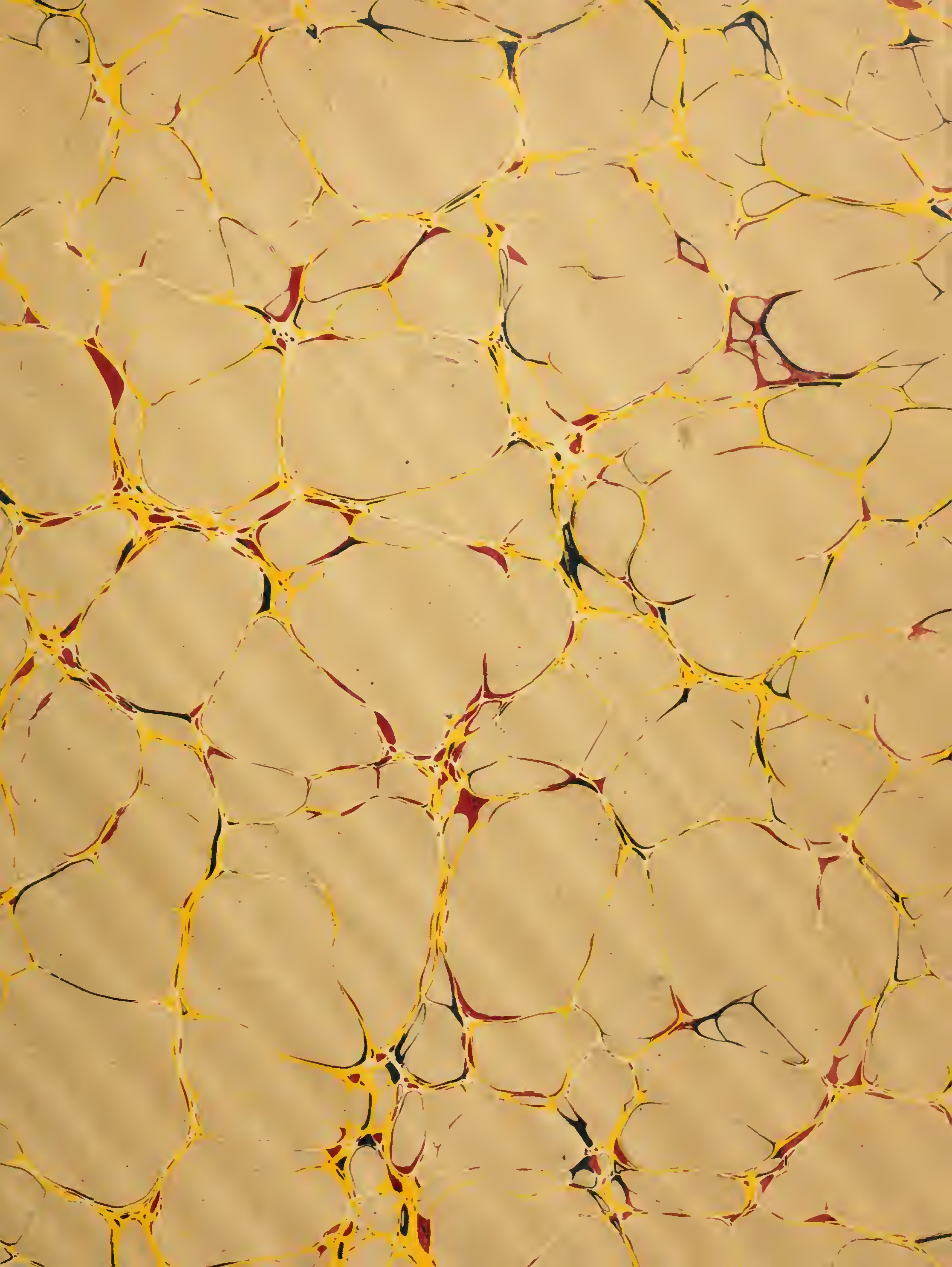






MÉMOIRES

PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS

A L'ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

PREMIÈRE SÉRIE

II

MÉMOIRES

PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS

A L'ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE

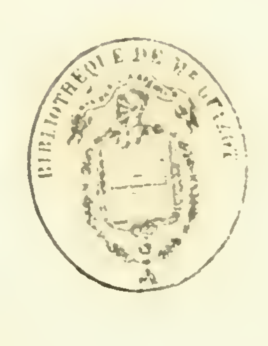
L'INSTITUT NATIONAL DE FRANCE

PREMIÈRE SÉRIE

SUJETS DIVERS D'ÉRUDITION

TOME II





PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU GOUVERNEMENT

A L'IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LII

PREMIÈRE SÉRIE.

SUJETS DIVERS D'ÉRUDITION.

MÉMOIRES

PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS

A L'ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRE

SUR

LA CONSTITUTION POLITIQUE DE LA CHINE

AU XIIe SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE,

PAR M. ÉD. BIOT.

L'histoire de cette grande branche du genre humain que l'on nomme le peuple chinois présente, par l'exactitude de sa chronologie, un caractère d'authenticité qui la met hors de ligne entre celles des autres peuples de l'Asie, et qui appelle sur elle l'attention d'une manière toute spéciale. Depuis un siècle et demi, ce vaste champ d'études a été exploré par des hommes d'un mérite supérieur. Les savantes recherches de Gaubil, de Mailla, d'Amyot et des autres membres de la mission du XVIIIe siècle, fixés sur le sol même de la Chine et à la

cour de ses souverains, ont commencé à jeter un grand jour sur ce monde nouveau; et, sans doute, il nous serait bien mieux connu aujourd'hui, si les célèbres missionnaires eussent été complétement libres de leur temps et de leurs actions au milieu de cette société étrangère. En Europe, l'immense travail de de Guignes, dans son Histoire des Huns, et les mémoires de MM. Rémusat et Klaproth ont renoué la chaîne, auparavant mal connue, des relations de la Chine et de l'Asie centrale. Entre leurs mains, les documents chinois ont servi à reconstruire l'histoire d'une série de peuples jusque-là presque entièrement ignorés des Européens. Grâce à ces beaux travaux, l'importance de l'histoire chinoise est aujourd'hui parfaitement appréciée, et l'on sait que les nombreux livres originaux réunis à la Bibliothèque royale présentent d'immenses richesses à mettre en lumière. L'étude de ces documents est devenue, d'ailleurs, bien plus abordable depuis la publication de divers dictionnaires chinois dans les langues de l'Europe; et leur secours est complété, en France, par l'enseignement annuel que nous donne un savant professeur, expliquant, analysant, dans son cours, les monuments les plus importants de la littérature chinoise ancienne et moderne. Si l'interprétation des textes anciens exige encore beaucoup de précautions à cause de leur concision excessive, la patience des explorateurs est soutenue par l'appui constant de très-bons commentaires, dus à de savants littérateurs chinois; et les faits nouveaux qui se dévoilent successivement ne manquent pas de la récompenser.

Je me propose de présenter, dans ce mémoire, quelques documents que j'ai recueillis sur une époque de l'histoire ancienne de la Chine qui me paraît offrir un grand intérêt : c'est celle du XIIe siècle avant notre ère, où les premiers empereurs de la grande dynastie Tcheou établirent les bases de

toutes les institutions qui se sont perpétuées en Chine jusqu'à nos jours. Un coup d'œil rapide sur les temps antérieurs à l'avénement de cette dynastie résumera ce qui avait été fait avant elle en Chine, et me servira d'introduction pour mieux exposer ce qu'elle a fait pour l'organisation sociale de ce pays.

Les documents que j'ai réunis sont tous extraits de textes anciens, et accompagnés de citations, placées en notes dans mon mémoire. Ces citations sont trop nombreuses pour pouvoir être toutes énoncées dans le cours de ma lecture ; je me bornerai à indiquer, aux points principaux, les sources que j'ai explorées. Je vais entrer dans un monde où tout est encore nouveau pour nous ; et d'avance je réclamerai l'indulgence de l'Académie pour l'étrangeté des noms de dignités, de localités, d'hommes et d'institutions que je devrai lui faire entendre. Sans doute, ces noms sont loin d'être familiers à nos oreilles, mais ils se lient à l'histoire d'un grand peuple, dont la civilisation remonte à une époque où l'Europe était encore sauvage. Et ne serions-nous pas aussi quelque peu surpris de la forme bizarre des noms qui se présenteraient à nous, si les recherches que l'on poursuit avec tant d'activité amenaient l'heureuse découverte des archives de Memphis, de Ninive, de Babylone? Nous avons les archives des anciens souverains de la Chine, expliquées et annotées par des savants chinois. Nous pouvons explorer, discuter ces archives en Europe, et l'importance du sujet doit largement compenser ici la singularité des termes et des noms. Toutefois, je tâcherai de ne les mentionner dans ma lecture que lorsque je ne pourrai m'en dispenser.

Pendant les premiers siècles des temps historiques de la Chine, qui remontent, suivant la computation officielle, jusqu'au XXVIIe siècle avant notre ère, la nation chinoise, proprement dite, n'est réellement qu'une grande réunion de pasteurs

et de planteurs, établis, avec leurs familles, dans la large vallée du fleuve Jaune, et liés entre eux par le besoin de se défendre contre les hordes sauvages de ces contrées, alors boisées et marécageuses. D'abord, cette réunion agricole et pastorale paraît choisir son chef par élection. Ce chef fait des règlements pour le calendrier, pour les travaux de desséchement d'une utilité commune, pour les peines à infliger aux malfaiteurs, et il prépose divers officiers à l'exécution de ces règlements. Il combat ou traite avec les peuplades voisines, qui vivent du produit de leurs troupeaux, de leur chasse ou de leur pêche, et la race dont il est le chef est soigneusement distinguée par un nom spécial, la race aux cheveux noirs. Ces indications primordiales se déduisent clairement des premiers chapitres du Chou-king, le Livre sacré de l'histoire, dans lequel Confucius a réuni par ordre les plus anciens souvenirs authentiques des Chinois touchant les anciens empereurs Yao, Chun, et les trois premières dynasties historiques des Hia, des Chang ou Yn, et les Tcheou[1]. La part rigoureuse du vrai se fait ainsi nettement dans ces souvenirs, en les dégageant de la forme sentencieuse que Confucius, écrivant au VI[e] siècle avant notre ère, pourrait sembler avoir prêtée aux entretiens des premiers chefs chinois avec leurs lieutenants. Quelques données éparses dans les premiers chapitres du Chouking[2] paraissent montrer que la race aux cheveux noirs s'emparait d'un sol sur lequel elle n'était pas née; et, si l'on a quelque foi dans des souvenirs mythologiques recueillis par des savants chinois, dont le plus ancien vivait au II[e] siècle avant notre ère[3], son premier

[1] Voyez aussi Meng-tseu pour le nom de la race aux cheveux noirs.

[2] Chapitres *Chu-tien*. *Ta-yu-mo*, *Yu-kung*. (Voyez mon mémoire sur ce dernier chapitre, inséré dans le Journal asiatique de 1842, t. XIV, p. 152 et suiv.)

[3] Hoaï-nan-tseu. (Voy. *Chan-haï-king*. Voyez les documents réunis par Prémare, et placés en tête de la traduction du Chou-king par Gaubil.)

berceau doit être placé sur les degrés inférieurs d'une des grandes chaînes de l'Asie centrale, le Kouen-lun, qui, soudée avec l'Himalaya à son extrémité occidentale, s'étend directement de l'ouest à l'est, jusqu'aux frontières de la Chine. C'est de là que cette race conquérante semble donc être descendue pour s'avancer peu à peu vers l'Orient, en traversant les déserts de sable, les steppes incultes, les forêts vierges, et en écartant, dans sa marche, les peuplades autochthones dont les noms nous ont été conservés par le Chou-king.

Toutefois, l'arrivée de cette grande colonie n'est point mentionnée textuellement par les historiens réguliers, dont le plus ancien, Sse-ma-thsien, vivait un siècle avant l'ère chrétienne. Ils placent les premiers chefs de leur nation dans la vallée inférieure du fleuve Jaune, au sommet du delta arrosé par les divers bras de ce grand fleuve, qui se dirigeait alors au nord-est et déchargeait ses eaux dans le golfe du Pe-tchi-li. Ils attribuent successivement à ces chefs des résidences différentes dans cette vallée fécondée par les alluvions du grand fleuve. Ils mentionnent l'émigration de colonies secondaires vers le sud-ouest; et le système agricole fixe ne semble s'établir que sous les règnes des chefs souverains Chun et Yu, le fondateur de la dynastie Hia, vers le XXIIIe siècle avant notre ère, époque où paraît le fameux Heou-tsi, célébré comme le créateur de la culture chinoise dans le chapitre V de la première partie du Chou-king et dans les chants du Livre des vers, le Chi-king. En nous bornant aux souvenirs authentiques de ces livres sacrés, nous trouvons encore des documents précieux sur ces anciens temps, dans le premier chapitre de la deuxième partie du Chou-king, celle qui contient les souvenirs de la dynastie Hia. Ce chapitre, intitulé *Yu-koung*, ou règlement des impôts, par Yu, et que j'ai analysé, dans un mémoire précédent, nous

décrit les principales localités successivement reconnues par les explorateurs sur la surface de la Chine, les montagnes et les rivières auprès desquelles on peut former des établissements, les produits que peut fournir le sol des points explorés, et les lignes de communication les plus faciles. Lorsque les branches de cette société naissante commencent à s'étendre, à s'éloigner les unes des autres, l'élection du chef est concentrée dans une seule famille, dépositaire de la direction des intérêts. Tous les cinq ans, ce chef part, avec un corps considérable de guerriers, pour visiter les principaux postes ou établissements répartis dans le désert[1]. L'usage s'établit, en même temps, que chaque chef de poste fasse aussi, à des époques espacées de cinq en cinq ans, une visite au chef général, pour lui rendre compte de l'état de ses affaires. Ce chef général, avec sa propre famille, lutte comme les autres colons contre les hordes sauvages et aussi contre des colons jaloux qui cherchent à s'emparer de son terrain[2]. A une certaine époque, vers le XXe siècle avant notre ère, il arrive même que la famille souveraine est dépossédée et obligée de se déplacer[3]; puis, elle rentre dans son territoire, avec l'aide d'autres chefs colons, et recouvre sa suprématie. Enfin, deux ou trois siècles plus tard, lorsque de mauvaises habitudes de paresse, de débauche, se sont développées dans cette famille privilégiée, et l'ont rendue peu soigneuse de ses devoirs, plusieurs chefs secondaires se réunissent contre elle, chassent son chef dans le pays des sauvages, et la divisent tout entière entre les autres

[1] *Chou-king*, chapitres *Yao-tien*, *Chun-tien*, *Yu-koung* et autres. La tournée impériale est appelée Sun-cheou dans le Chou-king et dans Meng-tseu.

[2] *Chou-king*, chapitre *Kan-chi*.

[3] Chapitre *Ou-tse-tchi-cho* du Chou-king, et réinstallation de Chao-kang dans le Tchou-chou-ki-nien (Voyez la traduction du Chou-king par Gaubil, et ma traduction du Tchou-chou-ki-nien dans le Journal asiatique, 1841 et 1842.)

familles[1]. Le pouvoir central est alors confié à la famille du chef qui a conduit l'insurrection.

Telle est l'histoire de la nation chinoise dans le Chou-king, le Sse-ki, le Tchou-chou-ki-hien, pendant la suzeraineté de la famille Hia, et jusqu'à l'installation de la seconde famille souveraine, celle des Chang, vers le XVIIe ou le XVIe siècle avant notre ère. La limitation du peuple chinois primitif et sa ressemblance avec une grande colonie sont confirmés par le nom même que les célèbres moralistes Confucius et Meng-tseu donnent au peuple chinois de leur temps. Ils l'appellent ordinairement les Cent familles; et, de nos jours encore, les proclamations officielles des empereurs mantchous emploient ce même nom des Cent familles pour désigner les trois cents millions d'êtres humains que la Chine paraît renfermer.

La famille Chang conserve sa suprématie cinq cents ans environ. Pendant ces cinq siècles, la société nouvelle gagne beaucoup de terrain sur les naturels, autour des confins de la large vallée du fleuve Jaune. La culture se développe malgré les inondations du grand fleuve, qui viennent plus d'une fois détruire tous les travaux de défrichement[2]. La population augmente, la position du chef principal grandit, ainsi que celle des divers chefs de famille ou de groupes de colons. Des armées chinoises s'avancent, au midi, vers la vallée du grand Kiang, le fleuve Bleu de nos cartes européennes[3]. En même temps, un nouveau centre de colonisation fixe se crée à l'ouest du coude inférieur du fleuve Jaune, dans la vallée boisée de la grande rivière Weï, qui part des confins de la Chine et du Thibet antérieur[4]. Ce nouveau centre s'étend par la conquête ou par des arrangements amiables avec les chefs des peuplades

[1] *Chou-king*, chapitre *Tchang-chu*.
[2] *Chou-king*, chapitre *Pan-keng*.
[3] *Chi-king*, IVe part. IIIe ch. ode 5, expédit. de Wou-ting. — [4] *Chi-king*, sect. *Ta-ya*.

sauvages qui l'entourent. Une fédération distincte s'établit de ce côté, et, lorsqu'elle est assez forte, vers le XIIIe ou XIIe siècle avant notre ère, la lutte s'engage pour la suprématie entre les deux centres de la civilisation chinoise. La famille de l'ouest, aguerrie par ses débats avec les hordes sauvages, et secondée par celles qu'elle a civilisées en partie, remporte aisément la victoire sur la famille de l'est, amollie par la paix, et commandée par un mauvais chef, le dernier empereur de la famille Chang. Celui-ci succombe et sa mémoire est diffamée par les chants du Chi-king, composés en l'honneur du chef de l'ouest, Wen-wang, qui prépara la révolution, et de son fils Wou-wang, qui l'acheva. Nous arrivons ainsi à l'élévation d'une nouvelle famille, celle des Tcheou[1], et nous voyons dans le Chou-king de Confucius, comme dans le Sse-ki de Sse-ma-thsien, ses deux premiers empereurs, Wou-wang et Tching-wang, transportant et dispersant, à plusieurs reprises, les derniers restes de la famille vaincue[2]; ce qui prouve que la haine n'était pas tant de chef à chef que de famille à famille. La famille victorieuse s'assurait ainsi la possession du pouvoir souverain.

Au commencement de la dynastie Tcheou, la grande colonie est devenue un grand peuple, et le territoire que ce peuple occupe est un véritable empire, qui s'étend, sur le 34e parallèle, des sources du Weï à l'embouchure du Hoaï, dans la mer d'Orient, en comprenant, au nord, les vallées des principaux affluents du fleuve Jaune, et s'avançant, dans le sud-ouest, jusqu'au 30e degré de latitude boréale. Cet empire était une

[1] *Chou-king*, premiers chapitres du livre des Tcheou.

[2] *Chou-king*, chapitres *Ta-kao* et *Oueï-tse tchi-ming*. — *Sse-ki*, règne de Tching-wang dans le Tcheou-ki. — *Tchou-chou-ki-nien*, règnes de Wou-wang et de Tching-wang.

agglomération de petits centres de civilisation, réunis au centre principal par un lien fédéral, analogue à celui qui réunissait les premiers groupes de famille à la famille dépositaire de l'autorité, et, comme celui-ci, imitation du lien de dépendance respectueuse des fils d'une même famille par rapport à leur père. Cette assimilation des devoirs du souverain et de ses sujets avec ceux d'un père et de ses enfants a toujours été, comme on le sait, la base officielle du système gouvernemental de la Chine, malgré les fautes ou les excès accidentels des chefs placés à sa tête.

Sous les deux premiers empereurs de la dynastie Tcheou, Wou-wang et Tching-wang, les lois, les cérémonies, les usages publics et particuliers furent réglés au centre principal du gouvernement, consignés dans des recueils écrits et transmis à tous les centres secondaires. Ces recueils sont représentés par deux collections spéciales, qui existent encore aujourd'hui sous le nom de *Tcheou-li,* rites des Tcheou, et de *Li-ki,* mémoires sur les rites. Leur première rédaction est attribuée, par la tradition, au célèbre Tcheou-koung, frère cadet de Wou-wang, et régent de l'empire, pendant la minorité de son fils. Un fait très-remarquable confirme cette croyance pour le Tcheou-li. Le texte de cet ouvrage mentionne, comme un document invariable, la longueur de l'ombre solsticiale du gnomon, observée par ce prince, vers le XIIe siècle avant notre ère, à Lo-yang nouvelle ville bâtie par les Tcheou, au sud du fleuve Jaune[1]. M. de Laplace a déduit de cette antique observation une obliquité de l'écliptique, qui s'accorde avec la théorie bien établie aujourd'hui, et n'a pu être supposée plus tard par un calcul rétrograde, puisque la variation de l'obliquité n'a été connue, en Europe même, que dans le siècle dernier.

[1] *Tcheou-li*, section *Ti-kouan*, art. *Ta-sse-tou.*

L'observation est donc indubitable, et la consignation de son résultat, comme une donnée invariable, fixe l'origine du Tcheou-li aux temps voisins de Tcheou-koung. J'ajouterai immédiatement que, sous les Tcheou, la chronologie chinoise s'établit sans difficulté notable; car, outre cette observation au gnomon, des éclipses solaires citées dans les livres sacrés et les chroniques authentiques, depuis le VIIIe siècle avant notre ère, présentent des points de repère d'une exactitude incontestable.

Le Tcheou-li contient l'exposé détaillé et méthodique de toutes les charges dépendantes des six grands ministres de la cour impériale des Tcheou, et des fonctions affectées à chacune d'elles. Le Li-ki a une forme moins régulière; il se compose de diverses parties détachées, où sont exposées les pratiques usuelles entre les égaux, et de supérieur à inférieur; les cérémonies et actes prescrits à l'empereur et à ses officiers dans les diverses saisons de l'année; les rites de l'éducation des hommes, les rites particuliers aux femmes, etc. Malgré l'irrégularité de sa rédaction, le Li-ki a été classé parmi les livres sacrés *King;* et les pratiques sociales et religieuses qui y sont développées ont acquis une autorité sacramentelle. Depuis la dynastie des Han, qui commença deux cents ans avant J. C. jusqu'à nos jours, elles se sont perpétuées à travers les révolutions et les changements de dynastie; elles ont subjugué, les uns après les autres, les chefs des races étrangères qui ont successivement conquis des parties de la Chine et enfin la Chine entière. Les doctrines du Li-ki sont encore aujourd'hui invoquées, dans les proclamations officielles, par les souverains mantchous, comme elles l'étaient par les empereurs de la dynastie chinoise qu'ils ont renversée; et l'organisation administrative, décrite par le Tcheou-li, se trouve reproduite,

dans ses traits principaux, par la collection des règlements des Mantchous, dont la dernière édition, datée de 1822, nous présente le système de l'administration actuelle. Ainsi, le caractère chinois est toujours resté conforme au moule où il avait été primitivement jeté par les institutions du Tcheou-li et du Li-ki. Ainsi Tcheou-koung, le premier auteur au moins de l'un de ces anciens recueils, est le véritable législateur de la Chine; et, malgré l'espèce de culte des Chinois pour Koung-tseu ou Confucius, qu'ils proclament leur grand législateur, la part de ce philosophe administrateur doit se borner, comme il le reconnaissait lui-même, à avoir rappelé ses contemporains au souvenir des pratiques religieuses et civiles etablies avant lui.

De l'avénement des Tcheou date, comme on le voit, la première formation authentique et régulière de la civilisation chinoise. Cette grande époque merite donc que l'on s'arrête pour l'étudier avec attention. J'ai tenté d'aborder ce vaste sujet, en explorant patiemment l'un des deux grands recueils que je viens de citer, le Tcheou-li. J'ai consacré deux années presque entières à la traduction de ses quarante-quatre livres, et la valeur des documents que j'y ai trouvés a largement récompensé mes peines. Armé de ces documents, appuyé de mes précedentes recherches sur les deux livres sacrés, le Chi-king et le Chou-king, je vais présenter à l'Académie les traits principaux de l'organisation politique de la Chine des Tcheou. Autour de ces traits principaux, je tenterai ensuite de coordonner les détails, en continuant l'exploitation de la riche mine que j'ai ouverte, et enfin le tableau régulier de l'organisation de la Chine ancienne pourra peut-être, un jour, être tracé complétement, à l'aide des nouveaux secours qui me sont promis. Quelques mots suffiront pour montrer ce qui manque, en ce

moment, et ce qui reste à faire pour que la question soit entièrement résolue.

Si nous considérons les deux grands recueils officiels, dont la première composition est attribuée à Tcheou-koung, tous deux n'ont été publiés, tels que nous les avons, qu'à une époque très-rapprochée de notre ère. L'ancien Li-ki des Tcheou fut compris dans l'embrasement général des livres anciens, ordonné, suivant l'histoire, par le grand conquérant Thsin-chi-hoang-ti, l'an 213 avant J. C. A la renaissance des lettres, sous les premiers Han, des savants chinois recomposèrent un Li-ki, à l'aide d'anciens fragments, auxquels ils joignirent divers entretiens de Confucius et de ses disciples, et des morceaux dont la rédaction est certainement postérieure à la dynastie Tcheou. Cette nouvelle publication a été toujours admise au nombre des livres sacrés, malgré sa forme irrégulière. Le Tcheou-li que nous avons parut, pour la première fois, vers le commencement du Ier siècle de notre ère. Il n'était alors composé que de cinq sections, correspondantes aux cinq premiers ministères des Tcheou. Ce texte retrouvé fut immédiatement discuté par de savants critiques, qui comparèrent les usages qu'il indiquait avec ceux de leur temps; et de cette comparaison, continuée, pendant des siècles, par une foule d'érudits chinois, il résulte que quelques passages peuvent avoir été interpolés, mais que le corps même du texte des cinq premières sections du Tcheou-li doit remonter aux temps des fondateurs de la dynastie Tcheou. Telle est la conclusion portée définitivement sur ce recueil par le plus célèbre critique de la Chine, Tchou-hi, qui vivait au XIIe siècle de notre ère. Mais on n'a jamais eu la sixième section du Tcheou-li original, laquelle devait correspondre au sixième ministère. Elle a été remplacée par six livres de fragments qui ne remontent, probablement, qu'au

IIIe ou IVe siècle avant l'ère chrétienne, au temps de la décadence complète des Tcheou; et cette section refaite n'a pas conséquemment la même autorité que les sections conservées. Le texte définitif de ces deux antiques monuments littéraires, tels qu'ils nous sont parvenus, contient beaucoup de passages obscurs par leur excessive concision, ou même altérés, comme Tchou-hi le reconnaît; et le sens de ces passages ne peut être obtenu qu'en lisant couramment et en discutant les divers commentaires. On conçoit donc la difficulté très-grande que présente une traduction régulière de ces deux ouvrages. M. Stan. Julien s'est chargé de traduire le Li-ki : cette tâche périlleuse est digne de lui, et personne ne pourra mieux l'accomplir. Déjà il a expliqué, dans son cours, plusieurs parties importantes de cette vaste compilation ; mais le célèbre professeur n'est pas encore près d'en publier la traduction complète. Moi-même, ainsi que je l'ai annoncé plus haut, j'ai presque achevé de traduire les quarante-quatre livres du Tcheou-li, dont le texte, disposé en une suite de tableaux descriptifs des divers offices, et éclairé par de nombreux commentaires, qui remontent jusqu'au Ier siècle de notre ère, offre moins de difficultés que le Li-ki. Mais je reconnais, tout le premier, que l'histoire sociale de la Chine ancienne présentera encore des vides à remplir, tant que les documents du Li-ki n'auront pas été extraits et mis en parallèle avec ceux que fournit le Tcheou-li. Pour compléter le cadre des documents à mettre en œuvre, les deux livres sacrés Chou-king et Chi-king auraient besoin d'une traduction plus littérale que celles des missionnaires, qui ne sont souvent que des paraphrases, et M. Julien seul peut tenter cette lutte corps à corps avec le texte chinois ; enfin, il faudrait des traductions exactes du Tchun-thsieou de Confucius, et du Tso-tchouen, ouvrage écrit, sur la même période

de temps, par Tso-kieou-min, du Koue-yu, du Koue-tche, qui embrassent plusieurs siècles de la dynastie Tcheou, et qui contiennent la mention d'un grand nombre d'anciens règlements cités par les personnages mis en scène dans tous ces ouvrages. On possèderait ainsi un magnifique ensemble pour l'étude de la civilisation ancienne de la Chine; on aurait sous les yeux, à peu près, tout ce qu'on peut espérer d'avoir, même en Chine; car le contemporain des Han, Sse-ma-thsien, appelé par M. Rémusat le père de l'histoire chinoise, a composé ses mémoires sur les anciens temps de la Chine, presque uniquement avec des extraits des King et des autres ouvrages que j'ai signalés. Alors on pourrait faire des recherches sur l'histoire ancienne de la Chine, comme on peut en faire sur l'histoire des gouvernements de la Grèce et de Rome, où les documents originaux sont accessibles à la majorité des explorateurs, où la mine est tout ouverte; de sorte que l'on n'a plus qu'à faire le triage du minerai. Pour l'ancienne histoire chinoise, il y a double peine à prendre, puisqu'il faut d'abord chercher, dans des textes difficiles, les documents que l'on espère pouvoir mettre en œuvre, et éviter soigneusement de s'égarer dans leur interprétation. J'ai osé, cependant, pénétrer dans cette nuit des temps; et, puisqu'il faut attendre longtemps encore la traduction complète des grands monuments littéraires de l'antiquité chinoise, j'ai pensé que mon travail sur le Tcheou-li était assez avancé pour me permettre d'analyser sommairement, dès aujourd'hui, la constitution politique de l'ancien monde chinois en m'aidant, en outre, des notes que j'ai recueillies aux savantes explications du Li-ki et du Koue-yu, par M. Julien; de l'excellente traduction qu'il nous a donnée du livre de Meng-tseu, qui me fournira d'importants passages; enfin, de mes précédentes études sur les premiers livres de

la collection de Ma-touan-lin, ce célèbre auteur qui fit, au xiii[e] siècle de notre ère, le dépouillement classé et raisonné de tous les anciens documents authentiques de l'histoire de sa patrie. Tels sont les secours dont je me suis entouré pour rédiger le mémoire que j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Le fondateur de la dynastie dont nous avons rapidement montré l'élévation, Wou-wang, le premier empereur Tcheou, et son frère Tcheou-koung réalisèrent complétement le système de fédération héréditaire dont leur père, Wen-wang, avait posé les bases, et ils étendirent son réseau sur tout l'empire. La résidence principale du grand chef ou souverain fut fixée à Foung, la cité de Wen-wang, dans la vallée du Weï; ce fut la cour occidentale. Plus à l'est, non loin du fleuve Jaune et sur les bords de la rivière Lo, Tcheou-koung bâtit la seconde cité royale, Lo-y ou Lo-yang, nommée ordinairement la Cour orientale. Le souverain devait séjourner alternativement dans l'une et dans l'autre de ces résidences, de manière à surveiller les deux parties de l'empire. Le royaume de Tcheou, apanage spécial du souverain, s'étendait de l'une à l'autre cour. Il avait, en tous sens, mille li; ce qui faisait environ trois cent soixante kilomètres, d'après les mesures de cette époque. En cas de guerre extérieure, il devait fournir à la ligue générale dix mille chars armés. Au-dessous du souverain, les premiers dignitaires, nommés *koung* et *heou*, avaient, chacun, pour gouvernement, royaume, ou apanage, des étendues de pays qui embrassaient, en tous sens, cent li, ou trente-six kilomètres, et qui étaient taxées à mille chars de guerre. La troisième dignité, celle de *pe*, correspondait à un gouvernement de soixante et dix li, ou vingt-cinq kilomètres d'étendue, et fournissait cent chars. Les deux dernières dignités, celles

de *tseu* et de *nan*, donnaient droit à un gouvernement de cinquante li, environ dix-huit kilomètres[1], en tous sens, lequel devait fournir dix chars de guerre. Ce terme de char de guerre ou de char armé est un terme collectif, comme l'étaient, en Europe, celui d'homme d'armes, au moyen âge, et celui de lance, aux XVIe et XVIIe siècles. D'après le Li-ki, le char de guerre portait trois guerriers, fortement armés et cuirassés; vingt-cinq hommes, chargés de diriger ou de défendre les chevaux, se relayaient pour courir auprès du char, et soixante et douze fantassins, armés à la légère, suivaient comme escorte. Le char de guerre représentait donc nominalement cent hommes : c'était la compagnie militaire de ces temps; mais le chiffre de cent hommes par char est évidemment exagéré, puisqu'il donnerait au seul royaume de l'empereur une armée de plus d'un million d'hommes. On peut aussi remarquer, sur cette énumération des gouvernements, extraite du Tcheou-li, et reproduite par Meng-tseu[2], que les étendues de terrain mentionnées ne sont pas en pro-

[1] Je dois reconnaître que cette évaluation du li est assez incertaine. Le li chinois a été généralement de mille huit cents tchi, et le tchi des Tcheou avait environ vingt centimètres, d'après les mesures conservées. Selon ces données, le li des Tcheou aurait donc été de trois cent soixante mètres. En prenant pour points extrêmes du domaine impérial, d'une part, la ville actuelle de Si-ngan-fou, près de laquelle était Foung, de l'autre Ho-nan-fou, près de laquelle était Lo-yang, la distance entre ces deux points, mesurée sur les cartes de d'Anville, est égale à soixante et quatorze lieues de vingt-cinq au degré, ou trois cent vingt-sept kilomètres, ce qui ne s'éloigne pas beaucoup des trois cent soixante qu'indiquent les mille li de côté. La même longueur, mille li ou trois cent soixante kilomètres, portée en latitude, étendrait le domaine impérial dans des pays non soumis à cette époque. D'après le Tcheou-li, art. *Ta-sse-tou*, une partie seulement de l'étendue de chaque gouvernement était soumise à la culture. Cette portion cultivée était la moitié pour le territoire du Koung, le tiers pour ceux de l'Heou et du Pe, le quart pour ceux du Nan et du Tseu.

[2] *Tcheou-li*, section *Ti-kouan*, art. *Ta-sse-tou*; Meng-tseu, liv. II, ch. IV. art. XI, et Commentaire de Meng-tseu. — *Tcheou-li*, section *Hia-kouan*, ch. I et II.

porportion exacte avec le nombre de chars de guerre assigné à chaque étendue. La division de l'empire entier en carrés plus ou moins grands, emboîtés les uns dans les autres, n'a pu évidemment être effectuée d'une manière régulière. Les prétendus carrés avaient réellement d'autres formes, et le décret solennel qui établit cette division générale prouve l'imperfection des connaissances géographiques des Chinois à cette époque. Sans chercher une rigueur inutile dans les chiffres, on voit que l'apanage du souverain était de beaucoup le plus considérable, de manière à assurer sa prépondérance sur tous les autres petits princes ou grands vassaux.

L'ancien usage des visites régulières de ces dignitaires apanagés, à la cour impériale, et celui des tournées, faites, à des époques solennelles, par l'empereur dans tout le pays soumis, se conservèrent comme sous les dynasties précédentes Hia et Chang. Ainsi l'attestent le Tcheou-li, le livre de Meng-tseu et les chants officiels conservés dans le Chi-king[1]. En tout, il y eut, suivant le Thoung-kien-khang-mou, soixante et onze principautés héréditaires, dont cinquante-cinq appartenaient à des alliés de la famille impériale.

Aux yeux des fondateurs de cette grande confédération, tous

[1] *Tcheou-li*, aux articles *Ta sse-tou*, *Sse-y*, *Hing-jin*, *Hing-fou*, *etc.* — *Chi-king*, ode 9, ch. III, sections *Siao-ya* et autres de la 1re et de la 2e partie. — Meng-tseu, liv. I, ch. II, art. 18, et liv. II, ch. VI, art. 23. Le souverain recevait un présent de chaque dignitaire apanagé qui le visitait. (Voyez le Koue-yu, premier discours du Tcheou-yu.) Ces visites exigeant des dépenses considérables, les dignitaires inférieurs se joignaient au cortége des dignitaires supérieurs : c'est ce que l'on appelait *Fou-young* (s'attacher à). (Voy. Meng-tseu, liv. II, ch. IV, art. 11, et la note du commentaire.) Les petits dignitaires tombèrent ainsi peu à peu dans la dépendance des grands.

Les chefs des tribus mongoles font encore aujourd'hui des visites, espacées de cinq en cinq ans, à la cour de Pe-king, et les empereurs vont, à des époques régulières, exécuter de grandes chasses dans les diverses parties de la Mongolie. (Voyez, dans le Thaï-thsing-hoeï-tien, les articles *Ke-tsi* et suivants, section *Li-fan-youen*.)

ces petits princes ou chefs secondaires, réunis par une origine commune, devaient avoir un intérêt commun à se grouper autour de l'empereur, le plus grand propriétaire de tous, et à le prendre pour juge de leurs différends. C'était, en quelque sorte, une nouvelle formation de la grande famille primitive qui avait été l'origine du peuple chinois, et dont les liens s'étaient relâchés avec l'accroissement et la division progressive de la population. Sans doute, l'établissement de ce système fédéral fut bien moins une création volontaire, comme paraissent l'indiquer les historiens, qu'une concession forcée par les circonstances. Wen-wang et son fils Wou-wang n'étaient pas assez forts par eux-mêmes, et ils durent concéder à leurs adhérents de nombreuses principautés sur le terrain conquis. Mais, si l'on considère que la difficulté des communications dans l'intérieur de la Chine devait alors être très-grande[1], et que la transmission des ordres de l'empereur à des vice-rois, des gouverneurs, ne pouvait qu'être assez irrégulière, on connaîtra que ce fractionnement de l'autorité, compensé par la prépondérance souveraine et par l'uniformité des usages généraux, était le système de gouvernement qui convenait le mieux à la Chine de cette époque. Un système analogue se retrouve dans le premier âge d'autres peuples, par exemple, en Angleterre, sous la domination des Anglo-Saxons. En Chine, il se conserva assez bien, pendant quatre cents ans, jusqu'au VIIIe siècle avant notre ère.

Le chapitre XX du livre des Tcheou, dans le Chou-king, intitulé *Tcheou-kouan*, ou des Officiers des Tcheou, nous présente une sorte de sommaire du règlement des principaux offices à la cour de l'empereur Tching-wang, fils et successeur

[1] Tcheou-koung revenant d'une longue expédition contre les restes du parti Chang, qui s'étaient révoltés dans la Chine orientale, perdit, dans les mauvais chemins, une partie de ses soldats et de son matériel. (*Chi-king*, *Koue-foung*, ch. XV, ode 3.)

de Wou-wang, le fondateur de la dynastie Tcheou. D'après ce chapitre, l'empereur avait immédiatement auprès de lui un conseil privé, composé de six officiers de rang supérieur. Les membres de ce conseil étaient divisés en titulaires et en suppléants, avec les désignations de grand et petit instructeur, grand et petit aide ou lieutenant, grand et petit conservateur[1]. L'empereur dit à ces six officiers qu'ils doivent instruire le peuple, expliquer la concordance des phénomènes celestes et des événements de la terre, et, en général, s'unir à lui, pour le seconder. Ces six conseillers étaient chargés de la transmission des ordres du souverain, et avaient le droit de lui adresser des observations et des avis. L'un d'eux fut le célèbre Tcheou-koung lui-même, appelé *sse,* l'instructeur, dans divers chapitres du livre des Tcheou. Ce conseil privé subsiste encore aujourd'hui auprès du souverain de la Chine[2].

Immédiatement après ces six conseillers, la cour des Tcheou nous montre, dans le chapitre *Tcheou-kouan,* six ministres principaux, ou présidents de cours souveraines, *king,* entre lesquels étaient réparties, alors comme aujourd'hui, les affaires du royaume impérial. Ils formaient le conseil administratif du souverain. L'organisation des six ministères, ou cours souveraines qu'ils dirigeaient, est exposee, avec le plus grand détail, dans le Tcheou-li, chacune des six sections de ce vaste recueil correspondant à une cour souveraine, sous la présidence de l'un des six ministres. Le premier ministre, appelé grand administrateur[3], était le chef du personnel des officiers

[1] Les trois membres de 1er ordre étaient appelés les trois Koung; les trois membres de 2e ordre étaient appelés les trois Kou. Tcheou-koung fut grand instructeur, Tnaï-sse, comme on le voit au chapitre *Pi-ming* du livre des Tcheou.

[2] C'est le Neï-ko actuel. (Voyez le Thaï-thsing-hoeï-tien, ou collection des réglements des empereurs mantchoux.)

[3] Tchoung-tsaï, dans le chapitre *Tcheou kouan;* Moung-tsaï ou Ta-tsaï, dans le Tcheou-li. Ces noms ont la même signifi-

et le président du conseil des six ministres. Ses fonctions et celles de ses subordonnés immédiats sont décrites par le Tcheou-li, dans la section *Thien-kouan*, ministère du ciel. Ce nom singulier indique, comme celui de l'empereur, Thien-tseu, le fils du ciel, que le pouvoir administratif supérieur émane du ciel. Ce ministère est aujourd'hui représenté par la *cour souveraine des officiers*[1]. Le second ministre était le grand directeur des corvées[2]. Il devait instruire le peuple des cinq devoirs principaux, qui consistent dans les obligations réciproques du père et des enfants, du chef et de ses subordonnés, des époux, des individus d'âge différent, et des amis[3]. Il maintenait ainsi l'ordre légal. Son ministère forme, dans le Tcheou-li, la section *Ti-kouan*, ministère de la terre; et les officiers de son ressort sont chargés de la perception des taxes territoriales, de la direction des corvées, enfin, de la recette des droits aux barrières des villes et aux portes des marchés. Ce ministère de la terre embrassait donc toutes les branches du revenu de l'état; et, en effet, il est actuellement représenté par la cour souveraine du revenu[4]. Le troisième ministre était l'intendant des choses sacrées[5]. Il avait la direction des cérémonies et rites religieux. Le ministère qu'il présidait est appelé, dans le Tcheou-li, *Tchun-kouan*, ministère du printemps. Il correspond à la cour actuelle des rites[6]. Le quatrième ministre, appelé commandant des chevaux[7], était chef du ministère de l'été, *Hia-kouan*, dans le Tcheou-li : c'était le grand

cation. Tcheou-koung fut Tchoung-tsaï pendant la minorité de Tching-wang. *Chou-king* chapitre XVII, du livre des Tcheou.

[1] Li-p'ou 吏部. — [2] Ta-sse-tou.

[3] Les cinq devoirs principaux, *ou-tien*, sont mentionnés dans les chapitres *Chun-tien*, *Tcheou-kouan* du Chou-king. Le commentaire impérial explique la nature de ces devoirs.

[4] Hou-p'ou. — [5] Thsoung-pe.

[6] Li-p'ou 禮部. — [7] Sse-ma.

général, ou ministre de la guerre, et son ministère est actuellement représenté par la cour souveraine de la guerre[1], qui gouverne l'armée de terre et l'armée de mer. A l'époque des Tcheou, il n'y avait réellement pas de marine chinoise. Le centre de l'empire étant fort avancé dans les terres, il n'y avait que des pêcheurs sur les lacs et grandes rivières qui payassent un droit à des employés spéciaux du premier ministère[2]. Le cinquième ministre, le grand juge, était chef du *Thsieou-kouan*, ministère de l'automne, dans le Tcheou-li. Il devait faire respecter les lois et punir les criminels. Ce ministère correspond à la cour actuelle des châtiments[3], et son nom se rapporte à l'usage constant, en Chine, de différer généralement jusqu'à l'automne l'exécution des condamnations capitales. Enfin, le sixième ministre était le préposé aux travaux faits pour le compte de l'état[4], chef du *Thoung-kouan*, ministère de l'hiver, dans le Tcheou-li. Ce dernier ministère est l'origine de la cour actuelle des travaux et ouvrages publics[5]. Son nom paraît devoir s'expliquer par cette considération, que la réception des ouvrages terminés se faisait à la fin de l'année, pendant l'hiver des Tcheou, qui correspondait à notre automne[6]. Le nom de ministère du printemps s'explique aussi, en remarquant que le printemps, première saison de l'année[7], était le commencement des grandes solennités religieuses; et le nom de ministre de l'été, appliqué au grand général, rappelle que les excursions militaires se faisaient pendant cette saison, c'est-à-dire de l'équinoxe vernal au solstice d'été[8].

[1] P'ing-p'ou.
[2] *Tcheou-li*, kiv. IV, fol. 50.
[3] Hing-p'ou.
[4] Sse-keou.
[5] Sse-koung.
[6] Koung-p'ou.
[7] On sait que l'année des Tcheou commençait au solstice d'hiver
[8] Pour l'explication des noms officiels des ministères, voyez les premiers discours du Tcheou-yu et le commencement des diverses sections du Tcheou-li.

Immédiatement avant le chapitre *Tcheou-kouan*, un autre chapitre du même livre du Chou-king, intitulé *Li-tching*, établissement du gouvernement, nous représente Tcheou-koung apprenant à son neveu et pupille, l'empereur Tching-wang, le système général d'administration établi par Wen-wang et par Wou-wang, et lui dénombrant les principaux offices attachés à la personne du chef de l'état. Dans cet exposé, les premiers grands officiers portent des noms que l'on peut traduire par préposé des officiers[1], chargé de faire respecter les lois, ou juge criminel[2], pasteur ou directeur des règles[3]. Le second de ces offices correspond évidemment au cinquième ministère du chapitre *Tcheou-kouan*. Le premier correspond très-probablement au ministère du personnel des officiers[4], et le dernier au ministère des rites dont le chef est préposé aux choses sacrées[5]. Ces trois offices étant mentionnés ici en première ligne, il est vraisemblable que les personnages qui en étaient revêtus faisaient partie du conseil privé, sous le fondateur de la dynastie Tcheou; et c'est ainsi que Tcheou-koung, appelé *sse*, l'instructeur, dans le Chou-king, est indiqué, dans le Sse-ki, comme grand administrateur, *moung-tsaï*, ou premier ministre pendant la minorite de Tching-wang. Ensuite le chapitre *Li-tching* cite des officiers chargés du soin des meubles du souverain, de ses armes et flèches, de ses chevaux, de ses chars. On y voit des grands annalistes ou maîtres des cérémonies (il y en avait deux, celui de l'intérieur du palais et celui de l'extérieur), un commandant de la ville impériale, un gouverneur de la seconde cour, puis les officiers chargés

[1] Jin-jin ou Tchang-jin

[2] Tchun-fou.

[3] Mou, Tchang-pe

[4] Tchi-kouan, ministère des gouvernants; c'est le nom ordinaire du ministère du ciel.

[5] Thsoung-pe.

des services principaux de la cour, les officiers des districts et d'autres dont les fonctions ne sont pas nettement définies par les commentateurs[1]. Après ces noms, viennent ceux du directeur des corvées, du commandant des chevaux et du directeur des travaux de l'état[2], que nous avons vus dans le chapitre *Tcheou-kouan*, et qui paraissent aussi au chapitre *Mou-chi*, en tête de la grande proclamation adressée par Wou-wang à son armée, avant de livrer bataille au tyran Cheou, dans la plaine de Mou. L'ordre des rangs semblerait devoir les placer, dans le chapitre *Li-tching*, avant les officiers des districts. Enfin, ce même chapitre mentionne des officiers de second rang attachés aux grands feudataires, et des officiers pour les pays nouvellement conquis du côté de l'orient[3]. Ce chapitre *Li-tching* est, en quelque sorte, une préparation au chapitre suivant *Tcheou-kouan*, qui modifie les noms des charges instituées par les précédents empereurs; et celui-ci n'est lui-même que le sommaire très-incomplet des six sections du Tcheou-li, qui nous présente toutes les subdivisions des charges de chaque cour souveraine[4]. Sans entrer ici dans ces détails, et en

[1] Il y a deux fois, dans le texte, les cent *sse*, ou officiers commandants. Dans le premier cas, ce terme désigne les officiers des magasins et de l'intérieur du palais; dans le second cas, les officiers de l'extérieur.

[2] Sse-tou; sse-ma; sse-koung.

[3] Ya-lou. Les pays de l'Orient dépendaient des alliés de la famille Chang.

[4] Les premiers discours du Tcheou-yu, 1re partie du Koue-yu, citent les nom est les fonctions de divers officiers attachés à la cour impériale. On y trouve l'intendant de la musique, appelé l'Aveugle, comme dans le chapitre *Tchoung-khang* du Chou-king, parce que les aveugles étaient les musiciens de ces premiers temps; un grand officier des logements assignés aux visiteurs de la cour, *sse-li*; un surveillant des bergeries, un inspecteur des jardins, ou grand jardinier; un surveillant des greniers de réserve, un préposé au gobelet, un préposé aux parfums, un intendant de la cuisine, etc. On peut consulter aussi, pour l'aménagement des palais impériaux, l'ancien dictionnaire *Eul-ya*, qui paraît avoir été rédigé au IXe ou Xe siècle avant J. C. Je renverrai surtout aux diverses sections du Tcheou-li, où tous les offices de la cour sont expliqués en détail

nous bornant, aujourd'hui, à donner une idée de l'organisation gouvernementale établie par Tcheou-koung, il nous faut faire une remarque importante, c'est que les cours administratives du Tcheou-li et du chapitre *Tcheou-kouan* se retrouvaient, avec leurs présidents et leurs mêmes officiers, dans chaque principauté feudataire. L'organisation du royaume impérial se reproduisait ainsi dans toutes les principautés secondaires, chaque chef de principauté étant investi, à la fois, du pouvoir civil, religieux et militaire, et représentant, dans son apanage, le fils du ciel, souverain de tout l'empire.

Ceci est démontré par divers documents anciens du temps de la dynastie Tcheou, tels par exemple, que le discours adressé à l'empereur Ting-wang, qui régna de l'an 606 à l'an 585 avant J. C. par un de ses grands officiers qu'il avait envoyé vers le prince du petit royaume de Soung. Dans ce discours ou rapport, qui fait partie du Tcheou-yu[1], le délégué se plaint de l'abandon des rites dans le pays de Soung, et dénombre les différents officiers de ce royaume qui auraient dû, d'après l'ancien règlement des Tcheou, coopérer à sa réception. Il cite, entre autres, les quatre ministres des travaux publics, des cérémonies sacrées, des corvées et des châtiments. Il nomme aussi le premier ministre ou président supérieur, *chang-king*. Le commandant des chevaux ou ministre de la guerre du royaume de Lou est mentionné par Meng-tseu[2]. L'un des conseillers privés, *chao-sse* ou petit instructeur, du royaume de Souï, paraît dans le Tso-Tchouen, aux 6e et 8e années de Houan-koung, prince de Lou (706 et 704 avant

[1] *Tcheou-yu*, 2e kiven, 8e discours. Le Tcheou-yu est la première partie du recueil intitulé *Koue-yu* ou des discours administratifs, lequel est attribué à Tso-kieou-min. Le Koue-yu s'arrête à l'an 453 avant notre ère.

[2] Meng-tseu, liv. II, ch. III, art. 14.

J. C.). On rencontre dans ces trois ouvrages la mention fréquente des ministres ou *king* des différents royaumes, et celle des officiers placés sous leurs ordres. Ainsi, Kouan-tchoung fut premier ministre de Houan-koung, roi de Thsi, au milieu du VIIe siècle avant notre ère. Meng-tseu, l'émule de Confucius, eut aussi le rang de king dans ce même royaume [1]. Enfin, d'après le Tcheou-li, le royaume impérial avait, sur ses frontières, et comme annexes, des domaines ou apanages appelés *tou* et *kia*. Le revenu des premiers était attribué aux frères et fils de l'empereur, et aux grands conseillers supérieurs, *san-koung*. Le revenu des seconds était affecté aux charges des ministres king et des officiers supérieurs, au-dessous d'eux [2]. A ces apanages étaient attachés, d'après le Tcheou-li, des officiers spéciaux, chargés des cérémonies et choses sacrées, de la conduite des troupes armées, et de l'application des peines, sous la direction supérieure des ministres préposés dans le royaume impérial à chacun de ces départements [3]. Les princes feudataires formaient aussi sur leurs frontières des apanages ou domaines réservés et administrés sous leur inspection [4].

[1] Meng-tseu, liv. Ier, ch. IV, art. 18. — D'après le Chi-kouan-pou, cité par Morrisson au caractère kouan 官, article *Wang-heou-kouan-cho*, sous les Tcheou, les plus grands royaumes avaient trois ministres *king*, tous commissionnés par l'empereur. Les royaumes de second ordre avaient également trois king, dont deux étaient nommés ou confirmés par l'empereur, et les royaumes du troisième ordre n'avaient qu'un seul de leurs ministres reconnu king par l'empereur. Les autres king étaient nommés par les princes, qui organisaient eux-mêmes leur administration.

[2] *Tcheou-li*, sect. *Thien-kouan*, art. *Ta-tsaï*. — Suivant le commentaire à l'article *Tou-sse-ma*, les charges de king avaient aussi des domaines *tou*.

[3] *Tcheou-li*, derniers articles des sections *Tchun-kouan*, *Hia-kouan*, *Thsieou-kouan*. A la fin de cette dernière section, on trouve l'article du Tchao-ta-fou, qui paraît administrer les services des taxes et des corvées dans les domaines tou et kia, en correspondant avec la cour impériale.

[4] *Tso-tchouen*, discours de Sse-fo sur

Les proportions relatives des étendues ainsi affectées aux charges administratives des royaumes se voient parfaitement dans le livre très-curieux de Meng-tseu, qui nous donne, d'après les traditions de son siècle (le IVe avant notre ère), un court résumé du système administratif des Tcheou [1]. Meng-tseu dit que, sous les premiers empereurs de cette longue dynastie dont il voyait la décadence, les officiers publics de chaque gouvernement ou principauté se divisaient en plusieurs ordres, comprenant, 1° les présidents de cours souveraines [2] : ce sont les six premiers ministres; 2° les grands préfets ou gouverneurs de cités [3]; enfin, les préposés aux services de 1re, 2e et 3e classe [4]. Dans le royaume particulier du souverain, à chaque place de grand ministre ou chef de cour souveraine, était affecté un apanage territorial de cent li, ou trente-six kilomètres en tous sens, comme celui du feudataire du 2e rang (*heou*). A chaque préfet était alloué un territoire de soixante et dix li de côté (vingt-cinq kilomètres), comme celui des feudataires de 3e rang (*pe*). Les préposés aux services de 1re classe avaient pour leur

l'établissement de la principauté de Khio-ouo, rapporté au commencement du règne de Houan-kong de Lou.

[1] Meng-tseu, liv. II, ch. IV, art. 12 et suivants. Meng-tseu dit que les princes et rois secondaires ont détruit, depuis le commencement de l'insubordination générale, les livres réglementaires de l'administration établie par les Tcheou, mais qu'il en a appris le contenu par la tradition.

[2] King.

[3] Ta fou. Le Tcheou-li mentionne fréquemment cette classe d'officiers et la suivante.

[4] Je traduis ici, par ces mots : *préposé aux services*, le caractère chinois *sse*, qui se traduit ordinairement par *lettré*. Cette traduction est exacte pour les temps modernes, puisque depuis le VIIe siècle de notre ère, toutes les places de l'administration chinoise sont données aux lauréats des concours littéraires; mais elle le serait beaucoup moins pour le temps des Tcheou, puisque alors les Chinois ne savaient tracer leurs caractères que sur des bandes de bambou desséché, bien que le Tcheou-li mentionne des écoles de deux ordres différents, établies par Wou-wang, ou par son frère. Ici on doit entendre par *sse* des officiers de diverses classes attachés aux six ministres et chargés de services civils et militaires.

entretien un territoire de cinquante li (dix-huit kilomètres)[1] de côté, comme les feudataires de 4e et 5e rang (*tseu* et *nan*). Dans chaque gouvernement feudataire, les allocations territoriales des officiers étaient déterminées suivant une progression ascendante, en prenant pour unité la part des préposés de 3e classe et des hommes du peuple employés dans les travaux de l'administration. La part de ceux-ci était réglée, dit Meng-tseu, de manière à assurer leur subsistance, qu'ils ne pouvaient obtenir en cultivant eux-mêmes la terre. Voici le tableau de ces allocations :

GOUVERNEMENTS

	DE 1er ORDRE. 100 li de côté.	DE 2e ORDRE. 70 li de côté.	DE 3e ORDRE. 50 li de côté.
Chef ou prince.....	320	240	160
Président de ministère.	32	24	16
Préfets...........	8	8	8
Préposés de 1re classe.	4	4	4
Préposés de 2e classe..	2	2	2
Préposés de 3e classe.	1	1	1

D'après le règlement des Tcheou, que Meng-tseu cite dans un autre chapitre[2], les parts de terre indiquées dans ce tableau devaient fournir le dixième de leur revenu brut pour la nourriture des officiers qui en avaient la jouissance.

Au-dessous des dignitaires et employés des gouvernements, il n'y avait que le peuple, dont la majeure partie était vouée à la culture de la terre et à l'état de métayage. Chaque cultiva-

[1] Bien que j'aie donné plus haut la valeur probable du li des Tcheou en mesures métriques, on ne peut pas calculer immédiatement, d'après ce tableau, l'étendue territoriale affectée, dans chaque royaume, à l'entretien des officiers des diverses classes; il faudrait, pour cela, connaître le nombre de ces officiers dans chaque royaume.

[2] Meng-tseu, liv. I, ch. v, art. 11 et 13.

teur devait remettre au maître ou détenteur du sol une portion fixe du revenu brut. Il était passible de corvées et de service militaire. En cas de disette, il pouvait être transporté, avec sa famille, d'une localité à une autre, si le chef du royaume ou gouvernement jugeait qu'il y avait excès de population sur le premier point. D'après les bases établies par la première famille souveraine des Hia, la propriété générale du sol, au-dessous du ciel (*thien-hia*), était affectée au grand chef ou empereur. Dans le système des Tcheou, ce privilége subsista de nom; mais, en réalité, il fut délégué par le souverain, à charge d'hommage et d'un léger tribut, aux grands dignitaires, feudataires des cinq premiers ordres. Ceux-ci devinrent ses représentants, et, à ce titre, furent reconnus propriétaires de tout le sol de leurs principautés[1]. Ils perçurent leur part du revenu brut, suivant le même taux que le souverain, et transmirent leurs droits à leurs héritiers directs. Au-dessous d'eux, ce même droit de prélèvement fut attribué aux fonctionnaires, ministres, préfets et préposés, pour les parcelles assignées à l'entretien de chaque charge administrative; mais ces fonctionnaires devaient être éligibles. La portion de terre séparée par le grand propriétaire était affectée à l'office, non à la famille du titulaire[2].

Ainsi, dans chaque principauté, les charges administratives n'étaient point héréditaires et devaient être conférées au mérite seul. Tel était le système de Wou-wang, qui, dans sa grande proclamation avant la bataille décisive de Mou-ye[3],

[1] *Tcheou-li*, art. *Ta-sse-tou*, art. *Ta-tsai*.

[2] Il y avait aussi des terres accordées à titre de récompense militaire. (*Tcheou-li*, liv. xxx, art. *Sse-hiun*.) Le tiers de la taxe prélevée sur leur rendement brut était dû au prince du royaume; les deux autres tiers appartenaient aux récompensés. Au même article, le Tcheou-li nomme des terres ajoutées à la récompense, et franches d'impôt; mais il n'ajoute aucune explication.

[3] *Chou-king*, livre des Tcheou, chap. *Mou-chi*.

reproche deux fois au tyran Cheou de rendre les offices héréditaires et de les donner exclusivement à ses parents. Cinq siècles plus tard, Houan-koung, roi du pays de Thsi, dans la Chine orientale, recommandait expressément aux autres rois, ses confédérés, de ne pas tolérer la transmission des charges par héritage [1], et Meng-tseu, dans ses conseils au roi de Teng, principauté voisine de la précédente, s'élève de même contre l'hérédité des charges, devenue habituelle de son temps [2]. La cause première de cet abus me paraît remonter évidemment au mode même adopté pour les appointements des officiers, au droit de prélèvement qu'ils avaient, dans chaque royaume, sur une certaine portion de terre affectée à leur entretien, au lieu d'une part proportionnelle prise sur le revenu total. Ce prélèvement direct était, sans doute, le mode le plus économique, puisque tout se payait en nature de produits. L'état évitait ainsi des frais considérables de transport; mais la jouissance de la charge établissait des rapports fréquents entre l'officier et les cultivateurs qui se trouvaient dans sa dépendance immédiate. A la longue, ces cultivateurs devenaient les hommes de l'officier; ils lui formaient une sorte de parti; et la dépossession des charges était rendue bien plus difficile [3].

[1] Meng-tseu, liv. II, ch. VI, art. 26.

[2] *Id.* liv. Ier, ch. V, art. 13. Cet abus, devenu général pendant les derniers siecles de la dynastie Tcheou, est présenté à tort comme un usage consacré, comme un rite, dans un chapitre du Li-ki, intitulé *Li-yun*, changement des rites. On y lit, fol. 55, v. du IVe kiven du Li-ki, édit. impériale : « Les princes feudataires ont leurs royaumes pour y établir leurs fils et petits-fils; de même les préfets (*ta-fou*) ont des terres affectées à leurs charges, pour y établir leurs fils et petits-fils : tel est l'usage, telle est la règle. » Et le commentaire dit à ce sujet : « Les officiers qui avaient des terres héréditaires, pouvaient transmettre leurs terres à leurs fils. » Il faut se rappeler ici, avec l'éditeur impérial, que le chapitre *Li-yun* passe pour l'œuvre de Tseu-yeou, disciple de Confucius, et que les souvenirs de ce disciple ne peuvent être mis en parallele avec les expressions si nettes du Chou-king et du livre de Meng-tseu.

[3] Cette hérédité des charges a été abolie depuis longtemps en Chine; mais

Je vais décrire maintenant les principales obligations qui pesaient sur le peuple même, et exposer sommairement sa condition, en m'appuyant toujours uniquement sur des textes d'une authenticité irrécusable. Si l'on songe aux efforts qu'il faut faire pour retrouver les traces de l'état social de notre Europe, à des époques qu'on appelle anciennes et qu'on pourrait appeler comparativement récentes, on sera étonné de voir l'organisation d'un si grand peuple établie, bien des siècles auparavant, avec tant de régularité, de fixité, et conservée depuis avec une fidélité religieuse dans des textes où aucun détail n'est omis.

D'après le chapitre *Yu-koung* du II[e] livre du Chou-king, et d'après les documents historiques réunis par Ma-touan-lin dans sa section de la condition des terres[1], dès le temps des Hia et des Chang, le riz était cultivé dans la vallée inférieure du fleuve Jaune, au moyen d'irrigations naturelles ou artificielles. Sur les points plus élevés, dans les régions plus montagneuses, plus froides, au nord de la vallée, on cultivait, comme aujourd'hui, du blé et une espèce de gros millet. On récoltait aussi de la soie, par des éducations de vers domestiques ou sauvages. Les familles de cultivateurs étaient groupées par neuf dans un espace de terrain limité, et devaient remettre au percepteur du prince le dixième du produit brut des grains récoltés. Ce dixième des grains, plus une certaine quantité

elle existe encore dans l'empire birman, dont l'organisation administrative présente des points de ressemblance avec celle des anciens Chinois. Cette hérédité et l'affectation de cantons spéciaux à l'entretien des charges sont la cause de fréquentes révoltes chez les Birmans. (Consultez Crawford, *Ambassade à la cour d'Ava*, t. II, en différents passages.)

[1] Pour les détails suivants, sur la culture des terres et la condition du peuple au temps des Tcheou, on peut consulter mon mémoire sur la condition de la propriété territoriale en Chine. (*Journal asiatique*, III[e] série, t. VI.)

de soie, et l'obligation de services pour des travaux d'utilité générale ou pour la guerre, constituaient les charges des colons[1].

A l'époque que nous examinons actuellement, environ dix siècles avant l'ère chrétienne, le règlement territorial du Tcheou-li[2] nous montre que l'extension de la culture du riz avait sillonné la grande vallée du fleuve Jaune et celles de ses affluents d'une foule de petits canaux d'arrosage, qui se déchargeaient dans d'autres plus grands, et communiquaient ainsi aux grands cours d'eau naturels. L'irrigation générale avait lieu au printemps, lorsque la fonte des neiges grossissait les eaux des fleuves, et la disposition des rigoles prescrite par le Tcheou-li était d'une symétrie admirable. L'élément de la division des terres était un espace carré, avec un puits commun, *tsing*. Ce carré était cultivé par un groupe de huit à neuf familles et entouré d'un canal de troisième grandeur. Quatre carrés semblables formaient un carré entouré d'un canal plus large et appelé réunion, *y*, et quatre réunions étaient enfermées dans un carré, *khieou* (à colline ou tertre), entouré lui-même d'un canal de deuxième ordre. Ce système de carrés se continuait ainsi jusqu'à former la principauté ou le royaume. Son extrême régularité ne pouvait évidemment se réaliser, même par approximation, que dans un pays aussi complétement sillonné et nivelé par les eaux. Dans les meilleurs districts de la plaine soumise à l'irrigation régulière[3], chaque homme du peuple, chef de famille, recevait, pour les

[1] Meng-tseu, liv. Ier, ch. v, art. 11. — Les articles des régions Yen et Tsing, au chapitre *Yu-koung*, mentionnent la culture des mûriers et la préparation de la soie dans la Chine orientale.

[2] *Tcheou-li*, section *Ti-kouan*, article des Siao-sse-tou, article des Souï-jin.

[3] *Tcheou-li*, section *Ti-kouan*, art. du Ta-sse-tou. — Meng-tseu, liv. Ier, ch. v, art. 21; liv. II, ch. IV, art. 16. — *Wen-hian-thoung-khao*, 1er kiven, premières pages.

cultiver, cent mesures de terre appelées *meou*; ce qui représentait alors de $3\frac{1}{3}$ hectares à 3,50 hectares, d'après les données que l'on peut réunir sur les mesures variables des anciens temps[1]. Ces cent mesures étaient la proportion des cantons très-peuplés. Neuf familles étaient ainsi groupées dans un carré de neuf cents mesures entouré d'un canal d'arrosage, et travaillaient en commun, en s'aidant mutuellement. A la récolte, le dixième des grains produits par ce carré était prélevé pour le souverain ou le dignitaire qui le représentait[2]. Dans les cantons un peu moins peuplés, où la terre était un peu moins fertile, huit familles étaient fixées sur un semblable carré de neuf cents mesures; et, la récolte faite, le souverain ou son représentant recevait le neuvième du produit total, ou, ce qui revenait au même, il recevait le produit du champ du milieu, équivalant au neuvième de la surface du carré, et appelé champ de l'état[3]

[1] Le meou a varié sensiblement, d'après les ouvrages chinois. Sous les Hia, sa surface était d'abord de cent pou de long sur un pou de large; sous les Tsin, elle fut de deux cent quarante pou de long sur un de large. On n'a pas de données certaines sur les temps intermédiaires. Le pou a été, tantôt de cinq, tantôt de six tchi, ou pieds chinois. Matouan-lin dit, dans sa première section, que le pou de Wen-wang avait six tchi; on doit donc adopter cette valeur pour le temps des Tcheou. Aujourd'hui, le tchi, ou pied impérial, a trois cent cinq millimètres, d'après les étalons apportés en Europe, ou trois cent dix-huit millimètres, suivant les mesures des missionnaires. Ce pied paraît avoir été, à peu près, celui de l'ancienne dynastie Chang; mais le pied des Tcheou n'était que les $\frac{2}{3}$ de cette longueur; il n'avait que deux cent quatre millimètres, d'après les mesures comparatives faites par les missionnaires. En outre, il y a le pied d'arpentage, le pied du tailleur, qui sont plus grands que le pied impérial actuel. En supposant le meou de deux cent quarante pou carrés, et chaque pou de six tchi de deux cent quatre millimètres, le meou était, sous les Tcheou, égal à trois ares cinquante-deux centièmes. En prenant l'ancienne valeur cent pou carrés et chaque pou de six tchi de trois cent cinq millimètres, présumé celui des Chang, le meou serait égal à trois ares trente-cinq centièmes.

[2] *Tcheou-li*, section *Ti-kouan*, art. du Siao-sse-tou.

[3] *Koung-thien*, Meng-tseu, liv. Ier ch. v, art. 21. — *Chi-king*, Siao-ya, ch. VI, ode 8.

dans Meng-tseu et dans le Chi-king. La répartition des terres entre les colons était effectuée par des employés administratifs spéciaux : les uns comptaient le nombre des familles et fixaient la position des rigoles de séparation; les autres exécutaient manuellement ces rigoles, qui aboutissaient toujours, comme je l'ai dit, aux grands canaux[1].

Cette division des cultures ne s'appliquait exactement qu'aux meilleures terres de la plaine soumise à un arrosement régulier. Elles sont appelées, dans le texte du Tcheou-li, à l'article du directeur des corvées[2], terres sans repos ou terres sans jachère, lesquelles pouvaient produire, tous les ans, une récolte. En terres à un repos ou à une année de jachère, chaque famille recevait deux cents mesures; et, en terres à deux repos ou à deux années de jachère, trois cents mesures. Celles-ci n'étant cultivables que tous les deux ans ou tous les trois ans, la proportion du terrain alloué était double ou triple. A l'article des officiers des rigoles[3], le Tcheou-li divise encore semblablement les terrains en trois classes, et dit que chaque chef de famille reçoit, en terrain de 1re classe, cent mesures de terres arables et cinquante mesures en friche ou non cultivées; en terrain de 2e classe, cent mesures de terres arables et cent mesures de terres en friche; en terrain de 3e classe, cent mesures de terres arables et deux cents mesures de terres en friche. Ces proportions sont analogues à celles qu'indique l'article précédent du directeur des corvées, sauf les cinquante mesures de terres en friche, ajoutées au lot de 1re classe. Les commentateurs expliquent cette légère différence en disant que, dans le premier article, il est seulement question des terres voisines des chefs-lieux de royaume où tout le sol est cultivé. L'article

[1] *Tcheou-li*, section *Ti-kouan*, art. du Soui-jin, du Liu-jin.

[2] Ta-sse-tou.

[3] Soui-jin.

des officiers des rigoles alloue, en outre, au cultivateur excédant, c'est-à-dire au jeune homme de moins de vingt ans, non marié et frère du chef de famille cultivateur, cinquante mesures de terres vagues en terrain de 1re classe, cent en terrain de 2e, deux cents en terrain du 3e[1].

A l'article du sous-directeur des corvées[2], seconde section du Tcheou-li, le nombre moyen des individus par famille est évalué, dans les terrains de 1re classe, à sept, sur lesquels trois passibles des charges de l'état ou en âge contribuable; dans les terrains de 2e classe, à six, avec la proportion de cinq contribuables pour deux familles; dans les terrains de 3e classe, à cinq, sur lesquels deux contribuables. Meng-tseu nous donne (liv. II, c. IV, art. 16) des chiffres un peu différents pour le nombre d'individus que pouvait nourrir la culture de cent mesures, suivant les diverses qualités de terres. Il divise celles-ci en cinq classes, et compte, en terres de 1re classe, neuf individus par famille; en terres de 2e classe, huit individus; en terres de 3e, sept; en terres de 4e et 5e, six. Il faut se rappeler que l'époque où vivait Meng-tseu est plus moderne de six à sept cents ans que celle de la première rédaction du Tcheou-li[3].

Au surplus, il est évident que la répartition des terres entre les cultivateurs devait être sensiblement modifiée par les circonstances locales et par les déplacements que les chefs pouvaient opérer dans les temps de disette. Ces transports de la population sont prescrits par le Tcheou-li[4] et mentionnés dans

[1] Meng-tseu (liv. Ier, ch. V, art. 19) n'assigne que vingt-cinq mesures au cultivateur excédant, Yu-fou; mais, dans ce passage, il compare cette étendue à celle de cinquante mesures, assignées, suivant lui, à chaque officier, pour récolter les fruits destinés aux sacrifices tsi.

[2] Siao-sse-tou

[3] Le livre des rites de Tcheou est mentionné dans le 8e discours de la IIe partie du Tcheou-yu. On peut ajouter cette preuve à celles que j'ai déjà données de l'antiquité du Tcheou-li.

[4] Section *Ti-kouan*, art. *Ta-sse-tou*.

le livre de Meng-tseu comme fréquemment nécessités, du temps de ce philosophe, par la misère générale [1]. Dans le Chou-king, l'empereur Pan-keng, de la dynastie Chang, déplace ainsi sa tribu et passe dans un pays moins exposé aux ravages du fleuve Jaune [2].

Dans le Tcheou-li, le second ministre, grand directeur des corvées [3], distingue cinq natures de terrains à mettre en valeur, savoir : les montagnes et bois, les cours d'eau et lacs, les collines et côtes, les bords des rivières et plaines basses, les plaines hautes et terrains marécageux. Le réseau régulier des carrés emboîtés les uns dans les autres ne pouvait évidemment être appliqué aux bois, montagnes, lacs et rivières. Ils étaient donc placés en dehors de ce cadre et exploités pour le compte du chef de la principauté par des travailleurs spéciaux (nommés *yu*, *heng*, *seou* et *mo*) [4]. Le peuple agricole ne pouvait entrer dans les bois qu'à certaines époques, pour y faire sa provision d'hiver [5]. L'espace non cultivé formait une portion considérable de chaque principauté, puisque le Tcheou-li nous apprend que les terres en culture ne comprenaient que la moitié du territoire du dignitaire *koung*, le tiers de celui des dignitaires suivants *heou* et *pe*; le quart de celui des derniers feudataires *nan* et *tseu* [6]. En outre, chaque prince feudataire avait, comme le souverain, un parc réservé, où il se délassait à la chasse, à la pêche. Une ode du Livre des vers célèbre le vaste parc de Wen-wang [7]. Meng-tseu rappelle cette ode [8] et se plaint de la rigueur des

[1] Meng-tseu, liv. Ier, ch. 1 *passim*.

[2] *Chou-king*, liv. III, ch. *Pan-keng*.

[3] *Ta-sse-tou*. (Voyez cet article dans le Tcheou-li.)

[4] *Tcheou-li*, section *Thien-kouan*, art. *Ta-tsaï*.

[5] *Li-ki*, ch. *Youe-ling*.

[6] *Tcheou-li*, section *Ti-kouan*, art. *Ta-sse-tou*.

[7] *Chi-king*, section *Ta-ya*, chapitre 1er, ode 8.

Meng-tseu, liv. I, ch. 1er, art. 8-12

chefs de son temps envers les hommes du peuple qui entrent dans les parties réservées, y coupent du bois, ou tuent du gibier.

La division du peuple agricole en groupes de neuf ou de huit familles fixées sur un carré de terrain était, à proprement parler, une division territoriale, instituée pour assurer le prélevement du dixième dû à l'état sur le produit des terres. En outre, la totalité de la population travaillante était soumise à une autre division, specialement établie pour l'exécution des corvées d'utilite générale, et mentionnée, comme la première, aux articles du grand directeur et du sous-directeur des corvees, dans le Tcheou-li [1]. L'élément de cette division était représente par un groupe de cinq familles, à demeures rapprochées, et appelees *pi*. Cinq de ces groupes, ou vingt-cinq familles, formaient une section, *liu;* cent familles formaient un *tso;* cinq cents, un *tang;* deux mille cinq cents, un *tcheou;* enfin, douze mille cinq cents familles formaient un arrondissement ou district, *hiang*. D'après le règlement du grand directeur des corvees, les cinq familles du groupe élémentaire *pi* sont solidaires pour l'exécution des corvées; les vingt-cinq familles d'une section, *liu,* doivent participer aux cérémonies de chaque famille de ce *liu;* les individus d'un *tso* de cent familles doivent aider à l'enterrement de tout individu de ce *tso;* les individus d'un même *tang* de cinq cents familles coucourent tous au soulagement de leurs pauvres; ceux d'un même canton, *tcheou,* se doivent assistance mutuelle pour les objets nécessaires aux cérémonies publiques; enfin, ceux d'un même arrondissement, *hiang,* de douze mille cinq cents familles, sont assujettis à pratiquer entre eux l'hospitalité. Cette division par cinq se retrouve à l'article du quatrième ministre, grand commandant

[1] Ta-sse-tou. — Siao-sse-tou.

des forces militaires [1], en partant du même chiffre de douze mille cinq cents, qui représentait le nombre d'hommes d'un corps d'armée régulier, *kiun*. L'élément du *kiun* était l'escouade de cinq hommes, *ou*. Cinq escouades semblables formaient une section, *liang;* vingt, une compagnie, *tso;* cent, un bataillon, *liu;* et cinq cents un régiment, *chi*, qui comprenait deux mille cinq cents hommes, comme le canton, *tcheou*, comprenait deux mille cinq cents familles. Cinq de ces régiments formaient le corps d'armée, *kiun*. Le service de l'armée chinoise de cette époque etait un service temporaire, et les soldats à pied etaient des travailleurs en âge contribuable, pris dans les familles assujetties à fournir un certain nombre d'hommes pour le service des expéditions militaires, comme pour le service des corvées; conséquemment la solidarité réciproque de ces corvéables est établie par groupes identiques, par groupes de cinq, aux articles du grand commandant des forces militaires et du sous-directeur des corvées, comme aux articles des officiers qui dirigeaient le contingent des arrondissements et cantons (*Tcheou-li*, section *Ti-kouan*).

Indépendamment de ces deux divisions générales du Tcheou-li, relatives à la culture des terres et à la solidarité des taxes et corvées, toute la population travaillante, au-dessous des officiers de l'administration, est partagée, à l'article du Ta-tsaï, premier ministre, grand directeur du personnel, en neuf classes de travailleurs, ainsi dénombrées :

1re classe : les cutivateurs des trois genres qui produisent les neuf espèces de grains [2];

[1] Ta-sse-ma.

[2] Les trois genres de culture étaient les cultures des plaines, des montagnes et des marais. Cette expression générale, les neuf espèces de grains, comprend le gros et le petit millet, le riz ordinaire, le riz à vin, le chanvre, le dolichos, les pois, l'orge, le blé.

2e classe : les jardiniers et horticulteurs qui élèvent les arbres et plantes de jardin;

3e classe : les *yu*, les *heng* qui exécutent les travaux des montagnes et des lacs.

4e classe : les hommes des lacs desséchés et les bergers qui nourrissent les oiseaux et animaux domestiques;

5e classe : les ouvriers de toute espèce qui préparent et transforment, par le travail, les huit sortes de matières brutes (artisans);

6e classe : les marchands et commerçants, stationnés et ambulants, qui amassent et transportent les produits vendables;

7e classe : les femmes du 1er rang ou légitimes, qui transforment, par leur travail, la soie et le chanvre;

8e classe : les serviteurs et femmes du 2e rang (concubines et servantes) qui réunissent tout ce qui doit servir d'aliment (les substances alimentaires);

9e classe : les individus intermédiaires qui n'ont pas de travail fixe et peuvent changer d'occupation.

En dehors de cette dernière classe, le Tcheou-li cite, dans la section du ministère des châtiments, les coupables condamnés à un service forcé pour le compte de l'état, et employés, à ce titre, auprès des officiers; il ne parle pas d'esclaves proprement dits; il ne contient pas les deux caractères *nou* 奴, *peï* 婢, esclave mâle, esclave femelle, et désigne les domestiques mâles par le nom de *tchin*, serviteur 臣; les domestiques femelles par le nom de *tsi* 妾, femmes du 2e rang. De même l'Y-king, ce livre fameux des sorts, le plus ancien des livres sacrés de la Chine, mentionne (art. 33 et 37) les serviteurs et femmes du 2e rang, nourris à la maison du chef, et (art. 56) il ap-

pelle un domestique mâle *thoung-po*, littéralement un jeune valet, à peu près comme *puer*, en latin. D'après ce fait positif que les deux caractères *nou* 奴, *peï* 婢 ne se rencontrent ni dans les livres sacrés *King*, ni dans le Tcheou-li, la plupart des auteurs chinois et le célèbre Ma-touan-lin, entre autres [1], affirment que l'esclavage domestique n'existait pas comme institution légale sous les Tcheou, et ils reculent son établissement régulier jusqu'à la fin du IIIe siècle avant notre ère, jusqu'à une ordonnance par laquelle le premier empereur des Han permit aux pères de vendre leurs enfants. « Sous les Tcheou, dit Ma-touan-lin, les domestiques mâles, les femmes du 2e rang, les individus pauvres, hommes ou femmes, prenaient du service chez les particuliers, et étaient libres de changer, comme font aujourd'hui les ouvriers qui travaillent pour un salaire. » Malheureusement, cette conclusion, si honorable pour les anciens Chinois, est infirmée par un passage du chapitre *Pi-tchi*, l'avant-dernier du Chou-king, où Pe-kin, fils du législateur Tcheou-koung, déclare à ses subordonnés du pays de Lou que les valets, *tchin*, et les femmes du 2e rang, *tsi*, qui se seront enfuis, doivent être ramenés à leurs maîtres; et, par un passage encore plus net du Tcheou-li lui-même, art. *Tchi-jin*, où le vérificateur du marché est chargé de contrôler la vente des hommes, bœufs, chevaux, armes, ustensiles, etc. Le grand commentaire impérial du Tcheou-li rapproche ces deux passages du paragraphe de la huitième classe de la population, et l'éditeur en déduit qu'il existait certainement des esclaves sous les Tcheou.

Chaque année, on examinait le nombre des individus compris dans chaque famille, et on revisait la répartition des terres

[1] *Wen-hian-thoung-khao*, kiv. x, appendice, fol. 1 (Voyez aussi mon mémoire sur la condition des esclaves chinois, *Journal asiatique*, IIIe série, t. III.)

entre les colons. D'après les détails donnés par le Tcheou-li, cette opération était dirigée, dans chaque district, arrondissement ou canton, par son préfet, ou officier supérieur, qui distinguait, dans chaque famille, les individus en état de supporter les charges de taxe et de corvées imposées par l'état[1]. Les habitants des districts voisins de la capitale du royaume étaient passibles de ces charges, de l'âge de vingt ans jusqu'à celui de soixante. Dans les districts plus éloignés, l'obligation du service commençait à quinze ans et finissait également à soixante. Les individus vieux et faibles qui avaient besoin d'aide, en termes généraux, les enfants et les vieillards, étaient exemptés de tout service personnel. En outre, les colons, transportés d'un canton dans un autre, étaient exempts, eux et leurs familles, jusqu'à ce que leur nouvel établissement fût achevé. Ceci se rapporte évidemment aux défrichements des terres incultes. Une exemption générale de contributions et de service personnel de toute nature était accordée à tous ceux qui étaient attachés à l'administration, depuis les premiers dignitaires jusqu'aux derniers officiers. Enfin, on n'enregistrait pas les individus attachés au service des vieillards de quatre-vingts ans, les individus qui étaient de la classe salariée, et encore les esclaves du gouvernement ou condamnés aux travaux publics.

Le kiven 10 du Wen-hian-thoung-khao présente un recensement de la population chinoise effectué au temps de Wou-wang, et dont le chiffre s'élève à un total de treize millions sept cent quatre mille neuf cent vingt-trois bouches. Le terme général de bouches doit comprendre évidemment ici les individus mâles et les individus femelles. Mais ce recense-

[1] Section *Ti-kouan*, art. *Hiang-ta-fou*, *Sou-sse*.

ment comprend-il toute la population contribuable ou non contribuable, en commençant par la première enfance, « par l'âge où les dents poussent, » comme l'affirme un auteur du temps des Han [1], ou bien faut-il n'y voir que le chiffre des individus en âge de service, de vingt ou quinze ans à soixante. Alors on devrait y ajouter, à l'aide de nos tables actuelles, un chiffre supplémentaire pour représenter les enfants et les vieillards, et on arriverait à environ vingt et un millions sept cent mille âmes. Cette supposition me semblerait la plus vraisemblable, d'après les exemptions mentionnées par le Tcheou-li. Au surplus, on peut douter que les révisions des recensements donnés par le Tcheou-li s'opérassent avec exactitude, quand on lit, dans le cinquième discours du Koue-yu, les observations présentées par un dignitaire contre un recensement rigoureux qu'avait ordonné l'empereur Siouen-wang, l'an 788 avant notre ère. Ce dignitaire affirme qu'on ne faisait jamais autrefois un recensement régulier et complet. Suivant lui, des officiers spéciaux enregistraient séparément les décès et les naissances, les émigrations et les arrivées, ceux qui étaient en âge de service et ceux qui ne travaillaient pas; mais on ne réunissait pas ces documents pour publier le chiffre total des recensements; car on craignait que ce chiffre total ne fît connaître aux ennemis la faiblesse du royaume recensé. D'après ces observations, il semblerait que l'on conservait comme seul recensement officiel le recensement primitif opéré par Wou-wang, à l'origine de la dynastie. A cette époque, la Chine colonisée comprenait environ le quart de la Chine actuelle, ou huit cent mille kilomètres carrés. En divisant, par cette étendue, le chiffre du recensement de Wou-wang, tel qu'il est donné

[1] *Wen-hian-thoung-khao*, kiv. x, p. 47. (Voyez mon mémoire sur les variations de la population de la Chine, *Journal asiatique*, 3e série, t. Ier et II.)

dans le texte, ou tel que j'ai cru pouvoir le corriger par supputation, nous obtenons pour résultat dix-sept ou vingt-sept individus par kilomètre carré; ce qui représente deux à trois têtes par dix hectares. La population n'était donc pas encore bien nombreuse.

L'esquisse que je viens de tracer, montre, je crois, d'une manière nette le principe de la constitution politique de la Chine à l'époque des premiers empereurs Tcheou. Nous voyons, d'une part, le souverain et les chefs secondaires unis par une fédération héréditaire, et seuls propriétaires perpétuels de tout le sol; de l'autre, la grande masse du peuple cultivant le sol comme métayer, moyennant une redevance très-douce en produits bruts, et assujettie au service militaire et aux corvées. Les familles de cultivateurs sont groupées par huit ou neuf pour la culture du sol, et par cinq pour la solidarité mutuelle du payement de la taxe et de l'exécution des corvées. Dans l'échelle sociale, les travailleurs des campagnes, agriculteurs, éleveurs de bestiaux et forestiers sont classés au-dessus des travailleurs des villes, artisans des divers métiers, et marchands, soit fixes, soit ambulants. Ceux-ci devaient payer un droit de passage aux barrières des royaumes ou principautés, et un droit de place aux marchés publics; c'était là le règlement général du commerce intérieur de l'empire. Il n'y a, dans le Tcheou-li, aucun règlement spécial pour le commerce extérieur; les importations de l'étranger devaient alors, comme au xe siècle, sous les Thang, et comme maintenant même, s'arrêter aux frontières du territoire chinois[1]. Les ouvrages des femmes, en

[1] Il me paraît très-difficile d'apprécier l'importance du commerce extérieur de la Chine civilisée aux temps des premiers empereurs Tcheou. On sait, d'après le chapitre *Yu-koung* du Chou-king, que les nomades du nord-est et du nord-ouest de la Chine apportaient des peaux et des fourrures, et que les peuples sauvages du centre et du midi fournissaient des métaux et de l'ivoire. En échange de ces denrées, ap-

toiles et soieries, étaient soumis à un prélèvement destiné à l'habillement des officiers. On prélevait le dixième sur ces matières, comme sur les produits du sol. Enfin, les deux dernières classes du peuple, composées de domestiques, esclaves et travailleurs à gages temporaires étaient en dehors des taxes et des corvées. Entre le peuple et les chefs, propriétaires fonciers, étaient les officiers de l'administration, éligibles au choix du chef de chaque principauté, et non propriétaires par eux-mêmes, mais jouissant, tant qu'ils étaient en exercice, du prélèvement sur un lot de terre ou sur un canton affecté à l'entretien de leur charge. Cette amovibilité des charges et du revenu territorial qui leur était attaché forme un trait de séparation distinctif entre le système des Tcheou et le système féodal de notre moyen âge européen; mais, dans celui-ci, la perpétuité des charges dans les mêmes familles ne s'établit que par la faiblesse du souverain; et, de même en Chine, par le peu de vigueur des chefs, par le développement des alliances avec leurs familles, et surtout par les relations habituelles qui s'établirent entre les détenteurs des charges et ceux qui en payaient le revenu, ces charges devinrent héréditaires, avec tous les droits annexés. Alors la chaîne féodale s'étendit régulièrement sur toute la Chine civilisée, depuis le grand chef ou souverain, jusqu'au cultivateur, devenu simple serf.

Avant cette époque de décadence, le simple cultivateur pou-

pelees tribut par le chapitre *Yu-koung* et par le Chi-king, part. IV, ch. II, ode 4, les Chinois civilisés donnaient principalement des pièces de soie travaillée. Le Tcheou-li mentionne des officiers chargés d'entretenir les bonnes relations avec les peuples étrangers, et cite aussi les interprètes attachés à la cour impériale; mais c'est seulement sous Han-wou-ti, vers le milieu du II[e] siecle avant notre ère, que les Chinois ont commencé à avoir quelques notions des peuples placés à l'occident de leurs grands ennemis, les Hiong-nou, qui leur barraient le passage, et qu'ils ont tenté de lier des relations commerciales regulieres avec les peuples situés au delà.

vait, comme tout Chinois de nos jours, espérer de mériter la faveur royale et d'être élevé aux offices supérieurs. L'histoire des premiers temps, dans le Chou-king, nous présente plus d'un exemple de cette liberté de choix qui, selon le témoignage invariable des livres sacrés, s'adressait toujours au plus digne. En outre, une considération spéciale a toujours été accordée, en Chine, à l'agriculture, et nécessairement cette considération devait relever la condition du cultivateur. Les anciens rites voulaient que l'empereur, à un jour déterminé du printemps, dirigeât la charrue et ouvrît un sillon dans un champ réservé. Après lui, les principaux dignitaires conduisaient la même charrue, chacun à leur tour. Cette cérémonie est mentionnee dans le Tcheou-li[1], dans le livre sacré *Li-ki*[2] et dans le recueil intitulé *Koue-yu*, ou des discours administratifs, composé, peu de temps après Confucius, par Tso-kieou-min. La première partie de ce recueil contient le discours d'un dignitaire qui rappelle la cérémonie du labourage au souvenir de l'empereur Siouen-wang, vers l'an 800 avant notre ère. Ce dignitaire raconte comment le souverain et ses officiers se préparaient à ce devoir sacré par un jeûne de trois jours et par des purifications dans le bain. Il expose tous les détails de cette cérémonie remarquable, successivement négligée et rétablie; et son récit rappelle évidemment le commencement de la grande famille chinoise, groupée autour d'un chef planteur[3].

Je finirai ici le travail préparatoire que j'ai désiré présenter

[1] *Tcheou-li*, section *Ta-tsaï*, article du Thien-sse.

[2] *Li-ki*, chap. *Youe-ling*.

[3] Ce discours est le quatrième du Tcheou-yu, première partie du Koue-yu. Gaubil en a donné un extrait, page 40 de son Traité de chronologie chinoise. M. Stanislas Julien l'a expliqué en entier, à son cours, en 1842.

à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et qui doit être considéré comme une introduction à l'étude du Tcheou-li. Ainsi que je l'ai annoncé, j'ai consacré déjà deux années à traduire ce recueil officiel, dont la haute importance me paraît incontestable; et je commence ainsi à connaître la Chine ancienne. Je ne puis penser encore à publier bientôt ma traduction qui formerait, avec les éclaircissements indispensables, deux volumes in-8°, et qui a besoin d'une révision longue et sévère. Mais cette révision même m'initiera plus intimement aux détails des mœurs et des usages que j'ai entrepris d'étudier. Je continuerai d'exploiter la mine qui est maintenant ouverte devant moi, et ainsi je tenterai prochainement, en partant des premières données fournies par le Tcheou-li, de développer devant l'Académie un sujet qui lui présentera, je l'espère, quelque intérêt, l'histoire de l'instruction publique chez les Chinois, depuis les souvenirs historiques les plus anciens jusqu'à nos jours.

OBSERVATIONS

SUR

LES ANCIENNES MONNAIES DE LA LYCIE.

PAR M. CAVEDONI.

La célébrité des importantes découvertes qui ont été faites récemment dans la Lycie par plusieurs savants voyageurs, et surtout par MM. Fellows et Texier, auxquelles le sol même de Rome a semblé vouloir répondre, en rendant à la lumière les monuments de personnages importants de la Lycie morts dans cette ville pendant le cours de leurs ambassades[1], cette célébrité m'invite à concourir, autant que me le permettent mes faibles connaissances, à l'illustration des souvenirs de cette contrée célèbre, en soumettant au jugement des savants quelques observations au sujet de ses monnaies antiques, sur lesquelles Eckhel s'est montré vraiment trop laconique, pour ne pas dire qu'il y a mis quelque négligence. Je suis heureux de pouvoir profiter des savantes et judicieuses remarques faites sur ces découvertes par MM. Raoul-Rochette et Letronne,[2] ainsi que de celles de M. de Longpérier[3] sur les mon-

[1] *Bulletino dell' Inst. archeol.* 1843, pag. 135-143.

[2] *Journal des Savants*, année 1819, pag. 925, 271; 1842, pag. 366, 377, 385, 406. — [3] *Revue numismat.* 1840, p. 405-414; 1843, pag. 325-338, 432-435.



naies de la Lycie. Mais en même temps je regrette de n'avoir pas sous la main les deux voyages de M. Fellows, ni le troisième article de M. Raoul-Rochette sur ce voyage, dans lequel il devait traiter spécialement des monnaies de la Lycie à inscriptions en langue et en caractères nationaux. Je crains bien que mon travail, à cet égard, ne paraisse trop imparfait; mais je me trouverai encore satisfait de n'occuper qu'une des dernières places dans l'honorable concours des savants dont les recherches ont eu pour but d'expliquer les monuments de l'antique Lycie, ainsi que cela avait lieu dans la ligue lyciaque, où les villes peu importantes se contentaient d'un seul vote, tandis que les plus considérables en avaient jusqu'à trois[1]. En conséquence, je parlerai d'abord brièvement des principales vicissitudes par lesquelle passa la Lycie, et des monnaies qui ont rapport, d'une manière ou d'une autre, à ces vicissitudes; je traiterai ensuite des types communs aux monnaies de la nation entière, et, en dernier lieu, de ceux qui furent propres à quelqu'une de ses villes en particulier.

La première colonie grecque qui s'établit dans la Lycie, fut probablement celle des Crétois, conduits par Sarpédon, chassé par son frère Minos, qui accueillit ensuite Lycus, fils de Pandion, chassé aussi d'Athènes par son frère Ægée, et du nom duquel les Tremili s'appelèrent, dans la suite des temps, *Lyciens*[2]. Les monnaies de la Lycie, ainsi que l'a remarqué M. Raoul-Rochette[3], comparées avec celles de Crète, prouvent l'établissement de la colonie crétoise en Lycie; et, s'il est permis de chercher des preuves dans les plus petites choses, la forme même de la lyre lycienne s'accorde très-bien avec celle de la lyre crétoise, qui se rencontre sur les monnaies d'Aptera,

[1] Strabo, XIV, p. 665.
[2] Herodot. I, 173; VII, 92.
[3] *Journal des Savants*, 1842, p. 393.

d'Eleutheræ et d'autres villes de l'île de Crète. La même forme se trouve aussi sur les monnaies de Colophon, qui reçut des colons crétois. On pourrait rapporter, à l'influence de la colonie athénienne, le type de la tête de Pallas, coiffée d'un casque de forme attique, ainsi que cet autre de la déesse assise sur une roche, comme dans l'acte de prendre possession de ce pays montagneux, sur les monnaies portant l'épigraphe lycienne: ΑΡΞΝΑ[1]. On peut encore rapporter à une origine athénienne le bas-relief de Limyra représentant le combat des Athéniens contre les Amazones, et la singulière analogie de style, remarquée par M. Raoul-Rochette, entre les sculptures de Xanthus et celles d'Athènes, antérieures à l'école de Phidias[2].

On ne rencontre peut-être, sur les monnaies de la Lycie, rien qui se rapporte à des origines corinthiennes et à Bellérophon, qui fut admis par Jobate au partage du trône, et dont les descendants, Glaucus et Sarpédon, conduisirent les Lyciens au secours de Troie[3]. Quelques-uns des différents simulacres d'Apollon, dont la tête, avec diverses coiffures, forme le type de monnaies lyciennes, pourraient se rapporter à Lycus, un des Telchines de Rhodes, qui, selon une autre tradition ancienne, donna son nom au pays et y fonda un temple en l'honneur d'Apollon, le long des rives du Xanthus[4]. Le nom même de Xanthus, d'accord avec une autre tradition[5], paraîtrait dériver de celui de Xanthus, fils de Triopas, qui, venu avec ses Pélasges d'Argos en Lycie, y régna pendant quelque temps avant de passer à Lesbos. Mopsus, fils d'Apollon et de la prophétesse Manto, était regardé comme ayant fondé Rhodia et Phasélis dans la Lycie; d'autres

[1] *Revue numism.* 1843, pag. 330. (Cf. Muller, *Handbuch*, § 369, 4.)

[2] *Journal des Sav.* 1842, p. 390, 400.

[3] Homer. *Iliad.* B, 877; Z, 152, 193.

[4] Diodor. V, 56.

[5] *Idem*, V, 81.

attribuaient la fondation de Phasélis à l'Argien Lacius, envoyé par Mopsus lui-même, en vertu d'un oracle de Manto[1]. On pourrait donc rapporter à une origine argienne le type si répété du *triskèle*, et à Mopsus et Lacius plus d'un type particulier des monnaies de Phasélis, comme nous le remarquerons plus tard.

Arrivant aux temps historiques, on lit dans Hérodote que les Lyciens, qui se maintinrent libres et indépendants, même à l'époque de la souveraineté des rois de la Lycie, furent ensuite vaincus et soumis au roi de Perse par Harpagus, auquel les Xanthiens opposèrent une résistance si énergique et si désespérée, qu'ils périrent tous en combattant, à l'exception de quatre-vingts familles, qui se trouvaient alors absentes de leur patrie. Depuis, on trouve les Lyciens compris parmi les peuples de l'Asie Mineure, tributaires de Darius, et enrôlés dans l'armée de Xerxès contre la Grèce[2]. D'après ces renseignements historiques, il semble qu'il y ait de l'exagération oratoire dans le panégyrique d'Isocrate, lorsqu'il affirme qu'aucun Persan ne s'empara jamais de la Lycie : *Λυκίας δ' οὐδὲ εἷς πώποτε Περσῶν ἐκράτησεν*[3].

L'orateur athénien avait peut-être en vue la résistance héroïque des Xanthiens contre Harpagus, et la condition des Lyciens, probablement améliorée de son temps, attendu que, dans les premières années de la guerre du Péloponnèse, les Athéniens envoyèrent sur les côtes de la Carie et de la Lycie une flotte chargée de recueillir des tributs et de protéger contre la piraterie les vaisseaux marchands qui venaient de Phasélis; et, précédemment, Cimon, par suite de la double victoire qu'il

[1] Theopomp. *ap. Phot. cod.* 176; Mela, I, 14; Heropyt. et Philosteph. *ap.* Athen. VI, p. 297-298.

[2] Herodot. I, 28, 176; III, 90; VII, 92.

[3] Isocrat. *in Panegyr.* p. 145, ed. Wolf.

remporta sur l'Eurymédon, avait contraint le roi de Perse à signer cette paix célèbre, par laquelle il s'engageait à ne plus dépasser, avec des navires longs et armés en guerre, les portes cyaneennes et chélidoniennes situées vis-à-vis de la Lycie[1]. Aux temps de la domination persanne, ou, du moins, à une partie de cette periode, semblent appartenir les abondantes monnaies portant le type commun du triskèle et diverses inscriptions en caractères lyciens, dont se trouve, pour ainsi dire, semée la vallée du Xanthus[2]. Et l'on pourrait s'étonner que les Lyciens, sujets ou, du moins, tributaires des Perses, jouissent d'une telle richesse publique, si l'on n'en trouvait une raison suffisante dans leur excellente constitution politique et dans leur commerce maritime qui s'étendait jusqu'à l'Italie[3].

De la domination des Perses, la Lycie passa sous celle d'Alexandre, qui la soumit sans éprouver une grande résistance, excepté peut-être celle que lui opposèrent les Xanthiens, lesquels, au témoignage de quelques auteurs, auraient renouvelé l'action de leurs pères contre Harpagus[4]. Après la mort du conquérant macédonien, la Lycie, de même que la Phrygie et la Pamphylie, échut à Antigone pour être gouvernée au nom de Philippe Arrhidée[5]. Ensuite, Ptolémée Soter conquit Phasélis, Xanthos et d'autres villes de la Lycie, et son successeur Philadelphe, qui les possédait encore, appela, du nom de sa femme Arsinoé, Patara, ville principale de la province[6]. Eckhel etait d'avis que c'est en Lycie que furent frappées les monnaies de Philippe Arrhidée, avec les initiales ΛΥ, quelquefois

[1] Thucyd. *Hist.* II, 69; Plutarch. *in Cimone*, p. 487, A.

[2] *Journal des Savants*, 1842, p. 387.

[3] Strabo, XIV, p. 664-665.

[4] Arrian. *Exped. Alex.* I, 24; Appian. *B. Civ.* IV, 80. — [5] Diodor. XVIII, 3, 39; Appian. *Syriac.* 59.

[6] Diodor. XX, 27; Theocrit. *Idyl.* XVII, 89; Strabo, XIV, p. 666.

placées sur une proue de navire[1], et cette idée s'accorderait assez bien avec la forme particulière de la volute de cette proue, qui ressemble beaucoup à celle de la proue qu'on voit sur les monnaies de Phasélis de la Lycie[2]. Il me semble que l'élégance et le fini du travail doivent faire attribuer également à la Lycie les tétradrachmes d'Alexandre avec les initiales ΛΥ, placées entre les supports du siége de Jupiter Aëtophore, qui existent dans le médailler d'Este. D'autres tédradrachmes avec la lettre Φ, placée de même entre les supports du siége et avec le palladium, dans le champ [3], pourraient être regardés comme ayant été frappés à Phasélis, ville distinguée par son attachement envers Alexandre, qui y fit quelque séjour[4].

La Lycie, occupée ensuite par Antiochus le Grand, puis devenue la conquête des Romains après la défaite de ce roi de Syrie, en l'an 564 de Rome, fut, par un décret du sénat et du peuple romain, donnée aux Rhodiens, leurs alliés dans cette guerre, à l'exception pourtant de Telmessus, qui fut cédée à Eumène, roi de Pergame[5]. Les Lyciens, prétendant avoir été attribués aux Rhodiens, non comme sujets mais comme alliés, refusèrent de se soumettre, et, après une guerre opiniâtre, furent vaincus et opprimés par ces derniers; mais, sur l'appel qu'ils portèrent à Rome, ils obtinrent un sénatus-consulte qui ordonnait aux Rhodiens d'avoir à traiter les Lyciens, non comme leurs esclaves, mais comme leurs compagnons et alliés: « Lycios ita sub Rhodiorum simul imperio et tutela esse, « ut in ditione populi romani civitates sociæ sint[6]. » C'est au temps de la domination rhodienne en Lycie, durant près d'un

[1] Eckhel, t. II, p. 114.

[2] Cf. Mionnet, *Supplém.* tom. VII, pl. III, 1.

[3] Mionnet, *Supplém* n° 287, *Rois de Macédoine*.

[4] Plutarch. *in Alexandr.* pag. 674, A; Arrian. *Expedit. Alexandr.* I, 24. — [5] Polyb. XXII, 7, 27; Lib. XXXVIII, 39.

[6] Polyb. XXIII, 3; XXV, 5; XXVII, 6; XLI, 10, 23.

siècle, qu'appartiennent probablement les nombreuses petites monnaies en argent, frappées au nom de la ligue des Lyciens, ΛΥ, ΛΥΚΙΩΝ, dans plusieurs des villes dont elle se composait, avec des types lyciens et avec la particularité du carré plat, qui les rend conformes à la monnaie de Rhodes. Cette idée se justifie par l'observation que, dans la série des villes qui frappèrent ces monnaies, il manque celle de Telmessus, laquelle, effectivement, ne faisait pas alors partie de la Lycie et ne dépendait point des Rhodiens, comme nous l'avons dit plus haut. Je crois qu'on doit regarder comme postérieures au sénatus-consulte de Rome en faveur des Lyciens, et relatives à l'amélioration qui avait eu lieu dans leur situation politique, les demi-drachmes de Massicytus, de Xanthus et de quelques autres villes de la Lycie, avec des types rhodiens, et avec cette remarquable particularité d'un aigle en repos, qui couvre en partie la joue droite de la tête du Soleil, type de Rhodes. Les Lyciens voulaient probablement indiquer, de cette manière, la protection que les victorieuses et puissantes aigles romaines leur accordaient contre l'oppression des Rhodiens[1]. On pourrait rapporter au temps de la guerre des Lyciens contre les Rhodiens les contre-marques lyciennes, empreintes par les habitants de Cyaneæ de Lycie sur les têtes de la Gorgone et du Soleil de monnaies rhodiennes[2].

En l'an de Rome 666, la Lycie, non sans quelque résistance, tomba au pouvoir de Mithridate, qui l'occupa jusqu'en 670, où Sylla, après sa victoire, déclara les Lyciens, de même que les Rhodiens, libres et amis du peuple romain[3]. L. Muræna, à qui Sylla avait laissé le gouvernement de l'Asie,

[1] *Revue numism.* 1840, pag. 405-415; 1843, p. 332; *Bullet. archeol. dell' Inst.* 1843, p. 118.

[2] Mionnet, *Supplém.* n. 36, 37.

[3] Appian. *Mithridat.* 20, 27, 61.

attribua à la Lycie Balbura et Bubones, qui, jusqu'alors, avaient fait partie de la Tétrapole cibyratique dissoute par lui-même[1]. P. Servilius Isauricus, dans la guerre contre les pirates, s'empara de trois puissantes et riches villes de la Lycie, savoir, Phasélis, Olynpus et Corycus, devenues l'asile de ces brigands, et les détruisit en partie[2]. Je crois postérieures à cette destruction d'Olynpus et de Phasélis les monnaies de bronze de la ligue lycienne, avec les noms de plusieurs villes, souvent associées deux à deux; car Olynpus et Phasélis n'en ont point de semblables, bien qu'elles en aient de plus anciennes en argent, qui font partie d'un système commun.

Les autres Lyciens jouirent de la liberté accordée par Sylla, jusqu'à l'an de Rome 712, où le souvenir des bienfaits qu'ils avaient reçus de J. César, et l'éloignement qu'ils avaient toujours montré pour les innovations, les portèrent à opposer une forte résistance aux deux chefs des conjurés C. Cassius et M. Brutus. Celui-ci vainquit les malheureux Xanthiens et les réduisit au parti désespéré de se donner la mort plutôt que de tomber au pouvoir de l'ennemi. Mais, après la prise de Xanthus, le siége de Patara et l'occupation du port de Myra, par suite de laquelle leur flotte tomba en son pouvoir, le commun des Lyciens, *τὸ κοινὸν Λυκίων*, envoya des députés à Brutus, promettant de se soumettre, de faire alliance d'armes et de donner des secours d'argent. Brutus leur imposa une contribution de cent cinquante talents, en même temps que Cassius, vainqueur des Rhodiens, les taxait à huit mille cinq cents talents[3]. Avec l'or et l'argent de ces contributions, outre

[1] Strabo, XIII, p. 631.

[2] Cicero, *Agrar.* I, 2; II, 19; Plin. V, 28; Strabo, XIV, 566, 671.

[3] Appian. *B. Civ.* IV, 76-81; Dio. XLVII, 36; Plutarch. *in Bruto*, p. 999

celui qui provenait des dépouilles des lieux sacrés, Brutus et Cassius firent frapper, en ces deux métaux, des monnaies romaines, dont les types se rapportaient à leurs victoires sur les Lyciens et les Rhodiens. Nul doute qu'on ne doive rattacher à la défaite des Lyciens et surtout à la prise de Xanthus, la pièce d'or qui a, sur sa face principale, la tête de M. Brutus, avec l'épigraphe : BRVTVS IMP, dans une couronne de laurier, et, au revers, un trophée, au pied duquel sont deux proues de navires, deux boucliers et une longue haste ou poutre qui s'y appuie. Dans le champ, près du trophée, est la lettre L, solitaire et séparée de l'inscription : CASCA LONGVS, de manière qu'elle ne puisse être prise que pour l'initiale de la nation vaincue, c'est-à-dire de la Lycie, *Lycia*. Parmi les armes suspendues à ce trophée, il y a un coutelas ou sable recourbé, et l'un des deux boucliers placés en bas a la forme d'une *pelta;* d'où il paraîtrait que Brutus voulut montrer les armes, en partie barbares, dont les Lyciens se servaient alors. La forme singulière de ce bouclier, en guise de *pelta*, est remarquable aussi par sa ressemblance avec ceux des barbares, assis à terre comme captifs, sur le beau camée de Tibère, du cabinet des Antiques de Paris[1]. Dans le dessin de cette pièce d'or, donné par Eckhel, qui paraît le plus exact et le plus complet, on voit, penchée sur les deux proues de navires, une longue lance, ou plutôt poutre ou antenne, avec un indice de banderole à l'extrémité, qu'on peut croire placée ainsi, non-seulement pour indiquer comment Lentulus s'empara de la flotte des Lyciens, mais pour rappeler aussi comment, dans l'assaut donné à Xanthus par Brutus, les Romains, à défaut des échelles qui leur manquaient, se servirent d'antennes et d'autres moyens pour

[1] Eckhel, *Catal. Mus. Cæsar.* Pars I, tab. I, 8. (Cf. Müller, *Handbuch*, § 200 b.; Borghesi, *Decade numism.* VIII, osserv. 8.)

escalader les murs de cette ville très-forte[1]. Il me semble qu'on doit encore rattacher à cette expédition le denier ayant, sur sa face principale, la tête d'Apollon couronnée de lauriers, avec les cheveux tombant en tresses bouclées, et, au revers, la légende : Q. CAEPIO BRVTVS IMP, autour d'un trophée, semblable à celui de la pièce d'or précédemment decrite, au pied duquel sont assises deux figures captives, qu'on peut vraisemblablement croire la Lycie et Rhodes[2]. La tête placée sur la face peut être réputée celle d'Apollon lycien ; car, sur plusieurs monnaies de la ligue lycienne, Apollon a la chevelure disposée de même en tresses bouclées[3]. Sur d'autres monnaies de la ligue, tant d'argent que de bronze, Apollon a les cheveux rassemblés en un nœud par derrière et en partie tombant sur le cou ; et, il y a une très-grande ressemblance entre cette tête et celle de jeune homme couronné de lauriers, qui se voit sur la face des médailles d'or de M. Servilius, légat de M. Brutus[4], laquelle est ordinairement appelée tête de la Liberté, mais qui, n'ayant ni boucles d'oreilles, ni collier, me parait plutôt devoir être la tête d'Apollon lycien. Il semble en effet convenable que, sur des monnaies frappées par un lieutenant de M. Brutus, avec un type faisant allusion aux victoires de Cassius sur les Rhodiens, la tête, du côté principal, ait rapport à celles de Brutus sur les Lyciens.

Lorsqu'on apprit à Rome la fermeté des malheureux Lyciens et la résistance qu'ils avaient opposée aux armes des conjurés, les triumvirs donnèrent des éloges à leur courage et leur promirent des secours d'argent, *χρήματα*; et, en effet, M. Antoine, peu après la bataille de Philippes, les déclara

[1] Appian. *B. Civil.* IV, 78.

[2] Morell. *Famil. Rom. Servilia*, tab. 2, n. VI.

[3] Pellerin, *Recueil*, planc. LXIX.

[4] Morell. *Famil. Rom. Servilia*, tab. 2, n. I, II; Borghesi, *decade* VIII, osserv. 7.

exemptés de tributs, en les exhortant à rebâtir et à repeupler Xanthus[1]. On pourrait croire que c'est dans quelque ville maritime de la Lycie, où stationna l'une des flottes de M. Antoine, qu'ont été frappées les monnaies de bronze des *Præfecti classis*, avec le symbole de la triquetra ou du triskèle, dans le champ, au-dessous du navire; car, à raison des temps, il est certain que ce ne peut être la triquetra sicilienne[2] qui forme le type de ces monnaies.

Les affaires des Lyciens semblent avoir prospéré sous Auguste; car ils frappèrent des monnaies de bronze et d'argent en son honneur, et il est probable qu'ils en avaient reçu des bienfaits. C'est d'ailleurs une chose digne de remarque, à mon avis, que non-seulement les monnaies en argent des Lyciens, mais aussi celles en grand bronze de plusieurs villes particulières, paraissent avoir été mises en rapport, pour le module et pour le poids, avec la monnaie romaine, ainsi que cela résulte de la confrontation d'une médaille de Telmessus, en concorde avec Cragus, qui existe dans le Musée d'Este. On peut supposer que cela eut lieu, soit en vertu d'une loi romaine concernant les monnaies principales, soit à raison de l'usage qui se faisait de celles-ci pour acquitter les contributions publiques, après la cessation du privilége d'immunité accordé à la Lycie par M. Antoine. Sur la fin du règne d'Auguste et au commencement de celui de Tibère, les Lyciens jouissaient, il est vrai, de l'autonomie, mais seulement en ce qui concernait leur gouvernement intérieur et civil; car, dans les délibérations touchant la guerre et les alliances extérieures, ils étaient soumis à Rome[3]. Depuis lors, les affaires des Lyciens allèrent toujours d'une manière plus fâcheuse, tellement, qu'à

[1] Dio, XLVII, 36; Appian. *B. Civ.* V, 7.

[2] Eckhel, *Doctr. N. V.* tom. VI, p. 60.

[3] Strabo, XIV, p. 665.

cause de leurs continuelles discordes intestines, la liberté leur fut enlevée par Claude, qui réduisit la Lycie en province romaine, en la réunissant à la Pamphylie, l'an de Rome 796[1]. Les monnaies de la ligue lycienne, en argent, avec la tête de Claude, couronnée de lauriers et accompagnée de ses titres honorifiques, furent probablement frappées pour apaiser son mécontentement et pour faire montre de concorde entre les diverses villes qui la composaient. Sur l'une de ces monnaies, on voit, au revers, l'empereur, debout, la main droite levée, en attitude de pacificateur, et tenant un *lituus* de la main gauche abaissée. Le *lituus augural* fait allusion au zèle de Claude pour les disciplines étrusques, par rapport auxquelles et en dehors des usages reçus, il s'intitule lui-même AVGVR, sur des monnaies romaines de l'an 799, c'est-à-dire trois ans après que la Lycie avait été réduite par lui en province. Les Lyciens voulaient peut-être aussi rappeler par là que l'institution des augures avait eu chez eux sa première origine : *Auspicia a Cilicibus, Pamphyliis, Pisidis, Lyciis tenentur*[2]. Sur d'autres monnaies lyciennes, frappées sous Claude, on voit une figure de femme, debout, tenant *deux épis* dans la main droite levée, et une baguette dans la main gauche abaissée. Cette figure peut être la *Lycie personnifiée*, ou bien *Messaline* ou *Agrippine*, sous les traits de Cérès. La Lycie, qui, peu de temps après, avait recouvré sa liberté, peut-être par un bienfait de Néron, ne jouit pas longtemps de cette faveur ; car, en l'an 827, elle fut de nouveau réduite en province romaine par Vespasien[3]. L'an 847, qui répond au 14e tribunat et au 16e consulat de Domitien, les Lyciens frappèrent des monnaies impé-

[1] Dio, LX, 17 ; Sueton. *in Claud.* 25.
[2] Cicero, *De Divinat.* I, 15 ; Cf. 41.
[3] Sueton. *in Vesp.* 8. (Cf. Eckhel, t. VI, p. 332 ; t. III, p. 56 ; *Bullet. dell' Inst. arch.* 1843, p. 139.)

riales d'argent, du poids du denier romain, avec la légende ЄΤΟΥC ΙΔ ΥΠΑΤΟΥ ΙΖ. La date de ces monnaies étant précisément postérieure d'une année à celle d'un monument découvert près de Rome, dans le tombeau d'un des envoyés lyciens, où l'on lit : ΕΤΕΙ ΓΙ [1], on peut supposer que ces monnaies furent frappées en conséquence d'un décret favorable obtenu par les ambassadeurs lyciens. On pourrait de même rapporter, à quelque faveur accordée par Nerva et Trajan à la province de Lycie, d'autres monnaies impériales, frappées par les Lyciens dans les premières années du règne de ces deux empereurs.

L'horrible tremblement de terre qui renversa les villes de Rhodes, celles de la Lycie et d'autres provinces de l'Asie Mineure, fit éclater la générosité d'Antonin Pieux, qui les rebâtit au prix de sacrifices énormes[2]. C'est en reconnaissance d'un si grand bienfait que les Rhodiens firent frapper une monnaie, au type de *Neptune Asphalius*, sous les traits duquel je crois qu'ils voulurent représenter le généreux empereur. On pourrait s'étonner que les Lyciens n'en eussent pas fait autant; mais peut-être l'étendue de leur malheur et l'excès de leur misère ne leur permirent-ils pas de remplir ce devoir; car nous voyons, par les vers sybillins, que leurs villes furent plus maltraitées que toutes les autres[3]. Peut-être aussi pourrait-on supposer qu'il fut frappé, dans cette circonstance, quelque monnaie autonome, comme celle de *Patara*, avec la *tête d'Apollon*, d'un côté, et, au revers, une tête de femme qui a été prise pour *Diane*, mais qui ne paraît pas appartenir à cette déesse, d'après l'arrangement des cheveux, qui rappelle la coiffure des deux Faustines[4]. D'autre part, on est surpris que toutes, ou

[1] *Bullet. dell' Inst. arch.* 1843, p. 137, 140.

[2] Pausan. VIII, 43, 3; Capit. *in Anton.*

[3] Tristan, *Comment.* t. II, p. 515.

[4] Sestini, *Mus. Hederv.* tav. XXI, 10.

presque toutes les principales villes de Lycie aient frappé des monnaies en l'honneur de Gordien Pieux et de Tranquilline, sans qu'on en ait pu trouver un motif particulier[1]. Celui du prétendu passage de Gordien par la Lycie, lors de l'expédition contre les Perses, ne peut se soutenir; car on sait que cet empereur conduisit l'armée à travers la Mésie et la Thrace, en lui faisant passer l'Hellespont pour entrer en Asie[2]. Le vrai motif de cette particularité numismatique semble pouvoir se tirer d'un passage de Capitolin, auquel on n'a pas fait suffisamment attention, dont Eckhel lui-même n'a pas compris toute l'importance, et qui jette beaucoup de lumière, non-seulement sur les monnaies impériales de Lycie, mais sur celles mêmes de Gordien, frappées à Rome. L'an 240 de notre ère, selon l'historien :

« Fuit terræ motus eo usque gravis, imperante Gordiano, ut « civitates, etiam terræ hiatu cum populis deperirent : ob quæ « sacrificia per totam urbem, totum que orbem terrarum in« gentia celebrata sunt. Et Cordus quidem dicit, inspectis libris « sybillinis celebratisque omnibus, quæ illic jussa videbantur, « mundanum malum esse sedatum. »

C'est sans doute aux sacrifices célébrés alors dans Rome entière qu'ont rapport les monnaies romaines de Gordien, avec l'empereur voilé, debout près d'un autel à feu allumé, avec une patère dans la main droite et un sceptre dans la gauche[3]. Sur d'autres médailles romaines de Gordien, de l'année du grand tremblement de terre et des années suivantes, on trouve le type d'Apollon assis sur un siége, avec une branche de laurier dans la main droite et la lyre dans la gauche, type qui

[1] Sestini, *Descript. N.* I. p. 387; *Lettere cont.* tom. II, p. 79; Millingen, *Rec. de méd. grec.* p. 68; Raoul-Rochette, *Journal des Savants*, 1842, p. 404, note 4.

[2] Eckhel, t. VII, pag. 312.

[3] *Idem*, *Catal. Mus. Cæsar.* n. 52, 62.

représente l'Apollon de Claros[1], dont l'oracle aura sans doute été consulté dans ces terribles circonstances. Il est probable que l'on interrogea aussi l'oracle non moins célèbre d'Apollon Patareus, en Lycie. Effectivement, sur des monnaies de Patara frappées sous Gordien, se voit le type d'Apollon debout, et tenant de même une branche de laurier de la main droite. Sur les monnaies d'autres villes lyciennes, se trouve plus généralement la Fortune, à laquelle on aura sacrifié afin d'obtenir la cessation de ce grand *mundanum malum*. Sur une de celles d'Aperlæ[2], on voit un autel orné à son sommet de trois pointes, qui pourraient indiquer le trident de Neptune Asphalius apaisé par des sacrifices; d'autant plus que, sur la médaille de Rhodes que nous avons citée plus haut, frappée dans les mêmes circonstances, Neptune Asphalius se voit aussi près d'un autel. Bien que Capitolin n'ait pas indiqué précisément quels furent les pays et les villes qui eurent le plus à souffrir de ce grand tremblement de terre, il est à croire que cette calamité frappa principalement la Lycie, qui était sujette d'une manière particulière à ces sortes d'accidents. Selon Capitolin, Gordien emporta en Asie des trésors immenses pour les frais de la guerre, une partie desquels aura sans doute été employée par ce généreux empereur au soulagement et à la restauration des villes qui venaient d'être ruinées.

Il s'agit maintenant de rendre compte des types des monnaies lyciennes, et d'abord de ceux qui furent communs à toutes ou à presque toutes les villes de cette nation. Celui qui s'offre en premier lieu à notre attention est celui de la triquetra ou du triskèle, attendu que c'est celui qui fut propre aux monnaies les plus anciennes ayant des légendes nationales en caractères

[1] Eckhel, t. VII, p. 311. Cf. Mion. *Suppl. in Ion.* n. 133, 156; Streb. tab. III, 9, 10.

[2] Millingen, *Méd. gr.* pl. III, 26.

lyciens. Celui qui voudrait considérer la triquetra lycienne comme un symbole de promontoire, ainsi qu'on l'a fait pour la triquetra sicilienne, pourrait la rapporter aux trois principaux promontoires de la Lycie, c'est-à-dire à l'*ἄκρα Τελμισσίς*, à l'*ἄκρα Παταρηΐς*, et à l'*ἱερὰ ἄκρα*[1]. Mais les plus savants archéologues sont maintenant d'accord pour attribuer au symbole de la triquetra une signification plus générique et plus étendue, surtout depuis qu'on l'a observée, soit en totalité, soit en partie, placée, en guise d'enseigne, sur le bouclier de Minerve, sur plusieurs vases panathénaïques de Vulci, ainsi que sur beaucoup d'autres de diverses provenances[2]. Eckhel, qui n'eut pas connaissance de ces monuments, fut conduit lui-même, par le seul examen des médailles, à conclure que, si l'on veut voir dans la triquetra un symbole de trois promontoires sur les monnaies de Sicile, il n'en saurait être ainsi des autres pays, tels que la Pamphylie et la Pisidie, où ce symbole peut et doit même avoir une autre signification[3]. Or, il me semble qu'il y a de bonnes raisons pour rapporter la triskèle au mythe des Gorgones et de Persée, et peut-être encore à d'autres fables argiennes.

La triquetra même des médailles siciliennes semble avoir eu, dans l'origine, quelque rapport au mythe des Gorgones; car les trois jambes humaines dont elle se compose ont parfois les *talons ailés*, et, dans le centre où elles se réunissent, on voit quelquefois aussi le *masque gorgonien ailé*. Sur d'anciens monuments, Méduse a pareillement les *talons ailés*, et quelquefois on la voit tomber à terre, après que Persée lui a coupé

[1] Strabo, XIV, pag. 665-666; Dionys. *Perieg.* v. 129, 505. (Cf. *Journal des Savants*, 1819, p. 261-266; 1842, p. 376.)

[2] Müller, *Handbuch*, § 436, 5. (Cf. *Annal. dell' Inst. archeol.* t. II, p. 215-224; *Mon. ined.* I, 22, 26.)

[3] Eckhel, *Doctr. N. V.* t. VI, p. 60.

la tête, avec le genou ployé d'une manière semblable à celle des trois jambes de la triquetra[1]. Sur les deniers romains frappés en Sicile, au nom des consuls de l'an 705, Lentulus et Marcellus, la triquetra ayant une face de Gorgone paraît avoir les jambes et les pieds très-violemment tendus, comme indiquant une fuite rapide ou des douleurs spasmodiques. La même particularité semble indiquée aussi dans la triquetra des médailles de Syracuse des bons temps de l'art. Une triquetra semblable à celle de Sicile, avec la face de Gorgone au milieu, se voit grossièrement dessinée sur un monument punico-numidique dédié à Hamman ou Baal-Solaire, avec d'autres emblèmes relatifs à la végétation des plantes et à la fécondité des troupeaux[2]. Gesenius rapporte ce monument au temps de Juba, et croit que la triquetra y est dérivée de celle de Sicile; mais elle pourrait aussi se rapporter à la Gorgone considérée comme symbole du soleil ou du jour[3]. Le mythe de Persée et des Gorgones est réputé d'origine assyrienne et phénicienne[4]; et, dans l'hypothèse que la triquetra se rattache à ce mythe, on aperçoit facilement par quelle raison ce symbole fut si répandu et si commun sur toute la côte méridionale de l'Asie Mineure, et s'étendit de la Lycie à toute la Cilicie.

Mais, outre l'influence des premiers habitants qui y vinrent de l'Asie centrale par la voie de terre ferme, et celle des colons phéniciens, il y a celle des colonies argiennes qui y fondèrent un si grand nombre de villes[5]. La triquetra sur les monnaies des

[1] Eckhel, *ibid.* t. I, p. 184. (Cf. *Bullet. dell' Inst. arch.* 1829, pag. 83; Micali, *Storia*, tav. 88, 5; Morell. *In August.* tab. XL, 22; Eckhel, t. VI, p. 500.)

[2] Gesenius, *Mon. Phœnic.* tab. 23, *Inscript.* LIX, p. 206.

[3] Laurent. Lydus, *De Mensib.* p. 33, ed Schow. (Cf. Cavedoni, *Spicileg. numism.* p. 194; Inghirami, *M. Etr.* ser. I, p. 459, 487.)

[4] Cf. Heyne, *ad* Apollodor. II, 4, 2.

[5] Eckhel, *Num. vet.* pag. 75-80; Dio-

villes fondées dans cette contrée par des colonies argiennes a le plus souvent une forme différente, c'est-à-dire consistant en trois lunes en croissants, réunies dans le centre par l'une de leurs deux extrémités; mais cependant on voit clairement que cette triquetra dite argienne avait, dans l'origine, une signification identique et analogue à celle de la triquetra consistant en trois jambes humaines. On en a la preuve par des médailles de Lalassis, où se trouve la triquetra sous ses deux formes[1]. La triquetra argienne se voit aussi sur les monnaies de Thèbe et de Birythis de la Troade, où M. Millingen est d'avis que ce symbole a rapport aux trois dynasties des Ciliciens qui habitèrent ce pays; mais je croirais plutôt qu'il a ici la même signification que sur les monnaies d'Argos[2]. Les monnaies de Mégare offrent pareillement le type de la triquetra consistant en trois lunes en croissants, et parfois en quatre ou cinq lunes; ce qui me parut autrefois un symbole de ports de mer en demi-lune; mais maintenant les découvertes dont j'ai parlé me rendent cette opinion douteuse. Néanmoins, il y a quelque chose d'analogue dans le symbole oriental du monogramme de Gaza, qu'on voit parfois joint avec des poissons, en sorte qu'il semblerait se rapporter à des sujets maritimes[3].

Le bouclier macédonien a quelquefois pour emblème une double triquetra argienne[4], qui semble faire allusion à l'origine argienne des Caranides.

Ces symboles purent, avec le temps, recevoir différentes significations, ainsi qu'il arriva à la triquetra sicilienne, qui, par la suite, paraît avoir signifié les trois promontoires de

dor. V, 81; Athen. VII, pag. 297-298.

[1] Eckhel, *Num. vet.* p. 77.

[2] Millingen, *Sylloge*, p. 67-70; Cavedoni, *Spicileg. numism.* p. 102. (Cf. p. 79.)

[3] Cavedoni, *Lettera al Sestini*, p. 24; Eckhel, *Num. vet.* pag. 79. (Cf. Sestini, *Mus. Hederv.* tav. III, 9, in addendis.)

[4] Millingen, *Sylloge*, pl. I, n. 24.

cette île, *in triscelo positæ*, comme il est permis de l'inférer aussi de la jambe humaine employée comme symbole de péninsule ou promontoire sur les médailles de Buthrotum de l'Épire[1].

La triquetra sicilienne, étant quelquefois accompagnée de trois beaux épis alternant avec les trois jambes, reçoit par là aussi une signification de prospérité, soit eu égard au nombre ternaire, soit qu'elle fût considérée comme un signe salutaire ou un amulette contre le *fascinus*[2].

Les types communs aux différentes villes appartenant à la ligue lycienne, ΛΥ, ΛΥΚΙΩΝ, sont presque tous relatifs au culte d'Apollon et de Diane; et il en devait être ainsi, conformément aux fables de la nation. Ménécrate de Xanthus[3] racontait, comme étant la tradition du pays, que Latone avait lavé Apollon et Diane dans les eaux du fleuve Xanthus, qui fut consacré à ces deux divinités. On doit aussi rattacher à cette croyance des Lyciens le bois sacré de Latone, *Λητοῦς ἄλσος ἱερόν*, qui s'étendait jusqu'aux rives du Xanthus même[4]. De là, suivant les poëtes anciens, on croyait qu'Apollon et Diane se plaisaient d'une manière spéciale dans la Lycie, et allaient chassant les bêtes sauvages et les cerfs sur ses collines boisées. Glaucus, dans l'Iliade, invoquant son dieu national, s'écrie : *Κλῦθι, ἄναξ, ὅς που Λυκίης ἐν πίονι δήμῳ εἶς.* Le chœur d'Œdipe roi rappelle les flambeaux ardents d'Artémis avec lesquels elle : *Λύκι' ὄρεα διᾴσσει.*

Horace chante Diane « lætam nemorum coma viridis CRAGI; » et Servius rapporte une fable selon laquelle Diane « harum re-

[1] Cavedoni, *Spicil. numismat.* pag. 23, 57.

[2] Cavedoni, *Monete della Cirenaica*, p. 44, note 38.

[3] Menecrates Xanthius, *ap.* Anton. Liberal. *Metam.* 35.

[4] Appian. *Mithridat.* 27; Strabo, XIV, pag. 666.

« gionum (Lyciæ) gaudebat venatu[1]. » Une autre fable portait qu'Apollon, errant dans les pays de la Lycie, devint amoureux de la nymphe Lycie, fille du fleuve Xanthus, qui lui donna un fils appelé Icadius ou Patarus, et que celui-ci, du nom de sa mère, appela Lycie cette contrée, et de son propre nom et en l'honneur de son père, Patara la ville et l'oracle qu'il y fonda[2]. Le blond Apollon aux longs cheveux se sera épris de la nymphe lorsqu'il se baignait avec délices dans les eaux du Xanthus, selon les vers élégants du poëte de Vénuse[3]:

Phœbe, qui Xantho lavis amne crines.

A cette croyance populaire semble se rattacher cette particularité de la tête d'Apollon, quelquefois réprésentée avec ses longs cheveux tombant épars sur le cou et sur les épaules[4]: car la chevelure ainsi dénouée semble indiquer un bain récent ou l'action de se la parfumer, conformément à ces autres paroles du poëte[5]:

Qui rore puro Castaliæ lavit
Crines solutos.

La chevelure d'Apollon, quoique ainsi dénouée et flottante, se voit parfois ceinte de laurier, ou même d'un diadème orné comme de pierres précieuses, ou d'un travail en broderie. Le plus souvent, Apollon a les cheveux bouclés, tombant en anneaux symétriques, comme sur les médailles de familles romaines relatives aux jeux apollinaires; et d'autres fois sa

[1] Homer. *Il.* II, 514. c. Virgil. *Æn.* IV, 143; Sophocl. *Œdip. Tyrran.* v. 206; Hor. I, od. xxi, 5; Serv. *ad. Æn.* IV, 377.

[2] Serv. *ad Æn.* III, 332; XII, 516, Eustath. *ad* Perieg. v. 129; Stephanus, v. Πάταρα.

[3] Horat. IV, od. vi, 26.

[4] Sestini, *Mus. Hederv.* tav. XXI, 14; Neumman, pars, I, tab. VI, n. 11; Eckhel, t. III, p. 3.

[5] Horat. III, od. iv, 6.

chevelure touffue est retroussée en nœud par derrière, avec des mèches tombant sur le cou, de manière à produire l'erreur de quelques antiquaires qui ont pris cette tête pour une tête de femme[1].

On voit par là que les monnaies lyciennes nous font connaître quatre, et même plus, des simulacres différents d'Apollon, révérés autrefois dans cette contrée.

Mais le plus important, le plus célèbre, qui a quelque chose, en même temps, d'archaïque, est celui d'Apollon Patareus qu'on voit en pied, non-seulement, sur les monnaies de Patara, mais probablement encore sur celles de Masicytus, de Myra et de Xanthus[2]. Il y est représenté debout, presque de face, avec une branche de laurier dans la main droite, et un *plectrum*, ou plutôt un rouleau, dans la gauche; auprès de lui est le trépied autour duquel s'enroule le serpent, et la cortine sur laquelle pose le corbeau. Je l'appelle cortine, quoique cet objet soit plus généralement appelé *omphalos*[3], tant parce que, sur deux peintures d'Herculanum[4], Apollon pose sa lyre sur la cortine qui a la couleur du cuivre rouge, qu'à cause de la cortine dédiée à Apollon à Patara par son fils, fondateur de l'oracle et de la cité : « urbem quoque Apollini condidit, sortes « et cortinam consecravit[5]. » Peut-être l'objet en question doit-il s'appeler *cortine*, lorsqu'il a la forme hémisphérique, et *omphalos*, lorsqu'il a la forme ovale ou demi-ovale et presque conique. L'Apollon Patareus (spécialement si l'on doit appeler ainsi celui des monnaies de Masicytus et de Xanthus, avec

[1] Eckhel, *Doctr. N. V.* t. III, p. 3.

[2] Sestini, *Mus. Hederv.* tab. XXI, II; *Mus. Pisani*, tab. LIV, I; Eckhel, *Catal. mus. Cæsar*, pars, I, tab. III, 21; Sestini, *Lett.* tom. III, pag. 102; Mionnet, *Suppl.* n. 59; *Descript.* n. 59.

[3] Cf. Müller, *Handbuch*, § 361, n. 5; Raoul-Rochette, *Mon. inéd.* p. 188.

[4] *Pitture d'Ercolano*, t. IV, tav. LXIV, et t. V, tav. L.

[5] Serv. *ad Æneid.* III, 332.

une branche de laurier dans la main droite et un arc dans la gauche), offre une ressemblance particulière avec l'Apollon qu'on trouve sur les anciennes médailles de Sidé de la Pamphylie, se tenant debout près d'un autel, avec un rameau lustral dans la main droite et un arc dans la gauche, et de plus un corbeau ou quelque autre oiseau posé à terre auprès de lui [1]. L'Apollon de Sidé semble devoir provenir de l'Æolide; car nous savons, d'une part, que cette ville fut fondée par les Cuméens; et, de l'autre, nous voyons ce type d'Apollon debout, avec un rameau lustral orné de bandelettes, sur des monnaies de Myrina de l'Æolide même. Cependant, malgré la ressemblance que j'ai indiquée entre l'Apollon de Patara et celui de Sidé, je préférerais faire dériver le culte de l'Apollon Lycien de celui d'Apollon Clarius, de Colophon, tant à cause que l'Apollon Clarius, de même que celui de Patara, a pour attribut constant la branche de laurier, qu'à cause que la lyre de l'Apollon Clarius est tout à fait semblable à la lycienne, qui se trouve sur les monnaies autonomes et sur les impériales de la haute époque [2]. De plus, Mopsus, fils de la prophétesse Manto, qu'on disait avoir fondé l'oracle d'Apollon Clarius, était réputé aussi le fondateur des villes de Phasélis et de Rhodia, en Lycie [3]. La forme de la lyre lycienne ressemble néanmoins à celle des monnaies d'Aptéra, d'Éleuthernæ et d'autres villes crétoises, en sorte que l'on pourrait croire qu'elle provient plutôt des colons crétois; mais il est dit que Colophon, aussi bien que la Lycie, avait reçu des colonies de la Crète. Du reste, la lyre, tant répétée sur les monnaies de la

[1] Mionnet, *Suppl.* tom. VII, pl. III, IV. (Cf. R. Rochette, *Mém. num. Monnaies de Caulonia.*)

[2] Cf. Streber, *Numism. Mus. reg. Bavariæ*, tab. III, n^s. 9, 10; Hoeck, *Creta*, t. II, pag. 362-363.

[3] Photius, *cod.* 176; Mela, I, 14; Pausan. VII, 3.

Lycie, outre qu'elle était l'attribut propre d'Apollon, pouvait encore indiquer l'Apollon Lycien, ainsi nommé, dit-on, à cause de la victoire qu'il remporta sur un certain Lycius (probablement dans une dispute musicale comme celle de Marsyas) : « Apollinem Lycium vocat, sive de Lycio, quem vicit, « sive, etc.[1] » D'autres pourraient rapporter cette même lyre au célèbre et ancien poëte Olen, Lycien, de Xanthus, qu'on disait avoir fondé l'oracle de Delphes et composé les plus anciens hymnes qui se chantassent à Délos et en d'autres endroits de la Grèce en l'honneur d'Apollon[2]. Sur les monnaies impériales de Lycie, au lieu d'une seule lyre, on voit, le plus souvent, représentées deux lyres, l'une à côté de l'autre; ce qui dut se faire par un motif spécial et avec une intention particulière. Je pense donc que les deux lyres ainsi réunies se rapportent à cette célèbre ligue lycienne, *σύσΊημα Λυκιακόν*, et à la concorde des villes de la Lycie entre elles[3]. Le mot même *σύσΊημα*, dans le sens de bonne constitution et de concorde civile, semble dérivé de la langue musicale dans laquelle système signifiait « concentus ex quatuor sonis differentibus com- « positus. » La lyre peut, par elle-même, être considérée comme un symbole de concorde et d'harmonie civile; car le scholiaste de Pindare, en commentant ces paroles du poëte : *Πόρεν τε κίθαριν*[4], les explique de cette manière : *ἈσΊασίασΊον ἄγων εἰς τὰς φρένας τῶν ἀνθρώπων δικαιοσύνην.* Apollonius de Tyane comparait la concorde entre Titus et Vespasien, et le bonheur de leur gouvernement, à la douce harmonie d'une flûte et d'une lyre[5]. Cette conjecture peut sembler

[1] Serv. *ad Æneid.* IV, 377.

[2] Pausan. X, 5, 4; Herodot. IV, 35; Callim. *in Del.* v. 304.

[3] Strabo, XIV, pag. 664-665. (Conf. Schneider, *Lexic. græc.* verbo *ΣύσΊημα*.)

[4] Pindar. *Pyth.* V, 87.

[5] Philostrat. *Vit. Apollon.* VI, 30.

justifiée par l'examen des symboles ou types accessoires qui se trouvent ajoutés au type principal des deux lyres. Les deux martinets, *κόλλαβοι*, *verticelli*, placés entre les deux lyres, sur les médailles frappées sous Auguste, se rapportent, sans nul doute, à l'accord des deux instruments de musique; car, sur des monnaies de Pomponius, la muse Calliope (comme celle qui, par la longueur de ses chants, a le plus besoin d'accorder sa lyre) a pour symbole distinctif le martinet musical[1]. Le caducée de Mercure, placé entre les deux lyres, sur des monnaies lyciennes appartenant au règne de Domitien, est un symbole tout à fait propre à exprimer la concorde et le bonheur, par rapport à Mercure, qui, suivant la tradition mythologique, passait pour avoir amené les hommes encore sauvages à la vie sociale[2]. Mais le symbole indiquant le plus manifestement la concorde est la chouette de Pallas, posée sur les deux lyres, de manière qu'elle les unit ensemble; car on sait que c'était à Pallas qu'étaient attribués les sages conseils pour le gouvernement civil, aussi bien que les fortes entreprises guerrières.

La sagesse de la confédération lycienne était particulièrement célébrée à cause de l'équité avec laquelle les cités principales et les villes moins importantes donnaient leurs suffrages dans les élections; et, sur les monnaies de la Cilicie, contrée voisine, on trouve fréquemment le type analogue de Pallas déposant un calcul dans l'urne des suffrages, avec l'épigraphe ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟΝ[3]. C'est pareillement à l'équité qui distinguait la ligue lycienne, dans la manière de donner les suffrages, et à la facilité de pouvoir obtenir les honneurs

[1] Sestini, *Mus. Hederv.* tav. V, 7, in addendis. (Cf. Morell. *Fam. Pomponia*, n. VI; Borghesi, *Decade numism.* VI, osserv. 1.)

[2] Horat. I, od. X, 3. (Cf. Cicer. *Orat.* I, 8.) — [3] Cf. Eckhel, *Doctr. N. V.* t. III, p. 73.

des magistratures, que semblent devoir se rapporter les noms de deux villes toujours placés alternativement sur la même monnaie, en sorte que chacune, à son tour, puisse jouir de la première place; ainsi, on lit sur l'une, KP, ΞAN, et sur l'autre ΞAN KP. Une semblable alternative de noms, pour indiquer l'égalité des honneurs entre les magistrats, s'observe aussi dans la différente disposition des noms des triumvirs monétaires de Rome républicaine[1], où l'on lit, par exemple : OGVL·, VER·, CAR·, OGVL·, CAR·, VER·, etc. Je ne nie pas, du reste, qu'à cette interprétation des deux lyres réunies on ne puisse opposer que ce type devint plus commun sur les monnaies lyciennes aux temps des empereurs, à une époque précisément où l'ancienne union vint à diminuer entre les villes de la Lycie; mais telle est justement la malheureuse disposition des hommes qu'ils se vantent ordinairement d'un bien et d'une gloire qu'ils n'ont pas ou qui les abandonne.

Parmi les types communs à plusieurs villes de Lycie, il faut mentionner celui d'un ou de plusieurs épis de blé. Sur les monnaies d'argent frappées à l'époque de Claude et de Trajan, et sur une de bronze de Cyaneæ, frappée sous Gordien, on trouve le type d'une figure de femme, debout ou assise, montrant avec affectation deux épis qu'elle tient dans la main droite levée ou étendue. Sur une monnaie d'Arycanda, on voit une tête de femme couronnée d'épis. L'épi isolé, placé comme symbole ou type secondaire, se trouve sur des monnaies lyciennes frappées à Masicytus et sur d'autres de Cragus. La femme debout ou assise montrant les épis, doit être la Lycie personnifiée; car, sur des monnaies de Thessalie, ce pays fertile est représenté d'une manière semblable, sous les traits d'une femme montrant des épis qu'elle tient dans chacune de ses

[1] Borghesi, *Decad. numismat.* III, osserv. 6.

mains levées [1]. Les témoignages de l'histoire ancienne s'accordent parfaitement avec les types de ces monnaies, pour attester la singulière fertilité de la Lycie, mise en doute sans raison par quelques auteurs. Le passage suivant de Virgile [2] pourrait suffire, à défaut de toute autre preuve :

Vel quum sole novo densæ torrentur aristæ
Aut Hermi campo, aut Lyciæ flaventibus arvis.

Heyne a élevé des doutes sur ce passage en demandant si la Lycie, contrée montagneuse et hérissée de rochers, était renommée d'ailleurs pour sa fertilité; il ajoute cependant que le voisinage de la Phrygie et de la Lydie, baignées par l'Hermus, donnait du poids aux paroles du poëte. Mais le savant philologue allemand, en faisant cette observation, semble avoir ignoré ou oublié les témoignages de plusieurs autres auteurs anciens, touchant la fertilité de la Lycie. La bonté du sol de cette contrée, au moins en plusieurs endroits, nous est indiquée par Homère, lorsqu'il raconte comment Jobate fit participer aux honneurs et aux produits de ce royaume Bellérophon, à qui fut assignée en partage une portion de terrain fertile en toutes sortes de cultures : *φυταλίης καὶ ἀρούρης*. Ovide rappelle les anciens agriculteurs *Lyciæ fertilis agris*. Cicéron dit, en passant, comment, dans la seconde moitié du VIIe siècle de Rome, la Lycie, ainsi que la Phrygie et d'autres pays fertiles de l'Asie Mineure, donnait chaque année une certaine quantité de froment au peuple romain : « Quomodo « Lyciam, Pamphyliam, Pisidiam Phrygiamque totam frumento imperando, æstimando afflixerit (Verres), non est necesse demonstrare verbis [3]. »

[1] Sestini, *Mus. Font.* p. I, tav. I, 4. (Cf. Strabo, IX, pag. 430; Philostrat. Sen. *Imag.* II, 14.) — [2] *Æneid.* VII, 721. — [3] Virgil. *Æn.* VII, 720; Homer. *Iliad.* Z,

Dans le voisinage de l'ancienne Andriaca, arsenal de Myra, il existe encore un vaste grenier romain, construit dans l'intervalle de temps écoulé entre l'an 119 à l'an 138 de notre ère, comme en fait foi la grandiose inscription qu'on y lit, en une seule ligne continuée dans toute la longueur de l'édifice, lequel a une étendue d'environ 200 pieds anglais [1].

HORREA. IMP. CÆSARIS. DIVI. TRAIANI. PARTHICI. F. DIVI. NERVÆ. NEPOTIS. TRAIANI. HADRIANI. AVG. COS. III.

Il semble que ce magnifique édifice appartienne plus probablement à l'an 124, où l'on croit qu'Hadrien visita les provinces de l'Asie Mineure. C'est là que devait se rassembler en grande partie le blé qui provenait *Lyciæ fertilis agris.* Le vaisseau marchand d'Alexandrie, qui de Myra ou plutôt d'Andriaca, port de Myra même, transporta saint Paul à Rome [2], portait probablement aussi dans cette capitale le blé de la Lycie.

Arrivant maintenant à ce qui concerne les types propres à quelques villes de Lycie, la conjecture proposée ci-dessus, que l'autel orné de trois pointes sur des monnaies d'Aperlæ puisse indiquer un autel consacré à Neptune Asphalius, semble se confirmer par la confrontation d'une médaille de Taba, de la province voisine de Carie, portant le type d'un autel surmonté des bonnets des Dioscures, pour montrer qu'elle est consacrée à ces dieux tutélaires des navigateurs [3]. Du reste, j'ai appelé *Aperlæ* la ville de Lycie qui jusqu'à présent s'est nommée *Aperræ* ou *Aperæ*, parce qu'on nous assure que, sur la médaille unique du cabinet de Paris, on lit ΑΠΕΡΛΕΙΤΩΝ, et non pas ΑΠΕΡΡΕΙΤΩΝ; et que cette observation se trouve justifiée par la

193; II, 514; Ovid. *Metam.* VI, 317; Cicer. *In Verr.* act. II, lib. I, 38.

[1] *Journal des Savants*, 1819, p. 262.

[2] *Act. Apostol.* XXVII, 6. Cf. Appian. *B. Civ.* VI, 82.

[3] Mionnet, *Suppl. Carie*, n° 522-524.

découverte d'une inscription d'Antiphellus où M. Follows a lu le mot ΑΠΕΡΛΕΙΤΗΣ. On peut encore en trouver une autre confirmation dans les anciennes notices ecclésiastiques, où le nom de cette ville a subi diverses altérations par suite de métathèse ou transposition de lettres, Ἀρπελαί, Ἀπρίλων et Ἀπρίλλων[1].

Arycanda. La figure équestre qu'on retrouve sur les médailles de plusieurs villes de la Lycie, notamment sur celles d'Arycanda, a cela de particulier, qu'on y voit la tête couronnée de rayons; et je pense qu'on voulait de cette manière représenter le bienfaisant empereur Gordien le Pieux, sous les traits divins du Soleil, de même que son auguste épouse Tranquillina est manifestement représentée, du côté principal de la monnaie, sous les traits de Sélènê avec un croissant placé sur les epaules. Sur une monnaie d'Alexandrie, on voit pareillement Antonin le Pieux sous les traits du Soleil, avec Faustine sous ceux de Sélènê. Les habitants d'Arycanda avaient d'ailleurs une raison particulière de représenter Gordien sous les traits du Soleil; car, près de leur ville, il y avait un endroit nommé *Triere,* où se trouvait un célèbre sanctuaire du Soleil :

Ἐν τούτῳ τῷ τόπῳ θρησκευτήριόν ἐστιν Ἡλίου[2].

Balbura. M. de Longpérier a récemment enrichi la géographie numismatique de la Lycie par la publication de deux médailles de Balbura, ville autrefois appartenant à la tétrapole de Cybira, mais qui fut attribuée à la Lycie par L. Murena. Le savant éditeur croit voir, sur la face de l'une de ces deux

[1] Longpérier, *Revue numismat.* 1843, p. 432. (Cf. Millingen, *Méd. gr.* pag. 67; *Journal des Savants,* 1842, p. 377; *Notitiæ eccles.* p. 15, 27, 39.)

[2] *Schol. ad* Pindar. *olymp.* VII, 33. (Cf. Eckhel, *Num. vet.* tab. XII, 19; *Doctr num. vet.* t. IV. p. 69.)

médailles, la tête d'Apollon, et sur celle de l'autre, la tête de Caius Caligula; mais la légende ΓΑΙΟϹ ΚΑΙϹΑΡ et les traits de la tête nue du jeune homme, me paraissent ne pouvoir se rapporter qu'à Caius Cæsar, fils d'Agrippa, adopté par Auguste. Ce jeune César passa probablement par Balbura, ou y répandit quelque bienfait, à l'occasion de son expédition militaire en Arménie, au retour de laquelle il mourut à Limyra, ville de Lycie. Les traits du visage, sur les deux médailles de Balbura, répondent très-bien à ceux de la tête de Caius Cæsar, qui se trouve sur une médaille de Tripolis, de la province voisine de Carie, et au revers de laquelle je crois voir représenté le départ de Caïus, sous les traits de Jupiter Labrandeus, avec la bipenne carienne. Au revers de la première des deux monnaies de Balbura, est un gros épi qui se rapporte bien à la situation de cette ville, et, sur celui de la seconde, on voit Hercule debout, de face, avec la massue dans la main droite abaissée, et la peau de lion pendante du bras gauche, type qui se retrouve presque identique sur des monnaies d'Arycanda, en sorte qu'on pourrait en conclure que les deux villes n'étaient pas bien éloignées l'une de l'autre[1].

Corydalla. Cette ville, qui paraît avoir été située dans le voisinage d'Olynpus, et qui dut son accroissement à la destruction de celle-ci[2], se trouve naturellement ne pas avoir d'autre monnaie que de bronze des temps de l'empire. Le type de Pallas debout indique peut-être que les Corydalliens prétendaient avoir quelque rapport avec le dême et la montagne de l'Attique, appelées Κορύδαλλος ou Κορύδαλος[3].

Cynaneæ. Pausanias mentionne une fontaine consacrée à

[1] Longpérier, *Revue numismat.* 1843, p. 252; Eckhel, *Num. vet.* tab. XII, 16; Sestini, *Lett. cont.* t. III, tav. II, 11.

[2] Plin. *Hist. nat.* V, 28, 1.

[3] Stephan. *h. v.* et Strabo, X, p. 395.

Apollon Thyræus, dans les environs : Κυανέων τῶν πρὸς Λυκίαν[1]. La *fleur*, placée comme symbole auprès de la *lyre d'Apollon*, pourrait être la fleur appelée *κύανος*, comme faisant allusion au nom Κυανέων[2].

Limyra. Le type singulier du *buste de Pallas, couvert de l'égide, avec la lance et le bouclier*, est expliqué par un passage de Quintus de Smyrne, qui a rapport à un célèbre sanctuaire de Pallas, situé vis-à-vis de Masicytus et près du promontoire Chelidonius, par conséquent non loin de Lymira :

. . . . Αἰπειὸν Μελανίππιον ἱρὸν Ἀθήνης
Ἀντία Μασσικύτοιο, Χελιδονίης σχεδὸν ἄκρης.

Peut-être même est-ce de ce sanctuaire qu'était dérivé le nom *ἱερὰ ἄκρα*, donné au promontoire Chelidonius, qui en était proche. Au reste, le nom du magistrat, sur la médaille en question, ΟΝΗCΙΜΟΥ, est analogue à celui de ΟΝΗCΙΦΟΡΟC, père de Nicias de Xanthus, mort à Rome, ambassadeur de sa patrie[3].

Le nom ΡΗΓΜΑ, donné à la source d'eau salutaire dans laquelle boit le bœuf, sur la monnaie si remarquable de Pellerin, rappelle tout à fait celui que rapporte Strabon : ΡΗΓΜΑ *καλούμενον*, près des sources du Cydnus, en ajoutant : *ἔστι δὲ λιμνάζων τόπος*; et c'est peut-être aussi le même nom, ΕΚΡΗΓΜΑ (*Emersus*), nom d'un lieu voisin du lac Sirbonide. Du reste, la Lycie abondait en sources et fontaines salutaires auxquelles on attribuait des propriétés merveilleuses. Près d'Olynpus, étaient « Aquæ Regiæ, ob insigne fluoris specta- « culo visentibus; » près de Cyaneæ, était la fontaine consacrée

[1] Pausan. VII, 21, 6. (Cf. Plutarch. *In Cimone*, p. 487 A.)

[2] Sestini, *Lett. num.* t. III, p. 93. Cf. Schneider, *Lexic. gr.* v. Κύανος, n. 2 ; Plin. XXI, 24. — [3] Mionnet, *Suppl.* n. 41; Q Calabr. *Paralip.* III, 230; *Bullet. dell' Inst. arch.* 1843, p. 138.

à Apollon Thyræus; une autre, près de Myra; et dans un autre endroit de la Lycie, on fréquentait les « Aquæ, quæ con- « ceptum feminarúm custodiunt[1]. »

Une autre médaille de Limyra me paraît aussi remarquable, à cause de la particularité du fleuve ΛΙΜΥΡΟC, qui tient la place du type de la ville, et qui, joint avec la légende de la face : AY. K. M. AN. ΓΟΡΔΙΑΝΟC, et en sous-entendant le mot τιμᾷ, nous offre une idée ingénieuse, celle du fleuve qui honore le bienfaisant empereur. C'est d'une manière semblable que nous lisons aussi sur des médailles de Corydalla : CABEI-NIAN ΤΡΑΝΚΥΛΛΕΙΝΑΝ[2].

Masicytus. Nous devons restituer à cette ville, riche d'ailleurs en monnaies certaines, une médaille d'Auguste qui, à tort, fut attribuée aux Macédoniens par Havercamp[3]. Le type des *deux lyres* est tout à fait propre aux villes de Lycie, dont le nom commence par MA; et le symbole de l'*arc*, placé entre elles, peut se dire *Lycius arcus*, ou peut être l'attribut d'Apollon et de Diane, qui se plaisaient à chasser sur les pentes du mont Masicytus. L'*aplustre*, qui se rencontre comme symbole sur plusieurs médailles de Masicytus, montre que cette ville était située près de la mer, ou, du moins, qu'elle avait un port, et était fort adonnée à la navigation et au commerce. En effet, Pline, aussi bien que d'autres auteurs anciens, place le mont Masicytus sur le littoral[4]. Sur une monnaie du musée

[1] Pellerin, *Rec.* pl. CXXXI, 2; Cavedoni, *Spicil. numism.* p. 196; Strabo, XIV, p. 672; XVI, 760. (Cf. Welcker, *ad* Philostr. *imag.* I, 27, p. 370; Plin. V, 14. 2; Solinus, c. 42; Ælian. *Hist. anim.* XII, 1; Senec. *Nat. quæst.* III, 25, 9; Pausan. VII, 21, 5.)

[2] Pellerin, *Rec.* t. III, p. 25, vignette; *Mélang.* t. II, p. 198; *Rec.* pl. CXXXV, 5. (Cf. *Annal. dell' Inst.* 1835, p. 265; Raoul-Rochette, *Mém. numism. Caulonia*, p. 38-40.)

[3] Morell. *in August.* tab. XLII, 11. (Cf. Mionnet, *Suppl.* n. 57; Herodot. VII, 77.)

[4] Plin. V, 28. (Cf. Calabr. *Paralip.* III, 233: *Journal des Savants*, 1842, p. 397.)

d'*Hedervar*, Sestini avait lu ΜΑCΙ et ΙΠΠΟΛΟ, prenant ce mot pour un nom de magistrat; mais comme, sur des monnaies semblables, il n'y a peut-être aucun autre exemple de nom de magistrat, je croirais plutôt que ce serait le nom d'une autre ville de Lycie, alliée avec Masicytus, c'est-à-dire celle des ΙΠΠΟ-ΚΩΜΙΤΑΙ, mentionnés par Étienne de Byzance[1]. Il en est de même de la médaille de Masicytus, avec le monogramme ΛΛ sur la face[2], qui pourrait se croire frappée en raison d'une alliance avec *Nysa*, de Lycie, ville nommée par Ptolémée et mentionnée aussi dans les anciennes notices ecclésiastiques.

Myra. Le type singulier et curieux d'une médaille de Myra, frappée sous Gordien, nous est ainsi décrit par Vaillant : « Mulier velata in saxum desinens, supra mediam arborem, « ad cujus truncum hinc et inde vir cum securi; ex imo arbo-« ris exsiliunt serpentes, qui unum ex hominibus insequun-« tur. » Cette rare médaille, dont on n'a point encore trouvé de semblable, avait été décrite ainsi par Holstenius : « Diana « Ephesia arbori insidens, sub qua duo homines nudi duos « serpentes recidunt. »

Au lieu de l'explication que j'ai précédemment hasardée de ce type difficile, j'en proposerai maintenant une autre qui me semble mieux fondée. Je conjecture donc que les habitants de Myra se vantaient d'un prodige domestique semblable à celui qui est décrit par Callimaque, dans l'Hymne à Cérès, et qui eut lieu lorsque le sacrilége Érysichthon, fils de Triopas, essaya de violer le bois consacré à la déesse. Il se rendit à ce lieu sacré accompagné d'esclaves vigoureux *armés de haches et de bipennes*, et ayant entrepris de couper l'un des arbres sacrés, le plus beau et le plus élevé, la déesse leur apparut sous une

[1] Sestini, *Mus. Hed.* tav. VI, 8, in addendis. (Cf. *Lett. numism. cont.* t. III, p. 86.)

[2] Pellerin, *Rec.* pl. LV, 8. (Cf. Sestini, *Lett. cont.* t. II, p. 80.)

forme terrible et gigantesque, en sorte que son front semblait toucher l'Olympe; atterrés et demi-morts de frayeur, ils furent contraints de reculer, laissant leurs haches engagées dans l'arbre même. La figure de femme qui, sur cette médaille, se voit comme debout sur le tronc de l'arbre, ou dans l'action d'en sortir, peut être supposée une déesse ou une nymphe, qui se montre menaçante aux profanateurs d'un bois sacré, et, pour les effrayer davantage, fait naître du tronc de l'arbre des serpents qui se tournent contre eux. Cette conjecture se justifie par le trait qu'on raconte de Mithridate, qui, occupé au siége de Patara, ayant entrepris de couper les arbres du *bois sacré de Latone*, en fut détourné par un songe effrayant. Le pays montueux de Lycie, outre ce bois sacré de Latone, devait en contenir beaucoup d'autres, comme le célèbre *Œnium nemus*, près de Candyba[1].

Sur une médaille de Myra, près de la tête de Diane, se trouve un A, et, comme il n'y a pas d'exemples de noms de magistrats sur cette sorte de monnaies, cet A pourrait être regardé comme l'initiale de *Ἀνδριάκη*, port de Myra elle-même[2].

Olynpus. Les monnaies autonomes de cette importante ville sont remarquables par les doubles symboles joints au type général de la lyre : ce sont une torche et un vase sans anse et à col étroit, un foudre et une palme, un foudre et une fleur. Le foudre peut se rapporter au mont Olympe, proche de la ville, et suppose le trône de Jupiter. La fleur pourrait être celle du safran, qui réussissait parfaitement sur l'Olympe

[1] Vaillant, *Num. gr. imp. in Gordiano*; Holstenius, *ad* Stephan. *v.* Μύρα, p. 214; Callimach. *In Cerer.* 35 *seqq.* (Cf. Apollon. *Argon.* II, 479; Serv. *ad Æneid.* III, 34; Appian. *Mithr.* 27; Plin. V, 18, 2.)

[2] Pellerin, *Rec.* pl. LV, 9; Sestini, *Lett. num. cont.* t. II, pag. 80; Appian. *B. Civ.* IV, 82.

de Lycie. La palme rappelle, sans nul doute, l'abondance des palmiers aux environs d'Olynpus et sur la montagne du même nom, qui portait aussi celui de Φοινικοῦς, à cause des palmiers dont elle était couverte. Le vase pourrait se rapporter à la merveilleuse source des *Aquæ Regiæ;* mais, à cause de la particularité du col étroit, ce serait peut-être plutôt un vase contenant le fameux lycium des anciens. La torche ardente paraît faire allusion au terrain volcanique qui se voyait et se voit encore dans le voisinage d'Olynpus. Selon Pline[1], les monts *Hephæstii* de Lycie « tæda flammante tacti flagrant. » Sur des médailles analogues de la ville voisine de Phasélis, près de laquelle était « chimæra flagrans immortali diebus ac noctibus flamma, » on retrouve le symbole de la torche, joint à celui de la flèche de Diane; et c'est d'après ces étranges phénomènes que se sera formée l'opinion vulgaire, que la déesse errait la nuit sur les montagnes de Lycie avec des torches ardentes: *ξὺν αἷς Λύκι' ὄρεα διᾴσσει.* Après qu'elle eut été prise et détruite par P. Servilius Isauricus, la ville d'Olynpus demeura presque déserte jusqu'au temps de Pline; et même jusqu'à celui de Solin, il n'y restait qu'une forteresse. Mais, sous le règne des Antonins, elle s'était déjà relevée, comme nous l'apprend avec certitude l'inscription ΟΛΥΝΠΗΝΩΝ Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟΣ, gravée sur la base d'une statue en l'honneur de Caracalla. Cette inscription s'accorde avec une médaille d'Olynpus, frappée en l'honneur de Tranquillina, pour nous fournir la preuve que cette ville subsistait même sous Gordien le Pieux. Cette médaille, qui avait échappé jusqu'ici aux recherches des numismatistes, est indiquée, par M. Arneht, dans la description qu'il nous a donnée

[1] Plin. II, 110; V, 28; XXI, 17; XXIV, 77; Strabo, XIV, p. 666. (Cf. *Journal des Savants,* 1842, p. 375; 1819, pag. 265-266; Sophocl. *OEd. Tyrran.* 206, et Musgrave, *ad h. l.*)

de la collection qui appartint d'abord à Apostolo Zeno, et qui se conserve à présent à Vienne, à S. Floriano [1].

Patara. Cette ville, au moins à partir de l'époque de la guerre des Romains contre Antiochus le Grand, était considérée comme la capitale de la Lycie, *caput gentis ;* et du temps de l'empire, par une expression analogue, on la disait encore : ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΣ ΤΟΥ ΛΥΚΙΩΝ ΕΘΝΟΥΣ [2]; d'où l'on peut être surpris de la pauvreté de cette ville en monnaies autonomes, à moins qu'on ne lui attribue une partie de celles qui ont des légendes lyciennes. L'arc et la flèche qu'on voit placés près de la tête d'Apollon, contre l'habitude, pourraient faire allusion à la fable qui faisait dériver le nom de la ville de celui de la cassette dite par les Lyciens πάταρα, contenant l'arc et la flèche avec d'autres jouets d'enfants d'Apollon et de Diane, transportée miraculeusement dans ce lieu. Suivant une autre fable, Patara avait été fondée par Patarus, fils d'Apollon et de la nymphe Lycia ; et peut-être est-ce à cela que se rapporte la jolie petite médaille, avec une tête d'Apollon sur la face et une tête de femme, réputée celle de Diane, mais qui, n'ayant aucune des marques distinctives de la déesse, pourrait plutôt être supposée celle de la nymphe chère à Apollon [3].

Non moins digne de remarque est la grande médaille de Patara, frappée sous Gordien, avec le type de la Fortune debout dans un temple tétrastyle, semblable au τετρακιόνιον, dans lequel est assis le génie d'Antioche, sur des médailles de cette capitale de la Syrie ; de pareils tétrastyles, qui furent en vogue, surtout du temps de Gordien, de Philippe et des em-

[1] Plin. V, 28 ; Solin. cap. XXXIX ; *Journal des Savants*, 1819, p. 265-266 ; 1842, p. 375 ; Arneth, *Jahrbücher der Literatur*, B. LXXXIII, Wien, 1838.

[2] Liv. XXXVII, 15 ; *Journal des Savants*, 1819, p. 261. — [3] Stephanus Byz. v. Πάταρα ; Eustath. *ad* Dionys. *Perieg.* v. 129 ; Sestini, *Mus. Hed.* tav. XXI, 10.

pereurs suivants, étaient probablement considérés comme propres aux métropoles, telles que l'était alors Patara [1]. L'exemple le plus ancien qu'on ait de cette sorte d'édifices tétrastyles est peut-être celui du palais de Pluton et de Proserpine, représenté d'une manière semblable sur un vase peint de Ruvo [2].

Phasélis. S'il est vrai que ce soit à cette ville qu'appartienne la monnaie archaïque qui lui est attribuée par Mionnet, avec les types d'un bélier marchant, et d'une queue de poisson, avec une lune en croissant, elle ferait allusion à son fondateur Lacius, qui, selon la tradition locale, en avait acheté le sol du pasteur Cylabrus, au moyen de l'échange de poissons salés, *ταρίχους* [3]. Le croissant, comme symbole d'un port, *μηνοειδής*, conviendrait bien à Phasélis. Les types de la hure de sanglier et de la proue en forme de museau de porc pourraient se rapporter au fondateur Mopsus, qui l'emporta sur Calchas, dans la dispute de la prédiction concernant la truie pleine, et qui, dans la ville voisine d'Aspendus, institua le sacrifice solennel des porcs à Vénus [4]. C'est au mythe de Mopsus même que doit se rapporter la monnaie archaïque, avec la hure de sanglier, marquée des lettres KAB, initiales du nom de la ville voisine de Cabalis [5]. Le vaisseau des monnaies de Phasélis a quelquefois la forme particulière propre au phasélus, dit *velox* et *oblongus* [6]. La Pallas foudroyante couverte de l'égide, qui se trouve souvent sur le vaisseau, est considérée avec raison comme la déité tutélaire de la navigation; car elle se trouve aussi sur

[1] Sestini, *Mus. Hed.* V, 9, in Addendis. (Cf. Müller, *Antiq. Antioch.* p. 38; Tristan, *Comment.* t. II, p. 517.)

[2] *Mon. ined. dell' Inst.* t. II, 49.

[3] Mionnet, *Rec.* pl. LVI, 5; *Suppl. in Lycia*, n. 75. (Cf. Athen. VI, p. 297.)

[4] Strabo, XIV, p. 642 : Dionys. *Perieg.* 853.

[5] Millingen, *Anc. Coins*, pl. V, 17.

[6] Mionnet, *Suppl.* t. VII, pl. III, 1. (Cf. Acron, *ad* Horat. III, *od.* 11, 29.)

des monnaies d'Aradus, bien qu'armée différemment. L'égide a peut-être aussi rapport à la fable de l'horrible monstre Αἰγίς poursuivi par Pallas dans le voisinage de la Lycie[1]. Il y avait à Phasélis un temple de Pallas où l'on se flattait de posséder la lance d'Achille, probablement celle qui blessa Télèphe, lequel donna son nom à une fontaine de Lycie[2]. La belle médaille d'argent, avec la tête du Soleil de face, placée sur le vaisseau de Phasélis, paraît indiquer l'alliance et la concorde entre cette ville et Rhodes; d'autant plus que, par un échange de types, on voit sur une monnaie rhodienne la Pallas de Phasélis. Ladite médaille pourrait aussi se rapporter au temps de la guerre contre Antiochus, lorsque la flotte de Rhodes, ainsi que celle de Rome, s'arrêta à Phasélis[3].

Phellus. Le type singulier d'une *femme voilée, debout, avec une fleur dans la main droite étendue*, semble représenter l'Espérance, ou Junon Lucine, et paraît emprunté aux types analogues des monnaies romaines[4].

Telmessus. L'unique monnaie autonome de cette ville que l'on connaisse, ayant sur la face la *tête du Soleil radiée*, et, au revers, *Apollon assis sur sa cortine* ou *omphalos*, appartient peut-être au temps où Telmessus était assujettie à Eumène, allié des Rhodiens. Le type d'Apollon fatidique rappelle le fondateur de la ville, Telmessus, fils d'Apollon; la légende: ΤΕΛΕΜΗΣΣΕΩΝ, outre le passage d'Aristophane cité par Étienne de Byzance, se retrouve dans l'ancienne notice ecclésiastique qui porte: Τελεμίσσου. C'est à Telmessus, qui fut peut-être à une certaine époque dépendante de Rhodes, plutôt qu'à Télos, qu'on peut

[1] Müller, *Handbuch*, § 370, 7. (Cf. Eckhel, t. III, p. 393; Diodor. III, 69.)

[2] Pausan. III, 3, 6; Steph. *v.* Τηλέφιος.

[3] Mionnet, *Suppl.* tom. VII, pl. III, 1; Arneth, *Jahrbücher der Literatur*, B. LXXXIII; Liv. XXXVII, 22, 23.

[4] Sestini, *Descr. N. V.* tab. IX, 3. (Cf. Eckhel, t. VII, p. 99, 288.)

rapporter la médaille du musée Fontana, avec le type de l'*abeille* et les initiales TE dans un carré creux-plat[1].

S'il se peut que Telmessus ait appartenu pendant un temps à la Carie, sous le règne d'Auguste, elle faisait, sans aucun doute, partie de la Lycie, comme en fait foi la médaille suivante, de grand bronze, existant dans le musée d'Este, qui la possède depuis plusieurs siècles, ainsi que l'indique le petit aigle d'Este, en argent, imprimé dans le champ de sa face principale : *Tête d'Auguste nue à droite,* derrière : ΛΥΚΙΩΝ Rev. ΚΡ / ΤΕ Λ; au milieu, lyre de forme lycienne; le tout dans une couronne de laurier, AE. IO. F.*.

Si la légende du revers nous montre que Telmessus, au temps d'Auguste, avait frappé des monnaies d'alliance avec Cragus de Lycie, l'inscription de la face nous apprend, de plus, que Telmessus faisait alors partie de la confédération lycienne, ΛΥΚΙΩΝ. Le revers d'une médaille pareille a déjà été publié par Morell, mais peu exactement, en sorte qu'Havercamp l'attribua à Colophon de l'Ionie. Notre exemplaire correspond pour le poids aux monnaies romaines d'Auguste, de grand bronze, et il paraît que celle de Masicytus, publiée par Eckhel, était aussi du même module[2].

Tlos. La figure vêtue d'une cuirasse, debout, avec un *bouclier* dans la main gauche et un *marteau* ou plutôt une *bipenne* dans la droite, représente peut-être le héros fondateur *Tlos.* L'arme barbaresque qu'il tient dans la droite se rapproche par sa forme de la *bipenne carique,* et Hérodote nous apprend que

[1] Sestini, *Lett. cont.* tom. III, p. 81. (Cf. *Journal des Savants*, 1842, p. 396; Polyb. XXV, 5; XXVII, 6. Suidas. *v.* Τελμισσεῖς; Clement Alexandr. *Protrept.* p. 13; Arnob. VI, 6; Apostol. *Proverb.* XVIII, 25; Herodot. I, 78; Arrian. *Exp. Alex.* I, 11; *Notit. eccl.* p. 15; *Annal. dell' Inst. archeol.* t. V, pag. 115, 130.)

[2] Morell. *in Aug.* tab. XLII, 10; Eckhel *N. V.* tab. XIII, 1. (Voy. plus haut, p. 56, 3.)

les Lyciens avaient des institutions en partie cariennes et en partie crétoises[1].

Xanthus. La rare petite monnaie de cette ville, avec la tête de Diane placée dans le carré creux, servant de pendant à celle d'Apollon placée sur la face principale, peut se rapporter à la prétention fabuleuse des Lyciens, qui se vantaient que Latone avait lavé dans les eaux du Xanthus les dieux jumeaux qu'elle venait de mettre au monde[2]. L'ancienne médaille avec épigraphe lycienne attribuée à Xanthus, à cause du premier mot ARINA, pourrait appartenir à une autre ville, nommée Ἀρνῆα, qui existait, distincte de Xanthus, même à l'époque de l'ère chrétienne[3].

En finissant, il n'est pas inutile d'indiquer quelques monnaies attribuées à tort à la Lycie. Sestini donne à Corydalla et à Méroé de Lycie deux médailles qui appartiennent à *Thyrea* de l'Argolide[4]. La médaille attribuée par lui à Cragus, avec les initiales Kb ou KP, ayant des types qui ne sont pas lyciens, serait mieux attribuée à une ville de Carie, comme, par exemple, à Crada, Cressa, ou Cryessus[5]. La médaille archaïque, offrant le type de la *figure agenouillée, qui serre avec le bras droit un lion à face humaine presque abattu,* qui fut donnée à Phasélis par Sestini et par Mionnet, m'avait semblé d'abord pouvoir être attribuée à *Thyrreum,* ou à une autre ville de l'Acarnanie, attendu que j'y reconnaissais *Hercule luttant avec Achéloüs*[6]. Maintenant, je suis d'avis que le prétendu Θ, qu'on

[1] Sestini, *Lett.* t. VI, tav. II, 15; *Mus. Hed.* tav. V, 10; Herodot. I, 173. (Cf. VII, 92.)

[2] Mionnet, *Suppl.* n. 94; Antonin Liberal. *Metam.* 35.

[3] Longpérier, *Revue numismat.* 1843, p. 329; *Notitiæ ecclesiast.* p. 15, 27, 39.

[4] Sestini, *Descr. N. V.* pag. 386, 387; *Classes gen.* pag. 92, ed. 1821. (Cf. Mionnet, *Suppl.* t. IV, p. 266.)

[5] Sestini, *Lett.* t. III, pag. 93. (Cf. *Mus. Hed.* tav. XX, 4.)

[6] Sestini, *Lett. cont.* tom. IV, pag. 82, tav. VI, n. 12; Mionnet, *Suppl.* n. 74.

a cru mis en guise du Φ, est plutôt une lettre phénicienne; d'où il suivrait qu'en rapportant cette médaille à la Cilicie, comme l'avait fait d'abord Mionnet, d'après sa fabrique, le type représenterait *la lutte de l'Hercule assyrien avec le lion à la tête humaine,* telle qu'elle se voit figurée sur des cylindres babyloniens [1]. Mionnet donne à Phasélis une médaille, qui, par ses types et par le nom même du magistrat, ΣΑΜΙΣΟΗΣ, doit être restituée à *Phanagoria*[2]. Les belles petites médailles avec l'épigraphe ΤΡΙΗ, qu'un savant archéologue crut pouvoir attribuer à *Trieres,* en Lycie, à raison de leur provenance, de leur fabrique et de leurs types mêmes, paraissent réellement appartenir à une ville de Thrace ou de Macédoine [3]. La médaille avec le type inusité de la double corne d'abondance , *δίκερας ,* attribuée à Xanthus par Pellerin, doit peut-être être restituée à Aradus de la Phénicie, dont les monnaies certaines offrent le même type [4].

(Cf. Millingen , *Anc. Coins ,* pl. I, 21.)

[1] Micali, *Monum. ined. a illustraz. dell. Stor. d. popol. ital.* Tav. I, n° 14-16; Raoul-Rochette, *Journ. des Sav.* 1844, p. 628.

[2] Mionnet, *Suppl. in Lycia,* n. 81. (Cf. *Phanagoria Ponti,* n. 203.)

[3] *Journal des Savants,* 1829, pag. 301; 1836, pag. 463. (Cf. Streber, *Num. Mus. R. Bavar.* pag. 124; Millingen , *Sylloge,* p. 48.)

[4] Pellerin, *Rec.* pl. LXIX, 6; Eckhel, t. III, p. 7. (Cf. Mionnet, *Suppl. Phœnicie,* n. 402, 404.)

ANALYSE
DE PLUSIEURS PRODUITS D'ART
D'UNE HAUTE ANTIQUITÉ,

PAR J. GIRARDIN,

PROFESSEUR DE CHIMIE DE LA VILLE DE ROUEN, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT (ACADÉMIE DES SCIENCES), ETC.

Mémoire lu à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 29 mai 1846.

L'examen chimique des matières premières et des produits de l'industrie et des beaux-arts chez les anciens est intéressant au double point de vue de l'histoire de la science et de l'archéologie. Placé au centre d'une province où, plus que partout ailleurs, peut-être, l'étude des vieux monuments, les recherches de tous les débris d'une civilisation d'un autre âge sont en honneur, j'ai besoin, à chaque instant, de recourir aux lumières de la chimie analytique, pour répondre convenablement aux questions qui me sont adressées par les antiquaires normands. Parmi les faits assez nombreux que ma position m'a permis de recueillir, je choisis les suivants pour les livrer à la publicité.

I.

SUR UNE COULEUR BLEUE MINÉRALE, TROUVÉE DANS UNE VILLA GALLO-ROMAINE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE, ET DÉPOSÉE AUJOURD'HUI AU MUSÉE DES ANTIQUITÉS DE ROUEN.

Dans la forêt de Brotonne, à peu de distance de Routot (Eure), on a découvert, il y a quelques années, les restes

d'une villa gallo-romaine assez importante, à en juger par une superbe mosaïque et autres objets d'art que les fouilles dirigées avec une grande habileté par M. Charlier, inspecteur des forêts à Caudebec, ont mis à jour.

En 1843, on a reconnu une salle de bains complète, une étuve, puis une vaste cave de forme carrée, de trois mètres de profondeur, parfaitement conservée et exactement semblable aux nôtres.

Au nombre des objets curieux recueillis dans cette cave, se trouvait un vase que la pioche d'un ouvrier a brisé, et qui renfermait plusieurs kilogrammes d'une substance d'un bleu clair, ayant sans doute été en poudre, mais que l'humidité avait réunie en masse.

En 1843, à mon retour des vacances, M. Bertran, commissaire de police à Rouen, qui venait de visiter les fouilles de la forêt de Brotonne, m'apporta un échantillon de cette couleur bleue, et m'engagea à en faire l'analyse.

Cette matière est d'un bleu pâle, en morceaux concrétionnés, mais très-friables. Son aspect et sa consistance terreuse prouvent que, primitivement, elle était en poudre fine. Elle n'a aucune saveur, elle ne cède rien à l'eau; mais elle fait une vive effervescence avec les acides.

100 parties de cette matière cèdent à l'acide chlorhydrique 15,5 de carbonate de chaux, avec des traces de fer.

Après ce traitement, la poudre insoluble a tout à fait l'apparence et la couleur de l'azur ou de l'outremer factice; elle est rude au toucher, et, en l'examinant à la loupe, on reconnaît facilement que c'est une matière vitreuse qui a été pulvérisée.

Cette poudre bleue résiste à la plus forte chaleur sans se décolorer ni fondre; elle ne fait que s'agglomérer. Les acides

les plus énergiques n'ont aucune action sur elle; elle est à peine attaquée par l'eau régale; mais, chauffée au rouge avec plusieurs fois son poids de potasse caustique, elle fond et donne, par le refroidissement, une masse d'un vert sombre qui se dissout en grande partie dans l'acide chlorhydrique concentré.

Une analyse qualitative m'a permis de reconnaître dans cette substance, dépouillée à l'avance du carbonate de chaux avec lequel elle est mêlée, beaucoup de silice, de l'alumine, de la chaux avec des traces de magnésie et de fer, de la soude et de l'oxyde cuivrique, sans aucune trace d'oxyde de cobalt.

L'analyse quantitative m'a donné les nombres suivants :

Silice....	49,4
Alumine..........................	6,4
Chaux avec traces de magnésie et de fer....	19,4
Soude............................	15,5
Oxyde cuivrique....................	9,3
	100,0

La matière colorante bleue trouvée dans la villa gallo-romaine de la forêt de Brotonne, est donc un verre coloré par de l'oxyde de cuivre, tout à fait analogue au *cæruleum* de Vitruve ou à la *fritte d'Alexandrie* ou *de Pouzzole*, que les artistes romains employaient pour la peinture à fresque et la décoration des appartements.

Chaptal, le premier, a fait, en 1809, une analyse qualitative de cette couleur, sur un échantillon trouvé dans la boutique d'un marchand de couleurs de Pompéia, et qui lui avait été donné par l'impératrice Marie-Louise. Il a comparé cette couleur à la *cendre bleue* des modernes, et il avance que son

emploi doit remonter à des siècles bien antérieurs à celui qui a vu disparaître Pompéia sous un déluge de cendres, puisque Descotils a reconnu la même couleur cuivreuse sur les peintures hiéroglyphiques d'un monument de l'ancienne Égypte [1].

Sir H. Davy parle de la même couleur minérale dans son curieux mémoire *Sur les couleurs dont se servaient les anciens dans la peinture*, publié en 1815 [2]. Il dit que les parties bleues du monument de Caïus Cestius, de la noce Aldobrandine et des bains de Titus, à Rome, ont été faites avec cette matière. Dans une fouille pratiquée, en mai 1814, à Pompéia, devant ce célèbre chimiste, on retira un petit pot qui contenait une couleur bleu pâle : c'était un mélange de chaux et de fritte d'Alexandrie.

Davy a seulement donné l'analyse qualitative de cette couleur bleue, et il rapporte le passage de Vitruve qui fait mention de sa préparation. Voici ce passage reproduit, avec corrections, par M. Hœfer, dans son Histoire de la Chimie [3] :

« La préparation du bleu fut primitivement inventée à Alexandrie, et Nestorius en a depuis établi une fabrique à Pouzzole. L'invention en est admirable : on broie ensemble du sable avec de la fleur de natrum (carbonate de soude) aussi menu que de la farine; on mêle avec de la limaille de cuivre, et on arrose le tout avec un peu d'eau, de manière à en faire une pâte. On fait ensuite avec cette pâte plusieurs boules que l'on fait sécher. Enfin, on les chauffe dans un pot de terre placé sur un fourneau, de manière que, par la violence du feu, la masse entre en fusion et donne naissance à une couleur bleue [4]. »

[1] Chaptal, *Notices sur quelques couleurs trouvées à Pompéia; Annales de chimie*, Ire série, tom. LXX, pag. 22.

[2] *Annales de chimie*, Ire série, t. LCVI, pag. 72. — [3] Hœfer, *Histoire de la chimie*, tom. I, pag. 162. — [4] Vitruve, VII, 9.

C'est avec cette matière vitreuse que les artistes romains obtenaient toutes leurs nuances de bleu, en mélangeant le verre pulvérisé très-fin avec des proportions variables de craie, qui servait alors à étendre les couleurs, de même que chez nous on fait usage de céruse pour allonger les autres couleurs à l'huile.

Dans les fouilles pratiquées à Rome, en 1842, on a trouvé plusieurs boules d'un beau bleu céleste, ayant environ un demi-centimètre de diamètre; elles étaient dans une boutique attenant aux bains de Titus, et qui a paru être celle d'un peintre ou d'un marchand de couleurs. M. Delesse, ingénieur des mines, qui en a fait l'analyse, donne ainsi leur composition :

Silice	16,5
Alumine	10,7
Chaux	28,8
Magnésie et alcalis	10,0
Oxyde de cuivre	10,0
Eau et acide carbonique de substances étrangères.	24,0
	100,0 [1]

C'est donc encore la fritte d'Alexandrie, avec d'autres proportions.

M. l'abbé Cochet m'a remis, en décembre 1843, plusieurs fragments de crépis d'un bleu pâle, qui ont été trouvés, en 1842, par M. Triboulet, dans le Champ-aux-Tuiles, à Saint-Jean-de-Folleville, canton de Lillebonne (Seine-Inférieure). L'analyse m'a démontré que la teinte de ces crépis est due à la fritte d'Alexandrie.

M. de Caumont m'a envoyé de Caen, en 1844, un petit

[1] Journal *L'Institut* du 30 novembre 1843, Ire section, pag. 416.

morceau d'une fresque teinte en bleu pâle, trouvé à Vieux, dans le Calvados, et d'origine gallo-romaine. J'ai encore constaté là, comme principe colorant, la fritte d'Alexandrie.

Sur de nombreux crépis coloriés, recueillis en 1844, dans la forêt de Brotonne, par M. Deville, directeur du Musée d'antiquités de Rouen, j'ai également reconnu la présence de la même matière colorante métallique.

L'existence de la même couleur bleue à Herculanum et à Pompéia, à Rome, dans la villa gallo-romaine de la forêt de Brotonne, dans les environs de l'ancienne *Juliobona* (Lillebonne), à Vieux dans le Calvados, démontre que la fritte d'Alexandrie était d'un emploi général pour la peinture et la décoration, à l'époque de la domination romaine.

La beauté et la solidité de cette couleur bleue, qui résiste à l'action des agents chimiques les plus énergiques, et à celle non moins destructive de l'air, de la lumière et de l'humidité, devraient engager nos peintres et nos décorateurs à reprendre l'usage de cette couleur, qui aurait encore l'avantage d'être moins coûteuse que le smalt ou azur de cobalt. On peut l'obtenir en calcinant fortement, pendant deux heures, à la forge, un mélange de soixante parties de sable siliceux, quarante-cinq parties de sel de soude, et neuf à dix parties de limaille de cuivre.

II.

SUR DES CRÉPIS COLORIÉS TROUVÉS DANS DES VILLAS GALLO-ROMAINES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

M. l'abbé Cochet a découvert, en 1843, dans la plaine de Bordeaux, près Étretat (Seine-Inférieure), une villa romaine d'une grande importance, sur laquelle il a publié une inté-

ressante notice au commencement de 1844[1]. Les murs de cette villa ont été originairement recouverts de crépis coloriés, car on a trouvé beaucoup de fragments dont la couleur était très-vive et très-bien conservée; la teinte en était uniformément rouge. M. Cochet, désirant connaître la nature de la matière colorante de ces crépis, m'en remit quelques morceaux, sur lesquels j'ai opéré. J'ai facilement constaté que ces crépis doivent leur couleur à l'ocre rouge.

Les artistes romains employaient beaucoup les ocres rouges pour la peinture à fresque et le coloriage des murs. Théophraste, Vitruve et Pline, décrivent plusieurs terres rouges dont on faisait usage de leur temps. La *sinopide* ou *terre de Sinope,* ville de la Cappadoce, le *bol d'Arménie,* la *rubrica* ou *terre de Lemnos*, la *terre d'Égypte* et *d'Afrique,* l'*ocre jaune,* produisaient une couleur rouge au moyen de la calcination[2]. Chaptal a trouvé des ocres rouges au nombre des couleurs découvertes à Pompéia, dans la boutique d'un marchand de couleurs[3]. Sir H. Davy a aussi reconnu, par l'analyse, que les ombres des figures dans la peinture à fresque des bains de Titus, et les rouges de la Noce aldobrandine ont été obtenus avec des ocres rouges, et il a trouvé des fragments de ces terres ferrugineuses dans un grand vase de terre qui fut extrait, en 1813, d'une chambre découverte des bains de Titus[4].

Outre les ocres rouges et jaunes, les anciens connaissaient encore, comme nous, une troisième espèce de ces terres argiloferrugineuses, c'est-à-dire l'*ocre brune* ou *terre d'ombre*, qui doit sa teinte à un mélange d'hydrates de fer et de manganèse. Ce qui le prouve, c'est que, sur des crépis trouvés par M. Deville

[1] Cochet, *Fouilles d'Étretat en 1843*, avec un plan géométrique de la villa romaine de Bordeaux, près d'Étretat. (*Revue de Rouen et de la Normandie*, numéro 1, janvier 1844, pag. 25.)

[2] Pline, *Hist. nat.* lib. XXXV, 13 à 16.

[3] Chaptal, *loc. cit.* pag. 23.

[4] Davy, *loc. cit.* pag. 77.

dans la villa de la forêt de Brotonne, dont j'ai parlé précédemment, il y en avait un dont les peintures bistres m'ont offert les deux oxydes métalliques qui constituent essentiellement la terre d'ombre. Cette espèce d'ocre existe en Italie, notamment à Nocera, en Ombrie, d'où lui vient son nom vulgaire; elle est aussi très-abondante dans l'île de Chypre. Il n'est donc pas étonnant que les anciens, qui cherchaient partout des matières minérales propres à la peinture, aient utilisé de bonne heure les tons chauds et prononcés de l'argile manganésifère. Pline parle d'une ocre venant d'Afrique et qu'il nomme *cicerculus*, à cause de sa couleur analogue à celle du poix chiche[1]. L'oxyde noir de manganèse était déjà, dès cette époque, employé à la coloration du verre, puisque Davy en a constaté la présence dans deux échantillons de verre romain teint en pourpre[2].

III.

SUR UN VASE EN CRISTAL TROUVÉ DANS UN TOMBEAU GALLO-ROMAIN DES ENVIRONS DE ROUEN.

Dans le courant de mars 1843, les terrassiers du chemin de fer de Paris à Rouen occupés à élargir la tranchée du chemin, entre Sotteville et Quatremares, près de Rouen, mirent à nu deux cercueils antiques en pierre calcaire, parfaitement conservés. Ces cercueils, d'origine gallo-romaine, renfermaient des médailles en bronze à l'effigie de Constantin le Grand, des anneaux en cuivre, de petits clous en fer, des squelettes, des vases en verre et un vase en terre cuite. Les vases en verre présentent la conformité la plus complète avec ceux qu'on rencontre journellement dans les sépultures romaines. Ils étaient vides, sauf un d'entre eux qui présentait sur le côté où il était

[1] Pline, *Hist. nat.* lib. XXXV, 13. — [2] Davy, *loc. cit.* pag. 201.

couché, un dépôt noirâtre qui, examiné au microscope, m'offrit le détritus de petits insectes coléoptères. Ces insectes s'y seront sans doute introduits pour dévorer la matière qu'il contenait, et qui pouvait être du lait ou du miel. Ils y auront péri, ne pouvant en sortir.

Un des vases, beaucoup plus petit que tous les autres, est d'une pâte infiniment plus blanche et plus fine. On dirait un cristal de roche dont le temps aurait terni l'éclat et qu'il aurait revêtu d'une pellicule argentée. Ce vase fut trouvé fendu en plusieurs morceaux; il a très-peu de consistance et de tenacité; il a des parois fort épaisses. Cette circonstance ne paraissant pas suffisante pour expliquer son poids extraordinaire, eu égard à la petitesse de ses proportions (il a 16 centimètres de haut sur 3 1/2 de large seulement), M. Deville, qui recueillit avec soin les précieux débris des tombeaux gallo-romains, présuma qu'il pouvait entrer du plomb ou tout autre métal dans sa composition [1]. Il m'en remit un fragment, avec prière de l'analyser. L'examen que j'en fis, et dont il est superflu de donner ici les détails, me prouva que ce verre contient du plomb en proportions notables avec une trace de cuivre [2]. C'est donc un véritable cristal, préparé avec un minium renfermant, comme celui qu'on emploie dans nos ateliers, une faible quantité de cuivre.

Les anciens connaissaient parfaitement la litharge et le minium, qu'ils employaient, la première, pour les emplâtres, le second, pour matière colorante; mais jusqu'ici on en était réduit aux conjectures sur la question de savoir si le verre à

[1] Voir sa notice intitulée : *Découverte de sépultures antiques à Quatremares.* (*Revue de Rouen et de la Normandie*, cahier d'avril 1843.)

[2] C'est par erreur que M. Deville a associé le nom de M. Preisser au mien pour cette analyse. Bien que travaillant sous moi dans mon laboratoire, à cette époque, M. Preisser est resté étranger à l'examen du cristal de Quatremares. *Suum cuique.*

base d'oxyde de plomb, ou le cristal, leur était connu. Quelques passages de Pline permettent de le supposer, mais ils ne sont pas assez explicites pour qu'on puisse se prononcer d'une manière certaine à cet égard[1].

Maintenant, il ne peut rester douteux, d'après mon analyse du vase de Quatremares, que les anciens n'aient connu la fabrication du cristal. C'est donc une industrie chimique de plus à ajouter au catalogue de celles qu'ils savaient déjà exploiter avec succès.

IV.

SUR UN VASE ÉTRUSQUE EN VERRE COLORÉ EN BLEU.

M. Deville m'a remis, au commencement de 1845, de petits fragments de verre coloré en bleu dans sa pâte, afin de déterminer la nature de la matière colorante de ce verre. Ces fragments dépendent d'un vase apporté d'Italie et trouvé dans la partie des États-Romains répondant à l'ancienne Étrurie. M. Deville pense qu'il doit provenir d'un tombeau étrusque.

Ce petit vase, sous le rapport de la matière et de sa fabrication, un des plus remarquables qui existent dans les musées et dans les cabinets de l'Europe, est une simple coupe, sans anses ni pied, peu profonde et affectant la forme de nos soucoupes modernes. Sa pâte se compose de lames de verre enrubannées, se repliant sur elles-mêmes, de couleurs bleue et rouge-brun, et fondues avec une netteté et en même temps une douceur et une délicatesse admirables, le tout semé de taches jaunes et blanches. Un filet bleu et blanc forme la bordure de la coupe.

Les modernes qui, depuis quelques années, ont fait de si

[1] Pline, *Hist. nat.* lib. XXXVI, c. LXVII, pag. 244, vol. XX de l'édition de Pancoucke. — *Ibid.* lib. XXXVII, cap. X, pag. 314.

grands progrès dans l'art du verre coloré, n'ont encore rien produit qui approche de la beauté de ce verre.

La coupe a 0m,13 de diamètre, sur 0m,035 seulement de hauteur. Elle fait partie de la collection de notre musée d'antiquités, excessivement riche en verreries antiques.

L'analyse chimique des fragments de ce vase curieux, m'a démontré que sa belle couleur bleue est due à l'oxyde de cobalt.

Ce fait est très-intéressant et confirme ce que sir H. Davy avait déjà observé en 1815. Voici ce que dit ce célèbre chimiste, dans son mémoire *Sur les couleurs des anciens*[1] :

« Les vases d'un verre bleu transparent, qu'on trouve dans les tombes de la Grande-Grèce, sont teints avec le cobalt. En analysant différents anciens verres bleus transparents, que M. Millingen a eu la bonté de me donner, j'ai trouvé qu'ils contenaient tous du cobalt. »

Il ajoute que tous les verres bleus transparents, grecs et romains, qu'il a examinés, contenaient du cobalt, tandis que tous les verres bleus opaques devaient leur couleur à du cuivre.

Les anciens connaissaient donc le cobalt. Vitruve nous apprend qu'il y avait une manière d'imiter le *bleu indien* ou l'*indigo,* en mêlant la poudre du verre appelé par les Grecs *ὕαλος,* avec de la craie *selinusiène* ou *annulaire,* qui n'était autre chose que de l'argile blanche ou de la craie mêlée avec un verre coloré. Pline fait aussi mention de la même méthode. Ce verre coloré, ou *ὕαλος,* devait être, d'après cela, analogue à notre smalt, et coloré, comme ce dernier, par de l'oxyde de cobalt.

Théophraste, en traitant de la fabrication du verre, parle, comme d'un ouï-dire, du cuivre dont on se servait pour donner une belle couleur à ce verre, et il est extrêmement pro-

[1] Davy, *loc. cit.* pag. 72.

bable que les Grecs prenaient le cobalt pour une espèce de cuivre. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette confusion a duré jusqu'en 1742. Dès le XVI[e] siècle, on employait le minerai de cobalt, sous le nom de minerai de cuivre, pour fabriquer l'émail bleu. Paracelse désigna, le premier, sous le nom de cobalt, un métal de la couleur du fer, sans éclat et difficile à travailler[1]; mais ce n'est qu'en 1742, que George Brandt, conseiller au département des mines de Suède, démontra que les propriétés du minerai qui donne le smalt sont dues à un métal, ou, comme on disait alors, à un demi-métal particulier, distinct du cuivre et de tous les autres régules métalliques. Plus heureux ou plus habile que ses prédécesseurs, il parvint à l'isoler[2]. Lehmann, en 1761, et Bergmann, en 1780, ayant confirmé la découverte de Brandt, le cobalt a définitivement pris sa place, dès ce moment, dans le catalogue des métaux.

V.

SUR UN VERRE BLEU TRANSPARENT D'ORIGINE GALLO-ROMAINE.

M. de Caumont m'a envoyé, en 1844, deux morceaux d'un verre transparent, d'une belle couleur bleu d'azur, trouvés à Jort, près de Falaise, localité assez curieuse pour les antiquités gallo-romaines qu'on y a rencontrées. On sait que le verre bleu n'est pas rare dans le midi de la France et en Italie; beaucoup d'urnes cinéraires ont été faites en verre semblable[3]; mais on en a trouvé fort rarement dans nos localités.

Le verre que j'ai examiné offre une grande épaisseur et ses surfaces sont irisées, mais il n'a souffert dans sa pâte aucune altération. Au premier abord, je croyais avoir affaire à un

[1] OEuvres de Paracelse, éd. Huser. t. VIII, p. 359.— [2] *Act. Societ. reg. scient.* Upsal, ann. 1742.

[3] De Caumont, *Cours d'antiquités*, t. II, art. *Urnes cinéraires.*

verre teint par le cobalt, mais j'ai été très-surpris de n'y rencontrer que de l'oxyde de cuivre pour principe colorant métallique. C'est encore la célèbre fritte d'Alexandrie qui a été employée pour la fabrication de ce verre azuré. Sir H. Davy a donc eu tort de dire que tous les verres bleus transparents anciens doivent leur couleur à du cobalt. Mon analyse prouve que la fritte d'Alexandrie, ou l'oxyde de cuivre, servait aussi à teindre les verres transparents, et il est probable même qu'elle servait plus souvent que le minerai de cobalt, parce qu'elle était mieux connue, qu'on la préparait en grande quantité, sans doute à très-bas prix, et qu'on l'utilisait partout dans la peinture. L'examen chimique des urnes cinéraires du Midi serait donc intéressant à faire; je suis persuadé qu'on y trouvera du cuivre et non du cobalt.

VI.

SUR UNE SOUDURE ANTIQUE.

M. Deville m'a remis, dans le courant de 1845, sous le nom de *soudure antique*, une poudre grise extraite d'un vase de métal, et m'a prié d'en faire l'analyse.

Cette poudre ne renferme que du plomb, avec des parcelles de sable, sans aucune trace d'étain. Le sable est évidemment accidentel. Une partie du plomb est à l'état de carbonate, par suite de l'action de l'air.

Cette poudre métallique diffère donc de notre soudure actuelle, qui est un alliage de 1 partie d'étain et de 2 parties de plomb. Mais on sait que depuis plusieurs années, grâce à M. Desbassyns de Richemont, on soude parfaitement le plomb avec le plomb lui-même, ce qui s'appelle la *soudure autogène*. Peut-être bien, à une époque plus reculée, employait-on déjà

ce moyen qui n'offre pas de grandes difficultés d'exécution? Il serait très-intéressant de vérifier ce fait par l'examen de toutes les soudures antiques qu'on pourra se procurer.

Voici la note que M. Deville m'a remise depuis, à l'occasion de mon analyse :

« La soudure que vous avez analysée provient d'une urne cinéraire antique, en plomb, qui a été découverte à Roncherolles, près de Bolbec, dans la propriété de M. J. Fauquet, en 1843. Cette urne renfermait des os calcinés par le feu et une petite fiole en verre verdâtre, du genre des vases dits *lacrymatoires*. Elle est de forme cylindrique, haute de 0m24 sur 0m22 de diamètre. La feuille de plomb qui forme le tambour de l'urne, était rapprochée, et, au point de jonction, retenue par du métal formant une espèce de bourrelet. C'est la soudure dont vous avez analysé un morceau. Le fond de l'urne est soudé avec la même matière; le couvercle est simplement superposé.

« Cette urne est ornée, extérieurement, de cercles et de filets perlés, en relief, disposés symétriquement. En l'absence de toute inscription et de médailles, il n'est pas possible de fixer, d'une manière positive, l'époque de ce petit monument, et de la sépulture à laquelle il se rapporte. Néanmoins, d'après le style des ornements, l'incinération du corps et la comparaison que j'ai pu faire avec quelques autres urnes et cercueils, également en plomb, trouvés dans le département de la Seine-Inférieure, je suis porté à croire que l'urne cinéraire de Roncherolles appartient à la première moitié du IIIe siècle.

« M. J. Fauquet a fait don de cette belle urne au Musée départemental des antiquités. »

VII.

HACHETTES GALLO-ROMAINES EN BRONZE.

On a découvert, au commencement de 1845, dans la forêt de Roumare, un dépôt de petites hachettes gallo-romaines en bronze; la plupart étaient brisées en deux. M. Deville m'en envoya deux échantillons, avec prière d'en faire l'analyse. La couleur pâle du métal lui fit penser qu'il devait renfermer une forte proportion d'étain. J'en fis l'examen avec d'autant plus d'empressement, que nous possédons encore fort peu d'analyses des alliages de cuivre avec lesquels les anciens fabriquaient leurs armes et leurs outils.

D'après mes expériences, le bronze des hachettes gallo-romaines est ainsi composé :

Cuivre	77,77
Étain	19,61
Zinc	1,44
Plomb	1,18
	100,00

Il est évident que la présence du zinc et du plomb, dans cet alliage, est accidentelle et tient à l'impureté du cuivre et de l'étain employés par le fondeur gallo-romain.

Le 12 février 1846, M. Deville m'a envoyé un fragment de hachette gauloise trouvée aux environs d'Elbeuf. Le métal est rougeâtre; il se lime assez facilement; il est très-cassant; il ne contient que :

Étain	25,1
Cuivre	74,9
	100,0

Ces deux exemples prouvent que les ouvriers anciens fabriquaient leurs armes avec des alliages fort différents, et que,

comme nos fondeurs actuels, ils n'opéraient pas d'après les mêmes recettes.

En tout cas, les deux bronzes précédents sont beaucoup plus riches en étain que le bronze actuel des statues, canons et médailles, qui n'en renferme que 8 à 12 p. 0/0; il se rapproche davantage de l'alliage qui sert à fabriquer les instruments sonores (cloches, cymbales, tam-tams), et qui contient de 20 à 22 p. 0/0 d'étain.

Pearson a examiné un *lituus* romain, différentes hallebardes et des haches ou instruments à couper, des anciens Celtes; il n'y a trouvé que du cuivre et de l'étain; ce dernier dans les proportions de 10 à 14 p. 0/0 [1].

Vauquelin a trouvé dans un poignard antique, rapporté d'Égypte par M. Passalacqua :

Cuivre	85
Étain	14
Fer	1
	100 [2]

VIII.

SUR UN SÉDIMENT TROUVÉ DANS UN VASE ÉGYPTIEN.

Le 23 mai 1845, M. Deville m'adressait la lettre suivante:

« Je vous envoie un sédiment que j'ai recueilli dans un petit vase égyptien, en verre, d'une haute antiquité. Ce petit vase me paraît de la nature de ceux qui recevaient des parfums et des baumes. La poussière que je vous remets peut-elle être analysée, et quelle est-elle? Je m'en rapporte, à cet égard, à votre savoir et à votre complaisance. »

Voici ma réponse:

[1] *Annales de chimie*, Ire série, t. XXIII, pag. 150.

[2] *Traité des essais par la voie sèche*, de M. Berthier, tom. II, pag. 425,

« Le sédiment noirâtre et pulvérulent que vous m'avez envoyé dernièrement, ne contient aucune trace de matières organiques, résineuses ou autres.

« Il est presque entièrement composé de sulfure de plomb, avec une trace de fer et de carbonate de chaux.

« Quelle peut être l'origine de ce sulfure de plomb? Est-ce du sulfure en poudre qui a été mis dans ce vase, ou est-ce le résultat de l'altération d'un fragment de plomb par le contact d'hydrogène sulfuré produit par la putréfaction de matières animales détruites? C'est ce qu'il m'est impossible de dire.

« Les Égyptiens se servaient-ils de sulfure de plomb naturel en poudre comme d'une matière de toilette, de même que les Hébreux et autres peuples de l'antiquité employaient le sulfure d'antimoine comme fard pour noircir les sourcils? J'avoue que je n'ai rien trouvé dans les annales historiques de la science qui ait trait à cet emploi. Je sais seulement que le sulfure de plomb est connu depuis une très-haute antiquité, et que sa préparation se trouve décrite dans Dioscoride.

« Pour éclairer cette question de la présence du sulfure de plomb dans le vase égyptien, présence bien singulière, il faudrait savoir d'où le vase provient, où il était placé, s'il était entouré de matières animales en putréfaction, ou s'il pouvait recevoir des émanations putrides. »

M. Deville eut l'obligeance de me transmettre, le 20 juillet, les documents suivants sur le vase égyptien en question. Je transcris les passages de sa lettre qui y ont rapport :

« Le résidu en *sulfure de plomb* que vous avez constaté dans le petit vase égyptien, y a été mis certainement à dessein, et doit se rattacher à quelque cosmétique. Il est évident que ce vase ou cette fiole a servi à la toilette. C'est donc un fait nouveau fort curieux acquis à la science. »

Le petit vase qui contenait cette substance présente une pâte vitreuse de plusieurs couleurs (le bleu et le jaune dominent); il n'a que 0m09 de hauteur; c'est un véritable flacon de dame.

IX.

SUR UN VASE EN CUIVRE ÉTAMÉ D'ORIGINE GALLO-ROMAINE.

Dans le courant de septembre de l'année dernière, M. l'abbé Cochet a découvert un cimetière romain à Neuville, dans le faubourg du Pollet, à Dieppe. Les fouilles qu'il a fait exécuter ont été très-fructueuses, puisque, sur un espace de 25 mètres de long sur 6 de large, il a pu recueillir plus de deux cent vingt vases funéraires en terre et en verre, avec différents objets métalliques [1].

Parmi ces derniers, se trouvait une petite coupe en métal blanc, vert-de-grisé par place, sans pied ni anses, et qu'on a rencontrée dans la sépulture la plus distinguée par la forme de ses vases. M. Cochet la croyait en bronze. Il me la remit pour que j'en fisse l'examen.

Voici ce que je lui écrivais, à la date du 6 décembre 1845 :

« Quant à la petite coupe métallique que vous m'avez envoyée, cette coupe a ceci de remarquable, que c'est un vase en cuivre rouge, qui a été étamé. Pendant quelque temps, j'ai cru que c'était du bronze en totalité; mais, en limant avec précaution les bords supérieur et inférieur de cette coupe, j'ai mis à nu le métal intérieur, qui est d'un rouge vif, et qui consiste en cuivre pur. L'étamage, qui lui a donné une teinte blanche qui s'est si bien conservée, a été fait avec de l'étain allié de plomb, dans les proportions suivantes :

[1] Voir le rapport, sur ces fouilles, adressé à M. le préfet de la Seine-Inférieure par M. l'abbé Cochet. (*Revue de Rouen et de la Normandie*, cahier d'octobre 1845, pag. 201.)

Étain	68,88
Plomb	31,12
	100,00

« Il n'y a ni zinc ni argent.

« A propos de l'étamage, au point de vue historique, voici ce que j'en ai dit dans mes Leçons de chimie élémentaire [1] :

« L'étamage du cuivre est une opération fort ancienne, et c'est aux Gaulois que revient, d'après Pline, l'honneur de cette belle découverte, si utile à la santé de l'homme. Mais le naturaliste romain ne nous dit pas si les Gaulois employèrent l'étain comme une précaution contre le vert-de-gris, ou seulement comme un objet de luxe pour divers ornements de leurs meubles. Cependant, ce qui me ferait croire qu'ils commencèrent d'abord par étamer leur batterie de cuisine, c'est que, par la suite, ils substituèrent l'argent à l'étain pour étamer les mors de leurs chevaux, le harnais de leurs attelages, et même jusqu'à leurs voitures. Les habitants de Bourges excellaient surtout dans ce genre d'industrie, imaginée à Alise, aujourd'hui Sainte-Reine.

« La composition de l'étamage de votre coupe prouve que les Gaulois ou les Gallo-Romains faisaient usage, non d'étain pur, mais d'un alliage d'étain et de plomb [2]. »

[1] Troisième édition de 1846, Ire partie, *chimie minérale*, pag. 439.

[2] M. Lenormand, conservateur du cabinet des médailles et membre de l'Institut, consulté sur cette découverte, a répondu que beaucoup de vases de la Bibliothèque royale pourraient être aussi étamés: qu'on ne les a point examinés chimiquement; que l'analyse de M. Girardin est fort intéressante; qu'elle doit engager à examiner si beaucoup de vases, regardés comme argentés, ne sont point étamés, comme celui dont M. Girardin a fait l'analyse. (Note de M. de Caumont.)

MÉMOIRE

SUR

LES ÉMIRS AL-OMÉRA,

PAR M. DEFRÉMERY.

Dans le cours des recherches que j'ai entreprises sur l'histoire des Bouveïhides et des Seldjoukides, le nom des émirs al-oméra s'est plus d'une fois offert à moi. J'ai cru qu'il ne serait pas hors de propos de consacrer un travail particulier à ces maires du palais de Bagdad; leur histoire est d'ailleurs intimement unie à celle des deux dynasties nommées plus haut. En effet, les Bouveïhides et, après eux, les Seldjoukides, ont hérité du pouvoir des émirs al-oméra, et continué, à leur exemple, de tenir en tutelle les khalifes abbassides.

Je ne pouvais qu'être confirmé dans cette pensée par l'examen des travaux exécutés sur ce sujet intéressant. L'histoire des émirs al-oméra n'a encore été l'objet que d'une seule monographie. Cet écrit[1], publié, il y a trente ans, à Gœttingue, n'est pas indigne d'estime. L'auteur a rassemblé avec soin et, le plus souvent, avec critique, presque toutes les données que lui offraient les ouvrages imprimés sur l'histoire orientale. Son mémoire présente un résumé satisfaisant des textes d'Abou'lféda, d'Elmakin, d'Abou'l-Faradj, relatifs à l'histoire des émirs al-oméra et de ceux des Bouveïhides qui les ont remplacés à Bagdad; mais il a dû s'en tenir là, faute de pouvoir recourir aux sources manuscrites. Beaucoup plus favorablement placé sous ce rapport, j'ai cru que je pouvais prétendre à faire mieux. Outre le secours

[1] F. G. Umbreit, *Commentatio exhibens historiam emirorum al-omrah ex Abulféda*, petit in-4° de 112 pages.

tardif, mais néanmoins inappréciable, d'Ibn-Alathir[1], j'ai mis à contribution les ouvrages de Noyeïri, de Dzéhébi, d'Ibn-Khaldoun, de Kemal-Eddin, d'Abou'l-Méhacin, de Maçoudi, du pseudo-Fakhr-Eddin-Razi, de Iafeï, et ces auteurs m'ont offert une foule de détails tout à fait neufs. J'ose donc croire que ce mémoire sera accueilli avec quelque faveur par les personnes zélées pour les progrès de l'histoire orientale.

On s'accorde à regarder le khalife Radhi-billah, qui monta sur le trône en l'an 934 de notre ère, comme l'auteur de l'établissement des émirs al-oméra. Nous n'avons pas la prétention de combattre cette opinion. Sans doute Radhi fut le premier qui concentra toute l'autorité, civile et militaire, entre les mains d'un seul officier décoré du titre d'émir al-oméra (émir des émirs, ou émir suprême). Mais cette institution existait en germe bien longtemps avant lui; on en peut faire remonter l'origine au règne de Motacim-billah. (218-229 de l'hégire = 833-843-4 de J. C.) D'après le *Moroudj eddzéheb* de Maçoudi[2], ce khalife fut le premier qui eut un corps de Turcs à son service; leur nombre montait d'abord à quatre mille, et ils étaient distingués des autres troupes par leur riche costume et leurs ajustements de soie et d'or. A partir de Motacim, on voit, presque à chaque époque, un émir turc posséder un pouvoir considérable à la cour du khalife, et se rendre quelquefois redoutable à son maître. N'étaient-ils pas presque des

[1] La Bibliothèque royale a acquis récemment, à Constantinople, par l'entremise de mon savant ami M. le baron de Slane, un magnifique exemplaire du *Camil ettévarikh*, d'après lequel j'ai revu soigneusement et complété mon travail.

[2] Cité par M. de Slane, *Ibn-Khallican's biographical Dictionary*, t. I, p. 174, n. 1. Avant Motacim, plusieurs khalifes avaient compté des Turcs au nombre de leurs officiers. D'après Ibn-Bédroun : « Le premier qui employa des Turcs fut Abou-Djafer-al-Mançour; il en prit un à son service, qui avait nom Hammad. Mehdi en employa un autre, à qui il donna le nom de Mobarek. » (*Commentaire sur la Cacideh d'Ibn-Abdoun*, édition de M. R. Dozy, p. 292. Cf. sur la faveur des Turcs auprès de Motacim

émirs al-oméra, cet Afchin, qui eut la gloire de mettre fin à la révolte de Babec-Khorrémi[1] ? cet Achinas, que Vathic-billah gratifia d'une couronne[2] ? cet Itakh, qui, sous Motévekkil, réunit entre ses mains le titre de général des troupes turques et africaines, de grand trésorier, de surintendant des postes, de premier chambellan, et de gouverneur de Bagdad et de l'Égypte[3] ?

Il y a plus : à en croire Noveïri[4], lorsque Cahir eut fait arrêter Bolaïc et Ahmed, fils de Zirek, il fit venir Tharif-Essobkéri et lui dit, en lui remettant son anneau : « J'ai confié à mon fils Abd-Essamad ce que Moctadir avait confié à son fils Mohammed ; je t'investis du poste de son lieutenant, du commandement de l'armée et de la dignité d'émir al-oméra, ... qui appartenaient à Mounis. »

Le khalifat ne s'était jamais trouvé dans des circonstances

et de ses successeurs, un passage de Makrisi rapporté par Roorda, *Abul abbasi Ahmedis... vita*, p. 53.)

[1] Voyez Abou'lféda, *Annales moslemici*, t. II, p. 174.

[2] Abou'lféda, II, 178 ; Freytag, *Selecta ex historia Halebi*, p. 84, n. 16.

[3] Voyez Ibn-Alathir, cité par M. de Slane, *opus supra laudatum*, I, 599, 600 ; Hamaker, *Takyoddini Ahmedis-al-Makrizii narratio*, p. 39 et Fræhn, *De Musei Sprewitziani numis kuficis*, p. 109, 110.

[4] Ms. arabe 645, fol. 25 r. Plus haut (fol. 17 v.), Noveïri raconte que, dans l'année 316, les habitants de Bagdad firent courir le bruit que Haroun (fils de Gharib-al-Khal, ainsi appelé parce qu'il était oncle maternel du khalife Moctadir) était devenu émir al-oméra. Il ajoute que cette nouvelle fut pénible pour les compagnons de Mounis, et qu'ils l'écrivirent à celui-ci, qui se trouvait alors à Racca. واكثر الناس الاراجيف وقالوا قد صار هرون امير الامرا فعظم ذلك على اصحاب مونس وكتبوا له بذلك وهو بالرقة

Puisque j'ai nommé Haroun, fils de Garib-al-Khal, je ferai observer que ce personnage est désigné, dans un passage d'Hamza-Ispahani, sous le seul nom d'Ibn al-Khal ابن الخال (le fils de l'oncle maternel). (Voy. *Hamzæ-Ispahanensis Annalium libri X*, p. 213.) Reiske a cité ce passage d'Hamza (*Annales moslemici*, t. II, p. 752, n. 298) ; mais il n'a pu reconnaître quel était le véritable nom d'Ibn-al-Khal. Voici comment il s'exprime : « *Ducem Mardavigo* « *oppositum appellat Hamza Ispahanensis* ابن « الخال, *Ibn-alchal, filium avunculi*, cujus « nominis *ratio me adhuc latet.* » Au lieu de Gharib-el-Khal, on lit الخال, dans la *Chrestomathia arabica* de M. Kosegarten, p. 109

plus fâcheuses, plus difficiles que celles où il se voyait, lors de l'avénement de Radhi-billah[1]. L'avant-dernier khalife, Moctadir-billah, père de Radhi, après avoir été déposé deux fois par ses généraux, avait succombé dans un engagement contre l'eunuque Mounis. Son frère et son successeur, Cahir-billah, avait été privé du trône ainsi que de la vue, après un règne de dix-huit mois. Le pouvoir du khalife ne s'étendait plus que sur Bagdad et son territoire, et souvent même il y était méconnu et foulé aux pieds par une soldatesque effrénée. Les gouverneurs des provinces s'étaient, pour la plupart, rendus indépendants et avaient cessé d'envoyer le tribut. Dans d'autres portions de l'empire, des chefs audacieux et heureux avaient su se créer des principautés. Il n'en fallait pas moins, sous peine de perdre le trône, et peut-être la vie, que le khalife trouvât le moyen de satisfaire aux exigences d'une milice nombreuse et insatiable. C'est à cela surtout que le vizir devait donner ses soins; et souvent le choix de ce ministre était subordonné au plus ou moins de ressources que le khalife espérait trouver en lui pour cet objet. C'est ainsi que, à son avénement, Radhi-billah, d'après le conseil de Sima, général des sadjiès[2], avait

[1] Les nom et prénom de ce prince étaient Abou'l-Abbas-Mohammed, d'après Maçoudy (*Moroudj*, man. arabe n° 514 du suppl. t. II, p. 306 r.), Dzéhébi (man. arabe, n° 646, fol 103 r.) et le *Pseudo-Fakhr-eddin-Razi* (man. arabe n° 895, fol. 256 r.), ou Ahmed, d'après Ibn-Alathir, (man. de C. P. t. IV, fol. 321 r.), Abou'lféda (t. II, pag. 382) et Noveïri (man. arabe 645, fol. 27 v.). Il fut reconnu khalife le 6 de djomada premier 322 (24 avril 934.)

[2] D'après Ibn-Khallican (*Biographical dictionary*, t. I, p. 500), ce corps de troupes devait son nom à Abou'ssadj Divdad, père des célèbres Mohammed-al-Afchin etIoucef. Il paraît, d'après un passage de Noveïri (fol. 21 r. cf. Ibn-Alathir, t. II, fol 262 r.), qu'il était composé de cavaliers. En effet, après avoir dit (fol. 42 r. Ibn-Alathir, fol. 261 v.) que Mounis marcha de Bagdad vers Mouçoul, dans l'année 320, avec huit cents sadjiès, cet auteur ajoute plus loin : ولما قرب مونس من الموصل كان فى ثمانماية فارس « Lorsque Mounis approcha de Mouçoul, il était accompagné de huit cents cavaliers. » On lit dans le même ouvrage (fol. 24 v. cf. Ibn-Alathir, 266 r. et v. Ibn-Khaldoun, man. 2001, f. 426 r.):

confié le vizirat au célèbre calligraphe Abou-Ali-Mohammed, plus connu sous le nom d'Ibn-Moclah, qui avait déjà rempli cette dignité sous les deux khalifes précédents, et qui avait offert, pour l'obtenir une troisième fois, la somme de 500,000 dinars[1].

Le commencement du règne de Radhi fut signalé, dans Bagdad même, par les actes de violence des Hanbalites. Ces sectaires, excités par leur chef, Abou-Mohammed al-Berbéhari, entraient de force dans les maisons des habitants et dans celles des émirs, et s'ils y trouvaient du vin de palmier, نبيذ (voy. S. de Sacy, *Chrest. arabe,* I, p. 403, 404), ils le répandaient. Lorsqu'ils rencontraient une chanteuse, ils la frappaient et brisaient son instrument; ils s'opposaient aux ventes et aux achats, et à ce que les hommes se fissent accompagner par des femmes et de jeunes garçons. L'émir Bedr al-Kharchéni, commandant du guet[2], leur défendit d'agir ainsi, et décida qu'aucun de leurs

وعلم ايضا ان مونسا وبليق اكثر اعتمادهما على الساجية اصحاب يوسف بن ابي الساج وغلمانه المنتقلين اليهما بعده وكان قد وعداهم بالموصل موعدا اخلفاها فارسل القاهر اليهم واغراهم بهما وحلف لهم على الوفا بما اخلفاه فتغيرت قلوب الساجية «Cahir apprit aussi que Mounis et Bolaïc avaient la plus grande confiance dans les sadjiès, compagnons et esclaves d'Ioucef, fils d'Abou'ssadj, qui s'étaient retirés auprès d'eux, après la mort de leur maître. Or, Mounis et Bolaïc leur avaient fait, à Mouçoul, des promesses qu'ils n'avaient pas tenues. Cahir envoya des émissaires à ces soldats, les excita contre Mounis et Bolaïc et leur jura d'être fidèle aux engagements auxquels ces deux généraux avaient manqué.» Je m'applaudis d'autant plus de pouvoir donner ces détails sur les sadjiès, qu'ils ont échappé à l'attention de mon savant et laborieux ami M. de Slane, qui a fait, sur le passage d'Ibn-Khallican mentionné plus haut, la note suivante : «The «historians whom I have consulted furnish «no information respecting these trops.»

[1] Abou'lféda, *loc. laud.* Pseudo-Fakhr-eddin-Razi (fol. 256 v.), *Kitab al-anba-fi-tarikh'-al-kholafa,* par Mohammed, fils d'Ali, fils de Mohammed-al-Omrani, qui florissait sous le khalife Mostandjid, mort en 1179 (ms. de la bibliothèque de Leyde). C'est à l'obligeance bien connue du savant auteur de l'*Historia Abbadidarum*, M. le docteur Reinhard Dozy, que je dois la communication de ce passage et de beaucoup d'autres du même ouvrage.

[2] صاحب الشرطة *Le sahib-echchortah* est le même officier qui fut désigné postérieurement sous le nom de *vali* والى, ainsi que Makrisi le dit positivement dans un pas-

imams ne pourrait faire la prière qu'après avoir prononcé la formule *bism'illahi'r-rahmani'-rrahimi* (au nom de Dieu clément et miséricordieux!). Ils ne tinrent pas compte de ces prohibitions et de ces injonctions. Radhi leur écrivit une apostille pour leur défendre, sous peine de mort, d'agir avec ce zèle exagéré, et leur reprocher de croire à la doctrine qui assimile Dieu aux objets qui tombent sous les sens, تشبيه. On proclama une défense aux compagnons d'Al-Berbéhari de se rassembler; plusieurs d'entre eux furent emprisonnés, et leur chef se vit réduit à se cacher[1].

Dans le mois de rebi premier de la même année 323 (février 935), les troupes se soulevèrent, marchèrent vers la maison de Mohammed, fils d'Iacout, *hadjib* (chambellan) du khalife, et réclamèrent leur solde. Mohammed leur ayant répondu avec dureté, elles entrèrent en fureur et voulurent le tuer. Mais ses esclaves prirent sa défense, et il se retira dans le harem du khalife. Le vizir se présenta et réussit à apaiser les mutins. Ce ne fut pas pour longtemps; ils revinrent le lendemain, et la populace leur prêta assistance. Ils passèrent sur la rive occidentale du Tigre, ouvrirent les prisons et délivrèrent ceux qui y étaient renfermés. Le désordre devint considérable; on se battit dans les rues et les marchés furent pillés. Bedr-al-Kharchéni monta à cheval afin de contenir les perturbateurs. Mais ils le reçurent à coups de flèches. Les houdjriès[2] et les sadjiés se

sage de sa Description de l'Égypte, rapporté par Silvestre de Sacy, dans son admirable commentaire sur Abd-allatif (*Relation de l'Égypte*, p. 381, 382). Du mot *chorthah*, s'était formé celui de *xurta*, qui, dans les lois de la dynastie aragonaise de Sicile, jusqu'au XIV[e] siècle, sert à désigner les patrouilles de police. (Voyez le Journal asiatique, mars 1846, p. 229, article de M. Amari.) Bedr-al-Kharchéni, الخرشني, est le même personnage dont le surnom est écrit الخرشي dans la *Chrestomathia arabica* de Kosegarten, p. 109.

[1] Ibn-Alathir, f. 325 r. Abou'lféda, II, p. 390-392; Dzéhébi, fol. 106 r. Consultez, sur le dogme du *techbih*, Silvestre de Sacy, *Exposé de la religion des Druses*, t. I, p. VIII et XLV.

[2] Ces soldats, dont il est souvent fait mention dans l'histoire du règne de Moc-

réunirent et se dirigèrent vers le palais du khalife. Les chambellans leur en ayant refusé l'entrée, ils l'assiégèrent durant quelques jours, au bout desquels Radhi parvint à les satisfaire.

Quelque temps après, les troupes se soulevèrent de nouveau et pillèrent le palais du vizir. Celui-ci s'enfuit, avec son fils, sur la rive occidentale du Tigre. Puis il satisfit aux demandes d'argent des mutins, et réussit à les apaiser[1].

Dans la même année, Ibn-Moclah envoya un député à Abou-becr-Mohammed, fils de Raïc[2], gouverneur de Vacith

tadir et de ses successeurs, avaient, sans doute, pour emploi la garde particulière du palais du khalife. C'est du moins ce que leur nom peut faire supposer, car حجرة *houdjret*, au pluriel, حجر *houdjer*, d'où le mot *houdjriès* حجرية est évidemment dérivé, signifie un appartement, une cellule. Par conséquent, le mot houdjriès peut se traduire par « pages de la chambre. » C'est donc à tort que M. Umbreit a conjecturé (p. 11, n. *f*) que les houdjriès, dont il écrit le nom *hadjritæ*, étaient chargés de la garde des prisons de Bagdad. S'il en était ainsi, on s'expliquerait difficilement la fréquente intervention de ces soldats dans des intrigues de palais, comme celle qui va être racontée et comme une autre à laquelle il est fait allusion par Kémal-eddin (*Selecta ex historia Halebi*, p. ۴۳). Mon opinion se trouve d'ailleurs confirmée par un passage de Dzéhébi, où on lit (fol. 108 v.) : خلق من الساجية والحجرية وهم خاصكية الخليفه « Une troupe de sadjiès et d'houdjriès, qui sont les serviteurs particuliers du khalife ; » et par cet autre de Maçoudi (*Moroudj*, t. II, fol. 316 r.) : فانضاف اليه حجرية السلطان وغلمانه « Les houdjriès du sulthan (c'est-à-dire du khalife), et ses pages se joignirent à Abou-abd-Allah. » Je crois que ce sont les houdjriès, que Hamd-Allah-Mustaufi a voulu désigner par le nom de سرائى *séraii*, dans la phrase suivante : چون كار غلامان ساجى وسرائى سست شد « Lorsque le pouvoir des esclaves sadjis et séraiis fut affaibli. »

[1] Ibn-Alathir, fol. 326 r. Dzéhébi, fol. 105 v. Abou'lféda, II, 396.

[2] Le nom de ce personnage n'a pas été moins défiguré que ceux de Cabous, de Vachméguir et plusieurs autres aussi célèbres dans l'histoire orientale. Abou'lfaradj (*Historia dynastiarum*, p. 302) écrit Ratic راتق. D'Herbelot appelle Mohammed tantôt Raïk (verbo Radhi), tantôt Raïek (art. Iahkem), puis Ebn-Raïk (art. Moclah), et enfin, Ratek (art. Vazir). Le pere d'Abou-Becr-Mohammed est sans doute le même personnage qu'Abou'lféda appelle Raïk-al-Djézéri, et qu'il cite parmi les généraux de Moctafy les plus chers à ce khalife (t. II, sous l'année 293). Dzéhébi (130 v.) l'appelle Abou-Moslim-al-Motadhidi. Ibn-Khaldoun nous donne sur Ibn-Raïk, des détails que je crois devoir transcrire : « Dès le commencement de son règne, Radhi envoya, dit-il, auprès de Mohammed, fils de Raïc, et le manda pour lui confier les fonctions de *hadjib*. Précédemment, ce

et de Basrah, pour réclamer le tribut de ces deux villes, qu'il avait cessé d'acquitter. Ibn-Raïc traita le député avec bienveillance, et le renvoya avec un message pour Ibn-Moclah, et avec un autre qui devait être remis secrètement au khalife. Dans cette dernière lettre, il s'engageait, si Radhi voulait le mander à Bagdad et lui confier le soin des affaires, à subvenir à toutes les dépenses du khalife et à acquitter la solde des troupes. Radhi ne répondit pas à cette offre[1].

Dans l'année suivante, le vizir, mécontent d'Ibn-Raïc, qui avait renvoyé son député sans argent, sous prétexte de la grande dépense qu'exigeait l'entretien de son armée, résolut de marcher contre ce général et conseilla secrètement au khalife de l'accompagner dans cette expédition[2]. Sur ces entrefaites, il se

Mohammed-ibn-Raïc s'était emparé d'Ahvaz et avait chassé Iacout de tout le Khouzistan, excepté Sous et Djondiçabour. Il avait été nommé vali (gouverneur) d'Ispahan et voulait marcher vers cette ville. Radhi le manda donc; mais il se rendit à Vacith. Mohammed, fils d'Iacout, demanda la dignité de hadjib, qui lui fut accordée. Il marcha sur la trace d'Ibn-Raïc. Celui-ci, en ayant eu avis, partit de Vacith, et s'efforça de devancer Mohammed. Mais il reçut à Médaïn une apostille de Radhi, qui lui confiait le commandement des troupes et la perception des impôts dans la province de Vacith, en outre de Basrah et de ses impôts, qu'il possédait déjà ولقيه بالمداين توقيع الراضى بالحرب والمعاون فى واسط مضافا الى ما بيده من البصره والمعادن (lis. معاون). Ibn-Raïc s'en retourna, en descendant le Tigre. Ibn-Khaldoun (man. arabe suppl. n° 2001 (provisoire) fol. 433 v. Conf. Ibn-Alathir, man. acquis à C. P. par M. le baron de Slane, fol. 321 v.).

[1] Noveïri, f. 30 v. Ibn-Khaldoun, man. 2001 fol. 437 v. Ibn-Alathir, fol. 328 v. Dzéhébi, fol. 106 v. Ce dernier rejette le message à l'année suivante, et dit qu'Ibn-Moclah en chargea un général des boudjriès et un général des sadjiès.

[2] D'après Ibn-Khaldoun (man. 2001, fol. 437 v.), Ibn-Moclah envoya son fils contre Ibn-Raïc, dans l'année 324, publia qu'il en voulait à Ahvaz, et dépêcha un ambassadeur à Ibn-Raïc, afin de l'endormir par ce faux bruit ووَرّا بالاهواز وانفذ رسوله الى ابن رايق بهذه التورية يونسه بها; puis il se rendit de grand matin au palais du khalife, à cause de l'envoi de ce député, et ce fut alors qu'il se vit arrêté. Dzéhébi paraît avoir voulu dire la même chose. Je donne ici le texte de cet auteur, qui présente une lacune au commencement: على خروج الراضى الى الاهواز وان يرسل القاضى برسالة الى ابن رايق ليلا يستوحش (Cf. Ibn-Alathir, fol. 326 r.)

rendit au palais de Radhi au milieu de djomada premier. Mozaffer, fils d'Iacout, qu'il avait fait mettre en prison l'année précédente, ainsi que son frère Mohammed, se saisit de sa personne, avec l'aide des houdjriès; puis il envoya annoncer cette action au khalife, qui l'approuva. Abou'l-Hoceïn, fils d'Ibn-Moclah, ainsi que ses autres enfants, ses femmes, et ses compagnons, se cachèrent. Les houdjriès et les sadjiès demandèrent au khalife de nommer un nouveau vizir. Radhi leur en renvoya le choix. Ils lui conseillèrent de choisir Ali, fils d'Iça. Radhi le fit venir et lui offrit le vizirat; il refusa d'accepter cette dignité, s'en déclarant incapable. Le khalife l'ayant alors consulté touchant le sujet qu'il devait choisir, Ali désigna son frère Abd-Errahman. Radhi nomma cet individu vizir, et lui livra Ibn-Moclah, qui fut frappé à coups de fouet et contraint à signer un engagement d'un million de dinars[1].

Bientôt Abd-Errahman se vit dans l'impuissance de faire marcher les affaires, et l'argent lui manqua. Il demanda à être déchargé du vizirat. Radhi le fit arrêter, ainsi que son frère, le 7 du mois de redjeb. Il choisit pour vizir Abou-Djafer-Mohammed, fils de Cacim, al-Carkhi, le revêtit d'un khilat, et lui livra les fils d'Iça. Mohammed imposa Ali à une somme de 100,000 dinars, et Abd-Errahman à une autre de 70,000 dinars[2].

Abou-Djafer-Mohammed ne tarda pas à reconnaître l'épuisement du trésor, et fut impuissant à y remédier. Ainsi que nous l'avons vu plus haut, Ibn-Raïc avait cessé d'envoyer le tribut de Vacith et de Basrah; Abou-Abd-Allah-al-Béridi en

[1] Ibn-Alathir, *dicto loco;* Novéïri, *loc. laud.* *Tarikh-eldouel,* fol. 256 v. 257 r. Dzéhébi, fol. 106 v. 107 r. 143 r. Abou'l-féda, II, 396; Ibn-Khallikan's *Biographical dictionary,* t. III, 272, 273; Iafei, *Mirat-al-Djinan,* man. arabe 637, fol. 245 r. 246 v.

[2] Dzéhébi, fol. 107 r. Ibn-Khaldoun, ms. 2001, 437 v. 438 r.

agissait de même, à Ahvaz. Imad-Eddaulah[1], fils de Bouveïh, s'était emparé du Fars. Dans cet embarras, Abou-Djafer perdit la tête; le respect qu'il inspirait diminua sensiblement, et il fut réduit à se cacher, au bout de trois mois et demi de ministère. Le khalife nomma vizir le cadhi Abou'l-Cacim-Soleïman. Ce nouveau ministre ne fut ni plus habile, ni plus heureux que son prédécesseur. Lorsque Radhi vit la fâcheuse situation des affaires à Bagdad, la nécessité le contraignit d'envoyer à Mohammed, fils de Raïc, pour l'informer qu'il acceptait la proposition à laquelle il avait dédaigné de répondre l'année précédente. A la réception de ce message, Ibn-Raïc se disposa à marcher vers Bagdad. Radhi lui envoya les sadjiès, l'investit du commandement de l'armée et le nomma émir al-oméra. En même temps, il le préposa à la perception du *kharadj* (tribut) et des subsides dans toutes les provinces, et le mit à la tête de tous les bureaux. Enfin, il ordonna de faire la *khotbah* en son nom sur les *minbers* (chaires des mosquées), et lui fit porter des vêtements d'honneur. Les employés des bureaux, les *catibs* (écrivains, secrétaires) et les *hadjibs* vinrent trouver Ibn-Raïc; mais les houdjriès différèrent de les suivre.. Lorsque ceux qui étaient venus lui présenter leurs hommages à Vacith furent établis dans cette ville, Ibn-Raïc fit saisir les sadjiès, le 7 de dzou'lhidjdjeh, et mit au pillage leurs richesses et leurs bêtes de somme. Il eut soin de publier qu'il n'avait agi de la sorte qu'afin d'ajouter la solde des sadjiès à celle des houdjriès. Malgré cette précaution, ces

[1] Si je nomme ce personnage Imad-Eddaulah, ce n'est pas que j'ignore que ce surnom ne lui fut donné que dix ans plus tard; mais c'est pour me conformer a l'exemple de tous les historiens musulmans, qui le citent presque toujours par ce titre, et très-rarement par son véritable nom d'Ali. La même observation s'applique à ses frères, Rocn-Eddaulah-Haçan et Moizz-Eddaulah-Abou'l-Hoceïn, ainsi qu'aux deux petits-fils d'Hamdan, Nacir-Eddaulah-Haçan et Seïf-Eddaulah-Ali.

derniers furent mécontents de l'arrestation des sadjiès; « car, disaient-ils, c'est aujourd'hui le tour de ces gens-là; demain, ce sera le nôtre. » Puis ils dressèrent leurs tentes auprès du palais de Radhi, sans doute pour témoigner qu'ils se plaçaient sous la protection du khalife[1].

Ibn-Raïc arriva à Bagdad dans les derniers jours de dzou'l-hidjdjeh (novembre 935). Les émirs de l'armée se joignirent à lui, et tous ensemble se rendirent auprès du khalife, qui les fit asseoir au-dessus du vizir. Les houdjriès se présentèrent devant Ibn-Raïc pour le saluer; il leur ordonna d'enlever leurs tentes d'auprès du palais. Ils obéirent et retournèrent dans leurs demeures. Mais plusieurs d'entre eux ainsi que d'entre les sadjiès prirent la fuite, et se retirèrent à Mouçoul auprès de Nacir-Eddaulah, qui les traita avec bonté. Les bureaux furent dès lors supprimés; le vizir n'exerça plus aucune surveillance sur les affaires, ce soin étant tout entier dévolu à Ibn-Raïc et à son *catib*[2]. Cette conduite fut imitée par tous ceux qui furent investis, dans la suite, de la dignité d'émir al-oméra. Les

[1] C'est ainsi que le poëte Coumaït, voulant se mettre à l'abri de la vengeance d'hommes puissants qu'il avait offensés dans ses vers, et ayant reçu le conseil de se réfugier auprès du tombeau de Moaviah-ben-Hecham, fit planter sa tente près de cet édifice. (Voy. M. Quatremère, *Mémoire sur les asiles chez les Arabes*, p. 6 du tirage à part.) On peut lire le récit de deux faits du même genre dans le beau mémoire de M. Caussin de Perceval sur le poëte Farazdak, *Nouveau journal asiatique*, t. XIII, p. 513-516. (Voy. aussi le mémoire déjà cité de M. Quatremère, p. 8.) On lit dans Ibn-Alathir (ms. de C. P., t. V, 186 r.), que lorsque Thogril-Beg s'approcha de Bagdad, le khalife conseilla aux troupes deïlémites de rentrer leurs tentes dans la ville et de les dresser dans l'enceinte du palais. Enfin, on lit dans les Mémoires sur l'Indoustan, du colonel Gentil (p. 289, 290), que, après la mort de Chodjâ-Eddaulah, tous les fidèles serviteurs de ce *nabab*, n'aimant pas son fils Açaf-Eddaulah, « se logèrent autour du tombeau du défunt nabab, après avoir pris l'habit de derviche, soit par amour pour lui, soit par crainte de son successeur. Assef-Eddaulah les rappela peu à peu. »

[2] Elmakin s'exprime ainsi : « Ibn-Raïc choisit pour *catib* Ahmed, fils d'Ali, qui s'occupa de ce dont les vizirs prenaient soin auparavant. » (*Hist. saracen.* p. 203.)

tributs étaient portés à leur trésor ; ils les dépensaient comme ils l'entendaient, et n'en abandonnaient au khalife que la portion qu'ils voulaient[1].

Ibn-Raïc écrivit, au nom de Radhi, à Abou'l-Feth-Fadhl, fils de Djafer, préposé à la perception des tributs de l'Égypte et de la Syrie, et le manda, afin de lui confier le vizirat. Ibn-Raïc s'était imaginé que, s'il nommait Fadhl vizir, celui-ci percevrait en son nom et à son profit les contributions de la Syrie et de l'Égypte. Les *khilats* furent envoyés à Fadhl avant son arrivée à Bagdad ; il les reçut à Hit, et s'en revêtit sur le champ[2].

Le premier objet qui attira au dehors l'attention de l'émir al-oméra, fut le prompt accroissement de la puissance d'Abou-Abd-Allah Ahmed-al-Béridi[3] et de ses frères, Abou'l-

[1] Ibn-Alathir, 327 v. Abou'lféda, II, 396, 398; Noveïri, fol. 30 v. 31 r. et v. *Tarikh-Eddouel,* fol. 257 r. et v. Ibn-Khaldoun, ms. 2001, fol. 438 r. et v. 2402, f. 197 v. Dzéhébi, 107 r. Ibn-Khallican, III, 273; *Mirat-al-Djinan,* f. 246 r.

[2] Ibn-Alathir, 328 v. Noveïri, fol 31 v. Abou'lféda, II, 400; *Tarikh-Eddouel,* fol. 258 r. Ibn-Khaldoun, 2001, fol. 439 r. Dzéhébi, 108 r. Les trois premiers de ces auteurs rapportent la nomination de Fadhl à l'année 324, c'est-à-dire aux derniers jours du douzième mois de cette année. Ibn-Khallican (*Biogr. dict.* t. II, p. 359) recule cet événement jusqu'au 13 chaban 325 (juin 937). Le récit de cet auteur me paraît présenter d'autres inadvertances, qu'il serait trop long de signaler. Qu'il me suffise de dire que, d'après Ibn-Khallican, Fadhl fut nommé gouverneur de la Syrie par Radhi. On sait cependant que, peu après son avénement, Radhi-billah confirma Ikhchid dans le gouvernement de cette province, auquel il ajouta celui de l'Égypte. (Abou'lféda, II, 392; Freytag, *Selecta, etc.* p. 130.)

[3] Ce personnage est nommé, par Maçoudi (fol. 306 v.), Abou-Abd-Errahman-Ahmed, fils de Mohammed, al-Iézidi. Ce dernier mot est évidemment le résultat d'une faute de copiste, laquelle se rencontre aussi dans Abou'l-Méhacin (*Nodjoum ezzahiret,* ms. arabe 660, fol. 30 v. 31 r.). J'ai cru devoir m'étendre sur ce personnage et sur sa famille, d'autant plus que d'Herbelot n'en a parlé que d'une manière incomplète et fautive. Cet illustre savant n'a même pas toujours rapporté exactement le nom d'Al-Béridi ; car il l'appelle, dans un endroit, Abd-Allah (*Voci* Motaki-Lillah. Cf. l'article *Baridah,* dans le même ouvrage). M. Umbreit a aussi écrit Abd-Allah; au lieu d'Abou-Abd-Allah, p. 12, note k.

Hoceïn Ali et Abou-Ioucef-Iacoub. Ces trois personnages, d'après Abou'l-Mehacin, avaient exercé les fonctions d'écrivains de la poste كانوا كتابا على البريد, d'où leur vint le surnom de *Béridis* بريديون. Mais selon Elmakin (p. 210), leur père, qu'Ibn-Alathir (II, 261 v.), Maçoudi, Dzéhébi (fol. 112 r.), Ibn-Khaldoun (fol. 423 v.) et Abou'l-Mehacin nomment Mohammed, avait possédé la dignité de maître du *Bérid* (la poste), et c'est de là qu'ils tirèrent leur surnom. Cette dernière opinion est confirmée par Abou'lféda, Noveïri, Ibn-Alathir, Ibn-Khaldoun, qui appellent le plus souvent Abou-Abd-Allah, Ibn al-Béridi (le fils du Béridi), ainsi que par Dzéhébi[1]. Ce dernier écrivain s'exprime ainsi : « Les Béridis se composaient de trois hommes qui avaient le rang d'écrivain, savoir : Abou-Abd-Allah, Abou'l-Hosaïn et Abou-Iousouf. Leur père était secrétaire de la poste dans la ville de Basrah. »

Dans l'année 314 (926-7), Abou-Abd-Allah était fermier du domaine privé, à Ahvaz, et son frère Abou-Ioucef avait le gouvernement de Sourrac[2]. Lorsque le vizir Ali, fils d'Iça,

[1] Cité par M. Quatremère, *Histoire des sultans Mamlouks*, t. II, 2ᵉ partie, p. 87, note.

[2] Le manuscrit d'Ibn-Alathir (fol. 243 r. et v.) porte سرف *Sarf*, et celui d'Ibn-Khaldoun (414 r.), سوق *Souc*. Je n'ai pas hésité à lire *Sourrac* سرق. Ce nom se rencontre dans l'abrégé d'Édrici, sous sa véritable forme, et dans la traduction de M. Jaubert, sous celle de سرو *Serv* (t. I, p. 379). Dans cet endroit, Édrici nous apprend que Serv (lisez Sourrac) est appelé aussi Dorac. C'est ce dernier nom qu'il faut lire à la place de *Zaroun* الزرون, dans un autre passage du même géographe (p. 364), ainsi que l'a déjà fait observer M. Fræhn (*Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, VIᵉ série, t. IV, p. 289). D'après Édrici, Devrac s'appelle aussi *Medinet-er-Roustac* مدينة الرستاق. Peut-être, au lieu de Medinet-er-Roustac, faut-il lire *Medinet es-Sourrac* مدينة السرق. Voici ce que dit, à l'article Sourrac, l'auteur du *Meracid-al-Ittila* : سُرَّق.... احد كور الاهواز نهر عليه بلاد حفره اردشير بن اسفنديار مدينتها دورق « Sourrak.... c'est le nom d'un des districts de l'Ahvaz et d'un fleuve sur lequel sont situées plusieurs villes, et qu'Ardéchir, fils d'Isfendiar (c'est-à-dire, descendant), a fait creuser. La capitale de ce district est Devrak. » (Cf. Jacut's *Moschtarik*, édition Wüstenfeld, p. ١٨٥.) Mais je dois faire observer qu'Ibn-Alathir distingue positivement Sourrac et Devrak, et

nomma des gouverneurs pour les diverses provinces de l'empire, Abou-Abd-Allah lui dit : « Tu investis de pareils hommes d'aussi beaux gouvernements, tandis que tu me restreins à l'emploi de fermier du domaine, à Ahvaz, et mon frère Abou-Ioucef à celui de gouverneur de Sourrac. Que Dieu maudisse quiconque se contentera de me traiter ainsi! Certes, mon tambour a un son qui ne tardera pas à se faire entendre. »

Dans l'année 316, Abou-Abd-Allah aida Ibn-Moclah a obtenir le vizirat, à cause d'une liaison qui existait précédemment entre eux. Ibn-Moclah l'investit du gouvernement de toute la province d'Ahvaz, à l'exception de Sous et de Djondiçabour; il donna à son frère Abou'l-Hoceïn les cantons voisins de l'Euphrate الفراتية, et à son autre frère Abou-Ioucef l'administration du domaine et celle du littoral du Khouzistan الخاصة والاسافل. Malgré l'amitié qui l'unissait à Abou-Abd-Allah et les obligations qu'il lui avait, Ibn-Moclah se fit remettre par lui, en échange de ces concessions, la somme de 20,000 dinars. Il lui écrivit de s'emparer d'un certain Abou's-Sélacil, qui était, selon toute apparence, gouverneur de Touster, et de le rançonner. Abou-Abd-Allah se mit en marche afin d'exécuter cette mission, arrêta Abou's-Sélacil à Touster, et lui prit 10,000 dinars, qu'il garda pour lui, sans en rien envoyer au vizir. Car, ainsi que le remarque Ibn-Alathir, c'était un homme

qu'il parle d'une bataille qui eut lieu entre Sourrac et Devrak (ms. de C. P., t. V, f. 82 r.). D'Anville a mentionné la ville de Devrak sous le nom de Deurak (*L'Euphrate et le Tigre*, p. 142). Devrak a donné son nom au canal de Devrak, une des dérivations de la rivière Djérahi. (Voy. *the Journal of the royal geographical society of London*, t. VII, p. 434). Tavernier (*Voyages*, éd. de Rouen, 1713, tom. I, 306) mentionne Dorech parmi les localités ou se trouvaient les mendaïtes ou chrétiens de saint Jean. On peut encore consulter, sur la ville de Devrak, les Voyages de Pietro della Valle, éd. de 1745, t. VIII, 45; la Description de l'Arabie, par Niebuhr, éd. de 1774, p. 277, et Macdonald Kinneir, *A geographical memoir of the Persian empire*, p. 88.

audacieux, téméraire, rusé et sans religion. Ibn-Moclah, qui savait sans doute à quoi s'en tenir sur le caractère d'Abou-Abd-Allah, plaça auprès de lui un surveillant مشرفا chargé d'éclairer toutes ses démarches. Mais Abou-Abd-Allah ne témoigna aucun égard à l'agent du vizir[1].

Lorsque, dans l'année 318 (930 de J. C.), Moctadir eut fait arrêter Ibn-Moclah, il écrivit, de sa propre main, à son ancien *hadjib* Ahmed, fils de Nasr, de s'emparer d'Abou-Abd-Allah et de ses frères. Ils furent amenés à Bagdad et taxés à une amende de 400,000 dinars. Moctadir n'espérait pas recevoir d'eux une pareille somme; il ne la leur avait demandée qu'afin qu'ils consentissent à en payer une portion. Mais ils s'engagèrent à acquitter la totalité pour recouvrer leur liberté et être rétablis dans leurs emplois[2].

Dans l'année 320 (932 de J. C.), le vizir Hoceïn, fils de Cacim, donna à Abou-Ioucef le gouvernement de Basrah et de ses dépendances, moyennant un tribut annuel, de 80,000 dinars[3].

Dans la même année, Ibn-Moclah, ayant été nommé vizir pour la seconde fois par le khalife Cahir, destitua les fils du Béridi, les fit arrêter et leur imposa une amende[4].

Abou-Abd-Allah n'ayant pas tardé à recouvrer sa liberté, pressa Mounis d'envoyer une armée contre Abd-el-Vahid, fils de Moctadir, qui s'était emparé de Sous et de Souc-el-Ahvaz avec l'aide de Moflih et de Mohammed, fils d'Iacout. Pour déterminer Mounis à se rendre à son conseil, Abou-Abd-Allah

[1] Ibn-Alathir, II, fol. 243 r. et v. Ibn-Khaldoun, 2001, fol. 402 r. 414 v. 415 r. Noveïri, fol. 17 v. Bibars-Mançouri, man. arabe 668, fol. 205 r.

[2] Ibn-Alathir, fol. 255 r. et v. Noveïri. fol. 19 v. Ibn-Khaldoun, 415 r. Bibars-Mançouri, 218 r. — [3] Ibn-Alathir, fol. 261 v. Ibn-Khaldoun, fol. 423 v.

[4] Ibn-Alathir, 264 v. Ibn-Khaldoun. 425 r. Noveïri, 23 r.

lui donna une somme de 50,000 dinars, à condition qu'il serait rétabli dans son gouvernement d'Ahvaz. Cet argent fut distribué aux troupes, et Bolaïc partit à leur tête, en compagnie d'Abou-Àbd-Allah. Lorsqu'ils furent arrivés à Sous, Abd-el-Vahid et Mohammed, fils d'Iacout, abandonnèrent Ahvaz et se retirèrent à Touster. Les généraux qui les accompagnaient les quittèrent et allèrent trouver Bolaïc. Il ne resta auprès d'Abd-el-Vahid que Moflih, Sorour, l'eunuque, et Mohammed. Les deux premiers ayant demandé *l'aman* à Bolaïc pour eux et pour Abd-el-Vahid, avec la permission de Mohammed, ce dernier resta seul, et prit bientôt le parti de faire sa soumission. Il retourna à Bagdad avec Bolaïc, et Abou-Abd-Allah se rendit maître de la province, dont il traita les habitants avec la dernière injustice; il rétablit ensuite ses frères dans leurs emplois[1].

L'armée du prince Deïlémite Merdavidj, fils de Ziar, s'étant emparée de la province d'Ahvaz et ayant mis en déroute Iacout, lieutenant du khalife[2], Abou-Abd-Allah se retira à Basrah,

[1] Ibn-Alathir, II, fol. 265 r. et v. Ibn-Khaldoun, 425 v. 426 r. Noveïri, 24 r. Bibars-Mançouri, 219 v. 220 r. Au lieu de *Sorour* سرور, le second de ces quatre auteurs écrit *Mesrour* مسرور.

[2] Voici en quels termes Maçoudi a parlé de cette expédition : « Avant de se rendre à Ispahan, Merdavidj avait envoyé plusieurs de ses généraux et un détachement de son armée, sous la conduite d'Abou'l-Haçan-Mohammed, fils de Vehban-al-.......... Ibn-Vehban marcha, avec les troupes qui l'accompagnaient, vers la province d'Ahvaz, par le chemin de Menadzir, de Behmen, d'Aïdedj. Il s'empara de cette contrée, en perçut les tributs et les envoya à Merdavidj : وقد كان انفذ جماعة من قواده وعساكره مع ابى الحسن محمد بن وهبان العصبانى.... فسار ابن وهبان فى من معه من العساكر الى سقع كوار (sic) الاهواز وذلك على طريق منادر والبهمن وايدج واحتوى على هذه البلاد وجبى اموالها وحمل ذلك الى مرداويج (*Moroudj*, t. II, 341 v.). On voit que dans ce passage j'ai lu ايدج *Idedj*, au lieu de ابرج, que présente le manuscrit de Maçoudi. C'est encore ainsi qu'il faut lire, à la place de ابدج *ebdsah*, dans un passage du Camous, rapporté par M. Freytag (*Selecta ex historia Halebi*, page 91, note 132). Dans cette même note, il faut

puis à Vacith, auprès d'Iacout. Il exerça l'autorité sur le littoral de la province d'Ahvaz, en même temps qu'il remplissait les fonctions de *catib* d'Iacout. Ses deux frères, qui étaient gouverneurs de Sous et de Djondiçabour, prétendirent qu'ils n'avaient rien reçu des tributs pour l'année 322, parce que les troupes de Merdavidj s'en étaient emparées, et qu'ils ne recevraient rien de ceux de l'année 323, parce que les lieutenants du même prince avaient injustement traité les laboureurs, et ne leur avaient pas laissé de quoi ensemencer leurs terres. Ces allégations étant parvenues à la connaissance du vizir Ibn-Moclah, il envoya un préposé afin d'en vérifier l'exactitude. Ce délégué fut d'intelligence avec les fils d'Al-Béridi, et écrivit à Ibn-Moclah, pour rendre témoignage de leur véracité. Les trois frères se procurèrent, par ce moyen, la somme de quatre millions de dinars; et leur ambition augmenta avec leurs richesses.

Après le meurtre de Merdavidj, Abou-Abd-Allah conseilla à Iacout de se mettre en marche pour reconquérir le Fars sur Imad-Eddaulah, fils de Bouveïh, qui s'était emparé de cette province, dans l'année 322. Quant à lui, il resta dans le Khouzistan, afin d'en percevoir les tributs. Imad-Eddaulah en vint aux mains, près d'Ardjan, avec Iacout, et le mit en déroute. Iacout se retira vers Asker-Mocrem. Imad-Eddaulah le poursuivit jusqu'à Ram-Hormouz; et, bientôt après, il conclut un traité de paix avec lui, grâce à l'entremise d'Abou-Abd-Allah. Radhi approuva cet accord et confirma Imad-Eddaulah dans

substituer au mot هرمزبنهر *hormosbenahr*, celui de هرمزشهر *hormouzchehr*, qui, comme chacun sait, est l'ancien nom de la ville d'Ahvaz. (Voyez Fræhn, *dicto loco*, p. 291.) Dans la notice du *Moudjmel-Altawarikh*, par M. Quatremère, p. 32, ainsi que dans les extraits de cet ouvrage, publiés par M. J. Mohl (*Journal asiatique*, IIIe série, t. XII, p. 504), on doit lire également هرمزشهر, ou du moins هرمشير, comme dans Hamza d'Ispahan (éd. Gotwaldt, p. 47), et dans Iakout (cité par M. Fræhn, *dicto loco*), au lieu de هومشير *houmchir*.

la possession du Fars. En conséquence, le fils de Bouveïh établit sa résidence à Chiraz, et Iacout choisit pour la sienne Ahvaz. Iacout, qui était à la fois négligent et incapable, avait la plus grande confiance en Abou-Abd-Allah. Celui-ci résolut de profiter de cet aveuglement; et pour cela il conseilla à son maître de séjourner à Asker-Mocrem et de lui envoyer une portion de ses troupes, qui venait d'arriver de Bagdad, afin de diminuer ses dépenses et de se préserver des troubles auxquels pourraient donner naissance les prétentions de ces soldats. Il députa à Iacout son frère Abou-Ioucef, et lui abandonna 50,000 dinars sur les tributs d'Ahvaz, afin de le faire consentir à sa demande. Bientôt il cessa de lui expédier de l'argent. La situation de Iacout étant devenue très-pénible, il écrivit à Abou-Abd-Allah, pour se plaindre de sa faiblesse et de l'insolence de ses soldats. Abou-Abd-Allah lui conseilla de les envoyer à Ahvaz, par pelotons, afin que lui-même s'occupât de les châtier. Mais, lorsqu'ils furent arrivés auprès de lui, il choisit les meilleurs d'entre eux, les traita avec bonté et congédia les autres[1]. Iacout lui fit demander la somme stipulée; et, n'en ayant rien reçu, il prit le parti d'aller le trouver. Abou-Abd-Allah marcha à sa rencontre, descendit de cheval devant lui, et lui baisa la main. Puis il le logea dans sa propre maison, et s'occupa de le servir avec le plus grand soin; mais il plaça à la porte des soldats qui se soulevèrent et voulurent tuer Iacout. Abou-Abd-Allah lui conseilla de s'enfuir, et il retourna à Asker-Mocrem. Abou-Abd-Allah lui écrivit, pour lui faire craindre de se voir poursuivi par ces troupes révoltées ; « Asker-Mocrem, lui disait-il, n'est qu'à huit parasanges d'Ahvaz; mon avis est que tu te retires à Touster, et que tu te fortifies dans

[1] D'après Ibn-Alathir, il renvoya ces derniers auprès d'Iacout, après les avoir cassés et avoir supprimé leur solde.

cette ville. » Il lui envoya, en même temps, une assignation de 50,000 dinars sur le gouvernement de Touster. Mounis, un des serviteurs de Iacout, lui fit voir qu'Abou-Abd-Allah le trahissait et lui conseilla de se retirer à Bagdad. « Tu es, disait-il, le cheïkh des houdjriès; ils t'écrivent pour te mander; va donc exercer l'autorité à Bagdad; sinon, préviens Abou-Abd-Allah et chasse-le d'Ahvaz. » Iacout fut sourd à ce conseil, et refusa d'accueillir cette accusation contre Al-Béridi. Ses soldats se retirèrent à l'envi auprès d'Abou-Abd-Allah, de sorte qu'il ne lui resta qu'environ huit cents hommes. Son fils Mozaffer vint le trouver, après avoir été délivré de sa prison, au bout de quelques semaines, par Radhi, qui le renvoya à son père. Mozaffer lui conseilla de marcher vers Bagdad, où il obtiendrait ce qu'il voudrait, ou sinon vers Mouçoul et le Diar-Rébiah, dont il s'emparerait. Iacout rejeta les conseils de son fils, et celui-ci le quitta pour aller trouver Abou-Abd-Allah, qui le traita avec considération, mais lui donna des gardiens.

Abou-Abd-Allah craignit ensuite quelque attaque soudaine de la part d'Iacout. Il lui fit dire qu'il avait reçu du khalife l'ordre de le renvoyer de la province, soit à Bagdad, soit dans le Djebel. Iacout lui écrivit pour demander un délai d'un mois. Abou-Abd-Allah le lui refusa et fit marcher ses troupes contre lui. Iacout se dirigea vers Asker-Mocrem, afin de fondre sur Abou-Abd-Allah. Il arriva dans cette ville le lendemain matin, mais il n'y trouva pas Ibn-al-Béridi. Les troupes de celui-ci arrivèrent bientôt, sous le commandement d'Abou-Djafer-Mohammed, surnommé Al-Hammal (le portefaix). Cet officier, ayant dressé une embuscade à Iacout, le mit en déroute. Iacout, abandonné de ses compagnons, s'assit auprès d'un mur, après avoir pris un déguisement. Plusieurs des soldats d'Abou-Abd-Allah, étant venus à passer auprès de lui,

découvrirent son visage, le reconnurent, le tuèrent et portèrent sa tête au camp d'Al-Hammal. Celui-ci fit ensevelir le corps. Abou-Abd-Allah expédia des émissaires à Touster pour s'emparer de ce qui appartenait à Iacout, arrêta son fils Mozaffer et l'envoya à Bagdad. Ces événements, arrivés au mois de ramadhan 324 (août 936), firent passer tout le Khouzistan sous la domination d'Abou-Abd-Allah[1].

Aussi un des premiers soins d'Ibn-Raïc, dès qu'il se vit établi dans le poste d'émir al-oméra, fut-il de conseiller à Radhi de descendre avec lui vers Vacith, afin qu'ils se rapprochassent d'Ahvaz et qu'ils fussent plus à portée de marcher contre Abou-Abd-Allah, dans le cas où il refuserait les conditions qui lui seraient offertes[2]. Radhi y consentit, et se rendit à Vacith au commencement de moharrem 325 (fin de novembre 936). Les houdjriès voulurent vainement s'opposer à ce voyage, en disant : « Ceci est une ruse d'Ibn-Raïc contre nous, afin qu'il nous fasse ce qu'il a fait aux sadjiès. » L'émir al-oméra ne daigna pas faire attention à leurs récriminations ; il partit, accompagné de plusieurs d'entre eux ; les autres le suivirent. Lorsqu'ils furent arrivés à Vacith, Ibn-Raïc les passa en revue, en prit soixante à son service en qualité de *hadjibs* et réforma les autres[3]. Ces derniers se soulevèrent contre Ibn-Raïc et le

[1] Ibn-Alathir, fol. 322 r. 325 r. 326 r. et v. 327 r. et v. Noveïri, 30 r. 31 r. Dzéhébi, 107 r. et v. Ibn-Khaldoun, man. 2001, 431 v. 435 r. et v. 436 r. et v.

[2] On voit, d'après ce motif, combien est peu fondée la conjecture de M. Umbreit (p. 12, n. *p*), d'après laquelle Abou-abd-Allah aurait occupé Vacith. Ce savant a cru trouver la confirmation de son opinion dans ces paroles d'Abou'lféda : امسك ابن رايق بعض الاجناد الحجرية « Cur enim (dit-« il) Raiekides comprehendisset hadschri-« tas Vaseto ? Fortasse si præsertim hostili « Baridico portas urbis aperuerunt. » La suite de mon récit prouvera que cette dernière supposition n'est pas mieux fondée que la première.

[3] واسقط اكثرهم من الديوان Ibn-Khaldoun, 2001, 440 r. Ibn-Alathir, 328 v. D'après Dzéhébi (108 r.), ces derniers étaient au nombre de 480. Sur le verbe اسقط, dans le sens de réformer, licencier, voy

combattirent[1]. Après une action très-vive, ceux qui restaient des houdjriès s'enfuirent à Bagdad[2]. Quand les fuyards arrivèrent dans cette ville, Loulou, commandant du guet, monta à cheval et les attaqua. Ils se cachèrent; leurs maisons furent pillées et leurs possessions saisies.

Après ce succès, Ibn-Raïc tua ceux des sadjiès qu'il avait précédemment mis en prison, excepté Safi, le trésorier, et Haroun, fils de Mouça[3], qui furent relâchés. Ensuite il fit sortir ses tentes et celles de Radhi, afin d'être tout prêt à marcher vers Ahvaz; mais, auparavant, il députa, auprès d'Abou-Abd-Allah, Abou-Djafer-Mohammed, fils d'Iahia, fils de Chirzad, et Haçan, fils d'Ismaïl, Al-Iscafi, pour lui reprocher d'avoir différé l'envoi du tribut, commis des actes d'indépendance, et inspiré aux troupes l'amour du désordre. Il finissait par lui dire que s'il envoyait le tribut, et s'il livrait les soldats en question, il serait confirmé dans son poste. Abou-Abd-Allah renouvela la promesse du tribut auquel il s'était engagé, et dont le chiffre montait à 360,000 dinars par an, lesquels devaient être portés à Bagdad, par égales portions, tous les mois[4].

Dozy, *Hist. Abbadidarum*, t. I, p. 228.

[1] Dzéhébi étend à toutes les troupes ce qu'Ibn-Khaldoun et Noveïri disent des houdjriès seulement. D'après lui, Ibn-Raïc diminua la solde des troupes, et celles-ci se soulevèrent (fol. 108 v.).

[2] Dzéhébi, ou plutôt son copiste, me paraît être tombé dans une contradiction que je dois signaler. Après avoir raconté comme Ibn-Alathir, Noveïri et Ibn-Khaldoun, que les houdjriès se soulevèrent contre Ibn-Raïc, refusant de le suivre à Vacith, de peur d'éprouver le sort des sadjiès, il ajoute: « Ceux qui restaient des sadjiès s'enfuirent à Bagdad, et il ne resta qu'un petit nombre d'houdjriès » وانهزم من بقى من الساجية الى بغداد ولم يبق من الحجرية الا قليل. Je n'ai pas hésité à préférer le récit d'Ibn-Alathir, de Noveïri et d'Ibn-Khaldoun, qui m'a paru mieux d'accord avec ce qui précède. D'ailleurs, il est très-probable que Dzéhébi, ou son copiste, a confondu les houdjriès avec les sadjiès, et interverti l'ordre dans lequel ces deux troupes devaient être nommées.

[3] Dzéhébi, *dicto loco*, écrit le nom de cet individu Haçan, fils de Haroun.

[4] M. Umbreit a rapporté (p. 13) les conditions de cette paix, d'après Elmakin; seulement, il a eu tort de s'écarter de la

Il promit aussi de livrer les troupes à celui qui lui serait désigné, et qui devrait marcher avec elles contre Imad-Eddaulah. Ibn-Raïc et Radhi avaient déjà conçu le désir de retourner à Bagdad, à cause de la pénurie où ils se trouvaient. Aussi le traité fut-il conclu à ces conditions, d'après les conseils d'Abou-Becr Ibn-Moucatil, et malgré ceux d'Hoceïn, fils d'Ali, Al-Noubakhti, vizir d'Ibn-Raïc. Radhi et l'émir al-oméra rentrèrent à Bagdad le 8 de séfer. Abou'l-Hoceïn Al-Béridi se trouvait dans cette ville, où il avait failli périr l'année précédente, sous les coups des houdjriès. Ibn-Raïc le renvoya à son frère[1].

Afin de prendre le commandement des troupes d'Abou-Abd-Allah et de marcher avec elles, Ibn-Raïc envoya Djafer, fils de Verca ورقا, vers le Fars. Ibn-al-Béridi fit conseiller secrètement à ces troupes de demander de l'argent au général du khalife, sous prétexte de s'en servir pour leur équipement. Ibn-Verca s'étant excusé de leur en donner, elles l'injurièrent et le menacèrent de le tuer. Il se réfugia auprès d'Ibn-al-Béridi, qui lui conseilla de mettre ses jours en sûreté par la fuite[2].

D'après Ibn-Alathir, Dzéhébi, Ibn-Khaldoun et Aboul-Méhacin, Abou-Thahir Soléïman, chef des Carmates[3], se dirigea vers Koufah, et y entra dans le mois de rébi 2e 325. Ibn-Raïc

version d'Erpénius, et de traduire : « Baridicus enim Raiekidi ut chalifæ trecenta « et sexaginta denariorum millia, et quidem triginta millia, *in singulum annum* « conferret. . . . pactus est. »

[1] Ibn-Alathir, fol. 328 v. 329 r. Noveïri, fol. 31 v. 32 r. Abou'lféda, t. II, p. 400; Dzéhébi, *dicto loco;* Ibn-Khaldoun, 2001, 440 r. et v. Elmakin, 204.

[2] Ibn-Alathir, fol. 320 r. Ibn-Khaldoun, 440 v.; le même, manuscrit de la bibliothèque de Leyde, n° 1350, t. III, fol. 132 v.

[3] Ce personnage est le même que Pococke, dans son immortel *Specimen historiæ Arabum* (2e édition, p. 122), appelle Abou-Dhaher, et qui est appelé Salman dans un important passage de Maçoudi, traduit par S. de Sacy. (*Notice des man.* t. VIII, p. 165.)

sortit de Bagdad avec l'armée dans le mois suivant, marcha vers Hisn-ibn-Hobeïrah[1], et envoya un message au prince carmathe; mais cette démarche n'aboutit à rien. Bientôt après, Abou-Thahir retourna à Hedjer[2].

Elmakin raconte également l'occupation de Coufah par les Carmathes; mais il ajoute qu'Abou-Thahir contraignit Ibn-Raïc à conclure avec lui un traité, d'après lequel on devait lui payer chaque année 120,000 dinars[3].

D'Herbelot paraît avoir eu en vue le même événement, dans ce passage : «Raïk (*sic*)... s'accommoda, l'an 325 de l'hégire, avec Abou-Thaher, prince des Carmathes... Raïk, s'accordant avec Abou-Thaher, engagea le khalife à payer, tous les ans, 50,000 dinars d'or aux Carmathes, moyennant laquelle somme, les caravanes des pèlerins de la Mecque pourraient marcher en toute sûreté[4].» Ici, comme dans bien d'autres endroits, d'Herbelot a négligé d'indiquer la source où il a puisé. On pourrait croire qu'il a extrait son récit du passage d'Elmakin, cité plus haut. Mais cet auteur parle d'une somme de 120,000 dinars, et non de 50,000 seulement. Je crois donc que d'Herbelot ne lui a emprunté que la date du fait en question, et que, pour le reste, il a suivi l'autorité du *Khilacet al-Akhbar* de Khondémir. On lit, en effet, dans cet ouvrage, un de ceux que d'Herbelot a le plus mis à contribution :

[1] D'Anville a parlé de ce lieu sous le nom de Kasr-Ebn-Hubeira. (Voy. *L'Euphrate et le Tigre*, p. 126; voyez aussi Édrici (trad. fr. t. II, p. 158), qui écrit une fois Kasr-el-Hobeïra.)

[2] Ibn-Alathir, fol. 320 v. Dzéhébi, fol. 108 v. Ibn-Khaldoun, fol. 441 r. et v. Abou'l-Méhacin, *Nodjoum*. Iafeï a parlé du même événement dans son *Mirat-el-Djinan*; mais il se contente dire que, dans l'année 325, le Carmathe, c'est-à-dire Abou-Thahir, entra à Coufah et y causa du dégât. (Man. arabe, n° 637, fol. 245 r.) Cf. Noveïri, *Histoire des Carmathes*, man. arabe, n° 647, fol. 77 v. et 78 r°.

[3] *Historia saracenica*, dicto loco.

[4] *Bibliothèque orientale*, verbo *Radhi-Billah*.

« Il (Ibn-Raïc) s'engagea envers Abou-Thaher le Carmathe, à lui envoyer chaque année 50,000 dinars pris sur les tribus de Bagdad, à condition qu'il n'attaquerait pas les pèlerins. »

از ابو طاهر قرامطی (sic) قبول نمود که هرسال پنجاه هزار دینار سرخ از مال بغداد نزد او بفرستند مشروط بآنکه متعرض حجاج نگردد [1].

Quelle version devons-nous préférer? Sera-ce celle d'Ibn-Alathir, de Dzéhébi, d'Ibn-Khaldoun, d'Abou'l-Méhacin, ou bien celle d'Elmakin ou de Khondémir? *Ingens disputandi argumentum.* Question difficile et qu'il me paraît impossible de trancher, tant que nous ne connaîtrons pas quelque texte plus détaillé, plus explicite que ceux de ces divers auteurs. Mais, si l'on a égard aux faits qui suivirent, on penchera à préférer le témoignage des quatre premiers écrivains. D'abord Dzéhébi nous apprend, sous la date de l'année 322, que les habitants de Bagdad ne firent pas le pèlerinage jusqu'à l'année 327 [2]. Comment concilier ces paroles si formelles avec le récit d'Elmakin et de Khondémir? D'ailleurs Elmakin paraît se contredire lui-même dans un second passage dont voici la traduction : « Dans cette année (327), les musulmans firent le pèlerinage par le chemin de l'Euphrate; cet acte de dévotion avait été aboli depuis l'année 319, à cause des Carmathes. Abou-Thahir le Carmathe, offrit d'escorter les pèlerins moyennant 25,000 dinars, et sa proposition fut acceptée [3]. »

[1] Man. 104, Saint-Germain, f. 168 r.

[2] ولم يحج الناس الى سنة سبع وعشرين من بغداد fol 195 r.

[3] فى هذه السنة حج الناس من طريق الفرات وكان الحج قد بطل بسبب القرامطة من سنة تسع عشره وثلثمايه فبذل (فبذل) ابو طاهر القرمطى فى هذا (sic) السنه بدرقه (بدرقة) الحاج على خمسه وعشرين الف دينار فاجيب الى ذلك. *Hist. saracenica*, p. 206. On peut rapprocher ces paroles d'Elmakin du passage suivant, extrait du *Tarikhi-Guzideh* : « Il (Bedjkem) convint avec les Carmathes qu'il leur donnerait chaque année 50,000 dinars, à condition qu'ils n'intercepteraient pas le chemin de la Mecque et ne maltraiteraient aucun des

Ce dernier extrait d'Elmakin s'accorde, à peu de chose près, avec le texte suivant de Noveïri, qui cite les paroles d'Abou'l-Faradj-ibn-al-Djouzi : « Le pèlerinage avait été aboli depuis l'année 317, et aucun habitant de l'Irac ne l'avait entrepris, *à partir de cette époque*. Cette année (327), Abou-Ali-Omar, fils d'Iahia, l'Alide, écrivit aux Carmathes, et leur demanda d'accorder une sauvegarde aux pèlerins, afin qu'il pût marcher avec eux vers la Mekke, promettant de leur donner, pour chaque chameau, 5 dinars, et, pour chaque jument, 7 dinars. Ils lui permirent de faire le pèlerinage, et les musulmans le firent *aussi*. Cette année fut la première dans laquelle on leva un droit sur les pèlerins[1]. »

D'un autre côté, on lit, dans Ibn-Khaldoun : « Bedjkem, qui s'était emparé de l'autorité à Bagdad, durant le règne de Mostacfi (lisez Mottaki), avait offert aux Carmathes 50,000 pièces d'or, à condition qu'ils rendraient la pierre noire. Ils refusèrent et prétendirent qu'ils ne l'avaient emportée que par l'ordre de leur imam Obeïd-Allah, et qu'ils ne la rendraient que par son ordre ou celui de son successeur[2]. »

pèlerins. Pendant quelques années, Bedjkem paya cette somme sur le trésor; puis on en répartit le payement entre les pèlerins. » وبا قرمطيان قرار داد كه هرسال پنجاه هزار دينار بديشان دهد تا راه حج نبندند وكسى را زحمت نرسانند وتا چند سال ازخزانه مى داد پس برحاج موزع مى كردند. Mss. persans, n° 9, Brueix, fol. 118 r. 15, Gentil, fol. 154 v.

[1] Noveïri, fol. 35 r. et v. Les mêmes détails sont donnés, quoique avec moins d'étendue, par Dzéhébi (fol. 110 r.), Abou'l-Méhacin (fol. 31 v.) et Soïouti (*Histoire des khalifes*; man. 776, fol 152 r.).

[2] وقد كان بجكم المتغلب على الدولة ببغداد ايام المستكفى بذل لهم خمسين الفا من الذهب على ان يردوه فابوا وزعموا انهم انما حملوه بامر امامهم عبيد الله وانما يردونه بامره او امر خليفته

Le même fait est rapporté par Ibn-Khallican (I, 429), Noveïri (fol. 45 r.), Dzéhébi (163 r. et 56 r.) et Elmakin. Voici les paroles de ce dernier : فبقى الحجر الاسود فى ايديهم اثنتى وعشرين سنة الا شهرا ثم ردوه على يدين (lis. يد بن) سبر (شبر) لخمس خلون من ذى القعدة سنة تسع

Ibn-Khaldoun ajoute immédiatement : « Abou-Thahir visita l'Irac et la Syrie à main armée, jusqu'à ce qu'on lui payât tribut à Bagdad, et qu'Ikhchid fît de même à Damas [1]. »

Enfin, pour clore tout ce qui regarde les rapports des émirs al-oméra avec les Carmathes, j'ajouterai deux faits rapportés par Dzéhébi, sous la date de l'année 331 : « Un enfant naquit à Abou-Thahir le Carmathe. Abou-Abd-Allah-al-Béridi envoya à ce chef des présents considérables, parmi lesquels se trouvait un berceau d'or incrusté de pierres précieuses. Le Carmathe fit le pèlerinage avec les pèlerins, moyennant une somme d'argent qu'il reçut d'eux [2]. »

Revenons maintenant à Ibn-Raïc.

Ibn-Moucatil fit des efforts auprès de cet émir pour obtenir qu'il destituât son vizir particulier, Hoceïn, fils d'Ali, al-

وثلاثين وثلثماية وكان بحكم قد بذل (بذل) لهم فى رده خمسة الف دينار فلم يفعلوا وقالوا انا اخذناه بلا امر (lis. بامر) ولا نرده بامر (الا بامر) « La pierre noire resta entre les mains des Carmathes pendant vingt-deux ans, moins un mois. Au bout ce temps, ils la rendirent, par l'entremise d'Ibn-Chabr, le 5 de dzou'lcadeh 339. Bedjkem leur avait précédemment offert 5000 dinars (*sic*), à condition qu'ils la restitueraient. Mais ils avaient refusé, en répondant : Nous l'avons prise par ordre et nous ne la rendrons que par ordre. (*Historia saracenica*, p. 194.) » On voit que, dans ce passage d'Elmakin, j'ai cru devoir lire Ibn-Chabr au lieu des mots بن سير, qui sont évidemment altérés. J'ai suivi, en cela, l'autorité d'Ibn-Khallican *dicto loco*). Mais je dois faire observer que Dzéhébi écrit en plusieurs endroits Ibn-Sanbar ابن سنبر. Dzéhébi nomme ce personnage محمد بن سنبر, Mohammed, fils de Sanbar; et plus loin, il cite un passage de Moçabbihi, où il est appelé Sanbar, fils d'Haçan, fils de Sanbar (fol. 163 r.). La leçon Sanbar se rencontre dans un autre passage de Dzéhébi (163 v.). Mais il y a plus : on lit dans un autre passage d'Elmakin (p. 211), qu'Abou-Tahir avait pour vizir un individu de la famille des Bénou-Chanbar.

[1] وهو يتعاهد العراق والشام بالعزو حتى ضربت له الاتاوة ببغداد وبدمشق على بنى طغج (sic.). Man. 2402, fol. 38 r.

[2] Dzéhébi, fol. 157 r. Cet auteur s'exprime ainsi, sous la date de l'année 332 (fol. 158 r.) : « Personne ne fit le pèlerinage cette année, à cause de la mort du Carmathe Abou-Tahir-Soleïman, fils d'Abou-Saïd-al-Djennabi. » (Cf. Abou'l-Mehacin, fol. 36 r.)

Noubakhti. Il lui conseillait de recourir à Abou-Abd-Allah et de le prendre pour vizir. Quoique ce conseil fût appuyé de l'offre d'une somme de 30,000 dinars, Ibn-Raïc ne consentit à le suivre qu'après une vive résistance. Il ordonna à Ibn-Moucatil d'écrire à Abou-Abd-Allah d'envoyer à Bagdad quelqu'un qui exerçât en son nom les fonctions de vizir d'Ibn-Raïc. Ibn-Moucatil écrivit à Ibn-al-Béridi d'expédier, pour cet objet, Ahmed-al-Coufi[1]. Ce personnage et Ibn-Moucatil s'emparèrent de l'autorité à Bagdad. Ils entreprirent de faire donner Basrah, moyennant un tribut, à Abou-Ioucef[2]. Mohammed, fils d'Iezdad, était *naïb*, ou lieutenant de l'*émir al-oméra*, à Basrah. Il tenait une conduite blâmable, et traitait injustement les habitants. Abou-Ioucef leur fit de belles promesses et s'efforça de décrier Ibn-Raïc auprès d'eux, prenant pour prétexte ce que son lieutenant avait fait. Les habitants de Basrah, séduits par ces protestations d'Abou-Ioucef, firent des vœux en sa faveur.

Cependant, Abou-Abd-Allah fit partir son esclave Icbal, à la tête de deux mille hommes, et lui prescrivit de séjourner à Hisn-Mehdi jusqu'à nouvel ordre. A cette nouvelle, Ibn-Iezdad comprit qu'Abou-Abd-Allah voulait s'emparer de Basrah. Ibn-al-Béridi commanda d'abolir une partie des tributs que le lieutenant d'Ibn-Raïc percevait de la population de Basrah. Il parvint, par ce moyen, à gagner les habitants de cette ville, qui se joignirent à ses troupes pour combattre l'armée d'Ibn-Raïc. Mais ensuite il fit des incursions contre eux, et commit des actions qui les amenèrent à regretter la domination de l'émir al-oméra[3].

[1] Ibn-Alathir, fol. 329 r. Ibn-Khaldoun (man. 2001, fol. 441 r.) appelle cet individu احمد بن الكوفى.

[2] Ibn-Alathir et Noveïri ajoutent : « Ibn-Raïc refusa d'y consentir ; mais ils le trompèrent et obtinrent son consentement. » فامتنع بن رايق من ذلك فخدعاه حتى اجاب اليه.

[3] Ibn-Alathir, fol. 329 r. Noveïri, fol. 32 r. Ibn-Khaldoun, fol. 441 r.

Comme on le voit, la bonne intelligence qui existait entre Ibn-Raïc et Abou-Abd-Allah n'avait pas tardé à s'altérer. Outre le motif de rupture que nous venons de raconter, Ibn-al-Béridi en avait donné plusieurs autres à l'émir al-oméra. Lorsque Ibn-Raïc fut revenu à Bagdad, il ordonna, à ceux des houdjriès qui s'étaient cachés, de sortir de leurs retraites. Il en prit à son service environ deux mille, et commanda aux autres d'aller chercher ailleurs des moyens d'existence. Ils sortirent de Bagdad, et se rendirent auprès d'Abou-Abd-Allah. Celui-ci les traita avec considération, et, non content de leur faire du bien, il blâma la conduite d'Ibn-Raïc envers eux. Comme il n'avait pas payé un seul dirhem du tribut stipulé, il prétendit que les houdjriès s'étaient joints à son armée, et l'avaient empêché d'envoyer cet argent au khalife. Ibn-Raïc lui dépêcha un député pour l'obliger à congédier les houdjriès. Ibn-al-Béridi s'excusa de le faire. Sur ces entrefaites, Ibn-Raïc apprit qu'Icbal séjournait à Hisn-Mehdi, avec une portion de l'armée d'Abou-Abd-Allah. Il ordonna à Ahmed-al-Coufi d'écrire à son maître, pour lui faire des représentations à ce sujet. Il lui fut répondu que les habitants de Basrah craignaient les Carmathes, qu'Ibn-Iezdad était hors d'état de les protéger; et qu'ils avaient eu recours, dans leur frayeur, aux soldats d'Ibn-al-Béridi.

Peu satisfait de ces diverses réponses, Ibn-Raïc marcha vers Vacith. A cette nouvelle, Abou-Abd-Allah écrivit à ses troupes, qui attendaient ses ordres à Hisn-Mehdi, d'entrer dans Basrah et de combattre quiconque leur résisterait. Il leur envoya un renfort d'houdjriès. Les soldats d'Abou-Abd-Allah se mirent en mouvement, livrèrent plusieurs combats à Ibn-Iezdad, le forcèrent à se réfugier à Coufa et entrèrent dans Basrah [1].

[1] Ibn-Alathir, 329 v. Noveïri, f. 32 r. et v. Ibn-Khaldoun, fol. 441 r. et v. Dzéhébi, fol. 108 r.

Ibn-Raïc écrivit à Abou-Abd-Allah pour lui ordonner de rappeler ses troupes de Basrah, le menaçant de toute sa colère dans le cas où il ne s'empresserait pas d'obéir. Ibn-al-Béridi s'excusa auprès de lui et chercha à le tromper. Mais Ibn-Raïc, mandant aussitôt Bedr-al-Kharchéni ainsi que Bedjkem [1], les

[1] Telle est la véritable orthographe de ce nom, comme M. de Slane l'a fait observer (*Ibn-Khallikan's Biogr. dict.* t. I, p. 431, n. 11), d'après le manuscrit autographe d'Abou'lféda et celui de Dzéhébi. A ces autorités, il faut joindre celle de Kémal-Eddin, dans l'excellent travail de M. Freytag (*Selecta ex historia Halebi*, p. ٣٣). C'est à tort que Reiske (*Ann. muslemici*, t. II, p. 400, 404, 406, 410, 414) et M. Umbreit (*passim*) ont lu Bahkam. D'Herbelot n'a pas été plus heureux, car il a écrit Iahkem (*verbis* Iahkem-Macani, Radhi-Billah, Mardavige et Motaki-Billah). Cette orthographe est aussi celle qui se rencontre dans Abou'l-Faradj et dans Elmakin. Comme Bedjkem doit jouer un grand rôle dans la suite de cette histoire, je ne crois pas inutile de m'étendre ici sur les événements de sa vie antérieurs à l'époque dont je traite. D'après Ibn-Alathir (cité par Noveïri, fol. 34 v. cf. man. de C. P., f. 331 v.), Ibn-Khaldoun, t. III, fol. 439 v. et Abou'lféda, II, 405, le Turc Bedjkem était au nombre des esclaves d'Abou-Ali-al-Aridh, visir de Macan, fils de Cali. Macan le demanda à son maître et l'obtint. C'est de là que Bedjkem prit le surnom de Macani, ou qui a appartenu à Macan. Lorsque Macan fut dépouillé du Thabaristan et du Djordjan par Merdavidj, Bedjkem le quitta pour se joindre au vainqueur. Il fut avec Touzoun, Turc comme lui, et qui devint après lui émir al-oméra, un de ceux qui eurent la plus grande part au meurtre de Merdavidj (Ibn-Alathir, man. de C. P., fol. 324 r. Ibn-Khaldoun, man. 2402, f. 195 v. man. 2001, f. 439 v. Maçoudi, *Moroudj*, II, 342 v.). Les meurtriers se séparèrent, dans leur fuite, en deux troupes, dont la plus considérable, commandée par Bedjkem, alla recueillir le *kharadj* à Dinaver et dans d'autres villes. Puis les Turcs, qui la composaient, se rendirent à Nehrévan, à moins d'un jour de distance de Bagdad, et écrivirent à Radhi, pour lui demander la permission d'entrer dans sa capitale. Il la leur accorda, et ils entrèrent dans Bagdad. Mais, les houdjriès et les sadjiès ayant pris ombrage de ces nouveaux venus, le vizir Ibn-Moclah leur distribua une somme d'argent et les renvoya dans le Djébel. Ibn-Raïc, qui n'était encore que gouverneur de Vacith et de Basrah, les invita à venir le trouver; ils se rendirent à son invitation, et il mit à leur tête Bedjkem. Celui-ci, par l'ordre d'Ibn-Raïc, écrivit aux Turcs et aux Deïlémites qui avaient été au service de Merdavidj. Un grand nombre d'entre eux vinrent le rejoindre. Ibn Raïc distingua Bedjkem d'une manière toute particulière, le choisit pour ami, lui donna le surnom de Raïki, par allusion à son propre nom, et lui prescrivit de signer ses lettres de ce surnom (Ibn-Alathir, fol. 324 v. Ibn-Khaldoun, *dictis locis;* Dzéhébi, f. 106 v. 108 r. Maçoudi, 342 v. 343 r. Noveïri, man. de Leyde, 2 i, fol. 5 r.). Dans l'année 325, Bedjkem

fit partir tous deux avec une armée, et leur ordonna de séjourner à Djamidah. Bedjkem s'empressa de partir, sans attendre Bedr, et marcha vers Sous. Ibn-al-Béridi envoya contre lui une armée de trois mille hommes, commandée par Mohammed-al-Hammal. La bataille s'engagea auprès de Sous; Bedjkem avait avec lui deux cent soixante et dix Turcs. Les soldats d'Ibn-al-Béridi furent mis en déroute, et revinrent auprès de leur maître. Celui-ci frappa Al-Hammal, et l'accabla d'injures et de menaces; puis il le renvoya contre Bedjkem, après lui avoir adjoint un renfort, qui porta le chiffre de son armée à six mille hommes. Mais, à la seule vue des ennemis, les soldats d'Ibn-al-Béridi prirent honteusement la fuite.

fut investi du commandement du guet à Bagdad (Dzéhébi, fol. 108 r.). Ce dernier auteur donne à Bedjkem le surnom d'Abou'l-Khaïr (fol. 111 r. voyez aussi Abou'l-Mehacin, fol. 34 r.). Je ne sais sur quelle autorité d'Herbelot s'est fondé pour dire (*verbo* Iahkem) que Bedjkem se rendit maître des états de Merdavidj. Rien n'est moins exact que cette assertion, comme on le voit par les détails qui précèdent. Par une inadvertance non moins singulière, M. Umbreit, en transcrivant les paroles d'Abou'lféda mentionnées plus haut, a omis la phrase dans laquelle cet auteur nous apprend que Bedjkem abandonna Macan pour se joindre à Merdavidj; de sorte que, dans la phrase suivante, Bedjkem se trouve représenté comme ayant assassiné Macan.

Comme quelques-uns des événements rapportés dans cette note, d'après Noveïri, Maçoudi, Dzéhébi, Ibn-Alathir et Ibn-Khaldoun, se trouvent différemment racontes par Hamd-Allah-Mustaufi, je crois devoir donner ici les paroles de cet auteur : چون مرداویج را غلامانش توزن وبغرا وبجکم ماکانی بکشتند وبگریختند وعزیمت بغداد کردند خلیفه ترسید که از وجود ایشان در بغداد فتنها خیزد غلامان ساجی را بفرستاد تا ایشان را از آمدن در بغداد منع کردند توزن پیش رفت وبغرا بمافارقین پیش پسر ابو الهیجا وبجکم ماکانی پیش ابو بکر رایق. « Lorsque les esclaves de Merdavidj, Touzoun, Boghra et Bedjkem-Macani, après avoir tué leur maître, prirent la fuite et se dirigèrent vers Bagdad, le khalife craignit que des troubles ne s'élevassent dans cette ville, à cause de leur présence. Il envoya donc les esclaves sadjis, qui les empêchèrent d'entrer dans Bagdad. Touzoun alla trouver.... Boghra se rendit à Miafarékin, auprès du fils d'Abou'lhidja (c'est-à-dire, Seïf-Eddaulah-Abou'l-Haçan-Ali; voy. Elmakin, p. 203), et Bedjkem-Macani, auprès d'Abou-Becr (Ibn) Raïc. » Mss. persans, n° 9, Brueix, fol 118 r.; 15. Gentil, fol. 154 v.

Abou-Abd-Allah monta alors sur un navire avec ses deux frères, ses serviteurs et 300,000 dinars, qui lui restaient. Le vaisseau fut submergé; mais des plongeurs retirèrent de l'eau les fils d'Al-Béridi, au moment où ils allaient périr. Ils parvinrent à retirer aussi une partie de l'argent, et le reste fut ensuite repêché et porté à Bedjkem. Ce général entra dans Ahvaz, après la fuite d'Abou-Abd-Allah[1].

Les enfants d'Al-Béridi arrivèrent à Basrah, d'où ils se rendirent à Obollah. Ils préparèrent des vaisseaux pour s'enfuir si Icbal essuyait une défaite. Icbal engagea le combat à Mathara مطارا avec les soldats d'Ibn-Raïc. Ceux-ci furent mis en déroute, et plusieurs d'entre eux tombèrent entre les mains des ennemis. Abou-Abd-Allah les relâcha. Il écrivit à Ibn-Raïc pour chercher à obtenir sa bienveillance, et lui envoya plusieurs des principaux habitants de Basrah. Ces députés demandèrent à l'émir al-oméra de jurer à leurs concitoyens qu'il respecterait leurs vies, afin qu'ils vinssent le trouver. Ibn-Raïc refusa de prêter ce serment, et jura que, s'il s'emparait de Basrah, il la livrerait aux flammes et tuerait tous ceux qui s'y trouveraient. L'ardeur des habitants de Basrah à combattre Ibn-Raïc fut augmentée par cette réponse. Ibn-al-Béridi, tranquillisé par ce qui venait de se passer, séjourna à Basrah.

L'émir al-oméra équipa une autre armée, et la fit marcher par terre et par eau. Les troupes de terre en vinrent aux mains avec celles d'Ibn-al-Béridi et furent mises en déroute. Mais la flotte s'empara d'al-Kella الكلا[2].

Abou-Abd-Allah monta sur ses vaisseaux et s'enfuit dans

[1] Ibn-Alathir, 329 v. Noveïri, fol. 32 v. Dzéhébi, fol. 108 v. Ibn-Khaldoun, 2001, fol. 441 v. 442 r. Abou'lféda, II, 400, 404.

[2] Al-Kella, dit l'auteur du *Méracid*, est le nom d'un quartier bien connu et d'un marché à Basrah كلآ محلة مشهورة وسوق بالبصرة.

l'île d'Aval, dans le golfe Persique, laissant son frère Abou'l-Hoceïn, avec une armée, pour défendre Basrah. Les habitants de cette ville sortirent avec Abou'l-Hoceïn, pour chasser d'Al-Kella l'armée d'Ibn-Raïc. Ils la combattirent et la forcèrent à la retraite. Ibn-Raïc marcha en personne de Vacith vers Basrah par la route de terre, et écrivit à Bedjkem de venir le rejoindre. Bedjkem obéit, ainsi que les troupes qui étaient sous ses ordres. L'émir et lui s'avancèrent tous deux et combattirent vigoureusement les habitants de Basrah, après quoi, ils retournèrent à leur camp[1].

Cependant Abou-Abd-Allah était allé trouver Imad-Eddaulah, fils de Bouveïh. Il l'invita à s'emparer de l'Irac, et lui représenta cette conquête comme une chose facile à exécuter. Imad-Eddaulah, excité par ses suggestions, fit partir avec lui son frère Moizz-Eddaulah, à la tête d'une armée. Il retint toutefois auprès de lui, à titre d'otages, les deux fils d'Ibn-al-Béridi, Abou'l-Haçan-Mohammed et Abou-Djafer-al-Feïïadh. Moizz-Eddaulah se mit en marche dans l'année 326 (937-8). A cette nouvelle, Ibn-Raïc voulut envoyer Bedjkem à la rencontre de Moizz-Eddaulah. Bedjkem lui dit : « Je ne combattrai les ennemis que lorsqu'on m'aura donné l'émirat d'Ahvaz, aînsi que la perception des tributs de cette ville. » Ibn-Raïc répondit : « C'est bien ; » et lui expédia les patentes de gouverneur d'Ahvaz, moyennant un tribut de 130,000 dinars par an[2].

Plusieurs des soldats d'Ibn-al-Béridi marchèrent de nuit vers le camp d'Ibn-Raïc, et se mirent à pousser des clameurs tout à l'entour. Les troupes de l'émir al-oméra, effrayées de

[1] Ibn-Alathir, 329 v. 330 r. et v. Noveïri, 33 r. Dzéhébi, *dicto loco;* Ibn-Khaldoun, 2001, 442 r. D'après Elmakin (p. 204), Ibn-Raïc se serait emparé de Basrah. Mais cet auteur se contredit lui-même, quelques lignes plus bas, en disant : « Basrah resta entre les mains d'Al-Béridi. »

[2] Elmakin (*loc. laud.*) dit 38,000.

cette attaque soudaine, prirent la fuite. Leur chef, voyant cela, ordonna de brûler ses tentes et ses bagages, afin qu'ils ne fussent pas livrés au pillage par l'ennemi. Puis il se rendit seul à Ahvaz, tandis que ses troupes se retiraient à Vacith. Il passa quelques jours à Ahvaz, auprès de Bedjkem. On donna à ce dernier le conseil de l'emprisonner; mais il n'y voulut pas consentir et Ibn-Raïc retourna à Vacith.

Lorsque Bedjkem apprit que Moizz-Eddaulah et Ibn-al-Béridi étaient arrivés à Ardjan, il se mit en marche pour les combattre. Mais il fut vaincu et contraint de retourner à Ahvaz. Il avait placé une portion de son armée à Asker-Mocrem. Ce détachement combattit Moizz-Eddaulah durant treize jours, au bout desquels il fut mis en fuite et dut se retirer à Touster. Moizz-Eddaulah s'empara d'Asker-Mocrem. Bedjkem marcha d'Ahvaz vers Touster, emmenant avec lui les principaux habitants de la première de ces deux villes[1].

De son côté, Ibn-Raïc s'était rendu à Vacith, comme on l'a vu plus haut. Bedjkem lui envoya un message ainsi conçu : « L'armée a besoin d'argent; si tu as auprès de toi 200,000 dirhems[2], séjourne à Vacith, afin que nous te rejoignions et que cette somme soit distribuée aux troupes; sinon, mon avis est que tu retournes à Bagdad, de peur que l'armée ne se soulève[3]. » Ibn-Raïc suivit ce dernier conseil, et Bedjkem arriva à Vacith et y séjourna. Il imposa aux habitants d'Ahvaz qui l'accompagnaient une contribution de 50,000 dinars; mais il se laissa fléchir par l'un d'eux et les relâcha.

[1] Ibn-Alathir, 330 r. et v. Noveïri, fol. 33 r. le même, *Histoire des Bouveïhides*, man. de Leyde, 2 i, fol. 47 v. Ibn-Khaldoun, man. 2001, 442 r. et v. man. 2402, fol. 196 r. Aboul-Méhacin, *Nodjoum*, sous l'année 326; Abou'lféda, *dicto loco;* Dzéhébi, fol. 109 r.

[2] 200,000 dinars, selon Ibn-Alathir, (330 v.)

[3] Noveïri, fol. 33 r. et v. Dzéhébi, *dicto loco;* Ibn-Khaldoun, 2402, fol. 196 v.

Après s'être emparé d'Asker-Mocrem, Moizz-Eddaulah marcha vers Ahvaz, toujours accompagné d'Ibn-al-Béridi. Ils s'emparèrent de cette ville, et s'y arrêtèrent durant trente-cinq jours.

Moizz-Eddaulah pria Ibn-al-Béridi d'envoyer son armée de Basrah à Ispahan, près de son frère Rocn-Eddaulah, afin qu'elle le secourût dans la guerre qu'il soutenait contre Vachméguir. Ibn-al-Béridi manda à cet effet quatre mille de ses soldats; puis Moizz-Eddaulah lui demanda le reste de son armée, qui séjournait à Hisn-Mehdi, afin de la faire marcher, par eau, vers Vacith. Alors Ibn-al-Béridi soupçonna son allié de vouloir le trahir. Il s'enfuit à Basrah[1], et envoya secrètement aux troupes qui s'étaient mises en marche vers Ispahan et se trouvaient à Sous, l'ordre de venir le retrouver. Puis il écrivit à Moizz-Eddaulah d'évacuer Ahvaz, afin qu'il pût lui-même satisfaire à ses obligations. En effet, Ibn-al-Béridi s'était engagé à tenir Ahvaz et Basrah, comme tributaire d'Imad-Eddaulah, et moyennant dix-huit millions de dirhems chaque année. Moizz-Eddaulah abandonna Ahvaz et se retira à Asker-Mocrem. Ibn-al-Béridi envoya un lieutenant à Ahvaz; puis il députa vers Moizz-Eddaulah, pour lui exposer la crainte qu'il éprouvait de le voir si près de ses possessions, et l'engager à s'en éloigner, en se retirant à Sous. Le vizir de Moizz-Eddaulah, Abou-Djafer-Mohammed, fils d'Ahmed, et plusieurs autres des compagnons de ce prince lui ayant fait voir qu'Ibn-al-Béridi le trompait, il refusa de consentir à sa demande[2].

Bedjkem eut connaissance de ce désaccord, et, trop habile pour n'en pas profiter, il envoya une armée qui s'empara de

[1] Ibn-Alathir (330 v.), écrit الباسيان, nom d'une ville du Khouzistan.

[2] Ibn-Alathir, 330 v. Noveïri fol. 33 v. le même, man. de Leyde, fol. 47 v. Ibn-Khaldoun, man. 2001, 443 r. 2402, fol. 196 v.

Sous et de Djondiçabour. Ahvaz resta entre les mains d'Ibn-al-Béridi, et Asker-Mocrem entre celles de Moizz-Eddaulah. Les troupes de ce dernier se trouvèrent réduites à la détresse; elles parlèrent de retourner dans le Fars, et Moizz-Eddaulah s'engagea à les y ramener dans un mois[1]. Cependant, il écrivit cette nouvelle à Imad-Eddaulah. Celui-ci lui envoya un corps de troupes, avec l'aide duquel il revint sur ses pas et s'empara d'Ahvaz. Ibn-al-Béridi s'enfuit à Basrah[2].

Cependant Bedjkem continuait de séjourner à Vacith, désireux de s'emparer de Bagdad et de la place d'Ibn-Raïc; mais n'en faisant rien paraître. Loin de là, il montrait de la soumission pour les ordres de l'émir al-oméra, et faisait inscrire sur ses étendards et ses boucliers les mots: *Bedjkem arraïki*. Ibn-Raïk lui envoya Ali, fils de Khalaf, avec un corps de troupes, pour lui prescrire de marcher vers Ahvaz et d'en chasser Moizz-Eddaulah; après quoi, il exercerait dans cette ville le commandement militaire, tandis qu'Ali, fils de Khalaf, serait chargé de la perception des tributs. Bedjkem ne daigna faire aucune attention à ce message; il prit Ali pour vizir et s'empara de la totalité des tributs de Vacith[3].

Lorsque le vizir Abou'l-Feth-Fadhl reconnut le fâcheux état des affaires, il inspira à Ibn-Raïk le désir de se rendre maître de l'Égypte et de la Syrie. Il fit épouser à son fils la fille de l'émir, et conclut une pareille alliance entre Mouzahim, fils d'Ibn-Raïk, et la fille d'Ikhchid. Puis il dit à Ibn-Raïk : « Je percevrai pour toi les tributs de l'Égypte et de la Syrie, si tu

[1] Suivant Noveïri (*dicto loco*), Moizz-Eddaulah fut abandonné d'une partie de ses troupes, et il voulut retourner dans le Fars.

[2] Ibn-Alathir, 331 r. Ibn-Khaldoun, 2001, fol. 443 r. 2402, fol. 196 v. 197 r. Noveïri, *ibid.* Abou'lféda, ad annum 326.

[3] Ibn-Alathir, *dicto loco;* Noveïri, fol 33 v. 34 v. Ibn-Khaldoun, 2001, 443 v. 444 v.

m'envoies dans ces provinces[1]. » Ibn-Raïk, séduit par ces promesses, envoya Fadhl en Syrie, au mois de rébi second 326 (février 938)[2].

Lorsque Bedjkem eut fixé son séjour à Vacith et que sa puissance fut devenue considérable, Ibn-Raïc craignit qu'il ne s'emparât de l'Irac. Il envoya à Abou-Abd-Allah, par le conseil d'Ibn-Chirzad, un diplôme d'investiture du gouvernement de Basrah, à condition qu'il s'efforcerait de reprendre Ahvaz sur Ahmed-Ibn-Bouveïh, et qu'il combattrait Bedjkem. Il lui promit, en outre, de lui livrer Vacith, lorsqu'il l'aurait reprise sur ce dernier, moyennant une redevance de 600,000 dinars chaque année. Bedjkem ayant eu avis de cet accord, demanda conseil à ses compagnons touchant la conduite qu'il devait tenir. Ils lui conseillèrent de commencer par Abou-Abd-Allah, de se débarrasser de lui, et de marcher ensuite sur Bagdad pour combattre Ibn-Raïc. En conséquence, Bedjkem se dirigea vers Basrah. Abou-Abd-Allah, conformément à ce dont il était convenu avec Ibn-Raïc, fit partir une armée de dix mille hommes, commandée par Abou-Djafer-Mohammed-al-Hammal. Ce général en vint aux mains avec les troupes de Bedjkem et fut mis en déroute. Mais Bedjkem s'abstint de le poursuivre. Il envoya vers Abou-Abd-Allah pour s'excuser de ce qui s'était passé, et lui fit dire : « Tu m'as vexé et attaqué; mais je t'ai pardonné, ainsi qu'à tes compagnons. Si je les avais poursuivis, j'aurais tué la plupart d'entre eux. Je te demande la paix et m'engage à te donner l'investiture de Vacith, si je m'empare de Bagdad, et à m'allier avec toi par un mariage. » A la réception de ce message, Ibn-al-Béridi se prosterna pour en

[1] انا اجبى لك مال مصر والشام ان سيرتنى اليها Noveïri, fol 33 v. Ibn-Alathir, *loc. laud.*

[2] Noveïri, *ubi supra;* Ibn-Khaldoun, man. 2001, *dicto loco;* Dzéhébi, fol. 109 r.

rendre grâce à Dieu; et jura de rester désormais en paix avec Bedjkem. Celui-ci retourna à Vacith[1].

Après le départ d'Abou'l-Feth pour la Syrie, Radhi nomma vizir, pour la quatrième fois, Abou-Ali-ibn-Moclah. Ibn-Raïc s'était précédemment emparé des richesses et des posessions d'Ibn-Moclah et de son fils. Le vizir lui en réclama la restitution. Ibn-Raïc la lui promit; mais il le renvoya de délai en délai. Ibn-Moclah, fatigué de se voir ainsi joué, écrivit à Bedjkem, ainsi qu'à Vachméguir[2], pour les exciter contre l'émir al-oméra. Il écrivit aussi à Radhi, et lui conseilla de faire arrêter Ibn-Raïc et ses adhérents, s'engageant à tirer d'eux trois millions de dinars. Il l'exhortait à mander Bedjkem et à le mettre à la place d'Ibn-Raïk. Radhi prêta, ou, du moins, feignit de prêter l'oreille à ses conseils[3]. Aussitôt Ibn-Moclah écrivit à Bedjkem pour lui faire connaître les dispositions de Radhi, et l'exciter à se mettre en mouvement et à venir à Bagdad. Puis, Ibn-Moclah demanda au khalife la permission de se retirer dans son palais, et d'y séjourner en attendant que ce dont ils étaient convenus, à l'égard d'Ibn-Raïk, reçût

[1] Ibn-Alathir, 331 r. Noveïri, fol. 33 v. 34 r. Dzéhébi, 109 r. Ibn-Khaldoun, 2001, *dicto loco*.

[2] L'auteur du *Kitab-al-Anba* (p. 157; voy. ci-dessus, p. 109, note 1) a substitué, par anachronisme, le nom de Merdavidj, assassiné deux ans auparavant, à celui de Vachméguir. Néanmoins, ce passage est curieux et mérite d'être cité : « Radhi et Ibn-Raïc s'emparèrent d'une lettre qu'Ibn-Moclah avait écrite à Merdavidj (*sic*) le Deïlémite, le Kharidji, pour lui inspirer le désir de marcher contre Bagdad. Dans cette lettre, Ibn-Moclah s'attachait à ravaler aux yeux du prince deïlémite, la puissance du khalife; car il appartenait à la secte des Imamiens, et supportait avec peine que le khalifat fût dans la maison d'Abbas. » وظفروا بكتاب بخطه الى مرداويج الديلمى الخارجى يحسن له قصد الحضرة ويهون عليه امر الخلافه وكان اماميا لا يرى خلافة بنى العباس

[3] Dzéhébi dit positivement فاصغى اليه. Ibn-Alathir, Noveïri, Iafeï et Ibn-Khaldoun se montrent beaucoup moins explicites à cet égard. Voici les paroles des deux premiers : فاطمعه الراضى وهو كاره لما قاله. Quant à Iafeï, il s'exprime ainsi : فاطمعه الراضى بالاجابة الى ما سال.

son exécution. Le khalife le lui permit. Ibn-Moclah se rendit au palais, sous un déguisement, la dernière nuit du mois de ramadhan. Mais il ne put parvenir jusqu'auprès de Radhi. Celui-ci ordonna de l'enfermer dans un cabinet.

Le lendemain matin Radhi envoya auprès d'Ibn-Raïc pour lui faire connaître la conduite d'Ibn-Moclah, et lui fit présenter les lettres de ce vizir[1]. Les messages se succédèrent, à ce sujet, entre le khalife et l'émir al-oméra, jusqu'au milieu de chevval. Alors Ibn-Moclah, ayant été tiré de sa prison, se vit conduit dans le *dehliz* ou vestibule du palais, où on lui coupa la main droite, en présence des émirs. D'après un récit transcrit par Elmakin, Dzéhébi et Abou'l-Méhacin, mais dont ces deux derniers auteurs révoquent en doute la véracité, Radhi demanda un *fetva* aux cadhis touchant Ibn-Moclah. Les cadhis

[1] On n'aperçoit pas, d'après ce récit, quel motif put porter Radhi à trahir ainsi son ministre, qui n'avait agi que d'intelligence avec lui. Il faut supposer, pour expliquer la conduite du khalife, qu'Ibn-Raïc eut connaissance des menées d'Ibn-Moclah, et que Radhi sacrifia son vizir pour se disculper de tout soupçon de complicité avec lui; et l'on peut invoquer, à l'appui de cette conjecture, l'autorité de Mirkhond et de Khondémir, qui rapportent qu'Ibn-Raïk, ayant intercepté la lettre écrite par Ibn-Moclah à Bedjkem, au nom du khalife, la fit voir à ce prince. Il est vrai que ces auteurs prétendent qu'Ibn-Moclah avait agi de son chef (Mirkhond, III[e] partie, man. 55 Gentil; Khondémir, *Khilacet-al-Akhbar,* fol. 168 v.); mais je n'hésite pas à préférer, sur ce point, le récit de Dzéhébi, de Noveïri et d'Ibn-Khaldoun. D'après Ibn-Khallican (III, 273, 274) et Iafeï (manuscrit 637, fol. 246 v.), lorsque le khalife eut fait arrêter Ibn-Moclah, il envoya informer Ibn-Raïc de ce qui était arrivé, et lui fit dire que sa conduite, en cette circonstance, était un stratagème imaginé dans le but de mettre Ibn-Moclah en son pouvoir.

D'Herbelot prétend (art. *Moclah*) que Cahir fit couper la main droite à Ibn-Moclah; mais ce fait est démenti par le témoignage de Dzéhébi, de Noveïri, d'Abou'lféda, d'Ibn-Khallican, qui attestent qu'Ibn-Moclah parvint à se soustraire à la vengeance de Cahir. De plus, il est contredit par d'Herbelot lui-même, qui, à l'article *Radhi,* s'est exprimé de la manière suivante : « . . . Le visir nia d'abord le fait; mais il fut convaincu par sa propre lettre; et, Radhi l'ayant fait mettre en prison et fait faire son procès, Ibn-Moclah fut condamné par ses juges à avoir la main *droite* coupée. »

rendirent un *fetva* qui condamnait ce vizir à avoir la main coupée. Dès qu'Ibn-Moclah fut guéri, il écrivit à Radhi pour redemander le vizirat, alléguant que la perte de sa main ne l'empêcherait pas d'en remplir les fonctions. En effet, il attachait le *calem* à son moignon, et écrivait ainsi. Lorsque Bedjkem approcha de Bagdad, Ibn-Moclah, ayant entendu ses gardiens s'entretenir de cette nouvelle, dit : « Si Bedjkem arrive, il me délivrera, et je récompenserai Ibn-Raïc selon ses œuvres. » Puis il fit des vœux contre celui qui l'avait traité injustement et lui avait fait couper la main. Ces paroles ayant été rapportées à Radhi et à Ibn-Raïc, celui-ci ordonna de couper la langue à Ibn-Moclah ; après quoi, il fut resserré plus étroitement. On ne laissa auprès de lui, pour le servir, qu'un jeune eunuque persan, qui ne comprenait pas ses paroles. Bientôt même, on lui enleva ce compagnon de captivité. Il se vit obligé, pour se désaltérer et faire ses ablutions, de puiser de l'eau d'un puits[1], à l'aide de la main qui lui restait, et en retenant la corde avec ses dents. Il mourut enfin le 11 chevval 328 (20 juillet 940). D'après le médecin Thabit-ben-Sinan[2], qui avait été chargé de le soigner, sa mort fut causée par une hydropisie. Mais à en croire un récit émané du fils d'Ibn-Moclah, Radhi ayant ordonné de refuser toute nourriture au prisonnier, celui-ci succomba à la faim[3].

[1] Le texte d'Elmakin porte ces mots (p. 205) : ويقال انه لحقه درب (ذرب) qu'Erpénius a ainsi traduits : « Aiunt autem « illic apud eum fuisse puteum. » Le vrai sens est : « On dit qu'il fut atteint d'une diarrhée. »

[2] Il faut consulter, sur ce médecin et chroniqueur, un intéressant passage du *Tévarikh-al-Hokéma*, de Mohammed-ibn-Ali-al-Khatibi-Azzouzéni, traduit par M. de Slane (*Ibn-Khallik. Biogr. dict.* I, 289, 290).

[3] Ibn-Alathir, fol. 331 r. et v. 334 r. Dzéhébi, fol. 109 r. et v. 142 v. 143 r. et v. Noveïri, fol. 34 r. Abou'l-Méhacin, 31 r. Abou'lféda, II, *ad ann.* 326 ; Abou'l-Faradj, p. 303 ; Ibn-Khaldoun, 2001, 444 r. Iafeï, fol. 246 v. Ibn-Khallican, III, 273, suiv. Elmakin, p. 205. Ce dernier auteur place la mort d'Ibn-Moclah dans le mois de chevval 329.

Lorsque Bedjkem eut reçu la lettre d'Ibn-Moclah, il leva le masque à l'égard d'Ibn-Raïc, fit disparaître de ses étendards et de ses armes les inscriptions où il se déclarait affranchi de l'émir al-oméra, et marcha de Vacith vers Bagdad, au commencement de dzou'lcadeh (septembre 938). Ibn-Raïc pria Radhi d'écrire à Bedjkem, pour lui ordonner de retourner à Vacith. Lorsque Bedjkem eut lu cette lettre, il la jeta loin de lui, et, continuant sa marche, il vint camper sur la rive orientale du Nahr-Diala. Les soldats d'Ibn-Raïc occupaient l'autre bord. Ceux de Bedjkem s'étant jetés résolument dans l'eau, leurs adversaires prirent la fuite, et Bedjkem continua sa marche vers Bagdad. Ibn-Raïc en sortit et se retira à Ocbara[1]. L'entrée de Bedjkem dans Bagdad eut lieu le 13 de dzou'lcadeh[2]. Il alla trouver Radhi dès le lendemain matin, et en reçut un khilat, ainsi que le titre d'émir al-oméra. Bedjkem écrivit, au nom de Radhi, aux généraux qui se trouvaient auprès d'Ibn-Raïc, pour les inviter à revenir à Bagdad. Tous obéirent sans exception. Lorsque Ibn-Raïc se vit ainsi abandonné, il retourna secrètement à Bagdad[3] et s'y cacha[4].

[1] Silvestre de Sacy a publié (*Chrest. arabe*, t. I, p. 359) un passage du *Méracid-al-Ittila*, relatif à Ocbara. On y lit que le khalife Mostansir a assigné le produit du canton de Dodjaïl à la dotation des maisons que *l'auteur de cet ouvrage* a fait construire dans les quartiers de Bagdad, pour y donner à manger aux pauvres pendant le mois de ramadhan. Le texte porte, en effet, ادر المصنف التى انشاها ; mais, au lieu de المصنف, je n'hésite pas à lire المضيف et à traduire « la dotation des hospices (litt. des maisons d'hospitalité), qu'il a fait construire.

[2] C'est par inadvertance que M. Umbreit a écrit le 10 (p. 17, § 6). Presque tous les auteurs sont d'accord pour placer au 13 dzou'lcadeh l'entrée de Bedjkem dans Bagdad. Ceux même qui, comme Ibn-Khaldoun, ne spécifient pas le jour, le désignent, d'une manière approximative, par les expressions « au milieu de dzou'lcadeh. »

[3] On voit, par ces détails, qu'il n'existe aucune contradiction entre le récit d'Abou'lféda, d'après lequel, à l'approche de Bedjkem, Ibn-Raïk s'enfuit à Ocbara pour s'y cacher; et celui d'Elmakin (p. 206, cité par M. Umbreit, *loc. laud.*), qui rapporte qu'Ibn-Raïc se cacha à Bagdad : il s'agit seulement de distinguer les temps.

[4] Ibn-Alathir, 331 v. Noveïri, f. 34 v. Dzé-

Au mois de moharrem 327 (novembre 938), le nouvel émir al-oméra, accompagné de Radhi, marcha vers Mouçoul, pour combattre Nacir-Eddaulah-ibn-Hamdan, qui avait différé d'envoyer le tribut stipulé. Lorsqu'ils furent arrivés à Técrit, Radhi séjourna dans cette ville, tandis que Bedjkem continuait sa marche. Il en vint aux mains avec Ibn-Hamdan, à six parasanges de Mouçoul. Les soldats de Bedjkem furent d'abord mis en déroute. Mais leur chef, ayant chargé l'ennemi, le contraignit à la fuite et le poursuivit jusqu'à Nisibe. De cette ville, Nacir-Eddaulah se retira dans celle d'Amid.

Bedjkem avait dans son armée un corps de deux mille Carmathes, qui étaient restés avec Radhi à Técrit. Dans cette ville, ils eurent à souffrir de la disette. Ils retournèrent à Bagdad et se joignirent à Ibn-Raïc, que leur arrivée engagea à sortir de sa retraite[1]. On dit que Radhi s'empressa de se rendre à Mouçoul, à cause de la crainte que lui inspirait cette réunion d'Ibn-Raïc et des Carmathes. De son côté, Bedjkem, non moins troublé par cette nouvelle, revint à Mouçoul, après avoir laissé, à Nisibe et dans le Diar-Rebiah, plusieurs de ses généraux, en qualité de *naïbs* (préposés). Au bout de quelques jours, une dispute s'éleva entre les habitants de Mouçoul et les troupes de l'émir. Celui-ci monta à cheval, passa au fil de l'épée un grand nombre d'insurgés, et brûla plusieurs des édifices de la ville.

Cependant Nacir-Eddaulah marcha vers Nisibe. A son approche, les lieutenants de Bedjkem s'enfuirent de cette ville, et les compagnons de l'émir commencèrent à le quitter et à

hébi, 109 v. Ibn-Khaldoun, 2001, 444 v. 2402, 141 v. 197 r. Abou'lfeda, II, 404; Elmakin, p. 205; 206.

[1] Maçoudi cite (fol. 341 v.) comme un des généraux d'Ibn-Raïc, à l'époque où il résidait à Raccah, avant son expédition de Syrie, un certain Rafi-al-Carmathi. Plus loin (343 r.), il répète le nom de ce Rafi, en y ajoutant celui d'un autre Carmathe, Omarah عمارة.

se retirer à Bagdad, auprès d'Ibn-Raïc. Cette défection, d'une part, les progrès d'Ibn-Raïc, de l'autre, étaient bien faits pour disposer Bedjkem à la paix. Aussi fut-elle conclue entre lui et Nacir-Eddaulah, à condition que ce dernier enverrait immédiatement une somme de 500,000 dirhems[1]. Pour cimenter cet accord, Bedjkem s'allia, par un mariage, à Nacir-Eddaulah[2].

Pendant l'absence de Radhi et de Bedjkem, Ibn-Raïc était sorti de sa retraite, s'était montré dans Bagdad et avait mis en fuite les soldats du khalife. Mais il respecta le palais de Radhi. Lorsque le khalife et Bedjkem approchèrent de Bagdad, Ibn-Raïc leur envoya demander la paix par Abou-Djafer-Mohammed, fils d'Iahia, fils de Chirzad. Le khalife la lui accorda, et l'investit du gouvernement de Taric-Alforat, du Diar-Modhar, du Djond de Kinnesrin et d'Al-Avacim. Ibn-Raïc sortit aussitôt de Bagdad pour se rendre dans ces provinces[3].

[1] 500,000 dinars, d'après Elmakin (p. 206).

[2] Ibn-Alathir, fol. 332 v. Noveïri, fol. 34 v. 35 r. Dzéhébi, 110 r. Abou'l-Méhacin, 31 v. Abou'lféda, II, 406; Elmakin, *dicto loco; Kitab-al-Anba, etc.* p. 158; Ibn-Khaldoun, 2001, fol. 445 v. 2402, fol. 106 v. 107 r. 141 v. Dans ce dernier passage, cet auteur prétend faussement que Radhi conclut la paix avec Nacir-Eddaulah avant d'avoir appris la nouvelle de l'apparition d'Ibn-Raïc à Bagdad.

[3] J'ai suivi ici l'autorité de Noveïri (fol. 35 r.), de Dzéhébi (fol. 110 r.) et d'Ibn-Khaldoun (man. 2001, fol. 446 r. 2402, fol. 141 v.). D'après Kémal-Eddin (*Hist. d'Alep*, man. 728, fol. 25 v. 26 r. cf. Freytag, *Selecta*, p. ٣٥), Radhi envoya le cadhi Abou'l-Hoceïn-Omar auprès d'Ibn-Raïc, pour lui donner le choix entre une des deux villes de Vacith et d'Alep. Il choisit la dernière, afin de s'éloigner davantage de Bedjkem. Radhi la lui accorda, et ses deux fils, Abou-Djafer et Abou'l-Fadhl, revêtirent Ibn-Raïc d'un *khilat*, et lui remirent un étendard, comme marque d'investiture (voyez d'Herbelot, art. *Thaher-ben-Hossaïn;* S. de Sacy, *Chrest. ar.* I, 51; II, 263 et suiv. *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XLVIII, 669, et t. L, p. 364). Bedjkem commença à presser Radhi de se rendre à Bagdad; car il était fâché qu'Ibn-Raïc sortît tranquillement de cette ville, et aurait voulu satisfaire la haine qu'il ressentait contre lui. Radhi lui répondit : « Cela ne convient pas; Ibn-Raïc est un homme à qui j'ai accordé l'*aman*, et que j'ai investi du gouvernement d'une de mes provinces. Il m'a obéi et a montré de la soumission; je ne te permettrai pas de lui faire du tort. »

Radhi et Bedjkem rentrèrent à Bagdad le 9 du mois de rébi second (3 février 939). Leur retour fut marqué par un acte de vengeance : Abd-Essamad, fils du khalife Moctafi, fut mis à mort pour avoir envoyé demander à Ibn-Raïc, lors de son apparition à Bagdad, d'être élevé au khalifat[1].

Mohammed-ibn-Chirzad, qui avait passé au service de Bedjkem, s'efforça de conclure la paix entre son nouveau maître et Abou-Abd-Allah-ibn-al-Béridi, et y réussit.

Abou-Abd-Allah reçut de Bedjkem le gouvernement du district de Vacith, moyennant un tribut annuel de 600,000 dinars. Non content de ce succès, Ibn-Chirzad entreprit de faire revêtir Ibn-al-Béridi de la dignité de vizir. Par son conseil, Radhi envoya offrir ce titre à Abou-Abd-Allah par le cadhi des cadhis Abou'l-Hoceïn-Omar. Abou-Abd-Allah l'accepta, dans le mois de redjeb, et choisit pour son représentant à Bagdad Abd-Allah, fils d'Ali[2].

Vachméguir ayant enlevé Ispahan à Rocn-Eddaulah, fils de Bouveïh[3], ce prince s'était retiré à Istakhar. Il y reçut une lettre de son frère Moizz-Eddaulah, qui lui annonçait qu'Abou-Abd-Allah avait envoyé une armée contre Sous ; que le gouverneur deïlémite de cette ville avait été tué, et que le vizir Abou-Djafer-Mohammed s'était fortifié dans la citadelle. Rocn-Eddaulah marcha aussitôt vers Sous. Les troupes d'Abou-Abd-Allah décampèrent à son approche ; et il s'avança du côté de Vacith, dans l'espérance de s'en rendre maître. Il dressa ses tentes sur la rive orientale du Tigre, en face d'Abou-Abd-Allah. Les soldats de Rocn-Eddaulah perdirent courage, et plusieurs d'entre eux

[1] Dzéhébi, *dicto loco.*

[2] Ibn-Alathir, *dicto loco;* Dzéhébi, 110 r. Noveïri, 35 r. Abou'l-Méhacin, 31 v. Ibn-Khaldoun, 2001, 446 v.

[3] Voyez, sur cet événement, ma traduction de l'Histoire des Samanides par Mirkhond, note 84, p. 254.

demandèrent la vie sauve à Abou-Abd-Allah. A la nouvelle de la marche de Rocn-Eddaulah, Radhi et Bedjkem étaient partis de Bagdad pour le combattre. Le prince Bouveïhide n'osa pas les attendre, craignant la défection de ses troupes, auxquelles il n'avait pas donné leur solde depuis un an. Il se retira auprès de son frère à Ahvaz, et, de là, à Ram-Hormouz[1]. Bedjkem avait nommé *naïb* ou gouverneur d'Anbar un général turc, appelé Balban بالبان. Celui-ci, afin de se rapprocher d'Ibn-Raïc, demanda l'investiture du canton de Tharic-al-Forat et l'obtint. Alors il se dirigea vers Rahabah et écrivit à Ibn-Raïc. Bientôt après, il se révolta contre Bedjkem et Radhi, et fit prononcer la prière au nom d'Ibn-Raïc. L'émir al-oméra fit marcher contre lui un détachement qui le surprit à Rahabah, l'emmena prisonnier, et le fit entrer à Bagdad, monté sur un chameau. Bedjkem le mit en prison ; et depuis lors on n'en entendit plus parler[2]. Dans l'année 328 (939-40), Bedjkem épousa la fille d'Abou-Abd-Allah. D'après le conseil de celui-ci, il marcha vers le Djébel, afin de reconquérir cette contrée sur Vachméguir[3]. De son côté, Ibn-al-Béridi devait se diriger sur Ahvaz, et l'enlever à Moizz-Eddaulah. Il demanda, sous ce prétexte, du secours à Bedjkem, qui lui accorda un renfort de cinq cents fantassins, et marcha vers Holvan, afin d'y attendre son allié[4].

[1] Ibn-Khaldoun, 2001, 446 v. 447 r. 2402, 197 r. Ibn-Alathir, 333 v. Noveïri, fol. 35 v. *Kitab-al-Anba*, p. 159. Ce dernier ouvrage met sur le compte de Moizz-Eddaulah cette expédition de Vacith.

[2] Ibn-Khaldoun, 2001, fol. 446 r. sous l'année 327 ; Ibn-Alathir, f. 332 v. 333 r. ce dernier écrit بالبا au lieu de بالبان.

[3] واتفقا على ان يسير بجكم الى بلاد الجبل لفتحها من يد وشمكير (sic) Ibn-Khaldoun, man. 2001, fol. 457 r. Dans un autre volume de son histoire (man. 2402, fol 197 r.), Ibn-Khaldoun substitue au nom de Vachméguir celui de Rocn-Eddaulah. (Cf. Ibn-Alathir, fol. 333 v.)

[4] واستمد بجكما فامده بخمسماية راجل وسار الى حلوان فى انتظاره Ibn-Khaldoun, 2402, *dicto loco*. Dans l'histoire des khalifes Abbassides, ce même auteur s'est exprimé d'une manière toute différente. « Bedjkem marcha, dit-il, vers Holvan; Ibn-al-Béridi lui envoya un renfort de

Mais Abou-Abd-Allah ne cherchait qu'à gagner du temps, jusqu'a ce que Bedjkem se fût éloigné de Bagdad et que lui-même pût fondre sur cette ville. Bedjkem, ayant eu connaissance de ce projet, reprit le chemin de Bagdad. Les Deïlémites allèrent à la rencontre de son avant-garde dans le Djébel et la mirent en déroute[1]. Lorsque Bedjkem fut de retour de Bagdad, il priva Abou-Abd-Allah des fonctions de vizir et le remplaça par Abou'l-Cacim-Soleïman; puis il se dirigea par eau vers Vacith, tandis que son armée marchait par terre contre cette même ville. Ibn-al-Béridi l'abandonna et se retira à Basrah. Vacith fut occupé, à la fin du mois de dzou'lhidjdjeh 328 (septembre 940), par Bedjkem. L'émir al-oméra la choisit alors pour sa résidence, et s'engagea auprès de Radhi à lui payer en retour une somme de 800,000 dinars par an. Bedjkem montra de l'équité dans sa conduite envers les habitants de Vacith, et construisit dans cette ville un hospice pour les pauvres. Il possédait de grandes richesses, qu'il faisait transporter hors de Vacith, avec des ouvriers renfermés dans des boîtes chargées sur des chameaux. Lorsque la caravane était arrivée dans le désert, Bedjkem tirait les ouvriers de leur prison temporaire afin qu'ils creusassent des trous dans le sable

cinq cents hommes. Bedjkem députa un de ses compagnons à Ibn-al-Béridi, pour l'exciter à se diriger vers Sous et vers Ahvaz. وسا (سار) بجكم على (الى) حلوان وبعث الىه ابن البريدى بخمس مابة رجل مددا وبعث بجكم بعض اصحابه الى ابن البريدى يستحثه الى السوس والاهواز (2001, *dicto loco*). Ibn-Khaldoun ajoute que Bedjkem, ayant acquis la certitude des projets d'Abou-Abd-Allah sur Bagdad, lui écrivit à ce sujet. Après quoi, il retourna à Bagdad et destitua Ibn-al-Béridi du vizirat. D'après Ibn-Alathir: «Bedjkem envoya son compagnon Abou-Zacaria-al-Souci auprès d'Abou-Abd-Allah, pour l'exciter à se mettre en marche vers Sous et Ahvaz.... Abou-Zacaria séjourna auprès de lui l'espace d'environ un mois.... Il connut quel était le projet d'Abou-Abd-Allah, et l'écrivit à Bedjkem...

[1] Voici en quels termes Ibn-Alathir parle de cet événement : «Bedjkem avait laissé une armée dans le Djébel. Les Deïlémites et les Guilaniens marchèrent contre ces troupes; elles furent mises en déroute et retournèrent à Bagdad.» (Fol. 334 r.)

et y ensevelissent cet argent. Puis il les ramenait comme ils étaient venus, de sorte qu'ils ignoraient où ils avaient enfoui les richesses de Bedjkem. Celui-ci disait : « J'agis de la sorte, uniquement parce que je crains d'être éloigné de ma maison par quelque accident. » Ces trésors furent perdus après sa mort[1].

Dans la même année, Ibn-Raïc tenta la conquête de la Syrie et de l'Égypte. Il marcha d'abord vers la ville d'Hems et s'en rendit maître, au mois de ramadhan (juin 940). Bedr, fils d'Abd-Allah, affranchi d'Ikhchid, gouvernait Damas au nom de son ancien maître. Ibn-Raïc lui enleva cette ville ; y laissa, en qualité de lieutenant (*naïb*), Mohammed, fils d'Iezdad, et se dirigea vers Ramlah, dans le dessein d'envahir l'Égypte. Ikhchid, averti de sa marche par une lettre du khalife, alla à sa rencontre et le combattit près d'Al-Arich. Comme il avait dressé une embuscade à son adversaire, il feignit de prendre la fuite. Les ennemis, trompés par ce stratagème, s'emparèrent de ses bagages et descendirent dans ses tentes. Mais les soldats placés en embuscade par Ikhchid fondirent sur eux, pendant qu'ils étaient occupés à piller, et les mirent en déroute. Ibn-Raïc s'enfuit à Damas, accompagné de soixante et dix hommes seulement. Ikhchid dépêcha à sa poursuite son frère Abou-Nasr. Un combat s'engagea entre Ibn-Raïc et l'armée d'Ikhchid, dans le canton de Ledjoun بارض اللجون[2], le 4 de dzou'lhidjdjeh (10 septembre 940)[3].

Ibn-Raïc resta vainqueur et Abou-Nasr fut tué[4]. Ibn-Raïc,

[1] Dzéhébi, 110 r. et v. 111 r. Noveïri. *dicto loco;* Ibn-Khaldoun, 2001, 447 v. Abou'l-Méhacin, fol. 32 r.

[2] Maçoudi écrit ainsi le nom de cet endroit اللحون, et ajoute qu'il était situé dans le canton d'Orden (le Jourdain) من بلاد الاردن (fol. 343 r.). (Voyez, sur ce lieu, un passage de Soyouthi, rapporté par M. Freytag, *Selecta*, p. 150, n. 230).

[3] Dans le mois de dzou'lcadeh, d'après Elmakin (p. 206).

[4] J'ai suivi, pour le récit de ces événe-

après avoir fait embaumer le corps, le renvoya en Égypte, avec son propre fils Abou'l-Feth-Mouzahim. Il écrivit à Ikhchid pour lui adresser des compliments de condoléance, et lui offrir Mouzahim comme une victime expiatoire[1]. Ikhchid ne se montra pas indigne de la confiance qu'Ibn-Raïc avait eue en sa générosité. Il renvoya Mouzahim à son père, après l'avoir gratifié d'un *khilat* et d'une somme considérable. Bientôt après, la paix fut conclue entre Ikhchid et Ibn-Raïc, à condition que

ments, Ibn-Alathir (334 r.), Dzéhébi (110 r. et v.), Noveïri (35 r.), Ibn-Khaldoun (2001, 447 v. 448 r. 2402, 107 r. 141 v. 142 r.), Abou'lféda (II, 408), Elmakin (206, 207). D'après ce dernier, le combat d'Ikhchid et d'Ibn-Raïc fut livré au milieu du mois de ramadhan. Le récit de Kémal-Eddin et d'Abou'l-Méhacin présente de graves différences avec celui de ces auteurs. D'après l'histoire d'Alep (fol. 26 r. *Selecta ex hist. Halebi*, p. 45), dans une première rencontre, Ikhchid fut mis en déroute; il livra Damas à Ibn-Raïc, et se contenta de Ramlah et de l'Égypte. Un autre combat s'engagea, entre lui et Ibn-Raïc, dans le canton de Djoffar فى الجفار. Mouzahim y fut fait prisonnier. Ibn-Raïc revint à la charge avec un petit nombre de soldats, et délivra son fils. Abou-Nasr, fils de Thoghdj, fut tué dans cette action. Kémal-Eddin place ces événements dans l'année 329. Quant à la version d'Abou'l-Méhacin, elle diffère encore plus de celle des historiens mentionnés ci-dessus. Selon l'auteur du *Nodjoum* (fol. 28 r. et v.), Ikhchid marcha contre Ibn-Raïc dans le mois de moharrem 328. Haçan, fils de Thahir, fils d'Iahia, descendant d'Ali, s'efforça de conclure la paix entre les deux ennemis, et y réussit. Ikhchid retourna à Fostat au commencement de djomada 328. Bientôt, la paix fut rompue, et Ibn-Raïc se mit en marche de Damas vers l'Égypte, dans le mois de chaban de cette année. A cette nouvelle, Ikhchid passa ses troupes en revue, leur fit des largesses, et partit à leur tête le 26 de chaban, pour combattre Ibn-Raïc. Ils en vinrent aux mains à Alarich, ou, d'après l'auteur du *Mirat-ezzéman*, à Ledjdjoun. L'aile droite d'Ikhchid fut rompue; mais ce prince tint ferme au centre; puis il chargea l'ennemi, le vainquit, et fit un grand nombre de prisonniers. Son frère Hoceïn, fils de Thoghdj, fut tué dans l'action. Les deux armées se séparèrent. Ibn-Raïc marcha vers la Syrie, et Ikhchid retourna à Ramlah avec cinq cents prisonniers. Abou'l-Méhacin raconte ensuite l'ambassade envoyée, par Ibn-Raïc, à Ikhchid; et dès lors son récit devient tout à fait conforme à celui des auteurs que j'ai cités tout à l'heure.

[1] Kémal-eddin rapporte en ces termes le message d'Ibn-Raïc à Ikhchid : ما اردت قتل اخيك وهذا ولدى قد انفذته اليك لتقيده به. M. Freytag a commis une erreur en traduisant ce passage (p. 34). Il fait dire à Ibn-Raïc : « Je t'ai envoyé mon fils que voici, afin que tu le charges de liens, en punition du meurtre de ton fils. » Mais Abou-Nasr était frère, et non fils d'Ikhchid.

l'Égypte appartiendrait au premier, et la Syrie, sauf Ramlah, au second; qu'Ikhchid payerait, chaque année, à Ibn-Raïc, pour Ramlah, une somme de 140,000 dinars, et que chacun remettrait en liberté les prisonniers[1].

Cependant, Bedjkem exerçait toujours à Bagdad l'autorité au nom du khalife. Au commencement de l'année 329, ou à la fin de la précédente, selon Ibn-Alathir, il destitua son *catib* Ibn-Chirzad, le fit arrêter et le condamna à une amende de 150,000 dinars, pour le punir de lui avoir conseillé de s'allier avec Ibn-al-Béridi[2]. Il prit pour vizir Abou-Abd-Allah-al-Coufi.

Au milieu du troisième mois de cette année (décembre 940), Radhi-Billah mourut d'hydropisie, à l'âge de trente-deux ans et quelques mois. Peu de jours avant sa mort, il avait envoyé à Bedjkem, qui se trouvait toujours à Vacith, Abou-Abd-Allah Ahmed, fils d'Ali-al-Coufi, pour lui demander de faire reconnaître comme khalife son fils cadet Abou'l-Fadhl-Abd-Allah. Après le décès de Radhi, on resta quelque temps en suspens à Bagdad, dans l'attente du retour d'Abou-Abd-Allah. Ce *catib* arriva enfin, avec une lettre de Bedjkem. L'émir al-oméra ordonnait, par ce message, à tous ceux qui avaient été investis

[1] Voici en quels termes l'accommodement conclu entre Ikhchid et Ibn-Raïc est raconté dans un ouvrage qui affiche cependant la prétention d'être fidèlement extrait des auteurs arabes : « El-Ekchid consentit à céder Damas au vaincu, *contre un tribut* de 140,000 pièces d'or, et en échange de toute la partie de la Palestine qui s'étend de Ramleh aux frontières de l'Égypte. » (*Hist. de l'Égypte, depuis la conquête des Arabes jusqu'à celle des Français*, par J. J. Marcel, p. 218.)

[2] Ibn-Alathir, 334 r. Dzéhébi, 110 v. Ibn-Khaldoun, 447 v. Si les passages des deux derniers auteurs avaient été connus de M. le baron de Slane, ce savant distingué aurait vu que, dans un endroit d'Ibn-Khallican, traduit par lui (*Ibn-Khallikan's Biographical dictionary*, t. II, p. 477), il est question d'Abou-Djafer-Mohammed, fils d'Iahia, fils de Chirzad, et non, comme il le suppose (*ibid.* p. 478, note 2), d'Ahmed-ibn-Saleh-ibn-Chirzad-al-Cotrobboli, mort en l'an 266 (A. D. 879-80).

du vizirat, aux employés des bureaux, aux membres des familles d'Abbas et d'Ali, aux cadhis et aux principaux de la ville, de se réunir en présence du vizir Abou'l-Cacim Soleïman, afin qu'Abou-Abd-Allah pût les consulter sur le choix d'un khalife. Avant que cette élection fût faite, Bedjkem envoya des émissaires au palais de Radhi, et en fit enlever les tapis et les meubles qui lui plaisaient[1].

Hoceïn, fils de Fadhl, fils de Mamoun, envoya offrir à Abou-Abd-Allah 10,000 dinars pour lui et 40,000 pour les partager entre les troupes, à condition qu'il l'investirait du khalifat. Mais cette démarche lui fut inutile. Les personnes auxquelles Bedjkem avait confié l'élection du khalife se réunirent et choisirent, d'un commun accord, Abou-Ishac-Ibrahim, fils de Moctadir-billah[2], qui prit le surnom de Mottaki-lillah (celui qui craint Dieu)[3].

Le nouveau khalife s'empressa d'envoyer à Bedjkem les *khilats* et l'étendard, marques de sa dignité. Bedjkem nomma, au poste de *hadjib* de Mottaki, Sélamah, surnommé Althoulouni, parce qu'il était affranchi de Khomarouеïh, et confirma Soleïman dans le vizirat. Mais il ne resta à ce ministre qu'un vain titre, car l'autorité tout entière était entre les mains d'Abou-Abd-Allah-al-Coufi[4].

Abou-Abd-Allah-ibn-al-Béridi crut qu'il pourrait profiter

[1] D'après Dzéhébi (fol. 110 v.), Bedjkem écrivit à son *catib* Abou-abd-Allah, pour lui ordonner de rassembler les cadhis et les notables en présence d'Abou'l-Cacim-Soleïman, et de les consulter touchant la nomination du successeur de Radhi.

[2] Par une étrange inadvertance, M. Umbreit (p. 23) n'a pas fait attention que, dans le passage d'Abou'lféda cité par lui, les mots *Abou'l-Fadhl-Djafar* se rapportaient à Moctadir, et il a traduit ainsi : « Ibrahimum, filium Moctaderi-Billah, « Abul-Faslam-Dschaafarum. »

[3] Ibn-Alathir, 334 v. Noveïri, 35 r. 36 v. Dzéhébi, *dicto loco* ; Abou'l-Méhacin, 35 v. Abou'lféda, II, 410, 412 ; Ibn-Khaldoun, 2001, 449 r. et v.

[4] Noveïri, fol. 36 v. Dzéhébi, 311 r. Abou'lféda, p. 414.

du changement de khalife pour s'emparer de Bagdad. Dans ce dessein, il fit marcher ses troupes de Basrah vers Médzar[1]. Bedjkem envoya contre elles une armée commandée par Touzoun[2]. Ce général essuya d'abord une défaite, dans le mois de redjeb, et écrivit à Bedjkem pour lui demander du secours. Bedjkem sortit de Vacith, afin d'aller le rejoindre. Il reçut en chemin une lettre de Touzoun, qui lui annonçait qu'il avait vaincu les ennemis dans une seconde rencontre. A cette nouvelle, Bedjkem voulut retourner à Vacith. Quelques-uns de ses compagnons l'ayant engagé à se livrer au plaisir de la chasse, il suivit ce conseil et chassa jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Nehrdjour[3]. Il apprit en cet endroit qu'il y avait, dans le voisinage, des Curdes riches et opulents. Ce récit excitant sa convoitise, il marcha contre eux, accompagné d'une faible escorte et les attaqua. Ils prirent la fuite devant lui. Mais un jeune Curde[4] s'avança par derrière et le frappa de sa lance, sans le connaître. Bedjkem mourut sur le coup. Cet événement eut lieu le 26 de redjeb (26 avril 941), d'après Noveïri; ou le 22, d'après Dzéhébi; ou, enfin, le 24, selon Elmakin. D'après No-

[1] Voy. sur cette ville Édrici (trad. franç. t. I, p. 369, 386; t. II, p. 389). Medzar, dit l'auteur du *Méracid*, est une ville de la Mésène (Maïçan), entre Vacith et Basrah : c'est la principale cité de la Mésène. Entre elle et Basrah, il y a environ quatre journées de marche. On y voit une grande mosquée où se trouve le tombeau d'Abd-Allah, fils d'Ali, fils d'Abou-Thalib.» Medzar est mentionné dans un curieux passage de Maçoudi, publié par Silvestre de Sacy (*Notices des Manuscrits*, t. VIII, p. 152), et, après lui, par Saint-Martin (*Recherches sur la Mésène*, p. 105).

[2] A Touzoun, Dzéhébi (*loc. laud.*) adjoint Courtékin كورتكين.

[3] Au lieu de نهرجور *nehrdjour*, qui se lit dans Ibn-Alathir, dans Dzéhébi, dans Abou'lfaradj (p. 304), on trouve dans Abou'lféda, نهرخور *nehrkhour*, et dans Noveïri بهرخور. Le même nom est ecrit نهرجون *nehrdjoun*, dans un passage de Maçoudi, rapporté par Silvestre de Sacy (*dicto loco*), et après lui, par Saint-Martin (*dict. loc.*), et où il précède celui de Medzar. Ibn-Alathir mentionne (ms. de C P, t. V, fol. 101 r.) un canton de Djour, qui fait partie du Dodjeïl.

[4] Un jeune esclave noir, selon Dzehebi.

veïri, l'émirat de Bedjkem avait duré deux ans, huit mois et dix jours[1].

Les compagnons de Bedjkem, n'ayant pu s'entendre, se dispersèrent. Une partie des Turcs de son armée, ayant Touzoun à sa tête[2], se retira à Mouçoul et de là en Syrie, auprès d'Ibn-Raïc. Un corps de Deïlémites, fort de quinze cents hommes, alla trouver Ibn-al-Béridi[3]. Celui-ci, après sa défaite, avait formé la résolution de s'enfuir de Basrah. Mais l'arrivée de ces auxiliaires inespérés le fit renoncer à ce projet. Il les traita avec bonté, doubla leur solde et la leur fit payer en une seule fois. Enfin, le reste des Turcs de l'armée de Bedjkem revint à Vacith. Baksak[4], affranchi de Bedjkem, était retenu en captivité dans cette ville, par l'ordre de son ancien maître. Ils le

[1] Ibn-Alathir, 335 r. Noveïri, fol. 36 r. Dzehébi, 111 r. et v. Ibn-Khaldoun, 2402, fol. 197 r. 2001, 449 v. 450 r. Abou'lféda, II, 414; Elmakin, p. 210; Mirkhond, III[e] partie, man. persans de Gentil, n° 55, f. 175 v. Khondemir, *Habib essiier,* man. persan de la Bibliot. royale, n° (d'entrée) 1750, fol. 289 r. Dans le premier des deux passages mentionnés ci-dessus, Ibn-Khaldoun assigne un autre prétexte à la mort de Bedjkem. D'après lui, un Curde qui avait à se venger de cet émir, l'ayant rencontré tandis qu'il était séparé de son armée, le tua. Selon l'auteur du *Kitab-al-Anba*, le khalife envoya Bedjkem combattre les Curdes et les Deïlémites, dans les environs de Vacith. Bedjkem les mit en deroute; mais, en s'en retournant, il fut tué à la chasse par un Curde.

[2] Dzéhébi adjoint fautivement à Touzoun. Courtéguin; mais peut-être avait-il écrit Nouchtéguin. En effet, Noveïri (fol. 37 v.) compte, parmi les généraux de Bedjkem qui se retirèrent en Syrie, un individu de ce nom.

[3] Ibn-Khaldoun (mss. 2001 et 2402) raconte différemment les mêmes faits. Selon cet auteur, les Deïlémites, après la mort de Bedjkem, choisirent pour chef un neveu de Mohammed, fils de Mouçafir, prince de l'Azerbaïdjan. La discorde s'éleva entre les Deïlémites et les Turcs. Ceux-ci ayant tué le chef des Deïlémites, ces derniers élurent à sa place Courtéguin; et ce fut alors seulement qu'ils se retirèrent auprès d'Abou-abd-Allah. Ibn-Alathir dit seulement que les Turcs tuèrent ce chef des Deïlémites, et que ceux-ci allèrent trouver Abou-abd-Allah. L'auteur du *Kitab-al-Anba* (p. 163) dit positivement que Courtéguin, dont il écrit le nom کورتکین, était au nombre des Deïlémites qui allèrent de Vacith à Bagdad, avec Abou-abd-Allah.

[4] Je conserve du doute sur la lecture de ce nom. Ibn-Khaldoun l'écrit tantôt

tirèrent de prison, le mirent à leur tête, marchèrent avec lui vers Bagdad et firent leur soumission à Mottaki[1].

Lorsque la nouvelle de la mort de Bedjkem parvint à Mottaki, il s'empara du palais de l'émir al-oméra et en enleva des richesses considérables, qu'il fit transporter sur des bateaux dans son palais[2]. Abou-Hoceïn-Ahmed, fils de Mohammed, fils de Meïmoun[3], qui avait été *catib* de Mottaki, avant son avénement au khalifat, fut chargé des fonctions de vizir.

Ibn-al-Béridi, voyant son parti fortifié par le corps de Deïlémites qui s'était joint à lui, ne perdit pas de temps pour s'emparer du poste que la mort de Bedjkem venait de rendre vacant. Dès le mois de chaban (mai 941), il se dirigea de Basrah vers Vacith. Mottaki lui envoya intimer la défense de poursuivre sa marche. Les soldats d'Abou-Abd-Allah répondirent à ce message : « Nous avons besoin d'argent. » Mottaki leur envoya 150,000 dinars, à condition qu'ils s'en retourneraient. De leur côté, les Turcs dirent au khalife : « Nous nous opposerons aux Bénou'l-Béridi ; donne-nous donc une somme d'argent et place un chef à notre tête. » Mottaki distribua, tant à eux qu'aux troupes qui se trouvaient à Bagdad antérieurement à leur arrivée, une somme de 400,000 dinars prise sur la succession de Bedjkem, et mit à leur tête Selamah-Atthoulouni.

نكسك et نلسك (man. 2402), et tantôt بكتبك (man. 2001). Noveïri écrit نكسك et نكنك; enfin, on lit dans Ibn-Alathir نكينك et نكنيك.

[1] Noveïri, fol. 36 v. Dzéhébi, f. 111 v. Ibn-Khaldoun, 2001, 450 r.; 2402, 197 r.

[2] Ibn-Alathir, Noveïri et Ibn-Khaldoun (*dic. loc.*) fixent le chiffre de ces richesses à un million 200,000 dinars. Hamd-Allah-Mustaufi (9 Brueix, 118 r. 15 Gentil, 155 r.) le porte à 2 millions de dinars et à 6 millions de dirhems. Dzéhébi se contente de dire : « Mottaki s'appropria, des richesses de Bedjkem, une somme qui excédait 2 millions de dinars. » (111 v. Cf. *Kitab-al-Anba.*)

[3] Au lieu d'Abou'l-Hoceïn, leçon qui nous est fournie par Ibn-Alathir, Noveïri, Dzéhébi et Ibn-Khaldoun, le pseudo-Fakhr Eddin-Razi porte Abou'l-Khaïr (fol. 259 v.), et Maçoudi (316 r.), Abou'l-Haçan.

Ils marchèrent, avec le khalife, vers le Nahr-Diala, le 22 de chaban (22 mai 941). Abou-Abd-Allah s'avança de Vacith sur Bagdad. Lorsqu'il approcha de cette ville, les Turcs bedjkémis ne purent se mettre d'accord. Quelques-uns d'entre eux demandèrent l'*aman* à Abou-Abd-Allah; d'autres marchèrent vers Mouçoul[1]. Selamah et Abou-Abd-Allah al-Coufi se cachèrent. Les gens riches et opulents songèrent à émigrer de Bagdad, tant était vive la crainte que leur inspiraient l'injustice et l'audace d'Abou-Abd-Allah. Celui-ci entra à Bagdad le 2 de ramadhan, et plaça ses tentes dans un endroit appelé *Chakii* شقيى[2] ou *Chafii*. Le vizir Abou'l-Hoceïn, les cadhis, les catibs, les principaux des habitants allèrent à sa rencontre. Abou-Abd-Allah traita le vizir avec considération. Mottaki fit paraître de la joie de l'arrivée d'Ibn-al-Béridi, et lui accorda le titre de vizir, quoiqu'à contre-cœur. Il l'envoya complimenter et lui fit porter, durant plusieurs nuits, des mêts et d'autres cadeaux[3]. Bientôt Abou-Abd-Allah se saisit de la personne d'Abou'l-Hoceïn[4] et l'envoya à Basrah, où il resta en prison

[1] Ibn-Khaldoun (2001, 450 v.) place parmi ces derniers Touzoun, qui, ainsi que nous l'avons vu plus haut, d'après Noveïri et Dzéhébi et d'après Ibn-Khaldoun lui-même (man. 2402, fol. 197 r.), s'était retiré en Syrie immédiatement après la mort de Bedjkem.

[2] C'est ainsi que ce nom se lit dans Abou'lfaradj (cité par M. Umbreit, p. 27). Noveïri (37 r.) écrit الشعبى, et Ibn-Alathir (335 r.) الشفيعى.

[3] وانفذ اليه المتقى يهنيه بالسلامة وانفذ اليه طعاما وغيره عدة ليال Noveïri, 37 r. (Cf. Ibn-Khaldoun, 450 v. Abou'lfaradj, p. 304, 305, et Ibn-Alathir, 335 v.)

[4] Le récit d'Ibn-Alathir et de Noveïri peut faire supposer qu'Abou'l-Hoceïn conserva quelque temps le titre de vizir, concurremment avec Abou-abd-Allah. Voici, en effet, comment ils s'expriment; وكان يخاطب بالوزير وكذلك ابو الحسين A en croire l'auteur du *Kitab-al-Anba* (p. 163), Abou-Mançour, fils du khalife Mottaki, épousa la fille d'Abou-abd-Allah. Comme aucun autre historien ne parle de cette particularité, je suis fondé à croire que le cheikh Mohammed-al-Omrani a confondu ici Abou-abd-Allah avec Nacir-Eddaulah-ibn-Hamdan, dont, comme nous le verrons plus loin, Abou-Mançour épousa effectivement la fille.

jusqu'à sa mort, qui arriva dans le mois de séfer 330 (novembre 941).

Ensuite Ibn-al-Béridi envoya demander à Mottaki 500,000 dinars, pour les partager entre les troupes. Mottaki refusa d'abord. Alors Abou-Abd-Allah le menaça de lui faire éprouver le sort de Motazz, de Mostaïn et de Mohtadi; et Mottaki dut finir par lui livrer la totalité de cette somme. Ibn-Alathir, Noveïri, Abou'lfaradj et Ibn-Khaldoun prennent soin de nous apprendre qu'Abou-Abd-Allah ne vit point le khalife durant tout le temps de son séjour à Bagdad[1].

D'après Ibn-Alathir et Noveïri, Abou-Abd-Allah avait ordonné aux troupes de demander de l'argent au khalife. Lorsque Mottaki eut envoyé cet argent à Abou-Abd-Allah, l'avidité des soldats s'adressa à celui-ci, et ils se soulevèrent contre lui. Les Deïlémites avaient mis à leur tête Courtéguin, un des leurs; et les Turcs avaient choisi pour chef Baksak, leur compatriote. Les premiers coururent en armes vers la maison d'Abou-Abd-Allah, et brûlèrent celle de son frère Abou'l-Hoceïn, qu'il habitait en ce moment. Baksak se joignit à eux[2]. Ils convinrent d'attaquer Abou-Abd-Allah, et de piller ce qu'il avait auprès de lui. Ils marchèrent vers Al-Nedjmi النجمى. La populace leur prêta assistance. Ibn-al-Béridi ayant fait couper le pont, un combat s'engagea sur le fleuve. Sur la rive occidentale, la populace fondit sur les compagnons d'Abou-Abd-Allah. Alors celui-ci se décida à prendre la fuite, avec ses frères et son fils Abou'l-Cacim. Il se retira par eau à Vacith, à la fin du mois de ramadhân, c'est-à-dire, vingt-quatre jours après son entrée dans

[1] Ibn-Alathir, Noveïri et Ibn-Khaldoun, *dict. locis;* Pseudo-Fakhr-Eddin-Razi, 259 v. Aboul'lféda, II, 416; Abou'l-Faradj, 304, 305.

[2] D'apres l'auteur du *Kitab-al-Anba*, Mottaki prit ombrage d'Abou-abd-Allah, parce que vingt mille Deïlémites étaient venus le joindre de Vacith. Mottaki leur envoya des émissaires, les excita contre leur chef et les ajouta à son armée (p. 163).

Bagdad. Sa maison et celles de ses généraux furent livrées au pillage[1].

D'après Ibn-Alathir, Abou'lfaradj, Noveïri et Abou'lféda, lorsque Ibn-al-Béridi eut pris la fuite, Courtéguin s'empara de l'autorité à Bagdad. L'auteur du *Kitab al-Anba* raconte cet événement d'une manière plus détaillée et un peu différente. Selon lui, Mottaki nomma vizir Abou-Ishac al Cararithi. Mais celui-ci dit au khalife : « Je n'ai aucun pouvoir sur l'armée, et je ne suis qu'un *catib*. Regarde donc qui exercera l'autorité sur tes troupes. » Mottaki choisit Courtéguin le Deïlémite, le fit émir al-oméra, et le gratifia d'un collier et de bracelets. Puis Mottaki nomma au poste de chambellan Bedr-al-Kharchéni. Enfin, d'après l'auteur en question, ces faits se passèrent dans le mois de chevval 329 (juillet 941)[2].

Selon Ibn-Alathir et Noveïri, Courtéguin, après s'être emparé de l'autorité, alla trouver Mottaki, et ce fut alors seulement que le khalife l'investit de la dignité d'émir al-oméra. Puis Mottaki manda Ali, fils d'Iça, et son frère Abd-Errahman. Il donna ses ordres à Abd-Errahman ; et celui-ci administra les affaires sans porter le titre de vizir[3].

[1] Ibn-Alathir, 335 v. Noveïri, 37 r. Ibn-Khaldoun, 2001, 451 r. 2402, *loc. laud.* Pseudo Fakhr-Eddin, 259 v. Abou'lféda, 416; Dzéhébi, 111 r. 168 r.

[2] Abou'lféda, *dicto loco;* Abou'lfaradj, p. 305; Noveïri, 37 v. *Kitab-al-Anba*, p. 163.

[3] D'après Ibn-Alathir (fol. 336 r.) et Noveïri (fol. 38 r.), le khalife ne tarda pas à nommer vizir Abou-Ishac-Mohammed, fils d'Ahmed (le pseudo-Fakhr-Eddin-Razi, fol. 126 r. écrit Ibrahim au lieu d'Ahmed, cette dernière leçon est cependant celle de Maçoudi) Al-Sécafi السكافى (lisez الاسكافى Al-Iscafi), plus connu sous le nom de Cararithi. Voici, d'après le pseudo-Fakhr-Eddin, quel fut le motif de la nomination de cet individu au vizirat. Il se trouvait un jour dans la salle de réception de l'émir des émirs, tandis que celui-ci imposait des amendes à plusieurs *catibs*, qui opposaient des dénégations à ses prétentions. Al-Cararithi eut une entrevue avec un des compagnons de l'émir al-oméra, et lui dit : « Si l'émir me nomme vizir, je lui porterai le double de cette somme; j'amasserai pour lui de l'argent, et je ne l'obligerai pas à prendre cette peine. Touzoun (*sic*)

Une fois vainqueurs de l'ennemi commun, les Turcs et les Deïlémites ne tardèrent pas à reprendre les armes les uns contre les autres. Les Deïlémites eurent le dessus. Courtéguin se saisit de Baksak, le 5 de chevval, le fit noyer et resta seul maître de l'autorité. La populace se réunit le lendemain, qui était un vendredi, se plaignant hautement des Deïlémites et de leur séjour dans les maisons des habitants. Puis elle empêcha le *catib* de faire le prône. Un combat s'engagea entre elle et les Deïlémites, et plusieurs individus succombèrent de chaque côté.

Cependant ceux des Turcs de Bedjkem qui s'étaient rendus à Mouçoul, n'ayant pas obtenu d'Ibn-Hamdan ce qu'ils espéraient, passèrent en Syrie auprès d'Ibn-Raïc. Parmi leurs généraux se trouvaient Touzoun et Nouchtéguin. Ils inspirèrent à Ibn-Raïc le désir de retourner dans l'Irac. Bientôt après, Ibn-Raïc reçut des lettres de Mottaki, par lesquelles ce prince le mandait auprès de lui. En conséquence, il partit de Damas, le 20 du mois de ramadhan, laissant comme lieutenant en Syrie Abou'l-Haçan-Ahmed, fils d'Ali, fils de Moucatil. Lorsqu'il arriva auprès de Mouçoul, Nacir-Eddaulah s'enfuit de cette ville. Puis Ibn-Raïc et lui s'envoyèrent réciproquement des ambas-

le nomma vizir au bout de deux jours. Puis, après quelques jours (quarante-trois, selon Dzéhébi et Ibn-Alathir), il le fit arrêter, et nomma vizir Carkhi, qui resta dans cette place environ cinquante jours. » (Man. ar. 895, fol. 260 r.) D'après Noveïri, Abou-Ishac resta vizir jusqu'au 28 de dzou'lcadeh (25,... selon Ibn-Alathir). Alors Courtéguin le fit arrêter, et nomma vizir Abou-Djafer-Mohammed, fils de Cacim-al-Carkhi. Nous venons de voir que, selon le pseudo-Fakhr-Eddin-Razi, Carkhi resta en possession du vizirat environ cinquante jours; Dzéhébi (111 r.) et Ibn-Alathir (336 r.) disent cinquante-trois jours. Ibn-Alathir (dans un autre passage), ainsi que Noveïri, prétendent qu'il ne resta vizir que jusqu'au 28 de dzou'lhidjdjeh, époque où il fut destitué par Ibn-Raïc; et cette assertion me paraît préférable. En effet, dès qu'Ibn-Raïc fut rétabli dans la dignité d'émir al-oméra, il dut s'empresser de dépouiller Carkhi, qui était une créature de Courtéguin.

sadeurs, et firent la paix, moyennant une somme de 100,000 dinars, que Nacir-Eddaulah paya à Ibn-Raïc[1]. Celui-ci continua sa marche vers Bagdad. Abou-Abd-Allah fit prononcer la khotbah dans les deux villes de Vacith et de Basrah, au nom d'Ibn-Raïc, et écrivit ce même nom sur ses étendards et ses boucliers.

A en croire l'auteur du *Kitab al-Anba,* Courtéguin demanda au khalife la permission de sortir à la rencontre d'Ibn-Raïc et de le repousser. « Mottaki le lui permit de bouche, mais son cœur était avec Ibn-Raïc[2]. » Il envoya à celui-ci l'ordre de hâter son retour. Courtéguin marcha de Bagdad vers Ocbara; il combattit Ibn-Raïc durant plusieurs jours et, dans tous ces engagements, ce dernier fut mis en fuite[3]. Mais la nuit du jeudi 21 de dzou'lhidjdjeh (16 septembre 941), Ibn-Raïc décampa d'Ocbara avec son armée. Il arriva le matin à Bagdad, y entra par le côté occidental et campa à Nedjmi, فى النجمى. Le lendemain matin, il passa le fleuve pour aller trouver le khalife. Mottaki monta à cheval et sortit avec lui[4]. Courtéguin arriva ce même jour, après midi, avec tous ses soldats, par le côté oriental. Ils

[1] D'apres Ibn-Alathir (335 v.) et Ibn-Khaldoun (2001, 451 v.), cette nouvelle etant parvenue à Abou-abd-Allah, il envoya ses deux frères à Vacith. Ils en chassèrent les Deïlémites, et y firent prononcer la *khotbah* au nom de leur frère. Or nous avons vu plus haut, et Ibn-Khaldoun dit la même chose en termes fort clairs (ms. 2402, fol. 197 v.), qu'Abou-abd-Allah s'etait emparé de Vacith après la mort de Bedjkem. Il faut donc supposer qu'il évacua cette ville après sa fuite de Bagdad, et qu'elle fut occupée immédiatement par les soldats de Courtéguin; et un passage de Dzéhébi vient à l'appui de cette conjecture. D'apres cet auteur (fol. 111 v.), lorsqu'Ibn-Raïc approcha de Mouçoul, Courtéguin écrivit au *caïd* (général) Isbahan, fils de son frère, de monter, de Vacith à Bagdad, par le Tigre.

[2] فاذن له قولا باللسان وقلبه مع ابن رايق

[3] فى جميعها الدبرة على ابن رايق Ibn-Khaldoun, 2001, fol 451 v. Dzéhébi, 111 v.

[4] Ce détail nous est donné par Noveïri (*dicto loco*). Ibn-Alathir et Ibn-Khaldoun (*dictis locis*) disent que Mottaki monta dans une barque avec Ibn-Raïc.

se moquaient des soldats d'Ibn-Raïc et disaient : « Où a campé cette caravane qui arrive de Syrie اين نزلت هذه القافلة الواصلة من الشام.

Lorsque Courtéguin fut rentré à Bagdad, Ibn-Raïc désespéra de rester maître de cette ville. Il résolut de retourner en Syrie, et donna l'ordre d'emporter ses bagages. Ils furent effectivement enlevés. Mais Ibn-Raïc résolut de tenter le sort des armes, avant de se mettre en marche. Il ordonna à un détachement de ses troupes de passer le Tigre et aux Turcs, ses auxiliaires, de les suivre. Pour lui, il monta sur un navire; plusieurs de ses compagnons le suivirent dans vingt autres navires, d'où ils commencèrent à lancer des flèches contre les ennemis. Sur ces entrefaites, ses soldats arrivèrent et attaquèrent les Deïlémites par derrière, en poussant de grands cris[1]. Courtéguin prit la fuite, ainsi que ses compagnons, et se cacha. Environ 400 Deïlémites demandèrent *l'aman*. Ils furent décapités avec dix-neuf de leurs généraux.

Les Deïlémites avaient accablé les habitants de Bagdad de vexations. La réaction fut terrible et sans pitié. D'après Ibn-Alathir et Noveïri, la populace lapida les Deïlémites à coups de tuiles et d'autres projectiles. L'auteur du *Kitab al-Anba* a donné sur ces faits des détails plus circonstanciés, et que je n'ai trouvés nulle part ailleurs. D'après lui, on publia la proclamation suivante, dans les deux parties de Bagdad : « O troupes de peuple, nous vous permettons de piller les trésors des Deïlémites. » Il ne resta point de malfaiteur, ni de marinier, ni de mendiant qui ne pillât leurs maisons. Ceux d'entre eux qui furent trouvés, furent tués. Lorsque la populace

[1] D'après Dzéhébi, tandis que les troupes de Courtéguin étaient occupées à résister à Ibn-Raïc, les clameurs de la populace s'élevèrent derrière elles, et elles se virent attaquées à coups de tuiles.

prenait un Deïlémite, elle le mutilait en lui coupant, soit les oreilles, soit les mains, soit le nez. Plusieurs malfaiteurs prirent des Deïlémites, les firent rôtir et les mangèrent. Tous ceux qui en voulaient à quelque personne lui disaient : « Tu étais avec les Deïlémites; » et le malheureux était tué ou rançonné.

Le khalife revêtit d'un *khilat* Ibn-Raïc, le mardi 26 de dzou'lhidjdjeh (21 septembre 941), l'investit du titre d'émir la-oméra, et lui remit deux étendards, comme marque de son pouvoir sur l'Orient et l'Occident. Abou-Abd-Allah-Ahmed al-Coufi se montra en public, et Ibn-Raïc le choisit pour *catib.* Al-Coufi administra les affaires sans être revêtu du titre de vizir. Au mois de moharrem 330 (octobre 941 de J. C.), Ibn-Raïc s'empara de Courtéguin, et l'emprisonna dans le palais du khalife[1].

D'après Ibn-Alathir et Noveïri[2], la pluie ayant cessé de tomber dans l'Irac, pendant l'année 329, les vivres renchérirent; et la mortalité devint telle qu'on ensevelissait les morts dans un tombeau commun, sans les laver ni prier sur eux.

Ibn-Raïc ne resta pas longtemps en bonne intelligence avec Abou-Abd-Allah-ibn-al-Béridi, qui continuait à différer l'envoi du tribut auquel il était tenu. Il se mit en marche vers Vacith, le 10 de moharrem (5 octobre 941). Abou-Abd-Allah s'enfuit à Basrah. Mais Ahmed al-Coufi intervint en faveur d'Abou-Abd-Allah et de ses frères, auprès d'Ibn-Raïc; et grâce

[1] Ibn-Alathir, 335 v. 336 r. Abou'lféda, 416; Noveïri, fol. 37 v. 38 r. Dzéhébi, 111 v. Ibn-Khaldoun, 2001, 451 v. 2402, fol. 142 r. *Kitab al-Anba*, 163, 164; Abou'l-Mehacin, 34 v. Elmakin, p. 210. Ce dernier écrit كوتلين, au lieu de كورنكين et مقتق, au lieu de متقى. Deguignes (t. I, p. 333) s'est trompé en avançant que Courtéguin fut déposé et tué dans le mois de moharrem 330 : 1° Courtéguin fut déposé dans les derniers jours de l'année 329; 2° il ne fut pas tué, mais seulement emprisonné par Ibn-Raïc.

[2] Ibn-Alathir, fol. 336 r. Noveïri, fol. 38 r.

à ses bons offices, ils purent revenir à Vacith, en s'engageant à acquitter l'arriéré du tribut, montant à 190,000 dinars[1], et à payer chaque année une somme de 600,000 dinars. Ce traité conclu, Ibn-Raïc retourna à Bagdad. La milice se souleva contre lui, le 2 de rébi second (25 décembre 941). Parmi les rebelles, se trouvaient Touzoun et plusieurs autres généraux. Ils se retirèrent auprès d'Abou-Abd-Allah, dans le dernier tiers du même mois. Celui-ci vit ses forces augmentées par l'arrivée de ces auxiliaires. Ibn-Raïc fut obligé de recourir avec lui aux flatteries. Il lui écrivit pour lui offrir le vizirat, et lui envoya des *khilats,* insignes de cette dignité. Abou-Abd-Allah accepta le poste de vizir, à condition qu'il pourrait continuer de résider à Vacith, et qu'il lui serait permis de se faire remplacer à Bagdad par Ibn-Chirzad[2].

D'après l'auteur du *Kitab al-Anba*[3], lorsque Abou-Abd-Allah eut été chassé de Bagdad, il écrivit aux Deïlémites, fils de Bouveïh, pour rabaisser à leurs yeux la puissance du khalife et leur inspirer le désir de se diriger contre Bagdad. Ils n'osèrent pas suivre ce conseil; seulement, ils secoururent Abou-Abd-Allah, en lui envoyant une armée de 100,000 Deïlémites, cavaliers ou fantassins, et lui firent dire : « Si une conquête est achevée par les mains de ces soldats, ce sera pour nous et pour toi. » Abou-Abd-Allah, malgré ce renfort, n'osa pas fondre sur Bagdad. Il fit partir ses troupes, sous la conduite de son frère Abou'l-Hoceïn.

Lorsqu'on apprit à Bagdad les projets hostiles d'Abou-Abd-Allah, Ibn-Raïc lui ôta le titre de vizir, qu'il rendit à Abou-Ishac al-Cararithi. Les fils d'Al-Béridi furent maudits sur les

[1] 200,000 selon Ibn-Khaldoun, fol. 452 r.

[2] Ibn-Alathir, 336 r. Noveiri, 38 v. Ibn-Khaldoun, 2001, 452 r. 2402, 197 v. Abou'l-Méhacin, 34 r. Dzéhébi, 111 v. 168 r. — [3] Pag. 164, 165.

minbers des deux portions de Bagdad, par l'ordre d'Ibn-Raïc. Ce dernier résolut de se fortifier dans le palais du khalife ; il en fit réparer les murailles et y plaça, ainsi que sur le Tigre, des pierriers et des mangonneaux[1]. Il échauffa le zèle de la populace et en arma une partie. Ces soldats improvisés se répandirent dans Bagdad, brûlèrent et pillèrent les maisons et firent prisonniers les habitants, de jour comme de nuit. Le 11 de djomada premier (1er février 942), d'après Dzéhébi, Mottaki monta à cheval, avec son fils Abou-Mançour, Ibn-Raïc, le vizir Cararithi et l'armée. Ils marchèrent pour combattre Abou'l-Hoceïn, précédés des lecteurs du Çoran, qui portaient le livre sacré. Ensuite Mottaki descendit, par le Tigre, d'Al-Chimmacieh[2] vers son palais. Le peuple se rassembla sur le pont, qui s'écroula sous son poids, entraînant dans sa chute un grand nombre d'individus, qui furent noyés.

D'après Ibn-Alathir et Noveïri, Mottaki-lillah et Ibn-Raïc sortirent de Bagdad, se dirigeant vers Nahr-Diala, au milieu de djomada second. Abou'l-Hoceïn vint à leur rencontre par eau et par terre, accompagné de Turcs, de Deïlémites et de Carmathes, et les mit en déroute. Après cette victoire, les soldats d'Abou'l-Hoceïn pénétrèrent dans Bagdad par le Tigre, le 21 du même mois, et s'emparèrent du palais du khalife. Mottaki et son fils prirent la fuite, accompagnés d'environ vingt cavaliers. Ibn-Raïc se joignit à eux avec son armée, et ils marchèrent de concert vers Mouçoul. Quant à Cararithi, il se cacha. Les soldats d'Abou'l-Hoceïn tuèrent ceux des serviteurs du khalife qu'ils trouvèrent dans le palais, et le pillèrent, ainsi que

[1] ونصب عليه الغرادات (sic.) والمجانيق وعلى الدجلة, Noveïri, 38 v. (Cf. Ibn-Alathir, 336 v.)

[2] Voyez sur ce mot, qui désignait une porte de Bagdad, une note de Reiske (*Abulfedæ Annales*, II, 753, not. 299), qu'il faut rectifier d'après l'observation de M. Freytag (*Selecta*, p. 95, not. 136)

les maisons des femmes دور الحرم de Mottaki. D'après l'auteur du *Kitab al-Ânba*, Abou'l-Hoceïn envoya dire au khalife : « Je suis ton serviteur (et, en disant cela, il employait les serments les plus redoutables) ; je ne te veux faire aucun mal ; je veux seulement être à la place d'Ibn-Raïc. » Il ne descendit pas dans le palais du khalife, par respect pour cette demeure ; mais il se logea dans le palais de Mounis, à l'exemple d'Ibn-Raïc. Courtéguin fut trouvé en prison, par les soldats d'Abou'l-Hoceïn, qui le conduisirent à leur chef. Celui-ci l'envoya à Vacith, auprès de son frère, et depuis lors on n'entendit plus parler de Courtéguin[1].

Abou'l-Hoceïn établit Touzoun dans le poste de commandant du guet, dans la partie orientale de Bagdad et confia le même poste, pour la partie occidentale, à Nouchtéguin[2].

Dans cette année, 330 (941-2), la disette avait de nouveau sévi sur Bagdad. Le *corr* de froment se vendit 210 dinars. Plusieurs des femmes du khalife sortirent du palais de Roçafah[3], dans le mois de rebi second (décembre 941, janvier 942), et implorèrent du secours sur les chemins, en criant : famine ! famine ! الجوع الجوع. D'après Ibn-Alathir, Dzéhébi et Iafeï, les ha-

[1] Dzéhébi, 112 r. Abou'l-Méhacin, 34 v. Noveïri, 38 v. Ibn-Khaldoun, 452 r. et v. *Kitab al-Anba*, 165 ; Iafeï, fol. 248 r. Abou'lféda, p. 416. Ce dernier, non plus qu'Elmakin, ne nomme pas Abou'l-Hoceïn. Le paragraphe cité d'Abou'lféda est ainsi intitulé : ذكر استيلاء ابن البريدى على بغداد وقتل ابن رايق « Récit de la prise de Bagdad, par Ibn-al-Béridi, et du meurtre d'Ibn-Raïc. » Ce que M. Umbreit (p. 28) a ainsi traduit.... « Ebn-Baridicus rerum Bagdadi potitus, Raïekidem interfecit. » Cette méprise est d'autant plus étonnante que, dans la suite de ce passage, Abou'lféda raconte comment Ibn-Raïc fut tué par l'ordre de Nacir-Eddaulah.

[2] Au lieu de Nouchtéguin, leçon qui nous est fournie par Ibn-Alathir, Noveïri et Ibn-Khaldoun, Dzéhébi et Abou'l-Méhacin (*dictis locis*) écrivent, le premier Abou-Mançour Courtéguin et Tourteguin تورتكين, et le second Abou-Mançour Téguin et Tourteguin. Ibn-Khaldoun écrit plus loin (fol. 453 v.) Anouchtéguin.

[3] Ce nom était celui d'un quartier situé sur la rive orientale du Tigre.

bitants de Bagdad mangèrent des cadavres[1]. La disette ne fit que redoubler après l'entrée d'Aboul-Hoceïn à Bagdad; le *corr* de froment se vendit jusqu'à 316 dinars. Pour comble de calamités, le Tigre crût à un tel point, qu'il atteignit, au mois de niçan, la hauteur de vingt coudées. Enfin, une rencontre eut lieu entre les Turcs et les Carmathes d'Abou'l-Hoceïn. Ceux-ci furent mis en déroute et abandonnèrent Bagdad[2].

Abou'l-Hoceïn se fit livrer par les généraux leurs femmes et leurs enfants, à titre d'ôtages, et les envoya à Vacith auprès de son frère Abou-Abd-Allah. Il traita injustement les habitants de l'Irac, et les tyrannisa au dernier point. Un droit de cinq dinars par *corr* de froment, d'orge et de légumes, fut levé dans les marchés. Les employés de finances se cachèrent, parce que les troupes exigeaient d'eux des sommes qu'ils ne pouvaient payer. Les soldats se répandirent dans les environs et pillèrent les blés au moment de la récolte.

Les habitants de Bagdad s'abouchèrent secrètement entre eux, à cause de ce qu'ils avaient à souffrir de la tyrannie des Deïlémites. Plusieurs combats meurtriers eurent lieu entre la populace et ces soldats. Ensuite Touzoun, Nouchtéguin et les Turcs convinrent de fondre sur Abou'l-Hoceïn. Mais Nouchtéguin trahit ses complices; et Abou'l-Hoceïn se tint sur ses gardes. Touzoun se dirigea vers le palais, à la tête des Deïlémites, dans le mois de ramadhan. Mais Nouchtéguin et les Turcs ayant abandonné Touzoun[3], celui-ci prit le parti de

[1] Noveïri, 42 v. Dzéhébi, 111, v. Iafeï, 248 r. Ibn-Alathir, 338 v.

[2] Dzéhébi, 112 r. Abou'l-Méhacin, 34 v. Ibn-Khaldoun, 452 v. Ibn-Alathir, 336 v.

[3] Tel est le récit d'Ibn-Khaldoun. Mais il est probable que tous les Turcs n'abandonnèrent pas Touzoun, qui, ainsi que nous l'avons vu plus haut, était un des leurs. Du moins, Noveïri et Dzéhébi nous disent-ils positivement que Touzoun fut accompagné, dans sa retraite à Mouçoul, par un corps de Turcs. Il est permis de douter aussi de l'exactitude d'Ibn-Khal-

retourner à Mouçoul, avec une troupe de Turcs. Abou'l-Hoceïn fit marcher un corps de soldats sur ses traces; mais il échappa à leur poursuite[1].

Mottaki-lillah avait envoyé auprès de Nacir-Eddaulah pour implorer son aide contre Ibn-al-Béridi. Nacir-Eddaulah fit marcher au secours du khalife son frère Seïf-Eddaulah, avec une armée considérable. Seïf-Eddaulah se joignit à Mottaki et à Ibn-Raïc dans la ville de Técrit[2], et s'avança avec eux vers Mouçoul. Nacir-Eddaulah abandonna cette ville et passa sur la rive orientale du Tigre[3]. Des messages furent échangés entre lui et Ibn-Raïc, et aboutirent à un traité. Nacir-Eddaulah revint sur ses pas, et campa sur le bord oriental du Tigre. L'émir Abou-Mançour, fils de Mottaki, et Ibn-Raïc passèrent le fleuve pour aller lui rendre visite. Nacir-Eddaulah fit répandre des dinars et des dirhems sur le fils du khalife. Lorsque ce prince monta à cheval pour s'en retourner, Ibn-Raïc voulut en faire autant. Nacir-Eddaulah lui dit : « Reste auprès de moi pour aujourd'hui, afin que nous conférions touchant ce que nous avons à faire. » Ibn-Raïc s'excusa sur la nécessité

doun, lorsque cet auteur nous apprend que Touzoun fut aidé, dans sa tentative contre Abou'l-Hoceïn, par les Deïlémites. La lecture d'Ibn-Alathir est venue lever toute incertitude à ce sujet. Cet historien dit positivement (fol. 337 r.) que les Deïlémites combattirent Touzoun. Il ajoute immédiatement : « Touzoun apprit la trahison de Nouchtéguin; il s'en retourna, accompagné d'une nombreuse troupe de Turcs, et marcha vers Mouçoul le 5 de ramadhan. »

[1] Noveïri, 38 v. 39 r. Ibn-Khaldoun, 452 v. 453 r. et v. Dzéhébi, 112 r.

[2] D'après Dzéhébi (*dicto loco*), le khalife et Ibn-Raïc, en arrivant à Técrit, y trouvèrent Seïf-Eddaulah.

[3] Abou'lféda a employé ici les mots خرج عنها الى الجانب الآخر, qui n'ont pas d'autre sens que celui que j'ai exprimé ci-dessus. Cependant, M. Umbreit les a ainsi rendus : « Naser-Eddaula ex altera « urbis parte excedebat. » D'après l'auteur du *Kitab-al-Anba* (p. 165), dont le témoignage est démenti par ceux d'Ibn-Alathir, d'Abou'lféda, de Noveïri, d'Ibn-Khaldoun, de Dzéhébi, Nacir-Eddaulah alla au-devant de Mottaki, à la distance de plusieurs journées de marche

d'accompagner le fils de Mottaki. Nacir le pressa de rester; il se défia de lui, retira sa manche des mains du prince Hamdanide, ce qu'il ne put faire néanmoins sans la déchirer; et mit le pied dans l'étrier. Son cheval ayant fait, au même instant, un mouvement un peu brusque, Ibn-Raïc tomba par terre; Ibn-Hamdan cria à ses esclaves : « Tuez-le, ou je vous ferai périr vous-mêmes. » Ils fondirent aussitôt, l'épée à la main, sur le malheureux émir et le massacrèrent[1]. Ses compagnons, restés en dehors de la tente, firent une démonstration en sa faveur. Mais une pluie survint tout à coup, et ils se dispersèrent (22 redjeb, 12 avril 942). Le corps d'Ibn-Raïc fut jeté dans le Tigre; puis on le retira de ce fleuve et on l'ensevelit.

Ibn-Hamdan envoya auprès de Mottaki, et lui fit dire qu'il avait su qu'Ibn-Raïc voulait le tuer en trahison, et qu'il avait jugé à propos de le prévenir. Mottaki ne lui témoigna aucun mécontentement, et lui ordonna de venir le trouver. Ibn-Hamdan obéit. Mottaki le revêtit d'un *khilat*, lui donna le surnom de Nacir-Eddaulah (le défenseur de l'empire), et le nomma émir al-oméra (commencement de chaban). Il revêtit aussi d'un *khilat* Abou'l-Hoceïn-Ali et le surnomma Seïf-Eddaulah (l'épée de l'empire)[2].

D'après Dzéhébi, Ibn-Raïc était un homme brave, audacieux, considéré, impétueux et d'un esprit élevé. Kémal-eddin lui donne les mêmes éloges. Il vante, de plus, sa perspicacité

[1] L'auteur du *Kitab-al-Anba* dit que Nacir-Eddaulah en agit ainsi, à cause d'une inimitié qui existait entre lui et Ibn-Raïc لعداوة كانت بينهم.

[2] Ibn-Alathir, 336 v. 337 r. Noveïri, 38 r. et v. Ibn-Khaldoun, 2001, 453 r. 2402, fol. 142 r. Dzéhébi, 112 r. et v. Abou'lféda, 416, 418; Iafeï, 248 r. Elmakin, 211; Kémal-eddin, man. 728, f. 26 r. *Selecta*, ٣٩. Cet auteur prétend faussement que Nacir-Eddaulah tua Ibn-Raïc en présence de Mottaki. Il ne faut pas accorder plus de confiance au récit d'Abou'l-Méhacin (*Nodjoum*, man. 660, fol. 26 v.), selon lequel Ibn-Raïc fut tué dans un combat contre les Benou-Hamdan.

et sa libéralité; mais il ajoute qu'il était rempli d'orgueil et n'agissait qu'à sa tête[1].

Après le meurtre d'Ibn-Raïc, les troupes s'empressèrent de fuir de Bagdad, à cause de la mauvaise conduite d'Abou'l-Hoceïn. Touzoun s'enfuit auprès de Mottaki, avec une troupe de Turcs. Ils arrivèrent à Mouçoul, le 5 de ramadhan (24 mai). Nacir-Eddaulah, enhardi par ce renfort, marcha vers Bagdad avec Mottaki-lillah. A leur approche, Abou'l-Hoceïn abandonna Bagdad, après un séjour de moins de quatre mois. Mottaki rentra dans sa capitale, accompagné des Bénou-Hamdan, dans le mois de chevval. Il revêtit Touzoun d'un khilat, lui fit don d'un collier et de bracelets, le surnomma Al-Mozaffer (le victorieux), et le chargea de la police des deux portions de Bagdad. Nacir-Eddaulah vit avec peine ces grâces conférées à Touzoun. Lorsque son pouvoir fut solidement établi à Bagdad, il ordonna de rendre aux dinars leur ancienne valeur; en effet, le dinar ne valait plus que dix dirhems; après cette réforme, il en valut treize[2].

D'après Noveïri, les Bénou-Hamdan marchèrent vers Vacith pour combattre Ibn-al-Béridi. Abou'l-Hoceïn, de son côté, partit de Vacith et s'avança vers Bagdad. Mais, selon Dzéhébi, dans le mois de dzou'lcadeh, on reçut la nouvelle qu'Al-Béridi se dirigeait vers Bagdad. La population fut troublée par cet avis. Mottaki se joignit à Nacir-Eddaulah. Les principaux

[1] Dzéhébi, 150 v. Kémal-eddin *d. l.* Après ces mots : مستبدا برايه, ce dernier historien ajoute : منزوعا من التوفيق والعصمة والتسديد « De plus, il était privé de l'assistance, de la protection et des conseils salutaires de la divinité. » Ces paroles ont été ainsi traduites par M. Freytag (*Selecta*, p. 35) : « A prophetæ posteris mente alienus. »

[2] Ibn-Alathir, fol. 337 r. Abou'lféda, 418; Noveïri, 39 v. Dzéhébi, 112 v. Ibn-Khaldoun, 2001, 453 v. 2402, 197 v. *Kitab-al-Anba*, p. 165. D'après Ibn-Alathir, la réforme des dinars, par Nacir-Eddaulah, n'eut lieu qu'après l'expédition de ce prince à Madaïn

habitants prirent la fuite[1]. Ibn-Khaldoun est d'accord avec Dzéhébi pour raconter que ce fut Abou'l-Hoceïn qui marcha le premier contre les Bénou-Hamdan. Ceux-ci, ajoute-il, sortirent à sa rencontre et arrivèrent à Madaïn. Nacir-Eddaulah s'arrêta dans cette ville et envoya en avant son frère, ainsi que son cousin Hoceïn, fils de Saïd, pour combattre Abou'l-Hoceïn. Les deux armées en vinrent aux mains à deux parasanges de Madaïn et combattirent durant plusieurs jours jusqu'au 4 de dzou'lhidjdjeh (20 août)[2]. Alors Seïf-Eddaulah prit la fuite, et se retira auprès de son frère. Celui-ci lui donna un renfort et le renvoya contre l'ennemi. Seïf-Eddaulah attaqua de nouveau Abou'l-Hoceïn, le mit en fuite et prit ou tua plusieurs de ses compagnons. Abou'l-Hoceïn retourna à Vacith; Nacir-Eddaulah revint à Bagdad et y fit son entrée, le 13 de dzou'lhidjdjeh. Pour Seïf-Eddaulah, il marcha vers Vacith. A son arrivée, il trouva qu'Abou'l-Hoceïn avait abandonné cette ville pour se retirer à Basrah. Seïf-Eddaulah séjourna à Vacith.

Tel est le récit d'Ibn-Alathir, de Novéïri, de Dzéhébi, de Iafeï et d'Ibn-Khaldoun[3]. Celui d'Elmakin présente de notables différences. D'après cet auteur : « Nacir-Eddaulah renvoya son frère Abou'l-Haçan-Ali contre les Béridis. Ce prince les chassa de Bagdad et prit cette ville. Puis il marcha à leur poursuite, ... les combattit, les mit en déroute, de la manière la plus honteuse, et leur prit plus de deux mille Deïlémites[4]. Il traita ses prisonniers avec bonté et les envoya à son frère Nacir-Eddaulah. » Puis Elmakin raconte le meurtre d'Ibn-Raïc,

[1] D'après Ibn-Alathir (*d. l.*), Mottaki envoya sa famille de Bagdad vers Sourramenraa.

[2] Dzéhébi dit : « Ils combattirent le jeudi et le vendredi ; » et Iafeï s'exprime dans le même sens : « Le combat dura deux jours. »

[3] Ibn-Alathir, 337 r. Noveïri, 39 v. Dzéhébi, 112 v. Ibn-Khaldoun, 454 v. Iafeï, 248 r.

[4] C'est par inadvertance que M. Umbreit, en analysant le récit d'Elmakin, a dit : « Victor plures *ducentis* Daïlomitis cepit. »

comme si cet événement était arrivé après ceux qu'il vient de rapporter; et il ajoute : « Mottaki retourna à Bagdad, accompagné de l'émir Nacir-Eddaulah, à qui il avait confié l'administration de l'empire. Abou'l-Haçan-Ali revint victorieux et Al-Moctafi (lisez Mottaki) le surnomma Seïf-Eddaulah[1].

Au mois de moharrem 331 (fin de septembre 942), l'émir Abou-Mançour[2] Ishac, fils du khalife, épousa la fille de Nacir-Eddaulah. La dot donnée par lui à cette princesse fut d'un million de dirhems[3], et le trousseau de 100,000 dinars.

Après ce mariage, Nacir-Eddaulah ne garda plus aucune mesure avec le khalife. Il le réduisit à l'étroit dans ses dépenses, s'empara de ses propriétés territoriales et de celles de sa mère, et rançonna les employés des bureaux. Les habitants de Bagdad et les Turcs le prirent en haine, à cause de cette conduite vexatoire. Nacir-Eddaulah destitua du vizirat Abou-Ishac-al-Cararithi, le fit arrêter, et nomma, pour le remplacer au mois de redjeb, Abou'l-Abbas-Ahmed, fils d'Abd-Allah-al-Isfahani.

Cependant, Seïf-Eddaulah résolut de marcher de Vacith sur Basrah, afin de l'enlever à Ibn-al-Béridi. Mais reconnaissant l'impossibilité où il se trouvait d'exécuter ce dessein, à cause du petit nombre des troupes qu'il avait avec lui, il écrivit à son frère pour lui demander du renfort. Nacir-Eddaulah lui envoya Abou-Abd-Allah-al-Coufi, avec une somme d'argent[4], destinée à être partagée entre les Turcs. Touzoun et un autre chef turc[5] firent entendre à Abou-Abd-Allah des paroles désagréables, et

[1] *Hist. sarac.* 210, 211.

[2] Au lieu d'Abou-Mançour, on lit seulement dans Elmakin (p. 211) Mançour.

[3] Tel est le chiffre fixé par Ibn-Alathir (fol. 340 r.); Noveïri (fol. 40 v.). D'après Dzéhébi (157 r.), Abou'l-Méhacin (fol. 35 v.) et Iafeï (252 r.), il était de 200,000 dinars, ou selon d'autres, de 100,000 dinars et 500,000 dirhems. Ce dernier chiffre est celui que rapporte Elmakin (*dicto loco*).

[4] Ibn-Khaldoun dit que Nacir-Eddaulah envoya aussi des troupes avec Al-Coufi (2402, 197 v.)

[5] Le nom de ce chef est écrit le plus souvent sans points diacritiques. Quel-

excitèrent du tumulte contre lui. Seïf-Eddaulah le fit cacher pour le dérober à leur fureur, et le renvoya à Bagdad. Il ordonna à Touzoun de marcher vers Djamidah[1], de prendre cette ville et de s'en approprier le revenu. Il commanda également à Khadjkhadj de se diriger sur Medzar[2], et d'en toucher le revenu. Seïf-Eddaulah voyait avec peine les Turcs dans l'Irac; il s'efforçait de leur inspirer le désir de se diriger avec lui vers la Syrie et de s'emparer de cette contrée, ainsi que de l'Égypte. Il leur disait du mal de son frère; malgré cela, ils le croyaient uni à celui-ci par une affection sincère, et refusaient, sous de vains prétextes, de marcher vers la Syrie. Ils se soulevèrent à la fin du mois de chaban et fondirent sur lui, durant la nuit, ayant Touzoun à leur tête. Il s'enfuit vers Bagdad, par le désert. Ses bagages furent pillés et plusieurs de ses compagnons périrent.

Quant à Nacir-Eddaulah, lorsque Al-Coufi arriva auprès de lui et qu'il l'informa de ce qui s'était passé, il perdit courage et sortit de Bagdad, afin de retourner à Mouçoul[3].

quefois aussi on lit حخجح *hakhdjeh*, Maçoudi (316 v.) écrit ججج التركى. Ibn-Khaldoun (2001, fol. 453 v.), écrit خجخج *khadjkhadj*; et cette leçon est aussi celle que présente constamment le manuscrit de Leyde. C'est donc elle que nous suivrons désormais. On lit dans Ibn-Alathir خجخ, جخج ، خجج ، ج et. ححج.

[1] Je n'ai pas hésité à lire ainsi, au lieu de الحامه et de حامده, que portent les manuscrits de Noveïri et d'Ibn-Khaldoun (455 v.). Ma conjecture s'est trouvée confirmée par les variantes de ces deux auteurs, que M. Dozy a bien voulu recueillir pour moi sur les manuscrits de Leyde, et par le manuscrit d'Ibn-Alathir (fol. 339 r.). (Sur Djamidah, voyez un passage d'Abou'lféda, cité par Reiske (II, 782, not. 398), et le Voyage d'Otter (t. I, p. 167).

[2] Les mss. de Noveïri, d'Ibn-Khaldoun et d'Ibn-Alathir portent المدار. (Voy. sur Medzar, la note 1, p. 154, ci-dessus.)

[3] Le récit du *Kitab-al-Anba* présente de graves différences avec ceux d'Ibn-Alathir, de Noveïri, d'Ibn-Khaldoun et de Dzéhébi. Selon cet ouvrage (pag. 166), le khalife avança Abou-Nasr-Mohammed, fils d'Inal le drogman (etterdjouman), le nomma général, et voulut l'investir de la dignité d'émir al-oméra; mais il craignit Nacir-Eddaulah. Ce dernier, de son côté, ayant appris ce que Mottaki méditait, eut peur, et demanda au khalife la permission de

Mottaki, étant monté à cheval, alla le trouver et le pria de différer son départ. Nacir-Eddaulah feignit d'y consentir. Mais lorsque le khalife l'eut quitté, il se remit en marche vers Mouçoul. Sa maison fut pillée par les Deïlémites et les Turcs[1]. Un grand nombre de personnes s'éloignèrent de Bagdad avec les pèlerins, et se dirigèrent vers la Syrie et l'Égypte, à cause de la crainte que leur inspiraient les troubles dont Bagdad était le théâtre. Dans le nombre, se trouvait le célèbre voyageur Ibn-Haucal, ainsi que lui-même a pris soin de nous l'apprendre, dans les termes suivants : « Je partis de Bagdad pour entreprendre ce voyage, le jeudi 7 du mois de ramadhan 331. » L'émirat de Nacir-Eddaulah avait duré treize mois et cinq jours[2].

retourner dans son gouvernement. Mottaki la lui accorda, et il sortit de Bagdad.

[1] La fuite de Nacir-Eddaulah de Bagdad eut lieu dans le mois de ramadhan, comme le dit positivement Ibn-Haucal, dans un passage rapporté par Uylenbroëk (*Specimen geographico-historicum*, p. 14). Ibn-Haucal ajoute que les Turcs avaient comploté de saisir Nacir-Eddaulah, et que celui-ci prit la fuite devant eux. Abou'lféda s'exprime ainsi (p. 422) : سار ناصر الدولة عن بغداد الى الموصل وثارت الديلم ونهبت داره « Nacir-Eddaulah marcha de Bagdad vers Mouçoul. Les Deïlémites se soulevèrent et pillèrent son palais. » M. Umbreit a eu tort de critiquer la version de Reiske et de lui en substituer une autre, d'après laquelle la sédition des Deïlémites et le pillage auquel ils livrèrent le palais de Nacir-Eddaulah, auraient précédé la fuite de ce prince et en auraient été le motif. Or Dzéhébi dit (157 r.) : « Nacir-Eddaulah marcha vers Mouçoul, à cause de la crainte que lui inspirait la fuite de son frère. Sa maison fut pillée. » L'erreur de M. Umbreit peut s'excuser par le désordre qui règne dans le récit d'Abou'lféda. En effet, cet historien, qui ne se pique pas toujours d'une exactitude scrupuleuse, a raconté la fuite de Seïf-Eddaulah de Vacith, après celle de son frère Nacir-Eddaulah de Bagdad. Abou'lféda ajoute que Seïf-Eddaulah s'enfuit vers son frère et se joignit à lui. Le récit d'Abou'l-Faradj (p. 305) est beaucoup plus clair et mieux suivi que celui d'Abou'lféda, quoique M. Umbreit ait cru devoir s'écrier, en le traduisant : « Quæ obscura verborum paucitas ! » Le même M. Umbreit a eu tort d'avancer (p. 31) qu'Abou'lféda n'appelle pas Nacir-Eddaulah émir al-oméra. En effet, Abou'lféda dit, dans un passage rapporté par M. Umbreit (p. 28) : « Ensuite Ibn-Hamdan se rendit auprès de Mottaki, qui le revêtit d'un khilat, et le nomma émir al-oméra. »

[2] Tel est le terme fixé par Ibn-Alathir et Noveïri (40 r.). Ibn-Khaldoun (f. 456 r.)

Le 8 du mois de ramadhan, Mottaki nomma vizir Abou'l-Hoceïn-Ali, fils d'Ibn-Moclah ; et selon Dzéhébi, il le destitua peu de temps après, et lui fit payer une amende de 100,000 dinars ; puis il le rétablit dans le vizirat.

Lorsque Seïf-Eddaulah se fut enfui de Vacith, les Turcs de son armée retournèrent dans leur camp. La discorde s'éleva entre Touzoun et Khadjkhadj, et ils se disputèrent l'émirat. Ensuite il fut convenu que Touzoun serait émir et Khadjkhadj,

dit, ainsi qu'Abou'l-Faradj (p. 305), que l'émirat de Nacir-Eddaulah dura treize mois ; seulement, le dernier est tombé dans une contradiction absurde ; car, après avoir placé, comme les autres historiens, le commencement de l'émirat de Nacir-Eddaulah dans l'année 330, et en avoir fixé la durée à treize mois, ainsi que nous venons de le dire, il laisse croire qu'il en fut privé dans la même année. Elmakin, de son côté, a commis une erreur en rejetant le départ de Nacir-Eddaulah de Bagdad à l'année 332. Deguignes (t. I, p. 333, 334) a suivi l'autorité d'Abou'l-féda*, quant à la date de ce dernier fait ; mais, de plus, il a ajouté approximativement l'indication du mois de ramadhan. Comme il ne cite pas Noveïri, et qu'il indique, comme ses seules sources, Elmakin et Abou'l-Faradj, il faut croire qu'il a déterminé la date du mois de ramadhan, d'après la durée assignée par le dernier de ces deux auteurs à l'émirat d'Ibn-Hamdan, combinée avec la date de la mort d'Ibn-Raïc. D'une autre part, il dit que « Nacir-Eddaulah ne posséda l'émirat que pendant trois mois. » M. Umbreit a fait, sur ce passage de Deguignes, une note que je crois devoir transcrire : « Si Deguignes « revera Naser-Eddaulæ imperii spatium « ex Abulfaragio (Elmacin illud haud de- « terminavit) sumsit, tredecim menses « initio imperii determinato absurde re- « pugnare, persuasus, عشر (*sic*) omisit. At- « tamen in determinando anno nec cum « Abulfaragio, nec cum Elmacino consentit « Quomodo testibus illis auctoribus men- « sem ramadanum referre potuerit, sane « haud intelligo. » Je crois avoir rendu raison de ce dernier fait. Quant à la conjecture de M. Umbreit, d'après laquelle Deguignes aurait omis le mot عشر *dix*, parce que le chiffre de treize mois était en contradiction avec la date assignée par Abou'l-Faradj au commencement de l'émirat de Nacir-Eddaulah, elle ne saurait être admise, puisque Deguignes n'a pas renfermé la durée de la puissance du prince Hamdanide à Bagdad dans les limites de l'année 330. Il faut donc supposer que le chiffre 3, dans le passage cité de l'Histoire générale des Huns, est une simple faute d'impression, et qu'il doit être remplacé par 13.

* Quoiqu'il ne cite pas cet auteur, il est plus que probable qu'il a eu recours à son récit. Une chose qui devrait nous étonner, dans ce cas, c'est que Deguignes n'ait pas compris, dans sa liste des émirs al-oméra, Ibn-al-Béridi, dont Abou'lféda a cependant mentionné le court émirat.

général de l'armée, et qu'ils s'allieraient ensemble par un mariage. Ibn-al-Béridi convoita la possession de Vacith. Il se dirigea vers cette ville, et fit solliciter Touzoun de lui en accorder le gouvernement. Ils s'envoyèrent des ambassadeurs à ce sujet, mais ils ne purent tomber d'accord. Khadjkhadj s'était mis en marche pour repousser Ibn-al-Béridi. A son retour, l'ambassadeur de celui-ci traversa le camp de Khadjkhadj, et eut avec lui une longue entrevue. On rapporta à Touzoun que le général de ses troupes voulait passer du côté d'Ibn-al-Béridi. Il fondit sur Khadjkhadj, la nuit du 22 ramadhan (30 mai 943), l'amena à Vacith et le priva de la vue[1].

La mésintelligence survenue entre les deux chefs turcs ayant été connue de Seïf-Eddaulah, qui avait rejoint son frère, ce prince résolut de retourner à Bagdad. Il y arriva le 13 de ramadhan, campa à la porte de Harb, et envoya demander à Mottaki une somme d'argent pour la partager entre les troupes, et empêcher Touzoun et les Turcs d'entrer à Bagdad. Le khalife lui envoya 400,000 dinars, selon Abou'l-Féda, ou 400,000 dirhems seulement, selon Ibn-Alathir, Noveri et Ibn-Khaldoun; et Seïf-Eddaulah les distribua parmi ses soldats. Lorsque Touzoun apprit l'arrivée de Seïf-Eddaulah à Bagdad, il laissa à Vacith Kighlagh, avec trois cents hommes, et se dirigea vers Bagdad. A son approche, Seïf-Eddaulah décampa de cette ville, avec ceux des soldats de Vacith qui étaient venus le rejoindre, et au nombre desquels se trouvait Haçan, fils d'Haroun[2]. Touzoun entra dans Bagdad, le 25 du mois de ramadhan (2 juin 943). Mottaki le revêtit

[1] Ibn-Alathir, f. 339 r. Noveïri, f. 40 r. Ibn-Khaldoun, 456 r.

[2] Ibn-Alathir dit que Seïf-Eddaulah fut accompagné, dans sa retraite, par ceux des soldats de Bagdad qui s'étaient joints à lui. Au lieu d'Haçan, fils d'Haroun, le même historien écrit Haçan, fils d'Ibrahim.

d'un *khilat* et le nomma émir al-oméra. Abou-Djafer-al-Carkhi fut chargé du soin des affaires, à la place d'Al-Coufi[1].

Au mois de dzou'lhidjdjeh, Ioucef, fils de Vedjih, prince de l'Oman, se dirigea avec sa flotte vers Basrah. Il s'empara d'Obollah et combattit les fils du Béridi avec tant de vigueur, qu'ils se virent sur le point de périr. Mais les vaisseaux d'Oman furent brûlés, grâce à un stratagème inventé par un patron de barque. On y trouva de grandes richesses, qui furent livrées au pillage. Ioucef s'en retourna vaincu dans le mois de moharrem 332 (septembre 943). Dans ce désordre, Abou-Djafer-ibn-Chirzad prit la fuite et se joignit à Touzoun[2].

Lorsque Touzoun eut quitté Vacith, Ibn-al-Béridi se dirigea vers cette ville, dont il convoitait depuis longtemps la possession. Les soldats que Touzoun y avait laissés s'enfuirent à Bagdad. L'émir al-oméra descendit vers Vacith, au commencement de dzou'lcadeh. D'après l'auteur du *Kitab al-Anba*,

[1] Noveïri, fol. 40 r. et v. Dzéhébi, *dicto loco;* Ibn-Khaldoun, 456 v. Ibn-Alathir, 339 r. et v. Abou-Méhacin, 36 r. Abou'l-féda et Elmakin, *dictis locis.* — Voici de quelle maniere le *Kitab-al-Anba* raconte la nomination de Touzoun au poste d'émir al-omera : « Le khalife supputa la somme dont il avait besoin, chaque mois, pour la dépense des troupes qui étaient à Bagdad, sans compter celles qui séjournaient dans les garnisons. Cette somme s'élevait à 500,000 dinars. Mottaki avait besoin, pour les dépenses de sa cuisine, de 5,000 dirhems par jour, outre les dépenses qu'exigeaient ses serviteurs, son costume particulier, les *khilats* et les autres espèces d'objets de luxe. Touzoun s'engagea auprès de lui à satisfaire à ces diverses charges, s'il était investi de la dignité d'émir al-oméra Mottaki lui conféra ce titre. » (P. 166.)

[2] Ibn-Alathir, 339 v. Ibn-Khaldoun, 456 v. 457 r. Cf. le même, t. IV, p. 201 v. D'après Dzéhébi (157 r.) et Abou'l-Méhacin (35 v.), dans l'année 331, l'émir Ahmed, fils de Bouveïh, se mit en marche, afin de combattre Ibn-al-Béridi, et plusieurs Deïlémites lui demandèrent l'*aman*. Dzéhébi dit, quelques lignes plus loin : « Mottaki envoya des *khilats* à Ahmed, fils de Bouveïh. Ahmed fut enchanté de recevoir ces habits d'honneur, et il s'en revêtit. » D'après Ibn-Alathir (fol. 340 r.) : « Au mois de moharrem 331, Moizz-Eddaulah arriva auprès de Basrah, combattit les Béridiens et les assiégea pendant quelque temps. Plusieurs de ses généraux demandèrent l'*aman* aux Béridiens. Il prit ombrage des autres et s'en retourna.

Touzoun ayant resserré Mottaki de fort près, ce prince le craignit. Touzoun, de son côté, n'était guère plus tranquille. C'est pourquoi il descendit à Vacith, avec la permission de Mottaki, sous prétexte d'assurer la tranquillité des cantons inférieurs de l'Irac, et de combattre les Bénou'l-Béridi et les Deïlémites[1].

Mohammed, fils d'Inal etterdjouman, était le principal des généraux de Touzoun et son lieutenant à Bagdad. Pendant le séjour de Touzoun à Vacith, on calomnia Mohammed auprès de lui et on l'accusa d'actions honteuses. Cette nouvelle étant parvenue à Mohammed, il craignit pour sa sûreté et prit en haine l'émir al-oméra. Le vizir Abou'l-Hoceïn, fils d'Ibn-Moclah, avait pris à ferme des villages qui appartenaient en propre à Touzoun, dans les environs de Bagdad. Ce marché étant devenu pour lui la cause de pertes fort onéreuses, il craignit d'être sommé d'en remplir les conditions. Sur ces entrefaites, Ibn-Chirzad, ayant abandonné Ibn-al-Béridi, se joignit à Touzoun, qui fut enchanté de son arrivée, et l'investit de toute sa confiance. Le vizir et d'autres personnes craignirent Ibn-Chirzad, et supposèrent qu'il ne s'était rendu auprès de Touzoun qu'avec l'assentiment d'Ibn-al-Béridi. Mohammed et Abou'l-Hoceïn se liguèrent contre l'émir al-oméra, et écrivirent à Nacir-Eddaulah d'envoyer à Bagdad une armée qui pût servir d'escorte à Mottaki-lillah jusqu'à Mouçoul. Puis ils dirent à ce dernier : « Tu as vu la conduite qu'Al-Béridi a tenue avec toi hier; il t'a pris 500,000 dinars. Il vient de t'acheter de Touzoun au prix de 500,000 autres dinars; car il prétend que tu as entre les mains une pareille somme, provenant de la succes-

[1] Ibn-Alathir, 339 v. Noveïri, 40 v. Ibn-Khaldoun, 456 v. *Kitab-al-Anba*, p. 166, 167; cf. Abou'l-Méhacin, qui s'exprime ainsi (*dicto loco*) : ثم وقعت الوحشة بين المتقى وتوزون فعاد توزون الى واسط

sion de Bedjkem. Certes, Ibn-Chirzad arrive afin de t'aveugler, de te déposer et de te livrer à Al-Béridi. » Mottaki fut troublé par ces paroles et résolut de se retirer auprès de Nacir-Eddaulah[1]. Ibn-Chirzad arriva à la hâte, avec trois cents cavaliers, le 5 de moharrem de l'année 332 (8 septembre 943).

La crainte que Touzoun inspirait à Mottaki augmenta après l'arrivée d'Ibn-Chirzad. Ce dernier séjourna à Bagdad, exerçant une autorité absolue et ne consultant Mottaki sur aucune affaire. Le khalife avait mandé à Nacir-Eddaulah de lui envoyer une armée, afin qu'elle le conduisît à Mouçoul. Nacir-Eddaulah fit partir un corps de troupes, sous la conduite de son cousin germain Hoceïn, fils de Saïd. Celui-ci étant arrivé auprès de Bagdad, dans le mois de séfer (octobre 943), campa à la porte dite de Harb (ou de la guerre[2]). Ibn-Chirzad se cacha. Mottaki sortit de la ville et alla trouver Hoceïn, avec son harem, sa famille, son vizir et les principaux de Bagdad, parmi lesquels Selamah at-Toulouni, Abou-Zacaria-Iahia, fils de Saïd, Al-Souci; Abou-Ishac-al-Cararithi; Abou-Abd-Allah-al-Mouçavi; Thabit, le médecin, fils de Sinan; et Abou-Nasr-Mohammed, fils d'Inal[3].

Mottaki marcha vers Técrit, dans l'espérance de rencontrer Nacir-Eddaulah sur la route et de revenir avec lui à Bagdad. Seïf-Eddaulah vint au-devant du khalife, à Técrit, et lui conseilla de se rendre à Mouçoul, afin d'y délibérer plus à loisir avec Nacir-Eddaulah sur ce qu'ils avaient à faire. Mottaki lui

[1] Ibn-Alathir, *dict. loc.* Noveïri, 40 v. le même, man. de Leyde, 2 *h*, p. 342; Ibn-Khaldoun, 457 r.

[2] Voy. sur cette porte, d'Herbelot, aux mots *Darb-al-Harb* et *Harb*. — Le *Kitab-al-Anba* (p. 167), dont le récit est moins précis et moins détaillé que celui d'Ibn-Alathir, de Noveïri, de Dzéhébi et d'Ibn-Khaldoun, nomme la porte de Chimmacieh, au lieu de la porte de Harb.

[3] Ibn-Alathir, 340 v. Noveïri, 40 v. 41 r. Ibn-Khaldoun, 457 v. Dzéhébi, 157 r. et v. Au lieu d'Inal ينال, Ibn-Alathir écrit نبال Nébal.

répondit : « Ce n'est pas là ce que vous m'avez promis. » Mais ses compagnons se débandèrent et se retirèrent à Mouçoul ; et il resta presque seul avec Seïf-Eddaulah[1].

Lorsque Mottaki fut parti, Ibn-Chirzad, resté maître de Bagdad, en traita injustement les habitants ; leur imposa des amendes et envoya prévenir Touzoun de ce qui s'était passé. A cette nouvelle, Touzoun, ayant donné le gouvernement de Vacith à Ibn-al-Béridi, en lui faisant épouser sa fille, marcha vers Bagdad et se prépara à la guerre. Cependant, Mottaki envoya un message à Nacir-Eddaulah, pour presser ce prince de venir le joindre à Técrit.

Nacir arriva dans cette ville, le 21 du mois de rebi second, à la tête d'un grand nombre d'Arabes et de Curdes. Le khalife sortit à cheval au-devant de lui et le reçut avec considération. Puis il se rendit à Mouçoul, laissant Nacir-Eddaulah à Técrit. Touzoun se dirigea vers cette ville. Lui et Seïf-Eddaulah se rencontrèrent, à deux parasanges au-dessous de Técrit[2], et combattirent durant trois jours. Seïf-Eddaulah fut mis en déroute et retourna, avec son frère, de Técrit à Mouçoul. Nacir-Eddaulah envoya demander la paix à Touzoun, par l'intermédiaire d'Abou-Abd-Allah-ibn-Ali-Mouça-al-Hachémi. Touzoun se trouvait alors à Técrit. Une partie de son armée déserta et passa du côté d'Ibn-Hamdan. L'émir retourna à Bagdad. Seïf-Eddaulah, enhardi par la défection des troupes de Tou-

[1] Dzéhébi, 157 v. Iafeï, 252 r. Abou'l-Méhacin, 36 v.

[2] Tel est le récit de Noveïri (41 v.) et d'Ibn-Khaldoun (457 v.). D'après Dzéhébi (*dicto loco*) et Maçoudi (316 v.), cette rencontre eut lieu à Ocbara. Selon Dzéhébi et Iafeï (*dict. loc.*), Mottaki ne se rendit à Mouçoul qu'avec les Hamdanides, et après la défaite de ceux-ci par Touzoun. Le manuscrit d'Ibn-Alathir présente, en cet endroit, une particularité assez curieuse : après avoir dit que Seïf-Eddaulah vint trouver Mottaki-Lillah à Técrit, il ajoute وارسل, et fait suivre ces deux mots de quatre lignes qui répètent des faits racontés plus haut (fol. 336 r. lig. 12 et suiv.), sous la date de l'année 329. Après quoi, il continue ainsi : وشغب اصحاب توزون

zoun et par la retraite de celui-ci, revint à Tecrit. Touzoun marcha à sa rencontre. Ils en vinrent aux mains, dans le mois de chaban, à Harba حربا, entre Bagdad et Técrit. Cette fois encore, Seïf-Eddaulah fut mis en déroute. Touzoun se dirigea à sa poursuite vers Mouçoul. Mottaki-lillah et les fils d'Hamdan, abandonnant cette ville, se retirèrent à Nisibe. L'emir entra dans Mouçoul, accompagné d'Ibn-Chirzad, et leva sur les habitants une contribution de 100,000 dinars.

Mottaki se retira à Raccah[1], d'où il envoya demander la paix à Touzoun. « Je ne suis sorti de Bagdad avec ma famille, lui fit-il dire, que parce que j'avais appris que tu avais conclu une alliance contre moi avec Al-Béridi; mais à présent, si tu préfères me contenter, conclus la paix avec les Bénou-Hamdan, et je retournerai dans ma demeure. » Ibn-Chirzad conseilla à Touzoun de faire la paix. Sur ces entrefaites, on reçut la nouvelle qu'Ahmed, fils de Bouveïh, plus connu sous le nom de Moizz-Eddaulah, était arrivé à Vacith, et qu'il voulait s'emparer de Bagdad[2]. Cet avis décida Touzoun à conclure un traité

[1] Par le plus étrange *lapsus calami*, M. Marcel a transporté Raccah, de la rive gauche de l'Euphrate, *sur les frontières de l'Égypte*. Voyez *Histoire de l'Égypte*, p. 220.

[2] Il ne sera pas hors de propos d'ajouter ici quelques détails sur cet événement. Lorsque Mottaki partit pour Mouçoul, Moizz-Eddaulah se dirigea vers Basrah et l'assiégea quelque temps. Mais plusieurs de ses soldats ayant demandé l'*aman* à Ibn-al-Béridi, Moizz-Eddaulah craignit que le reste ne les imitât et retourna sur ses pas. (Ibn-Khaldoun, 2402, 197 v.)*. D'après le même auteur (2001, 458 r.), Ibn-al-Béridi faisait convoiter continuellement à Ahmed la conquête de l'Irac, et lui promettait de l'aider à s'emparer de Vacith. Lorsque Touzoun se dirigea vers Mouçoul, Ahmed saisit cette occasion avec empressement, et marcha sur Vacith. Ibn-al-Béridi ne tint pas les promesses qu'il lui avait faites**. Touzoun, étant revenu de Mouçoul, marcha à la rencontre du fils de Bouveïh, au milieu de dzou'lcadeh 332. Ils combattirent dans l'endroit appelé les Pavillons d'Homaïd قباب حميد, durant plus de dix jours (Mirkhond dit douze jours; *Geschichte der Sultane.. . Bujeh*, p. 21.) Ensuite Touzoun

* Ibn-Khaldoun a voulu sans doute parler ici de l'expédition qui a été racontée plus haut (p. 177, note 2), d'après Ibn-Alathir.

** D'après Ibn-Alathir, les Béridiens avaient promis à Moizz-Eddaulah d'envoyer une flotte à son secours.

avec Nacir-Eddaulah. Ce dernier fut confirmé pour trois ans dans la possession de ce qu'il occupait, moyennant un tribut de 3 millions 600,000 dirhems chaque année. Le négociateur de ce traité fut Iahia, fils de Saïd, Al-Souci, qui y gagna une somme de 100,000 dinars. Touzoun retourna à Bagdad, et Mottaki continua à séjourner auprès des Bénou-Hamdan [1].

Dans l'année 332 (943-4), d'après Dzéhébi et Abou'l-Méhacin, fut tué le voleur Hamdi حمدى. C'était un homme audacieux; Ibn-Chirzad l'avait revêtu d'un *khilat*, et lui avait vendu le droit d'exercer son industrie à Bagdad, moyennant une redevance de 25,000 dinars par mois. Hamdi pénétrait de force

se retira vers le Nahr-Diala, le traversa et empêcha les Deïlémites d'en faire autant. Ibn-Bouveïh remonta le cours du fleuve afin de se rendre maître du passage*. Touzoun envoya un détachement qui traversa la Diala, et dressa une embuscade au Bouveïhide. Lorsque celui-ci effectua son mouvement, l'ennemi fondit sur lui à l'improviste et le mit en déroute. Quatorze de ses généraux furent faits prisonniers, et un grand nombre de Deïlémites demandèrent l'*aman* à Touzoun. Ibn-Bouveïh se retira à Sous; puis il revint à la charge, et se rendit maître de Vacith. Les compagnons des Bénou'l-Béridi se retirèrent à Basrah. (Ibn-Khaldoun, 2402, 197 v. 2001, 458 r. et v.**). Dzéhébi (158 r.) et son copiste Abou'l-Méhacin (36 v.) se contentent de dire : « Dans l'année 332, Ahmed-ibn-Bouveïh entra à Vacith, et les compagnons d'Al-Béridi s'enfuirent à Basrah. » Mirkhond (*dicto loco*) prétend que Touzoun fut mis en déroute, et que Moizz-Eddaulah retourna à Ahvaz, après l'avoir poursuivi l'espace de quelques parasanges. D'après l'auteur du *Kitab-al-Anba* (p. 168), l'émir Abou'l-Hoceïn-Ahmed, fils de Bouveïh, se dirigea vers Bagdad, où se trouvait Touzoun, et répandit le bruit que le khalife lui avait écrit et lui avait ordonné cette expédition. Mais Touzoun le combattit et le mit en déroute.

* Touzoun avait placé des guerriers sur le Tigre, et ces hommes faisaient beaucoup de mal aux Deïlémites et les resserraient fort. Ibn-Bouveïh jugea à propos de remonter le cours de la Diala, afin de s'éloigner du Tigre et de se rendre maître du passage. (Ibn-Alathir, 340 v.)

** Ibn-Alathir mentionne le même fait (f. 342 r.).

[1] Ibn-Alathir, fol. 340 v. Noveïri, 41 r, et v. Dzéhébi, 157 v. Ibn-Khaldoun, 458 r. Maçoudi, *dicto loco;* Iafeï, 252 v. Kémal-Eddin a parlé (*Selecta, etc.* p. ٣٧) de la paix conclue entre Touzoun et Nacir-Eddaulah. Ils convinrent, dit-il, que les cantons compris entre la ville de Mouçoul et l'extrémité de la Syrie, appartiendraient à Nacir-Eddaulah, et que ceux compris entre As-Sinn (la *Cœne* de l'*Anabase*) et Basrah, seraiemt soumis à Touzoun, avec ce qu'il pourrait conquérir au delà. Dans ce passage, au lieu de اعمال السن, je n'ai pas hésité à lire اعمال من السن.

dans les maisons des habitants, avec des mécha'ls (lanternes) et des flambeaux, et s'emparait de l'argent qu'il trouvait. Ascouredj, le Deïlémite, était commandant du guet; il fit arrêter ce brigand et le condamna à être coupé en deux [1].

Abou-abd-Allah-ibn-al-Béridi avait dépensé tout l'argent qu'il possédait, en combattant Nacir-Eddaulah et Touzoun. Lorsque ses troupes virent l'état de gêne où il était réduit, elles penchèrent pour son frère Abou-Ioucef, qui était possesseur de grandes richesses. Abou-abd-Allah demandait, coup sur coup, de l'argent à emprunter à son frère. Abou-Ioucef ne lui donnait que des sommes peu considérables; en même temps, il blâmait la conduite de son frère, et l'accusait de prodigalité, de précipitation, d'injustice et de lâcheté. Ces discours parvinrent aux oreilles d'Abou-abd-Allah, et, bientôt après, il acquit la preuve qu'Abou-Ioucef voulait se saisir de lui et s'emparer de toute l'autorité [2]. Alors il résolut de faire périr son frère; et, dans ce dessein, il posta quelques-uns de ses esclaves dans un sentier situé entre sa maison et le Tigre [3]. Abou-Ioucef étant entré dans ce chemin, les assassins fondirent sur lui et le tuèrent. Abou-abd-Allah le fit ensevelir; mais les troupes s'étant soulevées et ayant excité du tumulte, dans la pensée qu'Abou-Ioucef était encore en vie, Abou-abd-Allah ordonna d'exhumer son cadavre, et le fit jeter sur le chemin. Dès que les soldats

[1] Dzéhébi, 158 r. Abou'l-Méhacin, 36 v. Abou'lfaradj, p. 306. Ce dernier, d'accord avec Ibn-Alathir, fixe à 15,000 dinars seulement, le chiffre de la redevance due par Hamdi à Ibn-Chirzad. Au lieu d'Hamdi, Ibn-Alathir (fol. 342 r.) écrit Ibn-Hamdi, et au lieu d'Ascouredj, Abou'l-Abbas.

[2] D'après Dzéhébi (159 v.), Abou-Ioucef entretenait des intelligences avec Ahmed, fils de Bouveïh, et Touzoun.

[3] Selon le même auteur, Abou-Abd-Allah manda Abou-Ioucef à son palais de Basrah, et aposta dans le vestibule des gens chargés de le tuer dès qu'il entrerait, ce qui fut exécuté. Comme un autre des frères d'Abou-Abd-Allah lui reprochait ce meurtre, il répondit : «Tais-toi, ou je t'enverrai le rejoindre اسكت والا الحقتك به »

le virent, ils se calmèrent, et Abou-abd-Allah ordonna de l'ensevelir de nouveau. Ibn-Alathir et Ibn-Khaldoun ajoutent, à ce sujet, un détail curieux, et que je crois devoir transcrire, bien qu'il se trouve contredit sur un point par les témoignages de Dzéhébi, d'Abou'l-Méhacin et d'Ibn-Alathir lui-même, auxquels je n'hésite pas à donner la préférence. « Abou-abd-Allah, dit-il, reprit, dans le palais de son frère, une pierre précieuse qu'il lui avait vendue, dans un moment de détresse, pour 50,000 dirhems. Elle appartenait, dans l'origine, à Bedjkem, qui l'avait enlevée du palais du khalife, et qui la donna à sa fille, lorsqu'il la maria à Abou-abd-Allah. Abou-Ioucef avait blessé son frère dans ce marché, et cela fut une des causes de leur inimitié. » Comme on le voit d'après ce passage d'Ibn-Khaldoun, qui n'a fait ici, comme toujours, que copier Ibn-Alathir, Bedjkem aurait donné sa fille en mariage à Abou-abd-Allah, au lieu d'épouser la fille de celui-ci, ainsi que nous l'avons rapporté plus haut[1], d'après Ibn-Alathir, Dzéhébi et Abou'l-Méhacin. On pourrait croire, au premier coup d'œil, qu'Ibn-Khaldoun a confondu ici Bedjkem avec Touzoun. En effet, ainsi que nous venons de le voir, selon Noveïri et Ibn-Khaldoun lui-même, Touzoun, en donnant le gouvernement de Vacith à Abou-abd-Allah, lui avait accordé la main de sa fille. Si l'on admettait cette conjecture, la vérité du fait raconté par Ibn-Khaldoun pourrait être également admise; seulement, il faudrait supposer que Touzoun ne respecta pas plus que n'avait fait Bedjkem les richesses du palais khalifal. Mais une grave considération s'oppose à ce que nous acceptions cette

[1] Noveïri n'a point parlé de cette union, et Ibn-Khaldoun (fol. 447 r.) s'est contenté de s'exprimer par ce seul mot : صاهره, il (Bedjkem) s'allia avec Abou-Abd-Allah par un mariage. Ibn-Alathir (fol. 333 v.) ajoute à ce mot : وتزوج ابنته, et épousa sa fille.

conjecture. Nous verrons tout à l'heure qu'Abou-abd-Allah mourut le 8 de chevval 332, huit mois seulement après le meurtre de son frère; ce qui place ce dernier fait au commencement du mois de séfer de la même année (octobre 943). Or nous avons dit que l'arrivée des troupes de Nacir-Eddaulah auprès de Bagdad, et sans doute aussi la sortie du khalife de cette ville, eurent lieu dans ce même mois de séfer. Touzoun et Abou-abd-Allah n'ayant conclu la paix et l'alliance qui en fut la suite, que postérieurement à ces événements, il est certain que la mort d'Abou-Ioucef dut précéder d'au moins un mois le mariage de son frère avec la fille de l'émir al-oméra.

Abou-abd-Allah ne survécut que huit mois à son frère; il mourut de la fièvre le 8 de chevval de la même année (3 juin 944). Selon Dzéhébi, on trouva dans son palais 1 million 200,000 dinars, 10 millions de dirhems, des tapis et d'autres meubles pour 1 million de dinars, mille rothls d'ambre gris, deux mille rothls de هندى, et vingt mille d'aloès[1].

Abou-abd-Allah eut pour successeur son frère Abou'l-Hoceïn. Mais, celui-ci ayant maltraité les troupes, elles se plaignirent de lui à Ianis, général de l'armée d'Abou-abd-Allah. Cet officier, qui haïssait Abou'l-Hoceïn, dit à Abou'l-Cacim, fils d'Abou-abd-Allah : « Si tu as de l'argent, je t'investirai du commandement à la place de ton oncle. » Abou'l-Cacim lui ayant remis 300,000 dinars, il les distribua aux soldats, et les décida à reconnaître pour chef Abou'l-Cacim; après quoi ils fondirent sur Abou'l-Hoceïn, qui s'enfuit à Hedjr, à la faveur de la nuit et sous un déguisement, et demanda du secours aux Carmathes[2]. Ils lui donnèrent une armée, avec

[1] Ibn-Alathir, 341 r. Dzéhébi, 159 v. 160 r. 168 r. Noveïri, f. 41 v. Ibn-Khaldoun, 458 v. 459 r. Abou'l-Méhacin, 36 v. placent l'avénement d'Abou'l-Cacim apres la fuite de son oncle. J'ai préféré suivre le récit plus circonstancié de Dzéhébi (160 r.). (Cf. Ibn-Alathir, *dicto loco.*)

[2] Noveïri (41 v.) et Ibn-Khaldoun (459 r.)

laquelle il marcha contre Basrah et assiégea cette ville; mais, le siége ayant traîné en longueur, les Carmathes ménagèrent un accommodement entre Abou'l-Hoceïn et son neveu.

Selon le *Kitab-al-Anba*, après son arrivée à Racca, Mottaki nomma Mohammed, fils d'Inal, et-terdjouman, émir al-oméra. Touzoun envoya des députés à Mottaki, afin de dissiper les ressentiments de ce prince contre lui. Le khalife n'accorda aucune attention à son message, et Touzoun imputa le mauvais succès de sa démarche aux Hamdanides. Ensuite ceux-ci se réunirent à Mottaki, et tinrent conseil avec lui, afin de rassembler des troupes et de marcher contre Touzoun. Mais ils ne purent souffrir de voir Mohammed, fils d'Inal, leur commander, par la faveur du khalife; aussi, un jour qu'ils sortaient du palais de ce prince et se trouvaient dans un vestibule, Nacir-Eddaulah fit un signe à son frère. Celui-ci tira son sabre et en frappa la tête de Mohammed, qui fut séparée du tronc. Mottaki, ayant entendu du bruit, en demanda le motif; lorsqu'il l'eut appris, il s'écria, du ton d'un homme irrité : « Hier, c'était le tour d'Ibn-Raïc; aujourd'hui, c'est celui d'et-terdjouman. » Mais il s'en tint à cette seule exclamation, à cause du besoin qu'il avait des Benou-Hamdan [1].

A la fin de l'année 332 (août 944), selon Abou'l-Féda, Noveïri, Ibn-Khaldoun [2] et Dzéhébi, Mottaki, ayant remarqué

[1] *Kitab-al Anba*, p. 167, 168. Ibn-Alathir (fol. 342 r.) se contente de dire : « Seïf-Eddaulah fit arrêter, à Raccah, Mohammed, fils de Nébal (*sic*), et-terdjouman, et le tua, parce qu'il avait appris que Mohammed était d'accord avec Mottaki pour l'attaquer.

[2] Cette version est sans doute aussi celle d'Ibn-Alathir, que les trois auteurs précités se sont le plus souvent contentés de copier servilement. M. d'Ohsson, qui a parlé des mêmes événements, d'après un manuscrit du tome VIII du *Camil* de la bibliothèque d'Upsal, s'exprime ainsi : « Découragé par ces revers (les deux défaites essuyées par Seïf-Eddaulah et la prise de Mouçoul), Mottaki manda à Touzoun, etc. » (*Voyage d'Abou-el-Cassim*, p. 250.) Cette conjecture se trouve confirmée par notre nouveau manuscrit d'Ibn-Alathir, fol. 341 r.

que les fils d'Hamdan étaient fatigués de son séjour auprès d'eux et voulaient l'abandonner, envoya auprès de Touzoun Haçan, fils d'Haroun, et Abou-Abd-Allah, fils d'Abou-Mouça, le Hachémite, pour demander la paix et la permission de retourner à Bagdad. D'après Maçoudi[1], au contraire, ce fut Touzoun qui écrivit à Mottaki et le pria de revenir dans sa capitale. Ces deux opinions, bien qu'inconciliables au premier aspect, me paraissent toutes deux également fondées. Il suffit de distinguer les temps. En effet, nous avons vu plus haut que, d'après l'auteur du *Kitab al-Anba*, Touzoun envoya des députés à Mottaki, afin de dissiper les ressentiments de ce prince contre lui, راسل للمتقى بالله يستسل ما بقى فى نفسه. Et, d'un autre côté, Elmakin[2] nous raconte que Touzoun écrivit à Mottaki pour l'inviter à retourner à Bagdad; que le khalife refusa d'abord, mais qu'il s'aperçut que les Bénou-Hamdan étaient las de lui, et qu'il envoya demander la paix à Touzoun. Quant à l'auteur du *Kitab al-Anba*, voici en quels termes il poursuit son récit: « Des ambassadeurs arrivaient successivement de la part de Touzoun auprès du khalife, pour lui demander la paix et le prier de revenir dans sa capitale. Mottaki lui imposa la condition de se retirer à Vacith jusqu'à ce que lui-même fût rentré à Bagdad. Touzoun répondit: « Je ne puis souscrire à cet engagement; « car je veux éloigner de moi à tout jamais le nom de rebelle. « Lorsque je me serai retiré à Vacith, les hommes me regar- « deront comme un sujet révolté contre son maître, et je pa- « raîtrai avoir porté témoignage de ma rébellion. Mais lorsque « le khalife sera rétabli dans sa capitale, il m'ordonnera ce « qu'il voudra et je me soumettrai à ses commandements. » Puis Touzoun convoqua les cadhis, les *ouléma*, les chérifs et prêta, en présence de l'envoyé de Mottaki, tous les serments

[1] T. II, fol. 317 r. — [2] P. 212.

qu'il désirait. La paix fut conclue le lundi 11 de dzou'lhidj-djeh 332 (4 août 944). »

Noveïri ajoute que les envoyés de Mottaki firent jurer à Touzoun de respecter la vie du khalife et celle de son vizir. Selon Ibn-Khaldoun, ce serment fut aussi prêté par le vizir Ibn-Chirzad, et l'acte du serment fut garanti par les signatures de tous les témoins.

« Alors Mottaki partit de Rokka[1] pour Bagdad, malgré les conseils de Nassir-ud-Devlet et ceux d'Akschid, gouverneur de l'Égypte, qui s'était rendu auprès de lui, et l'invitait à passer dans ce pays[2]. Cependant, le khalife, se méfiant encore de Touzoun, s'arrêta dans la ville de Hit, et lui dépêcha un de ses officiers[3], pour lui demander la confirmation de sa promesse par un nouveau serment. Touzoun jura une seconde fois, et sortit de Bagdad, le 20 de moharrem 333 (13 septembre 944)[4], pour aller au-devant de son souverain. L'ayant rencontré à

[1] Le 4 de moharrem, selon Dzéhébi, 159 v. Abou'lféda dit le 20, et son récit est plus conforme à celui d'Ibn-Khaldoun, qui s'exprime ainsi : « Mottaki descendit de Raccah, par l'Euphrate, à la fin de Moharrem (462 r.) »; à ceux d'Ibn-Alathir (f. 342 v.) et de Noveïri, qui s'expliquent avec encore plus de précision en indiquant le 27 (fol. 42 r.).

[2] Il n'entre pas dans le plan de ce travail de raconter tout au long l'entrevue du khalife avec Ikhchid. Il me suffira de renvoyer, pour ce sujet, à Ibn-Alathir (342 r. et v.), Abou'lféda (p. 426, 428), Abou'l-Méhacin (man. 660, fol. 29 r.), Kemal-Eddin (*Selecta, etc.* p. ٢٩, ٥٠), Noveïri (42 r.), Maçoudi (317 r.), El-makin (212), Dzéhébi (157 v. 158 r.) et Ibn-Khaldoun (2001, 461 r. 2402, fol. 142 r.); mais je ne puis me dispenser de signaler une grave erreur de M. Marcel. D'après ce savant (*Op. sup. laud.* p. 220), Touzoun serait *accouru en personne*, de Bagdad à Raccah, pour empêcher le khalife d'accepter les propositions d'Ikhchid. Rien n'est moins exact que cette assertion, ainsi que les récits d'Abou'lféda et d'El-makin, malgré leur brièveté, suffisent pour le prouver. Je dois ajouter que M. Marcel n'a fait qu'emprunter cette erreur à Deguignes (t. II, 1re part. p. 150).

[3] Dzéhébi nomme ce négociateur le cadi Abou'l-Hoceïn-Kharki; et Kemal-Eddin appelle ailleurs ce même personnage Abou'l-Haçan-Ahmed, fils d'Abd-Allah, fils d'Ishac-al-Kharki.

[4] Le 20 de séfer, selon Noveïri (*ibid.*), et selon notre manuscrit d'Ibn-Alathir

Sindiiah[1], il descendit de cheval, se prosterna et dit au khalife : « En vous rendant hommage, j'accomplis mon serment[2]. »

Touzoun ayant commencé à marcher devant Mottaki, ce prince lui ordonna de remonter à cheval. Mais, selon Dzéhébi, il n'en voulut rien faire et continua à conduire Mottaki vers la tente qu'il lui avait préparée. Dès que le khalife y fut entré, Touzoun se saisit de sa personne, ainsi que de celles du vizir et du cadhi Ahmed, fils d'Abd-Allah. Il envoya aussitôt des députés à la maison d'Ibn-Thahir, afin qu'ils amenassent Abou'l-Cacim-Abd-Allah, fils de Moctafi-billah, et, par conséquent, cousin germain de Mottaki[3]. Il prêta serment à ce prince, comme à son souverain, lui donna le surnom de Mostacfi-billah (celui qui met toute sa confiance en Dieu), et fit priver de la vue Mottaki. On raconte que, lorsque le mal-

[1] Dzéhébi dit entre Anbar et Hit. Maçoudi, qui écrit سندريه *Senderiah*, au lieu de سنديه *Sindiiah*, dit que c'était un fonds de terre situé sur les bords du Nahr-Iça (317 r. Cf. Freytag, *Selecta*, p. 160. Dans ce même passage, au lieu de Chiras, il faut lire Chirzad.) Il faut voir, sur le canal appelé Nahr-Iça, les passages du *Méracid* rapportés par S. de Sacy, *Chrest. arabe*, 2e édit. p. 68, 74; ainsi qu'Édrici, trad. fr. t. II, p. 157. Si le renseignement donné par Maçoudi sur la position de Sindiiah, relativement au Nahr-Iça, est exact, comme tout porte à le croire, et en particulier le témoignage du *Méracid-al-Ittila*, il s'ensuivra que d'Anville a commis une erreur en plaçant, sur sa carte de l'Euphrate et du Tigre, Sendia à une distance assez considérable du Nahr-Iça. Sindiiah dut sans doute son nom à Sindi-ben-Chahic, affranchi de Mançour, qui fut successivement gouverneur de Damas, commandant du guet, cadi de Bagdad, et peut-être aussi intendant général des finances. (Voyez, sur ce personnage, S. de Sacy, *Op. sup. laud.* t. I, p. 38; M. de Slane, *Ibn-Khallikan's Biogr. dict.* I, 318, n. 26.) Macdonald Kinneir (*Voyage dans l'Asie Mineure, etc.* trad. fr. t. II, p. 275) mentionne « le village de Sindia environné de dattiers. » Il ajoute un détail d'où l'on doit conclure que Sindia est situé vers l'embouchure du Nahr-Iça dans le Tigre. « Le Tigre, dit-il, a un demi-mille de large, un peu au-dessous du village. » D'après le lieutenant H. Blosse Lynch (*Journ. of the roy. geogr. soc.* IX, 472), le village de Sindiyah est situé sur le Tigre, à environ seize milles au nord du khan ou caravansérail de Djedideh, et forme le dernier et le plus septentrional des villages du Nahr-Khalis.

[2] D'Ohsson, *Voyage d'Abou-el-Cassim*, p. 250.

[3] Ici encore je me vois dans la nécessité de signaler une grave erreur de M. Mar-

heureux prince souffrit ce supplice, il se mit à jeter des cris, qui furent répétés par ses femmes et par les eunuques qui l'entouraient. Touzoun, pour couvrir le bruit de ces clameurs, ordonna de battre des timbales autour de la tente. Ensuite, il y entra et enleva au prince aveugle son cachet, ainsi que le bâton et le manteau, jadis portés par Mahomet, et devenus depuis les insignes de l'autorité souveraine. Mottaki fut amené en présence du nouveau khalife, à qui il prêta serment d'obéissance, après avoir reconnu qu'il abdiquait la dignité khalifale. Il survécut vingt-quatre ans à sa déposition, et ne mourut qu'au milieu de l'année 357 (968 de J. C.)[1].

Ibn-Alathir, Noveïri et Abou'l-Faradj racontent par quel motif Touzoun fut amené à conférer le khalifat à Mostacfi. Ce fait m'a paru assez curieux pour mériter d'être reproduit : je vais donc traduire les paroles de Noveïri, dont le récit est plus détaillé que celui d'Abou'l-Faradj.

Abou'l-Abbas-at-Témimi, un des familiers de Touzoun, rapporte ce qui suit : « Je fus cause de l'avénement de Mostacfi et voici comment : Ibrahim, fils d'Azzoubindar الزوبيندار (le porte-javeline), le Deïlémite, m'invita à un festin. Il me raconta qu'il s'était marié récemment, et qu'une femme de la famille de son épouse lui avait dit : « Ce Mottaki vous a traités en en-« nemis et vous avez agi de même envers lui ; jamais son cœur « ne sera sincère à votre égard. Il y a ici un fils du khalife Moc-

cel (*dicto loco*), qui fait de Mostacfi le fils de Mottaki.

[1] D'après Elmakin (p. 212), Touzoun livra à Mostacfi, son cousin germain, Moctafi (lisez Mottaki) ; et ce fut le nouveau khalife qui priva de la vue son prédécesseur. Le même auteur place cet événement le 20 de séfer, et c'est aussi l'opinion de Noveïri (42 r.). Parmi les historiens arabes, les uns, comme Abou'lféda (428, 430), Ibn-Khaldoun (462 r.), Noveïri (42 r.), Dzéhébi (159 v.), prétendent que Touzoun ne manda Mostacfi qu'après avoir fait aveugler Mottaki ; les autres, comme Ibn-Alathir (*apud* d'Ohsson, *dicto loco*) et Elmakin, avancent le contraire ; et c'est ce dernier récit que j'ai cru devoir préférer.

« tafi. » En même temps, elle vanta sa prudence et sa piété; après quoi elle ajouta : « Élevez-le au khalifat; il sera votre ou« vrage et votre créature, et vous indiquera des trésors considé« rables, et que personne autre que lui ne connaît. Vous serez « délivrés des craintes et des appréhensions où vous tient Mot« taki. Je sais, ajouta Ibrahim, que cette affaire ne pourra « s'accomplir que par ton entremise, et je t'invite à y concourir. « Je veux, lui répondis-je, entendre les discours de cette « femme. » En conséquence, il me l'amena. Je reconnus en elle une femme prudente et éloquente. Après l'avoir écoutée, je lui dis : « Il faut absolument que j'aie une entrevue avec cet « homme. Reviens ici demain, répondit-elle, afin que je vous « réunisse, toi et lui. » J'y retournai le lendemain matin. Je trouvai cet individu, qui était sorti de la maison d'Ibn-Thahir, sous un costume de femme. Il se fit connaître à moi, et prit l'engagement de m'indiquer 800,000 dinars, dont 100,000 pour Touzoun. Il me parla du ton d'un homme intelligent et prudent; et je vis qu'il professait la doctrine des chiites. J'allai trouver Touzoun et je l'informai de cette aventure. Ce discours fit impression sur son esprit et il me dit : « Je veux voir cet « homme. » Je lui répondis : « Tu en es le maître; mais cache « bien notre secret à Ibn-Chirzad. » Je retournai donc auprès de ces gens-là; je les instruisis de ce qui s'était passé, et leur promis la visite de Touzoun pour le lendemain. La nuit du dimanche, 14 de séfer, Touzoun et moi nous allâmes les trouver en cachette. Touzoun conversa avec cet individu et lui prêta serment en qualité de khalife, cette nuit même. Lorsque Mottaki arriva, je dis à Touzoun : « Es-tu toujours dans la même « intention? » Il me répondit affirmativement. « Exécute-la donc « à l'instant, lui dis-je, car si Mottaki entre dans le palais, l'oc« casion t'échappera pour longtemps. » En conséquence, il lui

donna des gardiens et le priva de la vue. . . Quant à la femme dont il a été question plus haut, elle devint intendante قهرمانة du palais de Mostacfi, se donna le nom d'Alem علم, et s'empara de toute l'autorité[1]. »

A peine le nouveau khalife était-il sur le trône, qu'on vit arriver à Bagdad Abou'l-Hoceïn-ibn-al-Béridi. Selon Ibn-Alathir, Noveïri et Ibn-Khaldoun[2], Abou'l-Hoceïn était entré à Basrah, après son accommodement avec Abou'l-Cacim. Mais il quitta bientôt cette ville et se rendit à Bagdad, où il arriva dans le mois de rébi 333[3]. Touzoun lui accorda l'*aman*. Abou'l-Hoceïn lui demanda du secours contre son neveu, s'engageant, en retour, à payer des sommes considérables. Mais, Abou'l-Cacim ayant envoyé de Basrah une somme d'argent, Touzoun le confirma dans son gouvernement. Abou'l-Hoceïn eut connaissance de ce fait, et s'en prenant à Ibn-Chirzad, il le calomnia auprès de Touzoun ; mais ce dernier le fit arrêter et battre de verges. Sur ces entrefaites, Abou-Abd-Allah, fils d'Abou-Mouça, le Hachémite, fit paraître des *fetvas* rendus par les jurisconsultes et les cadhis, sous l'émirat de Nacir-Eddaulah, et permettant de verser le sang d'Abou'l-Hoceïn. Ces hommes de loi furent convoqués au palais du khalife et interrogés touchant leurs décisions. Après qu'ils en eurent reconnu

[1] Noveïri, 42 v. 43 r. Abou'l-Faradj, 307, 308; Ibn-Alathir, 342 v.

[2] Noveïri, fol. 41 v. Ibn-Khaldoun, 459 r. le même man. de Leyde, 1350, t. III, fol. 139; Ibn-Alathir, 341 r. 346 r.

[3] Rébi I[er] 334, selon Ibn-Alathir, f. 346 r. Selon le *Kitab-al-Anba*, Mostacfi ordonna à Touzoun d'écrire à Abou'l-Hoceïn des lettres remplies de protestations d'amitié, et de lui offrir l'*aman*, afin de se rendre maître de sa personne. Touzoun le fit, et lui envoya même des ambassadeurs. Abou'l-Hoceïn, abusé, vint à Bagdad. Lorsqu'il se présenta devant Mostacfi, ce prince ordonna d'apporter le tapis (de cuir, qui sert aux exécutions) et le glaive du bourreau, et fit décapiter sous ses yeux Abou'l-Hoceïn. Touzoun craignit Mostacfi. Ce prince s'empressa de le faire empoisonner. واستشعر توزون من المستكفى فبادر المستكفى فسم. تـــوزون. (P. 172.)

l'authenticité, Abou'l-Hoceïn fut mis à mort et son corps attaché à une croix, d'où on le retira ensuite pour le brûler. Sa maison fut pillée (milieu de dzou'lhidjdjeh).

Abou'l-Cacim, resté maître de Basrah par la retraite de son oncle, eut bientôt à déjouer les complots d'Ianis. Ce général, ayant convoité le pouvoir, s'aboucha avec un chef de Deïlémites, afin de tuer Abou'l-Cacim. Les Deïlémites se réunirent à leur compatriote. Abou'l-Cacim, ayant eu avis de ce complot, eut recours à la ruse pour le déjouer[1]. Dans ce but, il envoya Ianis auprès du chef deïlémite, qui voulut le tuer, afin de rester seul maître de l'autorité. Ianis prit la fuite et se cacha. Les Deïlémites, n'ayant pu s'entendre, se dispersèrent, et leur général fut aussi réduit à se cacher. Mais Abou'l-Cacim s'empara de lui et le condamna à l'exil. Au bout de quelques jours, il se saisit également de Ianis, lui extorqua une somme de 100,000 dinars et le fit ensuite périr[2].

Dans l'année 333 (944-45), selon Ibn-Khaldoun[3] et Mirkhond[4], Moizz-Eddaulah marcha de nouveau vers Vacith. Touzoun et Mostacfi sortirent de Bagdad pour le repousser. D'après les deux auteurs précités, le prince deïlémite abandonna Vacith sans combat, et retourna à Ahvaz. Mais Dzéhébi et Abou'l-Méhacin[5] racontent ces événements d'une manière différente. D'après eux, Touzoun et Ahmed, fils de Bouveïh, se combattirent, et la guerre se prolongea entre eux durant

[1] D'après Ibn-Alathir, Aboul-Cacim ignorait alors les trames d'Ianis فارسل ابو القاسم اليم يانسا ولا يشعر بالامر.

[2] Ibn-Khaldoun, 459 r. et v. Dzéhébi, 160 r. Ibn-Alathir, 341 r.

[3] Man. 2402, fol. 197 v. Cf. Ibn-Alathir (fol. 446 v.), qui indique la fin de redjeb comme la date de cette expédition.

[4] *Opus supra laudatum*, p. 21. Selon Dzéhébi, fol. 159 v., Moizz-Eddaulah s'empara d'Ahvaz, de Basrah et de Vacith, mais ce prince était maître d'Ahvaz depuis l'année 326, et rien n'indique qu'il se soit emparé de Basrah sur Abou'l-Cacim l'année 336.

[5] Dzéhébi (*dicto loco*). Abou'l-Méhacin, 37 r.

plusieurs mois. Dans toutes ces actions, l'avantage resta à Touzoun. Mais comme il éprouvait de fréquentes attaques d'épilepsie, il coupa le pont qui se trouvait entre lui et Ahmed, sur la Diala. Ahmed se vit réduit à une fâcheuse position, et les vivres lui manquèrent. Il retourna à Ahvaz. Touzoun, ayant essuyé, le même jour, une nouvelle attaque d'épilepsie, retourna à Bagdad.

D'après Ibn-Alathir[1], Touzoun et Mostacfi marchèrent, dans le mois de redjeb, vers Mouçoul, parce que Nacir-Eddaulah avait différé d'envoyer le tribut auquel il s'était engagé; et qu'il avait pris à son service des esclaves de Touzoun, qui s'étaient enfuis de Bagdad. En agissant ainsi, Nacir-Eddaulah avait violé un engagement, d'après lequel il s'était obligé à n'accueillir aucun des soldats de Touzoun. Des négociations furent entamées entre les deux partis, et Abou-Djafer-ibn-Chirzad interposa sa médiation. Nacir-Eddaulah se soumit à acquitter le tribut.

D'après Dzéhébi, Touzoun destitua, au bout de quarante jours, le vizir nommé par Mostacfi, lors de son avénement, et lui extorqua une somme de 300,000 dinars. Le khalife choisit pour vizir, par le conseil de Touzoun, Abou-Djafer-ibn-Chirzad[2].

Le 23 de moharrem 334 (4 septembre 945), Touzoun mourut à Bagdad, selon Ibn-Alathir, Noveïri[3], Ibn-Khaldoun[4], Abou'lféda[5], Abou'l-Faradj[6]; à Hit, selon Dzéhébi[7] et Abou'l-Méhacin[8]. Son émirat avait duré deux ans, quatre mois et dix-neuf jours. Son *catib* Ibn-Chirzad se trouvait alors à Hit, où il avait été envoyé pour recueillir les contributions. D'après Ibn-Alathir, Noveïri et Ibn-Khaldoun, lorsque Ibn-

[1] Ibn-Alathir, fol. 346 v. 347 r. — [2] *Id.* fol. 347 r. — [3] Fol. 43 r. — [4] Fol. 462 r. — [5] P. 344. — [6] P. 309. — [7] Fol. 160 r. — [8] Fol. 37 v.

Chirzad apprit la mort de son maître, il résolut de faire reconnaître Nacir-Eddaulah pour émir al-oméra. Mais les troupes qui étaient à Hit s'y opposèrent, le choisirent lui-même pour chef et lui prêtèrent serment en cette qualité. Il se dirigea alors vers Bagdad, et campa à la porte de Harb, au commencement de séfer (12 septembre 945). Les Deïlémites et le reste des troupes sortirent au-devant de lui et lui jurèrent obéissance. Mostacfi lui envoya des vivres et des *khilats*. Ibn-Chirzad alla le trouver et reçut de lui le titre d'émir al-oméra.

Ibn-Chirzad ayant considérablement augmenté la solde des troupes, l'argent vint bientôt à lui manquer. Dans sa détresse, il envoya Abou-Abd-Allah, fils d'Abou-Mouça, le Hachémite, auprès de Nacir-Eddaulah, pour le prier d'acquitter le tribut dont il était redevable, et lui promettre, en retour, la dignité d'émir al-oméra. Nacir-Eddaulah lui fit porter 500,000 dirhems, qu'il partagea entre les soldats. Mais, cette somme n'ayant pas suffi, Ibn-Chirzad se vit réduit à accabler d'exactions les collecteurs des tributs, les *catibs* et les marchands.

Il donna le gouvernement de Vacith à Inal-Coucheh, et celui de Técrit à Feth-al-Lechkéri. Ces deux officiers se révoltèrent. Le second alla trouver Nacir-Eddaulah, qui le confirma dans son poste. Quant à Inal, il fit faire la khotbah à Vacith, au nom de Moizz-Eddaulah, qui se trouvait toujours à Ahvaz, et écrivit à ce prince pour l'inviter à s'emparer de Bagdad.

Moizz-Eddaulah se mit en marche vers cette ville, à la tête d'une armée. Ibn-Chirzad et les Turcs sortirent à sa rencontre; mais il les mit en déroute[1]. Ils s'enfuirent à Mouçoul, auprès de Nacir-Eddaulah, et Ibn-Chirzad se cacha dans Bagdad, ainsi que le khalife.

[1] Ibn-Khaldoun (2001, fol. 463 r. et v. 2402, fol. 197 v.) est le seul historien, à ma connaissance, qui ait parlé de cette action. Ibn-Alathir (fol. 347 v.) Dzéhébi

L'émirat d'Ibn-Chirzad avait duré trois mois et vingt jours, selon Abou'l-Faradj[1].

Ici s'arrête notre tâche. L'entrée de Moizz-Eddaulah à Bagdad, et la suite des événements de la vie d'Ibn-Chirzad, appartiennent à l'histoire des Bouveïhides. Nous aurons occasion de les retracer en détail dans le travail que nous nous proposons de publier sur cette dynastie, et auquel le présent mémoire servira d'introduction.

(158 v.) et Noveïri (fol. 43 v.) n'en font pas mention. Selon ce dernier, les Turcs ne partirent pour Mouçoul qu'après la disparition de Mostacfi et d'Ibn-Chirzad.

[1] P. 309. Cet auteur donne à Ibn-Chirzad le nom de Zirec زيرك.

DE LA RHÉTORIQUE

CONNUE SOUS LE NOM DE

RHÉTORIQUE A ALEXANDRE[1],

PAR M. ERNEST HAVET.

La petite Rhétorique qui se trouve dans les manuscrits d'Aristote, précédée d'une lettre d'envoi d'Aristote à Alexandre, était à peine imprimée depuis quarante ans, lorsque Victorius, dans son Commentaire sur la grande Rhétorique en trois livres (1548), soutint, premièrement que cette Rhétorique à Alexandre n'est pas d'Aristote, secondement qu'elle doit être attribuée à Anaximène de Lampsaque. Son opinion, sur ces deux points, a été généralement adoptée après lui, quoique Fabricius, en l'exposant, fasse ses réserves; et notre Rollin, qui n'a pas une critique indiscrète ni aventureuse, ne fait pas difficulté de s'exprimer ainsi dans son Histoire ancienne (liv. XXIV, ch. III, art. 1er) : « Immédiatement après la Rhétorique d'Aristote, renfermée en trois livres, on en trouve une qui a pour titre *Rhetorica ad Alexandrum*, comme si elle avait été adressée à Alexandre, et composée exprès pour lui. Mais *tous les savants* conviennent qu'elle n'est point d'Aristote. » Et plus loin : « Anaximène de Lampsaque passe communément pour avoir été l'auteur de la Rhétorique adressée à Alexandre. »

[1] Mémoire lu aux séances des 2 et 16 octobre 1846.

M. Léonard Spengel, qui déjà, en écrivant l'histoire de la rhétorique grecque avant Aristote[1], avait adopté les idées de Victorius, a publié récemment la Rhétorique à Alexandre, sous ce titre : *Anaximenis Ars rhetorica, quæ vulgo fertur Aristotelis ad Alexandrum* (Turici et Vitoduri, 1844). Cependant, M. Spengel avait été combattu par M. Lersch, qui a essayé de rendre cette Rhétorique à Aristote[2]; et c'est à peu près ce que s'est proposé aussi l'auteur d'une thèse soutenue nouvellement devant la faculté des lettres de Paris[3], dans une note ajoutée à cette thèse.

Ce sont, comme on voit, deux questions très-distinctes, que celles de savoir si la Rhétorique à Alexandre est d'Aristote, et si cette Rhétorique doit être attribuée à Anaximène. On ne s'étonnera pas que les esprits soient si peu fixés sur ces questions, si l'on considère que les savants et les littérateurs se sont bien peu occupés de la Rhétorique à Alexandre, et n'en ont parlé, pour ainsi dire, qu'en passant. Tandis que les éditions et les traductions de la grande Rhétorique se multiplient sans cesse, la petite Rhétorique (j'appelle ainsi, pour abréger, la Rhétorique à Alexandre) reste dans l'ombre. En France particulièrement, il n'en a été donné ni aucune édition spéciale, ni aucune traduction[4]; or on ne lit guère un livre grec qui

[1] Συναγωγὴ τεχνῶν, Stuttgard, 1828.

[2] *Musée du Rhin*, nouvelle série, première année, second cahier (en allemand). M. Spengel a répondu dans le Journal de littérature ancienne, Darmstadt, 1840, n°s 154 et 155 (en allemand).

[3] *Essai historique sur les premiers manuels d'invention oratoire jusqu'à Aristote*, par Ch. Benoît.

[4] Fabricius signale une traduction française de la Rhétorique à Alexandre, par Bauduyn; et cette erreur est répétée dans le Lexique bibliographique d'Hoffmann. Mais la Rhétorique *royale* d'Aristote, publiée par Bauduyn, Paris, 1669, est une traduction de la grande Rhétorique, qu'il a supposée faite pour Alexandre. Il faut donc reporter le nom de Bauduyn dans la liste des traducteurs de la Rhétorique d'Aristote en trois livres, dans laquelle il a été oublié.

n'est pas traduit. Le mémoire de Garnier[1], qui attribue cette Rhétorique à Corax, opinion au moins singulière, est tout ce qui a été fait parmi nous sur ce sujet. Il peut donc être utile de reprendre cette recherche, avec l'exactitude et la circonspection qui sont les conditions nécessaires d'une bonne critique.

I. Considérons d'abord la lettre d'envoi qui précède la petite Rhétorique. Soit qu'on l'examine en elle-même, soit qu'on la compare à l'ouvrage auquel elle sert de préface, on reconnaît facilement qu'elle ne peut être authentique. Premièrement, on ne voit aucune époque, si ce n'est celle de l'expédition d'Asie, où Alexandre, déjà roi, ait été séparé d'Aristote; et comment croire que, du fond de l'Asie, il lui ait envoyé messages sur messages (πολλάκις πολλοὺς πέπομφας), pour obtenir de lui un traité de rhétorique? La lettre d'Aristote n'est qu'une longue déclamation sur l'éloquence, composée des lieux communs qui reviennent si souvent dans les discours d'Isocrate, et conçue en périodes tout à fait isocratiques, avec des antithèses et des assonances, comme par exemple : *Πολὺ γὰρ κάλλιόν ἐστι καὶ βασιλικώτερον τὴν ψυχὴν εὐγνωμονοῦσαν, ἢ τὴν ἕξιν τοῦ σώματος ἔχειν εὐειματοῦσαν.* C'est une expression favorite d'Isocrate que celle-ci : *τῆς τῶν λόγων φιλοσοφίας.* Il y a dans le discours Περὶ τῆς ἀντιδόσεως[2] un développement qui se retrouve ici presque dans les mêmes termes, sur cette idée que le discours, λόγος, est ce qui distingue les hommes des animaux, et l'homme d'esprit des autres hommes; et chaque

[1] *Mémoires de l'Institut, classe de langues et de littérature anciennes*, t. II, p. 44. — Garnier avait promis de démontrer, dans un nouveau mémoire, l'authenticité de la lettre à Alexandre; ce mémoire n'a pas paru.

[2] Ed. Tauchnitz, p. 387.

phrase de la lettre donnerait lieu à un rapprochement semblable. Le style, cependant, n'a pas la pureté ni l'atticisme d'Isocrate; le rhéteur invite Alexandre à tâcher d'être comme un beau modèle, dont les autres prendront copie avec le crayon de la vertu; je ne sais comment rendre cela, *τοῖς τῆς ἀρετῆς σἰοιχείοις καλλιγραφούμενοι*. Il appelle la rhétorique le fond même et la métropole du bon conseil : *τὴν μητρόπολιν τοῦ καλῶς βουλεύεσθαι*. Voilà d'étranges figures pour Aristote, qui condamne si sévèrement, dans sa grande Rhétorique[1], des métaphores beaucoup moins bizarres. Vers la fin de la lettre, on trouve qu'Alexandre avait prié son maître de ne pas communiquer à d'autres qu'à lui l'écrit qu'il lui demande, et Aristote répond qu'il est lui-même plus jaloux que personne de son ouvrage, et qu'il conjure Alexandre de le tenir caché; il en parle comme d'un enfant, dont la jeunesse doit se conserver pure, qui vivra honnêtement près d'Alexandre, et, arrivé à la maturité, jouira d'une réputation sans tache. Que signifie tout ce mystère? Est-ce une imitation des deux billets qu'on a sous le nom d'Alexandre et d'Aristote[2], où le roi reproche au philosophe d'avoir publié ses livres acroamatiques, et où celui-ci répond qu'ils restent aussi inaccessibles au vulgaire que s'ils n'étaient pas publiés? Ou bien ne serait-ce pas une précaution du faussaire, pour qu'on ne s'étonne pas de ne trouver ni dans Aristote, ni nulle part, aucune mention de cette Rhétorique adressée à Alexandre? Quoi qu'il en soit, on voit assez que la lettre-préface, prise en elle-même, porte tous les caractères d'une composition apocryphe.

En second lieu, il est facile de voir que la petite Rhétorique n'a pas été faite pour Alexandre. Pas un mot ne s'y rapporte à la situation toute particulière du jeune roi. Le rhéteur ne

[1] III, 3. — [2] Aulugelle, xx, 5.

s'adresse qu'à des parleurs de profession, comme il y en avait à Athènes et dans d'autres cités libres de la Grèce. On sent bien cela en lisant, dès le chapitre II, les préceptes pour parler, dans l'assemblée publique, sur les sacrifices, sur les lois, sur les alliances, sur la paix et la guerre, sur les revenus; et le double tableau de ce qui fait une bonne constitution, soit dans une démocratie, soit dans une oligarchie. Le morceau sur la démocratie est conçu dans les mêmes idées qui remplissent l'Aréopagitique d'Isocrate. Pour la monarchie, il n'en est parlé nulle part. Au chapitre XXIX, sont indiquées les précautions oratoires qu'il faut prendre si l'on est trop jeune ou si l'on est trop vieux, si l'on n'a jamais parlé en public, ou si, au contraire, on est trop habitué à se faire entendre, et qu'on ait à craindre de passer pour un intrigant, *πολυπράγμων*. Tous les préceptes, tous les exemples de cette Rhétorique sont à l'usage des orateurs du peuple et des faiseurs de plaidoyers. Il y a un passage pour enseigner à rendre compte d'une ambassade [1]. Mais rien n'est plus caractéristique que cet endroit du chapitre XXXVI, où le rhéteur dit comment il faut répondre à trois reproches auxquels on était exposé en plaidant, savoir : 1° de réciter des discours écrits; 2° de s'exercer dans l'art de parler; 3° de parler, au nom d'un autre, pour de l'argent. En effet, il n'y avait pas d'avocats à Athènes; la loi exigeait que chacun plaidât lui-même sa cause; seulement, dans les affaires criminelles ou causes publiques, on permettait aux parties de se faire assister par leurs amis. Il résultait de là trois choses : 1° dans les affaires privées, les plaideurs récitaient des discours qu'ils s'étaient fait faire par des hommes du métier; 2° le plaideur qui n'avait pas besoin du secours d'autrui, et qui possédait lui-même le talent de la parole, avait par là un énorme avan-

[1] Chap. XXX.

tage sur son adversaire; de façon qu'en justice tout homme habile à parler était suspect; 3° dans les causes publiques, on produisait comme assistants, *συνήγοροι*, à défaut d'amis désintéressés, des orateurs payés pour cela. Tous ces moyens, quoique tolérés nécessairement, étaient mal vus, et celui qui les employait avait bien des préventions à repousser. Sans entrer dans les expédients que notre rhéteur donne pour cela, on voit assez, par ce seul exemple, qu'il n'écrit pas pour le jeune roi de Macédoine, mais pour ces *ῥήτορες, δικολόγοι, λὸγογράφοι*, qui formaient, dans les républiques grecques, et surtout dans Athènes, une classe nombreuse, bruyante, redoutable, courtisée et détestée à la fois.

Ainsi le titre de *Rhétorique à Alexandre* est un mensonge. L'idée en a pu être suggérée par la lettre d'Isocrate à Alexandre, où le rhéteur félicite le jeune prince de préférer la science de l'éloquence, science pratique et vraiment royale, à la dialectique des philosophes et à leurs disputes subtiles, qui ne conviennent pas à la dignité des grands. Mais la rhétorique telle que la professe notre auteur ne serait pas plus séante à Alexandre que la sophistique. D'ailleurs, la lettre d'Isocrate est écrite, pendant la vie de Philippe, à son fils encore enfant; tandis que la prétendue lettre d'Aristote s'adresse à Alexandre déjà roi. Je suppose ici que les lettres d'Isocrate sont authentiques; il n'y a pas, je crois, de raison suffisante d'en douter.

On a rapproché de la Rhétorique à Alexandre le Περὶ *κόσμου*, qui est également précédé d'une préface adressée à Alexandre; mais il est bien reconnu que le Περὶ *κόσμου* n'est pas d'Aristote, et M. Ravaisson, dans le second volume de son Essai sur la Métaphysique d'Aristote, p. 238 et suivantes, en a achevé la démonstration. Ajoutons que la préface du Περὶ *κόσμου* est bien supérieure à la lettre d'envoi de la petite Rhétorique, et

qu'elle paraît être l'œuvre de l'auteur même du Traité. Au contraire, la lettre dont nous nous occupons ici est apocryphe, non-seulement en ce sens qu'elle n'est pas d'Aristote, mais encore en ce qu'elle ne peut être attribuée à l'auteur de la petite Rhétorique, *quel qu'il soit;* car si c'était l'auteur du livre qui eût composé cette lettre sous le nom d'Aristote, il eût pris le soin de mieux accorder ensemble son ouvrage et sa préface. Nous n'avons donc plus à nous occuper que de l'ouvrage même.

II. On doit remarquer d'abord qu'une fois qu'on a rejeté la lettre d'envoi écrite sous le nom d'Aristote, on n'a plus aucune raison de présumer qu'Aristote soit l'auteur de la petite Rhétorique. On n'a pour cela d'autre témoignage que celui des manuscrits, et ce témoignage ne peut avoir plus de valeur pour l'ouvrage que pour la lettre. Il est vrai que la division générale qu'on trouve au début même du livre est citée, par Syrianus, sous le nom d'Aristote; mais la même division est citée sous un autre nom par Quintilien, dont l'autorité est bien supérieure : je reviendrai plus loin sur ces deux passages. Aucun autre auteur ne cite rien de cette Rhétorique; ainsi, pour être autorisé à l'attribuer à Aristote, il faudrait qu'on y trouvât, soit pour les idées, soit pour le style, une analogie frappante avec les écrits authentiques du philosophe, mais il s'en faut beaucoup qu'il en soit ainsi. Considérons d'abord les doctrines exposées dans la petite Rhétorique, puis l'esprit et le style de l'auteur.

La grande Rhétorique d'Aristote est un livre de haute philosophie, où il remonte aux principes mêmes de l'art oratoire et aux racines que cet art a dans l'esprit humain. Il définit la rhétorique; il en discute la valeur et la moralité; puis, au lieu

de se renfermer dans l'application, et de se borner à fournir des expédients pour les diverses occasions où l'on parle, et pour les différentes parties du discours, il étudie le fond même de nos idées et de nos sentiments; il analyse les jugements des hommes, leurs caractères, leurs passions, les lois mêmes du raisonnement et les formes de la pensée; il crée ainsi une espèce d'histoire naturelle morale qui fait de cette Rhétorique un monument tout à fait original. Rien de semblable dans le livre que nous examinons; tout s'y rapporte à la pratique du métier : l'auteur fait de la rhétorique, sans chercher ce que c'est que la rhétorique. Quant à la moralité, elle est nulle. Tandis qu'Aristote déclare qu'il faut savoir comment on soutient le pour et le contre, mais qu'il ne faut pas le faire, et qu'il n'est pas permis de plaider une cause mauvaise, *οὐχ ὅπως ἀμφότερα πλάττωμεν, οὐ γὰρ δεῖ φαῦλα πείθειν* (I, 1), voici ce qu'on lit au chapitre xv de la petite Rhétorique : « On peut ruser, en fait de témoignage, de la manière suivante : « Viens témoigner pour moi, Lysiclès. — Non vraiment, je ne « puis servir de témoin; car je me suis entremis pour empêcher « cet homme de faire ce qu'il a fait. » De cette façon, en faisant un faux témoignage sous la forme d'un refus de témoignage, on ne s'expose pas aux peines qui frappent le faux témoin. Si nous avons besoin d'un faux témoignage, voilà comment nous nous y prendrons; mais si notre adversaire en fait autant, nous nous récrierons contre sa mauvaise foi. » Qui oserait imputer de pareilles leçons au grand esprit d'Aristote?

On trouve, dans la petite Rhétorique, des exercices d'argumentation, on n'y trouve pas une méthode; point d'analyse des idées de l'utile, du beau, du juste; point de caractères; quelques mots seulement sur les *passions*, qui ne sont pas traitées à part, mais dont il est parlé incidemment à l'article

de la péroraison[1]. Rien sur la *topique*, ou la science des lieux d'argumentation. En parlant de l'élocution, l'auteur ne fait mention ni de l'image et de la métaphore, ni de la période; en revanche, il donne des tours, *σχήματα*, au nombre de six, pour exprimer ses pensées par couples, *εἰς δύο ἑρμηνεύειν*[2]. Au lieu de dire simplement que vous pouvez faire une chose, dites, par opposition : Je puis telle autre chose, et je puis celle-ci également; ou bien : Il ne peut pas cela, mais moi je le puis; ou bien : Je puis ceci, et il ne peut pas même cela; et ainsi du reste. Enfin, la division générale de la rhétorique est très-différente dans les deux ouvrages. Aristote admet trois genres, qu'il étudie successivement. L'auteur de la petite Rhétorique reconnaît bien aussi des genres (nous verrons plus tard combien); mais il ajoute à cette division une autre division en sept espèces, à laquelle il tient beaucoup plus. Ces sept espèces sont : conseiller, dissuader, louer, blâmer, accuser, défendre, et enfin *examiner, ἐξετάζειν*. Cet examen, qui consiste à prendre une à une les pensées, les paroles, les actions de l'adversaire, pour le faire paraître en contradiction avec lui-même ou en opposition avec tous les bons sentiments, est un procédé particulier à cette Rhétorique, et qu'on ne retrouve nulle part ailleurs.

La distribution des matières, dans la petite Rhétorique, est tout à fait arbitraire et sans méthode, particulièrement quand l'auteur, après avoir traité des motifs propres à chacune des sept espèces, passe aux moyens communs à toutes[3]. Ces moyens sont au nombre de six, savoir : les preuves (*πίστεις*, 7-17), la défense par prévision (*προκατάληψις*, 18), les demandes adressées au juge (*αἰτήματα*, 19), la récapitulation ou péroraison (*παλιλλογία*, 20), la forme du discours, amplifiée ou

[1] Chap. XXXIV et XXXVI. — [2] Chap. XXIV. — [3] Chap. VI.

réduite (μήκη λόγων, 22), enfin l'expression (ἑρμηνεία, 24). Il est impossible d'associer, dans une même division, des choses plus différentes entre elles par leur nature et leur importance. Aristote a de tout autres procédés de classification.

Si nous descendons aux détails, nous trouverons, en comparant les deux Rhétoriques, des contradictions frappantes. Aristote entend par τεκμήριον une des espèces du σημεῖον, le signe nécessaire, celui qui emporte avec lui certitude et science absolues[1]. La petite Rhétorique reconnaît aussi le σημεῖον εἰδέναι ποιοῦν[2]; mais elle ne l'appelle pas τεκμήριον, et elle donne ce nom[3] à une espèce d'argument qui n'a rien de commun avec le signe, et qui consiste à faire ressortir une contradiction.

Le précepte du chapitre XXX, que la narration doit être courte, ne peut être d'Aristote, qui s'en moque, sinon justement, du moins spirituellement, dans sa Rhétorique[4]. On a voulu soutenir que les deux passages ne se rapportent pas à la même espèce de narration. Mais Aristote parle évidemment de la narration judiciaire, puisqu'il ajoute que la mesure de la narration est d'en dire assez pour faire paraître l'accusé coupable; et notre auteur, arrivé à la narration judiciaire[5], dit que les règles en sont les mêmes que celles qu'il a données au chapitre XXX, pour la narration *démégorique*, et il les reprend, en effet, comme règles générales, au chapitre XXXVIII.

Mais laissons la matière des deux ouvrages, pour considérer si nous reconnaissons dans la petite Rhétorique la manière d'Aristote, soit comme penseur, soit comme écrivain. On a remarqué que notre auteur dit habituellement, au singulier :

[1] *Rhét.* I, 2. Cf. *Premiers analyt.* II, 27.

[2] Ch. XII.

[3] Ch. IX.

[4] III, 16.

[5] Ch. XXXVI, n° 11.

J'ai dit, j'ai fait voir; ce que ne fait jamais Aristote. On ajoute qu'Aristote prend ses exemples dans des orateurs et des poëtes, qu'il cite toujours; tandis que dans la petite Rhétorique, à l'exception d'un passage d'Euripide de quatre vers, les exemples sont anonymes, et arrangés, sans doute, par l'auteur même. Ces observations ont leur importance; mais il importe encore plus d'examiner, quand il s'agit d'un livre qui porte le nom d'Aristote, si on y retrouve, en général, son style et son esprit.

Je conviens que ce genre d'épreuve est délicat et toujours contestable. Quelque différence qu'on aperçoive entre deux esprits, entre deux styles, comment pourrait-on la démontrer? Comment répondre à ceux qui refusent de la reconnaître et qui déclarent qu'ils ne la voient pas? Et pourtant, comment se résoudre à sacrifier ces raisons de goût? Faire de la critique sans le goût, ne serait-ce pas comme si l'on voulait faire de la morale sans la conscience? Eh bien! n'est-il pas sensible qu'Aristote, dans sa Rhétorique, comme dans tous ses écrits, place toujours au-dessus des faits, pour les réunir et les expliquer, quelques principes élevés, originaux, puisés dans l'étude de l'esprit humain? Ainsi sa doctrine des expressions ingénieuses (*τὰ ἀσῖεῖα*, III, 10) repose sur cette observation, qu'une expression nous plaît quand elle nous apprend quelque chose, et cela rapidement et sans peine: *Τὸ γὰρ μανθάνειν ῥᾳδίως ἡδὺ φύσει πᾶσίν ἐσῖι.* S'il veut que, pour relever le style, on s'écarte quelquefois, avec discrétion, du langage ordinaire, *δεῖ ξένην ποιεῖν τὴν διάλεκτον* [1], il ajoute : « Car ce qui est éloigné de nos habitudes nous étonne, et ce qui nous étonne nous plaît, *θαυμασῖαὶ γὰρ τῶν ἀπόντων εἰσὶν, ἡδὺ δὲ τὸ θαυμασῖόν.* »

La Rhétorique dite *à Alexandre* n'offre point de ces analyses.

[1] III, 2.

On prétend que cette Rhétorique paraîtra se rapprocher beaucoup de la grande Rhétorique d'Aristote, si on veut bien ne considérer dans celle-ci que les sept derniers chapitres, qui se rapportent à la *disposition,* et où il y a moins de vues théoriques que dans le reste de l'ouvrage. Mais dans ces chapitres, comme dans tous les autres, se montre cette richesse d'aperçus et de rapprochements qui distingue le philosophe, et qu'on chercherait vainement ailleurs que dans ses véritables écrits. Ainsi, la comparaison de l'exorde *épidictique* au prélude des poëtes lyriques et des musiciens, et de l'exorde judiciaire au prologue dramatique[1], et la remarque que le genre démégorique a moins besoin d'exorde que les deux autres. Ainsi, cette observation sur l'*ἦθος*[2] : « ce qui constitue l'intention, c'est la fin (qu'on se propose); c'est pourquoi il n'y a pas d'*ἦθος* dans les mathématiques, parce qu'il n'y a pas d'intention; car elles n'ont pas une fin (autre qu'elles-mêmes). Il y en a, au contraire, dans les discours socratiques, dont les sujets comportent tout cela : » *ἡ δὲ προαίρεσις ποιὰ τῷ τέλει· διὰ τοῦτο οὐκ ἔχουσι μαθηματικοὶ λόγοι ἤθη, ὅτι οὐδὲ προαίρεσιν, τὸ γὰρ οὗ ἕνεκα οὐκ ἔχουσιν· ἀλλ' οἱ σωκρατικοὶ, περὶ τοιούτων γὰρ λέγουσιν.* Ainsi encore, cette raison philosophique si heureusement donnée de l'usage de réserver l'amplification pour la péroraison[3] : « c'est quand on a démontré, qu'il faut amplifier; il faut qu'il soit reconnu que la chose est, avant qu'on voie si elle est grande : comme, dans les corps, l'accroissement n'est autre chose que le développement de ce qui existait déjà (d'une manière élémentaire) : » *δεδειγμένων ἤδη, αὔξειν ἐστί· δεῖ γὰρ τὰ πεπραγμένα ὁμολογεῖσθαι εἰ μέλλει τὸ πόσον ἐρεῖν· καὶ γὰρ ἡ τῶν σωμάτων αὔξησις ἐκ προϋπαρχόντων ἐστί.* Voilà ce que j'appelle des traits aristotéliques; et si on ne peut

[1] III, 14. — [2] III, 16. — [3] III, 19.

en montrer un seul de ce genre dans la Rhétorique dite *à Alexandre*, je demande qu'on reconnaisse combien cette Rhétorique diffère de celle d'Aristote.

Quant au style, je ne vois pas, dans la petite Rhétorique, cette phrase serrée, elliptique jusqu'à l'étrangeté, où les copules et les compléments sont épargnés, où il faut si souvent s'arrêter pour comprendre; par où enfin on reconnaît tout de suite Aristote. Je prends un exemple au chapitre x du livre III: *Ἔστι γὰρ ἡ εἰκὼν μεταφορὰ διαφέρουσα προσθέσει, διὸ ἧττον ἡδύ, ὅτι μακροτέρως, καὶ οὐ λέγει ὡς τοῦτο ἐκεῖνο, οὐκοῦν οὐδὲ ζητεῖ τοῦτο ἡ ψυχή·* « La comparaison est une métaphore qui diffère (de la métaphore proprement dite) par une addition (l'addition du mot *comme*; il a dit cela au chapitre IV); aussi (est-ce) moins agréable, parce que (c'est dit) plus longuement, et que cela ne dit pas que ceci est cela (mais seulement que ceci est comme cela), de sorte que l'esprit lui-même n'a pas à chercher la chose. » Il entend par là que si on dit par exemple, Le lion des Grecs s'élance, l'esprit cherche ce que cela veut dire, et trouve qu'Achille est ce lion, que ceci est cela; mais si on dit, Achille s'élance comme un lion, il n'y a plus rien à chercher. C'est là le style aristotélique, autant qu'on peut le faire connaître par un exemple; toute la Rhétorique et la Poétique, aussi bien que l'Éthique et la Métaphysique, sont écrites ainsi. Rien de semblable dans la Rhétorique dite *à Alexandre* : la phrase y est claire, facile, grammaticalement régulière, mais sans relief.

Comme on ne pouvait méconnaître absolument des différences aussi sensibles, on a tâché de les expliquer par la distinction connue entre les ouvrages *acroamatiques* et les ouvrages *exotériques* d'Aristote, en supposant que la grande Rhétorique est un livre acroamatique, et la petite un livre exotérique. Cette

explication est tout à fait insuffisante. Les ouvrages exotériques d'Aristote, d'après les textes que Buhle a rassemblés sur cette question [1], et surtout d'après l'assertion précise d'Ammonius [2], jointe à divers passages de Cicéron [3], étaient des dialogues, ornés de tous les agréments que comporte ce genre de composition; nous en pouvons prendre une idée, soit par un fragment conservé dans Plutarque [4], soit par un autre, plus brillant et plus oratoire, dont Cicéron nous a donné une traduction qui paraît être littérale [5]. La petite Rhétorique, au contraire, est aussi sèchement didactique qu'aucun des traités d'Aristote. Elle n'en diffère que parce qu'on n'y trouve pas ce qui devait se trouver également dans tous les ouvrages du maître, quelle qu'en fût la forme, une pensée profonde, une expression ingénieuse et pénétrante. Aristote était toujours Aristote; il s'agit de savoir si on le reconnaît ici.

Je pense donc que les critiques qui, dans notre temps, ont voulu attribuer à Aristote cette Rhétorique, malgré l'opinion généralement reçue, ont contre eux tous les genres de preuves; c'est une hypothèse qui doit être désormais abandonnée. Il y a des paradoxes de restauration comme il y en a de destruction; et il n'est pas plus raisonnable de tenir pour authentique un livre évidemment apocryphe, que de rejeter comme apocryphes des chefs-d'œuvre authentiques des grands écrivains.

L'auteur de la Note sur la Rhétorique à Alexandre dont j'ai parlé en commençant ne se contente pas d'attribuer cette Rhétorique à Aristote, il avance qu'elle n'est autre chose, du moins dans la première moitié, qu'un ouvrage d'Aristote qu'on

[1] Il serait trop long de discuter l'opinion ingénieuse, mais hasardée, que M. Madwig a exprimée au sujet des livres acroamatiques et exotériques d'Aristote dans son édition du traité de Cicéron *De finibus*.

[2] *Ad Arist. Categ.* fol. 2, *b*.

[3] *Ad Att.* IV, 16, XIII, 19, etc.

[4] *Consolation à Apollonius*, p. 115.

[5] *De nat. deor.* II, 37.

croyait perdu, et qu'il appelle la Rhétorique à Théodecte. Examinons cette assertion.

Je pense qu'il n'a jamais existé de Rhétorique à Théodecte. Seulement, le rhéteur Théodecte de Phasélis, disciple d'Aristote, avait composé une Rhétorique, et Aristote paraît avoir écrit une Introduction à cette Rhétorique que Diogène mentionne sous ce titre : Τέχνης τῆς Θεοδέκτου εἰσαγωγῆς α'. C'est là sans doute l'ouvrage qu'Aristote lui-même a cité dans sa grande Rhétorique[1] sous le nom de Θεοδέκτεια. Il semble que déjà dans l'antiquité on a confondu les Θεοδέκτεια d'Aristote avec l'ouvrage de Théodecte: d'où cette histoire racontée par Valère-Maxime[2], qu'Aristote avait fait pour son jeune disciple une Rhétorique que celui-ci publia sous son nom, mais que, s'étant brouillé plus tard avec lui, il affecta de citer quelque part cette Rhétorique comme son propre ouvrage. Il s'agit ici évidemment du renvoi aux Θεοδέκτεια que j'ai indiqué tout à l'heure. Même en admettant cette histoire, ce ne serait pas là une Rhétorique *à* Théodecte, mais une Rhétorique écrite *pour* Théodecte; et c'est ainsi qu'il faudrait interpréter les expressions de la lettre apocryphe à Alexandre, *ταῖς τέχναις Θεοδέκτῃ γραφείσαις,* si toutefois on tenait compte d'une autorité aussi suspecte.

Mais quelque idée qu'on doive se faire des Θεοδέκτεια, il est certain que cet ouvrage n'est pas celui que nous examinons; le renvoi même que fait Aristote le prouve. « Les divers commencements de périodes, dit-il, ont été à peu près complétement énumérés dans les Θεοδέκτεια : *Αἱ ἀρχαὶ τῶν περιόδων σχεδὸν ἐν τοῖς Θεοδεκτείοις ἐξηρίθμηνται.* » Or il n'est pas même question de la période dans la Rhétorique dite *à Alexandre.*

[1] III, 9. — [2] VIII, 14, *Ext.* 3.

L'hypothèse qui attribue la petite Rhétorique à Anaximène de Lampsaque est certainement beaucoup mieux fondée; c'est celle que je vais maintenant discuter.

III. Quintilien[1], après avoir dit qu'Aristote distingue trois genres de discours (*δημηγορικόν, δικανικόν, ἐπιδεικτικόν*), et après avoir expliqué et défendu cette division, ajoute : « Anaximène ne reconnaît que deux genres, *judiciale, concionale*, (*δικανικόν, δημηγορικόν*), et sept espèces qui sont, de conseiller, de dissuader, de louer, de blâmer, d'accuser, de défendre, et de faire un examen, qui est ce qu'il appelle *ἐξεταστικόν*. De ces espèces, les deux premières rentrent dans le genre *délibératif* (de la division de Quintilien), les deux suivantes dans le *démonstratif*, les trois dernières dans le *judiciaire.* »

Voici maintenant le début de la petite Rhétorique : *Τρία γένη τῶν πολιτικῶν εἰσὶ λόγων, τὸ μὲν δημηγορικὸν, τὸ δὲ ἐπιδεικτικὸν, τὸ δὲ δικανικόν· εἴδη δὲ τούτων ἑπτὰ, προτρεπτικόν, ἀποτρεπτικὸν, ἐγκωμιαστικὸν, ψεκτικὸν, κατηγορητικὸν, ἀπολογητικὸν, ἐξεταστικόν.* Ces sept espèces sont exactement celles de la division d'Anaximène, et la ressemblance est d'autant plus frappante que l'*ἐξεταστικόν* est une particularité qu'aucune autre Rhétorique ne reproduit. L'accord de cette moitié de phrase avec le texte de Quintilien a fait penser à Victorius qu'il devait y avoir le même accord dans la première moitié; et il a cru que le texte latin était altéré. M. Spengel suppose au contraire qu'il y a altération dans le texte grec, et que cette altération vient d'un copiste qui a voulu accorder la Rhétorique à Alexandre avec la Rhétorique d'Aristote. Il veut qu'on lise : *Δύο γένη τῶν πολιτικῶν εἰσὶ λόγων, τὸ μὲν δημηγορικὸν, τὸ δὲ δικανικόν· εἴδη δέ*, etc. Il a adopté ce texte dans son édition.

[1] III, 4, 9.

Une pareille correction, quand elle ne serait qu'une conjecture, ne devrait pas être repoussée légèrement. Mais M. Spengel fait remarquer que Syrianus, dans son commentaire sur Hermogène[1], cite cette même phrase par où commence la petite Rhétorique, en écrivant: *Δύο γένη*. . . . etc.

Il est vrai que, dans le commentaire de Syrianus, cette phrase est citée sous le nom d'Aristote, et non sous celui d'Anaximène. Mais qu'est-ce que cela prouve, en supposant que ce ne soit pas une faute de copiste, sinon qu'à l'époque de Syrianus, c'est-à-dire dans un temps où une foule d'écrits apocryphes étaient en honneur, la fraude de l'auteur de la prétendue lettre d'Aristote à Alexandre avait cours dans les écoles? Quintilien n'aurait pas attribué formellement à Anaximène une division qu'il aurait pu lire dans un ouvrage d'Aristote.

On objecte que la division en trois genres, telle que la donne le texte vulgaire, est suivie dans tout le livre; qu'on y rencontre deux longs chapitres, III et XXXV, sur les procédés du genre épidictique, et que ce genre est placé partout sur le même rang que les deux autres. Ces assertions sont inexactes. Il est parlé, aux chapitres III et XXXV, de deux *espèces*, *ἐγκωμιαστικόν, ψεκτικόν,* qui rentrent naturellement dans le *genre* épidictique, mais ce genre n'y est pas indiqué[2]. La chose y est, mais le mot manque. Au contraire, on trouve expressément les mots *δημηγορίαι, δημηγορεῖν, δικανικὴ πραγματεία,*

[1] *Rhett. gr.*, Walz, t. IV, p. 60.

[2] On trouve seulement, au chapitre XXXV, l'origine de la dénomination d'épidictique dans cette phrase : « Ces deux *espèces* sont moins faites pour le débat réel que pour la montre (*ἐπιδείξεως ἕνεκα*). »

Il est à remarquer qu'on lit dans les *Προγυμνάσματα* de Théon (Walz, t. I, p. 151) : *Ἐγκωμιαστικὸν, ὅπερ ἐκάλουν ἐπιδεικτικὸν οἱ περὶ Ἀριστοτέλη*. Or, ce dernier mot est celui de la grande Rhétorique, tandis que le premier est employé dans la Rhétorique à Alexandre.

γένος δικανικόν. Au chapitre XVIII on lit : *ἐν μὲν οὖν ταῖς δημηγορίαις.... ἐν δὲ ταῖς δικαιολογίαις*; et à la fin de la lettre apocryphe à Alexandre : *τὰ δὲ λοιπὰ τούτοις ἰδίᾳ πάντα γέγραπται, περί τε τῶν πολιτικῶν καὶ τῶν δικανικῶν παραγγελμάτων, ὅθεν εὐπορήσεις πρὸς ἑκάτερον τούτων.* Ce qui prouve que l'auteur de cette lettre, quand il s'appropriait le contenu de la petite Rhétorique, ne lisait dans ce livre rien de spécial sur l'*ἐπιδεικτικόν.* En n'établissant pas l'épidictique comme un *genre*, la petite Rhétorique s'accorde avec la doctrine d'Isocrate, comme l'atteste Quintilien[1]. L'aréopagitique, le *περὶ εἰρήνης* d'Isocrate, les *ἐπιτάφιοι λόγοι* sont des *ἐπιδείξεις* si l'on veut, mais des *ἐπιδείξεις δημηγορικαί* : le *περὶ ἀντιδόσεως* est une *ἐπίδειξις* encore, mais une *ἐπίδειξις δικανική.*

Le seul rapprochement de la première phrase de la petite Rhétorique avec le passage cité de Quintilien est sans contredit une présomption très-forte pour attribuer l'ouvrage à Anaximène de Lampsaque. Victorius a encore appuyé cette opinion sur ces paroles de Denys d'Halicarnasse[2], *καὶ τέχνας ἐξενήνοχεν (Ἀναξιμένης), ἧπται δὲ καὶ συμβουλευτικῶν καὶ δικανικῶν ἀγώνων.* Je crois utile de traduire en entier la phrase où ces mots se trouvent. Denys y parle en passant d'Anaximène, et s'exprime ainsi : « Pour Anaximène de Lampsaque, je vois qu'il a prétendu atteindre à la perfection dans tous les genres; il a composé des histoires, il a laissé des traités sur Homère, il a publié des livres de rhétorique, il s'est essayé dans l'éloquence délibérative et dans l'éloquence judiciaire : mais il n'a pleinement réussi dans aucun de ces genres, partout il est faible et insuffisant. » Il se peut qu'il y ait trop de sévérité dans ce jugement, car Denys, ne mentionnant ici les rhéteurs antérieurs à Isocrate que pour dire qu'il a cru pouvoir se dispen-

[1] *Rhett. gr.*, Wals, t. I, 11. — [2] Ἰσαῖος, p. 626, Reiske.

ser d'en parler plus au long, a été conduit à les rabaisser. Il nomme plus honorablement Anaximène, dans la première lettre à Ammæus[1], parmi les rhéteurs qui ont laissé des ouvrages utiles. Mais l'honnête médiocrité qui paraît avoir été le mérite de cet écrivain est aussi, à ce qu'il me semble, celui de la Rhétorique dite *à Alexandre;* et si cette Rhétorique ne mentionne expressément que deux genres, ainsi fait Denys dans cette phrase même, en parlant de l'orateur. D'où l'on peut tirer ce rapprochement très-vraisemblable, en admettant Anaximène pour l'auteur de la petite Rhétorique, qu'il y avait donné des préceptes pour les deux genres sur lesquels il s'était lui-même exercé.

Que peut-on opposer à ces raisons? Rien, il faut le reconnaître, de décisif; rien qui détruise surtout la présomption tirée du passage de Quintilien. Quand nous retrouvons dans la petite Rhétorique la division si remarquable et si particulière des sept espèces, y compris l'*ἐξεταστικόν*, que Quintilien donne sous le nom d'Anaximène, il nous est bien difficile de ne pas penser que c'est le texte d'Anaximène que nous avons sous les yeux. Voici cependant, outre l'incertitude qui s'attache toujours à une conjecture telle que celle qui corrige la première ligne du texte de la petite Rhétorique, quelques motifs, non pas de croire le contraire, mais de douter.

Syrianus[2], après avoir transcrit la phrase *Δύο γένη τῶν πολιτικῶν*, etc. ajoute : « Il dit que les six premières espèces sont le fait de l'orateur, et la septième (l'*ἐξεταστικόν*) celui des auditeurs: *τὰ μὲν οὖν ἓξ ἐν τῷ λέγοντί φησι θεωρεῖσθαι, τὸ δὲ ἕβδομον ἐν τοῖς ἀκροωμένοις.* Or cela ne se trouve pas dans le texte de la Rhétorique à Alexandre, et cela est même en contradiction avec le XXXVIIe chapitre de l'ouvrage. Il est

[1] P. 722. — [2] *L. c.*

vrai que dans le texte des Aldes on lit φημί au lieu de φησί: « Cette dernière, *je dis* l'ἐξεταστικόν, est le fait des auditeurs, etc. » C'est alors une réflexion de Syrianus, et non plus une citation. Mais M. Walz fait voir que le texte du manuscrit de Venise, que j'avais cité d'abord, est bien meilleur que celui des Aldes, lequel ne présente souvent qu'un abrégé ou une analyse. Il y a donc ici un embarras qu'il faut ajouter à celui que cause la leçon τρία γένη, donnée par tous les manuscrits de la Rhétorique à Alexandre.

Cet écrit si court ne répond guère à l'expression dont se sert Denys en parlant d'Anaximène, τέχνας ἐξενήνοχεν. Il est vrai qu'il a pu composer d'autres livres encore sur la rhétorique. Mais est-il naturel de croire qu'on ait ôté à un écrivain célèbre un de ses ouvrages pour l'attribuer à Aristote? Le nom d'Anaximène le recommandait assez. On conçoit plus aisément qu'on ait pris cette liberté avec quelque rhéteur obscur de la même école, qui peut-être avait emprunté d'Anaximène sa division des sept εἴδη.

On se fait scrupule enfin d'attribuer à Anaximène ce dernier chapitre de la petite Rhétorique, rempli de détails si puérils et de si mauvais goût. Le rhéteur dit qu'on peut appliquer la rhétorique, non-seulement au discours, mais à la vie elle-même, parce que les moyens (αἱ ἰδέαι) par lesquels le discours persuade sont les mêmes que ceux par lesquels l'homme se recommande. Jusqu'ici l'idée est vraie et ingénieuse; on pourrait en trouver le germe dans Platon[1]. Mais là-dessus notre rhéteur s'amuse à reprendre ses préceptes point par point, et voici comment il procède: « Tu te prépareras, dit-il, à agir comme à parler, par les moyens de l'*exorde*: premier moyen pour rendre les spectateurs *bienveillants*; second

[1] *Phèdre*, p. 276, et ailleurs.

moyen pour les rendre *attentifs*. Tu appliqueras ensuite à l'action les préceptes de la *narration*, c'est-à-dire que tu la feras *courte*, nette, et *vraisemblable*, et non pas lente, embarrassée ou bizarre. . . Pour la *récapitulation* elle consistera à ranimer le souvenir des bonnes actions que tu auras faites précédemment en les reproduisant de nouveau, etc. « On croit voir un écolier de l'école moralisante et sophistique d'Isocrate, qui développe maladroitement un thème qu'il a reçu de ses maîtres[1]. Est-ce ainsi qu'écrivait Anaximène de Lampsaque? On prend une meilleure idée de son goût en lisant quelques fragments conservés sous son nom dans Stobée. Voici le plus étendu de ces fragments : « Chez les vieillards qui ont de l'esprit, à mesure que les plaisirs des sens s'évanouissent, ceux de la pensée se font sentir plus vivement, et il leur est plus loisible que jamais de tenir ou d'écouter des propos utiles. Ainsi, tandis que les voluptés qu'on goûte à boire, à manger, à faire l'amour, entraînent après elles plus de chagrins qu'elles ne donnent d'abord de jouissances ; au contraire l'étude a en elle, outre le charme présent, de quoi nous rendre heureux pour toute la vie[2]. » On peut citer encore ceux-ci : « Ceux qui ju-

[1] C'est ici l'occasion de dire que les éditeurs ne se sont pas bien rendu compte d'un morceau qui se trouve à la fin de la petite Rhétorique, et qui commence par ces mots : *τὰς δὲ θυσίας δεῖ ποιεῖν*. . . Ils n'y ont vu qu'une nouvelle version du chapitre II. Il est vrai qu'on ne trouve guère dans ce morceau que les idées de ce chapitre, reprises avec quelques variantes et avec peu d'ordre. Mais ce qui était dit au chapitre II par rapport au discours, est dit ici par rapport à l'action et à la réalité. On continue de développer la méthode d'application de la rhétorique à la conduite de la vie. On avait dit comment il faut parler des sacrifices, on dit maintenant comment il faut pratiquer les sacrifices, et ainsi du reste. Ce n'est pas que je croie ce passage authentique, mais j'explique dans quelle intention il paraît avoir été ajouté là. Je ne pense pas, d'ailleurs, qu'il y ait d'autres interpolations dans la petite Rhétorique, dont le tissu est serré : celle-ci est évidente; car la phrase qui précède renferme à la fois la conclusion du chapitre XXXVIII et de l'ouvrage entier.

[2] Stob. CXVII, 5 : *Τοῖς γὰρ ἀστείοις*

gent sous l'impression de l'envie donnent la première place non aux meilleurs, mais aux pires[1]. » — « Les riches ne sont pas aussi disposés que les pauvres à plaindre les malheureux; car c'est la crainte qu'on ressent pour soi-même qui fait la pitié qu'on a des autres[2]. » Il faut avouer que ni ce bon sens et cette justesse délicate, ni ces périodes étudiées et un peu lentes, n'ont rien de commun avec la manière dans laquelle est écrit le chapitre que je viens de rappeler.

Je sais que le ton d'un traité de rhétorique n'est pas celui d'un discours moral. Je n'ignore pas que, dans la Grèce, les meilleurs esprits se sont livrés quelque fois à d'étranges subtilités. Je tiens grand compte de cette division des sept espèces citée par Quintilien comme étant d'Anaximène, et je ne voudrais pas nier absolument que la petite Rhétorique ne pût appartenir à ce rhéteur. Mais on conviendra, je l'espère, qu'il serait imprudent aussi d'affirmer qu'elle est de lui, et qu'il eût été plus sage à M. Spengel de ne pas tenir la question pour résolue, et de ne pas publier la Rhétorique dite *à Alexandre* sous ce titre, *Anaximenis Rhetorica*[3].

Si la petite Rhétorique était d'Anaximène, nous en aurions à peu près la date. Anaximène était contemporain d'Aristote, mais il est compté parmi les rhéteurs qui ont écrit avant lui,

πρεσβύταις, ὅσον αἱ κατὰ τὸ σῶμα ἡδοναὶ ἀπομαραίνονται, τοσοῦτον αἱ περὶ τοὺς λόγους ἐπιθυμίαι πάλιν αὔξονται· καὶ τοσούτῳ βεβαιότερον αὐτοῖς παρέχει τὸ λέγειν τι χρήσιμον τοῖς ἄλλοις, καὶ παρ' ἑτέρων αὐτοὺς ἀκούειν. Ὥστε τὰς μὲν ἀπὸ τῶν βρωτῶν καὶ ποτῶν καὶ ἀφροδισίων ἡδονὰς γενομένας ἰδεῖν ἐστιν οὐχ οὕτως εἰς τὸ παράχρημα εὐφραινούσας ὡς ὕστερον λυπούσας· ἡ δὲ περὶ τοὺς λόγους ἡδονὴ καὶ μάθησις ἔν τε τῷ παραυτίκα εὐφραίνει, καὶ πρὸς τὸν ἄλλον βίον τοὺς μανθάνοντας διάγειν ἡδέως παρασκευάζει.

[1] Stob. XXXVIII, 44.

[2] *Ibid.* XCVII, 21.

[3] Je ne veux pas critiquer ici le titre que M. Spengel a donné à sa publication, sans payer d'ailleurs de justes éloges à cette édition remarquable. Elle se recommande, entre autres mérites, par des notes dans lesquelles M. Spengel rapproche de chacun des préceptes du rhéteur des applications prises dans les discours des orateurs attiques.

dans la lettre à Ammæus. Il semble en effet que la petite Rhétorique, si incomplète et si peu savante, où on ne trouve pas même encore, ainsi que Garnier l'a remarqué, le nom technique de la science, *ῥητορική*, doit être antérieure à la Rhétorique d'Aristote; cela n'est pas certain cependant; il peut se faire que l'enseignement philosophique d'Aristote n'ait pas été populaire de longtemps, et que la rhétorique isocratique ait subsisté en face de la sienne dans les écoles des rhéteurs. M. Spengel a justement rapproché cette phrase du chapitre XXXVII : *Δεῖ δὲ πικρῷ τῷ ἤθει μὴ ἐξετάζειν, ἀλλὰ πραεῖ*. . . . d'une phrase toute semblable du Discours pour la Couronne[1], *Ἐξέτασον τοίνυν παρ' ἄλληλα τὰ σοὶ κἀμοὶ βεβιωμένα πράως καὶ μὴ πικρῶς*... Mais de quel côté est l'emprunt? Il est probable que l'*ἐξεταστικὸν εἶδος* n'a pas été inventé par les maîtres de rhétorique, et qu'il n'est entré dans leur enseignement que d'après quelque exemple célèbre d'un orateur. Si c'est d'après cet endroit de Démosthène, la petite Rhétorique a dû être écrite après le temps d'Alexandre et d'Aristote, à une époque où les discours de Démosthène étaient déjà étudiés comme classiques : l'*εἶδος ἐξεταστικόν* serait né ainsi de l'étude du Discours pour la Couronne. On peut remarquer que l'auteur semble moins inventer et composer un art du discours à sa manière, que reprendre et résumer des préceptes déjà reçus, et dicter, pour ainsi dire, un cahier tout fait. Si les exemples tirés de l'histoire qui se trouvent dans ce livre ne descendent pas plus bas que l'an 340, on peut croire que c'est parce qu'ils sont empruntés à d'anciens orateurs, ou peut-être même à quelque Rhétorique antérieure. Si l'ouvrage paraît fait pour une démocratie, il ne faut pas oublier que les formes de la démocratie ne périrent pas dans Athènes avec la liberté.

[1] P. 315.

Tout cela est incertain et conjectural ; mais, dans tous les cas, il faut reconnaître que l'art contenu dans ce livre est trop simple pour qu'on ne le suppose pas encore assez ancien et de la bonne époque attique. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour le rapporter au plus ancien des rhéteurs grecs, à Corax de Syracuse. J'arrive à cette supposition, soutenue dans le mémoire de Garnier, et qui a passé de là dans Schœll.

IV. La thèse de Garnier repose tout entière sur les dernières phrases de la lettre à Alexandre, qu'il supposait authentique. Je vais d'abord transcrire le passage, et le traduire suivant le sens que je lui donne. Rappelons auparavant ce qui précède. Le faux Aristote a dit à Alexandre qu'il lui envoie, pour satisfaire à ses demandes réitérées, un traité d'éloquence politique, plus achevé que rien de ce qui a été fait jusque-là. Après une longue déclamation sur l'éloquence, il revient à ce traité, qu'il appelle *τὸ βιβλίον τοῦτο, τοὺς λόγους τούτους*, puis il ajoute : Παρειλήφαμεν *δέ, καθάπερ ἡμῖν ἐδήλωσε* Νι*κάνωρ, καὶ τῶν λοιπῶν τεχνογράφων, εἴ τίς τι γλαφυρὸν ὑπὲρ τῶν αὐτῶν τούτων γέγραφεν ἐν ταῖς τέχναις· περιτεύξῃ δὲ δυσὶ τούτοις βιβλίοις, ὧν τὸ μέν ἐστιν ἐμὸν ἐν ταῖς ὑπ' ἐμοῦ τέχναις Θεοδέκτῃ γραφείσαις, τὸ δὲ ἕτερον* Κόρακος. Τὰ *δὲ λοιπὰ τούτοις ἰδίᾳ πάντα γέγραπται περί τε τῶν πολιτικῶν καὶ τῶν δικανικῶν παραγγελμάτων, ὅθεν πρὸς ἑκάτερον αὐτῶν εὐπορήσεις ἐκ τῶνδε τῶν ὑπομνημάτων σοι γεγραμμένων.* « J'ai recueilli en outre (*παρά*), comme Nicanor m'en a averti (de ta part), chez les autres rhéteurs ce qu'ils ont écrit de bon sur les mêmes sujets dans leurs traités. Tu trouveras ici deux livres, l'un de moi, dans ma Rhétorique écrite pour Théodecte, *l'autre de Corax;* mais celui que voici (*τούτοις*), traite à part tout ce qui se rapporte aux préceptes de l'élo-

quence politique et de l'éloquence judiciaire, de manière que cet écrit fait pour toi te fournira toutes les ressources nécessaires pour ces deux genres d'éloquence. »

Il semble donc que cette lettre à Alexandre figurait ou était censée figurer en tête d'un recueil où avaient été réunis plusieurs écrits sur la rhétorique. Garnier imagine que le principal de ces écrits, ce traité fait exprès pour Alexandre, n'est autre chose que la grande Rhétorique d'Aristote en trois livres.

Les deux autres étaient donc les Θεοδέκτεια, qui sont perdus, et la Rhétorique de Corax, qu'il prétend retrouver dans l'ouvrage que nous examinons. Mais cela est tout à fait invraisemblable. Comment supposer que, par un caprice inexplicable des copistes, la lettre d'envoi ait été détachée de la grande Rhétorique, à laquelle elle tenait nécessairement dans cette hypothèse, pour être rapprochée du livre de Corax ; et pourquoi de celui-ci plutôt que des Θεοδέκτεια, qui sont indiqués d'abord ? Il est bien plus naturel de penser que l'ouvrage principal dont il est question dans la lettre à Alexandre, *τὸ βιβλίον τοῦτο, τοὺς λόγους τούτους*, est précisément la petite Rhétorique elle-même. Dans celle-ci, l'auteur adresse toujours la parole à quelqu'un, et on a pu supposer qu'il parle à Alexandre; c'est ce qui n'arrive jamais dans la grande Rhétorique. Les mots *πρὸς ἑκάτερον τούτων* s'appliquent très-bien à la petite Rhétorique, et ne s'appliqueraient pas à l'autre, où la division en trois genres est toujours suivie. La lettre à Alexandre est donc bien la préface de la petite Rhétorique, à laquelle on avait joint, à ce qu'il paraît, dans un même recueil, un livre des Θεοδέκτεια et un livre de Corax, tous deux perdus. Si l'on demande comment on a pu donner ce petit livre que nous examinons comme plus exact et plus achevé que rien de ce

qui avait été fait jusque-là, je réponds d'abord que la lettre est censée écrite à Alexandre encore très-jeune, et par conséquent avant la composition de la grande Rhétorique. Ensuite, le rhéteur se soucie moins de cette philosophie, qui fait le fond de l'ouvrage d'Aristote, que du mérite de donner un résumé commode et complet des préceptes des écoles. Enfin, et c'est la meilleure raison à donner, la lettre tout entière n'est qu'une déclamation[1].

Cette interprétation des mots *τὸ δ' ἕτερον Κόρακος* est d'ailleurs le fort de l'argumentation de Garnier; le reste de sa dissertation n'a qu'une valeur négative, en ce qu'il montre que la rhétorique contenue dans ce petit ouvrage est beaucoup moins savante et beaucoup moins avancée que celle d'Aristote. Il prouve ainsi que le livre n'est pas d'Aristote, il est bien loin de prouver qu'il soit de Corax. Il recourt inutilement au scoliaste d'Hermogène[2], qui dit que Corax inventa la division du discours, exorde, narration, etc.; cette division se trouve partout ailleurs aussi bien que dans la petite Rhétorique. Encore je ne vois pas qu'on trouve dans celle-ci la *παρέκβασις*, mentionnée par le scoliaste d'Hermogène, non plus que le terme *ἀγών* pour indiquer le fond du débat ou la confirmation. La petite Rhétorique contient, comme toutes les autres, les ruses du métier, mais rien de particulier à Corax. Si en trois endroits de l'ouvrage il est parlé de Syracuse, ce n'est pas une raison suffisante pour admettre que l'auteur soit

[1] En lisant avec attention tout ce passage de la lettre-préface, il faut reconnaître que l'expression *περιτεύξῃ δυσὶ τούτοις βιβλίοις* est obscure; que le second *τούτοις* qui vient ensuite, et qui ne se rapporte pas au même objet que le premier, est mal dit; qu'il faudrait d'ailleurs *ἐν τούτοις*; que la phrase *παρειλήφαμεν*, etc. est équivoque. Il est donc nécessaire d'avouer, avec M. Spengel, que ce texte n'est pas encore bien débrouillé. Mais toute autre interprétation que celle-ci me paraît encore moins satisfaisante.

[2] *Prolegom.*

un Syracusain. Au chapitre VIII, ce sont deux faits arrivés à Syracuse qui sont cités comme exemple, en même temps que d'autres faits pris dans l'histoire d'Athènes, de Thèbes et de Lacédémone. Aux chapitres XXIX et XXXII, un orateur propose de donner des secours aux Syracusains; cet orateur ne parle donc pas à Syracuse; mais à Athènes probablement. C'est aussi à Athènes que se rapportent tous les exemples du chapitre I. Enfin, Garnier a été obligé de supposer que la Rhétorique que nous avons n'est qu'une traduction en langue attique de celle de Corax, et que c'est le traducteur qui a ajouté au livre certains détails, entre autres la citation d'Euripide, que l'on ne peut attribuer à Corax. On sent combien toutes ces conjectures sont gratuites. Mais voici qui décide, ce me semble, la question. Aristote explique dans la grande Rhétorique[1] ce qu'il appelle *la vraisemblance dans l'invraisemblance, εἰκὸς παρὰ τὸ εἰκός.* Entre un homme fort et un homme faible, quel est l'agresseur? C'est le plus fort, suivant la vraisemblance. Mais, suivant une autre vraisemblance, c'est le plus faible, car il a dû compter qu'on ne croirait pas que ce fût lui. Aristote ajoute : Ce *lieu* compose la Rhétorique de Corax : Ἔστι δ' ἐκ τούτου τοῦ τόπου ἡ Κόρακος τέχνη συγκειμένη. Probablement Aristote parle plutôt ici de l'esprit des leçons de Corax que d'un livre composé par lui : mais s'il s'agit d'un livre, ce livre n'est pas la petite Rhétorique. En effet, cet argument ne s'y trouve pas même exprimé positivement une seule fois, quoique l'auteur, au commencement du chapitre XXXVI, en soit tout près. Il dit que celui qui parle peut être suspect à deux titres, soit comme ayant un caractère *conforme* aux accusations portées contre lui (ὁμολογούμενος), soit en ayant un *contraire* (ὑπεναντίος) aux accusations qu'il porte lui-même

[1] II, 24.

contre un autre. Le fort qui est accusé de voies de fait est *ὁμολογούμενος*, le fort qui accuse de voies de fait un plus faible est *ὑπενάντιος*. Si l'on est dans cette situation, dit le rhéteur, on doit se défendre en montrant qu'il ne faut pas juger d'après les préventions, mais d'après les faits. Il n'ajoute pas un mot de plus. Il touche au *lieu d'argumentation* qui composait la rhétorique de Corax, mais il n'y est pas et n'y arrive pas, bien loin de s'y établir et d'en faire le fort de sa doctrine. J'ai déjà dit qu'il n'y avait pas de *topique* dans la Rhétorique à Alexandre.

Concluons que l'hypothèse de Garnier doit être entièrement abandonnée, et qu'il ne faut conserver de ce travail critique que la portion, d'ailleurs excellente, qui a pour objet de montrer que la petite Rhétorique n'est pas et ne peut pas être d'Aristote. Il est à remarquer que Garnier ne s'est pas occupé du tout d'Anaximène, et qu'il n'a pas même indiqué le passage si curieux de Quintilien.

V. Il me reste à parler d'un système tout nouveau, exposé à la suite d'une thèse que j'ai citée en commençant, dans une note sur la Rhétorique à Alexandre. L'auteur, enchérissant sur Garnier, prétend reconnaître à la fois, dans la petite Rhétorique, les Θεοδέκτεια, et le livre de Corax. Il la divise en deux parties tout à fait distinctes, dont la première finit au chapitre XXVIII, et dont la seconde s'étend du chapitre XXIX à la fin. Celle-ci est la Rhétorique de Corax; l'autre est d'Aristote, c'est la Rhétorique à Théodecte (ou plutôt, la Rhétorique faite pour Théodecte). Je pourrais rejeter ce système sans plus de discussion; car lorsque j'ai réfuté l'opinion qui attribue la petite Rhétorique à Aristote, ou celle qui la reporte à Corax, ce que j'ai dit s'appliquait également à toutes les

parties de l'ouvrage. J'insisterai cependant sur ce point, que la Rhétorique dite *à Alexandre* est une, et que la seconde partie n'a pu être séparée de la première qu'arbitrairement.

C'est à la fin du chapitre XXVIII que commence cette seconde partie, qui est annoncée ainsi : « Voilà une analyse très-exacte des moyens du discours, considérés partie par partie. Je vais dire maintenant comment, pour chaque *espèce*, il faut ordonner le discours dans son ensemble, dans quel ordre les parties doivent se succéder, et comment il faut se servir de chacune. » Cette seule phrase, où l'auteur explique son plan d'une manière si nette, aurait dû prévenir des hypothèses que cette simple lecture fait tomber.

On a cru voir dans la seconde partie, en la comparant à la première, de singulières répétitions. On a soutenu que le chapitre trente-quatrième, sur le genre démégorique, n'est guère que la reproduction du premier; que le trente-cinquième, sur la louange et le blâme, n'est que la reproduction du troisième; que le trente-sixième, sur le discours judiciaire, reprend en grande partie les recettes du quatrième. « Dans l'une et dans l'autre partie, ajoute l'auteur de la note, il y a deux chapitres correspondants sur l'ἐξέτασις et la προκατάληψις. C'est au point que je n'y ai vu d'abord que deux éditions successives de la même Rhétorique. » Cet énoncé me paraît absolument inexact. Le chapitre XXXIV, qui n'est d'ailleurs que le dernier des six chapitres employés dans cette seconde partie à l'étude des δημηγορίαι, n'est pas du tout la reproduction du premier; il suffit pour s'en assurer de relire les deux chapitres. Dans le premier, l'auteur explique ce que c'est que l'équité, la légalité, l'utile, le beau, l'agréable, le facile, idées qui sont comme les sources des arguments. Au chapitre XXXIV, l'auteur, poursuivant l'étude de la *disposition* dans l'εἶδος προτρεπτικόν, com-

mencée dès le chapitre XXIX, et arrivant à la péroraison, en donne les règles. Puis, résumant tous les préceptes des chapitres XXIX à XXXIV, pour les appliquer, non plus aux *προτροπαί*, mais aux *ἀποτροπαί*, il montre comment il faut employer alors, soit dans l'exorde, soit dans la preuve, soit dans la péroraison, les moyens contraires à ceux qu'a employés l'adversaire. Dans ce résumé, il dit en quelques lignes qu'il faut tâcher de montrer que l'opinion qu'on repousse a contre elle l'équité, la légalité, le beau, l'utile, etc.; mais ce n'est pas là reprendre le chapitre premier, où il a employé cinq pages à définir et à développer toutes ces idées. Il n'y a pas plus de rapport entre les chapitres III et XXXV, qu'entre les chapitres IV et XXXVI. C'est toujours d'une part l'étude des principes de l'argumentation, de l'autre celle des procédés à suivre pour faire un exorde, une narration, etc. suivant l'*espèce* du discours. Pour ce qui est de l'*ἐξέτασις* et de la *προκατάληψις*, il ne faudrait pas les mettre ensemble comme deux choses de même ordre. La *προκατάληψις* n'est qu'un procédé employé dans le discours, et il y a bien un chapitre sur ce procédé dans la première partie[1], mais il n'y en a pas dans la seconde. Quant à l'*ἐξεταστικόν*, c'est un des sept *εἴδη* qui font la division générale de cette Rhétorique; l'auteur étudie de nouveau cet *εἶδος*, comme les six autres, dans la seconde partie, mais sous un autre point de vue, indiqué à la fin du chapitre XXVIII dans la phrase que j'ai citée tout d'abord.

On voit sur quels fondements ruineux est établie l'opinion que je discute. L'auteur se replace dans la vérité quand il fait entendre que la première partie est plus analytique, plus abstraite, la seconde plus concrète en quelque sorte, plus dépendante de la forme extérieure du discours. Mais cette dif-

[1] Chap. XVIII.

férence, que le rhéteur annonce lui-même, ne donne aucunement le droit de supposer que ces deux parties ne soient pas l'œuvre d'un même esprit. Les sept derniers chapitres de la grande Rhétorique, comme la note le reconnaît, présentent une différence analogue quand on les compare au reste de l'ouvrage. C'est qu'ils se rapportent aussi à la *disposition.* Les rhéteurs commençaient par étudier en elles-mêmes les différentes pièces qui entrent dans le discours; puis ils enseignaient ensuite à construire le discours dans son ensemble.

Ainsi ce dernier système tombe avec la distinction arbitraire qui en est le fondement, et il ne reste que les diverses opinions que j'ai précédemment examinées[1].

VI. Si je voulais à mon tour, en finissant, proposer une conjecture, et une conjecture qui soit neuve (du moins je le crois), ce qui est le principal mérite qu'on semble rechercher dans ces sortes de tentatives, ne pourrais-je pas avancer que la Rhétorique dite *à Alexandre* est celle d'Isocrate? Quintilien, dit, après avoir parlé de la rivalité d'Aristote et d'Isocrate[2] : « Nous avons une Rhétorique de chacun d'eux, mais celle d'Aristote est en plusieurs livres. » En effet, la grande Rhétorique d'Aristote a trois livres, tandis que notre petite Rhétorique n'en a qu'un seul. Il est vrai que, d'après Cicéron, l'authenticité de cette Rhétorique d'Isocrate était douteuse : *Cujusquam con-*

[1] Je m'empresse d'ajouter que la note que je critique n'est, dans la thèse où elle se trouve, qu'un court appendice, qui peut être enlevé sans rien déranger à l'ensemble du travail. La Faculté a donné à cette thèse des éloges auxquels je n'ajoute rien: *je la louerais davantage, si j'y étais moins loué.* Si l'auteur paraît encore inexpérimenté dans l'emploi d'une certaine critique aride et pénible, il s'est montré entendu dans celle qui demande d'abord de l'esprit, de la littérature et du goût.

[2] III, 1, 14.

stet esse artem non invenimus[1], mais du moins nous aurions dans la petite Rhétorique un ouvrage attribué généralement à Isocrate, et qui sortait de son école. Je m'expliquerais alors tout naturellement comment il y a tant de différence, et quelquefois d'opposition, entre les doctrines de ce livre et celles d'Aristote, puisque les deux écoles étaient rivales. Je ne m'étonnerais pas de n'y pas trouver le genre *épidictique,* puisque Isocrate, au témoignage de Quintilien, n'en faisait pas un genre à part, mais un moyen commun à tous les genres[2]. Je me rendrais compte de ce précepte d'éviter les hiatus[3], qui est tout à fait isocratique. Si l'on adopte un moment cette conjecture, quoi de plus curieux que de voir, dans la lutte des deux écoles, celle d'Isocrate à la fin si complétement vaincue, que les péripatéticiens aient osé lui enlever son principal monument, et y inscrire le nom de leur maître? Ainsi le fond l'emportait sur la forme, et les philosophes sur les rhéteurs.

Mais je ne puis oublier qu'aucune autorité, qu'aucun texte n'appuie cette hypothèse, qu'au contraire le témoignage de Quintilien en faveur d'Anaximène subsiste toujours et conserve toute sa valeur. Je me bornerai donc à marquer des conclusions que je crois plus assurées.

La petite Rhétorique est une, et on n'est pas autorisé à la partager en deux ouvrages, et à l'attribuer à deux auteurs.

Il n'y a pas lieu de croire qu'elle soit l'œuvre d'Aristote, et le contraire est démontré autant qu'une démonstration est possible en matière de sentiment et de goût.

Il y a de grandes probabilités pour l'opinion qui attribue cette Rhétorique à Anaximène de Lampsaque, mais cette opi-

[1] *De inv.* II, 2. — [2] III, 4, 11. — [3] Ch. xxv.

nion a aussi ses difficultés, et on n'arrive pas, sur ce point, à la certitude.

Il n'y a aucun fondement à l'hypothèse qui attribue l'ouvrage à Corax.

Je serais d'avis de ne lui donner d'autre titre que celui-ci : *Ancienne Rhétorique grecque, vulgairement connue sous le nom de Rhétorique à Alexandre.*

MÉMOIRE
SUR ÉTHICUS

ET SUR

LES OUVRAGES COSMOGRAPHIQUES INTITULÉS DE CE NOM,

PAR M. D'AVEZAC.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ce mémoire, dont la lecture à l'Académie des inscriptions et belles-lettres fut commencée le 17 septembre et terminée le 5 novembre 1841, était rédigé depuis assez longtemps, et déjà M. Frédéric Haase en avait, par anticipation, entretenu ses amis d'Allemagne dans une lettre écrite de Paris en avril 1839, et insérée dans l'*Allgemeines litteratur Zeitung* de juin suivant. Plus tard, il en écrivit aussi de Breslau à M. Frédéric Ritschl, qui n'a point oublié de le mentionner dans le *Rheinische Musæum für Philologie.*

Dans le cours des dix années pendant lesquelles ce travail est resté en portefeuille, plusieurs écrits dignes de l'attention des savants ont été publiés sur des sujets ayant une connexité plus ou moins étroite avec les questions que j'avais examinées; tels sont, en premier lieu, le mémoire de M. Ritschl *Sur le mesurage de l'empire romain sous Auguste, la mappemonde d'Agrippa et la cosmographie d'Éthicus*, publié à Francfort en 1842; le mémoire de M. Huschke *Sur le cens général de l'empire romain à la naissance de Jésus-Christ*, publié à Breslau en 1840; la dissertation de M. Théodore de

Mœrner *Sur la vie et les écrits d'Orose*, publiée à Berlin en 1844; une édition de la *Cosmographie d'Éthicus*, donnée à Paris, en 1843, par M. Panckoucke, avec une traduction française par M. Louis Baudet; enfin, les deux éditions de l'*Itinéraire d'Antonin*, données, l'une à Paris, en 1845, aux frais de M. de Fortia d'Urban, l'autre à Berlin, en 1848, par MM. Parthey et Pinder.

J'ai cru devoir insérer dans mon travail les indications qu'il me paraissait utile d'emprunter à ces divers ouvrages pour que le mien se trouvât au courant de toutes les publications faites jusqu'à ce jour sur les matières dont je m'étais occupé, essayant de rendre ainsi le plus complète qu'il me soit possible cette étude sur Éthicus.

Quant au fond des matières traitées par ce cosmographe, je ne me suis point proposé d'aborder ici un sujet aussi ardu; c'est dans une édition de ses œuvres, seulement, qu'un commentaire de cette nature me paraîtrait avoir sa place naturelle.

Novembre 1849.

OBJET DE CE MÉMOIRE.

Je suppose qu'un esprit net et positif, arrêtant son attention sur le nom d'Éthicus[1], y veuille rattacher une idée précise du personnage et de ses œuvres. Il ne trouvera point, il le faut avouer, dans les biographies ni les histoires littéraires, les notions exactes dont il a exclusivement affaire. Il n'est même pas de tradition convenue qui, à défaut de lumières historiques certaines, puisse donner le change à ce besoin de résultats formulés dont nous sommes d'autant plus avides que plus de difficultés se rencontrent à la poursuite de la vérité.

[1] Le nom latin est *Æthicus*, en grec *Αἴθικος*; nous avons cru devoir écrire en français Éthicus, comme on écrit Ésope, Égypte, Éthiopie.

Qu'est-ce, en effet, qu'Éthicus, d'après les lumières jusqu'à présent recueillies? Tantôt c'est un cosmographe latin du IVe siècle, ou du IIIe, ou du Ve; ou bien c'est un philosophe ou un astronome scythe ou istriote, antérieur ou postérieur à l'ère chrétienne, et qui a écrit en grec un livre que le prêtre Jérôme, le grand saint Jérôme peut-être, a traduit en latin. Tantôt c'est l'auteur véritable de plusieurs traités attribués à d'autres écrivains ou restés anonymes; ou bien, au contraire, il n'est même pas auteur de la Cosmographie intitulée de son nom : ce nom, d'ailleurs, se trouve mêlé avec ceux de Julius Honorius, de Jules César, d'Auguste, d'Antoine, d'Antonin, d'Ammien-Marcellin, de Castorius, d'Orose, de Solin, de Bède, d'Isidore; c'est une confusion, un chaos, où il semble bien difficile, sinon impossible, de porter l'ordre et la lumière.

Nous voulons tenter, cependant, de débrouiller cet amas de questions diverses qui se pressent et s'entre-croisent autour du nom d'Éthicus; et si nous n'osons prétendre à les résoudre, nous croirons du moins avoir déjà fait quelque chose d'utile si nous parvenons à les poser nettement, à les resserrer dans des limites étroites et des termes précis.

Recherchons avant tout quels ouvrages, imprimés ou inédits, nous sont parvenus sous le nom d'Éthicus; nous essayerons ensuite de déterminer, pour chacun d'eux, le nom, l'âge, l'individualité historique de l'auteur; nous examinerons aussi quels autres ouvrages il convient d'intituler du nom d'Éthicus, et quels ouvrages encore lui ont été attribués sans motifs suffisants; ce qu'il faut penser, en un mot, d'un personnage ainsi appelé, et de ses œuvres.

On trouve sous le nom d'Éthicus, dans les manuscrits que nous a légués le moyen âge, deux ouvrages distincts, très-dif-

férents par le sujet aussi bien que par le style, mais tous deux portant uniformément le titre de *Cosmographie;* circonstance qui, pour le dire en passant, n'a pas peu contribué à la confusion, en égarant plusieurs érudits, qui ont attribué à un seul et même livre, partant à un seul et même auteur, des témoignages qui s'appliquaient certainement à deux œuvres distinctes, et peut-être à deux auteurs différents.

L'une de ces Cosmographies traite, avec toute l'imperfection des siècles d'ignorance, de ce qu'on appellerait aujourd'hui la physique du globe; elle est restée inédite. L'autre, plusieurs fois réimprimée, se borne à une description géographique de la terre.

Occupons-nous séparément des deux ouvrages, et en premier lieu de celui qui, étant le moins connu, a besoin de l'être d'abord pour la complète intelligence de la discussion.

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA COSMOGRAPHIE PHYSIQUE INTITULÉE DU NOM D'ÉTHICUS ISTER.

ARTICLE PREMIER.

ESQUISSE GÉNÉRALE DU LIVRE.

Les manuscrits renfermant le texte de cet ouvrage sont assez nombreux, quoique peu ou mal connus.

Sans parler de ceux dont l'existence ne nous est révélée que par des citations ou des catalogues, tels que le manuscrit de Pierre Daniel cité par Simler, celui de Boxhorn cité par

Horn[1], celui de Martin Opitz, les deux d'Isaac Vossius indiqués dans le Catalogue de l'université de Leyde[2], celui de la bibliothèque Bodleyenne signalé par Guillaume Burton et par Paul Vinding, celui de Hautin consulté par du Cange, ou tel autre encore dont nous pourrions retrouver la trace[3]; nous nous bornerons à alléguer sept manuscrits qui nous sont mieux connus, soit pour avoir nous-même feuilleté les uns, soit pour avoir été exactement informé du mérite relatif des autres par notre diligent ami M. Thomas Wright, de Londres, qui les a examinés, et copiés ou collationnés en partie.

La Bibliothèque royale de Paris en renferme trois, et le Musée britannique quatre. Parmi ces derniers se trouve le plus ancien, qui est du VIIIe siècle, et appartient à la bibliothèque Cottonienne[4]; le second paraît de la fin du XIe ou du commencement du XIIe siècle, et fait partie de la bibliothèque

[1] Georgii Hornii *De originibus Americanis libri quatuor;* la Haye 1652, in-8°; p. 199.

[2] *Catalogus librorum tam impressorum quam manuscriptorum bibliothecæ publicæ universitatis Lugdunensis Batavicæ,* Leyde 1716, in-fol.; pp. 376 et 379. — On y voit figurer en outre, p. 343, sous le n° 69, un manuscrit légué par Scaliger, qui paraît contenir aussi le même texte : il est ainsi intitulé : *Edicta Æthici philosophi cosmographi.* — Le ms. Vossien 104, aujourd'hui à Leyde sous le n° 77, et d'après lequel j'ai donné mon édition de Jean du Plan de Carpin (c'est l'ancien ms. de Paul Petau), contient un extrait peu étendu du même ouvrage.

[3] Tel que celui de M. Hænel, de Leipzig, qui ne comprend que le chapitre *De navibus,* ou *De indagatione navium,* et que se propose de publier M. Frédéric Haase, de Breslau, dans un recueil des écrivains *De re militari;* tel encore que le manuscrit de Montpellier signalé par M. Hænel lui-même (*Catalogi librorum mss.* Leipzig 1830, in-4°; p. 236, H. 374) sous ce ce titre : *Pseudo Ethici Cosmographia ab Hieronymo in latinum translata;* ms. du XIVe siècle, in-4° sur parchemin, indiqué comme étant du XIe siècle, par M. Libri, dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements,* publié sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, Paris 1849, in-4°; p. 435, n° 374; ou enfin tels que les trois manuscrits du Vatican désignés dans la *Bibliotheca bibliothecarum* de Montfaucon, pp. 25 B, 57 C, et 88 C.

[4] Ms. Cotton. Vespas. B. X. in-4°. — Comp. Smith, *Catalogus librorum manuscriptorum bibliothecæ Cottonianæ,* Oxford 1696, in-fol. p. 109. — Nous devons à l'obli-

Harleyenne[1]; il y a ensuite un manuscrit royal du xiie siècle[2], qui paraît offrir une copie exacte du manuscrit bodleyen d'Oxford indiqué plus haut, puis enfin un autre manuscrit royal dont l'écriture est de la fin du xiie ou du commencement du xiiie siècle[3].

Quant aux trois manuscrits parisiens, l'un[4] est du xie siècle et provient de la bibliothèque de Jacques-Auguste de Thou, d'où il avait passé dans celle de Colbert; le second[5] paraît aussi du xie siècle : il a appartenu primitivement à l'abbaye de Moissac, plus tard à Pierre Pithou, et il a encore passé successivement par les bibliothèques Thuanéenne et Colbertine; le dernier[6] est du xiiie siècle et provient de Claude Dupuy, par l'intermédiaire encore de Colbert. Nous ne parlerons pas d'un quatrième[7] manuscrit de la Bibliothèque royale, désigné simplement au Catalogue comme fragment d'un ancien géographe, et qui ne contient que le quart environ du même texte : l'écriture de ce morceau est du xie siècle; il est compris dans un volume qui provient de la collection de Baluze.

L'ouvrage contenu dans ces divers manuscrits est intitulé : *Liber Ethici, philosophico editus oraculo, et a domino Hieronymo presbytero in latinum translatus ex Cosmographia, id est mundi scriptura*[8].

geance de M. Wright une collation complete de ce manuscrit avec la copie faite par nous-même sur les mss. 4871 et 4808 de la Bibliothèque royale de Paris.

[1] Ms. Harl. n° 3859, in-4° allongé. — Comp. (R. Nares) *Catalogue of the Harleian manuscripts in the British Museum*, Londres 1808, 3 vol. in fol.; t. III, pp. 87, 88.

[2] Ms. Reg. 15 B. II. in-4°. — Comp. Casley, *A catalogue of the manuscripts of the kings Library*, Londres 1734, in-4°; p. 239.

[3] Ms. Reg. 15 C. IV. in-4°. — Voir au catalogue de Casley, p. 242.

[4] N° 4871, grand in-fol. sur parchemin.

[5] N° 4808, petit in-fol. sur parchemin.

[6] N° 8501-A, petit in-fol. sur parchemin.

[7] N° 7561, petit in-4°, sur parchemin.

[8] Ms. 4871, fol. 112 verso : « Incipit liber

Ce livre, d'après une table sommaire placée en tête de quelques-uns des manuscrits, est divisé en neuf chapitres traitant successivement :

1° *De informi materia;*

2° *De orbe condito;*

3° *De gentibus quas Vetus Testamentum non habet*[1];

4° *De artium plurimarum instrumentis;*

5° *De navibus ignotis et earum argumentis;*

6° *De insulis gentium;*

7° *De quæstionibus quas alia scriptura non narrat*[2];

8° *De terra, et aquarum decursu, et venis earum;*

9° *De flatu ventorum, et aquarum motione;*

après quoi vient un alphabet de vingt-trois lettres qui correspondent en général, pour la valeur, à celles de l'alphabet latin.

La préface nous fait ainsi connaître l'auteur : « Hic igitur « Æthicus, Histriæ regione sophista claruit, primusque codices « suos Cosmographiam nuncupavit; aliosque non minores sed « majores edidisse cognovimus, quos Sophogrammios appel- « lavit[3] ».

L'ouvrage se termine par cette formule : « Explicit liber « Æthici philosophi cosmographi natione Scytha, nobili pro- « sapia parentum. Ab eo enim æthica philosophia, a reliquis « sapientibus originem traxit[4] ».

D'après des indications aussi formelles, le livre qui nous

« Ethici translatum philosophico edito ora- « culo, Hieronimo præsbitero delatum ex « Chosmographia id es mundi scriptura. » Et fol. 113 : « Incipit liber Cosmographi « Etici philosophi. Stilo editus, et a Hie- « ronimo prbrō. in latinum translatus. »

[1] Les mss portent : *De gentibus quæ Vetus Testamentum non habent.*

[2] Les mss portent : *De questionibus quæ alia scriptura non narrant.* — Je m'abstiens de reproduire les solécismes et barbarismes qui défigurent tous ces titres de chapitres dans les mss.

[3] Ms. 4871, fol. 113, col. 1.

[4] Ms. 4871, fol. 142, col. 1.

est ainsi offert devrait être considéré comme l'ouvrage même du philosophe istriote Éthicus, simplement traduit en latin par le prêtre Jérôme; cependant il suffit de parcourir quelques pages du manuscrit pour reconnaître que ce n'est pas une translation fidèle et entière; car le traducteur parle généralement en son propre nom, discutant le mérite de son auteur, dont il rapporte directement, il est vrai, de longs passages, mais que plus souvent il abrège ou mutile, entremêlant ses propres réflexions et la citation d'autres auteurs à l'analyse qu'il fait des pages de son texte. Le livre que nous possédons sous cette forme n'est donc, à proprement parler, qu'un travail exécuté en latin par le prêtre Jérôme, d'après la Cosmographie du philosophe istriote Éthicus[1]; et ce travail ne nous semble pouvoir être mieux comparé qu'à une de ces analyses étendues et critiques que l'Académie des inscriptions publie dans le recueil des Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale.

ARTICLE II.

TÉMOIGNAGES DES AUTEURS TOUCHANT LA PERSONNE ET LE LIVRE D'ÉTHICUS ISTER.

---

§ I.

Quelle connaissance les auteurs qui nous ont précédés ont-ils eue de ce livre? Quel usage en ont-ils fait? C'est ce que nous

[1] Cette observation se trouve avoir été consignée dans une note portée sur un manuscrit d'Éthicus Ister appartenant à l'université de Cambridge, qui a été obligeamment examiné, à notre intention, par M. James Orchard Halliwell, de la Société royale de Londres; cette note, qui nous est parvenue depuis l'achèvement de notre travail, est ainsi conçue : « Qui hunc « librum legit intelligat Ethicum philoso- « phum non omnia dixisse quæ hic scripta « sunt : sed Jeronimus, qui eum transtu- « lit, sententias veritati consonas ex libro « ejusdem excerpsit, et easdem testimoniis « Scripturæ nostræ confirmavit. Non enim « erat iste philosophus christianus, sed

allons examiner, en remontant des érudits contemporains aux autorités plus anciennes, sans prétendre faire des uns ni des autres un relevé absolument complet, bien que nous ne pensions point en avoir oublié aucun d'importance.

Mais ce n'est pas uniquement dans l'ordre chronologique ascendant qu'il convient de les ranger; car des dissidences tranchées ou d'intimes rapprochements se font remarquer entre eux sans acception de leur époque relative; et il vaut mieux, sous ce rapport, les distribuer par groupes formés d'après un cercle d'idées spécial à chaque catégorie. Ce sont ces catégories mêmes que nous étagerons par échelons chronologiques, pour remonter graduellement jusqu'à l'auteur original. Un phénomène assez remarquable, c'est que la vérité se débarrasse d'autant plus de ses voiles, que nous montons un échelon de plus dans cette marche rétrograde vers le passé.

Nous établirons ainsi cinq groupes successifs.

§ II.

Dans le cinquième, le plus rapproché de nous par sa date moyenne, nous rassemblerons les écrivains qui, sans examen de la question, ont purement et simplement, comme chose connue et admise, attribué à l'Éthicus vulgaire le surnom d'*Ister*, l'origine scythe, et le titre de philosophe, qui appartiennent à l'auteur de l'ouvrage inédit.

Peut-être devons-nous placer à leur tête Jacques Godefroi, qui, dans ses prolégomènes à l'*Expositio totius mundi* (publiée en 1628 d'après le manuscrit de Juret, que lui avait remis Saumaise), cite Éthicus, l'auteur de la Cosmographie vulgaire-

« ethnicus, ex professione academicus. Easdem verò sententias dixit Achilmus in « suo libro. » (Ms. du xve siècle, coté Mm. II. 18; fol. 103 v.). — On verra plus loin que l'assertion relative au prétendu paganisme d'Éthicus Ister est contredite par le texte même du livre.

ment connue sous ce nom, comme spécialement décore du titre de sophiste, titre qu'aucun intitulé de manuscrit, aucun témoignage ancien, n'autorise à considérer comme applicable à l'Éthicus imprimé [1].

Riccioli, voulant désigner ce dernier dans une simple mention, en sa Géographie réformée, commet une méprise semblable en l'appelant Éthicus Ister [2].

[1] Jacobi Gothofredi *Vetus orbis descriptio græci scriptoris sub Constantio et Constante impp. nunc primum post 1300 ferme annos edita, cum duplici versione et notis*, Genève 1628, in-4°; p. 4 des prolegomènes : « Fidem facit quoque Æthicus et « ipse sophista (quo etiam nomine indigi- « tari solet) qui Cosmographiam et ipse « scripsit. »

Avant sa publication, ce ms. avait été signalé par Juret lui-même en ses notes sur Symmaque (Q. Aur. Symmachi *Epistolæ*, Paris 1604, in-4°, p. 179 des notes), et par Saumaise en ses notes sur Vopisque (*Historiæ augustæ scriptores*, Paris 1620, in-fol. p. 456) d'après la communication que lui en avait faite Juret. Outre le texte latin du ms. de Juret, qui lui paraissait une mauvaise version d'un texte grec perdu, Godefroi donna une restitution grecque de sa façon, que divers écrivains ont prise pour l'original, malgré les avertissements donnés à différentes fois par Briet (*Parallela geographiæ veteris et novæ*, Paris 1648, in-4°, t. I, p. 10), par Fabricius (*Bibliotheca græca*, lib. IV, cap. II, t. III, pp. 80, 81, de l'ancienne édition, ou t. IV, pp. 661, 662, de l'édition de Harles), et par Jacques Gronov (*Geographia antiqua*, Leyde 1697, in-4°, p. 17 de la préface), sur la véritable origine de ce prétendu texte grec, à côté duquel Godefroi mit encore une nouvelle version latine, dépouillée de la barbarie de style qui caractérise la première. — Jacques Gronov réimprima exclusivement celle-ci comme seule authentique, à la suite de son édition de Scylax et d'Agathémère (*Geographia antiqua*, pp. 251 à 271); puis Hudson l'inséra dans le troisième volume de ses *Geographiæ veteris scriptores græci minores* (Oxford 1712, in-8°). Le même morceau, plus complet, a été trouvé en Italie, au monastère de la Cava près de Salerne, par M. Angelo Mai, dans un ms. du Xᵉ siècle, où il est intitulé *Liber Junioris philosophi in quo continetur totius orbis descriptio*; et M. Mai a publié cet autre texte dans ses *Classici autores e Vaticanis codicibus editi* (Rome 1831, in-8°, t. III, pp. 385 à 409). Puis il a été réimprimé d'après Mai par le docteur George-Henri Bode, en tête du second volume de ses *Scriptores rerum mythicarum* (Zell, 1834, in-8°). — La Bibliothèque royale de Paris possède aussi, sous le même titre, un texte complet du même morceau, compris dans un ms. du XIVᵉ siècle, sur parchemin, inscrit au catalogue sous le n° 7418 des mss. latins. (*Incipit* folio 4 du cahier xxxj).

[2] Jo. Bapt. Riccioli, *Geographiæ et hydrographiæ reformatæ libri duodecim*, Bologne 1661, in-fol. préface, p. 2.

Plus explicite est Adrien de Valois, qui, dans la préface de sa Notice des Gaules, mise au jour en 1675, après avoir cité la Cosmographie imprimée qui porte le nom d'Éthicus, ajoute que ce même Éthicus était, dit-on, un sophiste ou philosophe, né dans la région italienne d'Istrie[1].

Le père Briet, dans ses Parallèles géographiques, a donné une liste des géographes anciens, parmi lesquels figure Éthicus Ister comme auteur de la Cosmographie imprimée[2]. Et Michel-Antoine Baudrand, dont on a trop souvent répété que la Géographie alphabétique était une simple reproduction de Ferrari, a copié, à peu près mot pour mot, la liste du père Briet[3].

Berretta, dans sa Dissertation sur l'Italie du moyen âge, pour laquelle on prétend qu'il fut beaucoup aidé par Donato Silva, voulant aussi désigner l'Éthicus vulgaire, lui appliqua pareillement le surnom d'Ister[4].

Autant en fit l'abbé de Gourné dans l'Essai sur l'histoire de la géographie, qui sert de préface à son Géographe méthodique[5].

Autant encore le docte Franck, dans son excellent Catalogue de la bibliothèque du comte de Bunau, où l'article consacré aux diverses éditions de la Cosmographie vulgate, est précédé d'une désignation spéciale de l'écrivain chrétien Éthicus Ister[6].

Le savant auteur de l'*Alsatia illustrata*, Daniel Schœpflin, regarde pareillement Éthicus, auteur de la Cosmographie impri-

[1] Hadriani Valesii *Notitia Galliarum*, Paris 1675, in-fol. préface, p. 4 : « Idem « Æthicus, uti aiunt, sophista vel philoso- « phus, natus in Istria regione Italiæ. »

[2] Phil. Brietii *Parallela geographiæ*, t. I, p. 10.

[3] Mich. Ant. Baudrand, *Geographia ordine litterarum disposita*, Paris 1681, in-fol. t. II, p. 444.

[4] Anonymi Mediolanensis (Berretta), *De Italia medii ævi dissertatio chorographica*; dans Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, Milan 1727, in-fol. t. X, p. LII.

[5] Gourné, *Le géographe méthodique*, Paris 1743, in-12; p. xliiij.

[6] Franck, *Catalogus bibliothecæ Bunavianæ*, Leipzig 1750, in-4°: t. I, p. 414

mée, comme un philosophe ou sophiste chrétien, natif de l'Istrie[1].

De même Jœcher, donnant un article à l'Éthicus vulgaire dans son *Allgemeines Gelehrten Lexicon,* publié en 1750 à Leipzig, l'appelle Éthicus Ister, philosophe scythe[2]; et Christophe Adelung, continuateur de Jœcher, a inséré à son tour, en 1784, dans ses *Fortsetzung und Ergænzungen*, une addition de quelques lignes consacrée au même personnage, qu'il continue d'appeler Éthicus Ister[3].

Sprengel, en son Histoire des découvertes géographiques, dont la deuxième édition porte la date de 1792, attribue de même à l'Éthicus istriote la Cosmographie imprimée, ainsi que les citations applicables à l'Éthicus vulgaire faites par deux chroniqueurs français des xe et xie siècles[4].

Gråberg de Hemsö, en son Histoire de la géographie, publiée en 1802 dans les *Annali di geografia e di statistica,* fait pareillement naître en Istrie Éthicus auteur de la Cosmographie imprimée[5].

C'est encore sous le nom d'Éthicus Ister que sont indiquées les éditions successives de cette Cosmographie, dans le Catalogue de la bibliothèque d'Upsal[6].

Schœll, dans son Histoire abrégée de la littérature romaine, publiée à Paris en 1815, parle aussi de l'Éthicus vulgaire sous le nom d'Éthicus Ister[7].

[1] Schœpflin, *Alsatia illustrata,* Colmar, 1751, in-fol. t. I, p. 614.

[2] Chr. Gottl. Jœcher, *Allgemeines Gelehrten Lexicon,* Leipzig, 1750, in-4°, t. I, p. 130.

[3] Christoph Adelung, *Fortsetzung und Ergænzungen zu Chr. Gottl. Jœchers allgemeinem Lexicon*, Leipzig, 1784, in-4°; t. I, p. 280.

[4] Math. Christ. Sprengel, *Geschichte der wichtigsten geographischen Entdeckungen*, Halle, 1792, in-12; p. 131.

[5] Giacomo Gråberg svezzese, *Storia della geografia dalla sua origine fino al secolo decimonono*, dans ses *Annali di geografia e di statistica*, Gènes, 1802, in-8°; t. II, p. 144.

[6] *Catalogus librorum impressorum bibliothecæ regiæ Academiæ Upsaliensis*, Upsal, 1814, in-4°; t. I, p. 9, col. 2.

[7] Fred. Schœll, *Histoire abrégée de la littérature romaine*, Paris, 1815, in-8°; t. III, p. 260.

Dans sa Géographie des Grecs et des Romains, dont le premier volume a paru à Weimar en 1816, M. Ukert cite un passage bien connu de l'Éthicus vulgaire, en l'appelant de même Éthicus Ister[1].

Dans son Esquisse de la littérature romaine, publiée à Halle en 1830, M. Bernhardy, tout en laissant percer quelque doute sur la légitimité du titre de philosophe istriote appliqué à l'Éthicus vulgaire, ne paraît pas soupçonner que ce titre appartienne à l'auteur d'un livre grec différent de la Cosmographie publiée[2].

M. Bæhr, dont l'Histoire de la littérature romaine est classique en Allemagne, n'a pas soupçonné davantage la distinction des deux Cosmographies, et c'est sous le nom d'Éthicus Ister qu'il désigne l'auteur de celle qui est généralement connue; et il lui consacre de même sous ce nom un article spécial dans l'Encyclopédie allemande de Pauly[3].

M. Bœcking, dans la savante dissertation par laquelle il préludait en 1834 à son édition critique de la Notice des dignités de l'un et l'autre empire, signale des manuscrits où se rencontre anonyme la Cosmographie vulgate d'Éthicus, et ne fait pas difficulté de citer, comme déterminatif de l'auteur de ce morceau, l'*explicit* qui appartient en réalité à l'autre Cosmographie[4].

[1] Fr. Aug. Ukert, *Geographie der Griechen und Rœmer von den frühesten zeiten bis auf Ptolemæus,* Weimar, 1816, in-8°; t. I, p. 193.

[2] G. Bernhardy, *Grundriss der rœmischen Litteratur,* Halle, 1830, in-8°; p. 283: « Unbestimmter Zeit, und eher jung als « alt sind die ferneren Geographen, die « dürren aber verunstalteten Urheber von « Cosmographiæ Julius Honorius und Æthi- « cus (Ister), dessen vorgeblicher Epito- « mator. »

[3] Joh. Chr. Felix Bæhr, *Geschichte der rœmischen Litteratur,* Carlsruhe, 1832, in-8°; § 330, p. 686 (ou § 365 de la 3e édition, Carlsruhe, 1845, in-8°; t. II, p. 523). — *Idem,* article *Æthicus Ister,* dans August Pauly, *Real Encyclopedie der classischen Alterthumwissenschaft,* Stuttgart, 1839, in-8°; t. I, p. 197.

[4] Eduard Bœcking, *Ueber die Notitia dignitatum utriusque Imperii, eine Abhandlung zur Litteraturgeschichte und Kritik,* Bonn, 1834, in-8°; pp. 20, 21.

Enfin, M. Frandsen, qui a publié à Altona, en 1836, un volume de Recherches historiques sur la vie et les travaux de Marcus Agrippa, ne pouvait manquer, à propos de la fameuse mappemonde exécutée par les ordres de ce seigneur romain, de rappeler le mesurage général de l'empire, accompli de son temps, et dont la mention détaillée nous est fournie par la Cosmographie imprimée d'Éthicus; mais c'est sous le nom d'Éthicus Ister qu'il désigne l'auteur de cet ouvrage [1].

Plus récemment, dans un mémoire publié à Breslau *Sur le cens opéré à l'époque de la naissance de Jésus-Christ*, le professeur Huschke, parlant aussi du mesurage de l'empire romain, met pareillement sous le nom d'Éthicus Ister le passage étendu qu'il emprunte à la Cosmographie imprimée [2].

Et plus récemment encore, M. Louis Baudet, auteur d'une traduction française de la Cosmographie vulgate d'Éthicus, insérée dans la Bibliothèque latine-française de Panckoucke en 1843, donne à son auteur le nom d'Éthicus Ister [3].

§ III.

Passons à un autre groupe, le quatrième dans l'ordre chronologique : nous y renfermerons les auteurs qui, vaguement instruits de l'existence d'une version latine, par le prêtre Jérôme, de la Cosmographie d'Éthicus l'Istriote, n'ont point réuni de lumières assez précises pour distinguer cet ouvrage de celui qui est imprimé sous le titre de Cosmographie d'Éthicus.

Le premier écrivain que nous connaissions de cette autre

[1] P. S. Frandsen, *M. Vipsanius Agrippa, eine historische Untersuchung über dessen Leben und Wirken*, Altona, 1836, in-8°; p. 184.

[2] Ph. E. Huschke, *Ueber den zur Zeit der Geburt Jesu-Christi gehaltenen Census*, Breslau, 1840, in-8°; p. 8.

[3] Louis Baudet professeur, *Cosmographie d'Éthicus traduite pour la première fois en français*, Paris, 1843, in-8°; *Notice sur Éthicus :* « Éthicus Ister n'est connu que par la Cosmographie qui porte son nom. »

école est le docte Savaron, qui, dans son commentaire sur Sidonius Apollinaris, fait mention expresse de Jérôme le translateur d'Éthicus, et allègue deux fois, au milieu de ses nombreuses citations du cosmographe latin, des passages qu'il attribue directement au traducteur du livre grec[1]; mais, comme ces deux passages ne se trouvent point, en réalité, dans la version hiéronymienne, et qu'ils sont très-exactement empruntés à la Cosmographie publiée, il faut bien reconnaître que Savaron appliquait à ce dernier ouvrage ce qu'il avait imparfaitement appris concernant le premier.

Gaspard de Barth, choqué de l'assertion de Savaron, ne soupçonna point le malentendu sur lequel elle était fondée; et il se contente, dans ses *Adversaria*, de la rejeter comme une conjecture qui lui répugnait au plus haut point[2].

Vient ensuite le savant Gérard-Jean Vossius; il connaît bien, et il transcrit tout au long, dans son traité *De Historicis latinis*, un passage de Raban Maur où se trouve mentionnée la version hiéronymienne d'Éthicus Ister; il signale même, d'après Martin Opitz, deux citations faites par Isidore de Séville et qui se rapportent au cosmographe istriote[3]; mais il ne paraît pas soupçonner que cet auteur, et son livre traduit

[1] Jo. Savaro, *Caii Sollii Apollinaris Sidonii, Arvernorum episcopi, opera*, Paris, 1609, in-4°; *Epistolæ*, p. 542 : « Calpis, « Æthici interpreti non semel ». *Carmina*, p. 57 : « Gentes Aulolum Æthico in fine « Cosmographiæ; Hieronymo Æthici inter« preti Galaudæ. »

[2] Casp. Barthii *Adversariorum commentariorum libri LX*, Francfort, 1624, in-fol.; p. 2085 : « Viri doctissimi interpretem « ejus citant Hieronymum, ut Joannes Sa« varonius notis ad Sidonium, quasi græce « Æthicus scripsisset, a quibus tamen hac « in re summopere ego dissentio. »

[3] G. J. Vossii *De Historicis latinis libri III*, Leyde, 1651, in-4°; p. 692 : « Quid « Flodoardum dico, cum memoretur Rha« bano Mauro, qui seculo toto Flodoardum « antecessit. Locus est in libello De Inven« tione linguarum..... Quæ si vera, Æthi« cus Ister antiquior fit B. Hieronymo..... « Utcum illud est, saltem non Rhabanum « modo, sed Isidorum etiam præcesserit : « qui claruit anno 630. Quippe ejus me-

du grec par saint Jérôme, soient autres que l'Éthicus vulgaire et sa Cosmographie; et plus d'une fois il cite celle-ci sous le nom d'Éthicus Ister. Toutefois, nous ne devons pas omettre de constater qu'une lecture plus attentive de la préface mise par Simler en tête de son édition de l'Éthicus vulgaire vint ultérieurement rectifier les idées de Vossius sur la prétendue identité des deux ouvrages : «Quant aux histoires d'Éthicus traduites du grec en latin par saint Jérôme, dit-il alors, c'est une véritable plaisanterie, car les savants qui les ont lues en manuscrit les jugent tout à fait indignes de saint Jérôme; et d'ailleurs, Éthicus lui-même s'y trouve allégué en témoignage»[1]. Mais cette espèce de rétractation, confinée dans une énonciation tardive perdue à la fin d'un article consacré à Vibius Sequester, y reste inaperçue, et les compilateurs, à qui elle a échappé, n'ont reproduit ou signalé comme opinion de Vossius que celle que nous avons d'abord exposée.

C'est ce qui est arrivé à Jean Hallervord en son Spicilége des historiens latins, où il rapporte d'après Vossius les indications d'Opitz relatives à l'Éthicus hiéronymien, en y joignant des citations de Dempster et de Lambeck exclusivement applicables à l'Éthicus vulgaire[2].

«minit lib. XIV originum, cap. v, et lib. «XIX, cap. x (lisez XIV, vi, et XIX, i). «Utrobique enim pro *Historia*, Hister scribendum, ut res clamat, et observatum «doctissimo Martino Opitio in notis ad «Antonini rhythmos teutonicos de S. Annone, coloniensi archiepiscopo. Quod si «græce scripsit, Hieronymus vertit, ut ait «Rhabanus Maurus.» — Conf. Christ. Sandii *Notæ et animadversiones in G. J. Vossii libros III de Historicis latinis*, dans F. A. Fabricii *Supplementa et Observationes ad Vossium*, Hambourg, 1709, in-8°; p. 432. — Voir encore Vossius, *De Universæ Mathesios natura et constitutione liber*, Amsterdam, 1650, in-4°; p. 411.

[1] Ger. Jo. Vossii *De Historicis latinis*, p. 727 : «De Æthici historiis de græco «latine redditis a B. Hieronymo, plane «nugæ sunt; cum viri eruditissimi qui le«gerunt (necdum prodiere in lucem) plane «indignas censeant Hieronymo, atque in «iis etiam testis ipse advocetur Æthicus.»

[2] Joannis Hallervordj regiomontani *De Historicis latinis spicilegium*, Iena, 1672, in-12; pp. 11, 12.

Il en est de même de Jean-Jacques Hoffmann en son grand Lexique universel, où figurent deux articles sous le nom d'Æthicus, l'un avec le titre de cosmographe, l'autre avec celui de géographe et le surnom d'Ister; pour le cosmographe, il renvoie purement et simplement aux premières indications de Vossius; pour le second, il transcrit littéralement ce qu'en avait dit le père Briet; d'où il résulte que, sous l'apparence d'une distinction tranchée, il ne fait en réalité que consacrer davantage la confusion qu'il semblait avoir voulu éviter[1].

A côté de Vossius nous placerons encore Scheidt, en hésitant toutefois sur l'appréciation qu'il y a lieu de faire des notions par lui réunies sur la version hiéronymienne; toujours est-il qu'en sa préface au traité d'Eckhardt sur l'Origine des Germains, il parle d'Éthicus Ister comme de l'auteur de la Cosmographie vulgate, dont il rapporte même textuellement un passage; mais il fait en même temps une allusion directe au texte hiéronymien comme s'il l'avait lu, sans paraître soupçonner cependant la coopération du translateur Jérôme, ni se douter que ce texte soit autre chose que la Cosmographie publiée[2]. Une telle confusion démontre que Scheidt, ainsi qu'il arrive trop souvent, a répété, comme résultat de ses propres vérifications, des ouï-dire dont il lui manquait une intelligence plus complète.

Moins au fait encore de la question se montre Targioni-Toz-

[1] Jo. Jac. Hofmanni *Lexicon universale*, Leyde, 1698, 4 vol. in-fol.; t. I, p. 97.

[2] Christ. Lud. Scheidii *Præfatio* ad Jo. Georg. Eccardi *De Origine Germanorum libros duos*, Gœttingue, 1750, in-4°; p. 45, not. * : « Mirum qui doctissimus vir « tantum pretium statuere velit Æthico, « homini in quo præter alia boni scriptoris « dona judicium etiam desideraverunt quot« quot eum legerunt. Multa sane apud eum « occurrunt quæ infimi subsellii magistrum « produnt. Nihil frigidius dici potest quam « quæ is de Elementis, de Orbis creatione, « de Mundi mirabilibus nugatur? » — Cela est encadré dans un passage exclusivement relatif à l'Éthicus vulgaire.

zetti dans sa Dissertation sur les voies romaines de la Toscane : pour lui, l'auteur de la Cosmographie imprimée est Éthicus Ister, auquel auraient emprunté beaucoup, ou même presque tout, saint Jérôme, Isidore de Séville, et d'autres[1]. N'est-ce pas étaler à tort et à travers une érudition de mauvais aloi, sur de vagues rumeurs mal comprises?

Il en est tout autrement du savant auteur de l'article Éthicus publié en 1815 dans la Biographie universelle de Michaud; il ne reconnaît non plus, à la vérité, qu'un seul Éthicus et une seule Cosmographie de cet écrivain; mais il témoigne sa répugnance à admettre, sans vérifications ultérieures, toutes les allégations précédemment produites comme applicables à ce même ouvrage et à son auteur. Il s'exprime ainsi à cet égard : « On a dit, sans en rapporter aucune preuve, que ce traité était traduit du grec par un prêtre nommé Jerôme; dans le livre de Raban Maur sur l'Invention des langues, Éthicus est considéré comme un philosophe scythe; dans plusieurs manuscrits, on ajoute au nom d'Éthicus le surnom d'Hister ou Ister, pour indiquer qu'il était né en Istrie[2] ». Ces formes dubitatives trahissent une sorte de pressentiment de la vérité.

Avec la même réserve s'exprime un critique anglais, dans un recueil très-répandu qui se publie à Londres sous le patronage de lord Brougham. En citant la préface si connue de la Cosmographie imprimée d'Éthicus, il énonce, d'une manière

[1] Gio. Targioni Tozzetti, *Relazioni d'alcuni viaggi fatti in diverse parti della Toscana*, 2ª ediz. Florence, 1776, in-8°; t. IX : *Discorso intorno alle vie militari Romane che passavano per la Toscana*; pp. 161-162 : « Etico Istro compose una Cosmografia, e « ce lo assicurano i passi di molti scrittori « ó contemporanei, ó poco posteriori, riportati dal Fabricio nella Biblioteca la« tina, e dagli editori di Etico. Da questa « Cosmografia di Etico si sà che cavarono « molto, ó quasi tutto, S. Girolamo, S. Isi« doro Ispalense, ed altri. »

[2] Walckenaer, dans la Biographie universelle de Michaud, t. XIII, Paris, 1815, in-8°; pp. 426-427.

pareillement dubitative, que saint Jérôme passe pour avoir traduit cette Cosmographie du grec en latin [1]; ainsi encore, confusion des deux ouvrages et de leurs auteurs.

§ IV.

Nous voici à notre troisième groupe, où nous classerons les érudits qui, sans avoir eu la connaissance matérielle de la version hiéronymienne de l'Éthicus istriote, en ont cependant bien constaté l'existence, et ont formellement signalé cette œuvre comme différente de celle de l'Éthicus vulgaire.

Le premier de cette troisième catégorie est Josias Simler, à qui est due l'édition princeps de la Cosmographie latine d'Éthicus, donnée à Bâle en 1575. Il n'oublie point de dire, dans sa préface, qu'il existe un Éthicus Ister différent de celui qu'il publie, et traduit du grec en latin par saint Jérôme; non qu'il paraisse le connaître par le fameux passage de Raban Maur, mais bien par les fréquentes citations de Lilio Gyraldi, en son traité *De Re nautica;* il sait d'ailleurs qu'il s'en trouve à Orléans, entre les mains du savant avocat Pierre Daniel, un manuscrit, qu'il n'a pas été à portée de consulter, mais dont on lui a donné la description : ouvrage barbarement écrit, plein de puérilités et de fables, indigne de la plume de saint Jérôme, et qui n'est pas non plus l'œuvre propre d'Éthicus, puisque Éthicus Ister le philosophe y est souvent cité lui-même, ainsi qu'Alchimus [2].

[1] *The penny Cyclopedia of the Society for the diffusion of useful knowledge*, t. II. Londres, 1834, in-8° max., p. 131, art. *Antoninus' Itinerary* : « Æthicus (a geographical writer of uncertain date, but not « later than the fourth century, if it be « true that saint Jerome translated his Cos« mographia from greek into latin) states, « in as many words, that Julius Cæsar, the « author of bissextile year.... etc. »

[2] Simler, *Æthici Cosmographia*, Bâle, 1575, in-16; pp. 3ᵉ et 4ᵉ de la préface : « Lilius Gyraldus in libro de Navigiis citat « Æthici antiquitatis historias, quæ ab

Jean-Albert Fabricius eut le bon esprit de transcrire, dans sa Bibliothèque latine, les détails donnés par Simler, en y ajoutant le passage si important de Raban Maur, plus l'indication de Vinding et de Pic de la Mirandole, qui avaient déjà parlé du même livre; mais ces citations se trouvent confondues avec celles qui se rapportent à l'Éthicus vulgaire, et l'on peut reprocher à Fabricius de ne s'être pas rendu à lui-même un compte bien précis des passages qu'il compilait[1].

Le même reproche semble également applicable à Jacques et Abraham Gronov, qui, dans les *Testimonia et Judicia virorum doctorum de Julio oratore et Æthico,* dont ils ont fait précéder leurs éditions successives de l'Éthicus vulgaire, entassent pêle-mêle des témoignages qui se rapportent tantôt à celui-ci, tantôt à la version hiéronymienne de l'Éthicus istriote, bien que la distinction des deux ouvrages soit énoncée de la manière la plus formelle dans plusieurs de ces citations, notamment celles d'Ortel, de Saumaise et d'Opitz[2].

On en peut dire autant d'Antoine de Léon Pinelo, qui a consacré à Éthicus Ister, dans sa Bibliothèque abrégée orientale et occidentale, nautique et géographique, un article qui fourmille d'erreurs grossières, mais où l'on trouve, au milieu

« Hieronymo in latinum sermonem e græco « conversæ creduntur. Audio etiam apud « cl. v. P. Danielem Aurelianensem extare « Æthici librum.... Nobis librum illum vi« dere non contigit, sed in nostro exem« plari hoc de illo judicium a viro docto « adnotatum fuit : librum esse barbare « scriptum, nugis et fabulis refertum, de « creatione mundi, de elementis, de mi« rabilibus mundi, etc. omnia indigna « Hieronymo, ac ne Æthici quidem, quo« niam in eo libro ipse Æthicus Ister « philosophus sæpe citatur, et Alchimus. »

On trouve précisément cette annotation que rapporte Simler sur le premier feuillet du ms. de la Cosmographie vulgaire d'Éthicus ayant appartenu à Pierre Pithou, et d'après lequel a été faite l'édition du savant zurichois.

[1] Fabricius, *Biblioth. latina*, Hambourg, 1712, in-8°; pp. 348-349.

[2] Abrahami Gronovii, *Pomponius Mela de situ orbis*... Leyde, 1722, in-8°; pp. 687 à 690.

d'un fatras confus de citations qui se rapportent tantôt à l'une, tantôt à l'autre Cosmographie, l'énonciation formelle de la distinction à faire des deux ouvrages et des deux auteurs[1].

Dans la longue dissertation dont Scheyb a fait précéder sa belle édition de la Table Peutingérienne, il déclare ne vouloir point discuter la question agitée entre Vossius, Gronov, Wesseling, et autres, sur le nom, le livre et l'époque d'Éthicus[2]; mais il transcrit simplement, comme renseignement dont chacun peut tirer profit, une lettre de Paul Vinding à Deckherr, dont nous aurons à reparler, et où se trouve bien indiquée la distinction des deux Éthicus.

Christophe Sax, au contraire, dans son *Onomasticon litterarium,* se réfère purement à Vossius et à Fabricius, de manière à faire penser qu'il n'a pas eu une perception plus nette qu'eux de la double question dont il se fait le simple rapporteur[3].

Enfin Struve, Buder et Mensel, malgré les additions, amplifications et corrections qu'ils ont tour à tour apportées à leur *Bibliotheca historica,* ne paraissent pas avoir sondé plus profondément que Fabricius, Gronov et Sax, une thèse dont

[1] Don Antonio de Léon Pinelo, *Epitome de la Bibliotheca oriental y occidental, nautica y geografica,* Madrid 1738, 3 vol. in-fol.; t. III, col. 1214 : « Etico Istro, « cosmografia, en griego; estaba ms. en la « libreria de Francisco Junio, segun el « catálogo de los libros septentrionales de « Jorge Hickesio, fol. 178.... San Alberto « Magno attribuie a Julio Cesar esta obra, « como dice Vossio..... pero él affirma ser « de Julio Orador.... y añade Vosio que S. « Gerónimo la tradujo de griego en latin, « aunque parece otro autor del mismo apel« lido, que escrivió tambien Cosmografia, « el qual está ms. en la libreria de Oxonia « con Etico, y el titulo dice asi : *Empieça « el libro de Ethico (o Athnico) dado a luz « por oráculo filosófico, traducido en latin por « Gerónymo presbytero : De la Cosmografia « y escritura del mundo.* » — Du reste, Pinelo met dans un endroit sous le nom de Pierre Pithou l'édition de Simler, dans un autre endroit il dit que celle-ci est grecque-latine, etc. etc.

[2] Fr. Christoph. de Scheyb, *Peutingeriana tabula itineraria,* Vienne, 1753, in-fol. pp. 11-12.

[3] Christoph. Saxii *Onomasticon litterarium sive nomenclator historico-criticus,* Utrecht, 1775, in-8°; t. I, pp. 414-415.

ils se bornent à répéter machinalement la solution antérieure[1].

M. Favre, dans un examen critique des histoires fabuleuses d'Alexandre de Macédoine, nomme parmi les compilateurs de ces légendes Éthicus Hister, dont l'ouvrage, écrit en grec et traduit en latin avant le IXe siècle par un prêtre nommé Jérôme, est cité par Isidore de Séville, Raban Maur, Thomas de Kent, Simler et Opitz[2]; et M. Berger de Xivrey, dans sa notice développée des manuscrits du pseudo-Callisthène, a répété à ce sujet les indications de M. Favre[3].

En dernier lieu, M. Ritschl, à la fin d'un mémoire plein d'érudition et d'ingénieux aperçus *Sur le mesurage de l'empire romain sous Auguste, la Mappemonde d'Agrippa et la Cosmographie d'Éthicus*, rapporte les citations faites par Raban Maur, Simler, Saumaise et Gronov, de l'Éthicus hiéronymien, dont il reconnaît bien ainsi l'existence distincte[4].

§ V.

Mais nous arrivons maintenant à un nouveau groupe, le second dans l'ordre chonologique, composé des critiques qui ont été à portée d'examiner par eux-mêmes les manuscrits de

[1] *Bibliotheca historica instructa a B. Burcardo Gotthelf Struvio, aucta a B. Christ. Gotthelf Budero, nunc vero a J. Georg. Meuselio ita digesta amplificata et emendata, ut pœne novum opus videri possit*, Leipzig, 1789, in-8°; t. IV, part. 1, p. 127.

[2] F[avre], *Vie d'Alexandre le Grand.— Julii Valerii res gestæ Alexandri Macedonis; mss. 4877 et 4880 de la Bibliothèque de Paris*, dans la Bibliothèque universelle des sciences, belles-lettres et arts, rédigée à Genève, in-8°; littér. t. VII, Genève, 1818, pp 218 à 229 et 322 à 349. Voir particulierement les pages 327, 328, 344.

[3] Berger de Xivrey, *Notice de la plupart des manuscrits grecs, latins et en vieux français, contenant l'histoire fabuleuse d'Alexandre le Grand, connue sous le nom de pseudo-Callisthène*, dans le tome XIII des Notices et Extraits des mss. de la Bibliothèque royale, Paris, 1838, in-4°; voir pp. 190, 196.

[4] Friedrich Ristchl, *Die Vermessung des römischen Reichs unter Augustus, die Weltkarte des Agrippa, und die Cosmographie des sogenannten Aethicus (Julius Honorius)*, Francfort, 1842, in-8°; pp. 42-43.

l'Éthicus hiéronymien, et qui ont signalé ou décrit ce livre de manière à ce qu'il ne puisse être confondu avec aucun autre.

Du Cange, si impertinemment accusé par les Gronov de composer de gros ouvrages du fruit de ses rapines littéraires et de ne parler d'Éthicus que sur la foi de Valois et de Vossius [1], du Cange pourtant savait beaucoup mieux que Vossius, que Valois, et que les Gronov eux-mêmes, à quoi s'en tenir sur l'Éthicus inédit, dont il avait feuilleté l'ouvrage; car, au mot Κορκόνιλος de son *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis,* il cite expressément la Cosmographie manuscrite d'Éthicus traduite par Jérôme, livre apocryphe et sans valeur aucune, dit-il, qui se trouvait dans la bibliothèque de Hautin, et dans lequel on voyait les scorpions, les autruches et les crocodiles figurer parmi les peuples de la terre [2] : accusation un peu exagérée, comme nous le montrerons en son lieu.

Paul Vinding, dans sa lettre à Deckherr *De scriptis nonnullis adespotis,* datée du 4 mars 1681, décrit un manuscrit bodleyen, du commencement du VIIIe siècle au plus tard, contenant le version hiéronymienne de l'Éthicus istriote; il ajoute qu'il y a trouvé des fables sans nombre, des barbarismes inintelligibles, et qu'il y a cependant puisé quelques extraits utiles; qu'au surplus il a, dès l'abord, regardé ce livre comme interpolé par quelque moine [3].

[1] Gronovii, *Pomponius Mela, etc.* p. 690 : « Ubi patet eum nihil nisi describere Valesiana et Vossiana, sine grati animi judicio; sed ita solet iste ex rapinis undique « actis magnos libros conficere. »

[2] Du Cange, *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis,* Lyon, 1688, in-fol.; t. II, *Omissa et addenda,* p. 109 : « Æthici Cosmographia ms. interprete Hieronymo, liber fictitius et nullius frugis, « ex bibliotheca dom. Hautini : « Strutionum vel corcodillorum et scorpionum « genera sunt inter alias gentes. »

[3] Pauli Vindingii *ad Johannem Deckherrum epistola de scriptis nonnullis adespotis;* apud Joh. Deckherri *De scriptis adespotis,*

Théodore Rycke, de Leyde, à qui Vinding avait fait part de ce qu'il présentait comme sa découverte, lui répondit qu'il avait vu lui-même, dans la bibliothèque de Vossius, un manuscrit de cet Éthicus différent de l'Éthicus vulgaire; et peut-être, ajoute-t-il, l'un des trois auteurs grecs mentionnés par Vossius sous le nom d'Ister était-il l'auteur de cette Cosmographie inédite, traduite en latin par saint Jérôme, puis interpolée par des moines ignares, et attribuée à Éthicus parce que celui-ci aussi était Istriote et avait traité le même sujet [1].

Plus de vingt ans auparavant Villiam Burton, en son *Commentary on Antoninus' Itinerary*, avait signalé ce même manuscrit bodléyen désigné par Vinding, et il avait aussi mentionné le manuscrit thuanéen (celui qui provenait de Pithou), où se trouve également contenue la version hiéronymienne de l'Éthicus istriote; et s'il ne paraît pas connaître l'ancien témoignage de Raban Maur sur l'auteur et le livre, du moins a-t-il remarqué ceux de Roger Bacon et de Lilio Gyraldi : « C'est, dit-il, un ouvrage fabuleux, absurde, et indigne que saint Jé-

pseudepigraphis, et supposititiis conjecturæ, Strasbourg 1681, in-12; pp. 192-193 : « De Æthico quædam subjungam forte « aliis non observata. Omnium fere mani« bus teritur Æthici Cosmographia ex re« censione Simleri : auctorem huic cogno« minem sed plane alium in ms. Biblio« thecæ Bodleianæ inveni et quidem vulgato « longe antiquiorem. Simlerianus quidem « post Constantini M. tempora vixisse cre« ditur, quem monstrosorum vocabulorum « authorem vocat Ortelius...... Alter vero « Æthicus, quo Oxonii usus sum, una « cum Solino in optima membrana scriptus « erat, et quidem sub domno Theodosio, « ut clausula ms. indicabat..... Innumeras « in hoc opere fabulas deprehendi, et mons« trosas voces vix ipsi Apollini explicandas; « sed quædam exinde tamen cum fructu « decerpsi. Interpolatum a monacho opus « statim suboluit. »

[1] Richius, in *Vindingii epistola*, ubi supra, p. 194 : « Memini etiam me vidisse « codicem Æthici ms. in bibliotheca Vos« siana a publicato diversum... Istri autem « enumerantur a Vossio tres, et forte ali« quis istorum Cosmographiam scripsit « græce, quam B. Hieronymus latine ver« tit, quamque inepti monachi, sicut scribis, « interpolarunt, adscripseruntque Æthico, « quoniam is et Ister natione erat, et si« mile argumentum tractaverat. »

rôme se donnât la peine de le traduire, si jamais cela lui est arrivé [1] ».

Martin Opitz avait déjà, vingt ans encore auparavant, dans divers passages rapportés parmi les *testimonia* des éditions gronoviennes, fait connaître qu'il possédait, comme de Thou et comme Pierre Daniel, un ancien manuscrit de la version hiéronymienne d'Éthicus Ister, si explicitement signalée par Raban Maur, dont le témoignage concourt avec celui du translateur lui-même, qui se dit le disciple de Donatus, pour faire reconnaître en lui saint Jérôme. Il y a plus, dans un passage négligé par les Gronov, mais qui n'avait point échappé à Vossius, Opitz signale deux citations faites par Isidore de Séville, qui désignent formellement l'Éthicus istriote sous la simple dénomination nationale de Hister, défigurée en *Historia* par l'ineptie des copistes [2].

[1] W. Burton, *A commentary on Antoninus, his Itinerary..... so far as it concerneth Britain*, Londres 1658, in-fol.; p. 5: « For Æthicus, he is called by some Sophista ex Istria oriundus; by our most « admired Roger Bacon he is stiled astronomus. But you must take notice that « they have two distinct cosmographical « works which bear the name of Æthicus: « this vulgar one, which hath often been « printed, and another never yet publish- « ed, joyned to the other Æthicus in « Thuanus's mss. (ce qui est exact des « deux mss. aujourd'hui royaux, 4808 et « 4871); but I have seen it in the Bodleyan « library, in the same volume with an an- « cient Solinus in parchments..... And yet « Æthicus Ister philosophus is often unged « in this very book, which is the same, I « dare boldly say, which Bacon and others « mention, and it is cited by Lilius Gyral- « dus.... A book indeed containing many « things fabulous and foolish, and unwor- « thy S. Jerome pains in the translating, if « he ever did it. »

Le rapprochement des textes de Burton et de Vinding montre jusqu'à l'évidence que le premier a mis le second sur la voie du ms. bodleyen, fort aisément *découvert*, comme on voit, par celui-ci. Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que datent les *découvertes* de manuscrits connus des bibliothèques publiques : ce serait une grande page dans l'histoire du charlatanisme littéraire, que celle des découvertes de cette espèce : ridicule et fastidieuse histoire, pour la majeure part, de l'ingratitude des *découvreurs* envers les bibliothécaires qui leur ont mis dans les mains, à bon escient, ces trésors qui n'étaient perdus ou enfouis qu'à la place où les indiquait le catalogue.

[2] Mart. Opitius, *Incerti poetæ teutonici*

Saumaise, dont l'érudition, devenue proverbiale, a rempli deux volumes in-folio de commentaires sur le petit traité géographique de Solin, Saumaise ne pouvait ignorer ou négliger cet Éthicus inédit que d'autres avaient connu et signalé; aussi le mentionne-t-il à diverses reprises dans ses fameuses *Exercitationes Plinianæ*, lui empruntant parfois quelques passages; et toujours il le désigne par son titre de sophiste ou de philosophe istrien, sans oublier d'ajouter à son nom celui de son traducteur Jérôme; ou bien c'est ce prêtre Jérôme qu'il cite directement comme compilateur d'Éthicus ou du vieil auteur auquel on attribue ce nom[1].

George Horn, si érudit et si fécond, a transcrit, dans ses Origines américaines, un passage de l'ancien cosmographe Éthicus encore inédit, qu'il avait trouvé dans la bibliothèque du célèbre Boxhorn son ami[2].

rhythmus de S. Annone, coloniensi archiepiscopo, Dantzig, 1639, petit in-8°; p. 26 : « Hister sive Ister Æthici cognomento, « scriptor antiquissimus, cujus edicta cosmographica e græco ab Hieronymo saltuatim versa, in Thuanea bibliotheca « Lutetiæ, penes me quoque extant, littera « sane antiquissima », etc. — Voir aussi pp. 24, 27, 28 et 40. — Idem, *Epistola data Gedani pridie cal. oct a. 1637*, apud Gronovium (*Mela, Julius Honorius, Æthicus, Ravennas*), Leyde, 1722, in-8°; p. 689 : « Penes te extare Æthicum video, aut potius interpretem ejus Hieronymum presbyterum..... Quid si is est cujus initium « ex P. Danielis codice adducit Simlerus, « scito compar et inter meas membranas « exemplar extare, vetustissimum sane il« lud, sed a manu tam inerudita, ut vix « ullis interdum conjecturis locus sit. »

[1] Claudii Salmasii *Plinianæ Exercitationes in Caii Julii Solini Polyhistora*, Utrecht, 1689, in-fol.: p. 486 *a* F : « Æthi« cus philosophus istricus ab Hieronymo « in latinum translatus. » — P. 541 *b* A : « Nam Æthicus alius est, histricus sophista « quem de græco translatum ab Hiero« nymo et nondum editum vetus idem « liber habet ex bibliotheca Thuanæa. » — P. 580, *a b* : « Hac voce usus est vetus « auctor qui Æthicum Histriæ sophistam « Græcum compilavit; membranæ Hiero« nymum presbyterum inscribunt. » — P. 626 *b* C : « Æthicus sophista. » — P. 818 *b* F : « Vetus auctor sub Æthici « sophistæ nomine ab Hieronymo translati, « Thapsum quoque insulam facit, sed « Siciliæ vicinam. »

[2] G. Hornii *de Originibus americanis*, p. 199 : « Ethicus cosmographus antiquus « nondum editus, cujus antiquissimum « codicem in membranis scriptum biblio-

Le savant Guillaume Camden connaissait pareillement Éthicus l'ancien, lequel avait mentionné des îles *Betcoricæ*, identifiées avec les Hébrides par le célèbre auteur de *Britannia*[1].

Le fameux et infortuné Walter Ralegh, qui a accumulé tant de citations de toute espèce dans son *History of the world*, a aussi emprunté quelques mots à l'Éthicus traduit du grec en latin par saint Jérôme, et il lui suppose une antiquité fort reculée[2]; nous avons cependant quelque soupçon que, malgré une désignation si formelle de la version hiéronymienne, Ralegh n'a peut-être consulté que l'Éthicus vulgaire[3].

Abraham Ortel a porté, sur la liste des auteurs mis à contribution pour son *Thesaurus geographicus*, un Éthicus, *monstrosorum vocaminum auctor*, que Vinding suppose avec raison être le même que l'Éthicus publié par Simler; mais il est certain que le savant géographe anversois a également bien connu

« theca cl. Boxhornii amici nostri summi « communicavit, de Turcis, etc. »

[1] Guilielmus Camden, *Britannia, sive florentissimorum regnorum Angliæ, Scotiæ, Hiberniæ et insularum adjacentium ex intima antiquitate chorographica descriptio*, Londres, 1586, in-8°; p. 543 (ou p. 847 de l'édition in-f° de 1607) : « Quas Scoti « *Western iles*, id est occiduæ insulæ, superiores scriptores *Hébrides*, sed Ethicus « antiquus *Betcoricas* et Giraldus alibi *In«chades* et *Leucades*, Plinius, Solinus et « Ptolemæus *Ebudas* et Ἑβουδας appellant. »

[2] Walter Ralegh, knight, *The Historie of the world in five bookes*, Londres, 1652; in-fol.; I^st book, chap. III, § 10, p. 45: « And of the region of Eden that ancient « *Æthicus* maketh mention (not that latter « *Æthicus*, disciple of *Gallinicus* otherwise « by Plutarch and Atheræus called *Istri*, « who liveth in Egypt in the reigne of « Philadelphus, but another of a farre « higher and remote time) the same being « made latine out of the greeke by saint « *Hierome*. And though by corruption of « the ancient copie it be written in Æthicus, « Adonis for Edenis; yet Adonis being a « river of Phœnicia, cannot be understood « to be the region named by Æthicus; for « Æthicus maketh it a countrie and not a « river, etc. »

[3] En comparant avec l'Éthicus vulgaire le passage de Ralegh que nous avons transcrit dans la note précédente, il semble difficile de méconnaître qu'il fait allusion à l'*Adonis* inscrit dans la Cosmographie imprimée parmi les *Oceani orientalis famosæ provinciæ*. S'il en était ainsi, au lieu de placer Ralegh dans notre deuxième catégorie, il faudrait le rejeter dans la quatrième.

et mis à contribution le livre d'Éthicus l'Istriote, puisque, en inscrivant d'après lui, dans son Dictionnaire, les îles *Betoricæ, Bridinnas, Gadaronitæ, Meoparotæ, Munitia* et *Rifargica*, les monts *Birrichei*, la *Murinorum terra*, il a soin de dire que ces noms lui sont fournis par le manuscrit du sophiste Éthicus, autre que celui qu'a publié Simler[1].

Un siècle auparavant, le fameux Pic de la Mirandole avait aussi connu et stygmatisé ce livre, en ses *Disputationes in astrologiam*, où il reproche à Roger Bacon d'avoir fait un trop fréquent et trop confiant usage de cette Cosmographie du philosophe Éthicus, qu'on dit traduite par saint Jérôme, livre ridicule s'il en fut[2].

§ VI.

Jusqu'ici nous avons montré la critique et l'érudition modernes s'exerçant avec plus ou moins de justesse sur la personne et l'ouvrage d'Éthicus l'Istriote; nous allons maintenant placer, au-dessus des catégories successives que nous

[1] Abrahami Ortelii antverpiensis *Thesaurus geographicus recognitus et auctus*, Hanau, 1611, in-4°. — « *Betoricæ*, de quo « sic Æthicus sophista : *Apud Orcades in-« sulas et Betoricas orichalcum plurimum « inveni.* — *Bridinnas* insulas septentrio-« nalis maris habet Æthicus sophista. « — *Gadaronitæ* sunt insulæ septentriona-« lis oceani ut habetur apud Æthicum « sophistam, nondum editum. — *Meo-« parotæ, Ecbizæ, Orcades*, insulæ maris « septentrionalis apud Æthicum sophis-« tam. — *Munitia* insula maris septen-« trionalis, ubi homines cynocephali, ut « scribit Æthicus sophista, alius ab eo « quem Simlerus edidit. — *Rifargica* « insula ultima in oceano septentrio-« nali...... ut refert Æthicus sophista ms., « alius ab illo quem Simlerus edidit. — *Birrichei* montes et *Taraconta* insula, « in qua et *Taraconta* urbs, prope Euxi-« num mare videntur habere locum, nisi « fallat Æthicus sophista. — *Murinorum « terra, quam ille Tetraginam nuncupavit:* « sic Æthicus sophista, alius ab eo quem « Simlerus in lucem dedit. »

[2] Joannis Pici Mirandulæ Concordiæque comitis *Opera quæ extant omnia*, Bâle 1601, in-f°, p. 284 : « Sic magnam quo-« que ille (Rogerius Bacon) fidem præbet « Ethico philosopho, cujus liber de Cos-« mographia translatus dicitur ab Hiero-« nymo. Est autem lectio adeo deridicula « ut nulla magis; sed frequenter citata a « Rogerio nostro in Epistola ad Clemen-« tem. »

venons de parcourir, un premier groupe où nous réunirons les écrivains, généralement plus anciens, qui ont fait, au livre d'Éthicus traduit par saint Jérôme, des emprunts allégués comme autorité, et dont la citation atteste à la fois l'antériorité de l'ouvrage, et l'estime dont il jouissait.

Le plus récent d'eux tous est Lilio Gyraldi de Ferrare, qui, dans son petit traité *De re nautica* publié à Bâle en 1540, rapporte de nombreux passages du chapitre qu'Éthicus a consacré au même sujet; il a toujours soin de rappeler la source où il a puisé, et il explique en plusieurs endroits qu'il s'agit de la traduction latine faite par Jérôme sur le texte grec d'Éthicus Ister [1].

Son contemporain Marino Barlezio de Scodra, qui avait publié à Rome, dès 1506, une histoire détaillée du fameux Skander-beg, met dans la bouche de son héros un portrait des Turks, emprunté presque mot pour mot à Éthicus, dont il n'avait point, dans de telles circonstances, à rappeler le nom [2].

En remontant à trois siècles de distance, nous retrouvons, dans l'*Opus majus* de Roger Bacon, ainsi que le lui reprochait Pic de la Mirandole, de fréquentes citations de l'astronome Éthicus et de son traducteur saint Jérôme [3].

[1] Lilii Gregorii Gyraldi Ferrariensis, *De re nautica libellus*, Bâle 1540, petit in-8°; p. 1 : « Ethicus tamen Hister, qui in latinum sermonem ab Hieronymo conversus creditur... » — P. 225 : « Sunt verba Hieronymi « in translatione Ethici Histri. » — P. 235 : « Liburnæ, ut Ethicus Hister (cujus antiquitatis historias ab Hieronymo ex græco conversas in hoc libello sæpe citavimus) scribit, « naves sunt negociatorum. » (Voir encore pp. 7, 55, 208, 209, 211, 212, 226, 231, 233, 241, 271, 277.) — On voit, d'après ces citations nombreuses d'Éthicus par Lilio Gyraldi, combien est peu fondée l'assertion de M. Libri, dans le Catalogue général des mss. des bibliothèques des départements (t. I, p. 435), que Gyraldus ne connaissait lui-même cette compilation que par ouï-dire.

[2] Marinus Barletius, *De vita, moribus ac rebus præcipue adversus Turcas gestis, Georgii Castrioti clarissimi Epirotarum principis*, Strasbourg 1537, in-f°; p. 48 : « Turcæ sunt « isti servi, ex Scythis fugitivis qui, ut fertur, « sedes patrias ultra Riphæos montes et Taracontas insulas, etiam aquilonis ubera ad « septentrionalem oceanum habuere, etc. » — Comp. ms. 4871, fol. 126, col. 1.

[3] Fratris Rogerii Bacon, ordinis mino-

Un poëte anglo-normand de la même époque, Thomas de Kent, auteur d'un roman en vers, encore inédit, de *La Geste de Alisandre,* allègue parmi les autorités auxquelles il a emprunté ses récits *Jérome sur Ethike,* et les citations qu'il en fait se rapportent effectivement à la version hiéronymienne d'Éthicus[1].

rum, *Opus majus ad Clementem IV, nunc primum edidit S. Jebb*, Londres 1733, in-f°; p. 168 : « Posuerunt Dominum Jesum Christum esse Deum et hominem, « ut Ethicus astronomus manifeste dicit in « Cosmographia, et Alchimus similiter. » — P. 190 : « Et in Cosmographia sua « Ethicus astronomus dicit gentes varias « debere exire circa dies Antichristi, et « eum vocabunt Deum deorum, prius « mundi regiones vastaturi. Et Hieronymus hoc confirmat in libro quem trans- « tulit de sapientiis hujus philosophi. Et « Alexander Magnus cum eis pugnavit, sed « superare non potuit, sicut iste Ethicus « testatur et refert Hieronymus, et ideo « ingemuit, et ait « Gentes rationabiles, « etc..... ut scribit Hieronymus. » — *Infra:* « Quando enim non potuit vincere has « gentes, tunc, ut scribit Ethicus et con- « firmat Hieronymus, Alexander immo- « lavit hostias Deo. » — P. 225 : « Hic in- « cipiunt regiones aquilonares, de quibus « philosophi meridiani parum sciverunt, « secundum quod Ethicus astronomus « refert in suo libro; sed hic perambulavit « omnes has regiones, et mare oceanum « septentrionale cum insulis suis naviga- « vit. » — P. 228 : « In his locis solebant « antiquitus esse Amazones secundum Plinium et Ethicum astronomum. Amazones « enim, ut refert Ethicus, fuerunt mulieres ducentes exercitum magnum. » — P. 229 : « Et, ut dicit Ethicus, stetit « (Alexander) per annum unum et menses « tres ut defenderet se ab iis (gentibus aqui- « lonaribus.) » — P. 230 : « Alexander multa « bella gessit cum iis, ut refert Ethicus » — *Infra :* « Atque sicut Æthicus scribit, « Alexander inclusit XXII regna de stirpe « Gog et Magog, exitura in diebus Anti- « christi, qui mundum primo vastabunt, « et deinde obviabunt Antichristo et voca- « bunt eum Deum deorum, sicut et beatus « Hieronymus confirmat. » — P. 235 : « Est « Attica pars Arcadiæ secundum Ethicum « philosophum. » — *Infra :* « Nam, ut Ethi- « cus ait, tota Græcia conspiravit in nomen « Sicyoniæ. » — *Infra :* « Apud solum Ethi- « cum philosophum manifeste potest inve- « niri ratio vocabuli ».

[1] Thomas de Kent, *La Geste de Alisandre,* ms. français de la Bibliothèque nationale, fonds Lavallière n° 45, in-f° sur vélin, orné de nombreuses miniatures.

Fol. 50, col. 2 :

Si nus de çoé que dis, seignors, ne me créez,
Jérome sur Éthike et Solin reversez,
E Troge Pompeie. Çoé que di i troverez.

Fol. 66, col. 1 :

Entre Hircaène [mer] e la Caspiène gué
Sont li mont d'Arménie ou gist arche Noé.
Içoe dist seint Jérome e Ethic' l'alosé,
Ke pur le mont cercher out son tens usé,
Ke un an e cink mois ont illoec conversé
Pur esgarder l'ouvraige i fut tant aresté,
Mais sur le mont mouter ne fut onc osé.

Nous devons au zèle amical de M. Wright la découverte, au musée Britannique, d'un manuscrit du XII[e] siècle, faisant partie de la bibliothèque Cottonienne, dans lequel se trouve une pièce intitulée *De viris illustribus quo tempore scripserunt*, commençant par deux articles dont le premier est consacré à la Chronique de saint Jérôme, et le second à la Cosmographie du philosophe Éthicus traduite par Jérôme[1].

C'est probablement de ce dernier livre qu'il est question dans le testament du comte Éverard, beau-frère de Charles le Chauve, daté de l'année 837, et par lequel le testateur lègue expressément à Unroch, son fils aîné, entre autres ouvrages, la Cosmographie d'Éthicus le philosophe[2].

Thomas de Kent, fol. 66, col. 2 :

Sachez de contruveure n'ai riein ajosté.
Si joe i ai mis qui soit superfluité,
L'amende donc qui siet ou del tut seit osté
Quant Soliu e Troge auerez tut reversé,
E Ysidre ke fut de langage estoré
Jéromme e Ethike.....

Ce roman est connu par l'analyse qu'en a donnée Legrand d'Aussy dans les Notices et extraits des manuscrits (tome V, in-4°, Paris, an VII, pp. 121 à 130), et par les articles consacrés à Thomas de Kent, d'abord par l'abbé de la Rue, dans ses Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands (3 vol. in-8°, Caen, 1834; t. II, pp. 352 à 354), puis par Amaury Duval, dans l'Histoire littéraire de la France (tome XIX, in-4°, Paris, 1837; pp. 673 à 681). Amaury Duval croit la composition du livre voisine du commencement du XIII[e] siècle; mais l'abbé de la Rue a fait connaître que Thomas de Kent vivait encore en l'année 1309, qu'il fut mandé à l'échiquier d'Angleterre comme exécuteur du testament de Jean de Cantorbery. Nous ajouterons qu'il n'écrivit son roman que postérieurement à l'Histoire des générations d'Alexandre de Samuel ben-Jehuda Aben Tibbon, célèbre juif grenadin qui florissait vers le milieu du XIII[e] siècle, car il le cite expressément parmi ses autorités, fol. 50, col. 2 :

Tibon, Magasténès e altres auctors assez.

Legrand d'Aussy a méconnu cette citation en lisant, contre la foi du manuscrit, *li bon Magastenes*; et personne encore n'avait relevé cette erreur. Ces considérations nous paraissent devoir faire rapporter la composition de *La Geste de Alisandre*, de Thomas de Kent, à la seconde moitié du XIII[e] siècle.

[1] Ms. Cotton. Faustina A VIII, fol. 101, r.

[2] Aubert le Mire, *Codex donationum piarum, in quo testamenta, libelli, etc.*, Bruxelles, 1624, in-4°; p. 98 : « De libris « etiam capellæ nostræ divisionem inter eos « facere volumus. Inprimis volumus ut « Unroch habeat.... et Synonyma Isidori... « et Cosmographiam Ethici philosophi. »

Vers le même temps, Raban Maur insérait, en son tableau *De inventione linguarum ab Hebræa usque ad Theodiscam, et notis antiquis,* l'alphabet qui termine l'ouvrage d'Éthicus, en énonçant en termes exprès que ce sont là les caractères du philosophe Éthicus, cosmographe scythe, de noble lignée, tels que les avait transmis avec ses propres explications le vénérable prêtre Jérôme, grand admirateur de la science et de l'habileté de son auteur[1].

Enfin, en remontant à la première moitié du VIIe siècle, nous trouverons Isidore de Séville à la tête de tous ces compilateurs de l'Éthicus istriote. Les emprunts qu'il lui fait sans les accuser sont assez nombreux, et pris de la version hiéronymienne. En deux endroits cependant, ainsi que l'a démontré Opitz et rappelé Vossius, une citation expresse du cosmographe istriote se cache sous le mot *Historia* ou *Istoria,* que d'ignorants copistes ont transcrit au lieu d'Ister ; on lit en effet au livre XIV, chapitre VI des Origines, puis au livre XIX, chapitre I du même ouvrage, deux passages renfermant cette locution un peu étrange *Historia dicit*, *Historia... inquit,* qui devient très-naturelle, si on lit *Ister dicit, Ister..... inquit;* correction justifiée par le livre même d'Éthicus Ister, où se trouvent deux passages corrélatifs à ceux qu'Isidore a indiqués[2].

[1] Hrabani Mauri *Opera quotquot reperiri potuerunt,* édition de Colvener, Cologne 1626, in-f°; t. VI, p. 333 : « Litteras « etiam Æthici philosophi cosmographi, « natione scythica, nobili prosapia, inveni- « mus, quos venerabilis Hieronymus pre- « sbyter ad nos usque cum suis dictis expla- « nando perduxit, quia magnifice ipsius « scientiam atque industriam duxit; ideo « et ejus litteras maluit promulgare. In « istis adhuc litteris fallimur, et in aliqui- « bus vitium agemus, vos emendate ». (Suit l'alphabet d'Éthicus). — Le même passage est donné par Goldast, *Rerum alamannicarum scriptores*, Francfort, 1661, in-f°; t. II, pp. 66, 67.

[2] Isidori Hispalensis episcopi *Originum sive Etymologiarum libri XX,* apud *Auctores latinæ linguæ*, édition de Denis Godefroy, Genève, 1602, in-4°, pp. 1173 et 1286. — Opitz, *ubi supra,* pp. 26, 27, 28 : « Ut tamen vetustatem scripti hactenus

ARTICLE III.

DU TRANSLATEUR DE LA COSMOGRAPHIE PHYSIQUE D'ÉTHICUS ISTER.

§ I.

Ainsi l'on vient de voir comment le livre d'Éthicus l'Istriote, confondu en ces derniers temps avec celui de l'Éthicus vulgaire par MM. Baudet, Huschke, Frandsen, Bœcking, Bæhr, Bernhardy, Ukert, Schœll, Gråberg, Sprengel, Adelung, Jœcher, Schœpflin, Targioni-Tozzetti, Scheidt, Gourné, Berretta, Baudrand, Briet, Adrien de Valois, Riccioli, Jacques Godefroi, Barth, et Savaron, a cependant une individualité bien distincte, soupçonnée par M. Walckenaer, reconnue par

« tantum non incogniti magis probemus, « reddendum est auctori, mea opera, bis « suum nomen apud Isidorum. Libro XIV « Originum, cap. v, ita vulgo legitur : « *Historia dicit ex Jasone natum fuisse Phi-* « *lomelum et Plutum* »; ubi *Hister dicit* « emendandum esse verba et res in Æthico « ab his non diversa satis ostendunt. In « iisdem Originibus, lib. XIX, cap. x, sic « vulgatæ editiones : « *De qualibus Historia :* « *gens, inquit, Saxonum, mioparibus non* « *viribus utuntur, fugæ potius quam bello* « *parati* ». At Hister Hieronymi (quod no- « men et hic, loco vocabuli *Historiæ* reci- « piendum est) ita : « *Et Saxonum genus* « *inopinatissimum, a meoparotis ingenio valdè* « *peritissimum.* » Sed et eodem capite de « Lydiis aliisque navibus pleraque omnia « ex hoc fonte hausta sunt ». — Comparez ce que nous disons d'Égésippe, ci-après, art. 4, §. 6. — Vossius, *ubi supra*, p. 692.

On peut rapprocher encore, entre autres passages, les suivants : Isidore, *ubi supra*, p. 1285 : « Lydii autem primum navim « fabricaverunt. » — Ethicus, fol. 130, col. 3 : « Navium inventores primum Lydia « protulit : Pirronius magnus antiquissimo « tempore ratem in Lydia fabricavit. » — Isidore, *ibidem* : « Liburnæ dictæ à Libyis : « naves enim sunt negociatorum. » — Ethicus, fol. 117, col. 4 : « Liburnæ negocia- « torum naves, aptæ, veloces..... nonnullæ « enim in Libya inveniuntur, ubi repertæ « fuerunt. » — Isidore, *ibidem* : « Rostratæ « naves dictæ ab eo quod in fronte rostra « ærea habeant propter scopulos, ne fe- « riantur et collidantur. » — Ethicus, folio 118, col. 1 : « In fronte rostra ærea « habent propter scopulos, ne forte, cum « tantam vim discurrentium vel properan- « tium habeant, aut feriantur aut colli- « dantur. » — Isidore, p. 1286 : « Carina « a currendo dicta quasi currina. » — Ethicus, fol. 118, col. 3 : « Unde carina « quasi currina, credimus, nuncupata. »

Ritschl, Favre, Meusel, Sax, Scheyb, Pinelo, Gronov, Fabricius, Gérard-Jean Vossius, et surtout Simler; déjà montrée incontestable en pleine connaissance de cause par du Cange, Vinding, Rycke, Burton, Opitz, Saumaise, Horn, Ralegh, Ortel et Pic de la Mirandole; et antérieurement attestée dans le cours de plusieurs siècles par des citations textuelles dans Lilio Gyraldi, Roger Bacon, Thomas de Kent, Raban Maur, et Isidore de Séville.

Mais, on l'a aussi remarqué, l'ouvrage de cet Éthicus istriote n'a été connu des écrivains que nous venons de passer en revue, qu'à travers une version latine qui porte le nom du prêtre Jérôme : ce prêtre Jérôme, dont nous possédons le livre, est donc antérieur lui-même à tous ces écrivains, et doit être placé en tête de leur liste.

Or quel est-il ce prêtre Jérôme qu'Isidore de Séville, vers 625, copie sans le nommer, et que Raban Maur, vers 840, désigne d'une manière expresse.

§ II.

Le grand saint Jérôme ne s'intitulait point autrement que *Hieronymus presbyter;* et quand Raban Maur appelle le traducteur d'Éthicus *venerabilis Hieronymus presbyter,* quand Roger Bacon, imité par Vossius et par Rycke, le nomme *beatus Hieronymus;* quand Thomas de Kent, Walter Ralegh et Burton l'appellent à leur tour *saint Jerôme,* on ne peut guère douter que ce ne soit précisément l'illustre Stridonien qui, à tort ou à raison, se trouve nominativement désigné dans le titre de la version que nous possédons du cosmographe istriote, ainsi que l'ont formellement reconnu la plupart des écrivains qui ont fait usage de ce livre, soit qu'ils y ajoutassent une foi explicite comme Raban Maur, et Thomas de Kent, et Bacon, et

Rycke, et Ralegh, soit qu'ils n'y eussent qu'une foi douteuse comme Saumaise, Opitz, ou Burton, soit même qu'ils traitassent le livre d'apocryphe, comme Pic de la Mirandole, Simler, Vossius, et du Cange[1].

Et en effet, à part la question d'authenticité, est-il possible de méconnaître saint Jérôme dans ce prêtre helléniste qui entremêle, à son analyse critique de l'ouvrage d'Éthicus, des allusions aussi claires que les suivantes :

Dans un endroit[2], c'est le maître bien connu de saint Jérôme, le grammairien Ælius Donatus, que le translateur cite ouvertement comme son propre guide dans les difficultés de la langue poétique : « Donatus mihi inter maximos primus « præerat, et Magnus, in euphonicis versibus, quibus me la- « borasse diu profiteor ». Magnus pourrait, à la rigueur, être ici une épithète laudative décernée à Donatus, mais il semble plus convenable de prendre ce mot pour le nom propre de l'orateur romain à qui saint Jérôme a adressé une de ses épîtres[3]. La citation de Donatus n'avait point échappé à la sagacité d'Opitz, celui de tous les critiques qui nous paraît avoir fait l'examen le plus attentif de l'Éthicus hiéronymien[4].

Dans un autre passage[5], le translateur se réfère à ses propres écrits : « Nos itaque in aliquibus epistolis mentionem phi- « losophorum et eorum laborum studiorumque fecimus : Hiar- « cham [adduximus] subdio cathedram sedentem auream ad

[1] Ajoutons à ces noms celui de M. Libri, qui, dans le Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements (t. I, p. 435), traite l'ouvrage de « compilation apocryphe. »

[2] Manuscrit 4871, fol. 123, col. 3.

[3] Sancti-Eusebii Hieronymi stridonensis presbyteri *Opera*, édition des Bénédictins de Saint-Maur, Paris, 1706, in-fol : *Epistola 83, ad Magnum, oratorem urbis Romæ* (scripta anno 400), t. IV, 2e partie, p. 654.

[4] Opitii *epistola* apud *Gronovium*, p. 689 : « Donati se discipulum facit. »

[5] Manuscrit 4871, fol. 116, col. 1.

« meridiem maris Oceani, disputantem cum discipulis suis de « massa solis, astrorum siderumque differentia »; allusion directe à cette épître de saint Jérôme, écrite en 396 du monastère de Bethléhem à saint Paulin [1], et dans laquelle, citant les voyages de Pythagore et ceux d'Apollonius de Tyane, il montre ce dernier allant chez les brahmes de l'Inde pour y entendre Hiarchas, sur son trône d'or, dissertant avec ses disciples de la nature et des mouvements des astres, et de la succession des jours.

§ III.

Différentes citations d'auteurs plus ou moins connus sont en outre introduites par le translateur d'Éthicus dans le texte qui lui appartient en propre; et aucune ne paraît démentir l'origine hiéronymienne de la translation, énoncée en tête de nos manuscrits.

Indépendamment de celles que nous avons tout à l'heure rappelées, les citations que notre recension nous a encore donné lieu de remarquer désignent successivement Alcime [2], Lucain [3], saint Augustin [4], Eunome et Priscillien, Arculius, Amphinien, Hircan et Macédonius [5], Sammon, Montanus et Leucius [6], enfin Cicéron, Platon et Ébion [7].

Nous n'avons pas besoin de nous arrêter aux noms classiques de Platon, de Cicéron et de Lucain. Les hérésiarques Ébion, Montanus, Macédonius, Eunome, et Priscillien, sont

[1] Hieronymi stridonensis *Opera :* Epistola 50, 2ª *ad Paulinum presbyterum de studio Scripturarum;* t. IV, 2ᵉ partie, p. 568: « Apollonius... pervenit ad Brachmanas « ut Hiarcham in throno sedentem aureo, et « de Tantali fonte potantem, inter paucos « discipulos, de natura, de motibus side« rum, ac dierum cursu audiret docentem. »

[2] Ms. 4871, fol. 114, col. 4, et 115, col. 1.

[3] *Ibid.* fol. 116, col. 4.

[4] *Ibid.* fol 119, col. 2.

[5] *Ibid.* fol. 119 col 3.

[6] *Ibid.* fol. 122, col. 4.

[7] *Ibid.* fol. 123, col. 1.

aussi trop connus pour qu'il puisse y avoir équivoque à leur égard; les trois derniers, il est vrai, furent contemporains de saint Jérôme; mais leurs erreurs avaient été anathématisées et proscrites, pour l'un en 362, pour les deux autres en 380; et dans un écrit dont la date est, comme nous avons vu plus haut, postérieure à 396, ceux-ci peuvent très-convenablement être allégués comme un exemple frappant de la chute morale qui menace les esprits les plus éminents : « Ne qui veri« tatis discipuli esse cœperunt ad docendum » est-il dit, ma« gistri erroris existant ad seducendum; ut dum valde alta « mundi quæsierint, de summo ad ima corruant, ut Eunomus « et Priscillianus ». Ce ne sont point là des paroles que l'on ait à trouver indignes de saint Jérôme.

Il en est de même de la citation qu'il fait de saint Augustin : « Nisi tanta inquisitio philosophorum in diverso dogmate pullu« lasset, nequaquam hæresis mundi crevisset, ut ait Augustinus. »

Les trois autres personnages auxquels s'appliquent les noms d'Alcime, de Leucius, et de Sammon, sont moins bien déterminés; mais on peut croire avec quelque fondement que le premier, désigné comme une autorité magistrale, est le professeur bordelais Latinus Alethius Alcimus, célébré par Ausone, par Sidonius Apollinaris, et par saint Jérôme lui-même, en sa Chronique, sous l'année 356[1].

Le second, dans les écrits duquel, dit le translateur d'Éthicus, « multa incredibilia et obscura inveni », paraît être ce

[1] Manuscrit 4871, fol. 115, col. 1 : « Hæc « omnia Ethicus in Cosmographia et Alchimus pulchre dixerunt, quæ ego in meis « codicibus stilo firma tenacitate peraravi; « et omnia quæ in eorum libris inveni, uti« litatis causâ retinere in meo labore posui. » — D. Magni Ausonii burdigalensis *Opera*, Amsterdam 1629, in-16; commemoratio professorum Burdig. II, p. 45. — C. Sollii Apollinaris Sidonii *Epistolæ*, lib. V, ep. x, pp. 344, 346; lib. VIII, ep. xi, pp. 525, 530. — Joseph Scaliger, *Thesaurus temporum*, Leyde 1606, in-fol. : *Eusebii chronicon interprete Hieronymo*, p. 184.

Leucius Charinus signalé par Évode d'Uzala, Innocent I[er], et Photius, comme l'auteur de divers traités apocryphes publiés sous les noms des apôtres saint Pierre, saint Jean, saint Jacques le Mineur, et autres[1].

Enfin, quant à Sammon, qui est compris dans le même jugement que Leucius, nous avouons notre embarras à fixer son individualité historique, à moins que la leçon *Sammonem* de nos manuscrits ne doive être rectifiée en *Sammonicum*, auquel cas nous pourrions reconnaître ici, peut-être, Quintus Serenus Sammonicus, auteur de la fin du II[e] siècle, dont Macrobe nous a conservé quelques passages, et qui semble désigné par Sidonius Apollinaris comme un écrivain néologiste et obscur[2].

Arculus, Amphinien et Hircan nous restent tout à fait inconnus.

§ IV.

En face des arguments qui militent pour faire attribuer à saint Jérôme la translation latine d'Éthicus Ister, nous devons placer les objections dont quelques écrivains se sont appuyés pour contester la légitimité d'une telle attribution.

Pic de la Mirandole, qui range le livre d'Éthicus parmi les écrits astrologiques les plus ridicules, n'a pas besoin d'autre

[1] Manuscrit 4871, fol. 122, col. 4 : « Equidem in Sammonen et Montanum, Leutiumque, multa incredibilia et obscura inveni. » — Sancti Aurelii Augustini hipponensis episcopi *Opera*, édition des Bénédictins, Paris 1688, in-fol.; t. VIII, Appendix : *De Fide contra Manichæos liber unus, Evodio tributus*; cap. XXXVIII, p. 33 C et D. — *Epistolæ decretales summorum pontificum*, Rome 1591, in-fol.; t. I, part. 2, p. 56 : *Epistola 2 B. Innocentii papæ I, Exuperio episcopo Tolosano*, 20 février 405. — Photii *Bibliotheca, ex recensione Immanuelis Bekkeri*, Berlin 1824, in-4°; p. 90, col. 114. — Comp. Vossius, *De historicis græcis*, Leyde 1650, in-4°; pp. 202, 517.

[2] Macrobii Ambrosii Aurelii Theodosii *in somnium Scipionis libri II, Saturnaliorum libri VII*, Genève 1607, in-16 : *Sat.* lib. III, cap. IX, p. 443. — C. Sollii Appollinaris Sidonii *Opera*, Carmen XIII, p. 144. — Comp. Vossius, *De historicis latinis*, p. 175; et Fabricius, *Bibliotheca latina*, pp. 540 à 543.

argument pour révoquer en doute la coopération de saint Jérôme. Simler, ou plutôt le docte correspondant[1] qui lui avait signalé le manuscrit de Pierre Daniel, trouve pareillement le livre indigne de saint Jérôme, parce qu'il est barbarement écrit, rempli de fables et de puérilités. Vossius a répété cet arrêt[2]. Enfin, du Cange regarde à son tour comme apocryphe et stérile un ouvrage où les autruches, les crocodiles et les scorpions prennent place entre les peuples de la terre.

Certes l'objection, car elles se résument toutes en une seule, l'objection, dis-je, est des plus graves; mais on peut se demander comment, puisée dans la nature même ainsi que dans les formes du livre, elle n'a pas frappé tous les écrivains qui en ont fait ou seulement tenté la lecture.

Or il en est tout autrement, car ceux qui paraissent avoir accordé le plus de créance à ce livre sont ceux-là précisément chez lesquels des citations étendues ou fréquentes constatent une connaissance plus intime de l'ouvrage. Ainsi Isidore, Raban Maur, Roger Bacon, Lilio Gyraldi, s'y réfèrent comme à une autorité respectable; Saumaise y puise aussi quelques passages sans se récrier ni sur la barbarie du style ni sur l'absurdité fabuleuse des faits, et s'il ne reconnaît pas ouvertement saint Jérôme pour le translateur, il ne se montre pas non plus disposé à le rejeter comme tel; il se contente de dire: « Vetus auctor qui Æthicum Histriæ sophistam græcum com- « pilavit : membranæ Hieronymum presbyterum inscribunt ». Martin Opitz, en qui se révèle une étude approfondie de l'ouvrage, écrivait en 1637, d'une manière peut-être légèrement dubitative : « Penes te extare Æthicum video, aut potius in- « terpretem ejus Hieronymum presbyterum, nisi aut ipse nos

[1] Pierre Pithou sans doute, ainsi que nous l'avons indiqué ci-dessus, art. 2, § 4.

[2] Vossius, *De historicis latinis*, p. 727.

« qui Donati se discipulum facit, aut Hrabani Mauri glossæ « latino-barbaricæ fallunt, editæ a Goldasto[1]. » Mais deux ans après, dans une note étendue où il se montre plus imbu encore de son auteur, ce doute même a tout à fait disparu : « De « Hieronymo si alia desint, dit-il alors, dubitare nos vetat Hra- « banus Maurus[2]. »

Probablement que ces écrivains ne trouvaient pas inconciliables avec le haut renom de saint Jérôme ces défauts si vivement accusés par Pic de la Mirandole, Simler, Vossius et du Cange; ils pouvaient penser que le blâme en appartenait à d'autres, soit que leur reproche ne s'adressât qu'à Éthicus lui-même, soit qu'ils ne vissent dans tant de fables et de barbarismes que d'ineptes interpolations monacales sous lesquelles n'étaient pas entièrement effacées d'utiles informations, comme le déclarent pour leur propre compte Vinding et Ryeke; du moins celui-ci nous dit-il : « [Ister] Cosmographiam scripsit « græce, quam beatus Hieronymus latine vertit, quamque « inepti monachi, sicut scribis, interpolarunt[3]. » L'autre est plus explicite : « Innumeras in hoc opere fabulas deprehendi, « et monstrosas voces vix ipsi Apollini explicandas; sed quæ- « dam exinde tamen cum fructu decerpsi : interpolatum a mo- « nacho opus statim suboluit[4]. »

§ V.

Il suffit en effet de jeter les yeux sur nos manuscrits pour reconnaître, dans le travail matériel des copistes, la plus crasse ignorance de la langue qu'ils transcrivaient, à tel point que la lecture en est d'une extrême difficulté : de là, dans la

[1] Opitii *Epistola*, apud Gronovium, p. 689.

[2] Idem, *Incerti poetæ teutonici Rhythmus*, p. 26.

[3] Rychius in *Vindingii epistola*, ubi supra, p. 194.

[4] Vindingii *Epistola ad Deckherrum*, ubi supra, p. 193.

contexture des mot, et de tout le discours, cette physionomie barbare et monstrueuse qui rebute dès l'abord, mais qu'une habile restitution du texte ferait peut-être disparaître en grande partie.

Resteraient encore les fables; mais gardons-nous de les croire aussi grossières que le donnerait à penser l'échantillon dont nous a régalés du Cange. Sans nous permettre, même aujourd'hui, envers la mémoire de l'infatigable compilateur de gros livres, l'irrévérencieuse légèreté des Gronov, ses contemporains, nous lui reprocherons du moins de mutiler outrageusement la phrase qu'il a citée, de manière à lui donner un vernis d'absurdité qu'elle n'a aucunement dans l'original; mutilation perfide, en ce que les mots qu'elle épargne sont produits avec l'autorité d'une citation textuelle. Bien loin pourtant de compter au nombre des nations les autruches, les scorpions et les crocodiles, comme on le croirait volontiers sur la foi de du Cange, Jérôme a simplement voulu nous apprendre qu'Éthicus avait visité la peuplade septentrionale des Gryphes, dont la stupidité ne le cède en rien à celle des bêtes sauvages, des autruches, des crocodiles et des scorpions.

La citation de du Cange se borne à ces mots : « Strutio-« num vel corcodillorum et scorpionum genera sunt inter alias « gentes »[1]. Et voici maintenant en son entier le passage de Jérôme, dont le texte donné par nos manuscrits n'avait heureusement besoin en cet endroit que d'une restitution très-légère de forme grammaticale et de ponctuation : « Gentes et « insulas septentrionales hic philosophus aggreditur, Grifas « [videlicet] gentes, proximam partem Oceani, unde ait ve-« tusta fama processisse Saxonum sobolem et ad Germaniam « præliorum feritate proaccessisse : gentes stultissimæ, velut

[1] Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ græcitatis*, t. II, *addenda*, p. 109.

« ferarum et struthionum vel crocodilorum et scorpionum ge-
« nera sunt. Inter alias gentes ad Aquilonem juxta Hyperbo-
« reos montes habitant, ubi Tanaïs amnis exoritur[1]. »

On peut admettre, dans tous les cas, que, le livre d'Éthicus fût-il rempli de fables, c'est à l'écrivain original qu'elles appartiennent, et non au translateur, qui le plus souvent, au surplus, ne reproduit un récit étrange qu'avec la précaution oratoire de le déclarer par avance incroyable[2].

En somme, la plupart des auteurs qui ont connu le livre d'Éthicus Ister, surtout les plus anciens, et ceux qui paraissent s'en être le plus occupés, ont considéré saint Jérôme comme le translateur ou le compilateur auquel est due la rédaction latine que nous possédons en manuscrit; cette rédaction est d'ailleurs intitulée du nom même de saint Jérôme. Il n'est au contraire opposé à tous ces motifs de créance que des arguments sans adhibition de preuves concluantes. Il semblerait donc que nous dussions nous ranger à l'opinion en faveur de laquelle se réunissent les témoignages les plus nombreux et les plus plausibles.

La date approximative qu'il y a lieu d'assigner au travail qui nous occupe se placerait dès lors naturellement entre l'année 396 où saint Jérôme écrivait à saint Paulin l'épître rappelée dans la version d'Éthicus, et l'année 420, qui fut celle de sa mort; en termes généraux, la translation hiéronymienne paraît se rapporter au commencement du ve siècle.

§ VI.

Cependant, nous l'avouerons, malgré tant de témoignages

[1] Manuscrit 4871, fol. 125, col. 4.

[2] Manuscrit 4871, fol. 122, col. 3: « Incredibilia in multis assertionibus titulavit. » — *Ibid.* fol. 130, col. 1 : « Hic « multa scripsit quæ incredibilia videntur. »

respectables auxquels ne sont opposés que des arguments vagues ou mensongers, malgré l'accord des citations avec la date présumée de la compilation où elles sont disséminées; malgré la transformation qu'une restitution intelligente pourrait faire subir à l'étrange barbarie du texte; malgré tout ce que la critique la plus libérale peut accorder à l'hypothèse des interpolations monacales des temps inférieurs; malgré enfin, il faut le dire, une propension naturelle à accepter de confiance l'énonciation initiale reproduite uniformément dans tous les manuscrits, notre conviction est cependant demeurée en suspens.

Il nous eût fallu opérer nous-même un travail extrêmement pénible d'expurgation pour obtenir un texte lisible, sur lequel il fût possible de porter un jugement au moyen d'une comparaison attentive avec les productions reconnues de la plume latine de saint Jérôme; mais nous avouerons humblement notre insuffisance pour une telle œuvre; le simple dégrossissement que nous avons tenté ne fait que mieux sentir combien est profondément empreinte dans le style cette barbarie de formes qui fait de tout le livre, dans son état actuel, une espèce de galimatias inextricable; en sorte que, après avoir rétabli la texture des mots et la coupe des phrases, on sent le besoin immédiat d'une seconde opération plus hardie, qui vienne corriger des écarts de syntaxe trop systématiquement reproduits pour être attribués aux méprises involontaires d'un scribe ignare; et après cette double opération, on n'a encore qu'un discours péniblement tissu, où l'on peut éprouver quelque répugnance à reconnaître les habitudes de style de saint Jérôme.

C'est une question, en définitive, qui semble ne pouvoir être jugée que sur un texte soigneusement restitué; et en at-

tendant que cette tâche ait été accomplie, nous devons nous borner, à défaut de conviction personnelle, à incliner la tête devant les nombreuses autorités que nous avons alléguées.

ARTICLE IV.

DU COSMOGRAPHE APPELÉ ÉTHICUS ISTER.

---

§ I.

Après avoir ainsi gardé quelque indécision sur la question du traducteur, nous ne pouvons aborder que sous un point de vue hypothétique celle qui a pour objet l'auteur lui-même; nous raisonnerons donc dans la supposition que la coopération de saint Jérôme est avérée.

On admet généralement que le philosophe istriote a écrit en grec; toutefois l'énonciation ne s'en trouve point dans le titre de son ouvrage, non plus que dans la préface, ni dans l'*explicit;* elle se rencontre pourtant, sous une forme quelque peu équivoque, vers le milieu du livre[1]; et le fait résulte d'ailleurs implicitement de divers passages.

C'est en prose qu'il a écrit, Vossius déclare la chose certaine, et le docte Hollandais ne sait ce qui a passé par l'esprit d'Antonio Possevino, lorsque, dans sa *Bibliotheca selecta,* il a inscrit Éthicus au nombre des poëtes[2]. J'ignore si le savant jésuite a voulu parler de l'Éthicus vulgaire ou de l'istriote;

[1] Ms. 4871, fol. 119, col. 1: « Metrico « et prosodico stilo, græcis characteribus « distinxit. »

[2] Vossius, *De historicis latinis,* p. 693 : « Prosa scripsisse certum est : ut nesciam « quid in mentem venerit Antonio Posse- « vino, quando Æthicum hunc, ob libellum « de Cosmographia, inter poetas refert, lib. « XVII *Selectæ bibliothecæ.* » — Antonii Possevini *Bibliotheca selecta,* Rome, 1593, in-fol. lib. XVII, cap. XXI, p. 299 : « Elen- « chus aliquot poetarum qui vel de rebus « sacris vel saltem haud obscœnis scripse- « runt, quive de recto poeseos usu ege- « runt : *Æthici Cosmographia.* »

quant au premier, rien n'est en effet moins poétique que son livre, et l'erreur eût été grossière à son égard; mais si c'est de l'istriote qu'il s'agit, comme l'entend Vossius, sa critique serait moins fondée, et nous sommes loin de considérer comme aussi certaine qu'il veut bien le croire la qualité exclusive de prosateur qu'il attribue à notre cosmographe; tout aventurée que soit l'assertion de Possevino, elle se trouve suffisamment justifiée par plus d'un passage où Jérôme déclare que son auteur s'est exprimé « metrico et prosodico stylo..... modulato « inchoatoque carmine gemellis versibus..... metrico more »; et il est même dans le livre tels et tels endroits où l'on devine encore un langage mesuré et prosodique, à travers le double voile d'une traduction et de la transcription la plus étrangement barbare que l'on puisse imaginer[1].

Nous devons ajouter que, suivant le témoignage de Jérôme, les vers d'Éthicus étaient, soit par le style, soit par les caractères particuliers d'écriture qu'il avait adoptés, d'une merveilleuse obscurité, qui avait mis en défaut la sagacité des interprètes grecs les plus célèbres[2].

[1] Nous n'en donnerons pour exemple que le passage suivant, dont nous n'essayerons point la restitution, et que nous diviserons seulement en cinq lignes pour en mieux faire ressortir la coupe naturelle; il se trouve au ms 4871, fol. 118, col. 2 :

Nauta maris ignotam subinfert prædam
Et eca catastatrus apellica fruentium vibrat
Lamia quadrifida toreume favet subire limpha
Equor camum multorum detulit hamum
Decrescente nauta gement vicina agricola.

[2] Ms. 4871, fol. 117, col. 3 : « Et non « valuerunt aliqua enigmata ejus dissol- « vere. » — *Ibid.* fol. 122, col. 4 : « Ille ex « parte gentilium litteras explanare nimio « enigmate contentus, ex parte græcas syl- « labas elicuit, magis imo ac magis latina « prosodia posuit. » — *Ibid.* fol. 125, col. 1 : « Multa quidem et alia difficilia in enig- « matibus suis scripsit. » — *Ibid.* fol. 132, col. 3 : « Ipsum quoque carmen talibus « characteribus distinxit ut nullus homi- « num legere vel disserere nodos possit. » — *Ibid.* col. 4. « Qua in re, in omni Græ- « cia diversi interpretes qui tunc celebres « varia problemata dissolvebant, artem ip- « sius ac inventionem nec non propositio- « nem enucleare non valuerunt. »

§ II

Si de l'œuvre nous passons à la personne, nous devons constater d'abord que le nom d'Éthicus offre en soi une physionomie essentiellement grecque; il figure même dans les Paralipomènes homériques de Koïntos de Smyrne[1], ainsi que l'a remarqué Huet sur son exemplaire des Historiens latins de Vossius, dans une de ces notes d'écriture si nette et si menue dont il enrichissait les marges de ses livres. Ce nom a d'ailleurs une analogie marquée avec ceux de la région *Αἰθικία* et des peuples *Αἴθικες* mentionnés par Étienne de Byzance[2], et qui étaient compris dans la Thessalie au-dessus de l'Épire.

Cependant l'orthographe *Αἴθικος*, en latin *Æthicus*, ne cadrerait point avec la singulière annotation qui termine le livre : « Ab eo enim æthica, philosophia a reliquis sapien-« tibus, originem traxit ». Sans accorder à une pareille absurdité plus d'attention qu'elle n'en mérite, nous devons au moins faire remarquer qu'elle est fondée sur l'hypothèse d'une analogie orthographique d'après laquelle il faudrait écrire le nom de notre cosmographe *Ἤθικος*, et en latin *Ethicus*, sans diphtongue initiale. En cette forme, ce nom est un de ceux que les scribes du moyen âge appliquaient comme des sobriquets aux auteurs classiques reproduits par leur plume, ainsi que l'a remarqué le savant Gaspard de Barth, et que l'ont répété après lui Nicolas Antonio et Fabricius[3]. C'est Juvénal que les

[1] Huet, *in nott. mss.* « De nomine Αἴθικος « item extat in Quinto Smyrn. l. VI, v. 511 ». — J. J. Hoffmann, *Lexion universale*, t. I, p. 97. — Quinti Calabri *Prætermissorum ab Homero libri XIV*, édition de Pauw, Leyde 1734, in-8°; lib. VI, p. 368, v. 318 :

..........καὶ Αἴθικον, ὃς περὶ πάντων
Παφλαγόνων ἐκέκαστο μάχῃ ἐνὶ τλῆναι ὅμιλον,

et même livre, p. 386, v. 511 :

μετὰ δ' Αἴθικον ᾤχετο διῶν.

[2] Stephanus, *De urbibus*, édition de Gronov, Amsterdam 1678, in-fol.; *Αἰθικία, ὡς Κιλικία ..... Αἴθικες, ὡς Κίλικες.*

[3] Barthii *Adversariorum commentario-*

copistes désignaient spécialement par le surnom d'*Ethicus*. Certes il ne peut y avoir eu dans leur esprit confusion de personnes entre le cosmographe et le satyrique; mais peut-être une pareille confusion a-t-elle été faite entre les deux noms; chose peu surprenante à une époque où rien n'était plus commun que tous les barbarismes orthographiques imaginables, si bien que le mot *ethica* lui-même est écrit *æthica* par une diphtongue dans le manuscrit auquel nous avons emprunté la billevesée étymologique transcrite ci-dessus.

Quelques-uns, à qui le nom d'Éthicus semblait tout à fait insolite, s'aventurèrent à penser qu'il fallait appeler *Ethicon* le livre même et non l'auteur; mais c'était, comme on vient de voir, s'appuyer sur de fausses prémisses, et Théophile Sigefroi Bayer n'avait guère besoin, pour le démontrer, de descendre jusqu'à la fin du VIIe siècle, où la Vie de saint Hidou de Trèves et d'autres monuments du temps révèlent l'existence d'un Æthicus, Athicus, Hetico, Hectico, Etico, ou Eticho, gouverneur de l'Alsace et père de sainte Odille[1].

rum lib. VI, cap. 1; *Librariorum veterum mos in affingendo scriptoribus nomina;* p. 260 : «Juvenalis......... ex materia quam «tractat, satyrico sale vitia plerumque «magnatum insectans, *Ethicus* dictus est». — Comp. Nicolas Antonio, *Bibliotheca Hispana vetus*, édition de Perez Bayer, Madrid, 1788, in-folio; tome I, page 81, col. 2; et Fabricius, *Bibliotheca latina*, p. 451.

[1] Th. Sig. Bayer, *Paradoxa Russica de originibus Prussicis*, dans Lilienthal, *Acta Borussica, ecclesiastica, civilia, litteraria*, Königsberg et Leipzig 1730-1-2, 3 vol. in-8°; tom. I, 6^e partie, pp. 888, 889 : «Eticum sunt qui putant librum (Ἠθικόν «videlicet) dictum fuisse, non auctorem. «Nempo nomen hominis eos effendit tam«quam insolitum. At notum fuit in Fran«cis. Notus est Æthicus, Othiliæ pater, «quam, cum cæca esset nata, S. Hidulfus «baptizavit visumque restituit. Tenebat is «Alsatiæ ducatum Childerici secundi tem«poribus (Humbertus Belhomme in His«toria Mediani, p. 16); Chadicus in di«plomate Childerici (apud eumdem, «p. 13), Athicus in alio diplomate apud «Mabillonium, in Annalibus Benedictinis «(tom. I, fol. 488), Hetico in vita S. Hil«dulfi ms. Mediani (Humbertus, p. 60), «Hectico in ms. Ultrajectino (*ibid.* pp. 80 «et 195), Etico in aliis vitæ ejus mss., «Athicus in anonymo de vita Otiliæ, apud «Carolum Cointium in Annalibus Franci-

Quoi qu'il en soit de sa forme, le nom d'Éthicus est dénié à notre auteur par Théodore Rycke, dans l'opinion duquel la dénomination d'Ister est seule incontestable; ce sont les interpolations monacales qui auraient introduit ici le nom d'Éthicus, parce que Éthicus était pareillement Istriote et avait aussi composé une cosmographie. Si nous comprenons bien la pensée de Rycke, il accuse les scribes d'avoir confondu le cosmographe istriote traduit par saint Jérôme avec l'Éthicus vulgaire, istriote et cosmographe lui-même. Or il y a là, de la part du critique, une pétition de principes évidente; car nulle autorité quelconque ne nous a révélé la qualité d'Istriote en la personne de l'Éthicus vulgaire, et celui-ci n'a été considéré comme tel que par une confusion inverse de celle que Rycke s'aventure à mettre sur le compte des interpolateurs. Au lieu de deux Istriotes dont l'un s'appelait Éthicus, il y a, en réalité, dans l'intitulé des manuscrits et les passages des anciens auteurs, deux Éthicus, dont un seul est qualifié d'Istriote; ce n'est donc point le nom de l'Éthicus vulgaire qui a reflué sur l'autre, mais bien la qualité d'Istriote de celui-ci qui a été appliquée à l'Éthicus vulgaire; car, on le répète, la double dénomination d'Éthicus Ister n'existe, à part les mentions superficielles et erronées des compilations

«cis (ad annum 690), Eticho Bavarus «princeps apud Annalistam Saxonem «(tom. I, fol. 659, edit. Ecardi); tot «modis scriptum nomen ex Attico se cor- «ruptum esse demonstrat».

Je ne dois point, en citant ce Mémoire de Bayer, oublier d'annoter qu'après avoir cherché vainement les *Acta Borussica* de Lilienthal dans toutes les grandes bibliothèques de Paris, après les avoir fait chercher inutilement au *British Museum*, après les avoir demandés sans succès aux librairies d'Allemagne, j'en suis redevable à la fois à l'obligeance amicale de M. le professeur Frédéric Haase, à Breslau, et de M. Ferdinand Wolf, secrétaire de la Bibliothèque de l'Empereur à Vienne, qui ont eu, chacun de son côté, la bonté de copier en entier pour moi le mémoire de Bayer, pour la découverte duquel j'avais aussi réclamé leur concours.

modernes, que dans le livre traduit par saint Jérôme, ou dans les citations qui en ont été faites. On ne peut donc contester à notre auteur son nom d'Éthicus, pas plus que sa qualité d'Istriote.

Mais on peut admettre qu'il ait été mentionné par d'anciens écrivains sous la dénomination exclusive d'Ister; nous en avons déjà vu un double exemple dans Isidore restitué par Opitz[1]. Il est dès lors convenable de passer en revue les témoignages historiques qui s'appliquent à des personnages appelés Ister, afin de vérifier s'il y a identité entre quelqu'un d'eux et celui qui fait l'objet de notre investigation.

Rycke lui-même nous renvoie, sur ce point, à Vossius, qui a recueilli des notions sur trois auteurs grecs appelés *Ister,* l'un des trois pouvant être celui qui a écrit en grec la Cosmographie traduite en latin par saint Jérôme[2].

Vossius en effet, dans son traité *De Historicis græcis,* accumule un grand nombre de citations d'anciens auteurs qui eux-mêmes avaient cité divers ouvrages sous le nom d'*Ister;* nous ne ferons point ici l'inutile et fastueux étalage d'une érudition d'emprunt, en rappelant d'après lui tout ce qu'Athénée, Harpocration, Plutarque, Apostolius, Étienne de Byzance, Clément d'Alexandrie, Porphyre, Hygin, Diogène de Laërte, Eustathe, les scholiastes de Sophocle et de Pindare, etc. peuvent contenir de pareilles citations; qu'il nous suffise de constater que

[1] Opitz lui-même a regardé comme se rapportant à Éthicus, la mention faite par Plutarque, dans la Vie d'Alexandre, d'un *Ister* parmi les auteurs qui ont traité des Amazones.

[2] Vossius lui-même, dans son traité *De Historicis latinis,* p. 693, dit aussi : «Dispiciendum ecquis sit ex tribus illis *Istris* «de quibus loquimur in Historicorum «Græcorum Historia». Et dans son livre *De Historicis græcis,* p. 469, il dit pareillement : «Videndum item quis sit Ister «ille cujus Cosmographiam de græco «vertit B. Hieronymus, si credimus Rhabano Mauro, libello *De inventione linguarum*».

Vossius en déduit l'existence de deux *Ister* au moins, dont le plus connu est surnommé Καλλιμάχιος, parce qu'il était disciple de Callimaque le Cyrénéen, qui vécut à Alexandrie sous Ptolomée Philadelphe et Ptolomée Évergètes, au IIIe siècle avant notre ère : d'où l'on peut inférer que c'est le même qui est appelé par Plutarque[1] *Ister d'Alexandrie.* L'autre est *Ister de Kalatis*, ainsi désigné par Étienne de Byzance. Sans examiner s'il n'y aurait pas lieu de rattacher toutes ces indications à un seul personnage né à *Kalatis* près de la ville d'*Istre,* sur les bords du Danube, et venu à *Alexandrie* pour y étudier sous *Callimaque,* nous remarquerons que Vossius laisse à chercher quel est, en outre, cet Ister que saint Jérôme a traduit.

Walter Ralegh déclare que ce n'est pas le disciple de Callinique (il veut dire Callimaque), vivant sous Philadelphe, mais un autre beaucoup plus ancien; malheureusement le célèbre Anglais ne nous fait connaître aucune des données sur lesquelles il fonde son opinion.

On peut croire que Simler, tout en montrant que l'Éthicus vulgaire était beaucoup plus récent que le disciple de Callimaque, ne repoussait pas de même l'identité de celui-ci avec le cosmagraphe traduit par saint Jérôme; ou du moins semble-t-il qu'il existait parmi les érudits de son temps une opinion qui admettait cette identité[2].

Mais, soit que l'Ister disciple de Callimaque, l'Ister d'Alexandrie, et l'Ister de Calatis ne constituent qu'un seul et même personnage, soit qu'ils nous offrent deux ou même trois per-

[1] Non plus dans la Vie d'Alexandre, mais dans ses Questions grecques.

[2] Simler, *Æthici Cosmographia*, p. 3 de la préface : « Æthicus igitur quem primo « loco damus, a quibusdam Ister cogno« minatur. Meminerunt autem Istri Plu« tarchus et Athenæus, atque ex nostris « Hyginus; sed hic alius est a nostro « Ethico. Nam Callimachi servus et disci« pulus fuit, qui temporibus Philadelphi « et Evergetæ regum Ægypti vixit, quo « noster multis seculis est posterior ».

sonnages distincts, il sera impossible d'y reconnaître aucune identité avec le cosmographe istriote de saint Jérôme; car, ainsi qu'il est explicitement affirmé dans la préface et dans quelques autres passages de son livre, celui-ci était né en Istrie, dans cette contrée qu'entourent les hauteurs cisalpines, le Norique, la Pannonie et l'Albanie [1]; et bien loin d'être antérieur à Callimaque ainsi que le croyait Ralegh, il lui est postérieur de plusieurs siècles, comme il est aisé de s'en apercevoir en relevant les noms historiques qui se trouvent cités dans son ouvrage, non plus au gré du translateur, mais du chef de l'auteur lui-même.

§ III.

Examinons en effet la série de ces noms divers, qui peuvent servir, sinon à déterminer l'âge précis d'Éthicus Ister, au moins à fixer une limite chronologique au-dessus de laquelle on ne saurait placer la date de son livre.

Les personnages mentionnés par notre philosophe sont indiqués, les uns comme antérieurs à son propre temps, les autres comme des contemporains avec lesquels il s'est trouvé en relations directes.

La liste des premiers comprend Hiarchas [2], Cluontes et Agripphus [3], Mantuanus [4], Moïse et Josèphe [5], Octavien-Auguste [6], peut-être Trajan [7], enfin Pythagore et la sibylle samienne [8].

[1] Ms. 4871, fol. 139, col. 3 : « Quantæ « clades in Lacedemonia, Norico, et Pan- « nonia, Histria, et Albania, vicinæ meæ « septentrionalium regiones. . . . . . Cisal- « pina itaque juga peraccessit, Noricos ob- « tinuit, Histriam crudeliter oppressit, « Histrum transiens cum Albanis alterca- « vit. »

[2] Ms. 4871, fol. 115, col. 3; fol. 116, coll. 1, 2.

[3] *Ibid.* fol. 116, col. 1.

[4] *Ibid.* fol. 116, col. 1; fol. 130, col. 1.

[5] *Ibid.* fol. 125, col. 3.

[6] *Ibid.* fol. 126, col. 1.

[7] *Ibid.* fol. 132, col. 4.

[8] *Ibid.* fol. 138, coll. 2, 3.

La liste des autres se borne à trois noms, tous trois inconnus, savoir : les philosophes Aurélius et Arpocrates[1], auprès desquels Éthicus passa une année entière en Espagne; et le philosophe Fabius[2], dont la célébrité remplissait toute la Grèce, ce qui détermina Éthicus à le venir trouver à Athènes, et à consommer cinq années consécutives en de doctes conférences avec lui.

A défaut de la date précise que nous eût procurée la connaissance de ces trois célébrités contemporaines de notre auteur, nous devons nous résigner à constater les dates antérieures qui se rattachent aux noms moins obscurément fameux de la première liste. Mais il nous faut d'abord écarter de celle-ci les noms pareillement inconnus des philosophes scythes Cluontes et Agripphus, qui ne peuvent jeter aucune lumière sur la question qui nous occupe.

Nous pouvons mettre aussi hors de cause Pythagore et la sibylle, dont la mémoire est évoquée à propos de l'île de Samos, et dont l'époque est trop ancienne pour qu'elle ait besoin d'être alléguée dans cette discussion.

A plus forte raison n'avons-nous point affaire du nom de Moïse; mais il se trouve accolé à celui de Josèphe, l'historien des Juifs, dans le passage que voici : « Aliarum gentium ori-« ginem obmissam, quas hagiographus Veteris Testamenti con-« celebrat, idem philosophus (*Æthicus*) non scribit; qui omnes « Scripturas et legum liberalium fontem vivum et matrem his-

[1] Ms. 4871, fol. 117, col. 3 : « Abhinc « usque Gades et Erculeas columnas; illic « enim per annum stationem fecisse et « disputasse cum Aurelio philosopho et « Arpocrate (*vel* Arbocaste) ».]

[2] *Ibid.* fol. 133, col. 4 : « Cuncta mala « quæ illic perpessa sunt, narrante Fabio « philosopho, qui eo tempore in cuncta « Græcia præclarus inter cæteros niteba-« tur; propter quod prædictus philosophus « Æthicus illuc, audita ejus fama, adve-« nisse se, et per annos quinque inibi « stationem fecisse asserens, » etc.

« toriarum appellat, legem Moïsis plurimum conlaudat, Jose-« phum affatim ac celebrem ejus Historiam retinet; et ea quæ « in eorum codicibus invenit, denuo scribere ac retexere noluit ». Josèphe ayant conduit ses Antiquités judaïques jusqu'à l'année 68 de Jésus-Christ, il en résulte nécessairement que la Cosmographie d'Éthicus Ister, qui s'y réfère, est postérieure à cette date.

Le même résultat se peut déduire de l'adhibition du nom de Hiarchas, dont Éthicus avait réfuté les assertions relatives à la densité du soleil : « Nam alia multa idem sophista (*Æthi-« cus*) narrat de massa solis contra Hiarcham »..... « Dicit enim « contra Hiarcham de massa solis densissima, spissum intuitum « quod cernimus habere..... etc. » Or ce Hiarchas florissait au temps d'Apollonius de Tyane, qui alla écouter ses leçons[1] : et l'on sait qu'Apollonius était contemporain de Josèphe.

Nous n'avons donc point à nous occuper, dans la question actuelle, de la mention, faite par Éthicus, de l'empereur Auguste, et de Virgile, le cygne de Mantoue, désigné sous la simple appellation de *Mantuanus* : leur époque est en arrière de celle que nous venons de constater par un double rapprochement.

Mais nous aurions un argument puissant dans la citation du nom de Trajan, si, comme nous le croyons, il se rencontre dans un passage très-corrompu, dont nous ne proposons qu'avec défiance la lecture suivante : « Quæ Dalmatia primum « Mœsiæ pars, Græciæ Mœsia vero, quondam regi Mœsio et « Trajano subjacebant; nunc utraque tota subjecta est regno

[1] Philostrati Lemnii *Opera quæ extant*, Paris 1608, in-fol; Vie d'Appollonius, liv. III, chap. V, p. 121 (ou chap. XVI, p. 107 de l'édition de Leipzig, 1709); voir aussi, dans l'appendice, Eusebius *in Hieroclem*, p. 454. — Comp. Photius, *Bibliotheca*, p. 332, *b*, 11; et saint Jérôme, *Lettres à saint Paulin*, dans l'édition des Bénédictins, t. IV, 2ᵉ partie, p. 568.

« Græciæ »[1]; d'où il faudra nécessairement tirer cette conséquence, qu'Éthicus écrivait après le règne de Trajan (qui s'est terminé en l'année 117 de notre ère), et peut-être même assez longtemps après, puisqu'il en parle comme d'un temps déjà éloigné, *quondam*.

§ IV.

Quelque lumière peut nous être fournie sur ce point par une dénomination géographique qui nous a frappé à deux reprises dans le texte d'Éthicus : c'est celle de *Valeria*[2], désignant une partie de la Pannonie inférieure, entre le Danube et la Drave. Cette dénomination nous force à descendre l'échelle chronologique jusqu'au règne de Dioclétien, et spécialement jusqu'à l'année 295, où cette province fut établie par Galère et appelée *Valeria,* du nom de son épouse, fille de l'empereur. Et il est à remarquer ici que cette dénomination caractéristique appartient bien au texte de l'auteur, et non au translateur, puisqu'elle se trouve encadrée dans un récit rapporté comme une traduction littérale de l'original.

Nous aurons à descendre encore à des temps postérieurs, si nous considérons comme appartenant pareillement au texte même d'Éthicus le nom de Constantinople, qui se rencontre dans le passage suivant : « Post Dalmatiam nimi« rum, Thraciam posuit (*Æthicus*) in ordine scripturæ suæ, « interclusam ab uno latere Istro amne, ab alia parte orientali « urbe Constantinopoli, ampla atque fœcunda populis frugi« busque atque seminibus[3] ». Bien que le discours ne se trouve

[1] Manuscrit 4871, fol. 132, col. 4 : « Que « Dalmatia primum media pars Greciæ me« diavit condam regem Mœsio et Tragano « subjacebant; nunc itaque tota regno Gre« ciæ subjecta est. » — [2] Manuscrit 4871, fol. 124, col 4; et fol. 140, col. 1.

[3] Manuscrit 4371, fol. 133, col. 2.

plus ici directement dans la bouche d'Éthicus, il semble difficile d'admettre que saint Jérôme, dans une analyse qui paraît se borner à résumer sans altération les descriptions de son auteur, eût introduit de son chef le nom de Constantinople, là où Éthicus aurait écrit celui de Byzance : toutes les probabilités sont pour la reproduction fidèle, par le translateur, de la nomenclature géographique de l'original. Nous sommes donc très-porté à regarder le nom de Constantinople comme provenant d'Éthicus lui-même; et dans cette persuasion, nous sommes forcé de conclure qu'il n'a écrit que postérieurement à l'année 330, en laquelle Constantin fit la dédicace de sa nouvelle ville.

En définitive, ce serait donc entre les années 330 et 400 que devrait être supposée la date de la composition du livre d'Éthicus Ister.

§ V.

Et maintenant, revenant sur les noms obscurs que nous avons tout à l'heure négligés parce que nous ne pouvions les utiliser comme point de départ, peut-être parviendrons-nous à déterminer, au moins pour une partie, l'individualité historique des personnages auxquels ils se rapportent.

Ainsi Cluontes et Agripphus sont deux astronomes scythes à qui le cosmographe istriote reprochait de confondre mutuellement l'air et le ciel[1]. Nous ne savons trouver aucun auteur ancien dans lequel nous puissions reconnaître Cluontes; mais quant à Agripphus, c'est, sous une forme corrompue, le même nom qu'Agrippa, et il semble que nous puissions, à la rigueur,

[1] Manuscrit 4871, fol. 116, col. 1 : « Reprehendit Cluontem et Aggripphum philosophos, Scytharum astrologos, et Mantuanum, in vanum multa edidisse; reprehendit eos quod cœlum pro aere et interdum aer pro cœlo posuerunt, cum tenuis sit aer, et cœlum valde spissum. »

l'appliquer à l'astronome Agrippa, qui avait fait en Bithynie, le 29 novembre 92, une observation des Pléiades citée par Ptolémée [1]. Cette concordance, au surplus, purement conjecturale, est sans utilité aucune dans la question, dès qu'elle se réfère à des temps antérieurs à l'écrivain.

Il n'en sera pas de même si nous pouvons découvrir, parmi les célébrités historiques du IVe siècle, quelqu'un des trois personnages contemporains d'Éthicus Ister, désignés par lui sous les noms d'Aurélius, d'Arpocrates (ou Arbocastes), et de Fabius. C'est en Espagne qu'il vit les deux premiers, et le troisième en Grèce.

Quant à ce dernier, cité en même temps comme historien, il ne nous est parvenu aucun écrit sous ce nom, qui lui-même est évidemment latin; nous savons seulement, par Lampridius et par Vopiscus, qu'un Fabius Marcellinus avait publié une Vie d'Alexandre Sévère [2], qu'un Fabius Sosianus était peut-être auteur de celle de Firmus petit tyran sous Aurélien [3], qu'un Fabius Cérilianus avait fait avec beaucoup de talent l'histoire des règnes de Carus, et de Carinus et Numérianus [4]. De ces trois Fabius, les deux premiers peuvent paraître d'un âge un peu ancien; mais rien ne semble s'opposer à ce que le troisième ait été contemporain de Vopiscus, et celui-ci d'Éthicus Ister [5].

Pour ce qui est des deux philosophes espagnols, l'un d'eux,

[1] Ptolémée, *Composition mathématique*, édition de l'abbé Halma, Paris 1816, in-4°; t. II, l. VII, c. III, p. 22

[2] *Historiæ Augustæ scriptores latini minores*, édition de Grüter, Hanau 1611, in-fol. Ælii Lampridii *Alexander Severus*, cap. XLVIII, p. 352.—Flavii Vopisci *Probus*, cap. II, p. 436. — Comp. Vossius, *De historicis latinis*, p. 703.

[3] Flavii Vospisci *Firmus*, cap. II; *ubi supra*, p. 443. — Comp. Vossius, *ubi supra*, p. 194.

[4] Flavii Vospisci *Carus*, cap. IV; *ubi supra*, p. 448. — Comp. Vossius, *ubi supra*, p. 184.

[5] Vopiscus écrivait la vie de Carin après la mort de Galère, peut-être même après celle de Constantin le Grand; et Fabius Cerilianus pouvait n'avoir publié la sienne que peu de temps auparavant; il suffirait qu'Éthicus, jeune, eût vu Fabius vieux.

Arpocrates ou Arbocastes, nous demeure tout à fait inconnu; mais il n'est pas sans intérêt de remarquer, quant à l'autre, que précisément en Espagne, au IVe siècle, il se trouvait un écrivain bien connu portant le nom d'Aurélius : nous voulons parler du Calaguritain Aurélius Prudentius Clémens, né en 348, dont il nous reste un volume de poésies chrétiennes, œuvre de sa vieillesse, et qui paraissent n'avoir été composées que depuis son retour en Espagne, après qu'il eût quitté la cour d'Honorius, au commencement du Ve siècle[1]; tandis que ce serait dans sa jeunesse qu'il aurait été connu d'Éthicus, alors que le noble Espagnol préludait à sa célébrité et à sa fortune par des poésies profanes et des emplois moins élevés.

Au moyen de ce synchronisme, la date de la publication du livre d'Éthicus Ister se trouverait approximativement indiquée vers le milieu de la deuxième moitié du IVe siècle; l'auteur lui-même n'aurait pas vécu de longues années après cette époque, puisque saint Jérôme en parle, dans la préface de sa translation, en des termes qui semblent impliquer qu'il avait cessé d'exister.

§ VI.

Mais si Éthicus ni Jérôme n'avaient pris aucune part à la composition du livre, et que ce fût l'œuvre apocryphe de quelque faussaire, comme certains l'ont pensé, tout cet échafaudage de rapprochements devrait crouler. Toujours restera-t-il du moins que ce livre, tout fabriqué ou interpolé qu'il soit, était tenu pour légitime au temps de Raban Maur, et qu'il était en

[1] Il nous suffit de renvoyer à l'article *Prudence* de M. Weiss, dans la Biographie universelle de Michaud, t. XXXVI, (1823), pp. 159 à 161; et pour plus de details a la Vie de Prudence, par le Nain de Tillemont, dans ses Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des trois premiers siecles, Paris 1705, in-4°; t. X, pp. 560 a 566, et 819, 820.

circulation et consulté comme une autorité respectable dès le temps d'Isidore de Séville.

Nous ajouterons encore une ligne à ce propos : c'est que le livre d'Égésippe, sur la guerre des Juifs, se trouve dans des conditions tout à fait analogues à celles de la Cosmographie d'Éthicus Ister; car il est produit de même, comme l'œuvre d'un écrivain grec, dont on ne possède plus l'original, mais seulement une translation latine, en tête de laquelle est placé le nom de saint Ambroise, contemporain de saint Jérôme. Quelques érudits ont cru le livre authentique, d'autres l'ont regardé comme altéré par des interpolations, d'autres enfin comme apocryphe, et forgé dans le xie siècle[1]. Sans faire à cet égard des recherches qui nous entraîneraient à une trop longue digression, qu'il nous soit permis au moins de consigner ici un fait curieux, resté inaperçu : c'est que l'on trouve dans Égésippe, mot pour mot, précisément l'un des passages d'Isidore où Opitz a reconnu une citation formelle d'Éthicus Ister[2]; et, pour le dire en passant, que l'on compare, dans Isidore et dans Égésippe, le discours où ce passage est, de

[1] Voir Vossius, *De historicis græcis*, pp. 229, 230. — Idem, *De historicis latinis*, pp. 706, 707.

[2] Egesippi historiographi inter scriptores ecclesiasticos vetustissimi *De rebus a Judæorum principibus in obsidione fortiter gestis, deque excidio Hierosolymorum aliarumque civitatum adjacentium libri quinque, divo Ambrosio Mediolanensi episcopo interprete*, Cologne 1525, in-fol. lib. V, cap. xv, p. 56 : « Tremit Saxonia inaccessa paludibus et inviis septa regionibus. Quæ licet « belli curam videatur augere, et ipsa frequenter accessit Romanis triumphis captiva; validissimum genus hominum perhibetur, præstans cæteris : piraticis tamen « myoparonibus non viribus nititur, fugæ « potius quam bello parata. » — Isidori *Origines*, lib XIX, cap. 1, dans les *Auctores latinæ linguæ*, p. 1286 : « Genus navigii præbet, quales utuntur Germanorum « piratæ in Oceani littoribus vel paludibus, ob agilitatem. De qualibus Hister « (*sic Opitius*) : Gens, inquit, Saxonum « mioparibus non viribus nituntur. » — Évidemment le passage commun à ces deux textes est une partie intégrante et homogène du premier; dans le second, ce n'est qu'une pièce de rapport. Le premier est donc plus ancien que le second.

part et d'autre, encadré, et l'on ne pourra guère se dispenser de juger que ce n'est point Égésippe qui a copié Isidore. Et puisque celui-ci énonce avoir emprunté à Ister le passage dont il s'agit, il faut admettre un rapport intime entre Égésippe et Ister, en sorte que, s'ils ne sont pas copiés l'un sur l'autre, ils ont, pour le moins, respectivement puisé à une source commune; et leur translation s'ils sont légitimes, ou leur fabrication s'ils sont apocryphes, appartient à une même époque.

Nous laissons à de plus savants, à de plus hardis que nous, le soin de trancher définitivement ces questions, de résoudre ce problème complexe, dont nous avons seulement essayé de poser nettement les équations, sans prétendre dégager les inconnues ni formuler une solution.

DEUXIÈME PARTIE.

DE LA COSMOGRAPHIE GÉOGRAPHIQUE INTITULÉE DU SIMPLE NOM D'ÉTHICUS.

PREMIÈRE SECTION.

DE L'OUVRAGE PUBLIÉ SOUS LE TITRE DE COSMOGRAPHIE D'ÉTHICUS.

ARTICLE PREMIER.

ESQUISSE GÉNÉRALE DU LIVRE.

§ I.

C'est maintenant de l'Éthicus vulgaire que nous avons à nous occuper.

L'édition qui passe généralement pour la première[1] est celle qui a été donnée en 1575, à Bâle, par Josias Simler, dans un petit volume in-16, devenu assez rare, où ce morceau occupe, avec les scholies, quatre-vingts pages seulement; le

[1] Nous présentons l'édition de 1575 comme réputée la première, parce qu'elle est formellement désignée comme telle par Fabricius en sa Bibliothèque latine (page 348), et que les bibliographies spéciales de Panzer, de Renouard, de la Serna Santander, etc. ne signalent aucune édition plus ancienne; les recherches les plus actives n'ont pu nous procurer des éléments suffisants de certitude sur l'existence d'une édition antérieure, dont nous avons cependant recueilli quelques indices.

Ainsi le docte académicien auquel est dû l'article Éthicus de la Biographie universelle de Michaud, ne donne l'édition de Simler que pour la seconde: « La Cosmographie d'Éthicus, dit-il, a été imprimée pour la première fois à Venise, en 1513. » Mais il n'a pu retrouver ce volume pour me le communiquer. — D'un autre côté, sir Thomas Phillipps, dont le cabinet est renommé comme l'un des plus riches qui existent en manuscrits et en raretés bibliographiques, a bien voulu me faire savoir qu'il croyait posséder une édition gothique d'Éthicus; mais l'ayant ultérieurement cherchée à mon intention, il n'a pu la retrouver non plus.

Quoi qu'il en soit, lorsque deux amateurs tels que M. Walckenaer et sir Thomas Phillipps, l'un à Paris, l'autre à Londres, ont cru se rappeler chacun une édition d'Éthicus antérieure à celle de Simler, il pourrait paraître téméraire de se prononcer sans réserve sur cette question, jusqu'à ce que des vérifications multipliées de leur part l'aient tranchée définitivement dans l'un ou l'autre sens.

Nous hasarderons, en attendant, une conjecture explicative sur l'énoncé d'une édition vénitienne de 1513. Dans l'article où elle est désignée, plusieurs dates paraissent altérées par le fait de l'imprimeur; ainsi, l'on voit figurer, à côté de l'édition en question, celle de Bâle avec la date de 1535, quoiqu'il soit bien connu qu'elle est de 1575. On pourrait donc supposer que 1513 a été imprimé pour 1518, et qu'il s'agit simplement de l'édition Aldine de cette date, où se trouvent réunis Méla, Solin, l'Itinéraire, Vibius Séquester, le Livret des Provinces, tous respectivement compagnons d'Éthicus dans les diverses éditions qui ont été faites de ce dernier; de là aurait pu naître une confusion bibliographique, d'autant plus facile à concevoir, que le nom d'Éthicus aura pu se trouver mêlé, à propos de l'Itinéraire, à quelque mention antérieure de ce volume recueillie et reproduite de confiance par le savant académicien.

D'un autre côté, Don Antonio de Léon Pinelo, dans son *Epitome de la Bibliotheca oriental y occidental* (3 vol. in-fol. Madrid 1737-1738, t. III, col. 1214), mentionne une édition de 1515 et une de 1573, puis une de 1575; et il dit celle de Simler *grecque-latine*, avec la date de 1577. Il y a dans tout cela une telle confusion, qu'on ne peut se fier en rien à cet auteur: mais ces erreurs mêmes, répétées par quelques

reste du volume est consacré à l'Itinéraire d'Antonin, et à quelques autres opuscules d'une nature analogue[1]. Le tout est précédé d'une préface en forme d'épître dédicatoire, où le savant éditeur nous fait connaître que le texte d'Éthicus lui a été fourni par Pierre Pithou, qui avait lui-même pris soin de le collationner sur un second exemplaire appartenant au célèbre Cujas.

Bientôt après, la Cosmographie d'Éthicus fut reproduite à Paris, d'après la recension et avec les scholies de Simler, par Henri Estienne, dans son édition de Denys le Périégète, imprimée en 1577 dans le format in-4°; mais ce fut seulement comme un accessoire, rejeté à la fin du volume, après Méla, et toutefois avant Solin[2].

De ce moment, la Cosmographie d'Éthicus sembla devenir un appendice obligé des éditions de Pomponius Méla : on la vit d'abord reparaître ainsi à Paris en 1619, dans le format in-32, au milieu d'un petit volume où elle suivait immédiatement le Méla, et se trouvait à son tour suivie du court abrégé de géographie d'Henri Lorit de Glaris[3].

bibliographes, ont pu donner lieu aux indications acceptées avec trop de confiance par des autorités plus respectables.

Quoi qu'il en soit, cette question bibliographique a besoin de nouvelles vérifications.

[1] Ethici *Cosmographia* : Antonii Augusti *Itinerarium provinciarum : ex Bibliotheca P. Pithœi, cum scholiis Josiæ Simleri. Quæ his addita sunt sequenti pagina indicantur.* Basileæ, M. D. LXXV, in-16 (Éthicus, pp. 1 à 79.)

[2] Dionysii Alex. et Pomp. Melæ *Situs orbis descriptio. Æthici Cosmographia.* C. J. Solini *Polyhistor. In Dionysii poemation commentarii Eustathii : interpretatio ejusdem poematii ad verbum ab Henr. Stephano scripta : necnon annotationes ejus in idem, et quorumdam aliorum. In Melam annotationes Joannis Olivarii; in Æthicum scholia Josiæ Simleri : in Solinum emendationes Martini Antonii Delrio.* Excudebat Henricus Stephanus anno 1577. In-4° (Éthicus, pp. 107 à 134 de la seconde pagination).

[3] Pomponii Melæ *De situ orbis libri tres.* Ethici *Cosmographia.* Henrici Glareani *Compendiaria descriptio orbis terrarum.* Parisiis, J. Libert, 1619, in-32 (Éthicus, pp. 145 à 208). — Le même, 1625. — Le même, 1635. Nous n'avons point vu nous-même cette dernière réimpression, mais elle est indiquée par Maittaire, *Annales typographici*, la Haye 1725, in-4°; t. III, p. 899.

Ce petit livre fut réimprimé, page pour page, dans le même format et par le même imprimeur, avec la seule différence de la date, et de quelques variantes dans l'emploi des vignettes et des lettres ornées (de manière à constater suffisamment que c'était bien une nouvelle édition), d'abord en 1625, puis encore en 1635.

Il fut également reproduit, avec la même exactitude, chez un autre imprimeur, en 1626 [1].

Éthicus reparut encore avec les scholies de Simler, à la suite de Méla et de Solin, dans un volume petit in-12, imprimé à Leyde en 1645, d'après l'édition de Henri Estienne, de 1577 [2].

Vinrent ensuite les éditions gronoviennes, qui forment comme une seconde classe dans la série des réimpressions de la Cosmographie d'Éthicus, en ce que Jacques Gronov, faisant précéder ce morceau des *Excerpta* de Julius Orator, et reproduisant littéralement le texte de Simler, lui donna cependant le titre de *Cosmographia antehac temere Æthico adscripta*, et le collationna, non pas comme il le croyait sur un nouveau manuscrit, mais bien sur celui-là même qui avait servi à Simler, et qui de la bibliothèque de Pierre Pithou était passé dans celle de Jacques-Auguste de Thou. Simler avait intercalé dans son texte, tantôt à côté, tantôt à la place de la leçon du manuscrit de Pithou, celle du manuscrit de Cujas : Gronov donna au bas des pages les leçons du premier manuscrit, avec une exactitude qui avait quelquefois manqué à son de-

[1] Pomponii Melæ *De situ orbis libri tres.* Ethici *Cosmographia.* Henrici Glareani *Compendiaria descriptio orbis terrarum.* Parisiis, Seb. Cramoisy, 1626, in-32 (Éthicus, pp. 145 à 208).

[2] Pomponius Mela, *De situ orbis*, C. Julii Solini *Polyhistor*, Ethici *Cosmographia*, cum notis variorum. Lugd. Batavorum, apud Hieronymum de Vogel, 1646, petit in-12 (Ethicus, pp. 448 à 516).

vancier. Il mit d'ailleurs, en tête du Julius Orator et de l'Éthicus, les *testimonia et judicia virorum doctorum* qu'il avait pu recueillir sur ces deux noms.

C'est ainsi que parut à Leyde, en 1684, à la fin d'un petit volume in-8° qu'on prendrait aisément pour un in-12, la huitième édition d'Éthicus, la première de celles des Gronov[1]. C'est la même édition, avec le seul changement du frontispice, qui fut remise en circulation avec la date de 1685.

Dans le même format parut l'édition de 1696, augmentée, en suite de l'Éthicus, du géographe anonyme de Ravenne, que Porcheron avait déjà fait imprimer en 1688[2].

Enfin en 1722 fut donnée par Abraham Gronov une dernière édition, également in-8°, mais de plus grand format, qui est regardée, par les bibliographes et les savants, comme la meilleure[3].

On peut s'étonner à bon droit qu'un professeur qui a donné en 1843 une traduction française de la Cosmographie d'Éthicus, en regard du texte, ait ignoré l'existence de ces

[1] Pomponii Melæ *Libri tres de situ orbis.* Julii Honorii oratoris *Excerptum cosmographiæ nunc primum ex ms. editum. Cosmographia quæ falso hactenus Æthicum auctorem prætulit, variis lectionibus ex ms. illustrata. Omnia diligentissime recognita, additis ad Melam notis.* Lugd. Batavorum, apud Jordanum Luchtmans, 1684, petit in-8°. (Éthicus, pp. 23 à 74 de la seconde pagination). — Le même, 1685.

[2] Pomponii Melæ *Libri tres de situ orbis, nummis antiquis et notis illustrati ab Jacobo Gronovio.* Julii Honorii oratoris *Excerpta cosmographiæ ab eodem nunc primum ex ms. edita. Cosmographia falso Æthicum auctorem præferens, cum variis lectionibus e ms.* Ravennas *geographus ex ms. Lugdunensi suppletus.* Lugd. Batavorum, apud Jordanum Luchtmans, 1696, petit in-8°. (Éthicus, pp. 23 à 67 de la seconde pagination).

[3] Pomponii Melæ *De situ orbis libri tres, cum notis integris Hermolai Barbari, Petri Joannis Olivarii, Fredenandi Nonii Pintiani, Petri Ciacconii, Andreæ Schotti, Isaaci Vossii, et Jacobi Gronovii. Accedunt* Julii Honorii oratoris *Excerpta cosmographiæ. Cosmographia falso* Æthicum *auctorem præferens cum variis lectionibus ex ms.* Ravennatis *anonymi Geographia ex ms. Leidensi suppleta. Curante Abrahamo Gronovio.* Lugduni Batavorum, ex officina Samuelis Luchtmans, 1722, in-8°. (Éthicus pp. 703 à 763).

éditions successives, au point de considérer comme *unique* celle sur laquelle il a fait son travail [1].

§ II.

Nous avons déjà dit que Simler et Jacques Gronov n'avaient eu entre les mains qu'un même manuscrit, ayant successivement été possédé par Pierre Pithou et par Jacques-Auguste de Thou, et annoté par le premier des variantes fournies par un autre manuscrit appartenant à Cujas. C'est ce même manuscrit de Pithou, acquis ensuite par Colbert, qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Paris sous le numéro 4808; il est d'une écriture du XIIe siècle, sur parchemin, de format petit in-folio.

La Bibliothèque royale possède, en outre, huit manuscrits plus ou moins complets du même texte : deux sont du Xe siècle, un du XIe, un du XIVe, et les quatre derniers du XVe ; de ceux-ci, deux sont copiés de la même main et renfermés dans un même volume, en sorte qu'ils pourraient être considérés seulement comme deux copies d'une même édition.

Chacun des manuscrits que nous venons d'énumérer présente des caractères particuliers qui ont leur intérêt spécial, et il n'est pas hors de propos d'insérer ici les résultats généraux de la recension matérielle que j'en ai faite.

De ceux du Xe siècle, celui qui paraît le plus ancien est inscrit au Catalogue sous le numéro 4806; quoique bien conservé, il est très-peu entier, vu l'absence de nombreux feuillets : leur perte remonte à une époque antérieure à la reliure, qui date du règne de Charles IX; on peut estimer à quinze pages

[1] Baudet, *Cosmographie d'Éthicus;* Notice sur Éthicus : « le latin d'Éthicus est singulièrement altéré, et dans l'unique édition qui existe de cet auteur, la plupart des noms propres sont presque méconnaissables »

la portion qui manque en tête du volume ; puis se font remarquer à diverses places des lacunes équivalant à un total de dix pages.

Le manuscrit 4807, possédé jadis par le célèbre Conrad *Celtes* (Meissel), est plus important, en ce que, remontant pareillement au xe siècle, il a l'avantage d'être moins incomplet[1]; il a d'ailleurs un intitulé et un *explicit* dignes de remarque, qui ont été relatés sur le manuscrit de Pithou, où Gronov a relevé seulement l'*explicit*, pour l'ajouter à son édition. Cet exemplaire offre de grands traits de ressemblance avec celui de Vienne et avec celui de Reims, dont nous parlerons plus loin.

Le manuscrit qui suit dans l'ordre chronologique porte le numéro 4871, et appartient au xie siècle; il fait partie d'un beau volume in-folio, sur parchemin, renfermant plusieurs pièces considérables, toutes écrites de la même main, tantôt à longues lignes, tantôt sur deux colonnes. Une particularité curieuse, c'est que la Cosmographie vulgaire d'Éthicus, qui nous occupe en ce moment, commence sur la page même où

[1] Ce manuscrit a dû, dans l'origine, se composer de huit cahiers, chacun de quatre feuilles, plus une demi-feuille intercalée sur onglet dans le huitième cahier, soit en tout soixante-cinq feuillets ou cent trente pages, dont les trois premieres blanches; mais il a été enlevé ou perdu d'abord le premier feuillet servant de garde, et ensuite trois feuilles ou douze pages pleines. Sur le recto et au bas du feuillet qui est maintenant le premier, il avait été écrit, puis gratté, une annotation formant six lignes d'écriture, que nous sommes parvenu à lire presque en entier, sauf la derniere, et qui constate le legs que Meissel avait fait de ce manuscrit à son ami le conseiller impérial Jean Fuchsmag; on y trouve en effet :

Hunc libru'
executores test'i D Conradi
Celtis Joh'i Fuchsmag doctori
deder't qui v' cu' vita
functus fuerit ad vidua' .....'
fact..... Wien' de.....

Sur la garde en papier qui fait face au même feuillet, et sur le haut de celui-ci se trouvent écrits, d'une main allemande du xve siècle : 1° « Die weg von Nornberg « gen Jerusalem uber lant » ; 2° « Itinera« rius per duo imperia et 21 regna. »

finit le livre traduit par Jérôme. La signature de possession *Jac. Aug. Thuani* se rencontre en divers endroits du manuscrit, notamment à un bas de page où la Cosmographie de notre Éthicus vulgaire, écrite jusque-là sur deux colonnes, abandonne cette forme pour se continuer en longues lignes à la page suivante. Une autre circonstance à constater, c'est que l'*explicit* vient clore ce morceau avant la dernière phrase des éditions.

Nous avons tout à l'heure constaté que l'ancien manuscrit de Pithou porte le numéro 4808; nous rappelons qu'il est du XIIe siècle, afin de marquer ici sa place dans la série chronologique des manuscrits d'Éthicus. Il est plus complet que tous les autres exemplaires de la Bibliothèque royale.

Quant au manuscrit du XIVe siècle, il est compris dans un beau volume in-folio inscrit au catalogue sous le numéro 4126, provenant de la bibliothèque de Colbert, et ayant appartenu au célèbre Burleigh, ministre de la reine Élisabeth d'Angleterre[1]; il est écrit sur vélin, à deux colonnes, et offre, parmi quelques fragments géographiques, la Cosmographie d'Éthicus, mais intitulée du nom de Priscien, tronquée, et s'arrêtant à l'endroit où les éditions presentent le titre *Asiæ provinciæ situs cum limitibus et populis suis:* la suite est remplacée par l'*Insularium* qui termine habituellement l'itinéraire d'Antonin.

Nous avons ensuite le même livre dans un beau manuscrit indiqué comme étant du XIIIe siècle, mais appartenant en réalité au XVe, orné de nombreuses miniatures, écrit sur vélin, portant le numéro 671 du supplément latin, et provenant de

[1] La signature de Burleigh se trouve au bas de la première page écrite du volume, sous cette forme : *Gulielmus Cecilius mil*[*es*] *D*[*ominu*]*s de Burghley.* — Sur le verso de la première garde est grossièrement tracé un planisphère informe, curieux cependant, entre autres choses, par le nom de *Wyndelandia* inscrit au nord d'*Islandia* et à l'ouest de *Tyle*.

la bibliothèque de Lamoignon. Il offre, par le choix des pièces y contenues, ainsi que par certaines ressemblances du texte, la plus grande analogie avec l'un des manuscrits florentins que nous aurons à signaler tout à l'heure, ainsi qu'avec un des manuscrits de Vienne que nous indiquerons aussi, et encore avec deux manuscrits de Venise décrits par Morelli.

La double copie du XVe siècle qui forme le manuscrit 4840, provient du fonds de Baluze; c'est un petit in-4°, sur papier fort, très-nettement écrit, réunissant bout à bout deux exemplaires semblables d'un même document; seulement, dans la première copie, le second feuillet est raturé, afin de rétablir l'ordre dans lequel doivent se succéder les listes de mers, d'îles, de montagnes qui y figurent; et dans la deuxième copie manque le premier feuillet. Toutes deux, arrivées à la phrase qui dans les éditions termine la Cosmographie d'Éthicus, adaptent à la suite l'*Insularium* final de l'itinéraire d'Antonin, avec les *Septem montes urbis Romæ,* comme dernier complément de l'œuvre.

Enfin, le plus récent des manuscrits parisiens d'Éthicus est compris dans un volume petit in-4°, sur papier, d'une écriture cursive un peu négligée, inscrit au catalogue sous le numéro 8253 A. Il ne donne point la Cosmographie entière, mais seulement la première partie, celle qui, dans les éditions, précède le titre *Alia totius orbis descriptio.* C'est là aussi que s'arrêtait le manuscrit de Cujas collationné par Pithou[1]. Celui que nous venons de décrire provient de Mentelle.

Nous devons donner ici une place à un précieux manuscrit du XVe siècle, appartenant à la bibliothèque de Reims, et qui, d'après une annotation autographe du cardinal Fillastre, fut exécuté par les soins de ce prélat, au concile de Constance,

[1] Cela résulte d'une annotation marginale sur le ms. 4808, portant : « Huc usque « exemplar Cujacii. »

en 1417, pour l'église de Reims dont il avait été le doyen. C'est un volume petit in-4°, du plus beau vélin, et d'une magnifique écriture, enrichi de miniatures et de lettres ornées[1]; il contient, à la suite de la Cosmographie de Pomponius Mela, celle d'Éthicus, d'un texte conforme à l'exemplaire de Meissel,

[1] Je dois la communication de ce manuscrit à l'obligeant concours de M. Paulin Pâris, membre de l'Academie royale des inscriptions et belles-lettres, et de M. Louis Pâris, son frère, bibliothécaire de la ville de Reims. Il porte, au verso de la première garde, le titre que voici : « Cosmographia Pomponii Mele, et alia Ce-« saris atque Itinerarium; scriptum Cons-« tancie in concilio generali, anno Domini « m° cccc° xvij : et concilii tercio. » Plus bas est l'annotation autographe suivante : « Ego Guillelmus cardinalis Sancti Marci « olim decanus Remensis, hunc librum « dono librarie Ecclesie Remensis, quem « pro ea scribi feci. Scriptum manu pro-« pria Constancie in concilio generali, anno « Domini millesimo cccc vxij, die prima « novembris. » A la fin du volume, sur la dernière garde, se trouve cette autre annotation : « Hic cathenatus 12ª aprilis anno « 1418. » — On remarque dans ce manuscrit trois pièces distinctes : 1° une préface du cardinal Fillastre, ainsi intitulée : « Guillelmus, tituli Sancti Marci cardinalis, « olim decanus Remensis, venerabilibus « fratribus capitulo Remensi salutem, et « librum Remensis Ecclesie librarie di-« catum, mittit. Prohemium mittentis ». 2° la Cosmographie de Pomponius Mela, dont la lettre initiale, qui est un O majuscule couvrant près de la moitié de la page, renferme un curieux planisphère peint avec grand soin, peut-être par le cardinal lui-même (et dont un *fac-simile* a été inséré par le vicomte de Santarem dans son magnifique *Atlas*). 3° la Cosmographie d'Éthicus avec l'Itinéraire d'Antonin. — L'examen que, grâce à l'obligeance de MM. Pâris, j'ai pu faire de ce précieux volume, m'a donné lieu de reconnaître qu'il a subi l'enlèvement de quatre feuillets, savoir : le 12ᵉ, qui contenait la fin du *Proœmium mittentis*; et d'autre part les 66ᵉ, 67ᵉ et 68ᵉ, qui renfermaient peut-être, à ce qu'il est permis de conjecturer, une préface analogue du savant prélat pour la Cosmographie d'Éthicus, laquelle commence au feuillet 69. Il résulte en outre d'une note autographe en marge du *Proœmium mittentis*, à l'endroit où il vient de parler du planisphère inscrit dans l'O initial du livre de Mela (*Orbem ipsum... pinximus in prima littera hujus libri, quæ orbicularis est et ad hoc aptissima*), qu'il avait peint aussi un semblable planisphère, plus ample, sur le feuillet précédent (*et demum amplius in folio precedenti*) : or, ce feuillet précédent était précisément ce 12ᵉ dont nous constatons l'absence; et l'on est autorisé à penser que l'un des feuillets 66, 67, 68, enlevés en tête de l'Éthicus, contenait pareillement quelque curieuse représentation graphique du même genre. De telles mutilations ne sauraient être assez vivement déplorées et honnies.

manuscrit 4807 de Paris, mais plus complet, et paraissant copié, comme celui-ci, sur le manuscrit impérial de Vienne, dont il va être question tout à l'heure.

§ III.

Nous ne voulons pas grossir inutilement cette liste de manuscrits, de l'indication de tous ceux que pourraient nous fournir les catalogues des grandes bibliothèques de l'Europe, ou les citations faites par les savants : nous nous permettrons seulement quelques exceptions en faveur de ceux qui sont décrits avec assez de précision pour que nous puissions présumer leur importance.

Nous ne pouvons nous dispenser de signaler au premier rang le manuscrit en lettres onciales de la bibliothèque impériale de Vienne, décrit par Lambeck, par Gentillotti et par Endlicher, et qui date du VIIIe siècle[1]. Il offre, par son intitulé, par certaines fautes d'écriture, des ressemblances frappantes avec le manuscrit parisien du Xe siècle que nous avons déjà recensé sous le numéro 4807, et qu'on pourrait être porté à

[1] Petri Lambecii *Commentaria de augustissima bibliotheca cæsarea Vindobonensi*, Vienne 1669, in-fol.; t. II, p. 36 : « *Itinerarii* hujus quod *Antonino Augusto* tribuitur, ut et *Cosmographiæ Æthici* extat in « augustissima bibliotheca cæsarea Vindobonensi vetustissimum exemplar membranaceum in-4° majori seu folio minori, « literis exaratus majusculis quas vocant « Longobardicas. » — Scheyb, *Peutingeriana Tabula*, p. 12 : « Codex hic talis est, « ut.... Joan. Bapt. Gentillottus.... eundem « in suis commentariis ineditis Bibliothecæ « Cæsareæ, perpensa characterum forma, « sæculi VII scriptionibus adnumeraverit... « His verbis incipit : In nomine Dei summi. « Incipit Cosmographia feliciter cum Itinerariis suis et portibus », etc. — Endlicher, *Catalogus codicum philologicorum latinorum Bibliothecæ palatinæ Vindobonensis*, Vienne 1836, gr. in-8°; p. 229 : « N° 329, « Codex ms. membranaceus sæculi VIII, « literis uncialibus exaratus, foliorum 66, « in-4°. Æthici Cosmographia. » Nous devons à l'obligeance de M. de Karajan une soigneuse collation de la portion de ce manuscrit qui renferme la Cosmographie proprement dite, et M. Endlicher lui-même a eu la bonté de nous envoyer une copie entière de l'Itinéraire qui vient à la suite, avec un *fac-simile* de l'écriture.

regarder comme une copie de celui de Vienne. Cependant quelques différences importantes empêchent de les considérer comme deux exemplaires parfaitement semblables d'un même texte : telle est principalement dans le manuscrit palatin la mention, oubliée dans le manuscrit parisien, de l'un des géodètes employés au mesurage de l'empire romain. Il n'est pas sans intérêt d'ajouter que la bibliothèque de Vienne conserve aussi une copie, faite de la main du célèbre Spiesshammer (Cuspinianus), d'après le manuscrit impérial dont il vient d'être question[1].

Le catalogue du docteur Endlicher nous indique, de plus, dans la bibliothèque Palatine, un manuscrit du XIVe siècle formant un recueil dont la compostion offre la plus grande analogie, sinon une similitude complète, avec le manuscrit de Lamoignon du XVe siècle, ainsi qu'avec les deux manuscrits de la bibliothèque de Saint-Marc à Venise, et le manuscrit Gaddien, tous trois aussi du XVe siècle, dont nous parlerons tout à l'heure[2].

Le Musée britannique conserve, parmi les manuscrits d'Éger-

[1] Endlicher, *ubi supra*, p. 230 : « N° 330, « Codex ms. chartaceus sæculi XVI, foliorum 182, in-4°. Æthici Cosmographia; « apographum præcedentis codicis, Cuspiniani manu, ut videtur, scriptum. »

[2] Endlicher, *ibidem*, p. 231 : « N° 331, « Codex ms. chartaceus, sæculi XIV, foliorum 108, in-fol. Æthici Cosmographia, « Itinerarium Antonini, Dicuili liber, Annunciationes provinciarum, Excerpta de « regionibus urbis Romæ, Anonymus de « rebus bellicis, Hadriani altercatio cum « Epicteto, Publius Victor de XIV regionibus urbis Romæ, Incerti Descriptio Constantinopoleos, Notitia dignitatum orientis et occidentis. » — Le manuscrit de Lamoignon contient : « Æthici Cosmographia, Itinerarium, Dicuili liber, Annunciationes provinciarum, Excerpta de regionibus urbis Romæ, Anonymus de « rebus bellicis, Descriptio urbis Romæ, « Gradus cognationum, Notitia dignitatum. » — Des deux manuscrits de Venise, l'un renferme toutes ces pièces, et y ajoute encore la *Dimensuratio provinciarum*, tandis que l'autre s'arrête au petit traité *De rebus bellicis*. — Le manuscrit Gaddien offre de son côté : « De rebus bellicis, Descriptio Constantinopoleos, Gradus cognationum, Æthici Cosmographia, « Itinerarium, Dicuili liber, Dimensurationes provinciarum. »

ton, quelques feuillets seulement d'un exemplaire d'Éthicus, dont la date remonte au VIIIe siècle : ce ne sont plus que des fragments inconnexes de la Cosmographie et de l'Itinéraire[1].

La bibliothèque royale de Dresde possède aussi un manuscrit du xe siècle, ayant autrefois appartenu à l'église de Reims, en tête duquel se trouve la Cosmographie d'Éthicus, et qui offre dans sa disposition générale beaucoup d'analogie avec le manuscrit 4806 de Paris[2].

Nous devons à Bandini une description assez étendue de deux manuscrits de la bibliothèque Laurentienne de Florence, numérotés 67 et 68, dont le premier est du xe siècle[3].

Le second, qui est seulement du xve siècle, était précédemment dans la bibliothèque Gaddienne, où Targioni Tozzetti l'avait examiné avec grand soin : il en a donné une notice détaillée qui permet de remarquer dans ce manuscrit, sinon une similitude complète, au moins une grande analogie avec celui de Lamoignon[4].

Morelli nous a fait connaître deux manuscrits du xve siècle conservés dans la bibliothèque de Saint-Marc à Venise, et

[1] Ms. Égerton, n° 268, in-4°. — Nous devons à l'amitié de M. Thomas Wright une collation de ces fragments.

[2] Karl Falkenstein, *Beschreibung der königlichen öffentlichen Bibliothek zu Dresden*, Dresde 1839, in-8°; p. 262 : « Miscellan codex, enthaltend : Æthici Cosmographia, Antonini Itinerarium,....... Dicuili liber de mensura orbis terræ...... Perg. handschr. des 10 jahrh. v. 135 bll. in-4, wovon die 3 ersteren in 2 coll. abgetheilt, die übrigen aber in fortlaufenden zeilen geschrieben sind...... Auf der Rückseite der ersten blattes liesel man von der hand die den Aethicus schrieb: Præpositus dedit Sanctæ Mariæ Remensi. Auf der stirnseite d. Bll. 2 und 64 hat eine hand des 15 jahrh. bemerkt : « Codex Monasterii S. Michael in monte prope Bbbg (Babebergam d. i. Bamberg). »

[3] Ang. Mar. Bandini, *Catalogus codicum latinorum Bibliothecæ Laurentianæ*, Florence 1776, in-fol. t. III, pp. 324 à 330, et 331 à 333. — Le savant bibliothécaire de la Laurentienne, M. l'abbé Francesco del Furia nous a obligeamment procuré une collation entière de la Cosmographie et de l'Itinéraire pour le premier de ces manuscrits.

[4] Targioni Tozzetti, *Relazioni d'alcuni viaggi*, t. IX, pp. 160 à 175.

dont il désigne l'un, provenant du bailli de Farseti, comme l'archétype de l'autre; ces deux exemplaires offrent, avec notre manuscrit de Lamoignon, de tels points de ressemblance, qu'il peut être considéré à son tour comme l'original sur lequel ils ont été copiés[1].

On verra tout à l'heure pourquoi nous ne comprenons pas dans cette énumération le manuscrit de Saumaise, mentionné, par lui-même et par Opitz, comme très-supérieur par sa correction au texte publié, et dont l'illustre érudit se proposait de donner une édition critique avec un ample commentaire[2]. Le grand Saumaise n'a point accompli ce projet; et, suivant la remarque d'un savant académicien[3], une bonne édition d'Éthicus, vivement désirable, est encore à faire : les manuscrits sont assez nombreux pour donner lieu d'espérer une quantité

[1] Jacobi Morellii, Bibliothecæ regiæ Divi Marci Venetiarum custodis, *Bibliotheca manuscripta græca et latina*, Bassano 1802, in-8°; t. I, pp. 370 à 391.

[2] Cl. Salmasii *in Ælium Spartianum notæ*, apud *Historiæ Augustæ scriptores*, p. 140, col. 1 : « Non omittam docere Æthicum, cujus Cosmographiam habemus, « inter Oceani Occidentalis famosos montes « ponere et istum vallum a Severo ductum. Nam ubi vulgo scribitur *Trienum*, « *Alpes plurimas*, *Appenninum*, *Bulearem*; « pro illo *Balearem*, quod vitiosum est, « optimus liber ms. qui penes me est, qui- « que Æthicum longe habet dissimilem a « vulgato Æthico, præfert *Ballum Britanniæ*, quod de hoc vallo manifesto acci- « piendum est, ut pluribus ad ipsum Æthi- « cum docebimus. » — Opitz, *Incerti poetæ teutonici Rhythmus*, p. 41 : « Sic Æthicus « ms. diversus multifariam ab edito hac- « tenus, cujus mihi copiam fecit Cl. Sal- « masius, nunquam sine honore dicen- « dus. »

Ce manuscrit appartenait, comme on voit, à Saumaise lui-même, qui le communiqua à Opitz; Gérard-Jean Vossius (*De Historicis latinis*, p. 693) et Théodore Rycke (apud Deckherrum, *De Scriptis adespotis*, p. 194) se trompent donc quand ils supposent que c'est le manuscrit Thuanéen ou celui de P. Daniel (ce qui semblerait d'ailleurs indiquer l'Éthicus Istriote et non le cosmographe latin) que Saumaise se proposait de publier.

[3] Walckenaer, *Éthicus*, dans la Biographie universelle de Michaud, t. XIII, p. 427 : « Une édition passable de cet ouvrage est encore à donner, et il serait à souhaiter que quelque savant s'en occupât, car il est utile par les débris d'auteurs perdus qui s'y trouvent. » — L'utilité de ce livre, reconnue par un juge aussi éminent en ces matières, venge un peu Éthicus du

de variantes curieuses et utiles; nous avons même trouvé, dans des sources trop négligées, des leçons propres à remplir des lacunes d'ancienne date, et qui jusqu'à ce jour avaient été peu remarquées. Nous avons bon espoir que cette tâche sera prochainement remplie par un savant étranger, qui paraît ne négliger aucun soin pour se procurer, dans les grands dépôts littéraires de l'Europe, la collation des meilleurs manuscrits[1].

§ IV.

La Cosmographie d'Éthicus, telle que nous la font connaître les manuscrits et les éditions imprimées, est un morceau d'une médiocre étendue, dont les traits les plus remarquables sont d'offrir d'abord une introduction sommaire où se trouve mentionné en termes exprès, et avec les noms de ceux qui l'ont exécuté (sauf, dans la plupart des manuscrits et dans toutes les éditions, une lacune dont nous nous occuperons plus loin[2]), un mesurage général de l'empire romain, ordonné par le sénat, entrepris sous Jules César et Marc Antoine, et terminé sous Auguste.

A la suite, et comme offrant un résumé de cette opération, vient un tableau des mers, îles, montagnes, provinces, villes, fleuves et nations, distribué en quatre parties corrélatives aux quatre océans qui enceignent la terre habitable vers les quatre points cardinaux, dans cet ordre : orient, occident, nord, et midi. .

reproche d'extravagance que lui fait Menson-Alting dans sa *Notitia Germaniæ inferioris* (Amsterdam 1697, in-fol. p. 21, c. 1) : « Vesana denique Cosmographia « quæ Æthici nomen dehonestat. » (Et p. 72, F. 13) : « Æthici vesana Cosmographia »

[1] Cette édition est préparée par M. le professeur Petersen, de Hambourg, à qui nous avons été heureux, pour notre part, de fournir la recension de quelques manuscrits.

[2] Voir ci-apres, art. 2, §§ 6 et 7.

Et après cette énumération quadripartite des mers, îles, montagnes, provinces, villes, fleuves et nations, est placée une description tripartite du monde suivant ses trois grandes divisions d'Asie, Europe et Afrique, en procédant pour chacune par régions diverses avec leur situation et leurs limites, le nom des provinces et le nombre des nations y comprises, plus une section distincte des îles de la Méditerranée avec leur situation et leur grandeur.

Mais bien que là s'arrête ce qui a été publié sous le nom d'Éthicus, il est évident qu'une continuation immédiate est annoncée par cette phrase qui termine la portion imprimée : « Et quoniam universa terrarum orbis spatia vel insularum « descripsimus, nunc ad majorem demonstrationis structio- « nem, in quantum vigilantia nostra investigare potuit (itinera « et distantias [1]), demonstrabo, ex æterna urbe Roma initium « sumens, quæ caput est orbis et domina senatus. »

Or dans le manuscrit de Pithou, qui a servi de type aux éditions imprimées, ainsi que dans les deux manuscrits royaux parisiens du xe siècle, dans le manuscrit de Lamoignon, dans celui de Reims, dans les deux manuscrits de Florence, dans les deux de Venise, dans celui d'Égerton à Londres, dans celui de Dresde, dans ceux de Vienne, l'Itinéraire d'Antonin se trouve immédiatement transcrit à la suite de l'*opus tripartitum*, que termine la phrase ci-dessus rapportée; et nous savons de plus, par Gentillotti et par Endlicher, que, dans l'antique manuscrit de Vienne, ainsi que dans le manuscrit 4807 de Paris, et dans celui de Reims, cette suite est annoncée dans le titre initial, ainsi formulé : *Incipit Cosmographia feliciter*

[1] Les mots *itinera et distantias* nous sont exclusivement fournis par le manuscrit du cardinal Fillastre. — La phrase tout entière manque dans le manuscrit du VIIIe siècle de la bibliothèque d'Albi (voir ci-après p. 305, note 1), qui ne contient, il est vrai, que la Description tripartite, isolée de tout le reste.

cum Itinerariis suis et portubus; ce document semble donc faire partie intégrante de la Cosmographie d'Éthicus.

Ce qui compose l'Itinéraire lui-même, c'est d'abord le routier des provinces de l'empire, puis l'itinéraire maritime, celui des ports ou rades, enfin celui des îles; après quoi sont encore placées en guise d'*explicit,* et à ce qu'il semblerait, à la fantaisie des copistes, quelques brèves indications contenant le nom des sept collines, celui des neuf aqueducs, et la mention générale des autres sources utilisées à Rome.

Dans les deux copies comprises au manuscrit de Baluze, c'est seulement la dernière partie de l'Itinéraire, l'*insularium,* que l'on voit transcrite immédiatement après l'*opus tripartitum,* dont la dernière phrase est d'ailleurs terminée au mot *demonstrabo.* Dans le manuscrit Thuanéen, ainsi que nous l'avons déjà énoncé, la phrase entière est retranchée. Dans le manuscrit de Burleigh, ce n'est point seulement une phrase, mais la majeure partie de la Cosmographie tripartite, qui se trouve supprimée pour faire place à l'*insularium;* et si l'on rencontre un peu plus loin, dans le même manuscrit, l'Itinéraire maritime, ce n'est qu'après interposition d'un fragment sur les poids, les mesures, et les monnaies, et comme un document isolé. Quant au manuscrit de Mentelle, il ne va pas plus loin que le *quadripartitum opus,* et c'est à cela que se bornait aussi le manuscrit de Cujas.

§ V.

De cette sorte d'inventaire il semble résulter, en somme, qu'il existerait un corps d'ouvrage formé de deux parties principales très-distinctes, vulgairement appelées, l'une *Cosmographie d'Éthicus,* et l'autre *Itinéraire d'Antonin;* que dans chacune de ces deux parties principales se font à leur tour remarquer

des sections diverses, notamment, dans la Cosmographie, deux descriptions, l'une quadripartite et l'autre tripartite[1] du monde connu des Romains; et dans l'Itinéraire, d'une part les routes de terre et de mer, de l'autre la description des îles ou *insularium;* qu'enfin ces parties et sections se montrent dans les manuscrits et les éditions imprimées, tantôt réunies en un seul corps, tantôt respectivement isolées, tantôt enfin diversement assemblées par deux et par trois.

Mais les critiques sont loin de s'accorder à reconnaître ces différents morceaux comme les fragments d'un seul tout; et d'abord la séparation est vulgairement admise comme fondamentale entre la Cosmographie et l'Itinéraire; une distinction pareillement tranchée a été faite entre les deux sections de la Cosmographie[2] : et il est arrivé que, non-seulement on a écarté l'idée d'un seul auteur, mais que deux auteurs même n'ont point paru satisfaire aux conditions de cette œuvre multiple, et qu'on est allé jusqu'à désigner trois auteurs, parmi lesquels, chose remarquable, ne figure même point Éthicus. Une sorte de puritanisme critique lui a préféré, dans l'allégation respec-

[1] Le Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements (t. I, p. 489) signale, parmi les manuscrits de la bibliothèque d'Albi, un recueil petit in-folio carré sur vélin, contenant, après une mappemonde très-grossière que M. Libri suppose exécutée à la fin du VII[e] ou au commencement du VIII[e] siècle, une *Descriptio terrarum*, en caractères mérovingiens du VIII[e] siècle, « qui n'est autre chose que le traité de cosmographie publié plusieurs fois sous le nom d'Æthicus et qui forme le second chapitre du livre premier de l'Histoire de Paul Orose »; c'est-à-dire la Description tripartite d'Éthicus seule. Il est à remarquer que la phrase de transition d'Orose : « percensui breviter, etc. », ni celle d'Éthicus : « et quoniam universa terrarum, etc. », ne se trouvent à la fin de ce manuscrit.

[2] Thomæ Reinesii D[antiscani] *Variarum lectionum libri III priores in quibus de scriptoribus sacris et profanis classicis plerisque disseritur*, Altenburg 1640, in-4°; lib. I, cap. XIII, p. 45 : « Compendiosam « orbis descriptionem duplicem, quam « Æthico autori hactenus tribuerunt, vulgo « conceptum fœtum videri et parentem « non unum agnoscere, prodit ipsum opus- « culi vere hybridæ schema. »

tive des trois morceaux, les noms de Julius Honorius, d'Orose, et d'Antonin.

Nous allons examiner successivement chacune des parties de cette triple thèse, afin d'en vérifier le fondement, d'apprécier la solidité des déductions, et de prendre parti nous-même entre les opinions dissidentes qui se produisent sur chaque point.

ARTICLE II.

DE LA DESCRIPTION QUADRIPARTITE DU MONDE.

---

§ I.

Occupons-nous d'abord de la Description quadripartite.

Saumaise éveilla le premier l'attention du monde savant sur la question du nom qu'il convenait de donner à l'auteur de la Cosmographie publiée sous celui d'Éthicus. D'abord, dans ses notes sur Ælius Spartianus, il avait admis ce nom d'Éthicus, en se bornant à énoncer qu'il en possédait un manuscrit très-différent du texte imprimé, et dont il se proposait de donner une édition avec un commentaire. Plus tard, dans ses *Exercitationes Plinianæ*, il fit connaître que son manuscrit était semblable à un autre extrêmement ancien de la bibliothèque Thuanéenne, lequel portait, au lieu du nom d'Éthicus, celui de Julius Orator, mentionné par Cassiodore; et il déclara dès lors que ce Julius Orator était le véritable auteur du livre[1].

[1] Cl. Salmasii *in Ælium Spartianum notæ*, ubi supra, p. 140. — Idem, *Plinianæ Exercitationes*, p. 541 *b* A : « Ita legendus « ille locus ex vetustissimo nostro codice, « et Thuanæo, qui Cosmographiam illam « non Æthico sed Julio Oratori tribuit, « cujus meminit Cassiodorus. » — Et p. 587 *b* C : « Cosmographia quæ vulgatur sub no« mine Æthici :..... auctor ille Julius est « Orator cujus verba sic legenda sunt ex « antiquissimo codice Thuanæo, cui con« similis penes me est. » — Voir encore p. 103, *a*, *b*, et p. 783 *a* G. — Le manuscrit même de Saumaise, dont l'écriture

Les deux Valois, les deux Voss, Burton, Vinding, du Cange et les Gronov adoptèrent la même opinion.

Dans ses notes sur Ammien, Henri de Valois énonce très-expressément que, la Cosmographie d'Éthicus étant en entier une simple transcription de Julius Orator, il faut l'appeler Cosmographie de Julius Honorius l'orateur, et non d'Éthicus ou Æthicus[1].

Adrien de Valois, un peu moins explicite, se fait toutefois aussi, dans la préface de sa Notice des Gaules, l'écho d'une semblable opinion, que, dès avant l'indication de Saumaise, Nicolas Lefèvre, précepteur de Louis XIII, avait consignée dans une note manuscrite sur son exemplaire de la Cosmographie d'Éthicus, devenu ensuite la propriété de Valois. « Éthicus (suivant cette note) a presque littéralement tiré toute son œuvre du livre de Julius Honorius mentionné par Cassiodore, et dont Pierre Pithou possède un manuscrit en lettres onciales. » (Pour le dire en passant, ce manuscrit de Pithou est le même qui est cité par Saumaise comme compris de son temps dans la bibliothèque Thuanéenne). Malgré l'autorité de Lefèvre, de Saumaise, et de son propre frère, Adrien de Valois semble n'accéder que mollement à leur conviction, et il cite indifféremment la Cosmographie, tantôt sous le nom de Julius Honorius, tantôt sous celui d'Éthicus[2].

est du IXe siècle, se conserve à la Bibliothèque royale de Paris, où il est classé, dans la réserve, sous le n° 685 du supplément latin : il contient en effet, pp. 237 à 262, sous le titre de *Cronica Julii Cesaris*, l'opuscule de Julius Honorius, dont nous parlerons plus loin.

[1] Henrici Valesii *adnotationes ad* Ammiani Marcellini *rerum gestarum libr. qui de XXXI supersunt XVIII*, Paris 1681, in-fol. ad lib. XXII, cap. XVI, p. 341 : « Julius Honorius vetus auctor, quem Æthicus magna ex parte exscripsit »; et ad lib. XXIX, cap. V, p. 575 : « Hæc gentium « nomina desunt in Cosmographia Ethici, « quæ tota ex Julio Oratore transcripta cum « sit, non Æthici sive Ethici, sed Julii Honorii Oratoris Cosmographia dici debet. »

[2] Hadriani Valesii *Notitia Galliarum*, préface, p. IX : « De Æthici Cosmographia,

Gérard-Jean Vossius, dans son livre *De historicis latinis*, énonce de même que l'auteur de la Cosmographie d'Éthicus est plutôt Julius l'orateur mentionné par Cassiodore[1]; et Isaac Vossius, à son tour, dans ses Observations sur Méla, cite directement *Julius Orator, qui vulgo Ethicus dicitur*[2].

Guillaume Burton, dans son Commentaire sur l'Itinéraire d'Antonin en ce qui concerne la Grande-Bretagne, se borne à évoquer le témoignage de Saumaise pour ce nom de Julius Orator mentionné par Cassiodore et constaté par le manuscrit thuanéen[3]; et Vinding à son tour se réfère sur ce point à Burton[4].

Du Cange, de son côté, dans sa *Constantinopolis christiana*, rappelle que la Cosmographie d'Éthicus est intitulée sur quelques manuscrits, et notamment sur celui de la bibliothèque Thuanéenne, du nom de Julius Orator, signalé par Cassiodore[5].

Enfin dans le pêle-mêle incomplet des *Testimonia et judicia*

« plurimis mendis ac erroribus scatente « Nicolaus Faber, V. Cl. doctissimusque, « Ludovici XIII christianiss. regis præcep- « tor, in suo libro qui nunc meus est, sua « manu ita scriptum reliquit : « Hæc ad « verbum fere Æthicus transcripsit ex Julii « Honorii libro, cujus meminit Cassiodorus « *De divinis lectionibus*, cap. XXV, quem ha- « bet Petrus Pithœus scriptum litteris un- « cialibus. » — Voir dans l'ouvrage, pp. 46 *a*, 216 *a*, 219 *b*, 504 *b*, 626 *a*, sans parler des passages où Éthicus est cité pour l'Itinéraire seulement.

[1] G. J. Vossius, *De Historicis latinis*, p. 692 : « Æthicus Ister, sive is potius est « Julius Orator, Cassiodoro etiam memo- « ratus, cui in vetustis codicibus tribuitur, « Cosmographia sua nunc qualecumque « nomen habet. » — Comp. son traité *De Philologia liber*, Amsterdam 1650, in-4°; p. 59.

[2] Isaaci Vossii *Observationes ad Pomponium Melam*, lib. III, cap. IX; dans l'édition gronovienne de 1722, p. 598.

[3] Burton, *a Commentary on Antoninus his Itinerary*; pp. 5 et 6 : « The vulgar prin- « ted Æthicus, whom we have now to do « withall in Thuanus his ancient written « copy, is called Julius Orator (a writter « mentioned by Cassiodorus) as Salmasius, « who had the use thereof, witnesses in « more than one place. »

[4] Vindingii *Epistola ad Deckherrum*, p. 192 : « Si Burtono credam (*Comment. in Itiner. Anton.* p. 5), in ms. Thuan ivo- « catur Julius Orator, cujus Cassiodorus « meminit. »

[5] Du Cange, *Constantinopolis christiana*, Paris 1680, in-fol. p. 62 : « At vero in « codicibus aliquot mss. *Julio Oratori utrius- « que artis* adscribitur : atque adeo in co- « dice Thuanæo hæc ad calcem operis ad-

virorum doctorum de Julio Honorio et Æthico joint à leurs éditions successives de Méla, Jacques et Abraham Gronov ont reproduit quelques-uns des passages de Saumaise, des Voss, des Valois, et de du Cange, relatifs à la légitimité du nom de Julius l'orateur[1]; ils y ont même ajouté, comme empruntée à Lambeck, la citation d'une lettre adressée à celui-ci par son oncle Luc Holstein, mais qui contient, chez les Gronov, une indication omise par le bibliothécaire de Vienne, et qui témoigne de l'incertitude où demeurait Holstein entre Julius l'orateur et Éthicus[2]. Quoi qu'il en soit, les Gronov ont si bien adopté l'opinion qui attribue à Julius Honorius la Cosmographie d'Éthicus, qu'ils n'ont réimprimé celle-ci qu'avec les titres de *Cosmographia falso Æthicum auctorem præferens... Cosmographia antehac temere Æthico adscripta;* tout en publiant néanmoins, d'après le manuscrit thuanéen tant cité, le texte même de Julius Honorius, très-analogue, il est vrai, à l'*opus quadripartitum* d'Éthicus, mais bien loin cependant de lui être complétement identique[3].

Depuis cette publication, chacun put examiner les pièces

«jecta leguntur : « *Hæc omnia*, etc. Sed et «hunc veteris istius Cosmographiæ auctor«rem agnoscit Cassiodorus *De Divinis lec*«*tionibus*, cap. XXV, quod est de Cosmo«graphis legendis. »

[1] Pages 687 à 690 de l'édition de 1722.

[2] Lambecii *Commentaria de aug. Bibliotheca cæs. Vindobonensi*, Vienne 1674, in-fol. t. VI, p. 268 : Epistola XIX : *Doctissimo juveni Petro Lambecio nepoti meo charissimo, L. Holstenius.*—Lambeck ne donne qu'un extrait mutilé de la lettre de son oncle : cette lettre se trouve imprimée dans son entier, sous le n° LXXXVI, dans le recueil publié par M. Boissonade, *Lucæ Holstenii Epistolæ ad diversos*, Paris 1871, in-8°, pp. 382 à 384.

Voici l'extrait complet de ce qui concerne Éthicus : « Julii Oratoris siva Æthici «Cosmographiam ex ms. palatino de«promptam mitto, ut cum vetustissimo «exemplari D. Thuani conferas, et folium «quod hic deest suppleas. Codicis illius «usum illustris D. Puteanus tibi impetra«bit. Si lectiones plurimum discrepare «deprehenderis, minus laboris tædiique «experiere, si integrum ex Thuani codice «describas. » — Comp. Gronov, édit. de 1722, p. 690.

[3] Pages 691 à 702 de l'édition gronovienne de 1722.

du procès, mais fort peu de gens y regardèrent d'assez près pour se faire une opinion raisonnée: Fabricius, Franck, Schœpflin, Sax, Meusel, se contentèrent de mentionner les dires de leurs devanciers[1]; Wesseling et Sainte-Croix admirent que la Cosmographie était, sans aucun doute possible, l'œuvre de Julius Honorius[2]; et Gossellin déclara chose reconnue que le vrai nom d'Éthicus était Julius Orator ou Julius l'orateur[3]. Cependant Andrés, Gråberg de Hemsœ, Schœll, M. Walckenaer, se sont gardés de confondre les deux personnages et leurs œuvres respectives[4]; et en dernier lieu M. Bernhardy exprime

[1] Fabricius, *Bibliotheca latina*, pp. 348-349. — Franck, *Catalogus Bibliothecæ Bunavianæ*, t. I, p. 414. — Schœpflin, *Alsatia illustrata*, t. I, p. 613, nott. *i*, *k*. — Saxii *Onomasticon litterarium*, t. I, pp. 414, 415. — Meusel, *Bibliotheca historica*, t. IV, 1[re] partie, p. 127.

[2] Petri Wesselingii *Vetera Romanorum Itineraria*, Amsterdam 1735, in-4°, p. 2 de la préface : « Cosmographia quæ citra « dubium hujus Julii est. » — Sainte-Croix, *Mémoire sur une nouvelle édition des petits géographes anciens*, dans le Journal des Savants pour le mois d'avril 1789, Paris 1789, in-4°; p. 249 : « L'écrit de Julius Honorius Orator abrégé par Æthicus. »

[3] Gossellin, *Recherches sur la Sérique des anciens*, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. XLIX, Paris 1808, in-4°; p. 722, not. c : « On convient que le vrai nom d'Æthicus était Julius Orator ou Julius l'orateur. »

[4] Andrés, *Dell' origine, progressi e stato attuale d' ogni letteratura*, Parme 1787, in-4°; t. III, p. 428 : « Di Giulio Onorio « oratore non abbiam che pochi frammenti; « Paolo Orosio scrive di Geografia ma so- « lamente per introduzione alla sua storia; « la Cosmografia d'Etico, e il libro de' « fiumi di Vibio Sequestro ci danno qual- « che maggior lume, ma non da farsene « troppo conto ». — Gråberg, *Storia della « Geografia*, ubi supra, p. 136 : « Giulio « Onorio avea pure scritto sulla Geografia, « ma non ci rimangono che pochissimi « frammenti ». *Infra*, p. 144 : « Etico, nato « nell' Istria, . . . compose due descrizioni « della terra. » — Schœll, *Histoire abrégée de la littérature romaine*, t. III, pp. 259-260 : « Julius Honorius, contemporain du dictateur (Jules César), dont nous avons quelques pages intitulées : *Excerpta quæ ad Cosmographiam pertinent*. . . . . . Æthicus surnommé Ister, chrétien du IV[e] siècle, auquel on attribue un ouvrage intitulé *Cosmographia*, que nous avons encore, et qui, malgré sa sécheresse, est un monument intéressant dans cette disette de matériaux pour la géographie ancienne qui nous rend précieux le moindre renseignement. » — Walckenaer, *Éthicus*, dans la Biographie universelle, t. XIII, p. 426 : « Le premier de ces extraits est, dans quelques manuscrits, attribué à *Julius Honorius* l'orateur; il ne contient que des listes de noms de mers, de provinces et

le regret qu'on n'ait point déjà fait de suffisantes recherches sur ces deux ouvrages et ces deux noms, à l'égard desquels il n'existe encore aucune certitude critique[1].

§ II.

Sans prétendre accomplir la tâche ainsi proposée, nous voulons du moins rapprocher les éléments, de la combinaison desquels son nées les difficultés, et d'où peuvent naître aussi des lumières pour les résoudre.

Cassiodore, en indiquant aux moines de son temps les ouvrages cosmographiques propres à leur faciliter l'intelligence des saintes Écritures, leur signale en première ligne le petit volume (*libellum*) de Julius Orator, *qui maria, insulas, montes famosos, provincias, civitates, flumina, gentes, ita quadrifaria distinctione complexus est, ut pene nihil libro ipsi desit quod ad cosmographi notitiam cognoscitur pertinere*[2].

Voilà bien la description d'un livre où la disposition des matières rappelle merveilleusement celle de la Cosmographie quadripartite d'Éthicus, ou des *Excerpta* de Julius Honorius publiés par les Gronov, comprenant de même, et précisément dans l'ordre indiqué, les mers, îles, montagnes, provinces, villes, fleuves et nations. Bien plus, ces *Excerpta* offrent, dans leur *explicit*, le nom même de Julius Orator: il n'est donc guère possible de douter qu'ils ne nous représentent aujourd'hui, plus ou moins complétement, le livre de Julius Orator mentionné par Cassiodore.

de villes, et la description abrégée du cours des principaux fleuves; le second, intitulé *Cosmographie d'Éthicus*, est absolument de la même nature.»

[1] Bernhardy, *Grundriss der römischen Litteratur*, p. 283, note 523 : «Solange «nicht genauere forschungen über bieder «werke und namen, die keine kritische «sicherheit haben, angestellt sind.»

[2] Magni Aur. Cassiodori senatoris *Opera*, Paris 1588, in-4°; *De Institutione divinarum scripturarum liber* (vulgo De divinis lectionibus), cap. XXV : *Cosmographos legendos a monachis*; p. 243.

Ces *excerpta* sont acéphales dans le manuscrit d'après lequel Jacques Gronov les a fait imprimer, et c'est d'après l'épilogue et l'*explicit* qu'il a suppléé le titre. Le dernier feuillet du manuscrit contient, en effet, les indications que voici : « Hæc omnia in descriptione recta Orthographiæ transtulit pu-« blicæ rei consulens Julius Honorius magister peritus atque « sine ulla dubitatione doctissimus. Illo nolente ac subterfu-« giente, nostra parvitas protulit, divulgavit, et publicæ scien-« tiæ obtulit..... Excerptorum excerpta explicita Orthographiæ « a Julio Oratore utriusque artis, feliciter[1]. »

C'est-à-dire, en deux mots, que c'est là un résumé fidèle du livre intitulé *Orthographia;* que cet extrait a été fait par Julius Honorius, et mis en circulation par un éditeur anonyme, abréviateur peut-être lui-même de ces extraits, ainsi que semblent l'indiquer les mots *Excerptorum excerpta.* Cela suppose trois textes successifs : celui de l'*Orthographia,* celui des Extraits de Julius Orator, et celui enfin que nous avons sous les yeux dans les éditions gronoviennes.

Il en faut conclure que si ce n'est pas là le texte original de Julius Orator, c'en est au moins un abrégé. Nous ne dissimulerons point que l'analogie de disposition, les rapports mutuels d'étendue entre la Description quadripartite d'Éthicus et les *Excerpta* de Julius Honorius tels que nous les possédons, pourraient aisément faire considérer ceux-ci comme abrégés de celle-là. Cependant il y a quelques différences de détail, et de plus une interversion notable dans l'ordre des matières, puisque les *Excerpta* se terminent par une récapitulation numérique des mers, îles, montagnes, provinces, villes, fleuves et nations, qui dans la Cosmographie d'Éthicus est placée au contraire vers le commencement.

[1] Ms. 4808, 2e pièce. — Comp. Gronov, pp. 701, 702 de l'édition de 1722.

Mais les *Excerpta* mêmes offrent la trace d'une coupure profonde avant cette récapitulation, qui a un intitulé particulier (*Incipiunt Excerptorum hæc*), en même temps que le texte qui précède se trouve clos par cette formule : *quatuor oceanorum continentia explicit.* On peut donc supposer que là était originairement la fin du morceau, d'autant mieux que la portion qui vient ensuite offre, dans sa rédaction même, la preuve qu'elle devait occuper une tout autre place, et précéder les *compendia* des quatre océans : « sequuntur enim », y est-il dit, « compendia quæ infrascripta videbis ».

Cette disposition est confirmée par deux autres exemplaires du même ouvrage, qui se trouvent parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale, non plus, il est vrai, sous le titre d'*Excerpta* ni le nom de Julius Orator, mais avec des caractères de conformité qui ne permettent pas d'y méconnaître la transcription d'un texte presque identique : ils se terminent à l'endroit précis que nous venons de signaler, par ces mots : *Explicit Cronica* (ou *Cosmographia*) *Julii Cæsaris*[1].

Ces exemplaires offrent d'autant plus d'intérêt, qu'ils permettent de combler la lacune existante dans les éditions, au commencement des *Excerpta*, qui débutent, en l'état actuel, par cette phrase évidemment tronquée : « Excerpta ejus sphere « vel continentia propter aliquos anfractos ne intellectum forte

[1] L'un de ces manuscrits est celui de Saumaise, du IXe siècle, que nous avons déjà cité; l'autre, provenant de la bibliothèque Thuanéenne, porte le n° 4871 ; la *Cosmographia Julii Cesaris* y occupe les feuillets 99 à 104 ; il est du XIe siècle. — C'est le même texte qui se trouve dans le manuscrit du Vatican n° 3864, autant qu'on en peut juger par l'échantillon envoyé de Rome à M. Frédéric Ritschl par M. E. Braun, et publié par le premier dans le *Rheinisches Museum für Philologie* (neue folge, erster Jahrgang, Frankfurt am Main 1842, in-8°), en son mémoire intitulé : *Die Vermessung des römischen Reichs unter Augustus, die Weltkarte des Agrippa, und die Cosmographie des sogenannten Æthicus* (*Julius Honorius*), p. 489 du recueil cité, ou p. 9 du tirage à part.

« legentis perturbet, et vitio nobis acrosticis esset, hic excer-« pendam esse credidimus [1]. »

Dans les deux autres manuscrits, au contraire, se présente d'abord, comme dans la Cosmographie d'Éthicus, mais d'une rédaction plus abrégée, la *Dimensio universi orbis*, puis l'exposé recapitulatif du nom des mers, îles, montagnes, provinces, villes, fleuves et nations; après quoi viennent naturellement ces mots : « Explicit expositio excerpta ejus sphæræ vel conti-« nentiæ »; et l'on doit considérer comme une transition à un tableau plus développé la phrase qui suit immédiatement : « Propter aliquos anfractus ne intellectus forte legentis turbe-« tur, et vitia nobis adscriberentur, hic exponendum esse cre-« didimus [2]. »

Nous avons encore trouvé dans un troisième manuscrit [3] cette même *Dimensio universi orbis*, ainsi que l'*Expositio*, qui en est comme la suite obligée; l'une et l'autre formant deux petits chapitres intercalés entre des extraits d'Isidore de Séville, confondus avec d'autres pièces sous le nom de Bède le Vénérable. Aucune indication d'auteur ou de rédacteur ne s'y trouve consignée.

[1] P. 691 de l'édition gronovienne de 1722.

[2] Manuscrit de Saumaise, p. 238. — On voit au premier coup d'œil combien cette leçon est préférable au galimatias du manuscrit 4808, fidèlement reproduit par Gronov, p. 691 : « Propter aliquos an-« fractos ne intellectu forte legentis per-« turbet, et vitio nobis achrosticis esset, « hic excerpendam esse credidimus. »

[3] Manuscrit 7418, in-4° sur parchemin, écriture du XIVe siècle, ayant précédemment appartenu à Philibert de la Mare. Voir folio 8 du cahier xviiij; ces deux chapitres, numérotés X et XI, sont précédés et suivis de deux chapitres extraits d'Isidore, savoir : *VIIII*, *De Libya et partibus ejus*, et ensuite *XII*, *De Mensuris agrorum*. Le volume, écrit en entier d'une même main, offre un index final où cette portion du manuscrit est ainsi désignée : « Bedæ de naturis rerum, « et sequuntur duo libri per capitula « distincti qui sumuntur ex Isidori Ety-« mologiis, sicut ibidem in titulis præ-« notavi. »

§ III.

En déduisant de la combinaison des trois manuscrits un texte tolérable des *Excerpta*, il en résultera une rédaction entièrement conforme, dans sa disposition générale, à l'*Opus quadripartitum* d'Éthicus; et nous nous souviendrons en même temps que cette rédaction, suivant l'énonciation formelle du manuscrit thuanéen du VIIIe siècle[1], est celle d'un humble éditeur du travail de maître Julius Honorius, dont la modestie se refusait, à ce qu'il paraît, à cette publication.

Nous pourrions ici élever la question incidente de savoir si l'habile maître Julius Honorius est bien le même personnage que le Julius Orator de Cassidore; mais cette identité ayant été admise sans contestation par les érudits des deux derniers siècles, nous la considérerons comme définitivement jugée.

Nous devons notre attention à une question plus grave : cette rédaction, faite par un éditeur anonyme d'après le texte de Julius Orator, étant évidemment, sauf quelques restrictions dont nous nous occuperons plus tard, un simple abrégé à l'égard de la Cosmographie quadripartite d'Éthicus, n'y a-t-il pas lieu de reconnaître, précisément dans ce dernier ouvrage, le texte même de Julius Orator?

Pour résoudre ce problème, il nous faut revenir à l'énonciation du manuscrit de Pithou, que nous avons déjà transcrite et expliquée tout à l'heure, savoir : que Julius Honorius avait emprunté des matériaux à un ouvrage antérieur intitulé *Orthographia* : « Hæc omnia in descriptione recta Orthographiæ « transtulit. » Cette énonciation avait déjà frappé Targioni Tozzetti, et nous devons avouer que son explication n'est pas entièrement conforme à celle que nous avions nous-même

[1] Manuscrit 4808, 2e pièce.

adoptée avant de connaître la sienne, dont voici le résumé. « Les *Excerpta* de Julius Honoratus (lisez Honorius), tels que nous les avons dans l'édition de Gronovius, sont tirés mot pour mot de la Cosmographie attribuée vulgairement à Éthicus. Or il résulte des propres termes du compilateur, que ces *Excerpta* avaient été transportés par Julius Honorius dans son ouvrage intitulé *Descriptio recta* ou *Orthographia*, et que c'est de là que l'ignorant excerpteur les avait tirés à son tour, pour les réunir à un traité de la Sphère, ce qui lui fait dire : « Hic li-« ber Excerptorum ab Sphæra ne separetur ». Ainsi il n'y a aucun motif d'enlever à Éthicus la composition de sa Cosmographie pour l'attribuer à Julius Honorius, qui n'a été que son abréviateur [1]. » Voilà l'explication de Targioni.

Cette explication cadre si bien, dans son résultat définitif, avec celle que nous avons, de notre côté, conclue des mêmes éléments, qu'il peut sembler oiseux de s'arrêter à quelques différences de détail; cependant nous ne voulons même pas négliger ces points secondaires, qui ont aussi leur importance pour l'ensemble de la question.

[1] Targioni Tozzetti, *Relazioni d'alcuni viaggi*, t. IX, pp. 161-162 : « Questi Escerti « di Giulio Onorato, tali quali gli ha pub-« blicati il Gronovio, sono cavati parola « per parola dalla Cosmographia divulgata « sotto nome d'Etico Istro, e l'affare a mio « giudizio va inteso così. Etico Istro com-« pose una Cosmografia. . . . Dalle parole « poi dell' anonimo escertore di sopra ri-« portate io deduco che anche Giulio Ono-« rato ricavò da questa Cosmographia un « solo pezzo, e *transtulit* cioè lo inserì, tra-« dusse, o compendiò in una sua opera « intitolata *Descriptio recta* ovvero *Orthogra-« phia*, dalla quale l' ignorante escertore « suo scolare, ne copiò il solo pezzo pub-« blicato dal Gronovio, affine di unirlo ad « un certo trattato di Sfera, e però dice « *hic liber excerptorum ab Sphærâ ne sepa-« retur*, etc. E di fatti l'escerto di Giulio « Onorio è veramente escerto, perchè, se « non altro, compendia la descrizzione del « corso d'alcuni fiumi, la quale è più dis-« tesa in Etico, e oltrediciò tralascia sicu-« ramente il proemio dell' opera, e veri-« similmente tutto ciò che seguitava nel « testo d'Etico verso la fine dell' edizione « vulgata. . . . . Dal fin quì detto parmi si « possa inferire che non vi sia giusto mo-« tivo di levare ad Etico Istro la sua Cos-« mographia per darla à Giulio Onorio suo « escertore. »

D'après Targioni, le premier texte est la *Cosmographia* d'Ethicus, le second l'*Orthographia* ou *Descriptio recta* de Julius Honorius, le troisième les *Excerpta* anonymes publiés par les Gronov, et destinés à demeurer réunis à un traité de la Sphère, « ab Sphæra ne separetur. »

Un mot d'abord sur cette dernière assertion : pour la mieux juger, revenons au texte qui l'a suggérée. Dans cette portion du manuscrit de Pithou[1] où nous avons reconnu la trace d'une transposition, on trouve, après le *Quatuor oceanorum continentia explicit,* 1° la récapitulation numérique, en quatre groupes corrélatifs aux quatre océans, des mers, îles, montagnes, provinces, villes, fleuves et nations; 2° le texte invoqué, suivi d'une nouvelle récapitulation générale et unique pour les quatre océans; 3° l'épilogue final et l'*explicit.* Le texte à examiner, placé comme on voit entre quatre récapitulations partielles d'un côté, et une récapitulation générale de l'autre, s'exprime ainsi : « Et ut hæc ratio, ad compendia ista deducta, in nullum errorem cadat, (sicut a magistro dictum est) hic liber « excerptorum ab sphæra ne separetur; sequuntur enim compendia quæ infra scripta videbis : quatuor, ut iterum dicam, « oceanorum ratio non prætermittenda; sunt enim per orbem « totum terræ Cosmographiæ maria xxv, etc. », ce qu'il faut traduire librement, ce nous semble, de la manière que voici : « Et afin que ce calcul ainsi résumé en sommes partielles ne puisse être affecté d'erreur, ayons soin (suivant la recommandation du maître) de ne pas séparer ces récapitulations par océans, de la récapitulation générale pour le globe entier, car elle fournit les sommes ci-après pour le calcul d'ensemble des quatre océans, qu'il faut, encore une fois, se garder de perdre

[1] Et par conséquent des éditions Gronoviennes de 1684, 1696 et 1722, qui reproduisent fidèlement ce manuscrit.

de vue : on trouve, en effet, sur toute la surface terrestre comprise dans la Cosmographie, vingt-cinq mers, etc. »

Cette paraphrase, plus intelligible qu'une version littérale qui aurait à son tour besoin de développements explicatifs, offre, si je ne m'abuse, une reproduction rigoureusement exacte du sens de l'original; c'est ce dont il est facile de se convaincre par une collation comparative, dans laquelle on remarquera que nous avons écrit *ces récapitulations par océans,* là où l'original porte « hic liber excerptorum, » et *récapitulation générale pour le globe entier,* là où l'original porte simplement « sphæra ». La justification de cette manière d'entendre notre texte est aussi brève qu'aisée. Qu'est-ce, d'après le texte lui-même, que ce *liber excerptorum?* Tout simplement les quatre petites récapitulations partielles intitulées *Incipiunt excerptorum hæc,* et immédiatement suivies de la phrase où figurent les mots « hic liber excerptorum »; donc, pour ce premier objet, nul doute possible. Mais il y a plus de difficulté pour retrouver la valeur du mot « sphæra », si l'on ne se reporte à un manuscrit plus complet, tel que celui de Saumaise[1]. Dans celui-ci, comme nous l'avons indiqué plus haut, on trouve, après la *Dimensio universi orbis,* l'*Expositio excerpta ejus sphæræ vel continentiæ;* ainsi « sphæra » ou « continentia universi orbis » sont, dans le livre même qui nous occupe, deux expressions parallèles, synonymes; il n'est donc aucunement nécessaire de supposer, comme Targioni, l'existence d'un traité de la Sphère dont nous n'aurions d'autre trace que ce seul mot. Encore une fois, le compilateur se borne à cette phrase toute simple : « Voilà les sommes partielles corrélatives aux quatre océans; de crainte d'erreur ayez soin de les conférer avec les sommes totales pour l'ensemble du globe. »

[1] Ms. 685 du supplément latin; ou encore le ms. 4871, anciennement thuanéen.

Les *Excerpta* anonymes que nous avons sont donc un ouvrage entier en lui-même, et avec Targioni nous les tenons pour extraits du livre de Julius Honorius; nous regardons également avec lui ce livre de Julius Honorius comme un extrait de la Cosmographie d'Éthicus; mais nous croyons ne devoir point accorder à cette œuvre de Julius le titre d'*Orthographia* que lui attribue Targioni. Le texte d'après lequel le docte italien s'est déterminé porte littéralement : « Hæc omnia « in descriptione recta orthografie transtulit publice rei con« sulens Julius Honorius », etc. Il a sans doute restitué, dans sa pensée, « in Descriptionem rectam vel Orthographiam », traduisant dès lors : « dans sa *Descriptio recta* ou *Orthographia* », ce qui est en quelque sorte justifié par la synonymie complète des mots. Néanmoins, il nous paraît plus prudent de s'abstenir d'une restitution là où le sens du texte ne la réclame pas impérieusement, et malgré la tautologie désagréable qui semble en résulter (mais dont le même livret nous offre, dans le titre *Excerptorum Excerpta*, un autre exemple non moins choquant), nous lirons simplement, avec G. J. Vossius[1], « in descriptione « recta Orthographiæ », que nous traduisons dès lors : « dans un résumé fidèle de l'*Orthographia* ». Pour Targioni il y a là deux titres synonymes d'un même ouvrage de Julius Honorius; pour nous, il n'y aurait qu'un seul titre d'ouvrage, *Orthographia*, et la mention du travail de reproduction[2] fidèle, par compilation ou abréviation, de la part de Julius Honorius. Ainsi donc le livre *Orthographia* ne serait point l'œuvre de Julius

[1] *De Philologia*, p. 59.

[2] Le mot *descriptio* a précisément cette acception. Cependant, en tenant compte du double titre du manuscrit laurentien d'Éthicus, *Descriptiones terrarum* et *Orthographia*, peut-être vaudrait-il mieux se déterminer ici à une restitution, et lire *Hæc omnia e Descriptione recta id est Orthographia transtulit, publicæ rei consulens Julius Honorius*. Les mots *id est*, dont l'abréviation consiste en un seul *i*, ont pu aisément être oubliés dans les manuscrits.

Honorius, mais bien l'original qui lui a servi de type; et puisque nous avons déjà reconnu que ce type n'était autre que la Cosmographie d'Éthicus, *Orthographia* serait donc un autre titre de cette même Cosmographie.

Or cette conclusion n'a rien de hasardé; elle n'est que l'expression d'un fait; et si nous osions emprunter le langage des sciences exactes, nous dirions que ce n'est pas seulement un resultat conclu, mais aussi un résultat observé; car nous avons à signaler l'énonciation formelle d'un manuscrit de la Cosmographie d'Éthicus, du xe siècle, appartenant à la bibliothèque Laurentienne de Florence, soigneusement décrit par Bandini sous le n° 67, et dont nous possédons une collation entière, exécutée par les soins du savant bibliothécaire, l'abbé Francesco del Furia : ce manuscrit, après le titre *Descriptiones terrarum et aquarum a Romanis scriptarum,* offre immédiatement l'intitulé *Incipit Orthograφia*[1].

Le texte de Julius Honorius l'orateur étant extrait de l'*Orthographia,* n'est donc point le même que celui qui, sous ce titre, ou sous celui de *Cosmographie,* est vulgairement attribué à Éthicus, et il lui est, en outre, nécessairement postérieur. Il ne nous est parvenu, au surplus, que sous la forme en laquelle nous l'a donné son éditeur anonyme.

Ainsi, en résumé, la Cosmographie quadripartite d'Éthicus n'est point l'œuvre de Julius Honorius; elle lui a plutôt servi de type, et ce n'est point le nom de l'abréviateur qu'il peut convenir de donner à l'ouvrage original.

[1] Bandini, *Catalogus codd. lat. Bibliothecæ Laurentianæ,* t. III, p. 324 : « Varia « continet hic antiquissimus codex, quæ « sunt a nobis accurate recensenda. Pri« mum igitur opus hunc præ se fert titu« lum : Descriptiones terrarum et aquarum « a Romanis scriptarum. Incipit Ortogra« φia. Lectionum pervigili cura comperi« mus », etc. — C'est bien, comme on voit, la Cosmographie même d'Éthicus.

§ IV

Avant d'aller plus loin, il est temps de donner place à une observation restrictive sur la similitude que nous avons proclamée entre les textes parvenus jusqu'à nous des *Excerpta* de Julius Honorius d'une part, et de l'*Opus quadripartitum* d'Éthicus de l'autre, car nous ne voulons pas encourir le reproche d'éviter ou de dissimuler aucun des embarras de la question.

Qu'il y ait conformité parfaite dans la disposition générale des deux rédactions, c'est chose hors de doute possible; que le texte des *Excerpta* soit presque en entier une transcription abrégée de celui de la Cosmographie, le fait n'est pas moins palpable; et la discussion à laquelle nous venons de nous livrer ne peut laisser aucune incertitude sur l'âge relatif des deux écrits. Mais, indépendamment des petites différences de détail qu'on aperçoit en quelques endroits, la comparaison entière des deux morceaux donne lieu de reconnaître une différence très-notable dans les derniers paragraphes de l'un et de l'autre : il s'agit des fleuves et des nations de la plage méridionale.

Au contraire de ce qui avait eu lieu généralement pour le reste de l'inventaire géographique consigné dans les deux ouvrages, c'est le texte des *Excerpta* qui, pour ces deux articles, est plus développé que celui de la Cosmographie.

Dans la Cosmographie, « Oceanus meridianus habet flumina « duo »[1]; dans les *Excerpta* on compte six fleuves[2].

Dans la Cosmographie : « Oceanus meridianus habet in- « numerabiles gentes quæ nec colligi numero nec existimari « aut comprehendi præ interjacentibus eremis possunt »[3].

[1] P. 722 de l'édition gronovienne de 1722

[2] Édition gronovienne, pp. 700-701.

[3] *Ibid.* p. 722, *ad calcem.*

Dans les *Excerpta*, on trouve une liste nominative de vingt-trois nations[1].

Force nous est de reconnaître qu'en cette partie les *Excerpta* ne sont point tirés de la Cosmographie, telle du moins que nous la possédons.

Et ce n'est pas le seul indice que nous ayons de l'existence d'un texte plus complet, en certains points, que les rédactions imprimées : Dicuil, vers le milieu du VIII[e] siècle, cite, dans son livre *De mensura orbis Terræ,* plusieurs passages de la Cosmographie qui ne s'y retrouvent pas tous.

Ainsi la crue et l'abaissement périodiques du lac des Salines dans la Tripolitaine[2], mentionnés par le moine irlandais *d'après la Cosmographie,* ne sont aucunement dans celle que nous possédons sous le nom d'Éthicus, non plus que dans les *Excerpta* d'Honorius. La description d'un certain nombre de fleuves[3] est, au contraire, conforme en général à la Cosmographie d'Éthicus, sauf quelques rares indications omises dans celle-ci, mais conservées dans les *Excerpta*. Le dégorgement du Nil dans la mer Rouge[4], le fleuve Malua[5], et l'île du Soleil[6], pareillement décrits dans les *Excerpta* et dans Dicuil, ne se re-

[1] Pp. 700-701 de l'édition gronovienne de 1722.

[2] Dicuili *Liber de mensura orbis Terræ*, édition de Letronne, Paris 1814, in-8°; cap. VIII, § VII, n° 1, p. 64 : « In Cosmo- « graphia legitur quod Salinarum lacus in « Africa, qui est in Tripolitana provincia « et in regione Byzacio, in lunari mense « crescit atque decrescit. »

[3] *Ibid.* cap. VI, § IX; pp. 33 à 35.

[4] *Ibid.* cap. VI, § IV, n° 9; p. 26: « Hodie in « Cosmographia.... scriptam inveni partem « Nili fluminis exeuntem in Rubrum mare « juxta civitatem Clysma et Castra Moysis. » Ce passage n'est point dans les *Excerpta* imprimés, mais bien dans le manuscrit intitulé *Cosmographia Julii Cæsaris.*

[5] Dicuili, etc. cap. VII, § 1, n° 5; p. 36 : « In Cosmographia fluvius Malva sub insula « Fortunata nasci fertur. » — Comp. Julius Honorius, dans l'édition gronovienne de 1722, p. 700.

[6] *Ibid.* cap. VII, § VI, n° 1; pag 43 : « In prædicta Cosmographia legitur esse « insula Solis, quæ appellatur Perusta, ubi « Ganges intrat in mare. » — Comparez Julius Honorius, *ubi supra*, p. 691 et p. 692. — Comparez aussi Éthicus, *ibidem*; p. 708.

trouvent plus dans la Cosmographie. Enfin Dicuil transcrit la récapitulation numérique des mers, îles, montagnes, provinces, villes, fleuves et nations[1], avec des chiffres qui ne sont ni ceux de la Cosmographie imprimée, ni ceux des *Excerpta :* il donne un nombre précis, comme Honorius, pour les nations du midi, et comme lui il compte six fleuves en cette partie; mais pour tout le reste il se rapproche beaucoup plus de la Cosmographie.

Les chiffres que présente celle-ci sont généralement les plus élevés, et ceux qu'a transcrits Dicuil occupent le degré intermédiaire dans la progression décroissante dont ceux des *Excerpta* marquent le dernier terme.

On peut conclure, ce semble, de tous ces faits, que Dicuil a eu entre les mains une rédaction plus abrégée il est vrai que la Cosmographie d'Éthicus, mais plus développée que les *Excerpta,* et contenant même, autant que nous en pouvons juger, les indications omises dans nos exemplaires de la Cosmographie et conservées dans les *Excerpta.* Il est donc permis de conjecturer que le texte consulté par Dicuil était celui-là précisément d'où auraient été tirés les *Excerpta,* ou, en d'autres termes, que Dicuil aurait travaillé sur la rédaction même de Julius Honorius.

Mais, comme nous l'avons formellement constaté dans les *Excerpta,* Julius Honorius avait tiré son propre travail de l'*Orthographia;* et l'*Orthographia* est la même chose que la Cosmographie d'Éthicus. Or on ne trouve point dans celle-ci diverses indications que les *Excerpta* et les citations de Dicuil démontrent avoir existé dans le texte de Julius Honorius. Il en résulte que la Cosmographie ou *Orthographia* qui a servi de type à ce dernier n'était pas absolument identique à celle que

[1] Dicuili, etc. cap. VIII, § VIII; pp. 64 et 65.

nous possédons, à moins que l'abréviateur n'eût ajouté de son chef les indications dont il s'agit, ce qui paraît, au surplus, fort vraisemblable.

Il n'est point, toutefois, interdit de penser qu'il y ait eu précédemment en circulation des textes plus complets que celui dont il est parvenu jusqu'à nous des exemplaires. Faudrait-il alors considérer celui-ci comme un abrégé, ou comme une transcription mutilée? C'est un point pour la solution duquel nous n'aurions d'autre donnée que ce texte même abrégé ou mutilé. Dans l'un ou dans l'autre cas, il aurait pu suffire d'un seul manuscrit ainsi tronqué pour servir de type à toutes nos copies : nous aurons lieu de signaler tout à l'heure une omission involontaire commise par un ancien copiste, et qui affecte presque tous nos manuscrits de la Cosmographie.

En définitive, comme la Cosmographie d'Éthicus est le plus considérable des morceaux du même genre que nous connaissions aujourd'hui, et que les lacunes, dont une confrontation avec les citations de Dicuil aussi bien qu'avec les *Excerpta* de Julius Honorius a fait découvrir l'existence, accuseraient des coupures locales plutôt qu'un travail général d'abréviation, nous conclurons de tout ce qui précède que notre texte de la Cosmographie, à quelques imperfections près, est une reproduction pure et simple de l'original, et doit légitimement le représenter à nos yeux.

§ V.

Divers écrivains ont fait honneur de ce travail à Jules César lui-même, soit comme rédacteur primitif, soit seulement comme instigateur : et déjà nous avons vu que le livret (*libellus*) de Julius Honorius porte, dans l'*explicit* du manuscrit

thuanéen, le nom de *Cosmographia Julii Cæsaris*[1], et celui de *Chronica Cæsaris* dans le manuscrit de Saumaise et le manuscrit du Vatican.

Jean Spiesshammer (Cuspinianus) avait en sa possession un très-vieux manuscrit *d'un auteur incertain*, mais qu'aux extraits qu'il en donne il est aisé de reconnaître pour la Cosmographie d'Éthicus, et qu'il dit être attribué à Jules César[2].

Le dominicain Valério de Faventia, contemporain de Spiesshammer, connaissait également et cite de son côté la Cosmographie de Jules César[3]. Mais Gérard-Jean Vossius se trompe lorsqu'il attribue la même chose à Albert le Grand, que le frère Valério aurait, à ce qu'il croit, simplement copié[4]; l'erreur du docte hollandais vient de ce quil a trouvé Albert

[1] Ms. 4871, fol. 104.

[2] Joannis Cuspiniani.... *De consulibus Romanorum commentarii, ex optimis vetustissimisque auctoribus collecti*, Francfort 1601, in-fol. p. 257 : « Habeo itinerarium « vetustissimum incerti authoris quod Julio « Cæsari ascribitur, in quo hæc verba tra« duntur : A Julio Cæsare et Mense ac An« tonii consulatu orbis terrarum metiri « cœpit : hoc est a consulatu suprascripto « usque in consulatum Augusti tertium et « Crassi ».... etc.

[3] Valerii Faventies ordinis prædicatorum *De montium origine dialogus*, Venise 1561, in-4°; p. 15 : « Si quis ascendat super mon« tem qui dicitur Caldicus, videt mare, « quod distat ab eo, adeo quod illi qui sunt « in planicie versus mare, nullos fines « mari propinquos videre possunt. Hic « autem mons sub meridie situs est, versus « ea signa in quibus hiemis tempore oritur « sol : qui forsitan, ut refert Albertus, est « Atlas, quoniam est in meridie, sicut in « Cosmographia Julii Cæsaris habetur. « Mare autem quod inde videtur existima« tur Amphitrites. » On voit que le bon moine n'était pas fort en géographie puisqu'il suppose qu'une montagne au levant d'hiver, c'est-à-dire au sud-est, peut être l'Atlas. Remarquons d'ailleurs que de cette montagne on voit la mer *amphitrite*, c'est-à-dire l'Océan, *mare ambiens*, *el-bahhr el-mohhyth* des Arabes. Mais ce qui nous intéresse exclusivement dans la question actuelle, c'est qu'à ce propos il cite Albert le Grand et la Cosmographie de Jules César comme mettant l'Atlas au midi, ce qui est exact de l'un et de l'autre.

[4] G. J. Vossius, *De historicis latinis*, p. 693 : « Mirum vero hanc Cosmographiam « esse tributam Julio Cæsari. Sane Albertus « Magnus id facit, eumque sequutus Va« lerius Faventius academicus Venetus, « libro de Montium origine. » Albert le Grand parle en réalité de César Auguste et non de Jules César.

dans le même passage du moine vénitien, et qu'il ne s'est pas donné la peine de vérifier ce qui appartenait en propre à chacune des deux sources alléguées par Valério.

Le suisse Félix Hemmerlein (Malleolus), qui écrivait dans la première moitié du xve siècle, appelle aussi le même livre Cosmographie de Jules César, tout en admettant le concours ultérieur d'Octavien Auguste[1].

L'évêque Baudry, auteur de la Chronique de Cambrai et d'Arras, lequel avait terminé son ouvrage avant l'année 1082, parle de même de l'ouvrage intitulé Cosmographie, composé par de très-savants hommes sur l'ordre de Jules César[2]; et le docte Colvener, éditeur de Baudry, se figure qu'il s'agit là d'un livre réellement écrit sous Jules César et mentionné par Hemmerlein ainsi que par Éthicus, mais qui se serait depuis lors perdu[3]; tandis que très-certainement c'est de la Cosmographie d'Éthicus que veut parler Baudry, aussi bien que Hemmerlein. le Grand et la Cosmographie de Jules César cités côte à côte

[1] Felicis Malleoli, *vulgo* Hemmerlein, *De nobilitate et rusticitate dialogus,* in-fol. gothique, sans lieu ni date d'impression [Strasbourg 1496]; fol. 49: « Colligere « possumus ex Cosmographia Julii impera- « toris et ex descriptione Octaviani Au- « gusti, tempore Christi completa, et ex « dictis Solini philosophi, quod sunt plura « regna, quondam vel pronunc propriis « suis regibus provisa, aliqua unita, aliqua « plura per unum regem gubernata. » — Voir encore foll. 37 verso, 78, 104 recto et verso, 105.

[2] Balderici Noviomensis et Tornacensis episcopi *Chronicon Cameracense et Atrebatense,* Douai 1615, in 8°; lib. I, cap. III, p. 8: « Liber namque qui jubente Julio « Cæsare senatûs consulto a prudentissimis « viris *de Cosmographia* inscribitur, ubi « quidem totius orbis Romani nominis « universa loca famosa distinguit, Camera- « cum etiam intromittit. »

[3] Georgii Colvenerii *in Chronicon Cameracense et Atrebatense notæ seu scholia,* à la suite de l'ouvrage précédent; p. 383: « Utinam extaret hic liber, Cæsaris jussu, « de Cosmographia scriptus. Magnam certe « lucem præferret omnibus cosmographis « et historicis, tam sacris quam profanis. « Meminit ejus Æthicus initio suæ Cosmo- « graphiæ, et Felix Malleolus in Dialogo de « nobilitate. Vicem ejus aliquatenus supplet « Itinerarium Antonini imp. (velut alia ha- « bent exempla Antonio Augusto inscrip- « tum), et jamdicta Æthici Cosmographia, « in quam videatur præfatio Josiæ Simleri ».

Nous pourrions encore remonter jusqu'au milieu du VIIIe siècle, où Dicuil citait pareillement la Cosmographie faite sous le consulat de Jules César et de Marc Antoine[1].

Évidemment aucun de ces écrivains n'a pu croire que la Cosmographie quadripartite d'Éthicus, telle que nous la possédons, fût l'œuvre directe de Jules César: quelques-uns l'ont seulement crue rédigée sur des mémoires dont la date remontait jusqu'à Jules César; et sous ce point de vue nous aurions encore à grossir notre liste des noms de Bergier, de Burton, de Schœpflin et de Schœll[2]; les autres ont seulement désigné le livre d'après certains manuscrits, par un intitulé dont il est facile de trouver l'origine dans la mention initiale du mesurage entrepris sous Jules César et par ses soins. Le texte prouve suffisamment, par certains noms géographiques d'une date bien connue, qui s'y trouvent disséminés, qu'il ne peut remonter au delà du IVe siècle[3]. Nous n'avons donc pas à ré-

[1] Dicuili *Liber de mensura orbis Terræ*, p. 26: « Hodie in Cosmographia quæ sub « Julio Cæsare et Marco Antonio consu- « libus facta est, scriptam inveni »…. etc.

[2] Nicolas Bergier, *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, Bruxelles 1736, in-4°; t. I, p. 340: « Pour ce qui est de la Cosmographie [d'Éthicus], il confesse lui-même que les sujets qui y sont traités, et l'ordre qu'il y a tenu est celui même que les trois qui ont mesuré la terre du temps de Jules et d'Auguste César, ont rapporté au sénat romain », etc. — Burton, *A commentary on Antoninus his Itinerary*, p. 6: « Though we have the testimony but « of an uncertain author, we are bold from « thence to affirm that some such descrip- « tion…. was published by Cesars' autho- « rity, .. out of which, after many altera- « tions and additions, and interpolations « by the injury of time and bad hands, we « have only continued to us these imper- « fect and corrupted peices, which in some « copies may perchance have retained their « names by whose appointment such works « were first instituted and begun, though « now in a manner wholly changed aud « different from their first originalls. » — Schœpflin, *Alsatia illustrata*, t. I, p. 614 — Schœll, *Histoire abrégée de la littérature romaine*, t. III, p. 260: « L'auteur de cette Cosmographie parait avoir eu sous les yeux les travaux de Zénodoxe, de Théodote et de Polyclète, qui, sous Jules César et Auguste, avaient relevé les distances dans toutes les provinces de l'empire. »

[3] Tels que Constantinople, et Constantine de Numidie.

futer sérieusement l'idée qu'il soit l'œvre directe de Jules César. Nous en pouvons dire autant d'Antoine, sous le nom duquel cette Cosmographie a pareillement été citée, non-seulement en compagnie de Jules César, comme l'a fait Dicuil, mais encore tout spécialement, ainsi qu'on le peut voir dans la *Chronica parva Ferrariensis,* publiée dans le recueil de Muratori, et qui date de l'année 1264 environ : le chroniqueur attribue exclusivement aux soins du consul Marc Antoine l'execution de ce mesurage ordonné par un sénatus-consulte et qui exigea plus de trente années de travaux ; mais il parle uniquement des mémoires qui furent alors dressés, comme de la source où fut puisée une rédaction ultérieure[1]. Nous aurons, au surplus, à revenir bientôt sur ce passage pour une autre portion de notre examen.

Ce que nous avons dit de Jules César et d'Antoine, quant à la composition de la Cosmographie d'Éthicus, nous pouvons le dire aussi d'Auguste, sous le nom duquel elle a également été désignée, notamment par Albert le Grand, auteur lui-même d'un abrégé assez fidèle de ce livre[2].

Ainsi, en définitive, ni Jules l'Orateur, ni Jules César, ni Antoine, ni Auguste, n'est l'auteur de la Cosmographie quadripartite que nous avons sous le nom d'Éthicus.

[1] *Chronica parva Ferrariensis, seu chronicon parvum ab origine Ferrariæ ad annum circiter 1264, autore anonymo;* dans Muratori, *Rerum italicarum scriptores,* Milan 1726, in-fol. t. VIII, p. 474, col. 2 : « Ante Christi nativitatem per annos triginta et « amplius, decreto senatus romani, in « Europa, Asia et Africa, M. Antonii con- « sulis romani studio facta est divisio itine- « rum de distantiis quæ erant inter præci- « puas civitates Imperio romano subjectas. »

[2] Alberti Magni *De natura locorum liber,* Strasbourg 1515, in-4° : *Distinctio tertia.... in qua est Cosmographia ;* fol. 31 : « Volu- « mus autem in hac descriptione, præcipue « imitari descriptionem quæ facta est ab « Augusto Cæsare, qui primus mandavit « quod totus orbis describeretur. » Voir encore foll. 34 verso, 35 recto et verso, 36 recto et verso, 37 verso, 38. — Hemmerlein, *Dialogus de nobilitate,* foll. 49, 104, 105

§ VI.

Le nom d'Éthicus est-il, lui-même, à meilleur droit attribué à ce morceau? Les manuscrits les plus anciens, en tête desquels il faut placer sans contredit celui de Vienne qui est du VIIIe siècle, ne donnent aucun nom d'auteur ou de rédacteur; les catalogues de manuscrits des bibliothèques étrangères, où l'on voit indiqués divers exemplaires de la Cosmographie d'Éthicus, ne sont point, en général, assez détaillés pour nous permettre de déterminer avec certitude sur quels manuscrits ce nom d'Éthicus se trouve porté de la main même du scribe qui a exécuté le volume; quant à ceux que nous avons vus de nos propres yeux, nous n'avons à signaler que celui de Pithou[1], qui a servi de type à l'édition de Simler, et par conséquent à toutes les éditions, comme offrant, en grosses majuscules rouges, le titre *Ethici Cosmographia :* on sait que ce manuscrit est du XIIe siècle.

Il y a peu d'intérêt à rechercher quels écrivains postérieurs à Simler ont admis, sans contestation, le nom d'*Éthicus* comme celui de l'auteur ou rédacteur de la Cosmographie, tant qu'elle n'a été connue que par l'édition en tête de laquelle ce nom était inscrit; tels furent Ortel, David Powell, Stewech, Velser, Baronius, Philippe Bertier, Savaron, Colvener, Bergier, Barth, Saumaise lui-même, avant qu'il eût opté pour Julius Orator, sur la foi du manuscrit des *Excerpta*[2].

Mais depuis cette indication de Saumaise, on peut mettre

[1] Ms. 4808 de la Bibliothèque royale.

[2] Ortelii *Thesaurus geographicus*, aux mots *Ganges, Minturaæ, Tubursus, Astrixis, Gangines*, etc. — Giraldi Cambrensis *Itinerarium Cambriæ cum annotationibus Davidis Poveli*, Londres 1585, petit in-8°, p. 185 — Godescalci Stewechii *Commentarius ad Flavii Vegetii Renati de Re militari libros*, Leyde 1592, in-8°; p. 410.— Marci Velseri *Opera historica et philologica sacra et profana accurante Cristophoro Arnoldo*, Nuremberg 1682, in-fol. p. 214. — Cæsaris Baronii *Annalium ecclesiasticorum apparatus*, Lucques 1740, in-fol.;

quelque curiosité à recenser les érudits qui n'ont point partagé la nouvelle opinion du maître, déjà émise, ainsi que nous l'avons dit, par Nicolas Lefèvre. Nous ne rappellerons pas tous les écrivains déjà nommés quelques pages plus haut comme rapporteurs indécis des deux opinions en litige, bien que, parmi eux, Burton, Adrien de Valois, Schœpflin et Bernhardy[1], semblent pencher pour Éthicus; mais nous pouvons signaler Opitz, Briet, Godefroy, Lambeck, Baudrand, Vaugondy, Bayer, Scheyb, Meermann, Sprengel, Gråberg, Schœll, Walckenaer, Daunou, Ukert, et Mannert[2], comme ayant maintenu le nom d'Éthicus, bien que le dernier regarde comme interpolée la

p. 468, §§ 97, 98. — Philippi Berterii *Pithanôn diatribæ duæ quibus civilis Imperii romani notitia et Ecclesiæ politia illustrantur*, Toulouse 1608, in-4°; pp. 49, 53, 73. — Joannes Savaro ad Caii Sellii Appollinaris Sidonii *Opera;* ad Epist. pp. 121, 123, 477, 498; ad Carm. pp. 4, 12, 30, 42, 43, 71, 116, 130. — Colvenerius ad Baldrici *Cronicon Cameracense*, p. 383; *Idem* ad Flodoardi *Historiam ecclesiæ Remensis*, p. 3. — Bergier, *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, t. I, pp. 335 à 340. — Barthii *Adversaria*, pp. 557, 564, 974, 1977, 2085 à 2088, 2099. — Salmasii *Plinianæ exercitationes*, pp. 227 *b* F, 296 *b* B, 352 *b* D, 442 *b* G, 587 *b* C, 783 *a* F.

[1] Burton, *A Commentary on Antoninus his Itinerary*, p. 6. — Hadriani Valesii *Notitia Galliarum*, préface p. IV, et pp. 46 *a*, 216 *a*, 219 *b*, etc. — Schœpflini *Alsatia illustrata*, t. I, p. 614. — Bernhardy, *Grundriss der römischen Litteratur*, p. 283.

[2] Opitius ad *Incerti poetæ teutonici Rhythmum*, pp. 41, 45, 47, où il cite Éthicus d'après le ms. de Saumaise, en même temps que d'après l'édition de Simler. — Brietii *Parallela geographiæ*, t. I, p. 10. — Jacobus Gothofredus, ad *veterem orbis Descriptionem*, p. 4 des prolégomènes. — Lambecii *Commentaria de Bibliotheca Vindobonensi*, t. II, p. 36, et t. VI p. 268. — Baudrand, *Geographia ordine litterarum disposita*, t. II, p. 444. — Vaugondy, *Essai sur l'histoire de la Géographie*, Paris 1755, in-12; p. 33. — Bayer, *Paradoxa russica*, dans Lilienthal, *Acta borussica*, t. I, pp. 888 à 891. — Scheyb, *Peutingeriana tabula itineraria*, pp. 11, 12. — Gerardus Meermann, dans Petri Burmanni *Anthologia veterum latinorum epigrammatum et poematum*, Amsterdam 1773, in 4°; t. II, p. 393, col. 2. — Sprengel, *Geographische Entdeckungen*, p. 131. — Gråberg de Hemsö, *Annali di geographia e di statistica*, t. II, p. 144. — Schœll, *Histoire abrégée de la littérature romaine*, t. II, p. 220; t. III, p. 260. — Walckenaer, *Éthicus*, dans la Biographie universelle. — Daunou, *Cours d'études historiques* (professé en 1820), Paris 1842, in-8°; pp. 347, 348. — Ukert, *Geographie der Griechen und Römer*, t. I, p. 193. — Mannert, ad *Tabulam Itinerariam Peutingerianam*, édition de Thiersch, Leipzig 1814, gr. in-4°, pp. 4, 8.

majeure partie de cette première section de la Cosmographie. Quoi qu'il en soit, comme on peut, avec juste raison, observer que tous ces témoignages, en remontant jusqu'à Simler, ne sont qu'une adhésion pure et simple à l'énonciation formelle du manuscrit de Pithou, il est surtout important, quelque autorité qu'ait d'ailleurs ce manuscrit, de rechercher les témoignages antérieurs qui peuvent, comme lui, faire preuve en faveur d'Éthicus. Or, au commencement du XIIe siècle, et même à la fin du siècle précédent, Hugues de Flavigny nous offre, dans sa Chronique de Verdun, un passage où figure la Cosmographie d'Éthicus[1]; et nous trouvons une citation toute pareille dans la Chronique de Reims du chanoine Flodoard, qui écrivait vers le milieu du Xe siècle[2]. Nous nous bornons, quant à présent, à cette simple allégation, parce que nous aurons à revenir bientôt sur ces deux passages, pour en faire ressortir des conséquences plus étendues que celles dont nous avons ici besoin.

Il nous suffit d'avoir montré que la Cosmographie quadripartite d'Éthicus ne peut raisonnablement être attribuée à un auteur autre que celui dont elle porte le nom, et que ce nom lui-même est justifié par l'accord des manuscrits et des témoignages anciens.

§ VII.

Avant de quitter cette première portion du livre d'Ethicus, nous nous permettrons ici une petite digression relativement à une lacune importante qui existe dans la préface, telle du moins qu'on la trouve dans les éditions imprimées, et il faut le dire aussi, dans presque tous les manuscrits; lacune dont

[1] Hugonis Flaviniacensis *Chronicon Virdunense*, apud Ph. Labbæi *Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum*, Paris 1657, in-fol., p. 79.

[2] Flodoardi presbyteri *Historiæ Remensis ecclesiæ libri IIII*, édition de Colvener, Douai 1617, in-8°; lib. I, cap. 1, p. 5.

personne ne semble s'être aperçu[1], et qui cependant eût été dès longtemps reconnue et corrigée, si plusieurs érudits ne se fussent contentés de citer, sans l'avoir lu, un passage où cette lacune se trouve remplie.

Il s'agit de la désignation des géodètes qui effectuèrent l'arpentage général de l'empire romain, en se partageant cette tâche en quatre divisions correspondantes aux quatre points cardinaux : *quadripartito cœli cardine investigarunt.* Dans les éditions imprimées, comme dans la plupart des manuscrits, on ne trouve de désignation précise que pour trois des points cardinaux : Zénodoxe à l'orient, Théodote au nord, et Polyclète au midi. Évidemment il manque à cette liste l'indication du géodète qui eut pour son lot le mesurage de l'occident.

Mais il paraît qu'un premier manuscrit défectueux avait, de bonne heure, servi de type à la plupart des copies répandues en Europe, à tel point que l'omission était, en quelque sorte, consacrée dès le temps d'Albert le Grand ; elle est, en effet répétée par lui dans son abrégé, où il dit : « Orientales « partes descripsit Eudoxus quidam philosophus, septentrio- « nales autem Theodorus alius philosophus ; Polibius autem « sapiens meridianas descripsit partes : occidentales autem per « itinera sua sciverunt Romani, eo quod in occidente præcipue « erant dominia eorum et viæ[2]. »

Un autre monument du même siècle nous offre une nouvelle preuve de cette imperfection des manuscrits d'Éthicus :

[1] M. Ritschl, qui connaissait l'existence de notre travail, mais non le travail lui-même, a été de son côté frappé à son tour de cette lacune, et de la négligence des précédents éditeurs à la remplir ; et, comme à nous, le nom de Didyme lui a d'abord été révélé par un ms. de l'abrégé de Julius Honorius, celui du Vatican, avant qu'il l'eût retrouvé dans un ms. d'Éthicus, celui de Rehdiger : voir *Rheinisches Museum für Philologie*, neue folge, 1ter Jahrgang, p. 489, et 2ter Jahrgang, p. 157.

[2] Alberti Magni *Cosmographia*, p. 31.

je veux parler de la curieuse carte de Richard de Haldingham, de six pieds de haut et cinq pieds de large, conservée en original dans la bibliothèque de la cathédrale de Hereford, et dont la Société royale géographique de Londres possède un *facsimile*, d'après lequel a été faite une copie pour le département des cartes de la Bibliothèque royale de Paris[1]. On en trouve une notice détaillée dans l'*Essay* de Richard Gough « on the « rise and progress of geography in Great-Britain and Ireland. » Elle est ornée, à l'angle inférieur de gauche, d'un cartouche où l'on voit César Auguste coiffé de la tiare et assis sur son trône ; au-dessus de sa tête la légende : « Lucas in Evang : Exiit « edictum ab Augusto Cæsare ut rescriberetur huniversus or- « bis » ; en ses mains un rescrit portant cet ordre : « Ite in univer- « sum et de omni ejus continentia referte ad senatum : et ad is- « tam confirmandam huic scripto sigillum meum apposui » ; et, en conséquence, la figure d'un sceau ovale avec l'exergue : « S. Augusti Cæsaris imperatoris. » Or ce rescrit est délivré, par le monarque, à trois personnages dont les noms sont respectivement ainsi indiqués : *Nichodoxus, Theodocus, Policlitus*. Le planisphère lui-même est entouré d'un double cercle inscrit dans un carré servant de bordure, et portant cette inscription : « A « Julio Cesare orbis terrarum metiri cœpit. + A Nichodoxo « omnis oriens dimensus est. + A Theodoco septentrion et occi- « dens dimensus est. + A Policlito meridiana pars dimensa est[2]. »

[1] M. Jomard a reproduit cette copie par la lithographie, dans sa belle collection des Monuments de la Géographie, dont la publication est depuis longtemps annoncée et attendue : voir le Bulletin de la Société de Géographie de septembre 1847, 3e série, t. VIII, pp. 180 à 185. — L'auteur de la carte connaissait également bien les deux Cosmographies d'Éthicus, car on voit figurer dans son œuvre des légendes empruntées respectivement à l'une et à l'autre ; le nom même de l'Éthicus hiéronymien est cité dans l'inscription de l'une de ces îles océaniques que lui seul avait vues : « *Insula Sirtinice ubi Ethicus invenit bestiolas « adibsistas, aculeis plenas velut istrix* ».

[2] Richard Gough, *An Essay on the rise and progress of Geography in Great-Britain*

Ainsi, au XIII[e] siècle, Albert le Grand ni Richard de Haldingham n'avaient de manuscrits plus entiers que celui d'après lequel Simler a donné en 1575 son édition princeps, source de toutes les autres, et par suite, de toutes les citations ultérieures.

Bergier paraphrasant à sa fantaisie le texte tronqué, raconte « qu'il fut député trois excellents personnages de ce temps-là, dont l'un mesura l'Asie sous le nom de partie orientale, l'autre l'Europe sous celui de partie septentrionale, et le troisième l'Afrique sous celui de partie méridionale : et quant à l'occidentale, elle demeura sans nom, étant comprise, partie dans l'Europe et partie dans l'Afrique, l'une et l'autre faisant la fin du monde vers l'occident »[1].

Est-il besoin de dire que Baronius, Barth, Burton, Wesseling, Gourné, Scheidt, Bayer, Scheyb, Vaugondy, Meermann, Gråberg de Hemsö, Schœll, Ukert et le collaborateur de la *Penny Cyclopedia*, ont tour à tour répété que le mesurage dont nous parlons fut confié à *trois* arpenteurs[2]. C'était une consé-

and Ireland, illustrated with specimens of our oldest maps, Londres 1780, in-4°; pp. 17 à 19. — Je dois à mon excellent ami le capitaine Washington, R. N., alors secrétaire de la Société Géographique de Londres, un calque qui m'a donné lieu de reconnaître quelques inexactitudes dans la notice de Gough. La carte est orientée l'est en haut; la vignette que nous décrivons est donc à l'angle nord-ouest, et c'est dans ce coin du cadre qu'est la portion d'inscription relative à Téodocus; celle qui concerne Nichodoxus est au sud-est; celle qui regarde Policlitus, au sud-ouest. — M. Wright a donné aussi une courte notice de ce monument dans une communication verbale à la séance de la *British archæological association* du 18 mars 1846, reproduite par les journaux anglais, et traduite par M. Vivien de Saint-Martin dans les Nouvelles annales des voyages, cahier d'avril 1846, pp. 17 à 28; puis revue et corrigée par l'auteur, et publiée sous ce titre : *On the ancient map of the world preserved in Hereford cathedral, as illustrative of the history of geography in the middle ages*, dans les *Transactions of the British archæological association at its third congress held at Gloucester*, Londres 1848, in-8°; pp. 25 à 42.

[1] Bergier, *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, t. I, p. 336.

[2] Baronii *Apparatus*, p. 468. — Barthii *Adversaria*, p. 1087. — Burton's *Commentary on Antoninus' Itinerary*, pp. 4, 5. — Vesselingii *Vetera Romanorum Itineraria*,

quence naturelle de la confiance accordée, sans examen, à un texte incomplet; et il faut convenir, pour leur excuse, que la division supposée du travail en trois fractions corrélatives à l'orient, au nord et au midi, pouvait raisonnablement être regardée comme une conséquence des idées en circulation au moyen âge, sur la division du monde en trois parties, et sur la disposition mutuelle de celles-ci; car on projetait la surface terrestre en un disque parti du nord au sud en deux hémicycles dont l'un, à l'orient, recevait le nom d'Asie, tandis que l'autre, coupé en travers d'orient en occident, offrait deux parts, l'une septentrionale appelée Europe, et l'autre méridionale, où l'on inscrivait le nom d'Afrique[1].

Si l'on s'en rapportait à l'édition gothique du *Dialogus de nobilitate* de Hemmerlein (Malleolus), on croirait que cet écrivain, auquel on ne peut dénier une connaissance très-précise

p. 6 de la préface. — Gourné, *Essai sur l'histoire de la Géographie*, p. xxvj. — Scheidii *Præfatio ad Eccardum*, p. 45. — Bayer *Paradoxa Russica*, dans les *Acta Borussica*, t. I, p. 891. — Scheyb, ad *PeutingerianamTabulam*, p. 9.—Vaugondy, *Essai sur l'histoire de la Géographie*, p. 18. — Meermani *Commentarius*, apud Burmanni *Anthologiam*, p. 393, col. 2.—Gråberg de Hemsö, *Annali di Geografia e di Statistica*, t. I, p. 162.—Schœll, *Littérature romaine*, t. II, p. 220, et t. III, p. 260. — Ukert, *Geographie der Griechen und Römer*, t. I, p. 193. — *Penny Cyclopedia*, t. II, p. 131, col. 2.

[1] Éthicus lui-même énonce clairement cette disposition dans ce passage de la description tripartite (p. 723 de l'édition de 1722): « Asia tribus partibus Oceano circumcincta, per totam transversi plagam « orientis extenditur. Hæc, occasum versus, « a dextri sua, sub axe septentrionis incipientem contingit Europam; a sinistra « autem Africam dimittit. » C'est cette même disposition qu'on retrouve dans de nombreux planisphères mss. tels qu'on en voit divers *fac-simile* dans Spohn, *Nicephori Blemmidæ duo opuscula geographica*, Leipzig 1818, in-4°, p. 43, et plus anciennement dans Lilio Zacharia, *Orbis Breviarium*, Naples 1496, in-4°, après le proême. — Il en a été reproduit un grand nombre dans le magnifique *Atlas composé de mappemondes et de portulans du moyen âge*, que publie M. le vicomte de Santarem, Paris 1842-49, in-fol. et M. Lelewel en a regravé plusieurs dans l'Atlas de sa Géographie du moyen âge, Bruxelles 1849, in 4° oblong, pll. 5, 6, 7, 20, 22 et 26. Sur l'une des planches les plus nouvellement exécutées par M. de Santarem, nous avons remarqué particu-

de la préface d'Éthicus, ainsi que de l'abrégé d'Albert le Grand, aurait parlé non de trois, mais de deux cents arpenteurs[1] : ce que Scheyb a voulu expliquer en supposant que l'opération aurait en effet été exécutée par deux cents arpenteurs placés sous les ordres de trois géomètres en chef[2]. Quelque ingénieuse que soit cette explication, comme le discours de Hemmerlein n'est qu'une analyse, et une paraphrase en même temps, de la préface d'Éthicus, nous croyons plus sûr de mettre sur le compte de l'imprimeur la transformation en *ducentis* du mot *diversis* que portait sans doute le manuscrit autographe du docte chanoine.

Que Simler et Gronov dans leurs éditions, que Targioni et Bandini dans leurs notices, n'aient rapporté que les trois noms consignés dans les manuscrits qu'ils copiaient ou qu'ils décrivaient, c'est une chose toute simple et toute naturelle; mais, on peut être surpris que Gentillotti, dans la notice que Scheyb

lièrement, parce que c'est en quelque sorte une *carte d'Éthicus*, un planisphère ainsi intitulé: « Mappemonde du XIIe siècle, du Manuscrit de Lambertus de Gand, et qui dans le texte porte le titre : *Spera triplicata gentium mundi.* » — *Triplicata* est probablement une inadvertance de lecture pour *tripartita*.

[1] Hemmerlein, *Dialogus de Nobilitate*, fol. 104 : « Fuerunt consules usque ad « tempus Julii Cæsaris inclusive, qui bis- « sextilis rationis inventor, divinis que hu- « manis rebus singulariter plus cæteris im- « butus et naturali magnificentia decoratus, « et senatoris urbis consultus senatus cen- « suit omnem orbem jam Romani nominis « imperio parentem per prudentissimos « viros et omni philosophiæ munere redi- « mitos conscribi. Et ita tempore suo lau- « dabiliter incepit, et post mortem suam « Octavianus Augustus diligenter consum- « mavit. Ita ut ducentis dimensoribus om- « nis orbis terræ per annos xxxij peragra- « tus est et de omni ejus continentia per- « latum est ad Octavianum et senatum per « dictos. » Il est évident que cela est calqué sur la préface d'Éthicus. — Dans un autre endroit (fol. 37 verso), il cite expressément Albert le Grand : « Harum autem « gentium nomina, taliter per Albertum « Magnum in sua Cosmographia et in Itine- « rario Julii Cæsaris comprehensa, novissi- « mis diebus sunt sæpe mutata. »

[2] Scheyb, *Peutingeriana Tabula*, p. 32 : « Quippe tanta intercapedine a sese distant, « ut Æthicus trium solummodo, Malleo- « lus vero ducentorum mensorum memi- « nerit... quandoquidem nihil magis veri- « simile est quam quod a Julio Cæsare tres « potuerunt designari provinciarum præ- « fecti, quorum cura ducenti mensores or- « bis dimetiendi negocium perfecerint. »

a empruntée à son catalogue inédit de la bibliothèque de Vienne[1], n'ait transcrit qu'imparfaitement le passage du manuscrit palatin du VIIIe siècle, que nous savons, par le docteur Endlicher, offrir plus complétement la désignation des géodètes employés par Jules César et Antoine.

M. Endlicher, de son côté, s'est mépris en cet endroit de son catalogue, si bien fait et si utile d'ailleurs, en énonçant, d'une part, que le manuscrit laurentien du Xe siècle décrit par Bandini est conforme en cette partie au manuscrit impérial de Vienne, et d'une autre part, que le géodète oublié dans les éditions est celui qui avait mesuré l'*Orient*[2]. C'est sur l'*Occident* que porte en réalité la lacune; et il résulte de la notice de Bandini, aussi bien que de la recension existante en nos mains, que trois géodètes seulement sont désignés dans le manuscrit de Florence[3].

Mais ce dont il y a grandement à s'étonner, c'est que Simler, que Bergier, que Gérard-Jean Vossius, que Burton, que Wesseling, que Schœpflin aient cité le passage où Spiesshammer énonce avoir entre les mains un manuscrit très-ancien en tête duquel se trouve le nom de Jules César[4]; que ce manuscrit ait

[1] Scheyb, *Peutingeriana Tabula*, p. 12, à la note; on n'y trouve, du passage signalé, que les simples indications morcelées que voici: « Ergo a Julio Cæsare et « Mense Antonius consulis orbis terrarum « metiri cœpit, etc... A consulatu item Ju- « lii Cæsaris et Mense Antonii, etc. . . A « consulatu item Julii Cæsaris et Mense « Antonii, etc. » Voilà tout: or il n'y a là de désignées par leurs premiers mots que les trois phrases habituelles des éditions.

[2] Endlicher, *Catalogus*, p. 229: « Est « eadem Æthici recensio quam exhibet co- « dex Mediceus sæculi X (Bandini Catalog. III, 324), in quo et nostro Didymi « dimensio orientis commemoratur, et loco « M. Antonii perperam Mense Antonio « scribitur. »

[3] Bandini, *Catalogus codd. lat.* t. III, p. 324. On peut d'autant moins s'y tromper que le scrupuleux bibliothécaire transcrit en entier la préface d'Éthicus, telle que la donne le ms. laurentien; il transcrit de même, p. 331, cette même préface d'après le ms. ci-devant Gaddien.

[4] Simler ad Æthici *Cosmographiam*, page 6e de la préface: « Postremo Joannes « Cuspinianus scribit se habere Itinerarium « vetustissimum incerti auctoris quod Ju- « lio Cæsari ascribitur, e quo hæc eadem « profert quæ ab initio Æthici nostri legun- « tur. » — Bergier, *Grands chemins de l'em-*

bien été reconnu pour celui de la Cosmographie d'Éthicus, et que nul pourtant n'ait remarqué dans ce passage la désignation complète des quatre géodètes, textuellement rapportée d'après ce même manuscrit.

Or ce manuscrit c'était précisément celui de Vienne, du VIIIe siècle; ce qui le prouve jusqu'à l'évidence, c'est que la copie du manuscrit palatin, exécutée de la propre main de Spiesshammer, se trouve encore aujourd'hui dans la bibliothèque de Vienne, comme le constate le catalogue d'Endlicher[1].

Ainsi, dès 1540, époque de la publication posthume du livre de Spiesshammer où le nom des quatre géodètes est rappelé, chacun a eu à sa portée les moyens de rétablir le passage tronqué de la préface d'Éthicus; nombre d'érudits ont transcrit, traduit, allégué, commenté cette préface; plusieurs ont cité Spiesshammer à ce propos, et nul ne s'est avisé de la correction implicitement indiquée par ce rapprochement. Il faut dire aussi que, tout en parlant de Spiesshammer, personne ne

pire romain, t. I, p. 335 : « Tel est celui que « Jean Cuspinien écrit avoir par devers « soi, qui porte pour titre, Itinerarium « Julii Cæsaris. » — G. J. Vossius, *De Philologia*, p. 59 : « Non defuere tamen qui « propterea conjectarent esse id opus Julii « Cæsaris, cui tributum fuisse hoc opus- « culum liquet ex Cuspiniano. » — Burton's *Commentary on Antoninus' Itinerary*, p. 4: « Having spoken of Alexander, I may by « no means leave out his great parallel « Julius Cesar, who though he hath left « little to this purpose in those immortall « commentaries of his owne expedition; « yet there are (*Joan. Cuspinian. et Felix « Malleolus*, etc. . .) that will tell you they « have seen an Itinerary of his, or Descrip- « tion of the world. » Voir encore pp. 5 et 6. — Wesseling, *Vetera Romanarum Itineraria*, p. 1 de la préface : « Cæsari quidem « Julio Felix Malleolus . . . . adscripsit : « Joan. Cuspinianum, ut idem faceret, ve « tus movit codex, *Itinerarium Julii Cæsa- « ris* in fronte gerens. » — Schœpflin, *Alsatia illustrata*, t. I, p. 613 : « Illi ergo qui « Julium Cæsarem . . . . auctorem constituunt », etc. . et en note : « Baldericus, « Felix Malleolus, item Jo. Cuspinianus « hujus sententiæ sunt. »

[1] Endlicher, *Catalogus*, p. 230, n° 330 : « Codex manuscriptus chartaceus sæculi « XVI, foliorum 182, in-quarto. — 2° fol. « 11-34 : Æthici Cosmographia, apogra- « phum præcedentis codicis, Cuspiniani « manu, ut videtur, scriptum. »

désignait l'ouvrage où il avait donné ce précieux échantillon de son manuscrit; et la raison, c'est que Simler d'abord n'avait pas cru nécessaire d'être plus explicite dans une épître dédicatoire adressée d'ailleurs à un homme qui devait bien connaître les écrits de Spiesshammer[1]; et qu'ensuite Bergier, Vossius, Burton, Wesseling, Schœpflin, ont simplement copié Simler, ou se sont copiés les uns les autres. Pour réparer une fois enfin l'omission qu'ils ont faite d'une citation précise, aujourd'hui indispensable comme justification d'une étude réelle des sources, nous désignerons spécialement le traité des Consuls romains, et dans ce traité le chapitre consacré au cinquième consulat de Jules César, avec Marc Antoine pour collègue[2].

Une indication non moins explicite, quoique plus abrégée, était également depuis nombre d'années à la portée des érudits dans l'introduction de la Chronique Albeldense, du IXe siècle, publiée à Barcelone, en 1663, par Joseph Pellicer, ensuite à Madrid, en 1721, par Francisco de Berganza, en 1724 par Juan del Saz, et en dernier lieu, en 1756 et 1782, dans l'*España sagrada* d'Henrique Florez, qui a soin de faire remarquer que le

[1] Josiæ Simleri tigurini *Præfatio :* « Ad « generosum et magnificum dominum D. « Joannem Balassam de Gyarmath, etc. « orthodoxæ religionis et bonarum artium « summum in Hungaria patronum. »

[2] Joannis Cuspiniani *De Consulibis Romanorum commentarius*, pp. 257, 258 : « A « consulatu suprascripto usque in consulatum Augusti tertium et Crassi annis xxj, « menses v, dies viiij, a Notodoxo omnis « oriens dimensus est. A consulatu item « Julii Cæsaris et mense ac Antonii usque « in consulatum Augusti septimum et « Agrippæ, a Didymo occidens ut pars « dimensa est annis xxxj, menses iij, dies « xij. A consultatu item Julii Cæsaris et « Antonii usque in consulatum Augusti « decimum, annis xxviiij, menses viij, dies « x, a Theodoto septentrionalis pars di« mensa est. A consulatu similiter Julii « Cæsaris usque in consulatum Saturni et « Cinnæ, a Polyclito meridiana pars di« mensa est annis xxxij, mensem j, dies xx. « Et sic omnis orbis terræ intra annos « xxxij a dimensoribus peragratus est, et « de omni ejus continentia perlatum est « ad senatum. »

chroniqueur n'a point oublié le géodète chargé de mesurer l'Occident, et dont le nom manque dans les éditions de la Cosmographie d'Éthicus[1].

Avant que le catalogue du docteur Endlicher nous eût éclairé tout à la fois sur l'énonciation du quatrième géodète dans le manuscrit de Vienne, et sur l'identité de ce manuscrit avec celui de Spiesshammer, nous avions retrouvé, dans trois manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris, le nom de cet arpenteur de la partie occidentale du monde romain : d'abord dans les manuscrits de Saumaise et de Thou de la *Cosmographia* ou *Chronica Julii Cæsaris* que nous avons mentionnée un peu plus haut[2], puis dans un fragment de cette Cosmographie intercalé entre des extraits d'Isidore au milieu d'un volume du XIVe siècle que nous avons pareillement signalé[3]. Nous avons eu plus tard entre les mains le manuscrit de Reims, qui paraît une reproduction directe de celui de Vienne.

[1] Henrique Florez, *España sagrada*, t. XIII, Madrid 1756, in-4° : *Apendice VI, Chronicon Albeldense*, p. 433 : « Exquisitio « totius mundi. Omnis mundus descriptus « est a viris sapientissimis, videlicet Nico« doso, Didimito, Theudoto, et Polyclito, « tempore Julii Cæsaris, etc. » Il est aisé de reconnaître que ce n'est qu'un emprunt de seconde main à la Cosmographie d'Éthicus, à travers les Excerpta de Julius Honorius. Nous serions assez disposé à croire que le mot *Exquisitio* n'est qu'une mauvaise lecture pour *Expositio*. — Comparant à ces indications le texte tronqué des éditions Gronoviennes d'Éthicus, Florez ajoute dans une note : « Frustra hîc occidentis di« mensionem quæras, quæ ex nostro est « Didimito seu Didimico tribuenda, an« nis 26 peracta. »

[2] Mss. de la Bibliothèque royale de Paris, 685 suppl. latin, p. 238, ou 4871, fol. 99 : « *Incipit dimensio universi horbis.* « *A Julio Cæsare August. et Antonino* « Omnis orbis peragratur per sapientissi« mos et electos viros. Nicodoro orientem. « Didimo occidui. Teodoto septentrionali. « Policrito meridiano. »

[3] Ms. 7418, fol. 8e du cahier xviiij : « X. *De Cosmographia.* Julio Cæsare, Marco « Antonino consulibus omnis orbis pera« gratus est per sapientissimos et electos « viros. A Nicodoxo oriens, a Didimo occi« dens, a Theodoto septentrion, a Policlito « meridies. »

§ VIII.

Dans presque tous ces documents, le quatrième géodète, si longtemps laissé en oubli, est uniformément appelé *Didymus*[1].

[1] Le résumé placé en tête de la Chronique d'Albelda, seul, porte, comme on l'a vu dans la note 1 de la page précédente, *Didimitus* ou *Didimicus*, ce qui n'est évidemment qu'une grossière altération graphique du nom de *Didymus*, en passant probablement par la forme *Didijmius*.

Des quatre géodètes signalés par Éthicus, Didymus est le seul dont le nom ne soit pas absolument inconnu dans l'histoire littéraire : elle nous offre au moins neuf personnages de ce nom, depuis Didyme Chalcentéros, comtemporain d'Auguste, jusqu'à Didyme l'Aveugle au IVe siècle de notre ère. Le cardinal Mai a publié en 1819, d'après un ms. de la bibliothèque Ambrosienne de Milan, un petit traité grec intitulé Διδύμου Ἀλεξανδρέως Μέτρα μαρμάρων καὶ παντοίων ξύλων, à la fin de son beau volume *Iliadis fragmenta et picturæ, accedunt scholia vetera ad Odysseam, item Didymi Alexandrini marmorum et lignorum mensuræ*, Milan 1819, in-fol. pp. 153 à 163. — (Pour le dire en passant, Hoffmann, *Lexicon bibliographicum*, Leipzig 1833, in-8°, t. II, p. 48, et Brunet, *Manuel du Libraire*, Paris 1842, gr. in-8°, t. II, p. 87, mentionnent une édition imaginaire grecque-latine, qu'ils supposent parue à Milan en 1817, dans le format in-8°.) — Cet écrit mathématique d'un Didyme d'Alexandrie n'appartiendrait-il pas au fécond Chalcentéros, dont la plume infatigable avait produit jusqu'à six mille volumes, au dire d'Origènes? — Dans cet écrit se trouve nommé à deux reprises (p. 161, col. 2, et p. 162, col. 1) et même copié textuellement, ainsi que l'a remarqué le savant éditeur (*ibidem*, p. 151), Héron d'Alexandrie, dont un fragment se lit imprimé dans les *Analecta græca* de Montfaucon. (Paris 1688, in-4°, t. I, pp. 308 à 315.) Or, on connaît trois mathématiciens du nom de Héron : l'un disciple de Ctésibius cent ans avant notre ère, le second maître de Proclus dans le Ve siècle, et le troisième auteur d'un traité de géodésie dans le VIIe siècle suivant les uns, dans le Xe suivant d'autres. Un homme compétent en ces matières, le savant helléniste Bœckh (*Metrologische Untersuchungen*, Berlin 1838, pp. 8 à 11) a reconnu que le style des fragments de Héron reproduits par Didymus accuse un auteur au moins du IIe ou du Ier siècle, *sinon plus ancien*; ces fragments ne peuvent donc appartenir au Héron du Ve siecle, pas plus qu'à Héron le Jeune, à qui on les avait d'abord attribués, et l'on se trouve ainsi conduit à les rapporter à Héron l'Ancien, qui vivait un siècle avant Jésus-Christ; rien ne s'oppose donc à ce que Didyme, qui l'a cité, ne fût un contemporain de César et d'Auguste, et ne puisse être identifié avec le géodète mentionné par Éthicus.

M. Ritschl (*Die Vermessung der römischen Reichs*, p. 11.) a exprimé la même opinion quant à l'identité possible du Didyme d'Éthicus avec l'auteur des Μέτρα μαρμάρων de Mai, sans émettre aucune conjecture sur l'identité possible de tous

et le temps employé par lui au mesurage de l'Occident, est énoncé avoir été de 31 ans, 3 mois et 12 jours, suivant le manuscrit de Vienne et celui de Reims, ou de 26 ans, 3 mois et 17 jours, suivant les deux manuscrits parisiens, ce délai étant compris, dans tous les cas, entre le consulat de Jules César avec Antoine, et celui d'Auguste avec Agrippa.

Nous pourrions montrer comment XXXI ans et XXVI ans peuvent résulter de deux lectures diverses des mêmes chiffres écrits en caractères romains, et tenter l'application d'un procédé analogue pour concilier entre elles les variantes des manuscrits; mais il nous semble qu'au lieu de s'arrêter à des nombres sur lesquels l'erreur est aisée et fréquente, il est plus sage de s'attacher d'abord aux noms des consuls, sur lesquels il est toujours moins facile aux copistes de se méprendre.

Le consulat de Jules César et d'Antoine, point de départ commun pour toute l'opération confiée aux quatre arpenteurs, est bien connu pour se rapporter à l'année 44 avant notre ère; et le consulat d'Auguste et d'Agrippa n'est pas moins certainement fixé à l'année 27, ce consulat étant pour Auguste le septième, et pour Agrippa le troisième; or, entre ces deux dates, on ne peut évidemment compter que 16, 17 ou 18 années, suivant l'époque de l'année à laquelle se rapporte chacune

les deux avec le Didyme Chalcentéros, qui vivait précisément à la même époque. — Le hasard nous fait apercevoir que l'identité du Chalcentéros avec l'auteur des Μέτρα μαρμάρων est indiquée par M. Bouillet (*Dictionnaire d'histoire et de géographie*, Paris 1845, gr. in-8°, p. 492.) comme vulgairement admise.

C'est peut-être le nom de Héron qu'il faut lire dans Cassiodore (*Variarum* lib. III, form. LII, p. 57 des œuvres), lorsqu'en parlant des opérations cadastrales il dit : « Hoc auctor *Hyrummetrieus* redegit « ad dogma conscriptum. » Nicolas Rigault, dans ses observations sur Hygin (*Rei agrariæ scriptores*, p. 272 de l'édition de Van der Goes), avait proposé de lire « *Hyginus gromaticus* », et cette correction est adoptée par M. Huschke, et louée par M. Ritschl; nous ne croyons pas inadmissible de lire, en s'écartant moins de la leçon des manuscrits : « *Hero in metricis*. »

des dates extrêmes; mais la fraction d'année résultant du compte de mois et de jours exclut le dernier chiffre : la durée du travail de Didyme aura donc été de 16 à 17 ans, 3 mois, et 12 à 17 jours.

Des corrections analogues ont depuis longtemps été reconnues nécessaires dans les chiffres relatifs aux trois autres géodètes.

Celui qui mesura l'Orient, appelé *Zenodoxus*, *Notodoxus*, *Nicodomus*, *Nicodorus*, *Nichodoxus*, *Nicodosus* ou *Eudoxus*, au gré des diverses leçons des manuscrits, ayant terminé son travail sous le consulat d'Auguste avec Crassus, c'est-à-dire en l'année 30 avant notre ère, la durée de sa mission, au lieu d'avoir été de 21 ou 25 ans, 2 ou 5 mois et 9 jours, doit être calculée à 13 ou 14 ans, 5 mois et 9 jours.

Le mesurage du Nord, effectué par *Theodotus*, *Theudotus*, *Teodocus* ou *Theodorus*, ayant été terminé sous le dixième consulat d'Auguste, qui tombe en l'année 24 avant notre ère, ne put durer 29 ans, 8 mois et 10 jours, mais seulement 19 à 20 ans, 8 mois et 10 jours.

Enfin le mesurage du Midi, effectué par *Polyclitus*, *Polycritus*, *Polliditus* ou *Polybus*, et terminé sous le consulat de Saturninus et de Cinna, c'est-à-dire en l'année 19 avant notre ère, n'employa point 22 ou 32 ans, 1 ou 2 mois et 20 jours, mais bien 24 ou 25 ans, 1 ou 2 mois et 20 jours.

Et ce dernier délai étant le plus long des quatre, il s'ensuit que la durée totale de l'arpentage général de l'empire fut pareillement de 24 ou 25 ans, 1 ou 2 mois, et 20 jours, ainsi que Wesseling et Mannert[1], et bien d'autres sans doute, l'ont depuis longtemps reconnu.

[1] Wesseling, *Vetera Romanorum Itineraria*, pp. 6e et 7e de la préface. — Mannert, *ad Tabulam Itinerariam Peutingerianam*, p. 4. — *Penny Cyclopædia*, t. II, p. 131.

C'est donc à l'avenir ces chiffres corrigés [1] qu'il faut porter dans les éditions nouvelles d'Éthicus.

ARTICLE III.

DE LA DESCRIPTION TRIPARTITE DU MONDE.

§ I.

Occupons nous maintenant de la Description tripartite, qui forme la section immédiatement suivante du livre d'Éthicus.

[1] Remarquons toutefois que le calcul des consulats nous donne, pour chaque chiffre d'années, un maximum et un minimum offrant des chances égales d'exactitude, et entre lesquels cependant il faut opter : malheureusement, les indications de la paléographie ne suffisent pas à résoudre la question. On sait que rien n'est si commun dans les manuscrits que les variantes résultant de la permutation erronée des chiffres romains x et v dans l'écriture gothique, v et II dans l'écriture onciale; d'où il suit que, dans les essais de restitution des nombres, on peut recourir sans hésitation à la substitution mutuelle des chiffres x, v et II. Mais en appliquant ce procédé au nombre d'années que présentent les leçons diverses des manuscrits d'Éthicus, il est aisé de vérifier qu'on ne fait pas disparaître l'incertitude du choix à faire entre ces variantes. En effet, pour le mesurage de l'Orient, où nous avons à opter, d'après le calcul des consulats, entre treize et quatorze années, les manuscrits nous offrent XXI et XXV, dont le premier se restitue aisément en XIII et le second en XIIII, précisément les deux nombres entre lesquels il s'agit de choisir. De même, pour le mesurage du Midi, où le choix est à faire entre vingt-quatre et vingt-cinq années, les manuscrits nous offrent XXXII et XXII, dont le premier se restitue aisément en XXIIII et le second en XXV, ce qui laisse subsister toute notre incertitude. Pour le mesurage de l'Occident, où l'option doit avoir lieu entre seize et dix-sept années, les manuscrits offrent XXXI et XXVI, qui se restitueraient uniformément en XVIII, nombre inadmissible. Enfin, pour le mesurage du Nord, où il s'agit de se déterminer entre dix-neuf et vingt années, les manuscrits donnent sans variantes XXVIIII, qui n'est susceptible d'aucune transformation qui l'amoindrisse. Il faut donc, en définitive, se résoudre à entrer dans la voie des corrections proprement dites, lesquelles laissent toujours une part à l'arbitraire, et ne peuvent dès lors écarter complétement l'incertitude.

M. Ritschl (*Die Vermessung der römischen Reichs*, pp. 9 et 10) a abordé la question des corrections, sans s'occuper des permutations fondées sur l'indécision des formes graphiques; et il a procédé par voie de retranchement ou d'addition de caractères, après avoir préalablement opté, quant

Simler, dans son édition, lui a, de son chef, imposé le titre de *Alia totius orbis descriptio*[1], religieusement conservé dans toutes les éditions ultérieures, et qui n'est cependant justifié par aucun manuscrit, soit celui de Pithou qui a servi de type pour cette publication, soit tout autre que nous ayons pu vérifier[2]; on n'y voit, au contraire, entre les deux morceaux, d'autre séparation qu'un simple alinéa.

Cette coupure a l'inconvénient de faire supposer une distinction tranchée, qui devait éveiller l'attention et les scrupules

aux variantes des manuscrits, pour celles qui offrent les nombres les moins élevés. Ce parti pris, il lui a paru que XXVI pour l'Occident et XXVIIII pour le Nord devaient subir uniformément le retranchement d'un X, ce qui lui procure, sans équivoque et sans autre embarras d'option, les chiffres définitifs XVI et XVIII; il fait également subir le retranchement préalable d'un X au chiffre XXI concernant l'Orient, afin de le transformer en XI, puis il corrige encore ce nouveau nombre XI pour l'Orient, ainsi que XXII pour le Midi, par l'addition uniforme de deux II, ce qui lui procure, en définitive, les chiffres XIII et XXIIII. En dernier résultat, les nombres ainsi obtenus par M. Ritschl sont, pour la durée de chaque mesurage, le minimum du compte d'années déduit du calcul des consulats.

Bien que, dans ce travail *sur Éthicus*, nous n'ayons point voulu aborder les questions qui se rattachent au fond des choses *rapportées par Éthicus*, nous indiquerons du moins, en passant, une idée ingénieuse de M. Ritschl sur la signification des nombres d'ans, mois et jours supputés par notre cosmographe pour le mesurage de chacune des quatre parties du monde romain : d'après le savant Allemand (*ubi supra*, pp. 12 à 14), ces nombres n'expriment pas la durée respective de quatre opérations simultanées, mais bien les dates successives d'achèvement, pour chaque partie, d'une opération unique commencée par l'Orient et poursuivie en Occident, puis au Nord, et finissant au Midi. Il suppose que l'entreprise, ordonnée en l'an 709 de Rome par Jules César, aura pu, après quelques travaux préliminaires, être suspendue, puis être reprise par les ordres d'Auguste vers 717 à 720, achevée en 723 pour l'Orient, continuée en Occident de 723 à 726, puis au Nord de 726 à 729, et enfin au Midi de 729 à 734. Cette explication sourit à l'esprit, mais il se présente plus d'une difficulté pour la concilier avec les termes exprès de l'exposition d'Éthicus.

[1] *Æthici Cosmographia*, édition de Simler, p. 32, ou p. 723 de l'édition gronovienne de 1722. Il est remarquable que Jacques Gronov, nouveau collateur du manuscrit, n'ait fait aucune observation à ce sujet.

[2] Notamment celui de Vienne, et le fragment du *British Museum*, tous deux du VIII[e] siècle, et qui ont été obligeamment collationnés pour moi, le premier par M. de Karajan, le second par M. Wright.

de quelques érudits, tels que M. Ukert, qui veut bien citer Éthicus pour le premier fragment, mais qui, pour le second, cite tout aussitôt *der Verfasser einer anderen Erbbeschreibung*[1].

Quoi qu'il en soit, il était aisé d'apercevoir que ce deuxième morceau est à peu près littéralement semblable au second chapitre de l'histoire d'Orose, consacré à une brève description du monde; aussi le premier éditeur, Josias Simler, n'avait point oublié d'en faire la remarque, laissant indécise, il est vrai, la question de savoir si c'était Éthicus qui avait copié Orose, ou Orose qui avait copié Éthicus, bien qu'il admît plus volontiers cette dernière hypothèse[2].

Le savant Gaspard de Barth, qui a consacré à Éthicus deux chapitres entiers de ses *Adversaria*, ne met pas en balance l'antériorité d'Éthicus sur Orose; pour lui Éthicus est l'auteur original, et Orose le simple transcripteur[3].

Gérard-Jean Vossius, au contraire, flotte incertain entre ces diverses suppositions : ou que ce morceau peut avoir été ajouté après coup, et par une main étrangère, à la Cosmographie d'Éthicus; ou qu'il peut avoir été emprunté par Éthicus lui-même à Orose; ou bien enfin qu'Orose peut l'avoir copié d'Éthicus[4].

Mais Guillaume Burton revient à l'opinion tranchée de

[1] Ukert, *Geographie der Griechen und Römer*, t. I, p. 281.

[2] Simler, ad *Æthici Cosmographiam*, p. 16e de la préface : « Est autem hæc illius posterior descriptio totius orbis, pene ad « verbum suæ historiæ inserta a Paulo « Orosio, sive hanc Æthicus ab Orosio ac« ceperit, sive, quod magis credo, alter « illam ab Æthico nostro mutuatus sit. »

[3] Barthii *Adversaria*, p. 2086 : « Fuit « autem multis abhinc seculis nobilis hic « auctor, et receptus inter idoneos ad tes« timonii dictionem, cum Orosius et Isido« rus multa ex eo mutuati sint. » — *Infra* : « Nec obest quod integra ejus verba mu« tuetur aut transcribat Orosius. . . etc. »

[4] Vossius, *De Historicis latinis*, p. 692 : « In ea (*Æthici Cosmographia*) se gemina « orbis descriptio offert. Sed posterior, quæ « aliquammultis et ipsa paginis constat, « eadem est ac illa Orosii lib. I, cap. II, « sive Æthico ea sit assuta ab aliquo, sive « Æthicus ab Orosio mutuatus sit, sive « Orosius ex Æthico descripserit. »

Barth, et pour lui pareillement, Paul Orose est le copiste d'Éthicus[1].

Adrien de Valois n'hésite pas davantage à considérer au contraire Orose comme l'original, transcrit presque littéralement par Éthicus en sa Cosmographie, aussi bien que par Robert en sa Chronique, et par d'autres encore[2].

§ II.

Sans nous arrêter à une longue digression sur ce passage, nous ne pouvons cependant nous dispenser de quelques mots d'éclaircissement. Cette Chronique de Robert, citée par Adrien de Valois sur la même ligne que la Cosmographie d'Éthicus, en est cependant à une énorme distance; ce n'est autre chose que la Chronique de Saint-Marien d'Auxerre, écrite au moins de trois différentes mains, qui l'ont conduite jusqu'à l'année 1227; en tête de cette Chronique est une courte description du monde, que le rédacteur énonce lui-même, en sa préface, avoir été tirée des écrits d'Orose et d'Isidore[3].

Cet ouvrage a été publié en entier à Troyes, en 1608, par Nicolas Camuzat, sans désignation de l'auteur ou des auteurs; mais comme le nom du moine Robert est inscrit à la fin de l'année 1211 par le continuateur anonyme qui lui a succédé[4], il est advenu que l'on a désigné la Chronique entière sous le nom

[1] Burton's *Commentary on Antoninus' Itinerary*, p. 4 : « We will therefore hear what « Æthicus in his Cosmography sayes to it, « who is indeed an author ancient enough, « as being transcribed in some places by « Paulus Orosius in his histories dedicated « to S. Austin. »

[2] Hadriani Valesii *Notitia Galliarum*, p. 216, col. 1re : « Orosium Æthicus in « Cosmographia, Robertus in Chronico, « aliique, ad verbum transcripsere. »

[3] *Chronologia seriem temporum et Historiam rerum in orbe gestarum continens, auctore anonymo, sed cœnobii S. Mariani apud Altissiodorum monacho... opera et studio Nicolai Camuzæ tricassini*; Troyes 1608, in-4°. f°. 7 : « Verumtamen præmisimus quandam « orbis, regionumque in orbe, et insularum, « descriptiunculam, ex Orosii, Isidorique « libris, succincte ut quivimus efHoratam. »

[4] *Ibid.* p. 106 : « Huc usque perduxit « Chronica sua frater Robertus. »

de Robert, dans la supposition que tout ce qui précède l'année 1211 est de lui; et l'abbé Lebeuf a consacré une dissertation spéciale à la défense de cette thèse[1], adoptée aussi par Daunou dans l'article *Robert Abolant* de l'Histoire littéraire de la France[2].

Cependant le père Chifflet a montré que le premier rédacteur ne pouvait avoir conduit son œuvre que jusqu'à l'année 1202 au plus tard, et que Robert Abolant ne pouvait être lui-même qu'un continuateur depuis cette époque jusqu'en 1211, la première portion devant être attribuée à un moine nommé Hugues[3], ce qui a été admis par Mabillon[4]; mais peut-être y a-t-il, à l'égard de ce nom, quelque confusion avec Hugues de Saint-Victor, qui a servi de guide pour la chronologie[5].

Quoi qu'il en soit sur ce point, il nous semble qu'on peut arriver à une détermination un peu plus précise de la date à laquelle il convient de faire remonter la rédaction du corps principal de la Chronique; car il résulte de la préface qu'il y a eu, avant l'accession des continuateurs, une œuvre principale compilée d'un seul jet, terminée à l'époque de la composition de la préface[6], et à laquelle avait été jointe, comme intro-

[1] *Lettre de M. Le B., c. d'A.* (Le Beuf, chanoine d'Auxerre) *sur le véritable auteur de la Chronique de saint Marien d'Auxerre*, dans la Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire, t. VIII, part. 1, Paris 1729, in-12; pp. 412 à 438. — Voir aussi, du même auteur, les Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre, Paris 1743, in-4°, t. II, p. 490. — On trouve un bon article sur Robert d'Auxerre, par M. L'Écuy, dans la Biographie universelle, t. XXXVIII (1824), pp. 212 à 214.

[2] T. XVII, Paris 1832, in-4°; pp. 110 à 121.

[3] Petr. Franc. Chiffletius, *Sancti Bernardi genus illustre assertum*, Dijon 1660, in-4°; pp. 674 et 675, dans l'*appendix*.

[4] Joh. Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, Paris 1713, in-fol.; t. V, p. 502, § 27, sous l'année 1107. — Il est vrai que Mabillon conserve ce nom de Hugues même à la portion de la chronique postérieure à 1202, ainsi qu'on le voit, pour l'année 1205, dans ses *Vetera analecta*, Paris 1723, in-fol. p. 384, col. 1.

[5] Le Beuf, *Lettre sur le véritable auteur, etc.* p. 420.

[6] *Chronologia S. Mariani*, fol. 7 : « Porro « ad id peragendum non modice præstitit

duction, la *Descriptiuncula orbis, regionumque in orbe, et insularum,* à laquelle Valois fait allusion. Or cette préface constate que le livre a été écrit par un moine de Saint-Marien, à l'instigation et avec l'aide de l'abbé Milon (de Trainel), que l'on sait d'ailleurs avoir siégé de 1155 à 1202 [1]; voilà le cercle dans lequel Chifflet et Mabillon ont déjà reconnu qu'il fallait circonscrire l'œuvre du premier rédacteur; d'où il suit que Robert Abolant, qui n'est devenu moine de Saint-Marien qu'en 1205, ne peut être pris pour ce rédacteur originaire.

Mais, comme dans l'introduction même est insérée une liste chronologique des rois de France et des empereurs d'Allemagne [2], nous devons y trouver un nouvel élément de calcul; malheureusement les continuateurs y ont touché, et l'on est embarrassé de reconnaître où le redacteur primitif s'était arrêté. Cependant, nous avions rencontré à la Bibliothèque royale un manuscrit [3] contenant un morceau désigné au Catalogue sous le titre de *Anonymi Compendium geographicum,* et dans lequel nous avons bientôt reconnu la *Descriptiuncula* du moine de Saint-Marien : or ce manuscrit, dont l'écriture est du XVIe siècle seulement, offre d'autant plus d'intérêt, que les listes chronologiques n'y sont pas poussées plus loin que le roi Philippe-Auguste et l'empereur Frédéric Ier, aux noms desquels aucun chiffre n'est joint, signe évident que l'un et l'autre régnaient encore. Il en résulte que le rédacteur écrivait certainement après l'année 1180, date de l'avénement de Philippe,

« quod venerabilis abbas noster D. Milo, « qui ad agendum nos compulit, in agendo « quoque strenuè coadjuvit : ipsius namque « ducente ac docente industria, nostraque « parvitate pariter annitente, cœptum peregimus, et si non competenter usque« quaque, utcumque tamen. »

[1] *Gallia Christiana,* t. XII, Paris 1770, in-fol. pp. 473 et 474.

[2] Folio 5 recto et verso de l'édition de Camuzat.

[3] Manuscrit 4831, in-4°, sur papier, provenant de Baluze.

et avant l'année 1190 date de la mort de Frédéric[1]. Que le compilateur ait copié Orose, c'est chose incontestable, puisqu'il le déclare lui-même.

Nous ne savons à quels autres copistes d'Orose Adrien de Valois fait allusion dans le même passage; Jornandes, le plus ancien de tous peut-être, se trouvait sans doute dans sa pensée, car ce chroniqueur se réfère expressément à Orose pour l'introduction géographique de son livre *De rebus geticis*[2]. Il avait probablement aussi en vue Gervais de Tilbury, qui nomme pareillement Orose dans la seconde partie de ses *Otia imperialia*, où il reproduit souvent la Description tripartite d'Éthicus[3]; et de même aussi Pierre d'Ailly, dans son *Imago mundi*, où il déclare suivre principalement Orose[4]. Nous en pouvons indiquer un autre encore, dont l'ouvrage, compris dans un manuscrit du xe siècle appartenant à la Bibliothèque royale[5],

[1] Dans l'édition de Camuzat les noms de Philippe-Auguste et de Frédéric Ier sont aussi les derniers sur les deux listes, et nul chiffre n'est joint au nom de Frédéric; mais pour Philippe-Auguste, le chiffre des années de règne a été rempli, ce qui nous conduirait jusqu'en 1223; mais on voit que si ce chiffre n'était point une interpolation, celui du règne de Frédéric Ier devrait aussi se trouver rempli, et son nom être suivi de ceux de ses deux successeurs Henri VI et Frédéric II, dont le second avait déjà 25 ans de règne à la date de 1223.

[2] Jornandes, *De rebus geticis*, inter *Historiæ augustæ scriptores*, page 1087 de l'édition de Grüter : « Majores nostri, « ut refert Orosius, totius terræ circu-« lum oceani limbo circumseptum trique-« trum statuere, ejusque tres partes, « Asiam, Europam et Africam vocavere. « De quo tripartito orbis terrarum spa-« tio, innumerabiles pæne scriptores exis-« tunt, etc. »

[3] Gervasii Tilberiensis *Otia imperialia ad Ottonem IV imperatorem*, inter *Scriptores rerum Brunsvicensium, cura* God. Guil. Leibnitii, Hanovre 1707, in-fol. t. II, p. 908 à 923, ce qui comprend les douze premiers chapitres de la *secunda decisio*, lesquels, hors le premier, sont corrélatifs à la description tripartite d'Éthicus; le premier, qui sert d'introduction, et le treizième, qui complète la description du monde, sont puisés à une autre source.

[4] [Petri de Allyaco, episc. Camerac. et card. presb. tituli S. Grisogoni] *Ymago mundi incipit*: in-fol. gothique, sans lieu ni date, ni pagination; chapp. xiv à xxxvii.

[5] Manuscrit 4841, in-4° sur parchemin, effacé par l'usure en quelques endroits; ce volume provient de la Bibliothèque colbertine.

est assez exactement désigné au Catalogue sous le titre de *Anonymi commentarius de situ orbis, ex Orosio et Isidoro concinnatus;* l'intitulé du livre porte lui-même : *Incipit situs orbis terræ vel regionum, de libro beati Orosii presbyteri sive de libro domini Isidori episcopi.*

Il convient peut-être de mentionner en outre ici, en passant, Jean de Beauvau[1], qui, dans son *Livre de la figure et de l'ymaige du monde,* translaté de latin en français, a fait entrer presque intégralement la Description quadripartite aussi bien que la Description tripartite d'Éthicus, sans le nommer, et qui ensuite, répétant quelques passages de celle-ci, les présente sous le nom d'Orose.

§ III.

Hâtons-nous de revenir à Éthicus.

Théophile-Sigefroi Bayer pense ou qu'Orose a copié

[1] Manuscrit français 7094, in-fol. sur parchemin. Jean de Beauvau, qui termina son livre à Angers le 30 mars 1479, explique ainsi lui-même l'ordre qu'il a adopté pour sa composition : « Ce présent livre sera divisé en troys parties : la première sera de la creation du monde; la secunde sera de la division de la terre; la tierce de la souveraine espere du ciel. » La seconde partie (foll. 21 à 100) « qui est de la division de la terre et de ses parties » ne contient pas moins de soixante et quinze chapitres, parmi lesquels le plus simple examen suffit pour distinguer entre eux divers documents juxtaposés; les chapitres III à VII (foll. 23 à 33) contiennent la description quadripartite d'Éthicus, et les chapitres VIII, IX, X (foll. 34 à 38), la description tripartite. On trouve dans l'épilogue placé à la suite du dernier chapitre, des répétitions nombreuses, notamment à l'article de la Gaule (fol. 98), où il est dit : « Et de ceste Gaule parle brefvement Ysodore; mais Orose la divise plus clèrement « et la descript en la manière qu'il s'ensuit, « etc. » et ce qui suit n'est en réalité que la reproduction de ce qu'on avait déjà pu lire au chapitre IX (fol. 37). — Legrand d'Aussy, en signalant cet ouvrage (*Notices et extraits,* t. V, p. 266), avait fait espérer qu'il en donnerait une notice, mais il n'a point exécuté ce projet. — M. Paulin Pâris a décrit ce volume dans *Les manuscrits français de la Bibliothèque du roi,* t. V, Paris 1842, in-8°, pagg. 191 à 197; et tout nouvellement M. de Santarem en a inséré quelques extraits dans son *Essai sur l'histoire de la Géographie et de la Cartographie pendant le moyen âge,* t. I, Paris 1849, in 8°, pagg. 375 à 386.

Éthicus, ou qu'ils ont tous deux puisé à une même source[1]. Malgré l'espèce de prédilection exclusive à laquelle un éditeur se laisse d'ordinaire entraîner en faveur de l'auteur dont il a fait l'occupation de ses veilles, cependant le plus savant des éditeurs d'Orose, Sigfried Havercamp, n'a point partagé l'opinion tranchée d'Adrien de Valois sur l'originalité de la composition du prêtre espagnol : il se borne à avertir le lecteur que tout le chapitre d'Orose qui traite de la division du globe terrestre se trouve à peu près mot pour mot dans les extraits publiés à diverses reprises sous le nom d'Éthicus[2]. Aucune réflexion n'accompagne ce rapprochement.

On voit de même, dans les Parallèles géographiques du père Briet, copié en cette partie par Baudrand, et dans la Bibliothèque historique de Meusel, une mention pure et simple de la conformité presque entière qu'offrent entre eux Éthicus d'une part et Orose de l'autre[3].

Sainte-Croix donne sans hésitation Orose pour l'auteur véritable, et Éthicus pour un simple copiste[4].

Gossellin revient à une solution formelle en faveur d'Ethi-

[1] Th. Sig. Bayer, dans les *Acta Borussica*, t. I, p. 889 : « Paulus Orosius Æthicum pene ad verbum traduxit in Historiam, sive jam tum extiterit Æthicus, « sive ex eodem fonte et Orosius hauserit, « et Æthicus. »

[2] Sigebertus Havercampus, ad Pauli Orosii presbyteri hispani *adversus paganos historiarum libros septem*, Leyde 1738, in-4°; p. 10 : « Admoneri autem lector debet universum hoc Orosii caput, quod « de divisione orbis terrarum agit, verbotenus fere legi inter excerpta quædam « sæpius in libello publicata, qui Æthici « Cosmographia inscribitur. »

[3] Briet, *Parallela geographiæ*, t. I, p. 10 : « Ethicus Ister contexuit duplicem orbis « descriptionem post Constantinum, quarum altera apud Orosium tota et ad verbum legitur. » — Baudrand, *Geographia ordine litterarum digesta*, t. II, p. 444 : « Æthicus Ister contexuit duplicem orbis « descriptionem post Canstantinum, qua« rum altera apud Orosium tota legitur. » — Meusel, *Bibliotheca historica*, t. IV, 1re partie, p. 127 : « Cosmographiam istam « duplicem (posterior integra fere etiam « apud Orosium, lib. I, cap. II, extat), etc. »

[4] Sainte-Croix, *Sur une nouvelle édition des petits géographes anciens*, dans le Journal des Savants d'avril 1789, p. 249 : « Cet auteur a divisé son ouvrage en deux parties;

cus, et il s'étaye d'un argument particulier, tiré de ce que, dans deux manuscrits de la Bibliothèque royale, le texte même d'Orose renferme la mention d'une description originale à laquelle il se réfère[1]; il est vrai que c'est Solin qui y est nommé; mais il est certain aussi, comme Gossellin le fait observer, qu'Orose n'a point copié Solin : le savant académicien, persuadé que Julius était le véritable nom d'Éthicus, aussi bien que de Solin, en conclut que cette homonymie aura causé toute la confusion, et qu'il faut dès lors restituer à Éthicus l'ouvrage qui lui appartient[2].

M. Gråberg de Hemsö énonce assez brièvement que l'une des deux Descriptions du monde, dues à Éthicus, nous a été conservée en entier dans les Histoires d'Orose son contemporain[3].

. . . . la seconde n'est qu'une copie de la description de la terre que Paul Orose a faite au commencement de son Histoire. »

[1] D'après une vérification faite à ma prière par l'obligeante amitié de M. Thomas Wright, sur sept manuscrits d'Orose conservés au Musée britannique, il en est un où se trouve pareillement l'addition remarquée par Gossellin sur les deux manuscrits parisiens; celui de Londres est le manuscrit harléyen 2765, du XV[e] siècle.

[2] Gossellin, *Recherches sur la Sérique des anciens*, ubi supra, p. 722, note *c* : « On n'a pas encore décidé si c'est Æthicus qui a copié Paul Orose, ou si c'est ce dernier qui a copié Æthicus. Il existe à la Bibliothèque royale deux manuscrits de Paul Orose, sous les numéros 4873 et 4882, dans lesquels, après les mots *Percensui breviter, ut potui, provincias et insulas orbis universi*, on lit *quas Solinus ita descripsit*. Ces derniers mots ne paraissent pas avoir été connus des éditeurs, et ne se trouvent point dans l'édition d'Havercamps, p. 35. Mais il est certain qu'Orose n'a point copié Solin, et il faut nécessairement que ce soit par erreur que son nom se trouve dans les manuscrits dont je parle. On convient que le vrai nom d'Æthicus était Julius Orator ou Julius l'Orateur, et comme Solin s'appelait aussi Julius, il me paraît très-vraisemblable que les copistes, croyant qu'il était question de Julius Solinus, auront substitué le dernier de ces noms au premier. Je pense donc qu'il faut lire *quas Julius ita descripsit*, et restituer à Æthicus l'ouvrage qui lui appartient. »

[3] Gråberg, *Annali di geografia e di statistica*, t. II, p. 144 : « Etico... compose « due descrizioni della terra, una delle « quali ci è stata conservata intieramente « nelle storie di Orosio, autore contempo- « raneo. »

Malte-Brun professe une opinion pareille, mais en des termes plus brefs encore et plus vagues, au point qu'il semble avoir à peine entrevu la question; il se borne en effet, dans un volume consacré tout entier à l'Histoire de la géographie, à octroyer une mention rapide et fugitive à la Cosmographie d'Éthicus conservée par Orosius[1].

M. Walckenaer n'adopte point l'explication proposée par Gossellin sur l'intrusion du nom de Solin dans les deux manuscrits d'Orose : le savant géographe suppose que l'écrivain espagnol est réellement l'auteur de cette Description du monde que l'on a cru devoir joindre aux extraits cosmographiques d'Éthicus et de Julius; et Orose lui paraît avoir voulu dire en effet que ce chapitre de son ouvrage est un extrait du livre de Solin[2].

Enfin, Mannert, repoussant comme une interpolation les listes quadripartites qui viennent à la suite de la préface, considère au contraire comme l'œuvre légitime d'Éthicus précisément la Description tripartite, qu'il suppose avoir, dans le principe, suivi immédiatement la préface[3].

[1] Malte-Brun, *Précis de la géographie universelle*; t. I, *Histoire de la géographie*, Paris 1812, in 8°; p. 355 : « La géographie d'Éthicus conservée par Orosius, les diverses notices des provinces, et d'autres ouvrages de nomenclature, malgré leur sécheresse et l'ignorance assez générale de leurs auteurs, nous fournissent des renseignements utiles. » — Ce n'est pas qu'il ne parle ailleurs d'Éthicus (p. 285), mais c'est là tout ce qu'il dit de ses rapports avec Orose, sans distinguer les deux sections de la Cosmographie.

[2] Walckenaer, *Éthicus*, dans la Biographie universelle, t. XIII, p. 426, col. 2 : « M. Gossellin pense que comme Solin se nommait *Julius* ainsi que *Julius* Honorius l'Orateur, auteur du premier extrait, les copistes ont pris un nom pour un autre; nous croyons plutôt qu'Orose est réellement l'auteur de cette description du monde, que l'on a cru devoir joindre aux extraits cosmographiques d'Éthicus ou de Julius; mais par ces mots *quas Solinus ita descripsit*, Orose nous paraît avoir voulu dire que ce chapitre de son ouvrage est un extrait du livre de Solin. »

[3] Mannert, ad *Tabulam Itinerariam Peutingerianam*, p. 8 : « Cave tamen confundas « genuina cum intrusis. Post enim eam quo « primi Itinerarii indicantur auctores intro- « ductionem, homo insulsus, ut puto oc-

M. Beck, qui a publié une dissertation expressément consacrée à la détermination des sources d'Orose, et qui consacre un paragraphe spécial au chapitre géographique du prêtre tarragonais, ne prononce même pas le nom d'Éthicus, et indique la Géographie de Ptolémée comme la principale source où ce morceau aurait été puisé[1].

M. de Cœlln, auteur de l'article *Orosius* dans la grande Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, ne nomme pas davantage Éthicus, et fait honneur à Pomponius Méla d'avoir fourni, pour la majeure partie, l'aperçu géographique mis par Orose en tête de son histoire[2].

Moins aventureux, M. Grubitz, dans ses Émendations Orosiennes, après avoir constaté la conformité littérale d'Orose et

« tavi sæculi, insipidissimam enarrationem « marium, fluminum, urbium, summa « confusione atque ignorantia inseruit, « vera falsis, vetusta recentioribus mis- « cens. Quibus omnibus haud cunctanter « rejectis, Æthicum invenies ab eo loco « cui titulus præfixus : *Alia totius orbis « descriptio;* exinde cuncta justo suo pro- « cedunt ordine. Idem tamen falsarius com- « plura compendii ipsius corrupit, ut ma- « nifestum est ea introductione, ubi auctor « verus a Zenodoxo orientem esse demen- « sum affirmat, adjunctis verbis : « Sicut « inferius demonstratur, » cujus tamen de- « monstrationis ne levissima quidem men- « tio in posterioribus quæ incipiunt : « Hanc « quadripartitam totius terræ continen- « tiam, etc. » Sed frustra de quadripartita « ista terra quidquam quæsiveris. Omissa « permulta inde clarum est. » — C'est, il le faut avouer, traiter légèrement un livre, que de lui reprocher d'omettre précisément ce qu'on vient de lui enlever.

[1] Georg.-Fred.-Henri Beck, *Dissertatio de Orosii historici fontibus et auctoritate*, Gotha 1834, in-8°; p. 8 : « In eo (cap. II) « potissimum usus est Ptolemæi Geogra- « phia, quacum nomina plurima conve- « niunt : siquidem in tanta corruptione et « Ptolemæi et capitis hujus satis certa pro- « nunciari possunt. Ab aliis geographis, « Strabone, Plinio, Mela, sæpe toto cœlo « differunt nomina quæ apud Orosium vi- « demus. »

[2] Ersch und Gruber, *Allgemeine Encyclopädie der Wissenschaften und Künste*, section III, theil V, Leipzig 1834, in-4°; verbo Orosius (*von Cölln*), p. 511, col. 2 : « Nachdem er alsdann eine, grösstentheils « aus Pomponius Mela geschöpfte, geogra- « phische Uebersicht des Schauplatzes der « alten Geschichte voraus gesandt hat. » — Cette opinion se trouve réfutée d'avance dans la phrase qui termine la note précédente.

d'Éthicus, se réfère à l'opinion de Mannert sur l'antériorité chronologique d'Éthicus, et il en conclut qu'Orose, suivant ses habitudes d'emprunt, a purement et simplement copié l'œuvre de son devancier [1].

M. Ritschl, au contraire, regarde comme plus vraisemblable que l'emprunteur soit Éthicus, qui se serait borné à rattacher, par quelques mots de transition, la Description tripartite d'Orose à l'Exposition quadripartite de Julius Honorius [2].

Mais M. de Mœrner, dans son livre sur la vie et les écrits d'Orose, où il a consacré un chapitre étendu aux sources de cet auteur, et un paragraphe particulier à Éthicus, revient à l'opinion de Mannert et de Grubitz, qui lui paraît bien plus conforme aux habitudes d'emprunt qu'il est aisé de constater dans tout le cours de l'ouvrage d'Orose [3].

Ainsi Josias Simler, Barth, Burton, Gossellin, Gråberg,

[1] Ernest Grubitz, *Emendationes Orosianæ ex codice Portensi aliisque fontibus ductæ*, Leipzig 1836, in-4°; p. 6 : « De « Æthico auctore litem dudum inter viros « doctos agitatam postquam Mannertus ita « diremit, ut scriptorem christianum fuisse « et sæculo quarto floruisse statueret, idem « hac re demonstrata simul comprobavit, « Orosium, ut in historiis quoque assolet, « id opus bona fide descripsisse, cum ab « ipsius doctrina minimam ejus partem « proficisci potuisse veri sit simillimum. »

[2] Ritschl, *Die Vermessung des römischen Reichs*, pp. 5-6 : « Das zweite Stück unter « der Ueberschrift *Alia totius orbis descrip-* « *tio* . . . . findet sich mit geringen Varian- « ten wörtlich wieder bei Orosius, *Hist.* I, « 2, so dass bald dieser, bald Æthicus für « den Entlehner gehalten worden ist; al- « lem Anschein nach ist es aber der letz- « tere, indem er den wahren Anfang *ma-* « *jores nostri orbem totius terræ, etc.* durch « den Zusatz einiger Worte mit der *Expo-* « *sitio* in Verbindung setzte. »

[3] Theod. de Mœrner, *De Orosii vita ejusque Historiarum libris septem adversus paganos*, Berlin 1844, in-8°; pp. 83 à 86 : « Orosium, quum brevem terrarum de- « scriptionem necessariam, quæ operi suo « præmitteretur, censuisset, illam Æthici, « aut cuicunque vindicanda est, Cosmo- « graphiam ad verbum suis historiis inse- « ruisse credo . . . . Quibus accedit Orosii « fontes tractandi ratio, qua vel excerpit « eos, ipsorum usus verbis, ubi largiora « præbent, vel adeo describit, ubi concin- « nam et brevem rerum narrationem operi « Orosiano aptam offerunt. »

Malte-Brun, Mannert, Grubitz et Mœrner, ne voient dans Orose que le copiste d'Éthicus; Adrien de Valois, Sainte-Croix, Walckenaer, Beck, Cœlln, et Ritschl, prennent au contraire Orose pour l'auteur original; Vossius, Bayer, Havercamp, Briet, Baudrand, Meusel, restent neutres dans ce litige.

§ IV.

On nous pardonnera d'éprouver quelque embarras à prendre un parti au milieu du conflit de tant de savants hommes. Cependant, après l'examen direct et approfondi d'une question dont aucun d'eux ne paraît avoir voulu faire l'objet d'une étude spéciale, nous essayerons d'ajouter quelques considérations à celles qui ont été invoquées contre l'antériorité de Paul Orose.

Et d'abord, si l'on se rappelle qu'Orose a voulu écrire une Histoire générale des misères de l'humanité, on comprendra aisément qu'une description géographique du globe terrestre ne pouvait prendre place dans son livre que comme une sorte de proème, comme un coup d'œil préparatoire sur le théâtre où l'auteur va montrer les nations jouant tour à tour les grandes scènes de ce drame immense qu'on appelle l'histoire du monde. Historien avant toutes choses, et nécessairement compilateur à raison de la nature même de son sujet, Orose a dû, pour l'unique chapitre géographique qu'il a placé vers le commencement de son ouvrage, non-seulement compiler les descriptions antérieures, mais probablement même prendre une description toute faite, s'il s'en trouvait une qui fût précisément à la mesure de son livre.

Ce qui, dans ces termes, n'est qu'une conjecture probable, acquiert l'autorité d'un fait dès qu'on se souvient que Gossellin a reconnu dans deux manuscrits d'Orose la mention expresse

d'un emprunt. Cette mention, il est vrai, désigne un auteur, et cet auteur est Solin; mais, sans adopter ni repousser l'explication de Gossellin sur le quiproquo dont ce nom serait le résultat, nous nous demanderons si le docte critique n'avait pas à bon escient considéré comme certain qu'Orose n'a point reproduit Solin? C'est une vérification aisée à faire, puisque nous avons à notre disposition les pièces du procès : et il importe d'y recourir, alors surtout qu'une autre autorité contemporaine, non moins imposante pour nous que celle de Gossellin, regarde comme possible une référence intentionnelle d'Orose à Solin.

La comparaison des deux textes aura bientôt levé toute incertitude à ce sujet. La disposition des matières est toute différente entre les deux auteurs; et autant on voit dans Orose d'attention à déterminer la division tripartite du monde, autant on peut remarquer dans Solin d'indifférence à cet égard : il est vrai toutefois que les contrées de chacun des trois continents se succèdent chez lui de manière à pouvoir être séparées en trois groupes consécutifs représentant l'Europe d'abord, puis l'Afrique, et enfin l'Asie, tandis qu'Orose recense tour à tour l'Asie en premier lieu, ensuite l'Europe, puis l'Afrique, et enfin les îles de la Méditerranée. Mais la disposition des contrées dans chaque groupe ne présente non plus aucune trace d'un même système de distribution dans les deux auteurs; et si l'on veut encore ne se point arrêter à cette dissemblance de forme, et rapprocher, province par province, les articles corrélatifs des deux textes, on sera frappé de telles dissidences, qu'on ne pourra plus conserver aucun doute : l'abréviateur se trouvera, en quelques endroits, plus riche de détails que son modèle prétendu; en quelques autres on le verra donner à certaines contrées des limites très-différentes, et assez frequem-

ment ne pas compter les provinces d'après un même système de subdivision, indépendamment d'une divergence assez notable dans la nomenclature.

Et si l'on en veut des exemples, que l'on confère les chapitres que Solin a consacrés à la Grèce [1], avec les trois articles Thrace, Macédoine et Achaïe, dans Orose [2]; que réciproquement on place en regard la Gaule d'Orose et celle de Solin [3]; que l'on mette en parallèle la division et la nomenclature des provinces africaines de part et d'autre [4]; qu'arrivant enfin à l'Asie Mineure, bornée, chez Solin, à l'est par la Lycie et la Phrygie, à l'ouest par la côte Égéenne, au sud par la mer d'Égypte, et au nord par la Paphlagonie [5], on veuille bien se reporter aux abornements que lui assigne Orose, où l'on voit à l'est la Cappadoce et la Syrie, au nord le Pont-Euxin, à l'ouest la Propontide et l'Hellespont, au midi la Méditerranée [6]; et la question, ce nous semble, demeurera définitivement jugée contre l'hypothèse que Solin ait pu servir de modèle à Orose.

§ V.

Quel a donc été le type choisi par Orose? Évidemment la Cosmographie tripartite d'Éthicus, puisque la conformité est presque littérale, et que, indépendamment de l'aveu fait par Orose lui-même de son rôle de transcripteur, il est tout naturel d'attribuer au géographe de profession la composition d'un

[1] C. Julii Solini *Polyhistor*, ch. XIII à XVI de l'édition de Leyde (1646, in-12), pp. 234 à 257; ou ch. VII à X de l'édition de Saumaise (Utrecht 1689, in-fol.), pp. 16 à 21.

[2] Orosii *Historiæ*, édition de Havercamp, pp. 23-24.

[3] Orose, p. 25. — Solin, ch. XXIV, pp. 298-299 de l'édition in-12; ch. XXI, p. 30 de l'édition de Saumaise.

[4] Orose, pp. 28 à 32. — Solin, ch. XXVII à XXXIV, pp. 311 à 351 de l'édition in-12; ch. XXIV à XXXI, pp. 33 à 42 de l'édition de Saumaise.

[5] Solin, ch. XLIII, p. 384 de l'édition in-12; ch. XL, p. 50 de l'édition de Saumaise.

[6] Orose de Havercamp, p. 16.

fragment géographique encadré dans son œuvre, au lieu d'en faire honneur à l'historien qui l'a mis dans son livre comme une simple pièce de rapport, n'ayant avec ce qui précède et avec ce qui suit aucune liaison étroite, et ne s'y rattachant qu'au moyen de transitions expressément destinées à sauver ce défaut de connexité[1].

Que l'on remarque au contraire combien ce fragment se trouve convenablement placé dans Éthicus à la suite de la description quadripartite, à laquelle il est rattaché, non plus par simple voie de transition, mais par l'ensemble même de la rédaction[2], qui se réfère, au fond comme en la forme, à l'introduction commune placée en tête de la première partie: on n'a point encore assez aperçu qu'Éthicus, dans cette introduction, indique dès l'abord le double point de vue sous lequel il va considérer le monde: on a mesuré l'empire romain suivant les quatre points cardinaux, « quam vicerant « quadripartito cœli cardine investigarunt »; mais on a divisé tout le globe, par la pensée, en ses trois parties d'Asie, Europe

[1] Orosii *Historiæ*, lib. I, cap. 1, p. 9 de l'édition de Havercamp : « Dicturus « igitur ab orbe condito usque ad Urbem « conditam, dehinc usque ad Cæsaris prin- « cipatum nativitatemque Christi, ex quo « sub potestate Urbis orbis permansit im- « perium : vel etiam usque ad dies nos- « tros, in quantum ad cognitionem vacare « suffecero, conflictationes generis humani « et veluti per diversas partes ardentem « malis mundum, face cupiditatis incen- « sum, e specula ostentaturus, necessa- « rium reor ut primum ipsum terrarum « orbem quem inhabitat humanum genus, « sicut est a majoribus trifariam distri- « butus, deinde regionibus provinciisque « determinatus, expediam : quo facilius « eum locales bellorum morborumque cla- « des ostentabuntur, studiosi quique non « solum rerum ac temporum sed etiam lo- « corum scientiam consequantur. »

[2] Æthici *Cosmographia*, p. 723 de l'édition de 1722 : « Hanc quadripartitam to- « tius terræ continentiam hi qui dimensi « sunt longe majores nostri, tripartitam « reputari definierunt, investigantes uni- « versum orbem Oceani maris limbo cir- « cundatum : easque tres partes Asiam, « Europam et Africam reputaverunt. Quan- « vis non defuerunt qui duas partes, sicut « diximus, perhiberent, Asiam et Euro- « pam, » etc. — Comparez l'introduction, p. 705.

et Afrique, « et intellectu æthereo totum quod ab oceano cin-« gitur tres partes esse dixerunt, Asiam, Europam et Africam « reputantes. » Voilà le plan formel de l'ouvrage, et après la description quadripartite par laquelle l'auteur a commencé, on devait s'attendre à cette description tripartite déjà annoncée, et qui traite de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique, dans l'ordre même qu'avait indiqué l'introduction. L'auteur de la première partie est donc aussi l'auteur de la seconde; et nous n'avons pas à examiner de nouveau, sous ce point de vue, lequel d'entre tous les personnages à qui cette Cosmographie a été conjecturalement attribuée, nous devons, d'après les lois d'une saine critique, regarder comme le rédacteur probable : l'intitulé des manuscrits et les témoignages anciens nous ont formellement désigné Éthicus.

Ainsi la commune renommée, qui longtemps avait attaché ce nom aux deux fragments dont nous venons de nous occuper, avait complétement raison contre l'espèce de purisme scientifique qui prétendait la réformer.

DEUXIÈME SECTION.

DE L'OUVRAGE PUBLIÉ SOUS LE TITRE D'ITINÉRAIRE D'ANTONIN.

ARTICLE PREMIER.

DE L'INTITULÉ DU LIVRE.

---

§ I.

Enfin nous arrivons au troisième point de notre thèse, et nous avons à rechercher l'auteur ou le compilateur véritable de l'ouvrage que l'on est convenu d'appeler aujourd'hui l'Itinéraire d'Antonin.

Notre premier soin doit être de vérifier l'origine et la légitimité de cette désignation consacrée par l'usage.

Elle ne paraît pas s'être introduite ou du moins s'être répandue avant la fin du xv[e] siècle. Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point Jean Nanni de Viterbe y peut avoir contribué; nous annoterons seulement que ce fameux fabricateur de prétendus monuments historiques avait inséré, dans le recueil des documents apocryphes qu'il mit en lumière, un *Fragmentum Itinerarii Antonini Pii,* donnant l'indication de six routes différentes qui conduisaient de Rome dans les Gaules, sans aucune mention des distances; avec une petite préface faisant allusion à une description du monde composée par Auguste [1]. On peut soupçonner que Nanni avait en vue la Cosmographie tripartite d'Éthicus, désignée en effet sous le nom d'Auguste, ne fût-ce que par Albert le Grand; et l'on peut croire qu'en forgeant son prétendu fragment de l'Itinéraire d'Antonin le Pieux, il entendait bien faire passer son œuvre frauduleuse pour des restes d'un original imparfaitement reproduit par l'abrégé qui circulait sous ce nom, et désormais perdu, comme les histoires de

[1] Fratris Joannis Annii Viterbiensis theologiæ professoris ordinis prædicatorum *De commentariis antiquitatum, etc.* Rome, 1498, in fol; fol. Niii verso : *Ejusdem fratris Annii Viterbiensis comentaria super duo fragmenta Itinerarii Antonii Pii.* « Antoninus Pius Cæsar Augustus, etiam pietatis laudem confirmavit, dum hoc Itinerarium scripsit........ Porro quæ « habentur nunc Itineraria, Antonini non « sunt, sed forte ex fragmentis aliquot « collecta, et pauca his addita, multa « diminuta, plura immutata. Argumento « sunt duo fragmenta quæ apud me sunt « ex collectaneis magistri Guillelmi, col« lecta anno salutis 1315. Nam primum « fragmentum ex proemio est : at in his « quæ modo habentur nullum proemium « est. Deinde in secundo fragmento sex « celebratissima tunc itinera ab urbe Roma « in Gallias docentur : at in his quæ vul« gantur, nullius memoria fit. . . Ex qui« bus patet hos vulgatos codices non esse « totos Antonini Itinerarium. . . . etc. »

Cette préface, ainsi que le commentaire sur les deux prétendus fragments, sont curieux à lire en entier, et l'on peut regretter que les fragments dont il s'agit aient été reproduits dans les éditions de Torin, de Simler, et de Wesseling, sans être accompagnés des explications de Nanni.

Bérose, de Manéthon, de Mégasthènes, d'Archiloque, et autres, dont il opérait la palingénésie.

Quoi qu'il en soit des fraudes de Nanni et de leur motif, un homme d'un tout autre poids, et dont la célébrité s'est conservée sans tache, le patriarche d'Aquilée, l'épurateur de Pline et de Méla, le savant vénitien Ermolao Barbaro, répétait cent fois le nom d'Antonin dans ses doctes *Castigationes*, dont trois éditions simultanées parurent dès 1492. Quatre fois, il est vrai, c'est *Antonius*, ou *Iter Antonii*, ou *Itineris Antoniani codex*, que portent les citations[1]; mais quatre-vingts fois il reproduit celle d'*Antoninus*, en y joignant à trois reprises l'épithète caractéristique *Pius*[2], bien qu'il dise aussi dans un endroit *Antonini Cæsaris iter*[3]. Évidemment, dans l'opinion d'Ermolao Barbaro, c'est du nom d'Antonin le Pieux qu'était intitulé cet itinéraire.

Est-ce à tort ou à raison qu'il pensait ainsi? Nous ne voulons point nous prononcer immédiatement sur cette question; mais nous devons constater que son autorité fut considérée comme décisive par les éditeurs subséquents, qui ne trouvaient point ce nom dans les manuscrits.

Et cependant il n'est pas sans intérêt d'observer que le savant philologue semble n'avoir eu entre les mains qu'une copie moderne de l'Itinéraire, puisque, pour alléguer une leçon ancienne, il se réfère au témoignage de ceux qui en ont vu à Rome un vieux manuscrit[4]: et chose remarquable, ce n'est plus alors le nom d'Antonin, mais celui d'Antoine, qui figure dans la citation : « Vetustus Itineris Antoniani

[1] *Castigationes Plinii* Hermolai Barbari, in-folio, sans lieu, date, pagination ni réclames : ex libro III, capp. I, X, XI; et lib. IV, cap. VII.

[2] *Castigationes Plinii* : ex libro III, bis cap. I, et semel cap. XXV.

[3] *Ibid.* Ex libro IV, cap. XXII.

[4] *Ibid.* Ex libro IV, cap. VII.

« codex, in qúo ita scriptum esse testes mihi sunt in Urbe plu« rimi. »

§ II.

Cet Itinéraire n'était point publié, et ne pouvait être consulté que dans les manuscrits. Le savant Christophe de Longueil en possédait un exemplaire, qu'il prêta en 1508 à Geoffroy Torin, lequel en prit copie pour un de ses amis; le messager à qui fut confiée cette copie, ayant eu l'impudeur d'en disposer autrement, Torin en projetait une nouvelle transcription, quand Longueil le chargea de faire imprimer l'ouvrage. Ce labeur fut confié aux presses d'Henri Estienne, le chef de cette illustre famille de typographes; et l'édition fut exécutée en 1512, en un petit volume in-16, rare aujourd'hui, et dont la Bibliothèque royale conserve un bel exemplaire sur vélin[1]. Le *titre d'entrée* (pour nous servir de l'expression technique) reproduisit fidèlement l'intitulé du manuscrit: « Incipit Itinerarium « provinciarum omnium Antonii Augusti »; Torin n'osa y rien changer; mais dans le frontispice il se donna plus de liberté: le nom de l'auteur lui semblait fautif dans le manuscrit, et d'un autre côté Ermolao avait cité fréquemment Antonin dans

[1] *Itinerarium provinciarum omnium Antonini Augusti, cum fragmento ejusdem, nec non indice haudquaquam aspernendo. Cum privilegio, ne quis temere hoc abhinc duos annos imprimat. Venale habetur ubi impressum est, in domo Henrici Stephani e regione scholæ decretorum Parrhisiis.*

L'épître dédicatoire, où l'histoire de cette édition est racontée, porte l'intitulé: « Godofredus Torinus Bituricus Philiberto « Baboo viro modestissimo, S. P. D. » C'est donc par une confusion des deux personnages que Targioni Tozzetti (*Relazioni d'alcuni viaggi*, t. IX, p. 160) attribue l'édition à *Filiberto Torino*.

Peut-être est-ce la copie de Torin qui est conservée aujourd'hui à Orléans, où le Catalogue de la bibliothèque d'Orléans (Orléans 1820, in-8°, p. 157) signale, sous le n° 265, un volume manuscrit de 280 pages in-12, copié en 1511 sur deux exemplaires différents, dont les variantes sont indiquées en encre rouge et bleue, comme on les voit imprimées en rouge dans l'édition de 1512.

ses *Castigationes Plinianæ*: il prit le parti de s'en tenir au manuscrit pour le texte, mais de suivre Ermolao pour le frontispice: tel est l'aveu qu'il fait dans son épître dédicatoire, en date du 16 août 1512[1].

Les Aldes donnèrent en 1518, à Venise, dans le format petit in-8°, à la suite de Méla et de Solin, une nouvelle édition de l'Itinéraire, laquelle servit de type à d'autres éditions publiées en 1519 à Florence par les Juntes, en 1521 (à Venise ou à Tusculum) par Alexandre Paganini, et en 1540 à Lyon par les héritiers de Simon Vincent[2]. Aucune préface, aucune annotation ne fait connaître d'après quel manuscrit fut faite cette deuxième publication, généralement signalée comme très-inférieure à la première[3]; nous ne savons donc pas si le titre d'*Itinerarium*

[1] *Itinerarium provinciarum, etc.* p. 3ᵉ de l'épître dédicatoire: « Unum est quod hic « tangere non verebor, authoris nomen in « exemplari fuisse meo judicio imperfectum « (nam et Antonius Augustus inscribitur). « Ab Hermolao viro alioqui nitido Antoninus « multis in locis apud suas in Plinium Castigationes allegatur. Viderint qui legent. In « textu exemplar ipsum secutus sum. In sus- « criptione libri Hermolaum sum imitatus. »

[2] Nous n'avons pas vu l'édition florentine de 1517, qui est mentionnée par Fabricius (*Bibl. lat.* p. 346) et par Tzschucke dans sa Dissertation sur Pomponius Méla (Pomponii Melæ *De Situ orbis libri III*, Leipzig 1807, 7 vol. in-8°; t. I, p. lxxxv, n° 22); le savant éditeur n'avait pu la voir non plus, et M. Renouard (*Annales de l'imprimerie des Alde*, Paris 1834, in-8° maj., p. 83, col. 2) croit qu'elle n'a jamais existé. — Nous n'avons pas vu non plus une édition aldine de 1521 mentionnée par Fabricius à côté de celle de 1518; ni une édition juntine de 1526 désignée par André Schott, page 5ᵉ de sa préface au lecteur (édition de Cologne, de 1600; ou page 741 de l'édition de Vesseling). — Quant à l'édition aldine de 1518, elle forme un volume petit in-8° contenant, suivant l'indication du frontispice: *Pomponius Mela, Julius Solinus, Itinerarium Antonini Aug., Vibius Sequester, P. Victor de regionibus urbis Romæ, Dionysius Afer de situ orbis Prisciano interprete.* — Ce volume est reproduit d'un bout à l'autre par l'édition juntine de 1519, dont nous possédons un exemplaire, aussi bien que dans l'édition vénitienne ou tusculane de 1521, véritable miniature, que nous possédons également. — Quant à l'édition de Lyon, que nous avon aussi, elle n'est point datée, et elle ne contient ni Méla, ni Solin; les opuscules qu'elle reproduit sont d'ailleurs annoncés comme *ad exemplar Aldinum diligenter emendata.*

[3] Andreas Schottus, ad *Itinerarium An-*

Antonini Augusti, qui y est uniformément reproduit, a un meilleur fondement que dans l'édition parisienne de 1512.

Quand Simler donna en 1575 à Bâle son édition d'Éthicus et de l'Itinéraire, il ne se crut pas autorisé à changer l'intitulé du manuscrit de Pithou sur lequel il travaillait, et il transcrivit religieusement sur le frontispice, comme dans le titre d'entrée, *Antonii Augusti Itinerarium provinciarum*, avec une légère inversion de mots sur laquelle nous aurons à revenir. Un second manuscrit, mais tout à fait moderne, qui lui avait été communiqué par Gilles de Tschudi, était intitulé du nom d'*Antonius Augustalis*[1] ; il est probable que la fantaisie du transcripteur avait fait les frais d'une telle désignation, comme la fantaisie de Fabricius y a accollé le nom d'*Antonius Augustulus*[2].

André Schott publia en 1600 une édition plus ample que les précédentes, enrichie qu'elle était des recensions et des notes posthumes du savant Jérôme Zurita, historiographe d'Aragon, mort en 1580. Dans le titre figure exclusivement le nom d'Antonin ; or une annotation de Zurita sur ses autorités nous apprend qu'il avait eu entre les mains trois manuscrits, savoir : un acéphale du XV[e] siècle, passé de la bibliothèque du roi de

tonini Augusti, Cologne 1600, in-8° ; p. 5[e] de la seconde préface : « In Aldino exemplari integrum quaternionem omissum, « tres vero in compaginando loco motos « observavi. Quare perturbate omnia in « illa Veneta editione leguntur, quæ in « Parisiensi Christoph. Longolii, hominis « disertissimi, omnium ad eam diem optima, an. 1512, et in Basiliensi an. 1575, « ordine collocata leguntur : Aldini vero « libri error in multa exemplaria propagatus, ut Florentina Juntarum an. 1526 « et Lugdunensi Simonis Vincentii inveteravit. » — Comp. Wesseling, *Vetera Romanorum Itineraria*, p. 14[e] de la préface.

[1] Simler ad Æthici *Cosmographiam*, p. 5[e] de la préface : « Habui etiam alterum exemplar quod Ægidius Scudius, quem honoris causa nomino, ex veteri quodam « codice bibliothecæ, ni fallor, S. Galli, descripserat : in eo liber hic Antonino Augustali inscribitur. » — V. aussi *ibid.* p. 9.

[2] Jo. Alb. Fabricii *Bibliotheca latina*, p. 175 : « Opus. . . . editum est sub nomine Æthici Istri et Antonini Augusti. « In aliis quibusdam codd. mss. Antonio « Augustulo vel Augustali, in aliis Julio « Honorio Oratori tribuitur. »

Naples dans celle du cardinal Orsini ; un autre appartenant à la bibliothèque Blandinienne, du XIIe siècle, offrant l'intitulé : *Incipit Itinerarium provinciarum omnium Antonii Augusti;* le dernier appartenant à la bibliothèque royale de l'Escorial, écrit en l'ère (d'Espagne) 920, ce qui revient à 882 de l'ère vulgaire, était l'unique source où s'était rencontré le nom d'Antonin, et encore, est-ce exclusivement en tête de l'Itinéraire maritime, placé, par une interversion singulière, avant les routes de terre, dont il est même séparé par plusieurs autres morceaux[1]. Schott ajouta les variantes de deux manuscrits qui lui furent communiqués à Saragosse et à Valence; mais il ne paraît s'être aucunement préoccupé du titre[2].

L'édition de Schott servit de type à la reproduction que Pierre Bertz fit de l'Itinéraire dans son *Theatrum geographiæ veteris,* publié à Amsterdam en 1618 : ce n'était point une recension nouvelle, mais une simple réimpression[3] : nous n'avons donc à faire aucune observation spéciale à son sujet.

Il n'en est pas ainsi de l'insertion du même document dans l'ouvrage posthume d'Emmanuel de Schelstraten, publié à Rome en 1697 sous le titre de *Antiquitas Ecclesiæ dissertationibus, monimentis ac notis illustrata :* l'Itinéraire y est imprimé sous le nom d'Antonin, et l'on y trouve l'indication du manuscrit 1833 [lisez 1883] de la bibliothèque Vaticane comme ayant servi de type[4] ; ce manuscrit est du commencement du XIVe siècle, et bien que l'éditeur n'en ait rien dit, nous savons que

[1] Voir pp. 174-175 de l'édition de Cologne, qui est celle de Schott. — Les mêmes indications sont réimprimées p. 751 et p. 1 de l'édition de Wesseling.

[2] Ces variantes, avec toutes celles que Schott avait recueillies dans les éditions, occupent, dans celle de Cologne, la feuille signée Yy, et non paginée, qui termine le volume.

[3] Petri Bertii *Theatrum Geographiæ veteris,* Amsterdam 1618, in-fol.; t. II, p. 1 à 34.

[4] Emmanuelis a Schelstrate *Antiquitas Ecclesiæ,* Rome 1697, in-fol. ; t. II, pp. 569

c'est le nom d'Antoine et non celui d'Antonin qui figure dans l'intitulé de cet exemplaire.

Enfin Pierre Wesseling donna en 1735, à Amsterdam, son édition in-4° des *Itinéraires*, qui devait effacer toutes les autres par la réunion des notes de Simler, de Zurita, de Schott, et des siennes propres : il reproduisit dans le titre le nom d'Antonin d'après l'autorité de Zurita et de Schelstraten, sans dissimuler que les manuscrits de Paris et de Leyde, dont il ajoutait la collation au travail de ses devanciers, s'accordaient, avec ceux de Blandini, de Pithou, de Longueil, et plusieurs autres, à désigner Antoine au lieu d'Antonin; mais comme beaucoup de gens instruits, sachant que jamais Antoine n'avait porté le titre d'Auguste, substituaient à ce nom celui d'Antonin, consigné dans le manuscrit de l'Escorial, et à ce qu'il croyait aussi, dans celui du Vatican, Wesseling, à leur exemple, préféra le nom impérial d'Antonin, déjà passé dans l'usage vulgaire[1].

En 1845 a enfin paru une édition depuis longtemps an-

à 620 : « Antonini Itinerarium, ex ms. « Bibl. Vaticanæ 1833. Incipit Itinerarium « provinciarum Antonini Augusti. » — En marge sont les variantes de l'édition de Lyon de 1540.

A défaut d'indication de l'âge du manuscrit, nous avions cru pouvoir le déduire, par conjecture, d'un rapprochement dont l'ouvrage de Schelstraten et la *Bibliotheca Bibliothecarum* de Montfaucon (Paris 1739, in-fol.) nous ont fourni les éléments. On trouve dans ce dernier répertoire, à la page 105 D, la désignation du manuscrit du Vatican dont il s'agit ici, avec le double numéro 1833 d'abord, et puis 244; or Schelstraten a publié aussi (pp. 525 à 527) un autre morceau géographique d'après le manuscrit 244 du Vatican, qu'il dit, en cet endroit, avoir deux cent vingt ans de date, ce qui équivaut à la seconde moitié du XVe siècle. — D'après la description du manuscrit nouvellement donnée dans l'édition toute récente de MM. Parthey et Pinder, c'est un volume dont le numéro véritable est 1883, et qui se compose de plusieurs morceaux de divers âges et de différentes mains; la Cosmographie d'Éthicus et l'Itinéraire sont du commencement du XIVe siècle. Voir la préface des nouveaux éditeurs, pp. XIX et XX, lettre N.

[1] Wesselingii *Vetera Romanorum Itineraria*, pp. 1re, 2e, 7e et 8e de la préface, et note à la page 2 du texte.

noncée, depuis longtemps attendue, exécutée aux frais du marquis de Fortia d'Urban, avec le concours de plusieurs savants académiciens, et accompagnée d'une carte géographique en neuf feuilles, d'une grande beauté. Le texte de Wesseling y est reproduit sous une disposition typographique particulière, avec l'annotation des variantes de six manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris, soigneusement collationnés par M. Guérard. L'intitulé portant le nom d'Antonin y est conservé sans altération, et même sans mention aucune de la leçon différente des manuscrits sur ce point[1].

Une nouvelle édition critique, moins ample, sans commentaires, mais où sont réunies avec un soin particulier les variantes de plus de vingt manuscrits les plus importants, a été récemment publiée à Berlin, en 1848, par MM. Parthey et Pinder, qui ont aussi conservé sur le titre le nom d'Antonin, mais en constatant l'accord général des manuscrits à donner celui d'Antoine[2].

Il serait oiseux de passer en revue toutes les publications qui ont été faites de certains fragments détachés de l'Itinéraire; presque toujours ces fragments ont été empruntés aux éditions antérieures, et dans tous les cas ils n'ont point un rapport direct avec la question qui nous préoccupe.

§ III.

En faisant, au contraire, un relevé exact des manuscrits qui

[1] *Recueil des Itinéraires anciens, comprenant l'Itinéraire d'Antonin, la Table de Peutinger* (disposée en itinéraires), *et un choix des périples grecs, avec dix cartes dressées par M. le colonel Lapie, publié par M. le marquis de* Fortia d'Urban, *membre de l'Institut*, Paris 1845, in-4°. — La préface est de M. Emmanuel Miller. La carte, en neuf feuilles, de l'*Orbis romanus* porte la date de 1834.

[2] *Itinerarium Antonini Augusti et Hierosolymitanum ex libris manu scriptis ediderunt* G. Parthey *et* M. Pinder. *Accedunt duæ tabulæ.* Berlin 1848, in-8°.

ont servi de type aux éditions, ou desquels nous avons une connaissance un peu précise, nous aurons réuni les données les plus importantes dont nous ayons à tenir compte.

Nous rappellerons d'abord que Schott ne nous a rien indiqué de l'âge ni du titre des deux manuscrits de Saragosse et de Valence dont il a fait usage; que le titre manquait dans deux des manuscrits qui ont servi à Zurita; qu'il manque pareillement dans le manuscrit Gaddien décrit par Targioni-Tozzetti. Nous pouvons ajouter ici qu'il en est de même d'un manuscrit de la fin du XIVe siècle, appartenant à la bibliothèque royale de Madrid, et dont nous devons personnellement une recension complète à l'obligeance du savant Martin Fernandez de Navarrete; et en outre, que la Bibliothèque royale de Paris possède deux manuscrits qui sont encore dans le même cas, savoir : l'un du commencement du Xe siècle, provenant de la bibliothèque de Noailles, et inscrit au catalogue sous le n° 7230 A; l'autre du XVe siècle, n° 671 du supplément latin, et que nous avons déjà désigné sous le nom de manuscrit de Lamoignon. Les deux manuscrits vénitiens du XVe siècle décrits par Morelli se bornent à reproduire textuellement celui-ci, et comme lui sont acéphales. Il en est de même enfin du manuscrit d'Egerton du VIIIe siècle, réduit, comme nous l'avons déjà remarqué, à quelques feuillets inconnexes.

Quant aux manuscrits dont le titre nous est bien connu par une indication formelle ou par l'examen que nous en avons fait de nos propres yeux, nous devons constater que le nom d'*Antonius* se trouve : 1° dans le manuscrit de Longueil, qui a servi à l'édition princeps d'Henri Estienne [1]; 2° dans le manuscrit de Thomas Gale [2]; 3° dans celui d'Arras, dont Bentley

[1] Voir p. 3 de l'épître dédicatoire de Torin; nous avons, dans une précédente note, rapporté le passage à ce relatif.

[2] Thomas Gale, *Antonini iter Britan-*

avait relevé les variantes pour Gale[1]; 4° dans celui du couvent de Saint-Pierre de Gand, dont les variantes se trouvent rapportées à la main sur un exemplaire de l'édition de Lyon appartenant à la Bibliothèque royale de Paris[2] : — l'âge d'aucun de ces manuscrits n'est désigné par les savants qui en ont fait usage; — 5° dans le manuscrit de Fillastre, du xve siècle, conservé à Reims; 6° dans le manuscrit du Vatican [du xiv siècle], qui a servi à Schelstraten; 7° dans le manuscrit de Vossius [du xiiie siècle], employé par Wesseling[3]; 8° dans le manuscrit de Blandini, du xiie siècle, recensé par Zurita[4]; 9° dans le manuscrit de Pithou, du xiie siècle, reproduit dans l'édition de Simler[5]; 10° dans le manuscrit royal 4807, du xe siècle, provenant de Conrad Meissel; 11° dans le manuscrit royal 4806, pareillement du xe siècle; 12° dans le manuscrit Laurentien, encore du xe siècle, décrit par Bandini[6]; 13° enfin dans le manuscrit palatin de Vienne, qui remonte jusqu'au viiie siècle[7].

Le nom d'*Antoninus*, au contraire, n'est fourni incontestablement que par le manuscrit de l'Escorial; et encore celui-ci ne le donne-t-il qu'en tête de l'Itinéraire maritime, qui lui-même ne fait point corps avec le document principal, et se

niarum commentariis illustratum, opus posthumum, Londres 1709, in-4°; page 1 : « Codex noster ms. legit *Antonii.* »

[1] Th. Gale, *Antonini iter Britanniarum*, p. 1 : « Antonii Augusti. *Bentl.* »

[2] Cet exemplaire est classé au département des imprimés sous la quote G 432 : il est interfolié, et chargé de notes manuscrites.

[3] Wesseling, pp. 1 et 16 de la préface. — Van der Aa, *Catalogus Bibliothecæ Lugdunensis Batavicæ*, p. 372, ms. n° 60. — MM. Parthey et Pinder font connaître dans leur préface (p. xxij, lettre S), que ce manuscrit est du commencement du xiiie siècle.

[4] Zurita, dans l'édition de Schott, p. 175, ou dans celle de Wesseling, p. 1.

[5] Ms. 4808 de la Bibliothèque royale.

[6] Bandini, *Catalogus codd. lat. Bibliothecæ Laurentianæ*, t. III, p. 327.

[7] Endlicher, *Catalogus codd. Bibliothecæ palatinæ Vindobonensis*, p. 229. Nous avons déjà dit que nous en possédons une copie textuelle, due à l'exquise obligeance du docteur Endlicher lui-même.

trouve placé dans une autre partie du volume ainsi que l'a expliqué Zurita[1].

ARTICLE II.

HYPOTHÈSES DIVERSES SUR L'AUTEUR DE L'ITINÉRAIRE.

§ I.

En présence de tels résultats, il serait difficile de méconnaître qu'il est ici un point de fait bien évident, savoir : que l'Itinéraire est réellement intitulé du nom d'Antoine, et non de celui d'Antonin. Et dès lors le problème se présente sous cette nouvelle phase : est-ce le nom d'Antonin qu'il faut substituer à celui d'Antoine ?

Dans la série des empereurs qui ont porté le nom d'Antonin, deux seulement ont été signalés comme auteurs possibles de l'Itinéraire. Ermolao Barbaro, Geoffroi Torin, et le commun des érudits de ce temps-là, croyaient que le document dont il s'agit provenait en réalité d'Antonin le Pieux; aussi Nanni de Viterbe et Jérôme de la Higuera[2] accommodaient-ils leurs fraudes à cette idée. Zurita préférait Antonin Caracalla[3], à raison des indications contenues dans l'Itinéraire en ce qui concerne la Grande-Bretagne, lesquelles ne pouvaient être antérieures à cet empereur; et cette opinion a été partagée par les nouveaux éditeurs, MM. Parthey et Pinder[4].

Mais Simler de son côté faisait ressortir les noms caractéristiques de *Diocletianopolis*, *Maximianopolis*, *Constantinopolis*,

[1] Zurita, *ubi supra*.

[2] Hieronymus de la Higuera, *Luitprandi subdiaconi Toletani, Ticinensis diaconi, tandem Cremonensis episcopi Opera quæ extant, chronicon et adversaria; nunc primum in lucem exeunt*, Anvers 1640, in-fol.; p. 463, § 31; p. 483, § 132; p. 512, § 300.

[3] Zurita, p. 173 de l'édition de Schott, ou pp. 750, 751 de l'édition de Wesseling.

[4] Parthey et Pinder, *Itinerarium Antonini Augusti*, p. vj de la préface.

Constantia, Curia[1], qui nous font descendre de règne en règne jusqu'à Constantius fils du grand Constantin, dans la seconde moitié du IVe siècle, plus d'un siècle après l'entière extinction du nom des Antonins. Et Panciroli, Velser, Cluvers, Bergier, Dempster, Gérard-Jean Vossius, Burton, Berretta, Wesseling, Schœpflin, Scheyb, Targioni-Tozzetti, Meermann, Sax, Meusel, Graberg de Hemsö, Schœll, Mannert, Bæhr, ont répété, rappelé ou développé cet argument, qui ne peut laisser aucune hésitation sur ce point, que, dans son état actuel, l'Itinéraire n'est l'œuvre d'aucun des Antonins[2].

Mais ne peut-on, quel qu'en soit le dernier rédacteur, supposer qu'une édition antérieure en aurait été faite sous le règne et par les ordres de l'un des Antonins?

Simler était d'avis qu'un document de cette nature devait être émané des empereurs, et que, retouché, augmenté de règne en règne, suivant les modifications apportées à la direction ou au nombre des routes, il put être désigné par le nom des princes qui en avaient successivement promulgué des éditions, et porter à ce titre le nom d'Antonin[3]. Cette thèse fut repro-

[1] Simler, pp. 6 et 7 de la préface.

[2] Guidi Panciroli *Commentarium in Notitiam utramque dignitatum*, Venise 1602, in-fol.; f° 2 *verso*. — Velseri *Opera*, p. 214. — Philippi Cluverii *Germaniæ antiquæ libri tres*, Leyde 1631, in-fol.; pp. 353-354. — Bergier, *Grands chemins de l'empire romain*, t. I, p. 339. — Thomæ Dempsteri *Historia ecclesiastica gentis Scotorum*, Bologne 1627, in-4°; pp. 59-60. — Vossius, *De Philologia*, p. 60. — Burton's *Commentary on Antoninus' Itinerary*, p. 6. — Berretta, dans Muratori, t. X, p. LII. — Wesseling, *Vetera Romanorum Itineraria*, p. 2 de la préface. — Schœpflin, *Alsatia illustrata*, t. I, p. 613. — Scheyb, *Peutingeriana Tabula*, p. 12. — Targioni-Tozzetti, *Relazioni d'alcuni viaggi*, t. IX, pp. 158-159. — Meermann, dans Burmann, t. II, p. 394. — Saxii *Onomasticon litterarium*, t. I, p. 414. — Meusel, *Bibliotheca historica*, t. IV, 1re partie, p. 127. — Gråberg, *Annali di Geografia e di Statistica*; t. II, p. 139. — Schœll, *Littérature romaine*, t. III, p. 258. — Mannert, *ad Tabulam Itinerarium*, p. 7. — Joh. Chr. Felix Baehr. *Geschichte der römischen Litteratur*, p. 686 (ou t. II, p. 523 de l'édition de 1845).

[3] Simlerus ad Æthici *Cosmographiam*, p. 7 de la préface : « Non tamen propterea « nihil ad Julium aut Antoninos hoc opus

duite tour à tour, avec plus ou moins d'étendue ou de restrictions, par Velser, Bergier, Burton, Riccioli, Wesseling, Jordan, Schœpflin, Scheyb, Targioni, Meermann, Sax, Meusel, Sprengel, Schœll, Mannert, Parthey et Pinder[1]. Dans cette hypothèse générale, l'œuvre remontait jusqu'à Jules César, et descendait jusqu'à Théodose.

Le proème de la Cosmographie d'Éthicus venait confirmer cette origine; mais Wesseling refuse d'y ajouter foi, et reproche à Velser et à Burton, ainsi qu'à Bergier et à Vossius, la confiance qu'ils lui ont accordée[2]. Scheidt de son côté, dans sa préface à l'Origine des Germains de Eckhardt, s'étonne que Bergier n'ait pas rougi de croire qu'une pareille description du monde eût été faite sous César et Auguste; et il fait ressortir

« pertinere censeo : sed existimo descri« ptionem aliquam regionum et urbium « illorum jussu primum factam et postea « sæpe mutatam aut auctam, nomen vetus « servasse, ut Julii aut Antonini diceretur. « Video enim descriptiones hujusmodi « semper magnis Imperatoribus et regibus « curæ fuisse. »

[1] Velseri *Opera*, p. 214 : « Verum « principium et institutum multo vetus« tius, et qui a Julio, Æthici verbis per« suasi, deducunt, me volente faciunt. » — Bergier, *Grands chemins*, t. I, pp. 339-340 — Burton's *Commentary on Antoninus' Itinerary*, p. 6. — Riccioli, *Geographia reformata*, préface, p. 2. — Jo. Christ. de Jordan, *De originibus Slavicis*, Vienne 1745, in-fol.; t. II, p. 30. — Wesseling, *Itineraria*, pp. 8 et 9 de la préface. — Schœpflin, *Alsatia illustrata*, t. I, p. 614, § 307. — Scheyb ad *Peutingerianam Tabulam*, p. 12. — Targioni, *Relazioni*, t. IX, p. 164. — Meermann, dans Burmann, t. II, p. 394. — Saxii *Onomasticon*, t. I, p. 414. — Meusel, *Bibliotheca historica*, t. IV, 1re partie, p. 127. — Sprengel, *Geographische Entdeckungen*, p. 131. — Schœll, *Littérature romaine*, t. III, p. 258. — Mannert, *ad Tabulam Peutingerianam*, pp. 4, 7. — Parthey et Pinder, *Itinerarium Antonini*, p. vj.

[2] Wesseling, *Vetera Romanorum Itineraria*, pp. 7, 8 et 11 de la préface : « Neque « enim ulla veri specie se commendare « potest N. Bergerii conjectura, qua Itine« rarium ejusque prima initia in Julium « Cæsarem et Augustum . . . . rejicit; . . . . « Æthicus enim quem fundum hujus opi« nationis vir doctus et Jo. Ger. Vossius « habuerunt, vereor ut persuadere hoc « possit. » *Infra* : « Alii. . . . . . conjecturis « indulgere, valido tibicine defectis, no« luere : in quorum numerum et M. Vel« serum, et Guill. Burtonum referrem, « nisi uterque nimium Æthici præfationi « fidisset. »

avec grand soin l'argument négatif énoncé d'abord par Bertz, répété plus tard par Wesseling et par Andrés, et qui résulte du silence de Pline et des autres historiens sur les opérations des géodètes dénommés par le seul Éthicus[1].

Malgré le discrédit où Bertz, Wesseling et Scheidt veulent reléguer ce récit d'Éthicus touchant le mesurage de l'empire romain exécuté sous Jules César et Octavien Auguste, leur défiance et leur dédain n'ont point été partagés par les savants qui ont examiné la question après eux, soit qu'ils aient simplement fait pressentir leur dissidence, comme Schœpflin, à

[1] Scheidii *præfatio* ad Eccardi *Originem Germanorum*, p. 46 : « Nihil in contrarium « me movet doctissimi Galli Nic. Bergierii « auctoritas, qui..... hujusmodi orbis « descriptionem sub Cæsaris et Augusti « principatu factam esse, scriptoque signa- « tam, credere non erubuit. Licet enim « idem etiam credere Petr. Bertius..... « qui.... subjungit optare quidem se *ut « extaret Theodoti illius septentrionis descrip- « tio;* mox tamen addit : *Sed si meliora illa « certioraque non sunt iis quæ ab Æthico, « qui se illa proditurum initio suo Geogra- « phiæ pollicetur, notata sunt, non videre se « quomodo ex illis distinctam locorum noti- « tiam haurire potuissemus.* Suppeditat deinde « novum argumentum ex quo totam hanc « fabulam factæ a Theodoto septentrionis « adeoque etiam Germaniæ descriptionis, « egregie confutare possumus. *Plinius,* in- « quit, *accuratus ut aliarum rerum omnium « ita et istarum lector et observator, in toto « suo opere quo naturæ historiam complexus « est, ne citat quidem Theodotum.* En argu- « mentum ex quo discas eum nullibi exti- « tisse nisi in cerebro Æthici. » — Wesseling, *ubi supra*, p. 8 : « Ecquis enim credide- « rit Plinium scriptorem diligentissimum, « præterire Zenodoxi, Polycliti et Theodoti « mensorum operam voluisse, si quæ hac « in re extitissent? Et quî potuit Theo- « dotus, homo græcus, in intimam Ger- « maniam, quam septentrionalem partem « Æthicus appellat, Romanorum armis « nondum domitam, penetrare eamque « mensurare? » — Andrés, *Dell' origine, progressi e stato attuale d'ogni letteratura*, t. III, p. 421 : « Che Giulio Cesare, portando « le vaste sue mire sopra tutte le parti delle « scienze, attendesse eziandio alla Geogra- « fia, come si vuole comunemente, pare « assai naturale; mà che abbia egli man- « dati i greci geometri Zenodotto all' oriente, « al settentrione Teodoto, e Policlito al « mezzogiorno per misurare l'estensione e « le provincie dell' impero romano, e con- « segnarne alle carte una geografica des- « crizione, come narra Etico, non è appog- « giato à valevole fondamento, poichè nè « Polybio nè Suetonio nè verun altro scrit- « tore di que' tempi fino ad Etico non ci fa « motto di fatto si memorando. » — Conf. Bertii *Commentariorum rerum germanicarum lib. tres*, Amsterdam 1634, in-12; lib. I, cap. XVIII, p. 139.

côté duquel on peut ranger Sax et Meusel[1]; soit qu'ils aient ouvertement professé une foi entière en la véracité d'Éthicus, comme Baronius, Barth, Fabricius, Schelstraten, Scheyb, Targioni, Meermann, Sprengel, Schœll, Ukert, Mannert, Frandsen, Huschke, et Ritschl[2], sans parler de nombre d'autres qui se groupent autour de ceux-là, tels que l'abbé de Gourné, Vaugondy, Graberg de Hemsö, etc.[3].

C'est en effet un argument bien faible que celui du silence de Pline à l'égard des noms mêmes des géodètes qui ont exécuté une opération dont la réalité n'est d'ailleurs point révoquée en doute, et se trouve attestée par Pline lui-même[4]. N'est-il pas naturel de penser que la vanité romaine laissait volontiers en oubli les noms propres grecs auxquels appartenait, il est vrai, l'exécution matérielle, mais non la pensée directrice, ni par conséquent l'honneur de l'entreprise[5]. Aucun doute sérieux ne

[1] Schœpflin, *Alsatia illustrata*, t. I, pp. 614-615. — Saxii *Onomasticon*, t. I, p. 414. — Meusel, *Bibliotheca historica*, t. IV, 1re partie, p. 127.

[2] Baronii *Annalium ecclesiasticorum apparatus*, p. 468. — Barthii *Adversaria*, pp. 2087, 2088. — Fabricii *Bibliotheca latina*, p. 175. — Schelstraten, *Antiquitas Ecclesiæ*, t. II, p. 528. — Scheyb ad *Peutingerianam Tabulam*, p. 9. — Targioni, *Relazioni*, t. IX, pp. 162, 164. — Meermann, apud Burmann, t. II, p. 393. — Sprengel, *Geographische Entdeckungen*, p. 131. — Schœll, *Littérature romaine*, t. II, p. 220, et t. III, p. 260. — Ukert, *Geographie der Griechen und Römer*, t. I, p. 193. — Mannert, *ad Tabulam Peutingerianam*, p. 4. — Frandsen, *M. Agrippa's Leben*, p. 184. — Huschke, *Ueber den Census*, pp. 8-9. — Ritschl, *Die Vermessung des römischen Reichs*, pp. 4, 11, etc.

[3] Gourné, *Préface historique*, p. 26. — Vaugondy, *Essai sur l'histoire de la géographie*, p. 18. — Gråberg, *Annali di Statistica*, t. I, p. 162. — Bähr, *Geschichte der römischen Litteratur*, p. 686.

[4] Plinii *Historia naturalis*, lib. III, cap. III, § 14; édition de Lemaire, Paris 1828, t. II, p. 32; et quantité d'autres passages, qui ont été réunis par M. Frandsen, *M. Agrippa's Leben*, cap. XXXIII, p. 195 à 200.

[5] Dans les passages signalés en la note précédente, tous les résultats numériques sont exclusivement attribués à Agrippa, et un écrivain postérieur, Martianus Capella, *De Nuptiis philologiæ*, lib. VI, reproduisant les chiffres qui déterminent l'étendue de la Narbonnaise, dit plus explicitement encore : « sicuti Agrippa dimensus est. » Il n'y a nullement à s'étonner que la désignation du second person-

peut donc être élevé sur la vérité historique du mesurage exécuté sous les règnes de César et d'Auguste, et au moyen duquel fut obtenu le routier officiel qui servait à dresser la feuille d'étapes des armées, telle que nous la font connaître Lampridius dans la Vie d'Alexandre Sévère, et saint Ambroise en son Commentaire sur le psaume 118[1].

nage de l'empire, qui eut, suivant toute apparence, la direction supérieure de l'opération dans son ensemble, ait paru à des Romains la seule convenable en pareil cas. — Les quatre géodètes grecs durent avoir sous leurs ordres des arpenteurs d'un rang secondaire, répartis dans les provinces : on trouve, dans les *Rei agrariæ auctores* (édition de van der Goes, Amsterdam 1674, in-4°; pp. 141, 148), et dans la Géométrie de Boèce (Boethi *Opera omnia*, Bâle 1570, in-fol.; p. 1540), la mention répétée d'un Balbus mensor « qui « temporibus Augusti omnium provincia- « rum formas et civitatum mensuras com- « pertas in commentarios retulit », ce qui semble devoir s'entendre spécialement des provinces d'Italie. — La suite du passage de Boèce constate la liaison intime de ces opérations d'arpentage avec les déterminations itinéraires : « Omnes enim limites « itineri publico servire debebunt... etc. » — Ce Balbus, dont nous ne savons pas autre chose, n'est pas nommé non plus dans Pline, quoique romain, sans doute parce que son travail demeurait confondu, pour l'encyclopédiste latin, dans la grande opération dont il reportait tout l'honneur à Agrippa ; tandis qu'il lui est arrivé (lib. VI, cap. XXXI, § 14, p. 705) de mentionner Denis de Charax « quem ad com- « mentanda omnia in Orientem præmisit « Divus Augustus », et dont la mission géographique ne peut, vu sa date (l'an 2 avant Jésus-Christ, suivant Noris, *Cenotaphia pisana*, Venise 1681, in-fol., pp. 192-193), se rattacher au travail accompli par Zénodoxe une trentaine d'années auparavant. — Comp. Huschke, *über den Census*, pp. 8 à 11 ; et Ritschl, *Die Vermessung der römischen Reichs*, pp. 1 à 3.

[1] Ælii Lampridii *Alexander Severus*, inter *Historiæ Augustæ scriptores*, cap. XLV, p. 351 : « Tacebantur secreta bellorum. « Itinerum autem dies publici propone- « bantur, ita ut edictum penderet ante « menses duos, in quo scriptum esset : « *illa die, illa hora ab Urbe sum exiturus,* « *et si Dii voluerint, in prima mansione man-* « *surus;* deinde per ordinem mansiones, « deinde stativæ, deinde ubi annona esset « accipienda, et id quidem eo usque quam- « diu ad fines barbaricos veniretur. Jam « enim inde tacebatur, etc. » — Sancti Ambrosii Mediolanensis episcopi *Opera*, édition des Bénédictins de Saint-Maur, Paris 1686, in-fol.; t. I : *In psalmum David CXVIII Expositio*, sermo V, § 2, p. 1018 : « Miles qui ingreditur iter, viandi ordinem « non disponit sibi, nec pro suo arbitrio « viam carpit, nec voluptuaria captat com- « pendia ne recedat a signis ; sed itinera- « rium ab imperatore accipit, et custodit « illud : præscripto incedit ordine, cum « armis suis ambulat, rectaque via conficit « iter ut inveniat commeatuum parata sibi

Mais aussi, qu'on le remarque, pour justifier le nom d'Antonin, il faut supposer une série d'éditions successives qui ne nous sont pas parvenues : la seule que nous ayons est postérieure à Constantius; Lampridius nous en signale peut-être une dans ces marches d'Alexandre Sévère qui avaient été rédigées par Acholius[1]; et nous avons le témoignage de la préface d'Éthicus pour l'édition princeps entreprise sous César et achevée sous Auguste. Nulle mention particulière nulle part pour aucun des Antonins.

N'est-ce pas le cas de conclure que si un nom quelconque est à substituer à celui d'Antoine dans l'intitulé de l'Itinéraire, ce n'est pas celui d'Antonin, qui n'a pour lui que des hypothèses tout à fait arbitraires. Du Cange suppose même qu'il n'aura été appliqué par certains écrivains modernes, au routier des provinces de l'empire romain, que par suite d'une confusion, telle qu'en commettent souvent des esprits superficiels, avec un *Itinerarium Antonini* auquel appartient légitimement ce titre[2], et qu'Henri de Valois a souvent cité dans

« subsidia. Si alio ambulaverit itinere, an« nonam non accipit, mansionem paratam « non invenit, quia imperator iis jubet hæc « preparari omnia qui sequuntur, nec « dextra nec sinistra a præscripto itinere « declinant, meritoque non deficit qui im« peratorem sequitur suum. Moderate enim « ambulat, quia imperator non quod sibi « utile sed quod omnibus possibile consi« derat; ideo et stativa ordinat : triduo am« bulat exercitus, quarto requiescit die. « Eliguntur civitates in quibus triduum, « quatriduum et plures interponantur dies, « si aquis abundant, commerciis frequen« tantur : et ita sine labore conficitur iter, « donec ad eam urbem perveniatur quæ « quasi regalis eligitur, in qua fessis exer« citibus requies ministratur. » Simler en son édition d'Éthicus (p. 18 de la préface), Velser en son commentaire sur deux spécimens d'un fragment de la Table peutingérienne (p. 711 de ses œuvres), et Scheyb dans sa Dissertation (p. 27), ont transcrit avec raison ce curieux passage.

[1] Ælii Lampridii *Alexander Severus*, cap. LXIV, *ubi supra*, p. 356 : « Historicos « ejus temporis legant, et maxime Acho« lium, qui et itinera hujus principis scrip« sit. » S'agit-il là d'itinéraires proprement dits, de vrais routiers, ou bien des expéditions militaires de cet empereur : c'est ce que nous n'osons décider.

[2] Du Cange, *Constantinopolis Christiana*, p. 62 : « Constat Itinerarium istud falso

ses annotations sur Eusèbe de Césarée, dont cet Antonin, moine et martyr, visitateur et descripteur des saints lieux, était, dit-il, contemporain [1]. Le célèbre Huet avait sans doute aussi la même idée que Du Cange à ce sujet; car sur son exemplaire des *Historiens latins* de Vossius, en marge de l'article consacré à l'Itinéraire romain, le savant évêque a noté, de son

« Antonii vel Antonini nomen præferre in « aliis codicibus; quod inde forte accidit, « quod circumferatur vetus quoddam Itinerarium quod Antonini monachi nomen « præfert, tametsi nihil habeat commune « cum eo quod Antonini seu Æthici Itine- « rarium vulgo inscribitur? »

[1] Henrici Valesii *Annotationes* in Eusebii Pamphili *Ecclesiasticæ Historiæ libros decem, ejusdem de vita imp. Constantini libros IV*, etc. Paris 1659, in-fol.; p. 40 : « Cujus rei illustre exemplum est in Itine- « rario Hierosolymitano Antonini mona- « chi; » — p. 304 : « Cui (Eusebio) con- « sentit auctor Itinerarii Hierosolymitani, « qui iisdem fere temporibus scripsit qui- « bus Eusebius. » (Voir encore pp. 140, 230, 233, 305, 306.) La Bibliothèque royale de Paris possède plusieurs manuscrits de cet Itinéraire d'Antonin martyr, sous les numéros 2335, 4226 et 4847 : il a été imprimé par Daniel Papebroch, en tête du second volume du mois de *mai*, dans les *Acta Sanctorum* (Anvers 1680, in-fol.; pp. x à xv, avec des notes jusqu'à la page xviii), d'après un manuscrit de Saint-Martin de Tournai, collationné avec le manuscrit n° 636 du Vatican. L'éditeur suppose que c'est une relation apocryphe composée dans le xe ou le xie siècle; et Jean-Baptiste Sollier, dans la Vie de saint Antonin de Plaisance (t. II de *juillet*, Anvers 1721; pp. 17-18) rejette les légendes qui attribuent à ce martyr l'Itinéraire dont il s'agit, bien que Plaisance y soit précisément indiquée comme la patrie du pieux pèlerin et de ses compagnons. Une grande confusion, relevée par Sollier, ainsi que par Jean Stilting en la Vie de saint Antonin d'Apamée (t. I de *septembre*, Anvers 1746; pp. 340 à 356), a été commise par les légendaires entre divers personnages du nom d'Antonin : il en est résulté pour tous une grande incertitude de dates; mais loin d'attribuer au martyr plaisantin une date du iiie au ive siècle, que rien ne justifie, il nous semblerait plausible de fixer son époque par celle du pèlerinage ou itinéraire même. Or on y voit que le bois de la sainte croix était encore alors à Jérusalem, ce qui désigne un voyage antérieur à l'enlèvement de cette précieuse relique par Chosroès II en 614; on y voit d'un autre côté que Justinien était déjà mort, ce qui ne permet pas de remonter au delà de 565 : mais le fameux tremblement de terre qui renversa Berythe, et qu'Agathias (lib. II, cap. ix) rapporte à l'année 556, était raconté au voyageur par un témoin oculaire, l'évêque même de Berythe, comme un événement encore peu ancien; en sorte que l'on peut approximativement fixer la date du pèlerinage vers 570 ou 575.

écriture menue, plusieurs des passages où Henri de Valois mentionne l'Itinéraire du moine Antonin[1].

Nous ne savons donc trouver non-seulement aucun motif raisonnable, mais même aucune excuse, à l'introduction qui a été faite, à la fin du xve siècle à ce qu'il semble, du nom d'Antonin sur le frontispice du routier officiel de l'empire.

§ II.

Examinons sous quelles autres désignations diverses ce routier a été tour à tour allégué, afin d'en peser la valeur relative et d'opter pour celle qui peut réunir en sa faveur le plus de chances raisonnables et de motifs plausibles.

Je ne citerai que pour ordre l'assertion d'un savant étranger, qui énonce avoir vu des manuscrits de cet Itinéraire où étaient respectivement signalés, comme auteurs ou promoteurs de l'œuvre, Jules-César, Caracalla, Théodose et enfin Anasthase[2]. Quand on a vu de tels manuscrits, on ne saurait mettre

[1] Voici cette note en son entier : « Vales. « *Annot. in Hist. Euseb.* p. 40 : Itinerarium « Hierosolymitanum Antonini monachi. « *Idem in Epist. de Anastasi, ad calcem Eusebii, p. 304 et seq.* : Antoninus martyr « in Itinerario; *et in Euseb. Hist. libr. VII, « cap.* V, *p. 140* : Itinerarium Antonini « scriptum post imperium Constantini. *Et in « cap.* XXXIX, *lib. III, de Vita Const., p. 230* : « In Itinerario Antonini martyris. *Et in « cap.* LIII, *p. 233* : Auctor Itinerarii Hierosolymitani qui vixit temporibus Constantini Magni. *Ibid* : Antoninus martyr « in Itinerario. »

[2] Gråberg, *Annali di Statistica*, t. II, p. 139 : « Io ho veduto de' manoscritti di « questo itinerario che accennavano come « autori o promotori di questa opera ora « Giulio Cesare, ora Caracalla, ora Teo« dosio, e perfino Anastasio I. » — Il y a là confusion de l'intitulé des manuscrits avec l'opinion de divers écrivains sur l'auteur du livre, au moins en ce qui touche Jules César, Caracalla, et Théodose : encore faut-il dire que le nom de Caracalla est le seul relatif à l'Itinéraire, comme désignation individuelle du personnage d'Antonin supposé l'auteur de ce routier; les noms de Jules César et de Théodose se rapportent, ainsi qu'on l'a pu voir, à la Cosmographie quadripartite. Il en faut dire autant d'Anastase; mais à l'égard de celui-ci la méprise est plus grande, car il ne saurait être question ni de l'empereur Anastase I, ni de l'Itinéraire, ni de l'auteur présumé de la Cosmographie; mais

trop de soins à les décrire de la manière la plus précise, à en faire connaître l'âge, le possesseur, et même les possesseurs successifs, à rapporter surtout textuellement les intitulés où se peuvent lire ces noms restés cachés jusqu'alors à tout le monde savant; sans toutes ces précautions, de pareilles découvertes ne sauraient être considérées que comme de pures hallucinations, auxquelles il serait oiseux de s'arrêter.

Lorsque Thomas Dempster, en son *Histoire ecclésiastique de l'Écosse*, énonça, comme le rappelle Usher[1], avoir vu un manuscrit où l'Itinéraire était attribué à un anonyme écossais[2], il eut soin de dire en même temps que ce manuscrit appartenait au célèbre avocat parisien Étienne Pavillon, qui l'avait acheté très-cher, à raison de l'ancienneté et de la beauté du volume. qui était sur vélin, supérieurement écrit, enrichi de belles miniatures et de capitales magnifiquement ornées; offrant d'abord une pièce dont le titre, écrit de la même main que tout le reste, portait : *Cosmographia Scoti, lib. I;* après cette pièce, qui n'était autre, dit-il, que la *Notitia utriusque Imperii*, était

seulement d'une nomenclature probablement empruntée à Éthicus par Anastase le Bibliothécaire dans son Abrégé des Chroniques du Mont-Cassin (*Epitome chronicorum Cassinensium jussu sanctissimi Stephani papæ II ab* Anastasio seniore *sedis apostolicæ bibliothecario*), imprimé dans Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. II, partie I (Milan 1723), p. 351.

[1] Jacobi Usserii *Britannicarum ecclesiarum antiquitates*, Dublin 1639, in-4°; cap. VI, p. 78.

[2] Dempsteri *Historia ecclesiastica gentis Scotorum*, p. 60 : « Ego illum non conjec« turis sed certa ms. codicis fide deprehendi « Scotum esse. Codex iste est apud cl. v. « D. Pavillonum advocatum Parisiensem, « in membrana, proba manu, exquisito « charactere, oblonga forma, minialis pul« cherrimis, et vividis coloribus capitalibus « elementis; ibi habetur, eadem qua reli« qua manu, *Cosmographia Scoti lib. I.* Ea « est Notitia utriusque imperii, ut suo loco « fusius, tum in fine, eadem manu, deli« neatis perbelle litteris, *sequitur Itinera« rium Scoti*, quasi utrumque opus esset « opus autoris ejusdem; quod in patriæ « meæ decus vir ille litteratissimus mihi « ostendit, et ego volens libensque posteris « dono. » (Voir ci-après, 3e section, art. 1er, pp. 410, 411.) Comp. Morelli, *Bibliotheca manuscripta græca et latina*, t. I, pp. 389-390. — Bœcking, *über die Notitia dignitatum utriusque imperii*, pp. 32, 37, 38.

écrit encore de la même main, en belles capitales ornées : *Sequitur Itinerarium Scoti.* Quelles que soient les conjectures que Dempster bâtit sur ce texte pour faire attribuer à un enfant de sa chère Écosse la composition des deux pièces ainsi désignées, nous nous bornerons à rappeler que le nom du moine écossais *Marianus,* qui mourut à Mayence en 1088, s'est trouvé sur divers manuscrits de la Notice, d'où il est advenu qu'elle a été citée plus d'une fois sous ce nom, et que l'illustre Cujas, ainsi que Delrio, et Zurita (à qui Berretta en fait un dur reproche), l'ont même regardée comme l'œuvre de ce Marianus Scotus[1]; mais il est bien reconnu que le nom de Marianus Scotus n'a pu figurer sur les manuscrits de la Notice qu'en

[1] Jacobi Cujacii *Opera,* édition de Fabroti, Paris 1658, in-fol.; t. II, part. II, col. 312; ad Cod. libr. XII, tit. XIX, leg. 13 : « Laterculum in scrinio memoriæ « fuit duplex, majus et minus : minus sub « cura et dispositione quæstoris; majus sub « cura primicerii notariorum, ut Marianus « scribit. In lege 3 tituli sequentis, codices « appellantur, et vere codices fuisse idem « Marianus docet, dignitatum et adminis- « trationum civilium vel militarium et « mandatorum principalium et promotio- « num et consuetudinum notitiam conti- « nentes. » — Mart.-Ant. Delrii *Notæ,* in Claudii Claudiani *Opera quæ extant omnia,* édition de Burmann, Amsterdam 1760, in-4°; p. 239. *De Bello Gildonico,* vers 526 : « Gildonis possessiones fisco fuisse adscri- « ptas declarant libri XVI et XIX codicis « Theodosiani, de Bonis proscriptorum, « earumque administrationi præpositus a « Mariano comes Gildoniaci patrimonii vo- « catur. Mariani enim libellum illum No- « titiæ Orientis et Occidentis censeo, licet « aliis alii adscribant. » — Zurita ad *Itinerarium Antonini*, pp. 238-239 de l'édition de Schott, ou p. 74 de celle de Wesseling : « Hic limes tripolitanus Thamallensis vi- « detur cognominari in Notitia provincia- « rium romani Imperii cujus auctor Ma- « rianus Scotus fuisse perhibetur. » — Briet, *Parallela geographica,* t. I, p. 10 : « Noti- « tia Imperii. . . . . tribuitur. . . . . ab aliis « ineptissime Mariano Scoto. » — G. J. Vossius, *De Historicis latinis,* p. 385 : « Imo « et Mariano huic Scoto Notitiam imperii « Romani, opus præclarum, adscriptum it « doctissimus Cujacius. » — Idem, *De Philologia,* p. 58 : « Valde eos fallit opinio « qui auctorem putarunt (*Notitiæ*) mona- « chum Fuldensem. » — Berretta, dans Muratori, *Rerum italicarum scriptores,* t. X, p. LII : « Nec mirum Suritam non novisse « Itinerarii auctorem, cum neque alterum « Notitiæ dignitatum Imperii ipse noverit, « dum Mariano Scoto scriptori sæculi XI, « deceptus a Cujacio, Notitiam illam attri- « buit. »

qualité de transcripteur[1], et cette explication s'étend tout naturellement au manuscrit de Pavillon cité par Dempster.

Fabricius a cru que dans la *Cosmographia Scoti* Dempster signalait celle d'Éthicus[2]; quelque envie que nous eussions de le penser avec lui, la description de Dempster est trop précise, trop formelle, pour qu'il puisse rester aucun doute, et nous sommes forcé de reprocher à Fabricius un défaut d'exactitude que trop souvent nous avons eu le regret de découvrir chez lui. Nous en avons un nouvel exemple dans l'opinion qu'il met sur le compte de Naudé, d'avoir attribué pareillement à *Marianus Scotus* la rédaction de l'Itinéraire : il est très-certain que Gabriel Naudé, en sa *Bibliothèque politique,* parlant occasionnellement de l'Itinéraire, l'attribue, non à *Marianus,* mais à *Marcianus*[3]; c'est-à-dire qu'il partage ou admet l'opinion d'A-

[1] Pancirolus, *ad Notitiam*, fol. 2 verso: « Sed ut ad Notitiam nostram revertamur, « cum multo tempore latuisset, tandem « quæ a Mariano Scoto monacho Fuldensi « scripta fuerat, in ultimis Britanniis annis « abhinc 36 inventa, in lucem prodiit. » — Dempster, *ubi supra*, p. 388 : « Cl. vir « Iac. Cujacius Mariano Scoto monacho « Fuldensi attribuit... Antiquiorem multo « illius scripti autorem fuisse ex dictis satis « evici; potuit tamen Marianus transcri- « psisse, atque ita gloriam compositi operis « vindicasse, quod frequenter accidisse viri « docti sciunt. . . . . Ita Marianum Notitiæ « tantum exscriptorem perperam autorem « fecere. » — Martini Hankii, *De Romanarum rerum scriptoribus liber,* Leipzig 1669, in-4°; p. 184 : « Quid de illorum sententia « qui hanc Imperii Romani notitiam au- « tori Mariano Scoto (a quo descripta in « ultimis Britanniis inventa fuit) attri- « buunt, judicandum sit, satis patet. »

[2] Fabricii *Bibliotheca latina,* p. 349 : « Cosmographiam (Ethici) Mariano Scoto « tribuebat Naudæus in Bibliographia po- « litica, et Scoti nomen in codice suo re- « perit Dempsterus. » Il y a, dans ce peu de mots, plusieurs inadvertances : d'abord, comme nous le disons un peu plus bas, Naudé a parlé de Marcien d'Héraclée et non de Marien Scot; en second lieu, ce n'est pas de la Cosmographie qu'a parlé Dempster, mais de la Notice des dignités; enfin ce n'est pas dans son manuscrit, mais dans celui de Pavillon, que Dempster avait vu le nom de Scot. — Hallervord, *De Historicis latinis,* p. 11, avait déjà commis les mêmes erreurs en ce qui concerne l'assertion de Dempster.

[3] Gabrielis Naudæi *Bibliographia politica,* Venise 1633, in-12; p. 75 : « Hujus « modi vero sunt.... et quæ optimus Im- « perator Antoninus, non quidem de Iti- « neribus ad clariora Imperii Romani loca,

drien Der Jonghe qui, dans sa *Batavia*, avait considéré Marcien d'Héraclée comme l'auteur probable de ce routier[1], par suite d'une confusion contre laquelle auraient dû le tenir en garde la nature différente du livre de Marcien et la langue dans laquelle il est écrit.

Une autre confusion non moins singulière a introduit dans la quesiton les noms de Julius Orator et d'Orose, et l'on peut à bon droit être surpris que de tels écarts soient imputables, le premier à Gérard-Jean Vossius, suivi par Lotter et par Schœpflin[2], le second au père Briet, suivi par Riccioli et par Vinding[3], sans parler des compilateurs qui ont simplement copié leurs paroles. Évidemment, on n'a transporté Julius Orator et Orose dans les discussions relatives à l'Itinéraire, qu'à raison du nom d'Éthicus qu'on y voyait figurer, et avec lequel les nouveaux venus n'avaient maille à partir ni l'un ni l'autre pour l'Itinéraire, mais bien exclusivement le premier pour la description quadripartite, et le second pour la description tripartite, dont nous nous sommes déjà occupé.

Targioni-Tozzetti, en sa Dissertation sur les voies romaines de la Toscane, énonce que certains manuscrits offrent l'Itiné-

« cum Martiani cujusdam potius illa sint « nec quidquam ad præsens institutum fa- « ciant, sed de vita sua conscripsit. »

[1] Hadriani Junii Hornani medici *Batavia*, Leyde 1588, in-4°; p. 263 : « Antoninus, romani Itinerarii, ut libri præ se « fert titulus, auctor; si non potius ille « Marcianus sit dicendus, quem Stephani « Byzantii testimonio librum scripsisse com- « perimus, cui titulus sit alteri consonus, « τὰ ἀπὸ Ῥώμης ἐπὶ τὰς δωσήμους πόλεις, « hoc est Itinera ab Roma ad clariora op- « pida : quem non absurde suspicari licet « latine fuisse transcriptum, ne tam super- « vacaneam molestamque operam inter « gravissimas Imperii occupationes et cu- « ras Antoninum suscepisse credamus. »

[2] G. J. Vossius, *De Philologia*, p. 59, § 16. — Jo. Georgii Lotteri, *Dissertatio de Tabula Peutingeriana*, dans [Ant. Fr. Gorii] *Symbolæ litterariæ*, Rome 1752, in-8°; p. 46. — Schœpflin, *Alsatia illustrata*, t. I, p. 613, note (*i*).

[3] Brietii *Parallela Geographiæ*, t. I, p. 10. — Riccioli, *Geographia reformata*, préface, p. 2. — Vindingii *Epistola ad Deckherrum*, p. 189.

raire sous le nom de Bède le Vénérable, et d'autres sous celui d'Isidore de Séville[1]. Nous aurions peine à nous persuader qu'on pût trouver, ailleurs que sur la couverture ou les gardes de ces manuscrits, de telles indications, aventurées sans doute par une main étrangère, sous l'inspiration de quelque conjecture, dont nous croyons apercevoir l'origine dans une confusion analogue à celles que nous avons tout à l'heure signalées : du moins est-il certain que nous avons relevé des fragments caractéristiques de la Cosmographie d'Éthicus, ou des *Excerpta* de son abréviateur Julius Honorius, au milieu d'extraits d'Isidore mêlés eux-mêmes parmi des compilations de Bède le Vénérable[2]. Voilà, ce nous semble, comment le nom de Bède et celui d'Isidore, refluant sur les fragments de la Cosmographie, et par une suite naturelle sur la Cosmographie entière, auront encore, de conséquence en conséquence, pris place au frontispice de l'Itinéraire, qui n'est lui-même qu'une suite de la Cosmographie.

Philippe Cluvers, en sa *Germanie antique,* développe cette nouvelle thèse, que l'Itinéraire, dont les rapports avec la Table peutingérienne sont si intimes, est, suivant toute probabilité, l'ouvrage du même auteur; et tirant argument de l'âge de certaines villes germaniques y dénommées, et qu'il ne croit pas antérieures à Valentinien, ainsi que des dénominations des cités gauloises qui y sont appliquées aux chef-lieux de ces cités, de même qu'on le voit dans Ammien Marcellin et dans les écrivains postérieurs, il en conclut qu'Ammien lui-même pourrait bien être l'auteur de l'Itinéraire et de la Table, ou

[1] Targioni-Tozzetti, *Relazioni,* t. IX, pp. 174-175 : « In alcuni manoscritti l'Itinerario va sotto nome del Venerabil Beda, ed in altri di S. Isidoro Ispalense, ma già dai suoi dottissimi editori e commentatori è stato dimostrato che non può esser di veruno dei due. »

[2] Manuscrit 7418. — (Voir ci-dessus, IIe partie, 1re section, art. 2, § 2, p. 314.)

du moins que ces deux morceaux, quel qu'en soit l'auteur, ont été certainement rédigés vers cette époque[1]. Nous n'avons pas besoin de mettre, à repousser l'hypothèse de la collaboration d'Ammien, plus d'insistance que Cluvers lui-même n'en a mis à la proposer.

Enfin, Jean Astruc, en ses Mémoires pour l'histoire naturelle de Languedoc, adoptant l'idée de Cluvers sur la communauté d'origine de l'Itinéraire et de la Table, conclut du nom de *Castorius*, qui accompagne presque toujours, dans l'anonyme de Ravenne, les emprunts faits à ces routiers, que ce Castorius était l'auteur original, ou le compilateur, ou au moins le copiste de ces deux importants morceaux[2]. Nous n'avons pas

[1] Cluverii *Germania antiqua*, pp. 353-354 : « Hoc, nulla alia re quam nudo Antonini nomine, contendere queas, quasi « Imperator Antoninus fuerit auctor Itinerarii. Certe nihil minus; nam si id paulo « diligentius cum Tabula contuleris, facilè « ex itinerum et millium numerorum non « modo verorum justorumque, sed et corruptissimorum, parilitate deprehendes « aut unum eundemque fuisse utriusque « operis auctorem, aut certe duos sibi invicem coætaneos.... Tum vero in Antonini hujus Itinerario simulque in Tabula, « pleræque Galliarum urbes, quæ capita « fuerint nationum, ipsarum nationum, « ut ante dictum, vocabulis adpellantur, « propriis nominibus abjectis;.... idem « cum illis facit Ammianus in historiis « suis : unde etiam sæpius suspicatus sum « hunc fuisse auctorem utriusque operis. « Verum quicumque is fuerit, certum est « circa hujus sæculum utrumque fuisse « compositum. »

[2] [Jean Astruc], *Mémoires pour l'histoire naturelle de la province de Languedoc*, Paris 1737, in-4°; pp. 176-177 : « Le parallèle qu'on vient de faire entre les descriptions géographiques de la Gaule narbonnaise qu'on trouve dans l'anonyme de Ravenne, et différentes routes des Tables de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin, donne droit de tirer les conséquences suivantes : 1° que le Castorius dont l'Anonyme emprunte les descriptions que nous avons examinées, avait copié lui-même les Tables de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin, ou peut-être que ces tables et cet itinéraire avaient été dressés sur les mémoires de ce Castorius, dont on ignore l'âge; 2° que peut-être même ce Castorius, que l'Anonyme cite si souvent, est l'auteur lui-même des Tables de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin, dont le véritable auteur est demeuré jusqu'à présent inconnu. » — Wesseling, en la préface de sa *Diatribe de Judæorum archontibus* (Utrecht 1738, in-8°; pp. 2 et suiv.), réfute ce nouveau système d'explication : « Quæ mira mihi « cum legerem, neque enim diffitebor, ac« cidebant. Sic enim mecum ipse puta

à nous préoccuper de cette thèse conjecturale plus que de celle de Cluvers à l'égard d'Ammien.

§ III.

Après avoir ainsi passé en revue les conjectures émises par les modernes, remontons à des témoignages plus anciens; ils appellent d'autant plus notre attention, qu'ils constatent, en général, non plus des opinions individuelles écloses dans le but exprès de fournir une explication cherchée, mais des traditions plus ou moins enracinées, qui doivent être considérées elles-mêmes comme des données dans le problème dont nous voulons obtenir l'équation finale : et il est tout simple de penser que ces témoignages acquerront d'autant plus de valeur, qu'ils se rapprocheront davantage, par leur date, de l'époque où la vérité a dû être universellement connue sur le point qui fait l'objet de notre recherche.

Félix Hemmerlein, qui écrivait dans la première moitié du xve siècle, énonce avoir diligemment vu et examiné l'*Itinerarium urbis Romæ,* où les distances d'un lieu à l'autre sont très-soigneusement indiquées en milles et en lieues; il l'appelle ailleurs *Octaviani Augusti Itinerarium urbis Romæ,* ou bien *Itinerarium Julii Cæsaris;* il ne laisse du reste aucun doute sur l'origine de ces dénominations, qu'il emprunte à la préface d'Éthicus, ou, comme il l'appelle, à la *Cosmographia Julii imperatoris*[1].

Il semblerait, au surplus, que le nom de Jules César fût quelquefois inscrit dans l'intitulé même des manuscrits : du

«bam : Si Lollianus, Aristarchus, Libanius, Sardatius, et reliqui Ravennatis auctores, iisdem fontibus quibus Castorius hortulos suos irrigarunt, quid tandem illud erit quod officiet quominus et illi eandem opem ad Tabulam et Itinerarium novo cultu ornandum conferre possint?» etc.

[1] Hemmerlein, *Dialogus de Nobilitate,* foll. 37 *b*, 49 *a*, 78 *a*, 104 *a* et *b*, et 105.

moins plusieurs érudits, tels que Bergier et Wesseling, ont-ils cru qu'on lisait le titre *Itinerarium Julii Cæsaris* sur le manuscrit appartenant à Spiesshammer[1]; celui-ci toutefois n'est pas, à beaucoup près, aussi explicite lui-même, car il dit seulement avoir « un très-ancien itinéraire, d'un auteur incertain, et qui est attribué à Jules César. » Mais ainsi qu'il arrive presque toujours, les témoignages se défigurent dans les citations de seconde main : Simler avait exactement rapporté la phrase de Spiesshammer; Bergier a été moins scrupuleux à transcrire la citation de Simler, et Wesseling a simplement copié Bergier[2]; bien d'autres encore, ainsi que nous avons eu occasion de le remarquer déjà, ont cité Spiesshammer sur la seule foi de Simler[3]. La lecture directe de ce que le savant critique de Vienne rapporte de son manuscrit, démontre incontestablement, ce nous semble, que, comme Hemmerlein, il empruntait simplement le nom de Jules César à la préface d'Éthicus; et la description, donnée par le docteur Endlicher, du manuscrit copié de la main de Spiesshammer, ainsi que de l'original sur lequel a été exécutée cette copie, ne permet plus aucun doute à cet égard[4].

Cette tradition du nom de Jules César remontait assez haut, et nous en avons un exemple dès le XI[e] siècle, dans un passage de la *Chronique de Cambrai*, écrite avant 1082 par Bau-

[1] Bergier, *Grands chemins de l'empire romain*, t. I, p. 355 : « Tel est celuy que Jean Cuspinien escrit avoir par devers soy, qui porte pour titre, *Itinerarium Julii Cæsaris.* » — Wesseling, *Vetera Romanorum Itineraria*, p. 1 de la préface : « Joan. Cus« pinianum, ut idem faceret, vetus movit « codex *Itinerarium Julii Cæsaris* in fronte « gerens. »

[2] Simler ad *Æthici Cosmographiam*, p. 6 de la préface; voir plus haut, II[e] partie, 1[re] section, art. 2, §§ 5 et 7, pp. 325, 337.

[3] G. J. Vossius, *De Philologia*, p. 59. Burton, *On Antoninus' Itinerary*, p. 4. — Schœpflin, *Alsatia illustrata*, t. I, p. 613, note *d*.

[4] Endlicher, *Catalogus bibliothecæ palatinæ Vindobonensis*, pp. 229-230, n[os] CCCXXIX et CCCXXX.

dry, qui depuis fut évêque de Noyon et de Tournai : on y trouve allégué, pour la distance de Cambrai à Bavai, telle que la donne l'Itinéraire, « le livre qui, par ordre de Jules César, et en vertu d'un sénatus-consulte, avait été rédigé par de très-savants hommes, sous le titre de *Cosmographie*[1]. »

Ainsi, l'on ne trouve mention de l'Itinéraire sous le nom de Jules César, que par référence à ce qui est dit dans la Cosmographie d'Éthicus, du mesurage général entrepris sous le dictateur.

§ IV.

Mais on sait qu'Antoine était, au consulat, le collègue de Jules César quand fut commencée cette grande opération; et nous avons déjà eu occasion de remarquer que la Chronique anonyme de Ferrare, vers le milieu du XIIIe siècle, en faisait exclusivement honneur à Antoine, en des termes qui expliquent, de la manière la plus formelle, que les résultats en sont consignés dans l'Itinéraire : « M. Antonii Cos. R. studio « facta est divisio itinerum de distantiis quæ erant inter præci- « puas civitates Imperio Romano subjectas, ut de ipsis distan- « tiis omnibus per scripturas constaret; et ex iis scripturis « confectus est codex qui Itinerarium appellatur, quem perlegi « non semel[2] ». C'est là un témoignage qui vient donner une nouvelle valeur au nom d'Antoine, répété dans l'intitulé de tant de manuscrits que nous avons énumérés; on ne peut, ce semble, après une indication si précise, conserver le moindre doute sur ce point, que le nom d'Antoine est bien celui que

[1] Balderici *Chronicon Cameracense*, lib. I, cap. III, pag. 8. (Voir ci-dessus IIe partie, 1re section, art. 2, § 5, p. 326.)

[2] *Chronica parva Ferrariensis*, dans Muratori, t. VIII, p. 474, col. 2.

les copistes ont voulu écrire, et qu'il n'a point été mis là par erreur pour celui d'Antonin.

Mais il n'est pas moins certain que jamais Antoine n'a été décoré du titre d'Auguste, et cette considération avait surtout contribué à faire accueillir la correction qui substituait le nom d'Antonin à celui d'Antoine [1]. Comme cette correction, cependant, ne faisait que déplacer la difficulté sans la résoudre, il fallait bien rechercher ailleurs l'explication de l'association des deux mots *Antonii Augusti*. Il en a été proposé deux, qui l'une et l'autre rempliraient directement les conditions du problème, si d'autres circonstances que le double nom d'Antoine Auguste ne compliquaient la question.

Quant à la première, elle a été donnée par Simler, et pouvait paraître excellente : c'est qu'il y avait, au nombre des écrivains géoponiques, un personnage appelé précisément Antonius Augustus, lequel aurait été l'auteur de l'Itinéraire [2]. Cette explication cependant, faiblement énoncée par Simler, répétée faiblement aussi par Vossius, Briet, Baudrand et Hoffmann, n'a jamais pris de consistance; et cela se concevra aisément, si l'on recherche la trace de cet Antonius Augustus

[1] Wesseling, *Vetera Romanorum Itineraria*, p. 7 de la préface : « Indidem porro « *Antonii Augusti* titulum.... in *Antonii* « *Augustalis* ut in Ægidii Schudii mem« branis, et *Antonini Augusti* nomina dein« ceps ab aliis commutatum, qui M. Anto« nium *Augusti* cognomine haud unquam « insignem fuisse noverant. »

[2] Simler ad Æthici *Cosmographiam*, p. 5 de la préface : « Nominatur autem « quidam Antonius Augustus inter Geopo« nicorum scriptores. » — G. J. Vossius, *De Philologia*, p. 59 : « In nonnullis in« scribitur Antonio Augusto; quo nomine « quidam est inter Γεωπονικῶν scriptores. » — Briet, *Parallela geographica*, t. I, p. 10 : « Tribuitur Antonino Imperatori, « vel Antonio Augusto Geoponicorum scri« ptori, vel Æthico, vel Orosio. » — Baudrand, *Geographia ordine litterarum disposita*, t. II, p. 444 : « Tribuitur Antonino « Imperatori, vel Antonino Augusto Geo« ponicorum scriptori, vel Æthico. » — Hoffmann, *Lexicon universale*, t. I, p. 248 : « Antoninus Augustus, scriptor Geoponi« corum, auctor Itinerarii Antonini secun« dum quosdam. »

écrivain géoponique, dont probablement aucun de ceux qui l'ont allégué n'était parvenu à constater l'existence; car les listes les plus complètes des auteurs de cette catégorie, soit conservés, soit perdus, ne contiennent aucun autre Antonius que le célèbre médecin d'Auguste, Antonius Musa[1] : et peut-être le géoponique Antonius Augustus n'est-il autre chose qu'un être fantastique né d'une amphibologie latine telle que l'offriraient les mots *Antonii Augusti medici liber*, pouvant à la fois se traduire : « Le livre d'Antoine, médecin d'Auguste »; ou bien : « Le livre du médecin Antonius Augustus ». Nous n'avons point à nous arrêter sur une solution qui ne repose pas sur des bases plus solides.

Quant à la seconde explication, elle est de Jacques Godefroy, qui propose de considérer, ou plutôt qui considère en effet *Antonius Augustus* comme un des commissaires envoyés dans les provinces par l'empereur Théodose, la quinzième année de son règne, pour effectuer un mesurage général dont les résultats sont indiqués dans le livre de Dicuil *De mensura orbis terræ*[2]. Mais précisément parce que ces résultats sont

[1] Voir dans Joachimi Camerarii (Liebhard) Ἐκλεκτὰ Γεωργικά, Nuremberg 1696, petit in-8° : *Catalogus auctorum quorum scripta tam extant quam desiderantur, qui aliquid in Georgicis, Re herbaria, et similibus scripserunt;* p. 217 : « *Veteres latini editi.* Antonii Musæ medici Augusti « ad M. Agrippam de Betonica commen« tarius, impressus cum Apuleio. »

[2] Jacobi Gothofredi *Codex Theodosianus cum perpetuis commentariis*, Leipzig 1737, in-fol. t. II, p. 353; Lib. VII, *De Re militari;* tit. VIII, *De Metatis;* lex x, *Impp. Honorius et Theodosius AA. Joanni Pf. P.* (ann. 413); col. 2 du commentaire : « Togati seu mensores limitum ab Imperato« ribus subinde missi fuerunt : et quidem « sub hoc ipso Theodosio juniore, ut os« tendit Itinerarium Antonini vel Antonii « Augusti, qui et ipse togatorum horum nu« mero fuit; cujus ms. regio hæc quoque « continentur : « In quinto decimo anno « regni Imperatoris Theodosii præcepit ille « missis suis provincias orbis terræ in lon« gitudinem et latitudinem mensurari, » etc. — Le manuscrit royal cité par Godefroy est le n° 4806, du xe siècle, où le livre de Dicuil se trouve immédiatement à la suite de l'Itinéraire. — Parmi les adhérents de Godefroy il faut compter sans doute Grä-

ceux qui font la base du livre de Dicuil, ce ne sont point ceux de l'Itinéraire; et l'existence d'un personnage d'*Antonius Augustus* parmi les commissaires de Théodose est d'ailleurs une supposition entièrement gratuite, et dès lors sans consistance aucune.

Nous n'avons pas la prétention de trouver à notre tour une explication plus satisfaisante; mais nous croyons que les conjectures, quelles qu'elles soient, auxquelles on peut se livrer pour rendre raison de l'accouplement des mots *Antonii Augusti,* doivent se renfermer dans un cercle tel, que ce nom d'*Antonius* soit appliqué au triumvir Marc Antoine.

On a, dans ces limites, le choix de diverses hypothèses, dont la plus simple nous paraît celle-ci : que les manuscrits sur lesquels ont été faites les copies qui nous sont parvenues, au lieu de porter en toutes lettres les mots *Antonii Augusti* n'offraient peut-être qu'en abrégé le deuxième de ces noms, en cette forme : *Antonii Aug.* et il nous semble en trouver une preuve en ce que, dans sa copie du manuscrit de Saint-Gall communiquée à Simler, Gilles Tschudi avait transcrit non pas *Augusti,* mais bien *Augustalis*[1]; d'où il faut conclure qu'il lisait à sa manière ce que d'autres lisaient d'une manière différente, et que, par conséquent, il s'agissait d'une abréviation que chacun traduisait au gré de son intelligence. Or, si l'on admet cette abréviation *Aug.* au lieu de *Augusti,* on aura purement et simplement un titre qui accompagne généralement sur les médailles le nom d'Antoine le triumvir, et qui doit se lire *Augur,* ainsi que la chose est familière à tous les numismates [2].

berg, *Annali di Statistica,* t. II, p. 139 : « L'opinione però la più adottata si è quella « che attribuisce quest' opera ad un certo « Antonino Augusto, che fiorì poco tempo » dopo del regno di Constantino il Grande. »

[1] Simler ad Æthici *Cosmographiam,* p. 5 de la préface. (Voir ci-dessus IIe partie, 2e section, art. 1, § 2, p. 366.)

[2] Ezechielis Spanhemii *Dissertatio de præstantia et usu numismatum antiquorum,*

On pourrait encore supposer, en admettant le nom *Augusti* dans son entier, qu'il représente ici celui de l'empereur Octavien Auguste, sous le règne duquel fut terminé le mesurage qui avait été commencé sous le consulat d'Antoine; en sorte que l'Itinéraire qui en résulta aurait été intitulé de leurs deux noms à la fois, sans conjonction intermédiaire, comme il était d'usage de le faire pour les lois, dont la dénomination se formait de la réunion des noms des deux consuls, comme la loi *Ælia Sentia,* la loi *Junia Norbana*[1]; et l'on aurait dit par analogie, dans cette hypothèse, *Itinerarium Antonii Augusti.*

Sans vouloir multiplier davantage les essais d'explication de l'intitulé qui nous préoccupe, il convient peut-être cependant de tenir compte d'une circonstance qui n'est pas dénuée d'intérêt dans la question : c'est que le nom d'Antoine Augure, ou le double nom d'Antoine et d'Auguste, se présente dans cet intitulé comme corrélatif, moins à la composition de l'Itinéraire, qu'à la possession des provinces à travers lesquelles sont dirigées les routes comprises dans ce document. La généralité des manuscrits porte, en effet : « Incipit Itinerarium provin-« ciarum Antonii Augusti : in primis provinciæ Africæ. » Il est certain que les triumvirs s'étaient partagé les provinces, et qu'après la bataille de Philippes l'Afrique échut à Antoine[2].

Rome 1664, in-4°; p. 176 : « Auguris « dignitas non lituo solum frequenter de-« signata, sed ipso nomine expressa in num-« mis M. Antonii etiam Triumviri, ut vel « inde muneris illius prærogativam abunde « liceat æstimare. » — Josephi Eckhel *Doctrina numorum veterum,* Vienne 1796, in-4°; t. VI, p. 66 : « Tituli M. Antonii. « *Augur.* Ejus mentio in Antonii numis « fere constans, inscripto AVG—AVGV—« AVGVR. » — Barthélemy, *Des Médailles de Marc Antoine,* dans ses Œuvres complètes, Paris 1821, in-8°; t. IV, p. 170.

[1] Jo. Gottl. Heineccii *Antiquitatum romanarum Jurisprudentiam illustrantium syntagma,* Strasbourg 1741, p. 43 : » Nomina « leges plerumque accipiebant ab utroque « consule, ex. gr. lex Ælia Sentia, Papia « Poppæa, Fusia Caninia. »

[2] Appiani Alexandrini *Romanarum Historiarum quæ supersunt,* édition stéréotype, Leipzig 1829, in-16; t. III, p. 5 : *De*

Si donc, comme l'énonce le chroniqueur de Ferrare, la première rédaction de l'Itinéraire a été formée de la réunion des documents partiels précédemment recueillis par les soins d'Antoine, il a pu se faire qu'une partie de ces documents particuliers fût d'abord désignée sous le titre d'Itinéraire des provinces d'Antoine, et que ce titre eût persisté, même après la mort du rival d'Octavien; une autre partie des routiers aurait pareillement été appelée du nom d'Octavien, qui échangea bientôt ce nom pour celui d'Auguste. Dans la compilation d'ensemble on réunit bout à bout les routiers divers, plaçant en tête celui des provinces d'Antoine; et l'intitulé qui s'est conservé jusqu'à nos jours ne serait autre que celui de ce premier fragment, *Itinerarium provinciarum Antonii Auguris, inprimis Africæ,* ou bien ce serait un titre général pour le tout: *Itinerarium provinciarum Antonii et Augusti*[1].

Bellis civ., lib. I, cap. v: « Προϊόντες τε τὴν « Ῥωμαίων ἀρχὴν, ὡς ἰδιωτικὸν σφῶν κτῆμα « διενείμαντο ἐφ' ἑαυτῶν τρεῖς οἵδε ἄνδρες, « Αντώνιος τε, καὶ Λέπιδος, καὶ ὅτῳ πρότερον μὲν Ὀκταούϊος ὄνομα ἦν, Καίσαρι « δὲ πρὸς γένους ὢν, καὶ θετὸς ἐν διαθήκαις ὑπ' αὐτοῦ γενόμενος, Καῖσαρ ἐκ τοῦδε « μετωνομάζετο. » — Cassii Dionis Cocceiani *Historiæ Romanæ quæ supersunt*, édition stéréotype, Leipzig 1829, in-16; t. II, p. 314 : Lib. XLVIII, cap. xxi : « Δύο « μὲν δὴ ἔθνη τοῖς Ῥωμαίοις ἐν τῇ Λιβύῃ « ἐκείνῃ, ὥσπερ εἶπον, ἦν · ἦρχον δὲ πρὸ « τῆς τῶν τριῶν ἀνδρῶν συνωμοσίας, τοῦ « μὲν Νομαδικοῦ, Τῖτος Σέξστιος · τοῦ δὲ « ἑτέρου, ὅ, τε Κορνουφίκιος, καὶ Δέκιμος « Λαίλιος · ὁ μὲν, τὰ τοῦ Ἀντωνίου, οἱ δὲ, « τὰ τοῦ Καίσαρος φρονοῦντες. » — *Infra*, p. 316, cap. xxii : « Ὡς μέντοι ἥ τε μάχη « ἡ κατὰ τὸν Βροῦτον τόν τε Κάσσιον ἐγένετο, καὶ ὁ Καῖσαρ ὅ, τε Ἀντώνιος τά τε « ἄλλα ἀνεδάσαντο, καὶ τῆς Λιβύης Καῖσαρ « μὲν τὴν Νουμιδίαν, Ἀντώνιος δὲ τὴν Ἀφρικὴν ἔλαβεν. »

[1] Cette opinion, que l'Itinéraire serait un assemblage de fragments divers, avait été professée dès la fin du xvi[e] siècle par Théodore Marcile, lecteur royal au collége de France, ainsi que le remarque Dempster, *Hist. eccl. gentis Scotorum*, pp. 59-60 : « Itinerarium quod Antonini Augusti nomine circumfertur, utile sane et pervetustum opus : non esse illius principis « multa convincunt, sed illud maxime quod « recentia quædam nomina, post mortem « demum Antonini recepta, in eo leguntur. Theodorus Marcilus professor nuper « Lutetiæ, non unius opus, sed miscellum « putavit. » — Mais Bayer, dans ses *Paradoxa russica* (Lilienthal, *Acta Borussica*, t. I, p. 892), repousse l'assemblage des noms d'Auguste et d'Antoine : « Nunc quo-

Quoi qu'il en soit de toutes ces conjectures, auxquelles nous sommes loin d'attacher plus d'importance qu'il ne convient, toujours est-il que le nom d'Antoine, conservé par l'intitulé de la plupart des manuscrits aussi bien que par la Petite chronique de Ferrare, et le nom d'Auguste conservé pareillement dans les manuscrits et les témoignages reçus comme autorités par Hemmerlein, et enfin le nom de Jules César, qui se retrouve dans la Chronique de Cambrai comme dans la citation de Spiesshammer; toujours est-il, disons-nous, que ces trois noms se rapportent à une rédaction première, dont l'existence est constatée de la manière la plus explicite par le récit d'Éthicus.

Mais encore une fois, cette rédaction première n'est pas celle que nous possédons, et il nous reste à déterminer l'auteur de celle-ci.

ARTICLE III.

QUEL EST LE VÉRITABLE RÉDACTEUR DE L'ITINÉRAIRE.

---

§ I.

Les seuls témoignages explicites que l'on puisse invoquer à cet égard désignent formellement Éthicus : ils nous sont fournis par deux anciens chroniqueurs français, Hugues de Flavigny et Flodoard de Reims, que Malte-Brun a ridiculement transformés en *deux savants de Franconie,* dans un passage qu'il traduit ou prétend traduire de Sprengel [1].

« que habemus cum dimensionibus (dit-il) « inscriptum Antonini Augusti Itinerarium, « aut, ut alii, Antonii et Augusti, quos mi- « nime probo. Quid enim? Antonio vivo « Augusti nomen auditum fuit? »

[1] Malte-Brun, *Histoire de la géographie,* p. 285 de l'édition de 1812, ou p. 340 de celle de 1834 : « Quelques savants ont pensé que l'Itinéraire tel que nous l'avons a été compilé par Æthicus, parce que la Cosmographie de l'empire romain de cet auteur est souvent placée à la tête de cet

Hugues de Flavigny, à la fin du XI[e] siècle ou au commencement du XII[e], remarque, en sa Chronique de Verdun, qu'*Éthicus* nomme cette ville *Virodunum* dans son *Itinerarium mundi*[1]; or cet Itinéraire du monde, que Léon évêque d'Ostie, antérieur de quelques années, appelle de même *Itinerarium totius orbis* dans sa Chronique du Mont-Cassin[2], et que nous voyons Hugues de Flavigny mettre sous le nom d'Éthicus, ne saurait être autre que celui-là même que nous possédons.

Flodoard, vers le milieu du X[e] siècle, nous fournit à cet égard un témoignage tellement explicite, qu'on ne peut conserver le moindre doute sur ce point, car c'est précisément une citation textuelle de plusieurs des routes de l'Itinéraire qu'il introduit dans sa Chronique de Reims en les donnant comme empruntées de la Cosmographie d'Éthicus[3].

Itinéraire dans les manuscrits; ils citent encore le témoignage de deux savants de Franconie, du X[e] et du XI[e] siècles, qui attribuent cet ouvrage à Æthicus. » — Sprengel, *Geographische Entdeckungen*, p. 131 : « Dass Æthicus wol Verfasser desselben « seyn kann, ergiebt nicht nur die noch « von diesem alten Istrier vorhandene Cos- « mographie des römischen Reichs, welche « jenem Wegweiser zur Enleitung dient, « daher auch häufig den verschiedenen « Handschriften vorgesetzt ist, sondern « auch das Zeugniss zweier fränkischen Ge- « lehrten des zehnten und eilften Jahrhun- « derts, die das Werk dem Æthicus beile- « gen. »

[1] Hugonis *Chronicon Virdunense*, ubi supra, p. 79 : « Has autem omnes conjec- « tiones Æthicus in Cosmographia exclu- « dens, in Itinerario mundi vocat eam Vi- « rodunum ob virorum fortium industriam « longe lateque celebratam. »

[2] Leonis card. episc. Ostiensis *Chronica sacri monasterii Casinensis*, lib. II, cap. LII, dans Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. IV, Milan 1723, in-fol.; p. 372 : « *Qualiter idem abbas* (Theobaldus « abbas XXXII, ann. 1022-1035) *multa « bona eidem monasterio acquisivit*. . . . . Co- « dices quoque nonnullos quorum hîc « maxima paupertas usque ad id temporis « erat, describi præcepit, quorum nomina « indicamus : . . . . Itinerarium totius « orbis, cum chronica Jeronimi. »

[3] Flodoardi *Historia Remensis ecclesiæ*, p. 5 de l'édition de Colvener, ou folio 4 verso de l'édition de Sirmond : « Æthicus « etiam in Cosmographia sic memorat:

« A Mediolano per Alpes Cottias Vien- « nam m. p. m. ccccix.

« Inde Durocortorum m. p. m. cccxxxij; « quæ fiunt leugæ ccxxj.

« Item a Durocortoro Divodorum usque, « m. p. m. lxij.

Et comme il n'existe point de témoignage qui démente nos deux chroniqueurs, et qu'il ne s'élève non plus aucune difficulté historique ou chronologique contre la désignation qu'ils font d'Éthicus, il faut bien reconnaître que c'est là, suivant toutes les probabilités admissibles par une critique raisonnable, le véritable rédacteur de l'Itinéraire tel que nous le possédons aujourd'hui.

Il y a plus : Flodoard ne sépare point l'Itinéraire de la Cosmographie; il en fait un seul et même ouvrage, ou du moins présente-t-il l'Itinéraire comme l'une des parties intégrantes de la Cosmographie d'Éthicus. C'est aussi ce que fait Hugues de Flavigny; et Baudry de Tournai milite pour l'établissement du même fait en citant la *route de Cambrai à Bavai* d'après la *Cosmographie* composée par ordre de Jules César [1].

Il en est encore de même de la *Parva chronica Ferrariensis*, car elle rappelle d'abord (à l'honneur spécial d'Antoine) le mesurage de l'empire, effectué pendant trente ans et plus, en vertu d'un sénatus-consulte, comme le rapporte le proème d'Éthicus ; et elle ajoute ensuite que les résultats de cette opération sont consignés dans le livre appelé *Itinerarium*, dont elle fait aussitôt une citation textuelle, annoncée en des termes que Wesseling n'a pas compris : « In ultima parte ejus operis », dit le chroniqueur, « inveni rubricam de spatio et dimensione « facta ab Aquilegia usque Bononiam, » etc.[2]. Wesseling croit

« Item alio itinere a Durocortoro Divo- « dorum usque, m. p. m. lxxxviij.

« Item a Durocortoro Treveros usque, leugæ xcviiij.

« Item a Bagaco Nerviorum Durocor- « torum Remorum usque, m. p. m. liij. »

[1] Balderici *Chronicon Cameracense*, p. 8: « Liber namque qui jubente Julio Cæsare « ex Senatus consulto a prudentissimis vi- « ris de Cosmographia inscribitur, ubi « quidem totius orbis romani nominis uni- « versa loca famosa distinguit, Cameracum « etiam intromittit, et quantum a Bagaco « castro distet, id est xviij milibus, evi- « denter ostendit. »

[2] *Chronica parva Ferrariensis*, dans Muratori, t. VIII, p. 474 : « Facta est divisio « (*lisez* dimensio) itinerum de distantiis

trouver dans les mots *in ultima parte* une preuve certaine, ou que l'Itinéraire que nous possédons est tronqué, ou que l'ordre des routes y a été interverti, puisque celle d'Aquilée à Bologne ne s'y trouve point dans la dernière partie, qui est l'Itinéraire maritime. Mais si l'on prend garde que Flodoard, Baudry de Tournai, Hugues de Flavigny, et le chroniqueur ferrarois lui-même, regardent ce que nous appelons vulgairement la *Cosmographie d'Éthicus* et l'*Itinéraire d'Antonin* comme deux parties consécutives d'un même ouvrage, on trouvera tout naturel qu'une citation de l'Itinéraire soit présentée comme extraite de la dernière partie de l'ouvrage entier.

Hemmerlein n'a pas séparé non plus la Cosmographie de l'Itinéraire; et à l'exemple du chroniqueur de Ferrare, c'est le nom d'*Itinéraire* qu'il attribue à tout l'ouvrage; car, après un compte assez détaillé des opérations racontées dans la préface d'Éthicus, il ajoute que toutes les mers, îles, montagnes, provinces, villes, fleuves, et nations, sont énumérés dans l'*Itinerarium urbis Romæ*[1].

Et de même Spiesshammer, qui transcrit une partie de la

« quæ erant inter præcipuas civitates im« perio romano subjectas, ut de ipsis dis« tantiis omnibus per scripturas constaret, « et ex iis scriptis confectus est codex qui « Itinerarium appellatur, quem perlegi non « semel. In ultima parte ejus operis inveni « rubricam de spatio et dimensione facta « ab Aquilegia usque Bononiam, quæ sic « stabat, ut vidi :

« Ab Aquilegia usque Bononiam sunt ccxv m. p.

« Ab Aquilegia Concordiam m. p. xxxj. » etc.

— Wesseling, *Vetera Romanorum Itineraria*, p. 281 : « Jam quod in ultima parte « Itinerarii hæc sese reperisse dicit, id « mihi certo videtur argumento aut codi« cem eum decurtatum, aut ordinem iti« nerum fuisse perturbatum. »

[1] Hemmerlein, *Dialogus de Nobilitate*, folio 104 verso : « Et hæc omnia videlicet « maria, insulæ, montes, provinciæ, civi« tates, oppida, flumina, et gentes, sin« gulariter singuli et singulæ propriis no« minibus sunt in Itinerario urbis Romæ « mirabiliter conscripta, prout diligenter « vidi et perspexi : etiam cum leucis et « milliaribus distantiarum de locorum lo« cis propriissime designata. »

préface d'Éthicus, annonce qu'il l'emprunte à un manuscrit très-ancien de l'Itinéraire [1].

Ainsi, toutes les mentions que l'on rencontre de la Cosmographie et de l'Itinéraire avant l'édition princeps de Simler, s'accordent unanimement à ne faire qu'un seul et même ouvrage de ces deux morceaux.

§ II.

Depuis cette publication, les critiques ont raisonné et déraisonné sur l'ensemble total et sur chacune des sections de l'ouvrage, de manière à se partager entre un assez grand nombre d'opinions divergentes, que nous avons successivement rappelées et examinées ; mais en définitive, des autorités nombreuses et graves s'accordent à reconnaître, d'une façon plus ou moins explicite, la part qu'il y a lieu de faire à Éthicus dans cette œuvre.

Simler tout le premier avoue que, sans oser affirmer qu'Éthicus soit l'auteur ou l'éditeur de l'Itinéraire, c'est là cependant l'opinion pour laquelle il se sent le plus d'affection [2].

David Powell, en son commentaire sur Girauld de Galles, n'exprime pas autrement son opinion, qu'en citant l'Itinéraire sous le nom d'Éthicus [3].

Saumaise, dans sa dissertation anonyme *De Suburbicariis regionibus*, cite pareillement Éthicus, ajoutant expressément que c'est bien lui, et non Antonin, qui est l'auteur de l'Itinéraire, ainsi que l'atteste Flodoard [4].

[1] Joannis Cuspiniani *De Consulibus Romanorum commentarii*, p. 257.

[2] Simlerus ad Æthici *Cosmographiam*, pp. 8 et 9 de la préface : « Cæterum an « Æthicus Itinerarium scripserit, aut auxe- « rit, ut Flodoardus censere videtur, affir- « mare non ausim, etsi animus huc incli- « nat, eundem utriusque libelli auctorem « esse. »

[3] Powell ad Giraldi Cambrensis *Itinerarium*, p. 185.

[4] [Salmasii] *De Suburbicariis regionibus*

Colvener, l'éditeur de Flodoard et de Baudry, regarde comme vraisemblable qu'Éthicus soit l'auteur et de la Cosmographie et de l'Itinéraire[1].

Bergier adopte et développe cette thèse en l'appuyant de considérations tirées de la préface d'Éthicus, et de la réunion habituelle des deux morceaux dans les manuscrits; il pense en définitive qu'Éthicus est l'auteur de l'un et de l'autre, et qu'il a lui-même cité Antonin comme son autorité pour l'Itinéraire, de même qu'il avait cité Zénodoxe et ses collègues pour la Cosmographie[2].

Le savant Gaspard de Barth accorde à Éthicus une attention toute particulière : il recherche son âge, discute son texte, et il propose en définitive cette opinion, qu'Éthicus est incontestablement l'auteur de l'Itinéraire, qui ne doit point être séparé de la Cosmographie, avec laquelle il forme un seul corps d'ouvrge; et de même, pense-t-il, on doit former un seul nom

et ecclesiis seu præfecturæ et episcopi urbis Romæ diœcesi conjectura; Francfort 1617, in-4°; cap. IV, p. 24 : « Et apud Æthicum « (is enim auctor est itinerarii, non Antoninus, teste Flodoardo, lib. I Rhem. hist.) « descriptum iter his verbis notatur : *De « Aquitania in Gallias.* »

[1] Colvenerii ad Flodoardum *Scholia*, p. 3 : « Verba quæ citat leguntur in Itinerario provinciarum quod Antonio Augusto, alias Antonino Imp. adscribitur, « et in editione Basileensi 1575, Æthici « Cosmographiæ subjungitur; estque verisimile Æthicum utriusque auctorem « esse. »

[2] Bergier, *Grands chemins de l'empire romain*, t. I, pp. 339-340 : « Et quant à Éthicus, la Cosmographie duquel se trouve jointe de si près audit Itinéraire, il est à croire qu'ayant pris des Romains l'une et l'autre de ces deux œuvres, il les a descrit et augmenté à sa mode et accommodé à son style..... Pour ce qui est de sa Cosmographie...... ses démonstrations et sa forme d'escrire dépend de Zénodoxus pour ce qui est de la partie orientale; et aussi il en dit tout de mesme de la partie septentrionale et méridionale, en la description desquelles il dit avoir suivi Théodotus et Polyclitus. Il est donc à présumer qu'il en aura fait autant de l'Itinéraire que nous trouvons joint à sa Cosmographie, et que l'ayant trouvé sous le nom de l'un des Antonins, il ne l'a pas voulu changer d'intitulation, ny le confondre avec sa Cosmographie, mais l'a distingué d'icelle par son titre ancien, et s'est contenté de l'accroître du nombre des villes qu'il a sçu estre basties par l'empire jusques à son temps, qui est échu après Constantin. »

de ceux qui sont à tort distinctivement appliqués à ces deux documents, en sorte que le nom entier soit *Antoninus Æthicus*, bien qu'il paraisse que le premier soit corrompu, et peut-être aussi le second : on peut croire que ceux de Jules César, d'Antoine, d'Auguste, ont été puisés dans la préface de la Cosmographie ; mais Éthicus est bien le nom véritable du premier éditeur, contemporain de Symmaque et de Rutilius, puis successivement interpolé par les copistes des âges suivants[1]. Fabricius, trop souvent inexact dans ses citations, transforme en un témoignage formel de manuscrits la simple conjecture de Barth sur la formation du double nom d'*Antonius Æthicus* ; et Schœpflin, trop confiant en Fabricius, Scheyb à son tour d'après Schœpflin, ont répété cette assertion erronée[2].

Jacques Godefroy, sous la plume duquel se présente occasionnellement le nom d'Éthicus, n'oublie pas de rappeler qu'outre la Cosmographie, il faut lui attribuer aussi, d'après Flodoard, l'Itinéraire d'Antonin[3].

[1] Barthii *Adversaria*, p. 2085 : « Neque « illud dubitare sinunt viri doctissimi qui « in eam opinionem ante nos, non futilibus argumentis, venerunt, Antonini quod inscribitur Itinerarium, ad eundem « hunc scriptorem pertinere, neque divellendum ab eo esse si accuratius jus suum « huic adscribere voluerimus. . . Est vero « idem sine dubio auctor hic Æthicus qui « et Antoninus Itinerarii conditor appellatur. . . . . Videtur itaque subjiciendus « hujus Cosmographiæ fini Antoninus ille, « et continuato ordine ex male disjunctis « nominibus unus porro scriptor concinnandus, cujus titulus sit *Antoninus Æthicus* aut *Æthicus Antoninus*, quamquam « prius nomen corruptum videatur, fortassis et posterius. »

[2] Fabricii *Bibliotheca latina*, p. 175 « Barthius in suo se codice *Antonini Æthici* « nomen reperisse testatur, cujus rei apud « ipsum fides esto. » — Schœpflini *Alsatia illustrata*, t. I, p. 614 : « Æthicus, cui co« dices plures Itinerarium adscribunt, non« nullique Antonini vel Antonii nomen « Æthico præfigunt. » — Scheyb ad *Peutingerianam Tabulam*, p. 12 : « Hoc tamen, « uti dixi, a Schœpflino in sua Alsatia il« lustrata Antonino Æthico tribuitur, quia « nonnulli codices mss. Itinerarii hujus « nomen Antonini vel Antonii nomini « Æthico præfixum exhibent. »

[3] Jacobi Gothofredi *Vetus orbis Descriptio*, p. 4 des prolégomènes : « Fidem facit « quoque Æthicus et ipse sophista (quo « etiam nomine indigitari solet) qui Cos-

Gérard-Jean Vossius trouve raisonnable de penser avec Barth que l'auteur des deux traités est *Antonius Æthicus*, ou que l'un des deux ouvrages fait partie de l'autre, c'est-à-dire que l'Itinéraire est une section de la Cosmographie d'Éthicus[1]. Et sans doute Isaac Vossius partageait à cet égard les idées de son père, lorsque, dans ses annotations sur Scylax, il cite l'Itinéraire d'Antonin sous le nom d'Éthicus[2].

Burton rappelle le témoignage de Flodoard et les conclusions de Simler et de Barth, de façon à impliquer une adhésion tacite, très-conciliable d'ailleurs avec son opinion sur la première origine plus ancienne de l'un et l'autre document[3].

Adrien de Valois déclare à son tour que la Cosmographie et l'Itinéraire, en admettant toutefois que ce soient deux ouvrages distincts, n'ont eu qu'un seul et même titre, un seul et même auteur[4].

« mographiam et ipse scripsit, imo, si Flodoardo credimus, Itinerarium quod vulgo « Antonini. »

[1] J. G. Vossius, *De Historicis latinis*, pp. 695-696 : « Imposuit fortasse Flodoardo, « quod Æthicus et Antoninus soleant conjungi. Quamquam nec video cur absurde « opinemur operis ejus auctorem esse Antoninum Æthicum, vel Æthicum Antoninum : aut cur dicere non liceat alterum « alterius opus opere suo esse complexum ? « ut nempe pars Æthici sit Antoninus, uti « opinio est Barthii. » — Comp. *Idem*, *De Philologia*, pp. 59-60.

[2] Isaac Vossius, *Periplus Scylacis Caryandensis cum tralatione et castigationibus*, Amsterdam 1639, in-4°; notes, p. 21 : « Itinerarium Antonini, sive potius Æthici » (p. 507 de l'édition de Gail).

[3] Burton, *on Antoninus' Itinerary*, p. 6 : « Indeed Flodoardus the presbyter seems « to make both these [*Itinerary and Cos-* « *mography*] but one man's work ; for « Æthicus is quoted by him for two seve- « ral journeys which are not to be found « otherwere than in Antoninus. . . . And « again, before that Itinerary, in a very « ancient copy, the preface concerning the « dimension of the Earth, belonging to « Æthicus, was found præfixt, as Simlerus « informs us. And in a word, Caspar Bar- « thius, the flourishing philologer of this « age, tells us plainly he had observed « that Æthicus was the author of both pei- « ces. »

[4] Hadriani Valesii *Notitia Galliarum*, p. 4 de la préface : « Apparet utriusque « operis, videlicet Cosmographiæ et Itine- « rarii (si tamen duo opera fuerunt) unum « eundemque titulum, unum auctorem ex- « titisse. »

Du Cange établit aussi, pour sa part, la liaison intime qui fait de l'Itinéraire une suite immédiate de la Cosmographie d'Éthicus, et qui concourt avec le témoignage de Flodoard pour faire reconnaître ces deux morceaux comme l'œuvre du même compilateur[1].

Fabricius, simple rapporteur des opinions de ses devanciers, met en relief celles de Vossius, de Du Cange et de Bergier, de manière à montrer suffisamment qu'il se range lui-même à leur avis[2].

Schœpflin, réunissant les arguments de Barth, de Vossius et de Du Cange, pour les faire siens, arrive de son coté à cette conclusion, qu'Éthicus a été le dernier éditeur et compilateur, soit, d'une part, de la Cosmographie (que, dans la pensée du docte Alsacien, Julius Honorius l'Orateur avait précédemment rédigée dans des proportions plus étendues), soit, d'autre part, de l'Itinéraire, dont la rédaction originale remontait aux premières années de l'empire: en sorte que ces deux morceaux ne sont point deux ouvrages séparés, mais bien deux parties d'un même ouvrage[3].

[1] Du Cange, *Constantinopolis christiana*, p. 62 : « Æthici Cosmographiæ verba. . . . « satis convincunt Cosmographiæ eumdem « auctorem esse qui Itinerarii, cum loco « rum distantias ab urbe Roma fere sem- « per ordiatur, et Cosmographiæ Æthici « adjungatur. Quod prætereca indicat titu- « lus codicis regii (4807).

[2] Fabricii *Bibliotheca latina*, pp. 175-176.

[3] Schœpflini *Alsatia illustrata*, t. I, p. 614 : « Itinerarius hic libellus, a primis « Imperii temporibus usitatus, unoquoque « seculo mutationibus, correctionibus, ad- « ditionibus obnoxius, statum seculi quarti « exeuntis repræsentat. . . . Initio quinti enim « Barbarorum invasio turbaverat omnia. « Verisimilis conjectura est eum (*Æthicum*) post tot alios qui sub præcedentibus « Impp. idem præstiterant, recognovisse « postremum, ultimamque ei imposuisse « manum; Cosmographia prolixa, quam « ex Julii Honorii vel Oratoris ampliore « Cosmographia a Cassiodoro monacllis « commendata, deprompsit, atque in bre- « viarium, ut Plinium Julius Solinus, re- « degit. . . . Sic omnia argumenta si jun- « gas, Cosmographiam et Itinerarium non « duos libros, sed duas unius libri partes « fuisse, haud difficulter largieris. »

Scheyb se range expressément à l'opinion de Schœpflin, mais il la corrobore d'un argument déjà employé par Du Cange, et qui est tiré de l'intitulé de certains manuscrits où l'on voit annoncés dans un même contexte la Cosmographie et les Itinéraires[1] : cette considération se produit ici avec d'autant plus d'autorité, qu'elle est fournie par le plus ancien des manuscrits connus d'Éthicus, celui de Vienne, dont Scheyb rapporte une notice empruntée au catalogue inédit de Gentillotti.

Targioni-Tozzetti arrive, par les mêmes motifs, à la même conclusion, d'après l'examen du manuscrit de la bibliothèque Gaddienne ; et pour lui, l'Itinéraire, avec les quelques bagatelles qui accompagnent l'*explicit,* est certainement l'œuvre d'Éthicus, et fait partie de sa Cosmographie[2].

Meermann se rallie à l'opinion de Bergier et à celle de Schœpflin, rejetant comme très-peu valables les motifs de doute opposés par Wesseling[3].

Sprengel trouve aussi, dans les rapports intimes de la Cos-

[1] Scheyb ad *Peutingerianam Tabulam*, p. 12 : « His addi potest sententia verisi« milior Schœpflini, qui ex Barthio et Fa« bricio eruit Itinerarium Antonini et Cos« mographiam esse partus ejusdem aucto« ris, nimirum Æthici, etc. » — Après la notice de Gentillotti sur le manuscrit de Vienne, Scheyb ajoute : « Igitur sane abs« que negotio eruitur Schœpflini senten« tiam non vanis inniti argumentis, quod « nimirum idem Antonius Augustus utrius« que auctor sit, scilicet Cosmographiæ et « Itinerarii. »

[2] Targioni, *Relazioni d'alcuni viaggi*, t. IX, p. 164 : « Dal fin quì detto parmi « si possa dedurre che l'Itinerario d'Anto« nino e le altre tre consecutive bagattelle, « siene tutte opere dell' autore medesimo « della Cosmografia ; . . . . vale a dire l'Iti« nerario sia opera di Etico Istro, o di « Giulio Onorio come pensò anche il Vos« sio, ... e parte integrante della sua Cos« mografia. »

[3] Meermann dans Burmanni *Anthologia latina*, t. II, p. 394 : « Ex his viarum « seu Itinerum mappis confectum Itinera« rium, nostris postremum libellis haud ab« simile, quod sub Antonini nomine cir« cumfertur, et sub primis Impp. jam natum « incrementa sensim accepisse videtur, ut « bene animadversum Bergerio et Schœp« flino, repugnante tamen ob rationes mi« nime validas Cl. Wesselingio. »

mographie et de l'Itinéraire, ainsi que dans les témoignages exprès de Flodoard et de Hugues de Flavigny, des raisons déterminantes pour considérer Éthicus comme éditeur de l'un et de l'autre document[1].

M. Walckenaer cite, relativement à l'Itinéraire, l'autorité de Flodoard et d'Adrien de Valois en faveur d'Éthicus, sans exprimer lui-même d'opinion personnelle à cet égard[2].

Le savant Mannert s'étonne de l'hésitation de Wesseling à reconnaître un fait attesté par des témoignages positifs, tels que ceux de Flodoard et de Hugues de Flavigny, même ceux de Baudry et du chroniqueur ferrarois, qui font incontestablement allusion à Éthicus, et par-dessus tout la Cosmographie même de celui-ci, presque toujours placée dans les manuscrits en tête de l'Itinéraire, et lui servant en réalité d'introduction[3].

Se plaçant à un autre point de vue, M. Bœcking a été frappé de cette considération, qu'il a dû exister dans les bureaux de l'administration romaine certains documents officiels dont il aura été fait des copies ou des abrégés, pour leur usage ou leur

[1] Sprengel, *Geographische Entdeckungen*, p. 131, ut supra.

[2] Walckenaer, *Éthicus*, dans la Biographie universelle, t. XIII, p. 427 : « Enfin, l'Itinéraire d'Antonin est aussi attribué à Éthicus; et Flodoard, auteur du VI (lisez X[e]) siècle, cite cet Itinéraire comme étant l'ouvrage d'Éthicus et faisant partie de sa Cosmographie. Adrien de Valois, dans sa Notice des Gaules, cite aussi toujours l'Itinéraire sous le nom d'Éthicus. »

[3] Mannert, ad *Tabulam Peutingerianam*, p. 8 : « Editorem (*Itinerarii*) autumo eundem esse Æthicum, de cujus præfatione supra sermo fuit, ut et alii rationibus minus enucleatis autumarunt; Wesselingium in sententia nutantem demiror, quum is ipse sollicite congesserit quæ ad rem faciant. In plerisque iisque antiquissimis Itinerarii codicibus Æthici Cosmographia juncta est Itinerariis; scriptores noni sæculi Flodoardus, Hugo Flaviniacensis Æthicum Itinerarii auctorem declarant; alios e. g. Baldericum et chronographum Ferrariensem a Wesselingio citatos, dum Jul. Cæsarem, Antoninum consulem nominant, ex eodem fonte hausisse manifestum est. Hisce testibus junge ipsius Cosmographiæ Æthici textum, ut appareat magno Itinerarii opere nil nisi nomine numerosque continenti, eum adjungere voluisse compendium, provinciarum suppeditans brevem descriptionem, pro seculi genio satis concinnam. »

satisfaction personnelle, par divers fonctionnaires, ou même par des particuliers qui seraient parvenus à se frayer l'accès des bureaux; que dès lors plusieurs de ces documents auront été réunis habituellement dans un même cahier, sans que cela implique unité de rédacteur : et que tel aura été le cas pour la Cosmographie d'Éthicus et l'Itinéraire d'Antonin[1].

Mais M. de Mœrner, après avoir mis en balance les opinions contradictoires de ses devanciers depuis Simler jusqu'à Mannert, trouve que les raisons pour attribuer à un même rédacteur la Cosmographie et l'Itinéraire valent bien autant, et même mieux, que les motifs de doute produits à l'encontre par un certain nombre d'érudits[2].

Je me dispense, après toutes ces autorités, de citer encore Jœcher et Adelung, Sax, Struve et Meusel, Gråberg, Malte-Brun, Schœll, Bernhardy, Bæhr, et quelques autres, qui se bornent à rappeler, en simples compilateurs, des opinions sur lesquelles leur propre critique ne s'est point exercée[3].

[1] Bœcking, *Ueber die Notitia dignitatum*, pp. 83-84 : « Aus solchen officiellen Ver-« zeichnissen nun... sind meines Erach-« tens die meisten jener oben beschrie-« benen Stücke, die sich desshalb auch « nicht zufällig so häufig zusammen den-« selben Handschriften finden, Auszüge, « die von kaiserlichen Beamten oder Pri-« vatpersonen, welche sich Zugang zu den « kaiserlichen Bureaus zu verschaften wuss-« ten, zu eigenem Gebrauche oder Verg-« nugen gemacht wurden. So erklärt es « sich, ohne dass man.... Identität des « Verfassers anzunehmen braucht, die sich « noch dazu vollständig widerlegen lässt, « dass der sogenannten Æthicus so regel-« mässig dem Itinerarium Antonini vor-« hergeht. »

[2] Mœrner, *De Orosii vita*, pp. 83 à 85 : « At mihi quidem quæ pro opinione illa, « eundem esse auctorem Cosmographiæ et « Itinerarii Antonini, proferuntur causæ « idem, adeo plus valere videntur quam « quæ contra illam protulere viri docti du-« bia. »

[3] Jœcher, *Gelehrten Lexicon*, t. I, p. 130. — Adelung, *Fortsetzung*, t. I, p. 280. — Saxii *Onomasticon*, t. I, p. 414. — Meusel, *Bibliotheca historica instructa a Struvio*, t. IV, 1re partie, p. 127. — Gråberg, *Annali di Statistica*, t. II, p. 144. — Malte-Brun, *Histoire de la géographie*, p. 285. — Schœll, *Littérature romaine*, t. III, p. 260. — Bernhardy, *Römische Litteratur*, p. 283. — Bæhr, *Geschichte der römischen Litteratur*, p. 686. — Gourné, *Préface his-*

§ III.

Ainsi l'accord général des critiques les plus graves ne laisse plus de place au doute sur le véritable rédacteur de l'Itinéraire. Comment se fait-il donc qu'il n'ait pas acquis la notoriété à laquelle son droit a été constaté tant de fois?

Il en faut accuser l'incurie des érudits à répudier les chaînes d'une routine dont ils ont cependant bien reconnu la fausseté. Quelques-uns, il est vrai, tels qu'Adrien de Valois, conséquents avec eux-mêmes, n'ont voulu citer l'Itinéraire que sous le nom d'Éthicus[1]; d'autres, comme Saumaise, ont du moins employé des formes dubitatives : *auctor Itinerarii*, ou tout au plus *Itinerarium sub nomine Antonii Augusti*[2]; mais la plupart ont, malgré leur opinion expresse, conservé le titre donné par les éditions qu'ils avaient entre les mains, se faisant, disent-ils, un scrupule de le changer, à défaut de preuves manifestes[3].

Avec ce système de scrupule envers des erreurs vulgaires bien reconnues pour telles, et de négligence pour une vérité qui n'a point en sa faveur une évidence complète, on en se-

torique, p. xliij. — Briet, Baudrand, Riccioli, etc.

[1] Hadriani Valesii *Notitia Galliarum*, pp. 3, 6, 7, 10, 20, 24, 25, 27, 29, 31, 32, 33, 38, 40, 41, 42, 44, et ainsi de suite dans tout le cours de l'ouvrage.

[2] Salmasii *Plinianæ Exercitationes*, pp. 227 *a* B, 318 *a* D, 321 *b* C, 443 *b* C. Cependant il dit simplement, une fois, p. 834 *a* B : « In Itinerario Antonii Augusti. »

[3] Simler, ad *Æthici Cosmographiam*, p. 9 de la préface : « Attamen quoniam in « vetustis et manuscriptis exemplaribus « prior (*liber*) Æthico, posterior Antonio « Augusto inscribitur, nihil hîc mutare « voluimus. » — Bergier, *Grands chemins de l'empire romain*, t. I, p. 340 : « Donc pour conclusion de ce discours, sans nous arrêter davantage sur l'auteur dudit Itinéraire, nous nous en servirons en l'état qu'il est parvenu jusques à nous, et l'alléguerons sous le nom d'Itinéraire d'Antonin, sous lequel Andreas Schottus nous l'a fait imprimer, avec les commentaires de Jeronimus Surita, et les siens. » — Schœpflini *Alsatia illustrata*, t. I, p. 615 : « Potiores tamen rationes pro Æthico pu-« gnare intelligo, recepto licet notoque An-« tonini sub nomine testimonia ejus ubique « produxerim : religioni mihi ducens, re « ad liquidum non omnino deducta, libri « rubrum mutare. »

rait encore à mettre sous le nom d'Émilius Probus l'œuvre de Cornélius Népos, sous le nom de Cornélius Népos lui-même ou sous celui de Pline le Jeune, le livre d'Aurélius Victor, ou au contraire sous leurs noms d'emprunt les écrits forgés par Nanni de Viterbe et d'autres faussaires.

Il faut savoir rompre avec des erreurs accréditées, et se garder de les enraciner davantage par une adhésion de complaisance qui trompe le vulgaire et réagit sur les gens de savoir. Certes la question de la valeur historique et littéraire du nom d'Éthicus ne serait pas encore dans l'obscurité où nous l'avons rencontrée, si les critiques avaient, comme Adrien de Valois, substitué constamment à une désignation reconnue fausse celle qu'ils croyaient véritable, ou même si, comme Saumaise, ils avaient seulement répudié en toute occasion cette désignation erronée, d'autant plus à combattre qu'elle s'est impatronisée au frontispice des éditions imprimées, contrairement à l'énonciation de la généralité des manuscrits.

Si nous avions à donner une édition nouvelle de l'Itinéraire, nous nous garderions de le séparer de la Cosmographie, à laquelle il est à peu près constamment réuni dans les manuscrits; et, sans effacer peut-être, je ne dis pas le nom d'Antonin, qui n'a pour lui qu'un seul ou tout au plus deux manuscrits relativement peu anciens, mais le double nom *Antonii Augusti,* qui du moins figure souvent dans les plus anciens exemplaires, nous aurions soin d'inscrire exclusivement, au frontispice du livre, le nom d'Éthicus, que Flodoard, Hugues de Flavigny, Simler, Powell, Colvener, Bergier, Barth, Godefroy, Vossius, Burton, Valois, Du Cange, Fabricius, Bayer, Schœpflin, Scheyb, Targioni, Meermann, Sprengel, Mannert, sans parler de leurs copistes ou de leurs adhérents, s'accordent à proclamer ou à reconnaître pour le véritable rédacteur.

TROISIÈME SECTION.

DE DIVERS OUVRAGES QUI N'APPARTIENNENT PAS À ÉTHICUS.

ARTICLE PREMIER.

DE LA NOTICE DES DIGNITÉS.

Nous avons encore à examiner si le nom d'Éthicus doit ou ne doit point figurer aussi en tête de certains autres ouvrages à la désignation desquels il a quelquefois été mêlé.

Un savant étranger, qui a écrit une histoire de la Géographie avant que Malte-Brun publiât la sienne, y a consigné le passage suivant : « Beaucoup d'écrivains attribuent à Éthicus l'Itinéraire d'Antonin; mais presque tous conviennent qu'il est auteur de la célèbre Notice de l'empire, publiée entre les années 400 et 453[1]. »

Malgré ce prétendu assentiment général, il serait difficile de rassembler des témoignages de quelque valeur pour justifier une telle assertion. Vaugondy, à la vérité, énonce que c'est l'opinion de quelques-uns; l'abbé de Gourné avait précédemment dit la même chose; Fabricius renvoie sur cette question à Ferrari et à Baudrand, ce qui n'est exact que pour le second, lequel dit en effet que la Notice est attribuée *par quelques-uns* à Éthicus; et Baudrand, comme on sait, n'est ici que le copiste du père Briet[2]. Mais quels sont ces *quelques-uns* auxquels Briet

[1] Gråberg, *Annali di Statistica*, p. 144 : « Molti autori attribuiscono ad Etico il sul- « lodato Itinerario di Antonino; ma tutti « quasi convengono ch' egli sia stato l'au- « tore della celebre *Notizia dell' Impero* « pubblicata appunto fra gli anni 400 e « 453, opera stimatissima, e preziosa pei « lumi di cui fornisce la storia e la geo- « grafia. »

[2] Vaugondy, *Essai sur l'Histoire de la géographie*, p. 33 : « Éthicus, que quelques-uns regardent comme l'auteur de la Notice de l'empire, vivait entre 400 et 450 selon Pancirole. Son ouvrage est pré-

fait allusion? Nous avouons humblement notre ignorance sur ce point.

Dempster, il est vrai, mettait sur le compte d'un seul auteur la Notice et l'Itinéraire, qu'il trouvait réunis dans un même manuscrit intitulé du mot *Cosmographia*, et dans lequel une désignation uniforme d'auteur, rédacteur ou transcripteur, se trouvait répétée en tête de chaque pièce; mais cette désignation n'est point celle d'Éthicus. Les rubriques *Cosmographia Scoti, Liber Scoti de Notitia utriusque Imperii, Itinerarium Scoti*, se rapporteraient, suivant Dempster, à un auteur unique, anonyme, écossais de nation[1] : mais cette désignation de *Scotus*, déjà employée par André Alciati et par Wolfgang Laze[2], ré-

cieux par les lumières qu'il fournit, tant pour la géographie que pour l'histoire.» — Gourné, *Préface historique*, p. xliij: «On attribue à Æthicus Ister, écrivain postérieur à Constantin, une Cosmographie latine imprimée sous son nom.... On doute que l'ouvrage en question lui appartienne, mais en récompense on lui donne une part dans l'Itinéraire d'Antonin et dans la Notice de l'empire.» — Fabricii, *Bibliotheca latina*, p. 753 : «Æthico a quibusdam adscribi (*Notitiam dignitatum*) «ait Phil. Ferrarius sive Antonius Baudrand in Notitia geographorum Lexico «geographico subjecta.» — Baudrand, *Geographia ordine litterarum digesta*, t. II, p. 444 : «Notitia Imperii edita est intra «annos Christi 400 et 453, ut recte de«monstrat Pancirolus; et tribuitur a qui«busdam Æthico.» — Brietii *Parallela geographica*, t. I, p. 10 : «Notitia Imperii «edita est intra annum Christi 400 et 453, «ut recte demonstrat Pancirolus. Tribui«tur a quibusdam Æthico, ab aliis inep«tissime Mariano Scoto.»

[1] Dempsteri *Historia ecclesiastica gentis Scotorum*, p. 60 : «*Cosmographia Scoti*... «ea est Notitia utriusque Imperii;... se«quitur *Itinerarium Scoti*, quasi utrumque «opus esset opus autoris ejusdem, quod «in patriæ meæ decus vir ille literatis«simus (*Pavillonus*) mihi ostendit.» — *Ibid.* p. 389 : «Antiquissimus codex ms. «pulcherrimo charactere, figuris etiam, «miniatisque literis, diversicoloribus deli«neamentis in membrana oblonga venustis«simus, quem ingenti pretio emptum «Cl. vir Pavillonus, senatus Parisiensis «advocatus, possidet, ac mihi humanis«sime communicavit, hunc titulum præ«fert : *Liber Scoti de Notitia utriusque Im«perii.*» — Voir ci-dessus, 2e partie, 2e section, art. 2, § 2, p. 381.

[2] Andreæ Alciati *Omnes qui in hunc usque diem prodierunt in utrumque jus civile et canonicum luculentissimi commentarii*, Bâle 1571, 6 vol. in-fol.; t. II, col. 128: *In XII librum Cod. Justiniani annotationes; de Agentibus in rebus* : «Scotus ad Theodo«sium imperatorem in schola Agentium

pétée sous forme dubitative par Godescalc Stewech en son commentaire sur Végèce, et tranformée en *Sextus* dans la Bibliothèque latine de Fabricius par une de ces inadvertances qu'on regrette d'y rencontrer si fréquemment[1]; cette désignation de *Scotus*, dis-je, est spécialisée, ainsi que nous l'avons déjà expliqué à propos de l'Itinéraire, par le nom entier de *Marianus Scotus* inscrit en tête de certains exemplaires de la Notice; et il est bien reconnu qu'elle n'est relative qu'au transcripteur du XIe siècle, dont l'édition a servi de type aux copistes ultérieurs[2].

Une remarque essentielle, d'ailleurs, contre l'unité de rédacteur pour la Notice, d'une part, et l'Itinéraire, de l'autre, c'est que celui-ci date évidemment d'une époque antérieure à la séparation définitive des empires d'Occident et d'Orient, tandis que la Notice est non moins évidemment postérieure à ce partage[3].

« tradit fuisse ducenarios, qui in præfec- « torum officio in provinciis fiebant officii « principes. » — Wolfgang Lazius, *Reipublicæ Romanæ, in exteris provinciis bello acquisitis constitutæ, commentariorum libri duodecim*, Francfort 1598, in-fol.; lib. XII, sect. 3, cap. VII, p. 975 : « Vindobonæ « municipii, quod equidem sciam, præter « Itinerarium Antonini, ... mentionem « facit etiam codex Præfecturarum Roma- « narum a Scoto quodam scriptus. »

[1] Stewechii *Commentarius ad Vegetii de re militari libros*, p. 79 (ad cap. I, lib. II) : « Certe sive Scotus sive alius qui- « cunque auctor Notitiæ Imperii, quam « magno rei litterariæ bono, ex ultimis Bri- « tanniis antiquariorum studiis repetitam, « primus in lucem protulit vir cl. Sig. Ge- « lenius, etc. » *Infra*, p. 162 (ad cap. XVIII) : « Docuit me Scotus sive quicunque auctor « est Notitiæ Imperii sive libri de digni- « tatibus tam civilibus quam militari- « bus . . . . etc. » — Fabricii *Bibliotheca latina*, p. 753 : « Stewechius ad Vegetii « lib. II, cap. XVIII : Docuit me *Sex- « tus*. . . . » etc. . . . Sunt qui *Mariano Scoto* « tribuunt. »

[2] Pancirolus *ad Notitiam*, fol. 2 verso : « A Mariano Scoto monacho Fuldensi « scripta. » — Dempster, *ubi supra*, p. 388 : « Potuit tamen Marianus transcripsisse. . . « Ita Marianum Notitiæ tantùm exscripto- « rem. » — Hankius, *De Romanarum rerum scriptoribus*, p. 184 : « Mariano Scoto, a « quo descripta . . . . . etc. » — Bœcking, *Ueber die Notitia dignitatum*, pp. 107-108. — Voir ci-dessus, 2e section, art. 2, § 2, pp. 381 à 383.

[3] Bœcking, *Ueber die Notitia dignitatum*, pp. 107 à 123, a examiné et discuté avec

Le nom d'Éthicus, inconsidérément prononcé dans la question relative à la composition de la Notice, en doit donc être soigneusement écarté.

ARTICLE II.

DE LA DESCRIPTION DE ROME.

Targioni-Tozzetti voyant, à la fin de la Cosmographie, la phrase qui annonce formellement une continuation du texte

quelque étendue les opinions qui s'étaient produites avant lui sur l'âge de ce document, et qui en laissent flotter la date entre la mort du premier Théodose et celle du second, c'est-à-dire entre les années 395 et 450. L'inscription, dans la Notice, d'un *comes Gildoniaci patrimonii,* lui paraît offrir un moyen de circonscrire la question dans des bornes assez étroites, et de restreindre l'incertitude entre les années 400 et 404, seul intervalle pendant lequel aurait existé, à ce qu'il croit, le fonctionnaire ainsi désigné. Malheureusement son argumentation repose sur une base peu solide : une loi du 18 février 405 adressée au comte des largesses impériales, relativement aux usurpations commises sur le patrimoine Gildonien, lui semble exclure, à cette date, l'existence d'un fonctionnaire spécialement chargé de l'administration de ce patrimoine : il en conclut que l'emploi avait alors cessé d'exister, et que par conséquent la Notice, où figure cet emploi, est d'une date antérieure. Mais on en peut conclure tout aussi bien, comme Pancirole et Godefroy, que l'emploi n'existait point encore; et c'est à d'autres indices qu'il faut recourir pour la fixation d'une date. Tout en admettant, sous certaines réserves, les motifs développés par Schœpflin et reproduits textuellement par Bœcking, pour ne point éloigner cette date du commencement du v[e] siècle, on ne peut toutefois se dispenser de tenir compte en même temps des faits constatés dans la Notice même, qui sont postérieurs à la limite chronologique audessous de laquelle ces deux savants croyaient ne pouvoir descendre : telle est la séparation des deux dignités de *magister peditum* et de *magister equitum* en Occident; on sait que Stilichon réunissait en sa personne ces deux grands commandements sous le titre de *magister utriusque militiæ,* ou de *magister militum,* et ce n'est qu'après sa mort, en 408, que la séparation put avoir lieu : donc la rédaction de la Notice est postérieure à 408. En rétorquant l'argument tiré par Bœcking d'une loi impliquant la non existence du *comes Gildoniaci patrimonii,* nous citerons une autre loi, du 6 août 409 (*Cod. Theod.* VII, VIII, 9; t. II, p. 351, édit. de Ritter), qui est dans le même cas, et d'où il faut conclure que la Notice est postérieure également au 6 août 409. — Godefroy s'était arrêté à la date de 427.

ajouter en même temps les mots : « Ex æterna urbe Roma initium sumens », pensa d'abord que cela excluait l'adjonction immédiate de l'Itinéraire, puisque celui-ci, loin de partir de Rome, commence à Tingis de Mauritanie; et Mannert fait la même remarque[1]. De là Targioni était porté à conclure qu'il y avait primitivement, à la suite de la Cosmographie, la *Descriptio urbis Romæ*, qui accompagne d'ordinaire, dans les manuscrits et les éditions, la *Notitia utriusque Imperii*[2]; mais en réfléchissant que la topographie de Rome ne s'encadrait pas naturellement dans une cosmographie générale, telle qu'était celle d'Éthicus, et que d'ailleurs c'est l'Itinéraire même qui se trouvait placé, dans les manuscrits, immédiatement après la phrase en discussion, il se ravisa, et reconnut que l'adhésion mutuelle des deux morceaux était trop manifeste pour être contestée[3].

[1] Mannert, ad *Tabulam Peutingerianam*, p. 8 : « Pronunciare conantem rejicit ipse « Æthicus additis hisce paucis : » Ex æterna « urbe Roma initium sumens quæ caput « est orbis et domina senatus ». Cujus pe« riodi Itinerarium ipsum continuatio sta« tui nequit, cum id non ab urbe Roma, « sed ab extremis Africæ regionibus des« criptionis initium faciat. »

[2] Voir la *Notitia utraque dignitatum*; la description de Rome et celle de Constantinople se trouvent imprimées avant la préface dans l'édition de Pancirole que nous avons déjà citée. Dans la petite édition de Philippe Labbe (*Notitia dignitatum Imperii Romani ex nova recensione*, Paris 1651, petit in-12), cette description de Rome se trouve après la Notice, pp. 128 à 148, sous ce titre : « Descriptio urbis « Romæ, quæ aliquando desolata, nunc « gloriosior, piissimo imperio restaurata, « incerto auctore, qui vixit sub Honorio « aut Valentiniano III. »

[3] Targioni-Tozzetti, *Relazioni d'alcuni viaggi*, t. IX, pp. 164-165 : « Confesso però « che mi fanno scrupolo le parole *ab æterna « urbe Roma initium sumens*, quando egli « comincia da Tingi di Mauritania, la quale « secondo lui medesimo Africæ ultima est « totius; ed ho avuto qualche dubbio, che « nell' originale antico dopo le parole Do« mina senatûs seguitasse Descriptio urbis « Romæ, pubblicata dal Pancirolo nella « sovraccitata Notitia dignitatum Imperii « occidentalis; ma dall' altra parte in un « trattato di Cosmografia, com' era quello « d'Etico, pare che convenga un itinerario « scritto, il quale dà una certa idea della « lunghezza delle provincie, piuttosto che « una Topografia; e oltre di ciò nel codice « Gaddiano è troppo manifesta la conti« nuazione e l'attacco d'un opera coll' al

Au surplus, Du Cange n'avait pas trouvé, dans les mots *ex æterna urbe Roma initium sumens,* un argument contraire à cette liaison ininterrompue; tant s'en faut : ce lui était un motif de plus de reconnaître dans l'Itinéraire la continuation légitime de la Cosmographie d'Éthicus, attendu, disait-il, que les distances de route y sont presque toujours comptées à partir de Rome[1].

Nous n'osons partager à cet égard la préoccupation de Du Cange; mais nous ferons remarquer du moins que plusieurs manuscrits ne contiennent pas la portion de phrase qui embarrassait Targioni et Mannert[2]. On a pu voir, d'un autre côté, que Hemmerlein n'était pas plus que Du Cange arrêté par la mention de la ville de Rome en cet endroit, puisqu'il appelle l'Itinéraire même *Itinerarium urbis Romæ*[3], ainsi que nous l'avons fait remarquer quelques pages plus haut.

Quoi qu'il en soit, la *Descriptio urbis Romæ* ne s'est présentée que fugitivement à la pensée de Targioni comme l'œuvre possible d'Éthicus, et nous ne croyons pas nécessaire d'insister beaucoup sur le peu de consistance d'une idée que son auteur a lui-même abandonnée aussitôt que conçue. Qu'il nous suffise de rappeler, après Du Cange et Fabricius[4], que cette des-

« tra, sicchè vengono a formare il medesimo contesto. »

[1] Du Cange, *Constantinopolis Christiana,* p. 62. — Vide supra, sect. II, art. 3, § 2, p. 403.

[2] Les deux exemplaires compris dans le manuscrit de Baluze (n° 4840) sont dans ce cas.

[3] Hemmerlein, *Dialogus de Nobilitate,* folios 104 *b* et 105 *a.*

[4] Du Cange, *Constantinopolis Christiana,* p. 62 : « Ne quid accuratæ deesset provinciarum omnium descriptioni, utramque « totius orbis μητρόπολιν, uti Roma et « Constantinopolis appellantur a Themistio, « simili compendio perstrinxerint iidem. » — *Ibid.* p. 63 : « Incertum præterea an « urbem utramque, Romam et Constanti- « nopolim idem scriptor descripserit, quod « suadere videtur simillimus scriptionis, « divisionis, et collectionis modus. » — Fabricii *Bibliotheca latina,* pp. 754-755 : « Descriptio urbis Romæ secundum XIV re- « giones, quæ aliquando desolata nunc glo- « riosius piissimo Imperio restituta : in- « certo quidem auctore, sed qui vixisse

cription de Rome est parallèle à une description de Constantinople qui semble l'ouvrage du même auteur, et qui offre en soi des indices d'une rédaction contemporaine de Théodose le Jeune[1], c'est-à-dire postérieure à la séparation des deux empires; ces deux descriptions jumelles forment une sorte d'appendice à la *Notitia utriusque Imperii*, et appartiennent visiblement à la même époque. Le nom d'Éthicus ne doit donc rien avoir de commun avec aucune d'elles.

ARTICLE III.

DE LA TABLE PEUTINGÉRIENNE.

§ I.

Nous ne pouvons nous dispenser de rappeler encore ici l'opinion hasardée par Philippe Cluvers, en sa *Germania antiqua*, et par Jean Astruc en ses Mémoires pour l'histoire naturelle de Languedoc, que la Table Peutingérienne serait l'œuvre du même auteur que l'Itinéraire[2]. La Table devrait donc aussi être comptée parmi les productions du zèle et du talent cosmographique d'Éthicus.

Sans vouloir, à cette occasion, refaire ici l'histoire de ce document, déjà faite avec un soin particulier par Lotter, par Scheyb et par Mannert, nous rappellerons cependant en peu de mots que le rouleau de onze peaux de parchemin[3] où il

« videtur sub Honorio post annum Christianæ salutis ccccx, aut sub Valentiniano III. — Descriptio brevis urbis C. Pol. secundum XIV regiones, incerto similiter autore, quem post Arcadii obitum vixisse par est credere sub Theodosio juniore. »

[1] Du Cange, *Constantinopolis Christiana*, p. 62; et la *Præfatio*, pp. 63-64.

[2] Cluverii *Germania antiqua*, pp. 353-354. — [Astruc] *Mémoires pour l'histoire naturelle du Languedoc*, pp. 176-177.

[3] Endlicher, *Catalogus*, p. 228, numéro cccxxviii : « Volumen membranaceum 21 1/4 ped. Vindobon. longum, unum pedem latum, ex undecim pellibus conglutinatum, sæc. xiii exaratum. » — Scheyb ad *Peutingerianam Tabulam*,

est contenu (et qui laisse à désirer à l'ouest un complément auquel devait être consacrée une douzième peau) nous offre évidemment un manuscrit du XIIIe siècle, répondant à merveille à cette mention du moine annaliste de Colmar, sous l'année 1265 : *Mappam mundi descripsi in pelles duodecim pergameni*[1].

Cette pièce se retrouva en 1507 à Worms, où elle fut acquise par le bibliothécaire impérial Conrad Meissel (Celtis Protucius), qui en fit don à son ami Conrad Peutinger, chancelier d'Augsbourg, à la seule condition d'en faire jouir le public après sa mort[2], ce qui ne fut pas exécuté. Didier-Ignace Peutinger, cinquième descendant de Conrad et dernier rejeton de cette famille[3], céda le manuscrit en 1714 au libraire

p. 30 : « Hæc nostra tabula undecim fere « æqualibus et integris pellibus, nullibi « deficiente termino vel limbo, compacta, « uti ex consilio destinato ad explorandam « hujus rei veritatem, eas diligenter inspexi et observavi. » — Mannert ad *Tabulam Itinerariam*, p. 21 : « Ne autem, lector « benevole, incertus hæreas cum de un« decim membranis nos pronuntiantes le« gis, in nostra editione duodecim folia ad « manus habens : monendum, Scheybium « undecim illas membranas in duodecim « distinxisse sectiones, ne in nimiam lati« tudinem excrescerent folia chartæ im« pressa. » — Cependant le Père Mathieu-Pierre Katancsich (*orbis Antiquus ex Tabula Itineraria quæ Theodosii imp. et Peutingeri audit, ad systema geographiæ redactus et commentario illustratus*, Bude 1825, 2 vol. in-4° et atlas in-fol.; t. I, préface, p. IV) se figure que l'original se compose de douze peaux correspondantes aux douze segments gravés, d'où il conclut que dans son intégrité primitive il était formé de treize peaux; c'est une erreur née de ce que le bon moine n'avait jamais vu cet original en parchemin, mais seulement un exemplaire assemblé et colorié du *facsimile* de Scheyb.

[1] Christiani Urstisii *Germaniæ historicorum illustrium tomus unus*, Francfort 1585, in-fol.; pars altera : *Chronici Dominicanorum Colmariensium pars prior continens Annales*; p. 8.

[2] *Jahrbücher des Literatur, XLV Band*, Vienne 1829, in-8°; dans un article non signé (mais que nous savons être du Dr Endlicher), contenant une analyse de l'ouvrage de M. Engelbert Klüpfer, *De Vita et scriptis Conradi Celtis Protucii*, se trouve rapporté en note le testament qui contient cette disposition, que nous reproduirons nous-même plus loin.

[3] Fréret, dans sa notice *sur la Table itinéraire publiée par Velser sous le nom de Table de Peutinger* (*Œuvres complètes*, édit. de Septchênes, Paris 1796, in-18; t. XVI, p. 182), fait Desidere Peutinger quatrième

Paul Kuhz, qui le revendit en 1720 au prince Eugène de Savoie, dont la bibliothèque fut réunie en 1738 à celle de l'empereur à Vienne. C'est là que ce curieux monument est depuis lors conservé[1].

Le bruit courut, il y a quelques années, que le professeur Wyttenbach avait découvert à Trèves la douzième peau de parchemin qu'on avait pu croire dès longtemps perdue à tout jamais; et ce bruit sans garanties, nous le répétâmes nous-même alors en le stigmatisant[2]. Il trouva pourtant accueil, l'année suivante, dans le Catalogue du docteur Endlicher[3]; et plus nouvellement encore nous le voyons reproduit dans le compte annuel des travaux de l'Académie royale de l'histoire, à Madrid, par le savant don Martin Fernandez de Navarrete[4].

descendant de Conrad; mais on apprend de Lotter, en son *Historia vitæ atque meritorum Conradi Peutingeri* (Leipzig 1729, in-4°; p. 20), que Didier-Ignace était fils de Marc, fils de Conrad V, fils de Claude-Narcisse, fils de Claude-Pie, fils de Conrad IV, le légataire de la fameuse Table.

[1] Est-il besoin de relever ici la singulière méprise d'un savant étranger qui, parlant de ce monument, ajoute : « Dai « manoscritti ch' esistono a Vienna ed a « Parigi (!) si scorge che il copista o l'au« tore ne dev' essere stato christiano, etc. » (*Annali di Statistica*, t. II, p. 140). — Ce n'est pas qu'il n'ait sans doute existé, même au XVIe siècle, plusieurs cartes de ce genre; du moins trouvons-nous dans H. Nuenarii *De Gallia Belgica commentariolus* (Anvers 1584, in-12, p. 15), la mention expresse d'un exemplaire différent de celui de Peutinger, et conservé dans la bibliothèque de Spire; il a, dit-il, partagé une erreur géographique de ses devanciers, « donec Itinerarium Theodosianum in Spirensi Bibliotheca, ac postea « etiam clarissimi Conradi Peutingeri pro« tonotarii Augustensis civitatis aliud Itine« rarium vetustissimum, perlustrassem. »

[2] *Notice des travaux de la Société de géographie de Paris, et du progrès des sciences géographiques pendant l'année 1835*, dans le Bulletin de la Société de géographie, 2e série, t. IV, cahier de novembre 1835, pp. 271-272 : « Nous annoterions ici avec joie, si elle ne nous paraissait malheureusement apocryphe, la nouvelle de la découverte qui aurait été faite à Trèves, de la première feuille, réputée perdue, de la fameuse Table peutingérienne. »

[3] Endlicher, *Catalogus*, p. 228 : « Pellis « primæ quam totam desideramus, parti« culam a cel. Wyttenbachio nuper Tre« veris fuisse repertam fama est. »

[4] Don Martin Fernandez de Navarrete, *Discurso leido à la Real Academia de la Historia, en junta de 24 de noviembre de 1837*, Madrid 1838, in-8°; pp. 19-20 : « Con no« ticia que tuvo la Academia (en 1° de marzo

Tant il est vrai qu'une erreur est aisée à répandre et difficile à extirper.

§ II.

On sait que Conrad Peutinger avait eu d'abord le projet de publier une réduction du trésor géographique tombé en sa possession; il s'était fait délivrer, dès 1511, le privilége de l'empereur à cet effet[1]. Mais le premier spécimen du dessin lui déplut, un second le dégoûta tout à fait, et il ne donna plus aucune suite à son projet.

Quatre-vingts ans après, Marc Velser, parent de la famille Peutinger, s'étant mis à la recherche du fameux rouleau, mais n'ayant pu découvrir d'abord, au milieu du fatras d'une bibliothèque longtemps abandonnée, que les deux spécimens mis jadis au rebut, les trouva dignes d'être publiés en 1591, à Venise[2], avec un commentaire; et ils furent reproduits plus tard dans le *Theatrum Geographiæ veteris* de Pierre Bertz, et dans l'édition complète des œuvres de Velser.

Le rouleau ayant enfin été retrouvé, Velser en fit faire par

« de 1835) de haber descubierto M. de Wi« tembach, director del gymnasio de Tré« veris, parte de la hoja que faltaba al « mapa Peutingeriano, que contiene cami« nos militares por el imperio Romano en « tiempo de Teodosio, donde se halla com« prendida la Hispania, acordóse oficiase « al profesor Witembach pidiéndole una « copia de la hoja descubierta, y ofreciéndole los auxilios literarios de la Acade« mia si los necesitase para la publicacion; « y aun para afianzar mas sus deseos de « ilustrar con este nuevo hallazgo la geo« grafia antigua de nuestra península, ofició « al Sr Don Federico-Guillermo Lembke, « su individuo residente ahora en Madrid, « para que escriviese al Sr baron de Hum« bold afin de que se interesase con el ci« tado profesor para que nos proporcio« nase una copia de la mencionada hoja « que habia descubierto. Hasta ahora no « ha logrado la Academia el recoger el « fruto de sus averiguaciones, pero las « continúa con incesante solicitud, y no « las interrumpirá hasta alcanzarle. »

[1] Cette pièce est rapportée en entier, d'après le document original, par Lotter, *Historia vitæ C. Peutingeri*, pp. 65-66, note *r*.

[2] Chez les Alde, dans le format in-4°.

Jean Moller, d'Augsbourg, une réduction exacte, à l'échelle de moitié environ[1], et l'envoya à Anvers, où elle fut gravée par les soins de Jean Moret, qui en donna en 1598 la première édition entière, en huit feuilles formant un petit atlas in-quarto oblong. Les mêmes cuivres servirent en 1618 à un second tirage, inséré dans la seconde partie du *Theatrum Geographiæ veteris*, de Bertz, où les segments sont imprimés deux à deux sur chaque feuille, l'un au-dessous de l'autre. Un troisième tirage en fut fait avec la même disposition, pour l'édition donnée en 1624 par Balthasar Moret, du *Parergon* d'Ortels.

Cette disposition, qui était plus commode pour le format des atlas, fut suivie dans la gravure de nouveaux cuivres offrant les huit segments sur quatre planches, qui servirent pour l'*Accuratissima orbis antiqui delineatio*, de George Horn, et pour le sixième volume du grand atlas de Jansson, publiés à Amsterdam, le premier en 1653, le second en 1659, et plusieurs fois reproduits l'un et l'autre à de nouvelles dates.

Ce furent encore de nouveaux cuivres, formant cette fois douze segments distincts, qui furent gravés, assez grossièrement, il le faut avouer, d'après ceux de Jansson, pour les Œuvres complètes de Marc Velser, publiées en 1682 à Nuremberg par Christophe Arnold; tandis que les huit segments primitifs, gravés encore à neuf d'après les cuivres de Jansson, reparurent dans la seconde édition de l'Histoire des grands chemins de l'empire romain, de Nicolas Bergier, donnée à Bruxelles en 1728, et reproduite encore en 1736.

[1] Fréret ne s'est aucunement rendu compte du rôle de Jean Moller d'Augsbourg dans cette publication, et il lui attribue une troisième édition, tout à fait imaginaire, de la Table. Il énonce d'ailleurs que la réduction publiée par Moret est à l'échelle de moins d'un tiers, tandis qu'elle est d'un peu plus de moitié (Voir la Dissertation de Scheyb, pp. 36 et 39, et celle de Mannert, p. 36.)

Jusque-là, c'était toujours une reproduction, de première ou de seconde main, du dessin réduit de Jean Moller[1].

François-Christophe de Scheyb entreprit de donner une édition plus digne de l'original; c'est un *fac-simile* complet, qu'il fit exécuter sur douze planches de cuivre, et qu'il publia à Vienne, en 1753, avec une dissertation étendue et un bon index[2].

Une copie en fut faite en Italie, en 1796, et publiée en 1809 à Jesi dans le Picentin, aux frais de Stefano Bellini, évêque de Loreto, par le frère Jean-Dominique Podocatharo Christianopulo, de l'ordre des prédicateurs, qui exécuta de sa main la gravure des douze planches, et y joignit une nouvelle dissertation : cette édition est peu répandue, et nous n'avons pu réussir, non plus que Mannert, à en voir un seul exemplaire[3].

[1] Ainsi nous reconnaissons, d'après un examen très-attentif et une collation mutuelle de toutes les éditions antérieures à celle de Scheyb, que la réduction de Moller a été gravée quatre fois:

1° Pour l'édition princeps de Jean Moret, et les tirages de Pierre Bertz et de Balthazar Moret, en 1598, 1618, et 1624, à Anvers;

2° Pour les atlas de Horn et de Jansson, en 1653 et 1659, à Amsterdam;

3° Pour les OEuvres de Velser, en 1682, à Nuremberg;

4° Enfin pour les Grands chemins de Bergier, en 1728 et 1736, à Bruxelles.

Fréret, dans la notice faite en 1738 pour l'Académie des Inscriptions (*Œuvres complètes*, t. XVI, pp. 180, 181), parle de trois éditions, qu'il distingue ainsi:

1° Celle de Jean Moret, en 1598;

2° Celle de Pierre Bertz, en 1619;

3° Enfin celle de Jean Moller d'Augsbourg, mentionnée par Mérula en 1605 (dans la préface de sa Cosmographie), et copiée successivement pour l'atlas de Jansson en 1659, pour les OEuvres de Velser en 1682, et enfin pour les Grands chemins de Bergier.

Ce relevé n'est point exact et témoigne d'une étude très-superficielle des planches, à la distinction ou à l'identité desquelles un œil attentif ne saurait se méprendre.

[2] Cette édition fut, après sa première émission, très-rare dans le commerce, les exemplaires en étant restés longtemps perdus, avec les cuivres, dans un fond de magasin, jusqu'à ce que l'Académie de Munich les eût achetés et écoulés, avant de songer à sa nouvelle édition. (Voir à ce sujet la Dissertation de Mannert, pp. 1 et 2.) Il semble qu'une circonstance analogue cause aussi la rareté actuelle de l'édition italienne de Jési.

[3] Outre les citations que nous avons relevées de cette édition dans le catalogue de vente de la bibliothèque Reina de

La Table a été gravée une troisième fois d'après le *fac-simile* de Scheyb, ou plutôt d'après un calque fait en 1788 et 1793 sur ce *fac-simile,* pour accompagner un ample commentaire, en deux gros volumes in-4°, présenté en 1803 à l'université royale de Pesth, et imprimé à Bude en 1824 et 1825, aux frais de cette université, sous le titre de *Orbis antiquus, ex tabula itineraria, quæ Theodosii imperatoris et Peutingeri audit, ad systema geographiæ redactus, et commentario illustratus*[1]. L'auteur

Milan (p. 181, n° 1804), dans la Dissertation de Mannert (p. 40) et dans un article de M. Schaffarik inséré dans le *Jarbücher der Literatur* de Vienne (1829, in 8°, t. XLVI, p. 30), outre l'indication très-précise recueillie par Brunet dans son Manuel du libraire et de l'Amateur de livres (3ᵉ édition, Paris 1820, t. III, p. 302, col. 2), nous avons trouvé quelques détails sur l'ouvrage dans le *Journal général de la littérature étrangère* de Treuttel et Würtz (Paris 1818, in-8°; t. XVIII, pp. 43-44), qui a servi de guide à Brunet, et qui a lui-même puisé dans une Notice de trois pages, fournie, à ce que nous croyons, par l'illustre professeur Heeren, aux *Göttingische gelehrte Anzeigen* (petit in-8°, t. III de 1817, pp. 1846 à 1848); nous nous bornerons à transcrire ici le titre entier de l'édition, et quelques brèves indications sur la manière dont elle est disposée.

« *Tabula itineraria militaris romana antiqua, Theodosiana et Peutingeriana nuncupata, quam ex Vindobonensi editione clarissimi viri Christophori de Scheyb anni M DCC LIII accurate descripsit, manu sua in æs incidit ac primus in Italia edit frater* Johannes Dominicus Podocatharus Christianopulus, *ordinis prædicatorum; Æsii in* Piceno, typis Vincentis Cherubini, 1809; « xxvj und 68 seiten in gross folio, mit « zwölf Kupfertafeln.

« Seine Abhandlung enthält in wier Kapiteln eben so viele verschiedene Untersuchungen : I. *De Publicis apud Romanos Itinerariis. . . .* II. *An Tabulæ itinerariæ volumen in Vindobonensi regia Bibliotheca asservatum autographum sive apographum sit : quove sæculo descriptum?* Der Verfasser gibt zwar zu, dass die Tafel aus dem Zeitalter von K. Theodosius sey; « bestreitet aber die Meinung von Scheyb, « der das wiener Exemplar für das Original « selbst hielt; und behauptet es sey nur « eine Copie, welche nicht vor dem 11 ten, « warscheinlich aber erst im 13 ten Jahrhundert gemacht sey. Die Gründe des « Verfassers sind aus der Form der einzelnen Buchstaben hergenommen, und erforden eine eigene ausführliche diplomatische Prüfung. III. *De Antiquo Romanorum pede ac milliari, tam de stadio. . . .* « IV. *De Antiqua leuca gallica. . . . . Index regionum, insularum, etc. . . . . Adnotationes in indicem typographicum.* »

[1] La Table forme, dans cette édition, un atlas in-folio de douze feuilles coloriées, avec ce titre : « *Peutingeriana Tabula itineraria ex Bibliotheca Cæsarea Vindobonensi, cura Francisci Christophori de*

est le frère Mathieu-Pierre Katancsich, franciscain, qui a voulu sans doute, par ce travail, nous consoler de l'oubli où est resté celui qu'avait préparé Menson Alting, et qu'une mort prématurée empêcha Reland de faire imprimer[1].

D'un autre côté, les cuivres de Scheyb, soigneusement collationnés sur l'original, et corrigés en nombre d'endroits, ont fourni en 1824 un second tirage, publié au nom de l'académie royale des belles-lettres de Münich, par son secrétaire M. Frédéric Thiersch, avec une nouvelle dissertation due au savant Mannert[2].

C'est pour ne rien laisser en oubli que nous mentionnerons encore une réduction à l'échelle d'environ un sixième, en trois segments réunis sur une même feuille, dans l'atlas qui accompagne la nouvelle édition, publiée en 1834, de la Géographie de Malte-Brun[3]; et enfin une petite esquisse, à l'é-

« *Scheyb edita MDCCLIII, sumtibus regiæ scientiarum Universitatis Hungaricæ, typographiæ recusa MDCCCXXV.* » — Les corrections effectuées, en 1822, d'après la recension de Valentin Vodnik et de Frederic de Bartsch, sur les cuivres de Scheyb, ne se trouvent faites ni dans la copie du père Katancsich, qui remonte, comme nous l'avons dit, à 1788 et 1793, ni dans celle du père Podocatharo, qui date de 1796: ces copies ont en outre le désavantage de n'être que des reproductions, d'abord calquées sur la copie de Scheyb, puis gravées d'après ce calque : double opération dans laquelle il a pu se glisser quelque erreur nouvelle; tandis que l'édition de Munich, exécutée au moyen des cuivres collationnés de rechef sur l'original, offre une reproduction directe de celui-ci.

[1] Voir Lotteri *Dissertatio de Tabula Peutingeriana*, dans les *Symbolæ litterariæ*, p. 57. — Lotter, au surplus, a consacré un paragraphe tout entier, qui est le XI[e] à rappeler les travaux ou les projets de tous ceux « qui Tabulam ex parte inlustrarunt, aut inlustrare etiam integram promiserunt. »

[2] *Tabula Itineraria Peutingeriana, primum æri incisa et edita a Franc. Christoph. de Scheyb, MDCCLIII. Denuo cum codice Vindoboni* (sic) *collata, emendata et nova Conradi Mannerti Introductione instructa, studio et opera Academiæ litterarum regiæ Monacensis*, Leipsig 1824, in-folio avec une préface de M. Thiersch, la dissertation de Mannert, et un copieux index.

[3] *Table Theodosienne dite Carte de Peutinger* (*carte routière de l'empire romain réduite au sixième de la grandeur du manuscrit qui existe à la Bibliothèque impériale et royale de Vienne*), planches XVIII et XIX de l'atlas. — Par une singulière inad-

chelle d'un quatorzième à peu près, très-nettement gravée au bas de la carte de l'empire romain, dans l'atlas de Brué, afin de donner une idée générale de l'ensemble de ce curieux routier[1].

Mais nous n'avons pas dessein de joindre à cette énumération celle des auteurs tels que Dom Bouquet pour le Recueil des Historiens des Gaules et de la France, Schœpflin pour son *Alsatia illustrata*, Shaw pour ses *Travels or observations relating to several parts of Barbary*, et autres, qui ont inséré de simples fragments dans leurs ouvrages.

Des dissertations séparées ont été publiées à diverses fois sur ce monument : nous connaissons celle de Jean-George Lotter, qui parut à Leipzig en 1734, et qui se trouve réimprimée dans le sixième volume des *Symbolæ litterariæ* de Gori[2]; celle

vertance du dessinateur, les trous et les déchirures du manuscrit original sont devenus des îles sur la copie, et les marges onduleuses du parchemin se sont transformées en rivages extérieurs destinés à ceindre l'Océan; c'est l'Océan lui-même (et non la perte de la feuille initiale) qui coupe brusquement, à l'ouest, l'Afrique, l'Aquitaine et la Grande-Bretagne; la chaîne continue de montagnes qui termine l'Afrique au sud a été complétement oubliée, etc. etc.

[1] *Carte routière de l'empire romain, dite de Peutinger,* au bas de la Carte générale de l'empire romain sous Théodose, feuille 13[e] dans l'atlas en 65 feuilles, ou 9[e] dans l'atlas en 36 feuilles. — C'est par notre conseil que le propriétaire actuel de l'Atlas de Brué a inséré sur cette carte une réduction en miniature de la Table Peutingérienne, qui a été exécutée avec un soin et une exactitude qui manquent à la précédente.

[2] [Antonii Francisci Gorii] *Symbolæ litterariæ, opuscula varia philologica, scientifica, antiquaria, signa, lapides, numismata, gemmas et monumenta medii ævi nunc primum edita complectentes;* volumen sextum, Romæ 1752, in-8°; pp. 17 à 58 : Jo. Georgii Lotteri *Dissertatio de Tabula Peutingeriana.* — Nous n'avons point vu l'édition originale de cette dissertation, dont le titre, moins concis, est ainsi rappelé dans l'avertissement de Gori, p. 3 : « Dissertationem addidi . . . . . . quæ prodiit « Lipsiæ, præside *Jo. Georgio Lottero,* et de « qua disseruit *Jo. Christophorus Schade* « Scandaviensis misnicus anno 1732, iv « non. octobr. » Sur la foi de ce titre, quelques savants (Buache entre autres) ont regardé Schade comme le véritable auteur de la Dissertation, supposant une méprise de la part de Gori dans le nouvel intitulé qu'il donne à ce morceau; et l'inadvertance de la part de celui-ci eût été d'autant moins surprenante que, dans le mor-

de Jean-Christophe de Jordan, renfermée dans son traité posthume Des Origines slaves, imprimé à Vienne en 1745[1]; celle de Gérard Meermann, imprimée à Amsterdam en 1773 dans les notes de l'Anthologie latine de Burmann[2]; la première de celles de Mannert, imprimée à Nuremberg en 1793, à la suite de ses *Res Trajani imperatoris ad Danubium gestæ*, et publiée en 1808 en français dans le premier volume des Annales des voyages de Malte-Brun[3]; celle de G. Avienti, parue à Rome en 1809 sous le titre d'*Osservazioni*[4]; enfin celle de Sébastien Günthner, insérée en 1812 dans le tome IX des *Beyträge* de Westenrieder[5].

ceau qui précède, il met sous le nom de Pierre Bertz la préface donnée en 1591 par Velser (p. 709 des Œuvres), et que Bertz avait réimprimée dans son *Theatrum Geographiæ veteris* sans rappeler le nom de l'auteur, ainsi que le lui a reproché Fréret (t. XVI, p. 179). Mais la lecture de la Dissertation même, et la comparaison attentive de celle-ci avec l'*Historia vitæ atque meritorum Conradi Peutingeri*, qui est incontestablement de Lotter, ne permettent pas de douter que cette même Dissertation ne soit aussi de Lotter, comme le dit Gori, et comme le répètent Scheyb, Mannert et d'autres.

[1] Jo. Christoph. de Jordan, *De Originibus slavicis*, t. II, pp. 30 et 185 à 191; sa thèse est ainsi formulée : « Tabula de « se ipsa luculentissime testatur originem « suam Probi imperio deberi adeoque Pro« bianam potius quam a possessore in his « posterioribus temporibus Peutingero Peu« tingerianam appellandam esse. »

[2] Gerardi Meermanni *Commentarius in Epigramma anonymi vel potius Sedulii presbyteri de Tabula orbis terrarum jussu Theodosii Junioris imp. facta, in quo cum de illius, tum de Peutingerianæ origine, ætate, ac natura ex professo agitur;* dans l'Anthologie de Burmann, t. II, pp. 392 à 397.

[3] Conrad Mannert, *Res Trajani imp. ad Danubium gestæ, libellus a societate scient. regia quæ Gottingæ splendet præmio donatus; addita est dissertatio de Tabulæ Peutingerianæ ætate;* Nuremberg 1793, in-8°. — *Dissertation sur la carte géographique de Peutinger; . . . . traduit sous les yeux de l'auteur, par M. Barbier,* dans Malte-Brun, *Annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, t. I, Paris 1808, in-8°; pp. 345 à 360.

[4] G. Avienti, *Osservationi, etc.* Rome 1809, in-8°. Malgré nos efforts pour nous procurer cet écrit, nous n'avons pu parvenir à l'avoir, et nous le signalons uniquement d'après une citation de M. Bernhardy, *Grundriss der römischen Litteratur*, p. 284, note 529.

[5] Lorenz Westenrieder, *Beyträge zur vaterlandischen Historie, Geographie, Staatistik, etc.* t. IV (ou *Neue Beyträge*, t. I) pp. 156 à 184. Article III : *Ueber den Verfasser der Peutingerischen Tafel, von* Sebastian Günthner *aus Tegernsee.*

On pourrait encore mentionner quelques notices dignes de remarque, telles que celle de Fréret, lue en 1738 à l'Académie des inscriptions, imprimée dans le recueil de cette académie, et réimprimée dans les Œuvres complètes du savant critique[1]; celle de l'abbé Lebeuf, lue en 1744 à la même académie, et imprimée dans son recueil[2], en même temps qu'une lettre d'Edmond Brutz à Jean-Vincent Pinelli, sur le même sujet, datée du 6 juin 1659, et retrouvée dans les manuscrits de Dupuy[3]; la notice de Nicolas Buache, lue en 1799 à la classe des sciences morales et politiques de l'Institut, et imprimée parmi les Mémoires de ce corps savant[4]; celle d'Astruc dans ses Mémoires pour l'histoire naturelle de Languedoc[5]; celle de Schœpflin dans son *Alsatia illustrata*[6]; et celle de Schœll dans son Histoire abrégée de la littérature romaine[7].

[1] *Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, t. XIV, Paris 1743, in-4°; pp. 174 à 178. — *Œuvres complètes de Fréret*, Paris 1796, in-18; t. XVI (IIe de la Géographie), pp. 175 à 185.

[2] *Ibid.* t. XVIII, Paris 1753, in-4°; pp. 249 à 254 : « Supplément à la notice de « la Table de Peutinger, insérée dans le « XIVe volume de nos Mémoires ».

[3] *Ibid.* pp. 254 à 256 : « *Viri acutissimi* « Edmundi Brutii Angli *de Tabula Itinera-* « *ria antiqua Peutingerorum Augustanorum* « *ejusque structura et usu* ». — Une chose qui paraîtra incroyable, bien que nous ayons d'autres exemples de l'inconcevable légèreté du chanoine d'Auxerre, c'est que l'abbé Lebeuf, dissertant sur cette lettre, paraît croire que Brutz n'avait pas vu l'original de la fameuse Table, tandis que la lettre même, publiée par ses soins, commence précisément par ces mots : « Illus- « trissime Pinelli, te adjuvante et procu- « rante *vidi* et *pervidi* antiquam illam « Tabulam itinerariam ».

[4] Buache, *Observations sur la carte itinéraire des Romains appelée communément carte de Peutinger, et sur la Géographie de l'Anonyme de Ravenne*, dans les *Mémoires de l'Institut national des sciences et arts : Sciences morales et politiques*, t. V, Paris 1802, in-4°; pp. 53 à 62.

[5] [Astruc.] *Mémoires pour l'Histoire naturelle de la province de Languedoc*, pp. 88 à 90, et *passim* jusqu'à 178.

[6] Schœpflini *Alsatia illustrata*, t. I, pp. 610 à 612.

[7] Schœll, *Littérature romaine*, t. III, pp. 247 à 258.

§ III.

On nous pardonnera ce coup d'œil rétrospectif sur la destinée de la Table Peutingérienne, en considération de l'analogie de ce document avec l'Itinéraire d'Éthicus; analogie tellement prochaine, que Conrad Meissel dans son testament, aussi bien que Conrad Peutinger dans le catalogue de sa propre bibliothèque, et dans le privilége impérial qu'il se fit délivrer pour la publication de sa carte, n'appelaient point celle-ci autrement qu'*Itinéraire d'Antonin*[1]; et que plus tard, lorsqu'on fut à portée d'examiner comparativement l'un et l'autre, Joseph Scaliger et Isaac Vossius voulaient que la carte eût été tracée d'après l'Itinéraire; Meermann, que l'Itinéraire fût le relevé de la carte; Cluvers et Astruc, enfin, que la carte et l'Itinéraire fussent l'œuvre d'un seul et même rédacteur[2].

[1] *Jahrbücher der Literatur*, t. XLV, p. 165, à la note : « Item ego lego domino doctori Conrado Peutinger Itinerarium Antonini Pii, qui etiam eundem « nunc habet; volo tamen et rogo ut post « mortem ejus ad usum publicum, puta « aliquam librariam, convertatur ». *Infra* : « Item Itinerarium Antonini est apud do- « minum Peutinger ». — Scheyb ad *Peutingerianam Tabulam*, p. 33, note *p* : « Itinerarium Antonini in charta longa a « Celte nobis testamento legata (*Peutinge- « rus ad Catalogum bibliothecæ propriæ*) ».— Lotter, *Vita Peutingeri*, pp. 65-66, note *r* : « *Imperatoris diploma* : . . . . . Cum itaque « honorabilis Conradus Peutinger, juris u. « doctor, consiliarius noster fidelis dilectus « exemplaria Itinerarii Antonini Cæsaris « prædecessoris nostri . . . . . formis excudi « atque in publicum prodire constituit », etc.

[2] Josephi Scaligeri *Epistolæ omnes quæ reperiri potuerunt, nunc primum collectæ et editæ*, Francfort 1628, in-8°; lib. IV, epist. CCCLXXXIV : *Davidi Hœschelio*; p. 672 : « Vidi inter manus Pauli Merulæ historiarum professoris chartam Itinerarii veteris « Antwerpiæ exaratam ex bibliotheca Peu- « tingerorum vestratium opera nobilis viri « Marci Velseri nostri. Velim scire ex te « an vetus sit ea ex qua editio illa prodiit. « Nam quantum conjicere potui, qui ejus « auctor est, Itinerarium Antonini et Pto- « lemæum fere totum descripsit. » — Is. Vossius, *Periplus Scylacis*, not. p. 21 : « Male in « Tabulis Peutingerianis legitur Antipege « pro Antipygus, quamvis in Itinerario An- « tonini sive potius Æthici non habeatur, « unde tamen haustum est quicquid in illis « legitur tabulis. » — Meermann, dans Burmann, t. II, p. 394 : « Ex his viarum seu « itinerum mappis confectum Itinerarium, « nostris postarum libellis haud absimile,

Mais pour Cluvers ce rédacteur était Ammien peut-être, ou du moins un de ses contemporains; il n'a point, toutefois, insisté assez fortement sur cette idée pour qu'on puisse croire qu'il y attachât une grande importance; et il s'est contenté de quelques considérations générales pour montrer la coétanéité plus encore que la commune origine des deux routiers.

Pour Astruc, c'est le nom de Castorius qui forme le lien commun des deux ouvrages, soit que Castorius les eût effectivement rédigés lui-même, soit qu'un compilateur plus récent en eût puisé les éléments dans les mémoires de ce géographe, soit enfin que Castorius n'eût fait, au contraire, que relever sur ces deux documents les indications géographiques transcrites au IX[e] siècle par l'anonyme de Ravenne. On voit que l'opinion d'Astruc flottait incertaine entre diverses explications conjecturales de la similitude dont on ne peut manquer d'être frappé entre l'anonyme de Ravenne et les deux routiers de l'empire romain.

Cependant, des dissemblances tranchées ont aussi été remarquées par les critiques entre ces deux monuments itinéraires, comme, par exemple, l'insertion, dans l'un, de certaines mutations et même de certaines routes entières omises dans l'autre[1] : or, il y a lieu de penser qu'un auteur commun se fût mieux accordé avec lui-même. Une hypothèse qui n'a d'autre fondement que des similitudes partielles là où il devrait y avoir concordance complète, ne peut être sérieusement soutenue : et ce motif suffirait pour nous empêcher

«quod sub Antonini nomine circumfer-«tur.» — Cluverii *Germania antiqua*, pp. 353, 354 — [Astruc], *Mémoires sur le Languedoc*, pp. 176, 177. — Voir ci-dessus, section II, art. 2, § 2, p. 386.

[1] Jo. Chr. de Jordan, *De originibus slavicis*, t. II, pp. 188 à 190, en donne spécialement des exemples : il cite en particulier trois routes à travers la *Valérie*, données par l'Itinéraire, et dont pas une n'est dans la Table.

d'attribuer à Éthicus, rédacteur de l'Itinéraire écrit, la composition de l'Itinéraire peint, copié en 1265 par le moine de Colmar.

Nous admettrons volontiers, avec Mannert, que la rédaction première de cette carte remonte jusqu'à Alexandre Sévère, sous lequel on peut même penser qu'elle eut pour type une rédaction plus ancienne, remontant de proche en proche jusqu'à Agrippa, le gendre d'Auguste, dont la carte est vantée par Pline[1]. Menson Alting ne doutait pas qu'elle n'eût d'abord été dressée conformément à la description de Jules César et d'Auguste[2].

Mais il faut admettre aussi que la carte rédigée ou modifiée sous Sévère a dû subir des altérations successives, soit lors de la copie qui en fut faite sous Théodose, ainsi que le rapportent les douze vers conservés par Dicuil et commentés par Meermann[3], soit lors de la copie exécutée par l'annaliste de Colmar, au XIIIe siècle.

Il est indubitable que certaines indications de l'exemplaire qui nous est parvenu sont d'une date postérieure au règne de Sévère : telles sont, entre autres, les diverses inscriptions qui dénotent un rédacteur chrétien[4], et les trois figures qui déco-

[1] Mannert *ad Tabulam Peutingerianam*, pp. 12 à 16. — Plinii *Historia naturalis*, lib. III, cap. III, § 14; édition de Lemaire, t. II, p. 32.

[2] Mensonis Alting *Descriptio secundum antiquos agri Batavici et Frisii una cum conterminis, sive Notitia Germaniæ inferioris*, p. 1, A. 1 : « Seculum fere est, postquam « ex bibliotheca Augusta Peutingerorum « in lucem edita primum fuerit integra « Tabula Itineraria, concinnata ad primam « Julii Cæsaris et Augusti descriptionem. »

[3] Dicuili *Liber de mensura orbis terræ*, p. 12 de l'édition de Walckenaer, ou p. 18 de l'édition de Letronne. Ces vers ont été répétés nombre de fois, par Jacques Godefroy, par Du Cange, par Scheyb, par Mannert; ils sont dans l'Anthologie de Burmann, dans les *Poetæ latini minores* de Wernsdorff, etc. — Mannert, *ad Tabulam Peutingerianam*, p. 11, en donne la seule interprétation admissible.

[4] Segment V, près de Rome : « Ad sanc- « tum Petrum. » — Segment IX : « Deser- « tum ubi quadraginta annis erraverunt « filii Israel ducente Moyse ». Et un peu plus bas : « Hic legem acceperunt in monte « Syna. »

rent respectivement l'emplacement de Rome, celui de Constantinople, et celui d'Antioche[1]. Mannert attribue tout cela au moine de Colmar : à Rome, la figure lui paraît représenter un empereur; à Constantinople, un chevalier, qui pourrait bien être Baudoin de Flandres; à Antioche, une femme et un enfant, qui ne peuvent être que la Vierge Marie et son fils[2]. Aux yeux de Meermann, au contraire, la figure dessinée sur l'emplacement de Constantinople est si loin de représenter un chevalier, qu'il en fait une impératrice, et de la figure qui est à Antioche il fait un évêque; quant à celle de Rome, il admet qu'elle désigne en effet un empereur[3]. On voit que les deux savants critiques ne sont guère d'accord sur la détermination des trois personnages dessinés sur la carte.

Mais il nous semble que ce dont on ne peut douter en aucune manière, c'est que ces trois figures sont uniformément assises sur un trône; et la conséquence la plus simple à en tirer n'est-elle pas que les trois villes ainsi décorées d'un trône étaient toutes trois des capitales, et chacune la résidence d'un empereur? La question de l'âge auquel remonte cette édition de la carte se résoudrait, dès lors, en une recherche de l'époque où Rome, Constantinople et Antioche se sont trouvées à la fois des résidences impériales.

§ IV.

L'assurance donnée par le moine de Colmar, qu'il n'a fait qu'une simple copie (*descripsi*), et la démonstration présentée par Mannert, que l'édition exécutée sous Théodose n'a été non plus, d'après les vers conservés par Dicuil, que la re-

[1] Segments V, VIII, et X.

[2] Mannert, *ad Tabulam Peutingerianam*, pp. 17 à 19.

[3] Meermann, dans Burmann, tome II, pp. 395, 396.

production d'un document antérieur[1], sont des arguments en faveur de notre manière d'interpréter la représentation de ces trois figures impériales.

Ainsi le moine de Colmar les a portées sur son dessin parce qu'elles étaient dans l'original qu'il transcrivait; et les serviteurs de Théodose les avaient marquées de même dans leur soigneux travail (*opus egregium*), parce qu'ils les trouvaient ainsi dans le vieil exemplaire qu'ils copiaient en l'embellissant (*veterum monumenta secuti, in melius reparamus opus*).

Or les trois capitales réveillent naturellement dans notre esprit le souvenir du partage de l'empire entre les trois fils de Constantin, d'autant plus que l'on sait qu'Antioche fut la résidence favorite de Constantius; il est vrai qu'il posséda aussi Constantinople, et que la résidence de Constans fut le plus habituellement à Sirmich en Pannonie, comme celle de Constantinus à Trèves dans les Gaules. Mais cet état de choses ne fut pas immédiat, et lors de leur prise de possession des lots qu'ils s'étaient faits des domaines enlevés à leurs cousins Dalmatius et Hannibalianus, Constantinus se trouva maître de Constantinople, avec les Gaules, la Bretagne et l'Hispanie; Constans avait Rome et l'Italie, avec l'Illyrie et l'Afrique; et Constantius tenait Antioche avec tout l'Orient[2]. Ce partage,

[1] Mannert, *ad Tabulam Peutingerianam*, p. 11.

[2] Tillemont, *Histoire des empereurs et des autres princes qui ont régné durant les six premiers siècles de l'église*, Bruxelles 1709, in-12; t. IV, 2[e] partie, pp. 651, 652; et la note 2, *Sur le partage de l'empire entre les enfants de Constantin*, pp. 1088 à 1090, ainsi que la note 3, *Sur l'entrevue de ces princes dans la Pannonie*, pp. 1091 à 1093. — *Chronicon Alexandrinum idemque astronomicum et ecclesiasticum*, *opera et studio* Matthæi Raderi *de societate Jesu*, Münich 1615, in-4°; p. 670 : « Ῥω-« μαίων λε' ἐβασίλευσεν μετὰ θάνατον τοῦ « πατρὸς αὐτοῦ Κωνσταντίνου Κωνσταντῖ-« νος ὁ νέος, καὶ Κώνστας καὶ Κωνστάντιος « ἔτη κδ', ὁμοῦ ͵εωο', καὶ ὁ μὲν νέος Κων-« σταντῖνος ἐβασίλευσεν ἐν Κωνσταντινου-« πόλει ἔτος α'. Κώνστας δὲ ἐν Ῥώμῃ ἔτη

postérieur à septembre 337, fut remplacé par de nouveaux arrangements concertés dans une entrevue entre les trois empereurs vers la fin de juillet 338. C'est donc à cet intervalle de neuf mois qu'il faudrait rapporter la date réelle de l'édition de la carte routière parvenue jusqu'à nous par le moyen des deux copies successives des deux serviteurs de Théodose d'une part, et du moine de Colmar de l'autre.

Pour que le nom d'Éthicus pût être rattaché à la rédaction de la Table Peutingérienne, il faudrait donc que notre cosmographe eût exécuté, au plus tard en 338, cette édition reproduite sans altération par les copies subséquentes. Et l'on verra tout à l'heure que cette date ne s'accorde point avec celle qui nous paraît devoir être adoptée pour les compilations cosmographiques dont nous avons reconnu Éthicus pour le véritable auteur.

En résumé, aucun motif quelconque ne saurait favoriser l'idée que la Table Peutingérienne ait pu être l'œuvre d'Éthicus.

QUATRIÈME SECTION.

DE L'ÉPOQUE À LAQUELLE ÉTHICUS A ÉCRIT.

ARTICLE PREMIER.

HYPOTHÈSES EXTRÊMES.

§ I.

Nous avons maintenant à rechercher l'âge de cet Éthicus latin, rédacteur du corps d'ouvrage dont la Cosmographie et l'Itinéraire forment les deux parties consécutives. Les indices

« ιβ', καὶ μετὰ τὴν αὐτοῦ Κώνσταντος τε-
« λευτην τὰ λοιπα ιβ' ἔτη ἐβασίλευσεν ἐν
« Ῥώμη Κωνστάντιος ὁ αὐτῶν ἀδελφὸς ὤν,
« τὸ κατα μέρος ἐστὶν οὕτως. »

puisés respectivement dans l'une ou dans l'autre de ces parties auront naturellement une application solidaire, en telle sorte que les conclusions qui en pourraient être déduites soient valables pour tout l'ouvrage.

Les opinions des érudits sur la question de l'âge d'Éthicus, comme sur toutes celles qui nous ont occupé jusqu'ici, présentent de notables divergences [1], renfermées toutefois dans des limites déterminées d'un côté par le règne de Dioclétien, qui a commencé en 284, et de l'autre par le règne de Théodose le jeune, qui a fini en 450.

Ces hypothèses extrêmes, dont la fausseté ressort clairement de la contexture même de l'œuvre d'Éthicus, ont cependant été proposées et soutenues par des critiques d'une grande autorité, dont il ne nous est pas permis de répudier les assertions sans les avoir mûrement discutées.

§ II.

Quant à la date la plus tardive, peut-être devons-nous citer en premier lieu Dempster, non que son hypothèse se rapporte à Éthicus même, puisqu'il l'a méconnu, mais parce que la date par lui proposée lui a paru du moins conciliable avec l'ouvrage auquel il l'applique [2].

Il en est de même de Jacques Godefroy qui, à propos d'une loi de Théodose le jeune sur les arpentages, attribue à ce prince le mesurage que Dicuil, et les douze vers tant de fois reproduits, énoncent avoir été exécuté en la quinzième année d'un empereur de ce nom, et que, par un nouveau rappro-

[1] Georg. Matthias Kœnig, *Bibliotheca vetus et nova*, Altdorf 1778, in-4°; p. 14 : « Æthicus, cosmographus, quando vixerit « non certe constat. Scriptor est, inquit Vos- « sius, junior Constantino..... Casp. Bar- « thius... eum Theodosiano seculo vixisse « affirmat..... »

[2] Dempsteri *Historia ecclesiastica gentis Scotorum*, p. 60 : « Floruisse videtur (*auc- « tor videlicet Itinerarii*) anno salutis 440. »

chement, le savant critique considère comme ayant servi de base à l'Itinéraire, œuvre, à son avis, de l'un des arpenteurs de Théodose [1].

Du Cange, à l'exemple de Godefroy, regarde l'Itinéraire comme le résultat du mesurage fait en la quinzième année de Théodose; de plus, pour lui, l'Itinéraire est inséparable de la Cosmographie, et tous deux sont indubitablement l'œuvre d'Éthicus; il trouve, en outre, des passages de la Cosmographie, ainsi que le mesurage même de Théodose, rappelés par une allusion directe dans la préface de la Description anonyme de Constantinople, habituellement jointe, dans les éditions manuscrites ou imprimées, à la Notice des deux empires, description qui ne peut être chronologiquement rapportée qu'à Théodose le Jeune; mais Du Cange n'ose se prononcer sur la double question de savoir si la Description de Constantinople et le mesurage de Théodose appartiennent à la même époque et aux mêmes auteurs, et si ce mesurage est l'œuvre de Théodose le Grand en 393, ou de Théodose le Jeune en 423 [2].

Dans cette alternative où Du Cange semble vouloir rester neutre, d'autres n'ont pas balancé à se déterminer pour la date la plus tardive. Laurent Guazzesi, en sa dissertation sur la voie Cassienne, énonce que, d'après les discussions dont

[1] Jacobi Gothofredi *Codex Theodosianus*, t. II, p. 353.

[2] Du Cange, *Constantinopolis christiana*, pp. 62, 63 : « Cosmographiæ eumdem « auctorem esse qui Itinerarii... Id etiam « astruere videntur Relationis, urbis Cons- « tantinopolitanæ descriptioni præfixæ, « verba ista : « Illis igitur terrena passibus, « freta stadiis, cœlestia conjectura captanti- « bus », etc... Quæ quidem ad ista Æthici « spectant : « Et ne divinam eorum men- « tem », etc. *Infra* : « Incertum maneat an... « Theodosio Magno attribui debeat Des- « criptio illa terrarum orbis, cum ex alla- « tis elici haud queat illi-ne an Juniori de- « beat ascribi, cum Magnus imperii an- « num XVI, Junior XLII attigerint, ac « proinde quod factum est anno XV utri- « que possit convenire. Utcumque sit de « hac controversia, saltem a quo confectum « sit quod Antonini præfert nomen Itine- « rarium, docemur. »

l'Itinéraire a été l'objet de la part des érudits, il faut conclure, sans hésitation, que c'est un monument du ve siècle, postérieur aux règnes d'Arcadius et d'Honorius[1].

Sainte-Croix[2], qui regarde la Cosmographie d'Éthicus comme copiée de Julius Honorius et d'Orose, en conclut que le compilateur vivait vers la fin du ve siècle.

M. Gråberg de Hemsö, dans son Histoire de la Géographie, détermine à son tour l'époque d'Éthicus entre les années 400 et 450[3].

Un grand critique contemporain, dont l'autorité en ces matières est de la plus haute gravité, est venu appuyer cette opinion de son suffrage; et dans le savant commentaire dont il a enrichi le livre de Dicuil, il énonce, en citant les fragments attribués à Éthicus, que des raisons particulières l'engageaient à en faire descendre la rédaction jusqu'au commencement du ve siècle[4]; ces raisons, il promettait de les exposer dans un second ouvrage[5] consacré à des recherches sur un point important de l'histoire littéraire du moyen âge[6]; malheureusement un quart de siècle a passé sans que l'ouvrage ait été accompli, et nous avons à regretter l'oubli dans lequel le savant académicien, détournant sur d'autres objets une attention trop exclusive, a laissé se perdre la riche moisson de faits et d'aperçus qu'il avait alors amassée relativement aux compilations géographiques du moyen âge. A défaut d'un tel guide et des lumières

[1] *Dissertazioni del cavaliere* Lorenzo Guazzesi, Pise 1761, in-4°; *Dissertazione V, intorno alla via Cassia per quel tratto che guidava da Chiusi à Firenze;* p. 222 : « Dalle riflessioni che sono state « fatte sopra un tal monumento dal Ber- « gero e da molti altri eruditi, si conchiude « senza alcun dubbio esser questa un' ope- « ra del quinto secolo dell' era nostra, e fatto « doppo l'imperio d'Arcadio e di Onorio.

[2] Sainte-Croix, dans le Journal des Savants, d'avril 1789, p. 249.

[3] Gråberg, *Annali di statistica,* t. II, p. 144.

[4] Letronne, *Recherches sur Dicuil,* pp. 215, 220.

[5] *Ibid.* p. 25.

[6] *Ibid.* p. VI de l'avertissement.

qui nous eussent révélé sans doute, dans la question actuelle, des phases que nous n'avons point entrevues, force nous est de laisser notre thèse dans les termes où nous l'avons posée, et de garder des convictions contre lesquelles nous n'avons recueilli aucun argument susceptible de les changer[1].

§ III.

Wesseling a combattu sur certains points l'hypothèse de Godefroy, et Schœpflin celle de Du Cange.

Le premier fait observer que rien n'étaye la conjecture d'après laquelle Antonin, ou l'auteur, quel qu'il soit, de l'Itinéraire, aurait été un des arpenteurs de Théodose; que, d'ailleurs, la peinture faite, dans les vers rapportés par Dicuil, du travail de ces arpenteurs, n'est aucunement applicable à l'Itinéraire, ce dont, ajoute-t-il, Godefroy n'eût jamais douté s'il eût consulté de plus longs extraits du texte qui lui a fourni ces vers; texte, au surplus, publié par Emmanuel de Schelstraten en son *Antiquitas ecclesiastica*[2].

[1] L'article *Éthicus* de la Biographie universelle contient l'énonciation suivante, au sujet de l'époque présumée de cet auteur : « Cette époque ne peut être fort ancienne ni antérieure au v[e] siècle, puisque, dans la description de Rome, il y est fait mention des portes de *Saint-Pierre et Paul* et *Saint-Félix* ». — Nous avons déjà eu lieu de remarquer combien de fautes typographiques défigurent cette notice; ici même, on voit qu'il faut lire les portes de *Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Félix*; le chiffre du v[e] siècle n'est-il point aussi imprimé par erreur au lieu du III[e], comme on voit, quelques lignes plus loin, le VI[e] siècle (*sixième*), imprimé pour le X[e] (*dixième*), en parlant de Flodoard. Il est certain que le martyre de saint Pierre et celui de saint Paul sont du I[er] siècle, et que le martyre de saint Félix est du III[e] (1[er] janvier 274); voilà donc le terme au-dessus duquel le savant académicien avait sans doute écrit qu'on ne pouvait remonter. — Les portes indiquées par Éthicus (p. 716 de l'édition Gronovienne de 1722) avaient sans doute pris leur nom des églises qui avaient été bâties au voisinage sous le règne de Constantin; celles de Saint-Pierre et de Saint-Paul furent consacrées par le pape saint Sylvestre, le 18 novembre 324; et saint Félix avait été enterré dans une église que lui-même avait élevée près de la voie Appienne.

[2] Wesseling, *Vetera Romanorum itinera*.

Cette dernière indication exige un mot de rectification : les vers dont il s'agit se trouvent, comme chacun sait, dans les manuscrits de Dicuil, dont le livre *De mensura orbis terræ*, suivant son propre témoignage, a été composé d'après le résultat de l'arpentage ordonné par Théodose[1]. D'un autre côté, Schelstraten a publié, d'après les manuscrits 244 et 247 du Vatican, un morceau intitulé *Dimensuratio provinciarum*, qui a été publié de nouveau en 1831 par M. Angelo Mai, réimprimé en 1834 par le docteur George-Henri Bode, et qui se trouve aussi dans un manuscrit de Florence décrit par Targioni et par Bandini, ainsi que dans un manuscrit de Venise décrit par Morelli[2]. Mais ce document n'est pas, comme l'a cru Wesseling, identique au texte de Dicuil consulté par Godefroy, et il ne renferme pas non plus les douze vers tant répétés. L'erreur de Wesseling à cet égard s'expliquerait par l'énonciation de Meer-

ma, p. 4 de la préface : « Antoninum sive « Antonium inter mensores fuisse Theo« dosii incertissima doctissimi viri conjec« tura est, et cui nullum in regii ms. « verbis præsidium; versus præterea aliud « opus requirunt..... Respiciunt, nisi me « omnia fallunt, *codicem missorum Theo« dosii*, non Itinerarium; id verba ipsa « suadent..... Quod ipsum evidentissime « liqueret si plura ex illis schedis Jac. Go« thofredus excerpsisset; editas enim ha« bemus, ut contendendi sit facultas, ab « Emm. Schelstrateno, t. II *Antiq. Eccles.* « p. 525 ».

[1] Dicuili *Liber de mensura orbis terræ*, p. 1 : « Cogitavi ut liber de mensura pro« vinciarum orbis terræ sequeretur, secun« dum illorum auctoritatem quos sanctus « Theodosius imperator ad provincias « prædictas mensurandas miserat ».

[2] Emm. a Schelstrate, *Antiquitas Ecclesiæ*, t. II, p. 525 : *Appendix ad opus geographicum : « I. Dimensuratio provinciarum « ex ms. CCXX annorum cod. Vaticano 244; « correctione indigeret lectio, sed fideliter ut « jacet in codice hîc exhibetur »*. A la marge sont ajoutées les « *Variæ lectiones ex cod. 247 Vat.* ».—Ang. Maii *Classici auctores ex codicibus Vaticanis editi*, t. III, pp. 410 à 415 : « *Demonstratio provinciarum* ». — Georgius Henricus Bode, *Scriptores rerum mythicarum latini tres*, t. II, pp. XX à XXIV. — Targioni Tozzetti, *Relazioni d'alcuni viaggi*, t. IX, p. 175 : « Finalmente nel codice « Gaddiano a car. 75. in ultimo luogo si « legge : *Dimensurationes provinciarum, quæ « non erant in præcedenti codice* (celui de « Dicuil), *sed de antiquissimo libro excerptæ* ». — Bandini, *Catalogus codicum latinorum*, t. III, p. 333. — Morelli, *Bibliotheca manuscripta græca et latina*, t. I, p. 390.

mann, que le docte professeur de Franeker n'avait pas, plus que lui-même, vu l'ouvrage de Schelstraten[1]. Ce dernier, en publiant la *Dimensuratio provinciarum*, incline à croire, sans oser l'affirmer, que c'est peut-être là le mesurage entrepris sous Jules César et mentionné dans la Cosmographie d'Éthicus[2] : mais il suffit de comparer ce fragment avec la Cosmographie pour s'assurer qu'il n'a pu servir de type à celle-ci; ses rapports, au contraire, sont assez prochains avec le livre de Dicuil, et l'on pourrait conjecturer que le texte donné par Schelstraten est en effet celui de la description faite sous Théodose, si l'on n'y remarquait de graves différences, dans les chiffres, avec la compilation du moine irlandais, et même l'indication de certains chiffres que celui-ci déclare n'avoir point trouvés dans le rapport des arpenteurs de Théodose[3]. En résumé, ce texte paraît appartenir à une compilation analogue à celle de Dicuil, mais ne doit point être confondu avec celle-ci, comme l'a fait Wesseling.

Le savant professeur n'avait pas moins raison de dire, contre l'assertion de Godefroy, que l'œuvre des arpenteurs de Théodose était très-différente de l'Itinéraire, et qu'il suffisait, pour

[1] Meermann, dans Burmann, t. II, p. 393, col. 2 : « Cl. Wesselingius editum « ait ab Emm. Schelstrateno, t. II *Antiquit. Eccles.* (quo autem libro nec Wesselingio nec mihi potiri licuit) ».

[2] Schelstraten, *Antiquitas Ecclesiæ*, t. II, p. 528 : « De orbis Romani dimensuratione scribitur in Cosmographia Æthico « tributa. . . . . An autem hæc orbis Romani dimensuratio sit eadem cum illa « Julii Cæsaris temporibus ex senatûs consulto confecta, affirmare non ausim, eo « quod plura passuum millia in plerisque « locis desiderentur ».

[3] Dicuili *Liber de mensura orbis terræ*, p. 15 de l'édition de Letronne : « Mensuram Tripolitanæ provinciæ inter duas « Syrtes et mensuram Libyæ Cyrenaicæ « cum sua Pentapolitana provincia, nequaquam adhuc scriptum reperi secundum « Theodosii missos ». — On lit au contraire dans la *Dimensuratio provinciarum* : « Africa Cyrenaïca, superior Libyæ, ab « oriente Catabathmo, ab occidente Syrti « minore, a septentrione mari Cretico, a « meridie mari Æthiopico; cujus sunt in « longitudine millia passuum DCCCCLXXX, « in latitudine CCCCXX ».

s'en convaincre, de recourir à la compilation de Dicuil ou à la *Dimensuratio provinciarum,* qui sont respectivement calquées sur les résultats obtenus par ces arpenteurs.

Schœpflin à son tour combat la supposition, primitivement adoptée puis repoussée par Velser, faite de nouveau par Godefroy, et admise dubitativement par Du Cange, que le mesurage exécuté *en la quinzième année de Théodose* appartient en réalité au règne de Théodose le Jeune [1]; à cette opinion il oppose, d'une part, la désignation de *sanctus Theodosius imperator* fournie par Dicuil, et qui ne paraît applicable qu'à Théodose le Grand; et d'autre part, la situation critique de l'empire sous Théodose le Jeune, où l'occupation de l'Occident par les Barbares rendait impossible une pareille entreprise [2].

A ces motifs il est facile d'en ajouter un autre, tiré du texte même de Dicuil, et qui nous semble décisif : l'opération qui y est rapportée ayant été accomplie par ordre de l'empereur, si celui-ci eût été Théodose le Jeune, le rapport des arpenteurs, et, par suite, la compilation de Dicuil, eussent indispensablement conservé quelque trace de la division de l'empire entre ce prince et Valentinien III; la capitale de l'Orient eût été mentionnée comme la reine du monde. S'il s'agit de Théodose le Grand, au contraire, l'empire ne formant encore qu'un seul tout, Rome en demeure la capitale, surtout à cette époque où les victoires de l'infatigable athlète en rétablissaient l'unité.

[1] Velseri *opera,* p. 791 : « Primum vero « autographum concinnatum existimabam « Theodosio Juniore imperante, consulatu « ejus XV. . . . . Nunc inter scribendum in « mentem venit quod et Dicuil sensit ex « circumlocutione XV^um etiam imperii an- « num Theodosii Majoris potuisse desi- « gnari, quod multis modis longe est cre- « dibilius. » — Gothofredi *Codex Theodosianus,* t. II, p. 353. — Du Cange, *Constantinopolis christiana,* pp. 62, 63.

[2] Schœpflini *Alsatia illustrata,* t. I, p. 613 : « Cum tamen in verbis codicis « *S. Theodosius* dicatur. . . . . opus hoc se- « niori verius tribuendum, eo lubentius « mecum statuent multi, quod sub Theo- « dosio II nihil tale suscipi potuisset, uni- « verso Occidente occupato a barbaris ».

Or c'est là précisément la situation dont l'empreinte est restée dans l'ouvrage de Dicuil, où l'on voit encore *Roma terrarum caput* [1], et simplement, quant à sa rivale, *Oppidum Byzantium liberæ conditionis, antea Lygos dictum* [2]. Ainsi, bien certainement, c'est du règne de Théodose le Grand qu'il s'agit ici, et la date du rapport des arpenteurs doit se placer entre 393, où l'opération fut ordonnée, et 395, où l'empereur cessa d'exister.

Or il n'est pas moins certain que l'œuvre d'Éthicus est antérieure à celle des arpenteurs de Théodose le Grand; postérieure, elle eût nécessairement rappelé cette opération, elle en eût répété les résultats; tandis qu'elle se réfère uniquement aux travaux géodésiques entrepris sous Jules César et terminés sous Auguste [3] : c'est peut-être même dans le rapport des arpenteurs de Théodose que Dicuil a puisé la première citation qu'il fait de la Description tripartite d'Éthicus, en ces termes, qui terminent sa préface : « Terrarum orbis tribus dividitur « nominibus, Europa, Asia, Libya; quod divus Augustus pri- « mus omnium per Chorographiam ostendit » [4].

Nous pouvons donc fixer, d'une part, l'année 393 comme la limite inférieure au-dessous de laquelle ne saurait descendre l'époque d'Éthicus.

§ IV.

Quant à la limite supérieure, nous avons dit que de savants critiques la faisaient remonter jusqu'à Dioclétien. Tel est Mannert, qui, dans une édition corrigée de sa Géographie

[1] Dicuili *Liber*, édition de Letronne, p. 8.

[2] *Ibid.* p. 9.

[3] Voir sa préface ou introduction, pp. 705, 706 de l'édition de 1722.

[4] Dicuili *Liber*, édition de Letronne, p. 5. — Ce qui confirme cette idée, c'est que beaucoup plus loin, p. 33, il cite de nouveau la Cosmographie d'Éthicus en ces termes : « Brevius de sequentibus flu- « viis ex Cosmographia tantum prædicta, « *nuper in meas manus veniente*, excerpetur ».

des Grecs et des Romains, accordant aux anciens itinéraires une notice qu'il leur avait refusée dans sa première rédaction, expose que l'Itinéraire d'Antonin fut peut-être ainsi désigné parce que cet empereur en aurait publié une édition officielle plus complète; qu'on y voit cependant figurer des noms de lieux qui prouvent incontestablement que la compilation a été faite dans des temps postérieurs, puisqu'on y a intercalé des routes tracées plus tard, et que d'anciennes routes, au contraire, ayant cessé d'être fréquentées, y ont été omises : la dernière édition, ajoute-t-il, aurait vraisemblablement été rédigée sous le règne de Dioclétien, car on y voit encore la voie romaine qui traversait les cantons de l'Éthiopie égyptienne abandonnés ensuite aux Blemmyes (lisons aux Nobates) par cet empereur; toutefois quelques indications isolées rappellent encore une époque plus tardive. Au surplus, les routes ne s'étendent point au delà des limites de l'empire telles qu'elles furent dans les derniers temps; et l'on n'y voit plus la voie de la Dacie de Trajan, non plus que celle qui traversait jadis la Mésopotamie [1].

Tout en nous réservant d'emprunter à l'opinion antérieurement émise sur la même question par le savant professeur

[1] Mannert, *Geographie der Griechen und Römer*, 3e édition, Leipzig 1829, in-8°; t. I, p. 183 : « Man nennt sie das Itinerarium « Antonini, vermuthlich weil dieser Kaiser « eine vollständigere öffentliche Ausgabe « der angelegten Wege besorgen liess. Die « in derselben erscheinenden Orte beweisen « aber unwidersprechlich, dass die Sammlung in den folgenden Zeiten fortgesetzt « wurde, dass man die später angelegten « Strassen einschaltete, und manche ältere « nicht weiter benutzte dagegen wegliess. « Die letzte Ausgabe wurde wahrscheinlich « verfertigt in Diocletians Zeitalter; denn « die Ortschaften des Aegyptischen Aethiopien, welche Diocletian an die Blemmyes « abgetreten hat, sind längs der Römerstrasse bezeichnet. Doch deuten einzelne « Angaben noch auf ein etwas späteres Zeitalter. Die Strassen umfassen nicht mehr, als « was zum römischen Gebiete gehörte, und « zwar immer in der neuesten Zeit; daher « erscheint z. B. Trajans Dacien in diesem « Itinerare nicht; auch die in früherer Zeit « durch Mesopotamien führenden Strassen « werden mit Stillschweigen übergangen ».

de Landshut, des arguments qui militent pour une date plus récente, sans être cependant inconciliables avec ceux que nous venons de rappeler d'après la notice où il donne son dernier mot, nous avons d'abord à consigner ici l'opinion d'un savant anglais, calquée sur celle de Mannert, mais, comme il arrive presque toujours, plus absolue que celle du maître.

Dans un recueil entrepris sous le patronage de lord Brougham (*The Penny cyclopædia of the society for the diffusion of the useful knowledge*), un article spécial, consacré à l'Itinéraire d'Antonin, expose avec beaucoup de netteté et d'impartialité les principaux points de la question relative à la confection de l'Itinéraire; l'auteur signale les additions successivement faites à la première rédaction jusqu'au temps de Dioclétien; mais il rejette ensuite, comme des interpolations, l'insertion faite, en divers endroits, du nom de Constantinople, qu'il prétend ne se point trouver sur le manuscrit du Vatican : circonstance qui lui paraît constituer une omission significative, d'autant plus que l'Itinéraire n'offre aucune autre trace d'une époque postérieure à Dioclétien; car le nom de *Candidiana,* conjecturalement rapporté à Candidianus, fils de Galérius, peut avoir une autre origine; tandis que *Cirta* n'est point appelée *Constantina,* pas plus qu'*Antaradus* n'est appelé *Constantia;* enfin, on chercherait vainement dans l'Itinéraire quelque indice du christianisme, tandis qu'on y rencontre de nombreux vestiges du paganisme[1].

[1] *The Penny cyclopædia*, p. 132 : « Indeed even the authorship of the work « has been assigned to Æthicus by more « than one writer of the middle ages. « That the itinerary. . . . afterwards re« ceived many additions and modifica« tions, cannot and need not be disputed. « The roads of Britain could not have « been all added until the time of Seve« rus. . . . . The name Diocletianopolis « carries us to a period between 285 and « 305, and the expression *Porsulis quæ « modo Maximianopolis*. . . . . leads to the « same date. The insertion of the name

Pour traduire en chiffres les résultats chronologiques de cette hypothèse, la rédaction de l'Itinéraire devrait être placée entre l'année 286, où Maximien fut associé à l'empire, et l'année 296, où Dioclétien céda aux Nobates les sept étapes au-dessus d'Éléphantine.

§ V.

Mais ces conclusions se trouvent réfutées, en partie, par Mannert lui-même dans la Dissertation qu'il avait mise quelques années auparavant dans l'édition de la Table Peutingérienne donnée par Thiersch. Il n'y récuse aucun des noms de lieux qui portent date avec eux, et il fait observer que le nom ancien conservé à certaines villes, comme *Cirta,* n'a aucune conséquence chronologique, l'éditeur pouvant avoir ignoré ou négligé le nom nouveau; tandis que l'omission, dans l'Itinéraire, de toute mention de la Mésopotamie, lui semble permettre difficilement l'hypothèse d'une date antérieure à l'année 364, où Jovien abandonna ce pays aux Perses[1].

« *Constantinopoli* after that of *Byzantio* affords but weak ground for any argument, « as the words *quæ et Constantinopolis* « (p. 139) and *quæ Constantinopolis* (p. 323) « are not found in the Vatican ms. So « again the words *a Constantinopoli usque* « *Antiochia* (p. 140) are omitted in the « same ms. and condemned by Wesseling « himself. These three omissions cannot « be accidental. And besides these, there « is not a trace of any name marking a « period later than the reign of Diocletian, « for the station *Candidiana* (p. 223) has « no connexion with the son of Galerius, « but may rather be compared, as to its « termination, with similar forms (in « pp. 55, 88, 89, 94, etc.). On the other « hand, Cirta, the great city of Numidia, « it is not called Constantina; Antaradus « on the Phœnician coast is not called « Constantia. Nor is there any the slightest « allusion to the christian religion which « might well have been made in speaking « of Antioch; while, on the contrary, we « find the names of Juno, Minerva, Venus, « Apollo, Diana, and Latona ».

[1] Mannert, ad *Tabulam Peutingerianam,* pp. 7 et 8 : « Ante annum post Christum natum 304 edi vix potuisse Itinerarium ex eo « colligo, quod in eo omnis deest Mesopo- « tamiæ urbiumque per eam munitissima- « rum mentio. Quum igitur itinerarium « ederetur, deperdita jam erat provincia « post diuturnum cum Persis bellum, qui-

Ces observations, rapprochées de l'opinion ultérieure du savant bavarois, semblent expliquer celle-ci en ce sens, que la dernière rédaction officielle de l'Itinéraire aurait été publiée par Dioclétien en 296, mais qu'il en aurait été donné plus tard, et postérieurement à 364, une édition privée, compilée par le cosmographe Éthicus. Ainsi comprise, la date corrélative au règne de Dioclétien n'aurait rien d'inadmissible, et nous aurions peu d'intérêt à la repousser, dès que l'époque de la rédaction dernière, par Éthicus, en est reconnue indépendante.

Mais ce n'est pas ainsi que l'a entendu l'auteur anglais de l'article inséré dans la *Penny cyclopædia*, puisqu'il rejette, comme des interpolations, les diverses mentions du nom de Constantinople, regardé par lui comme le seul indice d'une époque postérieure à Dioclétien. Cependant, sans insister davantage sur la signification historique attachée par Toinard au nom de *Candidiana* [1], nous pourrions encore signaler le nom de *Curia*, dont Gilles Tschudi rapporte la fondation au temps de Constantius fils de Constantin le Grand [2]; et de même le nom de *Constantia* appliqué à Nuceria (entre Naples et Salerne), rappelant celui de l'empereur Constans [3]. C'est d'ail-

« bus eam cessit imp. Jovianus a. 364. « Cirtæ urbis nomen nec Wesselingii nec « meo judicio officit: in remotis Africæ partibus oppidi appellationem in Constantinam transiisse, forsitan ne fando quidem « percepit editor ». *Infra :* « Verisimilitudine « e connexione testimoniisque vetustis « ducta standum igitur, quæ si forte lectoribus minus arrideat, nec agnoscatur « Æthicus auctor, editionem tamen versus « finem sæculi quarti perfectam esse in « certis remanet ».

[1] Nicolai Toinardi Aurelianensis *in Lactantium de mortibus persecutorum notæ*, dans l'édition *variorum* donnée par Bauldry, Utrecht 1693, in-8°; p. 378.

[2] Ægidii Schudi *De prisca ac vera alpina Rhætia cum cætero Alpinarum gentium tractu*, Bâle 1560, in-4°; cap. XV : *Urbs Curia, per quem fundata, etc.* pp. 45 à 48.

[3] Suivant la plupart des éditions, l'Itinéraire offre une route *a Neapoli Nuceria Constantia ;* mais il y a une transposition évidente en cet endroit. Une leçon bien préférable donnée par Sigonio et relevée par André Schott (édition de 1600, p. 4 des Variantes ; édition de Wesseling, p. 123) indique la route *a Neapoli Mise-*

leurs par suite d'une erreur matérielle que le critique anglais a supposé le nom de Constantinople omis dans le manuscrit du Vatican : il suffit de jeter les yeux sur l'édition de Schelstraten, qui a reproduit et fait connaître ce manuscrit, pour se convaincre du contraire [1].

Enfin, un autre argument dont personne, que nous sachions, n'a encore fait usage, c'est que l'Itinéraire, en donnant une route pour aller *de Aquitania in Gallias,* constate l'existence d'un ordre de choses dont nous ne trouvons ailleurs aucun vestige avant Ammien, qui écrivait vers 360 [2].

On ne peut donc répudier les traces évidentes d'un âge postérieur à celui de Dioclétien, surtout quand elles sont confirmées par une remarque aussi pertinente que celle de Mannert sur l'omission des villes de la Mésopotamie. On pourra même étendre cette observation à la Dacie de Trajan, si, avec M. Naudet, on considère comme applicable à cette ancienne province le *Dacia restituta* du panégyrique adressé en 296 par Eumène à Constance Chlore alors César; nous n'osons toutefois nous appuyer sur cet argument, dans la pensée qu'il n'est peut-être question, en ce passage, que de la Dacie d'Aurélien, plutôt que

num, et met *Nuceria Constantia* pour la première mutation. Quoi qu'il en soit à cet égard, toujours est-il que l'Itinéraire offre *Nuceria Constantia,* et que cette dénomination a une signification chronologique.

[1] Schelstraten, *Antiquitas Ecclesiæ,* t. II, pp. 582 *b,* 602 *b,* 603 *a :* « Bizantio qui et « Constantinopoli . . . . . Item recto itinere « ab Hydrunti Aulona stadia mille : inde « per Macedoniam usque Constantinopo- « lim . . . . . Ab Aulona usque Constanti- « nopolim ».

[2] Ammiani Marcellini *Rerum gestarum* liber XV, capp. XXVII, XXVIII; apud *Historiæ Augustæ scriptores,* édition de Grüter, pp. 480, 481. — Dadin de Hauteserre, *Rerum Aquitanicarum libri quinque, in quibus vetus Aquitania illustratur,* Toulouse 1648, in-4°; lib. IV, cap. I : *Aquitania a Gallia distincta,* pp. 321, 322. — Voir notre article *Aquitaine* dans l'Encyclopédie nouvelle, Paris 1834, in-4° max.; t. I, p. 704. — Walckenaer, *Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules,* Paris 1839, in-8°; t. II, pp. 345 et 355. — Tillemont, *Histoire des empereurs,* t. V, pp. 222 à 224.

de celle de Trajan, puisque Dioclétien paraît avoir borné ses exploits, de ce côté, à délivrer la rive droite du Danube des incursions des Carpiens, en les transportant dans la Pannonie après qu'ils eurent été vaincus par Galère[1].

La mention des lieux au-dessus d'Éléphantine serait donc, en définitive, le seul argument sérieux en faveur de l'adoption d'une date antérieure à l'année 296, et l'on ne peut méconnaître qu'il est beaucoup moins décisif que la présence de certaines dénominations incontestablement plus tardives : car, laissant de côté la commode mais trop arbitraire hypothèse des interpolations, il faut bien avouer que les dénominations nouvelles ne peuvent avoir devancé leur propre date; tandis qu'un ancien ordre de faits peut être rappelé, bien qu'il ait cessé

[1] Eumenii *Panegyricus Constantio Cæsari*, inter *Panegyricos veteres*, ed. ad usum Delphini, Paris 1676, in-4°; § 3, p. 167. — Naudet, *Des changements opérés dans toutes les parties de l'administration de l'empire romain sous les règnes de Dioclétien, de Constantin, et de leurs successeurs jusqu'à Julien*, Paris 1817, in-8°; t. I, p. 283 : « La Dacie, abandonnée autrefois par Aurélien était réunie au nombre des provinces ». — En deux endroits, Zosime montre les Carpiens voisins du Danube, soit quand Philippe va les combattre, *αὐτὸς ἐπὶ Κάρποις ἐστράτευεν ἤδη τὰ περὶ τὸν Ἴστρον λῃσαμένους*, soit lorsqu'ils infestaient l'empire sous Valérien, *Κάρποι καὶ Οὐρουγοῦνδοι γένη δὲ ταῦτα περὶ τὸν Ἴστρον οἰκοῦντα.* (Zosime, lib. I, cap. XX et XXXI, pp. 22 et 31 de l'édition de Bonn, 1837, in-8°). Aurélien les battit, le sénat voulut même lui décerner le titre de *Carpicus* (Vopisci *Aurelianus*, cap. XXX, *Hist. Aug.* p. 423), et ce fut lui cependant qui abandonna la Dacie de Trajan pour en constituer une nouvelle en deçà du Danube. Une victoire sur les Carpiens n'implique donc pas une reprise de possession du territoire transdanubien; il est même probable que Galère n'alla pas les chercher hors des possessions romaines, car ils n'en étaient pas à leurs premières incursions en Mésie, ainsi que nous le dit Julius Capitolinus, au règne de Maximus et Balbinus (cap. XVI, *Hist. Aug.* p. 383) : « Sub his pugnatum a Carpis contra Mœsos fuit ». Il est à penser que ces expéditions, à la suite desquelles on accordait aux barbares des établissements sur les terres de l'empire, ne ressemblaient en rien à une invasion victorieuse de leurs domaines. — Jornandes, *De Rebus geticis* (cap. XVI, *Hist. Aug.* p. 1097), désigne les parts respectives de Dioclétien et de Galère dans cette campagne : « Imperante Diocletiano, Galerius Maximinus Cæsar devicit et Reipublicæ romanæ adjecit ».

d'exister. C'est assurément le cas actuel, si l'on accorde à l'évacuation des postes au-dessus d'Éléphantine une portée aussi grave que l'admet Mannert : mais si l'on veut discuter les conséquences officielles de la transaction politique dont il s'agit ici, peut-être ne considérera-t-on point la remise des postes romains à la garde des Nobates, à charge de les défendre contre les Blemmyes, comme constituant un abandon complet du pays; et l'on s'étonnera moins, dès lors, de voir, après cette remise spontanée, ces postes figurer encore sur l'Itinéraire des provinces, d'autant plus qu'un payement annuel dès lors stipulé, et continué avec exactitude jusqu'au temps de Justinien, semblait constater que ces peuples demeuraient à la solde des Romains[1].

[1] Procopius *ex recensione Guilielmi Dindorfii*, Bonn 1833, in-8°; *De Bello Persico*, lib. I, cap. XIX, pp. 102, 103 : « Πρότερον
« δὲ οὐ ταῦτα ἐγεγόνει τὰ ἔσχατα τῆς Ῥω-
« μαίων ἀρχῆς, ἀλλ' ἐπέκεινα ὅσον ἑπτὰ ἡμε-
« ρῶν ἑτέρων ἐπίπροσθεν· ἡνίκα δὲ ὁ Ῥωμαίων
« αὐτοκράτωρ Διοκλητιανὸς ἐνταῦθα γενό-
« μενος κατενόησεν ὅτι δή τῶν μὲν ἐκείνῃ
« χωρίων ὁ φόρος λόγου ἄξιος ὡς ἥκιστα
« ἦν, ἐπεὶ στενὴν μάλιστα τὴν γῆν ἐνταῦθα
« ξυμβαίνει εἶναι· πέτραι γὰρ τοῦ Νείλου οὐ
« πολλῷ ἄποθεν ὑψηλαὶ λίαν ἀνέχουσαι
« τῆς χώρας τὰ λοιπὰ ἔχουσι. Στρατιωτῶν δὲ
« πάμπολύ τι πλῆθος ἐνταῦθα ἐκ παλαιοῦ
« ἵδρυτο, ὧνπερ ταῖς δαπάναις ὑπερφυῶς
« ἄχθεσθαι συνέβαινε τὸ δημόσιον· ἅμα δὲ
« καὶ οἱ Νοβάται ἀμφὶ πόλιν Ὄασιν ᾠκημέ-
« νοι τὰ πρότερα ἦγόν τε καὶ ἔφερον ἅπαντα
« ἐς ἀεὶ τὰ ἐκείνῃ χωρία· τούτους δὴ τοὺς
« βαρβάρους ἀνέπεισεν ἀναστῆναι μὲν ἐξ
« ἠθῶν τῶν σφετέρων, ἀμφὶ ποταμὸν δὲ
« Νεῖλον ἱδρύσασθαι, δωρήσασθαι αὐτοὺς
« ὁμολογήσας πόλεσί τε μεγάλαις καὶ χώρᾳ
« πολλῇ τε καὶ διαφερόντως ἀμείνονι ἤπερ
« τὰ πρότερα ᾤκηντο. Οὕτω γὰρ ᾤετο αὐ-
« τούς τε οὐκέτι τά γε ἀμφὶ τὴν Ὄασιν ἐνο-
« χλήσειν χωρία καὶ γῆς τῆς σφίσι διδομέ-
« νης μεταποιουμένους, ἅτε οἰκείας οὔσης,
« ἀποκρούεσθαι Βλέμυάς τε, ὡς τὸ εἰκὸς,
« καὶ βαρβάρους τοὺς ἄλλους. Ἐπεί τε τοὺς
« Νοβάτας ταῦτα ἤρεσκε, τήν τε μετανάστα-
« σιν αὐτίκα δὴ μάλα πεποίηντο, ᾗπερ ὁ
« Διοκλητιανὸς σφίσιν ἐπέστελλε, καὶ Ῥω-
« μαίων τάς τε πόλεις καὶ χώραν ξύμπασαν
« ἐφ' ἑκάτερα τοῦ ποταμοῦ ἐξ Ἐλεφαντίνης
« πόλεως ἔσχον. Τότε δὴ ὁ βασιλεὺς οὗτος
« αὐτοῖς τε καὶ Βλέμυσιν ἔταξε δίδοσθαι ἀνὰ
« πᾶν ἔτος ῥητόν τι χρυσίον ἐφ' ᾧ μηκέτι
« γῆν τὴν Ῥωμαίων λῄσωνται. Ὅπερ καὶ ἐς
« ἐμὲ κομιζόμενοι οὐδέν τι ἧσσον κατα-
« θέουσι τὰ ἐκείνῃ χωρία ».

ARTICLE II.

DATE PROBABLE.

§ I.

Après avoir ainsi repoussé la date trop ancienne aussi bien que la date trop tardive, respectivement proposées par quelques érudits touchant l'époque d'Éthicus, nous nous trouvons en présence de quelques autres opinions moins éloignées de la vérité. César Orlandi, Riccioli, Vinding, Jœcher, Meermann, frappés du nom de Constantinople, mais n'ayant pas aperçu les indices d'un âge postérieur, ont successivement adopté l'avis qu'il fallait assigner pour date approximative à l'œuvre d'Éthicus, la fin du règne de Constantin le Grand, c'est-à-dire à peu près l'année 337[1]. D'autres, comme Simler, Briet, Adrien de Valois, Baudrand, Wesseling et Scheidt, ont vaguement assigné la date probable *après Constantin le Grand*[2], ou comme Sprengel, Schœll, Bæhr et Huschke, *dans le IVe siècle*[3]. Sax a indiqué les règnes de Constance et de Julien, ce qui flotte

[1] Cæsar Orlandius *De urbis Senæ ejusque episcopatus antiquitate*, inter *Italiæ illustratæ seu rerum urbiumque Italicarum scriptores*, Francfort 1600, in-folio; p. 697 : « *Nomina auctorum* : Post annum salutis « 337, auctor libelli qui Itinerarium Antonini Pii inscribitur ». — Riccioli, *Geographia reformata*, p. 2 de la préface. — Vindingii *Épistola ad Deckherrum*, p. 189. — Jœcher *Gelehrten Lexicon*, t. I, p. 130. — Meermann dans Burmann, t. II, p. 394 : « Constantino Magno ultimam manum accepisse videtur ».

[2] Simler *ad Æthici Cosmographiam*, pp 3 et 5 de la préface. — Brietii *Parallela geographiæ*, t. I, p. 10. — Hadriani Valesii *Notitia Galliarum*, p. IV de la préface. — Baudrand, *Geographia ordine litterarum disposita*, t. II, p. 444. — Wesseling, *Vetera Romanorum Itineraria*, p. 8 de la préface. — Scheidt, *ad* Eccardi *Origines Germanorum*, præfatio, p. 46.

[3] Sprengel, *Geographische Entdeckungen*, p. 131. — Schœll, *Littérature romaine*, t. III, p. 260. — Bæhr, *Geschichte der römischen Litteratur*, p. 686, et article *Æthicus Ister* dans l'Encyclopédie de Pauly, t. I, p. 197. — Huschke, *Ueber den zur Zeit der Geburt Jesu Christi gehaltenen Census*, p. 8.

entre 337 et 363[1]. Cluvers en désignant le temps d'Ammien Marcellin, Barth en proposant celui de Symmaque et de Rutilius Numatianus, Berretta et Silva en énonçant la fin du IVe siècle, Reinesius, Schœpflin, Scheyb, Targioni, en adoptant le règne de Théodose le Grand, gravitent tous autour d'une date commune[2]. Beaucoup d'autres ont gardé une complète neutralité, ou une entière indifférence pour la question.

En somme, les limites extrêmes dans lesquelles doit se renfermer la recherche de la date qui nous occupe, sont, d'une part, l'année 363, où la Mésopotamie, abandonnée aux Perses, dut cesser de figurer sur l'Itinéraire; et l'année 393, où le nouveau mesurage entrepris par ordre de Théodose le Grand eût exigé une mention dans la Cosmographie. Il en résulte, pour la date de compilation du corps d'ouvrage, un médium approximatif correspondant à peu près à l'année 375.

§ II.

Cette date est la même que celle à laquelle nous avions été conduit, par une autre voie, pour l'époque approximative du livre grec d'Éthicus Ister, supposé traduit par saint Jérôme.

Une telle coïncidence ne nous semble pas devoir être attribuée au hasard, bien que nous y soyons arrivé sans idée préconçue à cet égard, et plutôt avec des préoccupations contraires. Cet accord nous semble porter témoignage pour la justesse de nos déductions de l'une et de l'autre part, en ré-

[1] Saxii *Onomasticon litterarium*, t. I, p. 414.

[2] Cluverii *Germania antiqua*, p. 354. — Barthii *Adversaria*, p. 2086. — Berretta et Silva dans Muratori, t. X, p. LII. — Reinesii *Variarum lectionum libri III priores*, p. 45; Idem, *Defensio variarum lectionum*, Rostoch 1653, in-4°; p. 55. — Schœpflini *Alsatia illustrata*, t. I, p. 614. — Scheyb ad *Peutingerianam Tabulam*, p. 12. — Targioni, *Relazioni d'alcuni viaggi*, t. IX, p. 174.

solvant de lui-même une question qu'il nous restait à aborder, celle de l'identité des deux Éthicus.

Que résulte-t-il, en effet, des conclusions auxquelles un examen analytique nous a, de proche en proche, fait arriver à deux reprises différentes? C'est qu'à une même époque, environ le milieu de la seconde moitié du IVe siècle, se rapportent deux ouvrages intitulés du nom du cosmographe Éthicus : l'un de ces ouvrages écrit en latin, l'autre écrit en grec et mis plus tard en latin par saint Jérôme. L'authenticité de l'ouvrage latin n'est pas contestée; celle de l'ouvrage grec est moins bien établie. Or, de deux choses l'une : ou ce dernier est légitime, et son auteur ne saurait être raisonnablement supposé à la fois contemporain et cependant différent de l'auteur latin, sans qu'il fût resté quelque témoignage formel de cette distinction; ou bien l'ouvrage grec est fabriqué, et il est naturel que le fabricateur ait exécuté sa composition de manière à ce qu'elle cadrât avec l'époque réelle du véritable Éthicus. Les deux compositions militent donc ensemble pour confirmer une date applicable à un seul et même auteur, le cosmographe Éthicus.

Malheureusement ce n'est que dans l'œuvre grecque traduite par saint Jérôme, que se trouvent quelques indices relatifs au personnage d'Éthicus, à son origine istrienne, à sa naissance distinguée, à sa célébrité comme philosophe ou sophiste : et nous n'avons pas, en la légitimité de cette œuvre, une confiance assez entière pour admettre ces indications comme avérées, et les appliquer à l'auteur de la cosmographie latine. Beaucoup d'écrivains l'ont fait jusqu'à présent, mais par inadvertance et confusion : le monde savant le fera-t-il désormais en connaissance de cause? Nous ne préjugeons pas sa décision, et nous nous y soumettons d'avance volontiers.

CONCLUSION.

Nous terminerons là cette longue dissertation, dont l'objet spécial a été d'éclaircir, en la posant d'une manière plus nette et plus complète qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, la question complexe que soulève le nom seul d'Éthicus, sous le double rapport de son individualité historique et de la détermination des œuvres qui lui appartiennent.

Quant au fond même de ces œuvres, il peut servir de texte à de savants commentaires; mais cette tâche, plus fastidieuse encore que difficile, dont certaines parties ont été ébauchées par Simler, Barth, Reinesius, Havercamp; certaines autres supérieurement accomplies par Zurita, et Wesseling[1], et pour laquelle, en outre, un grand nombre d'érudits offriraient à l'investigation du critique une assez riche moisson de lumières éparses dans leurs livres; cette tâche n'est point celle que nous avons voulu aborder dans ces pages.

Le résultat de notre étude a été, sinon d'établir sans réplique, au moins de proposer comme les plus probables, comme les plus voisines de la vérité, les conclusions suivantes :

1° Qu'il existait, dans la seconde moitié du IVe siècle de notre ère, un cosmographe appelé Éthicus;

2° Que cet écrivain, d'après des indications dont l'authenticité reste douteuse, était issu d'une famille distinguée de l'Istrie, et qu'il eut une grande célébrité comme philosophe, ou comme sophiste, ainsi qu'on disait alors;

[1] Sans parler des travaux spéciaux circonscrits dans un cercle particulier d'investigation, comme ceux de Burton, de Schœpflin, de Llorente (inédit), et en dernier lieu de M. Walckenaer; outre un grand nombre d'études de détail renfermées dans des limites encore plus étroites.

3° Qu'il est l'auteur réel ou supposé d'un traité cosmologique grec, qui ne nous est point parvenu, mais dont nous avons une translation latine, attribuée à saint Jérôme, ouvrage probablement apocryphe, mais ancien;

4° Qu'il est le véritable auteur d'un corps d'ouvrage composé de deux sections principales, l'une connue sous le titre de *Cosmographie d'Éthicus*, l'autre sous celui d'*Itinéraire d'Antonin*.

5° Que l'ouvrage désigné sous le titre d'*Excerpta Julii Honorii*, ou de *Cosmographia Julii Cæsaris*, est extrait et abrégé de la première portion de la Cosmographie d'Éthicus;

6° Que le chapitre d'Orose consacré à la Description du Monde est pareillement extrait du livre d'Éthicus;

7° Enfin, qu'une sorte de routine a seule conservé à l'Itinéraire le nom d'Antonin, au lieu de celui d'Éthicus, qui a en sa faveur les témoignages anciens et l'opinion générale des critiques les plus distingués;

8° Mais que la Notice des Dignités de l'un et l'autre Empire ne saurait, au contraire, en aucune façon être mise sous le nom d'Éthicus, non plus que la Description de la ville de Rome, ni la Table Peutingérienne.

Autour de ces faits principaux se sont groupées plusieurs questions de détail, où nous avons également tâché de dégager la vérité des voiles dont elle était enveloppée.

La recherche de la vérité, tel est l'objet constant de nos efforts; mais en ces matières, et même en quelques-unes de celles qui sont du domaine des sciences qualifiées *exactes*, qui peut être sûr d'avoir atteint le but tant désiré? Il nous est du moins permis ici de nous rendre à nous-même cette justice, que nul ne pourrait mettre, à le poursuivre, plus d'ardeur ni de bonne foi.

APPENDICE.

Nous allons mettre sous les yeux du lecteur ce *Livre d'Éthicus traduit par Jérôme*, qui était resté jusqu'à ce jour oublié dans les collections manuscrites de quelques grandes bibliothèques. Nous n'avons pas la prétention d'en offrir un texte épuré; nous ne voulons pas non plus nous restreindre à une reproduction minutieusement servile des copies que nous avons eues à notre portée : il nous a semblé que nous pouvions, sans scrupule, adopter dans notre transcription les formes vulgaires de l'orthographe latine pour la texture des mots aussi bien que pour leurs flexions grammaticales, sans nous arrêter à signaler des variantes barbares telles que *hobposui*, *husum*, *quosmographyam*, *opopodamos*, *scropules*, *hanfractæ*, *etc.* pour *opposui*, *usum*, *cosmographiam*, *hippopotamos*, *scopulos*, *anfractæ*, *etc.* Les noms propres même, quand ils sont bien connus, nous ont paru devoir être présentés sous leur physionomie usuelle, sans tenir compte de leurs déguisements grossiers : de quelle utilité pourrait-il être, en effet, de constater que les copistes ont écrit, par exemple, *Irchania*, *Scicia*, *Horicia*, *Olimphus*, *etc.* les noms dont la forme correcte est *Hyrcania*, *Scythia*, *Orythia*, *Olympus?*

Entre les manuscrits dont nous pouvions faire usage, nous avons choisi pour type, comme le plus ancien, le plus entier, et le moins incorrect, le manuscrit Cottonien, qui passe pour être du VIII[e] siècle, bien que cette date ne soit peut-être pas à l'abri de toute contestation. Le manuscrit de Pithou (n° 4808 de la Bibliothèque nationale de Paris) s'en rapproche le plus, mais il est incomplet; l'ordre des feuillets, autrefois interverti, y a été rétabli, sur nos indications, lors d'une reliure nouvelle. Le manuscrit Thuanéen (n° 4871) et celui de Dupuy (n° 8501 A) appartiennent à une autre série, plus défectueuse,

mais où se rencontrent pourtant quelques leçons bonnes à recueillir; ils offrent tous deux une même interversion de matières, née de la transposition des cahiers d'un archétype commun. Celui de Baluze (n° 7561) ne contient qu'une faible partie de notre texte. Il s'en trouve aussi dans le manuscrit Vossien 104 (n° 77 de Leyde) un court fragment, que nous avons mis à profit; nous n'avons pas négligé non plus les secours que nous pouvions tirer des citations plus ou moins étendues empruntées à d'autres manuscrits par Raban Maur, Roger Bacon, Lilio Gyraldi, Martin Opitz, Abraham Ortels, et même par le cartographe Richard de Haldingham.

Le manuscrit Thuanéen qui offre, comme celui de Pithou, en tête du livre, une sorte de programme des matières qui y sont traitées, fait précéder cet index de la désignation que voici : *Capitula ejusdem libri, in quo continentur VIIII;* mais cette énonciation ne répond point, en réalité, à la disposition intrinsèque de l'ouvrage. Celui-ci n'est, en général, dans les manuscrits, coupé que par un très-petit nombre de titres, la plupart inscrits à la marge, très-inégalement répartis, variant d'un exemplaire à l'autre, et très-rares surtout dans le manuscrit Cottonien. Il nous a paru nécessaire, pour faciliter la lecture du livre, d'en faire ressortir davantage, et d'une manière plus suivie, les parties distinctes et les sujets divers, en puisant avant tout, dans le texte lui-même, l'indication précise des divisions tracées par l'auteur original.

L'ouvrage d'Éthicus avait plusieurs volumes, puisqu'on trouve en divers endroits cette mention formelle : *in hoc volumine, sequenti volumine, per singulas paginas voluminum;* examiné à ce point de vue, l'ensemble du texte nous a semblé garder la trace d'une distribution générale en trois volumes. Chaque volume était subdivisé en un certain nombre de sections, ainsi que le constatent ces locutions répétées : *pagina sequens, in superiori pagina, præsens pagina, sequenti titulo, sequenti vero pagina;* les mots *hoc proëmio* désignent expressément la section initiale de l'un des volumes.

Nous avons soigneusement tenu compte de toutes ces indications, dans le partage que nous avons essayé de notre texte, d'abord en

grandes divisions correspondantes aux volumes, puis en chapitres et en paragraphes; et nous avons imprimé l'intitulé de toutes ces divisions en caractères italiques, afin qu'on ne puisse les confondre avec le discours de l'auteur. Ce n'est qu'un simple essai, qui n'était pas sans difficultés, et dans lequel nous n'avons pas la prétention d'avoir parfaitement réussi. Nous avons coupé les paragraphes en alinéas; et dans les alinéas, nous nous sommes efforcé de rendre sensibles, par la ponctuation, la texture et le sens des phrases; mais il ne nous a pas toujours été donné de triompher, sous ce rapport, de plus d'un passage rebelle. Enfin, nous avons fait ressortir par des guillements les passages où le translateur Jérôme, cessant de parler en son propre nom, déclare rapporter textuellement les paroles d'Éthicus.

Nous avons osé quelquefois recourir à la restitution des phrases au moyen de la rectification de certains mots, ou de l'addition de certains autres : les additions sont renfermées entre des crochets; les rectifications sont signalées par l'annotation de la leçon des manuscrits. Ceux-ci sont désignés, dans leur généralité, par l'abrévation *codd.* (*codices*); les lettres *C, P, T, D, B, V,* s'appliquent respectivement à chacun d'eux, en rappelant le nom de l'ancien possesseur. Les plus hideux solécismes y fourmillent; nous n'avons eu garde d'en tenir compte chaque fois qu'il s'est trouvé quelque part une leçon admissible, mais nous n'avons pu nous dispenser d'en faire mention quand il ne s'est rencontré dans aucun des manuscrits quelque variante acceptable. Beaucoup de passages sont restés pour nous absolument inintelligibles : mais il est permis d'espérer des manuscrits meilleurs et des éditeurs plus habiles.

Le manuscrit Cottonien offre, dans ses premières pages, des gloses interlinéaires, que l'on peut croire l'œuvre de quelque moine anglo-saxon, d'après le nom de *Sunbogan*, inscrit dans un endroit comme synonyme de *Hiarcam*, qui se trouvait traduit un peu plus haut par *Solis arcam*. Nous avons soigneusement relevé ces gloses, et nous les avons placées, en caractères italiques, à côté du mot auquel s'applique chacune d'elles, en le répétant en note au bas du texte.

INCIPIT LIBER ÆTHICI

[1] PHILOSOPHICO EDITUS ORACULO A HIERONYMO PRESBYTERO DELATUS EX COSMOGRAPHIÂ ID EST MUNDI SCRIPTURÂ.

DE INFORMI MATERIÂ. — DE ORBE CONDITO. — DE GENTIBUS QUAS VETUS TESTAMENTUM NON HABET. — DE ARTIUM PLURIMARUM INSTRUMENTIS. — DE NAVIBUS IGNOTIS ET EARUM ARGUMENTIS. — DE INSULIS GENTIUM. — DE QUÆSTIONIBUS QUAS ALIA SCRIPTURA NON NARRAT. — DE TERRÂ, ET AQUARUM DECURSU, ET VENIS EARUM. — DE FLATU VENTORUM, ET AQUARUM MOTIONE [2].

EDICTA [3] ÆTHICI PHILOSOPHI COSMOGRAPHI.

PROËMIUM TRANSLATORIS.

1. Philosophorum schedulas sagaci indagatione investigans, mihi laborem tantumdem opposui Academicos cauto[4] studio indagare et altiora magnatimque ac cursìm, tam astrologica fastigiaque excellentia quæ necdum cernere[5] quis possit. Illi conati sunt tàm magna dixisse quæ nos metuendo ac dubitando scribere vel legere et in usum[6] cœpimus temeranter adtrectare; cur Æthicus iste cosmographus tàm difficilia appetisse didicerit quæque et Moïses et vetus historia in enarrando distulit, et hic scerpens protulit. Undè legentes obsecro ne me temerarium æstiment cùm tanta, ob[7] aliorum audaciam[8], meâ indagatione cucurrisse compererint.

2. Hic igitur Æthicus, Histriâ regione, sophista claruit, primosque[9] co-

Glossa : Incipit, *initium capit.* — editus, *compositus vel scriptus.* — oraculo, *eloquio.* — delatus, *i. vectus, vel portatus, vel deductus, vel derivatus.* — edicta, *i. dictamina.* — cosmographi, *i. mundi scriptoris.*

1. Philosophorum, *i. amatorum sapientiæ.* — schedulas, *i. cartulas vel libros.* — sagaci, *sapienti.* — indagatione, *i. inquisitione.* — investigans, *i. scrutans.* — tantumdem, *i. tantùm et idem, vel iterùm atque iterùm.* — Opposui, *i. contrà posui.* — academicos, *vel græcos philosophos.* — studio, *ingenio.* — indagare, *i. investigare.* — altiora, *i. excellentiora.* — cursim, *i. paulatim.* — fastigia, *alta.* — cerni, *videre.* — Illi, *sc. academici.* — metuendo, *i. timendo.* — temeranter, *i. audacter.* — adtrectare, *i. palpare vel tangere.* — cur, *i. quare.* — cosmographus, *i. mundi descriptor.* — difficilia, *i. ardua.* — vetus, *i. omnis generis.* — compererint, *i. intelligent, vel experti fuerint.*

2. sophista, *i. sapiens.* — claruit, *refulsit, vel resplenduit, vel emicuit.* — codices, *i. libros.*

[1] translatus *addit C.* — [2] *Isti capitulorum tituli in duobus tantùm codicibus habentur, P nempè et T.* — [3] editio *T.* — [4] tanto *codd.* — [5] cerni *codd. in isto et altero loco; sed rectè alio loco cernere deprehenditur.* — [6] in usu *C.* — [7] ab *TD.* — [8] audacia *codd.* — [9] primusque *C.*

dices suos Cosmographiam nuncupavit; aliosque non minores sed majores edixisse[1] cognovimus, quos Sophogrammios[2] appellavit. In codicibus ubi Cosmographiam digressus est, multa enucleatim de fabricâ mundi inenarrabili texens, aït.

VOLUMINE PRIMO:

CAPITULUM PRIMUM.

DE FABRICÂ MUNDI.

§ 1. *De informi materiâ, mundo, paradiso, terrâ, mari, et cœlo*[3].

1. Primum omnium initium mirabilium[4] Deus instituit, illudque fundamentum principaliter posuit suâ dispensatione, mirabiliter atque potenter, quandò omnes creaturas indivisas atque incompositas, in suâ sapientiâ ædificium[5] summoperè in unam ergatam[6] instituit[7], atque eas quas ex nihilo fecit multipliciter prolatas dilatavit, et omnes creaturas quas ex nihilo fecit incunctanter, omnia quasi acervum eminentem novorum frugum diversaque in unum collecta nonnulla recidere[8] semina ut vidimus[9], in unam congeriem gramina disparilia mirâ structurâ coaptata et alia ventilata separatim dividere gramina, materiam[10] informem sic in multas species divisit : unam itaque[11] statuam in unâ massâ informi fuisse[12] institutam; ipsam autem materiam in multas species divisit.

2.[13] Mundus quidem in massâ informi fuit constitutus sine vocabulo ac discretione, suâque formâ repositans[14], dùm altior[15] fabrica tecta videbatur[16] : undè mirabiliter firmatâ aree consistit[17].

3.[18] Paradisus de eâ massâ quæ melior fuit indiscretus creditur fuisse, cum

— nuncupavit, *appellavit, vel vocitavit.* — cognovimus, *i. intelleximus.* — Sophogrammios, *i. sapientia scripta, vel sapientiæ libros.* — appellavit, *i. nuncupavit.* — inenarrabili, *i. inedicibili.* — texens, *i. narrans, vel aperiens.*

§ 1. 1. initium, *principium, vel exordium.* — instituit, *i. statuit.* — summopere, *i. magnoperè.* — ergatam, *i. massam, i. clyne.* — multipliciter, *i. multifariè.* — incunctanter, *i. indubitanter.* — disparilia, *i. inæqualia.* — ventilata, *i. dispersa.* — dividere, *i. separare.* — massâ, *i. ergata.*

3. Paradisus, *i. locus deliciarum.*

[1] non minora sed majora dixisse *codd.* — [2] Somographios *D.* — [3] De informi matherie *titulum præfert P.* — [4] mirabiliorum *TD.* — [5] ædificavit et *TD.* — [6] molem *DT.* — [7] statuit *P.* — [8] recondere *PT,* recedere *D.* — [9] videamus *T.* — [10] autem addunt *PTD.* — [11] atque idem *PT.* — [12] videretur *TD.* — [13] De mundo *habet C in margine.* — [14] repositus *D.* — [15] altiora *PTD.* — [16] videretur *TD.* — [17] consistunt *codd.* — [18] De paradiso *titulum præfert P; eumdem habet C in margine;* de celesti paradiso *in margine D.*

novem ordinibus[1] angelorum. Sursùm primùm elevato ordine decimo ignis spirans flatum in ordine refulgente conditum factoris signaculo qui ruinam fecit. Ordo idem decimus futurus ex hominibus sanctis. Gleba in unâ parte diù a conditore servata adsignata et cuncta producta optimam reservavit facturam.

4.[2] Infernum in imâ parte infimum, voraginem asperam in barathrum fore teterrimum, ab alto sopire casuros quos attendebat in conditione priores[3], discerptam nubilo flammam ignem conjicere rutilantem, ejusque conditione[4] fieri tormentis ac pœnis perpetuis, sub terrâ[5] collocata, catagine sub illâ quâ nulla inferiùs, ad examinationem malorum, crudelium, atque damnabilium : quæ quadrifariè secernendo scribit divisa. Primam partem regionem tenebrarum ab aquilone, sicut aït propheta : « Ab aquilone malum inducam super terram ». Secundam ab Oriente, ardorem atque[6] vaporem sulphureâ flammâ, quæque diversa tormenta. Tertiam a meridie, ignem dicit transitorium, sursùm[7] inferno inferiori; quæ nec[8] damnabiles sed reparaturos[9] post lapsum, ut aït propheta : « Transivimus per ignem et aquam, et induxisti nos in refrigerium »; quâ aquâ purgatur anima a peccatis, per ignem abluenda vitiis, vel refrigeranda post laborem. Quartam partem ab Occiduo, quam stagnum ignis, e diverso ruinam impiorum nominat, iter exterminii, vermium ac serpentium bestiarumque immortalium, occiduâ parte; submersionem, frigus et stridorem dentium; ut aït propheta : « In inferno autem quis confitebitur tibi? » Hæc omnia subteriùs in ipsâ massâ deorsùm a Deo judicandos Dei habuisse judicio sub formâ Æthicus sophista scripsit.

5. Terram dicit in ipsâ massâ cum suis possessoribus et pecoribus ac bestiis volatilibus, cum aëre, ut hemitica, carpaica[10], sataica[11], et sorectica[12] ac hu-

3. conditum, i. *factum.* — adsigata, i. *commendata.*

4. Infernum, i. *extremum vel ultimum.* — voraginem, i. *deglutientem.* — asperam, *duram, vel contrariam.* — in barathrum, i. *in voraginem.* — fore, i. *esse.* — teterrimum, *deforme, vel nigrum.* — ab alto, i. *ab excelso.* — sopire, i. *dejicere* — casuros, i. *ruituros.* — attendebat, i. *cernebat, vel intuitus est.* — in conditione, i. *in creatione.* — discerptam, i. *divisam.* — nubilo, i. *nube.* — rutilantem, *fulgentem, vel micantem.* — conditionem, i. *formationem.* — fieri, i. *esse.* — collocata, i. *constituta.* — catagine, i. *voragine.* — inferiùs, i. *ulteriùs.* — ad examinationem, i. *ad purgationem.* — crudelium, i. *tyrannorum.* — secernendo, i. *videndo, intuendo, vel contemplando.* — divisa, i. *separata.* — reparaturus, i. *renaturus.* — lapsum, i. *casum.* — ignem et aquam, *tribulationes et purgationes.* — stagnum ignis, *flumen quod Phlegeton græcè dicitur.* — ruinam, i. *casum.* — impiorum, *sc. hominum.* — nominat, i. *appellat.* — hæc omnium, *sc. quæ dixi.*

5. hemitica, i... — carpaica, i... — sataica, i... — sorectica, i... — humarrica, i...

[1] VIII ordines angel. *habet C in margine.* — [2] De inferno *habet D in margine.* — [3] prioris *C.* — [4] conditionem *C.* — [5] terris *T.* — [6] per *addit C.* — [7] in *T.* — [8] needum *PTD.* — [9] reparaturus *C.* — [10] *An a* Καρπός, *an a* Κάρφω? — [11] *Forsàn a* Σάττω. — [12] *Forsàn à* Σωρεύω.

marrica atque atomica[1], torradicaque[2], safargica, sparaca[3] et brumarica, in eâque massâ[4] sitam.

6. Mare dicit[5] similitudinem pelbhlogicam[6], molliorem ac crassiorem, mirphogicum[7] quasi bitumine parte maximâ in eâ formâ tenere, cum diversis generibus piscium belluisque et bestiis sablo similitudinem habere.

7.[8] Cœlum dicit aëriâ massâ similitudinem fieri super ea parte qua terra quo mare statutum fuerat, cum sole et lunâ, astris et sideribus ac stellis, discursiones suffusiones atque certa indicia et in[9] similitudinem pellium extensum[10] æquæ membranæ suppositum quasi velum, velandamque ornaturam supernorum civium, ne illa agmina possint cernere[11] qui velamine teguntur peccatorum. Asserit eum esse sub aliis sex qui sursùm sunt, mirabiliores atque speciosiores, ubi sunt cœlicolæ collocati; quos Firmamentum appellavit, eò quòd post ruinam antiquam, ultrà corruere[12] ex eâ parte nullatenùs possint, cùm sint stabili ac immobili situ.

8. Hæc omnia habuit ipsa massa inseparabilis et indivisa in informi[13] illâ materiâ simul constituta.

§ II. *De diabolo et angelis.*

1.[14] De ipsâ statuâ ac massâ qualis species prima divisa fuit ab his omnibus vel quod Diabolus procul dubio qui decimam elevationem in cacumine in eâ massâ in initium, ignis lumine, claram eminentiam refulserat. Et qui primus in luce[15] claruit, idemque primus livorem superbiæ ambiens, a culmine altitudinis decidit. Ex hoc utiquè ante omnem creaturam mundi

5. atomica, *i....* — torradica, *i...* — safargica, *i....* — sparaca, *i....* — brumarica, *i....*

6. pelbhlogicam, *i....* — mirphogicum, *i.....* — bitumine, *i. pice.* — sablo, *i. arenæ*

7. statutum, *i. compositum.* — asserit, *i. dicit.* — cœlicolæ, *i. spiritus.* — stabili ac immobili situ, *i. felices nimiùm stabi...*

8. massa, *i. ergata, vel clyne.* — inseparabilis, *i. indivisibilis.* — indivisa, *i. indir....* — simul, *pariter, conjunctim.* — constituta, *i. composita.*

§ II. 1. species, *i. figura.* — divisa, *i. separata.* — procul dubio, *ominùs.* — in cacumine, *i. in altitudine.* — initium, *principium.* — claram, *perspicuam.* — eminentiam, *excellentiam.* — refulserat, *i. enituerat.* — claruit, *refulsit.* — primus, *sc. angelus.* — ambiens, *i. desiderans.* — a culmine, *i. a celsitudine.* — altitudinis, *i. sublimitatis.* — decidit, *i. corruit.* — utiquè, *certè.*

[1] *nonne ab ἄτομος?* athomica *habent codd.* — [2] thorragicaque *D.* — [3] *Forsàn a* Σπαράσσω; sparaga *P,* safarraca *T,* sparata *D.* — [4] massam *C.* — [5] asserit *TD.* — [6] pelbhloicam *P,* pelbloicam *T,* belphloicam *D.* — [7] mirphoycum *PD,* myrphoicum *T.* — [8] De orbe condito *titulum præfert P;* De Celo *in margine habet C.* — [9] in *deest in C.* — [10] extensa *T.* — [11] cerni *codd.* — [12] corrui *PTD.* — [13] infirmi *C.* — [14] De ipsâ statuâ ac massâ *rubricato charactere habet C; desunt verba hæc in D.* — [15] lumine *D.*

creati sunt angeli; et ante omnem creaturam angelorum conditus est Diabolus.

2. Confundunt multi opera Dei alia pro aliis, mendaciter fallentes, quod Diabolus in suo judicio non demùm arbitratus, sed suo livore vulneratus, sibimet nefandam damnationem postmodum suæ ruinæ[1] acciperet[2]. Sed sciendum est utiquè quià in ipsâ massâ quæ materies informis[3] habuit quandò Omnipotens multifariè eam divisit in judicio suo noverat præsciendo electos et ruituros impios sicut ei fuit in ipsâ massâ vel materie rudi, et in infernum damnatorum mole livoris corruere[4] malos, et paradisum justorum et angelorum vel sanctorum beatitudinem inmensam[5] recipere, et sine fine æterna gaudia possidere. Et qui prior in ordine claritatem innensam cernere[6] gloriatus est, plus superbiæ inimicâ jactantiâ erupit, cùm Omnipotentem tanta fecisse et tàm magna statuisse, humili ac laudabili mansuetudine laudabilique ac magnificâ voce ter Sanctum sicut alia agmina supplici confessione humillimè proclamassent; quià elatâ contumeliâ non meruit tàm novam et inmensam percipere gloriam, quâ præ cæteris eminentior in Omnipotentis massâ informi claruerat. Sed tàm tumidus tàmque superbus elevari callidus ignifer spiritus appetivit, ut se contra Deum extolleret, dicens : « Ponam sedem meam ad aquilonem, super astra Dei exaltabo so« lium meum, superque altitudinem nubium ascendam; similis ero Altis« simo ». Tàm ergò inauditâ et absurdâ calliditate quâ contra conditorem[7] elevatus, ei similis esse voluit qui ex nihilo eum condiderat, tantùm ejus ruinâ esse potuit inferiùs quantùm se extulerat eminentiùs, ut non fieret forma quæ inferiùs erat impiorum excidium vacua sine habitatoribus, quemadmodùm nec cœlorum magnitudo sine concivibus sanctis ac beatis Angelorum agminibus et Archangelorum, Tronis ac Dominationibus, principatibus ac potestatibus vel virtutibus, Cherubim et Seraphim. Præter illam

1. conditus, i. *formatus.*

2. utiquè, i. *certé.* — massâ, i. *congerie.* — multifarie, i. *multipliciter.* — divisit, i. *dirempsit.* — in judicio, i. *in arbitrio.* — noverat, i. *sciebat.* — præsciendo, i. *agnoscendo.* — ruituros, i. *casuros.* — rudi, i. *novi.* — damnatorum, i. *punitorum.* — mole, i. *pondere.* — livoris, i. *cruoris.* — prior, i. *anté.* — claritatem, i. *splendorem.* — immensam, i. *magnam.* — cernere, i. *contuere* — plus, i. *magis.* — eminentior, i. *excellentior.* — claruerat, i. *fulserat.* — callidus, i. *fraudulentus.* — ignifer, *ignem ferens.* — extolleret, i. *elevaret.* — solium, i. *thronum.* — altitudinem, i. *celsitudinem.* — inaudita, i. *non audita.* — calliditate, i. *fraudulentiá.* — ruina, i. *casus.* — extulerat, i. *sublimarat.* — eminentiùs, i. *excellentius.* — forma, i. *species.* — excidium, i. *eversio.* — quemadmodum, *sicut, velut.* — Cherubim, i. *plenitudinem scientiæ.*

[1] *Erasa sunt* suæ ruinæ *in C.* — [2] arceret *C.* — [3] et formes *C.* — [4] corrui *codd.* — [5] in massam *CD.* — [6] cerni *PTD.* — [7] Deum *D.*

partem quæ sine habitatoribus, undè ipse antiquus hostis corruerat, summam scilicet arcem ab imo complasto[1] sursùm hominibus sanctis per Dominum esse replendam[2], quam[3] ipse in Evangelio desertam[4] in parabolis prædixit absque ovibus, ubi ovem quæ in imo perierat ab inferis suis humeris evexit. Ut quemadmodum antiquus hostis de arduis fastigiis in inferiora decessit, sic ab imo excellentissima pars quæ remanserat inculta animabus sanctis Deique agricolis repleretur, et ignis fervens truculentæ fabricæ ardore cremaretur cum spiritu qui primus flatum a conditore acceperat, et ob hoc aërii spiritus dicerentur, quasi ab aëre flatu valido cum fervore ignis crepitantes, undè credimus cum fragorem commixtìm cum rumore tonitrui secerpto flatu vehementi anhelitu ignifero jacula ab initio a Creatore, ob eorum offensam pro illà superbià sceleratìm admissâ, ut non solum tartareis ac truculentis laci antiqui tormentis inimicis sævi[5] adgrederentur, nec non et obturati nubium densitate rumoreque tonitrui aëri igne commixto ignei malignorum spiritus Mundo subjacerent, ut qui ex alto corruerant sub inferis præ terrore et tribulatione aëra petierint statìm cum angelis sanctis submoti, ac igne imminente coarcendi sunt.

3.[6] Æthicus itaque philosophus de hàc creaturà multa scripsit. Nos verò quæ utilia cognovimus ac retinenda ab omnibus in structuram parietum librorum ex Cosmographià recipiendo, et quidquid causâ veritatis inibi continetur cum tremoris[7] reverentiâ contexuimus[8], multos philosophorum[9] labores et tot invenisse et tàm magna dixisse, ut cùm discere cœperim[10], anhelitus corporis mei cum tædio multo patiatur[11] anxietatem[12] vitæ meæ, ut[13] illud quod ait Alcimus[14] : « Ut Diabolus qui primus conditus fuerat, et primus « corruerat, in die judicii ante omnes pessimos homines punietur et in inferno

2. corruerat, *i. ceciderat.* — summam, *i. excelsam.* — imo, *i. profundo.* — desertum, *i. derelictum.* — in parabolis, *in similitudinibus.* — ovem, *i. Adam.* — evexit. *i. elevavit.* — quemadmodùm, *sicut.* — arduis, *i. asperis.* — fastigiis, *i. eclsitudinibus.* — decessit, *i. recessit.* — excellentissima, *i. altissima.* — inculta, *i. deserta.* — fervens, *i. ardens.* — truculentæ, *diræ.* — cremaretur, *sc. ardore.* — flatum, *i. spiritum.* — vehementi, *i. nimio.* — ab initio, *i. a principio.* — truculentis, *i. diris.* — laci, *i. foveæ.* — obturati, *i. opilati.* — nubium, *nebulorum.* — rumoreque, *favoreque, vel laude.* — statim, *i. mox, vel repentè.* — imminente, *i. ingruente, vel urgente.* — coarcendi, *i. repulsi, vel repellendi.*

3. de hac creaturâ, *sc. de tonitruo.* — in structuram, *i. in ædificationem.* — Cosmographia, *i. mundi scriptura.* — tremoris, *i. timoris vel formidinis.* — reverentià, *i. veneratione.* — multos, *i. plurimos.* — tædio, *i. anxietate.* — conditus, *i. formatus.* — corruerat, *i. ruerat, vel ceciderat.* — judicii, *i. arbitrii.* — pessimos, *sc. malos.*

[1] conyplastro *C*, eum plasto *T*. — [2] replenda *C*, repletum *PTD*. — [3] quæ *CP*, qui *T*. — [4] desertum *codd.* — [5] ejus *P*, sevis *T*, suis *D*. — [6] Heticus phylosophus *ceu titulum ostendit P*. — [7] tremore ac *TD*. — [8] texuimus *P*, teximus *TD*. — [9] multi philosophi *D*. — [10] ut cùm discere cœperim *desunt in CP*. — [11] patitur *CP*. — [12] anxietas *PTD*. — [13] et *PTD*. — [14] Alchimus *codd.*

« reclaudetur. Quià enìm cuique creaturæ præfulsit in ordine primus et via- « rum Dei claruit in rudi miraculo, idem quoque primus in novissimo judicio[1] « terribiliter[2] venturo pœnis est dannandus[3]; et quales ab initio dictæ sunt « in cavernâ laci, tales et tot ante tribunal Regis in ipso judicio deferendæ[4] « mortis ad judicium peccatorum, eædemque cum auctore mortis præferendæ « atque ostendendæ erunt, religato atque catenato eodem antiquo serpente, « ut cernant impii truculentissimum ac furibundum mortis auctorem quem « secuti fuerunt in desideria multa inutilia et nociva quæ mergunt hominem « in interitum. Et quot mala passuri sunt impii in inferno, tot plagæ in « ipso antiquo hoste præferendæ et ostendendæ erunt, cùm et justi videre « merebuntur dominum Deum suum, Christumque regem suum, et signa « et fixuras clavorum, et videbunt lignum[5] in quem transfixerunt, et plan- « gent se super eum omnes tribus terræ; ignis ante eum ardebit, et in cir- « cuitu ejus tempestas valida cum tantis[6] signis inpii[7] in diversa tendentes « quanta in inferno passuri erunt[8] ».

4. Hæc omnia Æthicus in Cosmographiâ et Alcimus[9] pulchrè dixerunt quæ ego in meis codicibus stylo firmâ tenacitate peraravi, et omnia quæ in eorum libris inveni, utilitatis causâ retinere in meo labore posui, cunctis legentibus proficienda auctoritatis indagine[10]. De antiquo hoste vel rudi informique materiâ hæc omnia invenimus nimiâ altitudine investigata. Et nos Christi fabricam verbumque Patris, atque principium cum eo cuncta componens, omnia simul creasse, in ejusque laude creaturas omnes conditas vel factas credamus[11], præter eam conditionem quam nunc diximus superiùs, undè omnia mala aspera atque perversa de sursùm in imo corruerunt et ruunt.

5.[12] Angelorum nempè conditionem et insignem et simplicem ac beatam,

3. præfulsit, *i. emicuit.* — in ordine, *vel in conditione.* — claruit, i. *resplenduit.* — in rudi, *i. in novo.* — damnaturus, *i. punieadus.* — ab initio, *i. ab exordio.* — tribunal, *i. thronum.* — auctore, *i. principe.* — præferendæ, *i. anteponendæ.* — ostendendæ, i. *manifestandæ.* — erunt, *fiunt, vel existunt.* — religato, *i. iterùm iarctito.* — catenato, *i. ligato.* — cernant, *videant vel aspiciant.* — impii, *sc. homines.* — furibundum, *i. furore plenum.* — auctorem, *i. ducem vel principem.* — in desideria, i. *in concupiscentia.* — in interitum, *i. in perditionem.* — tot, i. *tantæ.* — præferendæ, *i. anteponendæ.* — ostendendæ, i. *pondendæ.* — videre, *i. conspicere.* — plangent, *vel lugent.*
4. peraravi, i. *scripsi.* — componens, i. *disponens.* — conditas, i. *formatas.* — præter, *absque.* — aspera, i. *dura.* — corruerunt, i. *ceciderunt.* — et ruunt, i. *et cadunt.*
5. nempè, *i. sonè.* — insignem, *i. mirabilem.*

[1] judice *P*, judicii *TD*. — [2] terribile *PTD*. — [3] dampnaturus *codd.* — [4] dilatæ *PTD*. — *deest* lignum *in codd.* — [6] scilicet *addunt PTD*. — [7] *deest* impii *in PTD*. — [8] sunt *D*. — [9] Alchimus *codd.* — [10] *desunt* auctoritatis indagine *in C; deest* indagine *in P*. — [11] credimus *TD*. — [12] De angelis *titulum exhibet P*.

ignem, aquam, spiritumque sanctum fortissimam atque rutilantem conditionem ac creaturam esse, conclusam sine divisione et mensurâ, gratiâ quæ dividi nec minui ac retrocedere non potest; eorum ignem in fabricâ eminentissimum fuisse vel esse idem narrat Sophista, undè in nostris libris scriptum est : « Deus noster ignis consumens est » eò quòd dicatur virtutibus coruscans, sapientiâ rutilans, exemplo perfectæ providentiæ refulgens, pulcherrimam ac pubescentem sine commutabilitate ætatis præferendo fortitudinem, inenarrabili victoriâ ac robore in perniciem ultionis, robore potentiæ in hostem antiquum sæviendo diversis ictibus ac jaculis arcendas vias aërum nubiumque tonitruorum et fulminum crepitantium volutiones in persecutionem angelicam et ultionem divinam in excidium dæmonum, donec in ictu sagittarum et fulgurum, hiatu terræ, in cavernâ laci et voragine abyssi compulsi trucidentur ac retrudantur : tantam enim vim et vigorem angelorum manus ignitæ habent, ut petræ minutatìm scindantur, arborum evulsio desecetur. Si hominum ira, peccaminum vel hostium rebellium furor ingruerit, ut unius angeli ictu innumerabilium millia populorum Divinæ iræ mucrone cæsi corruant. Nam quod volatum eorum multi autumant pennigerum, iste scribit in similitudine alarum extensionem quasi pallium miræ magnitudinis lumine mirifico[1] fore, nimiâ velocitate, ubi voluerint[2], vel cùm a Deo missi fuerint, sagaci et propero volatu discurrere et fieri ab eis quod jussum est, in momento aut[3] temporis quolibet spatio.

§ III. *De mensâ solis, lunâ, et stellis*[4].

1. Nàm alia multa idem Sophista narrat; de mensâ solis contra Hiarcam[5] et contra[6] alios philosophos[7] disputat, a meridianâ plagâ tendenti ad Orientem[8]; et asserit solis notitiam cognoscere et viam post occasum hispanicum ultrà Oceanum, non per terram ut alii philosophi asserunt, sed quasi densissimam nebulam vicinam cœlo[9] vel aquis, plagam meridianam circuire et

5. rutilantem, i. *splendentem.* — conclusam, *circumdatam vel septam.* — divisione, i. *partitione.* — eminentissimum, *excellentissimum vel supereminentem.* — rutilans, i. *fulgens.* — commutabilitate, i. *diversitate.* — inenarrabili, *inedicibili, quod non potest dici vel æstimari.* — victoriâ, i. *triumpho.* — in perniciem, i. *in velocitatem.* — ultionis, *vindictæ.* — arcendas, i. *repellendas.* — volutiones, i. *sinuationes.* — ultionem, i. *vindictam.* — in excidium, i. *in eversionem.* — hiatu, i. *aperturæ.* — voragine, i. *deglutione.* — abyssi, i. *profundi.* — compulsi, i. *detrusi.* — vim, i. *fortitudinem.* — minutatim, i. *particulatim.* — scindantur, i. *findantur.* — autumant, i. *æstimant.* — miræ, i. *mirabilis.* — velocitate, i. *alacritate.* — et propero, i. *et cito.* — quo, i. *ubi.*

§ III. 1. Sophista, i. *philosophus.* — Hiarcam, i. *solis arcam.* — notitiam, i. *cognitionem.* — vicinam, i. *propè.*

[1] miraculi *C.* — [2] voluerunt *codd.* — [3] autem *C.* — [4] Idem sophista *ceu titulum præfert P.* — [5] Hiarcham *PD.* — [6] *deest* contrà *in PD.* — [7] alius philosophus *CP.* — [8] ab oriente *C.* — [9] januam cœli *TD.*

ad Ortum remeare. Dicit enim[1] contra Hiarcam[2] de massâ[3] solis densissimâ æthera spisso intuitu quod cernimus, habere cœlum quasi bicipitem formam, et dicit eam valdè spissam. Primùm quidem solis ponit interpretationem[4], axemque illius recto itinere poli partem mediam gradientem, faciemque ejus semper meridiem respicientem donec ad Occasum tendat et finem diei faciat, et reditum tantùm palpato Oceano propter nimium ardorem vel calorem per eum itum ac reditum quo suprà, obumbratione[5] noctis quietem omittere, ut refrigerato aëre alia signa patescant.

2.[6] Subteriùs lunam aït in ipsâ densissimâ siderum parte sub sole, in eâ[7] spissitudine positam[8], et per noctem viam solis gradientem, et tantum lumen tendere quantum dudùm per diem radiantis solis via tenditur. Et quidquid in lunâ minuere cernimus paulatìm et paulisper volventem cursum lunæ in ipso densissimo ac creberrimo itinere fit[9] usque tricesimo termini diei luminis, quo evulsa de solis centro, latet vel obscuratur; et tantò altior est mensa solis ut deorsùm respiciat lunæ eclypsim et rursùm[10] a sole parumper reditu itineris quasi rediviva patescat, quià[11] sol[12] ut nebula densissima crepusculum inducit[13] sursùm a cœli parte, vel umbrâ aëris, et statìm eclypsim patitur[14].

3.[15] Stellas itaque in ipsâ siderum parte undè et lunam intuemur, non fixas sed mobiles dicit, et earum magnitudinem, motum et situm plenè cerni non posse, eò quòd in ipso crepusculo[16] condensâ et spissâ cœli parte positæ sint apud septentrionem et reliqua signa majora, ad ostendenda temporum signa præsentia et futura, Dracunculas[17] quæ[18] cernuntur stellarumque in occasum earum suspicantur, ab eo cursu per densissimum situm ad altiorem occasum tendentes, ad priorem locum undè oriuntur revertuntur; undè

1. intuitu, *i. visu.* — axem, *i. circulum.* — recto, *i. justo.* — itinere, *i. tramite.* — poli, *i. cœli.* — respicientem, *i. intuentem.* — tendat, *i. veniat.* — palpato, *i. attacto.* — nimium, *i. ingentem vel fortem.* — ardorem, *i. fervorem.* — itum, *i. gressum.* — reditum, *i. regressum.*

2. dudùm, *i. priùs.* — radiantis, *i. splendentis.* — eclypsim, *i. defectionem.* — parumper, *i. paulisper.* — reditu, *i. reversione.* — rediviva, *i. renovata*, *i. nova.* — patescat, *i. demonstret.* — densissima, *i. spissa.* — statim, *i. repentè.* — patitur, *i. sustinet.*

3. intuemur, *i. conspicimus.* — mobiles, *i. vagantes.* — crepusculo, *sc. vespertinâ horâ.* — septemtrionem, *i. partes Boreæ.* — situm, *i. locum.* — ad altiorem, *ad excellentiorem.*

[1] *deest* enim *in C.* — [2] Hiarcham *PD.* — [3] mensa *codd.* — [4] in temptatione *C.* — [5] obumbrationem *CP*, obumbrationes *TD.* — [6] Item de luna *titulum præfert P.* — [7] ipsa *TD.* — [8] posita *codd.* — [9] *deest* fit *in PTD.* — [10] sursum *PTD.* — [11] quod *C.* — [12] solet *CPT*, solis *D.* — [13] inducat *PTD.* — [14] patiatur *PTD.* — [15] Item de stellis *titulum præfert P.* — [16] ipsa crepuscula *CP.* — [17] Draconculos *PTD.* — [18] qui *D.*

congruè philosophi alii, et Hiarcas et cæteri, eas aërias vocitaverunt; et ob hoc mensa solis dicta eò quòd alia signa illius notitiam subministrent et appendices sint, vel oriente sole alii obvelentur, et absconditæ solis radiis, vigorem luminis amittant.

4. Jàm inter reliquos philosophos Æthicus cosmographus et planè et pulchrè scripsit. Nos itaque in aliquibus epistolis mentionem philosophorum et eorum laborum studiorumque fecimus.

5.[1] Hiarcam sablo cathedram sedentem auream ad meridiem maris Oceani disputantem cum discipulis[2] de mensâ solis, astrorum siderumque differentiâ; inter hos omnes Æthicum cosmographum miror tam inæstimabili arte curiosum, ut eorum aliorumque illa reprehendit; multa dixisse et multiplicasse et ad scientiam eruditionum minima vel pauca explicasse reprehendit. Cluontem[3] et Agripphum[4] philosophos, Scytharum astrologos, et Mantuanum in vanum multa edidisse reprehendit, eò quòd cœlum pro aëre et interdum aërem pro cœlo posuerunt, cùm tenuis sit aër, et cœlum valdè spissum.

§ IV. *De januis cœli et cardinibus mundi.*

1. Idemque et januas cœli binas dicit, Orientis atque[5] Occidentis; quæ utiquè una janua Orientis, Titanica dicitur: dùm a densitate cœli rogum globitantem quasi ab arduo montis cacumine, magno impetu[6] egressum fecerit[7] sol ad superficiem[8] terræ, hæc janua[9] prima Orientem videtur patescere; quæ calorem retinet nimium, et præ ipsâ caumâ[10] plurimas regiones inhabitabiles facit; quam Hiarcas[11] januam Solis vel portam Titani[12] scribit. Æthicus iste januas commixtìm merocleas[13] nominat, merum enim purum, quæ puram cœli januam claramque egressionem et regressum solis puriùs ad meridiem æthera rutilantem. Alia janua occasum solis dùm idem[14] illùc regreditur et dies clauditur[15], aliam januam vel portam quò tendit idem cùm[16] Sol vi arcem ceperit, sine statione gressum[17] revertentis carpit.

2. Cardines mundi hos[18], ut alii philosophi scribunt, sed firmiùs affirmat,

3. congruè, *i. aptè.* — vocitaverunt, *i. appellaverunt.* — notitiam, *cognitionem.*

5. Hiarcam, *i. Suabogan.* — curiosum, *sollicitum.* — explicasse, *i. narrasse.* — edidisse, *i. composuisse.* — tenuis, *i. exiguus.*

§ IV. 1. Titanica, *i. solaris.* — calorem, *i. fervorem.* — caumâ, *i. calore.*

[1] De arca *titulum hic habet P.* — [2] suis *addit T.* — [3] Duontem *D.* — [4] Argyppum *C,* Argippum *D.* — [5] usquè *T.* — [6] impetum *CT.* — [7] faceret *TD.* — [8] super faciem *PTD.* — [9] que *addunt PTD.* — [10] chasma *T.* — [11] Hiarca *codd.* — [12] titanicam *D.* — [13] merocheas *D.* — [14] *pro* dùm idem, divertentem *habent TD.* — [15] *desunt* et dies clauditur *in C.* — [16] *deest* cùm *in CP.* — [17] egressum *D.* — [18] has *PTD.*

dicens duas plagas mundi majorem vim habere tàm in ventorum flatu quàm et in aliâ divisione aëris, sive in diversis elementorum varietatibus, septentrionem et meridiem. Dicit[1] in uno[2] nimium rigorem et majorem motionem Oceanum habere et elevationem quàm in reliquis plagis orbis, insulamque ultimam septentrionalem in Oceano ipso : hanc insulam Rifaricam[3] et aliam Chrysolidam[4] nominat ignotas; tantamque vim ventorum inibi esse, ut nullo unquàm tempore in eis[5] viride aut floridum quandoquidem nullatenùs præ frigore[6] valeant inveniri[7]. Solis calor illìc nunquàm nisi quasi parvulam scintillam in mense Junio aut in Julio; et[8] si nix aut glacies parumper resolutæ fuerint, statìm in nimiam duritiam coagulantur[9], et nullomodo posthæc dissolvuntur[10], undè cristallini lapidis pilas prægrandes illic inveniri idem sophista dicit, et a gnaris nautis[11] ablatæ vel delatæ[12], in nonnullis regionibus lapide adamantino aut ismirantino[13] tantummodò inciduntur manu artificis, ut vascula vel pocula miræ pulchritudinis indè fiant[14]; in Arabiâ invenitur et in Cypro insulâ, sed hìc preciosior et clarissimus reperitur.

3. Et aliàs scribit[15] idem philosophus insulas septentrionales, ubi Meoparos[16] nauticos esse affirmat; et alia quamplura in sequenti narrat volumine.

4. Nàm hunc cardinem ultra Oceanum convexum præmagnum[17] a tergo[18] solis[19] dicit, ab imo separatum[20] abysso, et viciniorem densitatem[21] a cœlo, et penè abyssum quàm cardinem, magnum trahere flatum a vento vel thesauris ejus[22], sursùm ac deorsùm stationem magnam inenarrabilem investigabilemque, tàmque velocem ut cardinem mundi et cœli firmum et immobilem, perspicuum atque stabilem convexum faciat, lineamque præmagnam tendentem ad meridiem secundùm cardinem præpollentem.

5. Quæ reverâ, sicut illa nimio frigore inculta, marcida, sterilis adeò in diversa torrida ac pruinosa a septentrione, sic et a meridie nimis opulentam plagam quam umbilicum[23] solis idem cosmographus refert, temperatam et ditissimam[24], ventis salubrem[25], imbribus pinguissimis infectam; insulas quo-

[1] *deest* dicit *in CP.* — [2] unam *P.* — [3] *Sic inferiùs codd. ut videre est cap. II, § v;* Rifargicam *C, sicque Ortelius;* Riphargicam *TD;* Rapharica *habebatur in mappâ mundi Herefordianâ Richardi de Haldingham, sed pravè ex apographo* Taphaeica *suo periculo legit vir doctus qui mappæ hujus notitiam nuper edidit.* — [4] Zhrisolidam *C,* Zirsolidam *TD,* Chrisolidam *P;* Criselida *in apographo suprà dicto.* — [5] nihil *addit P.* — [6] rigore *PTD.* — [7] *deest* inveniri *in PTD.* — [8] aut (*pro* ut) *TD.* — [9] coagulentur *PTD.* — [10] dissolvantur *PTD.* — [11] nauticis *PTD.* — [12] ablati vel delati *C,* ablatis vel differtis *PTD.* — [13] ismeram *P,* hismera *TD.* — [14] faciant *T,* efficiant *D.* — [15] scripsit *TD.* — [16] Mioparos *D.* — [17] per magnum *P.* — [18] terga *PTD.* — [19] solus *P.* — [20] ab *addunt CTD.* — [21] vicinorum densitate *D.* — [22] vel ætheris cursu D. — [23] umbilicus *CT.* — [24] distentissimam *T.* — [25] salubribus *D.*

que aurum gignentes et gemmas atque margaritas, elephantos et hyminiones[1], chylixas[2] bestiolas venenatas nimiùm, leones, pardos, ephipharos[3]; quarum[4] primus præter Istum Lucanus mentionem fecit in codicibus suis, dicens : « Et meridies opimo aureo[5] concordique[6] fulget metallo[7], aurea[8] temna[9] infusa, hyminiones[10] et chylixas, ephipharos[11] venena fundentes, quæ quamvis parvulæ ut vulpes, statìm leones pardosque et dracones uno ictu interimunt ». Undè Lucanus ait[12] : « Et lympha æquoris magni continere[13] Gangem hippopotamos[14] equites[15] ergò pennigeris hostium confligunt catervis; quæque mater fertilis filios gignit vipereos[16] ». Lucanus quidem ista[17] sentiens tantumdem exorsus est dicere; Æthicus verò multas bestias scribit[18] quæ nullomodo alibi[19] audivimus vel legimus.

§ V. *De insulâ meridianâ Sirtinice.*

1. Dicit enìm insulam meridianam Sirtinicen[20] ad umbilicum solis in magnum Oceanum, parvulâ staturâ sylvas et nullos[21] accessus hominum nisi raró, si naves a vento turbatæ. E contrario ibi[22] ille[23] se dicit fuisse, et dùm nimiâ temeritate ambages faceret et diù formidaret[24], periculum dicit se incurrisse magnum[25]; et cùm[26] spemomnem quasi amens perdidisset, aït vota se vovisse in mari, et multas fluctuationes atque tempestates maris incurrisse; et nisi tantùm in Astrologiâ gnarus fuisset, nequaquàm ultrà ad aridam remeasset.

2. Devenit enìm[27] in insulam Sirtinicen[28], et illìc invenit bestiolas pessimas ignotas nomine[29] cidrosistas[30], plenas aculeis velut hystrix, et syrenarum multitudinem; de quibus valdè pavore territus[31], nihil in eum spes futura præstolabatur[32]. Erantque in prædictâ insulâ myrices multæ, arbores tantâ amaritudine præditæ ut aloë cortex et fructus ejus saporem reddat;

[1] Ymineones *P*, imineones *T*, iminiones *D*. — [2] chilixas *TD*. — [3] ephyfaros *P*. — [4] qui *P*, que *TD*. — [5] opima aurea *codd.* — [6] concorsque *TD*. — [7] metalla *PTD*. — [8] *desunt* aurea temna *in D; deest* aurea *in PT*. — [9] lena *T*. — [10] ymeneones *C*, ymineones *P*, iminiones *TD*. — [11] ephypharos *P*, ephyfaros *T*. — [12] *desunt* undè Lucanus ait *in CP*. — [13] contiquie *CP*. — [14] opopodamis *CP*. — [15] et quos *TD*. — [16] filiis vipereis *P*. — [17] ita *D*. — [18] dicit *D*. — [19] aliubi *PT*. — [20] Sirthinicen *C*, Sirthinicen *PT*, Sirticen *D*; Sirtinice *in mappâ mundi Richardi de Haldingham*. — [21] nullus *PTD*. — [22] ubi *PD*. — [23] *deest* ille *in TD*. — [24] *desunt* et diù formidaret *in PTD*; et devenisse *habet P*. — [25] *desunt* dicit se incurrisse magnum in *C*. — [26] *deest* cùm *in C*. — [27] donec *CP*. — [28] incurreret *addit C*, incurrit *verò P*. — [29] *deest* nomine *in C*. — [30] cidrositas *T*, cidros ità *D*; *in apographo mappæ Richardi de Haldingham pravè scriptum* adibsistas, *quod pejùs* adiversistas *exscriptum in doctissimi vicecomitis de Santarem Hist. de la Cosmogr. et de la Cartogr.*, *t. II, p. 431*. — [31] perterritus *P*. — [32] prestolabat *D*, prestolat eventum *T*.

nàm et illæ bestiæ[1] quæ venenum retinent, ejus corticem detrahunt ut plus veneno acuantur. Monsque habetur ab austro Nothius in eà insulà; narrat eum non minorem eminentiam habere quàm Caucasum et Astrixim[2], tantamque scribit ejus altitudinem ut si deorsùm aspicias a[3] superiùs, nubes tanquàm scabellum pedum credas; ibi ascensum quasi per gradus habere, et cryptas tantà voragine ad meridiem fore, et crepidines et calles[4] eminentes terribiles nimiùm; ipsumque montem diversos stridores strepitumque reddentem ac tubarum similitudine reboantem. Illùc enim ascendisse fertur, et in splendore[5] solis vim tantæ claritatis haberi[6], ut cerni vix[7] quis possit a facie solis et ignis[8].

3. Idem refert Sophista de vertice ipsius montis arduè ultra Oceanum vidisse, autumans flatum venti[9] australis in modum columnarum quasi palmarum anhelitus nimià extensione in[10] Oceanum magno impetu flare, et aquas validissimas tractùs[11] maris in aëra ferre haurireque, et imbribus ingruentibus ministrare. Ab uno latere quod respicit ad Occidentem et ab alio latere quod porrigit[12] faciem Orienti[13], ardorem solis dicit et radios solis ingenti similitudine quasi cedrorum et abietum magnitudinem, præ torrido calore solis, densitatem nubium et imbrium minuere, undè constat aëreas regiones nuncupatas citra mare Oceanum, sicut est Ægyptus, et prima India, Zeugis[14], Natabres, Celtigageni[15] et Æthiopes, et cæteræ quæ vicinæ sunt dextræ plagæ a meridie; sicut enìm ad lævam in[16] meridie imbrium copia Austro-Africo imminet, ità ad[17] dextram partem ab Euro-Austro nimium calorem inducit, et in aliquibus partibus temperiem et fœcunditatem terrarum facit[18].

4. Hæc omnia de januis cœli et cardinibus mundi, tergoque[19] solis, septentrione et umbilico ejus descripsit[20], meridiemque lineam a parte ad partem mediam Mundi protelantem ab aquilone in meridiem, insulasque supradixit, et montem incognitum et inaccessibilem, et has bestias, et flatum Austri, mirà[21] indagatione aggressus est. Nos verò non[22] reprehendimus sed miramur, quià philosophorum argumenta nonnulla legimus, sed nec tanta dixisse, nec tantum mundi circuitum et maris Oceani[23] aliquem peregisse[24]

[1] bestiolæ *TD*. — [2] Adstrixim *T*, Astrictim *D*. — [3] ad *TD*; *deest* a *in C*. — [4] valles *P*. — [5] splendorem *PT*, *deficiente* in. — [6] habere *codd.* — [7] *deest* vix *in PT*. — [8] *desunt in D omnia ab* illùc *ad* ignis *usque*. — [9] ventus *CP*. — [10] *deest* in *in PTD*. — [11] tractum *codd.* — [12] respicit *TD*. — [13] Orientis *codd.* — [14] Zeusis *CTD*, Teusis *P*. — [15] Celthigageni *C*, Celti Gageni *TD*, Gageni *P*. — [16] *deest* in *in PTD*. — [17] *deest* ad *in PTD*. — [18] *deest* facit *in CP*. — [19] tergaque *PTD*. — [20] *deest* descripsit *in PTD*. — [21] maris verà *TD*. — [22] Nec *C*. — [23] mare Oceanum *PTD*. — [24] *desunt* aliquem peregisse *in PTD*.

arte navali ad[1] insulas inaccessibiles[2] reperimus sicut Istum[3], cùm ille Istriâ[4] se exortum[5] fuisse scribat, et de Aquilonari[6] parte, et[7] insulis Meoparotis et Bizis, Orcadibus[8] et aliis quamplurimis, et nautis[9] earum gnaris, in sequenti volumine narrat, inter reliqua verò quamplurima[10] de uberibus[11] Aquilonis et earum munitione et obturatione scribit, et ipsas pylas maris girantis et obvallantis[12] mirabiliter idem Æthicus[13] philosophus explanat : præter terram Eden ad orientem positam[14], quià[15] propter ardorem[16] validissimum[17] solis ad[18] mare orientale accedere non potuit.

VOLUMINE SECUNDO:

CAPITULUM SECUNDUM.

DE IGNOTIS GENTIBUS VEL INSULIS SEPTENTRIONALIBUS.

§ 1. *De Hiberniâ, Britanniâ, Orcadibus et Munitiâ insulis.*

1. Ad alias mundi partes mare Oceanum[19] cum discipulis suis scrupulosissimo labore navigasse se dicit[20] opportuno tempore[21] in[22] insulas, tam in[23] magnas quam et in[24] modicas, a meridie ad Occidentem, a Taprobana ad Sirtinicen[25] et a Calaopa[26] usque ad Riakeon[27]; abhinc usque ultra[28] Gades[29] et Herculeas columnas : illîc[30] enim per annum stationem fecisse, et disputasse[31] cum Aurelio philosopho et Harpocrate[32]; et non valuerunt aliqua enigmata ejus dissolvere[33]. Exindè navigavit Gallæciam[34] et Cantabriam, et circumivit[35] Hispaniam, et Vacetas insulas inhabitabiles et incultas[36] Hispaniam[37] appellavit[38]. Agriculturam [habent] et conferta falerna, bruta animalia[39], et pingues vitulos; in deliciis uberes, sapientiâ tenues.

[1] *deest* ad *in PTD* — [2] narret *T.* — [3] *desunt* reperimus sicut Istum *in PTD.* — [4] historiam hanc *C*, Istriam *P.* — [5] exorsum *C; deest* fuisse *in D.* — [6] Aquilonali *CTD*, Aquilone *P.* — [7] vicina *P;* vicinas *TD*, *cæteraque quarto casu.* — [8] Orcadis *C.* — [9] nauticis *C*, nauticos *PTD.* — [10] *deest* verò *in PTD, et* quamplurima *in T.* — [11] ubera *codd.* — [12] girantes et obvallantes *P.* — [13] iste *addit D.* — [14] *deest* positam *in CP.* — [15] quam *TD*, et præter *P; deest verbum in C.* — [16] enim *addit C.* — [17] validum *C*, validam *P.* — [18] in *PTD.* — [19] maris Oceani *CD.* — [20] *desunt* se dicit *in PTD.* — [21] oportuna tempora *PTD.* — [22] ad *C.* — [23] *deest* in *in CD.* — [24] *deest* in *in C.* — [25] Syrtinicen *C*, Sirthimicen *PT*, Sirticen *D.* — [26] Caloapa *P*, Caliopa *TD.* — [27] ad Riakeon *C*, Adriaceon *P*, ad Adrialxeon *T*, ad Adricheon *D.* — [28] *deest* ultrà *in TD.* — [29] Ganges *CTD.* — [30] illinc *C.* — [31] fecit et disputavit *C.* — [32] Arbocarten *C.*, Arpocraten *PT*, Arbocraten *D.* — [33] ipsius disserere *C.* — [34] Galathiam *C*, Galatiam *D* — [35] *desunt* et circumivit *in CTD.* — [36] *desunt* Hispaniam et Vacetas insulas inhabitabiles et incultas *in C.* — [37] *In margine D legitur* : Quare Hispania dicitur. — [38] appellant *C.* — [39] confertam falericam brutis animalibus *PTD*, confersa *C.*

2. Hiberniam[1] properavit, et in eà aliquandiù commoratus[2] est; eorumque[3] volumina revolvens[4], appellavit[5] eos idiomochos vel idiotistas[6], id est imperitos laboratores vel incultos doctores, et[7] pro nihilo[8] eos ducens aït : « Mundi fines[9] terminare et Hiberniam pervenire, onerosus est labor, sed nulla facultas : horrorem nimium incutit; sed ad utilitatem non proficit[10]; imperitos enim habet cultores[11] et instructores, destitutos habet habitatores ».

3. Dein[12] insulas Britannicas et Thilen[13] navigavit, quas ille Brutanicas[14] appellavit, imperitissimam gentem, horroris nimii[15], sectantes artes multas, et ingenio maximo terrarum pollentes[16]. Metalla inveniri[17] ibi narrat[18] auri et argenti, aurichalci et stanni[19], magnetis item[20] ac ferri, multasque alias adinventiones investigabiles quæ ab aliis gentibus reperiri non possunt[21] : undè erudiens[22] discipulos suos, fecit eos artifices mirificos, et usque nunc artifices[23] multi in eis insulis usi sunt eo modo, ut[24] si in littoribus maris aut fluminum glarea candorem cretæ cum sabulo reddiderit, et venarum parte pauxilli rivi processerint, ebullientes ac ferventes non nimis calidæ rufæque commixtim adfrodica terra et safargica, aut aurum aut aurichalcum metallum reperies, vel æs, tam in littoribus quæ sarfaicam[25] et acervicam habuerint arvam[26] : sed in raris locis sic inveniuntur[27] argenti et stanni[28] metalla vel minæ[29]. Aquitania valdè et Hispania, Valeria et multæ terrarum regiones habere et leviùs invenire possunt[30], non difficile ab habitatoribus vel quæstionariis suis; nam aurifodinæ et aurichalcum a gnaris artificibus[31], eâ arte quam suprà commemoravit[32], inveniri prædixit[33].

4. Apud[34] Orcadas insulas et Betoricas[35] aurichalcum plurimum invenit, optimum atque pulcherrimum. Illîc ab Oceano maris partem prætendere et ad Germaniam meridianâ[36] parte vergere [scribit]. In ipsâ Orcade[37] insulâ magna et complura metalla primus ille invenit, quæ anteà nullus in me-

[1] *In margine D hic legitur :* Quid significet Hibernia. — [2] conversatus *D.* — [3] eorum *CP.* — [4] volvens *CP.* — [5] appellavitque *P.* — [6] idiotas *D.* — [7] *deest* et *in C.* — [8] namque *addit C.* — [9] finibus *PTD.* — [10] profectum adducit *PTD.* — [11] *Quæ sequuntur omittit C.* — [12] De *TD.* — [13] et Thilen *omittit C.* — [14] Bruttanicas *P,* Britannicas *TD.* — [15] horrorem nimium *PTD.* — [16] pollent *TD; deest verbum in CP.* — [17] invenire *P; verbum deest in TD.* — [18] ibi reperiuntur *TD.* — [19] stagni *codd.* — [20] magnitudinem *codd.* — [21] *habet C.* adinventiones quæ investigabiles sunt aliis gentibus. — [22] quibus dicentes *C.* — [23] *quæ verbum* discipulos *sequuntur obliterata sunt in C.* — [24] *deest* ut *in PTD.* — [25] sarfaycam *C,* sarfarica *T,* safarrica *D.* — [26] nominamus *addunt TD.* — [27] invenitur *PT; deest verbum in D.* — [28] stagni *codd.* — [29] minam *C,* mina *PTD.* — [30] *deest* possunt in *PTD.* — [31] artificiis *TD.* — [32] *deest* commemoravit *in CPD.* — [33] invenire se dixit *PTD.* — [34] *deest* Apud in *PTD.* — [35] Botoricas *C,* Berolicas *PT,* Berocitas *D.* — [36] mediana *C.* — [37] ipsas Orcadas *PTD; deest* insula *in CP.*

moriâ vel arte invenerat; et libellum quem arte suâ invenerat[1], titulatione suâ Rorem[2] artium appellavit, ipsumque mentione poëtarum asseruit. Multa quidem et alia difficilia in enigmatibus suis scripsit de his insulis, quæ a nobis incerta vel dubia retinentur[3].

5.[4] In[5] Munitiâ insulâ septentrionali scribit[6] homines cynocephalos, quos[7] nimis famosâ indagatione scrutans, capita eorum capitis[8] canini habere similitudinem reperit[9], reliqua membra humanâ specie, manus et pedes sicut reliquum[10] hominum genus, procerâ[11] staturâ, truculentâ specie; monstra quoque inaudita inter eos : quos vicinæ gentes circa eos Cananeos appellant. Nam fœminæ eorum non[12] præferunt tantùm horum similitudinem; gens scelerata atque truculenta[13], quam nulla historia narrat nisi hic philosophus. Et gentes Germaniæ maximæ qui vectigalia exercent, et negociatores eorum hoc adfirmant, qui[14] in eam insulam crebriùs navale commercium provehunt, et gentem illam Cananeos vocitant. Iidem[15] gentiles nudatis cruribus incedunt, crines nutriunt oleo illitos aut adipe, fœtorem nimium reddentes, spurcissimam vitam ducentes; immundarum quadrupedum illicita comedunt, mures[16] et talpas, et reliqua[17]; ædificia nulla eis sunt[18] condigna, trabibus[19] cum tentoriis filteratis utentes, sylvestria loca et devia, paludes et arundineta[20] inhabitant; pecora nimiùm, et avium copiam oviumque plurimarum habent[21]. Ignorantes Deum, dæmonia et auguria colentes, regem non habent. Stanno[22] magis utuntur quam argento; molliorem et clariorem argento[23] dicunt stannum[24]; nàm in[25] illarum partium locis[26] non invenitur, nisi illùc[27] fuerit delatum aliundè. Aurum invenitur in littoribus eorum. Fruges non gignit nec olera; lactis copiam habet[28] multam[29], mel parum.

6. Hæc omnia idem philosophus pronâ[30] mentione scribit. Sic et Vafros, Frigontas[31], Murinos[32], Alapes, Turchos, Alanos, Mæotas, Chunos[33], Frisios[34], Danos[35], Vinnosos[36], Rifeos[37], Olches[38] quos vulgus in illis regionibus

[1] invenit *D.* — [2] Rure *P*, Rurem *CTD.* — [3] incertum vel dubium retinetur *PT.* — [4] *In margine D legitur:* De Munitiâ insulâ in quâ sunt homines capita canina habentes. — [5] In *omittunt PTD.* — [6] *deest* scribit *in PTD.* — [7] *deest* quos *in PTD.* — [8] eorum capitis *omittunt PTD.* — [9] *deest* reperit *in PTD.* — [10] reliqui *PT.* — [11] proceres *T*, proceri *D.* — [12] *deest* non *in C.* — [13] *desunt* atque truculenta *in CP.* — [14] quod *PTD.* — [15] Id ē *PTD.* — [16] mus *PT*, mul *D.* — [17] ædificia *et quæ sequuntur usque* filteratis *desunt in TD.* — [18] eis sunt *omittit P.* — [19] travis *P.* — [20] arundinosa *codd.* — [21] habundant *TD; deest in P.* — [22] stagno *codd.* — [23] *deest* argento *in C.* — [24] stagnum *codd.* — [25] in *omittunt CP.* — [26] locis *omittunt CPT.* — [27] illinc *CPT*, illic *D.* — [28] *deest* habet *in CP.* — [29] multum *P; deest in TD.* — [30] profana *CP.* — [31] Fricontas *P.* — [32] Murrinos *P*, Murinas *TD.* — [33] Chugnos *PTD.* — [34] Friges *P*, Frigas *TD.* — [35] Danoas *TD.* — [36] Vunosos *P.* — [37] Rufeos *C.* — [38] Olecs *P.*

Orchos[1] appellant, gentes spurcissimas ac vitâ immundissimâ, degentes ultra omnia regna terrarum, sine lege, sine Deo vel[2] ceremoniis. Nàm et illarum regionum pagi omnis[3] Germania est appellata eò quòd sint immania corpora immanesque nationes sævissimis moribus[4] duratæ, adeò indomitæ[5], frigoris[6] rigorem ferentes ultra omnes gentes. Centum pagos dicit esse inter habitabiles et[7] inhabitabiles, a Rheno[8] fluvio usque Oceanum, insulas plurimas, et Mæotidas paludes.

7. Multa[9] scribit de gentibus quas Vetus Testamentum non habet[10], et illarum gentium origine obmissâ; quæ Hagiographia[11] Veteris Testamenti concelebrat, idem philosophus non scribit, qui omnes Scripturas et legum et liberalium fontem vivum, et matrem historiarum appellat. Legem Moysis plurimùm collaudat, Josephum affatìm[12], ac celebrem ejus historiam[13] retinet, et ea quæ in eorum codicibus invenit, denuò scribere ac[14] retexere noluit : dicit enìm ob hoc vagas et stultas gentes non scripsisse[15], quià indigna et vana eorum facta et gesta fuerunt in Diis gentium et abominabilibus[16] idolis[17] simulacrorum et alia multa[18] magicis artibus inventa, et non scientiâ Dei ore prophetico climata[19]. Pulchrè enìm hoc[20] loco scriptura sua[21] Historiam Sanctam illustrat; aït etenìm[22] : « Si ea facta vel adinventiones[23] « apud gentes quæ ad Aquilonem sunt[24], artium plurimarum in ære et ferro, « armis[25] et navali instructione, et capturâ bestiarum et volucrum, murorum « scientiâ, et alia nonnulla, unum volumen vel multorum philosophorum « et scriptorum indagatio ultra omnes vires lassesceret, quantò magis hoc « quod[26] ab Occiduo usque Orientem septentrionali plagâ, in insulis et ten- « toriis tribûs Japhet dilatatur. »

§ II. *De Gryphis et Turchis gentibus*[27].

1. Gentes et insulas septentrionales hic philosophus adgreditur, Gryphas[28]

[1] Orcos *P*, Orchas *D*, Orobas *T*. — [2] sine *TD*. — [3] hominis *TD*, *deficiente* Germania. — [4] laboribus *D*. — [5] indomiti *codd.* — [6] frigorem et *C*, frigore et *PTD*. — [7] inter *addit* *D*. — [8] Reno *CTD*. — [9] Multas *P*, plures *TD*. — [10] De gentibus quæ vetus testamentum non abent *rubricato charactere ceu titulum habet P; omittant TD; titulum* De insulis gentium plurimarumque artium *præfert T*. — [11] aliarum gentium originem, omissamque agiographiam *PTD*. — [12] affatimque *C*. — [13] ejus historiam *omittit D*. — [14] et *CP*. — [15] *desunt* non scripsisse *in D*. — [16] abominationibus *PTD*. — [17] *deest* idolis *in D*. — [18] aliis multis *C*. — [19] et non scientiâ Dei ore prophetico climata *obliterata sunt in C*. — [20] huic *PTD*. — [21] scripturæ suæ *PT*; Scripturam Sanctam sua historia *D*. — [22] enim *PTD*. — [23] quæ *addunt codd.* — [24] et *addant PTD*. — [25] arma *PTD*. — [26] *desunt* quanto magis hoc quod *in PTD*. — [27] De artium plurimarum instrumentis *titulum præferunt CPT*. — [28] Griphas *CP*, Grifas *T*, Gripheas *D*.

gentes, proximam partem[1] Oceani, undè ait vetusta fama processisse Saxonum sobolem, et ad Germaniam[2] præliorum[3] feritate proaccessisse[4]; gentes[5] stultissimas, quæ[6] velut[7] ferarum et struthionum vel crocodillorum et scorpionum genera sunt. Inter alias gentes ad Aquilonem juxta Hyperboreos montes[8] habitant[9], ubi Tanaïs[10] amnis exoritur, nimio frigore undiquè circumvallatæ, inter Oceanum et Tanaïm; gens inquieta, prædones aliarum gentium[11]; quòd[12] si captivorum caterva in eorum manibus incurrerit, aut nunquàm aut vix reverti quis valet[13]; de eâ generatione nullus fidelis aliquandò narratur[14] fuisse.

2. Ea regio nullam frugem utilem gignit[15], sed[16] bestiarum multitudinem, et pecorum, et equorum[17] qui[18] eminentiores sunt et utiliores quàm in aliis gentibus[19], simias et pantheras; gignit[20] plurimùm cristallum, et succinum lucidissimum et obdurantem velut lapides[21], et pulcherrimum. Gnaros gentiles artificiis[22] diversis[23] habet[24], in tubarum quoque[25] strepitu, et bestiarum capturâ. Habet et aurum optimum in aliquibus locis, fabricamque[26] industriorum hominum in armis bellicis[27], loricarum, galearumque et ocrearum[28]; et dives est ferro valdè. Habet et[29] aves hyrcanias et fibras quarum pennæ miræ magnitudinis[30] nocte lucent.

3. Inhabitant enim Oceanum Boricum[31], in quo[32] finitima barbarica, inaudita, et abdita, in quâ Turchi inhabitant.

4. Turchos enim alia scriptura omittit; nàm poetæ et philosophi eorum mentionem faciunt, nonnunquàm etiàm[33] alia gesta gentium, Æthicus verò[34] plurimùm. Dicit eos usque Euxinum maris sinum insulis et littoribus inclusos, Birricheo monte[35] et Taracontâ insulâ[36] contra ubera Aquilonis; gens ignominiosa et incognita, monstruosa, idolatra, fornicaria, in cunctis

[1] proxima parte *CD.* — [2] Germanos *D.* — ampliori *D.* — [4] peraccessisse *PTD.* — [5] *Hic incipiunt Æthici fragmenta quædam saltuatim excerpta de Alexandro Magno in codice Vossiano.* — [6] *deest* quæ *in PTD.* — [7] vel *C*; *deest in D.* — [8] Hyperboreis montibus *P.* — [9] *deest* habitant *in CP.* — [10] Tantus *D.* — [11] Prædens alias gentes *TDV.* — [12] *deest* quod *in PTD.* — [13] revertere quis valet *P*, revertitur unquàm *TD.* — [14] quis narrat *PTD.* — [15] gignens *TD.* — [16] sed *omittunt PTD.* — [17] multitudinem *hic iterum habent codd.* — [18] *Desunt* qui *et* sunt *in PTD.* — [19] quam aliæ gentes *P*, quam in alias gentes *TD.* — [20] gignens *TD.* — [21] lapis *D.* [22] artifices *PTD.* — [23] diversos *PT*, diversorum *D.* — [24] *deest* habet *in PTD.* — [25] *deest* quoque *in PTD.* — [26] fabricam *PTD.* — [27] arma bellica *PTD.* — [28] ocreas *PTD.* — [29] *deest* et *in CP.* [30] mira magnitudine *C.* — [31] Boreum *C*, Borreum *P.* — [32] quorum *CP.* — [33] enim *TD.* — [34] *deest* vero *in PTD.* — [35] Birrichibus montibus *C*, Birricheos montes *PTD.* — [36] Taracontis insulis *C*, Tharacontas insulas *P*, Taracontas insulas *TD. Hic in margine D titulum habet :* Birrichei montes et Taracontas insulas.

stupris et lupanariis[1] truculenta, a quo[2] et nomen accepit, de stirpe Gog et Magog.

5. Comedunt enim omnia[3] abominabilia et abortiva, hominum juvenum carnes, jumentorumque et ursorum,[4] vulturum et choradrium[5] ac milvorum, bubonum atque bisontium, canum et simiarum. Staturâ deformi, nunquàm loti aquâ, vinum penitùs ignorant, sale nullatenùs utuntur, frumento nunquàm usi[6]. Diem festum nequaquàm nisi, mense Augusto mediante, colunt[7] Saturnum, ob hoc quòd temporibus Octaviani Augusti censum dederunt in auro littorico, nulli[8] regum aut imperatorum nec anteà nec posteà[9], et tunc quidem sponte, videntes quoque[10] vicinas gentes censum dare, arbitrati sunt quòd Deus[11] dierum novus ortus fuisset, et in ipso mense Augusto congregaverunt ad[12] unam catervam generationem cunctam seminis eorum in insulâ majore maris Oceani[13] Taracontâ[14], feceruntque[15] acervum magnum lapide ac bitumine conglutinatum, ædificantes pylas prægrandes miræ magnitudinis et cloacas subtùs marmore constructas, Pyrrham[16] fontem conglutinantes[17], et appellaverunt linguâ suâ Morcholon[18] id est stellam deorum, quo[19] derivato nomine Saturnum appellant; et urbem[20] maximam ac munitissimam erexerunt illîc, nuncupatam Taracontam[21].

6. Quæ gens Antichristi temporibus multam faciet vastationem, et eum Deum dierum[22] appellabunt; cum semine pessimo eorum prosapia reclusa post[23] portas Caspias. Habent enim staturam fuligine teterrimam, crines corvini similitudinis[24], dentes sterfissimos; camelorum multitudinem quales[25] et Bactria gignit[26], mulorum copiam velocissimorum magis quàm Nabathæi et Ismaelitæ vel Hyrcani, canes fortissimos ultra omnes generationes ingentesque ità ut leones pardos et ursos perimant.

7. Alexander enim Magnus Macedo[27] hanc generationem capere nec subjicere potuit; multis nempè vicibus exercitum vel aciem contra eos direxit, et non potuit superare; quâ in re, considerans eorum ferocitatem et

[1] lupanaribus *C*. — [2] quibus *TDV*, qua *P*. [3] universa *PTDV*. — [4] et *addunt TD*. — [5] *deest* choradrium *in DV*. — [6] *deest* usi *in TD*. — [7] colere *PTD*. — [8] nullorum *PTD*. — [9] Nec anteà nec posteà *omittit C*; postmodùm *habet P*. — [10] *deest* quoque *in D*. — [11] dies *D*. — [12] congregati sunt in *TD*. — [13] *deest* Oceani *in D*. — [14] Tharaconta *P*. — [15] fecerunt *P*, et fecerunt *TD*. — [16] Phirram *CPT*, Phirrum *D*. — [17] conglutinatam *C*, glucinantem *P*, conglutinantem *TD*. — [18] Marcholon *PD*, Marcholom *T*. — [19] quod *C*, quæ *PTD*. — [20] arborem *D*. — [21] Taraconta *C*, Tharacontam *T*, Tharaconta *D*. — [22] Deum deorum *excripsit R. Baco*. — [23] *deest* post *in CP*. — [24] corvorum similitudine *TD*. — [25] *deest* quales *in D*. — [26] gignent *T*, gignunt *D*. — [27] Macedon *C*.

aviditatem, loca munitissima atque tutissima[1], montuosa ac[2] sylvestria, obstupefactus, ad satrapas suos[3], ut hic Sophista aït, dixisse fertur[4] : « Terrarum regna et regiones a mundi climatibus ambivimus, gentes sapientes et « rationabiles vastantes attrivimus; populum inclytum, sublimem ac sinceram « gentem[5], ab Indiâ magnâ usque ad [6]meridiem, et ab Æthiopiâ usque ad « occiduum maris cuncta lustravimus; quid utilitatis causa aut necessitatis « extitit tot hominum sanguinem fundere, et ultionem capere domesticarum « gentium? Idcircò omnes inferorum dæmones et adversariorum phalanges[7] « hìc reliquimus[8] in humanâ specie latentes[9]. Heu! ne quandò audiant vel percipiant mellifluam et uberrimam mundi gloriam et abundantiam, et regna « inclyta, cuncta bona et optima, omnemque decorem et pulchritudinem hominum, ne fortè irruant in universam superficiem terræ, et quasi panem « cuncta decerpant ac deglutiant. O et tu Aquilon, mater draconum et nutrix « scorpionum, fovea serpentium lacusque[10] dæmonum, faciliùs fuerit[11] in te obturationem inaccessibilem[12] fore velut infernum quàm tales gentes parturire ».

8. Cogitabat enìm quali ingenio aut arte eos obstrueret[13], et non prævaluit propter magnitudinem maris vel montium. Tamen omnibus diebus vitæ suæ inmensam[14] molestiam idem[15] passus fuit, quid ob hoc agere deberet. Dehinc ad Caspios transiit, et ibidem grande luctamen atque certamen habuit sicut[16] in antè[17] pagina procedens[18] ostendet[19].

§ III. *De Viarce et Bridinno, Gadarontis et Meoparonitis insulis*[20].

1. Nunc igitur ad cœptum opus, a capite Germaniæ, insulis Oceani[21] Philosophus indagatione cursìm peragratis[22], exorsus est. Itaquè[23] et habitatoribus Germaniæ fixum tenetur Viarcem et Bridinno[24] insulas Oceani tàm pusillâ staturâ ut ad minorum[25] cubitorum[26] mensuram vix perveniant; populus exiguus, ad nullam[27] utilitatem aptus vel promptus nisi tantummodò reliquis populis fortiores triones[28], plumarii ac polymitarii[29]; fabri enìm

[1] virtutissima *P.* — [2] atque *P.* — [3] *deest* suos *in C.* — [4] refertur *TD.* — [5] *deest* gentem *in P.* — [6] *deest* ad *in C.* — [7] falanga *P*, phalangas *TD.* — [8] relinquere *C.* — [9] *deest* latentes *in P.* — [10] lacus *P.* — [11] fuerat *PTDV*; *deest in C.* — [12] obturatio inaccessibilis *D*, *deficiente* fore. — [13] instrueral *DV*, *deficiente* eos. — [14] inmense *P.* — [15] idemque *PTD.* — [16] sicuti *PT.* — [17] anteà *PTD.* — [18] præcedens *P*, sequens *TD.* — [19] ostendens *D.* — [20] *In margine habet D* De insulis Viarce et Bridinno in quibus habitant homines pusillæ staturæ vix ad mensuram unius cubiti pervenientes. — [21] vertamus *addunt PTD.* — [22] Philosophi indagationem cursim peragratam *PTD.* — [23] exorsus est ità quod *P.* — [24] Bridinuas *exscripsit Ortelius.* — [25] minorem *PTD.* — [26] cubitum *CPT*, cubiti *D.* — [27] *deest* nullam *in D.* — [28] fortior striones *PTD.* — [29] plumariis ac polimitariis *C*, plumarios ac politimarios *PTD.*

aurifices ex eis plurimi fiunt. Hos vulgus Nanos appellat. Philosophus ergo hos nothos[1] vel nugaces nuncupat[2]. In his insulis fera nulla, anguis nullus, bestia rarò[3] reperitur[4] nisi vulpes, et cuniculi[5] multi ac lepores[6]; qui[7] tamen vulpes metuunt, et salamandras utiquè[8]. Has insulas mare circumdat et saltus parvulus[9]. In Viarce quippè majorem staturam habere dicuntur[10] quàm in Bridinno. Avium copiam tàm immensam quàm in[11] nullâ aliâ insulà reperit nisi[12] in Mæotide[13] lacu; et talem tumultuationem vel garritum faciunt omni tempore quasi tonitruum magnum aut elevatio maris, quià flante vento Boreâ rugitum non modicum cum[14] plumis et pennis velut densissimam elevationem nebulæ faciunt[15] in aëre. Nàm juxta mare[16] panitium et milium seminant et multùm in semen proficiunt[17]. Hæc illorum et vitæ[18] labor et opus est et utilitas; undè mirabiliter actus et opera illorum in ridiculum et fabulas Philosophus narrat, quæ nullam utilitatem legenti præbent[19].

2.[20] Gadarontas[21] insulas scribit, ultraque illas nullas[22] autumat, et ibidem[23] frigoris et stridoris valdè, ubi barbaræ gentes inhabitant, arte musicà cum tibiis æreis vel aurichalco ornatis viribus prolatis incognita carmina ultra alias gentes proferentes[24], ità ut syrenarum multitudinem suorum carminum immensitate promoveant. Et illæ maximè de negotiis degunt[25]; hordeum et far tantummodò; labores eorum sunt satis exigui[26]. Ferri metallo[27] fertiles, et maximè nauticâ arte periti[28]; Byrrones[29] suâ[30] linguâ vocitant parvulas naves in altum veluti pyramides porrectas, et in angusto linitas, quasi dromones cursu velocissimo in maris undâ, ferentes ventorum vehementiam[31], resistentes magno vigore tempestati maris, et[32] adeò tantam vim sinè periculo transigunt[33] ut salubris fiat portus navigantium.

3. Deindè[34] ad insulas[35] Meoparonitas[36] Æthicus progreditur[37], quas, duarum geminatas januarum ambitu, inquit esse[38] intra[39] Oceanum ma-

[1] hos notos *T*, honustos *vel* homistos *D*. — [2] appellat *TD*. — [3] bestia rara *C*, bestiolæ nullæ *TD*. — [4] *deest* reperitur *in PTD*. — [5] cunicelli *D*, cuniecli *T*. — [6] lepus *P*. — [7] quæ *PT*, quæ gens *D*. — [8] undique *P*. — [9] parvulas *TD*. — [10] dicit *CP*, dicitur *T*. — [11] In *omittunt PTD*. — [12] *deest* nisi *in D*. — [13] meotido *codd.* — [14] *deest* cum *in CPT*. — [15] elevat *CP*. — [16] In arena itaque maris *CP*. — [17] proficit *CP*. — [18] vita et *PTD*. — [19] quod nullius utilitatis legenti præbet effectum *TD*. — [20] De Gadarunta insula *habet D in margine*. — [21] Gadaruntas *D*; Gadaronitæ *nominantur ab Ortelio*. — [22] ultra quem nullus *D*. — [23] ibi *D*. — [24] *deest* proferentes *in PTD*. — [25] degent *PTD*. — [26] exiguæ *CPT*. — [27] metalla *PT*. — [28] imbuti *CP*. — [29] Birrones *PT*, Birones *D*. — [30] eorum *PTD*. — [31] vehementiæ *TD*. — [32] et *omittunt PTD*. — [33] transigere *PT*, transire *D*. — [34] Dein *CP*. — [35] maris *addit D*. — [36] Meoperanitas *C*. — [37] pervehitur *C*, provehitur *P*. — [38] inquiens *CPT*; *omittit D*. — [39] in *codd.*

gnum Boricum, in[1] longitudine non modicâ, circumvallatas ipso pelago[2] : nàm inundatione fluminum irriguæ[3], populo barbarico fœcundæ[4], ingenii efficacis[5] atque velocis[6] in arte navali[7], et strenui in fabrorum fornace; eorum peritia in diversis operibus occupata. Nonnunquàm etiàm tàm veloci sunt[8] navigatione ut latenter trieribus aut scaphis seu[9] carinis doloso foramine pertusis[10], earum ruinâ[11] necem navigantium vel ruinam maximam faciant, et omnia quæ inibi sunt[12] violenter auferant, et ad extremum iterùm periclitatis nautis[13], naufragio perpetrato, iterùm navium instructionem reparent[14] pristinam. Habent itaquè industriam operandi nauticam, quam in nullis partibus mundi vel insulis maris[15] comperisse se[16] dicit, ad inventionem artium quarum ab hominibus[17] incertum ducitur. Faciunt[18] nempè naves quas Colimphas nuncupant, adnexas[19] catenulis ferro ductili insertasque[20] cortice in giro, et[21] usquè ad summum miro ingenio adstrictas; tantummodò fundus lignis levigatis[22], et ab intùs stanno[23] et crudo admodùm et extento corio cum bitumine viriliter adstricto[24], videlicet asincito[25].

4. Meopari quoque citimam confectionem inquiunt a parte solis speculo electrino et vitreo valdè lucidissimo spissoque connectentes[26] acerrimo culice ponunt; et[27] tàm sub aquarum densitate quàm et mediâ inundatione si incubuerint, lumine[28] nunquàm indigent in[29] tenui ingluvie aquarum sursùm respicientes, tantàque vi[30] ingeniorum sunt edocti, ut resupinatis viribus juxta illa specula parvâ[31] voragine cum bitumine supradicto litâ aquæ interiùs introïre non queant[32].

5. Uncinis ferreis adeò in manuum vel digitorum similitudinem curvatis, cum catenulis ferreis miro ingenio productis, ut in quibuscumque gurgitibus impetu velocissimo emissæ fuerint, mox[33] quamvis modicum lapillum contigerint, colimpharum[34] ubicumquè voluerint[35] anchoram figere[36], statìm quandò[37] voluerint stationem faciunt, et cùm[38] aliarum navium ruinam

[1] *deest* in *in C.* — [2] circumvallata ipsum pelagus *PTD.* — [3] irrigua *codd* — [4] fecunda *codd.* — [5] in ingenio efficaces *P.* — [6] tamque veloces *PTD.* — [7] artium navalium *CPT.* — [8] *deest* sunt *in PTD.* — [9] aut *CTD.* — [10] *deest* pertusis *in D*; pertunsis *habet C*, pertusum *T.* — [11] et *addunt PTD.* — [12] *deest* sunt *in D.* — [13] nauticis *CPT.* — [14] reparant *PTD.* — [15] *deest* maris *in CD.* — [16] *deest* se *in TD.* — [17] omnibus *TD.* — [18] *deest* faciunt *in CD.* — [19] adnectas *PT.* — [20] insertas *PTD.* — [21] *deest* et *in PTD.* — [22] ligno levigatissimo *TD.* — [23] stagno *codd.* — [24] adstricta *codd.* — [25] hasincito *T*, citissime *D.* — [26] querco neetentes *C.* — [27] *deest* et *in PTD.* — [28] lumen *codd.* — [29] in *omittit D.* — [30] tantam vim *PTD.* — [31] parvo *PTD.* — [32] nequeant *D.* — [33] ut *addunt PTD.* — [34] colimphæ *P*, colimphas *TD.* — [35] *deest* voluerint *in T.* — [36] fieri *PT*, ferri *D.* — [37] quandoque *P.* — [38] *deest* cum *in PTD.*

incurrunt, ventorum vehementiam tolerant absque ullo periculo, tempestates maris quas æquor illud[1] sæpiùs patitur non metuunt, nec periculum illarum incurrunt; sed in tantâ velocitate aquarum elevationem sufferunt, ut absque aliquâ molestiâ portum quò tendunt pertingant.

6. Maximè ab initio mensis Junii, quandò situm stellarum vel signa præcipua cognoverint, usque kalendas novembres[2], quasi[3] ad prædam sine ullâ intermissione erumpunt; undè idem Philosophus aït : « O tu mare brumericum, catago multorum hominum, aquilarum pennas assumunt[4], naufragium gentium ad extremum ultra magnitudinem piscium et belluarum « ac hominum hamum, triumphatorium[5] hostium cachinfatorum[6] naufragium, aulonium navium privata vehicula nauclerium, subsecutâ jàm « morte periculum, lymphâque arena[7] assumitur et carina magna[8] trituratur; « trieris singultum rigatur[9], scapha dolosè opprimitur, ululant naves maris « mure[10] vorante[11] decipulam, colimphas in modum testudinis cochleis adamantinis a tergo[12] navium umbilicis aculeum Meoparorum insidiæ ruina « multorum fieri, gemunt[13] naves maris prædonum crudelium sub latice « fore dromones ». Barbaricâ enìm linguâ dromonum[14] imagines[15] pyrnas[16] nuncupant, id est aquarum prædones sub aquâ degentes.

7. Idem aït Philosophus ultra illas gentes vel[17] insulas alias non esse, et in laboribus[18] suis quibus a meridie ambulavit[19] per Oceanum, nullarum partium in tàm inæstimabiles artium multudines similia opera vel similitudinem non invenisse[20]. Asserit Alexandrum Magnum illùc[21] per obsidum fœdera peraccessisse[22], ob hoc tantùm ut hâc causâ navalium industriam[23] consideraret et[24] astutiam; et ultrà quàm credi potest[25] de eo famosissimas fabulas inquiunt[26]. Aïunt enìm in ipsas colimphas ipsum Alexandrum introïsse et in[27] profundum maris[28] descendisse[29] usque ad imum[30] ut sciret Oceani profundum et differentiam maris et abyssi[31]; nobis verò incredibile videtur : Philosophus namquè per eorum assertionem tantummodò hoc af-

[1] ille *CPT.* — [2] kalendarum novembrium *TD*, k' novembris *P.* — [3] et tunc *C.* — [4] ad summum *P.* — [5] triumphatorum *CTD.* — [6] cadi in fatorum *C.* — [7] arma *codd.* — [8] *deest* magna *in D.* — [9] rigatum *C.* — [10] mire *TD.* — [11] volante *PT.* — [12] terga *codd.* — [13] gement *TD.* — [14] dromum *CD*, ehronium *vel* chromum *P.* — [15] vagines *CD*, imagine *P.* — [16] pirnas *TD.* — [17] *deest* vel *in D.* — [18] labiis *C.* — [19] ambiunt (*pro* ambivit) *CTD.* — [20] *habet P in margine :* Quomodo Alexander in profundum maris descendit. — [21] ibidem *PTD.* — [22] accessisse *D.* — [23] industrium *codd. præter Opitianum, in fragmentis editis.* — [24] et *omittunt codd. præter O.* — [25] quæ *addunt TD.* — [26] ferunt *TD.* — [27] in *omittit P.* — [28] *deest* maris *in C.* — [29] conscendisse *C.* — [30] locum *TD.* — [31] sciret *addit P.*

firmat[1]. In amicitiâ secum Alexander ipsos applicuit[2], et munera multa dedit eis, ibique aras magnas fixit quæ usquè nunc Aræ Alexandri Magni dicuntur. Idemque ab ipsis Meoparis inventum dicit bitumen undè Caspias portas munivit, in insulâ Tripiciâ[3] parvulâ[4] maris Oceani, quod in nullis aliis insulis vel orbe terrarum inveniri[5] cognitum[6] est.

§ IV. *De Rifaricâ insulâ.*

1. Deindè ad insulam Rifaricam[7] stylum ponit idem Sophista, ibique gentem audacem atque velocem et validi ingenii[8] asserit[9], gnaram in subversione urbium ac civitatum munitarum, atque[10] promptissimam, et callidam ingenio[11] fabrorum; qui[12] præcogniti[13] in[14] arietibus diversâ arte[15] instrumentoque bellico efficaces, trucurros[16] et bastarmas[17] faciunt eo modo ad muros ac mœnia[18] munitarum arcium[19] subvertenda, cædentes et dirimentes fortia quæquæ ferro acerrimo ter coctione laterum et copiâ carbonum appositarum rerum per manus artificum. Trabes[20] ex lignis levigatis[21] cavatas[22] per[23] obumbrationem ponunt[24], et contignantia[25] coria camelorum aut boum a sole perdurata et linita bitumine, et[26] repagula subtùs ferrea[27] cum[28] rotis viginti quatuor ferro circumdatis atque clavis ingentibus affixis, duodecim quoque[29] vectes in modum columnarum præcedentes cum malleis ferreis duodecim. Quadraginta et octo juga boum subtùs ad vehendam ipsam bastarmam[30], et a qualicumque parte a quatuor plagis mundi vis[31] ventorum per[32] anhelitus ingruerit, habentes eos[33] torvos ex filis[34] factos sicut in fabrorum immanissimâ fornace[35], ex quacumque parte venerit[36], ut muros suffodiant statìm aperiunt ora folliculorum, et exsurgente magno flatu ventorum et[37] ingruente[38] anhelitu, turgescentibus velis boatum ingentissimum[39] organorum atque draconum sonitum

[1] quod *addunt TD.* — [2] adplicavit *TD.* — [3] Tripitia *CD.* — [4] parvuli *D.* — [5] invenire *P.* — [6] incognitum *P,* præcognitum *TD.* — [7] Rifarricam *PT,* Rifarticam *D, eadem sanè quæ superiùs* Rifargica. — [8] valido ingenio *PTD.* — [9] *deest* asserit *in PTD.* — [10] ad subvertendum *D; omittunt PT.* — [11] callidum ingenium *codd.* — [12] *deest* qui *in PTD.* — [13] *deest* præcogniti *in D;* incogniti *habet T.* — [14] in *omittunt PTD.* — [15] diversæ artis *TD.* — [16] tracurros *T.* — [17] basternas *TD; habet P in margine*: Bastarma ad muros frangendos. — [18] murorum ac mœnium *PTD.* — [19] *deest* arcium *in D.* — [20] trabibus *PTD.* — [21] atque *addunt TD.* — [22] cavatos *C,* cavatis *PTD.* — [23] super *PTD.* — [24] *deest* ponunt *in PTD.* — [25] contignationem *TD.* — [26] *deest* et *in PTD* — [27] ferreis *D.* — [28] *deest* cum *in PTD.* — [29] *deest* quoque *in PTD.* — [30] basternam *TD.* — [31] vim *PTD.* — [32] *deest* per *in PTD.* — [33] *deest* eos *in PTD.* — [34] velis *P.* — [35] et *addunt PTD.* — [36] evenerit *P.* — [37] *deest* et *in PTD.* — [38] per *addit C.* — [39] ingenti *P.*

reddit, et tunc[1] impetu magno elevatur bastarma[2] cum jugis qui subtùs sunt boum, et artificum[3] pugnatorumque catervà, percussorum ictu[4], et[5] quamvis munitissimus sit murus[6], impetum tàm validissimum et velocissimum ferre non potest, sed dissipatur statìm et ruinam facit in illâ bastarmà[7] quæ inferiùs munita tenetur, et[8] duodecim[9] hominum ad pugnam procedentium tegit et capit[10]. Tantamque[11] vim habet ad sustentandum ferrum, aquam vel lapides, si desuper jacula evenerint[12], ut quomodò[13] parvulus lapillus aut scintilla ignis super dorsa glacierum contineri non valet, ità in ipsum tegumentum[14] statìm prolabitur et collidi in[15] nullà[16] parte potest[17].

2. Utuntur etenìm[18] curribus falcatis et romphæis ingentibus, cultrisque ferro et acerbo acumine duratis. Lancearum et sagittarum armamentarii multo ingenio experti, et sævissimis moribus durati[19]. Trucurrorum artificium eorum linguâ nuncupatur, quasi tricurros[20] id est[21] duodecim vehicula in modum curruum jungant[22]. Velocissimi et expediti ad prædam capiendam[23] seu et castrorum aciem jaculandam, et desuper cooperti culleis magnis ex corio animalium et pecudum, clypeo a fronte tantummodò muniti, reliquâ parte ferro et ære[24] circumdati sunt[25]. Mulorum[26] junctione[27] velociter deportantur[28], præsidio ex cortice et funium fortissimorum super cacumina rotundarum rotarum extento, atque ità muniti pergunt[29] ut jacula atque sagittæ eis nocere nec lædere[30] valeant. Hyrcanæ vel Scythæ et Albanæ gentes ab his utilia arma negociantes deportant et utuntur. Celebrè apud gentes[31] illas istorum industria divulgata est.

3. In hàc insulâ sylvarum est[32] magnitudo[33], et lacedemones[34] bestiolæ venenatæ ità ut tactu suorum dentium vel anhelitu alias bestias majores et homines perimant. Sed habitatores illius cavernas faciunt, quià montuosa sunt sylvestria loca illa, et per angustos calles[35] foveolas in cavernis petrarum[36] faciunt; illìc[37] enim lanceas[38] ferreas quadrangulatas ponunt sursùm

[1] *deest* tunc *in PTD.* — [2] basterna *TD.* — [3] craficum *TD.* — [4] icta *TD.* — [5] *deest* et *in PTD.* — [6] *deest* murus *in P.* — [7] basterma *TD.* — [8] *deest* et *in CP.* — [9] millia *addit P.* — [10] teguntur *C*, tegitur *D*, tegitur et capitur *PT.* — [11] Tantam *PTD.* — [12] venerint *D.* — [13] quasi *TD.* — [14] ipse *addit C.* — [15] *deest* in *in TD.* — [16] ulla *C.* — [17] non possit *C*, non potest *P.* — [18] enim *PTD.* — [19] duri *TD.* — [20] tracurros *TD.* — [21] id est *omittunt PTD.* — [22] junguut *PTD.* — [23] *deest* capiendum *in TD.* — [24] arte *TD.* — [25] *deest* sunt in *PTD.* — [26] multorum *P.* — [27] juoctatione *C.* — [28] deportatur *PTD.* — [29] *deest* pergunt *in PTD.* — [30] livorare *CP.* — [31] gentiles *D.* — [32] est *omittunt PTD.* — [33] leonum *addunt CTD.* — [34] lace *T; deest vocabulum in D.* — [35] angustas cellas *TD.* — [36] *deest* petrarum *in P.* — [37] illinc *PT*, illuc *D.* — [38] lances *C*, falces *PD*, fauces *T.*

curvatas deorsùm erectas; illæ itaquè bestiolæ ut invenerunt offendicula, statìm venena diffundunt et calescente ferro illisque in irâ sævientibus et magis ac magis veneno erumpente, et lanceæ[1] dissolvuntur et bestiolæ illæ ab ustione ferri consumuntur.

4. Multa et alia philosophus de hâc insulâ scribit, quæ majores nostri aut ignoraverunt aut noluerunt patefacere. Habet et flumina modica Munervium[2] et Conobium[3], quorum[4] arena aurum[5] præfert et lapidem calchirium[6] pretiosum in modum chrysolithi[7]. Per[8] omnia quippè hic philosophus laudabili ingenio mirabiliter operum ipsorum[9] in[10] humanâ arte collaudat astutiam; sed divinæ gratiæ nihil in bonis operibus. Quæ Dei sunt ignorant; regem non habent, sed duces; nàm inter se pacis fœdera faciunt et sibimet non adversantur. Tamen deos[11] adorant et illis vota reddunt, immanitatem errorum ducentes.

§ V. *De Byzâ et Chrysolidâ insulis.*

1. Vicinæ sunt itaquè illis[12] insulæ Biza[13] et Chrysolida[14], et in eis similiter barbaræ gentes inhabitant, de semine Japhet. Terra inter Oceanum et montes Byrrones[15]; populus stultus; nihil bonitatis et utilitatis in eis, ferarum immanitatem habentes. Quandò ad bella hostium aut ad prælia veniunt[16], si[17] ad locum conventûs in quo solent hostium cunei ad pugnam procedere[18] antè denunciatum fuerit[19] agmen[20], statìm ultrà[21] quàm credi potest terram subfodiunt et[22] plus quàm centum cubitus tàm in[23] longitudine quam in[24] latitudine effodiunt cespitum multitudinem maximam[25], et horum[26] congeriem[27] cooperiunt ità ut planicies camporum reddatur aspectu; sed[28] ab aliâ parte quasi subfossæ munitæ[29]; in reliquam ambitionem subdolè lanceæ[30] fortissimæ[31] sursùm ambulantes[32] perforant.

2. Sunt itaquè ad terram fodiendam præcogniti plus quàm aliæ gentes ter-

[1] lances *CP*, jacula *TD*. — [2] Minervio *P*, Minervia *T*, Minerva *D*. — [3] Conubio *PTD*. — [4] quæ *PTD*. — [5] pretiosum *codd*. — [6] chalchirio *TD*. — [7] crisoliti *CPD*, crissolito *T*. — [8] *deest* per *in PTD*. — [9] suorum *TD*. — [10] in *omittunt PTD*. — [11] diis *P*. — [12] *deest* illis *in PTD*. — [13] Byzas *C*, Bizas *P*, Bazis *TD*. — [14] Crissolida *CT*, Crisolida *PD*. — [15] Birrenos *PTD*. — [16] *deest* veniunt *in P*. — [17] nisi *T*, usque *D*. — [18] si *addunt PTD*. — [19] denunciati fuerint *C*. — [20] quadratum agmen *P*; *deest* agmen *in C*. — [21] *deest* ultra *in D*. — [22] *deest* et *in PTD*. — [23] in *omittit T*. — [24] *iterùm* in *omittit T*. — [25] copiosam *TD*. — [26] et horum *omittunt PTD*. — [27] congeries *CTD*. — [28] aspectus et *PTD*. — [29] *deest* munitæ *in C*. — [30] lances *codd*. — [31] fortissimi *C*, fortissimas *PT*, fortissimas *D*. — [32] ambulantibus *PTD*.

rarum; nàm ad subvertendas urbes munitas talem artem et ingenium habent[1]: subfodiunt ab imo humum nimiâ voragine, et[2] alii subfodiunt murum[3], alii tecta dolatis[4] operiunt materiis ingentissimis super operariorum congeries, ut[5] si jacula[6] obsidentium evenerint[7], aut si terra aut muri corruerint, præsidium sit eis munimen et congeries tectorum; in girum enìm si planicies urbium fuerit, alii clypeo tecti loricis et armis protegunt[8], alii immanissimis malleorum ictibus fundamenta murorum quatiunt, et urbes corruunt. Undè philosophus aït: «Mœnia[9] urbium, nimio terrore ululate[10], «brutorum mucrone eradicata catasta[11] pulchra redigitur[12] ad nihilum[13]; «robustarum mœnia urbium dissoluta, opus[14] artificum: lacerta, locusta, «brucchus[15] et[16] tinea, et[17] formica arabica ungulis ferreis rabie frivo-«losa[18] contorta[19] subdolè eradicaverunt intemerata saxa; mugitum de-«dere mœnia ceu aurea vitula[20].»

3. Aït enìm in illà regione omni tempore[21] frigus; monstra ibidem vidisse: quæ incredibilia videntur[22]; et ne parva[23] videatur tot laboris industria, quià terror magnus potest esse lectori, et audientibus intolerabilis pavor; nihil bonitatis aut decoris in illis; crudelissimi atque spurcissimi, truculento et horribili aspectu; carnes cruentas comedunt. Sal in illis locis raró invenitur, et quasi peregrinum videtur: ob hoc vulgò dicitur[24] vectum[25]. Ventum[26] qui[27] ab ipsis montibus flat[28], nimis acerrimum et frigidum[29], Bizam vocitant. Cristallum lucidissimum in illis montibus invenitur, et gemmæ variatæ pulcherrimæ, quas illi Cantaridas vocitant[30], alio vocabulo Leænitæ[31] apud nos[32] appellantur. Metalla multa ac immensa[33] ferri in ipsis montibus ad radicem ipsorum colligunt.

4. Ipsas gentes[34] Alexander Magnus recludere voluit[35], sicut et alia viginti duo regna Gog et Magog[36] fecit, ad ubera aquilonis, quià et[37] istæ ex eà prosapià[38] rabidâ[39] et pessimâ sunt ultra[40] universas gentes quæ sub

[1] tali arte et ingenio vigent *TD.* — [2] *hic deest* et *in PTD.* — [3] *hic* et *habent PTD.* — [4] dolose *TD.* — [5] aut *TD.* — [6] alia *TD.* — [7] *deest* evenerint *in D.* — [8] *deest* protegunt *in PTD.* — [9] Munimenta *P.* — [10] ululatu *TD.* — [11] castra *TD.* — [12] redigetur *C.* — [13] ad nibilum *omittunt CPT.* — [14] *deest* opus *in CPT.* — [15] brucis *C*, bruеus *P.* — [16] *hic deest* et *in TD.* — [17] *hic deest* et *in CP.* — [18] fribulosa *P*, fribolosa *TD.* — [19] *crasum* contorta *in C.* — [20] vitulina *D.* — [21] semper *TD.* — [22] incredibile videtur *PT.* — [23] prava *TD.* — [24] *deest* dicitur *in C.* — [25] *deest* vectum *in CP.* — [26] *deest* Ventum *in TD.* — [27] quia *PTD.* — [28] flatus *TD.* — [29] quod ipsi *addunt TD.* — [30] Cantaredas vocant *P.* — [31] Lenitæ *C*, Leenitas *PTD.* — [32] apud nos *omittit C.* — [33] acum' et *CP.* — [34] ipsam gentem *V.* — [35] volens *V.* — [36] Got et Magot *V.* — [37] *deest* et *in D.* — [38] prosapie *C.* — [39] rapidâ *PV*; *desunt* rabidâ et pessimâ *in D.* — [40] inter *V.*

cœlo sunt; et[1] itâ et hanc gentem in obsidionem posuit, ut munitos montes obstrueret : sed mare Oceanum, parvulas insulas, ac minima intervalla, syrtesque sabulorum[2] et mollia quæque[3] littora, ac[4] pelagus undiquè obductum[5], ob hoc obstruere non potuit; sed maximam multitudinem gladio crudeliter interfecit.

§ VI. *De gentibus ab Alexandro inclusis ad ubera aquilonis.*

1. Nonnulla[6] et inaudita gentium illarum immanitatem scribit, et adinventionem[7] incredibilium argumentorum. Tamen ad mare Caspium et ubera aquilonis pylasque eminentissimi culminis[8], multa spatia terrarum vastissimâ ambitione girata mari Oceano in[9] plagâ septentrionali, et mari Caspio ab occasu suffluente[10] ad meridianam plagam vergente, quasi stadiorum duo millia[11] ab utrisque partibus montium densitate vallata, et[12] tàm in littoribus utrosque[13] ambages quàm[14] et reliquos fines[15] illarum regionum ultrà quàm credi potest montes[16] immensæ magnitudinis ambiunt, itâ ut in cacumine vel vertice eorum ascensus[17] incredibilis et difficilis esse videatur, jugaque asperrima. Sectiles[18] ab intùs in longitudine arbitratus est Philosophus mille millia passuum quos nos dextros[19] vocamus, et[20] mille milliaria in latitudine; et alias partes æstimare[21] non potuit præ[22] magnitudine, propter nimiam munitionem et habitationem gentium pessimarum ultrà omnem terram; quæ nisi illîc inclusæ fuissent, nulla gens aut populus oppressionem illorum sufferre potuissent.

2. Alexander enim[23], vir magnus et in omnium adinventionum utilitate[24] famosissimus vel operibus insignis et[25] egregius, tàm pravas gentes et perfidas, ut[26] suprà diximus, ad aquilonem cùm[27] comperisset Gogicas[28] et Magogicas[29] et Honargias[30] formâ et omni lineamento transformatas et truculentissimas tàm in vitâ quàm et[31] in membris omnibus, quod dicit legentibus et audientibus immensum incutit pavorem atque terrorem; om-

[1] *deest* et *in* *T.* — [2] sablonem *CP.* — [3] quoque *C.* — [4] *deest* ac *in* *PT.* — [5] et *addit* *C.* — [6] Nam multa *TD.* — [7] adinventionum *P.* — [8] in *addunt* *CPD.* — [9] in *omittunt* *PTD.* — [10] fluente *P,* flante (*pro* stante) *TD.* — [11] stadia duorum millia *codd.* — [12] *deest* et *in* *PTD.* — [13] utroque mare *PTD.* — [14] quarum *PT.* — [15] reliquorum finium *codd.* — [16] *deest* montes *in* *D.* — [17] valdè *addit* *P.* — [18] sectilis *P,* sed tilas *TD.* — [19] dextras *C.* — [20] *deest* et *in* *PTD.* — [21] existimare *TD.* — [22] *deest* præ *in* *CP.* — [23] *deest* enim *in* *TD.* — [24] vel utilitatum *PTD.* — [25] *deest* et *in* *PTD.* — [26] *deest* ut *in* *P.* — [27] *deest* cùm *in* *TD.* — [28] Gogetas *CP,* Gogitas *V.* — [29] Magogotas *C,* Magogetas *P,* Maggoeeas *T,* Magoecas *D,* Magogicas *V.* — [30] Honorgias *V.* — [31] *deest* et *in* *C.*

nes spurcitias comedentes animosas[1], et odio habentes bona atque dulcia et[2] delectabilia, amantes mala pravaque[3] et horribilia[4], philosarcas[5], et cruorum potatores[6], odientes bonum, diligentes malum. Hæc videns[7] egregius[8] princeps, nimio mœrore affectus et stupore vehementissimo territus ultrà[9] quàm credi potest, consternatusque[10], aït : « Væ terræ fructiferæ ac « mellifluæ si ingruerint in eà tot serpentes et bestiæ! Væ habitatoribus or- « bis cùm istæ cœperint triumphare ». Ingemuitque, ædificavitque[11] aras in monte Chelion[12], immolatisque hostiis[13] Deo, deprecatus est[14] totâ die ac nocte, Dei consilium et misericordiam quærens[15], invenitque artem magnam : nàm[16] præcurrente potentià Dei adfuit terræ motus magnus in montibus illis[17] qualis antè nunquàm fuerat visus neque auditus, et convenerunt montes adversus montes, secundum[18] vaticinium prophetæ[19] : « Surge, « contende judicium adversus montes, et audiant colles vocem tuam; au- « diant montes judicium tuum[20], et fortia fundamenta terræ ». Hinc enìm montes commovebantur[21] et colles clamabant[22], quià magno impetu proximaverunt[23] se montes isti usque ad[24] stadium unum[25].

3. Faciens itaquè consilium salubre princeps magnus, et congregans[26] cunctum exercitum regni sui a finibus orbis terrarum, medium[27] eorum stabilivit juxta utrumque mare, reliquum verò exercitum[28] inter[29] ipsa latibula montium et[30] inter colles collocavit, et fecit cum eis placitum quasi ad pacis[31] fœdera sociare, ferentes[32] porcum in insidiis[33] eorum. Quos[34] pro nihilo ducens Alexander Magnus, quasi[35] subdolè[36] congregavit æs plurimum et fudit[37] columnas miræ magnitudinis et portas et limina et seras[38], et minans minavit eos et omnem sobolem eorum, et inclusit eos ad ubera aquilonis in anno uno et mensibus quatuor; erexitque[39] portas et

[1] animosos *codd.* — [2] et dulcia atque *PTD.* — [3] quoque *D.* — [4] *desunt quatuor vocabula ista in C.* — [5] philosarchis *P*, philosarcis *TD.* — [6] putatores *T.* — [7] avidus *D*, avidens *T.* — [8] *deest* egregius *in D.* — [9] *deest* ultrà *in TD.* — [10] *deest* consternatusque *in TD.* — [11] ædificium atque *TD*, ædificans *V.* — [12] Thelion *V.* — [13] immolavitque hostias *V.* — [14] deprecans *V.* — [15] ejus herens *T*, ejus *D*, herensque *V.* — [16] *deest* nam *in PTD.* — [17] montana *P*, montana illa *TDV.* — [18] *deest* secundum *in PT.* — [19] impletum *addit T*, auditum *P*; *desunt vocabula octo in D, ab* et convenerunt *ad* prophetæ. — [20] vocem Dei *C*, judicium Domini *PD.* — [21] commovebuntur *codd.* — [22] clamabunt *codd.* — [23] approximaverunt *V*, *et Rogerius Baco in fragmentis quæ in opere suo Majori transcripsit.* — [24] *deest* ad *in P*; per *habet Rogerius Baco.* — [25] usque ad spatium unius quadrigæ *addit R. Baco.* — [26] coadunavit *V.* — [27] medietatem *V* — [28] reliquam vero partem *V.* — [29] in *PTDV.* — [30] *deest* et *in PTDV.* — [31] pacem *P.* — [32] ferentesque *P.* — [33] diis *PTD.* — [34] Quod *PTD.* — [35] qua *P.* — [36] subdolum *P*, subdolo *TDV.* — [37] duas *addit V.* — [38] *desunt* et seras in *D.* — [39] erexit *TDV.*

limina et seracula miræ magnitudinis; et induxit eas ac linivit[1] asincito[2] bitumine incognito in orbe terrarum nisi in insulâ[3] undè superiùs scripsimus[4]. Tantam enim vehementiam habere dicitur[5] ut neque acumine alicujus ferri[6] incidatur neque in[7] igne aut aquâ dissolvatur. Tamen Dei providentiâ huic magno principi credimus fuisse illud[8] ostensum. At non immeritò magnus dici potest qui tàm utilia argumenta ad[9] agrestium[10] hominum vesaniam retrudendam adinvenit; quorum solutionem[11] temporibus Antichristi in persecutionem gentium vel ultionem peccatorum credimus adfuturam[12].

4. Terra itaque in quâ inhabitant[13] in obsidione montium sarfaicam[14] esse affirmat idem Sophicus[15] et hispidam[16]; tantummodò semina promiscua gignit humus et[17] herbarum copiam; sylvis fœcunda, pecoribus et jumentis[18] opulenta, lac et mel plurimum gignit[19]; vitis illîc incognita, vinum[20] incognitum, et oleum; aromata nec pigmentum ad nullum opus visum nec usui acceptum. Armis bellicis[21] gnari et fabrorum fornace[22] industrii: minam[23] enìm ferri plurimam[24] gignit. Flumina irrigua; arenaque in aliquibus locis aurum defert.

5. Hæc omnia Cosmographus de ignotis gentibus vel insulis septentrionalibus quæ needùm in aliis libris scripta reperimus vel legimus et[25] multa alia[26] scripsit[27] quæ incredibilia[28] dicentur[29]. Tamen hæc quæ scripsimus ex ejus codicibus sinè ambiguitate recipimus; reliqua verò legere vel scribere ambiguum est[30] a nobis vel reliquis scriptoribus historiographis; quæ[31] legentium magno studio sunt[32] indaganda, ne schisma indagationum[33] inducat et cicatricem errorum[34] philosophorum astutiâ[35]. Nàm[36] quicumque aut quilibet sapiens Æthicum aut Mantuanum legerit[37], ad spiritualem[38] se[39] allidat[40] petram, et sapientiam hujus mundi animarum stultitiam autumet.

[1] induxit aclinio *D*. — [2] assintitu *TD*. — [3] Tripucia *addit V*. — [4] diximus *PD*. — [5] adscribitur *CP*. — [6] *sic V*; aut ferro *CPTD*. — [7] in *omittunt PTDV*. — [8] *deest* illud *in PTDV*. — [9] *deest* ad *in PTD*. — [10] aggressus *TD*. — [11] sobolem *V*. — [12] *Hic expliciunt fragmenta Æthiciana in codice Vossiano, his additis* : Prædicto verò bitumine Alexander Caspias portas munivit. — [13] inhabitabunt *T*. — [14] sarpbaicam *P*. — [15] Sophista *TD*. — [16] uspiam *TD*. — [17] *deest* et *in PT*. — [18] pecorum et jumentorum *PT*. — [19] *desunt in D vocabula ista quindecim ab* humus *usque* gignit. — [20] tamen *addunt PT*. — [21] arma bellica *PTD*. — [22] fornacium *TD*. — [23] mina *PTD*. — [24] plurimùm *PTD*. — [25] hic *PTD*. — [26] *deest* alia *in PTD*. — [27] scribit *PTD*. — [28] incredibile *P*. — [29] ducitur *P*, videntur *T*, esse videntur *D*. — [30] ambiguitate *TD*. — [31] cura *PTD*. — [32] *deest* sunt *in PTD*. — [33] indagationem *C*. — [34] eorum *T*; inter *addunt PTD*. — [35] astutias *TD*. — [36] nàm *omittunt PTD*. — [37] Æthicum autumat legere *TD*. — [38] ad plenum spiritalem *PTD*. — [39] *deest* se *in PTD*. — [40] allidant *P*; ad *addunt TD*.

CAPITULUM TERTIUM.

DE NAVIBUS IGNOTIS ET EARUM ARGUMENTIS [1].

§ I. *De navium indagatione.*

1. Grandi enim scrupulo[2] idem Philosophus applicuit; in pauca[3] nempè[4] navali gubernaculo[5] velox stylus[6] innectens manu calabat. At nempè[7] Oceanum sinum in reductam philarchosmos[8] cura laborum secuturarum[9] gentium maris ultra[10] stagna investigans, credimus et aliorum philosophorum codices in hac parte eum[11] recepisse, sed[12] ipse suo studio peraccedens[13] elicuit, solummodò in[14] hoc volumine, priorum[15] decessorum sophismata[16] secutus, similia parùm descivit[17].

2. Tamen plura[18] valdè ingenio peritissimo honestissimè intimare orsus est, et post incognitarum gentium et[19] insularum occidentalium et septentrionalium[20] navium gubernacula et earum ergatam, illarumque[21] ingeniositatem[22], et per semetipsum plura asserit[23], et cum aliis non diffitetur[24]. Ad[25] meridianam itaquè plagam ob hoc nonnulla[26] omisit[27], nisi tantùm astrorum sagacitate lineam ducens; et super alios philosophos et eorum doctores, hic eminentiùs et subtiliùs disputavit : solœcismos illorum[28] respuens, ludos[29] academicos eos vocitavit[30]. «Et quià oriens et meridies», sic infit, «tot scriptores habent[31] reipublicos et philosophos quot et som«niatores, non solùm facta rusticula aut puerorum tragœdias scribunt[32], «vel cymbalistria bella, sed et divinationes et somnia membranis suis in«serunt[33], multaque[34] inutilia[35]» : quæ iste, cachinno facto[36] deridet[37]; sicut de Helis[38] et germano[39] suo[40] Hellespontum[41] dictum scribunt[42] cùm Heliades[43] sint insulæ maris Magni et montes Helides[44], et ab unâ insulâ

[1] *Titulum istum præfert P*: De navium indagatione Philosophus *habet C.* — [2] grande enim scrupulum *PTD.* — [3] pauco *TD.* — [4] quippe *D.* — [5] prælio *D.* — [6] stile *T*, stilo *D.* — [7] adnibe *PT*, adhibe *D.* — [8] filarcomos *C.* — [9] secutarum *PTD.* — [10] vel *CP.* — [11] *deest* eum *in PTD.* — [12] an *PTD.* — [13] per hæc edens *TD.* — [14] in *omittunt TD.* — [15] piorum *CT.* — [16] sophisma *PTD.* — [17] disseruit *TD.* — [18] et *addunt PTD.* — [19] *deest* et *in P.* — [20] septemtriouum *PTD.* — [21] illarum *TD.* — [22] ingeniositatum *P.* — [23] asseruit *D.* — [24] differt *TD.* — [25] *deest* Ad *in PTD.* — [26] nonnullam *P.* — [27] dimisit *TD.* — [28] eorum *PTD.* — [29] ludicos *CPT.* — [30] nominavit *TD.* — [31] habet *codd.* — [32] scribit *TD.* — [33] inserit *PT.* — [34] multa *PTD.* — [35] utilia *C.* — [36] quasi cacenfata *C*, cachinfacta *P.* — [37] derisit *TD.* — [38] Elis *P.* — [39] germanico *C.* — [40] *deest* suo *in CP.* — [41] Elisponto *P*, Elispontum *T.* — [42] scribant *P*, scribit *TD.* — [43] Eliade *PT*, Helie de *D.* — [44] Elides *PT.*

in alias[1] cernere possint, in pontium[2] similitudine; et ob[3] hoc mare adstrictum Hellespontum[4] vocant. Tantùm ignotas gentes vel artium illarum quæ alii ignoraverunt in multis argumentis hic explanare non dubitat.

§ II.[5] *De ratibus et ratiariis, collonibus, trieribus, liburnis, rostratis navibus, lamiis, classibus, et barcis.*

1. Navium inventores primùm Lydia protulit. Pyrrhonus[6] magus[7] antiquissimo tempore ratem[8] in Lydiâ fabricavit, ut[9] sciret purpuram et omnia pulcherrima quæ in insulis maris Magni habebantur[10], undè et[11] omnis Lydia purpurarias[12] magnas et inclytas habet, et[13] sicut Cyprus[14] et Cyclades, usque nunc præclara[15] habetur[16]; et ratiarias[17] aliæ gentes, et in circuitu nationes, ex tignis asseribusque connectunt[18].

2.[19] Collones[20] deinceps nominantur[21] naves miræ magnitudinis, velocissimæ, sursùm erectæ, in altum ductiles, pellibus ursorum et hircorum in altum quasi in modum colli[22] circumdatæ[23], fenestellis quatuor in ipsis pellibus consutis[24]; et cùm[25] in modum flabrorum[26], torvùm ventis respirantibus[27] vela turgescunt[28], magnâ[29] velocitate undas maris et tempestates immensas valent[30] absque ullo periculo tolerare[31]. Jàm in hoc[32] tempore perpauci sunt qui eis[33] utantur : Scythæ[34] enìm eis[35] solummodò utuntur.

3.[36] Trieris navis magna ex tribus navibus fabricata ferroque plurimùm[37] affixa atque copulata, in[38] orientali oceano maximè[39] in usum[40] habita, et in Rubro mari similiter, raròque[41] in mari Magno. Nulla enim navis majus pondus ferre potest, neque opus tam magnum, vel populorum cuneos[42] ad[43] navale bellum procedentium.

[1] in alias *omittunt TD.* — [2] pontum *TD.* — [3] *deest* ob *in C.* — [4] Elispontum *PT.* — [5] *Titulum* De navium..... *deficiente fine rubricato charactere præfert P.* — [6] *Sic Lilius Gyraldi in excerptis ex Æthico, quæ libello suo de Re Nauticâ inseruit;* Pyrronius *C,* Pironius *P,* Pirronius *TD.* — [7] magnus *TD.* — [8] De rate *in margine habet P.* — [9] donec *PTD.* — [10] habentur *P.* — [11] *deest* et *in TD.* — [12] purpurias *D.* — [13] habet et *omittunt PTD.* — [14] Cypris *C,* Cypros *TD.* — [15] præclaras *PT,* præclaræ *D.* — [16] habentur *TD.* — [17] ratiaras *CP,* rationales *T,* rationabiles *D.* — [18] connexu' *C,* conexu' *PT,* contextu' *D.* — [19] De Chollonis *habet P in margine.* — [20] Chollones *CP, sicque Lilius Gyraldi,* Colones *TD.* — [21] nominant *TD; verbum omittunt CP.* — [22] quasi colla *PT.* — [23] parvulis *addit D;* parvis *habet Lilius Gyraldi.* — [24] Consutæ *P,* consuete *TD.* — [25] *desunt* et cùm *in PTD.* — [26] fabrorum *codd.* — [27] respicientibus *TD.* — [28] velleratur gescunt *C,* velleratur jacentia *TD,* vela turgentia *P.* — [29] tanta *PTD.* — [30] valet *PTD.* — [31] tolerari *CTD.* — [32] *deest* hoc *in TD.* — [33] eas *PT.* — [34] Schitei *C.* — [35] enim eis *omittit C.* — [36] De trieribus *in margine habent PD.* — [37] plurimo *TD.* — [38] in *omittunt codd.* — [39] *deest* maximè *in D.* — [40] usu *C.* — [41] *Hic deficit Pithœanus codex, in quo notanda est lacuna foliorum, ut arbitror, undecim vel duodecim.* — [42] cunei *TD.* — [43] ac *T.*

4.[1] Liburnæ, negociatorum naves, aptæ, veloces enìm[2] veluti dromones, inter undas maris vel procellas admodùm sunt[3] necessariæ. Nonnullæ enìm in Libyâ inveniuntur, ubi repertæ fuerunt.

5. Rostratæ[4] naves in oceano septentrionali[5], magnoperè fabricatæ[6] a Gryphone[7] quondàm[8] gentili artifice magno, veteranis temporibus fabrorum æris[9] magistro, scythicâ natione exorto[10], in multarum artium ingenio perito[11], maximè in navali opere[12] et fabrorum fornace. Nàm ipsæ rostratæ, in altum erectæ quasi cacumen syrteum[13], eminentiores a puppi, in fronte rostra ærea habent, propter scopulos, ne fortè cùm tantam vim discurrendi vel properandi habeant[14], aut feriantur vel collidantur. Pagani namquè ipsum magnum eorum magistrum in similitudinem deorum suorum connumerati sunt[15], eique[16] in similitudinem gryphorum animalium vel altilium[17] pennatorum ex ære et auro fusili simulacrum[18] fabricaverunt[19] : et[20] ob hoc in illis[21] regionibus Gryphum[22] ipsum volantem semperque[23] manentem arbitrati sunt, falsâ et vanâ opinione. Et in mari Magno[24] has naves rostratas temporibus Alexandri magni habere cœperunt[25]. Itaquè eminentiores ac majores in oceano[26] septentrionali inveniumtur.

6.[27] Lamia navis, prolixa in directum, in ipso mari Byrronico[28], quatuor capita in uno cacumine, quatuor in alio narratur habere, in[29] similitudinem chimeræ ex ære calamorum; in pagulis[30] in utrisque partibus collocatis[31] acumen ferri; callidè[32] lanceas[33] duratas[34] habet, et[35] turriculas sagmentatas, cum extensione velorum utroque latere, ut vergentium ventorum vehementiam recipere, et in similitudinem globorum per[36] anhelitus valeat[37] respirare, et tamen[38] veloci cursu pervenire ad portum; nàm[39] in navali prælio si incurrerint, statìm inruunt[40] lanceæ[41] ingentes ex lamiâ, et

[1] De liburneis navibus *in margine habet D.* — [2] *deest* enim *in TD.* — [3] *deest* sunt *in TD.* — [4] Rostratas *TD.* — [5] oceanum septentrionalem *C.* — [6] fabricatas *TD.* — [7] *Sic Lilius Gyraldi;* Griphone *codd.* — [8] quodam *Lil. Gyraldi.* — [9] *deest* æris *in C.* — [10] exortus *TD.* — [11] peritus *TD.* — [12] *deest* opere *in TD.* — [13] syrtium *C,* sirteum *TD.* — [14] discurrentium vel properantium habent *TD.* — [15] connumerantes *TD.* — [16] eo quod *TD.* — [17] alium *T,* aliorum *D.* — [18] simulachrorum *D.* — [19] fabricavit *T,* copulavit *D.* — [20] *deest* et *in TD.* — [21] illius *TD.* — [22] Griphen *TD.* — [23] et secum *TD.* — [24] Et mare Magnum *TD.* — [25] cepit *TD.* — [26] mari *TD.* — [27] De Lamiâ navi *habet D in margine.* — [28] Birremico *CT,* Biremico *D; videndum suprà, cap. II, § III.* — [29] in *omittit C.* — [30] in pagulis *omittunt TD.* — [31] collocata *TD.* — [32] caliditate *T,* callıditate *D.* — [33] lances *C,* lance *TD.* — [34] duratos *codd.* — [35] *desunt* habet et *in TD.* — [36] *deest* per *in TD.* — [37] *deest* valeat *in TD.* — [38] *deest* tamen *in C.* — [39] vel *TD.* — [40] incurrunt *TD.* — [41] lances *codd.*

impetu valido perimunt quos repererint, undè[1] Æthicus aït : « Nauta maris ignotam subinfert prædam, et hæc a catastâ trusa pellicâ[2] fruentium « vibrat Lamia; quadrifida toreuma[3] favet subire limpha; æquor camum « multorum detulit hamum; decrescente nautâ, gemet[4] vicina agricola[5]. »

7.[6] Classem lignis levigatis faciunt[7], velocem, onera maris[8] vel fluviorum sagaciter[9] adferentem navali commercio; nàm a velocitate nomem traxit. Scythæ primùm has naves in usu habuerunt.

8.[10] Barcas similes habent[11] tribus navibus magnis, ferroque vallatas[12], in oceano Borico[13] tàm magnas[14] ultra omnes partes orbis, ità ut una structa compages[15] unam legionem hostium[16] capiat et tueatur, sinè ullo naufragio gurgitum.

§ III. *De meoparis, carinis, cameris, hieberiotis, et vagationibus.*

1. Scythæ et Griphæ[17], Taracontæ[18], et Saxonum genus inopinatissimum, a Meoparitis[19] ingenio valdè peritissimum opus[20] faciunt[21] ad similitudinem illarum navium undè suprà invenimus scriptum[22], [23]scaphas[24] ex vimine, litas[25] bitumine, ex corio[26] animalium eraso, undè peltas connectunt, contextas loris crudis ad solem et prunas[27] valdè duratis[28], quæ[29] ob nimiam agilitatem nomen traxerunt, per paludosos[30] lacus[31] maris aut fluminum majorem agilitatem habentes[32] quàm reliquæ vicinæ[33] naves. Sed non conveniunt[34] ad opus artium illarum quod philosophus suprà retulit.

2.[35] Carina, ob agilitatem vocata, undarum magnitudine velut volatu avium superferendo properans, concavis lateribus, producto cacumine sursùmque soliditate[36] firmato[37], prorâ tabulatâ, compage erectâ; flatuque ventorum recepto[38], cursu velocissimo nautis gnaris[39] provehitur : undè carinam quasi currinam credimus nuncupatam.

[1] Indè *C.* — [2] ea et a catasta trusa pellica *C*, et ecacatastatrus apellica *T*, et ecacatastratus apellica *D.* — [3] toreume *T*, thoreume *D.* — [4] gemit *T*, gement *D.* — [5] vicini agricolæ *D.* — [6] De classe *habet D in margine.* — [7] factam *TD.* — [8] magis *D.* — [9] sagacem et *D.* — [10] De Barcâ *in margine habet D.* — [11] non esse *codd.* — [12] vallatis *C.* — [13] oceanum boreum *C.* — [14] magnis *C.* — [15] compage *D.* — [16] *deest* hostium *in TD.* — [17] Griphes *TD.* — [18] Tracum *T*, Trachum *D.* — [19] Meoporitis *C.* — [20] peritissimi oparo *TD.* — [21] *deest* faciunt *in TD.* — [22] scripta *C.* — [23] *hic in margine habet D*: De scaphis. — [24] scafa *C.* — [25] lita *C.* — [26] coriis *D.* — [27] prunis *C.* — [28] duratos *TD.* — [29] *deest* quæ *in TD.* — [30] paludatos *codd.* — [31] vel *addunt TD.* — [32] *deest* habentes *in TD.* — [33] *deest* vicinæ *in D.* — [34] convenit *TD.* — [35] De carina *in margine habet D.* — [36] solidate *TD.* — [37] firmata *TD.* — [38] recepta *codd.* — [39] nauticos gnaros *TD.*

3.[1] Cameræa[2] navis opinatissima[3], ob hoc nuncupata quòd[4] camelorum more in medio curvum colcherium[5] quasi gibbum cameli habeat, quod[6] fenestras obliquas modicas ad ventorum receptacula ferre[7] aïunt[8], camerâ sursùm[9] consutâ coriis magnis conjunctis, umbone[10] in similitudinem libetum facto[11] in ipso gibbo[12]; qui ut[13] anhelitum ventorum receperit[14], mox in similitudinem tonitrui magni reboat terribili sonitu[15]. Tempestates maris sine periculo tolerat; ad navale bellum robustissimo vigore obfirmata atque munita narratur. Hanc navim Cecropem[16] in oceani insulis Frisargicis in suæ artis peritiâ idem historicus invenisse narrat[17].

4.[18] Hieberiotæ[19] naves quibus[20] Hyrcani utuntur, longitudine prolixæ, latitudine coarctatæ, in altum vimine circumdatæ, tectæ[21] pellibus hircinis et ursorum, ità ut contra[22] ipsam altitudinem aquarum ac vehementiam ventorum magnoperè repugnent, ad expoliandas vicinas insulas vel regiones agiles et velocissimæ. Itidem[23] in aliorum codicibus philosophorum aut narratione historiarum nullatenùs nauticam[24] artem[25] legendo didicimus, nec artifices et[26] instructores præter unum, quòd[27] Hiberiota fieri potuisset in Hyrcaniâ; et gentiles maritimi[28] qui in[29] Mioparo[30] germanico a vulgi ingenio facto[31] habitant, dicunt[32] non esse tales[33] nec in artis peritiâ, nec in mersione[34] undarum, aut aquarum gurgitibus, vel aliarum navium prædam capiendo, quemadmodùm in Meoparorum insulis, a nobis inaccessibilibus et incognitis.

5.[35] Vagationes[36] naviculas in mare miro ingenio fabricatas, idem philosophus asserit, et tenuibus[37] tabulis levigatis ac dolatis, æreis laminis circumdatas, turriculas sursùm esse[38] cælatas, conclusas gypsis[39] bituminatis dicit[40], sicut legimus in arcâ[41] fuisse factum. Et ob hoc vagationes[42] nun-

[1] De camereca navi *habet D in margine.* — [2] *Sic Lilius Gyraldi:* Camera *C*, Camereca *TD.* — [3] pinatissima *TD.* — [4] *deest* quod *in TD.* — [5] curvo colcheriæ *TD.* — [6] *desunt* habeat quod *in TD.* — [7] fere *C*, fore *TD.* — [8] *deest* aïunt *in TD.* — [9] *deest* sursùm *in TD.* — [10] umbonem *TD.* — [11] factum *TD.* — [12] ipsum gibbum *TD.* — [13] aut *T.* — [14] receperunt *T*, receperint *D.* — [15] terribilem sonitum *TD.* — [16] Cecrops *TD.* — [17] narratur *TD.* — [18] De Hieberiota navi *habet D in margine.* — [19] Heberiotæ *C*, Hieberiota *TD*, Hiberiota *Lil. Gyraldi, ut paulo inferiùs codd.* — [20] navis quam *TD.* — [21] textæ *T*, texta *D.* — [22] *deest* contra *in TD.* — [23] Id idem *TD.* — [24] nautarum *TD.* — [25] nec *addunt TD.* — [26] *deest* et *in TD.* — [27] qui *TD.* — [28] gentilem maritimam *TD.* [29] in *omittit D.* — [30] Moparo *C.* — [31] a vulgi ingenio facto *omittit C.* — [32] habitant dicunt *omittunt TD.* — [33] tale *TD.* — [34] emensionem *C*, mensionem *D.* — [35] Vagiones naves a vagando dictæ *in margine habet D.* — [36] Vagiones *TD*, *sicque Lilius Gyraldi.* — [37] tenuis *TD.* — [38] *deest* esse *in TD.* — [39] gifis *TD.* — [40] *deest* dicit *in TD.* — [41] in arcâ *omittit C.* — [42] vagiones *TD.*

cupati, quasi[1] hùc_illùcque veloci cursu vagantes et citò properantes, qualesque in Trojanicâ[2] obsidione in Simoënte[3] fuerunt. Nàm Albani, Mæoti, Mazeti[4], Gangines, Tulchi, his navibus utuntur, et eas Pirones in barbaricâ linguâ appellant. Utiliores enìm quàm dromones sunt[5]; attamen in Mediterraneo mari nusquàm[6] reperiuntur[7].

6. Hùc usquè navale argumentum Philosophi adfirmatione vel assertione[8] scripsimus.

VOLUMINE TERTIO:

CAPITULUM QUARTUM.

DE GENTIBUS QUAS VETUS TESTAMENTUM NON HABET[9].

§ 1. *De proëmio auctoris.*

1. Illarum[10] gentium præmisit Philosophus multa[11], quæ in[12] codicibus historiographorum multorum plenitudine auctoritatis et veritatis cognovit esse diffusa, magnitudine indagata tamen; et ea metrico et prosodico[13] stylo græcis characteribus distinxit in enigmate rhethorico; quæ nobis[14] scribere[15] vel legere non est ampliùs necesse; quæ[16] nos in nostris codicibus commentavimus[17], in breviario scilicet[18] contra hæreticorum detractores malè latrantes. Hæc verò quæ de Japhet hic scribit, hoc proëmio[19] quo[20] ille se dicit iterando peragrasse, tàm navali labore quàm terreno itinere, ipse solus sibimet testis suæ scripturæ esse videtur. Juga montium, devia vallium[21], stagnorum et[22] lacorum brumericorum[23] ac paludum, inaudita quæquæ et incredibilia multa scribit, inhabitatoribus[24] earum insignia figmenta, in aliquibus regionibus monstra scribit. Undè in superiori paginà, ubi de insulis gentium mentionem fecit[25], multa[26] nec aliquando cognita raró[27] utiquè audita scripsit;[28] nos autem[29] si tanta aut narramus audientibus aut

[1] *deest* quasi *in TD.* — [2] trojanâ *TD.* — [3] *desunt* in Simoënte *in TD;* in Simone' *habet C;* Simoënte *rectè exscripsit Lilius Gyraldi.* — [4] Albani et Timazeti *TD;* Albani, Mæotæ, Mazetæ *legit Lilius Gyraldi.* — [5] *deest* sunt *in TD.* — [6] nunquàm *TD.* — [7] repelluntur *TD.* — [8] vel assertione *omittit D.* — [9] *Hunc titulum præfert T; hic verò alium habet C, nempè:* De insulis gentium plurimarumque artium. — [10] Aliarum *TD.* — [11] mentionem *C; deest vocabulum in TD.* — [12] quibus *TD.* — [13] prosaico *D.* — [14] non *D.* — [15] *deest* scribere *in D.* — [16] quam *TD.* — [17] commendavimus *TD.* — [18] *deest* scilicet *in TD.* — [19] præmium *T.* — [20] quod *TD; deest in C.* — [21] collium *D.* — [22] *deest* et *in TD.* — [23] lacorum brumericum *C,* lacum rumericum *TD.* — [24] habitatoribus *TD* — [25] facit *TD.* — [26] *deest* multa *in TD.* — [27] rara *TD.* — [28] quià *addunt TD.* — [29] autem *omittunt TD.*

scribimus legentibus, quanta hìc invenimus inserta, aut novum errorem aliorum librorum aliarumque scripturarum, quod absit, inducimus[1], aut novum mundum in atomo momentaneo ponimus; quià philosophorum doctrina dùm tantâ indagatione percurritur, veritas sanctæ Scripturæ negligitur, undè in futuro damnetur[2]. Testis est ignavæ[3] meæ cogitationi[4] mea[5] conscientia, undè corruptibilibus[6] ictibus propria cutis capessit. [7] Multa quidem[8] dixerunt, et tamen nonnulla imbuente diabolo aggressi[9] sunt et appetitu jactantiæ alta et difficilia ceperunt. Nosque in hoc præcipuè in eorum codicibus laboravimus[10], ut a toto pars accipiatur in veritatem[11], et non pro toto lassescat fidelis cum infideli. Non laboravi tot diebus ad hæc ut eorum astutiam tantùm caperem, sed ut veritatem ob nimiam difficultatem[12] paucis favorum[13] scriptulis prodere valerem, ut nimia altitudo litterarum spiritalem intellectum non suffocet : quià mundi sapientiam ob hoc stultam sermo divinus dicit, quòd semper mundo utitur, et contra Creatorem creatura sapere contendit; quià nisi tanta inquisitio philosophorum in diverso dogmate pullulasset hæreticorum[14] nequaquàm hæresis in mundo[15] crevisset, ut aït Augustinus. Anathema fui in enigmatibus philosophorum vel[16] hæreticorum, et mundi physarca[17] extiti, nisi[18] clavis David dissolutis vinculis mortis aperuisset mihi ut stulta mundi calcata[19] despicerem, et[20] amplecterer sempiterna. Undè quæso sapientes qui legerint me quoque non reprehensuros, nec illius[21] totum observare, sed consideranter quæ utilia sunt legere, inutilia refutare, ne qui veritatis discipuli esse cœperunt[22] ad docendum, magistri erroris existant ad seducendum[23], ut dùm valdè alta[24] mundi quæsierint, de summo ad ima corruant, ut Eunomius et Priscillianus.

2. Nàm[25] vicina et[26] finitima hujus regionis Histria[27] induxit schismata hæreticorum magistrantium, hinnula[28] mater philosophorum, nutrix errorum. Undè apparet errasse Scythiam, triturasse Ioniam, Arculium[29] et Amphinianum[30], Hircanumque[31] et Macedonium, qui[32] ab Histriâ orti[33] nuper

[1] indicimus *TD.* — [2] damnetur *TD.* — [3] ignavi *C*, ignavia *TD.* — [4] fuisse *addunt TD.* — [5] *deest* mea *in TD.* — [6] incorruptibilis *D.* — [7] quià *addunt TD.* — [8] *deest* quidem *in TD.* — [9] perpessi *D.* — [10] laborasse *TD.* — [11] veritate *CT.* — [12] facillitatem *TD.* — [13] fautorum *TD.* — [14] *deest* hæreticorum *in TD.* — [15] hæresis mundi *TD.* — [16] et *TD.* — [17] fisarca *CT*, phisiarcha *D.* — [18] in *C.* — [19] calata *C.* — [20] *deest* et *in D.* — [21] illis *C.* — [22] putati sunt *C.* — [23] *desunt in C verba quinque præcedentia.* — [24] apta *D.* — [25] cursimque *TD.* — [26] *deest* et *in TD.* — [27] historia *TD.* — [28] in nulla quoque *TD.* — [29] Marculium *C.* — [30] Amphinum *TD.* — [31] Hircanum *TD.* — [32] hujus regionis *TD.* — [33] hortus *TD.*

usquè magnam Romam novam impetiginem [1] imperitamque cloacam pullulaverunt [2]; qui scripserunt nonnulla inutilia et nociva quæ mergunt hominem in interitum et perditionem. Undè ad memetipsum refero, quià nisi Dominus adjuvisset me, paulominùs habitasset in inferno anima mea. Utiquè [3] enìm semper paratæ sunt foveæ vel decipulæ ad capiendos pisces; sed altior limpha quamplura in diversa retrudit. Numquid [4] majorem cumulum altioraque consortia æquor in gurgitem densitate peritura asciscit [5] profundum, quin imò mensuram scripturarum maris, et abyssi minora naufragia [6] pereuntia quàm illæsam abyssum absorbentia pericula. Illìc enim prudentia capiat [7] qualiter sensum ad intellectum vertat, et temperantia [8] suæ [9] scientiæ, parvulos suos ad petram allidat [10], ne violentiæ stimulis cedat, at fortitudine vigoris intelligentiæ catenulam eruginosam dissolvat, ut justitiæ viriditate floreat [11], dùm ad fructum maturitatis tritici mensuram horreis domini sui recondit, nec quod [12] in terram bonam seminavit à volucribus devoretur.

3. Philosophus hic [13] plus quàm alii alta disputavit [14] et maxima ultra humanum modum præfatus est, quod [15] ad legendum utile est [16]. Nunc verò de ignotis gentibus multa prædixit [17] quæ [18] credere dubium est, de Japhet scilicet stirpe [19]; quas [20] in [21] plagâ septentrionali commorari vel cohabitare scribens, præsens pagina ex parte narrat; et hoc quod [22] a [23] nobis dubium retinendum fuit prætermisimus

§ II. *De Murinis.*

1. Murinorum [24] itaquè primùm mentionem facit [25], inhabitantium [26] a Tauro monte respiciente [27] boream ad mare Caspium, donec veniant [28] ad [29] montes [30] Humerosos, ubi aït barathrum esse ultra quod nulla [31] hominum habitatio vel accessio esse potest [32]. Et Acheron [33] fluvium ultra ipsos montes Humerosos [34] asserit fumantem et nebulosum, et tàm immensum fœto-

[1] novamque petiginem *TD.* — [2] pullulasse *TD.* — [3] ubiquè *D.* — [4] enim addunt *TD.* — [5] aperitura aseissa *TD.* — [6] *deest* naufragia *in D.* — [7] capit *C.* — [8] sperantie *TD.* — [9] *deest* suæ *in C.* — [10] allidit *TD.* — [11] at *addunt TD.* — [12] ne quid *T,* ne quod *D.* — [13] *deest* hic *in D.* — [14] disputare *TD.* — [15] quæ *TD.* — [16] utilia sunt *D.* — [17] dixit *TD.* — [18] quod *codd.* — [19] *desunt* scilicet stirpe *in TD.* — [20] et quæ *TD.* — [21] in *omittit C.* — [22] ea quæ *TD.* — [23] *deest* a *in C.* — [24] Murenos *TD.* — [25] fecit *T.* — [26] inhabitatoribus *TD.* — [27] respicientes *TD.* — [28] veniat *C.* — [29] *deest* ad *in T.* — [30] Montes Humerosos *ceu titulum in margine habet D*; Umbrosis montibus *nomen est in mappâ Herefordianâ Richardi de Haldingham.* — [31] nullius *CT.* — [32] poterit *C.* — [33] De fluvio Acheronta *in margine ostendit D.* — [34] Umerosos *T.*

rem reddentem, ità ut manè et[1] declinante die ad vesperam, in ipsis montibus nullius hominum[2] accessus audeat appropinquare, nisi tantùm meridie, quandò raro radii solis percipiuntur[3] : Tunc enim, inquit, strepitum undarum ferventium quasi in ollâ vel cacabo cernentes contemplantur; nàm qui odoratum illius fumi postquàm radius solis recesserit, naribus vel ore senserit, vel parum aliquid hauserit, deinceps a nullis medicis curari poterit, sed magis ac magis crudeli morbo turgescet[4]. Inquiens enìm a parte[5] inferorum prope gehennam ipsum[6] fontem manare[7], ob vaporem terribilem illius ardoris dicit[8] ipsum fontem fervescentem, et favillas inferorum[9] illùc decidentes crepitare, non[10] ut Æthna et Vulcanus et Chimæra, quæ ex sulphureâ terrâ aquis parumper flatu inhiantibus barathris, africo flante, ignem vel sulphur[11] emittunt. Dicit enim inferos ultra memoratum amnen esse, et lympham fuliginosam esse et teterrimam, ut nullius[12] hominum tactus audeat[13] palpare. Bestiæ et volucres fugiunt ab impetu illius fervoris undarum. Circumseptus est eminentissimis montibus; in ipsis enìm montibus, inquit[14], nullius arboris virgultum, aut saltûs virentia folia aut surculi emitti possunt. Quandò enìm aquilo[15] flatum magnum dederit, a fœtore horribili corporum elementa mutantur, quin[16] etiàm[17] et germen[18] mundi; annalia[19] redeuntia fatiscunt, statìm matura faunis[20] redduntur[21] trituris; aër, consumptis[22] redolentibus floribus, rore madido marcescit; jàm fruteta[23] omne regnum illud parturit, qualia Sodomis post plagam excidii meruerunt. Stupendum idem Sophista admirans rumorem intolerabilem, infit : « Timent[24] rura mugitum undiquè ruitura; « montium titubantur aucupes et collium, irmo lugubri[25]; parturiunt[26] amnes ruinam, et ut[27] emanant[28] fontes, resiliunt[29]. Aquilo Calabris bella « gerendo, Thermopylas specus voragine appetit, et metullia[30] secerpit ». Aït[31] enìm idem[32] : « Oceanum ab Acheron ubi recipitur, mugitum aqua-« rum intestinè[33] ferventium[34], ità ut euntium[35] navium et redeuntium fer-

[1] *deest* et *in* *TD.* — [2] hominis *D.* — [3] quando aurora die solis percipitur *TD.* — [4] turgescit *TD.* — [5] porta *TD.* — [6] *deest* ipsum *in* *TD.* — [7] manantem *TD.* — [8] *deest* dicit *in* *TD.* — [9] *deest* inferorum *in* *TD.* — [10] nam *D.* — [11] sulphurem *codd.* — [12] et nullus *TD.* — [13] tactu audet *TD.* — [14] *deest* inquit *in* *TD.* — [15] *dest* aquilo *in* *C.* — [16] qui *TD.* — [17] enim *codd.* — [18] ager *C.* — [19] mundialia *D.* — [20] statu maturia faunis *C*, statu ratura facinus *T*, statura facinus *D.* — [21] reddunt *codd.* — [22] consumitur *TD.* — [23] jafrutecta *C*, eos fructus *TD.* — [24] te enim *codd.* — [25] hirmo lucubria *C*, irmolo cubria *T*, hirmo colubria *D.* — [26] parturia *C*, parturi *T.* — [27] ur *C*, ure *T*, ute *D.* — [28] manant *TD.* — [29] resilit *C*, resiluit *T.* — [30] meditullia *TD.* — [31] aut *TD.* — [32] *deest* idem *in* *D.* — [33] intestina *codd.* — [34] ferventia *TD.* — [35] itum *C*, vim *TD.*

« vor idem, quià [1] ab amne mare turbatum obstupescunt[2]; mœrebuntque[3] « piscatores[4], navigantesque[5] mercatores, quoniàm non est[6] eis[7] nego- « tium in mari, nec venundatio in nabliis[8] mioparotis[9]. Ab Acheron egressa « est[10] Pyron[11], et consumpsit aquas[12] Aquilonis. Ulutate, naves maris, eò « quòd æquor ab amne turbatum est. Quid[13] facient[14] Murini[15] et Tegleni[16] quandò a boreâ[17] consurrexerit Acheron? »

2. Refert enìm idem Sapiens in enigmatibus suis, mare in[18] tàm magno fervore turbulentum[19] fore ità ut nullus accessus fieri possit, quià quemadmodùm sartago fervet[20] in calore et vapore[21] ignis, ità mare in modum sartaginis in[22] ingressu ipsius[23] amnis fervescit. Piscis illìc nequaquàm vivus inveniri potest[24]; serpens nullus, anguis nulla[25], olera vel pascua raró[26] inveniuntur; messium nisi[27] oppressio imbrium evenerit, exiguam et sterilem[28] elaborare nequeunt[29]. Vineta multùm incognita; oleum et mala granata[30] non gignit[31] humus illius regionis. Gentes deformi aspectu, vultu horribili, homines imperitissimi; tuguria virgulis[32] circumsepta; arundinea contignatio[33]. Pecudes, quamvis multæ[34] ex aliis locis mercimoniis conducantur[35], non durant[36] sed citò decidunt. Vestium rusticarum eorum usus[37] habetur. Carnes inconditas sale comedunt. Hæc generatio incognita a nobis vel a reliquis auctoribus qui rerum gestarum narrationem ordine[38] scripserunt.

3. Miror autem inquisitionem aut prudentiam aut temeritatem istius non nulla disputantem. Nos verò Murinos[39] [juxtà] Æthiopiam et Africam[40] de stirpe Cham vidimus decus[41], et stirpem[42] ejus Ærilem[43]. De Japhet quoque, ex Magog primùm et Gomer, Mosoch et Tyras, Medos et Caspios, primùm ad aquilonem contra subsolanum a narrantibus comperimus. Hic[44] verò non Murinos[45] qui de Cham sobole juxta Ethiopiam sistunt, sed Murinos[46] intra

[1] qui *C.* — [2] obstupescat *TD.* — [3] merebantque *codd.* — [4] piscatorum *C.* — [5] navigantes *CT.* — [6] est *omittunt TD.* — [7] *deest* eis *in C.* — [8] innabilis *TD.* — [9] inoperatos *T;* inopertos *D.* — [10] *deest* est *in TD.* — [11] Phiron *TD.* — [12] et sumpsit aqua *TD.* — [13] Quod *C.* — [14] faciunt *CT.* — [15] Mureni *codd.* — [16] Theglemi *C.* — [17] arborea *codd.* — [18] in *omittit D.* — [19] turbulento *T.* — [20] fervens *C.* — [21] pavore *TD.* — [22] *deest* in *in C.* — [23] ignis vel *addit D.* — [24] invenitur *C.* — [25] nullus *CD.* — [26] rara *T,* rare *D.* — [27] in *C.* — [28] exiguæ et steriles *TD.* — [29] queunt *C.* — [30] malogranata *TD.* — [31] gignent *T.* — [32] virgultis *TD.* — [33] circumnantia *TD.* — [34] multas *C,* multa *T.* — [35] conducunt *C.* — [36] durantur C. [37] usui *C.* — [38] narrationem ordinem *CT.* — [39] Novomerinos *D.* — [40] Æthiopia et Africa *C.* — [41] de Chus *C.* — [42] seriem *C.* — [43] Eriem *T; deest in C.* — [44] hæc *TD.* — [45] Marino *TD.* — [46] Morinos *TD.*

Tauros, Chormacinata[1] juga et Humerosos boreos[2] ad Acheron contra mare ferventem[3] et Caspias pylas narrat, gentem brutissimam et populum valdè inertem. Aït itaquè : « Utroque[4] divulsam[5] aquilonis fore plagam « horrendam[6] Humerosi[7] Chormaces[8] capessunt; Olchis Murinos umbra[9] « contempta Acheronis catasta lethale conjicere amnem, lugubria hasta ve « saniam[10] mundi ruina dirum nefas ruentem nebulosam stropham[11]. Tan- « dem tolerare Avernum, impediantur pedes, irretiantur et[12] capiantur[13] « sudes, ne defecto itinere, specus patescat, Humericam vim ingruentem « ore coturno Acherusia[14] lympha ». Usquè[15] hæc in eidem exorta sui sermonis paradigma posuit.

4. Deinceps urbium et mœnia, pylas Caspias scribens, quarum[16] et supra mentionem intulit. Nos itaquè omisimus[17] nonnulla quià inutilia erant. Murinorum terram quam ille Tetraginam[18] nuncupavit, et multa quæque horribilia inquiens, undiquè vix secerpsimus recipere cùm plura[19] temerè dicimus christianis fidelibus arrepturos urbem Choolismam[20] in Olchis[21] jugis[22] constructam, ad ubera aquilonis vergentem, a Magog filio Japhet, in illis regionibus famosissimam, giratam amne Beomaron usque duorum juga montium, collocatam intra mare Caspium et oceanum Boricum. Ad quam magnus Macedo peraccessit[23], et diù obsidionem in giro posuit, et nonnullam stragem; exercitus sui cæde crudelissimâ necati sunt. Etenim, clade tot annis humano cruore deciduâ, urbium habitatoribus nimiâ macie afflictis[24] et attenuatis, sua omnia ditioni Alexandri ponentes[25], humilem cervicem[26] subdunt; undè et memoratam urbem usquè nunc illæsis mœnibus[27] perdurare adfirmat. Et[28] anno uno idem Philosophus rerum venalium cum suis vectigalibus[29] aurum pretiosum et gemmas Rifaricas conduxit, asserens quòd monstra quædam ibidem[30] reperisset, minotauros in specie[31] monaclis[32], unam partem extremam animalis, sursùm[33]

[1] Cormacinata *TD.* — [2] tumorosus boreus *C*, Humerosus boreas *T*, Umerosos boreas *D.* — [3] contraria restrentem *T*, contraria resistentem *D.* — [4] Astrosque *C*, Atroque *T.* — [5] divulsa *codd.* — [6] plaga horrenda *codd.* — [7] Humeros *TD.* — [8] Chormarces *C*, Fhormarces *T*, Formaces *D.* — [9] climaxo umbri *C*, cumbra *T.* — [10] veniam *TD.* — [11] strofam *C*, strophiam *TD.* — [12] *deest* et *in TD.* — [13] *deest* capiantur *in D.* — [14] Acharosia *codd.* — [15] *deest* usque *in D.* — [16] quas *T*; *deest in C.* — [17] prætermisimus *D.* — [18] Teraginem *T*, Terraginem *D.* — [19] conplura *C.* — [20] De Hoctisma urbe *in margine habet D*; Chuelismam *T*, Chocliscam *D*; Choolissimus *nominatur in mappâ Herefordianâ.* — [21] Molchis *C*, *deficiente* in; in Colchis *D.* — [22] juga *codd.* — [23] accessit *D.* — [24] confectis *D.* — [25] potentis *TD* — [26] humili cervice se *TD.* — [27] inlesam menia *TD.* — [28] *deest* et *in TD.* — [29] vectigaliis *C.* — [30] *deest* ibidem *in TD.* — [31] minotauri specie *TD.* — [32] monauclis *TD.* — [33] rursum *TD.*

humanam[1] speciem præferentem, quæ vix domari potest; tamen ad bellum expediti valdè, et dentibus strident et[2] quamplures interimunt.

5. [3] Aliam nempè urbem Trinachiam[4] munitissimam inter Murinos Caspiosque[5] et Benangines asserit[6] trimuris vallatam esse; mœnia fortissima, montem eminentissimum Chocira[7]; ad radicem collium ejus ipsam urbem Trinachiam[8] collocatam, ab hostibus numquàm fuisse direptam vel captam. Quam urbem a Mosoch filio Japhet ædificatam affirmat[9] et[10] habitatores ipsius procerâ staturâ, gigantum prosapie obortos. In cacumine ipsius[11] montis metalla auri pulcherrima[12] inveniuntur[13], sicut in Ophyr, marmora multa et pretiosa et musae[14] plurimum. Terram excisis[15] frugibus germinantem, aquas amarissimas[16] producentem; arma politissima, populum ad bellandum crudelem atque promptissimum. Loricarum usum habent[17] acumine climato[18], equos prægrandes atque velocissimos, camelos robustissimos, et mulos nisargivos[19]. Aquarum copia, sed pisces rarissimi ob amaritudinem fluctuum. Hæc omnia scribens idem Sophicus[20], quæ ab aliis scriptoribus nullatenùs inveniuntur[21] in nostris vel aliorum editionibus[22].

§ III. *De Malanchinis gentibus, Albaniâ et Garganiâ regionibus.*

1. Malanchinos et Dafros[23] et Alces, generationes ex Japhet, dicit homines pestiferos, dentibus crudum[24] et cruentum in usu[25] victum[26] decerpentes, vicinis parvulis humanis si vim[27] ceperint comedunt; omnium facinorum spurcissimi, virorum succubæ[28] et iterùm petitores[29]; mulieres fuligine ignominiosas et lupanarias[30]. Terra inculta et invia atque palustris[31]. Undè parabolam enigmatibus suis assumptam aït : « Terrorem terribilem, « tot terrarum trivialis torghina[32], vi arcem[33] turma vi[34] tergivensantium[35] « titillat[36], turgentium titubata, tela[37] tandem trutinata[38], tritura[39] toracem

[1] unam *C.* — [2] stridentes *TD.* — [3] De Trinartia urbe *in margine habet D.* — [4] Trinarciam *T,* Trinartiam *D.* — [5] et Caspios *D.* — [6] asserunt *TD.* — [7] Cocira *TD.* — [8] Trinarchiam *D.* — [9] adfirmatur *T,* adfirmant *D.* — [10] *deest* et *in codd.* — [11] *desunt in TD verba octo præcedentia.* — [12] plurima *TD.* — [13] inveniunt *D.* — [14] et musae *omittit D;* et musa *T.* — [15] exesis *codd.* — [16] aquis amarissimis *TD.* — [17] habentes *C,* habens *TD.* — [18] climatas *CT,* climatis *D.* — [19] argivos *D.* — [20] Soficus *C,* Sophista *TD.* — [21] invenitur *CT.* — [22] editionem *C,* editionum *T.* — [23] Clafros *D.* Thafros *paulò inferiùs legitur; rectiùs fortè* Taphros. — [24] dentes crudelium *TD.* — [25] usum *CT,* visum *D.* — [26] *deest* victum *in D.* — [27] sibique *TD.* — [28] succumbunt *TD.* — [29] peritores *D.* — [30] turpanarias *TD.* — [31] palustria *C,* in plaustra *TD.* — [32] torghia *C,* torgina *D.* — [33] Biarcem *C.* — [34] *deest* vi *in CT.* — [35] turgiversantium *C.* — [36] titulat *TD.* — [37] vela *D.* — [38] tritunata *C,* trutinitata *D.* — [39] *deest* tritura *in D.*

«tacto[1] mucronis Trimarcia[2]. Thafros[3], Alces tumultuantes. Tantilla temis turma tyronis temporum[4] tura[5] tantoperè, Tulchus triarum tonan-«tium tenet, Malanchinorum[6] titanistria[7], tellura Murginum, delubra amara gentium. Stulta et invia saltus, aquilo titan expedita alarum tela «vehementiam triumpha carpere[8] famosa trophea, in trumphea[9] ulcisci «borea[10] catafracta cumulo[11] fore diuturno[12] bello subigere mucrone africo «conexa uligine vesania Malanchini[13] cachinfata[14] sumpsere prædonum[15] «spolia, in lanceas[16] suas[17] sugent cruorem[18], et in enses[19] devorant fi-«nitimorum carnes, medullam cæsorum lambiunt, et vipereas lemureas «consumunt». Nonnunquàm generationum istarum idem Philosophus terrorem et multa vel maxima horribilia exorsus est quæ apud alias[20] gentes ignota[21], et ignominiosa vel nefanda ducuntur[22]. Extenditur eorum habitatio usque mare Boricum vel pylas Caspias.

2.[23] Albani itaque non parvo intervallo ab his dividuntur. Tamen Frosbodinam famosissimam sylvam bestiarum atque ferarum nutricem intersecantes, silices vel pylas Chosdronicas[24] secernunt ab oriente, sub mare Caspium surgentes. A meridie verò gentibus[25] ferocissimis undè suprà mentio facta est[26], per oram[27] Oceani septemtrionalis[28] usque ad Mæotidas[29] paludes per deserta et invia loca[30] sylvis vel saltibus referta, ad Tulchos usque extenta. Quæ Albania nomen[31] suarum gentium vocabulum[32] traxit ob candorem populi nuncupata[33] quià albo crine nascuntur; procerâ[34] staturâ, ad præliandum crudeles[35], habentes arma bellica polita fabrorum industriis[36], loricas vel ocreas, gladios atque orneeas[37] crabronistas[38], et multarum artium peritissimos. Flumina magna irrigua[39] habet[40], et fluvium[41] Caucera rivis botanicis[42], herbarum multarum genera habentem[43], reuponticum, lactucam[44], vitrum, galbanon[45], crocum et alia quædam[46] multa;

[1] traclo *TD* — [2] Trimartia *D; vide suprà* § *II*, 5, *ubi* Trinachia. — [3] Thrafros *T*, Trafros *D*. — [4] *deest* temporum *in TD*. — [5] aura *C*. — [6] Mancinorum *C*, Malantinorum *TD*. — [7] talinistria *TD*. — [8] carpe *C*. — [9] in trumphea *omittunt TD*. — [10] famosa *D*. — [11] cum eulo *C*. — [12] diurno *C*. — [13] Malancini *C*, Malantine *TD*. — [14] cacinfata *C*. — [15] donum *TD*. — [16] lances *codd.* — [17] suos *CT*. — [18] cruore *codd.* — [19] in mense *C*. — [20] aliæ *TD*, *deficiente* apud. — [21] ignorant *TD*. — [22] dicuntur *TD*. — [23] De Albania *in margine habet D*. — [24] Chosdronichas *T*. — [25] vergentibus *D*, *deficiente* verò. — [26] fatur *C*. — [27] ora *C; omittunt vocabulum TD*. — [28] septentrionis *D*. — [29] Meotides *T*. — [30] incola *C*. — [31] *deest* nomen *in TD*. — [32] vocabula *D*. — [33] *deest* nuncupata *in TD*. — [34] proceres *TD*. — [35] fortes *TD*. — [36] industria *TD*. — [37] ornechas *C*. — [38] cabonistas *T*, cabofanistas *D*. — [39] *deest* irrigua *in TD*. — [40] habent *TD*. — [41] fluminum *C*. — [42] butanicis *codd.* — [43] fertilissimus *C*, *deficiente* genera; habent *TD*. — [44] locustam *CT; omittit D*. — [45] galganen *C*. — [46] *deest* quædam *in D*.

arenam auro fœcuñdam, quod[1] in illis regionibus celebre ac famosissimum[2] habetur[3]; gignit[4] etenim gemmas pretiosas, hæmatiten, cristallum, et magnetem lapidem. Equorum multitudinem et[5] staturâ non modicâ; armenta plurima, pecudumque[6] uberrima lactis copia. Vino et oleo atque frumento infœcunda; sicera in usum apta : haustu nempè sumunt[7] in potum melle admixtum, succumque[8] cucumerum[9] atque pomorum. Huic terræ canes ingentissimi atque rapacissimi[10] tantâ ferocitate sunt[11], ut tauros interficiant, leones perimant. Pardorum et onagrorum multitudinem[12] valida atque atrocissima terra illa gignit. Nauticis quidem maritimis valdè gnaris, trieribus magnis, scaphis atque barchis; dromones et[13] classes quæ mare Oceanum magnis vectigalibus oneratis gemmas[14] et aurum deferunt[15], ideoque a Meoparis injuriarum casu naufragio sæpè pereunt.

3. Habet ipsa Albania sub tributo duas insulas[16] in mare septentrionali, Ocream et Samnitem in longitudine dilatatas[17], in latitudine coarctatas; quæ aurum[18] in aliquibus syrtibus gignunt, et margaritas, velut Taprobana, sed raras[19] et grossiores[20], quas illi phyretros[21] vocant, et Armophista[22] montana, Tirsoeas[23] fontes, ubi antiqua delubra ingenti opere constructa gigantum[24] tempore, quandò Phiros gigas temporibus Anech[25] filii Gomer septemtrionalem plagam invasit. Ubi posteà[26] Alexander cum Arbogen principe Albanorum bellum induxit[27], et tribus diebus cruentissimo bello cædes ac clades[28] maximas[29]; dirissimo[30] vulnere et damnabili et atrocissimo prælio diutissimâ cæde, deciès milliès centena millia occubuerunt : sed magnus Macedo magis ingenio quàm virtute devicit. Hæc Albania Tulchos[31] a septentrione ex parte maximâ intercludit.

4. Gargania[32] itaque[33] regio inter Albaniam et Caspiam obturationem[34] subjacet, in longitudine prolixa, in latitudine inter montium conclusionem angustissima, hiemali rigore semper oppressa, sylvis ac lucis paludibusque[35]

[1] quæ *TD.* — [2] celebre ac famosissimum *omittunt TD.* — [3] habent *D.* — [4] gignent *T,* gignunt *D.* — [5] *deest* et *in TD.* — [6] pecudum et *D.* — [7] *deest* sumunt *in TD.* — [8] *deest* succumque *in TD.* — [9] ccconiorum *CT,* ciconiorum *D.* — [10] ingentissimos atque rapacissimos *TD.* — [11] habet *T;* ità *addunt CT.* — [12] interficiant *addunt TD.* — [13] atque *D.* — [14] gemmis *C.* — [15] deferant *T.* — [16] provincias *D.* — [17] dilatas *C.* — [18] auro *T.* — [19] raris *C,* rari *T,* rare *D.* — [20] grossioribus *codd.* — [21] phiretros *CD.* — [22] Armofista *CT.* — [23] Tiriacas *TD.* — [24] gigantis *TD.* — [25] Aneth *C,* Anche *TD.* — [26] post *C.* — [27] indixit *D.* — [28] cædis ac cladis *TD.* — [29] maximæ *D.* — [30] durissimo *D.* — [31] Tulchis *TD.* — [32] Graganía *C,* Gargani *T.* — [33] attaque *T.* — [34] Caspias obturationes *T.* — [35] paludibus *TD.*

circumfusa. Bestias ingentissimas, monstra quæquæ ibidem plurima hic narrat, solitarias lamias, ac pilosis multis fanaticis illusionibus incredibilia.

5. Asserit invias eremas[1] saltusque ubi numquàm accessus hominum fuit aut futurus esse potest, vocesque[2] cantantium audiri et histrionum more debacchari, quod apud nos nimis[3] ambiguum est. [4] Habitatores quoque crudelissimos nec opinatos, omni opere vel vitâ[5] sparcissimos, nudatis virilibus[6] incedentes, caprinis pro tegumentis humanis astrictos[7], homines horribiles ac truculentissimos[8], proceros[9] staturâ, æthiopissimâ[10] forma vel specie ex omni parte; mulieres latrantes et ignotas[11] hermasque, et omnem ignominiam, ultrà quàm credi aut[12] autumandum[13] esse potest, quiâ nec tales mundus[14] evomuisse ac increvisse a domesticis fidei narratur.

6. Cristallum multum et electrum purum in illis locis convallibus et in collibus vel parvis in[15] rivulis qui ex montanis fluunt reperiuntur[16]. Messium illius regionis exiguorum graminum amarissimi panes et horrore profani, ad sumendumque[17] insatiabiles præ[18] nimiâ austeritate. Carnes animalium et bestiarum. et cuncta abortiva et morticina cruenta in usu vescuntur. Auguriales[19] avium voces in deos[20] colentes, adorant solem ac[21] lunam, qui in illâ regione vix in anno calefiunt, et[22] ob hoc quòd[23] refocillatas titubantium vires resumunt, præ[24] nimio rigore Deum viventem bifariè[25] colunt. Hæc dementia gentium illarum inaudita et incognita a nobis esse debetur[26], vel a scriptoribus sacrorum librorum, et in codicibus nostris ideò a majoribus omissa sunt[27], ne in errorem illarum gentium ambiguitas rei veritatis in ruinam pravitatis decidat.

§ IV. *De enigmatibus et disputationibus philosophorum.*

1. Philosophus itaque ordinem illarum gentium diligenti indagatione[28] et nonnulla quædam peregrina et incredibilia in multis assertionibus titulavit; quæ nobis nimis laboriosâ curiositate cursìm ad duo puncta posuimus, charaxaturas et virgulas. Necdùm plenè suorum librorum[29] schedulas prænotatas

[1] invia heremus *C.* — [2] voces *D.* — [3] quos apud plurimos *D.* — [4] Hos *addunt TD.* — [5] vel vita *omittit D.* — [6] viribus *T*, verendis *D.* — [7] astructi *C*, astricti *TD.* — [8] truculentissimi *codd.* — [9] proceres *CT*, proceri *D.* — [10] ethiopissa *TD.* — [11] latrantium et ignotarum *codd.* — [12] *deest* aut *in codd.* — [13] estimandum *D.* — [14] mundi *TD.* — [15] *deest* in *in TD.* — [16] inveniuntur *TD.* — [17] sumendum *TD.* — [18] pro *TD.* — [19] Auguria vel *C.* — [20] diis *C*, dies *TD.* — [21] et *TD.* — [22] *deest* et *in D.* — [23] *deest* quod *in TD.* — [24] pro *TD.* — [25] sibi farie *TD.* — [26] debet *C.* — [27] amissa *C*, amissas *T*, dimissa sunt *D.* — [28] inquisitione *D.* — [29] libellorum *T.*

a nobis redarguendā stylo, nævis a[1] lectoribus pateantur[2]. Suâ sibi idem Philosophus[3] auctoritate prælatâ[4], quasi[5] omnes[6] assertiones ejus in cunctis codicibus quis audeat aut retinere aut credere; istaque a nobis in momento vel passìm ejus litteris in breviarium divulgavimus. Ille ex parte gentilium litteras explanare nimio enigmate contentus, ex parte græcas syllabas elicuit[7], magis imò ac magis latinâ prosodiâ[8] posuit; nullusque tàm obscura illius valdè[9] audeat non[10] a toto sed a parte retinere quæ in unam digessimus titulationem. Quamquàm velut multis rivulis contiguè unam positam summatìm[11] explanationem tandem aliquandò nimium tædium[12] passus[13], ægrotationes[14] multas et non modicas philosophorum ambages mihi fuerunt[15]. Itaque[16] non tantum meæ causæ fuit eorum palpare et enucleare paginas ut in aliquid[17] rei veritatis prodessem[18], quantùm[19] a præcedentibus lectoribus errorem enigmatum illorum in palàm ommissam[20] vel parvam repagulam retinendam, schedulas querelarum illorum[21] futurorumque lectorum scriptorumque panderem.

2. Et quidem[22] in Sammone et Mantuano[23] Leucioque multa incredibilia et obscura inveni, quòd nequaquàm cuique veritatem receptam[24] a prudentibus indagatoribus non retinendam[25] decerno. Tullium[26] Ciceronem, Platonem et Hebionem duris[27] et acrioribus disputationibus, contumeliis compositionum, gentilium argumentis, fidelium obstaculis, dico ruinam fore[28] multorum, sicut et nobis patent[29] documenta præcognita. Quià dùm illi alta[30] mundi et difficilia, unusquisque suà temeritate, aggressi sunt valdè obscura, ità ut nullis sociorum suorum agnitionem disserere possit, et quicquid alia pro aliis mentionem cuiquam arripere potuisset, in fabulis horum[31] gesta, pro vanitate non pro utilitate[32] suis codicibus nectebant. De diis gentium et[33] diis suis[34] Deasta[35] et Deicola ad suam stultam mundi disputavit[36] idolatriam, eò quòd militiam cœlorum, quam[37] Deus in suam gloriam præparavit, illi in fanaticis et adversis ac diabolicis numinibus in nonnullis

[1] neu in *TD*. — [2] pateatur *CT*, patiatur *D*. — [3] Philosopho *codd.* — [4] prolata *codd.* — [5] quia si *C*. — [6] *deest* omnes *in D*. — [7] emiscuit *D*. — [8] præsidia *TD*. — [9] *deest* valdè *in D*. — [10] *deest* non *in D*. — [11] sumitatim *T*. — [12] nimio tedio *D*. — [13] *deest* passus *in TD*. — [14] cogitationes *D*. — [15] fecerunt *codd.* — [16] in *D*. — [17] uti aliquod *C*. — [18] proderer *codd.* — [19] quam *TD*. — [20] obnixam *C*. — [21] illarum *D*. — [22] equidem *T*. — [23] Montanum *TD*. — [24] veritate recepta *C*. — [25] tenenda *T*. — [26] et *addunt codd.* — [27] diris *D*. — [28] fere *TD*. — [29] pateant *CT*. — [30] præcognita *addit D*. — [31] eorum *TD*. — [32] non pro utilitate *omittit C*. — [33] *vocabula decem præcedentia omittit D*. — [34] deos suos *TD*. — [35] de astra *TD*. — [36] disputare *codd.* — [37] quod *CT*.

disputationibus posuerunt, juxta illud priscum vesanum[1] ac malignum eulogium : «Eritis sicut dii, scientes bonum et malum», id est quasi dæmonia, scientes creaturam Dei esse bonam, opera quæque[2] mala hominum, ut ait Propheta : «omnes dii gentium dæmonia; Dominus autem «cœlos fecit», et reliqua[3]. Et iterùm : «Dii qui cœlum et terram non fecerunt pereant», id est gentium doctores, idolatræ et malefici, vel magi, qui creaturam Dei, cœlum et ornatum ipsius[4], terram et disputationem ac dispositionem ejus, in deorum dearumque philosophando imbuentem auram inanem et tenuem in strophosis enigmatibus et tortuosis vanam[5] superstitionem invenientes scribunt[6] a semetipsis variis non tàm disputationibus quàm etiàm et ipsos apicum characteres mutaverunt, et ob metricam limam tortuosam reciprocatamque ducentes jactantiam, nullus alterius scripta vel commenta nec collaudat[7] nec celebrat schedulas[8] nisi suorum sensuum temeritate in litteraturam convulsam, sibimet unusquisque ut arduo sensu præmonitis[9] gentilibus characteribus vanæ ac superstitiosæ doctrinæ in ingeniosissimis mussitationibus[10] inanis gloriæ auctoritatem vel historiam scholastico sermone, nec animarum salutem nec divinitatis ac salutis viam retexentes. Magis alia pro aliis creaturis a Deo conditis in vasis[11] sculptilibus[12] commutantes, tantam suorum librorum subtilem textionem[13], magis monstra invisibilium rerum, volucrum, syrénarum et bestiarum, tragœdias præliorum et multa alia quæ narrare[14] tot scriptis atque picto colore transformatis; quæ[15] quicumque arripuerit vel legerit, caveat ne in[16] lacu ruinæ decidat, quod mihi molestum est, pestiferum nempè obstaculum. Nonnullis noctibus ac diebus ægrotavi usque ad mortem, et permolestum erat mihi divinæ et sacræ scripturæ locum, usquequaquè omissa sacra eloquia quam a me fures rapiebant, et me captivum duxissent[17], si virtus divina non adfuisset. Donatus mihi inter maximos primus[18] præerat, et Magnus in euphonicis versibus quibus me diù laborasse profiteor. Non alta[19] disserere cœpit, litteraturâ tantùm plenè notus magister orthographus, non in vanum[20] laboravit; quià non fuit questionarius in titulis explorare aliquid nisi inter omnes philosophos vel disputatores pædagogus noster, neophytus, non in merito fidei sed in normâ litterarum claruit.

[1] priscam vesaniam *TD.* — [2] quoque *C.* — [3] cetera *D.* — [4] ornatum ipsius *ommitunt TD.* [5] unam *TD.* — [6] scribit *T.* — [7] commota laudat *TD.* — [8] scedulam *TD.* — [9] præmutis *C.* — [10] disputationibus *TD.* — [11] vanis *TD.* — [12] sculpilibus *C.* — [13] contextionem *D.* — [14] narrare *omittit D.* — [15] *deest* quæ *in D.* — [16] in *omittunt TD.* — [17] dixissent *C.* — [18] *deest* primus *in D.* — [19] alte *D.* — [20] vacuum *TD.*

3. Nàm inter omnes philosophos hic etiàm Æthicus[1] ultra[2] omnes mundi[3] sophistas scriptores[4] in suis codicibus tàm in laboribus investigabilis quàm in disputationibus diversus[5] in semetipsum minor fuisse prænotatur[6]. Quià per singulas paginas voluminum suorum nos parvum[7] in unum codicem excarpsum[8] fecimus lenissimis sermonibus et explanatione, apertà solertià et peritià : quæ ad utilitatem artium adinvenit[9] et ea quæ se[10] vidisse scribit[11] monstra vel[12] horribilia, multa præmisimus[13] quæ nobis inaudita et incognita vel formidanda valdè videbantur; nunc verò quæ de ignotis gentibus transtulimus, in aliquod[14] aut vix a vicinis in aliquibus[15] partibus nonnulla ab auditoribus vel narratoribus hæsitanter recepimus[16]; nunc itaque quæ ex parte nobis comperta sunt, aut mundo vicina[17], in breviario replicamus.

4. Ejus[18] abecedarii[19] in sequenti characteres notavimus, quod[20] nostris characteribus nullatenùs convenit[21], sed[22] hebraicis, græcis, et[23] latinis, chaldaicis, syriis, atque ægyptiis, quæ nobis ex parte vicina[24] sunt; hic verò[25] suam litterationem et interpretationem inter reliquos philosophos per semetipsum nisus est, quæ aliqui et quamplures gentilium scriptores in susus vario scribunt, lineam in diversa ponentes.

§ V. *De Scythis gentibus.*

1. Porrò Scytharum gentes in[colunt] multam munitionem, tàm montanam quàm et saltuum refertissimam, [et] campestria frugum uberrima, usquè ad Oceanum Sericum porrecta, atque mare Caspium quod respicit occasum, exindè ad meridiem[26], usquè lacum[27] Humericum bituminatum a parte aquilonis, magnum enim in girum dilatatum quasi stadiis centum a radicibus montis Humerosi[28], ità ferventem velut candentem fornacem; de quà aquâ si volucres attigerint vel palpaverint, ultrà nequaquàm vivere possunt. Idem narrat, sicut et superiùs multa[29] præfatus est, quòd, de calore

[1] Ethicus *D*. — [2] inter *TD*. — [3] *deest* mundi *in TD*. — [4] scriptorem *C*. — [5] diversis *TD*. — [6] miror fuisse prænotatum *TD*. — [7] parva *codd*. — [8] excerptum *D*. — [9] invenit *D*. — [10] *deest* se *in TD*. — [11] *deest* scribit *in TD*. — [12] *deest* vel *in TD*. — [13] prætermisimus *TD*. — [14] aut aliquid *TD*. — [15] in aliquibus *omittunt TD*. — [16] recipimus *TD*. — [17] mundi *TD*. — [18] Æthicus *TD*. — [19] abeturio *C*, abeturio *TD*. — [20] quià a *TD*. — [21] conveniunt *TD*. — [22] *deest* sed *in C*. — [23] ac *D*; *deest in C*. — [24] vicinæ *C*. — [25] cùm *TD*. — [26] a meridie *C*. — [27] De lacu Humerico *habet D in margine*. — [28] Aradicis montibus *TD*, a radicibus montibus Humerosis *C*. — [29] *deest* multa *in D*.

et pavore Humericorum[1] montium, quos[2] a parte inferorum vidisse se asserit[3] fumantes, præ nimià ariditate vel ustione, mortis fœtorem inducitur[4]. Exin porrigitur tenùs Tauro monte, [et] usque Caucasi jugum[5] deducta est. Quarum multæ sunt gentes sparsìmque diffusæ, [ex] quibus nonnullæ portentuosæ ac trucissimæ carnibus humanis et earum[6] sanguine vivunt; plurimæ etenìm agrorum cultrices[7] existunt, pecudum et armentorum, equorum [et] bubalorum multitudine uberrimæ atque salubres[8].

2. Sunt etiàm et plures partes terræ inaccessibiles et inhabitabiles, in plerisque namque locis auro probatissimo[9] et gemmis pulcherrimis[10] affluunt, gryphium[11] immanitate oppressæ. Staturâ proceri, quadrupes[12] etenìm[13] atque pennatum genus rapidissimum ferarum, in vertice vel in lateribus Hyperboreis montibus nascuntur. Totâ nempè[14] parte figuræ illorum corporum, leonis imaginem seu formam ostendunt, alis itaque et facie velut aquilæ; equis vehementer infesti, nàm omnium visus[15] decerpunt, juga boum velut[16] duos hircos unguibus dividentes interimunt[17]. Sunt autem quamplurimi arte venatoriâ homines gnari qui laqueos parant vel obstacula ad eos capiendos in hunc modum : Lanceas ferreas[18] miræ magnitudinis in modum[19] tridentium vel fuscinularum, desuper cannâ arundineâ tecta contignantia, subtùsque ingentes faculas cum viris industriis latentes; carnes recentissimæ et saginatæ vitulorum ac pecudum super contignationem[20] appositæ[21], per itinera fuliginosa per quæ[22] ipsæ feræ ad prædam festinant maturiùs; revertentesque ad vesperam ad speluncam natorum, cùm carnes illas inviserint recentes atque saginatas, prædam suorum catulorum opinantur, super decipulam residentes atque[23] exultantes, et alas plaudentes, socios ad prædam vocant comedendam; moxque insidiatores subtùs[24] latentes ignem supponunt, faculas velociter succendentes, mirum in modum molem arundineam impetu supponentes, crepitantes concremantur[25], gryphesque corruentes in ipsas[26] lanceas[27] ferventes irruunt, et illùc[28] decidentes, interimuntur. Prædones itaquè, foveâ cespitibus magnis ac glebis luto recenti

[1] Humericum *C*, Umericum *TD*. — [2] qui *C*, que *TD*. — [3] narrat *TD*. — [4] inducit *codd.* — [5] juga *D*. — [6] eorum *codd.* — [7] cultores *C*. — [8] uberrima atque salubris *C*. — [9] aurum probatissimum *C*. — [10] gemmas pulcherrimas *CT*. — [11] griffonum *codd.* — [12] quadrupedes *T*, quadrupedum *D*. — [13] *deest* etenìm *in TD*. — [14] totamque *C*, *deficiente* nempè. — [15] hominum visu *C*. — [16] vel *D*. — [17] interimentes dividunt *C*. — [18] lances ferreos *codd.* — [19] morem *D*. — [20] contignantia *C*. — [21] positæ *C*. — [22] quos *C*, quam *T*. — [23] *deest* atque *in C*. — [24] subter *CD*. — [25] subponuntur *D*. — [26] ipsos *C*. — [27] lances *codd.* — [28] illic *TD*.

illitis, retrò fugientes salvantur, usquequò[1] ardor incendii quieverit : hæc omnia se vidisse idem Sophicus[2] narrat. Invenitur in aliquibus locis, in eàdem regione, smaragdus, et cyaneus lapis; cristallus autem purissimus prægrandisque illìc[3] reperitur.

3. Flumina etenìm plurima et magna ipsa Scythica[4] regio habet, Oscorum[5], Phasidon[6], atque Araxen, ac Murginen[7], qui[8] cæterarum regionum a partibus orientis consurgens dividit, paludesque magnas quemadmodum Mæotidas[9], quas Murginiacum[10] lacum a parte[11] Humericas[12] pylas usquè Trinarchias aras a veteribus constitutas, ubi finem orbis terrarum propter densitatem montium sunt arbitrati ubi Murginiacus[13] amnis multo circuitu a septentrione contra meridianam plagam vergit, et in mare Tyrrhenum giratâ Scythiâ influit[14] cum Thermodonte[15] fluvio, girantes in spatio Temiscerios campos, ubi Thamaris[16] regina aciem contra Medos et Persas cum prælio magno instituit[17]. Ibi et Tamisiam urbem famosissimam construxit, et de utre sanguinem[18] regis Darii illìc sitiens conspersit. Habetque et hæc terra gentes bellicosissimas, populo dirissimis[19] ac sævissimis moribus durato, arma bellica politissima, peltas robustissimas[20], bituminatas utràque parte inter duos[21] parietes; tale bitumen a lacu Humerico[22] haustum, et cum[23] humano sanguine mixtum, quod nullo gladio aut acumine unquàm incidi potest. Temporibus autem Nini regis, qui humanum cruorem Scythas sugere præcepit; vel omnia crudelissima et[24] spurcissima inibi instituit, ab eo tempore usquè nunc his armis[25] utuntur; denuò[26] ab Amazonis sumpta, renovata atque reparata sunt. Viri ideoque[27] in urbibus ac diversis ædificiis peritissimi, arietum[28] et frontonum fabri industrii. Equos et mulos [habent] dromadas[29] velocissimos, fœminas fortissimas, tàm in opere quàm in acie doctas atque intemeratas. Terra ab ævo semper indomita.

4. Hæc etenìm[30] et alia multa Philosophus de Scythis narravit.

[1] dum *C.* — [2] Soficus *C*, Philosophus *D.* — [3] *deest* illìc *in CD.* — [4] Scitia *TD.* — [5] Hoscorum *TD.* — [6] Fasidon *codd.* — [7] Murgencem *codd.; vide infrà.* — [8] que *CT; deest in D.* — [9] Meotides *TD.* — [10] Murginacum *CT.* — [11] porte *TD, deficiente* a. — [12] Umericas *T.* — [13] Murginachius *C*, Murginachus *T.* — [14] fluit *TD.* — [15] Termodente *C.* — [16] Tamaris *C.* — [17] statuit *CT.* — [18] et utrem sanguine *TD.* — [19] durissimis *CT*, duris *D.* — [20] valdè robustos *C.* — [21] *deest* duos *in C.* — [22] Umerico *TD.* — [23] *deest* cum *in TD.* — [24] vel *TD.* — [25] hæc arma *codd.* — [26] denique *TD.* — [27] itaque *C.* — [28] artium *D.* — [29] dromos *CT*, dromedos *D.* — [30] enim *T; deest in D.*

§ VI. *De Amazonis.*

1. Nullum regnum [dicit] nullamque regionem longè latèque diffusam a plagâ septentrionali in diversa tendentem[1], tàm[2] irriguam[3] ac munitissimam; Temiscerios campos[4] opinione prælii cruentissimos[5]. Amazonas et utilitatem earum inquiens in fines[6] Scythiæ et memoratum amnem Thermodontem[7]. Duo[8] regii[9] juvenes egregii ac sagacissimi[10] Plyino[11] et Solapesio[12] sodalium nobilium atque industriorum ingentem juventutem ab Scythiâ secum traxerunt, et juxta memoratum amnem et prædictos campos in confinio Scythiæ[13] atque Ponticæ provinciæ Capadociæque diù finitima quæque et proxima vastantes, proximorumque habitatores crudeli gladio trucidantes[14], horum uxores exilio ac viduitate tetrâ impietate a finibus illius regionis condemnantes, exterminant; a Vafris frontibus vel lacu Murginiaco[15] ubi supradictus amnis Murginen[16] in diversis rivulis dividitur[17] et finem Scythiæ facit[18], vastam solitudinem faciunt, a parte nempè australi; saluberrimis frugibus, gentes verò invalidæ[19]. Quæ post giratam[20] Scythiam a meridie[21] Amazonæ profugæ atque proselytæ in eadem palustria diù exules resederunt.

2. Post non multum etenìm[22] tempus consilio infiduo accepto vicissìm tela multa vel arma[23] novâ arte composita, fabros mercede in ignominiâ[24] conductos, gnarosque artifices, ipsosque postmodùm quàm[25] eorum artes[26] compertæ sunt dolosè trucidantes, præparantur ad aciem[27]. Eâ per manus[28] arcubusque[29] in stupro prole deceptâ, tenellos[30] trucidantes, et arma novâ arte excogitata cum bitumine et sanguine humano natorum propriorum[31] sumentes sicut superiùs idem scribit, viros qui superfuerant[32] interficiunt, atque in hostem accensæ sanguine suo finitimorum ultionem excidio consequuntur. Tunc invicem pace[33] patratâ[34] incertos concubitus[35] ineunt; masculos enìm necantes, fœminas reservant, ac studiosè nutrientes atque

[1] tendens *TD.* — [2] *deest* tam *in TD.* — [3] irriguamque *TD.* — [4] Temiscerius campus *C.* — [5] cruentissimus *codd.* — [6] finem *TD.* — [7] Termodentem *C.* — [8] duos *codd.* — [9] regios *C*, reges *TD.* — [10] egregios ac sagacissimos *codd.* — [11] Pliino *CD.* — [12] Solapesso *D.* — [13] Scithio *C*, Scitico *TD.* — [14] trucidantur *CT.* — [15] lacum Murginacum *TD.* — [16] Murginen *C*, Murgineen *T*, Murgicen *D.* — [17] dividit *D.* — [18] faciunt *codd.* — [19] invalidas *codd.* — [20] epygyratam *C.* — [21] a meridie *omittunt TD.* — [22] enim *TD.* — [23] vel arma *omittit D.* — [24] mercede ignominiosa *D.* — [25] quod *C.* — [26] artem *TD.* — [27] necem *D.* — [28] ea per manus *omittit C.* — [29] masculisque *C*, vaarculisque *T*, arculisque *D.* — [30] tenullos *C.* — [31] *desunt in TD verba ista decem a* nova *usquè* propriorum. — [32] superfuerunt *D.* — [33] pacem *TD.* — [34] patrantes *D.* — [35] cubitus *TD.*

imbuentes, dexteras papillas exurunt, ne jaculis sagittarum contusæ[1] læderentur. Harum duas reginas pulchras atque[2] gnaras eligentes[3] instituunt, quarum una Marpœsia, alia Lampœto[4] vocabatur[5], quæ ex utrâque parte curam belli[6] gerebant, et multitudinem non modicam concionantes[7] ad prælium, vicinas regiones vastantes, ad tutiora loca priora exuviis[8] magnis[9] detractis remeabant; donec tandem aliquandò cum ingenti exercitu ab ipsis locis munitissimis egressæ cum multis opibus, armis, equis[10], curribus ac tentoriis, cum bellicosissimo apparatu Asiam maximâ ex parte[11] vastantes, urbes multas capientes, alias suo moderamine ædificantes construunt, semper humanum sanguinem[12] sitientes fundunt, usquequò Asiam ex parte populantes[13], cum maximo hostium vallatu loricis exercitus[14] ut erant[15] edoctæ, [16] Europam properantes peraccedunt. Aliquandiù Ilium vel Trojanorum regionem super amnem Simoën residentes, cunctaque debellantes, tentis tentoriis commoratæ sunt[17]; prædâ exuviarum Asiæ suis urbibus[18] ditatis, cuncta recondentes reservant[19]. Scytharum gentes vel terram plurimo[20] terrore concutiunt[21], et cum[22] ipsis sæpius ac magis altercantes dimicant. Decedente[23] etenim Marpœsiâ et Lampœto[24], duo sorores successerunt post priores[25] in regno, Anthiopia et Orithya[26], ex similique genere [Hippolyte] et Menalippa priorum[27] audaciam ac virtutem gerentes, sed consilio dissimili[28], sperantes cuncta vindicata et subacta, donec ab[29] Hercule vel sodalibus[30] suis delinitæ[31] atque matrimonio distractæ, armis bellicis furtìm ablatis[32], vigorem et potentiam ejus dolo vel arte ac[33] præstigio amiserunt.

3. Prævaluit itaque vesaniæ robur ad potentiam earum[34] per annos fermè centum, quæ nec attunsæ nec[35] fugatæ, nec prædatæ nec subactæ fuerunt, neque arma earum[36] quisque diripere vel imitari potuit. Tali arte tàm pulchra vel utilia[37] eo tempore in usum habuere, undè post hæc Scythæ, Iones, Capadoces et Germani atque[38] Trojani in usum similia arma[39], tela ac ja-

[1] confossæ *codd.* — [2] *deest* atque *in TD.* — [3] elegantes *D.* — [4] Lampoeta *codd.* — [5] vocabantur *C.* — [6] *hîc codicis Pithœani foliorum quæ supersunt resumitur ordo.* — [7] concinantes *C*, continentes *TD.* — [8] excubiis *P.* — [9] *deest* magnis *in D* — [10] equitibus *CPT*, equibus *D.* — [11] maximam partem *P.* — [12] humano sanguine *PT.* — [13] vastantes *D.* — [14] exercitati *C.* — [15] aderant *TD.* — [16] et *addit D.* — [17] commorantes *PTD.* — [18] viribus *P.* — [19] reservantur *PTD.* — [20] *deest* plurimo *in D.* — [21] incutiunt *C.* — [22] *deest* eum *in C.* — [23] Decedentes *TD.* — [24] Lampœta *D.* — [25] temporis *TD* — [26] Anthiopa et Olineia *P.* — [27] priorem *CP.* — [28] dissimiles *C.* — [29] *deest* ab *in T.* — [30] sociis *D.* — [31] de limite *T.* — [32] arma bellica furtim ablata *codd.* — [33] *desunt* arte ac *in D.* — [34] eorum *D.* — [35] vel *D.* — [36] eorum *PD.* — [37] utile *PT.* — [38] atque Germani et *TD.* — [39] simili arte arma vel *D.*

cula [1] vel gladios celebres sumpserunt; parmas igitur [2] tali arte sævissimè duratas atque infractas multi artifices excogitare vel facere talia [3] conati sunt [4], sed non valuerunt, nec earum [5] magisterium ullo modo aliquis capere potuit, quià [6] artem suam alios [7] docere noluerunt.

4. Ipse [8] se inquit [9] Philosophus vidisse receptacula ac casulas antra et speluncas earum in ipsis insulis vel paludibus, et ob hoc illùc usquè peraccessisse ut earum et originem et exilium atque [10] reparationem veraciùs sciret [11]; sed multùm admirans, nonnulla alia scribit de [12] illarum peritiâ quæ [13] nobis incredibilia [14] videntur [15]: in solitudinibus catulos minotauros invenisse ac enutrisse [16] mansuetèque domasse, et primùm cum ipsis in acie cuneos [17] hostium [18] superasse [19], et plus virtutis [20] adfuisse [21] minotauris quàm armatorum legioni bellanti [22] in prælio; similiter centauros lacte [23] mulierum enutrisse, et humanitatis causâ ac [24] pietatis ante nutrices frendendo atque sæviendo adversus perimentes, amicas ac nutrices defendentes [25] sese [26] in mortem [27] ponunt; de elephantis nec non talia protulit: et ob hanc causam primùm illarum virtus et robur in victoriam vel certamina divulgata est.

5. Nos autem [28] nec refutavimus, nec alicui causam commisimus retinendam; quamvis itaquè, ut superiùs intimavimus, philosophi, præ ubertate litterarum aut rerùm [29] scientiâ ac sensu [30], si narrationis [31] alicujus aliquid senserint [32], in laudibus suæ scientiæ dederunt operam inanis gloriæ. Itaquè nonnulla de Scythiâ ultra omnes scriptores hic plurima scripsit [33].

§ VII. *De Hyrcaniâ, Armeniâ, Isauriâ, et Asiâ Minore.*

1. Nàm Hyrcaniam sequenti titulo intromisit, ab Hyrcanâ silvâ quæ inter Scythiam et Asiam subjacet, et maximam partem Hyrcaniæ occupat [34]; est enim in multis locis inaccessibilis ut Sophista [35] testatur [36]. Aït enìm ab hoc [37] loco usque Caspias pylas pertingere, et montana quæ omni

[1] ac jacula *omittit D.* — [2] itaque *D.* — [3] *deest* talia *in D.* — [4] conare templati sunt *CP.* — [5] eorum *TD.* — [6] qui *C*, quæ *T.* — [7] *deest* alios *in D.* — [8] ipsi *TD.* — [9] inquieus *codd.* — [10] et *TD.* — [11] vera scisse *D.* — [12] scribens *PTD.* — [13] quod *P.* — [14] incredibile *PTD.* — [15] videtur *P.* — [16] nutrisse *P.* — [17] cumeos *T*, *deest in D.* — [18] hostes *D.* — [19] primum *addunt CTD.* — [20] virtus *P.* — [21] fuisse *CP.* — [22] legio bellantes *PTD.* — [23] lac *PTD.* — [24] et *D*, *deest in PT.* — [25] *desunt in TD verba ista octo ab* atque *usque ad* defendentes. — [26] se *TD.* — [27] monte *D.* — [28] itaque *CP.* — [29] *deest* aut rerum *in D.* — [30] assensu *C.* — [31] sine ratione *D.* — [32] senserunt *CT.* — [33] scribit *TD.* — [34] occupatur *P*, occupantur *T*, occupant *D.* — [35] antcà *CTD.* — [36] testabatur *C.* — [37] huic *PTD.*

tempore contremescunt; et ibi perpetuus terræ motus esse memoratur, cum tremore et pavore[1] populi, magis ac magis usquè in diem[2] quâ ipsæ portæ solutæ[3] erunt. Ipsum quoque desertum malas et ferocissimas bestias gignit, pardos, tigres et pantheras.

2. In Armeniâ itaquè[4] annum et menses quinque se mansisse[5] asserit, propter ædificium arcæ Noæ; sed nullatenùs cacumen[6] montium illorum ascendere ausus fuit[7]. Aurum multum et optimum ibi[8] ultrà omnem terram, gemmas multas, falerna; improvisa et nullis[9] similia[10]: refert enìm quià quandò sonus multæ pluviæ evenerit[11] de ipso monte ubi ipsa arca residet, tàm magnum sonitum et boatum dari[12] ità ut[13] usquè ad fines regionis illius audiatur. Ipsam Armeniam usquè ad idem[14] mare Caspium pervenire, et inibi[15] terminum facere testatur Iberiam[16] parvam.

3. Texit Isauriam[17] anfractu regni majoris[18] et gentibus barbaris[19] obsessam : unam urbem tantùm ad salutem et copiam ipsius dilatavit laudabilem, Isauriam[20] nempè, equorum copiâ et segetibus refertam; Halym[21] fluvium irrigantem, ubi et aurichalcum, splendorem vel ruborem auri gestans[22], in orâ ipsius fluminis inveniri memoratur.

4. Asiam[23] Minorem tantùm ut alii scriptores ità et iste similiter[24] testatur; nisi tantummodò pellibus arietum[25] illitis et historias pictas, velut Mantuanum et[26] Hebionem, arte mirabili, collaudat, fœminas purpurarias, terram fructiferam, domesticosque habitatores; propinquas illius provincias Bithyniam, Phrygiam, Galatiam, Lydiam, Teucusiam[27], Cariam ac Pamphyliam, Lyciam, Hebenam[28], atque Ciliciam; et Galatiam aptam et fertilem provinciam.

[1] terrore *TD.* — [2] judicii *addit D.* — [3] resolutæ *D.* — [4] ideoque *PT,* quoque *D.* — [5] mansurum *CP.* — [6] cacumine *P.* — [7] fuerit *C.* — [8] *deest* ibi *in CP.* — [9] nulla *codd.* — [10] *desunt verba ista septem in D,* a gemmas *usquè ad* similia. — [11] quià si magnæ pluviæ evenerint *P.* — [12] dare *codd.* — [13] *deest* ut *in C.* — [14] eodem *PT.* — [15] ibi *TD.* — [16] Hiberniam *TD.* — [17] historiam *codd.* — [18] anfracta regna majora *codd.* — [19] gentes barbaras *PT,* gentem barbaram *D.* — [20] Hisauri ē *T,* Hisauric *D.* — [21] Haalum *CPT.* — [22] gestantem *codd.* — [23] quoque *addit D.* — [24] similia *P.* — [25] auro *addit P.* — [26] in *addit P.* — [27] Theucusiam *TD.* — [28] Illiricum *D.*

CAPITULUM QUINTUM.

DE ILLYRICO REGNO.

§ 1. *De Græciâ.*

1. Omne regnum Illyricum disputando circuisse scribit, usque[1] Athenas urbem metropolim et famosissimam philosophorum nutricem properasse, et cum aliquibus ibidem qui eodem tempore doctores rhetorici, dialectici, geometrici, physici, et astronomici philosophi nitebantur disputavit.

2. Annos quinque ambiens[2] omnem Græciam[3], laudationem intulit, paterna viscera et materna ubera eam nuncupans[4]. « Mœnia munita mare « florido[5] cincta[6], mellifluа rivula seminibus pinguissima, fluminibus con- « sitis, stipatis[7] virenti comâ; arbusta et nemora ornata, mala punica æquora « alta[8] odoratis aromatibus[9] vernantia, colles eminentes. Nicolais atque « olivis[10] [ac] coaltis vinetis, nectarea[11] gignentes falerna, cliviores[12] qua- « drigis junctis nitentes[13]; equitibus cariora[14] remanent rura[15]; sæpè re- « dundant salubribus[16] imbribus rura afflatùm fœcunda : concordiâ aluntur « penuaria[17] bona prisca mel et[18] vinum et oleum ac zazethum[19]. Clari- « gatio[20] pignorum[21] non tardat inopum, nec minuuntur opes quoque di- « vitum[22]. Conjicere non reor[23] multitudine piscium dapsilitatem[24]; copiâ « quippè fluminum constantia commoda rerum. Pascua provida pecudum « armentorum commeantia[25] pastorum afferre duplicia. Contenta[26] auro « fulvo, argineo[27] metallo, argentique fodina non alta clandestina. Cautes « procùl electro rutilant, saxa licinio; clivi[28] quinquin[29] coruscant ligirio[30] « insigni colore croceo, flavoque[31] pyritâ[32] et radiante jacintho, amethysto, « et sardonice[33], nec non et carbunculo. Cymbia[34] onyx et varia nitet ca- « regalla[35], cœruleisque lapidibus[36] arenosa[37] pergula[38]. Citimum nitrum « lomentum quippè commodum[39]. Constantia pernix. Decus et cultus ho-

[1] ad *addit* D. — [2] ambiensque P. — [3] omni Græciæ C. — [4] nuncupavit *codd.* — [5] floriduuı C. — [6] cuncta CTD. — [7] stipiti C. — [8] calla CPT. — [9] aromata TD. — [10] obelis C, divis TD. — [11] nectaria CTD. — [12] cluviores CPT. — [13] mitentes C. — [14] cariosa CPT, curiosa D. — [15] ruda CP. — [16] salubris CT, salubres P. — [17] penuria PTD. — [18] et *omittunt* CP. — [19] acetum TD. — [20] Claricatio C, Clarecatio PTD. — [21] pinguium C. — [22] *deest* divitum *in* D. — [23] reorum C. — [24] dapsilitate *codd.* — [25] commanantia P. — [26] Contento TD. — [27] arguinco P, argo in eo T, argento meo D. — [28] clavi CD, clivii T. — [29] quinquiam C; *deest in* D. — [30] ligurio D, *qui hoc vocabulam post* jacincto *transponit.* — [31] *verba ista quatuor omittit* D. — [32] pyritro CT, piretro P; piritro D, *qui verbum istud et sequentia tria post* carbunculo *transfert.* — [33] sardino CT, sardic P, sardio D. — [34] Cimbia CPD. — [35] carigalla TD. — [36] lampadibus CTD. — [37] arenoso TD. — [38] per tegula D. — [39] modum T.

« minum; conducta mutuo culmina libet arduo eremo tàm[1] inviâ quàm « comitiale sylvâ. Comantia[2] innectunt aves pulcherrimæ[3] surcula[4] abie- « tibus et platanis. Rubulæ[5] enim duma concentus altilium consita con- « venticula escam facilè invenientes gramina, campos[6] votivo suo tempore « mucrone[7] calantes[8], opes suavesque et dulces; crispantia vectigalia æquor « defert; unda mater fœcunda. Ultrà quid indiges, Græcia? Congratulare, « rore cœlesti infecta, serenis solis radiis a rigore soluta, coronata fitalis[9], « purpurâ et bysso togata[10], cocco atque serico cyclade[11] variata. »

3. Hæc itaquè pulchrè idem sapiens præfatus est. Populum omisit; et ideò non detulit[12] mentionem quià omni scelere[13] et ignominiâ repletus[14] erat, homicidio[15], fornicatione[16], luxuriâ[17] et omni[18] spurcitiâ; necdùm curationum medicamenta receperat[19], quià nomen Domini non fuerat inibi prædicatum, et Samaritanus nondùm descenderat ut, plagis vel ulceribus vino et oleo imposito, a delictis vel maledictis stultissimorum et insipientium hominum curaretur. Quamvis prædicta Græcia[20] prima[21] proceribus et illustribus medicis[22] claruisset, nondùm stabularius ille vas electionis a Samaritano missus fuerat, egregiusque doctor atque magister, qui in eorum vulneribus medicamenta lacrymarum flendo curaret[23]. Quià ubi tunc[24] superabundavit delictum, ibi nunc Samaritano miserante et stabulario prædicante abundat gratia.

4. Sequenti vero paginâ, de insulis maris Magni et aliquibus montibus, in breviario, metrico[25] versu[26] et alibi de gentibus[27] narravit quià quod plures scriptores proxima confinia in eorum codicibus[28] cognita et comperta præfati sunt, atque agnitio cæterorum philosophorum iste solummodò mentionem fecit, ne divisæ lineæ ab aliis segregarentur voluminibus, tamquàm in membranis notitiam vel memoriam. Mari Magno plantationem et germen ac virgultum, et piscinam[29] regalem ac medullam intersecantem trifariè geminatam[30] orbis[31] planitiem. Se Oceano relicto in signis et portentis et ultrà

[1] quam *D.* — [2] Commeantia *D.* — [3] pulcherrima *D.* — [4] sarcula *PTD.* — [5] rubula *PD.* — [6] compus *C*, compos *PT.* — [7] mucro *CP*, muchro *TD.* — [8] calcantes *TD.* — [9] fidalis *P*, si talis *TD.* — [10] toga *D.* — [11] cyclave *C*, meciclade *P*, cyclavave *T*, ciclovale *D.* — [12] distulit *P.* — [13] omnia scelera *PTD.* — [14] repleta *codd.* — [15] homicidia *PTD.* — [16] fornicationes *CP*, fornicationis *TD.* — [17] luxuriam *D.* — [18] omnia *P*, omnis *TD.* — [19] recipiat *D.* — [20] gratia *C.* — [21] *deest* prima *in D.* — [22] proceres et illustres medicos *P*, proceris et illustris medicis *CTD.* — [23] curaretur *PTD.* — [24] tàm *C.* — [25] metricis *C*, metricos *P*, metricus *TD.* — [26] versus *codd.* — [27] de jestis *P*, digestis *TD.* — [28] confinia *iterùm D.* — [29] pristinam *T.* — [30] geminam *D.* — [31] urbis *CD.*

quam credi potest autumat mare Magnum[1] sorbitiunculam vel cloacam abyssi magnæ[2]. Modulato inchoatoque carmine gemellis versibus unam celebrè[3] collaudavit numquàm deserendo artem quam suo ingenio fieri in ipso mari nostro[4] pontem[5] a Ionià Africam transeuntem et in ævum[6] jugiter permanentem. Ipsum[7] quoque carmen[8] talibus[9] characteribus distinxit ut nullus hominum legere vel disserere nodos posset; hebræos characteres resupinatos, græcos incurvatos, latinos duplicatos in similitudinem circi, suosque apices in medium positos, metrico more compositos, suâ laude sibimet solus sciebat[10]: quâ in re in omni Græcià diversi[11] interpretes qui tunc celebres varia problemata dissolvebant[12], artem ipsius et[13] adinventionem[14] necnon et propositionem[15] enucleare non valuerunt.

5. Græcia[16] jungitur[17] a lævâ Asiæ, ab occiduo Dalmatiæ[18], Histriæ ac Norico[19]. Ab Scythià simùl lævâque secernens [eam] a monte Chimærâ, mare, quo idem[20] primùm provincias postmodùm montes et insulas maritimas in supradictâ[21] Ionià terminavit[22], Dalmatiam et Galatiam ex parte aliquà, barbaricam partem maximam, Illyricum[23], linguas et litteras, græcam etymologiam, legem et ditionem, præcognitaque[24] flumina Istrum videlicet et Tanaïm[25] secernens[26], a lævâ barbaros modos[27] vel fines terminat[28]. Dextrâ itaque optimâ parte Græcia jungit terras[29] segetibus refertas[30], atque uberrimas[31] frugum copià, auro fœcundas[32], omnium animantium armenta [habentes] et cunctarum avium[33] reptiliumque ac jumentorum [greges] opulentissimos[34], olera pinguia et usui apta, populum industrium[35] et multâ arte[36] peritum. Quæ Dalmatia primùm Mœsiæ[37] pars, Græciæ Mœsia[38] vero, quondàm regi[39] Mœsio et Trajano[40] subjacebat; nunc itaque tota[41] regio[42] Græciæ subjecta est.

[1] *deest* magnum *in D.* — [2] magni *PT.* — [3] *deest* celebrè *in D.* — [4] nostrum *PTD.* — [5] pontum *D.* — [6] eum *TD.* — [7] ipse *C*, ipso *P.* — [8] car'nine *P.* — [9] talis *codd.* — [10] solo nesciebat *D.* — [11] ad diversos *P*, in diversos *TD.* — [12] variis problemis dissolvebantur *codd.* — [13] et *omittunt CTD.* — [14] adinventionum *D.* — [15] necnon et propositionem *omittit C.* — [16] Gratia *C*, in Grecia *TD.* — [17] igitur *codd.* — [18] Dalmate *TD.* — [19] Noricæ *P*, Morico *T*, Merico *D.* — [20] quidem *C.* — [21] *deest* dicta *in TD.* — [22] temperavit *TD.* — [23] Hillicum *C*, iliricum *P*, illi cum *TD.* — [24] præcogniti que *CPT.* — [25] Tanaï *C*, Tanasia *T* — [26] Secernuntur *CPT*, secernunt *D.* — [27] nodos *D.* — [28] terminantur *CPT.* — [29] junguntur *codd.* — [30] referta *P*, confertas *D.* — [31] uberrima *CD*, uberrimis *P.* — [32] fecunda *D.* — [33] omnium *CD*, ovium *PT.* — [34] opulentissimas *CP*, opulentissima *D.* — [35] industrem *D.* — [36] multas artes *P.* — [37] Mediæ *C.* — [38] Media *PTD*, *primo alteroque loco.* — [39] rege *CPD*, regem *T.* — [40] Trogano *C*, Trojano *P*, Tragano *TD.* — [41] *deest* tota *in D.* — [42] regno *PTD.*

§ II. *De Galatiâ.*

1. Galatia igitur primùm Bithyniæ conjuncta, modò enìm[1] Illyrico[2] subjecta. Ab Alexandro autem Magno[3] dilatata est omnis Græcia, et regiones nobiliores et proximiores et efficaciores[4] Græcorum regno copulavit, nàm Galatiam[5] a perspicuitate populi[6], nitore ac proceritate. Munimenta sepium Ionia circumdedit, et fines atque terminos barbarico mari et monte Chimærâ terminavit. Undè parabolam assumptam idem lator orsus est, inquiens : « Pallida lympha lepista[7] facilè misit[8] Pyrrones cimericos[9] trusua[10] crepuscula diros crepitante[11] catastâ Orpheorum pirata bustuaria torrida verrunt tabida tenia[12] mons; nocua nebula sub sole eminùs conspicua[13] alit caligine[14] umbriferâ subdolo sulphureâ æstuantem Chimæram fumantemque Siciliam[15]. Æthna de alto vergit. Ut Chimæra flatum[16] evomet, lugent maris vehientes[17], insignes mugitus dantes, ignea[18] phœbea piscium amittere copiam. Extabuit barathrum vibratâ parte[19] coaltum. A meridie catapsat Chimæra Siciliæ monstrum. Extrema[20] mundi oppositaque reliqua non norunt regna sive arma et tela invicta Æthna et Chimæra, mare[21] Magnum et Caspium pyrgus, hispidum trochum. Suas sibimet isti degentes igneas flammas conglutinatum fomitem jugiter[22] permanentem[23] subumbraneum[24], palpare diem fumum. Conticinium igneum dare flatum ». Hoc miraculum hic intulit quòd in tot gurgites[25] maris inæstimabiles et inaccessibiles quo modo immensa ardentia et[26] inaccessibilis flamma eructat. Philosophus ait : « Sicut majorem ruborem[27] et amaritudinem[28] fluctus maris et gurgites immensos retinet, ità vallatu[29] atque jugis[30] montium, bitumine et sulphureâ terrâ funditùs[31] receptacula commixta. Sicut in acetum cerussa aut in densissimos imbres[32] fulgura, ità et hi montes[33]; maris tumore et amaritudine et vigore sulphuris repugnantis ac recalcitrantis, fortissimâ lymphâ, mox quasi ex[34]

[1] *deest* enim *in TD.* — [2] Hillirico *C*, Ilirico *P*, Illico *T*, Illirico *D.* — [3] *deest* Magno *in TD.* — [4] efficaces *CPT.* — [5] Galatia *P.* — [6] et *addit D.* — [7] limphale poesta *T*, limphale potestas *D.* — [8] emisit *T.* — [9] cymericus *CTD.* — [10] trusa *D.* — [11] crepitant *D.* — [12] tema *P*; *omittunt TD.* — [13] splendida *D.* — [14] calagina *C*, caligina *P*, calina *TD.* — [15] sic alia *TD.* — [16] *deest* flatum *in D.* — [17] veihentes *P*, veientes *D.* — [18] igneas *C.* — [19] vibrat a parte *CP.* — [20] Extra *TD.* — [21] *deest* mare *in TD.* — [22] jugiterque *P.* — [23] permanentes *TD.* — [24] sub umbra *TD.* — [25] gurgitum *CPT.* — [26] *deest* et *in D.* — [27] roborem *CD*, reberem *T.* — [28] fortitudinem *D.* — [29] vallata *codd.* — [30] *deest* jugis *in TD.* — [31] funditur *TD.* — [32] montes *D.* — [33] ethni montis *TD.* — [34] et *T*; *omittit D.*

« durissimo lapide et ferro ignis exiliens eructat, furva flamma cum strepitu « crepitante cum ingenti [1] globo prorumpit, et flante vento boatum et « mugitum magnum emittit [2] ». Credimus in hâc parte verum arbitrasse et disseruisse Philosophum.

2. Post Dalmatiam nimirùm Thraciam [3] posuit in ordine scripturæ suæ, interclusam ab unâ latere Histro amne; ab aliâ parte orientali urbs [est] Constantinopolis, ampla atque fœcunda populis, frugibusque [4] atque seminibus, fontibus magnis et [5] rivulis saluberrimis irrigua : irrigatur nempè Ebro fluvio magno, ubi argippus pretiosus lapis invenitur, multâ varietate et pretioso colore, quem adamans incidere non valet.

3. Igitur post Thraciam, Thessaliæ collaudat oppida plurima dapibusque fœcunda [6] fluminibusque multis, equos velocissimos et velociores quàm in aliis quæ circà sunt provinciis. Conjuncta est enim Macedoniæ magnæ.

4. Attica verò, quam [7] et Hellada nuncupant [8], inter Macedoniam et Achaiam media jacet : terra frondibus aptissimis fœcunda, pomis et malogranatis, olivetis et [9] vineis uberrima, sylvis avibus plurimis gignendis aliâque abundantiâ fertilis.

§ III. *De Atticâ et Bœotiâ.*

1. Arcadia nobilis et opulentissima, et in ejus rumore atque potentiâ vel virtute populo gnaro [10], et ad præliandum ultra omnes gentes illa [11] detonantior [12] in tantum ut in ejus nomine [13] omnis Græcia conspiret. Ubi et urbs inclytissima eorum Athenæ [14], quam Philosophus umbilicum Græciæ prædixit : « Pinguis [15] illa [16] et ornata monilibus [17], erudita litteris, lege « et scientiâ, decorata ludis [18], foro et vectigalibus, mœnia aureis guttis, et « muri [19] fulvis [20] gemmis. Tuaque [21] ultrà omnia Athenæ [22], nobilissima « Ionia, magistra legum tuarum, et altrix juvenum tuorum, manè doctrix « liberalium formâ apicum; meridie arma et tela ludentium, vesperè divitias « congregans [23]; conticinia quiescunt in purpurâ. Ô urbs opinatissima, « tot lueis [24] oppressa, vallata humano cruore et rursùs æquè [25] recepta !

[1] *desunt in D verba ista duodecim ab* et ferro *usque ad* ingenti. — [2] emittunt *P.* — [3] terciam *P.* — [4] frugibus *TD.* — [5] atque *C.* — [6] fundata *T,* referta *D.* — [7] quæ *codd.* — [8] nuncupatur *codd.* — [9] poma et malagranata oliveta et vinearum *codd.* — [10] populum gnarum *C.* — [11] nullis *P,* illas *TD.* — [12] robustior *D.* — [13] numero *TD.* — [14] Athenas *CTD,* Atenis *P.* — [15] Pinguia *CTD,* Pingua *P.* — [16] illius *codd.* — [17] munilibus *CP.* — [18] et *addit D.* — [19] murus *D.* — [20] fulvus *TD.* — [21] Tuque *C.* — [22] Athenas *codd.* — [23] congregat *CPT,* congregant *D.* — [24] tot luis *C,* tot lues *P,* totius *T,* toties *D.* — [25] ea que *TD.*

« Marathonius suæ pascua confectus cruenta cadavera[1] plus acervis pul-« verum corporibus[2] mortuorum quàm[3] rore tinctus aut guttis conticuis « madidus, a vento agitatus humano pulvere refusus. Tuaque historia non « valet retexere cuncta quanta vel[4] quot periodos corruerunt[5] cadavera, « quià sicut nihil clarius ità nihil[6] lugubrius ». In eâdem cùm vicinus est præfatus Marathonius campus, longitudine et latitudine mirâ planicie dispositus, multis[7] bellorum sævientium mortibus[8] cruentissimus[9]. Cum tædio recolentes magno quanta ab ævo mala ibidem perpessa sunt, vix se Philosophus gesta audita a narrantibus publicis scriptoribus in uno volumine continere posse cuncta mala quæ illìc perpessa sunt, narrante Fabio philosopho, qui eo tempore in[10] cunctâ Græciâ præclarus inter cæteros nitebat[11]; propter quod prædictus philosophus Æthicus illùc[12], auditâ ejus famâ, advenisse[13] se[14] et per annos quinque inibi stationem fecisse asserit[15]; et[16] in multis enigmatibus sæpiùs ac subindè simùl contendendo[17] disputaverunt, sed in cunctis conjecturis et problematibus[18] Æthicus superior, et in multis redarguebat[19] universos[20], decertando scrupulosissimus[21] ironiis[22] quamplurimis[23] difficillimas quæstiones, et nonnulla[24] interpretari nequiverunt[25] aut nescientes aut nolentes. Sed ille reprehendit ignorantes[26] nisi tantummodò in physicâ directa discernentes, in astrologiâ falsa assertione referentes et autumantes, sprevitque interpretationes illorum[27]. inquiens assumptâ sententiâ : « Vehiens comœdia[28], unionem amissa serena sequentia[29], « damia samula virium[30] carmina, eminùs caleficola præproperè reducta iti-« nera[31] facessere cryptula[32] non tudere licinia, vicina coaluit[33] ignorante Ioniâ « Histria, antra e[34] contrario tamdiù polita, Hister resumit lympham[35], ma-« tercula præstans ubera, depositis a clientibus humeris Hydria prona, memor « rudera Metippa[36], prisca[37] fiscella, Æthici tenella inter sophistas lenticula. « Omnis[38] delibuta[39] fit[40] Histria. Norunt[41] finitimæ quid sit cominùs[42] in-

[1] cruento eadavere *D.* — [2] pulverem corporalibus *C.* — [3] quo *PTD.* — [4] les *T*, lex *D.* — [5] perierunt *TD.* — [6] *desunt in C* clarius ita nihil. — [7] mira *TD.* — [8] moribus *C.* — [9] *deest* cruentissimus *in D.* — [10] *deest* in *in T.* — [11] nitebatur *codd.* — [12] *deest* illuc *in D.* — [13] audisse *D.* — [14] *deest* se *in P.* — [15] asserens *codd.* — [16] *deest* et *in D.* — [17] templando *PTD.* — [18] blasphematibus *P.* — [19] redarguebatur *CPT.* — [20] universis *CP.* — [21] scrupulosissimis *PD.* — [22] ionius *T.* — [23] quamplurimas *PD.* — [24] nulla *CTD.* — [25] quiverunt *D.* — [26] *deest* ignorantes *in TD.* — [27] interpretationem eorum *TD.* — [28] assertionem *addit D.* — [29] sententia *D.* — [30] virum *P.* — [31] temera *C*, itinere *TD.* — [32] criptola *C*, seriptola *TD.* — [33] convaluit *TD.* — [34] et *TD.* — [35] limpha *codd.* — [36] Methippa *P*, [rudera]m et ippa *TD.* — [37] [ippa] risea *D.* — [38] Oamis *CP.* — [39] die libuta *C.* — [40] sit *P.* — [41] Histrianorum *TD.* — [42] communis *D.*

« cola, Antroam[1] primam partem provinciæ Bœotiæ planam et segetum « multitudine copiosissimam finitimam, rubulum[2] monstrum multis ostentis « vulgatum, in jaculis[3] et crepitantium ictibus sinè intermissione ullâ, noctis « videlicet tempore magis quàm die, confinia certatim terræ motum dare. »

2. Non longè etenim Thebæ[4] urbs magna sita, confinis et speculatrix exploratoribus obsidibusque; altercatrix nuncupata est quamobrem multa prælia et bella civilia vel gerania[5] ludicra in eâdem[6] suburbana perpetrata sunt. Ibidem[7] Hercules[8] contorrus[9] majorque[10] forensis[11] cruentator, proximorum venatorum[12] turmacus[13], Amphibroniæ[14] nummator ortus est, Apollo identidem, Eoniusque[15] ceu Thebanus[16] phorosarcus[17], invocator[18] Naïm[19], juxtà Eoniam[20] Chotarchiten[21] fontem majorem in eremis[22] Choatris[23] ducis, diremtum olim ab Hercule; in comitiali concilio subdolò[24] vires amisit, et vitâ decessit, subactis clam incognitis sociis vel hostium phalangâ bravium, atque laurea concibolis[25] dedere.

3. Post inauditam victoriam, examussim[26] Choatra[27] amittere[28] vim, et tela stragem tantorum funerum; qui vocati fuere ad[29] convivium. Undè aït Sophicus : « Nefariè luere cognatis foro[30] fortuito[31] propinquis, suos[32] « uliginosos clepere ignaros[33] sodales. Hercules[34] pascua parat, dapibus an- « nuit[35] Choatra[36], sonitum tubæ ac fistulæ ut accedant ad epulas movet[37], « vox flatûs[38] magni melodiâ non silet[39] plurimâ, organumque cantiienâ; « dolosè generant sibila, ad osculum[40] rostra[41] nectunt[42], ad aures secreta « musitant[43]; in amplexu[44] osculi repentina falerna porrecta : hausit[45] con- « tinuò Choatra[46] sævissimi amici mixturam[47]. Cum mero[48] dulcia amisit

[1] Antroham *CP*, Antroeam *D.* — [2] robulum *C*, roborum *TD.* — [3] *hic incipit fragmentum Æthici in codice Baluziano.* — [4] Thebas *codd.* — [5] *deest* gerania *in D.* — [6] *sic B;* ea *habent alii.* — [7] Ibique *P.* — [8] Herculis *CPB.* — [9] conthorrus *CPB; deest in D.* — [10] *deest* majorque *in D.* — [11] phorensis *C*, fhorissis *P.* — [12] venator *TD.* — [13] turmacchus *P*, thurmachus *B*, tomarcus *D.* — [14] Anfibronie *PTD.* — [15] Etiniusque *T*, eam usque *D.* — [16] Cheutebanus *C*, Celuhebanus *TD.* — [17] phorosarchus *P*, forosarchus *B*, porro sarcus *TD.* — [18] invothor *CB*, involor *P*, invotator *TD.* — [19] Nahim *T.* — [20] Coniam *T*, Aoniam *D.* — [21] Chotharchiten *CB*, Chotharchithen *P*, quo Tarchiten *TD.* — [22] inermis *CP*, inhermis *BT*, in heremis *D.* — [23] Chotris *P*, Coatris *TD.* — [24] subdole *TD.* — [25] concivolis *B*, concinboaris *TD.* — [26] examuysin *C*, examuisin *PB*, examine sin *T*, examime sin *D.* — [27] Coatram *TD; glossam exhibet B;* nomen proprium. — [28] mittere *P.* — [29] ad *omittunt CPBT.* — [30] fore *codd.* — [31] fortuitu *CPTD.* — [32] suis *D.* — [33] gnaros *B.* — [34] Herculis *C.* — [35] annuet *CBTD.* — [36] Coathram *C*, Coatram *TD.* — [37] monet *PBTD.* — [38] flatui *codd.* — [39] silent *CPTD*, scient *B.* — [40] hostium *D.* — [41] nostra *P.* — [42] nectent *C*, nitent *B.* — [43] musitent *B.* — [44] amplexi *TD.* — [45] auxit *B*, ausit *TD.* — [46] Coathra *CT; nomen omittit D.* — [47] mixtura *codd.* — [48] vero *D.*

« tempus exinanito-collyria. Resupinatâ[1] descivit tenuis[2] anhelitus animâ. « Dapsile convivium cruentum amisit spiritum. Fraudulenta versutia sine « acie capere victoriam[3], carissimi[4] amici[5] discernicula diripere[6] munus- « cula[7] bidentalia truculenta fictilia[8]. Ob jusjurandum[9] et fœdera[10] deci- « dua, et[11] mors et calamitas. »

4. His nunc finitis[12] Philosophus de Thebis[13] urbe, nonnulla quæ a multis comperta sunt[14] bella, ac diversas quæstiones, Herculis præstigia et ingeniositates[15], Apollinisque[16] plurima documenta superstitiosa multa incredibilia[17] præfatus est : a nobis verò nec investiganda nec quærenda[18] nec recipienda[19] esse licitum est.

§ IV. *De Thessaliâ.*

1. Thessalia nempè, eidem[20] vicina provinciæ adfinitate copulata, conjuncta Macedoniæ nobilissimæ atque famosissimæ; quæ[21] provincia multa prodit oppida irrigua, complura flumina ac præcipua. Terra fructifera, alendorum equorum reliquorumque[22] animantium, ubi aït idem Sophicus eminentiores esse et velociores quàm in aliis[23] earum provinciarum terris[24] equos; quorum usum domandorum ibi cœptum ab initio[25], affirmantibus incolis vel cunctis majoribus antiquissimis narratoribus variisque conjectoribus[26] prolixâ opinione ac[27] moribus peritissimis et arte medicâ gnaris[28], quorum ab initio illius generationis[29] multorum eruditione sagacissimo argumento[30] claruit; et nunc præcellens ceteris studiosis medicis rutilantior nitet. Parnassus etenìm mons magnus Thessaliæ[31], aromaticis radicibus, in lateribus[32] saluber, [habet] aras antiquissimas Apollini consecratas, miro opere constructas marmore, in similitudinem[33] mœnium[34] [aut] turrium; graduum[35] quingentorum ascensus [ad] diversas zelas instauratas, ubi modò nullus accessus[36] hominum esse suspicatur. Cùm ingruerit auster aut aquilo vim anhelituum[37] suorum, tinnitus aëris et cæterorum metallorum

[1] Resipuna *C.* — [2] tenus *CPB.* — [3] victoria *codd.* — [4] carissime *CBTD.* — [5] amice *CTD.* — [6] diribere *PBT ; omittit D.* — [7] muscula *CB.* — [8] fitiria *CPT,* finitima *D.* — [9] Hujus jurandum *TD.* — [10] fora *T,* fera *D.* — [11] et *omittunt CPLD.* — [12] finitimis *D.* — [13] Thebas *CPBT.* — [14] multa *addit D.* — [15] prestigia ositates *D.* — [16] Apollinique *P,* Apolli neque *TD.* — [17] et execrabilia *addit B.* — [18] requerenda *B.* — [19] reperienda *CP,* reprehendenda *TD.* — [20] idem *CPTD.* — [21] *deest* quæ *in D.* — [22] aliorumque *B.* — [23] alias *PB.* — [24] terras *PB.* — [25] *quæ sequuntur verba desunt in TD, ab* affirmantibus *usquè ad* initio. — [26] conjunctoribus *B.* — [27] ea *PB.* — [28] medicos gnaros *codd.* — [29] regionis *D.* — [30] ingenio *D.* — [31] in Thessaliâ *P.* — [32] in lateribus *omittit D.* — [33] similitudine *codd.* — [34] meniarum *codd.* — [35] gradum *P,* gradus *TD.* — [36] ascensus *TD.* — [37] anhelitum *codd.*

cum terrore ingenti a parte maximâ a longè auditur. Multa de[1] hoc[2] monte[3] indagatione percunctatus est hic[4] investigator; quæ nos omisimus, quià valdè ambigua[5] ab ipsis vicinis habitatoribus tenebantur[6]: nàm aræ illæ[7] insignes; et illum[8] tinnitum a quamplurimis[9] crebrescere[10] cognitum est; reliqua quæquæ[11] prohibita sunt a nobis.

2. Ibidem aurea metalla inventa sunt, et aurifices optimi. Solidorum aureorum illinc[12] priùs materiam testantur[13]; et reverâ, quià Thessalia et Pieria priùs[14] nummos aureos toreutâ[15] cœlatos misit. Hujuscemodi Philosophus infit[16]: « Cære tuta, in portum affatìm nauta, lympha sectata, fas-« tuosa[17] gramina olìm prænomen superstes invisa[18] atria, in[19] manibus « ergatoriis[20] pudica tua tellura, profusa lanista, quid æstuaris arginâ? Magna « Thessalia aureâ nitet[21] concordiâ; profflua muneribus, prisca iconisma, « toreumata suprema[22], perspicua aurea præfert dona sigillatìm, ovans sola, « prima ferialis; aureos solidos demùm cudere fulvos[23] discant[24] ferentes « summa vectigalia gentes : opifices[25] præcipua suos[26] dilatat Pieria. »

3. Hùc usquè de Thessaliâ dictum est[27].

§ V. *De Macedoniâ.*

1. Modò verò[28] Macedonia præfertissima, tàm terrarum situ[29] uberrima frugibus et rerum omnium [copiâ] pinguissima, quàm et populum strenuum [habens] pudicum[30], proceræ staturæ, viribus expeditissimis[31] ad prælia[32] audacissimos[33] Græcorum, summos[34] vicinorum tyrannos, veteranâ famâ divulgatos, novâ sagacitate celeberrimos; aurigarum ventilatores et quadrigarum vertices pro muro, septos[35] loricas pro mœniis duratis[36], calaurias pro saturniâ galeâ, et pro ischolmiâ[37] ocreas, in humo[38] capientes ludos, et in decipulâ ut frusta[39] desecantes arietes, sævissimè obdurantes ut[40] elephantes, et intrepido corde tripudiantes, ad prædam procedentes audacter quasi leones rugientes.

[1] *deest* de *in codd.* — [2] huic *codd.* — [3] monti *CTD*, montem *P.* — [4] hinc *TD.* — [5] est ambiguum *TD.* — [6] tenetur *D.* — [7] aras illas *codd.* — [8] illud *CPBT.* — [9] plurimis *D.* — [10] *vel* crepere; crebriùs *habet B; silent alii.* — [11] quoque *codd.* — [12] illic *CD.* — [13] testatur *C.* — [14] primum *D.* — [15] torace *CD*, toracem *PBT.* — [16] inquid *P.* — [17] faustuosa *PB.* — [18] invia *TD.* — [19] e *P; deest in B.* — [20] ergatoris *TD.* — [21] nitit *B.* — [22] supra me *T.* — [23] videre fluos *P.* — [24] dicant *TD.* — [25] opifices *omittit C.* — [26] sua *D.* — [27] dictum est *omittunt CBTD.* — [28] *deest* verò *in D.* — [29] situs *codd.* — [30] pudidum *CP.* — [31] expeditissimos *D.* — [32] prælium *C.* — [33] audacissimus *B.* — [34] summus *B.* — [35] septo *C.* — [36] menia durata *codd.* — [37] samia *P*, hischolma *D.* — [38] umo *C*, amo *PTD*, hamo *B.* — [39] frustra *PBT.* — [40] vel *TD.*

2. Has Græcorum gentes, caput atque[1] arcem, Philosophus multa scribens laudat nobilem[2] et præstantissimam Macedoniam quæ vertice[3] vergit ab oriente[4] Ægæum[5] mare, a meridie Achaiam[6], a septentrione Mœsiam[7], ab occasu Dalmatiam[8]; longè latèque diffusa, ampla et spatiosa. Quam[9] Philosophus medullam cersensem[10] Græciæ appellavit, in favore[11] et rumore maximè Alexandri tyranni[12] magni, primi et nullius sequentis[13] secundi : « Filius ætate tenellus[14], annorum venustus, prosapiâ novellus, « innocuâ[15] manticâ robustus, præmia safficaque[16] didola[17] annet[18] materia. « Non patitur scillania[19] ubera passa Camilla, non prodet[20] aucupata[21] lamina, « inter cunabula nec obligata gemellis papillis augusta nec opinata nobilior « pignerata metalli[22]. Nùm[23] in pubes sint Trimodarchi, tyronis[24] lacerta[25], « ætatula[26] rudis, a latice clima[27] secreta, alligatus[28] infantiâ priùs adoriâ[29] « quin per ipsema, Argivi exultant se fore tantiâ adolescentiâ[30], Chaonii « patiuntur prole vicinâ[31] atrocia Anthiæ non tunsæ[32] nec[33] allisæ[34], frontones acenaceas[35] secula[36] clivio transverberat[37] latera. Aspidicus priscus[38], « effodiens a podice[39] cilia, abhorret sequi pedes, non ferre[40] secum bacilla[41] « atrox inertes sodales; atqui[42] solerter[43] intuens primus Philippus[44] æstuat « ultrà viribus, secum nocte silente percunctatur[45] rei notitiæ, si duodecim « annorum[46] adesse virtute, fundâ nullus[47] æquiparabilis, frameâ aut lanceâ « similis, ne[48] hastâ[49] veteranus, Venus[50] nec anceps Saturnus. Sciscitantur « poëtæ, interrogantur philosophi, quid[51] vel quale signum nato[52] daret[53] « præsagium? Sortitâ suâ sibyllâ[54] puero dant[55] responsa : signum arietis[56], « prole Dearum fœcundâ[57] in uteri[58] novicillo[59]; subintrat nympho[60] noc- « turnus corusco, imò vibrante virago edidit lactante, non compar coïtu

[1] *deest* atque *in TD*. — [2] landabilem *codd.* — [3] vertice *PBTD*. — [4] ad orientem *codd.* — [5] Egeo *PB*. — [6] Achaia *PBTD*. — [7] Mœsia *PBTD*. — [8] Dalmalia *PBTD*. — [9] Quæ *CPBT*. — [10] cyrgensem *P*, cirsensem *B*, corsensem *TD*. — [11] stupore *D*. — [12] *deest* tyranni *in D*. — [13] *deest* sequentis *in D*. — [14] tenullus *C*. — [15] innocuus *CTD*. — [16] saffricaque *P*. — [17] dilula *P*, dilola *T*, dolila *D*. — [18] annit *P*, anne *B*, annee *T*, annec *D*. — [19] scillana *D*. — [20] prodit *P*, prodeant *TD*. — [21] cupla *T*, culpa *D*. — [22] mtellia *CPB*, mtelli *T*. — [23] Nàm *D*. [24] tyrones *B*. — [25] lacertas *B*. — [26] ætatola *B*, æcatula *D*. — [27] clamma *B*. — [28] alligatur *TD*. — [29] adona *TD*. — [30] adolescens *TD*. — [31] vicine *P*, vicinia *B*. — [32] tusæ *C*. — [33] *deest* nec *in TD*. — [34] alesæ *CTD*. — [35] aceneas *C*. — [36] secola *PB*, secla *T*. — [37] transuberat *B*. — [38] primus *D*. — [39] podixe *codd.* — [40] ferri *B*. — [41] vacilla *T*, vacilia *D*. — [42] adqui *C*, adquin *PBT*; *omittit D*. — [43] solertes *PBTD*. — [44] Philosophus *D*. — [45] percunctatus *TD*. — [46] *deest* annorum *in B*. — [47] nullis *B*. — [48] nec *B*; *omittit D*. — [49] ast *PBT*, asta *C*, aut *D*. — [50] *deest* Venus *in CTD*. — [51] quod *CD*. — [52] dato *B*. — [53] dare *PB*. — [54] sibila *CTD*. — [55] dat *B*. — [56] quietis *D*. — [57] fecundum *P*, fecundus *B*. — [58] utero *D*. — [59] nobicillo *PBTD*. — [60] nippho *CPT*, nuppho *B*, nimpho *D*.

« virorum aut[1] mulierum partu[2], accubavit ut leo, a nullo tergiversante, « et quasi leæna, nemine[3] quoque formidante, in amo capiet mare, in ja- « culo[4] suffodiet clima, arcu et fundâ[5] urbium frendore concussâ, ventilans « orbem ut unicornis[6] laniam, proximorum tyrannos[7] suos cæsurus[8] « cruentus more elephantum[9] lanians sævit dentibus[10], æstimavit[11] orbem « velut unum acervum. De regibus et ducibus triumphavit, tyranni[12] ejus « ridiculum erunt[13]. Ipsius ensibus mare[14] vada erunt. Altior in robore « Olympo, eminentior in rumore[15] cedro, in astutiâ cordis computabitur « abysso. Primus rude mundo[16] quis nec sequere compos[17], quod fuit et « nunc est, et præstolatur eventus, improvisus secator[18], inopinatus bel- « lator[19]. Talia[20] e[21] præsagio fore vaticinio credit futura pater[22] eventura[23] « proli[24]. Deorum suorum prosapia infula dedicatura vovit[25] Diis, vovit et « thura illustris pignus, ultràque magna Ionia, amisso proto materno undè « claruerat primùm, celebre famosissima a magno et non modico, primo « non secundo, maximo[26] nempè Alexandro ». Itidem Prosarcha sibyllâ inquit dictitante[27] atque futura noscente, de ortu vel[28] nativitate Alexandri[29].

3. Regio[30] igitur Macedoniæ in nonnullis locis[31] aureis venis argentifodinâ opima; lacon[32] lapidem magnum, diversis varietatibus ornatissimum, undè et eam[33] provinciam Laconiam[34] aït[35] nuncupatam, quæ adjacet a noto[36] Macedoniæ[37], a favonio Achaiæ[38]; quem lapidem alibi[39] non se[40] invenisse asserit, nisi inibi et in Oceano inter[41] Trabundiam[42] et[43] Taprobanam insulam, ubi et ostium vel[44] egressionem Trabundiæ Rubro mari[45] affirmat, et ab[46] eâ insulâ rubicundissimam humum ab ipso lapide longè latèque diffusam, a longè verò[47] ut incaluerit sol tàm[48] disparili varietate[49] conspicere ut autumes[50] solis diversa radiantia variante[51] aut[52] sidera cœli serena.

[1] ac *PB.* — [2] partum *CPBT.* — [3] nemo *CBTD.* — [4] jacula *P.* — [5] fecuuda *D.* — [6] unicornus *C.* — [7] tyrannus *PB.* — [8] censuros *P*, cesuros *B.* — [9] elefanti *D.* — [10] dentium *CPBT.* — [11] estuante *D.* — [12] crudele *D.* — [13] *deest* erunt *in D.* — [14] maris *CPTD.* — [15] robore *P.* — [16] rudimento *P.* — [17] campos *D.* — [18] sectatur *B*, sectator *TD.* — [19] bellatur *B.* — [20] Talis *CT*, Tales *PB*, Tali *D.* — [21] se *D.* — [22] et *addunt CPBT.* — [23] ventura *CPBT.* — [24] prolis *CP*, proles *BT.* — [25] velut *D.* — [26] maxime *C.* — [27] dictante *C*, detrectante *D.* — [28] ac *T.* — [29] *verba ista ultima quinque omittit D.* — [30] Regione *PTD.* — [31] *erasum est* locis *in D.* — [32] lachon *CPBT.* — [33] etiam *TD.* — [34] Lachoniam *codd; omittit B.* — [35] aut *B*, ad *T*; *deest in D.* — [36] notho *CBTD.* — [37] Macedonia *C*, Macedoniam *alii.* — [38] Achaiam *PBT*, Achaicam *D.* — [39] ibi *TD.* — [40] *desunt* non se *in D.* — [41] intra *D.* — [42] Trabundium *CPBT.* — [43] in *addit B.* — [44] et *TD.* — [45] Rubrum mare *B.* — [46] in *TD.* — [47] *deest* verò *in D.* — [48] solutam *D.* — [49] *desunt in C verba septem quæ sequuntur.* — [50] tumes *P*, autumno *D.* — [51] varietate *TD.* — [52] *deest* aut *in TD.*

Inibi [1] enim magnus valdè [2] invenitur; istinc parvus, undè ibi [3] dicit [4] Xersen [5] regem miro modo atque ingenio [6] cavasse sepulchrum in finibus ipsius Trabundiæ [7], esse lapidem [8] alium sexangulatum, similitudinem sapphiri habentem, qui percussus radiis solis numquàm potest extingui [9] neque imbribus neque aquarum venis; undè antiqui vel majores thermas ex lapidibus sub terrâ constructas more [10] venarum [11] fontium ex lapide sexangulato [12] ponentes, ubi palpatæ fuerint, ultrà [13] nequaquàm [14] frigescent ut fuerunt [15]. Nàm ista quæ Macedoniæ [16] subjacet Laconia [17], non sexangulatum sed lacon gignit [18] pæanitem [19] lapidem et olefactorium [20].

§ VI. *De monte Olympo in Macedoniâ.*

1. Mons itaque [21] Olympus arduus valdè, qui tàm proceræ altitudinis [22] videtur, ut in cacumine ejus nec nubes sentiantur nec venti, nisi tantummodò aëris frigidus [23] anhelitus. De quo Philosophus, initiatus parabolam [24], aït: « Fausta [25] perspecilla mater inclyta vicina callista diva Macedonia, si « indolem trutinans [26] requiras, Olympum invenies [27] cacumen, quo ducit pro « nihilo obsidem, si prolem audis reperire [28] tenellum quem invisum [29] mu- « nitum [30] Alexandrum; magnus [31] et eminentissimus mons Macedoniæ Olym- « pus, sed magnificentior Alexander solertissimus; Olympus umbo [32] præ- « cellens regionis medulla [33], Alexander [34] clypeus præcelsior protegens totam « Chaoniam [35]; Olympus attollens caput medium orbem intuetur [36], Alexander « dirigens gressum cunctum mundum subjicit [37]; Olympus procero [38] vertice « adinstar aëris [39] nectitur, Alexander [40] procerior ambitu [41] maris capitur; « Olympus duratus silice, Alexander durior corde, quem non terret gladius « nec aqua nec ignis nec rugitus bestiæ. Ô celeberrima natorum faventia « fœtosa [42] ope et viribus inclyta Macedonia, habes Olympum, nequaquàm

[1] Ibi *PBTD.* — [2] *deest* valdè *in CTD.* — [3] se *PBTD.* — [4] dixit *D.* — [5] Xerxen *B.* — [6] mirum modum atque ingenium *PB.* — [7] Trabuntie *D.* — [8] magnum *addit B.* — [9] extinguere *PBT.* — [10] in ore *D.* — [11] venenarum *B.* — [12] exangulato *CT.* — [13] *deest* ultrà *in B.* — [14] nunquàm *D.* — [15] ut fuerunt *omittit D.* — [16] Macedonia *PT,* Macedoniam *B.* — [17] Lachonia *codd.* — [18] gignens *TD.* — [19] *deest* pæanitem *in D.* — [20] olefactorio *PTD,* olefacturio *B.* — [21] Monsque *CBTD.* — [22] altitudine *PB.* — [23] frigus *P,* frigus aut *D.* — [24] *deest* parabolam *in D.* — [25] Faustam *CTD.* — [26] trutinas *P; deest in TD.* — [27] reperies *TD.* — [28] reppere *C,* repperere *B.* — [29] inviso *PB.* — [30] montem *TD.* — [31] magnum *P.* — [32] verbo *CBTD.* — [33] medullam *C.* — [34] Alexandri *D.* — [35] Aoniam *P,* Ochoniam *B.* — [36] intuebatur *D.* — [37] subicitur *PBTD.* — [38] procere *CPBT.* — [39] aere *PBTD.* — [40] *verba quæ sequuntur septem desunt in CTD.* — [41] ambitio *P,* ambitione *B.* — [42] fœta *D.*

«ultra[1] requiras Dearum[2] virum[3], thura[4] et hostias; ac neomenia[5] «dierum tuta in Olympo, sed tutissima in Alexandro. Ob[6] hoc famosis«sima nomen tibi magna Macedonia, horum virtutum[7] plaudis, eorum «laureâ rutilas, hoste illustrata, ultrò[8] diis satagis[9]. Cosmos[10] in multa «ac varia diffusus, tale[11] non misit omen, quidquid[12] prodiit tibi, Cere[13] «nomen. Gloriam Libani ne[14] queras nec[15] vallem Sorech: etenim glorio«sissima tu, magna Macedonia, palmulas quidem pictas[16], canistra[17] cælata «cane; satage[18], tuâque laude compone, explana piritris[19] tua[20] articula «membranis[21]: tuâ melodiâ narra[22] vicinis ornata accubitalia aurea gemma«taque theristra, de fimbriis variis purpureis ac jacinthinis; afferantur aurea[23] «cypria diutina tapetia[24]; jungantur quadrigæ, cursitentur aurigæ: ascende «inclyta speculatrix vehicula, capessere prædam Armeniæ et Choa; in valle «Botryonis sericea[25] fige tentoria; Ophyr et India deferant tibi[26] munera, «Ægyptus, Saba et Eubœa primùm aurum[27] et aromata, Assyria, Chaldæa «et Persia[28] et rhinoceria plaustra, quin et toreumata Libya[29] et[30] Æthiopia[31]; «tuus[32] agitator[33] magnus Alexander dividat magna spolia; super montem[34] «Olivarum indue[35] muræmulas[36] et mitras; baltea regalia præcinge ex Hie«rosolymâ allata, sint tibi fercula ex Babyloniâ; in[37] Judæâ inclyta sit tibi «columba[38]; Chebron[39] et urbs Palmarum, Thorus et Stephadium[40], Eu«phrata et Salaria[41]; tibimet et convivia pinguia fons Hœdi[42] et Syria optima «mixtura et balsama; Allophyli et Samaritæ zazeta præferant pocula. Re«vertere, imò revertere a monte Sion Cyprum et maritimam, necnon et «Ahilon[43]. Semitæ[44] pedestrium tuorum dorsa maris penetrant[45]; eques«trium violenta prædatio: Oceana littora occupant transire et transmeare «a parte usquè ad partem, a januis et cardinibus cunctisque mundi finibus, «Persæ[46], Medi, Birrones et[47] Varri[48], Phœnices[49], Mæones[50], Mesopo-

[1] *deest* ultra *in D.* — [2] Deorum *D.* — [3] virium *TD.* — [4] thure *D.* — [5] nec omnia *B*, menia *D.* — [6] Ab *PB.* — [7] virtutem *D.* — [8] ultrà *codd.* — [9] satages *TD.* — [10] Chosmus *B, qui glossam habet in margine* mundus. — [11] talem *CPBT.* — [12] quotquot *P*, avo quod *B*, quod *D.* — [13] Chere *CPBT.* — [14] nec *TD.* — [15] *deest* nec *in D.* — [16] pactis *TD.* — [17] chonistra *CPB.* — [18] segate *C.* — [19] peritrix *B.* — [20] tu *C.* — [21] membris *D.* — [22] narranda *PTD*, narrando *B.* — [23] aulea *PB.* — [24] tapicea *B.* — [25] seria *D.* — [26] ubi *P*, *deest vocabulum in D.* — [27] *deest* aurum *in P.* — [28] Persida *CPTD*, Persidia *B.* — [29] Libiæ *CTD.* — [30] atque *P*, ac *B*; *omittunt TD.* — [31] Æthiopiæ *C.* — [32] tuos *B*, tuis *T*, tui *D.* — [33] agitatur *B*, saginator *D.* — [34] montes *TD.* — [35] induere *codd.* — [36] murinas *C*, murenas *PTD.* — [37] in *omittunt PBTD.* — [38] colymba *B.* — [39] Cedron *P.* — [40] Stefadium *CPTD.* — [41] Salarea *B.* — [42] Edi *codd.* — [43] Hailon *P*, Achilon *B*, Ailon *TD.* — [44] Sinnita *B*, Semita *alii.* — [45] parant *D.* — [46] Persa *D*, Persi *alii.* — [47] *deest* et *in D.* — [48] Varii *P.* — [49] *desunt verba ista sex in B, a* Persæ *usque* Phœnices. — [50] Moenes *TD.*

« tamii et Tyrii, secùm ferentes[1] dromadas opibus subactis oneratas[2]. Si « plura desideras, Cosmos[3] non habet quid afferat; si ampliora requiris « junge[4] pennigeros equos[5] curribus pyrrhiis, ascende ab Olympo, aëra[6] « discurre, patefiant tibi portæ cœli et alta secreta, si vales ingredere regna « impenetrabilia. Tuus auriga Alexander si præstò superstes fuisset, forsitan « ista argumenta fieri non dubitasset. Ô mors repentina, calamitas furi- « bunda[7], antequàm petaris subvenis, dùm non suspicaris prævales : ô dira « vicina, tibi[8] non sunt opus vehicula[9], dùm non opinaris præstò es deci- « pula; si non præoccupasses majorem et præcelsum Macedonium[10], quie- « vissent semitæ a quadrifido[11] mundi climate. Amisisti, mater nobilissima, « ex filiis unum; nunquàm fortè talem[12] futurum. »

2. Istinc florido stylo et laude et magnifico honore idem scriptor posuit ubertatem regionis hujus[13], et gentem et potentiam in ingenio magnatorum ac magnâ industriâ et nonnulla operæ pretium Alexandri peritiâ atque solertiâ et astutiâ, nonnullaque de ejus artibus et inventionibus intacta et dubia; quæ a nobis refutata[14] sunt omisimus; saltìm ad ea[15] quæ retinenda videntur suosque codices finiendos atque consummandos uno volumine, quæ noscenda sunt ex multis, aliqua idcircò quæ vera sunt, stylo flectimus[16] sequenti.

3. Macedoniam[17] et Pieriam[18] quidem[19] ille[20] Laconiam[21] ob hoc quod comperti sumus nuncupavit, omnemque Græciam, quam ille gratificam ac graciosam appellavit[22], non a[23] Græco ut illi aïunt rege, sed ut iste vult ob gratiam ac fœcunditatem et copiam regionis.

§ VII. *De Achaiâ et Arcadiâ.*

1. Dehinc Achaiam aït[24] Macedoniæ[25] conjunctam, et[26] in urbem et[27] provinciam vocabulum traxit metropolim[28], ut et alia scriptura testatur. Hæc quoque mari girata atque vallata, præterquàm[29] ad septentrionalem plagam ubi Macedoniam tangit; ab oriente mare Myrtoum[30] habet, a me-

[1] deferentes *D.* — [2] oneralis *PBTD.* — [3] Chosmus *B.* — [4] jungere *P.* — [5] pennigeris equis *codd.* — [6] aere *PBTD.* — [7] repentina *D.* — [8] ubi *CPB,* cui *TD.* — [9] vehiculæ *C.* — [10] Macedum *D.* — [11] quatrifido *CBT.* — [12] forc tale *PBTD.* — [13] huc *D.* — [14] recitala *D.* — [15] eaque *D.* — [16] flectamus *PBT,* vertamus *D.* — [17] Macedonia *codd.* — [18] Pieria *C,* Pieritia *PBD,* Pieritta *T.* — [19] quam *codd.* — [20] illa *P.* — [21] Licaoniam *P,* Locboniam *B,* Lachoniam *alii.* — [22] *deest* appellavit *in TD.* — [23] nam *P.* — [24] a *CP,* ad *B,* ac *TD.* — [25] Macedonia *CP,* Macedoniam *alii.* — [26] ut *addunt TD.* — [27] in *addit P.* — [28] metropoli *PTD.* — [29] propter quam *CBTD.* — [30] Mirteum *CPT,* Myrteum *B,* Mirreum *D.*

ridie Ionium[1]; ab occasu insulas Casiopas[2] et Atticam provinciam respicit. Irrigatur etenìm Inacho fluvio[3] in duobus magnis rivulis dirempto[4], trahente[5] ab arenis aurea grana[6]. Terra frugifera[7] atque fructifera, in longitudine diffusa, in latitudine[8] non modica; mediocris etenìm[9] cujus e vicino[10] et[11] sinus est.

2. Arcadia inclyta et pretiosa, quæ inter Ionium et mare Ægeum est disposita, quæ et alio vocabulo Sicyonia est appellata, a rege quodam[12] Sicyone, regali[13] etymologià et nomine; ob magnitudinem dapum et regis altitudinem nomen sumpsit et vocabulum. Irrigatur fluvio Erymantho[14] ubi invenitur lapis asbeston[15] qui semel accensus nunquàm extinguitur, et morsum[16] serpentis eâ quâ percusserit horâ si flammula carnem aut[17] sanguinem quamvis parumper palpaverit, statìm[18] omnem vim grassantis[19] veneni evomit[20] et læsum statìm inlæsum reddit. In eà syrtes laudat Sapiens, Chollicem[21] majorem atque aliam minorem, unam quæ Cretam[22] respicit, aliam quæ Arcadiæ[23] adjacet[24]. Quisquis horâ[25] diurnâ[26] sablum fodiens percunctaverit, si puniceum invenerit colorem, corallium[27] inveniet probatissimum, si chasmatium[28] ulicem[29] ferri metalla reperiet[30] mixtìm[31], metalla alia, et alia quæ[32] ab imperitis sunt peregrina, dùm ignorant modò[33] vim terrarum incognitam.

3. Chlochochoniam[34] et Camillam[35] inter Arcadiam[36] et Byzantium parvulas insulas, propter maris oppressionem ab aliquibus ignotas[37], Philosophus Dimomorchas[38] prædixit. Et inquiens aït[39]: « Imperitis cultoribus « æs pro auro ponitur[40]; a Pachachomis[41] prodidalis idiota laudatur. Mare « si belluam protulerit spatiosum vocatur; si locustam[42], inter cloacas[43] « computatur. Si insulsus[44] paulatìm sal cognoverit, ut salsum recondita

[1] Ioniam *TD*. — [2] Casopias *B*, Caspias *D*. — [3] Incho fluvio *C*, Inachum fluvium *PBT*. — [4] diremptum *C*, direptum *PB*, tirentum *TD*. — [5] trahens *codd.* — [6] ab arena aureis granis *PBTD*. — [7] fungifera *B*, frugera *T*; *desunt* frugifera atque *in D*. — [8] longitudinem *B*. — [9] et *addit D*. — [10] et vicina *PB*; *desunt in TD*. — [11] *deest* et *in D*. — [12] quondam *B*. — [13] regio *CB*, regia *TD*. — [14] fluvium Erimantium *B*. — [15] ebeston *T*, abeston *alii*. — [16] morsu *CTD*. — [17] et *P*. — [18] *desunt in D verba quæ sequuntur octo, ab* omnem *usque* statim. — [19] erassantis *PT*. — [20] evomet *B*. — [21] Chollicæ *C*, Collicen *BD*. — [22] Creta *B*, creata *TD*. — [23] Archadia *PBT*, Archadiam *D*. — [24] adjecit *B*. — [25] ore *PB*, hore *TD*. — [26] diurne *P*, diuturnâ *B*, de arenâ *TD*. — [27] corallum *PT*. — [28] casmastium *D*, casmatium *alii*. — [29] ullicem *PBT*. — [30] reperies *CPBT*. — [31] mixtum *CB*. — [32] *deest* quæ *in CPB*. — [33] modum *codd.* — [34] Clochothonica *B*, Chlochoniabo *T*, Cholconiabo *D*. — [35] Chamillam *CBTD*. — [36] Archadium *D*. — [37] alia quibus ignotis *TD*. — [38] Dimoreas *T*, Dimorchas *D*. — [39] ab *codd.* — [40] ponuntur *T*, ponunt *D*. — [41] Abpachachomis *CT*, Appachachomis *PB*. — [42] luchustam *B*. — [43] intaloacas *TD*. — [44] insulsum *codd.*

« celebrat[1]; stillicidia salsuginis amaram amurcam[2] ducit, si dulcia paulominùs offâ illæsa penetraverint arteria[3]. Non ergastorem sed opificem « mirantur. Artificia in mari Magno[4] magnâ[5] cum[6] ventorum mole[7] ele« vantur[8]. »

CAPITULUM SEXTUM.

DE INSULIS MARIS MAGNI.

§ 1. *De Cypro, Cretâ, Abydo et Choo insulis.*

1. Insulas itaque maris magni quæ nobis et notæ et vicinæ sunt, per ordinem[9], tàm eas quæ[10] Africæ fines tangunt, quàm[11] et illas quæ ad Europam, Græciam et Tacianam[12] Italiamque et Hesperiam devolutæ[13] atque finitimæ[14] sunt, Philosophus propalavit. Et aliquarum[15] inter syrtes[16] modicarum[17], quæ nobis ignotæ sunt, mentionem fecit; omnesque in breviario laudabili stylo disseruit.

2. Primam enìm maximam ac summam tanquam principalem, os et olfactorium[18], maris Magni ubera dulcia, Cyprum in capite constitutam[19] ità laudavit : « Medullam sugentem genitricis, ubera carpentem dulcia, « amœna[20] materna viscera, pabula[21] mea ô suavia, arvinâ conjicere[22] præ« tende salsugine umbum[23] si vales; attracta arcana intima maris Magni; « fœcunda mehercule[24] amici[25] fœderis[26] jura pone. Cyprus amica multi« modâ dape vicina botryonum ophynum[27] calaria[28] fercula falernum[29] in « visione amplecti tuâ[30] currili[31] sellâ[32]. Conversis[33] dapibus inquilina familia ne spernas[34] fessis longinquo navigatis[35], sintque tibi incolæ proselyti « alienigenæ, gloriam hanc copiosam non amittere unquàm, nec me laudare « arceat matronam Cyprum electam ». Hùc usquè de laude Cypri inquit[36]; eam longè latèque ità[37] disposuit : Cyprus omninò[38] mari girata, atque

[1] celebrant *C*, celebrent *TD*. — [2] amarum amurchum *codd.* — [3] artiria *CB*, astiria *TD*. — [4] mare Magnum *PB*. — [5] magnam *CPB*. — [6] vim *CB*. — [7] non *CPBT*. — [8] elevatus *C*, elevatur *PB*. — [9] per ordinem *omittunt TD*. — [10] quam *D*. — [11] tam *D*. — [12] Tatianam *C*. — [13] devote D. — [14] finite *P*. — [15] aliquas *codd.* — [16] istas *TD*. — [17] modicas *codd.* — [18] olfactariam *C*, olfactoriam *P*, olfaturiam *B*, olfatoriam *T*, olfatoria *D*. — [19] constituta *TD*. — [20] amœnia *CT*, amona *P*, menia *D*. — [21] papula *C*, pubula *T*. — [22] cenicere *T*, cecinere *D*. — [23] verbum *T*. — [24] mehercula *codd.* — [25] amice *CT*, amica *D*. — [26] fœdera *codd.* — [27] ophinum *TD*. — [28] calcaria *B*. — [29] falerna *D*. — [30] amplectiva *TD*. — [31] currilia *P*, quurila *B*, currile *TD*. — [32] seua *P*. — [33] confersis *P*, conversas *B*. — [34] sperna *CB*. — [35] navigantis *TD*. — [36] *deest* inquit *in B*, *qui* hic *addit.* — [37] *deest* ita *in CBTD*. — [38] omea *CB*, om' ea *PTD*

vallata lacu[1] Gaditano, quod est[2] Carpathium, habens in longitudine[3] millia passuum centum septuaginta quinque, gressus quindecim, in latitudine millia passuum centum viginti quinque, et[4] gressus[5] decem; magnis admodùm[6] divitiis infinitisque dapibus [pollens; ibi] falernum plurimum[7] ac zazetum; æris copia, ultra[8] omnes insulas vel terras pretiosum ac fulvum, multis atque diversis operibus et instructuris inibi ex eodem[9] sculptis; vasaque arte pulcherrimâ cœlata ænea. Domos[10] multas columnis ac basibus[11] fultas[12], aurum et aurichalcum multum gemmis aliquibus pretiosis insula magna rutilantia[13] habet, et syrtem Gilo arenam auro nitentem[14].

3. Creta insula[15] caput et decus Græciæ, omne nimirùm ornamentum; magna[16] et spatiosa[17], ex utrisque partibus a[18] mari vallata : a septentrione Ionio[19] et æstibus[20] Græciæ, a meridie mari austrino[21] Ægyptiisque undis, habens in longitudine[22] millia passuum centum septuaginta duo[23], gressus[24] decem et octo[25], in latitudine millia passuum quinquaginta, gressus tredecim[26]; urbibus magnis munitissima nonaginta tribus, oriente, austro, septentrione et occasu dispositis; ex utrisque partibus sita totidem littoribus[27] vocabula singula. In medio autem Anthiopolim[28] urbem munitissimam atque metropolim celeberrimam et famosissimam, ubi sagittarum usus ac jacula plurima et utilia, fabros et artifices[29] gnaros esse adfirmat. Usui armatorum[30] necessaria, litteris et[31] studiis[32] artium græcarum[33] præclara, musicorum arte peritissima. Carpasias[34] [mittit] naves et dromones, magistra ergà Tyrios, plurimis[35] gemmis et argento inclyta; populum industrium [habet] et artificem. Capris copiosa; velleraque cotalia atque[36] mollissima ultra omnes insulas vel vicinia provinciarum. Anguis rara[37] in eà; feras pessimas et cruentales respuit; lupos et ursos, vulpes, aliarumque

[1] loco *B.* — [2] et *codd.* — [3] longitudinem *B*; *desunt in TD verba sequentia decem, usque* in latitudine. — [4] et *omittit P.* — [5] admodum *hic addit D.* — [6] *deest hic* admodum *in D.* — [7] *verba sequentia quatuor omittit D.* — [8] *deest* ultra *in TD.* — [9] eadem *CBTD.* — [10] Domus *CBTD.* — [11] columnas ac bases *PBTD.* — [12] multas *P.* — [13] rutilante *codd.* — [14] mittentem *PBTD.* — [15] Cretam insulam *PBTD.* — [16] magnum *B*, magnam *PTD.* — [17] spatiosam *PBTD.* — [18] ac *CT*, hoc *PB.* — [19] Ionium *PBTD.* — [20] hostiis *TD.* — [21] austro *C*, austrinum *PBTD.* — [22] longitudinem *B.* — [23] quinque *C.* — [24] *desunt in TD verba sequentia novem, usque* gressus. — [25] *hic desinit fragmentum Æthici in codice Baluziano.* — [26] terciodecimo *T.* — [27] latoribus *C.* — [28] Antiopolim *P*, Antiolimphi *TD.* — [29] artificesque *D.* — [30] usu armorum *D.* — [31] *deest* et *in TD.* — [32] studia *PTD.* — [33] Græcorum *PTD.* — [34] Carpatas *codd., sed infrà* Carpasias *habent.* — [35] plurimos *PTD.* — [36] at *T.* — [37] rarus *D.*

ferarum noxia[1] [genera] nullatenùs gignit, neque dracones neque leones, nec[2] eminceos[3] neque noctuas; et si aliquandò inventa fuerit, statìm emoritur[4]. Herbas gignit incognitas aliarum[5] terrarum, quæ[6] usui aptæ[7] ad famem repellendam probantur. Phalangios[8] utiquè[9] venenatos gignit, et lapidem idæum[10] dactylum[11]. Habet et syrtem Iron[12], ubi et gemma[13] orythia[14] quæ[15] ut cristallum clarissimum nitet[16].

4. Vicina itaque[17] illius est Abydos[18] insula, in Europâ super Hellespontum sita, angusto et periculoso[19] mari Gaditano separata, et ob[20] hoc Abydos græcè dicta, quòd sit introïtus Hellesponti maris, fretum enìm mare atque coarctatum montibus, diversaque juga et eminentissima cacumina, ubi etiàm Xerses pontem[21] ex navibus fecit et in Græciam transiit. Inibi etenìm idem Sophista pontem suæ artis jugiter permanentem sine concussione ullâ [a] se fieri posse in suis litteris[22] affirmavit. Sed nulli[23] unquàm amicorum aut discipulorum palàm facere voluit.

5. Choos insula habens quadratìm[24] mare appositum[25]; quæ ad Græciam adjacet, in longum[26] pedetentìm millia passuum quadraginta quinque, gressus octo, in latum[27] passuum triginta millia[28] et gressus viginti quinque; ubi asserit[29] omnia genera herbarum aromaticarum[30] et medicinalium plus quàm in aliis insulis vel partibus Græciæ esse[31]; vicina est[32] enìm provinciæ Atticæ[33]; artis medicinæ et industriæ Hippocratis suorumque adinventionum curam[34] et ingenium ac indagationem sagacissimam valdè concelebrat, ortum et[35] generositatem illius. Ornamenta coccinea arte pretiosissima; lanificii ac byssi[36] usum, et materiam in eâ insulâ pulcherrimam[37], nimirùm[38] sicut ex parte comperimus, adeò adfirmat.

[1] pessima *D.* — [2] neque *TD.* — [3] emeneos *TD; eosdem sanè qui suprà* iminiones *vocantur.* — [4] moritur *D.* — [5] diarum *CT,* inclitarum *D.* — [6] *deest* quæ *in D.* — [7] aptas *TD.* — [8] Falangos *C,* Sfalangos *P,* Falanguos *T,* Spalangos *D.* — [9] itaque *CPT.* — [10] etheum *C,* itheum *alii.* — [11] tactalum *C,* dactalum *TD.* — [12] Yron *CPT.* — [13] gemmam *codd.* — [14] aritiam *C.* — [15] *deest* quæ *in PTD.* — [16] nititur *TD.* — [17] vicinaque *CP.* — [18] Abidus *C.* — [19] periculo *T.* — [20] ab *CT.* — [21] pontum *T.* — [22] littoribus *P.* — [23] nullius *PT,* nullus *D.* — [24] quadratum *PTD.* — [25] oppositum *P,* appositorum *T,* aut positorum *D.* — [26] longe *P* — [27] lato *P,* altum *TD.* — [28] milibus *codd.* — [29] asserunt *D.* — [30] aromaticum *CP,* aromatum *TD.* — [31] *deest* esse *in PTD.* — [32] est *omittit D.* — [33] Atque *C,* Æthicæ *D.* — [34] cura *PTD.* — [35] in *addit T.* — [36] abyssi *T.* — [37] pulcherrima *PTD.* — [38] *deest* nimirùm *in D.*

§ II. *De Cycladibus insulis.*

1. Cyclades insulæ mari circumseptæ[1] undiquè, sunt enìm separatìm[2] conclusæ numero quinquaginta tres, habentes in longum[3] passuum millia quadringinta, gressus quatuordecim, in latum[4] passuum millia[5] ducenta et quinquaginta, gressus septem; quæ[6] ex parte Græciæ[7] adjacent, habentes urbes plurimas munitas; inter quas[8] verò[9] Rhodus[10] metropolis est earum; scopulisque magnis atque rupibus vallatæ. Purpura probatissima in eis[11] invenitur, coccus quoque et byssus pulchrè, crocum[12] et thymum[13] machamitum[14] undè pelles[15] rubricatæ[16] variantur atque tinguntur. Opera polymitaria, sericea, et metafiata[17] ultra omnes vicinas insulas. Sunt itaque in eis[18] aliquæ syrtes, loca quidem arenosa myrtea[19] quæ[20] aurum valdè fulvum et pretiosum trahunt. Vinum et oleum, mala punica et mala cusitia, nicolaos[21] et alia quæquæ[22] valdè bona et optima[23] commixtìm[24] et coacervatìm in unum Cycladibus insulis [tribuit], scribens unam gloriam habere, ubertatem atque decorem. Quarum hæc[25] sunt nomina :

2. Delos et urbs videlicet et insula.

3. Rhodus[26] insula et civitas.

4. Tenedos[27] insula in quâ Athenienses.

5. Carpathos[28] in quâ [dicit][29] naves[30] magnas carpasias opere mirifico factas, ad hostium cuneos equestrium et pedestrium[31] ferendum velocissimas[32] et robustissimas[33]; undè idem aït : « Pontum magnum adeunt[34] « onerosum samsamsagis[35] voraginibus undis caulonum gurgitibus[36] car« pasiæ[37] hostes et amicæ vicinæ insulæ[38], et afferunt manubias, et captâ « prædâ reddunt[39] invitatæ propinquis exules[40]; vehunt parentes[41] lugubræ « militare frivola natorum exilia; tuâque[42] arte lautomiæ inter trudes ergatæ

[1] circumpte *D.* — [2] separate *D.* — [3] longo *CTD.* — [4] lato *C.* — [5] passus mille *P*, passis milia *T*, passus milia *D.* — [6] qui *P.* — [7] Grecia *P.* — [8] *deest* quas *in PTD.* — [9] *deest* verò *in PD.* — [10] Hrodus *C*, Rodus *P*, Horode *TD.* — [11] eas *P.* — [12] coccum *TD.* — [13] himum *C*, timum *alii.* — [14] incahanitum *C*, marchamitum *P.* — [15] *deest* pelles *in TD.* — [16] rubricatas *PT*, lubricatas *D.* — [17] metafiaca *C*; *an* metaxata? — [18] eas *P.* — [19] murtia *C*, mirtia *TD*; *colore nempè myrteo.* — [20] qui *P.* — [21] cusitia nicalaos *C*, cusiçia nichalaûs *P*, cusizianica laus *T*, cusidianica *D.* — [22] quoque *TD.* — [23] et optima *omittunt TD.* — [24] commixtum *C.* — [25] cis *P*, *deficiente* sunt. — [26] et *addit D.* — [27] Tenedus *CT*, Thenedus *P*, Thenedos *D.* — [28] Carpados *codd.* — [29] et *TD.* — [30] aves *T.* — [31] et pedestrium *omittit C.* — [32] velocissime *D.* — [33] robustissime *D*, velocissimas *iterùm P.* — [34] adeo *codd.* — [35] sansagis *P*, samsamgis *D.* — [36] *desunt* undis caulonum gurgitibus *in TD.* — [37] carpec *D.* — [38] *deest* insulæ *in CPT.* — [39] redeunt *TD.* — [40] exulis *C*, insulis *TD.* — [41] furentis *C.* — [42] duoque *C*, [exilia]tu atque *TD.*

«talionum[1], carpiæ inter externa[2] naucleruni[3]. Tibi quippè tyrones[4] «amarum[5] deferunt prædonum tyrannidis, quin laudaris opifex magis tuâ «carpasià : undè emolumentum, indè singultum probrum». De his enìm instrumentis navium multa scribens, quot et qualibus argumentis ipse Sapiens in nautas maris edocuit vel propriâ arte composuit, apud dogmaticos[6] vel historicos Græcorum, inter reliquos philosophos celebre usquequaquè[7] retinetur[8]. Ipse aulones, altas et breves naves, cum ingeniosissimis[9] obliquis fenestellis, cum funibus et magnis restibus; triplicatis velis submissa coria multa, arte multâ[10] extenta et clavis[11] magnis curvata, sursùm in modum curricula turrium elevata, deorsùm virgulis[12] et lignis levigatis adstricta; biclinia[13] et[14] triclinia[15] in modum templi pinna per gradus ascendentes ad omnes anhelitus[16] ventorum impetu objiciendos[17] parata: de ipsis[18] fenestellis jacula, sagittas[19] et fundas, ignem ac diversa tela [mittentes], hostium cuneos cum carpasiis et fugant et necant et sæpè capiunt. Istas naviculas vehementissimas[20] ac velocissimas, in hoc mari et[21] Græciâ, ad[22] navales hostes repellendos idem Philosophus[23] suâ arte instruxit et excogitavit: et ob hoc aulones[24] nuncupavit, velut maris aut navium palatia.

6. Cythera[25] insula et ipsa ex Cycladibus a parte occiduâ.

7. Similiter et Icaria[26]; nullisque sinibus[27] maris a[28] nullis partibus propter scopulorum ambitionem et oppressionem vel eminentiam portuosa[29], vel ad[30] navalia commercia oportuna; ubi Didola magistra lanificiorum, polymitaria et purpuraria orta[31]; fuisse sororem Hippodamiæ ex sobole Minervæ affirmat.

8. Naxos[32] et Melos[33] et ipsæ insulæ Cycladum; insulaque Melos[34] rotundissima adeò et fertilis, ubi Jason et Platonem[35] vel Paronem[36] et Pharium editos affirmat[37]. Ibi[38] invenitur sarda[39] lapis marmoribus præstantior et varietate pulchrior[40]; tamen[41] inter gemmas non reputatur.

[1] *deest* talionum *in D.* — [2] extrema *D.* — naucleriuni *P.* — [4] tyronis *CT*, patironis *D.* — [5] ama *T.* — [6] dogmatos *CPT.* — [7] usqueque *C*, [celebre]tis quoque *T*; *deest in D.* — [8] retinentur *D.* — [9] ingeniosis *D.* — [10] *hic deest* multa *in D.* — [11] clavibus *CP.* — [12] virgulas *P.* — [13] inclina *D.* — [14] *deest* et *in C.* — [15] triclina *D.* — [16] *desunt in D verba sequentia tredecim, usque* ac. — [17] obicientes *T.* — [18] de ipsis *omittit D.* — [19] sagittis *PT.* — [20] vehementes *CP.* — [21] ac *P.* — [22] et *TD.* — [23] Sapiens *D.* — [24] cantonas *TD.* — [25] Cetera *C*, Citerea *P*, Citherea *TD.* — [26] Charia *C*, Hicaria *P*, Icharia *D.* — [27] finibus *D.* — [28] ac *TD.* — [29] portiosa *C.* — [30] *deest* ad *in PTD.* — [31] ortam *C.* — [32] Noxhon *C*, Naxon *PD*, Naxhon *T.* — [33] Melas *D.* — [34] Melon *eadd.* — [35] Plutonem *C*, Planem *TD.* — [36] Parone *TD.* — [37] *deest* affirmat *in PTD.* — [38] Ubi *C.* — [39] scarda *TD.* — [40] et varietate pulchrior *omittunt TD.* — [41] tantum *TD.*

9. Chios[1] insula Cycladum optima, nempè ubi pretiosus mastix et valdè probatissimus invenitur.

10. Samos[2] insula est[3] ex ipsis in mare Ægeo, ubi Juno[4] nata scribitur[5]; ex quâ orta fuit sibylla Samia, et Pythagoras samius, à quo[6] philosophia primùm inventa vel[7] dilatata fuit[8], ejusque assertiones[9] idem Æthicus rethorico more styloque prosodico valdè obscuro[10] digessit, et ipsum solum tantotiès ex[11] maximâ parte recepit et aliquâ[12] ex parte repulit. Hanc insulam[13] in laude carminis sibyllæ[14] et Pythagoræ[15] edidit, inquiens assumptâ sibimet sententiâ versuum suorum prolatâ : « Querelæ movere me « cogunt[16] amici ne[17] sinas aconiti[18], perpende[19] aure taxata, sensum et « mentem[20] adverte, ore facundo[21] obde claustra serena, pande nomen[22], « colata[23] viscera clinachia passa diva mitella[24] gemmis crispantia samia or- « nata sibylla lacertis[25] armillis gestatis[26] colla bullas[27] Pythagoreas[28]. Ka- « lendæ[29] atque neomeniæ sunt Samo solemnes feriæ; insignia vaticinia præ- « conia tota, concursus fit inter convivia[30]. Hæccine[31] organa aulea[32] climata « convenite[33], date oscula sacra; gravida[34] Ægea[35], gratissima lacinia[36] « summâ margine; semitæ gratæ ferte gratis oneratis ferculis cunctis bonis « in sinibus[37] maris; electa fulcite monilia[38]; ulnas[39], sibylla Samia, faces « et munera, delibuta aromata; tibi[40] hæc monilia[41], sospes eximia. O tua « unguenta certatìm pandent[42] dorsa quæquæ[43] sua summâ lymphâ. Hæc « tibi via; benigna quoque dorsa deferentes Ægea[44]; silices magni removen- « tur[45] semitâ academici amici[46] a quo venisti Samo electa insula portus[47] ortus « fuisti, gloria, laus, decus; in sinibus[48] hujus maris cunctatus[49] reperi Samo « mea[50] quam quæsivi ». In eâ quidem insulâ vasa fictilia primùm[51] reperta fuerunt, quæ meliora et duriora plus quàm in aliis locis[52] ibidem esse dicit.

[1] Cion *CT*, Chion *PD*. — [2] Samo *CP*, Soma *D*. — [3] est *omittunt CPD*. — [4] Junon *P*, ni *TD*. — [5] invenitur *D*. — [6] atque *T*. — [7] et *TD*. — [8] est *PTD*. — [9] exercitionis *P*. — [10] obscurè *C*. — [11] et *P*. — [12] alia qua *C*. — [13] hac insula *PTD*. — [14] sibilla *PTD*. — [15] Pithagoras *CPD*, Phitagora *T*. — [16] cogent *CT*. — [17] me *D*. — [18] achoniti *CP*, anchoniti *T*. — [19] præbendæ *C*. — [20] mente *T*. — [21] fecundo *codd*. — [22] *deest* nomen *in D*. — [23] cielata *C*, culata *T*. — [24] mittella *P*, mitrella *alii*. — [25] certis *TD*. — [26] majestatis *TD*. — [27] collabulas *PTD*. — [28] Pithagoras *codd*. — [29] Kalendas *T*. — [30] vidia *C*, conviva *P*. — [31] Hæc in eo *TD*. — [32] aule *D*. — [33] conveniente *P*. — [34] gradiva *TD*. — [35] Egea *C*, Agea *P*, Aggea *TD*. — [36] Lachonia *P*. — [37] insignibus *D*. — [38] munilia *CTD*. — [39] vulnas *P*. — [40] ibi *C*. — [41] manilia *P*, munilia *TD*. — [42] pendent *P*. — [43] quaque *D*. — [44] Egea *C*, Agea *PT*, Alea *D*. — [45] removent *CPT*. — [46] amice *CP*. — [47] protus *CD*, prothus *T*. — [48] finibus *CTD*. — [49] cunctatos *P*. — [50] repperis ammonea *D*. — [51] *deest* primum *in TD*. — [52] *deest* locis *in D*.

§ III. *De Siciliâ et aliis ad occidentem insulis.*

1. Finem[1] summatim insulis Cycladibus terminans, Siciliam[2] nobis in breviario titulavit, ut fruiti sumus. Habet itaque in longo millia passuum centum septuaginta septem[3], in lato passuum centum quinquaginta novem[4]. Terra verò quæ ab utrisque partibus sicut et reliquæ mari circumdata, valdè quoque[5] bona, multùm frugifera, auro plurimo[6] abundans et[7] optimo[8], etenim multis in eâ cavernis et fistulis ventis validis semper agitata. Sulphure quippe plena, ubi est et Æthna mons magnus et famosissimus qui a[9] stultis ab inferis autumatur urenti[10] radice[11] procedere, et cum fumo et fœtore flammæ sursùm eructare, sed[12] falsa opinio est, nàm cum fervente mari[13] et violentiâ ventorum terra[14] sulphurea nimiâ ariditate incaluerit, statìm fumum ac flammam exhalat quemadmodum Chimæra super mare Caspium. Ibi enìm magna incendia pernoctantia perseverant. In cujus vicino[15] freto[16] Scylla et Charybdis sunt, quibus navigia valdè magna[17] naufragio[18] obsorbentur[19] et colliduntur. Insula namquè tyrannorum nutricem[20] habet urbem metropolim Syracusam, aliasque multas subjectas.[21] Irrigatur fluvio magno Alpheo et Achate fluvio, ubi[22] lapis achates[23] invenitur et mare ejusdem corallium pretiosum mittit[24]. Pars ejus vicina Italiæ[25] est[26], alia pars Mauritaniam respicit.

2. [27] Tapsus[28] insula et ipsa Siciliæ vicina.

3. Æoliæ[29] insulæ, quæ et[30] Vulcaniæ vocantur, eò quòd ipsæ sicut Æthna et Chimæra ardere visæ sunt[31]; sunt omnes[32] novem eamdem ustionem dantes. De his enìm Philosophus aït : «Profano[33] mœrore æstuare «cogor, animadvertens quid agam; conjicior mundi compagines[34], totque «cardinibus angens[35] laboravi cunctatus, viatorque extiti. [In] dorsa maris «Oceani et sinus maris Magni accola fui, dùm vehitari[36] cœpi[37], vehiculi[38]

[1] Fidem *TD.* — [2] Sicilia *TD.* — [3] clxxvi *P,* ccvii *TD.* — [4] clviii *P.* — [5] *deest* quoque *in D.* — [6] aurum plurimum *PTD.* — [7] *deest* et *in PT.* — [8] optimum *PTD.* — [9] ab *T.* — [10] urendo *CP,* urendi *T.* — [11] radicem *P.* — [12] de *T.* — [13] ferventem mare *T,* fervens mare *D.* — [14] terram *C.* — [15] vicinio *CT.* — [16] fretu *PTD.* — [17] magno *P.* — [18] naufragia *P.* — [19] absorbuntur *P.* — [20] nutrix *PTD.* — [21] *desunt in D verba sequentia septem, usque* fluvio. — [22] ibique *D.* — [23] achaten *CT.* — [24] micat *P.* — [25] Italia *C.* — [26] esse *CD.* — [27] Tapsum insula *habet P in margine.* — [28] Tapsum *codd.* — [29] Eolæ *CP,* Eule *TD.* — [30] ipse *hic addunt TD.* — [31] sint *D.* — [32] autem *D.* — [33] Pro vano *TD.* — [34] propagines *D.* — [35] languens *D.* — [36] vehitare *P,* vehit asc *TD.* — [37] *deest* cœpi *in D.* — [38] vehiculæ *CP,* vetulæ *T,* vehicula *D.*

« mei [1] rudentes [2] undè fuerunt. In tædio [3] fui, si [4] nocte [5] requiem dedi [6]. « Chimæram terrui [7], Æthnam formidavi, dolores parturientes [8]; Vulcaniæ « et Æoliæ [9] præerant. Stulta mundi inveni; sapientes ipsius deprehendi, « scriptoresque ipsius mihi ridiculum fuerunt; hoc sciscitavi [10] deindè [11] et « percunctavi profundo chalao [12] sursùm [13] nimirùm [14] subire flatum sulphu- « reum [15] boatumque eructare; profectò reperi; inveni quod [16] quæsivi: « inter abyssum et mare sulphurea barathra sedere [17] umbonum [18] instar, a « fervore abyssi magnæ [19], ubi [20] sorbiciunculas [21] in modum vesicarum « chalao magnus [22] præ ubertate et inundatione aquarum, tàm illis respi- « rantibus quàm istis inundantibus, instante umbilico, ventis discurrentibus « aurâ et altano pyras in mollitiem redactas, et ut cerussa recoctas velut « silices quatientes statìm in sulphure et igne validissimè colliduntur, et flatum « magnum et [23] impetum [24] vaporis jugiter fumantem et crepitantem emittunt. »

4. Stœchades [25] insulæ Massiliensium [26], sexaginta millium [27] spatio in fronte Narbonensis provinciæ, quà Rhodanus fluvius in mare influit [28].

5. Sardinia insula; disterminans mensuram ejus, tenet in longo [29] millia passuum [30] ducenta et triginta, in lato [31] quadratìm [32] millia ducenta et octoginta; fontes [33] habet calidos, morbidâ lymphâ [34]; ibi nec venenum nec serpens, nec mala bestia; terra enìm uber [35] est et [36] fœcunda.

6. Corsica [37] insula habet in longitudine millia passuum [38] centum sexaginta et [39] gressus viginti, in latitudine viginti sex [40]; multis enìm promontoriis angulosa; pabula [41] fœcunda ibi [42], et lapis [43] catochites [44].

7. Ebosus [45] insula, serpentibus [46] contraria, Hispaniæ [47] subjacens.

8. Baleares insulæ anfractæ duæ gemellæ, quas vulgò Majoricam [48] et Minoricam vocant. In his insulis primùm funda [49] ad lapides jaciendos [50] inventa testatur [51]; balistas quidem [habent], et tragænas.

[1] meæ *CPT*, me et *D*. — [2] rodentes *P*. — [3] tedium *PTD*. — [4] fuisset (*pro* fui, sed) *T*, nec *D*. — [5] noctem *CPT*; nec die *addit D*. — [6] dedit *D*. — [7] terruit *D*. — [8] doloris parturientis *C*. — [9] Eule *CTD*, Eole *P*. — [10] suscitavi *T*. — [11] undè *CP*. — [12] chalau *C*. — [13] rursùm *CTD*. — [14] mirum *T*. — [15] sulphorum *C*; *omittunt TD*. — [16] quem *codd*. — [17] cedere *PTD*. — [18] umbonem *D*. — [19] magni *CPT*. — [20] ibi *P*. — [21] serviciunculas *T*. — [22] manus *CTD*. [23] et *omittunt CTD*. — [24] impetu *C*. — [25] Stoæ insulæ cades *codd*. — [26] Marsiliensium *PTD*. — [27] milia *D*. — [28] fluit *D*. — [29] longum *P*. — [30] passos *T*, passus *D*. — [31] latum *P*. — [32] xl *D*. — [33] fonte *CT*. — [34] morbidam limpham *C*. — [35] uberis *CT*, ubera *P*; *deest in D*. — [36] nimis *D*. — [37] enim *addit P*. — [38] mille passus *D*. — [39] vel *C*; *omittunt alii*. — [40] xxv *P*. — [41] et *addit D*. — [42] *deest* ibi *in PTD*. — [43] lapidem *PTD*. — [44] catociten *codd*. — [45] Ebolus *T*. — [46] serpentes *PT*. — [47] Hispania *PT*. — [48] Majoretam *P*, *qui* et Minoricam *omittit*. — [49] fecunda *P*. — [50] *deest* jaciendos *in TD*. — [51] testantur *T*.

9. Gades[1] insulā [de quâ] superiùs in aliâ paginâ cum Atlante et Herculeis columnis præfatus est; abhinc recessus maris; post spatium, urbes[2] inclytæ usque Riphæos montes[3] vel montem Laceden[4], undè Lacedæmones vocabulum[5] et nomen traxerunt.

10. Stylo posuit Cephalenias[6] insulas, Casiopas[7] et Liburnicas, vicinarum suarum repetendum[8] explendi operis sui ordinem; ubi non magna[9] feruntur[10] artificia; et alia[11] variè distincta misit[12].

CAPITULUM SEPTIMUM.

DE QUÆSTIONIBUS QUAS ALIA SCRIPTURA NON NARRAT.

§ I. *De Franco et Vasso a Romulo debellatis.*

1. Lacedæmonia, Pannonia et Histria post celeberrimam Græciam; suarum generationum [historiam] repetens, aït: « Me circuitus[13] virium[14] « mearum et opus et humor subrepsit, ut decidentium si falsa fuerint[15] retroacta « omitterem, aut si vera reciperem, si ambigua frustrà ducerer. Pondus « laboris mei, meæ[16] causæ[17] extitit ut itineris vacatio veritatis[18] laborem se- « quatur. Quantæ clades in Lacedæmoniâ, Norico[19] et Pannoniâ, Histriâ et « Albaniâ, [quæ] vicinæ meæ Septentrionalium regiones, primùm a Romanis « et Numitore tyranno, dein sub Romulo Remoque fratribus, postque Tar- « quinio prisco [et] Superbo[20]! cum tædio cordis mei stragem sobolis meæ[21] « cogor propalare; et postmodùm Orientalium ac loca meridiana quæ omisi « retexam. »

2. « Numitor[22] igitur, regno malè usurpato[23], hostem et vastationem « Tusciæ sævissimam intulit; Pyrrhæos[24] montes Cisalpinaque[25] juga pe- « raccessit, Noricos obtinuit, Histriam crudeliter oppressit[26]; Histrum trans- « iens, cum Albanis altercavit, sed superare non potuit; cum magnis spoliis « remeavit. Nec multò post objurgaverunt[27] mutuò nepotes cum avo: con- « surrexitque Romulus super avum[28], Numitorem interfecit, et[29] regnum

[1] Cades *TD.* — [2] urbis *P.* — [3] Rifeis montibus *PTD.* — [4] Lacenden *P.* — [5] vocabuli *C, deficiente* et. — [6] Cefelanias *C,* Cefalanias *alii.* — [7] Casiophas *CTD.* — [8] repetendam *TD.* — [9] non *iterùm ponunt TD.* — [10] fuerrunt *P.* — [11] aliis *CPT.* — [12] amisit *CPT.* — [13] circuitum *CTD.* — [14] jurium *C,* virum *P.* — [15] fuerunt *CP.* — [16] mea *C.* — [17] causa *CT.* — [18] varietas *C,* veritas *TD.* — [19] Lacedemoni honorico *T,* Lacedemonico honore *D.* — [20] Tarquinium priscum superbum *C.* — [21] mei *C.* — [22] Numitore *CP,* Numitorem *TD.* — [23] regnum malè usurpatum *PTD.* — [24] Pirreos *CPT,* Poirreos *D.* — [25] Cisalpina itaquè *codd.* — [26] accessit *D.* — [27] objurgantes *codd.* — [28] superavit *D.* — [29] eum *P; omittunt TD.*

« sagaciter et arroganter usurpavit; Evandriæ[1] urbis[2] muros et mœnia ampliavit, ipsam nempè urbem a suo vocabulo Romam[3] nuncupavit; ipse verò post avum fratricida extitit, Remumque fratrem suum[4] necavit, spurcitiæ[5] omni deditus, et luxuriâ freneticus, pellexator[6] nefarius. Commoto[7] exercitu Romanorum, avi crudelitate arreptus Lacedæmones crudeliter debellavit, Pannoniam vastavit[8], Simoën transiit, post primam eversionem Trojam[9] secundus cruentator peraccessit, cum Franco et Vasso qui ex regiâ prosapiâ remanserant certando dimicavit, ipsisque[10] superatis[11], Ilio[12] denuò capto[13], remeavit ad urbem. »

3. « Francus enim[14] et Vassus fœdus[15] apud Albanos impetraverant[16]; mutuò moventes exercitum contra Romulum[17], montana Histriæ[18] transeuntes, fixerunt tentoria; contra quos Romulus castra opponit; cum Franco et Vasso denuò bellaturus[19], properavit in montem sacrum arasque Jovis famosissimas: præparantur ad aciem perduellis[20] hostis hostes invicem dimicantes. Romulus, post cruentissimam stragem[21], sicut maximum moverat exercitum victor extitit, debellaturosque[22] superavit. Francus et Vassus cæsum cernentes exercitum, cum paucis qui remanserant per fugam lapsi evaserunt; Albani prostrati atque devicti, qui evadere poterant a cæde[23] maximâ, reversi[24] sunt ad[25] propria. »

4. « Francus, ut diximus, et Vassus, videntes se superatos, terram[26] autem afflictam[27] et vastatam[28], in solitudinemque[29] redactam[30], relinquentes propria[31], cum paucis sodalibus sed viris[32] expeditis, pulsi a sede, statim Rhætiâ penetrantes, ad invia et deserta Germaniæ pervenerunt, lævâque Mæotidas paludes dimittentes more prædonum piratico[33] et strophoso[34] atque latronum degentes, urbem construunt: Sicambriam barbaricâ suâ[35] linguâ nuncupant, id est gladium et arcum, more prædonum externorumque positam. »

[1] Evandrice *P*, Suandric *D*. — [2] urbes *TD*. — [3] urbem Romam *D*. — [4] [Remum]que fratrem suum *omittant CTD*. — [5] spurcitia *CPT*, spurcia *D*. — [6] pellexatus *TD*. — [7] Commotoque *P*. — [8] devastavit *D*. — [9] Trojæ *CP*, Trogam *T*. — [10] ipsos quoque *C*, *et Opitianus itidem codex;* ipsosque *PTD*. — [11] superatos *codd*. — [12] Ilium *codd*. — [13] captam *CPTO*, captum *D*. — [14] etenim *D*. — [15] *deest* fœdus *in D*. — [16] patraverunt *P*, patraverant *TD*. — [17] Raulum *T; deest in D*. — [18] Histria *D; et addant TD*. — [19] bellaturos *P*. — [20] perduelles *CP, deficiente* hostis. — [21] cedem *D*. — [22] debellaturos *P*. — [23] a cæde *omittit C*. — [24] reversique *CPT*. — [25] *deest* ad *in PT*. — [26] terra *TD*. — [27] afflicta *TD*. — [28] vastata *T*, devastata *D*. — [29] solitudineque *T*. — [30] redacta *D*. — [31] propriam *T*. — [32] vires *C*. — [33] piraticum *CPD*, cum *T*. — [34] strophosum *codd*. — [35] *deest* suâ *in D*.

5. « Romulus dein [1], humanum sitiens sanguinem hostium plurimorum « congestum [2], Histriam ingressus, cruore tanto fuso, ità ut undas Histri « humanus [3] cruor præoccupasset, victoriâ patratâ [4] mox Albaniam peraccessit. Quanta certamina et strages universaque mala [5] perpetrata fuerunt, « longum est inseri [6]. Romulus, amissâ [7] inter cædem [8] maximâ parte [9] « exercitûs sui, tamen cum multis spoliis [10] vel [11] captivis reversus est. »

6. « Post hæc Valeriam debellavit, urbes maritimas usque Italiæ fines « cepit, ac tenus Mantuam urbem accedens, quià [12] Manto [13] Tiresiæ filia, « post interitum Thebanorum in Italiam [14] comitata [15], in Venetiâ [16] quæ Gallia « Cisalpina dicitur, hanc urbem in collectionem incolatûs sui ædificavit; « quàm præfatus Romulus vi [17] roboris sui certando capessit et ventilando « diruit. Iterùmque Gallias edomuit in suâque ditione tributarias fecit, om« nique malitiâ consummatâ [18] regna, ac terras sanguine humano infectas, « in tantum ut post hæc captivati [19] plurimorum parvulorum ac mulierum, « multarum quoque [20] regionum ignorarent et terras et linguas [21], et nun« quàm [22] remeantes, propria vel propinquos amiserunt. Ipse quoque Ro« mulus post tot facinora [23], et vim et animam iniquissimè et indignè fudit, « vel [24] ob missa mundi plurima bella, vel clade pestiferâ. »

7. « Quid soboles [25] ignaviæ meæ meruerit non prætermittam, cùm eo « tempore captivati ab Histriâ Casiopas [26] insulas pervenerunt, post multa « annorum curricula, vix [27] ad vastum [28] et invium [29] cœnum ac pulverum « ustionem cum magno mœrore et tædio repedaverunt, et usque in diem « nativitatis meæ culta quæ dudùm fuerant [30] in solitudinem [31] redacta sunt [32]. »

8. « Post ambitum maris et percunctatum orbem [33], quæ prima fuerunt « posui [34]; quæ alii ignoraverunt et per memet [35] ipsum cum ingenti labore « et fessâ indagatione (angor prætermissorum fecit [36]) reperta digessi [37]; quæ « verò illi scripserunt, opus dempsi. Orientem et meridiem [38] illi sagaci in-

[1] dehinc *D.* — [2] congestrum *C.* — [3] humanis *P.* — [4] parata *CT.* — [5] quæ *addit P.* — [6] inferri *P.* — [7] amisso *PT.* — [8] cædes *PTD.* — [9] maximam partem *PT.* — [10] multa spolia *codd.* — [11] et *TD.* — [12] quæ a *codd.* — [13] Mato *P.* — [14] Italia *PD.* — [15] comitatam *CP*, comitatum *TD.* — [16] Veneciam *codd.* — [17] vim *P.* — [18] omnemque malitiam consummatam regnat *P.* — [19] captivas *CT*, captivitas *PD.* — [20] quique *P.* — [21] lingua *P.* — [22] nusquam *codd.* — [23] flagitia *TD.* — [24] væ *CPT; desunt in D verba quæ sequuntur vigenti quinque, usque* pervenerunt. — [25] sobolis *P*, subolis *TD.* — [26] Casiophas *TD.* — [27] mox *D.* — [28] vastam *codd.* — [29] invia *P*, inviam *alii.* — [30] fuerunt *CTD; desunt in D verba quæ sequuntur duodecim, usque* fuerunt. — [31] solitudine *codd.* — [32] *deest* sunt *in CTD.* — [33] et per cunctum orbem *C; desunt verba ista in TD.* — [34] postposui *CTD.* — [35] met *D.* — [36] feci *TD.* — [37] digessit P. — [38] Oriente et meridie *codd.*

« dagatione [1] plana [2] et optima elimati sunt; nos quæquæ [3] aspera rigida- « que [4] et aquosa et brumerica percunctavimus.

§ II. *De Oriente.*

1. « Nunc summatim ad Orientem certatim [5] gressum posuimus, a ca- « cumine Caucasi montis calles arctissimos usque magnum Gangem propter « ædificium arcæ peragrantes [6] coavi, et camaras [7] ac artificia illius si ultrà « inundatio aquarum cosmo vim intulisset; quià [8] arcæ [9] reliquiæ fractæ [10] re- « mansissent. Sed Armenias [11] pylas juga subiimus [12], et nullatenùs reperimus. « Elangui ego igitur et ægrotavi : nox pro cibo, et crapula mihi [13] fuit; non « reperi quod [14] quæsivi; pœnituit [15] me hujus operis ignorantia; cur non « inveni et ea ignoro; defesso [16] labore tabesco. Submotus ab his eminentis- « simis montibus, aureis [17] jugis [18] nocte [19] cum facibus affui propter metum « draconum et struthionum; gryphes [20] et serpentes inibi [21] jugiter invigi- « lant; [22] formicas more canum rapacissimas, centauriasque lacertas vene- « natas valdè, reliqui cum sociis meis viris academicis, atque [23] inquiens « retuli [24]: O inaccessibiles [25] thesauros [26] maximos, tàm avaros et crudeles [27] « habentes custodes! Ante morsum dentibus attrectant [28], quampulchra et « opima [29] dona [30] ostentant [31]. Non fuisset [32] internecio bellatorum si tellus « prædita [33] non fuisset horum metallorum. Discat [34] impiorum vesania [35] « auri quales sint custodes [36], qui dentibus frendeant [37], non qui indigentibus « bona tribuant ».

2. Recessurus [38] ab his jugibus [39] viator [40] noster [41], naupegus [42] adfuit : « Gangem ingressi, terram inhabitabilem adire disposuimus; sed non po- « tuimus propter [43] ardorem solis. Nemora pulcherrima ultra montana [44] « vidimus, sed palpare solis ortum nullus valere audebat : plus enim incen-

[1] indagione *D.* — [2] plena *D.* — [3] quoque *CPD.* — [4] et rigida *TD.* — [5] certamen *P.* — [6] parentes *P*, parentis *TD.* — [7] camareis *P*, cameras *TD.* — [8] qua *PD*, que *T.* — [9] arte *PTD.* — [10] fratrum *PTD.* — [11] Armeniæ *CPT.* — [12] audivimus *D.* — [13] *deest* mihi *in TD.* — [14] quem *PTD.* — [15] penitus *CPT.* — [16] die fesso *C.* — [17] aureus *P.* — [18] juges *CP.* — [19] noctes *C*, noctem *P.* — [20] grifas *CPT*, grifos *D.* — [21] qui ibi *D.* — [22] et propter *addit D.* — [23] et *PTD.* — [24] retulit *P.* — [25] inecessabiles *T.* — [26] magnos et *addit P.* — [27] et crudeles *omittit D.* — [28] adtractant *CP.* — [29] optima *T.* — [30] custodia *CPT.* — [31] ostendant *CPT.* — [32] suis *TD.* — [33] proditor *CPT*, prodita *D.* — [34] Dicat *CT*, Dicit *D.* — [35] vesaniam *TD.* — [36] aurum quale sit custodia *codd.* — [37] frendent *C.* — [38] Recessuris *C*, Recessuros *PT.* — [39] montibus *D.* — [40] auctor *TD.* — [41] ter *addunt TD.* — [42] naupicus *codd.* — [43] præter *P.* — [44] montanam *P.*

« dium[1] oculorum et corporum erat[2] quàm hujusmodi[3] clibani, aut ther- « marum[4]. A narrantibus, nobis revertentibus, temerariis et impudicis « vicinis, illius habitatoribus Indiæ, regionibus valdè felicibus, reperimus « quòd in illis[5] partibus Eden nemus Dei cœli et hortus[6] inaccessibilis[7] « carnali[8] creaturæ situs esset[9]. Valefecimus diis deabusque[10] Indiæ, et « aulæ[11] regis Ferezis qui bona fecit nobis; palatia et cœnacula sua nobis « ostendit[12] ex auro et gemmis[13], vineas in similitudine maceriarum ex « gemmis variatoque opere ad instar botryonum[14]; nusquàm[15] ultrà talia. « Reperimus Indiam fertilem : Opopodiani[16] contrarii equis[17] proni[18], obsta- « cula nostra[19] esse voluerunt, sed propter aulonas[20] labore nostro fabre- « factas[21] dromunculas[22], ob[23] oppressionem[24] lapidum[25] et jaculorum[26] « relictis naviculis fugerunt[27]. Ab Indiâ magnâ et Gange[28] regressi, in- « clytis[29] regionibus atque saluberrimis, in anno omnes fruges denuò me- « tentes atque colligentes, pervenimus[30]. »

3. Aves magnas mittit, psittacum more hominum loquentem; habet elephantes et monocerotes[31] bestias magnas. Gignit etiàm[32] cinnamum et piper, calamum quoque aromaticum, et ebur[33]; chariston[34], berillum[35], chrysoprasum[36] atque chrysolitum[37], adamantem probatissimum, ac carbunculum, leænitas[38] itaquè et[39] margaritas[40], et[41] uniones atque[42] myaces[43]. Vicini[44] sunt[45] montes[46] aurei[47].

4. Deindè Parthia[48], ab Indiâ usque Mesopotamiam[49], fertilis, populum [habens] robustum. Vicinæ earum[50] sunt Arachosia, Parthia[51] minor, Assyria[52], Media, et magna Persia[53]; quæ et[54] originem[55] populorum et ini-

[1] incendia *PTD*. — [2] crant *D*. — [3] hujus mundi *P*. — [4] thermas *codd*. — [5] nullis *TD*. — [6] hostiis *TD*. — [7] inaccessibilibus *D*. — [8] carnalis *D*. — [9] et *TD*. — [10] deos deasque *PTD*. — [11] aula *PT*. — [12] ostendis *P*. — [13] *desunt in D verba quæ sequuntur sex, usque* gemmis. — [14] botrinum *P*. — [15] nunquàm *C*. — [16] Oppodiani *TD*. — [17] equi *codd*. — [18] pinni *P*, proponi *TD*. — [19] nostri *PTD*. — [20] aulanos *C*, aulosias *P*. — [21] fabrefactos *C*, labefactas *D*. — [22] dromunculos *C*; *deest in D*. — [23] *deest* ob *in C*. — [24] oppressione *C*. — [25] lapidarum *P*, lapidem *TD*. — [26] jacularum *codd*. — [27] fugere cœperunt *D*. — [28] Gangen *CPD*, Ganges *T*. — [29] inclinatis *CTD*. — [30] *deest* pervenimus *in CTD*. — [31] et monoceros *CPT*; *omittit D*. — [32] enim *CP*. — [33] eborem *P*. — [34] cariston *C*; *deest in D*. — [35] berillo *T*, berillos *D*. — [36] crissoprasso *T*, crisoprassos *D*. — [37] crissolito *T*, crisolitos *D*. — [38] lenitis *C*, læenitis *TD*. — [39] *desunt in D* leænitas itaque et. — [40] margaritis *CT*. — [41] *deest* et *in CT*. — [42] et *CT*; *deest in D*. — [43] miriaces *CPT*; *deest in D*. — [44] Vicinæ *C*. — [45] *deest* sunt *in CPT*. — [46] montibus *C*. — [47] aureis *C*, aureos *PT*. — [48] pascua *TD*. — [49] fertilem *CPT*; multum uberrima et *D*. — [50] *deest* earum *in D*. — [51] Posthia *T*; *deest in D*. — [52] Sinia *D*. — [53] Persida *codd*. — [54] *deest* et *in D*. — [55] origine *P*.

tium[1] ab Indo amne magno[2] sumunt[3], regiones fertilissimæ[4], populo[5] quidem[6] barbarico[7] et gentibus robustissimis[8]; fluminibus magnis[9] irrigantur, Hydaspe[10] et Arbe[11], et aliis qaumplurimis[12]. Assyria etenim[13] nobilissima, purpurâ quidem procerior, ornata opibus, omnium bonorum [habens] umbilicum ac medullam Niniven, quam Philosophus inter alias urbes mœnianam[14] Archochyram[15] vocitavit, primam tyrannidem[16] bellicosissimam, suâ enim arte eruditissimâ[17]. Prima[18] post[19] Indiam, ultra omnes ista celebrior[20] vicina, crescens et affluens atque multiplicans.

5. Indè Arabia, et ipsa nobilis atque[21] pinguissima, eis[22] bonis[23] quæ suprà diximus maximè[24] affluens atque succrescens.

6. Post hanc, Chaldæam invenimus, diversam gentem in multis divisam; ubi famosissimam urbem reperimus Babylonem[25], extollente[26] virtute cunctarum urbium celebriorem[27]; quam omnium primam ac[28] novissimam arbitrati sumus[29], omnem ruborem[30] et decorem, et pulchritudinem; ubi concionantes operam dederunt filii hominum; quos noster Euphrates[31] intersecat.

7. Deindè Syria, inter magnum[32] amnen[33] Euphraten et montem Guzan[34] idolorum, Magnum usque mare vicinum; terra gignendorum[35] multorum populorum, Ægypto conjuncta[36] parte maximâ, aliâque parte[37] [ad] Armeniam et Cappadociam[38] vergente[39]; clima nostrarum regionum, ubi Commagena[40], Phœnicia atque Palestina vicinæ et subjectæ sunt.

8. Deindè a meridie Chanaan [scribit], fontem[41] affluentem, omnibus bonis irriguam; Tiberiaden[42] et Gennesar; alveum Jordanis a vineis Engaddi, et lacum bituminum[43], et arundinetum[44] Parioticum, et Salariam superiorem. Hactenùs ad Libanum[45] tendentes, ubi in medullam et umbi-

[1] populorum et initium *omittit D*; et *addit P*. — [2] *deest* magno *in PTD*. — [3] sumuntur *PT*. — [4] fertilissimas *codd*. — [5] populum *D*. — [6] *deest* quidem *in D*. — [7] barbaricum *D*. — [8] gentes robustissimas *PTD*. — [9] flumina magna *PTD*. — [10] Idaspem *codd*. — [11] Arbem *CTD*, urbem *P*. — [12] alia quamplurima *codd*. — [13] enim *T*; *deest in D*. — [14] mœnia nostra *C*. — [15] Arch chyran *TD*. — [16] tyrandinem *C*. — [17] eruditissimos *C*, eruditissimus *TD*. — [18] Primam *PTD*. — [19] ponit *D*. — [20] celebratior *D*. — [21] ac *P*, et *D*. — [22] ea *PT*, et *D*. — [23] bona *codd*. — [24] maxima *PTD*. — [25] Babyloniam *codd*. — [26] extollentem *CTD*. — [27] celebrior *CT*, celeberrior *P*, celebratior *D*. — [28] et *TD*. — [29] putavimus *D*. — [30] roborem *CPT*; *deest in D*, *deficiente quoque* et. — [31] Eufraten *TD*. — [32] *deest* magnum *in D* — [33] *deest* amnen *in CTD*. — [34] Gazan *D*, *qui* idolorum *omittit*. — [35] gignenda *PT*; *deest in D*. — [36] Ægyptum conjunctam *TD*. — [37] aliasque partes *codd*. — [38] Armenia et Cappadocia *TD*. — [39] vergentes *codd*. — [40] magna *D*. — [41] syrtem *C*, fortem *P*, sortem *T*. — [42] Tiberiade *CT*, Tiberiadis *D*. — [43] bitumicum *D*. — [44] arundineum *D*. — [45] Albanum *D*.

licum urbs magna, ortus[1] et altrix[2] regum, vaticinia et ostenta atque prodigia fastigia[3], Hierusalem fabricata et sita est; ubi eorum vates futuram restaurationem mundi judiciariam impetu sui spiritûs fore affirmant[4]. Illîc Galilæa regio Jordanis; Samaria[5] urbs[6] vicina, confinium et janua regionis, opima et spatiosa, ambitiosa[7] incolarum speculatrix inclyta[8]. Vicina est[9] terra inhabitabilis Sodomorum, ubi tria judicia magna[10] idem dicit Regis[11] majoris cœlestis iram et vindictam[12] dedisse[13], ignis, fulminis, et bituminis; eorum audaciâ et temeritate[14] abhorruit[15]. [Aït] Academicus Pentapolim ob nimiam affluentiam ingnominiosam, sine lege, absque eruditione, sine rege indisciplinatam[16], ruinâ maximâ præ ubertate corruisse. [17] Sicharia[18] regio, quæ posteà Nabathæa nuncupatur, silvestris[19] valdè, ubi Ismaëlitæ; eminùs Sur[20], inter mare Rubrum et Arabiam sita, Ægypti finibus deducta, populo vafro et valdè nugaci; terra nimirum invia.

9. Ægyptus, magna, uberrima ac fertilissima; medulla terrarum aliarum, imbribus et pruinis incognita, hieme carens, Nilo omnibus[21] bonis conferta[22] atque irrigua; ampla valdè in latum; gemino mari conjuncta atque vallata, Rubro quippè, et Gaditano[23], quod est Magnum; in longitudine igitur usque Æthiopiam et Libyam : omnium frugum et[24] arborum ac frondium opulentissima.[25] Ibi[26] sunt arbores magnæ quæ[27] picini[28] dicuntur, undè in anno bis[29] vellera carpunt, et optimas vestes ex ipsis faciunt[30]. Quæ alia[31] regna vel terræ[32] in usum mercantur, et non gignit[33] talia. Canopæa insula Oceani quæ ex parte Ægypto[34] ex parte Libyæ[35] subjacet, omnibus bonis jucunda[36], aurum optimum et uniones[37] gignit.

10. Bactria et ipsa valdè fœcunda; dromadas et camelos nunquàm atterentes pedes mittit, equos et mulos velocissimos inter omnes terras.

11. [38] Libya magna, ponto magno vel æquore[39] Oceano vallata, utris-

[1] orta *P.* — [2] alictrix *P.* — [3] festiva *P*, festigia *T; deest in D.* — [4] affirmantur *P.* — [5] Samarie *CP.* — [6] urbis *C.* — [7] ambitiosam *codd.* — [8] speculatricem inclitam *codd.* — [9] Vicinarum *codd.* — [10] majora *D.* — [11] *deest* regis *in D.* — [12] vindicta *C.* — [13] decidisse *CTD.* — [14] audaciam et temeritatem *CP.* — [15] oborruit *P.* — [16] indisciplinata *codd.* — [17] *desunt in D quæ sequuntur lineæ tres, usque* Ægyptus. — [18] Siccharia *P*, Sichagia *T.* — [19] silvestria *PT.* — [20] emenussur *T.* — [21] nihilominus *CTD.* — [22] confersa *CT*, referta *D.* — [23] Gaditanum *PTD.* — [24] *deest* et *in D.* — [25] *desunt in D omnia quæ sequuntur lineæ nempè novemdecim, usquedùm ad lineam* Hæc omnia *reperieris.* — [26] ubi *CT.* — [27] magni qui *PT.* — [28] picinis *T.* — [29] nobis *P.* — [30] obtime vestes ex ipsa fiunt *P.* — [31] alio *P.* — [32] terra vel regna *P.* — [33] gignit *C.* — [34] Egyptus *P.* — [35] Libia *PT.* — [36] jocundat *P.* — [37] lapides addit *P.* — [38] De magna Libia *rubricato charactere titulum habet P.* — [39] æquora *P.*

que[1] partibus decorata, et adeò fertilis et pinguis. [2] Æthiopia montuosa et arenosa, longè latèque in magnitudine porrecta atque diffusa, in aliquibus partibus deserta et inaccessibilis. Plures[3] itaque gentes [habet] vultu[4] horribili, et nonnullas monstruosas[5], serpentium et ferarum multitudinem, rhinocerotas, camelospardos, basiliscos, et dracones immensos[6] quorum ex cerebro gemmæ pulcherrimæ extrahuntur; jacintus et chrysoprasus ibi[7] reperiuntur. Cinnamomum[8] et calaicum[9] plurimum mittit Æthiopia. Post ipsam alia est inhabitabilis propter ardorem solis : alia[10] quidem in Africâ Libya[11] [quæ continet] Cyrenensem[12] Pentapolim, Tripolim, Byzacium[13], Carthaginem et urbem et regionem[14], Numidiam, Mauritaniam Sitifensem[15], item[16] Mauritaniam Tingitanam[17]; Troglodytas[18] et barbaras[19] gentes Natabres et Garamantas; ac Getuliam[20].

12. Hæc omnia[21] nationum et gentium atque terrarum proprio labore desudavit, ut asserit idem Sophista, non per ordinem, propter navalem maris Oceani ambitum, quià et ubi navigare licitum[22], et difficile fuit.

13. Indè[23] a septentrione[24] terrarum et populorum ordinem duxit[25], et ob hoc de gentibus et regionibus plura non dixit. Ea quæ[26] in aliorum codicibus scita vel scripta deprehendit, sibi[27] explicato catalogo compescuit[28].

§ III. *De flatu ventorum et venis aquarum*[29].

1. De terrâ et flatu ventorum venisque aquarum parvam mentionem fecit, flatum ventorum se vidisse ad meridiem superiùs et nunc inquiens, in modum columnarum in tribus cathigis[30] ramorum eructare, quasi[31] densissimam nebulam mare tuli[32], motionem fieri, et elevari[33] ultrà ardua[34]

[1] utriusque *CT*. — [2] Ethopa *rubricam habet P*. — [3] pluras *P*. — [4] *deest* vultu *in T*. — [5] nonnullæ monstruosæ *C*, nonnullo monstruosa *P*. — [6] immensas *C*. — [7] *deest* ibi *in T*. — [8] Cinnamum *codd.* — [9] chalaycum *P*, calaticum *T*. — [10] alias *PT*. — [11] Libiam *P*. — [12] Cirinensi *C* — [13] Bizantum *CT*, Bizancium *P*. — [14] regium *T*, *deficiente* et. — [15] Estivensem *P*. — [16] *desunt* Mauritaniam Sitifensem item *in C*. — [17] Tingitaniam *CP*, Tingitania *T*. — [18] Trogodite *CT*, Tragoditas *P*. — [19] barbaræ *C*. — [20] Getulia *T*. — [21] omnium *D*. — [22] quià ubique navigare illicitum *D*. — [23] ine *P*, idem *TD*. — [24] septentrionem *T*. — [25] dixit *D*. — [26] quia ea *pro* ea quæ) *P*. — [27] sibique *P*. — [28] Explicit *rubricato charactere addit P; sed de capitulo, non de libro intelligendum. Hic autem verò desinit D, additis his* : Explicit liber Æthici philosophi cosmograghi. — [29] *rubricatum titulum præfert P* : De terra et aquarum decursu vel venis earum; *sed primum lineam omittit, quam rubricato charactere ceu titulum ponit T*. — [30] catigis *T*. — [31] quas *T*. — [32] tali *P*, talem *T*. — [33] elevare *codd.* — [34] arduam *T*.

montium cacumina æhalao, super abyssum ac terram, superiùs nimiâ vehementiâ tremefacere a mari usque ad mare, terram sicut ollam et similam[1] crescere, et meatus ac fissuras in modum spongiæ[2] facere, et a facie ventorum in directum venas dare, et aquas discurrere, vel flumina consurgere, et amaritudinem salis ac maris non retinere ob hanc causam, quià postquàm aquæ[3] maris ipsum chalao robur[4] petræ[5] et humorem[6] terræ[7] palpaverint, statìm in rigorem versæ omnem amaritudinem amittunt,[8] et si in sulphuream[9] terrarum vehementiam[10] non incurrerint, semper dulcia et rectiora[11] consistunt et in duritiem salis coagulari[12] non valent; et reverâ, quià quotiès[13] flatus et sonitus ventorum evenerint[14], statìm irruptio pluviarum subsequitur, et sic affirmat terram[15] super aquas quasi spongiam[16], quemadmodum spongia per fissuras et meatus consumit aquam, ità[17] per terram duobus modis[18] currit aqua : quandò quidem inter undatam, aliquandò autem illam aquam subterraneam in directum per terram levatam, ut videmus[19] latices, hoc est fontes qui currere videntur jugiter, per venas diversas per terram in modum spongiæ, hinc ventis et aquis discurrere, et a facie ventorum priùs atque magis flumina et aquas[20] inundare et motum magnum facere quàm reliqua elementa mundi : et in hâc parte Philosophus ultra omnes sapientes pulchriùs adinveniens[21] disseruit quàm reliqui quos nos indaganter investigavimus[22].

[1] similia *T.* — [2] spongiam *CP.* — [3] a *addit T.* — [4] roborem *codd.* — [5] petere *P.* — [6] umore *T.* — [7] *deest* terræ *in T.* — [8] *desunt in T verba quæ sequuntur tredecim, usque* consistunt. — [9] sulphurea *P.* — [10] vehementia *P.* — [11] recensiora *P.* — [12] coagulare *PT.* — [13] quotiens *C*, cociens *P.* — [14] evenerit *CP.* — [15] *hic deficit Pithœanus codex, ablato folio ultimo.* — [16] spongia *C.* — [17] stat *T.* — [18] motil *T.* — [19] vidimus *T.* — [20] aquis *T.* — [21] invenieos *T.* — [22] investigamus *T.*

§ IV. *De Æthici abecedario.*

1. Suos characteres litterarum quos adinvenit itâ distinxit :

Alamon	Iosithu[4]	Salathi
Becah	Kaithu	Intalech
Cathu	Lethfu	Thothymos
Delfoy	Malathy	Azathot
Efothu[1]	Nabaleth	Reque[5]
Fomethu	Ozechi	Yrchoni
Garfou[2]	Chorizech	Zothychin[6]
Hethmu[3]	Phythyrin	

EXPLICIT LIBER ÆTHICI PHILOSOPHI COSMOGRAPHI

NATIONE[7] SCYTHICÂ[8], NOBILI PROSAPIÂ PARENTUM.

AB EO ENIM ETHICA[9], PHILOSOPHIA A RELIQUIS SAPIENTIBUS

ORIGINEM TRAXIT.

[1] Effothu *T.* — [2] Carfou *C.* — [3] *characterum nomina post septimum omittit T.* — [4] Losithu *C.* — [5] *deest in codd. mss. character vigesimus primus, quem, Hrabanum Maurum sequuti, hîc restituimus.* — [6] *Abecedarium Æthici integrum exscripsit Hrabanus Maurus in libro De inventione linguarum sicque explicuit :* Alamon, Becha, Chatu, Delfoi, Effothu, Fonethu, Garfou, Hetmu, Iofitu, Kaitu, Lehtfu, Malathi, Nabalech, Ózechi, Choizech, Phititin, Salathi, Intalech, Theotimos, Agathot, Req', Yrchoim, Zeta. *Hæc quoque nomina characterum Æthicianorum in Itinerario Joannis de Mandeville (Reg. bibl. paris. cod. lat. 4847, fol. 42 verso) reperiuntur, quasi Saracenorum fuerint, sic :* Alamoi, Bethach, Cathi, Delfor, Esoti, Foti, Garepi, Hethimi, Jothi, Kauthi, Latini, Malati, Nobaleth, Orthi, Corizeth, Nicholath, Ruthi, Salati, Thotimus, Azaroth, Irthom, Aronthi, Zotizmi, Thehec. — [7] nationes *C.* — [8] Scitâ *T.* — [9] Aethica *T.*

AD ÆTHICI COSMOGRAPHIAM

A HIERONYMO TRANSLATAM

INDEX GEOGRAPHICUS ET ONOMASTICUS.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

U

V

X

Z

INDEX CAPITULORUM

ET SECTIONUM

ÆTHICIANÆ COSMOGRAPHIÆ A HIERONYMO TRANSLATÆ.

VOLUMINE TERTIO

MÉMOIRE

SUR

LE SÉRAPÉUM DE MEMPHIS,

PAR M. BRUNET DE PRESLE.

La découverte récente d'une partie des ruines du Sérapéum de Memphis par M. Mariette, les monuments singuliers qu'il a déjà fait connaître, et les résultats plus importants encore que l'on est en droit d'espérer de la continuation des fouilles qu'il dirige avec tant de zèle et d'intelligence, m'ont fait penser qu'il pourrait être opportun d'extraire des papyrus inédits du Louvre un certain nombre de passages relatifs au Sérapéum de Memphis.

Sur environ cent cinquante papyrus grecs répartis dans les divers musées de l'Europe[1], la moitié provient de Memphis, et très-probablement des ruines mêmes que M. Mariette est en train d'explorer. Il y a tout lieu de présumer que d'autres

[1] Le nombre des papyrus grecs est :

à Paris	70
à Leyde	22
à Londres	40
à Turin	14
A reporter	146
Report	146
Papyrus à Rome	4
à Berlin	4
à Vienne	2
	156

débris des archives de ce temple y subsistent encore. Une découverte de ce genre ne serait pas la moins précieuse pour le progrès des études égyptiennes; et c'est un motif de plus à faire valoir pour la continuation des fouilles sur ce point.

Dès le 4 nivôse an IX, l'Institut d'Égypte avait tracé le plan de recherches à faire sur l'emplacement de Memphis [1]. M. Jomard, dans la description générale de cette ville, en a fait ressortir toute l'importance [2]; et, grâce à l'appui de l'Académie, c'est encore à un voyageur français qu'il peut être donné de les réaliser.

Les papyrus, produit de fouilles partielles dirigées au hasard par les Arabes au milieu de ces ruines, et qui, dans notre seul musée, sont au nombre de trente-huit, appartiennent à l'époque des Lagides. Ils contiennent des détails qui jettent quelque jour sur l'organisation intérieure du Sérapéum et sur les sanctuaires divers, tels que celui d'Esculape, d'Anubis et d'Astarté, qu'il comprenait dans sa vaste enceinte. Les sables du désert, qui, dès le temps de Strabon, commençaient à l'envahir, auront eu peut-être pour résultat de le dérober aux dévastations des barbares pour le rendre plus intact aux investigations de la science. Je serais heureux si quelques-uns des textes que je vais citer pouvaient guider M. Mariette dans ses recherches, comme ils recevront certainement de ses découvertes le plus utile commentaire. C'était aussi pour moi une occasion que j'ai dû saisir avec empressement de rendre compte à l'Académie de quelques-uns des travaux auxquels je m'applique pour mettre en ordre les papiers de M. Letronne, dont elle a bien voulu me confier le soin de préparer l'édition.

[1] Les commissaires étaient MM. Fourier, Champy, Lepere, Geoffroy et Coutelle. (Voir le *Courrier d'Égypte*, n[os] 104, 105, 106 et 107.) — [2] *Description de l'Égypte, antiquités*, t. V, p. 544, de l'édition in-8°.

Mon intention n'est pas d'aborder ici l'histoire du culte de Sérapis[1]. La diffusion des superstitions égyptiennes à l'époque romaine a beaucoup augmenté la célébrité de cette divinité, sans éclaircir son origine. Tout ce que la lecture des auteurs classiques pouvait fournir de renseignements sur ce sujet a, depuis longtemps, été rassemblé par Jablonski dans son *Pantheon Ægyptiorum*[2], et M. Guigniaut, dans une dissertation spéciale *Sur le dieu Sérapis et son origine, ses rapports, ses attributs et son histoire*, dissertation jointe à la traduction de Tacite par M. Burnouf, a soumis ces renseignements, souvent contradictoires, à l'épreuve de la critique, en y apportant les lumières nouvelles que fournit l'étude comparée des religions de l'antiquité. Je demande seulement à rappeler deux passages sur lesquels MM. Jomard et Guigniaut ont déjà fixé l'attention, et qui se rapportent spécialement au Sérapéum de Memphis. L'un est tiré de Pausanias, qui, à l'occasion d'un temple de Sérapis à Athènes, nous apprend qu'en Égypte le Sérapéum d'Alexandrie est le plus remarquable, et celui de Memphis le plus ancien. *Αἰγυπτίοις δὲ ἱερὰ Σαράπιδος, ἐπιφανέστατον μέν ἐστιν Ἀλεξανδρεῦσιν, ἀρχαιότατον δὲ ἐν Μέμφει*[3]. L'autre passage est une scolie d'Eustathe sur Denys Périégète[4], d'après laquelle on devrait chercher à Memphis l'origine du Sérapis d'Alexandrie.

M. Guigniaut a déjà montré que, sans rejeter absolument la tradition rapportée avec quelques variantes par Tacite et par d'autres auteurs, et qui fait venir de Sinope, sous un des premiers Ptolémées, la statue adorée depuis à Alexandrie sous

[1] Ælius Aristides, dans son discours *Εἰς τὸν Σάραπιν*, renvoie aux prêtres et aux savants égyptiens ceux qui veulent connaître la nature de Sérapis : *ὅστις μὲν δὴ καὶ ἥντινα τὴν φύσιν ἔχων ἐστὶν ὁ Θεὸς ἱερεῦσί τε καὶ λογίοις Αἰγυπτίων παρείστω λέγειν τε καὶ εἰδέναι.*

[2] Pars II, p. 231.

[3] Pausanias, *Att.* ch. XVIII.

[4] V. 255.

le nom de Sérapis, on peut admettre qu'il y eut une assimilation conseillée peut-être par la politique entre une divinité grecque et une ancienne divinité égyptienne. Selon Plutarque, dans le Traité d'Isis et d'Osiris, ce fut Manéthon de Sebennytus qui affirma que le Pluton ou le Jupiter de Sinope n'était autre qu'un Sérapis[1].

L'antériorité du Sérapéum de Memphis, relativement à celui d'Alexandrie, que Tacite[2] et Suidas indiquent aussi comme une des opinions qui avaient cours, reçoit des premières découvertes de M. Mariette une confirmation dans un cartouche d'Amyrtée, roi de la XXVIIIe dynastie, qui est inscrit sur les sphinx du vestibule. Le temple est donc antérieur aux Ptolémées, et l'on peut s'attendre à trouver, à côté des monuments du culte des Grecs, quelques souvenirs des anciens Pharaons, qui honoraient déjà Sérapis.

Les Grecs reconnaissent que ce nom est égyptien; Plutarque en présente plusieurs étymologies qui ne sont pas très-heureuses. Ainsi, il veut le faire venir de *σαίρει*, qui exprime, dit-il, les fêtes et la joie, *τὰ χαρμόσυνα*[3]. Phylarque le dérivait de *σορὸς Ἄπιδος*, *cercueil d'Osiris*[4], étymologie qui a le tort de faire entrer une racine grecque en composition d'un nom égyptien. Clément d'Alexandrie[5], bien instruit des choses de l'Égypte, et qui nous a transmis des renseignements exacts sur l'écriture hiéroglyphique et sur les livres d'Hermès, dit que ce nom est formé de ceux d'Osiris et d'Apis : *Σύνθετον ἀπό τε Ὀσίριδος καὶ Ἄπιος γενόμενον Ὀσίραπις.* Mais on n'a reconnu la justesse de cette étymologie que depuis l'interprétation des monuments hiéroglyphiques.

[1] Plut. *De Isid. et Osir.* chap. XXVIII.
[2] Tac. *Hist.* l. IV, ch. LXXXIII.
[3] Plut. *De Isid.* ch. XXIX.
[4] Phyl. cite par Plut. *De Isid.* ch. XXIX.
[5] Clém. *Protrept*..... *Σάραπιν οὗ καὶ τοὔνομα αἰνίττεται τὴν κοινωνίαν τῆς κηδείας καὶ τὴν ἐκ τῆς ταφῆς δημιουργίαν.*

On voit constamment sur les stèles et sur les papyrus funéraires que les défunts qui ont satisfait aux prescriptions religieuses sont reçus dans le sein d'Osiris, absorbés en lui; qu'ils deviennent eux-mêmes Osiris, et reçoivent sous ce nom les adorations de leur famille. De là, ces milliers d'inscriptions qui commencent par l'*Osirien* ou plutôt l'*Osiris un tel*. Le taureau Apis, qui, durant son existence terrestre, était déjà considéré comme une image vivante d'Osiris, devenait après sa mort un *Osiris-Apis*, un *Osor-Api*[1]. Nos papyrus grecs, d'accord avec les textes hiéroglyphiques, confirment cette étymologie; on y trouve mentionnés l'ensevelisseur en chef d'Osor-Apis et d'Osor-Mnevis, dieux éternels[2], Ὁ ἀρχενταφιαστὴς Ὀσοράπιος καὶ Ὀσορμνεύιος θεῶν ἀειζωίων (*sic*), et aussi leur pasteur, ὁ βούκολος τοῦ Ὀσοράπιος.

Les Latins ont écrit le nom de ce dieu, Sérapis; les Grecs, Σάραπις et Σόραπις. Cette dernière orthographe est la plus fréquente sur les papyrus. Il est probable que la forme la plus ancienne empruntée aux Égyptiens était Ὀσόραπις. Les Grecs auront pris le premier omicron pour l'article, et au lieu de dire ὁ Ὀσόραπις, τοῦ Ὀσοράπιος, ils auront dit : ὁ Σόραπις, τοῦ Σοράπιος. Quant à la permutation de l'ο en α ou en ι, elle ne doit pas arrêter; on sait combien la prononciation des voyelles est fugitive. Ainsi, selon Hellanicus, Ὄσιρις se prononçait Ὕσιρις. Les Alexandrins ont écrit les noms de mois Ἀθύρ pour ⲁⲑⲱⲣ et Παΰνι pour ⲡⲁⲱⲛⲉ; on trouve aussi Παχύμιος pour Παχώμιος et Βάκχυρις pour Βόκχωρις.

A l'origine égyptienne de Sérapis, on objectera peut-

[1] Champ. *Dict. Ég.* p. 64. « ⲟⲩⲥⲁⲣⲁⲡⲓ, *Osor-Api*, noms combinés d'Osiris et d'Apis, nom d'Osiris qui est l'origine évidente du Σάραπις des Grecs et du *Serapis* des Latins. »

[2] Pap. de Leyde G, *Papyri græci musæi antiquarii Lugduni Batavi*, ed. Leemans, p. 42.

être qu'il existait à Babylone, dès le temps d'Alexandre, un temple de Sérapis, où les amis du roi voulaient le transporter dans sa dernière maladie. Ce fait est attesté par Arrien[1], d'après les *Éphémérides royales*. Si je ne craignais de m'écarter trop de l'objet spécial de ces recherches, je crois que je pourrais expliquer comment Osor-Api devint à Memphis un dieu médical, et comment il put être transporté avec cette attribution particulière de Memphis à Babylone, entre le temps de Cyrus et celui d'Alexandre. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, on peut considérer comme très-probable que le Sérapéum de Memphis fut dans l'origine le monument sépulcral d'Apis. Ainsi que tous les édifices qui avaient une destination funéraire, celui-ci dut être situé hors de la ville et au couchant. Jablonski[2] voulait le trouver sur la rive orientale du Nil ou dans une île, s'appuyant surtout sur le passage de Plutarque, qui, en décrivant la pompe funèbre d'Apis, dit que le corps du Taureau sacré était porté sur une barque, ἐπὶ σχεδίας. Mais nous savons, par un grand nombre de représentations figurées, que dans les processions religieuses les images des dieux sont souvent traînées ou portées à bras sur ces barques sacrées que les Égyptiens nommaient *bari*. Je ne m'arrête pas à discuter l'autre argument de Jablonski pour placer le Sérapéum près du fleuve, parce qu'il renfermait, dit-on, le Nilomètre. Je n'ai rien trouvé à ce sujet dans les papyrus. Je ferai observer seulement qu'on parle du Nilomètre comme d'un puits où l'eau du Nil arrivait par un conduit souterrain. Peut-être aussi était-ce seulement le résultat des observations qui était inscrit dans le Sérapéum. Dans tous les cas, les rapports entre les ruines découvertes par M. Mariette et la description que Strabon donne de cette avenue de sphinx, enterrés

[1] *Anab.* VII, 26. — [2] *Panth. Ægypt.* t. IV, ch. III, p. 233 et 246.

en partie dans les sables du désert, et qui conduisait au Sérapéum, suffiraient pour établir leur identité. Les papyrus ne sont pas moins formels à cet égard.

J'ai dit en commençant que soixante et quinze papyrus provenaient du Sérapéum. Lors même qu'on ne saurait pas par le témoignage des Arabes qui les ont vendus à MM. Salt et d'Anastazy qu'ils avaient été trouvés dans les environs de Memphis, leur contenu ferait immédiatement connaître leur provenance.

Ainsi le papyrus du Louvre n° 22, qui est la minute d'un placet adressé au roi Ptolémée Philométor, commence par ces mots [1] :

« Au roi Ptolémée et à la reine Cléopâtre sa sœur, dieux Philométors, salut :

« Thayes et Taous, sœurs jumelles, exerçant des fonctions religieuses dans le grand temple de Sérapis près Memphis, du nombre de celles qui font des libations à Sérapis pour vous et pour vos enfants. Lésées en beaucoup de choses par Néphoris et par Pachrates, nous avons recours à vous pour obtenir justice. »

On remarquera dans ce début que la position du Sérapéum est désignée par les mots πρὸς Μέμφει, *vers* ou *près Memphis*. Dans quelques autres pièces on lit ἐν Μέμφει, *à Memphis*. Il ne faudrait pas en conclure qu'il y avait deux Sérapéum, car il s'agit toujours des mêmes personnes et du même temple. La proximité de la ville était assez grande pour qu'on employât indifféremment les mots *près Memphis* ou *à Memphis* [2].

[1] Je me sers, pour ce texte, d'une copie que j'avais prise il y a une quinzaine d'années au cours de M. Hase et sous sa dictée. Elle s'accorde avec celle de M. Letronne.

[2] Cette situation est conforme à l'assertion de Macrobe (*Saturnales*, l. I, ch. VII), qu'avant la mort d'Alexandre, les Égyptiens n'avaient jamais admis dans l'enceinte de leurs villes de temples de Sérapis.

La position du Sérapéum dans un lieu plus élevé que la ville résulte aussi de plusieurs passages. Lorsque le roi ou un magistrat s'est rendu au temple, on emploie toujours le mot *ἀναϐαίνειν* « monter. » Par exemple, dans le papyrus du Louvre n° 26, adressé par les mêmes prêtresses au roi et à la reine, on lit[1]:

« Déjà précédemment, lorsque vous vîntes à Memphis et que vous montâtes au temple pour sacrifier, nous nous sommes présentées devant vous pour vous remettre une pétition. »

De même, les gens qui habitent le Sérapéum et qui parlent d'aller à la ville n'emploient jamais d'autre expression que celle de descendre. Ainsi, dans la première pièce que nous avons citée, les deux prêtresses mentionnent le deuil d'Apis et ajoutent qu'*on les fit descendre pour les obsèques du dieu*[2].

Ce passage s'accorde avec ce que les auteurs grecs rapportent de la situation de l'Apiéum ou *sécos d'Apis*, qui était attenant au grand temple de Phtha dans Memphis même. Il fallait donc descendre pour aller du Sérapéum à l'Apiéum.

Dans cette mention du deuil d'Apis sur notre papyrus, j'avais espéré rencontrer une indication utile pour la chronologie égyptienne. Selon Plutarque[3], la vie d'Apis était limitée à vingt-cinq ans. Pline[4] nous instruit en détail de la manière dont les prêtres se défaisaient du dieu qui avait accompli le temps prescrit. « Non est fas eum certos vitæ excedere annos, mersum« que in sacerdotum fonte enecant, quæsituri luctu alium quem

[1] Ligne 3. *Και πρότερον μεν ὑμῖν ἐπιδημησασιν ἐν Μέμφει καὶ ἀναϐᾶσιν εἰς τὸ ἱερὸν θυσιάσαι ἐνετύχομεν καὶ ἐπεδώκαμεν ἔντευξιν*... .

[2] *Ἐπιγενηθέντος δε του πένθους τοῦ Ἄπιος κατάγουσιν ἡμᾶς πένθειν τῷ θεῷ.*

[3] Plut. *De Iside*, ch. LVI. *Ποιεῖ δὲ τετράγωνον ἡ πεντας ἀφ' ἑαυτῆς, ὅσον τῶν γραμμάτων παρ' Αἰγυπτίοις τὸ πλῆθός ἐστι, και ὅσον ἐνιαυτῶν ἔζη χρόνον ὁ Ἆπις.*

[4] Pline, *Hist. nat.* l. VIII, ch. XLVI : — Solin ; — Ammien Marcellin, liv. XXII, ch. XIV

« substituant; et donec invenerint, mærent derasis capitibus; « nec tamen unquam diu quæritur. » Ces vingt-cinq ans de la vie d'Apis, lequel était consacré à la lune, correspondent, à ce qu'on croit, à une période lunisolaire[1]. La succession des Apis, si l'on pouvait la rattacher à des dates fixées par l'histoire, permettrait de reconnaître si la vie de cet animal sacré, comme le retour du phénix, était le symbole d'une ère astronomique.

Il résulte de nos papyrus qu'un deuil d'Apis eut lieu l'an 17 de Philométor, ou 164 avant Jésus-Christ. J'ai cherché si quelqu'un des autres deuils mentionnés dans l'histoire était séparé de celui-ci par un nombre exact de périodes de vingt-cinq ans. Diodore[2], en parlant des dépenses énormes que les Égyptiens faisaient en ces occasions, cite l'exemple d'un fonctionnaire chargé du deuil d'Apis, qui, non content d'y employer la somme consacrée, emprunta cinquante talents d'argent au premier Ptolémée. C'était dans les commencements de ce règne, mais l'année n'est pas précisée. Polyen[3] rapporte que Darius vint à Memphis pour réprimer un soulèvement contre le satrape Aryandes, et que, trouvant les Égyptiens en deuil d'Apis, il promit cent talents d'or à qui le remplacerait, ce qui lui concilia les esprits. Ici encore l'année est incertaine. Enfin, nous savons par Hérodote que Cambyse, au retour de sa désastreuse expédition d'Éthiopie, entra en fureur à la vue des réjouissances des Égyptiens pour la théophanie d'un nouvel Apis.

La date de la conquête de l'Égypte et, par suite, celle de la guerre d'Éthiopie, sont controversées. J'ai discuté ailleurs cette question; mais, soit qu'on adopte la date de 525 ou celle de 528, je dois dire que je n'arrive pas à trouver entre les deux

[1] Voy. Lepsius, *Die Chronologie der Ægypter. Einleitung*, *Apisperiode*, p. 160.

[2] Diod. Sic. l. I, ch. LXXXIV.

[3] Polyen, *Stratag.* l. VII, ch. VII.

termes donnés un multiple de vingt-cinq. A la vérité, le bœuf sacré pouvait mourir par accident, et, dans ce cas, il paraît qu'on en substituait un autre pour achever le temps voulu. Jablonski s'est donné beaucoup de peine pour concilier les auteurs qui décrivent la pompe funéraire d'Apis, et ceux qui prétendent qu'il était enterré ou noyé secrètement. Les théophanies étaient-elles célébrées pour tout nouvel Apis, ou seulement tous les vingt-cinq ans? C'est une question dont il faut ajourner la solution. Je vois, dans une lettre de M. Mariette, que l'espoir de trouver dans le Sérapéum des traces de la sépulture d'Apis et de la période astronomique dont je viens de parler, est un des objets qui le préoccupent.

Je reviens au papyrus dont j'ai déjà cité le début[1]. Les deux sœurs jumelles ou didymes au nom desquelles il est écrit, et qui faisaient partie des *hiérodules*[2] du temple, avaient pour fonction principale, ainsi qu'elles nous l'apprennent, d'offrir à Sérapis des libations funèbres : *τῶν Σοράπει χοὰς σπενδουσῶν*. C'étaient des *choéphores*. Les libations jouaient un grand rôle dans le culte d'Osiris et de Sérapis[3]. Il y avait au bourg d'Acanthus, voisin de Memphis, un temple d'Osiris, où les prêtres, au dire de Diodore[4], répandaient chaque jour trois cent soixante libations d'eau du Nil dans un tonneau percé, qui paraît avoir inspiré l'idée du tonneau des Danaïdes. A l'*Abaton* de Philé, trois cent soixante *choé*[5] recevaient aussi chaque jour les libations des prêtres devant le tombeau d'Osiris. Le papyrus n° XII du *British Museum* nous apprend qu'il existait dans le Sérapéum des *libatoires* en pierre dans lesquels

[1] Pap. du Louvre n° 22, et de Leyde, B.

[2] Voy. Reuvens, *Troisième lettre à M. Letronne*, p. 85.

[3] Voy. Porphyre, *De abstin.* IV, 9.

[4] Diod. l. I, ch. XCVI.

[5] Diod. l. I, ch. XXII. *Τὰς περὶ τοῦτον κειμένας ἑξήκοντα καὶ τριακοσίας χοάς. Ταύτας γὰρ καθ' ἑκάστην ἡμέραν γάλακτος πληροῦν τοὺς πρὸς τούτοις ταχθέντας ἱερεῖς.*

on devait chaque jour faire des libations à Esculape[1]. Le nom d'Esculape semble ici mis pour celui de Sérapis. Ces deux divinités, dans le temple desquelles les malades venaient chercher des remèdes à l'aide d'incubations et de songes, se confondent souvent dans l'esprit des Grecs. Tacite a dit[2] : « Deum « ipsum Serapim multi Æsculapium, quod medeatur ægris cor- « poribus, conjectant. »

Comme salaire de ces libations quotidiennes, les jumelles devaient recevoir du temple d'Esculape trois pains cuits par jour, un métrète d'huile de sésame et un d'huile de kiki par an. Le peu d'exactitude de l'intendant des temples à leur délivrer ces fournitures, ce qui les exposait à mourir de faim, est le sujet de la plupart des pétitions qu'elles adressèrent au roi, au stratége, aux intendants, et des réponses qu'elles obtinrent et qu'elles conservaient précieusement. Dans le même papyrus du *British Museum*, on voit qu'avant les deux sœurs que nous connaissons, il y avait dans le Sérapéum deux autres jumelles qui s'acquittaient mal de leurs fonctions. Le gardien de Sérapis, *ὁ βουκόλος τοῦ Ὀσοράπι*, obligé de faire à leur défaut les libations à Esculape, les accusa de manquer à leurs devoirs religieux, et demanda pour lui les pains qu'elles recevaient; mais, plus tard, ce fut lui qui négligea les libations,

[1] *Ὁ Ἀσκλήπιος ἔχει λιθινὰ σπονδεῖα ἄνω ἐν τῷ Σεραπιείῳ. Ἔθος ἐστὶ σπένδειν τῷ Ἀσκληπιῷ καθ' ἡμέραν.*

Je crois que ces *λιθινὰ σπονδεῖα* devaient ressembler à ces autels ronds ou quadrangulaires, sur un des côtés desquels est ménagé un conduit. (Voy. Letronne, *Inscr. gr.* p. 407.) Le musée de Berlin possède un autel semblable avec une inscription démotique et cette inscription grecque : ΣΑΡΑΠΙΔΙ ΘΕΩΙ ΜΕΓΑΛΩΙ ΠΑΝΙΣΚΟΣ ΣΑΡΑΠΙΩΝΟΣ LΙΗ ΠΑΧΩΝ ΚΖ. (Voyez Brugsch, *Sammlung demotischer Urkunden*, p. 19, et Erklaerung, p. 33.)

[2] Tac. *Hist.* l. IV, ch. LXXXIV. Jablonski, t. III, p. 197, en a cité beaucoup d'exemples, que Reuvens, dans ses Lettres à M. Letronne (t. III, p. 83), a confirmés par de nouvelles observations.

et les nouvelles jumelles réclamèrent à leur tour pour que les choses fussent remises sur l'ancien pied[1].

Dans toutes leurs tribulations, les deux sœurs étaient assistées par un ami de leur père, qui les avait fait admettre toutes jeunes dans le Sérapéum, où lui-même exerçait des fonctions religieuses. Les nombreuses pétitions qu'il écrivit tant pour ses protégées que pour lui-même, fournissent encore quelques renseignements sur l'intérieur de ce temple et les mœurs de ses habitants.

Cet homme se nommait Ptolémée, fils de Glaucias; il était Macédonien *épigone*, *τῆς ἐπιγονῆς*[2], ce qui signifie probablement descendant de ceux qui s'établirent en Égypte au moment de la conquête.

Sous la domination des Lagides, les descendants des Égyptiens, ceux des Perses[3] établis en Égypte, des Juifs, des Macedoniens ou des mercenaires grecs, conservaient leur nationalité distincte. Comme Alexandrie, Memphis, au temps de Strabon, était habitée par des gens de tous pays : *μιγάδων ἀνδρῶν συνωκισμένων*[4]. Selon Aristagoras de Milet[5], auteur d'*Égyptiaques*, cité par Étienne de Byzance, il y avait à Memphis le quartier des Cariens, celui des Hellènes; les Καρομεμφῖται et les Ἑλληνομεμφῖται. Les Tyriens de Phénicie avaient aussi leur établissement autour du temple de Protée, près de celui de Phtha. Ces peuples avaient nécessairement introduit à Memphis des pratiques de leurs religions diverses. Il y avait,

[1] Pap. brit. XII, l. 9. Ὁ δὲ βουκόλος ἐλθὼν κατηγόρησεν αὐτὰς λέγων ἐπεὶ οὖν οὐ λιτουργοῦσιν οὐδε σπένδουσιν τῷ Ἀσκληπίῳ· ἐγὼ δὲ περὶ αὐτῶν σπένδω, ἀξιῶ οὖν ὑμᾶς ἀφελεῖν αὐτῶν τοὺς ἀρτοὺς καί μοι δοῦναι ὅτι ἐγὼ περὶ αὐτῶν λιτουργῶ.

[2] M. Bern. Peyron a très-bien expliqué la valeur du mot *ἐπίγονος*, p. 42 et suiv.

[3] Le papyrus de Leyde O mentionne un Πέρσης τῆς ἐπιγονῆς.

[4] Strabon, l. XVII, p. 555.

[5] Fragm. 5, dans les *Fragm. hist. gr.* t. II, p. 98, éd. Didot.

suivant Hérodote, un temple d'une Vénus étrangère, dans laquelle les Grecs voulaient reconnaître Hélène; et nous verrons tout à l'heure que le Sérapéum renfermait une chapelle d'Astarté.

Ptolémée, fils de Glaucias, joint toujours à son nom, dans les papyrus, la qualification de *τῶν κατόχων*, ou *τῶν ἐν κατοχῇ ἐν τῷ πρὸς Μέμφει μεγάλῳ Σαραπιείῳ*.

Ce mot de *κάτοχος* a d'abord embarrassé. Dans un premier essai de traduction, M. Letronne l'avait rendu par *un de ceux qui sont possédés dans le grand temple de Sérapis*. Κάτοχος signifie en effet, souvent, *qui est inspiré, qui est plein de l'esprit d'une divinité*. Arrien[1] emploie ce mot en parlant d'Aétion, qui importa les mystères de Cérès en Sicile, *ἐκ Δήμητρος καὶ Κόρης κάτοχος γενόμενος*. Plutarque dit[2] que, dans le deuil d'Apis, ceux qui accompagnent son corps s'agitent et poussent des cris comme *les possédés dans les orgiasmes de Bacchus, ὥσπερ οἱ κάτοχοι ἐν τοῖς περὶ Διόνυσον ὀργιασμοῖς*, et Héliodore[3] compare des danseurs qui pirouettent sur eux-mêmes à des *κάτοχοι*. Flavius Josèphe[4] se sert du substantif *κατοχή* dans le sens de *détention, prison*. L'étude des papyrus a fait connaître un sens nouveau qui s'applique à un usage particulier de la religion égyptienne. On y voit que *κατοχή*[5] exprime une *reclusion*, non pas afflictive, mais volontaire et religieuse, une sorte de *claustration*, par suite d'une consécration ou d'un vœu[6].

Notre Ptolémée ne manque jamais, dans ses pétitions, de

[1] Arrian. *ap.* Eustath. *Odyss.* Éd. 1528, p. 13.

[2] Plut. *De Isid. et Osirid.* ch. xxxv.

[3] Héliodore, *Æthiop.* l. IV, ch. xvii : Καὶ τοὺς μὲν αὐτοῦ καταλιπὼν, πρὸς αὐλοῖς ἔτι καὶ ὀρχήσεσιν ὄντας, ἃς ὑπὸ πηκτίδων ἐπίτροχον μέλος, ἀσσύριόν τινα νόμον ἐσκίρτων, ἄρτι μὲν κούφοις ἅλμασιν εἰς ὕψος αἰρόμενοι, ἄρτι δὲ τῇ γῇ συνεχὲς ἐποκλάζοντες, καὶ στροφὴν ὁλοσώματον, ὥσπερ οἱ κάτοχοι, δινεύοντες.

[4] *Ant. Jud.* l. II, ch. iii.

[5] Sur cet emploi du mot *κατοχη*, consultez Reuvens, *Lettre à M. Letronne*, t. III, p. 84.

[6] Bernardino Peyron, *Papiri greci del Museo britannico di Londra e della biblioteca Vaticana*. Torino, 1841, p. 13.

rappeler les dix ou quinze ans qu'il a passés sans sortir du temple. Cet usage paraît s'être propagé avec le culte de Sérapis. Dans une inscription de l'an 211 de notre ère, recueillie par Chandler[1] et citée fort à propos par M. Bern. Peyron, un certain Papinius, qui prend le titre de philosophe, rappelle sa consécration à Sérapis : *ἐγκατοχήσας τῷ κυρίῳ Σαράπιδι.*

Une autre inscription (n° 88 de Chandler) que je trouve indiquée dans une note manuscrite de M. Letronne, mentionne les *κάτοχοι τοῦ ἁγίου οὐρανίου Διός.* M. Hase, dans la nouvelle édition du *Thesaurus*, en exposant cette signification nouvelle du mot *ἐγκάτοχος*, a cité un passage presque analogue de Claude Ptolémée. Enfin, dans le poëme de Manéthon[2] sur l'influence des astres, quelques vers me paraissent se rapporter à ces cénobites païens : « Ceux qui naissent sous une certaine conjonction de planètes deviennent, dit-il, des inspirés ou des devins. Les uns, se tenant dans les temples, expliquent les songes; ceux-ci, liés à toujours dans les cloîtres des dieux, *ἐν κατοχῆσι θεῶν*, ont enchaîné leurs corps de liens indissolubles. Leurs vêtements sont sordides, et leurs cheveux, semblables aux crins hérissés des chevaux, ombragent leur tête sinistre. Ceux-là, dans leur fureur reli-

[1] Chandler, *Inscript. ant. oxon.* 1774, p. 96. — Bern. Peyron, p. 14.

Ὑπὲρ διαμονῆς τοῦ εὐσεβεστάτου αὐτοκράτορος Ἀντωνίνου Παπίνιος ὁ φιλόσοφος ἐγκατοχήσας τῷ κυρίῳ Σαράπιδι παρὰ ταῖς Νεμέσεσιν, εὐξάμενος αὐξῆσαι τὸ Νεμέσειον τὸν παρατεθέντος (sic) *οἶκον ταῖς Νεμέσεσιν ἀνιέρωσεν ὡς εἶναι ἐν ἱερῷ τῶν κυριῶν Νεμέσεων τὸ ὅλον. Ὁ τόπος συνεχωρήθη ὑπὸ τοῦ αὐτοκράτορος Ἀντωνίνου, Γεντιανῷ καὶ Βάσσῳ ὑπάτοις πρὸ νώνων ὀκτωβρίων.*

[2] Maneth. *Apotelesmatica*, l. I, v. 235 :

Ἢν δὲ Κρόνου μέσση τε καὶ Ἄρεος ἢ Ἀφροδίτη,
Καὶ Μήνην λεύσωσι καὶ ἑρμείαν τετράγωνον,
Δρῶσιν φοιβητὰς ἢ μάντιας, οἵ θ' ἱεροῖσιν
Ἑζόμενοι ζώουσιν ὀνείρατα μυθίζοντες.
Οἱ δὲ καὶ ἐν κατοχῆσι θεῶν πεπεδημένοι αἰεὶ
Δεσμοῖσιν μὲν ἔδησαν ἑὸν δέμας ἀῤῥήκτοισιν·
Εἵματα μὲν ῥυπόωντα, τρίχες δ' οὐρῆσιν ὅμοιαι
Ἵππων κηροπαγεῖς ὀλοὸν τηροῦσι κάρηνον.
Οἱ δὲ καὶ ἀμφιτόμοισι σιδηρείοις πελέκεσσιν
Ἔνθεα λυσσώοντες ἑὸν δέμας αἱμάσσουσιν.

Un passage d'Épiphane (*Adv. Hæres.* III, XI), qui m'a été signalé par M. A. Maury, semble le commentaire de ces vers de Manéthon.

gieuse, armant leurs mains d'une hache de fer à deux tranchants, ensanglantent leur propre corps. »

On ne voit pas, dans la correspondance de Ptolémée, de traces d'une semblable exaltation religieuse; mais le soin avec lequel il a recueilli par écrit ses rêves et ceux de diverses personnes de son entourage, peut faire supposer que les reclus du Sérapéum s'attribuaient un caractère fatidique. On pourrait citer à l'appui de cette supposition quelques passages des *Discours sacrés* du rhéteur Aristide, composition singulière où quelques personnes ont cru trouver un exemple manifeste de l'emploi du sommeil magnétique dans les temples d'Esculape et de Sérapis.

La reclusion de Ptolémée, fils de Glaucias, dans le Sérapéum, paraît avoir été fort stricte : non-seulement il ne pouvait sortir, mais lorsque le roi ou quelque magistrat montait au temple, c'est seulement à travers la lucarne de sa cellule, *διὰ τοῦ θυριδίου*, qu'il les entretenait. Pour soigner ses intérêts, il obtint que son jeune frère serait inscrit dans une des compagnies de la milice de Memphis, et qu'il en toucherait les appointements sans être tenu de faire aucun service, afin d'être toujours à sa disposition et de le protéger au besoin; car il paraît que, malgré son caractère religieux, Ptolémée, comme Grec, était en butte à l'animadversion des prêtres égyptiens du temple. Il s'en plaint dans une pétition au roi, dont l'original appartenait en 1833 à M. Papandriopoulo, et a été publié, par Mgr Maï, dans le tome V des *Classici auctores* [1]. Voici la traduction de cette pièce :

[1] T. V, p. 350 : « Vaticanam græco sermone scriptam papyrum præcedente in volumine edidi : nunc autem duas alias lectoribus meis lubens objicio, quas ut publica luce impertiar concedit mihi V. C. Demetrius Papandriopulus, cujus erudita industria ac merito ex Ægypto Romam cum aliis plurimis priscorum temporum monumentis adlatæ fuerunt. » J'ignore ce que l'original de ce papyrus est devenu.

« Au roi Ptolémée et à la reine Cléopâtre sa sœur, dieux Philométors, salut :

« Ptolémée, fils de Glaucias, Macédonien, en reclusion dans l'astartéium du grand temple de Sérapis près Memphis depuis l'an 10.

« Lorsque tu montas au Sérapéum l'an 24, le 2 de thoth, je m'adressai à toi par ma fenêtre, puisque je ne puis pas sortir, et je te parlai en faveur de mon jeune frère Apollonius, pour qu'il fût inscrit dans la milice, et en faveur de l'astartéium, dans lequel je suis reclus depuis le temps précité, te demandant qu'aucun des prêtres ou des pastophores, ni aucune autre personne ne pût y pénétrer de force pour prendre des nantissements et me faire violence : car les gens du temple sont méchants, et ils m'attaquent parce que je suis Grec, et j'ai besoin d'un défenseur et d'un soutien.

« Maintenant le susdit Apollonius a été désigné pour la première cellule de reclusion; mais il est distrait par les fonctionnaires pour diverses corvées, et on ne le laisse pas se tenir près de moi, ce qui était, ô roi, l'objet de la demande que je t'adressai. Ceux qui m'en veulent, quand ils savent que mon frère a été envoyé pour quelque commission, se hâtent de m'attaquer. C'est ainsi que, l'an 25, je fus l'objet de violences de la part de plusieurs individus qui allèrent jusqu'à me jeter des pierres par ma fenêtre. A cette occasion, Posidonius, chef des gardes du corps et stratége, monta au temple et me parla le 10 pharmouthi de la même année; il appela les coupables et leur fit des reproches. C'est pourquoi je te supplie, soleil roi, de ne pas me dédaigner, moi, qui suis en reclusion, mais de vouloir bien donner l'ordre d'écrire à Posidonius, chef des gardes du corps et stratége, de laisser mon frère sans emploi afin qu'il reste près de moi; et puissent Isis et Sérapis, les plus

grands des dieux, vous accorder de dominer toute la terre que le soleil éclaire, ainsi que vos enfants à toujours!

Soyez heureux. »

La demande que Ptolémée adresse pour l'inviolabilité de sa cellule fait allusion à une espèce de visite domiciliaire où, sous prétexte de rechercher des armes cachées, la chapelle d'Astarté n'avait pas été respectée. Il faut dire que ce règne, sous lequel l'Égypte fut envahie par Antiochus et l'autorité partagée durant plusieurs années entre Philométor et son frère Évergète, fut un de ces temps de guerre civile qui servent aisément de prétexte pour satisfaire les animosités particulières. Le musée du Louvre contient deux rédactions inédites de la plainte de Ptolémée (nos 36 et 37), l'une adressée au roi, l'autre au stratége de la province. J'ai essayé de traduire la première, malgré quelques lacunes :

« Au roi Ptolémée et à la reine Cléopâtre sa sœur, dieux Philométors, salut, de la part de Ptolémée, fils de Glaucias, Macédonien, qui est en reclusion dans le grand Sérapéum depuis dix ans. Je ne suis jamais sorti du pastophorium où je suis enfermé. Le 15 de thoyth, Ptolémée, délégué de l'archiphylacite [ou du chef de la gendarmerie] du poste de l'anubiéum, et Amosis, l'agent du pontife, ayant pris avec eux des *phylacites* [gendarmes], pénétrèrent dans l'astartéum du grand Sérapéum, où comme je t'ai dit je suis reclus jusqu'à ce jour. Ils dirent qu'il y avait des armes dans ce lieu et explorèrent tout ce local, et ne trouvèrent rien. Après avoir tout remué, sans trouver rien d'illicite, les phylacites se retirèrent. Mais Amosis, l'agent du pontife, revint avec Imouth, le chef des pastophores, et Arendotès, fils de Catytos, et Arendotès, fils de Nichnibis, et Erbellétos, fils d'Arimouth, et Psenchonsis, fils d'Amosis, l'acolyte. Il était tard, et

ils avaient une lanterne. Ils me violentèrent, dépouillèrent le temple, emportèrent tout ce qui leur convint et mirent les scellés sur le reste. Le 17 du même mois, Amosis revint encore le matin et emporta ce qu'il avait scellé. De plus, il emporta aussi les dépôts des autres reclus. Un certain Armais, ayant reconnu son vase de terre, dans lequel il y avait de la monnaie [des calques], voulut le reprendre, mais Amosis, sans aucun égard, le mit aussi sous scellés et le déposa entre les mains d'un certain Théon, fils de Paësi. Ce n'est pas tout, il pénétra dans le sanctuaire de la déesse et dépouilla la châsse [le naos] de façon à risquer de la briser. Arimouth, l'agent de l'intendant, revint encore, et ayant trouvé un bassin de cuivre, *λεκάνη*, qui appartenait à la déesse, il s'en empara aussi.

« Enfin Pabelphis, fils de Pétéarendotès; Nichnibis, fils d'Imouth, et Outoï, au mépris des convenances, entrèrent et se mirent à fureter, et n'ayant rien trouvé de bon, mais seulement quelques coupes de plomb, ils ne nous laissèrent pourtant pas même cela. Comme nous leur demandions pourquoi ils s'étaient introduits, ils répondirent que c'était afin de prendre un nantissement contre nous et qu'ils étaient envoyés par Phoulis, préposé aux pastophores. Ils déposèrent les coupes de plomb chez Céphalas, le portier.

« C'est pourquoi je te supplie, ô roi, de ne pas dédaigner de t'occuper des illégalités et des violences auxquelles je suis en butte de la part des susnommés; mais, si tu le veux bien, de citer en ta présence Démétrios, fils de Sosos, Crétois, qui présentera ma défense à ma place, puisque je ne puis le faire moi-même, étant en reclusion, et de citer ausi les susnommés, afin qu'ils s'engagent en ta présence à me rendre justice. De la sorte j'aurai obtenu de vous aide et protection.

« Soyez heureux! »

En marge du texte de cette pièce je trouve un renvoi de la main de M. Letronne au Toxaris de Lucien, où se lisent quelques détails analogues sur des objets volés dans une chapelle d'Anubis (Ἀνουβίδειον). Deux jeunes gens, l'un étudiant en médecine, l'autre apprenti philosophe, étaient allés en Égypte pour visiter les pyramides et le colosse de Memnon. Un Syrien, esclave d'un de ces deux amis, s'associa avec des sacriléges qui enlevèrent d'un temple d'Anubis deux phiales d'or, un caducée de même métal, des cynocéphales d'argent et d'autres objets. Les voleurs furent pris et roués, et le maître de l'esclave, compromis dans cette malheureuse affaire, subit une longue détention avant d'avoir pu faire reconnaître son innocence.

Cette scène a pu se passer dans le Sérapéum de Memphis, où existait un *anubidium* comme dans presque tous les temples d'Osiris ou de Sérapis. Anubis était le compagnon et le fidèle gardien de Sérapis. On voit leurs noms réunis dans une inscription publiée par Pignorius dans son explication de la Table isiaque et, en dernier lieu, par M. Bœckh. Il y est question des travaux exécutés dans le *pastophorium*.

L'auteur de la dédicace prend le titre de Μελανηφόρος. Cuper, Selden, Lemoyne et Schmid, dans la dissertation sur les prêtres et les sacrifices égyptiens, se sont occupés de ces Μελανηφόροι ou porteurs *d'habits noirs*, consacrés à Isis et à Sérapis, et qui ressemblent assez à nos reclus aux habits sordides εἵματα ῥυποῶντα. Les papyrus pourraient fournir les éléments d'une étude nouvelle sur ces communautés, qui offriraient quelques rapprochements et surtout des contrastes avec les thérapeutes juifs et les moines chrétiens de l'Égypte.

Le Sérapéum de Memphis, avec sa nombreuse population de ministres sulbaternes des autels, était loin d'être un asile de paix et de concorde. Je trouve encore dans les papiers du

même Ptolémée[1] une plainte contre les boulangers du temple, contre un médecin et contre un marchand d'habits, Égyptiens qui pénétrèrent dans le petit temple d'Astarté pour l'en arracher, comme ils avaient déjà essayé de le faire une autre fois pendant une émeute, *οὔσης ἀναστάσεως*. Ptolémée eut le temps de s'enfermer, mais son compagnon Armaïs, qu'ils rencontrèrent, fut maltraité. Une autre fois, pour une cause qui n'avait rien de religieux ni de politique, pour une discussion avec un marchand de légumes dans le marché qui se tenait à l'intérieur même du temple, *ἐπὶ τὸ θριοπώλιον τὸ ὑπάρχον ἐν τῷ αὐτῷ ἱερῷ*, le même reclus se vit assailli par le marchand accompagné de ses deux frères armés de bâtons. Et qu'on ne suppose pas que ce Ptolémée s'attirait peut-être tous ces désagréments par son mauvais caractère : voici un honnête cultivateur, un laboureur royal, du nome Héracléopolite, qui avait l'habitude de venir tous les ans faire un sacrifice au dieu Serapis à Memphis et qui logeait ensuite dans le temple d'Anubis. Cet homme expose comment il a été confondu parmi des voleurs qu'on voulait arrêter dans le temple; il a reçu un coup d'épée dont il est resté boiteux, et il demande humblement au stratége la permission de s'en retourner dans son village.

J'ai encore traduit cette pièce, dont je puis mettre sous les yeux de l'Académie le *fac-simile*, qui avait été exécuté avant la mort de M. Letronne. C'est un avantage dont on est malheureusement privé pour le plus grand nombre des papyrus.

« A Posidonius, chef des gardes du corps et stratége, de la part d'Armaïus, cultivateur royal[2] du bourg de Paameto[3],

[1] Papyr. du Louvre n° 37 : Ἀρχήβιος ἰατροῦ καὶ Μῦος ἱματιοπώλου ou ἱμασιοπώλου.

[2] Βασιλικὸς γεωργός, probablement colon d'un domaine royal.

Le nom de ce bourg est difficile à déchiffrer. M. Letronne a lu Πλαναμέτ[ου]. La deuxième lettre me paraît plutôt un α.

dans le nome Héracléopolite. J'ai l'habitude de venir chaque année dans le grand Sérapéum de Memphis pour offrir un sacrifice. L'an 25[1], le 28 athyr, après avoir sacrifié, je me retirai dans l'anubiéum. Le 29, comme tu étais monté au temple d'Anubis contre les voleurs, et que je me tenais respectueusement, me disposant à me retirer dans le Sérapéum, un de ceux qui étaient avec toi voulut, au milieu du tumulte, m'enlever mon manteau. Moi je résistai; il saisit son épée, et m'en frappa à la jambe, en sorte que je suis resté boiteux jusqu'à ce jour. C'est pourquoi, puisque, grâce aux dieux et à ta fortune, j'ai échappé à la mort, je te prie de vouloir bien ordonner à tes agents de ne pas m'empêcher de retourner quand je voudrai dans mon village; car, boiteux comme je suis, je manque du nécessaire, et je risque de mourir de faim. En accordant ma demande, tu viendras à mon secours. Sois heureux! »

D'autres papyrus, provenant du même lieu, nous transportent au règne de Ptolémée Alexandre Ier, vers l'an 99 avant J. C. L'un[2] est une pétition de l'enseveliseur en chef, *ἀρχενταφιαστής*, d'Osorapis et d'Osormnévis, dieux toujours vivants. Il dit qu'il rend à ces dieux très-grands et victorieux de nombreux et importants services[3], et qu'il offre des prières et des sacrifices pour qu'ils accordent au roi la santé, la victoire, la puissance, la force et la domination sur toute la terre; il réclame justice contre des gens qui ont usurpé sa maison. La requête est renvoyée à divers magistrats, aux intendants des temples et aux grands prêtres. Un contrat du même règne[4] (pap. de Leyde O) a été écrit pour un des embaumeurs, *ταριχευτής*, du grand temple d'Esculape près Memphis. Un pa-

[1] L'an 25 de Philométor correspond à 157 avant J. C.

[2] Pap. de Leyde G, H, I, K. Leemans, p. 41.

[3] Χρειὰς πλείους καὶ ἀναγκαίας παρεχόμενος τοῖς προγεγραμμένοις θεοῖς.

[4] Leemans, p. 76.

pyrus n° 1 du musée de Vienne[1] et un papyrus de Leyde[2] (pap. O) contiennent des actes de ventes de divers terrains, dont la désignation pourra servir à la topographie de Memphis. Ces terrains aboutissaient, au nord, au temple d'Esculape, dont ils n'étaient séparés que par un chemin, ὁδός; au couchant, ils étaient bornés par la montagne, ὄρος; au levant, par un canal et un marais nommés Phchet (λίμνη Φχητ, διώρυξ). Ce canal, qui longeait, à ce qu'il paraît, la montagne libyque, et devait séparer le Sérapéum de la ville, était peut-être l'ancien lit du Nil, détourné, nous dit Hérodote, par le fondateur de Memphis, au moyen d'une digue que l'on entretenait encore de son temps et qui formait la citadelle nommée le *Mur blanc*, Λευκὸν τεῖχος. Des stèles hiéroglyphiques ont depuis quelques années fourni divers renseignements sur ce quartier.

Les papyrus contiennent encore une partie de la correspondance entre les reclus du Sérapéum et leurs parents, et l'on y rencontre des traits de mœurs assez piquants. Quelquefois ils ont écrit leurs songes sur le revers de papyrus qui offrent un intérêt tout différent. C'est parmi des rêves de Ptolémée que M. Letronne a trouvé un fragment de dialectique avec des citations de poëtes.

Mais c'est, peut-être, trop m'écarter du premier objet de ces recherches, et je vais rassembler en peu de mots les renseignements qui me paraissent résulter des papyrus que je viens de parcourir.

Le grand Sérapéum de Memphis était situé hors de la ville sur une hauteur; il était contigu au temple d'Esculape, qui a souvent été confondu sous la même désignation, et était régi,

[1] Petrettini, *Papiri Grecoegizi dell' I. R. museo di Corte*. Vienne, 1826. — [2] Leemans, p. 54.

sous le rapport administratif, par le même intendant; il renfermait un temple d'Anubis, dans lequel logeaient les personnes qui venaient des provinces voisines pour sacrifier. Le roi Ptolémée Philométor, dans ses voyages à Memphis, ne manquait pas de faire ses dévotions au Sérapéum. Rien dans nos papyrus ne confirme ce que dit Pausanias, qu'il n'était pas permis aux étrangers, ni même aux prêtres, d'y pénétrer avant le deuil d'Apis. Cette défense ne s'appliquait probablement qu'à une certaine partie du sanctuaire. L'enceinte sacrée paraît, au contraire, avoir été habitée par de nombreux pastophores, ou gens de service du temple, et de plus elle était fréquentée par les marchands qu'y attiraient les besoins de cette population sacrée. Un marché se tenait dans l'intérieur même du temple. Il paraît résulter d'un papyrus inédit du Louvre, (n° 42) que le Sérapéum jouissait du droit d'asile. Cependant nous voyons, dans d'autres circonstances, la force armée y pénétrer.

Une des principales cérémonies du culte de Sérapis consistait en libations funèbres journalières. Sous le règne de Ptolémée Philométor, de 165 à 155, ces rites furent accomplis par deux sœurs jumelles, et elles avaient été précédées dans cet emploi par deux autres jumelles, soit que ce fût une condition de cette charge, soit simplement parce que c'était chose fréquente en Égypte. Leurs fonctions furent temporairement remplies par le pasteur d'Osor-Api et d'Osor-Mnévis. On voit aussi figurer dans le Sérapéum l'ensevelisseur en chef d'Osor-Api et d'Osor-Mnévis et des embaumeurs. Lorsque survient un deuil d'Apis, les prêtresses attachées au Sérapéum prennent part aux obsèques du dieu. Ces circonstances, jointes aux indications fournies par les auteurs anciens, font présumer que le Sérapéum était consacré à la sépulture d'Apis.

Parmi les prêtres attachés à cet établissement, figure une classe d'hommes désignés sous le nom de *κάτοχοι* ou *ἐγκάτοχοι*, qui vivaient dans un état de reclusion. Leurs cellules, *καταλύματα*[1], étaient comprises dans la partie du temple nommée le *ϖασΊοφόριον*. Celle que l'on désigne comme la première était attenante à un petit temple d'Astarté. Le reclus qui l'occupa quinze ans au moins sous le règne de Philométor était Grec, et, comme tel, mal vu des autres pastophores, Égyptiens pour la plupart. Ces reclus avaient souvent près d'eux des parents ou des serviteurs qui faisaient leurs affaires au dehors; ils entretenaient des relations avec leurs familles. Le célibat n'était pas une condition pour être admis dans cette retraite : nous avons une lettre d'une femme à son mari, qu'elle félicite d'avoir échappé à de grands dangers et d'être entré dans le cloître du Sérapéum; mais elle exprime le regret de ne pas le voir et de ce qu'il ne lui envoie pas d'argent. Les reclus recevaient probablement de l'administration du temple, comme les prêtresses, des fournitures de pain et d'autres denrées; ils se formaient un pécule, peut-être par des offrandes, et conservaient la jouissance de leurs propriétés.

Celui de ces reclus dont nous avons un grand nombre de pétitions paraît avoir reçu une certaine éducation; son style est plus correct que celui des autres personnes de sa famille, dont nous avons aussi des lettres. Nous ignorons en quoi consistaient spécialement ses fonctions dans le temple, et s'il n'était pas chargé de rédiger les oracles ou d'interpréter les songes. Il paraît qu'il y attachait une grande importance pour lui-même.

On voit que, malgré le grand nombre de papyrus que nous

[1] Pap. du Louvre, n° 34 : ... *ὅτι ἐν τῷ Σεραπιείῳ θεραπεύω. Ἐρώτησάν με ἐν ποίῳ καταλύματι; Ἐγω ἀπεκρίθην εν τῷ Πρωτάρχου.*

possédons déjà relatifs au Sérapéum de Memphis, il reste encore bien des obscurités sur son histoire: elles pourraient s'éclaircir tout à coup, si, au lieu des papiers d'un pauvre reclus, M. Mariette était assez heureux pour mettre la main sur les archives de l'administrateur de ce vaste établissement religieux.

DES ALTÉRATIONS

DE LA

LITURGIE GRÉGORIENNE EN FRANCE

AVANT LE XIII[e] SIÈCLE,

PAR M. VARIN.

Depuis quelques années, divers prélats français, afin de consolider l'unité catholique, ont cru devoir renoncer à l'ancienne liturgie de leurs diocèses pour adopter celle de l'église romaine. Une semblable mesure, étant facultative, tombait dans le domaine de la critique. Une controverse assez vive s'est établie à ce sujet; et nous venons y prendre part, mais sans franchir les limites de la seule discussion qui nous soit permise, celle des faits archéologiques.

La liturgie romaine, telle qu'elle subsiste, est, personne ne l'ignore, le résultat de modifications décrétées par le concile de Trente[1] et exécutées par Pie V dans l'ancienne liturgie, qui, depuis le pape Gélase et saint Grégoire le Grand, avait été profondément altérée, au moyen âge surtout par Grégoire VII, et lors de la renaissance surtout sous Léon X. Elle a pour elle, à défaut de l'antiquité absolue[2], le vœu exprimé par le dernier

[1] *Conc. Trid.* sess. XXV, die IV decemb. — Cf. Muratorii *Liturgia rom. vetus*, t. I, col. 84.

[2] Cf. Pamelii *Liturg. latin.* t. I. præf. p. IV; t. II, proleg. p. 4.

concile œcuménique, les décisions d'un pape que l'Église a mis au rang des saints, et la sanction de tous ceux qui ont remplacé Pie V dans la chaire apostolique. Ces titres n'ont point suffi à nos archéologues : comparant, à la liturgie actuelle de Rome, celle de la France au XIIe et au XIIIe siècle, ils ont proclamé cette dernière bien supérieure comme œuvre artistique, et ont prétendu que, du moment où nos prélats renonceraient à la liturgie moderne de leurs diocèses, ils devraient, de préférence, revenir aux anciennes traditions de ces diocèses mêmes. C'était ramener une question de discipline ecclésiastique à une controverse purement esthétique, et décider, au nom du goût, un point de doctrine.

Aussi, quelques esprits à la fois recherchés et scrupuleux, éprouvant d'un côté le besoin de resserrer l'unité, et se sentant de l'autre plus de propension pour la liturgie gallicane, se sont efforcés de concilier leurs sympathies. Ils ont prétendu, sans l'avoir encore démontré, que la liturgie grégorienne [1], importée dans les Gaules, comme on le sait, par Pépin et Charlemagne, y avait persisté avec des altérations bien moins profondes que partout ailleurs ; et ils en ont conclu qu'en revenant aux traditions liturgiques du XIIe et du XIIIe siècle en France, on se rapprocherait de plus en plus de la source vraiment romaine de ces traditions. Un instant même, ils ont espéré toucher à la démonstration de ce fait par la découverte annoncée d'un manuscrit de la bibliothèque de Montpellier, dans lequel se serait trouvé l'Antiphonaire primitif de saint Grégoire. Malheureusement cette découverte s'est évanouie devant la critique.

[1] Nous pourrions, dès le début de notre dissertation, arguer, contre les partisans de cette liturgie, de l'hésitation que la critique éprouve pour en déterminer le véritable auteur. — Cf. Thomasii, *Oper.* t. IV, præf. p. (XXVI), et p. XL, note 1 : Murat. *Liturg. rom. vet.* t. I, col. 63.

En attendant que le hasard en fasse naître de plus reelles, nous nous proposons de démontrer que la liturgie gregorienne, dès avant le XIIIe siècle, était aussi profondément altérée dans les Gaules que partout ailleurs[1]; de sorte que l'Antiphonaire grégorien, s'il se retrouvait un jour, ne ferait que constater, à notre avis, le peu de relation qui existe entre la liturgie dont il serait le fragment le plus précieux, et celle qui prévalait en France durant les siècles qui ont la prédilection de nos archéologues[2]. La conclusion qui en résultera peut-être pour l'archéologie liturgique, c'est qu'il est impossible d'y concilier les prédilections artistiques avec les tendances de l'unité, et qu'il faut y choisir entre la fantaisie poétique et les convenances de l'orthodoxie.

Mais cette conclusion sortant de notre compétence, nous nous bornerons à établir, 1° qu'en deçà des Alpes, la liturgie grégorienne a été modifiée du temps même des monarques carlovingiens, qui en avaient exigé l'adoption; 2° qu'après ces princes, elle a été de plus en plus dénaturée; 3° enfin, que nous la connaissons exclusivement dans l'état d'altération où l'ont réduite ces remaniements successifs. Nous espérons atteindre ce triple but en examinant la partie essentielle dont elle se compose.

La liturgie des églises catholiques comprend, on le sait, les prières, les chants, et les cérémonies qu'accomplissent, soit isolément, soit simultanément, soit alternativement, durant les divers offices, les clercs dans le chœur, le prêtre à l'autel,

[1] Murat. *Liturg. rom.* t. I, col. 85.

[2] Notre opinion, on le voit, n'est que la traduction de celle de Muratori : « Nullus « codex superest qui eam ipsam liturgiam « latinam quam aut Gregorius primus, aut « Ambrosius, aut SS. Leander et Isidorus « in Hispania ab antiquioribus acceptam « nova forma donarunt, in primævo suo « statu servatam habeat, quum in omnes « additamentum aliquod subsequentia sæ « cula intuierint . » (*Liturg. romana*, t. I, col. 148).

le diacre et le sous-diacre près du prêtre. Toute la partie de la liturgie qui embrasse, non-seulement le texte des Antiennes désignées sous le titre d'Introït, de Graduel, d'Offertoire, etc.[1], et celui des Antiennes proprement dites, mais aussi le chant qui y correspond et que les clercs exécutent ensemble ou séparément[2], constitue le recueil nommé *Antiphonaire*. Toute la portion qui s'accomplit par le prêtre seul ou assisté de ses acolytes, est consignée dans un livre qu'on appelait jadis *Sacramentaire*[3] et que l'on nomme aujourd'hui *Missel*[4]. Le *Lectionnaire*, qui renferme la portion isolément accomplie par un clerc autre que le prêtre, contient, en général, les Leçons chantées durant les offices, en y comprenant même parfois celles qui, parfois aussi, s'en trouvent séparées sous le nom d'Épîtres et d'Évangiles. Enfin, le quatrième recueil, appelé *Ordre* ou *Ordinaire*, indique plus spécialement le cérémonial général accompli, soit par le prêtre, soit par les assistants, soit par les choristes, durant les offices divins[5].

D'après l'opinion la plus généralement répandue, nous posséderions encore toutes ces parties d'un ensemble liturgique, telles que les aurait créées ou adoptées saint Grégoire. L'Antiphonaire et le Sacramentaire lui appartiendraient plus spécialement. Le Lectionnaire, du moins en partie, lui serait ante-

[1] « . . . Antiphonas, quas Introïtus, Gradualia, Alleluia, Offertoria et Communiones nuncupamus. . . . . » Pamel. *Liturg. latin.* t. I, præf. p. v. — Cf. Thom. *Oper.* t. IV, p. (xv) in fronte, p. 1, not. 1; p. 17, note 1.

[2] Sur les différents modes de chants appelés *directus, antiphonus, responsorius, tractus,* cf. Thom. *Op. ibid.* et præf. p. iii; Murat. *Liturg. rom. vet.* col. 82.

[3] Thom. *Cod. sacram.* præf. p. 1.

[4] Ou plutôt *Livre des sacrements.* — Cf. Pamel. *Liturg. lat.* t. II, proleg. p. iv; Baluz. *Capit.* t. II, p. 1206; Thom. t. VI, p. 70, not. 2. — Nous ne croyons pas devoir séparer le *Bénédictionnaire* du *Sacramentaire.* — Cf. S. Gregor. *Oper.* t. III, p. 619.

[5] Ce quatrième recueil est loin d'avoir l'importance des trois premiers, qui, seuls, étaient essentiels pour la célébration des saints offices. — Cf. Thom. *Oper.* t. V, præf. p. v.

rieur[1]; il l'aurait maintenu. L'Ordre serait, sinon émané de sa plume, du moins composé sous ses yeux[2]. Mais, de ces quatre recueils, les deux premiers constituant la base de la liturgie dite grégorienne, et se trouvant seuls admis parmi les œuvres de saint Grégoire dans les différentes éditions qui en ont été données, c'est à l'étude de ces deux monuments essentiels que nous bornerons nos recherches, en les faisant porter d'abord sur l'Antiphonaire, qui fut importé dans l'église franque avant le Sacramentaire.

I. ANTIPHONAIRE.

L'Antiphonaire n'est pas seulement le plus anciennement introduit dans les Gaules d'après l'ordre chronologique; il doit être le plus important aux yeux de la critique : car le chant qu'il contenait et auquel s'associaient tous les fidèles, l'a rendu le plus populaire. Mieux connu des masses, il n'a pu être altéré à leur insu; et dès lors, les variations qu'il a subies ont eu plus de chances pour se trouver consignées dans l'histoire.

C'est au premier des monarques carlovingiens, à Pépin le Bref, qu'il faut rapporter l'introduction de l'Antiphonaire grégorien chez les Francs. « Notre père, le roi Pépin d'heureuse mémoire, écrivait Charlemagne en 789 dans le Capitulaire d'Aix-la-Chapelle, a proscrit le chant gallican en vue de l'unanimité due au Siége apostolique, et de l'heureuse concorde de la sainte Église[3] ». Dans les Livres carolins, publiés en 795, on lit encore : « ..... Si plusieurs ont abandonné la sainte et vénérable communion de Rome, jamais, du moins, notre église ne s'en

[1] Pamel. *Liturg. latin.* t. II, prolegom. p. II; Mabill. *Lit. gall.* præf. § VII.

[2] Mabill. *Mus. ital.* t. II, comm. p. VIII.

[3] Baluz. *Capit.* I, col. 239; cf. col. 203. *Col. Carol.* epist. XXV, apud D. Bouquet XIII, t. V, p. 513 : « ..... Paulus papa «[ann. 758]..... direximus excellentissimæ Præcellentiæ vestræ... Antiphonale « et Responsale.... » — Cf Mabill. *Annal.* l. XXIII, c. 34.

est séparée..... Dès les premiers temps de la foi, elle lui est restée unie dans notre religion sacrée; et comme elle s'en écartait un peu dans la célébration des offices, ce qui, d'ailleurs, n'est point contraire à la foi, notre père, de vénérable mémoire, l'illustrissime... roi Pépin donna tous ses soins, et le révérendissime... Étienne, pontife de Rome, soit par suite d'un projet formé, soit à l'occasion de son arrivée dans les Gaules, travailla de tout son pouvoir à réunir les deux églises dans l'habitude de la psalmodie romaine: voulant qu'il n'y eût pas de différence dans le chant lorsqu'il y avait similitude dans la foi, et que des églises unanimes dans la lecture sacrée d'une même loi sainte, le fussent également dans la tradition respectable d'une même psalmodie, et qu'enfin la diversité de célébration dans les offices ne séparât point ceux que réunissait un pieux dévouement à la foi unique[1] ».

Le voyage du pape Étienne III s'effectua, chacun le sait, en 754, et l'un des motifs qui le déterminèrent fut le sacre de Pépin. Pour mieux fonder sa dynastie, celui-ci ajoutait à la royauté franque l'onction la plus sainte, à l'orthodoxie gallicane l'unité la plus absolue. Le chrême et la liturgie devenaient en quelque sorte le double symbole d'un même projet. Il voulait donner au pavois qui l'avait élevé, non plus l'appui mobile du bras des Francs, mais la base inébranlable de la chaire apostolique. Dès lors, on conçoit l'importance qu'il dut mettre à faire prévaloir, dans un but politique, une mesure dont ne pouvait d'ailleurs que profiter le sentiment religieux. Aussi choisit-il avec le plus grand soin la personne à qui fut remis le soin de ces négociations.

Chrodegang, l'élève et le chancelier de Charles Martel, que Pépin lui-même avait fait évêque de Metz, fut envoyé au delà

[1] Livres carolins ap. D. Guéranger, *Instit. liturg.* t. I, p. 276.

des Alpes, d'où il ramena le pape et rapporta le chant romain, comme nous l'apprend Paul Warnefrid, le commensal de Charlemagne. C'est à Metz que se fit le premier essai de chant romain[1]. Metz était, on le sait, le berceau des Carlovingiens. Leur premier ancêtre connu est saint Arnould, evèque de cette ville. Elle leur servait même de tombeau. « Parce que ces rois, dit Paul Warnefrid, descendent du bienheureux Arnulphe, c'est à Metz, dans son oratoire même, qu'ils vont déposer les cendres de ceux qui leur sont chers[2] ». Aussi Metz était-elle entièrement dévouée aux descendants d'Arnould; et du temps de leur puissance, ce fut toujours l'un des membres de leur famille ou l'un de ses fidèles les plus devoués qui en occupa le siége[3].

Ce fut donc à la capitale de son Austrasie et à son fidèle Chrodegang que Pépin confia ses projets de réforme. Il voulut en même temps, si l'on en croit le moine de Saint-Gall, en multiplier les foyers. « Chagrin, dit le chroniqueur, de voir, non-seulement les provinces, mais les cités différer entre elles dans leur manière de célébrer Dieu, et désirant s'attacher des clercs habiles à chanter ses louanges, il en demanda au pape Étienne, qui, après avoir déposé et rasé Childéric, ce lâche monarque des Francs, avait sacré son successeur à la manière des anciens pour diriger l'État; et le pontife lui envoya, en mémoire des douze apôtres, douze clercs romains, parfaitement instruits dans les règles du chant[4]... ». Au nombre de ces clercs se trouvait celui qui occupait le second rang dans l'église romaine, Siméon, que Pépin plaça auprès de Remi son frère, archevêque de Rouen, mais que Paul Ier, successeur

[1] *De Episcop. Metens.* ap. D. Bouquet, t. V, p. 193.

[2] *Bibl. PP.* XIII, 331.

[3] Cf. *Gall. christ.* t. XIII, cc. 690 et 826.

[4] *Monach. Sangall.* l. I, c. 10, apud D. Bouquet, V, 110.

d'Étienne, dut rappeler bientôt, lorsque mourut à Rome Grégoire, qui en était le premier chantre.

Pépin ne voulut pas toutefois que la métropole neustrienne fût privée des enseignements qu'il avait ménagés à la capitale austrasienne; et par son ordre des clercs de Rouen se rendirent à Rome pour continuer d'y recevoir les leçons de Siméon. Une lettre de Paul Ier lui-même nous l'apprend [1]. Outre sa patrie, c'était donc sa famille que le nouveau monarque associait à son œuvre; et cela suffirait seul pour montrer combien il y attachait d'importance.

Charlemagne, sacré par Étienne en même temps que son père, et bientôt associé à ses travaux, avait tellement secondé ses vues, que, d'après le moine de Saint-Gall, il se constituait souvent le directeur suprême de sa propre chapelle, désignant du doigt ou avec un bâton, *digito vel baculo protento*, les clercs qu'il voulait entendre, et n'en tolérait aucun qui ne sût parfaitement lire et chanter [2]. Or, malgré les soins du père et du fils, voici où en était la question de l'Antiphonaire vingt ans après la mort de l'un et l'avénement de l'autre, c'est-à-dire vers 787 [3], au moment où Paul Warnefrid écrivait, pour complaire à son hôte, l'histoire de l'église de Metz : « En dépit des mesures prises par Chrodegang, dit l'Italien exilé, l'église de Metz est très-loin maintenant de se conformer au chant romain [4] ». Sur cette époque, en effet, voici ce que rapportent à la

[1] Labb. *Concil.* VI, col. 1686; *Cod. Carolin.* epist. XLIII; ap. D. Bouquet, V, 531, XXX.

[2] *Monach. sangall.* l. I, c. 7; ap. D. Bouquet, V, 109.

[3] Cf. *Hist. littér. de la France*, t. IV, pp. 174 et 622. — Les auteurs de cette histoire nous semblent trop reculer la date de la publication de l'opuscule de Paul Warnefrid sur les évêques de Metz, en le lui faisant entreprendre vers 789. Paul retourna en Italie avant 787 (Mabill. *Annal.* II, 280); et ce fut alors qu'il écrivit son Histoire des Lombards, où il rappelle son travail relatif à l'église de Metz.

[4] Paul. Diacon. *De episcop. Metens.* apud D. Bouquet, V, 193 : « Morem atque or« dinem Romanæ ecclesiæ servare præcepit

fois Jean le Diacre, biographe de saint Grégoire, et le moine d'Angoulême :

« Le pieux roi Charles, dit ce dernier, célébra la Pâques à Rome, avec le seigneur pape, et voilà que, pendant les solennités, il s'éleva une dispute entre les chantres romains et les chantres gaulois. Ces derniers prétendaient chanter mieux et plus agréablement que les premiers. Les Romains affirmaient qu'ils avaient plus scrupuleusement conservé le chant ecclésiastique tel que l'avait établi le saint pape Grégoire, tandis que les Gaulois l'avaient corrompu et le détruisaient en le modifiant. Cette dispute fut portée devant le seigneur roi Charles; et les Gaulois, comptant sur son appui, insultaient les Romains. Ceux-ci, s'appuyant à leur tour de l'autorité d'un grand nom, traitaient leurs adversaires d'hommes rustiques et d'ignares, s'écriant qu'ils étaient de brutes animaux, et que la doctrine de saint Grégoire était bien préférable à leur doctrine grossière. L'altercation s'échauffant de part et d'autre, le très-pieux roi Charles dit à ses chantres : *Répondez hautement : où se trouve le plus de pureté, dans la source vive ou dans les ruisseaux qui s'en éloignent?* Tous avouèrent à la fois que c'était dans la source..... Alors le seigneur roi leur dit : *Retournez donc à la source, qui est saint Grégoire.....* Et en même temps il demanda au pape Adrien des hommes experts pour corriger le chant dans la France. Le pape lui donna Théodore et Benoît, chantres très-habiles de l'église romaine....., et il lui offrit en même temps les Antiphonaires de saint Grégoire, où ce saint pontife avait indiqué lui-même les notes romaines. Or le seigneur Charles, retournant en France, plaça un de ces chantres dans la ville de Metz et l'autre à Soissons, ordonnant aux

« [Chrodegangus]; quod usque ad id tempus in Metensi ecclesia factum minime « fuit ».

maîtres des écoles des différentes villes de France d'y envoyer corriger tous les Antiphonaires..... Ainsi furent restaurés ces livres que chacun avait corrompus selon sa fantaisie, y ajoutant ou y retranchant à volonté; et tous les chantres de France apprirent la note romaine que maintenant on appelle note française........ Toutefois, la plus grande maîtrise de chant resta dans la ville de Metz; et autant la maîtrise de Rome surpasse celle de Metz dans l'art de chanter, autant l'école austrasienne surpasse toutes les autres écoles des Gaules[1] ».

« Sous la direction de maîtres venus de Rome, ajoute de son côté le moine de Saint-Gall[2], le chant commença, non-seulement à resplendir dans l'église de Metz, mais encore il se répandit tellement de cette ville par toute la France, que de nos jours encore, dans les régions où l'on parle latin, le chant ecclésiastique est dit *messin*; et chez nous, qui parlons la langue teutonique ou teutisque, nous le disons *met*, ou *mette*, ou *metisque*, en nous servant d'un mot formé d'après les règles de la désinence grecque[3] ».

Malgré ces efforts tant de fois répétés et si bien secondés par l'Austrasie, malgré la volonté formelle de Charlemagne, de son vivant même et du vivant d'Adrien, avec qui il venait de rétablir le chant romain, ce prince fut obligé de le restaurer encore. C'est ce qu'affirme Jean le Diacre, en s'appuyant du rapport de témoins oculaires : « Après la mort de ces chantres qui avaient été élevés à Rome, écrit le biographe de saint Gré-

[1] *Monach. engolism.* ann. 787, apud D. Bouquet, V, 185; cf. 445.

[2] Ces chantres sont ceux que fit venir de Rome Charlemagne. D'après le moine de Saint-Gall, ce prince, en les plaçant à Metz, près de son fils Drogon, aurait fondé la splendeur de l'école messine. Drogon, il est vrai, fut évêque de Metz, mais en 826 seulement, c'est-à-dire douze ans après la mort de Charlemagne. Les auteurs de l'Histoire littéraire, IV, 23, ont, par inadvertance, répété cet anachronisme de notre auteur, qui, on le sait, n'en est pas avare.

[3] *Monach. Sangall.* l. I, c. 11; ap. D. Bouquet, V, 111.

goire, Charlemagne s'aperçut que le chant des autres églises gauloises différait de celui de Metz, et dit : *Il faut une seconde fois retourner à la source.* Alors le pape Adrien, se rendant aux prières du roi, comme l'affirment encore aujourd'hui plusieurs témoins véridiques, envoya deux chantres dans les Gaules. A l'arrivée de ceux-ci, le roi put se convaincre que tous, par une coupable légèreté, avaient corrompu la douceur du chant romain, et que ceux de Metz s'en étaient le moins écartés, entraînés seulement quelque peu par la grossièreté naturelle de leurs organes [1] ».

Enfin, après une lutte de quarante ans, Charlemagne dut croire sa persistance victorieuse, car voici ce qu'il écrivait ou ce qu'il faisait écrire en 794 dans les livres carolins qu'il adressait au pape Adrien, son fidèle coopérateur, en se félicitant d'avoir continué l'œuvre de son glorieux père... : « Nous-même, après que Dieu nous eut donné le royaume d'Italie, désirant porter au plus haut point le faîte de la grandeur romaine, et nous efforçant d'obéir aux salutaires exhortations du révérendissime pape Adrien, nous avons tellement agi, que plusieurs églises des contrées qui autrefois refusaient de se conformer pour le chant à la tradition du Siége apostolique, s'y soumettent à cette heure avec empressement.....; et cela ne se fait pas seulement dans toutes les provinces des Gaules, dans la Germanie ou dans l'Italie, mais aussi chez les Saxons et chez certains peuples du septentrion, qu'avec la grâce de Dieu nous avons convertis aux véritables principes de la foi; de sorte que tous maintenant prennent soin de se conformer aux prescriptions émanées du Siége de saint Pierre, de même que tous désirent arriver au séjour dont ce bienheureux apôtre est constitué gardien [2] ».

[1] *Vit. Gregorii Magni,* ap. D. Bouquet, t. V, p. 445.

[2] *Chronic. Moissiac.* ap. D. Bouquet, t. V, p. 80, ann. 802 : « Mandavit ut unusquis-

C'était d'ailleurs l'église de Metz que Charlemagne constituait toujours le centre de ses réformes : car, dix ans après avoir tracé les lignes précédentes, en 805, il disait, dans le Capitulaire de Thionville : « Le chant doit être appris et exécuté selon les usages et le rite romain. Les chantres viendront de Metz[1] ». Et l'année suivante [806], le Capitulaire de Nimègue ordonne aux *Missi* « de visiter, dans chaque cité, les monastères d'hommes et de femmes....., et de s'informer avec le plus grand soin si la réforme du chant y est exécutée comme l'exige l'empereur[2] ».

Ainsi, durant un demi-siècle, depuis les premières années de Pépin jusqu'aux dernières de Charlemagne, le même but a été poursuivi, l'adoption de l'Antiphonaire grégorien et, nous le verrons bientôt, des autres portions de la liturgie romaine. Ces deux princes ont ouvert à Metz une école officielle, qui, pour le dire en passant, pourrait bien être cette fameuse école Palatine que Mabillon ne savait où placer[3], et dont du Boullay a voulu faire le germe de l'Université[4] : car, à cette époque, l'étude du chant supposait celle du latin, des saintes Écritures[5], et de tout ce que, d'après ces savants hommes, professait alors, dans l'école Palatine, Alcuin[6], dont l'enseignement,

« que episcopus in omni regno, id est « imperio suo, ipsi cum presbyteris suis « officium sicut psallit romana ecclesia fa- « cerent. Nam et scholas cantorum in loca « congrua constitui præcepit ».

[1] Baluz. *Capit.* t. I, col. 421 : « Ut cantus « discatur, et secundum ordinem et morem « romanæ ecclesiæ fiat ; et ut cantores Mettis « revertantur ». Ce capitulaire fait voir que l'école de chant devait n'avoir que fort peu souffert du long interpontificat dont eut à gémir l'église de Metz depuis 791 jusqu'à 819.

[2] Baluz. *Capit.* t. I, col. 453.

[3] *Act. SS.* t. V, præf. § VIII, n° 173, etc. *Ibid.* p. 180, n° 65, etc.

[4] Bullæi *Hist. Univ. Par.* t. I, p. 105.

[5] Ekkehard dit, en parlant des chantres envoyés par Adrien : « Mittuntur secun- « dum regis petitionem Petrus et Roma- « nus, et cantuum, et septem liberalium « artium paginis admodum imbuti, Meten- « sem ecclesiam ut priores adituri ». (Duchesne, *Script.* III, 487.)

[6] Mabill. *Act. SS.* t. V, præf. n° 176.

nous le verrons bientôt, eut également lieu dans l'école de Metz. Mais nous n'avons pour l'instant à constater, dans celle-ci, que les conditions auxquelles y subsista, depuis Charlemagne, l'Antiphonaire authentique dont ce monarque lui avait spécialement confié le dépôt, la surveillance et la propagation.

Un clerc nommé Amalaire, dont Mabillon et les auteurs de l'Histoire littéraire ont fait un successeur d'Alcuin à la tête des écoles du palais[1], et qui, nous allons le voir, occupait également dans celle de Metz un poste éminent, Amalaire, disons-nous, possédait la confiance de Louis le Débonnaire[2]. Dès la deuxième année de son règne [816], ce monarque l'avait chargé de composer une règle générale pour les chanoines qui formaient le clergé des églises cathédrales. Bientôt après[3], Ama-

[1] Mabillon (*Act. SS.* V, præf. § 181 et 182) dit qu'Amalaire remplaça, à la tête des écoles du palais, Claude, qui lui-même remplaçait Clément, successeur d'Alcuin. Dans le même volume (p. 570), il discute un passage d'après lequel il faudrait placer un maître de ces écoles nommé Aldric, entre Claude et Amalaire; mais il semble pencher pour la négative. Cependant (*Annal.* t. III, p. 473) il admet effectivement cet Aldric au nombre des maîres de cette école. Les auteurs de l'Histoire littéraire, qui le suivent, disent (t. IV, p. 224) qu'Amalaire est maître des écoles et successeur d'Aldric; puis (t. IV, p. 532), en lui donnant le même titre, ils en font le successeur de Claude. D'ailleurs, l'essentiel est de savoir, non à qui Amalaire a succédé dans la direction de l'école Palatine, mais s'il a réellement dirigé cette école. Or nous ne savons sur quoi ces savants hommes se sont fondés pour l'affirmer. Mabillon cite Angelome (*Bibl. PP.* t. XV, p. 415 à 442); mais Angelome ne dit rien d'aussi positif (cf. *Hist. littér.* t. IV, p. 532). Les auteurs de l'Histoire litteraire ne sauraient non plus induire ce fait du prêt que fait l'empereur à Amalaire, des livres de la bibliothèque Palatine : car, d'après leur texte même, ce prêt eut lieu en 815, et Aldric, qu'ils admettent comme chef de l'école du palais, n'a pu céder sa place à un successeur avant 821. (*Hist. littér.* t. IV, p. 530.)

[2] « Et sane magna erat ejus fama in palatio Ludovici pii, et Ludovicus eum plurimi faciebat ». (*Chifletii Épist. ad Baluz. Oper. S. Agob.* t. I, in fronte.)

[3] D'après une note de Baluze (*Agobardi Oper.* t. II, not. p. 139 et 143), note qui a fait autorité pour les auteurs de l'Histoire littéraire (t. IV, p. 539), on pourrait penser qu'Amalaire ne composa son livre *Des offices* que postérieurement à 834. Mais l'Histoire littéraire (t. IV, p. 538) donne d'excellentes raisons pour le placer en 820. Pagi (*Crit. in Annal.* ann. 834, § 31) et Noel Alexandre (*Hist. eccl. sæc. IX*, dissert. XII) le placent en 827, mais sans en alléguer de

laire avait entrepris un traité *Des offices ecclésiastiques*, et, en le dédiant à l'empereur, il lui disait : « Glorieux et magnifique souverain. . ., moi, le plus petit de tous vos serviteurs, j'étais naguère tourmenté du désir de me rendre compte de l'*Ordre* d'après lequel se célèbre notre messe accoutumée, et surtout de la diversité qu'on y remarque, et qui vient, entre autres choses, de ce que tantôt on y lit une seule et tantôt deux épîtres. J'éprouvais le même désir relativement à chacun de nos Offices. . . etc. [1] ».

Remarquons, en passant, que, d'après Mabillon, la coutume de lire deux épîtres à la messe était celle de l'église gallicane [2], dont Pépin et Charlemagne avaient voulu faire disparaître la liturgie. Leur successeur, Louis, partagea bientôt les scrupules d'Amalaire; et il le députa vers Rome, l'an 831 [3], avec la mission de rechercher plus particulièrement des exemplaires authentiques de cet antiphonaire dont la pureté aurait dû ne pas s'altérer, si l'école de Metz avait été fidèle à sa mission. « Mais, dit Amalaire dans le livre spécial qu'il écrivit sur l'Antiphonaire [4], quand j'ai été envoyé à Rome par notre saint

raisons suffisantes. Nous accorderions toutefois volontiers la date de 824, si quelque critique prétendait l'établir : car Amalaire, dans sa préface, souhaite de longs jours à Lothaire, fils de l'empereur, qu'il dit *coronatum*. Or Lothaire ne fut couronné qu'à Pâques 823.

[1] *Bibl. PP.* XIV, p. 934.

[2] Mabill. *De liturg. gall.* c. 3, § 10, et c. 4, § 2 : pp. 21, 23; cf. Thom. t VI, præf. p. (LI).

[3] Mabillon (*Annal.* t. II, p. 510), et après lui les auteurs de l'Histoire littéraire (t. IV, p. 534) et D. Ceillier (t. XVIII, p. 562), placent la mission d'Amalaire, le premier dans les commencements du pontificat de Grégoire IV, qui fut élu en décembre 827, et les seconds en 827 même. Mais Amalaire (*Bibl. PP.* t. XIV, p. 1056, c. 58) dit formellement qu'il a été député vers Rome en 831, indiction IX, caractères chronologiques qui d'ailleurs concordent parfaitement. — Cf. Pagi, *Critic. in Annal.* anno 831, § 3.

[4] *De ratione antiphonarii* (*Bibl. PP.* t. XIV). — Les recherches d'Amalaire, dans cet opuscule, portent surtout sur cette partie de l'Antiphonaire qui concerne les offices autres que celui de la messe. — Cf. Pamel. *Liturg. latin.* t. II, proleg. p. 4.

et très-chrétien empereur Louis vers le saint et très-révérend pape Grégoire, à l'occasion des volumes dont je viens de parler, ce même pape me dit : « Je n'ai point d'antiphonaire que je puisse « envoyer à mon fils le seigneur empereur, parce que ceux que « nous avions ont été emportés d'ici en France par Wala, lors- « qu'il vint à Rome s'acquitter d'une ambassade. » Or cette ambassade, qui est de 822 [1], avait précédé de neuf ans la mission infructueuse d'Amalaire. Mais continuons. Ce dernier, mécontent du résultat de son voyage, poursuit : « . . . Depuis longtemps, j'étais donc plein d'ennui à l'aspect des antiphonaires de notre province [de Metz], qui ne concordaient point entre eux, les plus récents étant composés d'après un ordre qui différait de celui des anciens, de sorte que je ne savais lequel je devais préférer. Alors, il plut à la divine providence de me tirer d'embarras, en me faisant trouver dans le monastère de Corbie une assez grande quantité d'antiphonaires, c'est-à-dire trois volumes sur l'office nocturne, et un quatrième qui renfermait seulement l'office diurnal... Je comparai ces volumes à nos antiphonaires; et je constatai qu'ils en différaient, non-seulement par l'ordre, mais aussi par les paroles et par la multitude des répons et des antiennes que nous ne chantons pas. En plus d'un point, toutefois, je trouvais nos volumes plus rationnellement composés que les recueils romains, et je m'étonnais que la mère et la fille pussent être si dissemblables. Sur l'un des antiphonaires retrouvés, une note attestait que le texte en avait été jadis ordonné par le pape Adrien; mais j'ai reconnu depuis que nos propres volumes étaient un peu plus anciens. Après m'être assuré qu'en certains passages ceux-ci pouvaient être corrigés par ceux-là, et qu'en certains points les nôtres étaient composés d'une manière bien préférable comme je l'ai dit, je

[1] Mabill. *Annal.* t. II, p. 469.

pris un moyen terme; et, sans m'écarter des leçons qu'ils offraient lorsqu'elles me paraissaient les plus plausibles, je les corrigeai, soit pour l'ordre, soit pour les paroles, lorsque les volumes romains m'offraient des leçons plus satisfaisantes. Pour indiquer les emprunts faits à ceux-ci, j'ai mis en marge la lettre R. J'y ai placé la lettre M quand les emprunts étaient faits aux livres de notre diocèse de Metz. Enfin, lorsque nous avons proposé de substituer à ce que nous offraient l'un ou l'autre, quelque chose de meilleur, nous avons mis en marge les lettres I et C, qui signifient *indulgence* et *charité*. Je prie donc les chantres de ne pas rejeter avec mépris ce qui vient de nous, avant d'en avoir discuté le mérite devant la raison, et selon l'ordre des livres [liturgiques]; et, s'ils trouvent que nos innovations pèchent contre cet ordre et contre la raison, ils pardonneront à mon impéritie. Dans le cas contraire, ils ne dédaigneront point de goûter à nos légumes, bien qu'ils soient offerts dans un plat grossier. Si quelqu'un juge à propos de se servir du présent volume, il y trouvera presque entièrement changés les versets, qui ont été retouchés avec beaucoup de soin par le prêtre du Seigneur Elisagar, homme plein d'érudition, curieux de tout ce qui concerne les textes et le culte divins, et le premier parmi les premiers du palais de l'excellentissime empereur Louis. Et il n'est point le seul qui y ait mis ses peines; mais il y a employé avec lui tous les savants qu'il a pu réunir. . . [1] ».

Plus loin, Amalaire ajoute : « Les églises de notre pays, d'après la coutume la plus répandue, chantent les répons pris dans les psaumes, depuis les octaves de l'Épiphanie jusqu'à la Sexagésime. Mais la coutume que notre propre humilité a introduite, c'est d'user de ces répons, non-seulement à l'époque que nous venons d'indiquer, mais encore depuis les octaves

[1] *Bibl. PP.* t. XIV, pp. 1032, 1033.

de la Pentecôte jusqu'aux kalendes de juillet. C'est ainsi que nous les avons entendu chanter, quand nous étions tout jeune, devant Alcuin, le très-savant maître de toute notre contrée. Nous appuyant d'une semblable autorité dont nous étions fier, dès que nous avons eu la liberté de chanter ce qui nous semblait préférable, nous avons chanté ces répons des octaves de la Pentecôte aux kalendes de juillet... [1] ».

Ailleurs encore : « Nous devons avouer que, dans l'office nocturne qui se chante à la dédicace de l'église de saint Michel, nous avons mis des antiennes qui appartiennent à la dédicace du commun des églises; mais nous ne l'avons point fait de notre chef. Nous les avons entendu chanter dans cette solennité par Alcuin, le très-savant maître de toute cette région, dont nous invoquons souvent l'autorité [2]. Nous l'avons entendu condamner certains répons que contenaient plusieurs antiphonaires, pour cette fête, et dont se servaient plusieurs chantres ignorants [3]... Après l'office pour la dédicace d'une église, nous avons placé les antiennes tirées des Évangiles, et nous avons demandé aux maîtres de l'église romaine s'ils les chantaient? Ils nous répondirent négativement; et, cependant, nos maîtres prétendent les avoir reçues d'eux par l'intermédiaire des premiers envoyés qui ont enseigné la mélodie du chant romain dans les états des Francs. Dieu sait si ces Romains modernes nous trompent, ou si ceux-là nous ont trompés, qui se sont vantés d'avoir reçu ces antiennes des maîtres de l'église apostolique; à moins peut-être que les Romains ne les aient perdues par incurie et négligence, ou bien que, sans les avoir reçues de Rome, nous les chantions à cause des paroles salutaires qu'elles contiennent, et d'après la seule autorité de nos

[1] *Bibl. PP.* p. 1056.

[2] Cf. Mabill. *Act. SS.* t. V, p. 172, n° 48

[3] *Bibl. PP.* t. XIV, p. 1057.

chantres, qui se glorifient de la maîtrise qu'ils exercent sur l'art musical[1] ».

Ces derniers mots d'Amalaire attestent que les prétentions des chantres gaulois survivaient à la décision par laquelle, d'après Jean le Diacre et le moine d'Angoulême, Charlemagne avait jadis donné gain de cause aux chantres romains; et, de plus, le doute que notre auteur jette en passant sur la bonne foi de ceux-ci, semble confirmer une curieuse anecdote du moine de Saint-Gall, qui ne peut expliquer, dit-il, la différence notable qui se trouve, à l'époque où il écrit, entre le chant de l'église romaine et celui des églises gauloises, qu'en admettant une tradition d'après laquelle les chantres primitivement envoyés de l'Italie se seraient concertés, en haine des Francs, pour donner aux diverses écoles des Gaules des enseignements dissemblables[2]. Du témoignage combiné de ces quatre écrivains on pourrait donc conclure que l'antagonisme des deux nations suffisait pour empêcher, soit l'établissement, soit le maintien de l'unité liturgique en deçà des Alpes. Mais la longue citation que nous a fournie Amalaire fait naître une foule d'observations desquelles il résulte que cette unité n'avait pas même pu se maintenir dans l'église de Metz.

Ainsi, pour coordonner nos réflexions dans l'ordre où les suggère ce texte, après quatre-vingts ans d'application constante de la part de Pépin, de Charlemagne et de Louis le Débonnaire [754-831], pour importer l'Antiphonaire grégorien dans les Gaules et pour l'y maintenir intact sous le contrôle d'une école officielle, cette école même ne possède plus que des antiphonaires disparates : de sorte que le chef de l'empire est obligé de députer à Rome l'un des membres les plus influents de sa propre famille, le célèbre Wala, abbé de Corbie,

[1] *Bibl. PP.* p. 1058 — [2] L. I, c. 10; ap. D. Bouquet, t. V, p. 110.

pour y retrouver la tradition perdue. Mais, à peine retrouvée, la tradition s'égare de nouveau. Le chef de l'école qui devait la perpétuer, Amalaire, ne sait plus en démêler les traces. Il espère les retrouver en Italie. Et cependant, chose étrange! voici que, dès le IXe siècle, au centre de la chrétienté, le pape déclare que l'Antiphonaire grégorien lui manque. L'ambassadeur déçu retourne en France avec toutes ses incertitudes. Bientôt, il est vrai, une heureuse découverte lui rend les livres officiels qu'il n'avait pu se procurer à Rome. Mais il les trouve tout autres que ceux de l'église de Metz, de l'école officielle, et ne peut assez s'étonner de la dissemblance qui existe entre la mère et la fille; et, pourtant, les antiphonaires retrouvés venaient d'Adrien, l'ami dévoué de Charlemagne, et cet ami n'était mort qu'en 795, c'est-à-dire trente-cinq ans à peine avant les démarches d'Amalaire. Mais chose également remarquable et qui explique sans doute cette différence, d'après les détails que donne celui-ci, et dans la préface du livre des offices, et dans le livre sur l'Antiphonaire, l'altération de la liturgie messine serait due en partie à la persistance d'anciennes coutumes gallicanes : ce qui d'ailleurs est facile à comprendre, lorsque l'on voit Amalaire, le réformateur officiel, trouver hautement la liturgie de sa province préférable à celle de Rome, et en conserver les dispositions, parfois concurremment, parfois exclusivement à celle-ci. Seulement, l'envoyé impérial, dans la rédaction qu'il destine à l'école modèle, a soin de distinguer ostensiblement les emprunts qu'il fait aux deux églises; de sorte que l'Antiphonaire romain se trouve officiellement altéré sous Louis le Débonnaire, ce que d'ailleurs nous constaterons aussi bientôt dès le règne même de Charlemagne, à l'occasion du Sacramentaire et du Lectionnaire.

Dès maintenant, on le voit, nous pourrions conclure du

compromis tenté par l'école de Metz entre les deux Antiphonaires, qu'il était bien difficile, pour ne pas dire impossible, que celui de saint Grégoire parvînt en France jusqu'à nous dans son intégrité.

Mais la réforme d'Amalaire ne nous a point encore livré tous ses enseignements. Elle éprouva, malgré l'appel que son auteur avait fait à l'indulgence et à la charité, une violente opposition dans les Gaules; et, de cette opposition même, quoiqu'elle fût dirigée en apparence contre les innovations du chef de l'école messine, résultèrent pour la liturgie de nouvelles modifications dont nous allons rapidement indiquer les causes et constater l'importance.

Ces causes sont de trois sortes. Elles découlent de rivalités personnelle, politique et religieuse. Amalaire voit se soulever contre son œuvre ses antagonistes en dignité, ses ennemis dans les troubles civils, et les contradicteurs gallicans de ses doctrines ultramontaines. Mais, tout en constatant le triple motif de répulsion qui agit contre sa réforme, c'est sur le dernier que doit plus particulièrement se porter notre attention : car, après avoir constaté l'interpolation de l'Antiphonaire romain par une main amie, il nous reste, pour compléter nos recherches, à savoir jusqu'où ont pu s'émanciper dans cette même voie les entreprises d'une main, sinon rivale, du moins indépendante.

Un prélat célèbre, Agobard, gouvernait alors l'église de Lyon. Le refus que Louis le Débonnaire avait opposé à certaines mesures rigoureuses qu'il voulait prendre contre les juifs, l'avait indisposé contre ce monarque[1]. On sait que, après Ebbon de Reims, il se montra le partisan le plus fougueux de la rébellion qui éclata pour la première fois [830]

[1] Cf *Gall. christ.* t. IV, col. 57.

contre ce prince, vers l'époque même où Amalaire se rendait à Rome par ses ordres [831], pour y rectifier l'Antiphonaire[1]. Cette rébellion, un instant assoupie, se réveilla avec plus de violence en 833; et l'année suivante, les fils de Louis ayant échoué dans leur entreprise parricide, Agobard suivit l'un deux, Lothaire, en Italie, abandonnant sa métropole à la direction de ses chorévêques[2]. L'empereur, croyant sans doute utile de faire surveiller une église où ses fils avaient trouvé un si zélé partisan, ajouta aux chorévêques choisis par le clergé lyonnais, Amalaire, momentanément détaché de l'église de Metz[3]. Celui-ci ne pouvait négliger une si belle occasion de

[1] Sur la part qu'a prise Agobard à ces intrigues, même en 830, cf. Pagi, *Critic. annal.* ann. 830, § 10.

[2] *Oper. Sancti Agobardi*, t. I, elogia, in fronte. — Cf. *Hist. littér.* t. IV, p. 570.

[3] Nous plaçons Amalaire à la tête de l'église de Lyon avec le titre de chorévêque pour ne pas nous écarter de l'opinion qui a prévalu jusqu'à cette heure; mais il nous semble qu'il devait avoir un titre et des pouvoirs plus élevés que ceux des chorévêques. En effet Florus, dans la première de ses lettres dirigées contre lui, l'appelle *Prælatus ecclesiæ Lugdunensis*. Mansi (*Suppl. concil.* t. I, col. 867 B) dit qu'il ordonna de transcrire ses œuvres au chorévêque spécial de l'église métropolitaine, *chorepiscopo ecclesiæ nostræ* (*ibid.* D), et il prend à témoin tous les chorévêques ruraux du diocèse, *testes sunt horum corepiscopi* (*ibid.* coll. 868 B et 877 C; cf. Thomassin, *Discipl.* t. I, col. 449, § 3, et 454, § 15). Le *prélat* de l'église de Lyon portait-il donc le même titre que le chorévêque auquel il donnait des ordres, et que tous les chorévêques ruraux inférieurs à ce dernier? Florus, dans sa seconde lettre, dit qu'il l'adresse contre Amalaire, *QUONDAM Lugdunensis corepiscopus* (*ibid.* col. 869 A. Cf. Baluz. *Agob. Oper.* t. II, not. p. 143; Mabill. *Annal.* t. II, p. 429; Colonia, *Hist. littér. de Lyon*, t. II, p. 115; Honor. August. *Script.* l. III, c. 3 ap. Alb. Fabr. *Biblioth. eccles.* in-folio; Noël Alex. *Hist. eccles. sæc. IX*, dissert. XII). Amalaire avait donc bien réellement porté ce titre. (Les auteurs de l'Histoire littéraire le lui font porter et à Lyon et à Metz, ayant mal compris le texte de Mabillon qu'ils allèguent.) Mais dans la lettre même en tête de laquelle Florus atteste qu'il n'est plus chorévêque, il dit qu'une erreur coupable a été introduite dans l'église de Lyon, *per PRÆLATUM ejus Amalarium* (*ibid.* 869, D). Le titre de *prélat* n'était donc pas synonyme de celui de chorévêque (cf. *Hist. littér.* t. V, p. 225). Enfin, dans la dernière de ses trois lettres, Florus dit, en faisant allusion à la situation d'Agobard et aux doctrines d'Amalaire, que l'église de Lyon est assez malheureuse pour avoir *episcopum sine potestate, MAGISTRUM sine veritate* (*ib.* col. 884 C). Ainsi le titre de *prélat*

faire prévaloir les réformes qu'il avait introduites dans l'Antiphonaire. Il s'appliqua d'abord à gagner un des personnages influents de cette église, le diacre Florus, que ses écrits ont rendu l'une des lumières du IXe siècle. Mais il ne put le circonvenir[1]. Alors, il réunit un synode provincial, et là, d'après le rapport de Florus lui-même, il se vanta que, dans un concile général, il avait amené le clergé des Gaules à l'adoption de ses livres sur l'office divin et sur l'Antiphonaire. « Mais, ajoute Florus, je répondis que, non-seulement je ne pouvais croire à une telle faute de la part d'une semblable réunion, mais je protestai qu'un chien mort et qu'une humble vermine comme moi se feraient couper les trois doigts qui tiennent une plume, avant de souscrire à de telles erreurs. Je maintins que si ces livres étaient examinés dans un concile éclairé, sans aucun doute ils seraient frappés d'anathème; et, cependant, leur

ne correspondait pas non plus à celui d'évêque. Il se trouve remplacé dans cette dernière citation par celui de *maître*, titre que l'on donnait alors aux directeurs des écoles établies près des cathédrales. Amalaire avait-il échangé le titre de chorévêque contre celui de *grand chantre* ou de *maître* des écoles de Lyon? Agobard fait peut-être allusion à ce titre lorsqu'il termine sa critique contre le livre *Des offices* d'Amalaire, par ces mots : « Quare non est recordatus « evangelicæ sententiæ quæ dicit : *Ne vocemini magistri, quia magister vester unus est Christus...* » (Agob. *Oper.* t. II, p. 119.) Remarquons, toutefois, que le livre d'Amalaire contre lequel s'élève Agobard avait été composé en 820 (*Hist. litt.* t. IV, p. 538), et qu'il serait singulier que le métropolitain lyonnais eût attendu jusqu'à l'époque de leur querelle, c'est-à-dire jusque vers 834, pour le blâmer. Cela est d'autant moins probable, que sa critique contre le livre *Des offices* est bien plus modérée que celle dont il use dans le livre sur l'Antiphonaire (Agob. *Oper.* t. II, p. 85; cf. *Hist. litt.* t. IV, p. 581), à une époque où Amalaire était certainement son antagoniste. Si cette dernière remarque est juste, l'allusion que fait Agobard à la *maîtrise* d'Amalaire se rapporterait aux fonctions qu'exerçait ce dernier dans l'école de Metz, et deviendrait ainsi un argument en faveur de l'opinion qui fait d'Amalaire un chef, soit de l'école de Metz, soit de l'école Palatine (qui pour nous ne forment qu'un seul et même établissement), opinion qui, pour le dire en passant, s'appuie jusqu'à cette heure, plutôt sur les assertions de Mabillon et des auteurs de l'Histoire littéraire que sur des preuves positives.

[1] Mansi, *Suppl. concil.* t. I, col. 868 C.

auteur donna l'ordre aux chorévêques de notre église de les transcrire comme devant être utiles à tous. Mais les ayant relus en partie et les trouvant pleins de mensonges et de délire, j'exhortai les nôtres à n'en rien faire et à les lui restituer au plus vite[1]. . . ». Ailleurs, Florus dit encore : « Parmi les livres de ce nouveau chorévêque se trouvait l'Antiphonaire ordonné et corrigé par ses soins, et dans lequel il avait spontanément inséré de si audacieuses impudences, que le rouge montait au front de ses lecteurs[2] . . . . »

A ce langage passionné nous reconnaîtrons volontiers une haine personnelle et politique, quoique Florus ajoute : « J'en atteste le Dieu tout-puissant, ce n'est ni la colère, ni le ressentiment qui m'inspirent : car, dès le principe, et lorsque Amalaire me flattait encore, j'ai commencé à me sentir frappé de tristesse et de dégoût. C'est encore moins une hostilité rebelle, qu'il me suppose sans doute contre les divines volontés de l'empereur. C'est l'aversion de l'erreur et l'amour de la vérité[3] ». Cette haine, nous la constaterons d'autant mieux, que la répugnance pour les élucubrations liturgiques et spécialement pour l'Antiphonaire corrigé de l'école officielle, semble se prononcer exclusivement dans l'église de Lyon : car Florus avoue lui-même que les œuvres d'Amalaire sont à peu près connues *partout* et de *tous*, sans signaler d'ailleurs à leur égard aucun blâme qui eût précédé le sien[4].

Mais, si la politique est au fond de cette querelle, les arguments ostensibles dont elle s'étaye ne peuvent être empruntés qu'aux habitudes et aux convenances de la liturgie

[1] Mansi, *Suppl. concil.* t. I, col. 867 C.
[2] *Ibid.* col. 870 B.
[3] *Ibid.* col. 868 C.
[4] « Certe libri ipsi fere ubique dispersi, « fere omnibus noti sunt. . . *Ibid.* c. 870 C; cf. c. 877 B. . . « Vanitatum suarum pestiferam vanitatem, non tam viva quam « mortua voce, sed et librorum *multiplicium* « monumentis *longo jam tempore*, ubi pote« rat . . . *longe lateque* disseminavit. »

même; et c'est parmi ces arguments que doivent se retrouver les traces de la persévérance ou de l'oubli des traditions romaines. Florus, en effet, jette dans la discussion plus d'un renseignement dont se trouvent corroborés ceux que nous avons déjà obtenus sur l'école impériale et romaine, et dont s'éclairent les tendances que nous avons seulement indiquées dans l'église gallicane. « Amalaire, dit-il, fait tant de cas d'un petit livre sur l'*Ordre romain*, qu'il s'efforce de le suivre mot à mot dans son commentaire; et cependant, par une contradiction flagrante, il avoue que ce traité est inconnu de l'archidiacre romain, dont il se glorifie par ailleurs d'avoir les instructions[1] ». Mabillon pense que l'Ordre préconisé par Amalaire est l'Ordre même de saint Grégoire[2], opinion sur laquelle nous reviendrons en examinant cette portion de la liturgie grégorienne. Mais nous remarquerons ici que l'opuscule dont il s'agit, qu'il fût ou non de l'illustre pontife auquel l'attribue Mabillon, avait jadis servi de règle à son église, et que cependant, dans cette église même, il était complétement oublié du temps d'Amalaire. Nous remarquerons encore que celui-ci se trouve représenté par son adversaire comme le restaurateur servile de cet Ordre oublié, et que, cependant, il ne s'était pas fait scrupule de modifier l'Antiphonaire, cette autre portion non moins importante de la liturgie romaine; de sorte que la critique ne saurait, du fait articulé par Florus, induire que les partisans les plus dévoués de cette liturgie l'ont conservée dans son intégrité.

Mais ne pourrait-elle pas en induire que Florus lui-même est plus foncièrement dévoué que ne l'était Amalaire, aux traditions émanées du centre de la chrétienté? Un nouveau passage du clerc lyonnais commence à nous révéler les ten-

[1] Mansi, *Suppl. concil.* t. I, col. 872 C. — [2] *Mus. italic.* t. II.

dances de son église à travers les débats dont il s'est fait l'organe. « Lorsque l'on contredit Amalaire, poursuit-il, au lieu d'accepter avec humilité la controverse, il dresse les cornes avec plus d'insolence, et s'écrie avec plus de jactance, que la Germanie entière, et toute l'Italie et Rome même pensent comme lui; qu'il a été à Constantinople, en Italie, en Lucanie, et que son autorité en acquiert un plus grand poids. . . Pour nous, loin de blâmer les coutumes d'aucune église et de chercher à faire prévaloir orgueilleusement l'une sur l'autre, nous nous rappelons que toutes sont signalées par quelque don du Saint-Esprit et doivent être unies dans le Christ par un lien de charité[1]. . . ». Ainsi, d'un côté, Amalaire allègue surtout l'opinion des églises qui, comme celles de Germanie, d'Italie, de Lucanie, d'Istrie, sont plus spécialement unies à Rome, et se garde d'invoquer les traditions gallicanes. Florus, au contraire, se retranche dans cette unité de dogme, qui, de tout temps, a été proclamée par l'église gallicane comme un lien suffisant entre elle et l'église romaine, dont elle a souvent repoussé la discipline. Amalaire est bien le defenseur des traditions qu'avaient jadis voulu faire prévaloir Pépin et Charlemagne. Il va même comme eux chercher jusqu'à Constantinople les éléments de l'unité qu'il veut imposer à l'indépendance de ses compatriotes. Florus est bien le continuateur des efforts d'Agobard absent, en faveur des traditions nationales dont ce prélat fut, on le sait, l'un des plus ardents défenseurs[2].

Aussi, bientôt Agobard joint-il ses efforts à ceux de son fidèle Florus[3]. D'habiles négociations ouvertes à la cour impé-

[1] Mansi, *Suppl. concil.* t. I, col. 872 E.

[2] *Hist. litt.* t. IV, p. 569, Baluz. *Agob. Oper.* t. II, n p. 5.

[3] Baluze (*Oper. Agob.* t. II, n. p. 140) semble indiquer, et Pagi (*Critic. in Annal.* ann. 830, § 13), ainsi que les auteurs de l'*Histoire littéraire* (t. V, p. 215 et 223), affirme que les écrits d'Agobard contre Amalaire ont précédé ceux de Florus. Nous l'admettons pour la controverse re-

riale préparaient alors son rappel. Dès le principe[1], il y avait porté plainte contre les entreprises d'Amalaire; et, profitant d'un concile que l'empereur venait de réunir dans son palais de Quiercy, il renouvelle ses instances pour que les doctrines réformatrices de son antagoniste soient canoniquement examinées. « En effet, dit Florus, l'empereur déféra cette cause au jugement des évêques réunis; et, lorsque leurs oreilles eurent été frappées de l'ineptie et de l'étrangeté de tant d'inventions nouvelles, en présence de celui-là même qui les avait tirées de sa vaniteuse audace. . ., ils lui demandèrent si c'était bien là sa doctrine. Il ne put le nier, car ses nombreux ouvrages l'avaient à peu près universellement propagée. Alors on l'interrogea sur les sources où il avait puisé? Forcé dans ses derniers retranchements. . ., il fut obligé d'avouer qu'il avait puisé en lui-même. Mais soudain le vénérable synode, soulevé par cette réponse orgueilleuse et impudente, s'écria :

lative au traité *Des offices* (voir plus haut p. 589, not. 3); mais il ne saurait en être de même pour celle que souleva l'Antiphonaire. Amalaire dit qu'il se rendit à Rome en 831, pour rechercher des exemplaires de ce recueil (voir plus haut p. 590, n. 3); que, n'en ayant point trouvé, il parvint à en découvrir dans l'abbaye de Corbie (plus haut p. 591; D. Calmet, *Hist. de Lorr.* t. I c. 622, prétend à tort que la découverte des manuscrits de Corbie précède le voyage de Rome); et c'est après cette double investigation, qu'Amalaire compose son traité *De la correction de l'Antiphonaire.* Mais si le voyage à Rome est de 831, le retour, les recherches à Corbie, la comparaison des Antiphonaires retrouvés avec ceux de l'école de Metz, et enfin la critique qu'en fait Amalaire, doivent au moins absorber l'année 832. Or c'est en 833 qu'éclate la seconde rébellion des princes contre Louis le Débonnaire: rébellion secondée si activement dès le début (Pagi, *Crit. in Annal.* ann. 833, § 4) par Agobard; c'est en 834 que ce prélat est obligé de se réfugier en Italie, et se trouve remplacé par Amalaire, que Florus attaque en 835 au plus tard (Mansi, *Suppl. concil.* t. I, col. 866 B). Le rapprochement de ces dates ne suffit-il pas pour infirmer les assertions des savants auteurs de l'Histoire littéraire? Nous ne pensons pas, d'ailleurs, qu'on puisse attribuer l'offensive à Agobard : son livre sur l'Antiphonaire est évidemment postérieur à celui d'Amalaire. Pour s'en convaincre, il suffit de rapprocher le chap. XVIII de celui-ci (*Bibl. PP.* t. XIV, p. 1044) du § 7 de celui-là (*ibid.* p. 322).

[1] Mansi, *Suppl. concil.* t. I, col. 878 B.

Une telle inspiration n'a pu être dictée que par l'esprit d'erreur. La condamnation d'Amalaire fut prononcée[1].

Voici donc l'admirateur officiel des traditions romaines condamné, et condamné par les principaux représentants de l'église gallicane, pour avoir laissé toute carrière à son appréciation personnelle dans des ouvrages destinés à restaurer ces traditions mêmes. Il s'agit, il est vrai, dans la question du concile comme dans les réponses de l'inculpé, d'altérations qui portent plus particulièrement sur la doctrine que sur la liturgie; mais toutes deux sont en cause, et si les Pères de Quiercy prononcent plus particulièrement sur l'une, la querelle qui se prolonge sur l'autre en dehors du synode semble d'abord conduire à un résultat analogue.

Agobard, en effet, rétabli sur son siége peu après l'assemblée de Quiercy[2], s'occupe avant tout de restaurer la liturgie de son église. Il adresse pour cela à son clergé deux opuscules, dont l'un, intitulé *De la divine psalmodie,* sert de préface à l'autre, qui traite *De la correction de l'Antiphonaire*[3]. « Parce que, dit le prélat réintégré, parce que récemment un sot et méchant calomniateur n'a cessé de déchirer verbalement et par écrit nos coutumes, comme s'écartant de l'usage ancien dans les solennités du chant, il nous a paru nécessaire de réunir et de coor-

[1] Mansi, *Suppl. concil.* t. I, col. 878 C.

[2] Pagi avait placé ce synode sous la date de 837 (*Crit. in Annal.* ann. 837, § 5). Mansi (*Suppl. concil.* t. I, col. 891), et d'après lui l'*Art de vérifier les dates,* le placent en 838. Mais les auteurs du *Gall. christ.* (t. IV, col. 58), et ceux de l'*Hist. litt.* (t. IV, pp. 570 et 636) placent en 837 le rappel d'Agobard. Or, nous avons vu (p. 597, n. 3) qu'Agobard, après le concile de Quiercy, était encore *episcopus sine auctoritate.* Il y a donc erreur, soit dans la date du concile, soit dans celle du rétablissement d'Agobard. Nous pensons que la date du concile offre plus de certitude. En l'admettant toutefois, on se trouve encore en contradiction avec Mabillon (*Annal.* t. II, p. 594), l'*Histoire littéraire* (t. IV, p. 534), et D. Calmet (*Histoire de Lorraine*, t. I, col. 623), qui placent la mort d'Amalaire en 837. — Cf. Mabill. *Ann.* t. II, p. 594, col. 73; *Hist. litter.* t. IV, p. 535 et 546.

[3] *Hist. litt.* t. IV, p. 579.

donner dans le livre qu'on appelle vulgairement Antiphonaire, toute cette portion des offices sacrés qu'exécutent les chantres à travers le cours de l'année. . . [1] ». Agobard indique ensuite diverses suppressions qu'il a opérées dans ce recueil, et s'appuie pour cela de l'exemple de saint Grégoire, « qui, dit-il, ne craignit pas, même dans l'église romaine, de retrancher de la célébration des saints mystères et des offices divins, certaines choses qui lui parurent condamnables[2]; or, poursuit Agobard, si notre critique envenimé avait médité humblement sur cet acte du saint pontife, il n'en serait point arrivé à ce point de folie, de défendre, comme il le ferait s'il s'agissait des saintes Écritures, les inventions d'hommes dont il ne connaît ni le nom ni les opinions. . . [3] ». Nous verrons tout à l'heure quelles sont les inventions dont parle ici le métropolitain lyonnais; mais constatons d'abord qu'en liturgie, comme en doctrine, Amalaire est accusé, par les représentants de l'église gallicane, de s'être écarté des traditions romaines, soit pour faire prévaloir ses propres élucubrations, soit pour accueillir celles des autres. Nous serions-nous donc trompé dans l'appréciation des rôles que jouent, à propos des réformes de l'Antiphonaire, le chef de l'école messine et ses antagonistes? Ceux-ci seraient-ils les partisans dévoués de la suprématie de Rome en matière de liturgie, celui-là un novateur insubordonné qu'on veut forcer à respecter les usages de cette église? Les uns nous auraient-ils transmis intact le dépôt que l'autre violait malgré la mission officielle qui l'en constituait le gardien? Le chef de l'église lyonnaise rappelle formellement, il est vrai, Amalaire à l'imitation de saint Grégoire, et se pique lui-même d'imiter

[1] Agob. *Oper.* t. II, p. 80.

[2] Par une singulière inadvertance, Mabillon (*Annal.* t. II, p. 593) attribue à Amalaire, ce qu'Agobard dit ici de saint Grégoire.

[3] Agob. *Opera*, p. 81.

ce grand et saint prélat; mais les tendances de l'évêque gallican commencent à se révéler dans son argumentation même. Ce que le pape a fait à Rome, il peut le faire, lui simple métropolitain, dans son église. A cela, sans doute, il n'y aurait rien d'extraordinaire, s'il voulait seulement faire adopter à son diocèse les réformes exécutées par le souverain pontife. Mais bientôt il paraît ne connaître de saint Grégoire que la détermination dont il veut se créer un antécédent, et par suite de laquelle le successeur de saint Pierre a remanié la liturgie de son église. Quant à cette liturgie même, il ne la connaît pas, ou, du moins, il la tient pour suspecte. « Parce que, dit-il, la désignation d'un prélat du nom de Grégoire se trouve en tête de l'Antiphonaire, quelques-uns prétendent que ce recueil est l'œuvre du bienheureux Grégoire évêque de Rome et docteur. . . [1] ».

Ces expressions dubitatives à propos de l'Antiphonaire ne témoignent pas, on le voit, d'une bien grande confiance dans son authenticité. Aussi le réformateur lyonnais n'en tient-il aucun compte dans la rédaction de son propre Antiphonaire: tout ce qu'il signalait comme les inventions d'inconnus dans le travail d'Amalaire, il le supprime. Or ces inventions étaient : les hymnes, les proses, les leçons, les antiennes, qui ne se trouvaient pas littéralement puisées dans les saintes Écritures[2]. « Que personne, répète Agobard d'après le texte d'une règle monacale[3], que personne ne soit assez osé pour proférer, même mentalement, des répons et des antiennes arbitrairement forgés en dehors des écrits canoniques[4] ». Ainsi, non-seulement

[1] Agob. *Op.* t. II, p. 96, cap. xv . . . « Hunc « librum non esse Gregorii contendit Ago- « bardus. Nisi si revera Gregorii erat, sed « corruptus tractu temporis ». (Baluze, *ibid.* n. p. 142.)

[2] Cf. Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, t. I.

[3] Mabill. *Annal.* t. II, p. 593, col. 73.

[4] Agob. *Oper.* t. II, chap. xvii, p. 98.

les hymnes qu'Agobard appelle les *Psaumes du peuple*[1], mais les fragments empruntés aux Saints Pères se trouvent exclus de l'Antiphonaire lyonnais. Les novateurs du XVI[e] siècle n'ont guère autrement procédé.

On voit, dès lors, ce que put devenir la liturgie grégorienne dans les églises gallicanes, soustraites à tout contrôle durant la décadence des Carlovingiens. Aussi Walafrid Strabus, qui n'assistait, comme Agobard son ami[2], qu'au début de cette décadence, écrit-il : « La déférence due au Siége de Rome a fait prévaloir dans presque toutes les églises latines ses usages et ses doctrines; mais, comme l'église gallicane produisait des hommes également habiles qui l'avaient dotée d'un ensemble complet d'offices, on dit qu'il s'en est glissé dans l'office romain certaines parties, dont on prétend encore reconnaître les paroles et le chant ».

Et, maintenant, pour savoir ce qu'était devenue la liturgie grégorienne dans l'école jadis officielle de Metz depuis le siècle d'Amalaire, d'Agobard et de Walafrid, il suffit de se transporter tout à coup dans celui de saint Bernard. Voici ce qu'écrit le fondateur de Clairvaux dans le prologue de son traité *Sur le chant ou sur la correction de l'Antiphonaire* : « Entre toutes les choses dont se montrèrent jaloux nos pères, c'est-à-dire les fondateurs de l'ordre de Cîteaux, celle à laquelle ils voulurent s'appliquer surtout, ce fut à chanter dans les divins offices ce qu'ils trouveraient de plus authentique. Ils dirigèrent pour cela vers l'église de Metz, où l'on disait que s'était conservé l'Antiphonaire grégorien, des copistes chargés de le transcrire

[1] Agob. *Op.* t. II, p. 81. « Plebeios psalmos... ». Cf. n. p. 140. — Sur la légitimité des prétentions d'Agobard, cf. Baluze (*ibid.* p. 141), l'*Histoire littéraire* (t. IV, p. 539), Noël Alexandre (*Hist. eccles. sæc. IX*, dissert. XII), Mabillon (*Mus. ital.* t. II, comment. pp. III et CXXVIII), Tommasi (Thom. *Oper.* t. IV, pp. 35, 183, 233, etc.).

[2] Baluz. *Agob. Oper.* t. II, n. p. 6. — Cf. *Hist. litt.* t. V, pp. 61 et 214.

et de le leur rapporter. Mais, ils trouvèrent les choses bien différentes de ce qu'on leur avait annoncé; et après avoir examiné cet Antiphonaire, ils reconnurent que, dans presque tous les points, le chant et le texte vicié y étaient sans ordre et sans valeur. Cependant, pour ne point renoncer à leur entreprise, ils s'en servirent, et on l'a conservé jusqu'à nos jours. Enfin, nos frères les abbés de l'ordre, ne pouvant plus le tolérer, ont songé à le corriger et à y introduire des changements dont ils nous ont chargé. Pour nous, ayant appelé à notre aide nos frères les plus habiles. . ., avec divers Antiphonaires nous en avons formé un nouveau dont nous espérons que le chant et le texte sont irrépréhensibles [1] ».

Ainsi l'Antiphonaire grégorio-messin avait subsisté jusqu'au XIIe siècle avec sa réputation, mais non pas dans son intégrité. L'ordre de Cîteaux ne l'avait reçu que falsifié; et saint Bernard le modifiait à son tour, et dans le texte et dans le chant, pour y rappeler l'harmonie et les saines doctrines.

Un témoignage cependant, postérieur d'un siècle à celui de saint Bernard, pourrait, si on l'admettait, infirmer la plupart de ses assertions, ou du moins, faire accuser d'une singulière ignorance les fondateurs de Cîteaux, qui allaient chercher au loin, à Metz, les traditions grégoriennes, lorsqu'ils les avaient à leur portée et dans toute leur pureté, chez les moines de Saint-Gall. Ce témoignage est celui d'un de ces moines, Ekkehart le jeune, qui, dans l'histoire de son monastère [2], et dans la biographie de Notker le Bègue [3], transcrit les passages où Jean le Diacre rapporte la double tentative de Charlemagne pour remonter aux sources des traditions romaines [4], puis continue en ces termes:

[1] S. Bernard. *Oper.* t. II, p. 694.
[2] Duchesne, *Scriptores*, t. III, p. 486.
[3] *Bolland.* VI april. t. I, p. 582.
[4] Voir plus haut, p. 585.

« . . . . Saint Notker et les autres maîtres de notre monastère éprouvaient alors un vif désir de régler le chant d'après l'Antiphonaire authentique et la méthode de Rome. . . Or le pape Adrien, accédant aux prières de Charlemagne, lui envoyait deux chantres avec des Antiphonaires authentiques, et des traités sur les sept arts. L'un de ces chantres s'appelait Pierre, l'autre Romain; tous deux, comme leurs prédécesseurs, se rendaient vers l'église de Metz; Romain tomba malade. . ., et put à peine se traîner jusqu'à Saint-Gall. Il y apporta, malgré l'opposition de Pierre, un des Antiphonaires qu'ils avaient en double; en peu de temps il guérit; Pierre se rendit près de l'empereur, qui autorisa le convalescent à rester avec les nôtres et à les instruire. . . Celui-ci le fit volontiers. Bientôt l'un et l'autre, amoureux de la louange comme tous leurs compatriotes, s'appliquèrent mutuellement à se surpasser. Pierre avait composé des chants d'allegresse[1] sur les proses[2] qui prennent leur nom de l'église de Metz. Romain, au contraire, nous avait modulé, de lui-même, des chants semblables à ceux de Rome, auxquels saint Notker joignit les paroles que nous avons encore sous les yeux; puis, s'animant dans le feu de l'invention, il produisit de nouveaux modes de chant...Enfin, comme pour faire prévaloir notre église sur celle de Metz, il essaya de concilier au monastère de Saint-Gall le crédit dont jouit le Siége romain. A Rome, en effet, on avait disposé un pupitre avec une boîte, pour y déposer l'Antiphonaire authentique de saint Grégoire, de manière à en rendre l'accès facile pour quiconque voulait le consulter. Romain en fit autant chez nous; et l'Antiphonaire authentique qu'il avait ap-

[1] « Jubilos...Jubilus, idest neuma quem « quidam in organis jubilant, plausum vic- « torum lætantium commendat ». (*Bolland.* VI april. t. I, p. 587, n° 28.) — [2] *Sequentias :* Cf. du Cange, verbo *Sequentia.*

porté, fut mis devant l'autel des apôtres, où jusqu'aujourd'hui, lorsqu'il y a la moindre discordance dans le chant, on peut soudain voir où est l'erreur et la corriger[1] ».

Dès les premières lignes de cette citation, on pressent quel cas on doit faire du témoignage d'Ekkehard. Notker le Bègue, qui naquit plus de vingt ans après la mort de Charlemagne[2], y devient le contemporain de cet empereur[3]. Mais, si l'hagiographe, qui vivait au XIIIe siècle, se trompe ou en impose sur des faits antérieurs de quatre cents ans à l'époque où il écrivait, il ne saurait en être de même lorsqu'il parle de choses que lui et ses lecteurs avaient sous les yeux. Ainsi, il demeure constaté qu'au XIIIe siècle, les moines de Saint-Gall croyaient avoir conservé l'exemplaire authentique de saint Grégoire. Nous l'admettons et nous verrons bientôt, en effet, que les manuscrits du monastère helvétien ont fourni de précieux renseignements aux éditeurs des recueils de la liturgie grégorienne; mais nous verrons en même temps qu'aucun de ces recueils n'y était exempt d'alliage. Les moines de Saint-Gall auraient donc pu se tromper dans la conviction où ils étaient au XIIIe siècle, de posséder un exemplaire authentique de l'Antiphonaire grégorien; et le texte d'Ekkehard, qui témoigne de cette conviction, contient en effet assez d'indices pour la faire considérer comme erronée. La rivalité jalouse qu'il signale entre les deux clercs romains n'avait-elle pas, comme première conséquence, l'altération du chant? et l'émulation pieuse qu'il préconise dans Notker n'entraînait-elle pas, comme second résultat, l'altération du texte? D'ailleurs cette altération, s'il faut en croire

[1] *Bolland.* VI april. t. I, p. 582, nn. 13 et 14.— C'est à la suite de ce morceau, que Ekkehard attribue à Romain (et non pas à Notker comme le dit du Cange, verb. *Sequentia*) l'invention des signes de musique usités jusqu'à l'invention des notes. — [Voy. ci-après, p. 667, à la fin du mémoire, la note A.]

[2] *Ibid.* p. 583, not. *f*; *Hist. litt.* t. VI, p. 134.

[3] [Voyez ci-après, p. 667, la note B.]

Ekkehard, n'était pas l'œvre du seul Notker; et, de plus, elle avait été aussi officiellement acceptée que le texte grégorien même. « Les proses ou séquences qu'avait composées notre saint, dit l'hagiographe, il les envoya par un exprès au pape Nicolas et à Luitward, évêque de Verceil. . . (notez que ces deux personnages ne sont pas contemporains[1]). Le souverain pontife sanctionna et fit adopter par l'église entière, ce que l'Esprit Saint avait dicté à l'homme de Dieu. Et ce ne fut pas tout : il consacra, non-seulement les productions de Notker, mais tout ce qu'avaient composé les frères de Saint-Gall, hymnes, séquences, tropes, litanies, cantiques, soit mesurés, soit rimés, soit prosaïques, et en un mot toutes les coutumes qu'ils avaient adoptées[2] ».

Et maintenant, nous le demandons d'après Ekkehard lui-même : est-ce bien à Saint-Gall qu'a dû persévérer dans toute sa pureté la liturgie grégorienne? Est-ce à saint Bernard et aux fondateurs de Cîteaux qu'il faut croire, ou aux assertions contradictoires d'un obscur chroniqueur « d'après lequel, disent les auteurs de l'Histoire littéraire, on ne peut rien établir de certain, tant il est rempli de fables et de confusion[3] »? La réponse est facile ce nous semble, et, à notre avis, elle clôt péremptoirement la série d'inductions que nous a suggérées l'histoire de l'Antiphonaire. Mais cette Histoire n'a pu fournir à notre opinion que des preuves extrinsèques; il est temps d'aborder les preuves intrinsèques, par l'examen de l'Antiphonaire grégorien lui-même.

Ce recueil, tel que nous le possédons, se divise en deux parties. L'Antiphonaire proprement dit renferme la partition de tous les offices, moins celle de la messe; le Graduel, la parti-

[1] *Bolland. ibid.* p. 590, note *g*.

[2] *Ibid.* p. 586, n° 27.

[3] *Hist. littér.* t. VI, p. 136.

tion exclusivement relative au saint sacrifice[1]. Commençons par l'Antiphonaire.

Denys de Sainte-Marthe et D. Bessin ont cru en donner l'édition *princeps* dans leur belle collection des *Œuvres de saint Grégoire*[2]. Mais ils avaient été devancés de vingt années [1686-1705] par l'ami de Mabillon, le cardinal Tommasi[3]. Celui-ci, dont les recherches infatigables se concentraient sur les monuments liturgiques, avait démandé à Mabillon de lui indiquer, s'il le pouvait, quelques-uns des antiphonaires envoyés par Adrien à Charlemagne. L'illustre bénédictin lui signala la bibliothèque de Saint-Gall comme devant contenir l'objet de ses recherches; et Tommasi, rapprochant de cette indication le passage d'Ekkehard que nous venons d'examiner, conçut l'espérance de posséder bientôt le recueil même dont Romain avait jadis gratifié les moines helvétiens. Il se procura une copie des principaux monuments de ce genre que renfermait la bibliothèque de leur monastère[4], et publia le plus ancien sous ce titre : *Antiphonaire de l'église romaine pour le cours de l'année, recueilli autrefois par le pape saint Grégoire, mais quelque peu altéré par des suppressions, des accroissements et des modifications, qui le rendaient propre à l'usage des congrégations religieuses*[5].

D'après ce titre seul, on voit que Tommasi n'avait pas trouvé ce que lui faisaient espérer les indications de Mabillon et de Ekkehard. Quelques vers cependant, placés en tête du ma-

[1] Thom. *Oper.* t. V, præf. p. (XIX); cf. t. IV, p. (XV).

[2] S. Gregor. *Oper.* t. III, p. 730... « Nemo veterum Respons. Antiphon. etc. complexionem adhuc publici juris fecit... ».

[3] Cf. Thom. *Oper.* t. IV, præf. p. (XIII); p. 1, not. 1; p. 17, not. 1; etc.; et Mabill. *Mus. italic.* t. I, p. 92. — Les éditeurs de saint Grégoire connaissaient d'ailleurs d'autres publications de Tommasi (S. Gregor. *Oper.* t. III, præf. p. 1, 2). Ce qui a trompé les éditeurs de saint Grégoire, c'est que Tommasi avait publié l'Antiphonaire sous le pseudonyme de Joseph Cari. Cf. Thom. *Oper.* t. I, præf. pp. [III], 1.

[4] Cf. Thom. *Epist.* XVIII, t. IV, præf. p. (XXXIX).

[5] *Ibid.* p. 171.

nuscrit, l'attribuaient à saint Grégoire; « mais, écrit l'éditeur, l'office de la Trinité qu'il contient était inconnu avant le IXe siècle[1]. Les antiennes qu'il indique pour la fête de saint Grégoire lui-même sont empruntées à Jean le Diacre, qui vivait également au IXe siècle. Toutefois je le croirais antérieur à Alexandre II, [1061]: car il offre dans les offices de la nuit et des matines, le jour de la Septuagésime, les alleluia qui en ont été supprimés par les ordres de ce pape[2] ». Ailleurs Tommasi ajoute : « Les clercs gaulois, d'après le témoignage de Walafrid Strabus, ont interpolé l'Antiphonaire romain[3]; et je pense qu'au nombre de ces interpolations il faut compter les offices de saint Maurice et de saint Brice, qui se trouvent dans le manuscrit de Saint-Gall[4] ».

Cette dernière réflexion de l'éditeur italien s'applique, mais sur une bien plus large échelle, à l'Antiphonaire qu'ont publié DD. Sainte-Marthe et Bessin, d'après un manuscrit de Compiègne: car, selon leur aveu, le recueil qu'ils joignent aux œuvres de saint Grégoire « renferme les offices d'une quantité de saints honorés surtout dans la Gaule Belgique, comme saint Remi, saint Waast, saint Médard, saint Crespin, saint Quentin, etc. D'où l'on peut conjecturer, disent-ils, qu'il a dû appartenir à quelque église de cette province[5]... D'ailleurs l'écriture en est du IXe siècle; une prose y atteste que le texte est contemporain de l'invasion normande, indices qui se rapportent à l'époque de Charles le Chauve, fondateur du monastère de Compiègne[6] ». Le manuscrit publié par DD. Sainte-Marthe et Bessin est donc plus ancien que celui dont Tommasi avait reçu la copie de Saint-Gall; mais, on le voit, il est encore plus altéré. Un simple

[1] Voir plus bas, p. 644.
[2] Thom. præf. p. XLII.
[3] [Voy. ci-après, p. 667, la note C.]
[4] Thom. præf. p. XLI; cf. p. (XXXIV).
[5] S. Gregor. *Oper.* t. III, p. 730.
[6] *Ibid.* p. 651.

rapprochement des deux textes suffira d'ailleurs à qui voudrait s'assurer de leurs nombreuses dissemblances.

Mais ce n'est pas tout : non-seulement ces textes sont dissemblables sur une foule de points; ils s'écartent encore bien plus d'un troisième que Tommasi a publié, que les Bénédictins, éditeurs de saint Grégoire, ignoraient également, et dont Tommasi lui-même estimait les leçons bien préférables à celles de Saint-Gall[1], et Vezzosi à celles de Compiègne[2]. L'opinion de ceux-ci s'appuie surtout de la conformité de distribution qui existe entre les matières renfermées dans ce dernier recueil, et celles dont traite Amalaire dans son livre sur l'ordre de l'Antiphonaire. Mais tous deux avouent que le recueil dont ils preconisent l'antiquité, dressé pour l'usage du Vatican, n'a dû être transcrit qu'entre l'année 1181 et l'année 1227[3]; et en le publiant avec et devant le manuscrit de Saint-Gall, Tommasi ne fait pas difficulté d'écrire : « Quoique notre désir eût été d'arracher aux ténèbres l'Antiphonaire même de saint Grégoire, comme nous n'avons pu le recouvrer, nous donnons ici le plus ancien de ceux que nous nous sommes procurés, parce que plus les copies des recueils liturgiques se rapprochent de l'époque où ils ont été composés, moins elles sont infectees d'interpolations[4] ». D'après ce principe, le manuscrit de St-Gall, qui remonte au xe siècle[5], eût été préférable à celui du Vatican, et aurait dû le précéder dans la collection de Tommasi. Mais nous n'insistons ni sur cette contradiction du savant éditeur, ni sur les aveux qui l'accompagnent : car nous espérons avoir suffisamment démontré que, si nous possédons l'Antiphonaire de saint Grégoire, nous ne le possédons qu'interpolé.

[1] Thom. *Oper.* t. IV, præf. pp. XLI et XLIV.
[2] *Ibid.* præf. p. (XXXII).
[3] *Ibid.* et p. 20, not. 2, et præf. p. XL.
[4] Thom. præf. p. XLI.
[5] *Ibid.* p. XLII.

Il en est de même du Graduel. La première édition de cette partie du recueil grégorien est celle qu'à donnée Pamélius en 1571[1]. Vezzosi en parle en ces termes : « Pamélius a composé son texte avec les fragments de divers manuscrits dont il a négligé d'indiquer le nombre, la valeur, la provenance; il a oublié de même de noter les emprunts faits à chacun d'eux[2] ». Ce jugement nous semble inexact. Pamélius mentionne trois manuscrits provenant des villes de Gand, de Louvain, d'Utrecht, comme la base de son travail : c'est d'après le premier qu'il a établi son texte, c'est avec les deux autres qu'il l'a rectifié ou complété[3]. Des indications suffisantes avertissent d'ailleurs, lorsqu'il s'écarte du manuscrit le plus ancien, qu'il suit presque toujours[4]. L'éditeur offre donc à la critique, sinon tous les éléments d'appréciation, au moins certains éléments de contrôle. Ainsi son principal manuscrit ne contient pas l'office de la Toussaint, et, dès lors, se trouve probablement écrit avant le milieu du IXe siècle[5]. Il ne contient ni l'office de

[1] *Liturg. latin.* t. II, pp. 54-176.

[2] Thom. *Oper.* t. V, præf. p. (XI).

[3] *Liturg. lat.* t. I, præf. p. 7.

[4] *Ibid.* t. II, pp. 86, 109, 134, 140, 141, 142, 147, 148, 149, 151, 152, 154, 155, 162, 170, in marg.

[5] Tous les érudits qui se sont occupés de l'établissement de la Toussaint, sont d'accord pour rapporter à l'an 835 l'adoption de cette fête dans l'empire des Francs. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle y était préconisée par Alcuin avant cette époque. Nous ne voulons point parler de ce passage où, dans le *Liber de divinis officiis*, on lit, à propos de la dédicace du Panthéon, faite vers 608 par Boniface IV : « Unde constitutum est, ut *plebs universa per « totum orbem in kalendis novembribus* sicut « in die Natalis Domini, ad ecclesiam in « honore Omnium Sanctorum ad missarum « solemnia convenire studeat » (Alcuin. *Op.* 1777, t. II, p. 489). L'opuscule auquel appartient ce passage n'est point l'œuvre d'Alcuin (*ibid.* p. 461, cf. Mabill. act. *SS.* sæc. IV, part. I, p. 185, § 16; *Hist. litt.* t. IV, p. 340); et nous ne pouvons en admettre le témoignage comme le fait Dom Mesnard (S. Gregor. *Oper.* t. III, col. 420, not. p. 497). Il en est autrement d'une lettre adressée par le célèbre Anglo-saxon à son frère Arnon évêque de Saltzbourg, lettre dont la majeure partie n'est connue que depuis l'édition de 1777. On y lit dans la portion jusqu'alors inédite : « Kalendis novembris « solemnitas Omnium Sanctorum. Ecce ve- « nerande pater Arne! habes designatam

saint Denys, ni celui de saint Martin, ni celui de saint Maurice[1], ni rien en un mot qui puisse lui assigner une origine gauloise. Ces diverses remarques semblent, jusqu'à un certain point, devoir satisfaire la critique. Mais il offre les antiennes de la Trinité[2], dont l'office, nous l'avons déjà vu, est postérieur au VIIIe siècle. Ces antiennes sont attribuées par

« solemnitatem Omnium Sanctorum. . . . « quam continue in mente retineas, et sem- « per pro anniversario tempore colere non « desistas . . . . Hanc solemnitatem sanctis- « simam tribus diebus jejunando, orando, « missas canendo et eleemosynas dando pro « invicem sincera devotione præcedamus » (Alcuin. *Oper.* t. I, p. 113). Dans ce passage toutefois rien n'indique une fête généralement et complétement établie. Alcuin recommande à son frère de ne pas en omettre la célébration. Eût-il fait cette recommandation s'il se fût agi de la fête de Noël, à laquelle l'auteur du *Liber de divinis officiis* assimile la Toussaint? Nous ne le croyons pas, et voici selon nous à quoi pourrait tenir cette recommandation. La fête de tous les Saints, célébrée d'abord le dimanche qui suivait le 13 mai, époque de la dédicace du Panthéon, nous semble avoir été fixée au 1er novembre par Grégoire III, qui monta sur le trône pontifical en 731 (Fronteau, *Epist. et dissert.* 1733 p. 203, kalend. roman.). L'étroite union qui existait entre l'église de Rome et celle d'Angleterre dut faire immédiatement adopter cette innovation chez les Anglais. Bède, qui avait déjà ébauché son *Martyrologe* en 733 (*Hist. eccles.* Londini, 1738, p. 421, § 444, et p. 423; cf. introd. p. VII, note 3), et qui ne l'avait pas encore terminé (*Boll. Mart.* t. II, præf. p. VI, § 4) lorsqu'il mourut le 27 mai 735 (*Hist. eccles.* introduct. p. XIV, note 1), place en effet la Toussaint au 1er novembre (*Bolland. Ibid.* p. XXXVII. — Voir toutefois dans Bianchini, *Anast. bibl.* t. IV, *proleg.* p. LXXXIII, une édition du *Martyrologe* de Bède, préférable à celle des Bollandistes, où la Toussaint n'est pas indiquée). Alcuin et son frère, élevés en Angleterre, devaient célébrer cette fête au 1er novembre; mais transportés tous deux dans des contrées où elle n'était pas encore adoptée, Arnon aurait pu négliger de la fêter, et son frère la lui rappelle. Tel est notre avis. Mais, quoi qu'il en soit de cette explication, un fait qui ne saurait être révoqué en doute, c'est que dans les Gaules, la Toussaint ne fut adoptée qu'après l'an 835; on ne peut se refuser sur ce point, à l'évidence des preuves alléguées par Baronius (*Martyr. rom.* 1613, pp. 205 et 462, 13 mai et 1er novembre), Fronteau (*Epist. et dissert.* pp. 72 et 202. kalend. rom.), Sollier (*Mart. Usuard.* p. 271 et 642), Georgi (*Mart. Adon.* p. 210 et 556), Martène (*De ritibus*, t. III, p. 600), Benoît XIV (*De festis*, part. III, § CXXXIV), Baillet (*Les vies des SS.* t. VII, p. 464) etc. etc. — Cf. tous les *Martyrologes* indiqués dans l'Hist. litt. t. IV, p. 337, tous les Sacramentaires, Antiphonaires, Lectionnaires, etc. imprimés ou manuscrits, des VIIIe, IXe et Xe siècles, etc.

[1] *Ibid.* pp. 151, 152, 155.

[2] *Ibid.* p. 174; cf. *Oper.* S. Gregor. t. III, p. 401.

l'auteur du Micrologue, à Alcuin et à Étienne de Liége[1]. Il a une messe pour les voyageurs[2], et Amalaire atteste que de son temps il n'y avait pas encore de messe spéciale à leur intention[3]. Il offre le jour des Cendres un trait[4] qui, d'après le Micrologue, n'appartient pas à la liturgie romaine[5]. Il donne, pour le jour de la Purification[6], des antiennes qui, d'après Alcuin, Amalaire et le Micrologue, ont été composées par le pape Sergius un siècle après saint Grégoire [687-701][7]. Durant le carême, il indique des antiennes pour l'office des jeudis[8]; et cet office, selon le Micrologue, n'a été institué que par Grégoire II [715-731][9]. Enfin, il contient l'office de saint Grégoire lui-même[10], qui, évidemment, n'a pu se mettre personnellement au nombre des bienheureux. Le manuscrit de Gand, le plus ancien de ceux dont s'était servi Pamélius, ne renferme donc pas le rituel grégorien dans toute sa pureté; DD. Sainte-Marthe et Bessin n'en ont pas moins adopté l'édition de Pamélius pour celle qu'ils donnaient des œuvres de saint Grégoire[11]. Seulement ils l'ont conférée et annotée avec trois manuscrits, dont l'un est celui de Compiègne auquel nous venons d'assigner une valeur fort secondaire, dont les autres appartenaient à l'abbaye de Saint-Thierry et se trouvent maintenant dans la bibliothèque de Reims, mais sont, tous deux, postérieurs au VIII[e] siècle, comme nous allons le prouver à l'article du Sacramentaire. Avant toutefois de passer à cet article, remarquons que Tommasi avait publié antérieurement à DD. Sainte-Marthe et Bessin, un nouveau

[1] *Microlog.* col. 60; ap. *Bibl. PP.* t. XVIII, p. 489.

[2] Pamel. t. II. p. 175.

[3] *De offic.* præf. secund. *Bibl. PP.* t. XIV, p. 935. col. 2.

[4] Pamel. t. II, p. 84.

[5] *Microl.* col. 50, *Bibl. PP.* t. XVIII, p. 487.

[6] Pamel. t. II, p. 78.

[7] Alcuin, Amalar. *Bibl. PP.* t. XIV, p. 1001; *De offic.* l. III, c. 43; *Microlog.* c. 48; *ibid.* t. XVIII, p. 486.

[8] Pamel. t. II, p. 85.

[9] *Microl.* c. 50, *ubi supra.*

[10] Pamel. t. II, p. 84.

[11] S. Gregor. *Oper.* t. III.

Graduel grégorien[1] différent de celui de Pamélius, et dont les savants Bénédictins français ignoraient l'existence, quoique D. Ruinart en eût parlé dans ses recherches sur la mission de saint Maur et sur le monachisme de saint Grégoire[2]. Mais eussent-ils connu ce Graduel, ils n'en eussent pas, sans doute, fait usage : car il n'offre qu'un centon de divers manuscrits qui tous sont interpolés, et dans lesquels Tommasi n'a pris que ce qui lui semblait d'origine grégorienne. C'est un Graduel conjectural[3]. Voyons maintenant si la critique peut asseoir quelque opinion plus positive sur le second des recueils liturgiques dont nous avons entrepris l'examen.

II. SACRAMENTAIRE.

Le Sacramentaire de saint Grégoire n'est point aussi spécialement son œuvre que l'Antiphonaire. Dans ce dernier recueil, en effet, quoique le texte n'offrît bien souvent qu'un centon des antiennes précédemment employées pour la célébration des divers offices[4], le chant, qui devait en être la partie la plus populaire, avait été profondément modifié par le réformateur. Mais dans le Sacramentaire, où le chant isolé du célébrant ne forme que l'accessoire des paroles employées pour la consommation du saint sacrifice, l'innovation était moins considérable. Elle l'était d'autant moins, que le pieux novateur avait cru devoir respecter davantage les textes que, de temps immémorial, l'Église avait consacrés à l'accomplissement de son mystère le plus redoutable. « Supprimant de nombreux passages dans

[1] Thom. *Oper.* t. V, p. 1-240.

[2] *Annal. ordin.* S. Bern. t. I, Append. p. 634.

[3] Thom. *Oper.* t. V, præf. p. (XI). Tommasi publie d'ailleurs à part (t. V, p. 257-266) le plus ancien des Graduels qui lui ont servi à composer le sien; mais il avoue lui-même qu'il contient des passages postérieurs à Amalaire. T. V, præf. p. XXXIII; cf. t. IV, præf. p. (XXIX).

[4] Cf. Thom. *Oper.* t. IV, præf. p. (XXV); et pp. XXI et XXXIX.

le Sacramentaire gélasien, dit Jean le Diacre parlant de saint Grégoire, mais n'en modifiant qu'un petit nombre et n'en ajoutant que fort peu...., il réunit dans un seul livre ce qui restait [des trois livres[1]] de son prédécesseur. » L'Antiphonaire, où la discipline avait permis de faire des concessions à l'art et au goût, fit oublier tous les recueils du même genre qui l'avaient précédé. Le Sacramentaire, où le respect du dogme permettait moins de changements, ne fit pas disparaître complétement le recueil de Gélase[2]. Au IXe siècle, la bibliothèque de Saint-Remi de Reims[3], celle de Cologne[4] et celle de Centule ou Saint-Riquier, contenaient encore des Missels gélasiens. Cette dernière, à elle seule, en renfermait dix-neuf[5]; et Tommasi a pu nous en donner le texte d'après un manuscrit qui avait appartenu à Saint-Benoît-sur-Loire[6].

Mais ce n'est pas tout: le Sacramentaire gélasien [494] n'est pas le plus ancien de ceux qui nous ont été conservés[7]. Bianchini a retrouvé et publié en 1735[8] celui de saint Léon le Grand [440-461]. Que si nos archéologues voulaient restaurer l'ancienne liturgie romaine, ce n'est donc plus seulement au siècle de saint Grégoire [598][9], c'est au Ve qu'ils devraient en demander les monuments. Mais ces monuments, nous les en prévenons, ils les trouveraient interpolés. L'érudition italienne a découvert dans le recueil attribué à saint Léon une foule de passages relatifs à des temps et à des usages postérieurs à ce grand pape[10]; et Muratori, après avoir étudié la question, conclut en ces termes : « Quoique l'on ne puisse rien

[1] Thom. *Oper.* t. VI, p. IV et (XXXI).
[2] *Ibid.* p. V.
[3] Mabill. *Lit. gall.* l. I, c. 3, § 3, p. 17.
[4] Pamel. *Liturg. lat.* t. I, præf. p. VII.
[5] D'Achéry, *Spicil.* 1723, t. II, p. 311.
[6] Mabill. *Lit. gall.* præf. § XII, et Thomas. *Oper.* tom. VI, præf. pp. II et (XLII).
[7] Murat. *Liturg. rom.* t. I, col. 15.
[8] *Anastas. biblioth.* t. IV, proleg. p. XII.
[9] Cf. Murat. *Lit. rom.* t. I, col. 15.
[10] *Ibid.* col. 16-51. Thom. *Oper.* t. VI, præf. pp. (XIII) et (XXX).

affirmer de certain sur l'auteur de ce précieux Sacramentaire, le plus ancien de tous, on peut cependant continuer à l'attribuer, comme l'a fait Bianchini, à saint Léon le Grand, soit parce qu'il renferme une quantité de choses qui proviennent de ce saint pontife, soit pour le distinguer plus facilement des recueils de Gélase et de Grégoire [1] ».

Quant au recueil de Gélase, les mêmes incertitudes en obscurcissent l'origine; et, malgré l'érudition de l'éditeur Tommasi, le savant dominicain Orsi a soutenu [2] que le prétendu Sacramentaire gélasien n'était en réalité que l'œuvre jusqu'alors ignorée de saint Grégoire, enlevant à ce dernier tous les Sacramentaires que le monde érudit lui attribuait. L'opinion d'Orsi, il est vrai, ne nous semble pas devoir l'emporter sur celle de Vezzosi et de Muratori, qui la discutent [3]; mais Tommasi lui-même avait avoué, en tête du recueil gélasien, qu'il s'y rencontrait plusieurs fragments postérieurs au siècle de Gélase, quoique, d'après son opinion, ces fragments fussent assez rares dans le troisième livre, plus rares encore dans le deuxième, et à peu près absents du premier [4]. Cet aveu, rapproché de celui de Muratori, ne peut, on le voit, laisser aucun doute sur l'interpolation des Sacramentaires antérieurs à saint Grégoire. Mais c'est de celui-ci surtout que se préoccupe l'opinion, dont nous nous préoccupons nous-même. Après avoir vu quel a été le sort de l'Antiphonaire, c'est donc plus particulièrement celui du Sacramentaire grégorien que nous avons à constater.

On ne trouve aucune trace de ce dernier recueil en deçà

[1] Murat. *Lit. rom.* t. I, col. 37.

[2] Ap. Acami, *Dell' antichita, autore e pregi del Sagramentario veronese*, part. II, § XIII, p. 132; cf. Thom. *Oper.* t. VI, præf p. (XXX), et Muratori, *Liturg. rom.* t. I, col. 16.

[3] *Ibid.*

[4] Thom. *Oper.* t. VI, præf. p. VI.

des Alpes avant Charlemagne; et, bien qu'au premier abord il paraisse assez difficile d'admettre que Pépin ait pu faire accepter par le clergé franc la réforme musicale de saint Grégoire et ses Antiphonaires, parmi lesquels se trouve le Graduel qui offre les paroles chantées du chœur pendant la messe, c'est-à-dire la liturgie de tous les offices secondaires, et une portion seulement de cette liturgie pour l'office essentiel destiné à la célébration des saints mystères, toutefois, le texte de certains capitulaires n'attribue à ce monarque[1] que l'introduction des Antiphonaires grégoriens dans ses états; et Mabillon rapporte formellement à son fils l'adoption du Sacramentaire[2], alléguant à l'appui de son opinion le passage suivant d'une lettre du pape Adrien que nous croyons écrite vers 785[3] : « Quant au Sacramentaire qu'a dressé notre bien heureux prédécesseur Grégoire, et que depuis longtemps Paul le grammairien nous avait demandé de votre part, nous vous l'envoyons par Jean, moine et abbé de la ville de Ravennes ». Peu après cet envoi, ajoute Mabillon, Charlemagne décréta que tout prêtre célébrerait la messe selon l'ordinaire romain. Le capitulaire où Mabillon croit trouver ce décret ne le renferme pas, il est vrai, aussi explicite qu'il semble le dire[4]. Mais l'assertion du savant

[1] Voir plus haut, p. 581, et Baluze, *Capitul.* t. I, col. 203.

[2] Mabill. *De lit. gall.* p. 16, et Thom. *Oper.* t. VI, præf. p. (XLIV).—Cf. *Liturg. gall.* p. 46, où Mabillon dit que les Francs ont adopté le canon franc grégorien avant toute autre partie de la liturgie romaine. — Cf. *Hist. litt.* t. IX, p. 24.

[3] Adrien y donne à Charlemagne le titre de *compère*, titre qu'il n'a pu lui donner qu'après 781 (D. Bouquet, t. V, p. 581, not. *b*). Il y parle de victoires récemment remportées, et semble y faire allusion au baptême de Witikind, qui est de 785. Enfin, il envoie à Charlemagne un Sacramentaire, dont la demande lui avait été faite depuis longtemps par celui-ci, qui ne l'eût pas faite postérieurement à 787, époque où il avait rapporté de Rome tous les livres liturgiques et scientifiques nécessaires à ses projets.

[4] « Ut unusquisque presbyter missam « cum sandaliis celebret. — Unusquisque « presbyter missam ordine romano, *cum* « *sandaliis* celebret. . . » (*Capit.* l. V, c. 371, Baluz. t. I, c. 903).

bénédictin ne nous en paraît pas moins conforme à la vérité. Elle veut seulement d'autres preuves, qui, plus tard, s'offriront d'elles-mêmes à la suite de nos recherches[1], dont elles entraveraient maintenant le cours : car la véritable question pour nous est de savoir, non point si le Missel grégorien fut introduit en France avant ou après 785, mais si le texte de ce recueil y fut plus scrupuleusement respecté que celui de l'Antiphonaire. Un passage du Micrologue, ouvrage attribué à Yves de Chartres [1091-1115[2]], nous fournira les premiers éléments d'une conclusion négative.

« Quelques-uns, dit l'auteur de cet ouvrage[3], célèbrent un office de la Sainte-Trinité le jour de l'octave de la Pentecôte...; mais cet office n'est point authentique, car on le dit composé, ainsi qu'une histoire de l'Invention de saint Étienne, par un certain Étienne de Liége; et ces deux ouvrages sont également repoussés par le saint-siége. Aussi le pape Alexandre II [1061-1073], interrogé sur ce point, répondit : que selon l'ordre romain, il ne fallait célébrer aucun office particulier en l'honneur de la Sainte-Trinité, non plus qu'en l'honneur de la Sainte-Unité, puisque tous les dimanches, et même tous les jours, on en célèbre la mémoire. Il faut savoir cependant qu'un certain Alcuin, maître [des écoles?] de l'empereur Charlemagne, composa, sur les instances, dit-on, de saint Boniface, archevêque [de Mayence], les prières d'une messe [dédiée] à la Sainte-Trinité [pour être célébrée tous les dimanches]; d'une messe du lundi, à la Sagesse; du mardi, à l'Esprit-Saint; du mercredi, à la Charité; du jeudi, aux Anges; du vendredi, à la Croix; et enfin du samedi, à sainte Marie. Il en agit ainsi pour que les prêtres de cette époque, récemment convertis à

[1] Voir plus bas, pp. 660 et suiv.

[2] D. Ceillier, t. XXI, p. 486.

[3] *Bibl. PP.* t. XVIII, p. 489; *Microlog.* c. 60.

la foi, mal instruits encore des offices ecclésiastiques, et ne possédant point non plus assez de livres, eussent au moins quelque texte qui leur permît d'accomplir l'office tous les jours. Il en est résulté qu'aujourd'hui même quelques-uns ne veulent pas omettre de réciter quotidiennement ces prières, bien qu'ils aient l'office propre de chaque jour; et presque généralement le vendredi de chaque semaine est aujourd'hui réservé à la Croix, et le samedi à sainte Marie, non pas tant par obligation toutefois que par dévotion. Mais, de même qu'une semaine n'est pas affectée plutôt qu'une autre à ces observances, de même en doit-il être de ce qui concerne la Sainte-Trinité. Il est donc tout à fait incongru de consacrer un dimanche à célébrer exclusivement la Sainte-Trinité avec les oraisons d'Alcuin et le chant d'Étienne..... Cependant ce même Alcuin a fait un autre ouvrage qui n'est point à dédaigner pour notre sainte Église : car on assure qu'il a recueilli dans le Sacramentaire les prières de saint Grégoire, auxquelles il en a ajouté de nouvelles mais en petite quantité, et qu'il a eu soin de désigner par des obèles [espèces de guillemets]; puis à ces prières il en a réuni d'autres qui, sans venir de saint Grégoire, étaient nécessaires pour la célébration des offices divins[1]. C'est ce qu'atteste le prologue que lui-même a placé au milieu de son recueil, immédiatement après les prières grégoriennes ».

Ce fragment, curieux à plus d'un titre, nous apprend, entre autres choses, qu'Alcuin avait composé deux Sacramentaires : l'un, espèce d'abrégé à l'usage d'un clergé pauvre et ignorant; l'autre, complet, où il avait refondu et accommodé pour le clergé riche et lettré des Gaules, le Sacramentaire de saint Grégoire. Mais l'auteur du Micrologue, écrivain du

[1] Nous traduisons ainsi ces mots : *celebritati ecclesiasticæ*, en nous autorisant du texte même de la préface d'Alcuin. (Voir plus bas, p. 625.)

xi[e] siècle, ne peut, à lui seul, former autorité pour des faits accomplis au viii[e]. Son témoignage a besoin de preuves. Sachons quelle en est la valeur relativement aux deux assertions qui nous intéressent.

Le premier Sacramentaire d'Alcuin, dit le Micrologue, fut composé à la prière de saint Boniface, apôtre de l'Allemagne. Boniface, il est vrai, était Saxon d'origine comme Alcuin, et, comme lui, élevé dans les écoles anglaises[1]. Mais sa mission était commencée vingt ans avant [715], et se terminait vingt ans après [755] la naissance de son illustre compatriote [735][2]. L'âge de ces deux personnages rend improbable la démarche attribuée au premier[3]; et cependant cette erreur accessoire n'enlève pas toute autorité à l'assertion principale qui concerne le second: car nous possédons encore le Sacramentaire abrégé d'Alcuin, dont l'édition *princeps* est due à Pamélius[4]. Ce recueil contient, quoique dans un ordre un peu différent de celui qu'indique le Micrologue, les sept messes spéciales de la Trinité, du Saint-Esprit, etc. Il en contient même quelques autres que ne signale pas notre auteur, mais toutes de même nature que les premières, et destinées évidemment à un abrégé. Telles sont les messes pour le commun des martyrs, pour le commun des apôtres, etc. Une seule messe, sept fois répétée pour chacun des jours de la semaine, semble toutefois y faire exception au laconisme d'un abrégé. Cette messe, ou plutôt ces sept messes, attribuées à saint Augustin[5], sont composées

[1] *Hist. litt.* t. IV, p. 92.

[2] *Ibid.* p. 296.

[3] Cf. Alcuin. *Oper.* t. II, p. 3.

[4] *Liturg. lat.* t. II, pp. 517-549. Alcuin *Oper.* t. II, pp. 6-20.

[5] Les auteurs de l'Hist. littéraire, t. IV, p. 314, disent que ces messes sont *pour* S. Augustin; il fallait dire *de* S. Augustin: elles sont intitulées: *Missæ S. Augustini*, tandis qu'en tête des autres on lit: *Missa de S. Trinitate, de charitate, de S. Maria, etc. in veneratione unius apostoli, etc.* — Cf. Alcuin. *Oper.* t. II, p. 3.

de passages empruntés aux écrits de ce père [1], pour lequel Alcuin avait, on le sait, une prédilection spéciale [2]. Mais le compilateur, si large dans les emprunts qu'il fait à saint Augustin, n'en fait aucun à saint Grégoire; et nous trouvons, dès le début de nos recherches sur le Sacramentaire, un recueil de ce genre qui n'a rien de commun avec la liturgie romaine, et qui cependant est l'œuvre d'un homme investi de la confiance de Charlemagne, et travaillant pour une nouvelle église, où il aurait été plus facile que partout ailleurs de faire adopter au moins les éléments, sinon l'ensemble des rites grégoriens. Avouons-le toutefois, ce fait n'impliquerait rien de contradictoire à la persistance des réformes entreprises sous Pépin et continuées par son illustre fils, si l'on admet, avec Mabillon, que ce dernier seulement a fait adopter le Sacramentaire par le clergé de ses États. Cette adoption, en effet, pourrait, nous l'avons dit, être rapportée à l'année 785 [3]. Le séjour d'Alcuin en France date de 780 [4]; et c'est précisément de 780 à 785 que Charlemagne redouble d'efforts contre les Saxons, auxquels était destiné le nouveau Sacramentaire, et détermine la conversion de Witikind. Laissons donc de côté, si l'on veut, les inductions que l'on ne saurait demander d'une manière assez positive au premier des recueils d'Alcuin dont parle le Micrologue, et recherchons, à propos du deuxième, si quelque lumière plus certaine peut jaillir des assertions d'un auteur qui, on se le rappelle, est postérieur de trois siècles aux faits dont nous lui avons emprunté le souvenir.

Le Micrologue avance : 1° qu'Alcuin avait composé un Sacramentaire dans lequel entrait celui de saint Grégoire; 2° que

[1] Pamel. *Liturg. latin.* t. II, proleg. p. VIII.

[2] *Hist. littér.* t. IV, p. 344.

[3] Voir plus haut, p. 620.

[4] *Hist. litt.* t. IV, p. 296.

ce Sacramentaire de saint Grégoire formait, sauf quelques légères interpolations, la première partie de la compilation d'Alcuin; 3° que ces interpolations étaient indiquées par Alcuin lui-même, au moyen d'obèles ou guillemets; 4° que la deuxième partie de ce nouveau Sacramentaire était étrangère à la liturgie grégorienne; 5° enfin, qu'un avertissement placé entre les deux parties mettait le lecteur au courant de tous ces faits. Or Pamélius a publié, en s'aidant surtout d'un manuscrit de Cologne, un Sacramentaire divisé en deux parties, qui sont séparées par une préface dont voici quelques passages : « Le recueil que suivent ces lignes est celui qui provient de saint Grégoire, excepté ce qui y concerne la Nativité et l'Assomption de la Vierge, et tout ce que le lecteur y verra précédé de virgules. Ce signe, placé devant la plupart des offices du carême, accompagne également la messe destinée à célébrer la fête de saint Grégoire lui-même, messe qu'a certainement introduite dans son œuvre la vénération de ses successeurs pour ses vertus. Nous nous sommes d'ailleurs appliqué à corriger dans ce recueil les fautes des copistes, qui le rendaient bien différent de ce qu'il était en sortant des mains de son auteur. De plus, comme il est certains offices, nécessaires au culte, que le saint pontife n'a pas reproduits, les trouvant mis en lumière par d'autres [et spécialement par Gélase[1]], nous avons cru devoir les réunir, les corriger, et les placer à part dans ce volume, afin que le lecteur y trouve tout ce qui lui est nécessaire. Par précaution, toutefois, nous avons mis cette préface entre les deux recueils, pour clore l'un, ouvrir l'autre, et indiquer à tous, au premier coup d'œil, ce qui appartient à saint Grégoire, et ce qui émane d'autres

[1] Thom. *Oper.* t. VI, præf., p. (xxx); Murat. *Lit. rom.* t. I, col. 68 et 82; Mabillon, *Liturg. gall.* c. ii, § 5, p. 6.

Pères..... Nous croyons aussi pouvoir affirmer que dans cette compilation rien n'est emprunté qu'à des hommes d'une doctrine et d'une science éprouvées ».

Il est impossible, on le voit, d'accuser plus juste que ne l'a fait l'auteur du Micrologue; et son témoignage, en ce qui concerne le second Sacramentaire, corroboré désormais par la découverte du monument authentique qu'il décrivait si exactement, semblerait, d'un côté, devoir faire classer ce monument parmi les écrits authentiques d'Alcuin, et de l'autre, assurer enfin la découverte d'un des recueils de saint Grégoire. Pamélius, en effet, admet ce dernier résultat, que lui paraissait confirmer, dans le plus ancien des manuscrits dont il s'était servi, la trace encore visible des obèles, signes d'interpolations[1]. Mais il nie le premier, dépouille Alcuin de l'œuvre que lui attribue formellement le Micrologue, et prétend que le nom du savant anglais a dû être substitué dans ce recueil, par quelque copiste ignorant, à celui de Grimoald, pour lequel, dit-il, la plupart des manuscrits du nouveau Sacramentaire revendiquent cette compilation[2]. Or nous pensons que Pamélius est doublement dans l'erreur, que la compilation dont il s'agit est bien l'œuvre d'Alcuin, et que la première partie dont elle se compose n'offre pas dans toute sa pureté l'œuvre de saint Grégoire, même en y supprimant les offices signalés dans la préface comme postérieurs à ce saint pontife.

Essayons d'abord de revendiquer pour Alcuin ce que nous croyons lui appartenir. Il se trouvait dans la bibliothèque de Corbie un manuscrit du IXe siècle, qui offrait le Sacramentaire divisé en deux parties, comme celui dont Pamélius s'était rendu l'éditeur. Les deux parties étaient séparées par une préface; et, chose étrange! cette préface était la même que celle du

[1] Pamel. *Liturg. lat.* t. II, p. 209. — [2] *Ibid.* proleg. p. VI.

recueil de Pamélius. En tête de celui de Corbie, on lisait cette note : « Moi, Rodrad,..... obéissant aux ordres du prélat Hilmérade,..... j'ai reçu en tremblant la consécration sacerdotale, le quatre des nones de mars, l'an de l'Incarnation 853... ». Et plus loin : « C'est moi, Rodrad, qui ai composé ce livre en l'honneur du Christ[1] ». Dom Mesnard, qui a collationné le Sacramentaire de Rodrad avec celui de Pamélius, signale entre eux des différences secondaires, qui portent principalement sur des oraisons accessoires ou des recueils de préfaces et de bénédictions annexés au corps de l'un, exclus de l'autre; mais tout ce qu'il y a d'essentiel dans les offices y est identique : l'ordre en est le même, la contexture analogue. Il s'y trouve, en un mot, assez de modifications pour constater deux éditions d'une même œuvre, et trop de similitudes pour que l'on puisse ne pas regarder l'un comme la reproduction de l'autre. Aussi Dom Mesnard a-t-il pu dire, et nous disons avec lui : « Pamélius a eu tort d'attribuer à une erreur de copiste la présence du nom d'Alcuin dans le Micrologue : car ce dernier a pu composer un recueil qui diffère de celui de Grimoald, comme Grimoald en a fait un qui diffère de celui de Rodrad[2] ».

Si l'on en croit Muratori, en effet, le recueil même d'Alcuin se trouverait dans deux manuscrits qu'il a publiés d'après la communication que lui en avait faite Joseph Bianchini. L'un de ces manuscrits appartient au Vatican, et l'éditeur paraît ignorer qu'il y fait partie des manuscrits achetés par Alexandre VIII à la mort de Christine, reine de Suède[3]; l'autre, provenant de l'église de Paris selon Muratori[4], ou plutôt de l'église de Saint-Cloud[5] comme nous le dirons plus loin, avait passé des

[1] S. Gregor. *Oper.* t. III, præf. p. XI.
[2] *Ibid.* p. XII.
[3] Murat. *Lit. rom.* t. I, col. 77; Thom. *Oper.* t. VI, præf. p. (XLII), n. 2.
[4] Murat. *Lit. rom.* t. I, col. 72.
[5] S. Gregor. *Oper.* t. III, præf. p. IV, § IV. — Cf. Murat. *Lit. rom.* t. II, col. 5, n. *b.*

mains de Denis Petau dans la bibliothèque de cette même Christine, avant de devenir la propriété de la famille Ottoboni, à laquelle, chacun le sait, appartenait Alexandre VIII. Ce dernier manuscrit, quoique Muratori le désigne par le surnom d'*ottobonien,* avait été depuis longtemps rejoindre le premier dans la bibliothèque du Vatican[1], où il doit se trouver encore. Ces détails, on le verra, ne sont pas inutiles pour l'histoire générale du Sacramentaire grégorien, où reparaîtront souvent les deux recueils que Muratori indique, et que provisoirement nous indiquerons d'après lui, comme appartenant aux bibliothèques du Vatican et d'Ottoboni. « Dans aucun de ces deux recueils, dit le savant éditeur dont toutefois nous abrégerons les raisonnements, l'on ne rencontre l'office de la Toussaint, et par conséquent ils sont antérieurs à 835[2]; on n'y trouve pas même l'office des Rogations : et cet office, on le sait, ne fut adopté à Rome que par Léon III, dont le pontificat s'étend de 795 à 816. Nos deux manuscrits ont donc été composés, certainement avant 816, peut-être avant 795. Or Alcuin, qui se fixa près de Charlemagne en 780, mourut en 802; nos manuscrits sont évidemment son œuvre[3] ». Ainsi raisonne le savant éditeur; malheureusement il oublie deux choses : la première, que la fête de la Toussaint, établie officiellement, il est vrai, vers 835, ne fut pas universellement admise dès cette époque, et que le Sacramentaire de Rodrad, daté comme nous l'avons vu, de 853, ne contient pas non plus les offices relatifs à cette solennité[4]; d'où il suit que les manuscrits de Rome peuvent être postérieurs à 835. La seconde des choses qu'oublie Muratori, c'est que les Rogations, d'origine gauloise, et répandues

[1] Thomas. et S. Gregor. *Oper.* ubi sup. — Cf. Thom. *Oper.* t. V, præf. p. (XII).

[2] Murat. *Liturg. rom.* t. I, p. 79.

[3] Murat. *Liturg. rom.* t. I, p. 78.

[4] S. Greg. *Oper.* t. III, col. 420.

dans toute la France dès le VIe siècle[1], auraient dû se trouver indiquées au moins dans celui des deux manuscrits qui, selon lui, provient de Paris, dans le manuscrit ottobonien; que, du moment où elles manquent dans celui-ci, leur absence ne prouverait rien dans celui du Vatican, ce dernier fût-il, comme il semble le croire, d'origine italienne; et qu'enfin cette absence prouve d'autant moins, que deux des manuscrits collationnés par D. Mesnard, celui de Rodrad et un autre écrit également à Corbie sous l'abbé Ratold, vers la fin du IXe siècle, offrent également cette lacune[2]; d'où il suit que les manuscrits de Rome peuvent être postérieurs à 816.

Cette double conclusion ne nous amène pas toutefois à partager l'opinion de Vezzosi sur la collection liturgique de son compatriote, dans laquelle, dit-il, l'on ne rencontre rien de neuf[3]: opinion trop sévère, puisqu'on y rencontre une nouvelle édition du Sacramentaire en deux parties, que le Micrologue revendique pour Alcuin. Nous croyons seulement que des recherches liturgiques de Muratori il résulte, pour le monde savant, la présomption et non la certitude de posséder ce Sacramentaire. Tout ce qu'il contient peut être l'œuvre d'un contemporain de Charlemagne; tout ce qu'il ne contient pas fait aussi pencher vers cette conclusion. Rien cependant n'y commande sur ce point la conviction de la critique. Laissons donc de côté, si l'on veut, la question d'origine que pensait avoir résolue Muratori, et occupons-nous exclusivement du texte dont il s'est rendu l'éditeur.

Des deux manuscrits qui lui ont servi pour l'établir, l'un,

[1] Du Cange, verbo *Rogationes*; Baillet, *Histoire des fêtes mobiles*, t. II, p. 184. — Cf. S. Greg. *Oper.* t. III, p. 393; Mabill. *Liturg. gall.* p. 152.

[2] S. Greg. *Oper.* t. III, part. I, col. 391, not. 357.

[3] Thom. *Oper.* t. VI, præf. p. (XLII).

celui du Vatican, ne contient pas entre les deux parties dont il se compose la préface qui les sépare; l'autre, celui du fonds ottobonien, la contient en entier[1]. A cela près, ils n'offrent entre eux que des variantes sans importance; et leur double leçon ne diffère pas plus de l'œuvre prétendue de Grimoald, que celle-ci ne diffère de l'œuvre de Rodrad. La disposition, l'étendue, la méthode, et la plupart du temps jusqu'aux paroles, circonstances qui ne se reproduisent dans aucun des autres Sacramentaires connus, tout à peu près s'y trouve identique. Que le Sacramentaire de Muratori reste anonyme, voici donc une troisième version d'un même ouvrage, dont les modifications peuvent être attribuées à Grimoald, à Rodrad, à l'anonyme, mais dont le fond ne peut appartenir à tous les trois à la fois, et que nul texte précis ne revendique pour l'un d'entre eux. Un texte formel au contraire, dans lequel cette œuvre se trouve minutieusement décrite, qui en indique les dispositions et en cite des fragments, la revendique pour Alcuin[2]. Celui-ci ne doit-il pas être considéré comme l'auteur du fonds commun, dans lequel les trois copistes auraient introduit leurs variantes?

Malheureusement, le texte dont s'appuie cette conclusion se trouve être celui d'un auteur du XIe siècle. Un témoignage du XIe siècle vaut mieux, d'abord, qu'une absence complète de témoignage. Puis il n'est peut-être pas impossible de corroborer celui du Micrologue par des documents émanés du IXe. D'Achéry a publié, dans son Spicilége, la Chronique de Centule ou de Saint-Riquier, dont l'auteur Hariulfe écrivit lui-même, il est vrai, vers l'époque où fut composé le Micrologue[3]. Mais dans sa Chronique Hariulfe transcrit un catalogue des livres

[1] S. Greg. *Oper.* t. I, col. 80; t. II, col. 271. — [2] Voir plus haut, p. 623. — [3] *Hist. littér.* t. XII, p. 204.

de son monastère, dressé sous l'abbé Héric, en 831, par l'ordre de Louis le Débonnaire. Or dans ce catalogue se trouve l'indication suivante : « Missel grégorien et gélasien, tel que récemment Alcuin l'a mis en ordre[1] ». *Missel*, nous l'avons dit, est synonyme de *Sacramentaire*. La première partie de celui que nous ont fait connaître Pamélius, Dom Mesnard et Muratori, appartient, d'après la préface qui l'accompagne, à saint Grégoire. Cette même préface dit que la seconde partie se compose d'offices adoptés par l'Église antérieurement à ce saint pontife : saint Gélase, antérieur à saint Grégoire, est celui à qui l'on attribue le plus généralement ces offices[2]; et Pamélius lui-même reconnaît que la plupart des préfaces de la seconde partie de son Sacramentaire sont d'origine gélasienne[3]. Ce Sacramentaire répond donc, à la fois, à la description du Micrologue et à la désignation du catalogue de Centule. Mais ce catalogue a été dressé en 831; le témoignage qu'il offre est postérieur de vingt-cinq années seulement à la mort d'Alcuin. Rapproché du Micrologue et de nos raisonnements, ne réfute-t-il pas, d'une manière péremptoire, la supposition que fait Pamélius pour enlever à cet homme célèbre le Sacramentaire en deux parties dont nous possédons maintenant une triple édition?

Abandonnons cependant encore, si l'on veut, une conclusion qui, à dire vrai, nous semble irréfragable. Que cette triple édition ne contienne rien de l'œuvre d'Alcuin, il reste toujours, et cela suffit à la démonstration générale que nous avons entreprise, il reste le témoignage de la Chronique de Centule, d'après lequel l'on ne saurait nier qu'Alcuin n'ait composé un

[1] « Missalis gregorianus et gelasianus « modernis temporibus ab Albino ordina- « tus ». (D'Achéry, *Spicileg.* t. II, p. 311.)

[2] Muratori, *Liturg. rom.* t. I, coll. 68, 82.

[3] *Liturg. lat.* t. II, p. 550.

Sacramentaire réunissant à la fois l'œuvre de saint Grégoire et celle de Gélase. Or Alcuin est mort dix années avant Charlemagne, sous le règne même de celui qui l'avait adopté : le Sacramentaire grégorien se trouvait donc officiellement modifié. Une conclusion semblable, on se le rappelle, résulte déjà de l'étude des faits relatifs à l'Antiphonaire. Mais ce dernier recueil constitue la portion la plus populaire de la liturgie; le Sacramentaire en est la portion la plus essentielle; tous deux, à peine adoptés, sont interpolés. Ils le sont sous les yeux, et, sans nul doute, avec l'assentiment du prince qui les a adoptés. Démontrer de même qu'ils l'ont été sous le successeur, au milieu des fractionnements de l'empire, de la rivalité des populations insurgées, et des ténèbres qui en résultent, n'est-ce pas entreprendre une tâche inutile? Cette tâche cependant, sans la poursuivre directement, sans la remplir complétement, nous en aborderons les points essentiels en examinant la seconde des opinions de Pamélius, celle qui admet la première partie du Sacramentaire dont il se rendait l'éditeur, comme l'œuvre même de saint Grégoire.

Depuis Pamélius, deux recueils liturgiques, différents du sien, ont été publiés comme le sien sous le titre de *Sacramentaire de saint Grégoire*. Ils l'ont été par des hommes d'un savoir incontestable, Rocca et Dom Mesnard, qui, tous deux, croyaient leur version préférable à celle de Pamélius. Sachons, avant tout, si leur conviction était fondée.

L'édition de Rocca se trouve dans le Ve volume des œuvres de saint Grégoire; entreprise à Rome par les ordres de Clément VIII [1588-1593], elle a été reproduite en France par Goussainville, dans le tome IIe de la réimpression qu'il a faite des mêmes œuvres [1675]. Le principal manuscrit qu'avait employé Rocca provenait du Vatican et portait ce titre : *Sacra-*

mentaire de saint Grégoire pour le cercle de l'année, transcrit sur l'exemplaire authentique de la sacristie pontificale[1]. La transcription, d'après l'aveu de Rocca, fourmillait de fautes[2]; mais le titre l'avait séduit, et sa critique désarmée s'est réduite à quelques restitutions conjecturales[3]. Ce titre cependant se retrouve sur une foule de copies dont quelques-unes sont indiquées par Muratori[4], par Lambecius[5], et par les derniers éditeurs de saint Grégoire[6]. Il s'y retrouve à peu près conçu dans les mêmes termes, et renfermant presque toujours un solécisme (*liber editum*) qui n'a pu exister dans l'exemplaire authentique. « Aussi, conclut Muratori, je ne puis croire que toutes ces copies aient été transcrites d'après l'exemplaire de la sacristie pontificale. Une seule copie faite sur l'original et adressée à quelque église des Gaules, de l'Italie, ou de la Germanie, a pu donner lieu à d'autres transcriptions qui ont été faites surtout vers le IXe et le Xe siècle, époque où, dans la plupart des villes, les colléges de chanoines rivalisaient d'ardeur pour conformer leurs rites à ceux de l'église romaine. Si toutes les copies eussent été faites sur l'original même, le titre d'un si grand nombre ne reproduirait pas le même solécisme[7] ».

A cette conjecture de Muratori nous ajouterons une observation plus concluante. Les deux manuscrits dont il se servait lui-même pour publier le Sacramentaire en deux parties que nous attribuons à Alcuin, portent tous deux en tête, l'un avec, l'autre sans solécisme[8], l'attestation d'une origine authentique. Cette origine n'appartenait point évidemment à tout le recueil, et pouvait être revendiquée seulement pour la première partie.

[1] Rocca, *S. Gregor. Opera*, t. V, p. 49.
[2] Rocca, *Scholia in libr. Sacram.* præf.
[3] *Ibid.*
[4] *Liturg. rom.* t. I, col. 69-78.
[5] *Bibl. Cæsar.* t. II, p. 298.
[6] S. Greg. *Opera*, t. III, præf.
[7] Murat. *Liturg. rom.* t. I, col. 77.
[8] *Ibid.* t. I, coll. 77 et 78.

Or nous le demanderons, Alcuin, ou l'interpolateur anonyme du Sacramentaire grégorien, avait-il été recueillir à Rome cette portion désormais accessoire d'un recueil entrepris parce qu'il la jugeait insuffisante? Cela eût été impossible pour Alcuin, qui, après s'être fixé à la cour de Charlemagne, ne sortit de France qu'une seule fois, et afin de se rendre en Angleterre[1]. Cela eût été possible à un copiste, sans doute, ou à un interpolateur anonyme; mais alors comment les deux manuscrits employés par Muratori, indiqués tous deux comme des copies faites sur le recueil authentique, offriraient-ils entre eux les disparates, sinon essentielles, du moins assez nombreuses, que signale la collation de l'éditeur? Ce n'est pas tout : des disparates analogues ou même beaucoup plus importantes existent entre tous les autres exemplaires dont le titre atteste la même origine[2]. On voit maintenant combien Rocca a pu se méprendre par suite de la confiance qu'il accordait au titre de son manuscrit. Il s'est mépris en effet, et son texte contient les offices des fêtes que nous avons déjà signalées comme établies postérieurement à saint Grégoire. Bien plus, quelques-unes de celles-ci étaient déjà tombées en désuétude au moment où le manuscrit de Rocca avait été composé. Ainsi, la dédicace du Panthéon avait été faite vers 608 par Boniface IV, le troisième successeur de saint Grégoire, sous l'invocation de sainte Marie des Martyrs[3]. Cette dédicace s'était célébrée longtemps encore après l'établissement de la Toussaint, qui date, nous le savons, de l'an 835. Or l'édition de Rocca contient l'office de la Toussaint[4], et ne contient plus celui de la dédicace de sainte Marie des Martyrs.

[1] *Hist. littér.* t. IV, p. 297.

[2] Cf. Murat. *Liturg. rom.* coll. 69-78, et S. Greg. *Oper.* t. III.

[3] Pagi, *Critic. in Annal.* ann. 607, § 3.

[4] Rocca, *S. Gregor. Oper.* t. V, p. 150.

Aussi Dom Mesnard, qui regardait le manuscrit de Rocca comme une œuvre du XIIe siècle [1], crut-il devoir reprendre les recherches dont le Sacramentaire grégorien était l'objet. Il pensa l'avoir découvert, et donna pour tel le nouveau recueil que les bénédictins ont adopté pour leur belle édition des œuvres de saint Grégoire. Aux manuscrits qu'avait consultés leur savant prédécesseur, DD. Sainte-Marthe et Bessin en ajoutèrent de nouveaux dont les textes, contrôlés l'un par l'autre, complétèrent et perfectionnèrent la leçon de Dom Mesnard. Cette leçon contient-elle bien réellement, comme le pensent les trois bénédictins, l'œuvre sincère de l'illustre pontife auquel ils l'attribuent? L'examen des principaux manuscrits dont ils l'ont extraite doit jeter un grand jour sur cette question.

Ces manuscrits, de leur aveu même [2], sont loin d'avoir, soit la même valeur, soit la même antiquité. DD. Sainte-Marthe et Bessin en signalent deux comme préférables à tous ceux qu'ils ont consultés, provenant, l'un de l'abbaye Saint-Thierry, l'autre également de cette abbaye, mais après avoir appartenu à la cathédrale de Soissons. Dom Mesnard en signale également deux: l'un, dit de saint Éloi, appartenant à l'église de Corbie, auquel lui et ses successeurs assignent le premier rang; l'autre qui, selon nous, est le plus ancien de tous, et qui était à Reims la propriété de l'abbaye de Saint-Remi [3]. Voyons jusqu'à quel point ces manuscrits répondent à l'opinion qu'en avaient les savants éditeurs qui s'en sont servis.

Le premier des deux manuscrits de Saint-Thierry portait, dans la bibliothèque de ce monastère, le n° 62, et fait maintenant partie de la bibliothèque de Reims sous le n° F 418-

[1] S. Greg. *Oper.* t. III, præf. p. XV. — [2] S. Greg. *Oper.* tom. III, præf. pp. IV, X, etc. — [3] *Ibid.*

452. Il renferme une note sur la manière dont Léon III a recouvré le trésor de Saint-Pierre après que les Romains lui eurent crevé les yeux. « Or Léon III, disent les bénédictins, a occupé la chaire pontificale depuis 795 jusqu'en 816. L'attentat dont il a été victime a eu lieu vers 799; le manuscrit qui en fait mention peut donc appartenir à la fin du VIIIe[1] ou aux premières années du IXe siècle[2] ». Ce raisonnement, à dire vrai, nous semble peu rigoureux; et les éditeurs des œuvres de saint Grégoire en eussent eux-mêmes senti la faiblesse, s'ils se fussent rappelé que D. Martène avait inséré dans le *De ritibus* une note semblable à celle du Sacramentaire de Saint-Thierry, note qu'il donnait comme empruntée à des manuscrits du XIIIe siècle. Mais, sans recourir à D. Martène, ils pouvaient, dans leur manuscrit même, et jusque dans les fragments qu'ils en publiaient, trouver une indication qui l'eût rajeuni à leurs yeux de soixante et quinze ans environ. A la suite d'un cérémonial d'ordination qui en occupe les trois premières pages, se trouvent, pour la bénédiction d'un roi, deux oraisons dont la seconde a pour titre : *Oraison qu'a employée le seigneur apostolique Jean dans la cité de Troyes, pour bénir notre roi Louis, fils de l'empereur Charles le jeune.* Ce titre, les bénédictins l'ont reproduit[3]. Il se rapporte à Louis le Bègue, fils de Charles le Chauve, qui, après avoir été couronné une première fois à Compiègne par Hincmar, le 8 décembre 877, le fut de nouveau le 7 septembre 878, au concile de Troyes, par le pape Jean VIII. Ce prince mourut le 10 avril 879. Le manuscrit de Saint-Thierry, où il est désigné par cette expression *notre roi*, a donc été trans-

[1] Notez que, d'après les éditeurs mêmes (t. III, col. 69, not. *e*), il est question de l'empire dans les deux manuscrits de Saint-Thierry. Or chacun sait que l'empire n'a été rétabli que le 25 décembre 800.

[2] S. Greg. *Oper.* tom. III, præf. p. IV.

[3] *Ibid.* p. 258.

crit, ou du moins la transcription en a été commencée, entre le 7 septembre 878 et le 10 avril 879. Il est peu de manuscrits de cette époque auxquels on puisse assigner une date aussi précise, et nous ne saurions trop nous étonner qu'en publiant le passage qui donne lieu à ces remarques, DD. Sainte-Marthe et Bessin aient pu rapporter à la fin du VIIIe siècle, ou aux premières années du IXe, le texte dont il fait partie.

Mais l'âge du manuscrit de Saint-Thierry ne constitue, nous le reconnaissons, qu'une présomption contre la pureté des leçons qu'il renferme. Quant à ces leçons mêmes, il suffit de lire dans le manuscrit le passage qui suit l'oraison de Jean VIII, passage que n'ont point reproduit les éditeurs, pour se convaincre qu'elles ne peuvent toutes appartenir au Sacramentaire grégorien. Après l'oraison de Jean VIII, en effet, se trouve un fragment emprunté d'Alcuin, dont le nom y figure deux fois; et dans ce fragment sont indiquées les messes composées par ce commensal de Charlemagne, pour les sept jours de la semaine[1]. Ajoutons à ces remarques, que le Sacramentaire de Saint-Thierry contient des offices dont le texte est évidem-

[1] « *Oratio in commemoratione sanctorum.*

« *Dicta Alcuini quibus ebdomadæ diebus [et] quorum sanctorum memoria celebretur.*

« Catholica est fide tenendum, et omni « devotionis studio fatendum sanctos qui « paradisi agonizantes amore diversis temporum curriculis martyrium sumpsere, « vel propria feliciter a presenti seculo « sunt morte sublati, regnum assecutos « æternum. Et sicut quisquam in anni cir- « culo non continetur dies quo natalitiæ « non habeantur sanctorum, ita nullus in- « curiosæ (*sic*) eximi debet quo festivitas « eorum in missæ solempnitate apud fide- « les non celebretur. Neque cunctandum « fidelium est mentibus quod quanto de- « votius, fragili licet officio, honorem ac « memoriam illorum agimus in terris, « tanto pro nobis illi apud Dominum in- « tercedere dignantur in cœlis, et ideo « totis studendum est nisibus, ut sicut « nullus deduci potest dies quo non vel « levioribus implicemur culpis, ita quis- « quam preteriri non debet quo pro nos- « tris reatibus patronos in cœlesti prælatos « gloria supplicare debeamus, illos nempe « studiosius quos celsioris apud Dominum « honoris arcem credimus obtinere.

« *Ordo qualiter hæc missæ a domno Al-*

ment postérieur à saint Grégoire, comme ceux de la Toussaint, de l'Assomption, des jeudis du Carême, et enfin de saint Grégoire lui-même[1].

Passons au deuxième manuscrit, que les bénédictins avaient emprunté à la bibliothèque de cette abbaye, où il se trouvait classé sous le n° 63. Ce manuscrit fait également partie, maintenant, de la bibliothèque de Reims, sous le n° E 320[2]. Selon les éditeurs de saint Grégoire, il est de la même époque que le premier, mais il aurait primitivement appartenu à l'église de Soissons. A l'appui de cette dernière opinion, ils citent un passage du Canon[3], où, près des saints qu'invoque d'ordinaire le célébrant, se trouvent ajoutés les noms de saint Éloi et de saint Médard. Mais à ces noms sont joints également ceux de saint Nicaise et de saint Quentin, honorés, comme saint Éloi et saint Médard, dans la province métropolitaine de Reims; et tout ce que l'on peut conclure du passage allégué par les benédictins, c'est que le Sacramentaire dont ils s'occupent a été transcrit pour une église de cette province. Or il n'est pas difficile de découvrir quelle est cette église, en lisant à la

cuino collectæ per singulos septimanæ dies a nobis sollempnitas celebratur sanctorum. « Die dominico ad missam, dominica « ipsius diei. De sancta Trinitate, de sa« pientia, de sancta Maria.—Feria II, Me« moria S. Michaëlis.—Feria III, S. Johannis. — Feria IIII, S. Petri. — Feria V, S. Stephani.—Feria VI, Sanctæ Crucis. — Feria VII, sanctorum Theoderici et « Theodulfi. Prælatos hos beatissimos ecclesiæ proceres; demum memoria om« nium Sanctorum cotidie festiva devotione « in missarum sollempnitate teneatur. »

[1] S. Greg. *Oper.* t. III, coll. 30, 35, 40, 45, 49, 54, 58, 65, 122, 137, etc.

[2] Les bénédictins qui, dans leur préface des ouvrages de saint Grégoire (t. III, p. IV), décrivent ces manuscrits dans l'ordre que leur assignaient les n°s 62 et 63 par lesquels ils étaient désignés sur le catalogue de Saint-Thierry, indiquent, lorsqu'ils y puisent des variantes, le manuscrit coté 63 par le n° 1, et le manuscrit coté 62 par le n° 2, ce dont on peut s'assurer en se reportant aux manuscrits mêmes, et en les comparant aux variantes qui en sont extraites, entre autres à celles qui sont indiquées au tome III, col. 59, note *b*.

[3] S. Greg. *Oper.* t. III, præf. p. v, et col. 4, not. *g*.

page 132 du manuscrit, l'office de saint Thierry et de saint Théodulfe, où il est dit que le corps de ces bienheureux abbés *in præsenti requiescunt ecclesia.* Les corps de tous deux, en effet, reposaient dans l'abbaye que tous deux avaient dirigée[1]. Le second Sacramentaire, comme le premier, appartenait donc bien réellement à l'abbaye de Saint-Thierry. Tous deux sont de même âge, disent les bénédictins[2], et cette fois nous sommes de leur avis, non plus pour faire remonter l'âge de ces manuscrits jusqu'au VIIIe siècle, mais pour les attribuer au dernier quart du IXe. Dans le deuxième Sacramentaire en effet, p. 78, à la date du VII des ides de février, se trouve l'office de la translation de sainte Hélène. Or le corps de sainte Hélène, dérobé à Rome par un moine de l'abbaye de Hautvillers près d'Épernay, fut bien réellement transféré dans cette abbaye le VII des ides de février, l'an 840; et c'est en 848 seulement que Hincmar, dans une réunion provoquée par Charles le Chauve, proclama l'authenticité des reliques tranférées dans son diocèse[3]. Notre manuscrit est donc postérieur à 848. Il contient d'ailleurs tous les offices que nous avons indiqués dans le premier comme postérieurs à saint Grégoire, et beaucoup d'autres encore[4]. Pas plus que le premier il n'offre donc exclusivement le texte originel du Sacramentaire.

Ce texte est-il celui du manuscrit de Saint-Remi, l'un de ceux que Dom Mesnard a consultés avec le plus de confiance. Malheureusement cet antique recueil a été détruit pendant la révolution; et nous ne pouvons en juger que par les indications qu'y a puisées le savant éditeur. Au frontispice se lisait une date;

[1] Cf. Marlot, *Hist. rem. eccl.* t. I, pp. 199 et 210.

[2] S. Greg. *Oper.* t. III, præf. p. V.

[3] Marlot, *Hist. rem. eccl.* t. I, pp. 279 et 400-406.

[4] Les offices des jeudis pendant le carême, fol. 20, 23, 25, 27, 30, 32; l'office de saint Grégoire, fol. 80; la veille et le jour de l'Assomption, fol. 97; la veille et le jour de la Toussaint, fol. 112, etc.

et quoique les notes chronologiques dont elle se composait ne fussent pas à l'abri de toute critique, DD. Mabillon[1] et Martène[2] étaient d'accord avec Dom Mesnard[3] pour les rapporter à l'an 800, trente et unième du règne de Charlemagne. Quelques objections, cependant, auraient pu s'élever contre l'opinion de ces savants hommes. Ainsi, à l'office du Mercredi saint, Mesnard l'atteste, se lisait une prière *pro christianissimo imperatore et rege nostro*[4]. Or les notes chronologiques dont nous venons de parler prouveraient, d'après D. Mesnard, que le manuscrit de Saint-Remi avait été commencé le 22 mars 798, et terminé le 23 août 800. Mais ce n'est que le 25 décembre de la même année que Charlemagne fut proclamé empereur. Ce manuscrit eût donc évidemment été postérieur à l'époque indiquée par la date du frontispice, si la prière du Mercredi saint se fût rapportée, comme cela est probable, aux monarques carlovingiens. Cette prière, toutefois, ayant pu s'appliquer aux empereurs de Constantinople, dont saint Grégoire était le sujet, et pour lesquels il priait sans doute dans son Sacramentaire[5], nous n'oserions affirmer que le Missel de Saint-Remi ne reproduisît pas, sur ce point, la leçon primitive du recueil romain. Nous hésiterions d'autant plus à le faire, qu'un passage de ce Missel prouve, à notre avis, qu'il a été réellement transcrit sous Charlemagne. En effet, pour ouvrir la série des offices consacrés au commun des saints, le copiste a transcrit un avertissement que l'on adressait jadis aux fidèles, afin de leur annoncer la fête des Martyrs[6]. Mais cet usage avait cessé depuis que s'était introduite la coutume de lire publiquement, chaque

[1] *Annal.* t. II, p. 352.

[2] *De ritib.* t. I.

[3] S. Greg. *Oper.* t. III, præf. p. x.

[4] *Ibid.* col. 322, not. 250.

[5] Dans cette hypothèse, il faudrait encore supposer que les mots *et rege* forment une interpolation au texte primitif.

[6] S. Greg. *Oper.* t. III, col. 439, n. 588.

jour, la notice du Martyrologe correspondante au quantième du jour : coutume qu'avait prescrite un capitulaire de l'an 817[1]. Notre manuscrit est donc antérieur à 817. Mais, d'après les notes du frontispice, il a été copié sous un roi du nom de Charles : donc il l'a été sous Charlemagne. A l'appui de cette conclusion, l'on peut encore ajouter qu'il ne contenait pas l'office de la Toussaint[2], et qu'il attribuait cinq semaines et cinq dimanches à l'Avent, auquel, du temps d'Amalaire, vers 830, on en attribuait quatre seulement[3]. Il demeure donc évident pour nous, que, si le Sacramentaire de Saint-Remi ne remontait pas précisément à la première année du IXe siècle, il était du moins antérieur à la quatorzième, date de la mort de Charlemagne. Dès-lors, ce recueil devient, à nos yeux, le plus ancien de ceux que le temps nous a conservés, sans en excepter même le Missel de saint Éloi, comme nous le démontrerons tout à l'heure. Mais contient-il sans alliage l'œuvre même de saint Grégoire? L'office de saint Remi inscrit au premier octobre, jour de sa translation à Reims[4], tandis que tous les Martyrologes indiquaient alors la fête de ce saint au 13 janvier, jour de sa mort, nous inspire d'abord quelques doutes; mais comme cet office était déjà célébré à Reims en octobre, du temps de Grégoire de Tours[5] et par conséquent de saint Grégoire le Grand, il ne serait pas rigoureusement impossible que celui-ci eût adopté pour l'Italie, une modification déjà acceptée en France, et relative à l'apôtre des Francs. Il en est tout autrement de l'office qui se rapporte au mercredi des Cendres, et qui est intitulé: *Caput jejunii*[6]. Du temps de saint Grégoire, le

[1] Baluz. *Capitul.* t. I, col. 587

[2] S. Greg. *Oper.* t. III, col. 420, n. 497. *Ibid.* col. 445, not. 640.

[4] Cf. *Hist. litt.* t. IV, p. 348.... « La fête de saint Remi de Reims n'a été attachée au premier jour d'octobre que depuis la translation par Hincmar [852] ».

[5] Greg. Turon. *Glor. conf.* c. 79. — Cf. Baillet, *Vies des Saints*, 1er octobre, t. VII, p. 9.

[6] S. Greg. *Op.* t. III, c. 315, nn. 204 et 207.

jeûne du Carême ne commençait que le dimanche de la Quinquagésime, quatre jours après le mercredi des Cendres, qu'il ne pouvait donc point désigner comme ouvrant la période d'abstinence[1]. Mais ce qui est plus décisif encore, c'est que le Sacramentaire de Saint-Remi contient, outre l'office des jeudis du Carême, celui de la dédicace du Panthéon sous le titre de Sainte-Marie des Martyrs[2], offices postérieurs à saint Grégoire; et qu'enfin il offre l'office de saint Grégoire même[3].

Reste donc seulement à examiner le Missel de saint Éloi. C'est celui auquel DD. Mesnard, Sainte-Marthe et Bessin attribuent la plus haute antiquité; ces savants hommes, en l'examinant, se demandent d'abord quelle interprétation il faut donner à ce titre : *Missel de saint Éloi,* placé sur le dos du manuscrit[4]? Le Missel qui était, au XVIIe et au XVIIIe siècle, la propriété de l'abbaye de Corbie, avait-il réellement appartenu à saint Éloi? Les offices de saint Prix et du pape saint Léon II, dont la mort est postérieure à celle de saint Éloi, s'y trouvent insérés à la place où les deux fêtes sont indiquées dans le calendrier; et Dom Mesnard avoue lui-même que, pour en attribuer la possession à saint Éloi, il faut supposer qu'un pontife romain lui aura envoyé un Sacramentaire de saint Grégoire, et qu'une copie en ayant été faite, dans laquelle se seraient introduites quelques interpolations, cette copie aura conservé le titre du premier exemplaire, en mémoire du vénérable personnage à qui il aurait appartenu; « ou bien, ajoute D. Mesnard, il faut dire que ce Missel porte le nom de saint Éloi,

[1] Voir plus bas, p. 652.

[2] S. Greg. *Oper.* t. III, col. 392, n. 372.

[3] D. Mesnard ne le dit pas formellement; mais comme il signale toutes les variantes et toutes les lacunes qui se trouvent dans le manuscrit de Saint-Remi, et qu'il n'y relève rien en ce qui concerne la fête de saint Grégoire, nous croyons pouvoir affirmer que l'office de cette fête s'y trouvait tel que D. Mesnard l'a publié.

[4] S. Gregor. *Oper.* tom. III, præf. p. IX.

parce qu'il aurait été jadis la propriété du monastère de Noyon, qui est placé sous l'invocation de ce saint prélat[1] ». Des deux hypothèses de Dom Mesnard, celle-ci nous semble seule acceptable : car, à l'époque de saint Éloi, le Sacramentaire gallican était seul en usage de ce côté des Alpes, et la liturgie grégorienne n'avait pu y être adoptée par le seul évêque de Noyon. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, le manuscrit produit par D. Mesnard, de son aveu même, n'est qu'une copie postérieure à saint Éloi. Mais à quelle époque rapporter cette copie? « L'écriture, dit le savant bénédictin, y est assez semblable à celle du Sacramentaire de Rodrad [écrit, nous le savons, en 853]. Cependant, on pourrait la croire un peu plus ancienne[2] ». D'après l'éditeur lui-même, l'écriture de son manuscrit le classerait donc parmi les ouvrages du IXe siècle; seulement il le ferait volontiers remonter jusqu'aux dernières années du VIIIe, parce que, dit-il, nulle part il n'y est question ni d'empereur, ni d'empire, mais exclusivement de roi et de royauté. Or, nous croyons que dans cette appréciation se trouve une erreur de plus d'un siècle; voici pour cela quelles sont nos raisons :

Non-seulement le Missel de saint Éloi renferme l'office de la Toussaint, office que ne contient pas le Missel de Saint-Remi, et qui, nous l'avons déjà répété bien des fois, date en France seulement de l'année 835[3]; mais, ce qui est encore plus grave, il offre les oraisons propres à la fête de la sainte Trinité; or ces oraisons, qui manquent également dans le Missel de Saint-Remi, font partie d'un office qui, selon Dom Mesnard lui-même, était encore repoussé dans les Gaules au commencement du IXe siècle et condamné à Rome vers la fin du XIe. Mais, ajoute l'éditeur, comme cet office se trouve dans le Missel de saint Éloi

[1] S. Greg. *Oper.* t. III, præf. p. IX. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* t. III, coll. 138, et 420, n 497.

et dans les Sacramentaires publiés d'après les manuscrits du Vatican, on ne saurait douter que la fête de la sainte Trinité n'ait été célébrée, puis interrompue, et enfin rétablie par les pontifes romains[1] ». Malheureusement, les Sacramentaires publiés d'après les manuscrits du Vatican, que Dom Mesnard cite à l'appui de son opinion, sont précisément ceux qui reproduisent l'édition de Rocca, sur laquelle Dom Mesnard lui-même se prononce avec sévérité, comme faite d'après un manuscrit dont l'antiquité est plus que douteuse[2]. Reste donc seulement pour appuyer l'hypothèse du savant éditeur, le Missel de saint Éloi, c'est-à-dire le Missel même qui est en question. En d'autres termes, cette hypothèse demeure sans appui, et le Missel dont elle eût pu, corroborée par des preuves, assurer l'antiquité, demeure soumis à toutes les chances d'appréciation que suggèrent à la critique les renseignements positifs donnés par l'auteur du Micrologue sur l'établissement d'un office spécial pour la Trinité.

D'après cet auteur, on se le rappelle[3], une messe de la Trinité avait été composée par Alcuin, pour être célébrée tous les dimanches; et l'office complet de cette fête avait été spécialement dressé par Étienne de Liége, pour être désormais accompli le jour de l'octave de la Pentecôte. Il ajoute en même temps que, depuis lors, on célébrait à cette dernière époque la sainte Trinité, avec les oraisons d'Alcuin et les chants d'Étienne. Mais il n'est pas indifférent, pour résoudre la question qui nous occupe, de savoir quelle part dans ce nouvel office avait Alcuin, et quelle part avait Étienne de Liége.

Celui-ci, d'après Sigebert de Gemblours, auteur contemporain de celui du Micrologue, aurait composé pour cette fête,

[1] S. Gregor. *Oper.* t. III, coll. 103, et 401, n. 401.

[2] Voir plus haut, p. 639.

[3] Voir plus haut, p. 621.

qu'il instituait à jour fixe, l'office des Vêpres, des Matines et des Laudes[1]. Ce témoignage est pleinement confirmé dans le testament de Ricquier, successeur d'Étienne à l'évêché de Liége, testament dressé en 932, où il est dit : « Notre prédécesseur a eu soin d'établir, en l'honneur de la sainte Trinité, certains répons avec des antiennes pour les Nocturnes, les Matines et les Vêpres, de manière à rendre complète, pour l'office de cette fête, la plus douce modulation, croyant bien faire pour lui-même et pour son église s'il consacrait un jour spécial de louanges à celui dont rien d'ailleurs ne peut augmenter ni diminuer la gloire[2] ». Ces répons et ces antiennes des heures accessoires étaient *chantés*, et ce sont là sans doute les *chants* que le Micrologue attribue à Étienne. Quant aux oraisons qu'il attribue à Alcuin, ce sont probablement celles de la messe; et en effet, Trithême, en parlant de l'office de la Trinité, avance qu'Étienne en avait emprunté les paroles aux ouvrages d'Alcuin[3]. Trithême, il est vrai, n'écrivait qu'à la fin du xve siècle. Mais ce qui corrobore singulièrement son témoignage, c'est que la messe spéciale de la Trinité, que contient le Missel de saint Éloi, n'est autre que la messe générale dédiée à la Trinité même par Alcuin[4]. Et, dès lors, tous ces témoignages, commentés et fortifiés l'un par l'autre, s'éclaircissent mutuellement. Leur ensemble démontre : 1° qu'Alcuin a composé, en l'honneur de la Trinité, les prières d'une messe qu'il destinait à célébrer les saints mystères tous les dimanches; 2° qu'Étienne de Liége a consacré l'un des dimanches de l'année, celui de l'octave de la Pentecôte, à fêter spécialement les trois personnes de l'unité

[1] Sigeb. *Script.* ap. D. Martène, *Ampliss. collect.* t. IV, p. 858.

[2] *Ibid.*

[3] Trithem. *Chron. Hirsaug.* t. I, p. 51; *De eccles. script.* c. 238, *in Biblioth. eccles.* Hamburgi, 1718, in-fol.

[4] Cf. S. Greg. *Op.* t. III, col. 103; Alc. *Op.* t. II, p. 6; Pamel. *Liturg. lat.* t. II, p. 518.

divine; 3° qu'il a emprunté pour cela, au Sacramentaire d'Alcuin, la messe générale des dimanches, dont il a fait une messe spéciale; 4° enfin, qu'il a suppléé de lui-même au manque d'heures accessoires. Mais ces diverses opérations, et entre autres celle qui consiste à reporter au dimanche qui suit la Pentecôte la messe jadis banale des dimanches, devenue dans notre manuscrit la messe spéciale d'une fête nouvelle, n'ont pu s'effectuer qu'entre l'année 903, époque où Étienne monta sur le siége épiscopal de Liége, et l'année 920, époque où la mort l'en fit descendre[1]. Le Missel de saint Éloi appartient donc tout au plus à la première partie du x[e] siècle[2], et non, comme le veulent les bénédictins, au dernières années du VIII[e]. S'il n'y est pas question de la dignité impériale, c'est qu'en effet, depuis 888, aucun des Carlovingiens français n'avait porté le titre d'empereur.

Et maintenant la discussion à laquelle nous venons de nous livrer pour déterminer l'âge du manuscrit de saint Éloi, nous offre assez d'éléments pour apprécier la sincérité du texte qu'il contient. Si les vies de saint Léon II et de saint Prix sont postérieures à saint Éloi[3], elles le sont bien plus encore à saint Grégoire. Personne ne prétendra que celui-ci soit l'auteur des offices de la Toussaint ou de la Trinité; personne ne lui attribuera les solennités que nous avons déjà signalées dans les autres manuscrits du Sacramentaire comme ne pouvant lui appartenir, et qui, pour la plupart, se retrouvent dans le Missel de saint Éloi; personne, enfin, ne réputera grégoriennes ces préfaces qu'Alcuin avait rejetées dans la deuxième partie de son Sacramentaire comme n'appartenant point à saint Gré-

[1] *Hist. litt.* t. VI, p. 168.

[2] Cette date est aussi celle que Giorgi assigne à ce Missel, sans en donner les motifs (Georgii *Martyr. Adon.* p. 557, col. 2).

[3] Voir plus haut, p. 642.

goire[1], et qui se retrouvent en grand nombre dans le corps même du Sacramentaire de Dom Mesnard[2]. Ce savant bénédictin et ses confrères les éditeurs des œuvres de saint Grégoire se sont donc trompés en donnant le texte du Missel de saint Éloi comme l'œuvre de ce grand pape. Ils se sont trompés, même sur l'âge des manuscrits qu'ils employaient : le Missel de Saint-Remi était plus ancien que celui de saint Éloi.

Aussi Tommasi[3], Mabillon, et après eux Muratori[4], ne font pas de difficulté de préférer au Sacramentaire de Dom Mesnard celui qu'a publié Pamélius, comme se rapprochant bien plus de la leçon originale. Leur jugement, toutefois, donne-t-il gain de cause à l'éditeur belge, sur cette deuxième partie de son opinion que nous avons déclaré ne pouvoir partager? Car, on se le rappelle, après avoir prouvé, contrairement à l'une des assertions de Pamélius, que l'ensemble de son Sacramentaire avait été compilé par Alcuin, nous nous étions proposé de démontrer, contrairement à l'autre, que la première portion de ce recueil ne contenait pas l'œuvre sincère de saint Grégoire[5]. Une digression nécessaire nous a forcé d'examiner avant tout si, depuis le XVI[e] siècle, des éditions postérieures à celle du savant belge, auraient reproduit le texte original de saint Grégoire. Maintenant que le contraire semble démontré, revenons à cette édition *princeps* que les maîtres de l'érudition proclament la meilleure. Et d'abord, laissons parler Tommasi lui-même : « L'amour de la vérité, dit cet habile liturgiste, ne

[1] Murat. *Liturg. rom.* col. 67.

[2] Il est juste de remarquer toutefois que, pour nous comme pour Muratori : « Incertum est an codex S. Elegii quo usus « est Menardus, præfationes ad quamlibet « missam insertas haberet, an ad calcem « codicis rejectas » (*ibid.* col. 68). Nous n'avons pu vérifier ce fait qui, d'ailleurs, n'est que secondaire dans notre argumentation.

[3] *Oper.* t. VI, præf. pp. v et (xxxi); et t. VII, p. 187.

[4] *Lit. rom.* t. I, col. 65.

[5] Voir plus haut, p. 632.

me permet pas de taire la préférence que j'accorde, sur tous les Sacramentaires publiés, à celui de Pamélius, préférence qui se fonde sur la concordance de ce dernier avec les [deux][1] manuscrits les plus anciens de ce recueil . . . . [qui, tous deux, appartiennent à l'époque Carlovingienne][2], pourvu toutefois que, dans l'édition de Pamélius, l'on ne tienne aucun compte des offices que lui-même a relégués entre des crochets, comme provenant d'interpolations[3] ». Écoutons maintenant les derniers éditeurs de saint Grégoire : « Nous n'ignorons pas, disent Sainte-Marthe et Bessin, que des hommes d'un grand savoir ont eu l'édition de Pamélius en haute estime, comme se rapprochant le plus de l'original, si toutefois on en supprime les parties que l'éditeur a renfermées entre des crochets. Ainsi corrigée, on prétend qu'elle se trouve conforme à deux manuscrits très-anciens qui ont appartenu à la reine de Suède, et qui datent de Charlemagne ou de Louis le Pieux[4]. Nous avons fait collationner l'édition dont il s'agit avec l'un de ces manuscrits, qui porte maintenant, dans la bibliothèque Vaticane, le n° 1275; il en est résulté pour nous la certitude que ce dernier texte s'éloigne souvent de celui de Pamélius, même en ne tenant pas compte de tout ce qui s'y trouve compris entre des crochets, et cela, non-seulement pour les paroles, mais pour les Collectes et les autres oraisons, et même pour la totalité de certains offices[5] ».

« Ce Sacramentaire [jusqu'à cette heure inédit] a dû être transcrit d'ailleurs pour une église du territoire de Paris, où la mémoire de saint Cloud était en honneur. Ce qui nous en fait juger ainsi, c'est que dans la prière *Libera nos quæsumus* qui suit le *Pater,* après le nom des saints apôtres Pierre, Paul

[1] Cf. Thom. *Oper.* t. IV, p. (51).
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.* t. VI, præf. p. v, et t. VII, p. 187.
[4] Cf. Thom. *Oper.* t. IV, p. 51.
[5] S. Greg. *Oper.* t. III, præf. p. III, § II, n° 2.

et André, se trouvent ajoutés celui de saint Denys, martyr, avec ses compagnons Rustique et Éleuthère, et enfin celui de saint Cloud[1] ».

Cette dernière observation des bénédictins nous met sur la voie d'un singulier rapprochement. Dans le Sacramentaire en deux parties, qui, des mains de Christine était passé dans la bibliothèque Ottoboni, Sacramentaire qui contient la préface et le recueil d'Alcuin, et d'après lequel Muratori donne les variantes de ce recueil, dont le texte, on se le rappelle[2], est établi sur un autre manuscrit; dans le Sacramentaire ottobonien, disons-nous, on lit ce passage à la suite du *Pater*: « Délivrez-nous, Seigneur, de tout mal, par l'intercession de la glorieuse Vierge, de vos saints apôtres Pierre, Paul et André....., des bienheureux Denys, martyr et pontife, avec ses compagnons Rustique et Éleuthère, et du bienheureux confesseur saint Cloud....[3] ». Or, il est peu probable que deux manuscrits d'une grande antiquité, ayant tous deux appartenu à la reine de Suède, et provenant tous deux de Saint-Cloud, se rencontrent à la fois dans les bibliothèques de Rome; et si Muratori ne donnait pas le sien comme appartenant aux Ottoboni[4], et les bénédictins le leur comme figurant dans les dépôts du Vatican[5], on pourrait croire à l'identité d'un même recueil que ces savants hommes auraient tour à tour consulté. On y croirait d'autant plus, qu'en rapprochant les variantes empruntées par Muratori au recueil ottobonien, de celles que les bénédictins ont recueillies dans le recueil désigné par eux comme ayant appartenu à la reine de Suède et à l'église de

[1] S. Greg. *Oper.* t. III, præf. p. IV.

[2] Voir plus haut, p. 630.

[3] Muratori, *Liturg. rom.* t. II, col. 6, n. *b*.

[4] « Romæ in Othobonianam bibliothecam inlatus, ibi quiescit ». (Murat. *Litur. rom.* t. I, col. 72.)

[5] « .... Nunc in bibliotheca Vaticana « n° 1275 asservatur ». (S. Gregor. *Oper.* t. III, præf. p. III, § II, n° 2.)

Saint-Cloud, l'identité des deux textes est facile à constater. Heureusement Vezzosi lève la seule difficulté qui résulte de la différence des dépôts auxquels les deux recueils auraient appartenu. Une de ses notes nous apprend que le manuscrit ottobonien a été transporté dans la Vaticane[1]. D'après cette note même, rapprochée du témoignage des bénédictins[2], il devait en faire partie dès avant l'époque où le publiait Muratori. Les bénédictins, en effet, l'avaient consulté dans ce dernier dépôt, en 1705, date de leur édition de saint Grégoire; Vezzosi affirme l'y avoir consulté en 1751[3]; il n'appartenait donc plus aux Ottoboni en 1748, époque où Muratori en publiait les variantes. L'erreur de celui-ci s'explique lorsqu'on se rappelle qu'il habitait Modène, et tenait sa copie de l'obligeance de Bianchini[4], dont les indications, transmises par correspondance, auront pu être incomplètes ou mal comprises. Mais ce qui s'explique moins facilement, c'est que Muratori ne se soit pas aperçu, et que personne après lui n'ait remarqué, que quarante-trois ans avant qu'il empruntât au manuscrit ottobonien, désigné comme provenant de l'église de Paris et de la reine de Suède, les variantes du Sacramentaire d'Alcuin, les bénédictins avaient emprunté à ce même recueil, désigné comme provenant de Saint-Cloud et de la reine de Suède, de nombreuses variantes pour le Sacramentaire de saint Grégoire.

Quoi qu'il en soit de cette méprise, il demeure constaté que l'un des deux recueils carlovingiens dont s'appuyaient les partisans de l'édition de Pamélius pour y reconnaître l'œuvre à peu près sincère de saint Grégoire, n'est qu'une copie du Sacramentaire d'Alcuin. Nous verrons bientôt ce qu'il faut penser

[1] Thom. *Oper.* t. VI, præf. p. (XLII), n. 2; cf. t. V, præf. p. (XII).

[2] S. Gregor. *Oper.* t. III, præf. p. IV, § IV.

[3] Thom. *Oper.* tom. VI, præfat. p. XLII, not. 2.

[4] Voir plus haut, p. 627.

du second manuscrit[1]. Mais en attendant, comme le premier nous est maintenant connu, et qu'il fait naître de fâcheuses présomptions contre la presque identité que l'on croyait résulter du texte de tous deux entre l'édition de Pamélius et l'œuvre grégorienne, nous croyons devoir abandonner provisoirement l'argument intrinsèque et désormais caduc qui s'appuyait de cette presque identité, et rechercher, dans le Sacramentaire même de Pamélius, les traces, si elles existent, d'une antiquité jusqu'à cette heure présumée plutôt que démontrée. Pour mieux les y apprécier, toutefois, nous tiendrons compte surtout du texte tel que l'offre le plus ancien manuscrit dont se soit servi l'éditeur, celui de Cologne, et beaucoup moins des corrections que sa critique a pu introduire dans ce texte même : car notre but, on se le rappelle, est de prouver que dans les nombreux monuments de la liturgie grégorienne dont le temps a respecté l'existence, il n'en est aucun qui offre le texte primitif de cette liturgie.

La première observation que nous suggère le manuscrit le plus ancien de Pamélius, est relative à l'office des jeudis du carême. Les païens, on le sait, consacraient ce jour à Jupiter. Pour eux, le jeûne y était obligatoire, et le travail des mains interdit. Saint Augustin et le concile de Narbonne se plaignaient de voir ces actes superstitieux se prolonger dans les habitudes mêmes des chrétiens du ve et du vi^e siècle; et, pour n'y donner aucun prétexte, l'église avait interdit le jeûne et jusqu'à la célébration des divins offices pendant la journée du jeudi. Grégoire II fut le premier qui, plus d'un siècle après saint Grégoire [714-731], établit un office pour les jeudis du carême[2]. Cet office se trouve dans le manuscrit de Cologne.

[1] Voir plus loin, p. 655.

[2] Cf. Fronteau, *Epist. dissert. calend. rom.* p. 119; et Baillet, *Hist. des fêtes mobiles*, t. I, p. XXIX, 264, etc.

Avouons-le toutefois, c'est un de ceux que la préface d'Alcuin y désigne comme devant être précédés d'obèles[1].

Mais il n'y désigne pas comme devant être frappé du même signe l'office en tête duquel le mercredi des Cendres est indiqué comme le premier jour du jeûne : *Caput jejunii*[2]. Or ce titre et l'office du mercredi même, quoique, selon nous, postérieurs à saint Grégoire, existent dans le manuscrit de Cologne. Tommasi, il est vrai, qui retrouvait le même titre dans le Sacramentaire dont il publiait le texte comme étant celui de Gélase, et qui voulait diminuer dans la publication le nombre des interpolations, a écrit, sous le pseudonyme de *Parere*, quelques pages destinées à établir que la coutume de jeûner à dater du mercredi des Cendres est antérieure à saint Grégoire[3]. Vezzosi semble se ranger à cet avis[4]. L'argument le plus spécieux dont s'appuie leur opinion est emprunté au Micrologue, qui affirme positivement qu'à l'époque de saint Grégoire l'ouverture du jeûne remontait au mercredi des Cendres[5]. Mais l'auteur du Micrologue, écrivain du xe siècle, n'allègue, à l'appui de son opinion, que les Sacramentaires grégoriens dont se servait alors l'église gallicane; et notre dissertation prouve, nous l'espérons, que ces Sacramentaires étaient alors profondément altérés. D'ailleurs, les assertions du Micrologue ne peuvent rien contre le passage suivant de saint Grégoire lui-même, qui disait dans une homélie faite le premier dimanche de carême : « Depuis ce dimanche jusqu'aux solennités pascales, il s'écoule six semaines, composées de quarante-deux jours. De ces quarante-deux jours, il faut en

[1] Pamel. *Liturg. lat.* t. II, pp. 221, 227, 232; cf. pp. 215, 224, 238, 243 et 388.

[2] *Ibid.* p. 214.

[3] Thom. *Oper.* t. VII, p. 187.

[4] *Ibid.* t. VI, p. 15, not. 3.

[5] *Bibl. PP.* t. XVIII, p. 487, *Microlog.* c. 49.

soustraire six pour les dimanches, où nous sommes exempts du jeûne. Restent donc trente-six jours seulement donnés à l'abstinence. Or l'année en comprenant trois cent soixante-cinq, et notre mortification en comprenant trente-six, c'est en quelque sorte le dixième de chaque année que nous offrons au Seigneur[1] ». Longtemps après saint Grégoire, ce jeûne de trente-six jours était amèrement reproché à l'Église latine[2] par l'Église grecque, comme s'écartant de celui de Jésus-Christ, qui avait été de quarante jours; et Ratramne de Corbie, chargé par le clergé de France de répondre à ces attaques, attestait, il est vrai, que l'Église gallicane prolongeait alors le jeûne du carême pendant quarante jours, en le faisant remonter au mercredi des Cendres, mais alléguait en même temps, en faveur du jeûne de trente-six jours, l'exemple de l'Église romaine, qui le pratiquait encore[3]. Or Ratramne écrivait en 868[4]. Jusqu'au milieu du XIe siècle, les Sacramentaires véritablement romains n'indiquaient donc aucun office relatif au jeûne du mercredi des Cendres.

Dans aucun des Sacramentaires grégoriens on ne devait trouver non plus l'office des dimanches qui suivent les jeûnes des quatre-temps. Les quatre samedis compris dans ces jeûnes trimestriels sont réservés, personne ne l'ignore, à l'ordination des clercs; et comme les cérémonies de la consécration cléricale occupaient, du temps de saint Grégoire, non-seule-

[1] S. Gregor. *Oper.* t. I, p. 1492, *Homil. XVI in evangel.* Cf. t. III, col. 315, not. 204.

[2] *Labb. concil.* t. VIII, p. 468-476.

[3] *Contra Græcorum opposita*, l. IV, c. 4; *Spicil.* t. I, p. 102. — Énée [évêque de Paris], qui écrivait à la même époque que Ratramne, et sur le même sujet, paraît le contredire et se contredire lui-même. Mais en comparant attentivement ce qu'il dit c. 174 et c. 175 (*ibidem*, p. 240, cc. 1 et 2), on finit par le trouver d'accord avec lui-même et avec Ratramne.

[4] *Hist. litt.* t. V, p. 346.

ment la nuit du samedi au dimanche, mais en grande partie la matinée du dimanche même, il n'existait pas alors d'office spécial pour la célébration de ce dernier jour[1]. Dans le Sacramentaire grégorien, ce fait était primitivement indiqué par la note suivante : *Die dominica vacat*[2]. Dans le Sacramentaire de Pamélius, après les quatre-temps, se trouve encore la note qu'y a transcrite le copiste sans la comprendre : car elle est suivie de l'office complet des dimanches pour lesquels saint Grégoire n'en avait point composé[3].

Nous pourrions multiplier ces remarques. Nous préférons transcrire un passage de Vezzosi, l'éditeur de Tommasi, dont le témoignage, on se le rappelle, est l'argument principal dont se servent les partisans du Sacramentaire de Pamélius afin de préconiser ce recueil, non pas comme l'œuvre sincère de saint Grégoire, cela serait trop improbable, mais comme approchant de la pureté du texte original : « Qui donc, écrit Vezzosi, qui donc oserait prétendre que l'édition de Pamélius offre dans leur intégrité les leçons grégoriennes?..... Pour ma part, j'affirme que Tommasi, dont l'érudition était si compétente pour prononcer en semblable matière, tout en proclamant cette édition préférable à celle dont elle avait été suivie, la regardait comme trop profondément interpolée et trop surchargée d'additions, pour mériter l'estime des érudits amateurs d'antiquités sacrées. La preuve de ce que j'avance, c'est que lui-même avait conçu le projet de publier un texte plus épuré du Sacramentaire. Déjà même il y avait travaillé; et dans la bibliothèque de notre maison de Saint-Sylvestre, au mont Quirinal, se trouve encore un exemplaire de Pamélius,

[1] Baillet, *Hist. des fêtes mobiles*, t. I, p. 272; t. II, p. 297; etc.

[2] S. Gregor. *Oper.* t. III, p. 43; conf. Fronteau, *Calend. rom.* p. 152. — [3] Pamel. *Liturg. lat.* t. II, pp. 224, 304, 343, 364.

sur lequel Tommasi a noté et copié les variantes que lui avait fournies un très-ancien Missel grégorien[1] ».

On voit maintenant quel fonds il est permis de faire sur la sincérité du texte de Pamélius. Mais celui que préparait Tommasi, le célèbre cardinal Bona le regrettait comme devant contenir le véritable Sacramentaire tant de fois et si inutilement promis au public. Tommasi avait-il réellement recouvré un exemplaire authentique? Cet exemplaire serait-il celui d'après lequel il avait annoté l'édition de Pamélius? Sachons d'abord ce que projetait le futur éditeur. En rendant compte dans une note, de certains signes qu'il ajoutait au texte d'un Lectionnaire romain dont nous parlerons bientôt[2], il écrit : « Je pense devoir faire précéder d'une croix, dans ce Lectionnaire, le nom des saints dont les fêtes sont indiquées dans les Sacramentaires authentiques de saint Grégoire, tels qu'ils ont été répandus sous Adrien Ier et Charlemagne. Cela m'a semblé d'autant plus nécessaire, que toutes les éditions connues jusqu'à cette heure, offrent interpolé ce Sacramentaire dont j'espère bien un jour, avec l'aide de Dieu, donner une leçon sincère[3]. Cette promesse, Tommasi la faisait en 1691; et à la fin de septembre 1692, il écrivait à Dom Shenck, bibliothécaire de Saint-Gall : « Si je n'étais importun, je vous prierais de me faire collationner l'édition de Pamélius avec tous ceux de vos Sacramentaires où ne se trouve pas la fête de la Toussaint..... Pour moi, je me suis procuré deux exemplaires très-anciens du Missel de saint Grégoire. Ils sont de l'époque carlovingienne; et si je recevais par ailleurs quelque secours, un jour peut-être je pourrais donner de ce Missel un texte préférable à tous ceux que l'on connaît[4]. La bibliothèque de

[1] Thom. *Oper.* t. VI, præf. p. (XXXII).

[2] Voir plus bas, p. 661, n. 3.

[3] Thom. *Oper.* t. V, p. 386, not. A.

[4] *Ibid.* t. IV, præf. p. (LI).

Saint-Gall, malgré l'empressement que mettait Dom Shenck à satisfaire les désirs de son illustre correspondant, ne répondit pas sans doute à l'attente de celui-ci, puisqu'il ne tint point sa promesse. Mais quels étaient les deux manuscrits d'après lesquels il avait primitivement conçu l'espoir de la tenir un jour? C'est encore son éditeur qui va nous éclairer sur ce point. En énumérant, dans une note que nous avons déjà indiquée[1], les prières liturgiques dont se compose le recueil de Muratori, Vezzosi parle en ces termes du Sacramentaire d'Alcuin : « En tête du second volume, se trouve un recueil grégorien, imprimé sur un ancien manuscrit du Vatican où il est désigné, non comme le dit Muratori, par le n° 335, mais par le n° 337. Au bas de chaque page sont rejetées les variantes d'un autre recueil grégorien, indiqué par l'éditeur comme provenant de la bibliothèque Ottoboni. J'ai vu fréquemment ce dernier manuscrit dans la Vaticane, dont il fait maintenant partie, et je le crois de beaucoup plus ancien que le premier. Ce qui le prouverait, c'est que l'homme le plus versé dans ces sortes d'appréciations, Tommasi, les ayant eus tous deux à sa disposition dans la bibliothèque de la reine de Suède, où ils se trouvaient de son temps, avait transcrit à la marge d'un exemplaire de Pamélius qui lui appartenait, non pas les variantes de celui qui est entré le premier dans la Vaticane, mais de celui qui, avant d'y entrer, a fait partie de la bibliothèque ottobonienne[2]. C'était d'ailleurs Bianchini qui, de Rome, avait envoyé à Modène, pour Muratori, la copie de ces deux recueils[3] ».

Nous savons donc enfin ce que sont ces deux manuscrits, qui jouent un si grand rôle dans l'histoire du Sacramentaire grégorien. Ces recueils, tous deux d'époque carlovingienne,

[1] Voir plus haut p. 650.
[2] Cf. Thom. t. V, præf. p. XII.
[3] Cf. Thom. t. VI, præf. p. (XLII), not. 2.

tour à tour désignés comme ayant appartenu à Christine, à la Vaticane, aux collections des Ottoboni, comme provenant de Rome, de Paris, de Saint-Cloud, comme les plus anciens de ceux qu'avaient recouvrés les maîtres de la science liturgique, comme les seuls qui offrissent quelque chance de pouvoir aider à la restauration du texte même de saint Grégoire; ces recueils, disons-nous, sont tout simplement ceux d'Alcuin, ceux-là mêmes que chacun peut consulter maintenant dans la collection de Muratori, en se rappelant toutefois que, par une dernière méprise, le savant éditeur y a choisi, pour établir son texte, le recueil le moins ancien, et pour ses variantes, le recueil le plus précieux. Et désormais nous pouvons, en toute sécurité, répondre, avec Muratori lui-même, à cette question qu'il s'était posée dans la préface où il rend compte du Sacramentaire qu'il publiait : « Reste-t-il quelque manuscrit offrant le texte pur et sincère de saint Grégoire? j'affirme, sans hésiter, que jusqu'à cette heure on n'en a recouvré aucun, et j'ajoute que je n'y vois pas même d'espérance. En effet, non-seulement l'église romaine, mais toutes les autres ajoutant incessamment de nouvelles fêtes à l'ancienne liturgie, il est à peu près impossible qu'un manuscrit nous soit parvenu exempt de toute interpolation[1] ».

Supposons cependant, si l'on veut, que les chances auxquelles ne croyait plus Muratori se réalisent un jour, et qu'un bonheur aussi improbable qu'inespéré fasse recouvrer un exemplaire authentique du Sacramentaire de saint Grégoire. Eh bien, selon nous, la question n'en saurait avancer d'un seul pas. Voici les raisons qui nous le font croire. Alcuin, on se le rappelle[2], dans la préface de sa composition *mi-partie* de rite grégorien et de rite gélasien, annonce qu'après avoir recueilli

[1] Murat. *Liturg. rom.* t. I, col. 63. — [2] Voir plus haut, p. 625.

dans sa première partie l'œuvre de saint Grégoire, augmentée même de certaines interpolations, il a voulu, dans la seconde, combler les lacunes que laissait subsister l'œuvre grégorienne. Les offices qu'il réunit dans cette deuxième partie nous indiquent par conséquent ceux qui, du temps de Charlemagne, c'est-à-dire deux siècles après saint Grégoire, manquaient encore dans l'œuvre du saint réformateur, malgré les additions qu'elle avait reçues. Or, des cinquante-deux dimanches dont se compose le cercle de l'année, trente-sept se trouvent omis dans cette œuvre. Ce sont les dimanches qui suivent la fête de Noël, celles de l'Épiphanie, de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte[1]. Quant aux offices de ces grandes fêtes, ils se trouvent au contraire dans la portion grégorienne du recueil d'Alcuin; ils s'y trouvent avec d'autres offices pour les trois dimanches qui précèdent le carême, pour chacun des jours de la semaine pendant le temps de pénitence, pour les quatre-temps, et enfin pour la fête des saints les plus illustres de l'Église.

Et maintenant nous nous posons la même question que s'est jadis posée Dom Mesnard : « Est-il croyable que saint Grégoire, qui [d'après le témoignage de Jean le Diacre[2]] a refondu le Sacramentaire de Gélase, en a supprimé certaines parties, en a remplacé d'autres par ses propres additions, ait laissé tellement incomplet le livre qui devait servir à célébrer les divins offices pendant le cours de l'année, que la majeure partie des dimanches s'y trouvent sans offices[3] »? Sans doute

[1] Dans un Sacramentaire de Modène, que Muratori fait remonter au IX[e] ou au X[e] siècle (*Liturg. roman.* t. I, col. 71), se trouve, après la messe de consécration pour les évêques, cette note : « Explicit Sacramentorium a S. Gregorio papa editum ». Puis un nouveau recueil s'ouvre, en tête duquel on lit : « Incipiunt missæ in diebus dominicis » (*Liturg. rom.* t. I, col. 81).

[2] S. Gregor. *Oper.* t. IV, col. 50 : *Vit. S. Gregorii*, lib. II, c. 17.

[3] S. Gregor. *Oper.* t. III, præf. p. XII; cf. Muratori, *Liturg. rom.* t. I, col. 81.

cela n'est point probable. Mais cette invraisemblance ne nous induit point à ajouter avec Dom Mesnard : « Ce qu'avouent à ce sujet Alcuin, Rodrad, Grimold, est souverainement absurde; car, d'après leur préface, il se trouverait de deux choses l'une : ou que du temps de Gélase et de saint Grégoire on ne célébrait aucun office pendant trente-sept dimanches; ou que, si l'on en avait réellement célébré, il serait maintenant impossible d'expliquer comment ils étaient restés en dehors de leurs recueils [1] ».

La réponse à ce dilemme nous semble facile. On célébrait, sans aucun doute, un office tous les dimanches; et pour expliquer comment trente-sept de ces offices sont restés en dehors du recueil grégorien, il suffit de se rappeler que Dom Mesnard ne cherche à ébranler l'assertion d'Alcuin, répétée par Rodrad et Grimold, assertion formelle sur ce point, qu'en s'appuyant du témoignage de Jean le Diacre, d'après lequel saint Grégoire aurait, en remaniant le Sacramentaire gélasien, ordonné, au milieu des déchirements suprêmes de l'empire carlovingien [2], un Missel complet pour le cours de l'année. Or Jean le Diacre écrivait à une époque où la plupart des Sacramentaires répandus sous le nom de saint Grégoire embrassaient en effet le cercle entier de l'année. Mais Alcuin, pour qui le Sacramentaire de saint Grégoire était si loin d'être complet, qu'il entreprenait, afin de le compléter, un travail tout spécial, Alcuin, disons-nous, était mort plus de soixante et dix années avant celle où écrivait Jean le Diacre [802]. Entre leurs témoignages nous ne saurions hésiter un instant. A nos yeux, le Sacramentaire grégorien n'était pas un recueil complet, destiné à subvenir à tous les besoins du culte pour la célébration

[1] S. Gregor. *Oper.* t. III, præf. p. XLI. — [2] Entre 872 et 882. Mabill. *Act. SS. sæc.* I, p. 386.

des saints mystères. Qu'était-ce donc? un recueil à l'usage exclusif du souverain pontife. Mille traces en restent encore à travers les manuscrits, quelque interpolés qu'ils soient, du IXe, du Xe, et souvent même du XIe siècle. Chaque office y est précédé d'une note qui indique dans laquelle des églises de Rome le pape doit officier. C'est tantôt à Sainte-Anastasie, tantôt à Sainte-Balbine, à Saint-Clément, à Saint-Jean-de-Latran, au Panthéon, à Saint-Paul, à Saint-Pierre, etc. [1]. Les jours où le pape fait les ordinations, nous l'avons vu, il n'y a point d'office dans l'église où il consacre[2]. Le jour du samedi qui précède le dimanche des Rameaux, il n'y a point d'office non plus, parce que, disent les Sacramentaires, ce jour-là le pape distribue des aumônes : *Vacat, quia dominus papa eleemosynam dat*[3].

Le Missel de saint Grégoire était donc simplement un recueil à son usage et à celui de ses successeurs, recueil qui, *jusqu'à un certain point,* pouvait être adopté dans les cathédrales pour l'usage des évêques, mais qui n'était destiné primitivement, ni à tout le clergé, ni à toutes les églises de la chrétienté. Cela explique *jusqu'à un certain point* comment celles de France purent adopter, sous Pépin, l'Antiphonaire de saint Grégoire, sans en adopter toute la liturgie[4]. Cela explique bien mieux encore comment, du temps de Charlemagne, lorsque cet empereur voulut leur imposer complétement la liturgie romaine, ces églises se procurèrent à la fois le Sacramentaire de Gélase et celui de saint Grégoire[5]. Mais l'acquisition de deux Sa-

[1] Fronteau, *Calend rom.* p. 231; les Sacramentaires de Pamélius, de Rocca, des Bénédictins, de Muratori, *passim.* — Cf. Mabill. *Mus. ital* t. II, comment. p. XXXII.

[2] Voir plus haut, p. 654.

[3] Pamel. *Lit. lat.* t. II, p. 244, S. Greg. *Oper.* t. III, col. 53, not. *b;* Murat. *Lit. rom.* t. II, col. 51, etc. — Cf. *Hist. litt.* t. IV, p. 25.

[4] Voir plus haut pag. 620.

[5] Voir plus haut, pag. 618.

cramentaires était onéreuse, et l'usage en était incommode. On dut songer promptement à les réunir[1]. Adrien et Charlemagne s'entendirent probablement à ce sujet, et Alcuin fut chargé du travail[2]. Celui-ci le fit porter sur des textes exclusivement adoptés

[1] Cf. du Cange, verb. *Missale plenarium*, et Thom. *Oper.* t. V, præf. p. (XIII).

[2] Nous l'avons déjà dit (p. 632), Alcuin, l'ami et l'instrument de Charlemagne, n'a pu remanier le Sacramentaire romain qu'avec l'assentiment, ou plutôt par les ordres de l'empereur; car Charlemagne, en matière aussi importante, n'eût pas laissé à d'autres l'initiative. Pour mettre ce dernier point dans toute son évidence, nous allons résumer ici en quelques lignes l'histoire du Lectionnaire adapté à la liturgie romaine, Lectionnaire qui, on se le rappelle (voir plus haut, p. 580), n'a jamais été l'œuvre propre de saint Grégoire, mais seulement une œuvre complémentaire de la sienne. L'Antiphonaire et le Sacramentaire, en effet, ne comprenaient pas les diverses leçons que chantaient les clercs officiants. Ces leçons étaient réunies à part dans trois recueils distincts, qui souvent se plaçaient à la fois sur l'autel (Bona, *De reb. liturg.* l. II), et que l'on désigne le plus habituellement sous le titre d'Épistolaire, d'Évangéliaire et d'Homiliaire.

1° *Épistolaire*. Ce mot, tel qu'on l'emploie aujourd'hui, indique un recueil qui reproduit, dans toute leur étendue et dans l'ordre du calendrier religieux, les leçons extraites des livres de l'Ancien ou du Nouveau Testament, et plus particulièrement des épîtres, pour être lues ou chantées à la messe. Mais dans le principe, les églises employaient, pour la célébration des divins offices, les recueils mêmes des livres saints. Thom. *Oper.* t. V, præf. p. (XXIV). Seulement, à la suite de ces recueils, l'on plaçait une espèce de table indiquant, d'après l'ordre des temps, pour chaque solennité, les leçons désignées sous le titre d'Épîtres. Nous verrons bientôt qu'il en était de même des Évangiles. Lorsque cet indice ne comprenait que les leçons extraites des épîtres proprement dites, ou épîtres des apôtres, il se nommait plus spécialement *Apostolus* (Thom. *ibid.* præf. p. (XXI); cf. du Cange, verb. *Comes*), quoique par le nom d'*Apostolus* on ait également désigné des indices complets d'épîtres empruntées, soit aux écrits des apôtres, soit à ceux des prophètes. (Du Cange, v° *Apostolus*; S. Gregor. *Oper.* tom. III, col. 1, col. 278, note 11, col. 600, note A.) Toutefois, cette dernière espèce d'indice porte plus souvent le titre de *Comes* ou *Compagnon* [du prêtre] (cf. Thom. *Oper.* t. V, præf. p. (XXIII); quoique souvent aussi le *Comes* embrasse à la fois, comme nous le verrons bientôt, non-seulement l'indice des épîtres, mais encore celui des evangiles. La désignation d'*Apostolus*, usitee longtemps avant Alcuin, n'était plus d'ailleurs celle qui prédominait à son époque; celle d'Épistolaire n'avait pas encore entièrement prévalu; et c'était ordinairement sous le nom de *Comes* ou *Compagnon* que les églises se servaient des indices relatifs à l'emploi liturgique des épîtres.

Le *Comes*, qu'une tradition insuffisamment appuyée a voulu faire remonter jus-

par l'église de Rome, et empruntés avant tout à saint Grégoire, puis à Gélase (voir plus haut, p. 631), et enfin à des Pères dont certains passages s'étaient depuis longtemps fondus dans la li-

qu'à saint Jérôme (Pamel. *Liturg. lat.* t. II, proleg. p. 11; *Hist. litt.* tom. IV, p. 335; Bona, *De reb. liturg.* lib. II, c. VI), prend place dans les monuments authentiques de la liturgie dès 471 (du Cange, verb. *Comes;* Mabill. *Liturg. gall.* præf. § VII; *De re diplom.* p. 52). L'exemplaire le plus ancien de ce recueil qui nous soit parvenu, se trouvait dans la bibliothèque de Chartres; il a été publié par Tommasi (Thom. *Oper.* t. V, p. 297-320). Voici le commencement d'une note que le copiste y avait insérée : « Sache, lecteur, que ce livre nommé par les ecclésiastiques *Le compagnon*, est transcrit sur le texte même qui a été corrigé et amélioré par le savant Alcuin, d'après les ordres du très-sage empereur Charles. Ce recueil, en effet, quoiqu'il fût en la possession d'un grand nombre, n'offrait à presque tous que des leçons vicieuses et mal ordonnées . . . ; et c'est pour cela qu'un prince ami de Dieu a voulu que le savant personnage dont nous venons de parler, le rétablît dans toute sa pureté. Nous avons eu soin de faire transcrire le présent exemplaire avec les corrections et dans l'ordre indiqué par ce grand maître. . . . » (Thom. *Oper.* tom. V, p. 314; cf. Mabill. *Annal.* t. II, p. 328, *Act. SS. ord. S. Bened. sæc.* IV, part. I, p. 767).

On le voit, aucune des divisions de la liturgie n'échappait à la sollicitude de Charlemagne; et c'est bien par son ordre qu'Alcuin avait entrepris de remanier le *Comes*. Il l'avait entrepris sans doute avant d'avoir reçu la mission de retoucher le Sacramentaire; car dans le recueil publié par Tommasi, les épîtres indiquées par Alcuin ne correspondent qu'au Missel grégorien, tel qu'il l'a recueilli en tête de son propre Missel. Dans le *Comes* d'Alcuin se trouvait donc omise l'indication des épîtres qui correspondent à la seconde partie de ce même Missel. Aussi le manuscrit de Chartres fut-il dressé, non-seulement pour reproduire le *Comes* tel que l'avait dressé Alcuin, mais pour en combler les lacunes. C'est ce que nous apprend la suite de la note dont nous venons de citer le début, note qui se trouve placée au milieu du *Comes*, comme la préface d'Alcuin l'est au milieu du Sacramentaire. « Après avoir achevé de transcrire l'opuscule de ce savant homme, continue l'auteur de la note, nous avons jugé convenable et nécessaire d'ajouter à la suite certaines leçons que d'autres érudits ont choisies pour les offices..... qu'Alcuin avait omis, en se restreignant aux indications du Sacramentaire de saint Grégoire.... » (Thom. *Oper.* t. V, p. 314). La nécessité de compléter le *Comes* ne s'était d'ailleurs pas fait sentir seulement dans l'église de Chartres; et beaucoup d'autres en avaient fait dresser des exemplaires qui ont servi à Tommasi (t. V, p. 321-423) pour établir un épistolaire romain conjectural, analogue à l'Antiphonaire de ce genre qu'il a publié (voir plus haut, p. 617), et au Sacramentaire qu'il avait projeté (p. 654). Mais comment Alcuin lui-même n'avait-il point mis son travail sur le *Comes* en harmonie avec ceux qu'il exécuta depuis par ordre

turgie de cette capitale du monde chrétien. A notre avis, c'est donc Alcuin qui est le véritable auteur de tous les Sacramen-

de Charlemagne sur le Sacramentaire? c'est ce que nous chercherons à expliquer en nous occupant de l'Évangéliaire.

2° *Évangéliaire.* Ce nom, comme celui d'Épistolaire, désigne un recueil spécial de leçons reproduites dans toute leur étendue et dans l'ordre du calendrier religieux, mais exclusivement empruntées à l'un des Évangélistes. Avant de faire établir ces recueils, les églises se servaient du texte complet des quatre Évangiles, à la suite desquels se trouvait, dans une table, l'indication des fragments destinés à la célébration de chaque office. Ces tables portaient ordinairement pour titre celui de *Capitule* ou *Capitulaire des Évangiles* (Thom. *Oper.* tom. V, præf. p. (XXIV). Le plus ancien *Capitule* connu est celui qu'a publié Martène sous le nom de *Calendrier romain* (*Thes. anecd.* t. V, p. 63), et qui, d'après l'éditeur, appartiendrait aux dernières années du IVᵉ siècle, ou du moins aux premières du Vᵉ. Après le *Capitule* de Martène, vient celui qu'a publié Fronteau, également sous le nom de *Calendrier,* et qui doit être antérieur à l'an 741 (Front. *Epist. dissert. Kalend. rom.* p. 113). Giorgi en a publié un troisième, qu'il rapporte à la fin du VIIIᵉ siècle (Georgii *De Liturg. rom. Pontif.* t. III). Au moyen de ces recueils et d'autres à peu près semblables, mais restés manuscrits, Tommasi a publié un évangéliaire romain conjectural (*Oper.* t. V, p. 429-526), pendant de son Antiphonaire et de son Épistolaire. Néanmoins, à l'usage du *Comes* et des *Capitules* détachés, les églises substituèrent peu à peu celui d'un seul Lectionnaire renfermant à la fois les deux recueils (du Cange, v° *Lectionarius*). Ce nouveau Lectionnaire conserva le nom de *Comes.*

Épistolaires et Évangéliaires réunis. Le *Comes* le plus ancien où ces recueils n'en forment qu'un seul, est celui qu'a publié Pamélius sous le nom de saint Jérôme (*Liturg. lat.* t. II, p. 1-61). L'éditeur a prouvé (t. II, præf. p. II), et le monde savant a ratifié son jugement (du Cange, v° *Comes;* Thom. *Oper.* t. V, præf. p. (XXII); Bona, *De reb. litur.* l. II, c. VI), que ce Lectionnaire n'était réellement pas l'œuvre de saint Jérôme; mais personne encore n'a cherché à en retrouver l'auteur. On pourrait cependant, avec quelque vraisemblance, l'attribuer à Alcuin. Comment croire, en effet, que celui-ci, après avoir complété le Missel, n'aurait pas complété le Lectionnaire? Les auteurs de l'Histoire littéraire (t. IV, pag. 335) lui attribuent une préface du *Comes,* en tête de laquelle se lit à tort le nom de saint Jérôme (d'Achéry, *Spicileg.* t. III, p. 301; Thom. *Oper.* t. V, p. 319; cf. Cave, *Script. eccl.* v° *Hieronymus*). Cette préface annonce le recueil dont elle formait l'introduction, comme renfermant à la fois les épîtres et les évangiles; mais elle y indique en même temps sur l'abstinence, sur la pénitence, sur la chasteté, etc., des passages qui ne se trouvent point dans le *Comes* de Pamélius. Ce dernier recueil cependant appartient, de la manière la plus certaine, sinon à Alcuin, du moins au siècle où il vivait. On y trouve, entre autres preuves de ce fait, l'épître et l'évangile du mercredi des Cendres indiqué comme le premier jour du jeûne (*Liturg. lat.* t. II, p. 10; cf. plus haut, p. 652), l'épître et l'évangile des

taires complets dont se servit l'église carlovingienne à dater du IXe siècle. Par respect pour un grand pape, et sans doute aussi

jeudis du carême, dont l'office ne fut établi qu'après 714 (*ibid.* pp. 11, 13, 15, 19, et plus haut, p. 652); et l'on n'y trouve pas ces leçons pour le jour de la Toussaint, dont la fête, on se le rappelle, date de 835 (cf. plus haut, p. 614, n. 5). Mais renonçons, si l'on veut, à regarder ce recueil comme l'œuvre d'Alcuin, et contentons-nous de prouver que celui-ci est l'auteur d'un recueil semblable. Le catalogue de Centule, dressé en 831, auquel nous avons déjà emprunté plus d'un argument, indique un Lectionnaire complet de cet écrivain : *Lectionnarius plenarius ab Alcuino ordinatus* (d'Achery, *Spicil.* t. II, p. 311, col. 2). Ce catalogue distingue les Lectionnaires des Homéliaires (*ibid.* col. 1): l'ouvrage qu'il attribue au commensal de Charlemagne n'était donc pas un Homéliaire : c'était par conséquent un recueil d'épîtres ou d'évangiles. Mais cet exemplaire était complet, *plenarius:* il contenait donc les unes et les autres de ces leçons. Il est vrai que, près de ce recueil complet, le catalogue en indique cinq autres, où les épîtres et les évangiles étaient indiqués simultanément et dans l'ordre voulu, *mixtim et ordinate.* Mais s'il faut distinguer le *Lectionnarius plenarius* de ces derniers, l'on sera conduit à regarder ceux-ci comme n'offrant que la seule indication du commencement et de la fin de chaque leçon, celui-là comme en offrant le texte complet ; et dans ce cas, le *Lectionnarius plenarius* ne pourra être confondu avec le *Comes* de Pamélius, auquel se rapporterait bien mieux la désignation des cinq autres Lectionnaires indiqués par le catalogue de Centule. Mais il n'en restera pas moins constaté, d'après ce catalogue même, qu'Alcuin avait établi un Lectionnaire complet, entreprise que, d'après le *Comes* de Chartres, il aura dû accomplir sur l'ordre de Charlemagne. Le *Comes* d'Alcuin eut d'ailleurs le même sort que son Sacramentaire. De même que Radrad et Grimold, en modifiant légèrement ce dernier recueil, se l'étaient attribué, de même un clerc nommé Théotinque, leur contemporain (*Hist. litt.* t. IV, p. 335), modifia le *Comes* en tête duquel est resté son nom. C'est celui qu'a publié Baluze (*Capit.* t. II, col. 1309-1351).

3° *Homiliaire.* Ce recueil n'a pas une origine romaine. Du temps de saint Grégoire, le choix de leçons extraites des sermons, des homélies et des différents traités des Pères de l'Église pour la célébration des offices divins, était abandonné au libre arbitre des évêques (Mabill. *De Lit. gall.* p. 387 : *De cursu gall.* § 11). C'est Bède le Vénérable, mort en 735, qui le premier en a disposé une collection d'après l'ordre du calendrier, selon le cours de l'année (Mabill. *Annal.* t. II, p. 329). Un abbé Halain, originaire d'Aquitaine (Mabill. *Annal.* t. II, p. 195 ; D. Ceillier, *Hist. des aut. eccl.* t. XVIII, p. 245 ; *Hist. litt.* t. V, p. x), mais fixé dans les états romains, au monastère de Farfa, et mort en 770, a dressé un recueil analogue dont nous ne connaissons que la préface, publiée dans les annecdotes de Pez (t. VI, p. 83). Mais bientôt la sollicitude réformatrice de Charlemagne apparaît dans l'histoire de l'Homiliaire, comme dans les autres portions de la liturgie. Voici ce qu'il écrivait vers 788 (Baluz. *Capitul.* t. I, col. 203) aux clercs de son royaume :

pour établir une corrélation plus étroite entre l'Antiphonaire et le Sacramentaire, également importés, quoique à différentes époques, de Rome dans les Gaules, il mit en tête de son recueil celui de saint Grégoire, et maintint une distinction formelle entre cette œuvre qu'il y insérait en entier et les emprunts partiels qu'il faisait à d'autres œuvres liturgiques. Cette distinction entre le texte à peu près exclusivement grégorien et

« .... Comme notre sollicitude s'attache à l'amélioration de nos églises, nous nous efforçons de faire refleurir les lettres presque anéanties par la négligence de nos ancêtres, et notre exemple même excite à l'étude des livres sacrés. Déjà nous avons corrigé tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament (cf. Alcuin, *Oper. Comment. in Johan.* lib. VI, *Epist. ad Gislam.* t. I, p. 591), dépravés par l'ignorance des copistes; et de plus, animé par l'exemple de notre père Pépin de vénérable mémoire, dont les soins ont enrichi toutes les églises des Gaules de chants selon la tradition romaine, nous nous appliquons à doter ces mêmes églises d'une série des principales leçons. Et comme nous avons trouvé mal compilées celles dont on se sert pour l'office nocturne, ... nous avons chargé le diacre Paul, notre familier, de les mieux ordonner....... Celui-ci, s'empressant d'obéir à notre grandeur, a relu les traités, les sermons et les homélies des divers Pères catholiques, en a extrait ce qu'il y a trouvé de mieux, et en a formé deux volumes de leçons qu'il nous a offertes, et qui, exemptes de fautes, sont spécialement adaptées à chacune des fêtes dont se compose le cercle de l'année. Notre sagacité en a scruté le texte, et notre autorité le sanctionne, vous l'envoyant pour le lire dans l'église du Christ ». (Goldast. *Const. imper.* t. III, p. 136; Mabill. *Annal.* t. II, p. 328; *Analect.* p. 73, etc.)

Paul Diacre, on le sait, ne fit pas un long séjour à la cour de Charlemagne. Il y avait très-probablement devancé Alcuin, et dut en sortir peu de temps après l'époque où ce dernier s'y fixa (Mabill. *Annal.* t. II, p. 238). Aussi, soit que le recueil de Paul eût besoin d'une nouvelle révision, soit que l'homme qui lui succéda dans la confiance impériale fût chargé d'un travail général sur les livres liturgiques, travail qui eût nécessairement embrassé l'Homiliaire, le biographe d'Alcuin, qui écrivait peu après sa mort, compte un Homiliaire en deux volumes au nombre de ses ouvrages (Mabill. *Act. SS. sæc. IV*, part. I, p. 158, c. XII, §24; cf. *Annal.* t. II, p. 329). Il en fut d'ailleurs de l'Homiliaire comme du *Comes* et du Sacramentaire. Dès le IXe siècle, il fut remanié (*Hist. litt.* t. IV, p. 338); mais, quoique interpolé, il continua à être reproduit sous le nom de celui qui, le premier, en avait revu le texte par l'ordre de Charlemagne, sous le nom de Paul Warnefrid. Derrière cette révision toutefois, apparaît toujours la main de Charlemagne comme donnant l'impulsion, et celle d'Alcuin comme la recevant, pour une refonte générale et profonde de la liturgie romano-carlovingienne.

le texte emprunté d'ailleurs, mais toujours entièrement romain, se conserva d'abord avec soin dans les Sacramentaires en deux parties. Mais bientôt, et peut-être dès le temps même d'Alcuin, on dressa d'autres Sacramentaires d'un usage plus facile, qui, en contenant les mêmes offices, les offraient disposés à la suite les uns des autres, dans l'ordre des solennités dont se compose le cercle de l'année. Bientôt encore la tradition se perdit; et dès l'époque de Jean le Diacre, on attribuait à saint Grégoire la totalité de ces offices et le Sacramentaire complet, que d'ailleurs l'église romaine avait elle-même accepté, sans doute par suite de l'entente qui régnait entre Adrien et Charlemagne. On voit maintenant s'il reste quelque espoir de recouvrer un Sacramentaire grégorien pur, sincère, et pouvant s'adapter aux usages quotidiens de l'église catholique.

Mais s'il n'en reste aucun, et c'est notre avis, nous avons achevé de démontrer que la liturgie attribuée à saint Grégoire était, avant le XIIe siècle, méconnaissable dans toutes ses parties, et que de nos jours il serait impossible d'en reconstituer l'ensemble. Cette conséquence toute négative est, on se le rappelle, la seule qui, pour nous, doive résulter de nos recherches. En tirer de positives sort de notre compétence et rentre dans celle des adversaires de l'archaïsme, soit romain, soit gallican, dont nous avons indiqué les tendances au début de ce mémoire.

NOTES DES ÉDITEURS.

NOTE A,

POUR LA PAGE 609, NOTE 1re.

L'auteur confond ici avec la notation alphabétique les *lettres* dites *romaniennes* ou *significatives*, dont le but presque exclusif était de régler le mode d'exécution de chaque mélodie. Au reste, Mabillon lui-même avait le premier commis cette confusion, faute de connaître les données musicales de la question. (Voyez les excellents articles que M. Vitet a consacrés aux *Études sur les anciennes notations musicales de l'Europe*, de M. Th. Nisard *Journal des savants*, novembre 1851, janvier et février 1852; voyez notamment le cahier de février, p. 124-126, et les notes.)

NOTE B,

POUR LA PAGE 609, LIGNE 7.

Ici encore l'auteur se trompe : d'abord, en prenant un chroniqueur du XIII[e] siècle pour l'auteur de la vie de saint Notker le Bègue, c'est-à-dire pour Ekkehard surnommé *le Jeune*, mort, suivant Goldast (*Rer. alamann. script.* tom. I, proleg. fol. •1 v°), en 996. En second lieu, il soutient à tort que dans le récit que l'on vient de lire, saint Notker est présenté comme contemporain de Charlemagne : les mots *post quidem Notkerus*, qui auront échappé à M. Varin, signifient évidemment que les faits relatifs à saint Notker sont postérieurs aux faits relatifs à Romanus, le chantre contemporain de Charlemagne. (Cf. Vitet, *ibid.* et Th. Nisard : *Études sur les anciennes notations*, etc. dans la *Revue archéologique de Leleux*, t. VI, p. 757-758.)

NOTE C,

POUR LA PAGE 612, LIGNE 10.

Cette assertion de Tommasi, accompagnée de plusieurs autres indices, prouve que le manuscrit dont il avait reçu communication, et auquel, par

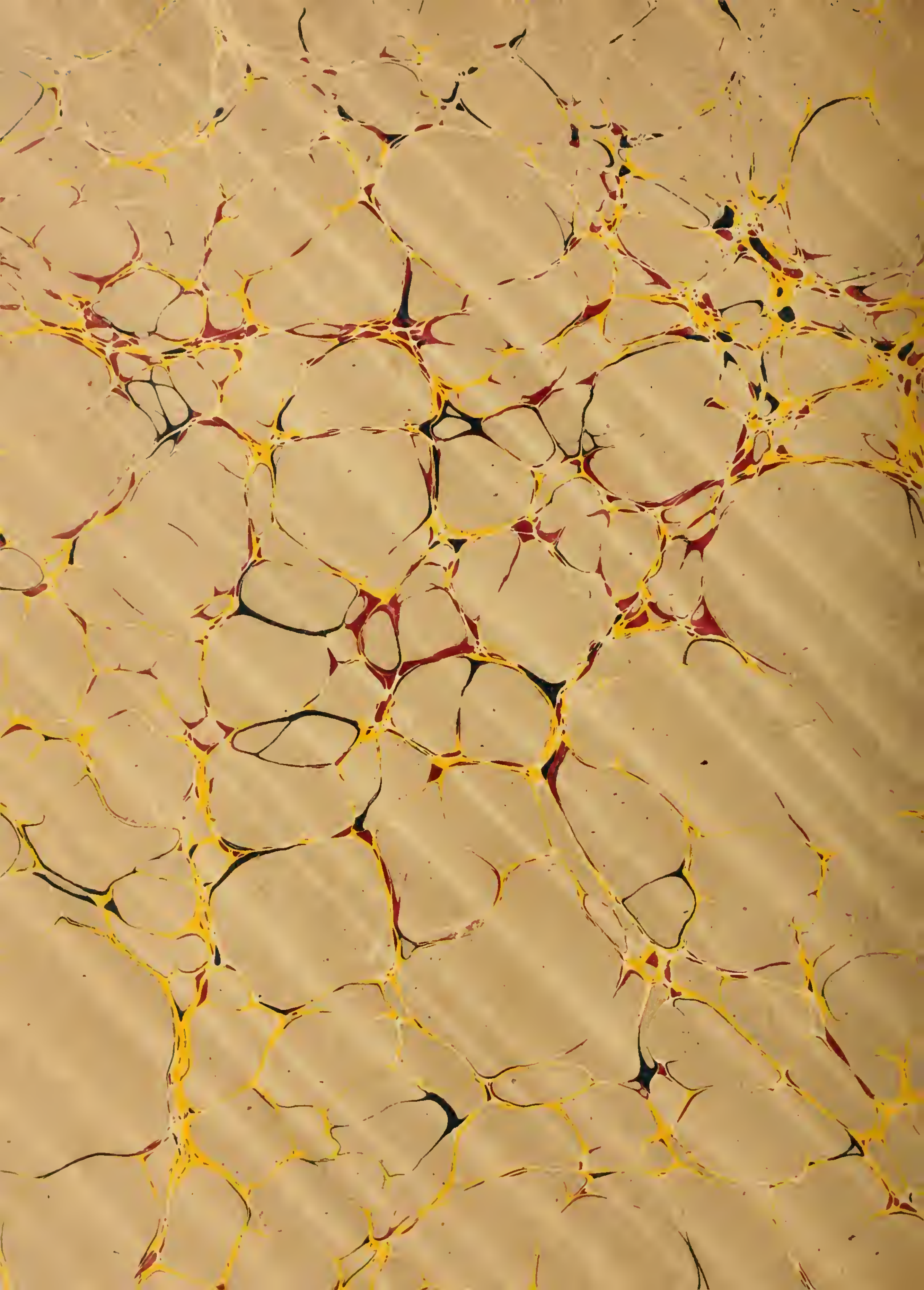
conséquent, s'adresseraient ses critiques, n'est point l'Antiphonaire de Romanus, le manuscrit n° 359, récemment publié par le R. P. Lambillotte, mais peut-être bien plutôt le manuscrit catalogué sous le n° 390. En effet, dans le premier il n'est question ni de saint Maurice, ni de saint Brice; et le second contient des vers dont voici les deux premiers :

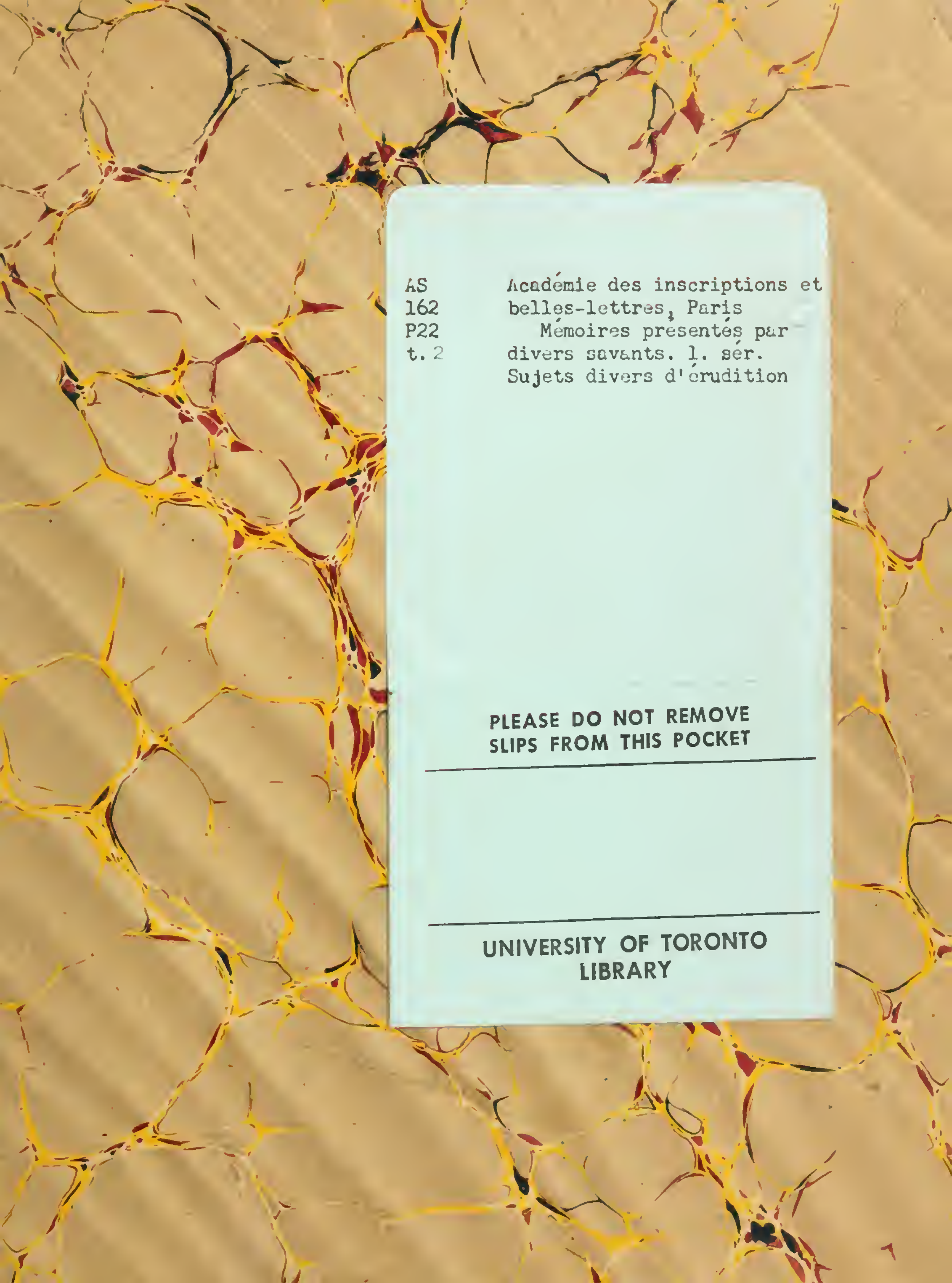
Hoc quoque Gregorius patres de more secutus
Instauravit opus, auxit et in melius.

(Cf. Vitet, *ibid.*)

FIN DU TOME II.

TABLE.




AS
162
P22
t. 2
Académie des inscriptions et
belles-lettres, Paris
Mémoires présentés par
divers savants. 1. sér.
Sujets divers d'érudition
PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

